



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

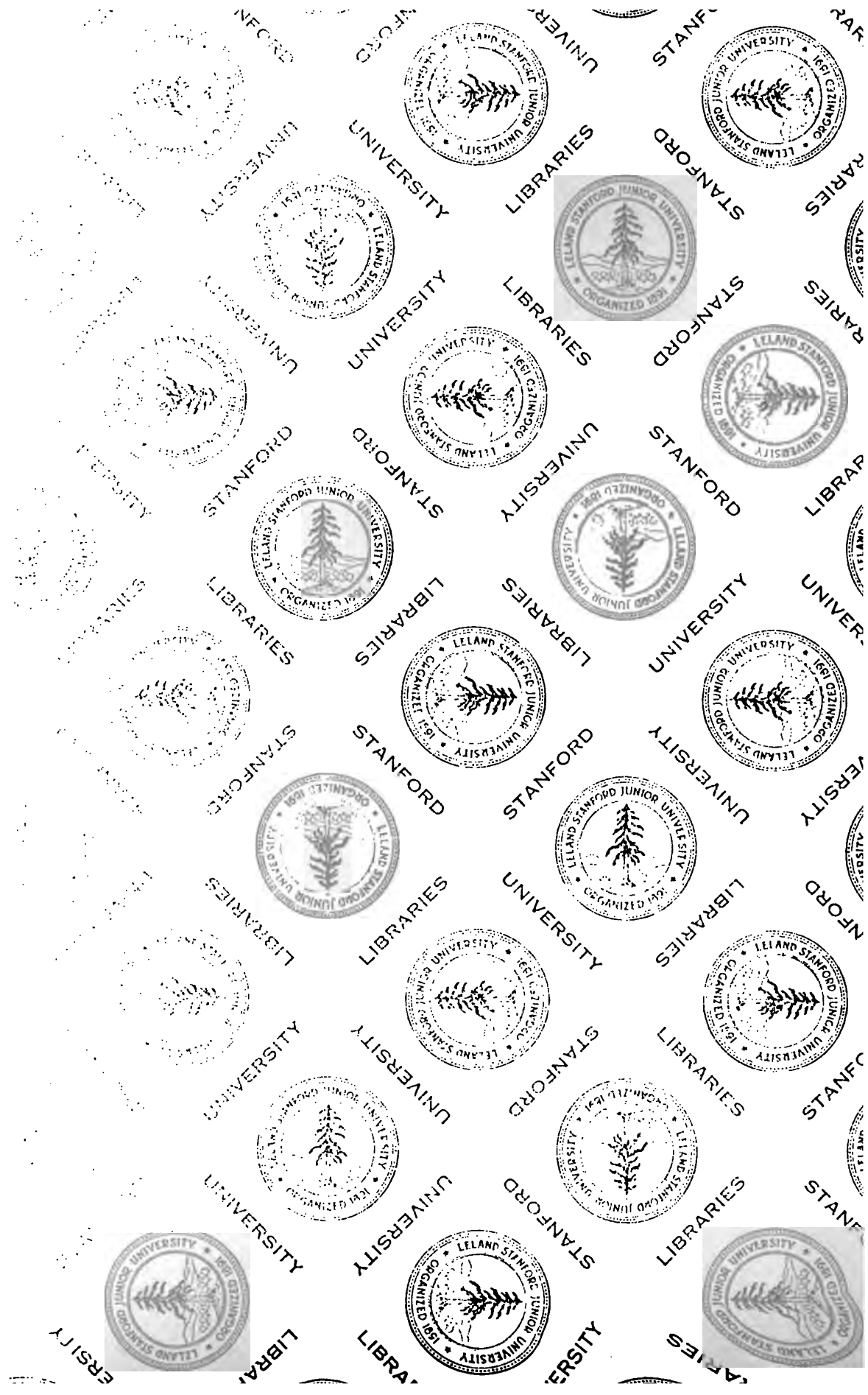
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

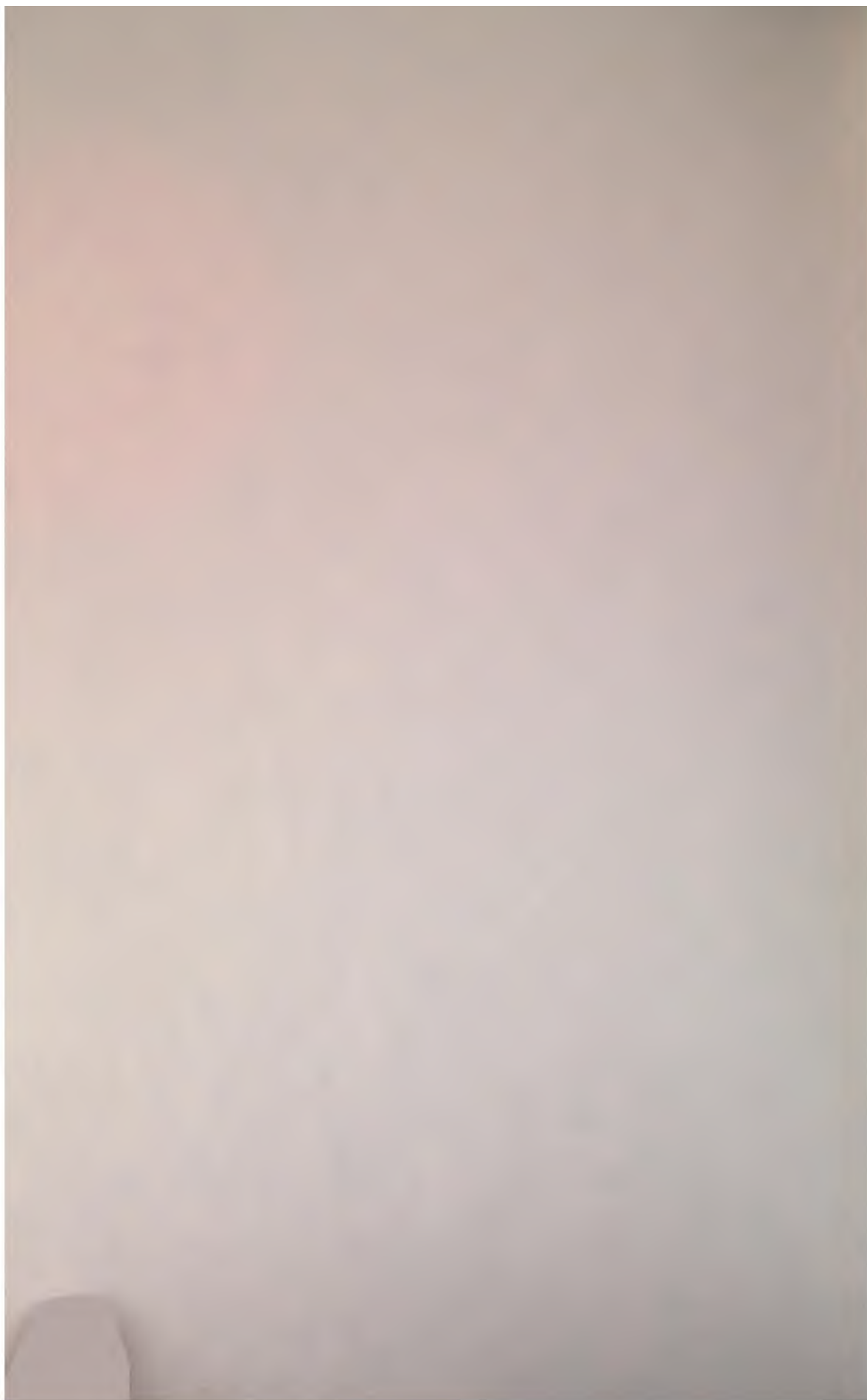
À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>











ARCHIVES SECRÈTES

DU DERNIER GOUVERNEMENT

(1830 - 1838)

Le Directeur des Archives Nationales
M. de Sèze
Le Directeur des Archives de la Guerre
M. de Sèze
Le Directeur des Archives de la Marine
M. de Sèze
Le Directeur des Archives de la Justice
M. de Sèze
Le Directeur des Archives de l'Intérieur
M. de Sèze
Le Directeur des Archives de l'Éducation Nationale
M. de Sèze
Le Directeur des Archives de l'Administration
M. de Sèze

Handwritten signature or stamp

PARIS



REVUE RÉTROSPECTIVE

HOOVER INSTITUTION
or
E. I. Nicolaevsky Collection

ARCHIVES SECRÈTES DU DERNIER GOUVERNEMENT.

1850 — 1848.

REVUE RÉTROSPECTIVE

HOOVER INSTITUTION
or
B. I. Nicolaevsky Collection

ARCHIVES SECRÈTES DU DERNIER GOUVERNEMENT.

1830 — 1848.

N. XIV. — MARIAGE DE M. LE DUC DE NEMOURS. — Notes et lettres diplomatiques.	210
CORRESPONDANCE DES MINISTRES DE LOUIS-PHILIPPE AVEC LUI. — <i>Ministère du 29 octobre.</i> — M. le maréchal Soult. (Voir pages 22, 97, 117, 133, 154, 162, 179 et 194).	211
M. DE MACKAU ET L'AMIRAUTÉ	220
MELANGES. — <i>Demandes de paires.</i> — MM Girot de Langlade, de Dree, L. Molin.	223
N. XV. — MARIAGE DE LA PRINCESSE CLÉMENTINE D'ORLÉANS. — Memorandum et lettres diplomatiques	225
CORRESPONDANCE DES MINISTRES DE LOUIS-PHILIPPE AVEC LUI. — <i>Ministère du 29 octobre.</i> — M. le maréchal Soult. (Voir pages 22, 97, 117, 133, 154, 162, 179, 194 et 211).	228
MELANGES. — <i>Paiements autorisés pour dépenses des voyages des Princes en 1843.</i>	240
<i>Lettre de M. de Gobery à M. Athalin</i>	242
N° XVI. — MORT DU DUC D'ORLÉANS. — Lettres à ce sujet. CORRESPONDANCE DE LOUIS-PHILIPPE, DE SES FILS ET DES GÉNÉRAUX D'AFRIQUE (Voir page 129)	243
CORRESPONDANCE DES MINISTRES DE LOUIS-PHILIPPE AVEC LUI. — <i>Ministère du 29 octobre.</i> — M. Martin du Nord. — (Voir pages 22, 97, 117, 133, 154, 162, 170, 194, 211 et 228.)	255
MELANGES. — <i>Demandes de paires.</i> — Lettres de M. Portalis pour M. Pataille, de M. de Barante pour M. d'Amilly	256
N° XVII. — MARIAGE DU PRINCE DE JOINVILLE. — Lettres et négociations diplomatiques. — Articles de mariage. — Inventaire	257
CORRESPONDANCE DES MINISTRES DE LOUIS-PHILIPPE AVEC LUI. — <i>Affaires du 29 octobre.</i> — MM. Humann, Lacave, Villemain, Duperré, Montalivet (Liste civile) et Duchâtel. — (Voir pages 22, 97, 117, 133, 154, 162, 179, 194, 211, 223 et 235.)	263
MELANGES. — <i>Affaire Praslin.</i> — Lettres de Louis-Philippe et de la reine au maréchal Sébastiani	270
LES CORRESPONDANTS DE M. GUIZOT, AMBASSADEUR A LONDRES. — Lettres de MM. de Barante et Granier de Cassagnac (Voir page 32.)	272
N° XVIII. — MARIAGE DU DUC D'ANJOU. — Lettres et négociations diplomatiques	274
ELECTIONS GÉNÉRALES DE 1846. — Lettres diverses.	277
LA CENSURE ROYALE ET L'AMIRAL ROUSSIN	284
MELANGES. — <i>Le prince Bibesco et Louis-Philippe.</i> — <i>Les correspondants de M. Guizot à Londres.</i> — Lettres de MM. Muret de Bord et du duc Decazes. (Voir pages 32 et 272.)	287
N° XIX. — PROCÈS DE LA REVUE RÉTROSPECTIVE CONTRE M. BLANQUI. — <i>Ordonnance de la Chambre du Conseil.</i> (Voir pages 3 et 35.)	290
AFFAIRES D'ESPAGNE ET MARIAGE DU DUC DE MONTPENSIER. — Lettres et négociations diplomatiques. (Voir pages 17 et 49.)	293
ELECTIONS GÉNÉRALES DE 1846. — Lettres diverses. (Voir page 277.)	304
MELANGES. — Lettres de M. Pelet de la Lozère à M. Guizot. — Cour des Comptes	305
N° XX. — AFFAIRES D'ESPAGNE ET MARIAGE DU DUC DE MONTPENSIER. — <i>Lettres et négociations diplomatiques.</i> (Voir pages 17, 49 et 295.)	308
AFFAIRE PETIT	315
LE DANEMARCK, LES DUCHÉS ET LA FRANCE. — Correspondance du roi Christian avec M. Decazes, et de M. Decazes avec M. Guizot	321
N° XXI. — AFFAIRES D'ESPAGNE ET MARIAGE DU DUC DE MONTPENSIER. — Lettres et négociations diplomatiques. (Voir pages 17, 49, 295 et 305.)	327
LETTRES DE LOUIS-PHILIPPE A S. M. LE ROI DES BELGES. PREMIÈRES TENTATIVES DE MARIE-CHRISTINE POUR RENTRER EN ESPAGNE.	333
MELANGES. — Correspondance de madame Césimir Périer avec Louis-Philippe	335
<i>Réclamations, critiques et réponses.</i> — <i>La Revue rétrospective</i> et MM. d'Audiffret, Malès. — <i>La Revue et la Réforme</i>	356
N° XXII. — AUTOBIOGRAPHIE ET BIOGRAPHIE DE LOUIS-PHILIPPE. — Louis-Philippe 1 ^{er} . — Notes annales. — Ouvrages sur la vie de Louis-Philippe.	337
AFFAIRES D'ESPAGNE ET MARIAGE DU DUC DE MONTPENSIER. — Lettres et négociations diplomatiques. (Voir pages 17, 49, 295, 305 et 321.)	342
LETTRES DE LOUIS-PHILIPPE A S. M. LE ROI DES BELGES. (Voir page 327.)	347
MELANGES. — Lettre de M. Lingay à M. Guizot	351

<i>Réclamation et réponse.</i> — Lettre de M. Dupoty. — Réponse.	351
N° XXIII. — PROJETS DE DISCOURS NON PRONONCÉS A LA TRIBUNE PAR M. GUIZOT. (Voir page 65.)	351
AFFAIRES D'ESPAGNE ET MARIAGE DU DUC DE MONTPENSIER. Lettres et négociations diplomatiques. (Voir pages 17, 49, 295, 305, 321 et 342.)	351
LETTRES DE LOUIS-PHILIPPE A S. M. LE ROI DES BELGES. (Voir pages 327 et 347.)	351
MELANGES. — Note sur des porcelaines, de la main du Roi.	351
N° XXIV. — CRISE MINISTÉRIELLE DE MARS ET AVRIL 1839. — Note. — Lettres de M. Thiers et du maréchal Soult ÉVÉNEMENTS DES 12 ET 15 MAI 1859. — <i>Rapport du général Pajol</i> (Voir page 3)	351
LETTRES DE LOUIS-PHILIPPE A S. M. LE ROI DES BELGES. — (Voir pages 327, 347, 359.)	351
MELANGES. — Lettre de M. Trognon à M. le baron Fain.	351
N° XXV. — MORT DU DUC D'ORLÉANS. — Lettres diverses. (Voir page 242.)	351
ÉVÉNEMENTS DES 12 ET 15 MAI 1859. — <i>Rapport du général Pajol.</i> — (Voir pages 3 et 372.)	351
LETTRES DE LOUIS-PHILIPPE A S. M. LE ROI DES BELGES. (Voir pages 327, 347, 359, 379.)	351
MELANGES. — Lettre, signée P. D., à M. Muret de Bord sur l'ambassade de M. Guizot.	351
N° XXVI. — LETTRES DE LOUIS-PHILIPPE A S. M. LE ROI DES BELGES. — (Voir pages 327, 347, 359, 379.)	351
DOTS ET DOTATIONS. — <i>Mémoire.</i> (Voir page 65.)	351
UN CANDIDAT ET UN ELU DE PARIS EN 1848. — Pétition de M. Rasail à la Chambre des députés en 1856. — Lettre de M. F. Dessert à M. Guizot.	351
MELANGES. — Lettre de Louis-Philippe au duc de Nemours. — Correspondance du roi et de l'amiral Roussin, à l'occasion de la démission de ce ministre de la marine, juillet 1845	351
<i>Réponse à un avocat et à un procureur</i> (M. G. de Pontécoulant).	351
N° XXVII. — FONDS SECRETS. — <i>Ministère de l'intérieur.</i> Exercice 1836 (du 22 février au 6 septembre; — du 7 septembre au 18 mars 1837)	351
DOTS ET DOTATIONS. — Fin. (Voir page 405.)	351
MELANGES. — <i>Question d'étiquette.</i> Note pour le roi. — <i>Affaires du Maroc.</i> Lettres de lord Aberdeen et du capitaine Wallis.	351
N° XXVIII. — PROJETS DE DISCOURS PAR M. GUIZOT. (Voir pages 65 et 355.)	351
FONDS SECRETS. — <i>Ministère de l'intérieur.</i> — Exercices 1837 (du 1 ^{er} janvier au 15 avril), 1840 (du 30 octobre au 15 mai 1841) D-uxième article. (Voir page 417.)	351
LES FILS DE L'INFANT DON FRANÇOIS ET LA REINE ISABELLE. — Note envoyée à M. Guizot par M. Lingay; — Don Enrique à la reine d'Espagne	351
N° XXIX. — UNE VICTOIRE DE L'ARMÉE CARLISTE EN ESPAGNE. — Récit par M. de Senilhes.	351
FONDS SECRETS. — <i>Ministère de l'intérieur.</i> — Exercice 1842. Troisième article (Voir pages 417, 459.)	351
LES FILS DE L'INFANT DON FRANÇOIS ET LA REINE ISABELLE. — Deuxième article. (Voir page 444.)	351
MELANGES. — Naissance du duc d'Alençon; lettre du prince Albert à Louis-Philippe. — Lettre de l'évêque de Quimper à M. Trognon.	351
N° XXX. — LES FILS DE L'INFANT DON FRANÇOIS ET LA REINE ISABELLE. Troisième article. (Voir pages 444 et 461.) — Lettre de M. Génie à M. Fain. — Lettre de don Enrique à la reine d'Espagne	351
FONDS SECRETS. — <i>Ministère de l'intérieur.</i> — Exercices 1843, 1844. Quatrième article. (Voir pages 417, 459, 451.)	351
MELANGES. — <i>Prise de possession des îles O-Tahiti.</i> Lettres de M. le baron Roussin et de M. Roux de Clausay	351
Lettre du duc Alexandre de Wurtemberg à la reine Amélie. — Lettre du général de Urcu.	351
N° XXXI. — LETTRE DU DUC DE NEMOURS AU PRINCE DE JOINVILLE.	351
FONDS SECRETS. — <i>Ministère de l'intérieur.</i> — Exercices 1844 (suite), 1845. Cinquième article. (Voir pages 417, 459, 451, 469.)	351
M. GUIZOT ET LE SUCCÈS DE L'HISTOIRE DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE	351
MELANGES. — Faits relatifs à la position des princes dans l'armée. — <i>Avancement dans la magistrature.</i> — Lettre de M. Barthe.	351
POST-FACE.	351

REVUE RÉTROSPECTIVE

ou

ARCHIVES SECRÈTES DU DERNIER GOUVERNEMENT

RECUEIL NON PÉRIODIQUE

HOOPER INSTITUTION
"The Hooper" Collection

Gens du pays fameux par ses gâteaux,
S'il est des trous à vos manteaux,
Cachez-les bien : votre compatriote
Vous observe et de tout prend note ;
Et puis, ma foi, le jour viendra
Où tout s'imprimera.

Traduit de BURNS.

N° 1.

On ne reçoit pas d'abonnements. — Chaque Numéro se vend séparément : Prix, 50 centimes.



PARIS
PAULIN, EDITEUR, RUE RICHELIEU, 60

Mars 1848.

CRV

DC 265
R 25

PRÉFACE.

J'ai toujours aimé les documents historiques et les autographes curieux, et je dois reconnaître que les révolutions ont merveilleusement servi cette passion, cette manie, si l'on veut. Après 1830, j'ai fait paraître, sous le titre de *Revue rétrospective*, un recueil auquel les événements qui venaient de s'accomplir fournirent un contingent assez intéressant pour contribuer à valoir à cette collection une place dans les bibliothèques. Février 1848 ne m'ayant pas moins bien partagé, je reprends aujourd'hui cette publication interrompue.

Déjà le *Moniteur universel* a inséré un *Rapport* de M. Boucly à l'ex-ministre Hébert sur des détournements commis dans les bibliothèques publiques. Ce document faisait partie d'une liasse où se trouvaient également les pièces renfermées dans la livraison que nous publions aujourd'hui. Ces papiers ont été, pendant le combat, enlevés du cabinet du secrétaire de M. Guizot. Quelques-uns sont tombés entre mes mains; je ne les regarde pas comme ma propriété. Le rapport si honorable du chef du dernier parquet a été déposé aux Archives du Ministère de l'Instruction publique. Je déposerai également aux Archives des départements ministériels qu'elles pourront intéresser, et immédiatement après leur impression, les pièces qui me restent à publier.

En procédant ainsi, j'aurai la confiance de concilier les droits du gouvernement avec les intérêts de l'histoire, comme avec les garanties de la défense que voudraient faire entendre les personnages qui se succéderont dans cette galerie.

J. TASCHEREAU.

HISTOIRE.

I.

Affaire du 12 Mai 1839 (1).

ument qu'on va lire porte pour titre : DÉCLARATIONS FAITES PAR *** DEVANT LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. Ce document n'est pas signé, nous ne nous croyons pas suffisamment autorisé à reproduire ici un qui n'est pas laissé en blanc sur la pièce que nous avons sous les yeux.

gens qui ont figuré dans cette affaire, et qui seuls pouvaient en avoir le secret ici révélé, verront s'ils se livrer aux investigations et aux recherches nécessaires pour savoir à qui doit incomber la responsabilité de ces révélations. Ce n'est pas notre affaire.

ur nous, ce sera pour nos lecteurs une page curieuse d'histoire contemporaine, quel que soit le nom on doive la signer.]

22 octobre 1839.

origine de la Société des Familles remonte à 1835 ; elle a pris naissance pendant le procès des défenseurs des accusés d'avril. C'est moi qui en ai été le créateur. Elle prit un développement rapide dans les derniers mois de 1835. La moyenne des introductions était d'environ deux cents par mois. Le nombre commença à diminuer en février 1836 ; la première ardeur était calmée. Pépin était membre de cette société ; il n'y a pas exercé de rôle actif. Il n'y a fait recevoir qu'une seule personne.

Déposé par nous aux archives du Ministère de l'Inté-

J'avais peu de rapports avec lui : je me rappelle cependant un fait remarquable. Le 28 juillet, jour de l'attentat de Fieschi, Pépin vint à moi, à onze heures et demie, sur la place de l'Estrapade, et me frappa sur l'épaule : « Il va y avoir un grand coup, me dit-il ; on va tirer sur le roi : il y a une machine qui doit lancer beaucoup de projectiles. » Je lui répondis qu'il fallait prendre garde, qu'on pouvait bien s'exposer à tuer des innocents, des gens qui n'étaient pas de la revue ; que cela ferait un mauvais effet. Il ne me donna aucun détail ; je ne pris pas, du reste, ses paroles au sérieux ; je n'étais au courant de rien de semblable. Pépin me demanda de mettre la Société

sous les armes. Je lui répondis que le temps manquait, qu'on ne pouvait pas ainsi en un moment organiser une prise d'armes. Après avoir quitté Pépin, j'allai chez Barbès, qui ne savait rien. L'instruction de la chambre des pairs s'est trompée sur ce point. Ce qui montre que j'ignorais l'attentat, c'est que j'envoyai ce jour-là sur le boulevard, pour voir la revue, mon enfant avec sa nourrice.

Le premier incident qui marque ensuite dans la Société des Familles, c'est le procès de la rue de l'Oursine. A cette époque, il était entré à peu près douze cents hommes dans l'association ; mais l'effectif prescrit n'était que d'environ sept cent cinquante. Il n'a jamais existé de liste des Sociétés ; la justice s'est trompée lorsqu'elle a cru avoir saisi chez moi des listes de sociétaires : ce n'était que des listes de personnes présentées, et dont je m'occupais de régler l'admission. Vous connaissez l'organisation des Familles ; elle était formée par groupes de cinq personnes. Le 4 septembre 1836, il devait y avoir un coup de main : les ordres furent donnés, mais la tentative échoua. Personne ne vint au rendez-vous. Les chefs ne purent réunir qu'un très-petit nombre de soldats.

A cette époque, l'association, privée de ses chefs qui étaient dans les prisons, tomba dans des mains subalternes, et n'avait presque plus de consistance. L'amnistie rendit aux chefs leur liberté. Ils résolurent sur-le-champ de recommencer, et se remirent à l'œuvre sans perdre un instant. C'était Raisant, Lamieussens, Martin Bernard et moi. Raisant avait une certaine influence à cause de sa fortune ; il avait sept à huit mille francs de rente. La lutte s'engagea aussitôt avec les chefs subalternes qui s'étaient emparés de la Société des Familles : Baudin, Villecoq, Seigneurgent, Voiturier, Carmon, Fonberteau, Bastel, etc. Ces gens-là étaient placés sous le patronage de Deschappelles, dont ils allaient manger les dîners. Nous étions en hostilité sourde avec les hommes du *National*. C'est alors que je pris pour la Société nouvelle le cadre des Saisons. L'organisation est connue. La Société

se développa rapidement ; les soldats des Familles rentrèrent dans les Saisons. L'organisation fut commencée en juin 1837. Au commencement de 1838, on comptait six à sept cents hommes. Le premier objet dont on s'occupa fut la confection des cartouches. Vous vous rappelez la saisie de 18 livres de poudre chez Danguy, imprimeur. Raisant avait fourni l'argent pour acheter cette poudre. Un des sociétaires la remit dans la rue à Lamieussens ; celui-ci la porta chez Teissier, son compatriote et son ami, employé dans les bureaux de la préfecture de police. Danguy fut chargé d'aller la chercher chez Teissier : celui-ci nous avait livrés.

Depuis 1835, il n'y a pas eu dans les sociétés de complot contre la vie du roi : je les ai tous supprimés. Ce n'était pas par intérêt pour le roi : je lui faisais la guerre, et je n'aurais pas été fâché qu'il fût atteint d'un coup de fusil ; mais je regardais l'exécution comme impossible. Je ne comprends même pas comment le complot de Fieschi, conduit par des hommes aussi dénués d'intelligence, a pu être mené à fin. — Le complot de mademoiselle Grouvelle m'a toujours paru une niaiserie ; je le connaissais depuis six mois : la police ne pouvait pas l'ignorer. J'ai toujours fait repousser les propositions de ce genre qui nous ont été adressées, les regardant comme de pures folies. — Nous n'avons pas eu connaissance du projet d'Alibaud. C'était une affaire tout à fait isolée. L'assassinat ne peut pas être l'objet d'un complot. Il n'y a chance de succès que pour les tentatives faites par un seul fanatique sans complices. Les essais de tir à la cible qui eurent lieu chez moi n'avaient pas pour but de mauvais desseins contre la personne du roi ; nous voulions essayer des fusils de chasse pour voir quelle serait leur portée dans un combat. J'ai reconnu dans ces épreuves qu'il fallait cent trente cartouches par livre de poudre employer des balles de vingt-six à la livre.

Le caractère le plus remarquable dans toutes les Sociétés, c'est Raisant. C'est un homme d'apparence d'un dévouement modeste, ce lui donne de l'influence ; mais il a une au

ion sans limite; il sait admirablement cacher son jeu : il est méchant et très-féroce ; et, quoi qu'on en dise, en général nous ne le sommes pas. Raisant ne sait pas parler ; aussi n'avait-il pas d'influence comme capacité, mais seulement comme moralité. On le regardait comme le lieutenant de Lamieussens ; il en était ulcéré.

Martin Bernard est intelligent, doux, brave garçon, très-actif, fort capable d'organisation.

Barbès est rempli de bravoure : c'est un homme résolu dans l'action, mais qui n'est pas dangereux. Il n'est pas organisateur, il ne connaît pas les hommes, et ne sait pas prendre l'empire sur eux : c'est un instrument énergique, ce n'est pas un chef. Il est du reste spiritueliste décidé, ce que la plupart d'entre nous ne sommes pas. Il a été en partie la cause de notre échec du 12 mai. Il ne s'est pas attiré comme un chef, mais comme un soldat.

Lamieussens est Gascon, adroit, délié, ambitieux, mais d'une ambition moins vaste que celle de Raisant. Il s'est attaché à Barbès à cause de la position sociale de celui-ci. Il s'attachait à tous ceux qui avaient plus de fortune que les autres et une meilleure situation. Du reste, il est essentiellement organisateur. Les hostilités commencèrent bientôt à éclater entre Raisant et Lamieussens. Raisant avait monté une levée de boucliers contre Lamieussens. Martin Bernard, qui l'avait d'abord attaqué, chercha plus tard à le défendre ; mais lui et moi fûmes obligés d'y renoncer, tant Lamieussens était soupçonné et devenu impopulaire. Lamieussens fut forcé de se retirer en mai 1838. De formelles tentatives furent faites pour réorganiser une fabrique de cartouches ; c'est alors que Rabau parut parmi nous : il fut introduit par Raisant, qui voulait s'en servir pour dominer le comité.

Rabau est un homme étourdi, impérieux, compromettant. Il fut saisi, et il était impossible qu'il ne le fût pas. Vous me parlez de Dubosc ; il ne se souciait pas d'entrer dans l'association, mais il se mettait à ma disposition pour se battre. Lamieussens a été accusé, mais à tort, d'avoir vendu l'affaire Rabau. De sa

prison de Sainte-Pélagie, Raisant troublait l'association par de continuelles intrigues. Le gouvernement, en l'envoyant à Doullens, rendit la vie à l'association. L'organisation fut remaniée ; on s'occupa de recrutement d'octobre 1838 jusqu'en février 1839. A cette époque, Lamieussens voyageait, mais ses voyages n'avaient aucun but politique.

La Société n'a été pour rien dans les émeutes du commencement d'avril, aux abords de la chambre des députés et à la rue Saint-Denis.

Notre calcul était de ne pas bouger et d'éclater tout à coup. Les émeutes d'avril étaient spontanées, telles que celles de 1831 et 1832 ; aussi n'avaient-elles pas de consistance. Quant à nous, hommes de 1839, nous comptions huit cent cinquante hommes. Les émeutes d'avril donnèrent naissance à une autre société parallèle à la nôtre : l'effervescence du public réveilla quelques anciens meneurs qui formèrent la Société des Montagnards. C'était une véritable anarchie. Les meneurs étaient nombreux et ils étaient tous soldats. Tout se bornait à vingt ou vingt-cinq criards : Pornin, Vachez et autres. Ils allaient répétant sans cesse : « Nous marcherons demain, nous marcherons « tel jour, » et ils ne paraissaient jamais, parce qu'ils n'avaient pas de monde derrière eux. Ils faisaient à merveille les affaires du gouvernement. Ils ébranlaient nos Saisons par leurs criaileries, répétant sans cesse que nous étions exclusifs, que nous ne voulions pas nous fusionner avec eux, que nous ne voulions pas agir ; ils mirent en désordre le quartier Saint-Antoine : il fallut les dissoudre.

Arriva le 12 mai. Voici les motifs qui nous engagèrent à agir. En premier lieu, la crise ministérielle, qui produisait un mécontentement général. Si le ministère avait été formé le jeudi, nous n'aurions pas pris les armes le dimanche ; nous comptions aussi sur les souffrances du commerce. D'un autre côté, les Montagnards menaçaient de dissoudre la Société par leurs intrigues ; enfin il y avait parmi les nôtres un cri général et irrésistible de combat.

Le moment était bien choisi : la bourgeoisie

était désaffectionnée. Si nous avions pu tenir vingt-quatre heures, nous regardions le gouvernement comme perdu. Nous avons précipité l'action, de peur que le ministère ne parût. Nous étions dans la nécessité d'agir pour éviter de nous dissoudre. Quant aux préparatifs, nous avons renoncé à confectionner les munitions en masse; nous trouvions plus prudent de les fabriquer en détail. Nous pouvions de cette manière éviter les investigations de la police.

23 octobre 1859.

Le 12 mai, des gens étrangers à la Société se sont joints à nous en assez grand nombre. Un de nos motifs d'espoir, c'est que nous regardions la classe ouvrière comme mécontente et la population en général comme désaffectionnée. La bourgeoisie nous semblait molle et disposée à laisser faire. Il s'est joint à nous plus de monde que je ne croyais. La plupart des gens arrêtés étaient étrangers à l'association. Un cinquième à peine lui appartenait. Sur les accusés de la première catégorie, il n'y avait guère qu'un tiers de sociétaires. Six cent cinquante hommes environ sont venus au rendez-vous. Il y avait toujours en moyenne de vingt-cinq à trente absents, et on peut porter à deux cents le nombre de ceux qui ne venaient pas, pour diverses causes. On a perdu un temps précieux à enfoncer la porte de Lepage. C'a été une des causes du mauvais succès.

Nous n'avions pas de fusils dans la Société. Nous possédions environ trois mille cartouches, soit de guerre, soit de chasse. Le plan était très-simple. Nous comptions nous armer avec les fusils de Lepage, marcher sur la Préfecture, l'occuper, garder et barricader les ponts, établir une espèce de camp retranché, de quartier général à la Préfecture, faire de la Cité le centre de l'insurrection, et pousser de là des colonnes dans les diverses directions. Au premier moment de la prise d'armes, il s'est présenté à peu près huit cent cinquante hommes; deux cent cinquante hommes au moins ont quitté pendant les trois quarts d'heure qu'a duré l'attaque de la boutique de Lepage. Nous

avons recruté dans la population un nombre de combattants au moins égal au nôtre. S'il y avait eu des armes, il y aurait eu bien plus de combattants. L'attaque de la Préfecture a échoué par défaut d'ordre : on avait mêlé les deux espèces de cartouches, celles de guerre et celles de chasse; il s'en est suivi, quand il a fallu en faire usage, beaucoup de désordre et de trouble. Barbès est parti de la rue Quincampoix avec quarante hommes, en avant du gros de la troupe; il n'a pas été suivi. Après l'attaque du poste de l'Horloge, il n'a su que faire : le corps principal était resté sur la place du Châtelet. Barbès est venu le joindre par le pont au Change. Alors on changea de plan. L'attaque de la Préfecture avait échoué; on songea à attaquer l'Hôtel-de-Ville. Je me trouvais sur la place du Châtelet; nous éprouvions des désertions. La colonne attaqua successivement le poste de l'Hôtel-de-Ville, la septième mairie, puis la sixième. C'est alors qu'on créa des barricades. La colonne se sépara, et l'affaire fut perdue. Au Conservatoire, les chances étaient bonnes; nous comptions six ou sept cents hommes armés. Deux heures de combat leur avaient donné de l'ordre et de la confiance. Si la colonne avait rencontré un régiment, elle l'aurait enfoncé. C'est la vieille habitude des barricades qui l'a emporté. Elle a dissous la colonne : nos hommes se battaient derrière les barricades avec beaucoup de sang-froid et d'indifférence. Ils attendaient chacun à leur poste et sans s'émouvoir.

Il y a deux catégories dans le parti républicain : ceux qui se battent et ceux qui ne se battent pas. La première catégorie se compose presque entièrement d'ouvriers. Tout ce qui a des habits ne se bat guère; le nombre de hommes à habit qui se mêle d'insurrection est très-petit. La grande majorité fait des journaux et attend. Si le mouvement avait réussi, il aurait été, après le succès, dirigé par d'autres que nous; nous le savions bien : nous étions convaincus que bien des gens se présenteraient après la victoire, et que nous ne manquerions pas d'hommes pour prendre le pouvoir. Nous n'avions pas nous-mêmes assez

e notabilité ; on n'avait pas désigné d'avance ses membres du gouvernement. Cela se serait fait de soi seul. Les noms connus se seraient comparés de l'autorité. La Société n'avait pas les relations avec les gens haut placés. Les hommes qui passent pour tête de colonne se gardent de tout contact avec les hommes d'action ; ils leur font même une opposition qu'ils n'osent pas rendre vive, mais nos allures leur déplaisent fort. Je n'ai pas eu de rapport avec Cavaignac, Guinard et ses autres amis depuis l'évasion de Sainte-Pélagie.

L'organisation a survécu au 12 mai. La majeure partie des membres de la Société est en liberté. Il y avait dans les Familles beaucoup d'étudiants ; mais ce sont de mauvais soldats, bavards plus indiscrets que les ouvriers. Dans les Saisons, tout était ouvrier. Les Familles avaient eu de nombreux rapports avec l'armée ; les Saisons n'en avaient pas. On avait reconnu que c'était un abus : on n'a jamais dans l'armée que des hommes isolés. Ils ne peuvent pas venir au rendez-vous du combat en uniforme. S'ils sont un peu nombreux, ils compromettent. Ces affiliations ne servent à rien : le soldat dans les rangs est obligé de faire comme ses camarades. Il faut compter sur les sympathies républicaines dans l'armée pour le cas d'événements ; mais c'est une faute d'y recruter pour les sociétés secrètes.

Nous n'avions pas non plus de rapports avec les départements ; cela nous semblait tout à fait inutile. Le mouvement du 12 mai n'a été décidé que huit jours avant d'éclater. La lettre dressée à Barbès, et citée dans la procédure de la chambre des pairs, ne signifie rien. Barbès n'avait proposé de fonder un journal à Montellier. Cette proposition n'eut pas de suite, parce que les fondateurs républicains de ce journal ne voulurent pas d'un rédacteur de Paris.

Le 12 mai a produit deux effets contraires : d'abord, il a ébranlé et découragé ; cet effet a duré pendant le premier mois. Puis il y a eu réaction : l'exemple d'une attaque aussi audacieuse a remonté les esprits : on a pensé qu'en évitant les fautes du 12 mai, et en profitant de

l'expérience, on pourrait avoir meilleur succès. Après six semaines, l'association a repris son élan ; il y a eu dans une partie de la population disposition à s'engager dans l'association. On attribuait l'échec au manque d'ordre et de discipline. Mais il n'y avait plus de chefs, rien que des chefs secondaires, des ouvriers. Mais les ouvriers n'obéissent volontiers qu'aux hommes à habit. L'organisation était très-mauvaise ; l'autorité tomba entre les mains des anciens chefs de mots. Alors on s'adressa à moi ; je conseillai de conserver l'ancienne dénomination. Il y avait alors cinq cents sociétaires présents. C'était après le procès, dans les derniers jours de juillet ; l'anarchie était extrême. Vous avez bien fait d'épargner la vie de Barbès. Si Barbès avait péri, l'exaspération aurait passé toutes les bornes ; il y aurait eu certainement des pairs assassinés. Il n'en serait pas résulté d'attentats contre la vie du roi, parce que l'opinion est établie que le roi est trop bien gardé, et que chercher à lui faire un mauvais parti, c'est perdre son temps et compromettre les siens. Mais les vengeances contre les pairs n'auraient pas eu de terme. Malgré la grâce de Barbès, l'idée est restée de faire la guerre ; nous comptions sur le mécontentement de la population ; je l'attribue à deux causes : d'abord à ce qu'il n'y a pas eu de guerre, à l'absence de dignité dans la politique extérieure ; — en second lieu, à l'encombrement des ateliers, à la lutte du travail contre les capitaux.

C'est à la fin de juillet que j'ai repris le commandement. Je cherchai à faire cesser les tiraillements, à mettre de l'ordre dans la Société. Le gouvernement, dans son intérêt, a fait trop d'arrestations ; c'est une faute. Beaucoup de gens qui n'avaient rien fait quand on les a arrêtés, sortent de prison pour entrer dans les associations : les prisons sont des foyers de conspiration.

Il y avait dans l'ancienne Société dix Saisons, et par conséquent dix Printemps. Plusieurs Saisons ont été disloquées après le 12 mai.

1^{er} groupe. Pour chef Geoffroy, cambreur. — Geoffroy a été accusé de rapports avec la

police; menacé de jugement et abandonné. Son détachement a été détruit; il était de cinquante-six à cinquante-sept hommes.

2^e groupe, dit des cambreurs, dissous après le 12 mai.

3^e groupe. Des charpentiers, dissous également à la suite de mai. — Soixante hommes; quinze à vingt reversés dans d'autres groupes. Le chef, nommé Hilderet, a disparu.

4^e groupe. Des tailleurs. Il survit. Pour chef Avon. — Soixante-quinze à quatre-vingts hommes.

5^e groupe. Celui que commandait Nettré, tué en mai. Il commandait à quatre-vingt-dix hommes. Dissous à la suite de mai. Sur les trois Juillet de ce groupe, deux, que l'on nommait Antoine et Joseph, se sont retirés.

6^e groupe. Mélangé de gens de toute sorte du faubourg Saint-Germain, quartier Mazarin, commandé par un portier nommé Jean, homme d'anarchie et de désorganisation, qui a amené la dissolution du groupe.

7^e groupe. De cordonniers et de tailleurs. Dissous. Le chef est à Sainte-Pélagie; il ne s'est pas battu en mai.

8^e groupe. Des cuisiniers. — Trente à trente-cinq hommes, très-braves. Il a pour chef Gorat.

9^e groupe. Des serruriers. — Vingt hommes, gens criards, insoumis, raisonneurs. Pour chef Chéry.

10^e groupe. Les chapeliers. Ils avaient pour chef Ferrari, qui a été tué en mai. Il avait quatre-vingts hommes; aujourd'hui il en a cent. Il a pour chef Deschamps. C'était un Juillet avant le 12 mai.

Dans le faubourg du Temple, il s'est formé sur la lisière du faubourg Saint-Antoine un groupe de cent cinquante hommes qui a rallié beaucoup d'hommes des divers autres groupes. Lionne est le chef. Hippolyte commande aujourd'hui un groupe de cordonniers de cent hommes; il ne s'est pas battu en mai: cependant il conserve le commandement. Boivin commande un groupe de trente à trente-quatre hommes. Le quartier Saint-Antoine est raisonneur, anarchiste; il avait été dissous avant le 12 mai; il a été réorganisé par les soins de

Jouy, ébéniste. Ce groupe est isolé; il se compose de cent quarante à cent cinquante hommes. Il est en l'air; il n'a pas de rapport avec l'association. Jouy a sous ses ordres Langlois, Scarguète, Dupuis, jeune homme assez ambitieux. Tous les chefs sont sous la direction de deux individus: Napoléon Bazin, cuisinier (ou ne l'appelle jamais que Napoléon), qui a sous ses ordres Ason, Boivin, Gorat, Chéry, et David, employé à la Bourse, beau garçon de vingt-six à vingt-sept ans. Il commande à tout le reste, sauf le faubourg Saint-Antoine. Ce sont deux hommes médiocres, mais très-braves. Napoléon est dans la misère; c'est un franc et loyal garçon; il lit mal; il fait des cuirs en lisant les ordres du jour; cela déplaît aux ouvriers; il est bon organisateur. David est un peu monsieur; il a des prétentions, mais il n'est pas très-capable. Sa division est la plus forte.

Je parle en dernier lieu de Lamieussens; il n'a pas pris part au 12 mai, parce qu'on l'avait forcé de se retirer de l'association. C'est le plus grand organisateur avec Martin Bernard. J'ai pensé à lui pour la direction. Sans lui la Société ne pouvait se soutenir. David et surtout Hippolyte lui étaient très-opposés, mais ils ont fini par consentir à son admission. Cela s'est passé très-récemment. Lamieussens est sur un pied d'égalité avec les deux autres; dans le fond c'est la seule forte tête, la seule capable de commander; sa présence ralliera immédiatement le faubourg Saint-Antoine, où il a beaucoup d'influence; il ralliera aussi la majeure partie des groupes dispersés. Le principal lieutenant de Lamieussens est Bonnefaux, homme assez intelligent. Les gens de David font une hostilité sourde à Lamieussens. Ce que le gouvernement a à craindre, c'est l'union des divers chefs. Il y a un moyen de l'empêcher: il faudrait lâcher, au milieu de la Société, Raisant et Raban, qui doivent sortir de prison au mois d'avril prochain.

Dans tout cela il n'y a pas de projet d'attentat contre le roi. Ce n'est pas, comme de raison, que nous lui portions intérêt; mais remarquons, deux motifs. D'abord nous le

bien gardé, et le succès ne paraît pas ; en second lieu, le gouvernement est l'hui assez affermi pour que le duc ne succède à son père : il serait donc de tuer le roi ; on s'exposerait, sans à jeter de l'odieux sur le parti : il n'y a aucun mouvement insurrectionnel qui puisse entraîner la chute du gouvernement.

24 octobre 1839.

bonapartistes ont fait beaucoup de tentatives auprès de la Société, mais elles ont toutes échoué ; ce n'est pas qu'il n'y ait beaucoup de bonapartistes parmi les ouvriers, même les jeunes. Les idées de gloire et les rêves de l'empire agissent sur les imaginations ; mais cette classe d'ouvriers n'entre pas dans les associations. Elle n'a pas d'idées politiques, elle mêle pas de politique. Les républicains ne veulent pas de l'alliance bonapartiste ; elle n'y a eu, pour amener cette alliance, plusieurs infructueux faits par un nommé B..., maître bottier de la rue Croix-des-Champs ; il a été conspué et mis à la porte. Un tourneur de chaises du quartier du boulevard-Montmartre s'est aussi occupé de la même affaire, ainsi que son fils : ils n'ont pas réussi que Chatelain. Il n'y a pas à craindre le peuple d'associations bonapartistes. L'indifférence du bonapartisme est aussi grande chez les républicains que celle de la royauté est.

Il n'est aussi difficile à manier et à gouverner les hommes du peuple ; il faut une méthode spéciale pour faire quelque chose de bon et de soutenu en matière d'association. Les hommes qui peuvent réussir dans cette voie sont rares ; il leur faut de la discrétion, de la modestie, une grande connaissance des hommes ; il faut qu'ils évitent les airs de dédain ; qu'ils mettent dans toute leur conduite beaucoup de retenue et de prudence. Beaucoup de ceux qui essayent de diriger les associations se coulent en très-peu de temps ; c'est un métier très-ingrat. Arago fils n'est pas dans l'affaire ; c'est un bavard qui n'est pas à craindre ; il n'entend rien à la politique.

Ce sont les meneurs subalternes, tels que Fonberte et les autres nommés hier, qui, par jalousie des Saisons, ont fait le *Moniteur Républicain* : l'apparition du premier numéro m'a étonné. Même, parmi ces hommes-là, il n'y a pas de gens pour faire un attentat contre le roi. Villecoq, qui est un des leurs, est un homme d'une vie privée méprisante, de mauvaises et sales affaires.

Il y avait très-peu d'argent dans les Saisons ; les cotisations avaient été supprimées ; toute collecte était interdite. Aujourd'hui les munitions manquent complètement ; c'est dans les munitions qu'est la grande difficulté : le matériel est encore plus difficile à organiser que le personnel. On achète de la poudre en détail, mais il n'est pas facile de fabriquer un nombre de cartouches un peu considérable.

Dans les *Familles*, il y avait de nombreux rapports avec les régiments, notamment avec les 6^e, 26^e, 22^e et 50^e de ligne, 1^{er}, 5^e et 6^e léger ; c'est surtout dans le 22^e de ligne que les relations étaient étendues.

Voici quel était le projet de fuite de B... ; il avait accepté de réorganiser la Société, mais il voulait s'en aller une fois l'organisation faite.

Il se proposait d'aller en Suisse dans le canton du Tessin ; après deux ou trois mois passés en Suisse, il aurait perdu toute direction : on ne se serait plus soumis à lui demander le mot d'ordre.

On a des projets pour 1840. C'est une époque ; on est butté dans les sociétés sur cette idée-là ; mais les sociétés ne pourront être en mesure, au moins pour le commencement de l'année. Depuis les dernières mesures prises par la police, le matériel est beaucoup plus difficile à acquérir qu'auparavant.

Ce n'est pas le samedi soir, 11 mai, qu'on a donné l'ordre aux chefs pour une revue. L'ordre a été transmis hiérarchiquement ; chacun croyait qu'il ne s'agissait que de passer en revue sa *saison*, son *mois* ou sa *semaine*, comme cela se pratiquait souvent. On n'avait même pas l'idée d'une revue générale ; à peine trois ou quatre savaient qu'on allait se battre.

Les Montagnards subsistent toujours, mais avec leurs anciens défauts ; ce sont les plus puissants auxiliaires du gouvernement.

Lamieussens est trop engagé pour reculer ; il a de l'influence ; il sera bientôt le seul chef. Cette situation lui fait illusion ; il persistera dans la ligne qu'il a prise. Il est appuyé auprès des sociétaires par l'amitié de Barbès, dont le nom est aujourd'hui en grande odeur de sainteté.

La Société n'avait pas de rapports dans la garde nationale. L'idée de faire habiller des sociétaires en gardes nationaux n'a jamais existé. C'est une invention des Montagnards. Ce projet aurait été absurde ; il aurait fallu dépenser, pour acheter ces habits, un argent qu'on n'avait pas ; et de plus, l'invitation de revêtir les uniformes aurait été pour les hom-

mes un signal de combat. Or, rien n'est possible sans un secret absolu. Si les hommes savent par avance qu'on doit se battre, toute chance de succès disparaît.

Une association nouvelle ne peut pas se former : la veine des hommes capables est épuisée. Le gouvernement n'a pas ce danger-là à craindre ; son plus grand péril c'est une conspiration bonapartiste dans l'armée. Les bonapartistes profitent de la lutte que le gouvernement et la République ont soutenue l'un contre l'autre, et du mal qu'ils se sont fait réciproquement. L'avantage des bonapartistes c'est d'être neufs. Sous ce rapport, ils ont eu grand tort de publier un journal. Ils se sont exposés à la discussion ; ils ne peuvent pas lui résister. Ils sont trop percés à jour pour la supporter.

BIOGRAPHIE.



II.

La Contemporaine (1).

[En 1836, Ida Saint-Elme, auteur supposé des *Mémoires d'une Contemporaine*, publia à Londres un prospectus développé, intitulé : *la Poire couronnée*, du prix de cinq schellings, mis en vente chez l'auteur-éditeur, annonçant une publication beaucoup plus complète de Mémoires et de Lettres de Louis-Philippe. Celle-ci devait former deux volumes, dont le sommaire est donné à la page 28 de cette espèce d'annonce-introduction. La Contemporaine ne tint qu'incomplètement sa promesse, et publia plus tard des lettres fort compromettantes de l'ex-roi. On se rappelle le procès qu'eut à soutenir le journal *la France*, pour en avoir reproduit deux à Paris. Mais à Londres, où ce commencement de publication produisit un grand effet, le ministère français regarda comme indispensable de chercher à la combattre, et le *Times* fut incité par notre ambassadeur à traiter la Contemporaine de *faussaire*. Cette femme intenta devant les tribunaux de Londres une action en diffamation contre la feuille anglaise. L'éditeur du *Times* demanda alors au gouvernement français, qui l'avait fait mettre en avant, les moyens de se défendre contre la poursuite judiciaire qu'on lui avait attirée. De là la correspondance, les recherches et la notice qui vont suivre.]

CABINET DU PRÉFET DE POLICE.

Confidentielle.

A M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Paris, le 17 novembre 1841.

Monsieur le ministre,

En compulsant dans l'intérêt de l'affaire pendante

(1) Déposé par nous aux archives du Ministère des Affaires étrangères.

à Londres, les divers documents que je possède sur la Saint-Elme, dite la Contemporaine, j'ai retrouvé une lettre écrite de Chambéry (Savoie), le 26 août 1839, au préfet de police, par un sieur Pierre Allard, pour demander l'adresse de cette intrigante, dont ce particulier paraissait avoir à se plaindre. Peut-être s'agissait-il de quelque acte d'escroquerie ou d'indélicatesse commis par elle. Il pourrait être utile, dans la circonstance actuelle, de se fixer à cet égard. Il serait peut-être facile de le faire par voie diplomatique.

J'ai cru devoir, dans tous les cas, communiquer cette indication à Votre Excellence. Il lui appartient d'ay-

précier l'intérêt qu'elle peut présenter, et la suite dont elle serait susceptible.

Veillez agréer, monsieur le ministre, l'hommage de mon respect.

Le Conseiller d'Etat, Préfet de police,

G. DELESSERT.

CABINET DU PRÉFET DE POLICE.

A M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Paris, 24 novembre 1841.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence les nouveaux renseignements que je me suis procurés sur la Contemporaine.

Veillez agréer, monsieur le ministre, mes respectueux hommages.

Le Préfet de police,

G. DELESSERT.

NOTICE.

Nous avons la certitude de fouiller au fond de la vie de la Contemporaine, mais il faut un peu de temps ; et, s'il y a urgence pour le *Times*, nous conseillons à celui-ci, d'après l'opinion générale, d'épuiser tous les délais de la jurisprudence anglaise. Plus il attendra, plus on obtiendra de renseignements, et plus il sera en mesure de prouver aux jurés anglais que la femme Saint-Elme est réellement FAUSSAIRE.

Il y a trois périodes dans l'existence de la Saint-Elme : la prostitution, l'écrivasserie et le faux. La prostitution, prend depuis sa jeunesse jusqu'en 1820 ; l'écrivasserie, depuis 1820 jusqu'en 1834, époque de son départ pour Londres ; et le faux date presque de son arrivée en cette capitale.

L'état civil de la Contemporaine n'a jamais été relevé d'une manière exacte et authentique. Il faut s'en rapporter à elle en cette circonstance. Elle prend le nom d'Elzéline Van Aylde-Joughe. Elle est née en Toscane le 26 septembre 1778, et serait donc âgée de soixante-trois ans révolus. Son père était un seigneur hongrois, nommé Léopold-Ferdinand de Tolstoy ou Tolstoï ; sa mère, une Hollandaise native de Maëstricht, mademoiselle Van Aylde Joughe.

M. de Tolstoï renonça à son nom de seigneurie, et porta celui de Van Aylde. Ce fut donc une mésalliance. Nous ne savons si ce Tolstoï appartenait à la famille russe dont plusieurs membres exercent en ce moment

à Paris des fonctions plus ou moins diplomatiques ; mais ce dont nous sommes assurés, c'est que cette famille repousse énergiquement toute parenté avec la Contemporaine, et n'a jamais répondu aux lettres dont celle-ci a bien voulu l'honorer.

Elzéline, puisque Elzéline il y a, passa ses premières années en Italie, puis fut conduite en Hollande. Elle épousa, en 1791, un Hollandais désigné ainsi dans ses mémoires, Van M***. Elle n'avait alors que treize ans. La cérémonie eut lieu à Amsterdam, à l'église neuve, rite protestant. Le *Times* pourrait faire compulser les archives de l'époque à Amsterdam, et peut-être constituer la Contemporaine en état de mensonge et de faux dès sa naissance. Avec de l'activité et de l'argent, c'est très-faisable.

Tolstoï son père mourut, en 1787, à Rotterdam ; c'est encore une vérification à faire.

Au bout d'un an de mariage, en 92, elle quitta son mari furtivement, et se réfugia près du général Moreau, qui connaissait sa famille. Celui-ci l'amena à Paris, en fit publiquement sa maîtresse, et la conduisit ensuite en Italie avec lui. Elzéline était alors assez belle, et elle mangea énormément d'argent au général Moreau. Elle porta même son nom pendant quelques années. La famille du général a démenti dans le temps toutes les assertions de la Contemporaine ; mais, d'après ce que plusieurs personnes nous ont dit, et notamment d'après les souvenirs de M. Alexandre Duval (contemporain de la Contemporaine), les amours d'Elzéline et de Moreau sont véridiques quant au fond, sinon dans la forme. Ce n'est point là la partie mensongère et calomnieuse des *Mémoires*.

En 1799 elle demeurait à Chaillot, dans une maison appartenant au général ; mais, à cette époque, elle le trahit, et se donna à Michel Ney, qui eut des relations avec elle, concurremment avec cinq ou six cents autres jusqu'en 1815. Il y avait alors un père-nècle dans la société française expliquant assez bien les relations de notre aventurière avec beaucoup de gens auxquels elle accorda les honneurs de son alcôve. Ainsi, M. de Talleyrand, tout en niant très-fermement les propos de la Contemporaine sur son compte, disait naïvement : « Après tout, on ne peut pas se souvenir de toutes les femmes avec lesquelles on a couché ! »

Ce fut en 1800, en rompant avec Moreau, que la fille Elzéline prit pour la première fois le nom de Saint-Elme, et quitta celui de madame Moreau. Quant au prénom d'Ida, ce fut un petit nom, dont elle convint avec Ney. Dans le même temps, elle fit des études dramatiques, et débuta dans les *Raucourt* au Théâtre-Français. Elle fut horriblement mauvaise, et sifflée à outrance, nous a dit M. Duval. Elle dut renoncer à cette carrière, et elle ne joua plus que de loin en loin dans quelque troupe ambulante.

Les registres de la Comédie-Française doivent faire

ention des débuts de la femme Ida Saint-Elme. Il n'est pas facile à l'administration d'y recourir, et peut-être d'y recueillir quelques données utiles.

De 1800 à 1815, Ida Saint-Elme suit plusieurs fois le maréchal Ney dans ses campagnes, assiste aux batailles d'Eylau, de la Moscowa, au passage de la Bérézina, prend sa part de la campagne de France, et va à l'île d'Elbe. Tout cela, dans ses Mémoires, est enjolivé d'anecdotes, de détails romanesques, et bourré de mille mentes. Elle gratifie de ses sales faveurs une foule de pauvres officiers morts avec honneur, et qui n'ont pas le droit de réclamer d'outre-tombe.

Elle prétend aussi, dans cet intervalle de temps, avoir été lectrice de la grande-duchesse Elisa de Florence; mais ici le mensonge est flagrant : elle n'a jamais occupé réellement cet emploi, et le *Times* peut la défier sur toute assurance d'en produire une seule preuve. Elle n'a jamais figuré sur les états officiels. La grande-duchesse Elisa, assez peu scrupuleuse de sa nature, recueillit effectivement Ida Saint-Elme en son palais, et la reçut quelquefois, mais elle ne l'éleva point à une charge positive. Il est également faux et archi-faux, que jamais la Saint-Elme ait eu aucune audience de Napoléon, ni à Milan, ni ailleurs. La famille de M. Regnault de Saint-Jean-d'Angély et le vieux comte de Crozy, ancien chambellan de l'impératrice Marie-Louise, lui donnent à cet égard des démentis formels. Il est également faux qu'elle ait jamais été dans le Tyrol; et tout ce qu'elle dit du gouvernement de Junot, duc d'Albrantès, en Illyrie, a été copié dans les livres ou inventé à plaisir par les fabricateurs de ses Mémoires. Il fallait des chapitres au libraire Ladvocat pour arriver à ces volumes, et il disait tout simplement à la Contemporaine : « Vous êtes censée avoir voyagé dans tel pays, y avoir séjourné tant de temps, y avoir vu telles choses que nous copierons ailleurs, et tout ira bien. »

Ses rapports avec Junot et le duc d'Otrante sont faux, et tous les détails en ont été imaginés quai Malaquais, n° 17. Le *Times* doit la tenir ici en état de mariage de notoriété publique.

Pour être justes, nous devons dire que toute la péripétie de Michel Ney appartient exclusivement à la Contemporaine, et que ses éditeurs n'y ont presque rien ajouté ni retranché. Les diverses phases de ce drame, se déroulant au 7 décembre 1815, ont paru vraisemblables à beaucoup de personnes, et ont été réputées vraies par beaucoup d'anciens militaires vivant encore en 1827 et 1828.

Les défenseurs du maréchal devant la cour des pairs ont peut-être reçu à ce sujet quelque confiance à l'époque.

Mais si la Contemporaine dit à peu près la vérité sur Ney, elle ment impudemment dans son septième volume (du folio 314 à 404), lorsqu'elle prétend être allée à Londres lors du procès de la reine d'Angleterre.

Elle n'a jamais mis le pied à Londres dans ce temps mémorable, et le *Times* peut la défier hardiment de prouver son inscription à l'*Alien-Office*, comme aussi de dire où elle a logé. Il est faux qu'elle ait jamais été reçue par la reine Caroline dans sa prison; et lord Brougham, avocat de cette dernière, encore existant, pourrait en témoigner. Il est faux qu'elle ait été reçue par lord Castlereagh et par lord Londonderry. Les huit chapitres contenant toutes ces sornettes ont été fabriqués quai Malaquais, 17, à Paris, par l'inspiration de Ladvocat et par la plume de plusieurs *dégrossisseurs*. Cela est incontestable. Les portraits de Wellington, Castlereagh, de la reine Caroline, de Brougham, de Georges IV, etc., ont été tracés d'après les papiers du temps, et seulement pour tirer à la page, comme ceux de Chaptal, Carnot, Fouché, Regnault, Moreau, Napoléon, Junot, etc., etc.

Pure spéculation de librairie!

Au huitième volume des Mémoires, on trouve encore des faussetés palpables, et que le *Times* fera très-bien de relever. Il y a là une douzaine de chapitres faux d'un bout à l'autre. La Contemporaine, qui prétend être arrivée à Barcelone en avril 1821, en compagnie d'un amant espagnol (un certain don Pedro), et avoir habité l'Espagne jusqu'au commencement de 1824, la Contemporaine, disons-nous, n'avait jamais vu les Espagnes lors de la publication de ses scandaleux Mémoires.

Ce qu'elle dit des audiences mystérieuses que lui accorda Ferdinand VII, à Madrid, est une bonne folie sortie de la tête de Ladvocat, en un jour de bonne humeur, et il en est de même pour tous les autres accessoires du voyage en Espagne.

Faisons donc remarquer ici quelles conséquences le *Times* peut tirer devant les jurés anglais de l'accumulation de tous ces mensonges :

« Nous vous donnons l'épithète de *faussaire*, pour-
« rait dire le *Times*, et nous avons raison. La plus
« grande partie de vos Mémoires sont faux. Non-seu-
« lement vous avez fait un métier infâme, mais vous
« inventez même les personnages avec lesquels vous
« l'avez fait. Vous pourriez peut-être imiter leur écri-
« ture, mais citer leurs visages, nous vous en défions.
« Vous n'avez jamais vu le roi d'Espagne, ni la reine
« Caroline; en conséquence, vous mentez. Vous parlez
« de pays dans lesquels vous n'avez jamais mis le
« pied. Vous prétendez avoir adopté pour fils un cer-
« tain Léopold, qui n'est autre chose qu'une sorte de
« souteneur que vous avez raccolé en 1828, pour mieux
« vous disputer avec vos libraires, et duquel ceux qui
« vous connaissent depuis quarante ans (M. Duval) n'a-
« vaient jamais entendu parler. Vous avez donc écrit
« des faussetés en cherchant à poétiser dans vos Mé-
« moires un individu que vous avez ramassé à la ca-
« serne des cent-suisse, où il était sous-officier.

« En littérature, le faux se nomme plagiat, mais il

« n'en est pas moins un faux. Or, la partie de vos Mémoires qui concerne le Tyrol, l'Illyrie, etc., a été presque textuellement copiée dans les *Ermites en Italie*, par Villemarest.

« Vous avez signé sciemment toutes les faussetés qu'il a plu à M. Ladvoat de vous faire signer dans son intérêt d'éditeur. Il vous a fait voyager en Angleterre, en Russie, en Autriche, en Espagne, parce qu'il avait besoin de copie. Il vous a dit : Vous avez vu tel personnage, et vous avez couché avec tel autre; vous calomniez tout le monde, vous comprise; et vous avez fait ce que votre libraire voulait. Vous l'avez fait pour avoir de l'argent, non-seulement des billets de 1000 francs, mais quelquefois des pièces de 40 sous.

« Vos Mémoires ne sont pas de vous; vous vous les attribuez faussement. Ceux qui les ont faits existent encore, et nous pourrions invoquer leur témoignage. Les deux premiers volumes ont été faits par Lesourd (bien que vous le niez dans la préface de votre voyage en Égypte, 1851). Votre voyage en Espagne a été inventé et écrit par Cases, celui dans le Tyrol par Villemarest, et jusqu'aux sommaires de vos chapitres, qui sont l'ouvrage de Ladvoat. Ainsi vos Mémoires ne sont pas de vous; ils sont de

MM. Ladvoat,
Lesourd,
Malitourne,
Amédée Pichot,
Charles Nodier,
Villemarest (signant P. Darrieux, à la France),
Cases, etc., etc.

« Vous vous dites FAUSSEMENT alliée ou parente de la famille Tolstoï. Vous vous êtes faussement donnée comme lectrice de la grande-duchesse Élisabeth; vous portez le faux nom d'Ida-Saint-Elme; vous avez un faux fils; qui donc a plus vécu dans le mensonge que vous! Vous êtes un faux vivant, si l'on peut se servir de cette expression. »

En 1824, 1825, 1826 et 1827, la femme Saint-Elme végète à Paris dans une affreuse misère, et essaye de faire parler d'elle la plume à la main, n'ayant plus que des traits flétris et ridés à offrir aux amateurs. Ici commence la période de l'*écrivasserie*. Elle vit des amonnes de Talma, d'Alexandre Duval, de mademoiselle Mars, d'Arnault et de quelques autres personnes qui ont été témoins de sa carrière galante. Elle importune les libraires avec des manuscrits, et obtient même l'insertion d'une lettre dans le *Constitutionnel* du 15 septembre 1824, au sujet d'un roman qu'elle prépare et qu'elle intitule *Corinne*. Enfin, de chute en chute, elle arrive au dernier échelon de la décadence; et lorsque Ladvoat alla la trouver en 1827, elle occupait un misérable cabinet garni, au premier sur le derrière, rue Saint-Nicolas-d'Antin, 36, hôtel des

Étrangers. Cet hôtel n'existe plus depuis des années; la maison a même changé de numéro, et porte le chiffre 42; mais la vieille Contemporaine a laissé des souvenirs dans le quartier. Lorsqu'elle quitta celui-ci, elle y était perdue de dettes; mais il y a de cela quatorze ans, et ses créanciers sont presque tous morts. Un pharmacien, qu'elle escroqua indignement, vit encore cependant, et est retiré à Vauresson, au-dessus de Versailles. C'est le sieur Pantagame, rue Sainte-Croix-d'Antin, 12, auquel a succédé M. Capelle depuis huit ans.

Voici comment Ladvoat fut amené à elle:

MM. Alexandre Duval, Talma, Arnault, etc., ennuysés de donner continuellement des pièces de 5 fr. à la femme Saint-Elme, imaginèrent de se débarrasser d'elle et de la repasser à Ladvoat. Ils savaient qu'elle avait beaucoup vu; qu'elle ne manquait pas d'un certain esprit; qu'elle s'occupait de littérature, ou du moins de prose; ils lui conseillèrent de publier ses Mémoires anecdotiques, ses amours avec Moreau et Ney. Ils en parlèrent à Ladvoat, qui prit la chose au sérieux, alla voir le bas-bleu recommandé, et fit une spéculation littéraire de ce qui, dans l'origine, ne devait rapporter qu'un morceau de pain à l'auteur. Il prit chez lui des jeunes gens, des écrivains de l'époque, et fit fabriquer les Mémoires de la Contemporaine.

Nous le répétons, il n'y a d'à peu près exact, dans cette histoire, que ce qui a rapport au 7 décembre 1815. Ceci seulement est de la femme Saint-Elme.

Ladvoat gagna de l'argent, mais il fut bien tourmenté par la furie avec laquelle on l'avait abouché. Elle le harcela continuellement pour avoir des secours lorsque le prix de ses Mémoires fut dévoré. Enfin elle partit pour l'Égypte, le 28 juillet 1828, avec son Léopold, l'espèce de souteneur à gages qu'elle fait passer pour son fils. Elle visita la haute et la basse Égypte, une partie de l'Asie-Mineure, et soutira quelque argent à Soliman-Pacha (le colonel Selves, ancien aide de camp du maréchal Ney).

En 1830 elle était à Malte, lorsque la révolution de Juillet arriva. Elle se rendit à Alger pour y faire des observations et des études. Beaucoup de gens doivent encore se le rappeler. En 1830 et au commencement de 1851 on ne voyait qu'elle, son nœud tricolore et son souteneur, sur la place du Gouvernement, à Alger.

Elle revint en France à bord de la gabarre de l'État, le *Robuste*, et débarqua à Marseille. Elle s'entendit de nouveau avec Ladvoat, et publia la *Contemporaine en Égypte*. Six volumes qui n'eurent aucun succès.

En arrivant à Paris, elle dut probablement loger en garni; mais dès le milieu de 1831 on la trouve dans ses meubles, rue du Faubourg Saint-Jacques, n. 59, maison de M. Martin de Chiberg, c'est-à-dire appartenant à ce monsieur. Là, elle avait un pavillon au

ardin, moyennant un loyer de quatre cents francs, et elle demeurait avec son *fi*ls Léopold, qui n'avait rien, suivant son habitude, que de boire et de fumer.

Elle avait beaucoup de monde ; mais il faut dire que la curiosité entraînait pour moitié dans le but des visites qui se faisaient chez elle. Le général Bertrand venait quelquefois, ainsi que les hommes de lettres comme M. de Rienzi, Saint-Edme, Barginet, etc.

Elle-même occupé le pavillon de la Saint-Elme, elle avait parti pour Londres, et y demeura deux ans. Elle fut, pendant les trois années qu'elle a passées à Paris, rue Saint-Jacques, 59, de nombreux secours de sa fortune royale, et elle sollicitait pour obtenir du ministère une pension de femme de lettres. Mais n'ayant pu obtenir, elle se décida à transporter en Angleterre sa personne et son *fi*ls.

Le 10 avril 1834, après avoir vendu ses biens, elle oubliée de payer six cents francs de loyers au propriétaire. Le sieur Thiébault, agent d'affaires, demeurant rue de Seine, 34, au lieu de lui fit souscrire des obligations sur lesquelles elle ne devait rien, et le 27 novembre 1844 plus de six cents francs.

Elle ne Saint-Elme écrit comme un chat ; nous ne pouvons lire son écriture, qui est presque illisible. Si elle-même le *fabricateur* des lettres fausses, elle n'est qu'elle a acquis depuis son émigration à Paris. On croit plutôt que le *faux* n'est point de sa main, mais qu'elle en connaît parfaitement les auteurs. Elle ne disait pas de mal de Sa Majesté Louis-Philippe, ni de la famille royale. C'est seulement un jour, au moment de son départ qu'elle a commencé à débâter. Elle n'avait eu une audience du duc d'Orléans le 28 novembre 1828, peu de jours avant son voyage en Angleterre. Elle disait que ce prince (aujourd'hui le roi) n'avait pu résister à l'empressement avec lequel elle entretenait des exigences des alliés en France, et qu'elle avait fait tous les efforts qu'il avait faits près du régent d'Angleterre pour sauver le maréchal Ney, lors de son procès.

Elle n'avait eu une audience est une imposture, le *Times* fera un grand bruit en ajoutant au chapelet de faussetés dont nous avons parlé. Il en est question dans le cinquième volume de la *Contemporaine en Égypte*.

MINISTÈRE DU PRÉFET DE POLICE.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Paris, 28 novembre 1844.

Monsieur le ministre,

L'honneur de transmettre à Votre Excellence un rapport qui me semble contenir des indications utiles sur un procès intenté au *Times* par Ida Saint-Elme.

Je prie Votre Excellence de vouloir bien agréer mes respectueux hommages.

Le Préfet de police,
G. DELESSERT.

RAPPORT.

Paris, le 27 novembre 1844.

Ladvozat serait disposé à venir en aide au *Times*. Il sait bien qu'il est le personnage le plus utile et le plus important de l'affaire, celui qui pourrait le mieux constituer la Contemporaine en état de mensonge permanent ; mais il ne serait pas fâché au préalable de savoir quel prix on mettra à son alliance. C'est lui qui a improvisé la Contemporaine, et a donné à son mythe les apparences de la réalité. Lui seul peut encore, *pièces en main*, arracher le masque littéraire à cette femme, et prouver qu'elle a tout usurpé en sa vie, jusqu'à la réputation d'auteur ; mais il ne le fera pas sans conditions.

C'est donc à un fondé de pouvoir du *Times*, à un correspondant réel, à prendre la négociation et à la continuer jusqu'au bout. *La position est belle ; Ladvozat est bien préparé, et il dira tout ce qu'il sait dès qu'il saura qu'il traite avec un agent officiel du Times*. Il n'y a pas à dire qu'on pourrait se procurer les mêmes renseignements près de MM. Amédée Pichot, Charles Nodier et autres qui ont travaillé aux *Mémoires* ; tous ces messieurs renvoient la balle à Ladvozat, disent que dans cette affaire ils ont travaillé pour lui, non pour la femme Saint-Elme ; qu'il n'y a que lui qui puisse bien expliquer l'existence de cette femme, et qu'ils ne savent rien de particulier sur elle.

Les six volumes de la *Contemporaine en Égypte* n'ont pas été écrits par la femme Saint-Elme. Ils sont bien mauvais, mais elle n'est pas encore dans le cas d'en faire autant, tant il est vrai qu'elle a bien réellement usurpé le titre de femme de lettres, et que le gouvernement avait bien raison de lui en refuser la pension. C'est le vieux Villemarest, dit Pierre Darrieux, qui a été son teinturier dans cette publication, et le brave homme a écrit comme il a pu. Ladvozat s'y était opposé, mais la Contemporaine alors n'était plus la mendicante de la rue Saint-Nicolas d'Antin, et elle a imposé Villemarest au libraire. Quant au bonhomme Villemarest, on ne peut rien tirer de son intelligence abruti ; c'est un ivrogne dont il n'y a plus rien à espérer. Puis, il est partisan de la Contemporaine, étant lui-même attaché à la France.

Ladvozat connaît particulièrement M. Grahams du *Times*. Ce monsieur pourrait lui dépêcher un ami.

ÉPISTOLAIRES.

III.

A M. GÉNIE (1).

Monsieur,

Souffrez que je prenne très au sérieux la dernière entrevue que j'ai eu l'avantage d'avoir avec vous; elle était grave; elle était bienveillante; elle me paraissait loyale.

Un événement déplorable m'est arrivé peu après cette entrevue, événement qui confirmait l'urgence et constatait les suites du plus lâche et du plus indigne abandon.

Si une mesure, prise depuis, ayant l'apparence de la bienveillance a été mal prise, l'a été de façon à me blesser profondément, je l'oublie, parce que son résultat tournait au soulagement momentané de ceux qui souffrent près de moi.

Mais, monsieur, au moment de l'ouverture des Chambres, et pour empêcher mon indignation d'accepter une nature de publicité que vous regretteriez de n'avoir pas prévenue, publicité qui aura lieu infailliblement, si je puis regarder comme la continuation d'un jeu abominable cette promesse de me voir, toujours vaine! toujours stérile!

Une entrevue prompte, je vous prie.

Quatre ans de patience, — est-ce assez? Prenez garde, d'ailleurs, que je ne souhaite ni ne demande aucune faveur.

J'attends, monsieur,

Et vous prie d'agréer l'expression de ma haute considération.

Hippolyte BONNELIER.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Cabinet.

J'ai reçu des mains de M. Génie, de la part de M. Guizot, la somme de deux cents francs.

Paris, 10 octobre 1846.

Hippolyte BONNELIER.

(1) Extrait d'un volumineux dossier déposé par nous aux Archives du Ministère de l'Intérieur.

A M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (1).

Monsieur le ministre,

De tous mes revenus, celui que je perçois avec le plus de bonheur, c'est la petite lettre que jusqu'ici vous m'avez accordée chaque année. Cela me renforce au milieu des luttes que je soutiens pour notre cause. Au milieu de mes ennemis vous m'armez chevalier: mon courage s'en accroit.

Mon collège électoral est sillonné de candidats. Andryane du Spielberg, Andryane que j'ai vu si souvent chez vous, Andryane enfin que nous voulions lancer sur les Bacot, les Barrot, les Taschereau, se fait promener de porte en porte dans plusieurs de mes cantons contre vous, contre moi. D'Haubersaert en sera surpris.

D'un autre côté, j'ai un cousin que la naissance a fait d'Anthès, fils du baron de la Clôture. A la révolution de 1830, il a fui de l'École-Militaire dans la Vendée. Après l'échauffourée de Madame, il a passé en Russie dans la garde impériale, a tué en duel le poète Pouskin, son beau-frère, et ramené de brigade en brigade, est redevenu Français par ordre de l'empereur. Cet homme, qui allait marcher contre nous, trouve que c'est une horrible chose que le vote Pritchard. Il s'appelle aujourd'hui Heckeren, après avoir pris le nom de l'ambassadeur de Hollande en Russie, ainsi que cela lui a été permis par ordonnance royale, après un premier refus du conseil d'État, qui supposait autre chose que de la paternité dans la donation.

Vous voyez que j'ai affaire à forte partie; car M. de Heckeren père, l'ambassadeur, est dans les bonnes grâces de M. Thiers, qui a encore ses moyens d'action et d'intimidation.

Nous combattons.

Préentez mes profonds respects à madame votre mère, à madame de Meulan. C'est dans ces sentiments que j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le ministre,

Votre très-humble serviteur,

P. DE GOLBÉRY,

Procureur général.

23 octobre 1845.

(1) Déposé au Ministère de l'Intérieur.

REVUE RÉTROSPECTIVE

N° 2.

ON NE REÇOIT PAS D'ABONNEMENT. — CHAQUE NUMÉRO SE VEND SÉPARÉMENT. — PRIX : 50 CENT.

En payant six livraisons d'avance, on les recevra à domicile.

Paris. — PAULIN, éditeur, rue Richelieu, 60.

HISTOIRE.

I.

Mariages espagnols.

[Les documents qu'on va lire font partie de ces deux portefeuilles laissés par Louis-Philippe aux Tuileries, qu'on a dit à tort égarés, et qui se trouvent au parquet de M. le procureur général près la cour d'appel de Paris.

Toutes ces pièces sont de la main des personnages des noms desquels elles sont signées.

Le curieux récit des mariages espagnols fait par l'ex-roi à sa fille, la reine des Belges, ainsi que la lettre du même à M. Guizot, sont des minutes de la main de Louis-Philippe, surchargées par lui de corrections et de changements.

Les lettres de M. Guizot, toutes écrites à l'occasion ou à la suite de ces mariages, sont également tracées par la main de l'ex-ministre.

Quant à M. de Salvandy, dans les lettres duquel les pieds du roi jouent si fréquemment un rôle, c'est également son écriture, sa signature, comme c'est son style.]

LETTRE DE LOUIS-PHILIPPE A LA REINE DES BELGES.

Neuilly, 14 septembre 1846.

Ma chère bonne Louise,

La reine vient de recevoir une lettre, ou plutôt une réponse de la reine Victoria, à celle que tu sais qu'elle lui avait écrite, et cette réponse me fait une vive peine. Je suis porté à croire que notre bonne petite reine a eu presque autant de chagrin à écrire cette lettre que moi à la lire. Mais enfin elle ne voit maintenant les choses que par la lunette de lord Palmerston, et cette lunette

les fausse et les dénature trop souvent. C'est tout simple; la grande différence entre la lunette de cet excellent Aberdeen et celle de lord Palmerston provient de la différence de leur nature : lord Aberdeen aimait à être bien avec ses amis; lord Palmerston, je le crains, aime à se quereller avec eux. C'est là, ma chère Louise, ce qui causait mes alarmes sur le maintien de notre entente cordiale, lorsque lord Palmerston a repris la direction du *Foreign-Office*. Notre bonne reine Victoria repoussait ces alarmes, et m'assurait qu'elle avait changé que les hommes. Mais ma vue faisait craindre que, par l'influence de lord Palmerston, plutôt peut-être qu'

les allures politiques de l'Angleterre ne subissent une modification, graduelle ou brusque, et malheureusement les affaires d'Espagne viennent d'en être l'occasion.

Dans le premier moment qui a suivi la lecture de la lettre de la reine Victoria, j'étais tenté de lui écrire directement, et j'ai même commencé une lettre pour faire appel à son cœur et à ses souvenirs, et lui demander d'être jugé par elle plus équitablement, et surtout plus affectueusement; mais la crainte de l'embarasser m'a arrêté, et j'aime mieux t'écrire à toi, à qui je puis tout dire, pour te donner toutes les explications nécessaires, *to replace the things in their true light*, et pour nous préserver de ces odieux soupçons, dont je puis dire, *en toute sincérité*, que ce n'est pas à nous qu'on pourrait les adresser.

Je reprendrai donc avec toi les choses au commencement, et je remonterai à l'origine des mariages espagnols.

Tu sais, ma chère amie, que pendant sa régence, et longtemps avant son expulsion, la reine Christine nous demandait sans cesse de conclure les mariages de nos deux fils cadets, les ducs d'Aumale et de Montpensier, avec ses deux filles, la reine Isabelle II et l'infante Louise Ferdinande. Nous lui avons constamment répondu que, quant à la reine, quelque flattés que nous fussions d'une pareille alliance, il n'y avait pas à y penser, et que nous avions sur cela un parti bien arrêté; mais que, quant à l'infante, nous nous en occuperions quand elle serait *nubile*, ou, comme on dit en Angleterre, *marriageable*, et que, pourvu qu'il y eût bonne chance qu'elle ne devint pas reine, et qu'elle restât infante, c'était une alliance qui nous conviendrait beaucoup, et que nous la ferions contracter avec plaisir au duc de Montpensier.

A mesure que les succès militaires de tous mes fils donnaient une nouvelle impulsion à cette opinion favorable qui se développait de toutes parts sur leur compte, et que le glorieux combat d'*Aïn Taguin*, où le duc d'Aumale commandait, et où il parvint à s'emparer de tout le camp (autrement dit *la Smala*) d'Abd-el-Kader, entourait son nom de ce prestige qui entraîne toujours les hommes de tous les pays, il s'élevait en Espagne un cri que je pourrais dire presque universel, pour exprimer le vœu que le duc d'Aumale devint l'époux de la reine Isabelle II. Mais je continuai à être aussi sourd à ce vœu que je l'avais été à ceux qui m'avaient été adressés successivement pour placer le duc de Nemours sur les trônes de Belgique et de Grèce, et pour lui faire épouser la reine de Portugal. Mes refus furent nets et positifs. Je n'ai jamais trompé personne. Je l'ai dit aux Portugais comme aux Belges; je n'ai laissé aucune illusion ni à ceux qui craignaient ni à ceux qui désiraient, et après que ma loyauté, dans les intentions que je proclamais de ne pas accepter la

main de la reine d'Espagne pour le duc d'Aumale, avait été prouvée avec tant d'éclat par son mariage avec une princesse de Naples, il est inconcevable que lord Palmerston parle aujourd'hui au comte de Jarnac, mon chargé d'affaires à Londres, dans un billet écrit de sa main, *de cette ambition cachée*, qu'il juge à propos de considérer comme le mobile de ma conduite, relativement au mariage du duc de Montpensier avec l'infante Louise Ferdinande.

Avant même que la reine Christine vint à Paris, et depuis, dans les nombreuses conversations que j'ai eues avec elle pendant son séjour auprès de nous, j'avais toujours répondu à son instance pour que l'époux de la reine sa fille fût un de mes fils, en lui manifestant l'opinion dans laquelle je n'ai jamais varié, et qui est aujourd'hui confirmée par l'assentiment à peu près unanime de l'Espagne, que l'époux de la reine devait, au contraire, être choisi parmi les princes descendants de Philippe V *dans la ligne masculine*, clause qui excluait tous mes fils, puisqu'ils ne descendent de Philippe V que *dans la ligne féminine*, par la reine, mon épouse chérie et bien-aimée, mais qui comprenait, en princes alors mariables, trois fils de don Carlos, deux fils de don François de Paule, deux princes de Naples et un prince de Lucques. Mon gouvernement, partageant entièrement cette opinion, avait même chargé un de nos agents diplomatiques (M. Pageot) de la développer aux trois cours de Londres, de Vienne et de Berlin. Cette mission fut sans résultat; cependant lord Aberdeen en fut tellement frappé, qu'en considérant les difficultés des uns et des autres, son premier mouvement fut de dire que le comte d'Aquila, frère du roi de Naples et de la reine Christine, serait le choix qui se présenterait le moins. Ce prince ayant bientôt épousé la princesse du Brésil, dona Januaria, la préférence de la reine Christine *entre ces princes*, passa à son frère cadet, le comte de Trapani, et c'est cela (et non aucune préférence personnelle de ma part) qui a amené ce qu'on a appelé sa candidature, et dont on a fait depuis un si malheureux usage.

On ne s'occupait nullement alors du mariage de l'infante, qui n'avait que dix ans, et on ne pensait, d'un côté, qu'à m'arracher le mariage du duc d'Aumale, et de l'autre, qu'à l'empêcher. Ce fut au milieu de cette lutte qu'on mit en avant, n'importe par qui, n'importe comment, l'idée de donner pour époux à la reine d'Espagne le prince Léopold de Saxe-Cobourg, neveu du roi des Belges, cousin germain de la reine Victoria et du prince Albert, frère du roi de Portugal, de la duchesse de Nemours et du prince Auguste, mon gendre.

Cette candidature fut un incident bien fâcheux. Elle a faussé toutes les positions, la mienne surtout, par l'opposition que j'ai cru de mon devoir d'y apporter; et je vois encore, par les termes mêmes de la lettre

ine Victoria, à quel point on se trompe et on se trompe de son côté dans l'appréciation qu'on fait des motifs qui ont dicté cette opposition. Ces motifs sont méconnus autant dans la sincère amitié que je porte à ces princes de Cobourg (et dont je crois leur avoir acquis plus d'une preuve dans la part que j'ai prise à leur mariage et dans les nouvelles illustrations de leur maison) que dans les mêmes considérations politiques qui me portaient à écarter mes propres enfants de cette candidature. Je suis convaincu, et je le suis plus que jamais, que le succès de la candidature du prince Léopold ne servirait qu'à attirer des malheurs sur la tête de ce prince, et aussi sur celle de la reine elle-même (qui avait épousé), en amenant le renversement de son règne, et en plongeant l'Espagne dans cette anarchie dont il est toujours difficile de la préserver. Tu me diras, bonne Louise, à quel point j'ai développé cette idée, tant dans mes conversations avec ton excellent père, que dans les lettres que je lui ai écrites, et tu dois me pardonner tous les arguments dont je me suis servi pour motiver. Je ne les répéterai donc pas dans cette lettre déjà si longue; mais je te rappellerai combien j'ai constamment regretté que l'exemple que j'ai donné par mon refus de conclure moi-même l'exclusion de mes fils n'ait pas été suivi, et que cette candidature, dont le succès n'eût dû servir qu'à dépeindre un malheur pour tous, n'ait été formellement repoussée et écartée dès l'abord par ceux qui avaient autorité pour le faire, ce qui aurait au moins évité aux uns un grand et inutile désappointement, à moi un des plus pénibles chagrins que j'ai connus (et Dieu sait que je n'en ai pas manqué pendant le cours de ma longue vie!), et à tous nos pays et à toute l'Europe entier le danger des malheurs qui les accablent nécessairement si la tourmente actuelle ne vient à se dissiper, comme j'en ai pourtant la ferme confiance, par le maintien et la consolidation de cette entente cordiale, qui peut seule les en pré-

server. Je parlerai à présent du mariage de Montpensier et de l'infante. Il n'en a pas été dit un seul mot, ni dans les lettres que la reine Victoria est venue à Eu en 1843, ni dans celles que j'ai écrites à Windsor, en 1844. Ce n'est qu'en 1845 que lord Aberdeen en parla à Guizot et à moi pour la première fois. Notre réponse fut la même. Je dis à lord Aberdeen que je désirais vivement que Montpensier épousât l'infante Louise Ferdinande; mais que je ne voyais pas plus qu'il épousât la reine Louise que la reine Isabelle, et qu'il pouvait même être certain que le prince n'épouserait l'infante que quand la reine serait stérile. Lord Aberdeen ajouta : « Et quand elle aura eu un enfant? — Soit, repris-je, je ne demande rien de mieux; car, si la reine devait rester stérile, l'infante deviendrait l'héritière nécessaire ou inévitable, et on ne ferait pas plus mon compte que le vôtre : mais, cependant, il faut un peu de réciprocité dans

« cette affaire, et, si je vous donne vos sécurités, il est
 « juste qu'en retour vous me donniez les miennes. Or,
 « les miennes sont que vous ferez ce que vous pourrez
 « pour tâcher que ce soit parmi les descendants de Phi-
 « lippe V que la reine Isabelle choisisse son époux, et
 « que la candidature du prince Léopold de Saxe-Co-
 « bourg soit écartée. — Soit, me répondit lord Aber-
 « deen. Nous pensons, comme vous, que le mieux
 « serait que la reine prit son époux parmi les descen-
 « dants de Philippe V. Nous ne pouvons pas nous
 « mettre en avant sur cette question, comme nous l'a-
 « vous fait, mais nous vous laisserons faire; nous nous
 « bornerons à vous suivre, et, dans tous les cas, à ne
 « rien faire contre vous. Quant à la candidature du
 « prince Léopold de Saxe-Cobourg, vous pouvez être
 « être tranquille sur ce point; je réponds qu'elle ne
 « sera ni avouée ni appuyée par l'Angleterre, et qu'elle
 « ne vous gênera pas. »

Guizot, à qui je viens de faire lire ce récit, en a reconnu la parfaite exactitude, et je suis sûr du même témoignage de la part de lord Aberdeen, si je pouvais le lui faire lire également.

Cependant, quelle que soit la loyauté que lord Aberdeen ait voulu apporter dans la direction de ses agents en Espagne, leur marche ne répondit ni à son attente, ni à la nôtre. On eut recours à toutes sortes de moyens pour décolorer la candidature du comte de Trapani, parce qu'on n'ignorait pas que c'était celle qui avait alors le plus de chances de succès auprès de la reine Christine et de la reine sa fille, qui disait sans cesse à ses ministres : « Quiero Trapani » (je veux Trapani). On représentait ce jeune prince comme un crétin, ce qu'il n'est nullement; comme un être chétif, ce qu'il n'est pas davantage, car il est grand, il a une jolie tournure, il monte à cheval à merveille, et il a même remporté tous les prix d'équitation dans les tournois de Naples; puis on insistait sur sa naissance en Italie, pour faire oublier sa qualité de petit-fils dans la ligne masculine de Philippe V et de Charles III; sur son éducation au couvent des jésuites de Rome, pour le représenter comme bigot, superstitieux, fanatique, etc. Ce travail, dirigé par les journaux du parti progressiste, qui, malheureusement, a toujours joui de la faveur des agents anglais en Espagne, parvint à entourer le pauvre Trapani d'une véritable impopularité. Ce fut alors que, par une étonnante manœuvre sortie du palais de Madrid, on imagina, pour couvrir la transition de la reine Christine à la candidature du prince de Cobourg, de déverser sur moi l'impopularité de la candidature de Trapani, en faisant retentir les journaux de l'étonnante absurdité que c'était moi, Louis-Philippe, qui avais voulu imposer Trapani aux reines et à l'Espagne; moi qui n'avais ni ne pouvais avoir d'autre prédilection pour lui que celle qui résultait de ce que je savais qu'il était celui des descendants de Philippe V auquel

les deux reines accordaient leur préférence ; moi, bien connu, j'ose le dire, pour le soin minutieux avec lequel j'ai constamment veillé à ce que mon gouvernement s'abstînt de toute ingérence quelconque dans les affaires intérieures des autres pays, en Espagne comme en Belgique, comme en Suisse, comme partout ; moi enfin qui ai brisé le ministère de Thiers, en 1836, pour arrêter l'invasion imminente des armées françaises en Espagne ! Il est vraiment surprenant qu'en face de tant de faits, de tant de preuves de mon respect pour l'indépendance de tous les États et de tous les gouvernements, j'aie été exposé à voir reproduire cette accusation dirigée contre moi personnellement dans l'article récemment publié dans le *Times*, avec le titre, en grosses lettres, de : *French dictation in Spain*.

Toutes ces manœuvres amenèrent la démarche à laquelle la reine Christine se laissa entraîner, en expédiant un agent secret porteur d'une lettre d'elle pour le duc de Cobourg, à l'effet de lui demander la main de son cousin le prince Léopold de Saxe-Cobourg, pour la reine, sa fille. La loyauté de lord Aberdeen le porta à nous donner immédiatement connaissance de cette démarche, qui nous avait été cachée à Madrid, et il y ajouta l'assurance que ni la reine Victoria, ni le prince Albert, ni le gouvernement de Sa Majesté, ne donneraient ni appui, ni encouragement quelconque à la demande de la reine Christine. Nous lui représentâmes que, d'après ce qui s'était passé entre nous sur ce chapitre, nous avons droit de réclamer de lui une répression plus positive de la part que des agents anglais avaient prise aux intrigues qui avaient amené cette démarche de la reine Christine ; et en effet, lord Aberdeen adressa une sévère réprimande à M. Bulwer, qui fut sur le point, dit-on, de donner sa démission ; mais, néanmoins, il resta à Madrid.

Tel était l'état des choses, lorsque lord Aberdeen quitta le ministère, et y fut remplacé par lord Palmerston. Peu après son installation au *Foreign-Office*, lord Palmerston communiqua au comte de Jarnac la nouvelle instruction qu'il avait adressée à M. Bulwer sur les affaires d'Espagne, et qui était déjà expédiée depuis plusieurs jours, sans qu'on eût jugé à propos de nous en donner connaissance préalable, procédé qui n'était guère conforme à notre entente cordiale, et à ce à quoi nous étions habitués par nos rapports de confiance réciproque avec lord Aberdeen. Dans cette instruction, lord Palmerston limitait à trois les princes dont l'Angleterre admettait la candidature à la main de la reine d'Espagne Isabelle II, savoir :

- 1° Le prince Léopold de Saxe-Cobourg ;
- 2° Don François d'Assise, duc de Cadix ;
- 3° Don Enrique, duc de Séville.

En voyant le nom du prince de Cobourg placé sur cette liste, et placé en tête, en première ligne, le comte de Jarnac en fut stupéfait. Il dit à lord Palmerston que

c'était contraire aux assurances que lord A avait constamment données, et qu'il demandait que cette candidature fût retranchée de la liste. Lord Palmerston répondit que cela serait impossible de manières, puisque l'instruction était déjà part d'ailleurs, cette mesure ayant été adoptée dans le cabinet, et qu'il ne se sentait pas disposé à en faire aucun changement.

Le reste de l'instruction ne pouvait pas nous paraître plus satisfaisant. Elle était sur un tout autre dans une direction très-différente de celles d'Aberdeen. Il n'y avait ni indice, ni recommandation de bon accord entre nous, et la tendance de toute l'instruction était d'assurer le concours et l'appui de l'Angleterre à ce parti progressiste, qui n'est, au fond, à mes yeux, que le même *parti révolutionnaire* dont l'ascendant a produit en Espagne tant de terribles événements, soit dans les affaires de la reine, soit en soumettant et abandonnant la jeune reine au joug de la régence d'Espartero.

De semblables instructions devaient faire craindre un renouvellement de ces scènes désastreuses ; et, en effet, elles répandirent l'alarme dans le palais de Madrid sitôt qu'elles y furent connues. Il y eut un revirement immédiat, la reine Christine en tête, de ceux-là qui l'avaient entraînée à faire la proposition au prince de Cobourg, et tous, craignant déjà le renouvellement de l'insurrection progressiste récemment terminée à Séville, et qui avait donné lieu à l'expulsion de don Enrique, se tournèrent vers nous, en demandant de faire immédiatement et simultanément les deux mariages de la reine avec don François d'Assise, et de l'infant Don François de Montpensier. Cette simultanéité était non-seulement *sine quâ non* de la reine Christine pour accepter don François d'Assise, qu'elle n'avait pas désiré jusqu'alors, mais le vœu du ministère et de tous les Espagnols, qui regardaient la prompte conclusion des deux mariages comme le seul moyen de mettre un terme aux incertitudes sur lesquelles se fondaient les espérances de nos hommes qui préparaient de nouvelles insurrections.

En voyant ce revirement soudain, les agents de l'Angleterre, plus d'un mois après les instructions de lord Palmerston, qui avaient admis la candidature du prince de Cobourg, s'efforcèrent de faire prévaloir la candidature de don Enrique. Rien ne pouvait être plus facile, puisqu'il n'était que trop notoire que don Enrique était le chef ou plutôt l'agent de toutes les nuées révolutionnaires, et lord Palmerston a achevé de rendre tout à fait impossible, en recommandant la candidature dans des documents officiels.

Il est, je crois, incontestablement évident, et long exposé, que, du côté de l'Angleterre, on n'a pas du tout maintenu sur la ligne dont on était convenu avec moi ; qu'on a positivement accepté la cand

prince Léopold de Cobourg, en la plaçant en tête de s auxquelles le gouvernement anglais ne faisait au objection ; qu'on a ainsi rendu probables, et même inentes, des combinaisons absolument contraires à s dans lesquelles nous étions tombés d'accord de s renfermer, et qu'on m'a ainsi mis en droit et é dans la nécessité d'user de ma liberté pour échap- à ces combinaisons, comme mon gouvernement l toujours annoncé qu'il le ferait, s'il y était réduit. l'est donc point moi qui ai pris l'initiative et donné euple de la déviation de nos conventions premières. l'ai fait que subir la nécessité de cette déviation com- cée ailleurs, et contre mon attente.

ela posé, je vais dire nettement en quoi consiste la iation de mon côté. Elle consiste en ce que j'aurais elu et fait le mariage du duc de Montpensier, non avant le mariage de la reine d'Espagne, car elle sera rée au duc de Cadix au moment où mon fils sera rié à l'infante, mais avant que la reine ait eu un ant. Voilà toute la déviation, rien de plus, rien de ins. Je veux maintenant l'apprécier à sa juste valeur entrant dans des détails que tu feras connaître, comme pourras, à la reine Victoria ; car je les crois utiles à complète élucidation de l'affaire, et on ne se laisse s arrêter par de petits ménagements quand, après e vie comme la mienne, on se trouve, pour la pre- ière fois, exposé au soupçon, ou même à l'accusation *avoir manqué de parole*.

Je l'ai dit plus haut, et c'est un fait notoire, il n'a tu qu'à moi, que mon fils, soit Aumale, soit Mont- nsier, épousât la reine d'Espagne ; je ne l'ai pas voulu j'ai su résister à toutes les instances dont j'ai été en- uré pour m'y faire consentir. Ainsi, en désirant comme l'ai toujours fait, que mon fils épousât l'infante, ree que cette alliance de famille me convenait sous es les rapports, et qu'elle convenait également à la ne et à tous les miens, je ne voulais la contracter l'autant que l'infante ne deviendrait pas *nécessaire- ment* la reine d'Espagne, et je voulais me donner à cet ord autant de garanties que le comportaient la situa- m rapprochée du trône où se trouvait l'infante et les certitudes de la vie humaine. Lord Aberdeen se mon- it satisfait de cette disposition : mais il voulait une rantie contre la possibilité de la *stérilité* de la reine, comme cela entraînait également dans mes vues, cela prouva pas d'objection de ma part. Cependant, en y érant, je devais considérer comme entendu qu'il n'y ait plus d'objection de la part de l'Angleterre, ni de agents, à ce que mon fils épousât l'infante ; et il st que trop notoire qu'il y en a eu par anticipation toutes les couleurs, de tous les degrés.

En septembre 1845, lorsque lord Aberden me parla ir la première fois au château d'Eu du mariage de ntpensier avec l'infante, la reine Isabelle II, quoique e de quinze ans moins un mois, n'était pas *nubile*,

et je puis dire en toute *sincérité*, que tant que cet état de santé de la reine aurait duré, il aurait formé pour moi, même sans mes pourparlers avec lord Aberdeen, un obstacle absolu à ce que le duc de Montpensier épou- sât l'infante sa sœur. Mais la reine étant devenue *nub- ile* dans le courant de l'hiver, et se trouvant, selon les assurances qui nous en ont été données, dans la meilleure condition de nubilité, cet obstacle disparaiss- sait, et il ne restait plus qu'à savoir si l'époux qu'elle choisissait présentait lui-même une bonne condition de *virilité*. Il me paraît certain, d'après les inform- ations, même très-minutieuses, qui ont été recueillies à Madrid, sur don François d'Assise, qu'il se trouve dans cette condition, et que par conséquent toutes les prob- abilities se réunissent pour faire espérer que leur mari- age aura lignée. La différence entre se contenter de la célébration du mariage de la reine avec don François d'Assise pour célébrer celui du duc de Mont- pensier, ou attendre la naissance de leur premier enfant, se réduit donc à ce qu'il y ait *deux vies au lieu d'une seule* entre l'infante et la succession au trône.

Néanmoins, je puis dire, et encore en toute sincérité, que j'aurais préféré attendre cette naissance s'il ne m'avait été démontré que ce délai aurait pour consé- quence de faire manquer à la fois ce mariage et celui de la reine avec le duc de Cadix, de prolonger en Espagne cet état d'incertitude et d'agitation qui pré- sente d'aussi grands dangers, et enfin de rendre, non- seulement possibles, mais probables et presque iné- vitables, des combinaisons qui auraient marié la reine Isabelle, soit au prince Léopold de Cobourg, soit à quelque autre prince étranger aux descendants de Philippe V, contrairement à la politique que j'ai constamment annoncée et pratiquée, et aux arrangements convenus entre le gouvernement anglais lui-même et le mien.

Actuellement, ma chère bonne Louise, c'est à la reine Victoria et à ses ministres qu'il appartient de peser les conséquences du parti qu'ils vont prendre et de la marche qu'ils suivront. De notre côté, ce double mariage n'opérera dans la nôtre d'autres changements que ceux auxquels nous serions contraints par la nouvelle ligne que le gouvernement anglais jugerait à propos d'adop- ter. Il n'a à redouter de notre part aucune ingérence dans les affaires intérieures de l'Espagne. Nous n'avons point d'intérêt à le faire, et nous avons une volonté très-décidée de nous en abstenir. Nous continuerons à respecter religieusement son indépendance, et à veiller, autant que cela dépendra de nous, à ce qu'elle soit également respectée par toutes les autres puissances. Nous ne voyons aucun intérêt, aucun motif, ni pour l'Angleterre, ni pour nous, à ce que notre entente cor- diale soit brisée, et nous en voyons d'immenses à la bien garder et la maintenir. C'est là mon vœu, c'est

celui de mon gouvernement. Celui que je te prie d'exprimer de ma part à la reine Victoria et au prince Albert c'est qu'ils me conservent, dans leur cœur, cette amitié et confiance auxquelles il m'a toujours été si doux de

répondre par la plus sincère réciprocité, et que j'ai la conscience de n'avoir jamais cessé de mériter de leur part.



Correspondance de Louis-Philippe avec ses Ministres.

AU ROI.

Sire,

Voilà Glücksbiere qui me revient. J'ajourne à samedi tout ce que j'ai à dire au Roi. Et j'ajourne sans regret, car, d'une part, rien ne se fait en ce moment à Madrid : Bulwer sort à peine d'une fièvre pernicieuse qui l'a mis dans le plus grand danger ; d'autre part, je vois, d'après ce que me rapporte Glücksbiere, que, malgré les inquiétudes que conserve encore le Roi, son opinion s'accorde au fond avec la mienne, et que nous pouvons marcher à notre but, en conservant jusqu'au bout toute la liberté nécessaire pour n'être dupes de personne.

Voici une nouvelle lettre de Bresson qui m'annonce que le duc de Cadix se rend enfin à Madrid. Le voilà ramené sur la scène. Le Roi remarquera les paroles de la reine Christine sur l'opposition anglaise au mariage de l'infante avec monseigneur le duc de Montpensier. Ceci confirme bien mon soupçon sur l'envie qu'ont les Coburg de ce mariage-là pour eux-mêmes.

Je joins également ici quelques ordonnances de peu d'importance, que je prie le Roi de vouloir bien signer et une lettre du roi de Bavière, que vient de m'envoyer le comte de Luxbourg.

Je pars ce soir même pour Paris. Je veux être demain à la Sorbonne, où je sais que mon fils sera nommé. J'attendrai le Roi à Paris, où je le prie de vouloir bien me renvoyer tout ceci. Je serai samedi aux Tuileries, une heure avant le conseil, avec un projet de petit discours. Je voulais l'écrire ce matin. J'ai été si accablé de visites, qu'il n'y a pas eu moyen.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

Val-Richer, mardi 11 août 1846.

AU ROI.

Sire,

Je sais que le Roi arrivera fort tard aujourd'hui à Neuilly. Je ne tenterai donc pas d'aller lui rendre mes

devoirs ce soir. Mais j'irai à Neuilly demain samedi, avant dix heures. J'ai besoin d'entretenir un peu longuement le Roi. Je lui apporterai de bonnes nouvelles de Madrid. C'est une bien grosse affaire, et je crois pourtant qu'elle peut toucher à sa fin, et à une bonne fin.

J'ai l'honneur d'envoyer au Roi quelques ordonnances peu importantes, et des lettres sur l'attentat (1).

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

Paris, vendredi 11 août 1846, cinq heures.

A M. GUIZOT, MINISTRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES.

Mon cher ministre, vous verrez bien que le billet ci-joint doit être envoyé à Londres. Je désire que vous l'adressiez à Jarnac, en le chargeant *officieusement* de le montrer à lord Clarendon, à qui je rends de tout mon cœur la justice que son ami réclame, et même à lord Palmerston, à qui il est bon de rappeler certains faits, certains actes qu'on est si disposé à oublier et à méconnaître.

Bonsoir, mon cher ministre.

LOUIS-PHILIPPE.

Lundi, 17 août 1846.

AU ROI.

Sire,

Je voulais aller rendre mes devoirs au Roi ce matin. Il n'y a pas eu moyen. Les séances des deux Chambres et les conversations inévitables m'ont pris ma journée.

(1) Le coup de pistolet tiré par Henri le 29 juillet 1846, pendant le concert des Tuileries.

nombre des Pairs, qui n'était pas en nombre ce vœu sera demain son adresse. Le chancelier désire que le Roi voulût bien la recevoir demain soir, qu'il y eût deux jours d'intervalle entre la présentation de l'adresse et le procès de mardi (4). Le Roi a-t-il la bonté de me donner ses ordres? Je les transmets sur-le-champ au chancelier.

Êtes-vous sûr de ce que le Roi recevra l'adresse demain?

Je vous envoie les lettres de Bresson et de Jarnac. Nous espérons atteindre le but. J'espère que nous ne tarderons pas à le recevoir.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et

GUIZOT.

Paris, le 21 août 1846, six heures.

AU ROI.

Sire,

Je vous envoie la lettre particulière de Bresson venue par le courrier de cette nuit. J'y joins une lettre de Rumigny qui m'arrive à l'instant. Je regrette de ne pouvoir en discuter sur-le-champ avec le Roi. Je suis retenu par les lettres indispensables à écrire par le courrier d'aujourd'hui. Mais, pour que le Roi ne soit pas dans l'incertitude de m'écrire longuement son avis, je me propose de lui faire passer ma lettre par M. Génie, qui est sûrement sûr, et à qui le Roi pourra, s'il le veut, donner de vive voix les détails qu'il lui voudra. Je pense que ce qu'il y a de mieux, c'est que je vous envoie Isabelle (2), comme elle le propose, à votre frère. Quand une fois il sera auprès du Roi, nous pourrions bien plus sûrement sa conduite. Si le Roi a quelque chose à dire sur ce sujet, j'en écrirai sur-le-champ au Roi et à Rumigny.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur

GUIZOT.

Paris, le 15 octobre 1846.

AU ROI.

Sire,

Je vous envoie l'honneur d'envoyer au Roi bien des choses : une lettre de Rumigny qui m'arrive à l'instant, et qui me plaît guère. Cela traîne. Il faut bien que le Roi s'en occupe ; mais les copies que le Roi désire d'une lettre parti-

cielle au procès Henri.
écrite à un Polonais et habitant Bruxelles.

culière de Bulwer à lord Aberdeen sur don Enrique, *conqueror, but not suitor*, et de la phrase où lord Palmerston appelle don Enrique *the only fit* ;

3° Des lettres de Madrid qui viennent d'arriver ;

4° Une longue lettre de Jarnac sur une conversation avec lord Palmerston, dans laquelle Jarnac a, je trouve, fort bien parlé et tenu avec avantage sa position ;

5° Des lettres de d'André et de Chasseloup qui montrent le bon effet produit à Turin et à Francfort par nos communications.

Je prie le Roi d'avoir la bonté de me renvoyer toutes ces lettres quand il les aura lues et fait lire.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

Lundi, 19 octobre 1846.

AU ROI.

Sire,

J'ai l'honneur de renvoyer au Roi les lettres qu'il m'a rendues, sauf celle de Rumigny, que je garde pour la relire attentivement et lui écrire. Je suis très-occupé de cet incident. Je voudrais beaucoup que nous reprissions possession de l'infant don Enrique. Rien ne contribuerait davantage à déjouer les mauvais desseins sur l'Espagne. Et par malheur cet excellent Rumigny n'a ni invention, ni autorité. Il faudrait décider, entraîner, enlever l'infant. Je crains fort qu'il ne sache pas s'y prendre. Je voudrais trouver quelque moyen. Je renverrai plus tard sa lettre au Roi.

Voici d'autres lettres de Bresson, Fontenay et Dalmatie.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

Lundi, 19 octobre 1846.

AU ROI.

Sire,

Je suis tout à fait de l'avis du Roi. Nous avons assez d'écritures, et je le ferai comprendre à Jarnac. Mais je prie le Roi de remarquer que Jarnac ne s'est point livré avec lord Palmerston, à la discussion *orale* contenue dans sa dernière lettre. C'est à moi seul qu'il raconte et explique, à sa manière, tout cet intérieur de la coulisse. Il n'a rien dit de tout cela à lord Palmerston, ni à aucun autre.

Voici une lettre du marquis de Scsmaisons que je mets sous les yeux du Roi, comme il le désire. Je prie

le Roi de vouloir bien me la renvoyer. Je parlerai de ce jeune Polignac au ministre de la guerre pour qu'on lui fasse simplement justice, et je répondrai ensuite à M. de Sesmaisons.

Je suis, avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

Samedi, 24 octobre 1846.

AU ROI.

Sire,

Voici des lettres de Flahault, de Reyneval, de Rumigny et de Jarnac. J'irai m'en entretenir avec le Roi et prendre ses instructions.

Puisque le duc de Bordeaux devait se marier, j'aime mieux ce mariage-ci que celui dont on avait parlé au Roi.

L'histoire de la mission de Miraflores est bien une pure fable, et je l'ai dit tout de suite à lord Normanby. Il n'y en a aucune trace, ni écrite ni parlée. Je fais rechercher la date précise de son arrivée et de son départ.

Je suis, avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

Vendredi 6 novembre 1846.

AU ROI.

Sire,

Je suis mille fois de l'avis du Roi ; j'en ai toujours été. Dès le premier jour je pensais comme aujourd'hui. Il y a maintenant des raisons de plus. Je ne puis douter qu'elles ne soient senties. J'en suis sûr, puisque la parole du Roi les fera valoir.

Je suis aux pieds du Roi *fidèlement* et respectueusement.

SALVANDY.

Paris, le 9 septembre.

AU ROI.

Sire,

J'ai l'honneur de remettre au Roi le *Standard*. On ne peut avoir des idées plus saines. Il est vrai qu'on ne peut s'inspirer à de meilleures sources. Je présume que ce qui a empêché les *Débats* de le transcrire, c'est la

pensée que les hypothèses qu'il discute, les possibilités de guerre qu'il pèse, sèmeraient l'inquiétude, et je penche pour cette opinion. Je craindrais qu'il n'inquiétât l'opinion et *la place*. Votre Majesté en jugera dans son invariable sagesse.

M. Guizot, Sire, ne devant pas être prêt avant vendredi, je demande au Roi la permission d'aller m'ensevelir dans les dossiers (à Graveron, près la Commanderie, Eure), pendant ces trois jours. Un signe du Roi me rappellerait en dix heures.

Mon départ prouve au Roi combien j'ai complète sécurité. Le Roi a fait toutes les choses impossibles aux pouvoirs antérieurs : l'œuvre de la Révolution sans désordres et sans excès ; — l'œuvre de Napoléon sans despotisme et sans conquêtes ; — l'œuvre de la Restauration, à bien des égards, sans soulèvement et sans impopularité. Il recommencera l'œuvre de Louis XIV sans guerre de la succession.

Je mets aux pieds du Roi mon admiration, mon respect et ma fidélité.

SALVANDY.

Paris, 28, 6 h. du soir.

AU ROI.

Sire,

L'archevêque Mekitariste, que Votre Majesté a daigné décorer, et qui vient d'établir une maison à Paris, part lundi pour Venise et l'Orient avec le regret de n'avoir osé prétendre à l'honneur de mettre ses hommages, profondément sentis, aux pieds du Roi. Il parle très-bien français. Il est très-dévoué. Que juge Votre Majesté de cette situation ? Je ne fais pas une demande au Roi : il n'y a ici qu'un intérêt, celui de son service ; et qui en serait aussi bon juge que le Roi ?

J'ose faire une demande au Roi au sujet de M. Le-verrier, l'admirable inventeur de planètes, dont le cœur fond de joie et de reconnaissance sur cette croix d'officier, qui a produit, Sire, le meilleur effet dans le public. Votre Majesté a appris l'ambition à ce jeune savant. Il a cello d'être admis à l'honneur de mettre aux pieds du Roi sa reconnaissance et sa confusion de vos bontés. Il y a si peu de mathématiciens et de géomètres pensant si bien, que je supplie le Roi de consentir à le voir, ou le matin ou le soir, ou à présent ou plus tard. Votre Majesté s'enchaînera une conquête vraiment digne d'Elle.

Je suis avec respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-obéissant serviteur et fidèle sujet.

SALVANDY.

Paris, le 8 octobre.

FONDS SECRETS.

II.

[Les départements ministériels de l'intérieur, des affaires étrangères et de la guerre, se voyaient allouer chaque année des sommes considérables pour dépenses secrètes dont les ministres ne rendaient compte qu'au roi. Louis-Philippe, depuis plusieurs années, faisait collection de ces états annuels, et cette collection a été trouvée aux Tuileries, d'où elle est passée au parquet de la cour d'appel. Ces documents doivent encore être complétés par d'autres états de répartition de subventions annuelles à des artistes et à des littérateurs, subventions que les ministres de l'intérieur et de l'instruction publique avaient le tort de distribuer dans l'ombre.

Nous commencerons aujourd'hui par le ministère de la guerre. Ses dépenses secrètes se divisent en *dépenses des divisions territoriales de l'intérieur* et en *dépenses de l'Algérie*.

La première nature de ces dépenses se composant presque uniquement de sommes mises à la disposition des commandants des divisions militaires, ce qui serait sans intérêt pour nos lecteurs, et renfermant aussi l'indication de missions secrètes à l'étranger, qu'il ne serait pas sans inconvénient de faire, même après coup, connaître aux pays visités, nous nous abstenons d'en donner ici le détail aride.

Dans les dépenses secrètes de l'Algérie, les unes sont acquittées en Afrique, et ne sont qu'une répartition plus ou moins équitable, mais sans intérêt, de fonds mis à la disposition d'officiers généraux ou supérieurs chargés de commandements. Mais les dépenses algériennes, ordonnées et acquittées en France, ont souvent un autre caractère, et l'on remarquera, parmi les parties prenantes, un grand nombre d'Arabes français.

Jusqu'en 1839, le ministre de la guerre présentait seulement à l'ex-roi les résultats du compte, mais il ne le faisait pas accompagner de la liste des noms des parties prenantes.

Le 24 décembre 1839, Louis-Philippe, qui tenait à avoir et à conserver cette nomenclature, écrit de sa main sur le rapport du général Schneider, présentant l'ordonnance, la note suivante, dont il eut le soin de faire un double qu'il joignit à la copie conservée par lui :

« J'ai signé l'ordonnance de décharge proposée pour cette fois. Mais, à l'avenir, il faudra que les comptes des fonds secrets du département de la guerre soient soumis à mon approbation dans la même forme que ceux de l'intérieur et des affaires étrangères, c'est-à-dire par états distincts, et sur lesquels se trouve spécifié chaque article de dépense, avec les mêmes détails et développements qui me sont fournis par les deux autres départements de l'intérieur et des affaires étrangères pour leurs fonds secrets.

« 24 décembre 1839. »]

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

DÉPENSES ACCIDENTELLES ET SECRÈTES EN ALGÉRIE, ACQUITTÉES EN FRANCE.

EXERCICE 1840. — 244,441 fr. 25 c.

(Les comptes ne commencent qu'au 30 octobre 1840, et comprennent jusqu'au 9 décembre 1841.)

TITULAIRES DES MANDATS.	SOMMES.	OBSERVATIONS.
M. le général BERTHOIS.....	2,000 fr.	» c. Supplément d'indemnité de voyage.
Le ministre.....	20,000	» Subvention au fonds destiné aux dépenses de l'administration centrale pour indemnités et gratifications à un grand nombre d'employés, à raison de <i>travaux extraordinaires</i>
M. BRESNIER, directeur de la comptabilité du ministère des affaires étrangères.....	100,000	» Somme livrée à l'agent comptable du ministère des affaires étrangères pour secours aux chrétiens de Syrie.
Le ministre.....	20,000	» Secours extraordinaire accordé au lieutenant-colonel Youssouf pour l'acquittement de dettes contractées quand il était bey de Constantine.

TITULAIRES DES MANDATS.	SOMMES.	OBSERVATIONS.
M. PASTEUR DES TREILLES, fondé de pouvoir du colonel Bory de Saint-Vincert.....	2,400	» Allocation faite au colonel Bory de Saint-Vincert, chef de la commission scientifique en Algérie, pour l'aider à entretenir sa famille en France.
Le ministre.....	15,000	» Subvention au fonds d'entretien du mobilier de l'hôtel; secours à plusieurs généraux.
Le ministre.....	8,000	» Cette somme a été employée à rétribuer des employés auxiliaires de la direction et en achat de livres et cartes pour la Bibliothèque, ainsi qu'à toutes les menues dépenses de l'intérieur.
Le ministre.....	5,840	31 Frais d'impression à la suite du banquet de Neuilly et du camp de Compiègne; indemnité (700 francs) à la fille d'un officier qui a livré un tableau d'église.
Le ministre....	38,000	» Subvention extraordinaire pour dépenses du personnel de l'administration centrale; indemnités pour <i>travaux extraordinaires</i> (1); secours à un officier général.
Reste dans la caisse de l'agent comptable du ministère.....	3,200	94 Disponible pour être ajouté aux ressources de l'exercice courant.
Total égal.....	214,441	25

EXERCICE 1844. — 251,653 fr. 24 c.

TITULAIRES DES MANDATS.	SOMMES.	OBSERVATIONS.
GAUTIER-LAGUIONIE.....	300 fr.	» c. 40 exemplaires du <i>Spectateur militaire</i> .
HENRICHS, éditeur.....	300	» 3,000 exemplaires, <i>Procès Quenisset</i> .
Le ministre	8,000	» Somme remise à l'évêque d'Alger.
Le ministre.....	19,000	» Traitement de commis auxiliaires de la division des affaires de l'Algérie; menus frais administratifs.
M. PHILIPPOTEAUX, peintre.....	6,000	» Tableau de la défense de Mazagan.
Le ministre.....	20,000	» Le <i>Moniteur de l'Armée</i> (2), rédaction et impression, dépense extraordinaire à l'occasion de la fête du roi.
Général de RUMIGNY (3).....	6,000	» Frais de représentation en Algérie.
Le ministre.....	19,476	» Suppléments de traitements.
Le ministre.....	1,000	» Secours au sieur Damaschino de Corfou.
Divers fournisseurs.....	50,110	40 Achats d'armes et objets de prix envoyés au gouverneur général pour présents à des indigènes.
Le ministre.....	6,900	» Indemnité à M. Lingay, secrétaire de la commission de colonisation.
M. FLANDRIN, peintre.....	500	» Rémunération pour documents géographiques recueillis et publiés.
Le ministre.....	10,000	» Mission de M. Laurence en Algérie.
Le ministre.....	3,789	60 Paiement de cartes autographiques.
VILMORIN, GONTIÉ et MILLES.....	195	47 Envoi de graines en Algérie, non régularisé à temps par la direction de l'intérieur.

(1) Rien de plus ordinaire et de plus cher que les travaux extraordinaires. Outre ceux-ci et ceux qu'on a vus portés plus haut, on en trouve dans le même exercice pour 32,310 fr. sur l'état des dépenses secrètes territoriales.

(2) Sur le fonds des dépenses secrètes des divisions territoriales en 1840 on trouve une allocation de 15,524 fr. 50 c. pour mille abonnements au *Moniteur de l'Armée*, et frais de rédaction.

(3) On trouve en 1840, sur le fonds des dépenses secrètes des divisions territoriales de l'intérieur, 3,400 fr. alloués au même officier général pour complément de frais de mission en Prusse.

TITULAIRES DES MANDATS.	SOMMES.	OBSERVATIONS.
Le ministre.....	45,984 53	Nouveaux achats d'armes pour présents aux chefs.
Le ministre.....	55,000 »	Subvention aux frais de l'administration centrale et indemnité pour travaux extraordinaires.
TOTAL.....	254,653 f. 24 c.	

EXERCICE 1842. — 174,886 fr. 04 c.

TITULAIRES DES MANDATS.	SOMMES.	OBSERVATIONS.
Le ministre.....	6,000 »	Encouragement à la publication de la géographie du lieutenant-colonel Denaix.
Le ministre.....	42,778 »	Dépenses extraordinaires pour la fête du Roi. — Indemnités; secours à divers. — Souscriptions et frais de reliures.
Le ministre.....	20,100 »	Travaux urgents et de réparation, en excédant du crédit budgétaire. — Publication d'un mémoire sur les remontes de l'Algérie et de l'intérieur. — Frais de voyage et de mission.
Le ministre.....	4,000 »	Indemnité à l'auteur de la téléphonie appliquée aux armées en campagne.
Le ministre.....	20,550 2	Traitement des auxiliaires de la division des affaires d'Algérie et d'autres dépenses ordonnées par le ministre.
Le ministre.....	61,000 »	Gratification de fin d'année et indemnité pour travaux extraordinaires concernant l'Algérie.
Le ministre.....	5,544 »	Frais de réparations urgentes.
Le ministre.....	25,227 7	Monument à la mémoire du duc d'Orléans.
LEPAGE-MORTIER.....	43,486 49	Achats d'armes données à des indigènes.
URTIS.....	890 »	Honoraires dus depuis 1840. — Indemnité de mission en Algérie en 1842.
BRUNIER.....	602 76	Frais de voyage à Alger et retour de deux jeunes Algériens élevés à Paris.
FRISON.....	500 »	Secours.
DANGEOT.....	200 »	Secours.
REBRAUD.....	450 »	Secours.
GRÉMILLET.....	450 »	Secours.
Le lieutenant général commandant la 8 ^e division militaire.....	3,508 »	Dépenses relatives à des chefs indigènes venus à Marseille.
TOTAL.....	474,386 f. 04 c.	

EXERCICE 1843. — 197,685 fr. 38 c.

(L'état des dépenses est, cette fois, dressé dans une forme autre que celle des états précédents. Nous le reproduisons exactement.)

Pour le monument à la mémoire de M. le duc d'Orléans.....	30,000 fr. » c.
Pour le traitement de commis auxiliaires, direction des affaires de l'Algérie.....	25,416 67
Indemnités à divers, pour services rendus dans l'intérêt de l'Algérie.....	25,600 »
Réparations urgentes, frais de voyage, secours à divers.....	22,543 54
Gratifications de fin d'année, indemnités.....	33,300 »
Indemnités, secours à divers.....	3,400 »
L'abbé Roussin, desservant de La Calle, pour secours.....	500 »
Ahmed-Ben-Hamelaoui, ancien chef de Constantine, pour secours.....	2,000 »
Valz, interprète, pour secours.....	250 »
De Martins Berescoff, ancien chef d'escadron, secours.....	800 »
Mustapha Ben Omar, ancien bey de Tittery, secours en deux fois.....	3,000 »

Mahi-Eddin-ben-Allal, secours.	300	»
A M. Laurence, complément d'indemnité pour une mission en Algérie (1).	5,000	»
Fouqueau de Pussy, secrétaire du conseil municipal de Constantine, indemnité de licenciement.	200	»
Warnier, frais de mission.	4,000	»
Sudre, pour la téléphonie, indemnité.	3,000	»
Maiseau, enseigne de vaisseau, indemnité pour voyage en Afrique orientale.	3,000	»
La comtesse Durocheret, pour les funérailles du général.	3,000	»
Lingay, indemnité, comme secrétaire de la commission de colonisation (2).	2,000	»
Le même, id.	3,000	»
Le colonel Brahaut, indemnité pour travaux concernant l'Algérie.	4,200	»
La marquise de Faudoas, à l'occasion de la mort de son mari.	3,000	»
Gratia, lithographe, gravure du plan de la Smala.	294	»
Souscription à l'érection d'une statue au comte d'Erlon (3) chez M. Delapalme, notaire.	500	»
Achat de livres pour les bibliothèques de l'Algérie.	2,387	20 c.
Frais de voyage des jeunes indigènes élevés à Paris dans l'institution Demoyencourt.	991	»
Secours au docteur Barrachin.	4,500	»
Séjour à Marseille de l'agha El-Mazari, à son retour de la Mecque (général d'Hautpoul).	475	»
Id. pour l'ex-mufti d'Alger (général d'Hautpoul).	336	»
TOTAL.	497,685 fr. 38 c.	

EXERCICE 1844. — 250,000 f.

TITULAIRES DES MANDATS.	SOMMES.	OBSERVATIONS.
Le ministre (4).	45,000 f. » c.	Allocation nouvelle au docteur Barrachin (4,500 fr.). — Dépenses extraordinaires pour la fête du Roi. — Souscriptions.
Le ministre.	6,000 »	Subvention pour abonnements au <i>Moniteur de l'Armée</i> .
Le ministre.	42,000 »	Traitement de commis auxiliaires attachés à la direction des affaires de l'Algérie. — Dépenses diverses.
Le ministre.	2,000 »	Complément de traitement au général Préval, comme précédemment.
Le ministre.	4,000 »	Secours au sieur Damaschino, ancien négociant à Corfou.
Le ministre.	600 »	Secours à Ismaël Ben-Amin Sekka, qui avait amené son fils d'Alger à Paris, où il est élevé aux frais de l'État.
Le ministre.	4,500 »	Subvention à la veuve du général Bro.
Le ministre.	4,425 »	Indemnités et secours à divers.
Le ministre.	4,500 »	Souscriptions à des établissements de bienfaisance et indemnités diverses.
Le ministre.	45,000 »	Allocation au docteur Barrachin (4,500 fr.) — Dépenses extraordinaires pour la fête du Roi. — Indemnités à divers.
Le ministre.	24,000 »	Monument élevé à la mémoire du duc d'Orléans, et portion de la dépense applicable aux médailles.
Le ministre.	47,390 »	Réparations urgentes. — Frais de voyages. — Secours à divers.

(1) Cette même mission pour laquelle on a déjà vu porter précédemment 10,000 fr. en dépense.

(2) M. Lingay, déjà nommé, et dont le lecteur retrouvera plus d'une fois le nom sur les listes des exercices suivants et sur celles d'autres ministères.

(3) La souscription a été inscrite au nom du maréchal ministre de la guerre; la dépense, au contraire, a été supportée, on le voit, par le budget du ministère.

(4) Les mandats au nom du ministre deviennent plus fréquents que jamais, ce qui rendait l'emploi moins facilement contrôlable et la destination plus vague.

TITULAIRES DES MANDATS.	SOMMES.	OBSERVATIONS.
Le ministre.....	28,500 »	Confection de plans et devis pour constructions non exécutées. — Secours à un colonel d'état-major, admis à la retraite. — Indemnités à des chefs de service pour travaux extraordinaires.
Le ministre....	7,696 80	Indemnités et secours à divers.
Le ministre.....	47,738 40	Gratifications de fin d'année et indemnités pour travaux extraordinaires concernant l'Algérie.
Le général DELARUE.....	42,000 »	Pour sa mission au Maroc.
Lepage-Mortier..... 4,400	7,358 »	Armes de luxe et autres objets remis à cet officier pour présents aux chefs marocains.
Caron..... 4,000		
Adam..... 2,538		
Leroy..... 2,420		
ROCHES, interprète principal à l'armée d'Afrique.....	4,000 »	Somme remise à M. Roches pour retourner en Algérie auprès du général Delarue.
Capitaine SAMARY, commandant de place à Cetta.....	4,000 »	Indemnité pour perte de mobilier (1).
Capitaine BRINDEAU, commandant le dépôt de recrutement de la Haute-Vienne.....	800 »	Indemnité pour perte par suite d'incendie.
LA BROUCHE, maire de Saint-Jeand'Lez.....	3,000 »	Indemnité pour pertes éprouvées par suite des événements de la guerre en 1814.
ANGLÈS.....	400 »	Secours.
DUPERRÉL, rédacteur de la Revue <i>La Renommée</i>	300 »	Secours.
BANASCINO.....	4,000 »	Secours.
LEGRAS, sous-intendant en retraite.....	800 »	Secours.
TOTAL.....	249,220 50 c.	

EXERCICE 1845. — 253,814 fr. 93 c.

TITULAIRES DES MANDATS.	SOMMES.	OBSERVATIONS.
Le ministre.....	40,000 »	Traitement des employés auxiliaires de la direction des affaires de l'Algérie et dépenses intérieures.
Le ministre.....	30,394 5	Indemnités diverses (26,800 fr.). — Remboursement de dépenses pour brochures, publications et autres frais relatifs au cabinet de M. le président du conseil (3,594 fr. 5 c.).
Le ministre.....	20,000 »	Dépenses extraordinaires à l'occasion de la fête du roi. — Confection et achats urgents d'effets mobiliers.
Le ministre.....	40,000 »	Somme affectée à la liquidation des dettes de l'ancien évêque d'Alger.
Le ministre.....	44,222 44	Banquet du 28 mai donné à Ibrahim Pacha. — Solde des dépenses du monument du duc d'Orléans. — Indemnité pour mission en Arabie. — Publication d'ouvrages. — Frais de mission du secrétaire de la présidence du conseil (<i>M. Lingay</i>). — Fournitures de bureau, etc., pour le cabinet de la présidence.
Le ministre.....	60,000 »	Gratifications de fin d'année pour travaux extraordi-

(1) Il est difficile de calculer la part que l'Algérie peut avoir à la plupart des articles précédents; mais ceux qui suivent sont au moins algériens que possible.

TITULAIRES DES MANDATS.	SOMMES.	OBSERVATIONS.
Le ministre.	25,705 8	naires, notamment en ce qui concerne les divers services de l'Algérie, dans les différentes directions du ministère.
Le ministre.	15,262 96	Acquisition de dessins coloriés représentant les drapeaux et étendards depuis l'origine de la monarchie, et les drapeaux pris sur l'ennemi depuis Louis XIV. — Dépenses extraordinaires de réparations et d'ameublement; frais d'installation des nouveaux bureaux de la direction des affaires de l'Algérie.
BOULAY (de la Meurthe), conseiller d'État, et MAGNE, auditeur.	3,760 90	Frais de gravure d'une carte de la Basse-Égypte. — Souscription à un <i>Voyage en Égypte et en Nubie</i> . — Frais de voyage, de bureau et autres.
L'abbé VAZILLIER, prêtre du diocèse d'Alger.	4,000 »	Indemnités et frais relatifs à leur mission à Alger, pour l'arrangement des affaires de l'ancien évêque.
L'abbé MONTERA, vicaire général d'Alger.	744 50	Secours pour lui donner les moyens de retourner en Algérie.
Léon ROCHES, interprète.	476 70	Frais de voyage; indemnité de séjour à Paris, où il avait été envoyé par M. Dupuch, ex-évêque d'Alger.
M. DELAPORTE.	4,044 63	Solde de ses dépenses pendant ses voyages au Maroc.
M. CHABANNE.	220 »	Prix de divers tissus envoyés de Tunis pour servir de modèles aux fabriques françaises.
M. DESTRÉS, ancien interprète du parquet du procureur-général à Alger.	600 »	Frais du trousseau d'un jeune indigène admis aux Sourds-Muets.
OUALI BEN AHMED DJERAH.	425 »	Secours.
AHMED EL ARGACH.	425 »	Secours pour retourner en Algérie.
COURCIER, ancien employé en Algérie.	200 »	Secours.
TOTAL.. . . .	253,844 fr. 93 c.	

EXERCICE 1846. — 209,946 fr. 50 c.

TITULAIRES DES MANDATS.	SOMMES.	OBSERVATIONS.
Le ministre.	40,000 »	Dépenses relatives à la fête du roi. — Fête au bey de Tunis. — Fournitures diverses, frais de voyage et de transport pour la présidence du conseil. — Frais de funérailles d'officiers-généraux et supérieurs. — Achats et réparations extraordinaires d'effets mobiliers. — Achats d'ouvrages et indemnités pour publications intéressant l'armée. — Voyage en Nubie. — Gratifications et indemnités à divers pour travaux extraordinaires. — Complément de traitement à un intendant à la disposition du ministre.
Le ministre.	44,505 45	
Le ministre.	20,608 32	
Le ministre.	44,375 72	
Le ministre.	86,270 38	
M. RAFFENEL.	3,000 »	
Le ministre.	6,000 »	Subvention au <i>Moniteur de l'armée</i> .
Le ministre.	42,000 »	Frais de premier établissement de l'évêque d'Alger.

TITULAIRES DES MANDATS.	SOMMES.	OBSERVATIONS.
stre.	3,297 6	Frais d'expédition des bulles de ce prélat.
stre.	15,000 »	Dépenses diverses de la direction des affaires de l'Algérie.
stre.	870 50	Frais de Paris à Eu et retour (1).
stre.	2,000 »	Funérailles du général Thiebault et secours à sa famille.
stre.	4,000 »	Secours et indemnités diverses.
ral PRÉVAL.	4,000 »	Indemnité comme président du comité de la guerre et de la marine.
.	150 »	Secours de route ; employé d'Afrique.
rères.	244 25	Frais d'impression du rapport de M. Vatout, sur les crédits extraordinaires de l'Algérie, en 1843.
interprète principal.	500 »	Indemnité de déplacement pour accompagner monseigneur le duc d'Aumale.
DAMASCHINO.	4,000 »	Secours ; négociant à Corfou.
HIN.	4,500 »	Secours.
ANGELY.	150 »	Secours.
E CABANY.	125 »	Notices nécrologiques sur les officiers morts à Djemma Ghazouat.
MUSSET.	4,200 »	Recherches sur le commerce de Venise avec l'Afrique septentrionale.
al duc d'ISLY.	2,873 32	Frais de représentation et de bureau pendant son séjour en France.
.	614 50	Secours.
KI.	150 »	Indemnité de route pour un jeune Algérien.
LAMORICIÈRE.	4,000 »	Indemnité pour mobilier de l'hôtel à Oran.
MARE.	2,000 »	Indemnité pour un voyage aux États-Unis.
.	150 »	Secours.
.	4,000 »	Indemnité.
.	505 »	Abonnement à la <i>Revue des Deux Mondes</i> .
TOTAL.	209,946 fr. 50 c.	

EXERCICE 1847. — Du 1^{er} janvier au 8 mai.

stre.	3,000 »	Subvention au <i>Moniteur de l'Armée</i> .
stre.	44,000 »	Traitement de l'avocat consultant pour les affaires de l'Algérie. Indemnités pour travaux extraordinaires. — Achats d'ouvrages et encouragements à des publications.
stre.	4,000 »	Indemnités à divers pour travaux spéciaux.
stre.	4,000 »	50 abonnements au journal <i>la Flotte</i> .
stre.	4,000 »	Indemnité pour la publication d'un ouvrage sur la législation militaire.
stre.	750 »	Première livraison du <i>Voyage en Abyssinie</i> de MM. Gallinier et Ferret.
stre.	650 »	Indemnités à trois dessinateurs du dépôt de la guerre pour travaux exécutés en Algérie.
stre.	2,000 »	Secours à un propriétaire pour pertes par suite de mouvements militaires.
stre.	6,000 »	Indemnités au lieutenant général Préval.
stre.	500 »	Secours.
stre.	2,000 »	Indemnités pour recherches historiques en Espagne.
stre.	2,000 »	Mission dans les oasis du sud de l'Algérie.
TOTAL.	30,900 fr. » c.	

Depenses secrètes de l'Algérie!!!

ÉPISTOLAIRES.



III.

CABINET DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

A MONSIEUR GUIZOT,

Ambassadeur de France en Angleterre, à Londres.

[Cette lettre, écrite sur une tête de lettre du cabinet de M. de Rémusat, fait, on le voit, partie d'une correspondance entretenue par le secrétaire *intime* du ministre de l'intérieur du 4^{er} mars avec M. Guizot, futur successeur de l'administration auprès de laquelle son correspondant s'était glissé.]

Paris, le 18 octobre 1840.

Une surdité accidentelle qui me tourmente depuis quelque temps, m'a forcé de mettre hier et avant-hier les sangsues derrière les oreilles. C'est ce qui m'a empêché de vous écrire aujourd'hui encore : j'ai peu de renseignements à vous donner, étant peu sorti et ayant vu peu de monde tous ces jours-ci.

L'attentat de Darmès paraît avoir hâté la maturité d'une situation déjà fort avancée. L'opinion s'en est alarmée tout de bon, et il faut avouer qu'il y a de quoi. C'est une triste société que celle qui ne peut être remuée un moment sans qu'il en sorte une pareille écume. On commence à blâmer assez généralement le gouvernement de n'avoir pas poursuivi l'odieux pamphlet de M. de Lamennais, ainsi qu'une quantité de petits écrits empoisonnés qui se répandent dans le peuple et le dépravent. Les plus hardis vont jusqu'à dire qu'on devrait aussi poursuivre *le National*, dont le style rappellerait tous les jours, si l'on pouvait l'oublier, qu'il est rédigé par les anciens rédacteurs de *la Tribune*.

Pour mettre le comble à cette situation, une dépêche télégraphique vient de nous annoncer que la reine d'Espagne a abdiqué le 12 entre les mains du ministère Espartero. Voilà la révolution triomphante de l'autre côté des Pyrénées. Partout des ennemis, au dehors comme au dedans. Vous savez que les exaltés espagnols nous menacent de nous apporter la République, les armes à la main, pendant que la Russie nous jette une nouvelle coalition sur les bras. La confédération germanique, sur l'invitation de la Prusse, vient d'interdire à son tour le transit des chevaux.

La session approche cependant, et, dès le premier jour de cette session, la question politique sera posée sur la présidence. Je sais que quelques-uns de vos amis pensent que vous ne devez pas prendre part au vote ; mais, à coup sûr, ce ne sont pas les plus nombreux. Le

ministère en fera une question ouverte ; vous êtes libre de voter comme vous voulez ; et, quand il autrement, je ne comprendrais pas encore que vous puissiez hésiter, maintenant surtout que la situation extérieure est compliquée d'une situation intérieure non moins grave.

Personne ne peut vous disputer le droit contre M. Barrot. La question de sa présidence est précisément ce qui vous a empêché d'entrer au pouvoir ; vous serez fidèle à vos précédents. Si vous laissez avril prendre seul l'initiative de son exclusion, nous jetez dans une situation sans issue. M. Thiers est aussi impossible que M. Thiers.

Vous savez quel est mon sentiment sur la situation qui peut seule nous sauver : la fierté la plus nationale, et, s'il le faut, la guerre au dehors ; la situation conservatrice la plus décidée, et s'il le faut, la sorte de terreur gouvernementale au dedans. Je ne pense pas que ces moyens violents qui puissent lutter contre les périls de notre situation intérieure et extérieure. M. Barrot représente trop l'esprit révolutionnaire, M. Guizot présente trop la paix à tout prix. Vous seul représentez le véritable juste-milieu, ce juste-milieu de Périer, celui qui réprimait vigoureusement les excès du dedans et qui envoyait l'armée française au secours de Bruxelles, au risque d'attirer sur nous une guerre générale.

Avec de l'énergie, il est encore possible de tenir ; mais il ne faut pas commencer une conduite politique par un acte de faiblesse. Or, ce serait, à mon avis, un acte de faiblesse que d'éviter le vote sur la présidence ; ce serait vous aliéner tout à fait l'ancien conservateur, qui ne demande pas mieux aujourd'hui que de se rapprocher de vous, et conserver sa position équivoque dans un moment où toutes les positions vont se dessiner nettement.

Je vous demande encore une fois pardon de ne pas parler avec cette franchise ; mais vous savez mon dévouement, et vous avez dû voir, par mon silence, que j'ai une certaine sévérité dans ces mêmes idées, quelle est ma conviction.

Mille respectueux compliments.

LAVERGNE.

OMISSION DU N° I (1^{er} tirage) :

La lettre de M. de Golbéry à M. Guizot est du 18 octobre 1845.

Paris. — Imprimerie de J. CLAYE et C^o, rue Saint-Benoît.

REVUE RÉTROSPECTIVE

N° 3.

REÇOIT PAS D'ABONNEMENT. — CHAQUE NUMÉRO SE VEND SÉPARÉMENT. — PRIX : 50 CENT.

En payant six livraisons d'avance, on les recevra à domicile.

Paris. — PAULIN, éditeur, rue Richelieu, 60.

Notre procès.

avons publié, dans notre premier numéro, le 31 mars, la déclaration faite à M. Duchâtel sur l'affaire du 1839.

Blanqui, qui n'avait demandé que quarante-huit heures pour démontrer que ce document était fabriqué, n'a fait ce qu'il a intitulé sa *Réponse* que le 14 avril. Les sommes au 19, et l'on nous témoigne quelque impatience de voir paraître notre réplique. Qu'on veuille bien prendre garde, nous n'y apporterons pas volontairement un seul jour de retard; mais, comme à des dénégations sans preuves nous nous opposer des affirmations qui ne seraient pas plus concluantes, notre réponse à nous sera la publication, que nous nous des que les opérations vont être terminées, de l'enquête faite par la commission instituée par les clubs pour proscrire le débat entre M. Blanqui et nous, et de l'enquête judiciaire dans laquelle sont entendus tout à la fois et les fonctionnaires que leur position a mis à même de connaître toutes les circonstances qui ont marqué l'instruction de l'affaire du 1839, et les républicains qui ont pris la part la plus active, la plus courageuse, à cette journée, qui en ont été les acteurs principaux, et sur le compte desquels l'opinion serait le moins disposée à admettre un soupçon. L'édification sera complète. La publicité, et c'est son jugement surtout que nous poursuivons, sera alors à même de prononcer. On verra si nous avons redouté son arrêt.

Pendant pas aujourd'hui à M. A. Blanqui, nous ne répondrons pas davantage à un journal sur papier rose, qui a vécu d'un matin, et dont le premier numéro, publié le lendemain de l'apparition du document, renfermait l'article

« Dans quelques jours des bruits odieux circulaient dans Paris sur un des hommes les plus dévoués du parti démocratique; aujourd'hui la calomnie a pris une forme, un corps : le ci-devant Taschereau, un des eunuques du parti Barrot, a publié, sous le titre de brochure, et la *Gazette des Tribunaux* a répété, un document soustrait, dit-on, aux dossiers d'un ministère. En attendant des éclaircissements qui font de tout cela une question capitale, nous publions avec empressement la protestation du L. A. Blanqui. »

« Cette feuille rose, dont les hommes de goût et les honnêtes gens ne sauraient trop déplorer la mort prématurée, s'appelait *Feuille des Clubs*, et était signée : *Le Directeur-Gérant, V. Bouton*. On a lu depuis, dans le numéro du 13 avril de *l'Ami du Peuple*, la note suivante :

« C'est passé hier, au club de la Révolution, un fait de la plus grande gravité. Le club s'étant constitué en famille, un membre a donné lecture d'une note prise à la préfecture de police. Cette note désignait, sous le n° 1000, Victor Bouton, ex-propriétaire de la librairie Pagnerre, et le demandeur à la barre et sommé de déposer sa carte d'entrée, Victor Bouton a obéi en faisant entendre ces paroles notables :

« Je ne reconnais pas votre juridiction. »

« Un tonnerre d'imprécations a déterminé sa fuite. »

« Ne vous inquiétez pas de bien! que la fuite vous soit légère!

« Notre journal, *l'Ami du Peuple*, du citoyen Raspail, dans son numéro du 16, où la puissance du dédain le dispute à la logique, a dit de son côté :

« Ce jour où ce petit M. Taschereau, l'homme de Louis-Philippe et de ses ayants-cause, lança dans le public cette pièce, cette note authentique, contre la moralité politique de Blanqui, nous en restâmes stupéfiés; nos idées en furent bouleversées, elles le sont à la suite du cauchemar, d'un rêve... »

« La réponse de Blanqui s'est fait attendre un peu trop longtemps; mais enfin cette réplique a paru, et elle nous semble d'autant plus foudroyante que nul ne lui répond plus. »

« Plus impatient, citoyen Raspail. La réponse de M. Blanqui a paru le 14, et vous déclarez déjà ceci le 16! Soyez plus convaincu que vous n'avez l'air de l'être; car, après avoir déclaré cette réponse *foudroyante*, vous ajoutez plus tard : « Si Blanqui est innocent, comme nous aimons à le croire; » et votre conviction n'est déjà plus qu'un désir ou une affaire d'opinion.

« Le citoyen Raspail trouve que nous avons pris une marche détestable en faisant entendre devant l'autorité judiciaire des dépositions dont les dépositions seront rendues publiques. « Ce n'est pas là, nous dit-il, qu'il faut transporter les débats. Venez à nous, PEUPLE, nous vous donnerons un sauf-conduit, car vous êtes un tant soit peu timide de votre nature. C'est à vous de vous justifier à votre tour, vous et les vôtres, vous et le gouvernement provisoire. »

« Le citoyen Raspail nous suppose encore plus brave que nous ne le sommes. Le PEUPLE devant lequel on ne peut paraître sans un sauf-conduit de ce grand citoyen nous est inconnu et nous rassure peu.

« Ce n'est pas le peuple des clubs, puisqu'il a constitué une commission, et que d'avance on semble décliner son jugement.

« Ce n'est pas le peuple de la garde nationale, puisqu'elle a refusé au citoyen Raspail les épaulettes de colonel.

« Ce n'est pas le peuple électoral, car il ne songe guère à faire sortir de l'urne le nom de ce délivreur de saufs-conduits.

« Quel peuple entend-on donc parler? En relisant l'article, nous devons croire que c'est celui de Charenton.

DIPLOMATIE.

I.

Correspondance de Louis-Philippe avec le pape Grégoire XVI.

20 décembre 1845.

Très-Saint-Père,

J'ai besoin d'épancher mon cœur dans le sein de Votre Béatitude avec la confiance que m'inspirent les nombreuses marques que j'ai reçues de sa bonté paternelle, et avec cet abandon qui ne peut trouver place que dans une lettre qui soit comme celle-ci tout à fait personnelle et confidentielle. Votre Sainteté ne connaît que trop les effrayantes et affligeantes difficultés contre lesquelles j'ai eu à lutter depuis mon avènement au trône. Je connais et je suis bien reconnaissant de l'appréciation qu'elle a toujours faite de mes constants efforts pour relever l'Église et le clergé de France, des douloureuses atteintes produites par l'exaltation des passions, et aussi par des mesures législatives que je ne pouvais empêcher, et que pourtant je suis parvenu à faire effacer en grande partie. Qu'elle me permette de lui rappeler que la première de ces mesures fut la radiation des dépenses publiques de tout traitement pour les cardinaux français, et que même les quatre cardinaux français, alors existants (Croy, Latil, Isoard et Rohan), furent dépouillés de la totalité du traitement dont ils jouissaient, sans qu'il eût été possible d'obtenir en leur faveur aucune compensation quelconque, même une compensation aussi faible que celle que j'ai eu le bonheur d'obtenir pour eux, après des années de patience et de persévérance.

La seconde mesure fut celle qui tendait à entraîner la suppression de trente sièges, en prescrivant l'extinction des traitements qui y étaient attachés, au fur et à mesure que ces sièges deviendraient vacants.

La troisième a été une mesure semblable pour détruire le chapitre de Saint-Denis, en prescrivant de même l'extinction successive des traitements des membres de ce chapitre, à mesure qu'ils viendraient à céder.

Je pourrais encore ajouter à cette pénible énumération de réduction des traitements attribués aux sièges et à tant d'autres dignités ecclésiastiques; mais si j'afflige le cœur de Votre Sainteté, en remettant sous ses

yeux d'aussi tristes souvenirs, c'est pour lui rappeler que la tactique constante des ennemis de la religion et de l'Église, c'est d'arracher au clergé, ou au moins de diminuer, autant qu'ils le peuvent, les honneurs, les dignités, les émoluments, et enfin cette considération publique dont le clergé doit être entouré pour remplir dignement son saint ministère. Il est incontestable que telle est la tactique constante du parti irréligieux, et il ne l'est pas moins qu'elle est secondée par un autre parti qui, sans être irréligieux, et toujours prêt, par ses exagérations ou ses violences, à exciter l'irritation publique, et en même temps à fomenter dans le sein du clergé l'irritation ou l'hostilité contre ma personne et mon gouvernement. Ce parti-là eût été fort aise que Votre Sainteté l'eût mis à portée de dire à la France et au clergé : « Sous Louis XVIII et Charles X, vous aviez quatre ou même six cardinaux (je crois qu'il y en a eu six à la fois sous Louis XVIII, Fesch, Bayanne, Porlier, Périgord, Clermont-Tonnerre et Lafare), mais, sous Louis-Philippe, la cour de Rome trouve qu'il y en a assez de deux. »

Voilà, Très-Saint-Père, la tactique et les projets sinistres que j'ai cherché à déconcerter, en demandant à la fois à Votre Béatitude deux chapeaux de cardinal pour deux de nos dignes prélats; et, je dois le dire en toute sincérité, quand j'ai vu émaner de Votre Sainteté une réponse dilatoire et sans terme, j'ai été frappé du parti que nos ennemis ne manqueraient pas d'en tirer, pour exploiter à leur profit nos susceptibilités nationales, toujours prêtes à s'enflammer. J'ai donc cru que le meilleur moyen de prévenir ce fâcheux effet était de tout envelopper du secret le plus absolu, et de retarder la réception publique de la réponse de Votre Sainteté jusqu'à ce qu'elle eût pu prendre en considération les représentations également secrètes que je croyais de mon devoir de lui adresser sur les conséquences et le fâcheux effet que produirait en France l'interprétation que la malignité ne manquerait pas de donner à la réponse de Votre Sainteté, afin de la faire envisager comme un refus d'augmenter le nom-

bre au quel les cardinaux français sont actuellement réduits. Bien assuré que j'étais que, par la manière dont je m'y prenais, le secret de cette réponse ne serait pas pénétré (et en effet, il ne l'a pas été), je ne me croyais pas exposé à ce qu'un retard dicté par de tels motifs pût jamais être représenté comme un refus de recevoir une lettre de Votre Sainteté.

Après ces explications que j'étais impatient de donner à Votre Sainteté, et que je la prie d'accueillir avec la bienveillance qu'elle m'a si souvent témoignée, il ne me reste plus qu'à lui manifester ma profonde reconnaissance de ce qu'elle a daigné retarder le consistoire, afin que je pusse la mettre à portée, par la

réponse que je lui adresse, de satisfaire à un des vœux que je lui avais exprimés. C'est avec le même sentiment de reconnaissance que je reçois sa bénédiction apostolique, pour la reine, pour les miens et pour moi, et c'est en la lui demandant de nouveau que je lui réitère avec empressement les assurances du respect filial avec lequel je suis,

Très-Saint-Père, de Votre Sainteté,

Le très-dévoué fils,

LOUIS-PHILIPPE.

FONDS SECRETS.

II.

Nous avons donné dans notre dernier numéro les FONDS SECRETS du département de la *guerre*; nous donnons aujourd'hui les années 1840, 1842, 1844, 1845, 1846 et 1847 des mêmes fonds aux *affaires étrangères*.

Ces documents se trouvaient, comme les précédents et comme la Lettre au Pape qu'on vient de lire, dans les portefeuilles saisis aux Tuileries. Les années 1841 et 1843 paraissent en avoir été momentanément distraites; nous avons lieu de croire que nous serons mis à même de remplir cette lacune. Nous compléterons les renseignements relatifs aux dépenses secrètes de ce département en donnant quelques détails sur l'emploi des fonds portés sous le titre de *Bons du Ministre*.

Nous reproduisons ces états sans leur faire subir aucun changement; ce n'est donc pas à nous, mais au ministre qui les a dressés, que doivent être faites les réclamations pour les causes plus ou moins exactes attribuées à telle ou telle allocation. C'est ainsi qu'à l'occasion des *Fonds secrets de la guerre*, nous avons reçu une lettre de M. Destrés, ancien employé en Algérie, qui nous a démontré qu'une somme de 600 francs, portée pour *secours*, lui avait été allouée, au contraire, comme indemnité fort insuffisante et fort légitime d'une injustice pour lui très-dommageable. Cet exemple peut n'être pas le seul; mais, encore une fois, les ordonnances n'ont été ni préparées ni signées par nous.

Il est un autre point sur lequel nous n'avons pas besoin d'appeler l'attention du lecteur et son jugement équitable. Il saura, dans ces dépenses, distinguer du prix de services honteux celui de services honorables dont le ministre avait le tort de ne pas demander la rémunération au budget. C'est ainsi qu'on y voit figurer le nom de notre ministre en Grèce, M. Piscatory, celui peut-être de tous nos ambassadeurs qui a su le plus dignement, dans ces dernières années, représenter la France au dehors.]

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

EXERCICE 1840. — SERVICE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE, 181,433 fr. 07 c.

Dépenses payées depuis le 26 octobre.

PENSIONS. — SERVICE ORDINAIRE.

Ancien cabinet des postes (ancien cabinet noir), 4 ^e trimestre.	20,102 50
Prince Gustave de Suède, dotation stipulée à Aix-la-Chapelle, 4 ^e trim.	10,000 »
Comtesse de Rayneval, 4 ^e trim.	3,000 »
Chevalier de Gausсен, ancien chargé d'affaires en Suède, 4 ^e trim.	1,000 »
Dirat, ancien agent, novembre et décembre.	400 »
Trécourt, ancien consul, 4 ^e trim.	500 »
Rio, publiciste, 3 ^e et 4 ^e trim.	2,000 »
Berly, ancien agent, 4 ^e trim.	125 »
Madame de Haut, fille d'un ancien agent, 4 ^e trim.	500 »
Madame de la Bartrie, fille d'un ancien ag., id.	450 »
Madame de Bonnay, v ^e d'un ambassadeur, id.	300 »
Prince de la Paix, 2 ^e semestre.	2,500 »
Comtesse de Bassompierre, sœur de l'amiral de Rigny, 4 ^e trim.	1,500 »
Baron de Mareuil, ancien ambassadeur, complément de pension, 2 ^e sem.	1,000 »
Marquis de Gabriac, traitem. d'inact., 4 ^e trim.	2,000 »
V ^e Fleury, v ^e d'un anc. chef des consulats, p. l'an.	500 »
Desages père, 2 ^e sem.	500 »
Traitements supplémentaires, 4 ^e trim.	5,000 »
Théologue, ancien secrétaire de la Porte ottomane, 4 ^e trim.	600 »
Madame Champlagarde, veuve d'un consul général, 4 ^e trim.	350 »
Princesse Sutzo, 4 ^e trim.	1,500 »
Madame de Peysac, v ^e d'un consul gén., 4 ^e trim.	175 »
Madame Soria, v ^e d'un ancien agent. id.	125 »
Madame Duruisseau, v ^e d'un ancien agent. id.	125 »
Madame Dannery, veuve d'un consul. id.	175 »
Garabed, prêtre arménien réfugié. id.	180 »
Plater, officier polonais réfugié. id.	270 »
Augustin Thierry. id.	150 »
Bureau de Statistique, traitements, frais de mission, etc.	8,614 86
Espagne, de Posen, ancien agent, 2 ^e sem.	500 »
De Monier, ancien secrétaire du cabinet de l'empereur, 4 ^e trim.	500 »
TOTAL.	64,642 36

SERVICE EXTRAORDINAIRE.

Dépenses variables, secours et allocations temporaires.

Bons du ministre (1). 9,500 »

(1) Ces bons du ministre, dont le chiffre est ici peu élevé parce que ce compte ne comprend que deux mois environ, mais que nous verrons, dans les états suivants, atteindre un chiffre considérable, sont la dépense la plus secrète et non pas la moins curieuse de ce: comptes rendus. Ceux-ci se taisent

Dépenses ordonnées par M. Thiers, après le compte rendu le 26 octobre.	1,165 »
Docteur Weil, de Stuttgard, 4 ^e trim.	2,015 »
De Monrond.	9,000 »
D'Eckstein (7 mois; M. d'Eckstein a passé l'été hors de France).	3,500 »
Langallerie, ancien officier suisse, 4 ^e trim.	300 »
Stéphanopoli, id.	300 »
Gors, ancien secrétaire de la mission de Sainte-Hélène, 4 ^e trim.	500 »
Lesseps et Cabarrus, employés, allocations particulières, 4 ^e trim.	300 »
Feuillet, chef du protocole, allocation supplémentaire, 4 ^e trim.	500 »
Sérurier, ancien ministre plénipotentiaire, allocation particulière, 4 ^e trim.	5,000 »
De Boislecote, traitement supplémentaire, 2 ^e semestre.	2,500 »
Duchesse de Rovigo, secours, 4 ^e trimestre.	500 »
Taylor, id.	1,500 »
Léon de Laborde, traitement d'inactivité, 4 ^e trim.	750 »
Comtesse de Gestas, veuve d'un consul général, secours, 4 ^e trim.	350 »
Dargenaratz, ancien secrétaire à la conduite des ambassadeurs, 2 ^e sem.	500 »

Dépenses dans les résidences politiques et consulaires.

Ambassade à Madrid, 3 ^e et 4 ^e trim.	6,500 »
Id. id. à M. le comte de Rumigny.	10,100 »
Id. à Constantinople, solde d'une allocation extraordinaire.	7,400 07
Ambassade à Rome, 3 ^e et 4 ^e trim.	1,527 96
Id. à Berne, id.	2,448 »
Id. à Bruxelles, id.	2,550 »
Légation à Francfort, id.	918 »
Consulat général à Barcelonne, 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e trim.	500 70
Id. à Livourne, 3 ^e et 4 ^e trim.	1,020 16
Id. à Gènes, id.	130 06
Id. à Port-au-Prince, 3 ^e trim.	408 »
Transcriptions de dépêches pour les archives des légations.	1,247 »
Vern, ancien secrétaire du cabinet, novembre et décembre.	333 28
Nettement, ancien chancelier du consulat général à Londres, 4 ^e trim.	375 »
Capéfigue, id.	1,500 »
Un commis du protocole, novembre et décembre.	300 »
Méchin, indemnité annuelle, 4 ^e trim.	750 »

sur l'emploi de ces sommes; mais des reçus de parties prenantes et des comptes de la main de M. Génie nous mettront à même de soulever un coin du rideau derrière lequel s'opèrait cette répartition mystérieuse.

d'Hauterive, traitement provis. 4 ^e trim.	500 »	mentaire, 2 ^e sem.	500 »
ancien ministre à Cassel, pension complémentaire.	1,600 »	Frais de cabinet.	4,754 20
secrétaire de la commission mexicaine, novembre et décembre.	300 »	Gratification de fin d'année dans différents bureaux.	9,500 »
pour l'année.	6,000 »	Ornano, ancien consul général, secours annuel, 2 ^e sem.	1,000 »
ancien agent en Espagne, 4 ^e trim.	1,500 »	Dépenses matérielles en excéd. du crédit législatif.	4,098 96
publiciste, novembre et décembre.	800 »		
traitement complémentaire, nov. et déc.	1,000 »		
id. id. id. id.	2,532 »		
secrétaire à Constantinople, traitement complémentaire, 2 ^e sem.	1,000 »		
secrétaire à Lisbonne, traitement complé-			
		TOTAL.	112,377 24
		Ressources.	181,433 07
		Dépenses.	177,018 60
		En caisse.	4,414 47

EXERCICE 1842. — 656,720 fr. 14 c.

SERVICE ORDINAIRE.

de l'ancien cabinet des postes.	79,895 »
de Gustave de Suède, pension.	40,000 »
de Rayneval, id.	12,000 »
de Gausson, ancien agent, pension.	4,000 »
id. id.	2,000 »
id. id.	500 »
de la Bartrie, fille d'un agent secret de XV.	900 »
de Bonnay, veuve d'un ambassadeur.	1,200 »
de Mareuil, pension supplémentaire.	2,000 »
veuve Flury, id.	500 »
père, id.	1,000 »
rentes supplémentaires pour l'année.	24,000 »
de Champlagarde, veuve d'un ancien	1,500 »
de Sutzo, pension.	6,000 »
de Posen, ancien agent secret.	1,000 »
Soria, veuve d'un ancien agent, pension.	500 »
Duruissau, id. id.	500 »
rentes, pension supplémentaire.	10,000 »
id.	6,000 »
id.	20,000 »
de Schin, id.	3,000 »
de Cabre, id.	6,400 »
de statistique, traitements, missions, li-	
braries, etc.	35,955 45
pour les résidences politiques et consulaires.	
pour l'année.	10,000 »
de Naples, id.	10,723 72
id.	4,896 »
id.	2,000 »
id.	249 07
id.	3,055 92
id.	1,836 »
id.	2,010 »
id.	103 04
Total du service ordinaire.	293,754 20

SERVICE EXTRAORDINAIRE.

ministre.	160,250 »
ancien agent secret, secours.	2,400 »
le Haut, fille d'un ancien ministre.	2,000 »

Prince de la Paix.	5,000 »
Comtesse de Bassompierre de Rigny.	6,000 »
Garabed, prêtre arménien.	740 »
Plater, réfugié polonais.	1,080 »
Théologue, ancien secrétaire de l'ambassade turque.	2,400 »
Langallerie, fils d'un ancien officier suisse.	1,200 »
Stephanopoli, ancien secrétaire réformé.	1,200 »
Regny.	2,000 »
Comtesse de Gestas, veuve d'un consul général.	700 »
Madame de Vins, id.	700 »
Dargainaratz, ancien introducteur des ambassadeurs.	1,000 »
Vern, ancien commis.	2,000 »
Nettement, ancien chancelier à Londres.	1,500 »
Ornano, ancien consul général.	2,000 »
Marquis de Gabriac, traitement temporaire.	8,000 »
Rio, id.	4,000 »
Augustin Thierry, supplément de pension.	600 »
Madame Dannery, veuve d'un consul général.	700 »
Docteur Weil, rédacteur du <i>Courrier Allemand</i>	16,582 50
De Montrond.	36,000 »
D'Eckstein, secours annuel.	6,000 »
Gors, ancien secrétaire de la mission à Sainte-Hélène.	2,000 »
Cabarrus, attaché au ministère, secours temporaire.	1,200 »
Feuillel, chef du protocole, allocation supplémentaire.	2,000 »
Lefebvre de Becourt, traitement supplémentaire pour décembre.	158 30
Capefigue, allocation temporaire.	6,000 »
Schmider, attaché au ministère, secours.	1,800 »
Maurice d'Hauterive, id.	1,500 »
Caze, agent secret.	6,000 »
Marquis de Rumigny.	20,000 »
Lingay.	6,000 »
Transcription de dépêches pour les archives et légations.	1,800 »
Heine, écrivain allemand.	4,800 »
Taylor.	6,000 »
Frais du cabinet, traitements, voitures, secours, etc.	25,491 21
Gratifications annuelles dans les bureaux.	8,600 »

Madame Fabreguettes.	1,000 »	Ressources.	656,790 13
Total du service extraordinaire.	358,403 01	Dépenses.	652,156 21
		En caisse.	4,543 93

EXERCICE 1844. — 689,869 fr. 88 c.

SERVICE ORDINAIRE.

Pensions de l'ancien cabinet noir.	65,647 80
Prince Gustave de Suède, pension.	40,000 »
Comtesse de Rayneval, id.	12,000 »
Trécourt, ancien agent, id.	2,000 »
Berly, id. id.	300 »
Madame de la Bartrie, pour six mois (la pension est éteinte par décès).	450 »
Madame de Bonnavy, pour l'année.	1,200 »
Baron de Mareuil, supplément à sa pension d'ambassadeur.	2,000 »
Madame Fleury, veuve d'un ancien consul général.	500 »
Desages, père, pension supplémentaire.	1,000 »
Traitements supplémentaires.	24,000 »
Madame de Champlagarde, veuve d'un consul général.	1,500 »
Princesse Sutz, pension.	6,000 »
Espagne, de Posen, ancien agent.	1,000 »
Duruissau, fils d'un ancien agent.	500 »
Désaugiers, pension.	10,000 »
Marquis du Bouzet, ancien sous-directeur, pension.	6,000 »
Comte Sérurier, subvention autorisée par le roi.	30,000 »
Baron Méchin, id.	3,000 »
De Cabre, id.	6,400 »
Bureau de statistique, traitements, frais de missions, livres, etc.	26,493 06

Dépenses des légations et consulats.

Madrid, allocation annuelle.	10,000 »
Berne, id.	4,896 »
Rome, id.	3,055 92
Livourne, id.	2,000 »
Francfort, id.	1,836 »
Naples, dépense accidentelle.	480 05
Bruxelles, id.	100 »
Port-au-Prince, id.	213 08
Gènes. id.	103 04

Total des dépenses du service ordinaire. 262,894 95

SERVICE EXTRAORDINAIRE.

Dépenses faites par le ministre.	219,697 71
Dirat, ancien agent, secours annuel.	2,400 »
Madame de Haut, fille d'un ancien agent, secours annuel.	2,000 »
Prince de la Paix, secours annuel.	5,000 »
Comtesse de Rigny, id.	6,000 »
Garabed, prêtre arménien, réfugié, secours annuel.	720 »
Langallerie, officier suisse, secours annuel.	1,080 »
Théologue, ancien agent de la Porte, secours annuel.	2,400 »
Langallerie, officier suisse, secours annuel.	1,200 »
Stephanopoli, ancien agent sans emploi, secours annuel.	1,200 »

A. Regny et sa sœur, enfants de l'ancien agent en Grèce, secours annuel.	2,90
Madame de Gestas, veuve d'un consul général, pension supplémentaire.	70
Madame de Vins, veuve d'un consul général, pension supplémentaire.	70
Dargainaratz, ancien introducteur des ambassadeurs.	1,0
Vern, ancien employé, secours.	2,0
Madame Nettement, veuve du chancelier du consulat général, à Londres, secours.	8
Ornano, ancien consul général, secours.	2,0
Menou, ancien secrétaire aux États-Unis, secours.	2,0
Marquis de Gabriac, ancien ambassadeur, id.	3,0
Rio, homme de lettres, secours.	4,0
Thierry, id. id.	6
Madame Dannery, v ^e d'un consul général, secours.	7
Docteur Weil, réd. de la <i>Gazette de Stuttgart</i>	12,0
D'Eckstein, homme de lettres, secours.	6,0
Gors, ancien secrétaire à Sainte-Hélène, secours.	2,0
Cabarrus, employé du ministère, id.	1,2
Feuillel, chef du protocole, allocation particulière.	2,0
Schmider, employé, secours.	1,2
Capefigue, homme de lettres, allocation annuelle.	6,0
D'Hauterive, fils, traitement supplémentaire (terminé).	1,0
Caze, agent secret.	6,0
Marquis de Rumigny, allocation particulière.	20,0
Lingay, id.	6,0
Frais divers du cabinet du ministre.	22,7
Gratifications annuelles dans les bureaux.	6,6
Dépenses matérielles en dehors du crédit ordinaire.	3,5
Alexandre Martin, ancien ministre, allocation particulière.	6,0
Villevaleix, réfugié de Saint-Domingue, secours.	1,5
Damaschino, réfugié grec, id.	1,2
De Serre, employé, id.	2,0
Klindworth.	6,1
Faugère, employé, traitement supplémentaire (terminé).	1,0
Madame Fabreguette, veuve d'un consul général, secours.	7
La Fressange, secrétaire de légation, traitement.	3,0
Exarque de Bulgarie, élève à l'école de Grignon.	7
Pellissier, agent en Barbarie.	2,0
Marquis de Dalmatie, allocation particulière.	8,0
De Lambert, sous-directeur des consulats, indemnité pour perte.	70
	413,0

Ressources. 659,869 88

Dépenses. 675,923 56

En caisse. 13,946 32

EXERCICE 1845. — 673,946 fr. 32 c.

Dépenses ordinaires.

le l'ancien cabinet noir.	62,743	50
du prince de Suède.	40,000	»
de Rayneval, pension.	12,000	»
, ancien agent, id.	2,000	»
id. id.	500	»
de Bonnay, id.	1,300	»
Mareuil, supplément de pension.	2,000	»
y, veuve d'un ancien consul général.	500	»
père, pension supplémentaire.	1,000	»
nts supplémentaires.	24,000	»
de Champlagarde, veuve d'un consul.	1,500	»
Sutzo, pension.	6,000	»
de Posen, ancien agent.	1,000	»
tu, id.	500	»
rs, ancien directeur, pension.	12,000	»
et, ancien sous-directeur, id.	6,000	»
urrier, subvention autorisée.	20,000	»
échin. id.	2,000	»
le Cabre. id.	6,400	»
e statistique, traitements, missions, etc.	39,369	66

Ligations et consulats.

épenses autorisées.	4,896	»
id.	10,000	»
id.	2,470	66
id.	3,055	92
nople, id.	8,000	»
, id.	1,836	»
, id.	2,000	»
id.	159	70
id.	496	57
Prince, id.	204	»
, id.	710	»

Total. 272,511 83

Service extraordinaire.

ministre.	178,615	»
ancien agent, secours annuel.	2,400	»
de Haut, fille d'un ancien agent, se- cours annuel.	2,000	»
de la Paix, allocation annuelle.	5,000	»
de Rigny, id.	6,000	»
prêtre arméni. a réfugié, secours.	720	»
réfugié polonais. id.	1,080	»
e, ancien agent de la Porte. id.	2,400	»
te, officier suisse. id.	1,200	»
poli, ancien agent. id.	2,000	»
Regny et sa sœur, enfants de l'ancien à Grèce.	2,000	»
de Gestas, veuve d'un consul-général, a supplémentaire.	700	»
de Vinn. id.	700	»
Dannery. id.	700	»
ratz, ancien introd. des ambassadeurs.	1,000	»
ancien employé, secours.	2,000	»
shberg, veuve du chancelier du consulat à Londres.	800	»

Ornano, ancien consul général, secours.	2,000	»
De Menou, ancien secrétaire aux États-Unis.	2,000	»
Marquis de Gabriac, ancien ambassadeur.	12,000	»
Rio, hommes de lettres.	4,000	»
Augustin Thierry, id.	600	»
D. Weil, rédacteur de la <i>Gazette de Stuttgart</i>	18,000	»
D'Eckstein, homme de lettres.	6,000	»
Gors, ancien secrétaire à Sainte-Hélène.	2,000	»
Cabarrus, employé, secours.	900	»
Lagoanère, id.	200	»
Feuillet, chef du protocole, allocation particulière.	2,000	»
Schmider, employé, secours.	1,800	»
Capefigue, homme de lettres, allocation annuelle.	9,000	»
D'Hauterive, allocation extraordinaire.	3,000	»
Caze, agent secret.	6,000	»
Marquis de Rumigny, allocation particulière.	20,000	»
Lingay.	9,000	»
H. Heine, homme de lettres.	4,800	»
Taylor, id.	6,000	»
Frais du cabinet du ministre.	22,762	52
Gratification des bureaux.	7,300	»
Dépenses matérielles en dehors du crédit ordinaire.	1,658	47
M. Martin, ancien ministre plénipotentiaire.	6,000	»
Villevalaix, réfugié de Saint-Domingue, secours.	1,500	»
Damaschino, réfugié grec.	1,200	»
De Serres, employé.	2,000	»
Klindworth (1).	6,950	»

(1) La lettre suivante fait connaître la nature de l'emploi de ce pensionnaire.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Mon père me charge de transmettre à Votre Excellence les renseignements suivants :

Une personne, qui vit depuis de longues années dans une assez grande intimité avec M. Thiers, a eu l'autre jour avec ce personnage un entretien dont voici les points les plus saillants.

M. Thiers a dit : « Le pays marche à pas de géant à une catastrophe qui éclatera, ou avant la mort du roi, si ce prince avait une vieillesse longue, ou quelque temps après la mort du roi. Il y aura guerre civile, révision de la Charte, et peut-être changement de personnes en haut lieu. Le pays ne supportera pas une régence, à moins qu'on ne fasse quelque chose de grand pour relever la nation. Le roi Louis-Philippe n'a rien fondé. Il laisse à sa famille la tâche la plus ardue pour son maintien. Si Napoléon II vivait encore, il remplacerait sur le trône le roi actuel. Pour mon compte, je suis dégoûté de tout et ne veux rien. L'Europe trouvera encore cette nation sur son chemin. Jusqu'à la mort du roi il n'y a rien à faire. Il faut que Guizot reste; seulement il faut empêcher de donner suite à son rapprochement avec les puissances continentales. Nous devons lui imposer la politique qu'il doit suivre à l'étranger, lui faire peur de la Chambre et du pays. C'est pour cela que je monterai à la tribune et que je le combattrai à outrance, aussi bien pour la question d'Italie que pour la question suisse. »

Mon père garantit à Votre Excellence l'exactitude des renseignements qui précèdent, et vous prie de vouloir bien en garder le secret.

Daignez agréer, monsieur le président du conseil, une nouvelle expression de mon entier dévouement.

AGNÈS DE KLINDWORTH.

Le 21 janvier 1845.

Madame de Fabreguette, v ^e d'un consul général.	700 »	demnité.	1,000 »
Lafressange, secrétaire de légation.	3,000 »	Piscatory, allocation extraordinaire.	10,000 »
Exarque de Bulgarie, élève à l'école de Grignon.	750 »		
Marquis de Dalmatie.	1,000 »	Total.	401,197 99
Sawowich, almanach bulgare.	1,000 »		
Fontanier, allocation provisoire.	3,600 »	Ressources.	673,946 32
Légion d'honneur.	12,092 »	Dépenses.	673,739 83
Bellocq, ancien ministre plénipotentiaire, in-		En caisse.	206 50

EXERCICE 1846. — 650,206 fr. 50 c.

Dépenses ordinaires.

Ancien cabinet noir, pensions des employés.	62,094 50
Prince de Suède, pension.	40,000 »
Comtesse de Rayneval, id.	12,000 »
Trécourt, ancien consul, id.	2,000 »
Berly, ancien agent secret, id.	500 »
Marquise de Bonnay.	1,200 »
Baron de Mareuil, ancien ambassadeur.	2,000 »
V ^e Fleury, pension.	500 »
Desages père, id.	1,000 »
Traitements supplémentaires.	24,000 »
V ^e de Champlagarde.	3,000 »
Princesse Sutzo, v ^e de l'Espodar.	6,000 »
Espagne, de Posen, ancien agent secret.	1,000 »
Désaugiers, ancien directeur.	10,000 »
Du Bouzet, ancien sous-directeur.	6,000 »
Comte Sérurier.	20,000 »
Marquis de Cabre.	6,400 »
Baron Méchin.	3,000 »
Bureau statistique, traitements, livres, etc.	38,280 76

Légations et consulats.

Berne, dépense autorisée.	4,896 »
Madrid, id.	10,000 »
Naples, id.	2,967 66
Rome, 4 ^e trimestre 1845 et année 1846.	3,819 90
Constantinople.	6,000 »
Francfort.	1,836 »
Livourne.	2,000 »
Gènes.	102 94

Total. 270,597 77

Dépenses extraordinaires.

Bons du ministre.	145,783 65
Dirat, ancien agent secret.	2,100 »
Madame de Haut, fille d'un ancien agent.	2,000 »
Prince de la Paix.	5,000 »
Comtesse de Rigny.	6,000 »
Garabed, réfugié arménien.	720 »
Plater, réfugié polonais.	1,080 »
Théologue, ancien secrétaire turc.	2,400 »
Langalerie, ancien officier suisse.	1,200 »
Stephanopoli, ancien attaché d'ambassade.	1,200 »
Alphonse Regny et sa sœur, enfauts d'un ancien directeur des finances en Grèce.	2,000 »
Madame de Gestas, veuve d'un consul général.	700 »
Madame de Vins, id.	700 »
Madame Dannery, id.	700 »

Mesdemoiselles Dargainartz, veuve d'un cons. gén.	1,000 »
Vern, décompte de traitement pour solde.	981 52
Veuve Nettement.	800 »
Ornano, ancien consul général.	2,000 »
De Menou, ancien chargé d'affaires aux États-Unis.	2,000 »
Marquis de Gabriac, ancien ministre plénipotent.	12,000 »
Rio, homme de lettres.	4,000 »
Augustin Thierry, id.	600 »
Docteur Weil, de Stuttgard.	18,090 »
Gors, ancien secrétaire de la mission à Ste-Hélène.	2,000 »
Lagoanère, fils d'un ancien consul.	1,200 »
Feuillet, chef du bureau du protocole.	2,000 »
Schmieder, commis de ce même bureau.	2,400 »
Capefigue, homme de lettres.	6,000 »
Caze, agent secret.	6,000 »
Marquis de Rumigny, ambassadeur.	20,000 »
Lingay, homme de lettres.	6,000 »
Henri Heine, id.	4,800 »
D'Eckstein, id.	6,000 »
Taylor, id.	6,000 »
Frais du cabinet.	22,547 52
Gratification de fin d'année dans les bureaux.	8,500 »
Dépenses matérielles, à-compte.	8,000 »
Alexandre Martin, ancien ministre plénipotentiaire, subvention.	6,000 »
Villevalaix et Francklin, réfugiés d'Haïti.	1,500 »
Damaschino.	1,500 »
De Serre, fils du consul	2,000 »
Klindworth.	6,300 »
La Fressange fils.	3,000 »
Fontanier, secours.	2,700 »
Bellocq, ancien ministre à Florence.	2,000 »
Borel de Bretizel, mission en Grèce.	2,000 »
Masson, employé à la légation d'Athènes pour deux ans.	4,000 »
Madame de Serre, v ^e du consul à Edimbourg.	1,264 »
Légion d'Honneur, décorations à des étrangers, 1845.	9,431
Xavier Raymond, à 500 fr. par mois, novembre et décembre 1846.	1,000 »
Marquis de Dalmatie.	20,000 »
Vicomte de Ségur, pension, 4 ^e trimestre 1856.	1,000 »
Total.	379,207 66

Ressources. 650,206 50
Dépenses. 649,995 45

En caisse. 211 05

EXERCICE 1847. — 675,484 fr. 22 c.

Dépenses ordinaires.

employés de l'ancien cabinet noir (pensions 1847)	60,500 »
de Suède, dotation stipulée à Aix-la-Chapelle	40,000 »
de Rayneval, secours annuel	12,000 »
de Rayneval, ancien consul	2,900 »
de Rayneval, ancien agent secret (il est décédé), pour le 1 ^{er} trimestre de 1847	125 »
de Bannay, pension	1,200 »
de Mareuil, pension supplémentaire	2,000 »
de Mareuil, id. id.	500 »
de Mareuil, père, id. id.	1,000 »
de Mareuil, secours supplémentaires dans les bureaux de 1847	23,500 »
de Mareuil, pension comme veuve d'un sous-directeur (4 ^e trimestre 1847)	500 »
de Champlagarde, pension supplément.	1,500 »
de Champlagarde, secours annuel	6,000 »
de Champlagarde, (de Posen), ancien agent secret, pension	1,000 »
de Champlagarde, ancien directeur, supplément de pension	10,000 »
de Champlagarde, ancien sous-directeur, supplément de pension	6,000 »
Sérurier, ancien plénipotent., pension	20,000 »
Méchin ancien préfet secours annuel	3,000 »
de Méchin, ancien plénipotent. à Cassel, supplément de pension	6,100 »
de Méchin, de statistique, traitements, missions, etc.	37,314 15

Dépenses dans les légations et les consulats.

de Constantinople, dépense annuelle, autorisée	4,896 »
de Constantinople, id. id.	10,000 »
de Constantinople, id. id.	3,055 92
de Constantinople, id. id.	1,138 75
de Constantinople, { 4,000 de suppl. pour 1846 }	10,000 »
de Constantinople, { 6,000 id pour 1847 }	10,000 »
de Constantinople, dépense annuelle	1,836 »
de Constantinople, id. (pour 1847)	2,000 »
de Constantinople, id.	103 04

Dépenses extraordinaires.

au ministre (du 1 ^{er} juin au 31 décembre)	153,908 »
secours	2,400 »
de Haut, fille d'un ancien agent, secours	2,400 »
de la Paix (du 1 ^{er} janvier au 1 ^{er} juillet)	2,500 »
de Rigny, belle-sœur de l'amiral, secours annuel	6,000 »
de Rigny, prêtre arménien réfugié, secours annuel	720 »
de Rigny, polonais réfugié, id.	1,080 »
de Rigny, ancien secrétaire de la Porte-Ottomane, secours	2,400 »
de Rigny, napoléonien, ancien attaché de la Porte-Ottomane	1,900 »
de Rigny, sœur et sa sœur, secours	1,200 »
de Rigny, Regny et sa sœur, id.	1,500 »

Madame de Gestas, secours annuel de 700 f pour mémoire (il n'a pas été demandé en 1847)	» »
Madame De Vins de Peysac, secours	700 »
Madame Dannery, id.	700 »
Madame Fabreguette, id.	700 »
Madame de Serre, supplément de pension	1,750 »
Mesdemoiselles Dargainartz, secours annuel	1,000 »
de Dargainartz, id.	800 »
Ornano ancien consul général	2,000 »
De Menou, ancien secrétaire aux États-Unis	2,000 »
De Gabriac, allocation particulière	12,000 »
Rio homme de lettres, secours	4,000 »
Augustin Thierry, id. id.	600 »
Docteur Weil, de Stuttgart, secours	18,090 »
Gors, ancien secrétaire de mission, secours	2,000 »
La Goanère, employé. id.	1,200 »
Feuillet chef du protocole, supplément	2,000 »
Schmider, employé, traitement	2,400 »
Capetigue, allocation ordinaire, 6,000 et 1,000 fr. de supplément pour 1847	7,000 »
Caze, ancien agent en Espagne	6,000 »
Marquis de Rumigny, allocation particulière	20,000 »
Lingay, id.	6,000 »
H. Heine, id.	4,800 »
D'Eckstein, id.	6,000 »
Taylor, id.	6,000 »
Martin, ancien plénipotent., id.	6,000 »
Francklin, réfugié d'Haïti	1,500 »
Damaschino, secours	1,500 »
H. de Serre, employé, traitement	2,000 »
Clindworth, allocation ordin. et séjour à Vienne	11,014 75
La Fressange traitement temporaire (1847)	3,000 »
Comte Pontois, pension provisoire (pour 13 mois)	6,500 »
Bellocq, id.	2,000 »
Vicomte de Ségur, pension supplémentaire	4,000 »
Raymond Xavier, allocation temporaire	6,600 »
Masson, employé à Athènes, son traitement de 2,000 fr. n'a pas été réclamé en 1847 (pour mémoire)	2,000 »
Marquis de Dalmatie, allocation particulière	20,000 »
Frais du cabinet, traitements, souscriptions, secours, etc.	26,439 73
Gratification ordin. dans les bureaux (pour 1847)	8,500 »
Dépenses matérielles en dehors du crédit	4,164 32
M. Havas, pour service extraordinaire de correspondance	3,190 15
Légion d'Honneur, décorations données à des étrangers	3,858 »
Marquise de Loulé, subvention accidentelle	6,000 »
De Lambert, décompte de sa pension, etc.	5,750 »
D'Hailly, ancien secrétaire, supplém. de pension	2,600 »
Colonel Gartner, frais de correspondance	2,000 »

Total 675,233 81

Ressources	675,484 22
Dépenses	675,233 81
En caisse	250 41

MÉLANGES.



III.

Rapport de pétitions de Députés.

A M. LE MINISTRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES.

Château du Pérennou par Quimper, 11 juillet 1846.

Monsieur,

Des assurances d'estime et d'attachement émanées d'un homme tel que vous feraient pardonner une injustice : à plus forte raison suffissent-elles pour consoler d'une espérance déçue et pour faire accepter un ajournement motivé sur des considérations d'équité et d'intérêt public.

Devant de tels motifs développés avec une sincérité qui m'a vivement touché, j'éprouve presque le besoin de me justifier moi-même de l'insistance que j'ai pu mettre à provoquer une solution immédiate et que je mets encore pour vous prier de la hâter autant que les circonstances le permettront. Voici mes raisons :

J'ai atteint le terme de la vie passé lequel on ne saurait se créer une carrière, et je touche à celui où des devoirs sérieux m'en font sentir, sinon l'impérieuse nécessité, du moins tout l'avantage. Mais je renoncerais sans nulle hésitation à cet espoir, si une situation définitive ne pouvait m'être garantie dans un délai rapproché, mes intérêts de fortune et de famille ne me permettant pas de prolonger longtemps l'incertitude qui pèse sur mon avenir. D'ailleurs, Monsieur, lorsqu'on siège dans une assemblée publique, il n'y a pas d'état à la fois plus compromettant et plus stérile, et il me répugnerait invinciblement de reparaitre à la Chambre comme *fonctionnaire surnuméraire*.

Vos affectueuses paroles et vos indications fondées sur la mise en retraite de quelques agents du service extérieur dissipent désormais cette appréhension que j'ai pris la liberté de vous confier dans toute sa sincérité. Je me repose donc tout-à-fait sur vous du mode d'utiliser un dévouement mûri par quelques études, et si je dois renoncer à la satisfaction d'être placé près de vous dans des rapports journaliers qui m'auraient été si précieux, j'irai servir la France partout où m'appellera la confiance du roi et la vôtre, heureux d'identifier ma vie avec vos destinées politiques.

L'état de l'opinion dans ce département-ci m'est d'un bon augure pour la grande épreuve que le pays va traverser. Vous avez achevé l'opposition le jour où vous l'avez baptisée du nom de son véritable chef ; car, si j'en juge par les impressions que je trouve autour de moi, celui-ci a résolu l'étrange problème d'atteindre l'impopularité universelle en poursuivant la popularité par toutes les voies : piquante leçon de morale politique qui, dans aucun temps, n'avait été, je crois, aussi complète.

Si l'élection de M. Lascases est difficile sans être douteuse ; si celle de M. Guilhem est incertaine, cela tient à des considérations locales, et point à des répulsions politiques. La mienne paraît devoir se faire sans concurrence, et je m'en félicite d'autant plus que je serais en ce moment fort peu capable d'un travail électoral. L'état de santé de mon père me donne les plus vives préoccupations ; je le quitte à peine quelques instants, et, en présence de ce grand devoir qui absorbe ma vie, je ne trouve quelque liberté d'esprit que pour songer à celui qui m'est imposé comme père. C'est cet intérêt, Monsieur, que je viens remettre avec confiance entre vos mains, en vous priant d'agréer l'assurance de ma reconnaissance inaltérable et de mon respectueux attachement.

L. DE CARNÉ.

LE MÊME AU MÊME.

Quimper, ce 20 septembre.

Monsieur,

Je suis autorisé, par la confiance que vous m'avez inspirée, à venir insister encore près de vous pour la plus prompt fixation possible de ma situation.

J'ai à peine besoin de vous dire que ce n'est pas pour la puérile satisfaction de hâter de quelques mois une solution qui m'est garantie par votre parole, que je viens, contrairement à toutes mes habitudes, presser une affaire qui m'est personnelle ; mais ce que le soin de mon intérêt n'obtiendrait pas de moi, m'est commandé par une considération d'un autre ordre.

su à la Chambre, et l'on sait dans mon départ- par des communications que j'ai lieu de croire s du comité de l'opposition, que des assurances té données. Regardant leur réalisation comme e avant les élections générales, j'avais dû moi- juoique avec une grande réserve, m'en ouvrir à s de mes amis. J'ai pu m'assurer, pendant la du conseil général, que cette affaire n'est plus ère pour personne. Il en résulte que l'on con- ne réélection comme certaine, et que le travail position, pour chercher hors du département un ent qu'elle ne saurait trouver dans la localité, ice dès à présent.

ajorité si considérable qui m'a nommé m'assure lection facile. Mais il me serait pénible de voir er, ne fût-ce que de peu, le nombre de mes voix, ment même où je recevrais du gouvernement un age de confiance. Or, l'opinion très-arrêtée du st qu'il convient de retarder le moins possible ction, et il insiste pour que je vous la fasse con- D'ailleurs, Monsieur, permettez-moi de l'avouer, tation d'attente, une fois qu'elle est connue du est si pénible pour un galant homme, que vous irez pas, j'en suis assuré, la prolonger au-delà t nécessaire.

a pour un homme politique que deux positions es avec honneur : ou une participation officielle aires, ou une pleine et entière indépendance. tuation qui, aux yeux du public, transforme un en solliciteur, et en solliciteur dans une longue compromet à la fois et la dignité de l'homme ntité du gouvernement. Personne plus que vous prend et n'admet ce principe-là.

ens donc sous l'empire d'une susceptibilité qu'on ouver exagérée, mais que nul ne saurait blâ- us prier, Monsieur, de réaliser dans le cours s prochain, comme vous me l'avez fait espérer, mination qui, même faite à cette époque, ajour- a réélection au mois de novembre. D'ailleurs la u commerciale manque depuis si longtemps sion, que l'intérêt du service concorderait, je le en ceci, avec le vœu que je prends la liberté de primer.

ous exposant ma pensée tout entière, je mesure fiance à l'attachement que vous m'avez inspiré, us prie d'en recevoir, Monsieur, la respectueuse re assurance.

L. DE CARNÉ.

LE MÊME AU MÊME.

Quimper, ce 20 décembre.

Monsieur,

Je ne puis vous cacher l'impression pénible que m'a fait éprouver votre lettre. Elle semble ne me laisser qu'un espoir bien éloigné de voir changer une situation que chaque jour rend plus difficile. Permettez-moi de vous la représenter dans sa plus exacte vérité, pour justifier au moins une insistance qui me coûte tant, en présence des témoignages d'affection que vous voulez bien me donner.

Lorsque vous me fîtes l'honneur de m'écrire au mois d'août dernier pour m'exprimer vos regrets de n'avoir pu réaliser avant les élections une nomination que j'avais été autorisé à considérer comme probable pour cette époque, vous ajoutâtes que votre résolution de donner plusieurs retraites aux agents du service extérieur vous mettrait en mesure, dans le courant de l'automne, de m'ouvrir l'accès des affaires, à défaut de la position qui a conservé toutes mes préférences comme les vôtres, parce qu'elle me placerait près de vous. Votre collègue de l'intérieur me transmettait également en votre nom des assurances semblables, et les fondait, non sur des vacances qui n'étaient pas plus à prévoir alors qu'aujourd'hui, mais sur des retraites qu'il considérait comme convenues. Il m'invitait en conséquence à préparer activement ma réélection. Vous m'avez donné le même conseil à Paris, en indiquant la rentrée de la Chambre comme le terme extrême du mouvement où je serais compris. Enfin, lorsqu'il y a six semaines, concevant quelques inquiétudes sur le moment où paraîtrait ce travail, je les exprimais à un autre de vos collègues ; il me répondait « qu'un doute sur la réalisation de votre promesse au terme fixé par vous était presque une offense. »

C'est sous la garantie de ces affirmations si précises que j'ai pris les dispositions de location nécessaires pour quitter ma vie agricole de Bretagne, et transporter, soit à Paris, soit à l'étranger, la résidence de ma famille. Je n'ai pu le faire sans expliquer les motifs d'un tel changement d'existence, et j'ai dû communiquer à mes électeurs les engagements pris avec moi. Dès ce moment s'est ouvert à la concurrence électorale un champ dont elle profite ; et quoique ma position soit bonne et solide, l'ajournement d'une promesse sur la foi de laquelle j'ai fait de telles dispositions va lui porter un coup dont l'administration locale mesure comme moi la portée. Mais des intérêts électoraux et domestiques sérieusement compromis m'affectent moins encore peut-être que les sarcasmes impitoyables, et cette fois trop naturels, des hommes qui trouvent que le gentilhomme *renégat* est traité comme il le mérite par le gouvernement auquel il a eu le tort de se dévouer. Ces souffrances, que quinze ans n'ont point émoussées, car je les rencontre jusque dans

une partie de ma famille, vont devenir trop amères, Monsieur, et votre noble cœur doit le comprendre.

Peut-être y aurait-il eu quelque justice au gouvernement de 1830 à me les épargner, et à ne pas m'opposer plus rigoureusement qu'à d'autres les longs services et les droits acquis. Je ne voyais d'ailleurs dans les mises en retraite qui m'étaient annoncées rien que de parfaitement conforme à ce qui s'est pratiqué dans tous les temps au département des affaires étrangères. Limiter le mouvement du corps diplomatique aux sorties volontaires et aux décès, ce serait l'annuler presque entièrement; et si toute pensée était désormais écartée en ce qui touche aux retraites, ce serait me faire une position d'attente indéfinie que de subordonner mon avenir à des démissions à peu près sans exemple et au triste hasard des apoplexies.

Peut-être n'est-ce pas là votre intention, Monsieur, et une assurance sur ce point écarterait de mon esprit une grande anxiété. Quelque utile qu'elle me fût ici, je n'ose vous la demander avant mon retour à Paris, car tout votre temps appartient aux grands intérêts qui se débattent en ce moment en Europe. Une conversation avec vous m'est nécessaire, et quel qu'en puisse être le résultat, elle me sera douce, car j'en emporterai l'assurance de votre estime, et vous verrez de votre côté que je ne subordonne pas mon dévouement au succès. Il vous est acquis en toute circonstance; car, en déplorant un concours d'événements qui me sont si funestes, je crois pleinement à la sincérité de vos intentions, et cette conviction suffit pour que je vous offre en échange, Monsieur, l'assurance d'un attachement aussi respectueux qu'invariable.

L. DE CARNÉ.

LE MÊME AU MÊME.

Ce jeudi, 28 janvier 1847.

Monsieur,

Je viens avec la plus entière confiance soumettre à votre appréciation et à votre loyauté les motifs qui m'imposent le devoir de réclamer une solution de l'affaire qui dure depuis plus d'une année, quelle que puisse être d'ailleurs cette solution elle-même.

J'ai perdu dans la Chambre l'indépendance du député, sans avoir trouvé la dignité qui s'attache au consciencieux accomplissement des fonctions publiques. Interrogé chaque matin par une foule de mes collègues sur ma situation véritable et sur les phases diverses de la concurrence qu'on prétend exister au ministère des affaires étrangères entre moi et un député récemment entré à la Chambre, je souffre trop, et de ces questions même et de l'étrange attitude qu'elles m'imposent, pour consentir à prolonger plus longtemps un tel supplice;

et une carrière publique serait achetée trop cher à pareil prix.

Vous savez, Monsieur, jusqu'à quel point mes intérêts domestiques ont été compromis par ma confiance dans la réalisation des promesses qui m'avaient été faites. Aujourd'hui il y va de l'honneur de mon nom et de ma considération personnelle, le seul bien que j'aie retiré d'une vie publique qui date déjà de huit années, et auquel je sacrifierais, sans hésiter, tous les autres.

J'affirme de plus, et vous devez croire à la parfaite exactitude de cette affirmation, que depuis la publicité donnée par les journaux au bruit de ma nomination, chaque jour de retard me suscite une difficulté électorale nouvelle, et, sous ce rapport, j'ai peut-être quelque titre à obtenir, pour moi-même, une part des ménagements que vous avez, avec tant de raison, pour les autres. J'ai donc dû prendre, avec ma famille et mes amis, l'engagement de leur transmettre, sous peu de jours, une solution.

Eu quelques termes qu'elle soit conçue, Monsieur, je la recevrai comme une délivrance, et je viens vous la demander comme un grand service. Si elle a pour effet de réaliser un de mes vœux les plus chers, en m'attachant à votre personne, j'ose espérer que vous ne regretterez jamais d'avoir ouvert l'accès des affaires et de votre confiance à un homme dont la vie sera consacrée à justifier votre choix.

Soyez assez bon pour pardonner une impatience que les circonstances justifient, et pour recevoir la nouvelle assurance de mon attachement aussi respectueux qu'invariable.

L. DE CARNÉ.

LE MÊME AU MÊME.

Paris, le 13 mars 1847.

Monsieur le ministre,

J'ai reçu, avec la lettre que vous avez bien voulu y joindre, l'ampliation de l'ordonnance royale qui m'appelle aux fonctions de directeur des affaires commerciales du département des affaires étrangères. Profondément ému de ce témoignage de la bonté du Roi, j'ose vous prier de faire arriver jusqu'à Sa Majesté l'expression d'une reconnaissance et d'un dévouement inaltérables.

Le principal soin de ma vie sera désormais de justifier, par le consciencieux accomplissement de mes nouveaux devoirs, un choix inspiré par votre bienveillance. Permettez-moi d'espérer que celle-ci ne me manquera jamais dans le cours d'une carrière qui s'ouvre par vos soins et sous vos auspices, et croyez bien que, si je suis heureux d'obtenir une situation à laquelle m'avaient préparé les travaux de ma jeunesse, il m'est doux sur-

la devoir à l'estime et à l'affection dont vous me
aujourd'hui un si éclatant témoignage.

Je suis avec respect, monsieur le Ministre, de Votre
honneur, le très-humble et très-obéissant serviteur,
Vicomte L. DE CARNÉ.

BILLET DU MÊME AU MÊME.

Il est d'avoir prolongé hier le débat par des expli-
cations trop développées, je ne joindrai pas celui de
M. Guizot au moment d'y prendre part. Mais
avec l'impérieux besoin de lui dire que je souffre
encore des inimitiés inattendues que j'ai
éprouvées en face de moi, que des embarras dont j'ai
à tenir la cause pour lui et pour le cabinet. Cette
pensée me pèse au delà de toute expression,
et il me faut, dans le succès, un supplice que je ne soup-
çonnais pas.

L. DE CARNÉ.

Une vertueuse indignation.

Monsieur le Ministre des affaires étrangères.

Chambre des Députés, 25 janvier 1847.

Monsieur le ministre,

Je rougis de la honte à vous occuper de moi ; mais
pendance, j'ose dire l'honneur de la députation,
n'est en jeu ici : je me dois de rompre le silence.

La lettre ci-incluse de mon commissaire sur la fré-
Orénoque, confiée à mon commandement, j'ai ap-
préhensé, jusqu'à nouvel ordre, d'une partie de mes
dépenses, connue sous le titre de traitement de
et cela par analogie avec la position de MM. les
officiers de l'escadre du prince, *presque tous*, dit-on, à
Paris. Comme si un mandataire du pays, appelé, par
l'ordre du roi, à remplir les fonctions de législateur,
peut jamais être comparé avec des officiers présents
à bord avec ou sans autorisation.

Un ordre, on m'en a prévenu, est de me retenir mon
logement. Ainsi, j'aurai mes domestiques à bord, mes
bagages de toute espèce, mon linge, mon argente-
rie, etc., et je subirai les frais et la perte, sans
indemnité aucune. Si c'est là de la justice, elle peut
être rigoureuse.

Je suis sans aucune fortune, monsieur le ministre ; je
laisse ma femme et deux enfants à Rochefort ; j'ai mon
trésor et mes effets sur l'*Orénoque* ; je dois vivre
sans... tout cela peut bien venir à bout de dépenser
vingt mille francs de mon triste grade.

Je voudrais vous faire connaître le déni de justice dont je
suis l'objet, à vous, monsieur le Ministre, que je vénère
encore par dessus tout ; et ce déni de justice traîne
à la honte la représentation nationale, en ma per-
sonne ; mais je ne me salirai jamais au point d'adresser
une réclamation au ministre, qui, gorgé d'or et de

faveurs, n'a pas eu assez de cœur pour comprendre qu'il
est des choses sacrées dont on ne doit approcher qu'en
tremblant.

Que M. de Mackau agisse comme il l'entendra, je
mangerai du pain noir, s'il le faut. Je compromettrai
l'existence de ma famille, si je ne puis l'éviter ; mais je
resterai loyal et pur officier de marine, loyal et pur
député. Le mal qui m'est gratuitement fait entachera
son auteur.

Je suis prêt à accepter votre décision, monsieur le
Ministre ; elle sera toujours intègre, ferme, loyale
comme vous ; mais voir d'ignobles adorateurs du veau
d'or écraser, de gaieté de cœur, des hommes qui ont
cent fois plus mérité qu'eux du pays, c'est humiliant,
dur outre mesure.

Pardonnez-moi, monsieur le Ministre, du style de ma lettre.
J'écris le cœur et l'âme brisés. Votre Excellence mettra
sa main sur son cœur, ce noble cœur que j'admire
depuis longues années, et elle comprendra mon indi-
gnation.

Je suis, monsieur le ministre, en tout et toujours,
votre dévoué et respectueux serviteur.

Le capitaine de vaisseau, député de la Charente,

BÉCHAMEIL.

P. S. Je supplie Votre Excellence de me faire ren-
voyer la lettre de mon commissaire ; elle renferme des
détails relatifs à l'avancement qu'il sollicite.

LE MÊME AU MÊME.

Paris, 44 avril 1847.

Monsieur le Ministre,

Votre Excellence m'a permis de lui écrire directement
dans les circonstances importantes ; en voici une :

M. de Verdilhac, ancien procureur du roi, renvoyé
depuis 1830, sollicite la place de juge de paix de Con-
folens, vacante par le décès récent de M. Champval-
lier.

M. de Verdilhac est celui qui nous donne des ren-
seignements secrets sur les menées du parti légitimiste.
Je lui ai conseillé d'y rester ; il ne nous en sera que plus
utile.

J'annonce aux concurrents nombreux pour la place
mon désir de rester neutre... Mais M. Duchâtel recom-
mande vivement M. de Verdilhac à son collègue de la
justice... Si Votre Excellence joignait ses instances à
ses efforts, M. de Verdilhac enlèverait d'emblée la
place, et cela en dehors de mes efforts apparents.

Je réponds de cet homme comme de moi.

Je saisis cette occasion de vous témoigner ma vive
reconnaissance et mon dévouement absolu à votre per-
sonne, *envers et contre tous*.

Le capitaine de vaisseau, député de la Charente,

BÉCHAMEIL.

Au milieu de cette vase dans laquelle nous nous sommes imposé la tâche de fouiller pour l'instruction de l'avenir, il est trop rare, trop inattendu et trop consolant de trouver quelque chose d'honnête et de digne, pour que nous ne soyons pas heureux de publier la lettre suivante. Le refus qu'elle renferme fait connaître d'ailleurs quelles conditions étaient imposées aux députés-fonctionnaires.

A M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Paris, 14 janvier 1847.

Monsieur,

Je n'ai pu, dans le rapide entretien d'hier, répondre comme je l'aurais dû à tout ce que vous m'avez fait l'honneur de me dire. Je ne saurais accepter les deux conditions qui m'ont paru accompagner une bien tardive promesse.

La première serait que je fusse nommé, dans le courant de la session, rapporteur d'un projet de loi important. Cela m'est déjà arrivé. Toutefois une telle nomination dépend fort peu de moi, et ne dépend pas, Monsieur, tout à fait de vous : ce serait donc attacher une clause *aléatoire* à ce dont je n'entends nullement faire un contrat.

Je crois d'ailleurs avoir, par vingt-cinq années de ma vie, consacrées sans partage au service de l'État, satisfait dès longtemps à ce que la condition dont il s'agit aurait d'essentiel. Une bonne chance a voulu qu'à l'étranger comme à l'intérieur j'aie toujours été occupé aux plus grandes affaires de mon pays. Les cartons de votre ministère, les procès-verbaux de la Chambre et le *Bulletin des Lois* en renferment le témoignage.

Quant à l'obligation qu'en second lieu je devrais contracter, de soumettre en toute occasion un peu importante la liberté de ma parole et mon droit d'initiative à une consultation, à un censeur préliminaire, c'est là,

Monsieur, ce que je ne saurais accepter.—D'une part, aucun lien officiel de solidarité politique ne m'attache au cabinet ; de l'autre, ma fidélité d'opinion est, j'ose le dire, éprouvée, notoire, éclatante. J'ai été non-seulement fidèle au parti conservateur depuis plus de neuf ans que je siége dans la Chambre, et au cabinet du 29 octobre depuis qu'il existe, mais je leur ai été activement dévoué ; mais j'ai la satisfaction de penser que dans telle ou telle circonstance grave, mon zèle, pour leur défense, n'a pas été tout à fait inutile.

Ce que j'ai demandé au cabinet, ce que je veux en attendre encore, c'est un rappel honorable et mérité dans la carrière des fonctions publiques, délaissées honorablement par moi depuis mon entrée à la Chambre ; c'est une position qui soit en accord avec les services que j'ai rendus et ceux que je veux lui rendre, avec mon caractère de député, mon âge, et toutes mes circonstances actuelles. Vous jugerez, Monsieur, je n'en doute pas, que cela peut et doit m'être donné par le gouvernement du roi, — comme je le demande, — dignement. C'est à cette unique condition que je peux ambitionner, solliciter, accepter une faveur quelconque du cabinet que j'appuie.

Recevez avec bienveillance, Monsieur, les assurances de ma respectueuse considération et de mes sentiments parfaitement dévoués.

DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ.

Entente cordiale pour un bureau de tabac (1).

LADY RUSSELL

A M. GUIZOT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Wimbledon, ce 1^{er} septembre 1846.

Mon cher monsieur Guizot,

Je suis étonnée, et vous ne le serez certainement pas moins, de l'audace que j'ai à vous écrire, d'autant plus que c'est en qualité de suppliante que je le fais. Si j'avais le plaisir de vous connaître davantage, mes scrupules vaincraient sans doute le grand désir que j'ai d'être utile à la personne dont je vais vous parler, car dans ce cas il pourrait vous être moins facile de me

refuser ma prière ; mais comme je n'ai pas l'ombre de droit à votre complaisance, j'espère que vous me traiterez sans cérémonie, en me répondant seulement par un *oui*, un *non* ou un *peut-être*.

Madame Irma Brogin, née Gros, demeurant à Champagne, où son mari a un petit commerce de chapeaux, a sollicité mon intercession auprès de vous pour lui obtenir un emploi de débitant de tabac à Paris. Sa position de mère de famille et une infirmité dont son mari est atteint à la vue, sont, comme elle le pense, des titres suffisants pour lui attirer la bienveillance du directeur général de l'administration des contributions indirectes, chargé de la distribution de ces emplois.

Elle est maintenant en Angleterre, où elle est venue pour me voir, et elle me choisit pour appuyer sa de-

(1) Déposé par nous aux archives du ministère des finances.

parce qu'elle a été ma femme de chambre, il y a des années, à Paris et en Suisse, et parce qu'elle me l'aimait et que je l'aime toujours beaucoup, et que je m'intéresse naturellement à l'avenir de sa petite fille, je suis la marraine.

Je ne craindrez sans doute qu'il n'y ait quelque vue d'intérêt, quelque grand mystère d'État au fond de votre affaire; mais vous vous rassurerez en réfléchissant à ma carrière de femme de ministre m'est trop précieuse pour que je sois au fait de tramer des complots; vous avez d'ailleurs une garantie de mes bonnes intentions envers la France dans le souvenir si agréable que j'ai de ce dîner à Windsor, où je fus assez heureuse pour me trouver placée à côté de vous. Je vous prie de la bonté de me pardonner la peine que je vous fais et croyez-moi avec tous les sentiments d'estime et de respect, etc., etc.

FANNY RUSSELL.

Je dois ajouter que madame Progin est une personne d'un caractère excellent sous tous les rapports.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS
INDIRECTES.

Cabinet du directeur général.

A MONSIEUR LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

8 septembre 1846.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous envoyer la nomination que vous avez demandée. Je n'avais pas de vacance, et n'en prévoyais pas de sitôt; mais j'ai pris le parti d'escompter la première qui surviendra, car j'ai compris que faire vite était l'essentiel en pareille circonstance. Je désire, monsieur le ministre, que mon empressement à répondre à vos désirs vous donne la mesure de mon sincère et complet dévouement.

A. BOURSY.

Tout vient à point qui sait attendre.

Mon cher monsieur Génie,

Je vous envoie la copie d'une note que je viens de remettre à M. de Montalembert. Il la présentera demain à M. le ministre des Affaires étrangères, en le priant de faire droit à ma demande. Ce serait-il pas bon qu'il se concertât avec vous, et n'aurais-je pas une chance certaine de succès, si vous étiez assez bon pour engager M. Guizot à plaider en ma cause auprès de M. Duchâtel? Vous savez que personne combien j'ai besoin d'obtenir quelque chose; vous connaissez mes titres, faites-les valoir. L'honneur de la France se joue dans la partie engagée aujourd'hui; le ministère peut-il balancer un instant à employer toute son influence pour assurer de bonnes élections? Certes, elles ne laisseraient rien à désirer, si le ministère agissait avec l'énergie que déploient ses collègues.

Les promesses, menaces, intimidation de toute nature, ils ne négligent rien, et ils ont l'impudeur d'acheter chaque jour, de corruption, un ministère qui ne se soucie pas même à un bon citoyen les faveurs des ministres et les plus légitimes, dans le grand intérêt de la bonne cause.

Comme j'ai dit, la question est indécise dans notre pays; avec de la vigueur, il y a chance pour le bien. J'y travaille sans relâche depuis un mois, et nullement soutenu; pas un mot d'encouragement de la part du pouvoir. Mes amis, je vous le répète, les plus dévoués, n'ont presque plus de courage. Ils sont obligés de voir que depuis douze ans j'ai travaillé

de toutes les forces de mon âme pour le maintien de l'ordre et de nos institutions; que mon dévouement au roi et au gouvernement n'a connu aucune borne; que j'ai payé de ma personne jusqu'à la témérité, toutes les fois que l'anarchie et l'émeute ont jeté le désordre dans la société; que j'ai sacrifié jusqu'aux intérêts de ma famille; que, dans les combats électoraux, j'ai toujours été le premier sur la brèche, défendant vaillamment notre drapeau, et que, malgré tout ce dévouement, malgré tous ces sacrifices faits en faveur de la bonne cause, je n'ai rien pu obtenir encore. Il faut, pour qu'ils agissent avec vigueur, que ma position soit faite. Enlevez donc la faveur que je sollicite; que M. Guizot me vienne en aide. Il n'aura point obligé un ingrat, et mon dévouement lui est acquis à jamais.

Ne m'oubliez donc pas, mon cher monsieur Génie; le temps presse, il n'y a plus que quelques jours. Je n'ai pas le loisir d'aller causer avec vous aujourd'hui; je dois courir sans perdre un moment. Nos ennemis sont actifs; il ne faut pas se laisser devancer par eux. Que M. le ministre signe le privilège que je demande, et l'impossible sera tenté pour enlever l'élection; autrement tous mes efforts se trouveront paralysés, et l'opposition triomphera.

Tout mon espoir est en vous et dans M. Guizot; l'occasion est favorable; assurez donc mon avenir et celui de ma famille, autrement tout est perdu

Votre bien dévoué et affectionné de cœur,
CHEVREAU.

NOTE.

M. Chevreau, maire de la commune de Saint-Mandé, sollicite, depuis plusieurs années, un privilège pour l'exploitation d'un théâtre d'été.

Il a conçu le projet d'un spectacle d'été, il y a plus de huit ans, avec les frères Cogniard, ses élèves et amis.

En 1839, on lui fit la promesse la plus solennelle qu'il obtiendrait ce privilège.

M. de Montalivet sanctionna cette promesse par une lettre à M. le préfet de police.

Plusieurs personnes ont eu connaissance de cette lettre. On peut d'ailleurs en appeler au témoignage de M. le préfet.

Vers la fin d'août dernier, M. Chevreau annonça de nouveau une demande à son excellence M. le ministre de l'intérieur, à l'effet d'obtenir le privilège d'un théâtre d'été dans les Champs-Élysées.

Par sa lettre du 7 septembre, M. le ministre exprima ses regrets de ne pouvoir accorder.

Le 10, nouvelle pétition de M. Chevreau, en s'appuyant sur de nouveaux motifs. Le 26, il reçut une seconde lettre de M. le ministre, persistant dans son refus.

Les deux pétitions doivent se trouver dans les cartons du ministère; on pourrait les consulter.

M. le ministre peut signer de suite le privilège demandé en toute sécurité. Quoi qu'on puisse dire, ce privilège ne blessa aucun intérêt, et M. Chevreau est sûr qu'il n'y aura aucune désapprobation dans la presse.

Le besoin d'un spectacle d'été dans les Champs-Élysées se fait sentir chaque jour davantage. Il accordé tôt ou tard; c'est la loi impérieuse de la nécessité qui l'exige. Le Cirque est loin de pouvoir suffire aux nombreux promeneurs pendant la belle saison.

M. Chevreau a le premier conçu l'idée d'un spectacle d'été; il en demande le privilège, sans se décourager depuis bien longtemps: le ministère le lui avait refusé en 1839, de la manière la plus positive; il se croit le droit de le regarder comme son bien; il est temps qu'on le lui accorde.

Nulle bonne raison de refus ne peut être alléguée par M. le ministre, surtout envers un homme qui, depuis douze ans, a rendu des services éminents dans des circonstances les plus difficiles; qui n'a jamais hésité à tout sacrifier pour le gouvernement du roi, et que sa conscience lui rend ce témoignage, a quelque droit à la reconnaissance.

Le *Moniteur de la République* nous a appris que le pétitionnaire était nommé commissaire dans le département de la Vienne;

La liste du *Comité central républicain* nous a appris que le pétitionnaire était désigné comme candidat à l'Assemblée nationale dans le même département.

TOUT VIENT A POINT QUI SAIT ATTENDRE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Cabinet.

A M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Au château d'Eu.

Monsieur le ministre,

L'adjudication du chemin du Nord vient d'être faite: M. Rothschild en est adjudicataire, et la concession lui a été faite pour trente-huit ans. L'embranchement sur Fampoux lui a échappé. On me dit que la compagnie O'Neill (de Flers, Lesourd, etc.) avait soumissionné avec un rabais inférieur de quarante-sept jours à la soumission de M. Rothschild. Voilà donc une affaire terminée. Je crois qu'on aurait pu et dû mieux faire, et que l'on se serait débarrassé de sérieuses difficultés pour l'avenir; c'est ce que l'on saura plus tard. Vous croiriez à peine que, hier soir, Dumon marchandait encore sur les conditions de la concession, et qu'il voulait que M. Rothschild soumissionnât au-dessous de trente-huit ans.

On me remet de la direction politique quelques péchés que je vous prie de signer et que vous m'envoyerez. Je joins à ma dépêche une lettre de M. de Flers, et toutes vos lettres particulières.

Vos estafettes et vos courriers me sont arrivés exactement, malheureusement un peu tard. Le *Jour des Débats* n'a pu se servir que pour son édition de ce qui lui était destiné; le *Moniteur* aura ce soir son article, et certainement Bertin éclatant demain.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'hommage du plus respectueux et plus absolu dévouement.

A. GÉNIÉ

9 septembre 1845.

Voici ma dernière expédition, parce que je ne puis plus que vous quitter Eu demain soir ou jeudi matin.

REVUE RÉTROSPECTIVE

N^o 4.

ON NE REÇOIT PAS D'ABONNEMENT. — CHAQUE NUMÉRO SE VEND SÉPARÉMENT. — PRIX : 50 CENT.

En payant six livraisons d'avance, on les recevra à domicile.

Paris. — PAULIN, éditeur, rue Richelieu, 60.

MARIAGES ESPAGNOLS.

I.

Correspondance de Marie-Christine et de Louis-Philippe (1).

A S. M. LE ROI DES FRANÇAIS, MON TRÈS-
CHER ONCLE.

Madrid, ce 15 décembre 1844.

Sire,

La bonté que Votre Majesté a eue envers moi en ces temps, m'anime à lui présenter mes respects et mes félicitations à l'occasion du mariage du duc d'Anjou. Je désire que cette union soit pour toute la famille royale un motif de bonheur, mais surtout pour Votre Majesté et pour ma chère tante.

Nous approchons aussi aux saintes fêtes de Noël et à la nouvelle année, et je viens vous offrir aussi mes hommages pour ces jours. Ah ! je ne peux pas oublier le plaisir que j'éprouvais à les passer près de vous, près d'une famille si chérie ! Je désire bien que ce bonheur revienne un jour pour moi. Si mon devoir me retient pour à présent près de mes filles chéries, j'espère qu'une fois nos désirs accomplis, je pourrai voler près de vous pour vous renouveler en personne l'expression de mes sentiments. Vous connaissez quels ils sont ; donc vous pouvez croire à la sincérité et agréer les vœux

que je forme pour vous, surtout à l'occasion des prochaines saintes fêtes.

Je dois encore accomplir un devoir envers vous, mon cher oncle, c'est de vous faire part de mon mariage avec le duc de Rianzarès. Je crois que vous le savez, surtout par ma bien bonne tante la reine ; mais je croirais manquer à mon devoir, si je ne faisais moi-même cette démarche près de vous. Ma chère tante a regardé cette résolution que j'ai prise, avec cette bonté toute maternelle qui la caractérise, et qui m'a comblée de joie : je ne doute pas que, près de vous, ma démarche aura le même accueil, car je connais, de bien longtemps, vos bontés pour moi. Elles se sont étendues aussi envers le duc de Rianzarès, et croyez, mon très-cher oncle, que sa reconnaissance, son respect pour vous sont bien profonds. Sur ses sentiments, comme sur les miens, vous pouvez toujours y compter.

J'espère que votre santé se conserve aussi bonne que je vous la désire pour bien de longues années. Nous jouissons, grâce à Dieu, de ce bénéfice, et j'ai le plaisir de voir mes filles très-contentes. Elles vous offrent leurs hommages et leurs félicitations, en unissant leurs vœux à ceux qu'offre au bon Dieu, pour Votre Majesté, celle qui lui baise mille et mille fois la main, et

(1) Portefeuilles trouvés aux Tuileries.

est heureuse d'être, de Votre Majesté, son affectionnée, respectueuse et obéissante nièce.

MARIE-CHRISTINE.

[A l'original de la lettre précédente se trouve jointe une note du secrétaire de l'ex-roi, M. Fain, portant ces mots : « Le Roi a répondu, par une lettre autographe de compliments, le 2 février 1845. » — La traduction suivante se trouvait également dans le portefeuille.]

A MESSIEURS LES RÉDACTEURS DE
L'HÉRALDO.

Madrid, 6 juin 1846.

Messieurs,

Lorsque les paroles prononcées dans la chambre des députés de France, le 27 mai, par M. Thiers, un de ses plus illustres membres, peuvent donner l'occasion de renouveler contre la Reine-mère d'anciennes et injustes accusations qui n'ont jamais eu d'autre fondement que l'ignorance de faits incompatibles par leur nature avec la publicité, il n'est pas possible de se taire plus longtemps ; car, outre le danger de voir l'opinion publique s'égarer et se perdre dans le champ des conjectures, la Reine-mère se voit attaquée dans ses sentiments personnels devant un corps respectable dont les discussions méritent, certes, d'avoir un écho européen.

M. Thiers a affirmé sans hésitation, et sans le doute courtois que le sujet et la circonstance semblaient lui commander, « que la Reine-mère avait laissé naître dans son cœur une haine inqualifiable contre les fils de sa sœur, et que, dominée par ce triste sentiment, elle avait été chercher à Naples, pour époux de sa fille, le comte de Trapani. »

Tandis que l'aveuglement des partis a prêté à Sa Majesté la Reine-mère, dans cette grave affaire, des vues fondées sur des calculs politiques plus ou moins prudents, ou des affections de famille plus ou moins avouables, laisser au temps à répondre en face du profond silence de ceux qui, si facilement, pourraient défendre cette auguste princesse, aurait pour grave inconvénient d'égarer infailliblement l'opinion publique, à cause de motifs qui touchent de si près à la dignité royale.

Aujourd'hui cependant qu'il, parlant devant une chambre française du mariage de la reine d'Espagne, d'une question qui, pour être diplomatique, ne cesse pas d'être essentiellement nationale, M. Thiers a affirmé que sa plus funeste complication provenait de la haine sourde dans le cœur de la Reine-mère, l'honneur de cette princesse et celui de tous ceux qui se flat-

tent de l'avoir toujours loyalement servie, exigent de repousser cette injuste accusation d'un sentiment mesquin et vulgaire, lancée contre une personne qui la mérite si peu, et comme reine et comme femme. Certes, et comme mère et comme reine, il lui est permis de juger librement de la convenance ou de l'impossibilité de chacun des candidats à la main de sa fille ; mais elle n'a et n'aura jamais en vue que le bien de ce peuple qu'elle a gouverné un jour ; et il n'y a que les plus hautes considérations d'intérêt public qui puissent lui faire écarter certaines candidatures. Mais, grâce au ciel, jamais ces difficultés diplomatiques et politiques ne seront augmentées par ces haines implacables qui ne se rencontrent pas chez cette illustre princesse, que sa célèbre infortune n'a pas fait repentir de sa clémence : la raison en est aussi simple qu'honorable, c'est que la Reine-mère ne sait point haïr.

Instruite par une longue et douloureuse expérience, assistant du haut de sa grandeur au spectacle de nos malheurs, communiquant avec les hommes principaux que, dans ces diverses vicissitudes, chaque opinion envoyait auprès du trône comme sa fidèle expression, il n'a pu échapper à sa perspicacité que dans tous les partis il se rencontre des doctrines et des hommes qui méritent l'approbation ; que tous ont eu leur jour de succès, de fautes et de disgrâces ; que dans tous on trouve de la bonne foi, et que là où la bonne foi existe, la rancune des partis n'est qu'une erreur de plus qui, chez le vulgaire, occupe la place des croyances politiques, ou devient le facile recours des ambitions de bas étage. Et quand c'est là l'opinion de cette auguste princesse sur tous ces partis contraires, qui ont jeté tant de troubles dans le royaume, et dont peut-être pas un n'a manqué de l'offenser, en lui témoignant au moins de la méfiance, est-il croyable que ce sera à ses haines et à ses colères, et non aux plus hautes considérations de gouvernement, qu'elle sera venue demander de la diriger dans la grave question qui doit assurer le bonheur personnel de sa fille, et à laquelle le pays a attaché tant d'espérances de gloire ! La réponse ne saurait être douteuse, surtout lorsqu'on l'attend du jugement des Espagnols, et non pas de celui du député français.

Il y a vraiment de quoi s'étonner de ce que celui qui avait été chercher une explication si peu honorable de l'éloignement de Sa Majesté pour la candidature en question, ne soit pas plus exact dans sa positive affirmation que la Reine-mère a recherché avec ardeur un candidat napolitain à la main de sa fille. Il est étonnant que le sagace historien, versé si à fond dans la politique contemporaine, ait été chercher si loin l'origine et l'appui de la candidature qu'il déplore. Toutefois cette grave affaire, qui a ébranlé l'union si nécessaire de l'opinion modérée, et lui a fait perdre le nom de parti, si utile au jour de la lutte, recevra bientôt un soler-

nel éclaircissement ; et alors cessera pour cette auguste princesse un singulier martyre qu'on ne peut souffrir que sur les marches du trône, celui d'être calomniée sans pouvoir se défendre.

Certes, une énorme distance sépare l'illustre député français du modeste écrivain de ces lignes ; mais lorsque la vérité est de mon côté, et que mon cœur me dit que la cause que je défends est noble et généreuse, je ne m'arrête jamais à considérer la qualité de mes adversaires.

Agrérez, etc.

AN. M. RUBIO.

A S. M. LA REINE MARIE-CHRISTINE.

Neuilly, le 16 juin 1846.

Ma très-chère sœur et nièce,

C'est avec un étonnement mêlé d'un sentiment que mon amitié pour vous m'empêche de vous exprimer plus distinctement, que j'ai lu la lettre que le secrétaire particulier du duc de Rinzarès a fait insérer, signée de lui, dans les journaux de Madrid. Personne n'a pu reconnaître le but des insinuations que contient ce document sur l'origine de ce qu'il appelle la candidature de votre frère, le comte de Trapani, à la main de la reine votre auguste fille. En effet, les discussions que la publication de cette lettre a fait surgir dans les journaux prouvent que personne ne s'y est mépris, et que le but de ces insinuations était non-seulement d'attribuer l'origine de cette candidature à moi personnellement, aussi bien qu'à mon gouvernement, mais encore de faire croire qu'elle vous avait été imposée par moi et contre votre sentiment ou votre volonté. Ces assertions sont trop fausses pour que je puisse les tolérer, et je viens vous demander d'en faire justice.

Je crois donc, ma chère nièce, devoir consigner ici les faits sur la parfaite exactitude desquels votre témoignage ne saurait m'être refusé.

Dans le temps où vous étiez ici au milieu de nous, et même avant que nous eussions avec vous ces fréquentes conversations, ces épanchements de confiance que nos sentiments mutuels nous rendaient si doux, vous me conviez de me témoigner votre désir que ce fût un de mes fils qui devint l'époux de la reine Isabelle II.

Il ne me dit pas que ce mariage était le vœu d'une

de mes

espagnole. Mais vous

me disiez

que j'étais

très

regret

d'es-

ser les

raisons qui m'interdisaient d'accéder à ce vœu, et qui m'obligeaient de vous demander de l'écartier complètement de votre pensée. Je n'oublie point la peine que j'ai eue à vous les faire apprécier ; mais pourtant j'ai réussi à vous convaincre qu'il fallait chercher une autre combinaison, et que celle à laquelle il était préférable de s'arrêter devait se trouver parmi les princes descendants de Philippe V. Ces princes étaient alors au nombre de huit mariables. Deux s'étant mariés depuis, ce nombre a été réduit à six, sur lesquels trois (les fils de don Carlos) se trouvaient dans une position déplorable, atteints par des lois qui, ne permettant pas de songer à eux, privaient l'Espagne des avantages politiques qu'on aurait pu espérer de la fusion des partis qui l'ont si douloureusement agitée. Ainsi, pour que l'époux de la reine fût choisi parmi les princes de race espagnole, qu'aucune loi, aucune renonciation, aucun traité n'avait privés de leurs droits éventuels à la succession au trône d'Espagne, le choix de la Reine (au moins tant que l'exclusion des trois fils de don Carlos était *vigente*, en vigueur) devait se faire entre le duc de Cadix, le duc de Séville et le comte de Trapani. Vous savez, ma chère nièce, que, loin d'avoir cherché à détourner votre choix de celui de la reine votre fille, des deux premiers, je vous ai dit constamment que je croyais que leur qualité d'Espagnols, nés et élevés en Espagne, leur donnait quelque avantage ; que d'ailleurs, ayant vu moi-même de près et si souvent ces jeunes princes pendant leur séjour parmi nous, je les croyais dignes que le choix de la Reine et le vôtre tombât sur l'un d'eux ; mais vous m'avez toujours dit qu'il était naturel que vous leur préférassiez votre propre frère ; nous avons même su que cette préférence avait été souvent exprimée par la reine votre fille, et, dès lors, nous aurions cru manquer à nos devoirs d'alliés, de parents et d'amis, si nous n'avions pas contribué autant qu'il pourrait dépendre de nous, à faciliter une union que vous nous témoigniez désirer, et qui nous paraissait à nous-même aussi satisfaisante à tous égards.

Mais la pensée de rien imposer ni à vous, ni à la Reine, ni à l'Espagne, n'a jamais approché ni de mon esprit ni de celui de mon gouvernement, et nous pouvons défier qui que ce soit d'en produire aucune trace. Néanmoins, je ne terminerai pas cette lettre sans appeler de nouveau votre attention, comme je l'ai déjà fait tant de fois, sur les dangereuses conséquences qu'entraînerait l'appel d'un prince entièrement étranger à l'Espagne à partager le trône de la reine votre fille, ou à faire passer la couronne qu'elle porte dans une famille autre que la sienne. C'est dans son intérêt, c'est dans le vôtre, c'est dans celui de l'Espagne que je vous en répète soigneusement le conseil. Ce n'est pas moins dans celui de la France, si éminemment intéressée tant à la grandeur et à la prospérité de l'Espagne qu'à la conservation de cette amitié bienveillante qui les unit aujourd'hui.

d'hui, et qui est à la fois si précieuse aux deux pays, et si nécessaire au maintien de la paix et du repos du monde.

Veillez, ma très-chère nièce, être mon interprète auprès de la Reine et de l'Infante, vos bien-aimées filles, en leur exprimant, de ma part, tous mes vœux pour leur bonheur et les sentiments d'affectueuse amitié que je leur porte du fond de mon cœur ; et croyez toujours pour vous-même à la sincérité des sentiments avec lesquels je suis, ma très-chère sœur et nièce, de Votre Majesté, le très-affectionné frère et oncle.

LOUIS-PHILIPPE.

A SA MAJESTÉ LE ROI DES FRANÇAIS,

MON TRÈS-CHER ONCLE.

Madrid, 23 juin 1846.

Mon très-cher oncle,

J'ai reçu hier, par M. de Bresson, la lettre que Votre Majesté a bien voulu m'adresser en date du 16 de ce mois. Si toutes les fois que je reçois cette marque de votre bonté j'éprouve la plus vive satisfaction, je ne peux pas vous cacher, mon cher oncle, que celle que je viens de recevoir m'a fait éprouver en même temps un grand mélange d'amertume, parce que j'aperçois dans vos paroles que votre cœur était irrité et blessé des expressions et de la polémique que, dans différents journaux, avait fait naître l'article que mon secrétaire, M. Rubio, avait écrit. Son intention, en écrivant cet article, a été pure. Jamais il n'aurait écrit si un (*sic*), qui a eu le bonheur de vous approcher et d'être votre ministre, n'avait osé prononcer à la chambre des députés de France des paroles qui ici peuvent être interprétées dans un sens peu satisfaisant pour moi.

Vous le savez, mon cher oncle, la préférence qu'on avait donnée à mon frère Trapani, c'était le résultat des conférences d'Eu, et c'est à ce fait trop connu que M. Rubio a voulu se rapporter, et pas à d'autres choses, car il sait respecter les rois et les personnes royales, comme bon et vrai Espagnol.

Mon cher oncle, vous avez la bonté de me rappeler les différentes conversations que nous avons eues en famille sur l'affaire du mariage de ma fille. Là nos cœurs s'épanchaient ; votre nièce parlait avec la franchise que votre bonté, votre amitié, lui avaient permise. Oui, je rappelle avec peine que c'est là qu'on m'a fait voir la grande impossibilité d'un mariage entre ma fille et un des princes de votre famille. Dans cette union, je croyais voir le bonheur de mon Isabelle ; et c'est seulement ce bonheur et celui de l'Espagne que j'ai cherché et que

je chercherai dans son mariage. Un prince qui rende heureuses l'Espagne et ma fille, c'était et c'est mon principe. Si un Bourbon réunit ces qualités, je le préfère ; sinon je préférerais un autre prince, car mon devoir est de regarder cette question comme mère et comme Espagnole. Je ne doute pas que votre excellent cœur de père et votre amour à la France vous feront trouver justes ces sentiments dans le cœur d'une mère et d'une Espagnole, et que vous êtes sûr que pas d'autres intérêts, pas des inimitiés, font agir de cette manière votre nièce, comme on a voulu le faire croire. Un prince catholique, bon religieux, moral et instruit, voilà ce que je désire pour mon Isabelle ; toutefois qu'elle soit contente du choix, car je ne conçois pas qu'une mère ait le droit d'ôter à sa fille la liberté dans une pareille circonstance. J'en appelle à votre excellent cœur, si je puis faire autre chose.

Vous me dites dans votre lettre que jamais ni vous ni votre gouvernement aviez eu la pensée de rien imposer, ni à la Reine, ni à l'Espagne, ni à moi, et que c'est comme conseil pour notre intérêt, pour l'intérêt de l'Espagne et de la France, que vous me dites que le mariage de ma fille se fasse avec un Bourbon. Je serai très-heureuse si ces intérêts peuvent être conciliés, car je ne cède à personne en désir de voir ces deux nations prospérer toujours unies.

Je remercie Votre Majesté des sentiments qu'Elle m'exprime pour mes filles chéries, et je viens lui offrir leurs hommages. Croyez, mon cher oncle, aux sentiments affectueux que nous vous professons, avec lesquels je suis, mon très-cher oncle, de Votre Majesté, la très-affectionnée et obéissante nièce.

MARIE-CHRISTINE.

A SA MAJESTÉ LA REINE MARIE-CHRISTINE.

Neuilly, 30 juin 1846.

Ma très-chère sœur et nièce.

Si la publication de M. Rubio a fait naître en moi des sentiments pénibles que j'ai cru devoir vous manifester, j'avoue que je ne trouve pas dans la lettre que je viens de recevoir de Votre Majesté la satisfaction que j'avais réclamée d'elle. Vous me parlez des discours de M. Thiers, comme ayant nécessité de la part de votre secrétaire des explications publiques. C'est sans doute à vous seule qu'il appartient de juger de cette nécessité ; mais il m'appartient à mon tour de trouver étrange que lorsqu'il est de la plus grande notoriété qu'il n'existe aucune solidarité quelconque entre M. Thiers et moi, et qu'il n'y en a pas davantage entre lui et mon gouverne-

ment auquel il a fait une opposition bien généralement connue, nous nous trouvions exposés à des assertions aussi fausses que celles dont j'ai cru devoir me plaindre à vous-même. Mais que voulez-vous que je pense aujourd'hui, ma chère sœur et nièce, quand je trouve la phrase suivante dans la lettre que vous venez de m'adresser.

« Vous le savez, mon cher oncle, la préférence qu'on a avait donnée à mon frère Trapani était le résultat des conférences d'Eu, et c'est à ce fait *trop connu* que M. Rubio a voulu se rapporter, et pas à d'autres choses, car il sait respecter les rois et les personnes royales, comme bon et vrai Espagnol. »

Je dois vous rappeler, puisque ce qui précède me fait voir que vous n'en avez pas conservé un souvenir complet et exact, que la préférence donnée à votre frère le comte de Trapani remonte à une époque bien antérieure aux visites que la reine d'Angleterre a bien voulu me faire au château d'Eu; et je puis dire, à mon tour, que vous savez, ou au moins que vous ne devriez pas avoir oublié, que vous nous aviez manifesté *le désir de cette préférence* avant l'époque où le roi de Naples, votre frère, a reconnu la reine votre auguste fille, et que c'est sur ce désir manifesté par Votre Majesté que nous avons entamé à Naples la négociation qui s'est terminée par cette reconnaissance.

Je dois vous dire en outre, ma chère nièce, que ces visites amicales de la reine d'Angleterre à Eu n'étaient nullement ce qu'on appelle *des conférences* dans le langage diplomatique; et quoique les deux ministres des Affaires étrangères, qui se trouvaient à notre suite, aient naturellement profité de leur réunion pour s'entretenir des intérêts politiques des deux pays, cependant il est notoire qu'il n'en est sorti ni protocole, ni notification quelconque à aucune autre puissance, et qu'assurément le gouvernement espagnol n'en a reçu aucune des deux gouvernements dont les ministres se sont vus à Eu.

Mais cette supposition de *conférences* te mène à Eu implique un contre-sens encore plus frappant que tous les autres; car si cette conférence avait eu réellement lieu, elle n'aurait été composée que de la France et de l'Angleterre, et alors il s'ensuivrait nécessairement que si la préférence donnée au comte de Trapani sur tous les autres princes descendants de Philippe V, était réellement *sortie des conférences d'Eu*, l'Angleterre aurait concouru avec la France à cette prétendue coercition exercée envers l'Espagne et Vos Majestés, pour leur imposer, en faveur du prince votre frère, cette préférence qui, selon M. Rubio, vous aurait fait souffrir un *martyrie singular*.

Mais il y a encore à rappeler sur ce point un souvenir qui doit se retrouver dans votre mémoire, c'est que, lorsque dans nos conversations de famille je vous eus fait comprendre que, malgré toute notre affection pour vous

et pour la reine votre fille, ce n'était plus parmi mes fils qu'il fallait lui chercher un époux, votre première pensée se porta très-naturellement sur votre frère le comte d'Aquila, aîné du comte de Trapani, et que ce ne fut qu'après que le comte d'Aquila eut décliné les ouvertures qui lui en furent faites par le roi de Naples, conformément à vos désirs, et bien avant son départ pour le Brésil, que le roi de Naples se chargea de même de faire part au comte de Trapani de vos intentions à son égard. — C'est donc en vain, ma chère nièce, que je cherche ce que pourrait être, et d'où pourrait venir *le solemne esclarcimiento* annoncé par M. Rubio, *sobre el origen el apayo de aquella candidatura*.

Mais ce que j'aime à vous dire après cela, ma bien chère sœur et nièce, parce que je le crois la vérité, c'est que, quand M. Rubio a composé sa réfutation des discours de M. Thiers, il n'a pas assez calculé la portée de ses insinuations et des sérieux embarras qu'il allait vous susciter, en s'efforçant de vous affranchir d'une participation, impossible à nier, à une candidature qui a été malheureusement, et, je crois, très-injustement, l'objet de tant d'invectives.

Vous me dites, ma chère nièce, que vous devez envisager la question du mariage de la reine Isabelle II, *comme mère et comme Espagnole*. Dans ma pensée, cette manière de définir vos devoirs est fort incomplète. Oui, sans doute, *comme mère et comme Espagnole*, j'y accède volontiers, mais pourtant avec le bien entendu que c'est surtout, comme étant *la reine-mère de la reine régnante d'Espagne*, et prenant en considération, dans toute leur étendue, les grands intérêts qui se rattachent à un acte d'une aussi haute importance. De pareils mariages ne doivent pas être réglés d'après les simples convenances qui peuvent régler les mariages de la vie privée. Il n'y a là qu'une seule alternative. Si le mariage d'une reine d'Espagne en son propre droit n'apporte pas à son trône une succession de force et de stabilité, soyez certaine qu'il l'ébranlera. Or, pour apporter cette accession de force et de stabilité, il faut que le choix de l'époux de la Reine ramène ou rallie autour de son trône les penchants et les affections de ces masses nationales que vous devez connaître mieux que moi, mais sur les dispositions desquelles vous n'avez sans doute pas oublié ce que vous m'avez dit tant de fois dans nos conversations amicales. Il m'est d'ailleurs impossible de ne pas voir à quel mariage s'appliqueraient précisément les conditions restreintes dont vous faites l'énumération dans votre lettre, comme vous paraissant suffisantes pour vous fixer sur le choix d'un époux pour votre auguste fille. Eh bien! ma chère nièce, je vous dirai sur cela, en toute franchise, que, si, d'une part, je vous porte à vous et aux vôtres l'affection la plus vive et la plus sincère, de l'autre, j'ai des sentiments analogues pour la famille où vous prendriez cet époux, et qui me tient par tant d'alliances chères à mon cœur; et que ce serait préci-

sément comme ami, comme parent et comme roi allié, que je ferais tous mes efforts pour les détourner des deux côtés de former une connexion dont les résultats seraient, selon moi, le contraire de ceux qu'ils se seraient vainement flattés d'obtenir. C'est parce que j'ai la conviction des funestes conséquences que cette union produirait pour l'avenir de la reine votre fille, pour celui de votre famille, et non moins encore pour celui de la monarchie espagnole, que je n'ai pas voulu porter la responsabilité de mon silence dans une circonstance aussi grave, et qu'au contraire, j'ai voulu vous donner, avec toute la solennité que je puis y attacher, le conseil de vous en abstenir.

Croyez toujours à la sincérité de mes sentiments pour vous et à celle de l'amitié que je vous porte, et répétez à vos bien aimées filles que je les aime tendrement, et que l'objet constant de mes vœux et de mes efforts est pour leur bonheur et pour la prospérité de l'Espagne.

Je suis, ma très-chère sœur et nièce, de Votre Majesté, le très-affectionné frère et oncle.

LOUIS-PHILIPPE.

A SA MAJESTÉ LE ROI DES FRANÇAIS,

MON TRÈS-CHER ONCLE.

Madrid, ce 3 janvier 1847.

Majesté,

J'espère que Votre Majesté pardonnera à mon constant dévouement, si j'ose l'importuner avec cette lettre; mais mon cœur, qui lui est tout dévoué, verrait avec peine commencer la nouvelle année sans avoir le bonheur de lui renouveler les sincères sentiments qui l'animent, et lui souhaiter toutes les bénédictions du ciel.

Daignez accepter, mon cher oncle, aussi les félicitations qu'à cette occasion vous présentent, avec leurs respects, le duc de Rianzarès et toute ma petite famille. Soyez sûr toujours de notre tendre et respectueuse affection, et que nous formons des vœux bien constants pour votre bonheur, et que cette nouvelle année soit pour vous et pour toute votre chère famille des plus heureuses, et qu'aucune peine, pour petite qu'elle soit, vienne affliger votre excellent cœur, attrister vos jours, que nous désirons soient bien longs pour le bonheur de tous, mais surtout de vos parents, dans le nombre desquels je suis fière d'appartenir.

Agréez, mon cher oncle, ces sentiments dictés par l'affection la plus tendre et par la reconnaissance la plus

constante qu'a et aura, pour Votre Majesté, qui lui baise la main et se dit de Votre Majesté la plus affectionnée et dévouée nièce.

MARIE-CHRISTINE.

A SA MAJESTÉ LA REINE MARIE-CHRISTINE.

Ma très-chère sœur et nièce,

Je suis bien touché des vœux que vous avez bien voulu m'offrir à l'occasion du renouvellement de l'année. Soyez bien sûre que ceux que je forme pour Votre Majesté ne sont ni moins vifs, ni moins sincères. Vous pouvez bien compter de même sur l'intérêt que je porte à votre petite famille, et je vous prie de bien remercier le duc de Rianzarès des bons souhaits que vous m'avez exprimés de sa part.

Quoique nous fussions toujours charmés de vous revoir ici, cependant je dois dire que je vois avec plaisir que votre séjour en Espagne se prolonge encore, parce que je crois que l'assistance de votre expérience et de votre affection maternelle est d'une grande utilité à la reine votre auguste fille, ainsi qu'au roi son époux, obsédés comme ils le sont par des tiraillements de toute espèce. C'est à ces crises, à ces ébranlements continuels qu'il faut tâcher de mettre un terme, et cela ne sera que par la formation d'un ministère à la fois dévoué à la Reine et jouissant de la confiance de cortès qui, comme celles-ci, n'aient pas été formées sous l'action des éléments *révolutionnaires*. Que la paix et l'union règnent dans l'auguste ménage de vos enfants! Qu'ils n'oublient jamais que c'est pour eux le premier de tous les biens. Qu'ils suivent, j'ose le dire, comme vœu et comme conseil, l'exemple de leurs vieux parents et amis, la Reine et moi, et qu'ils laissent à l'Espagne, comme nous la laissons à la France, une nombreuse *Regia prole*, qui garantisse la stabilité du trône de l'Espagne contre toutes les machinations des factions et des partis.

Je ne saurais terminer cette lettre sans vous dire combien notre nouveau ménage va bien. Ils se gouvernent à merveille et nous donnent la plus vive satisfaction. Nous aimons tendrement votre chère fille; nous espérons qu'elle est contente, et vous pouvez être certaine qu'elle a en France, et particulièrement à Paris, un succès complet.

C'est de tout mon cœur que je suis, ma très-chère sœur et nièce, de Votre Majesté, le très-affectionné frère et oncle.

LOUIS-PHILIPPE.

DIPLOMATIE.

II.

Correspondance de Louis-Philippe avec le pape Grégoire XVI.

[C'est à tort que, sous ce même titre, dans notre dernier numéro, on n'a compris qu'une seule lettre de l'ex-roi au précédent pape. La correspondance se compose de deux lettres de ce prince et d'une réponse du souverain pontife. La lettre qui a paru dans le numéro II de cette *Revue* aurait dû être précédée de la première de celles qu'on va lire, et suivie de la seconde. — On remarquera dans celle-ci les recommandations faites par Grégoire XVI à Louis-Philippe pour la question de l'enseignement, recommandations qui déterminèrent vraisemblablement la présentation du nouveau projet de loi de M. de Salvandy.]

Très-Saint Père,

Les sentiments d'affection que Votre Sainteté n'a cessé de me témoigner, et le paternel intérêt qu'Elle a toujours montré pour l'avantage des Églises de mon Royaume, me donne la confiance qu'elle voudra bien accueillir avec faveur la demande que je viens adresser à sa haute bienveillance.

Des pertes bien sensibles au cœur des fidèles ne laissent plus à la France que deux cardinaux. Ce nombre paraît sans doute à Votre Sainteté, comme à moi, peu en rapport avec les besoins de la Religion et avec l'état accoutumé du clergé gallican. Dans l'espoir que Votre Sainteté appréciera de si puissantes considérations, mes yeux se sont portés sur les prélats de mon Royaume, qui veillent avec le plus de lumières et de zèle sur leur troupeau, et j'ai particulièrement remarqué les services rendus par l'archevêque d'Aix, Arles et Embrun, le sieur Joseph Bernet, et par l'archevêque de Bourges, le sieur Jacques-Marie-Antoine-Célestin Dupont. Je n'ai pu qu'être touché de leurs hautes vertus, de la piété dont ils ont donné l'éclatant et salutaire exemple au sein de l'Église de France, et de leur empressement à servir à la fois les intérêts de notre sainte Religion et ceux de l'Etat. Ces mérites les rendent dignes de toute la bienveillance du Saint-

Siège, et me font désirer que Votre Sainteté daigne leur accorder la plus honorable récompense, en les décorant de la pourpre romaine, et en les signalant encore davantage par cette insigne distinction au respect des peuples pour qui ils sont un objet de constante édification.

Je regarderai comme une nouvelle preuve de votre bonté pontificale l'élevation de ces deux prélats, et je m'estime heureux d'avoir une si favorable occasion de demander à Votre Béatitude sa bénédiction paternelle, et de lui renouveler les assurances du respect filial avec lequel je suis,

Très-Saint Père, de Votre Sainteté,
le très-dévoué fils.
LOUIS-PHILIPPE.

A SA MAJESTÉ LOUIS-PHILIPPE,
ROI DES FRANÇAIS.

Majesté,

Nous avons lu avec un véritable plaisir la lettre confidentielle que Votre Majesté s'est plu à nous écrire de

sa propre main (1) en date du 20 décembre écoulé, et qui nous a été remise par M. le commandeur Rossi. Nous y répondons avec cette expansion de cœur que nous devons à Votre Majesté, et qu'Elle attend certainement de nous.

Votre Majesté nous rappelle ce qu'il Lui a coûté de peine pour faire révoquer les mesures législatives concernant le traitement des cardinaux, la suppression des trente sièges et la destruction du chapitre de Saint-Denis. Le Saint-Siège et l'Épiscopat français Lui en ont fait un haut mérite. Nous Lui en attribuons un autre aussi, c'est l'excellent choix des sujets nommés aux Évêchés. Tout cela nous est parfaitement connu, et autant de fois que nous avons l'occasion de parler de Votre Majesté, soit avec des Français, soit avec des Étrangers, ils ont pu remarquer la pleine justice que nous lui rendons de tout notre cœur.

Cependant, par notre précédente lettre (2) et par les explications particulières que notre nonce a reçu l'ordre de lui redonner, Votre Majesté aura su que si nous n'avons pas adhéré à sa demande de Lui concéder deux nouveaux cardinaux, c'est par la seule impossibilité de le faire. Déjà le nombre des cardinaux, qui ne peut s'augmenter, était presque rempli, et il n'y a pas d'exemple qu'il ait jamais été complet. Tous les papes ont toujours laissé vacant quatre ou cinq chapeaux, pour tous les cas, soit de recommandations des cours qui en ont le privilège, soit de mouvement de prélat faisant fonctions de cardinaux, ou de quelque éventualité extraordinaire de récompenser les mérites éminents de quel-

(1) C'est, nous le répétons, la lettre imprimée dans notre numéro III, p. 34.

(2) Cette première lettre du Pape ne paraît pas avoir été conservée ou tout au moins retrouvée.

que sujet. Votre Majesté sait bien que la composition du sacré collège se publie chaque année dans les journaux, et y est sujette à tous les commentaires. Que ne dirait-on pas si nous donnions le premier exemple d'une infraction au nombre? Que ne dirait-on pas en voyant ainsi fermé l'accès aux recommandations des cours accréditées et aux promotions de la prélature?

Toutefois, appréciant les déclarations et éclaircissements que Votre Majesté nous expose dans sa lettre digne d'éloges, et le cardinal Zacchia étant mort, bien que le nombre des trois chapeaux vacants doive être encore inférieur à celui que le Saint-Siège est dans l'usage de retenir à sa disposition par les motifs indiqués, nous avons résolu, afin de faire une chose qui vous soit agréable, et pour un cas d'exception extraordinaire à la constante coutume, de subroger au cardinal Zacchia monseigneur l'archevêque d'Aix, que nous avons eu le plaisir de connaître personnellement quand il vint à Rome, et que nous estimons pour sa sagesse et son zèle dans l'administration de son archi-diocèse, autant que pour la manifestation de ses sentiments, qui sont conformes à ceux de ses autres collègues sur le point si intéressant pour la religion, sur le point qu'il est impossible de ne pas avoir grandement à cœur, et que je recommande avec chaleur à Votre Majesté, sur le point, dis-je, de l'enseignement public. Il sera donc promu à la pourpre sacrée au prochain consistoire, qui aura lieu le 19 du courant mois, et nous sommes charmé d'en donner d'avance la nouvelle à Votre Majesté.

C'est en toute effusion de cœur et d'affection paternelle que je dispense ma bénédiction apostolique à Votre Majesté, à la Reine et à toute la famille royale.

De notre palais du Vatican, le 12 janvier 1846.

GRÉGOIRE P. P. XVI.



**Notification du mariage du prince héréditaire de Lucques
avec mademoiselle de Berry (1).**

MAJESTÉ LE ROI DES FRANÇAIS.

re,
 persuadé de l'intérêt que Votre Majesté daigne
 tout ce qui peut contribuer au bonheur de
 je m'empresse de lui annoncer, avec la plus
 satisfaction, que le mariage entre mon très-cher
 grand-Charles de Bourbon, prince héréditaire,
 Madame Royale la princesse Louise-Marie-Thé-
 Bourbon, fille de Son Altesse Royale le duc de
 été célébré aujourd'hui dans le château de
 près de Vienne. Les sentiments que Votre
 toujours daigné me témoigner me donnent
 e qu'elle voudra bien partager la joie que
 pour cet heureux événement. Il m'est infi-
 créable que cette occasion me procure celle de
 Votre Majesté l'hommage de mon respect et
 sents de la haute considération avec lesquels

re,

De Votre Majesté,
 Le bon cousin et serviteur.

CHARLES-LOUIS.

ndorf, 10 novembre 1845.

A. S. A. R. LE PRINCE DE LUCQUES.

Mon frère et cousin, j'ai reçu la lettre que vous
 m'avez écrite pour m'annoncer la célébration du ma-
 riage de votre très-cher fils le prince héréditaire avec
 Madame la princesse Louise-Marie-Thérèse de Bour-
 bon, fille du feu duc de Berry. Vous avez rendu justice
 à mes sentiments en pensant que je prendrais une part
 bien réelle à un événement qui doit contribuer à la
 fois à votre bonheur personnel et à celui de votre fa-
 mille, et c'est avec plaisir que je vous adresse mes
 félicitations, en vous réitérant l'assurance de la sincère
 estime et de la parfaite affection avec lesquels je suis,

Mon frère et cousin,

Votre bon frère et cousin.

LOUIS-PHILIPPE.

A Paris, le 7 janvier 1846.

une première chemise portant pour suscription, de la main du Roi, le titre qu'on vient de lire, on en trouve une
 sur laquelle la même main a tracé ces mots : « Mon cher baron, veuillez faire une *mise au net*, que je signerai, de
 suite, avec mes corrections. Mais gardez ma minute, et ne la donnez pas aux bureaux. »

MÉLANGES.



III.

Rapport de pétitions de Députés.

A MONSIEUR GUIZOT,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Le Puy (Haute-Loire), 5 octobre 1845.

Monsieur le Ministre,

J'ai trop de confiance dans vos paroles pour avoir douté un seul instant des dispositions bienveillantes que vous m'avez manifestées à diverses reprises. La lettre dont vous venez de m'honorer, en me prouvant qu'au milieu des grandes affaires qui doivent préoccuper votre esprit, vous vous souvenez de celle qui me concerne, me donne l'assurance d'un succès prochain, puisque Votre Excellence veut réussir. Je n'avais pas besoin qu'un sentiment de profonde reconnaissance vint s'ajouter aux diverses considérations qui me font prendre rang parmi vos amis les plus dévoués; mais, pour des cœurs tels que le mien, un bienfait reçu enchaîne à jamais.

Vous avez entre les mains les certificats qui m'ont été délivrés par quelques-unes des célébrités médicales civiles et militaires. Celui de M. le doyen de la faculté de Médecine de Paris résume mes travaux scientifiques, et suffira, je l'espère, pour prouver à messieurs vos collègues, dont je n'ai pas l'honneur d'être connu comme médecin, que mes prétentions n'ont rien d'exagéré.

Je sais que M. Cunin-Gridaine adopte le principe de l'inamovibilité absolue en faveur des médecins, et qu'il oublie peut-être un peu trop que, pour la direction des établissements thermaux, il faut des hommes jeunes encore, actifs, zélés, et intéressés, sous le double point de vue de la science et de la prospérité de l'établissement confié à leurs soins, à s'occuper avec dévouement de tout ce qui regarde cette branche importante de l'art de guérir.

Je sais aussi qu'il redouté beaucoup la censure des journaux; mais il lui serait facile, en se prévalant de la demande qui lui en avait été faite par M. Bertin-Lacaulle, de le remplacer par son fils, en ce temps qu'il me nommerait à Nérès. Cette double mesure, dictée par des considérations d'utilité publique, faciles à établir, se trouverait ainsi expliquée et timée.

Quoi qu'il en soit, j'espère que vous triomphez de sa résistance; et puisque vous daignez vous charger de la défense de ma cause, je dois la croire gagnée. Au besoin, vous le savez, pour pouvoir conserver le mandat législatif que m'ont confié mes concitoyens, j'ai besoin d'un poste qui puisse m'indemniser des sacrifices que j'ai dû m'imposer, et je dois d'autant plus désirer que la session prochaine ne s'ouvre pas sans l'obtenir, que je suis certain de n'avoir pas de concurrent, et que ma réélection est assurée.

Je vous remercie de l'intérêt que vous prenez à M. d'Arnouville. Ce fonctionnaire, capable et digne de mériter à tous égards la confiance du gouvernement, travaille avec succès à émousser les aspérités de son caractère. Assez de reproches lui ont été faits à cet égard, pour qu'il ait dû songer à se corriger.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage du respectueux dévouement avec lequel je suis

Votre très-humble serviteur

RICHOND DES BRUS.

P. S. Je viens de voir dans le journal qu'une place d'inspecteur-général des prisons est vacante par le décès du titulaire. Si M. Cunin-Gridaine était inamovible, M. Duchâtel pourrait l'être moins!

Je ne signale cette circonstance que secondement.

LE MÊME AU MÊME.

Le Puy, 20 septembre 1847.

Monsieur le ministre,

Je vous adresse mes vifs remerciements pour votre précieuse intervention dans l'affaire qui me concerne. Ce dévouement vous était acquis, parce que vous représentez éloquent de mes principes et des intérêts du pays. Il sera désormais cimenté d'un sentiment profond de reconnaissance.

Je suis sûr que ce que va provoquer ma réélection sera chaude et vive, car, à mon occasion, l'opposition voudra recueillir les fruits de ses publications inutiles. Qui dit conservateur, dit, dans son vocabulaire, et corrompueur ; mais j'ai foi dans le bon sens des concitoyens, et, malgré les déclamations des énergumènes qui font cortège à M. Tuja, collègue, je crois pouvoir compter sur un succès tant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon respectueux dévouement.

RICHOND DES BRUS.

A MONSIEUR LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

A Lafressange, par Saint-Didier-La-Seauve (Haute-Loire), 2 octobre 1846.

Monsieur le Ministre,

Comme vous étiez souffrant à Auteuil, nous y fûmes aller pour avoir l'honneur de vous voir, et là, vous avez eu l'opportunité de dire à mon fils : « L'automne ne se passe pas que vous ne soyez nommé premier secrétaire. » Il est donc inutile que vous rejoignez (*sic*) à

ce point. L'automne est passé : nous voici arrivés à un autre point. Est-il (*sic*) résulté de cette espérance ? D'abord, pour mon fils de dix-huit mois d'intérim de secondement une chose bien plus grave en l'espèce de doute fâcheux élevé dans le public par la conduite d'un fonctionnaire qui a bien voulu me mettre au courant de vous dire, monsieur le Ministre, si il y a de votre part, en cette circonstance, la même manière d'agir vis-à-vis un ami politique que vous avez été qu'il a toujours eu pour votre personne un intérêt tout particulier !! Je demande à votre fils si j'ai acquis le triste droit de me plaindre ?

Je vous prie d'agréer, M. Mathon de Fogères,

ne vous a pas laissé ignorer qu'il avait comme moi des motifs pressants pour désirer l'avancement de mon fils. Votre parole lui a été donnée pour le mois d'octobre actuel ; vous n'avez pas hésité à me donner de votre bouche la même certitude ; nous y comptons d'une manière absolue. Enfin nous croyons l'époque venue où il doit, entre vous et nous, exister une réciprocité de sentiments, de sympathie et de procédés.

Agrez, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon dévouement et de ma haute considération.

Votre tout dévoué serviteur.

Marquis DE LAFRESSANGE, député.

Veillez, je vous prie, avoir la bonté de m'honorer d'une réponse.

A MONSIEUR LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Bourg-Argental (Loire), le 14 octobre 1846.

Monsieur le Ministre,

A l'instant où sans doute va avoir lieu le travail de cette année pour le mouvement du personnel diplomatique, permettez-moi de vous rappeler M. le comte de Lafressange, que Votre Excellence a bien voulu me faire espérer de voir nommé premier secrétaire d'ambassade à cette époque.

Certain d'être nommé député de la Haute-Loire à la prochaine législature, et cela à ma parfaite connaissance, M. de Lafressange a un caractère et une intelligence qui le recommandent déjà d'une manière toute particulière auprès de Votre Excellence, qui voudra bien prendre en considération le vif intérêt que je porte à ce jeune homme, mon parent et mon ami.

Veillez agréer, monsieur le Ministre, la nouvelle expression de mes sentiments de haute considération.

MATHON DE FOGÈRES,
député de la Loire.

A MONSIEUR GÉNIE.

25 janvier.

J'aurais désiré vous dire un bonjour d'amitié et non d'intérêt.

Depuis mon arrivée, je n'ai pu parvenir à voir M. le Ministre des Affaires étrangères.

Au reste, le secrétaire qui a fait que j'ai été em-

battu sans savoir pourquoi, le même sentiment fera repousser mon fils. S'il m'écoutait, après son mariage, il se retirerait de la carrière.

On m'a promis : on n'a rien fait ; on me promettra : on ne fera rien.

N'est-il pas anormal qu'une cour du second ordre, comme le Hanôvre, et où nous avons en outre un ministre avec le titre d'envoyé extraordinaire, n'ait pas un secrétaire de légation ?

Qu'on donne ce titre à mon fils, l'argent viendra plus tard.

Votre dévoué.

Marquis DE LAFRESSANGE.

A. M LE PRÉSIDENT DU CONSEIL.

Paris, 18 novembre 1847.

Monsieur le Président du Conseil,

J'ai eu l'honneur de vous exprimer le désir d'entrer au conseil d'État, en prenant la direction des services civils de l'Algérie : vous avez bien voulu trouver ce désir légitime et me donner l'assurance qu'il serait accompli ; j'apprends que des difficultés sont survenues, et que le cabinet doit s'en occuper aujourd'hui même. Pour écarter toute fausse interprétation, je vous prie, Monsieur le Président du Conseil, d'avoir la bonté d'écrire de nouveau les motifs déterminants de mon insistance.

La partie principale de ma tâche consistera, nous l'avons reconnu, à défendre devant les Chambres l'administration civile de l'Algérie. Or, cette administration d'un pays nouveau se distingue des autres services publics, en ce que chaque jour lui apporte une œuvre d'organisation à faire ou à réformer. Ces questions fondamentales sur la propriété, sur le commerce, sur l'état civil des personnes, etc... ont été souvent et seront plus souvent, à l'avenir, discutées et résolues provisoirement par le conseil d'État. Je n'ai jamais pu comprendre que le chef du service n'eût pas le droit de se faire entendre dans ces débats préparatoires, presque toujours décisifs. Je le comprendrais bien moins aujourd'hui, que sa mission, devenue plus spécialement parlementaire, l'obligera fréquemment à défendre, dans un autre lieu, les résolutions qui auront été prises.

Dans ma pensée, ce que je demande est essentiel. Si le cabinet le comprend ainsi, j'espère qu'il n'hésitera pas à me l'accorder. Une place est, dans ce moment, vacante ou peut l'être : elle a été annoncée par M. le garde des Sceaux dans une assemblée générale du conseil d'État.

Je ne crois pas que des considérations personnelles

puissent prévaloir dans une telle question. Mais, même à ce point de vue, ceux en faveur desquels on pourrait faire résistance, seraient les premiers à reconnaître, j'en suis convaincu, que, toutes choses égales d'ailleurs, la priorité de ma nomination trouverait une parfaite justification dans la priorité de ma candidature.

Permettez-moi, Monsieur le Président du Conseil, de compter sur la bienveillance dont vous m'avez déjà donné des marques si nombreuses, et sur votre sentiment si vrai des nécessités de la position que vous allez créer.

Je suis avec respect et un sincère dévouement, Monsieur le Président du Conseil,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

P. MAGNE.

A M. GUIZOT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Paris, le 16 mars 1847.

Monsieur le Ministre,

C'est sous le patronage de votre honorable ami et collègue, M. S. Dumon, que j'ai l'honneur de solliciter de Votre Excellence ma promotion dans l'ordre royal de la Légion d'honneur, pour le grade de commandeur. Si un dévouement politique, qui ne s'est jamais démenti, et que vous êtes toujours sûr de conserver, quoi qu'il arrive, peut vous paraître un titre suffisant, je serais doublement heureux de devoir principalement cette faveur à l'illustre chef du parti conservateur. Souffrez que je vous dise, Monsieur le Ministre, que cette distinction, que je vous devrais, emprunterait un lustre de plus en passant par vos mains ; c'est ma conviction profonde. Je livre donc ma demande à votre haute équité, et à cette bonté parfaite, apanage des belles âmes et des esprits supérieurs !

Daignez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon profond respect et d'un dévouement à toute épreuve.

L. DUTILLE,

Député de Lot-et-Garonne, officier de la Légion d'honneur.

LE MÊME AU MÊME.

Paris, le 26 janvier 1848.

Monsieur le Président du Conseil,

Je m'empresse de réparer un accident de la poste,

que je m'explique difficilement, en transmettant de nouveau à Votre Excellence un exemplaire de ma brochure. Vous connaissez trop bien le public de l'époque actuelle, dans les Chambres et hors des Chambres pour ne point admettre qu'un écrivain, dont *la marque n'existe point* dans le commerce politique et littéraire, a dû hasarder des pages légères, dans l'unique but le conquérir la lecture si difficile des lignes sérieuses. Les attaques, les injures de l'opposition m'ont servi au delà de mes espérances. Comme scène de mœurs, j'ai noté, dans mes tristes réflexions, qu'aucun journal conservateur n'avait osé mentionner la publication pure et simple de l'âpre factum ministériel dont il s'agit. Le courage d'esprit n'est pas commun chez nous : les meilleures armées renferment des poltrons. Toutefois, je reconnais que nul n'a l'obligation de prendre ma

défense; en énonçant le fait, je me prosterne devant l'autorité du droit.

Si Votre Excellence daigne reconnaître que la blquette politique que j'ai l'honneur de lui transmettre, n'a eu d'autre but que d'honorer, énergiquement et de bonne foi, la cause conservatrice dont Elle est le plus éloquent et le plus ferme soutien, ce sera pour moi la plus douce récompense de mes faibles efforts.

Daignez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon profond respect et d'un dévouement absolu.

L. DUTILH.

P. S. Aujourd'hui je sollicite la continuation du silence gardé sur mon œuvre par les organes du gouvernement : le rompre, ce serait évidemment me nuire dans l'état actuel des choses.

Modification ministérielle. — Mai 1847.

[MM. de Montebello, Jayr et Trézel, n'ont été appelés à faire partie du cabinet de M. Guizot, qu'après des refus essayés par ce futur président du conseil. Voici la lettre par laquelle M. Bignon (de la Loire-Inférieure) déclina la proposition qui lui fut faite d'un portefeuille. M. Guizot écrivit de sa main, au crayon, sur l'original de la lettre que nous venons de produire, ces mots qui semblent indiquer un certain dépit : *à garder.*]

A M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Paris, 8 mai 1847.

Monsieur et cher Ministre,

Vous avez pu juger combien j'étais peu préparé à la communication que vous avez bien voulu me faire hier; n'en soyez pas surpris. Ma position dans la Chambre m'avait toujours trouvé inaccessible à toute autre ambition parlementaire; je n'avais jamais élevé ma pensée vers une situation politique plus élevée; j'avais surtout vécu trop près du pouvoir pour n'en pas comprendre tous les ennuis, toutes les difficultés. Malgré cette prédisposition, je n'ai pas voulu me laisser dominer par des préoccupations qui pouvaient n'être pas suffisamment réfléchies; j'ai voulu prendre le temps de m'interroger moi-même avant de répondre à cette communication.

Depuis que je vous ai quitté, j'ai mûrement pensé à l'objet de notre entretien, et je suis constamment

revenu à cette conviction de mon impuissance à triompher en ce moment des difficultés qui sont inséparables de l'administration d'un grand département ministériel. Vous cherchez et vous devez chercher de la force; je ne vous en apporterais aucune. Mon dévouement au Roi et à son gouvernement ne saurait être l'objet d'un doute; j'en ai donné quelques preuves. J'espère que dans ma modeste position d'autres occasions se présenteront d'en offrir de nouvelles; seulement je dois dire que celle qu'on exigerait aujourd'hui de moi serait au-dessus de mes forces. C'est donc après y avoir beaucoup et gravement réfléchi que ma résolution s'est fermement arrêtée. Je ne puis qu'être profondément touché d'une proposition qui m'honore et dont je conserverai un souvenir reconnaissant; mais je ne puis l'accepter. Croyez, d'ailleurs, et j'insiste sur ce point, que mes motifs me sont purement personnels.

Recevez, monsieur et cher ministre, l'assurance de mon plus affectueux et de mon plus sincère dévouement.

BIGNON.

Prosateur et Poète.

A M. GÉNIE.

Paris, 12 août 1847.

Mon cher Génie,

Vous m'aimez; monsieur Guizot m'honore d'une vive sympathie; eh bien! vous et M. Guizot, consentez à bien prendre votre temps, vous, pour me lire, M. Guizot, pour me résoudre les questions que je vous adresse. Aimez-moi assez surtout, vous et lui, pour que samedi je sache si je ne dois plus compter que sur moi-même, et ne plus prendre conseil que de la situation qui me sera faite.

Au delà de la souscription des cinquante-cinq exemplaires de mon livre, dont il est fait mention dans les *Débats* d'aujourd'hui, et qui ne profite qu'à mon libraire, je ne dois plus rien attendre de M. de Salvandy, ni emploi, ni pension, ni encouragement! c'est ce que M. Nisard a été chargé de me signifier hier, avec toutes sortes de protestations de bons souvenirs du passé, d'oubli de notre mésintelligence récente.... Mais les fonds manquent; ils manquent si bien, que le ministre avait donné l'ordre de dresser pour moi l'arrêté d'un encouragement de 500 francs à ajouter à la souscription, et que, devant l'impossibilité, l'arrêté a dû être déchiré, etc., etc... Qu'au demeurant, le ministre *se saignerait pour moi*, s'il le pouvait, tant il avait à cœur de me prouver, etc., etc... Ceci est venu après une démarche que j'avais cru devoir faire auprès de M. de Salvandy, et dont la pièce de vers ci-jointe vous donnera l'idée... (1) Le cœur du ministre a été vivement troublé!... mais, en réalité, il paraît que le fond d'encouragement est épuisé. Vous voyez, mon ami, qu'avec M. de Salvandy, je suis tombé à la pire des choses. Le mauvais vouloir, ou le combat; la haine, on peut la changer en amitié! mais comment triompher d'une amitié qui se dit émue, qui est émue, et qui, au plus fort de l'émotion, se déclare impuissante? Il ne reste même plus la ressource de se plaindre.... Je suis donc proprement exécuté de ce côté-là.

Devant moi il ne reste plus que trois choses: mon livre, un emploi, le nouveau journal, et, ensemble ou séparément, ces trois choses vont se résoudre en un nom: M. Guizot.

1° Mon livre? oh! sans doute, les *Débats*, la *Presse*, la *Gazette de France*, le *Moniteur*, dans des articles fort remarquables, l'ont qualifié de *grand*, d'*important*, de *curieux*, de *beau travail*, etc., etc.; mais je ne m'appelle ni Guizot, ni Lamartine, ni même Thiers, et ce

produit laborieux de cinq années de recherches ne me donne pas de quoi vivre. Et comme je n'ai plus même les minimales ressources que j'avais quand je l'ai commencé, je ne peux le continuer... La dureté du temps présent tue ainsi l'espérance même de l'avenir. J'ai jeté le grain... mais je ne peux faire lever la moisson. Qui ne gagne pas son pain au travail, mendie! qui passe le temps à mendier, ne peut pas travailler....

2° Un emploi? où l'on voudra, par de là les mers, en Chine, le monde est grand, et M. Guizot a le monde à sa disposition... Ne fût-ce que dans ce petit coin de terre qui s'appelle l'Algérie. On reconnaît ma capacité; Dieu merci, ma vie entière, mes ennemis même attestent ma probité... Il y a donc en moi l'étoffe d'un commis au moins. Ceci est sérieux, car il y a au bout le pain que je n'ai pas, que je ne peux pas donner par le travail libre à ceux dont Dieu m'a donné la charge... Qu'on fasse de moi un commis, puisque ma fortune n'a pu me faire ni un poète, ni un journaliste, ni un historien; tout ce que je suis cependant.

3° Le nouveau journal? Oh! oui, voilà ce que je demande, voilà où je peux servir utilement, bravement, en homme doué d'intelligence et de cœur, en écrivain de savoir et de style, en journaliste de verve; *moitié pensée, moitié action*, comme on l'a déjà dit de moi!

J'ai vu MM. Muret de Bord et de Latournelle, auprès de qui j'avais été chaleureusement recommandé par MM. Larnac, Nisard, Liadières, Bergevin. Il est résulté pour moi, de mon entretien avec ces messieurs, que leurs dispositions et leurs convictions m'étaient ou ne peut plus favorables, et qu'avant la fin de cette semaine il serait utilement question de moi; mais il est résulté aussi que toute incertitude, ou toute possibilité de supplantation, disparaîtraient si M. Guizot donnait seulement à comprendre son désir à cet égard. Qui serait-ce donc, mon ami, s'il pensait comme vous que *ma collaboration est une bonne fortune pour ce journal*? Eh bien! oui, votre amitié ne vous aveugle pas et avec les sentiments dont M. Guizot a animé un cœur comme le mien, un écrivain de ma verve et de mon style, retenu par six années d'études historiques je crois pouvoir affirmer que jamais, jamais M. Guizot n'aura eu sous sa main, je ne dis pas un homme plus dévoué, puisque vous êtes là, mais un plus fidèle interprète de sa pensée, un écho plus loyal de sa parole, un plus chaud et plus intelligent défenseur de sa personne et de ses actes.

Mais, quoi que l'on décide, emploi ou journal, rien ne peut aboutir avant trois semaines, un mois. C'est ce temps qu'il me faut franchir à la suite d'un mois de

(1) Voir cette pièce de vers à la fin de cette livraison, p. 64.

yer qui a épuisé les deux tiers du dernier Guizot. C'est celui que j'espérais franchir le l'encouragement ordonnancé du ministre tion publique. Il me fait défaut; toute ma vie et d'avenir, de ruine et de salut, est i réduite à ces termes :

M. Guizot, croyez-vous que j'entrerais au

M Guizot, croyez-vous que j'y rendrai de yaux, d'utiles services... des services hors

M. Guizot, croyez-vous que je suis un omme, tenant ce qu'il promet, et passant sa main là où il a fait passer son cœur? répondez Oui, voici ce que vous ferez; soit vance, à charge même de retenue un jour, ompenses et le salaire à venir: soit à titre de ir les fonds de *l'Intérieur*, ou tous autres;

M. Guizot, vous me remplacerez l'encourage- le Ministre de l'instruction publique est dans ilité de me donner... Qu'est-ce que cela? s pour aider un homme à vivre jusqu'au jour ra combattre pour votre cause!

ant, mon ami, vous avez dans vos mains la services d'un homme à la fois poète et journa- storien. Avant de prononcer, lisez la pièce i-jointe, comme vous l'auriez lue aux jours onne jeunesse, dans notre petite société lit- ont, à plus de vingt ans de distance, nous vous et moi, les seuls représentants. Et de- vous si au moment où je vais enfin trouver le ne serait pas cruel de m'empêcher d'abor-

A vous, de cœur et de dévouement.

CAPO DE FEULLIDE.

LE MÊME AU MÊME.

Dimanche.

cher Génie, voici le premier article d'une idée aura deux. — Vous aurez le second demain; je erai moi-même.

vous représente la partie sérieuse de ma forme. , la partie agressive, cheveu-léger, ne peut se ur que dans des entrefilets, et pour faire des ts, il faut être attelé à la besogne depuis quel- urs.

u, aimez-moi, protégez-moi et secourez-moi.

Votre ami.

C. DE FEULLIDE.

LE MÊME AU MÊME.

Paris, 16 octobre 1847.

Mon cher Génie,

Ma conduite récente porte ses fruits. Sous l'influence des sympathies que je me suis acquises partout, mon article sur *la Diffamation* a été inséré dans le *Conser- vateur* de mardi dernier. L'effet a dû être si bon dans le parti, que hier M. de l'Espée m'a fait les proposi- tions suivantes. Il me sera pris par le journal un ou deux articles de fond par semaine, de la taille du der- nier, et par jour un ou deux entrefilets de polémique. Seulement je garderai l'incognito quelque temps en- core, ce qui m'arrange.

Maintenant que voilà un fait acquis, une position faite, un moyen enfin d'être utile et avoué par M. Guizot, c'est à vous, mon ami, qu'il appartient de compléter ma position. Je vous prie donc de faire en sorte que je sois au *Conservateur* l'homme du maître, celui qu'il chargera de ses communications et animera de ses inspirations. Vous pourrez obtenir cela, mon ami, et M. Guizot, après m'avoir donné tant de preuves de sympathie, ne peut pas ne point le vouloir, si du moins l'intérêt que vous me portez tous les deux est un inté- rêt vrai, comme je le crois.

Faites donc, mon ami, que, d'ici à lundi, M. Guizot se soit prononcé à ce sujet. Il est bien temps que ma vie soit fixée! aussi, bien que je n'aboutisse que par mon travail, je serai reconnaissant de ce qui m'arrivera de bon, comme si je le devais à la faveur seule et à l'ami- tié que vous me portez.

Votre affectionné.

C. DE FEULLIDE.

LE MÊME AU MÊME.

1^{er} février.

Mon cher Génie,

Voici la lettre de M. Larnac; il pense que, sans avoir spécifié en chiffres sa recommandation, cela doit suf- fire pour le point d'appui que vous me désirez.

J'ai l'espérance aussi, mon cher patron, que ce vous pourra être une excellente entrée en matière, et que mes *Chroniques* doivent faire le reste, à moins que l'on ait renoncé à faire quoi que ce soit pour les écrivains qui vous sont dévoués.

Je reviendrai demain, et si quelque chose doit venir, faites que ce soit bientôt. Depuis hier les impossibilités commencent! Et vous savez si elles sont rudes quand on les renvoie de jour en jour depuis plus d'un mois.

Votre affectionné.

C. DE FEULLIDE.

A M. LE COMTE DE SALVANDY.

Paris, 6 août 1847.

Vous que l'amour du bien anime,
 Vous que j'ai connu magnanime
 Et n'aspirant à monter haut
 Que pour mieux voir de votre cime
 Tous ceux que le travail décime.
 Quand le salaire fait défaut,
 Comte, vous dites dans votre âme :
 — Cet homme, courbé sur sa rame,
 Et luttant avec désespoir
 Contre le courant qui l'emporte,
 N'aura rien de moi... peu m'importe
 Qu'il sombre et meure avant le soir!...
 Peu m'importe qu'en sa dérive
 Des bras puissants lui soient tendus !
 Seul, je peux faire qu'il arrive,
 Eh bien!... je veux que de la rive
 Ses cris ne soient plus entendus.
 Ainsi que Jacob, dans sa lutte
 Contre les anges du Seigneur,
 Qu'il soit brisé!... Je veux sa chute
 Pour témoigner de ma grandeur. —
 Et moi, je vous dis : — Noble comte,
 Votre colère en vain se monte
 A ces sophismes de l'esprit ;
 Votre vie entière est le gage
 Qu'un plus digne et vrai langage
 Dans votre cœur même est écrit.
 Oui, vous savez que s'il redoute
 De ne plus trouver sur sa route
 Sa part de pain et de soleil,
 Le poète a de noirs délires
 Qui lui font des jours sans sourires
 Et de longues nuits sans sommeil,
 Et qu'alors, l'âme désolée,
 Jetant sa parole affolée
 A tous les points de l'horizon,
 Comme le Tasse en sa prison,
 Il accuse, il prie, il blasphème ;
 De ceux qu'il aime, de Dieu même,
 L'insensé veut avoir raison.

Mais, comte, vous savez encore
 Que sa démence s'évapore
 Sous le premier rayon du ciel,
 Et qu'une profonde tristesse,
 Dans son cœur portant la faiblesse
 D'un enfant qui n'a point de fiel,
 Il vent bientôt sur la blessure,
 Saignant encor de sa morsure,
 Étendre un doux rayon de miel.

C'est pour ces âmes ainsi faites
 Que, prenant pitié des tempêtes
 Dont le sein du pauvre est rempli,
 Aux heureux que la plainte irrite
 Le Seigneur a fait un mérite
 De la justice ou de l'oubli,
 De peur qu'en restant implacable
 Pour celui que la peine accable,
 L'homme puissant n'aille allumer
 Le désespoir qui de la haine
 Riverait l'éternelle chaîne
 Dans un cœur qui ne sait qu'aimer.
 Le Christ, à qui rien ne résiste,
 Veut que dans le monde il n'existe
 Ni de talent dans l'abandon,
 Ni de travail sans récompense,
 Ni de malheur sans assistance,
 Ni de repentir sans pardon.

Comte, que ces paroles saintes
 Qui résonnent si haut en vous,
 Du naufrage qui fait ses craintes,
 Arrache celui dont les plaintes
 Ont enflammé votre courroux.
 Déjà les flots à son épaule
 Montent et brisent son effort ;
 Jetez-lui la branche de saule
 Qui lui fera gagner le bord.
 Il faut qu'il vive un jour encore,
 Et puis, à la prochaine aurore,
 En retrouvant chez lui l'ardeur
 Qu'à votre cause on le vit mettre,
 C'est vous qui lui direz peut-être :
 « Votre salut fit ma grandeur ! »

CAPO DE FRUILLIDE.

REVUE RÉTROSPECTIVE

N° 5.

ON NE REÇOIT PAS D'ABONNEMENT. — CHAQUE NUMÉRO SE VEND SÉPARÉMENT. — PRIX : 50 CENT.

En payant six livraisons d'avance, on les recevra à domicile.

Paris. — PAULIN, éditeur, rue Richelieu, 60.

LA DOTATION DU DUC DE NEMOURS.

I.

[Le rejet par la Chambre des députés, en février 1840, du projet de loi que le ministère du 12 mai avait consenti à présenter pour demander une dotation au profit de M. le duc de Nemours, n'avait pas découragé l'ex-roi, et nous trouvons dans les portefeuilles des Tuileries, comme dans les papiers dont M. Génie était le dépositaire, la preuve que la pensée et les efforts de Louis-Philippe s'exerçaient constamment à obtenir du ministère du 29 octobre la présentation d'un nouveau projet dans le même but.

C'est en 1843 et en 1844 que la pression royale paraît avoir été la plus forte.

En mai 1843, Louis-Philippe ayant redoublé d'insistance, la question fut sérieusement agitée dans le conseil des ministres, et M. Guizot y émit une opinion pour soutenir à la fois la proposition et pour tâcher d'en obtenir l'ajournement. Voici les notes au crayon, tracées de sa main, qui lui servirent à développer l'avis chaleureux à l'aide duquel il paraît avoir réussi à gagner du temps, tout en flattant la passion de l'ex-roi.]

DUC DE NEMOURS.

Dimanche 28 mai 1843. — Neuilly.

Première proposition faite au roi en 1830, 20 millions.

Il demande : 1° une prompte solution

2° Surtout un établissement pour sa famille.

Faict : il donne à ses enfants puînés son domaine privé.

Estoire de son apanage : trois fois le revenu de son domaine privé.

Estoire générale des apanages — et du domaine de la couronne.

Deux points de vue de sa position à son avènement :

1° ou je suis une dynastie nouvelle qui ne monte pas sur le trône en vertu de l'ancienne loi, — alors l'apanage n'est pas réuni à la couronne et passe aux branches cadettes ; 2° ou l'ancienne loi est suivie, et alors l'apanage est réuni au domaine de la couronne.

Le roi demanda que l'apanage devint la dotation du Prince royal, — qui refusa et aima mieux une rente d'un million par laisser-aller.

Liste civile abaissée de 20 à 18 millions.

Ajournement de la loi à la session suivante.

Le roi demande que le domaine de la couronne soit déclaré héréditaire pour le trône.

Dans toutes ces affaires-là, guerre déclarée à la royauté. On veut la miner en séparant le roi et la famille royale du pays.

Le roi veut accepter cette guerre et changer l'état des esprits.

1° Domaine de la couronne purement viager ;

2° Nulle pension pour les serviteurs du roi. — L'Opéra a des pensions parce qu'il a été retiré de la liste civile. — S'il y était resté, il n'en aurait point.

Le domaine privé est hypothéqué pour les dettes de la liste civile. — Forêt d'Eu hypothéquée à Rothschild. — Les actions des canaux déposées à la caisse des consignations.

Insuffisance de la liste civile pour sa famille.

Princesse Clémentine à Brest.

La royauté n'est pas tenable à ces conditions-là. Je suis décidé à le dire et à le prouver.

Deux manières d'engager la question :

1° L'amendement au budget ;

2° L'initiative royale.

Avant de choisir entre les deux, il faut se bien rendre compte :

1° Des chances de succès ;

2° Des conséquences de l'échec en tout cas.

Chances de succès.

Dispositions du parti conservateur. — Il s'y attend peu.

Il est prévenu contre :

Beaucoup d'erreurs des esprits ;

— de faiblesse de cœurs ;

— de mauvais engagements.

Il regardera cela comme une tentative de le surprendre et de le compromettre à la fin d'une bonne session.

Il est content de la session pour le gouvernement et pour lui-même.

Il s'est réorganisé. — Il a fait triompher la politique conservatrice.

Il dit que tous ces résultats sont compromis.

Et pourquoi ? — Pour 500,000 francs pendant quelques années ; car, quand le duc de Nemours sera régent, nul doute qu'il ne soit bien traité et n'obtienne une bonne dotation.

Généralité de ces dispositions et de ces raisonnements dans le parti conservateur.

Nous avons eu 43 voix de majorité. — Il nous en manquera plus de 400.

Dispositions des individus importants. — Dupin. — Thiers.

Scrutin secret. — Deuxième édition du 12 mai.

Conséquences de l'échec :

1° Pour la royauté en général ;

2° Pour le roi en particulier :

3° Pour le duc de Nemours ; — il commence à s'établir ; — son propre découragement ;

4° Pour la politique conservatrice et le parti conservateur ;

5° Pour le cabinet.

Entre les deux manières d'engager la question :

1° L'amendement n'a pas de force ni de dignité. — Objection de forme. — Question préalable. — Vote annuel.

2° Pour l'initiative royale, il est trop tard. — S'en irait.

La question ne peut être gagnée qu'en la prenant tout son ensemble et dans sa grandeur. — À la session prochaine, — après l'adresse.

Alors on peut en faire un grand débat politique et gagner vraiment le temps perdu.

[Ce que M. Guizot cherchait surtout à gagner, c'était du temps. Mais évidemment Louis-Philippe le savait continuellement à la question, et nous voyons dans une lettre de M. Lingay à ce ministre, datée de novembre 1843, que celui-ci se regardait à peu près comme contraint de condescendre à l'exigence de M. Lingay, exploitant la contrainte où le ministre se trouvait, cherchait à lui faire croire qu'avec quelques sacrifices de la part du ministère, il était, lui, sûr d'acquiescer, pour le succès de la question, à un certain nombre de voix de l'opposition. Il paraît que M. Guizot ne demeura pas parfaitement convaincu que la somme des sacrifices dû arriver à destination. Malgré cette ouverture, voyons-nous la session suivante s'écouler en grande partie sans que le favori des Tuileries trouve un moyen quelconque de faire jour. Ce ne fut que dans le *Moniteur Universel* du 30 juin 1844 que parut inopinément l'article qui va lire, et qui causa une surprise presque générale. « On a beaucoup parlé de la question de la dot de la famille royale ; elle n'a jamais été discutée. De là tant et de si graves erreurs répandues sur ce sujet dans le public.

Ces erreurs ont été, soit inventées, soit accrues et propagées par les factions ennemies du trône. La Révolution de 1830 a fondé.

Un grand mal politique en est résulté. Non seulement le roi et la famille royale ont subi une injustice, mais le roi a été indignement calomnié ; ses intentions ont été représentées au pays sous le plus faux, à l'aide des plus insidieux mensonges, dans les plus coupables desseins.

C'est une nécessité et un devoir de détruire ces factions ennemies, de rétablir sur cette question la vérité des droits et des faits, et d'éclairer les hommes honnêtes et sincères, déplorablement abusés.

En droit, la question est maintenant réglée.

de la loi du 2 mars 1832, qui a réglé la liste au présent règne, et qui porte :

« En cas d'insuffisance du domaine privé, les dotations des fils puînés du roi et des princesses ses filles seront réglées ultérieurement par des lois spéciales. »
 Et cette loi, et au moment où la Révolution de 1830 fut accomplie, le chef de la maison d'Orléans était en possession de tout ce qui était resté de l'ancien domaine de sa maison, en vertu de l'art. 4 de la loi du 15 janvier 1825, ainsi conçu :

« Les biens restitués à la branche d'Orléans en exécution des ordonnances royales des 18 et 20 mai 1814, et du 17 novembre 1814, et provenant de l'apanage constitué à Monsieur, frère du roi Louis XIV, lui et sa descendance masculine, continueront d'être possédés, aux mêmes titres et conditions, par le chef de la branche d'Orléans, jusqu'à extinction de la descendance mâle, auquel cas ils feront retour au domaine de l'État. »

« Et les conditions ainsi attachées, en vertu de ce droit public, des précédents et de la loi de 1825, à la possession de l'apanage d'Orléans, étaient les trois suivantes :

1. Le prince apanagiste devait une légitime aux fils et frères, et une dot aux princesses ses sœurs ;

2. Le prince apanagiste arrivait au trône, son apanage se réunissait de plein droit au domaine de la Couronne, avant 1791, n'était point distinct du domaine de l'État ;

3. Au moment où elle s'accomplissait, cette réunion était faite aux princes de la branche apanagée, qu'elle leur restituait leur droit éventuel à la succession de l'apanage, et leur droit de revendiquer pour eux-mêmes, sur le domaine de la couronne, un apanage spécial transmissible, aux mêmes titres et conditions, à leur lignée masculine.

La loi du 15 janvier 1825 a formellement maintenu ces conditions et ces droits.

La Révolution de 1830 en a amené l'application. À l'avènement du roi au trône, et par l'art. 4 de la loi du 2 mars 1832, l'apanage d'Orléans a été réuni au domaine de la couronne. Les princes, fils du roi, se sont trouvés ainsi privés du droit de succession éventuel que leur assurait l'art. 4 de la loi du 15 janvier 1825. Dès lors, et en vertu des lois de 1830 et de 1832, comme de l'équité, s'est ouvert pour eux le droit d'une compensation.

C'est ce droit qu'a reconnu et consacré l'art. 21 de la loi du 2 mars 1832, en disant : « Les dotations des fils puînés du roi et des princesses ses filles seront réglées ultérieurement par des lois spéciales. »

Et c'est en ces termes seulement qu'était rédigé l'article du projet de loi sur la liste civile, présenté à

la chambre des députés, le 3 octobre 1834, par M. Casimir Périer.

Mais, par suite d'un amendement adopté par les chambres et sanctionné par le roi, cet article, devenu l'art. 24 de la loi du 2 mars 1832, porta définitivement :

« En cas d'insuffisance du domaine privé, les dotations des fils puînés du roi et des princesses ses filles seront réglées ultérieurement par des lois spéciales. »

Ainsi, pour ouvrir le droit des fils puînés du roi et des princesses ses filles à des dotations réglées par des lois spéciales, la loi exige que le domaine privé soit insuffisant pour y pourvoir. Mais si cette insuffisance existe, le droit existe aussi ; les dotations sont dues et doivent être réglées par des lois spéciales.

Tel est le droit dans cette question, le droit formellement établi et consacré par les anciens principes de la monarchie, par la loi du 15 janvier 1825 et par celle du 2 mars 1832.

Il n'y a donc, quand la question s'élève, qu'un point de fait à examiner : « Le domaine privé du roi est-il insuffisant pour pourvoir aux dotations ? »

L'examen attentif de ce point de fait ne peut laisser aucun doute à cet égard.

Comme duc d'Orléans, et avant son avènement au trône, le roi a trouvé dans la succession paternelle 31 millions de dettes inscrites et admises par les tribunaux, et moins de 46 millions de valeurs. Ce n'est qu'en y consacrant une partie des revenus insaisissables de ses biens apanagers qu'il a pu, dans un intervalle de douze ou treize ans, accomplir une liquidation qui impose encore aujourd'hui des charges à son domaine privé.

La totalité des sommes que le roi, comme duc d'Orléans, a reçues en indemnité (5 millions), en vertu de la loi du 27 avril 1825, a été absorbée par l'achèvement et l'embellissement du Palais Royal, incorporé maintenant, comme faisant partie de l'ancien apanage, dans le domaine de la Couronne.

Et pourtant, sans parler des charges de la royauté auxquelles il est pourvu par la liste civile, les charges imposées au roi, pour l'entretien de la famille royale, se sont accrues et s'accroissent de jour en jour.

Il y a plus d'un siècle, lorsque le duc d'Orléans, trisaïeul du roi, fut investi, pendant la minorité de son neveu le roi Louis XV, de la régence du royaume, non-seulement ce prince se refusa constamment à puiser dans les revenus de l'État, trouvant que sa fortune personnelle et son apanage lui permettaient de ne pas y recourir, mais il fit construire à ses frais, pendant la régence, les canaux d'Orléans et de Loing, et contracta, pour accomplir ce grand travail, des dettes considérables.

C'est le roi qui, en qualité de duc d'Orléans et d'hé-

ritier du régent, a liquidé, depuis son retour en France, en 1814, la dernière partie de ces dettes; et pour faire face aux dépenses de sa couronne et de sa famille, que sa liste civile et son domaine privé réunis ne suffisaient pas à couvrir, le roi a été obligé, il y a quelques années, d'engager à la caisse des dépôts et consignations les débris qui lui sont revenus de la propriété de ces mêmes canaux créés par le duc d'Orléans, régent, et à ses frais.

Aucune prodigalité personnelle ne porte dans l'administration soit de la liste civile, soit du domaine privé du roi, aucun désordre.

S. A. R. Madame la princesse Adélaïde, sœur du roi, lui a donné et lui donne tous les jours des marques d'un dévouement et d'une générosité presque sans exemple au sein même des familles unies par l'intimité la plus tendre.

Cependant, pour suffire aux charges qui lui sont imposées comme roi et comme père, le roi s'est vu et se voit forcé de contracter des dettes de jour en jour croissantes, qui grèvent son domaine privé, jusqu'à présent unique patrimoine des princes ses fils puînés et des princesses ses filles.

Un tel état de choses est contraire aux principes de la justice, aux conseils de la politique, à la dignité du pays comme à celle de la couronne.

En droit strict, et aux termes de nos lois, des dotations sont dues aux princes puînés et aux princesses de la famille royale, car le domaine privé est insuffisant pour y pourvoir.

L'équité est blessée que les fils puînés et les filles du roi soient, à raison même de son avènement au trône, privés des droits qui leur eussent appartenu si le roi fût resté duc d'Orléans, et que ce qui fait par l'élévation de leurs aînés la grandeur de leur maison, porte à la situation des branches cadettes une aussi grave atteinte.

C'est le conseil d'une politique prévoyante, et l'intérêt permanent de l'État, que la famille royale tout entière soit fortement constituée, et que les branches cadettes soient constamment maintenues au niveau du rang qu'elles occupent autour de ce trône qu'elles doivent soutenir, et sur lequel un droit éventuel leur est attribué.

Enfin l'honneur du pays et du trône veut que les calomnies propagées par leurs ennemis communs reçoivent un solennel démenti.

Pour que cette grave question puisse être convenablement soumise à l'examen des chambres, il faut d'abord que les bons citoyens, les hommes justes et sensés, soient éclairés sur la vérité des choses, et concourent eux-mêmes à dissiper ce nuage d'erreurs grossières et de mensonges perfides, amassés avec tant de soin pour obscurcir, aux yeux du pays, les droits et les faits. On disait souvent en France : « Si le roi le savait ! »

Le gouvernement du roi dit aujourd'hui : France le sache ! » La France ne voudra pas que la liste civile royale ne conserve pas, sous notre constitutionnelle, les droits et la situation que la loi légalement garantis à la famille d'Orléans. »

[Le lendemain de la publication de cet article Philippe adressa à M. Guizot la lettre suivante copie, de la main de M. Fain, se trouve dans les portefeuilles des Tuileries.]

A MONSIEUR GUIZOT.

Neuilly, lundi, 4^{or} juin 1830.

Mon cher ministre, contre ma constante habitude, j'ai ouvert ce matin tous les journaux pour voir qu'on disait de l'article. J'ai d'abord été bien surpris que tous l'aient reproduit en entier. Ensuite la foule excitée ne m'étonne pas et ne me paraît pas un symptôme. La déclaration de *folie* et de *démence* CONSTITUTIONNEL trahit la colère que lui cause et sa publication. Mais à présent que la parole est engagée, il faut la soutenir vigoureusement. Je ne rément, n'en est plus capable que vous, mais vous manque. Il faut que vous ayez quelqu'un chargé de tout lire, de tout extraire et de vous présenter des projets de réfutation qui paraissent à vous les aurez corrigés ou approuvés, et le plus tôt possible, après chaque diatribe adressée à *quelqu'un*, je ne le possède ni ne le connais, mais en avez sous la main, au moins je l'espère, un bon crois. Il me paraît important que ce soit *le* journal qui soutienne ce qu'il a lancé, et que les autres agissent comme des flanqueurs et des assistants. Il est clair qu'on veut faire, comme les autres, tomber la question, en arrêtant le débat par la division, et, cela étant, il faut, au contraire, leur opposer qu'ils ne font pas peur et qu'ils n'étouffent pas les justes cris de ma famille et de moi-même.

Je vous recommande cela bien vivement, cher ministre, et je vous prie de mettre les fers à la main ce sens-là.

Bon soir, mon cher ministre,

LOUIS-PHILIPPE

[Ici nous perdons la trace des efforts dirigés pour l'obtention de la dotation poursuivie; nous avons assez bonne opinion de sa persévérance pour croire que, bien que la série des documents ici interrompue, jusqu'au dernier jour du règne, la pensée ne fut jamais abandonnée.]

COMPTES PARTICULIERS DU ROI.

II.

Placements faits par Louis-Philippe en France et à l'étranger.

La question de savoir si Louis-Philippe fut un bon ou un mauvais administrateur de sa fortune est aujourd'hui fort débattue. Nous n'avons pas la prétention de la trancher, mais les deux *comptes* que nous allons transcrire sont les seuls que nous trouvions dans les portefeuilles des Tuileries, prouvent que du moins il ne laissait jamais son argent sans emploi, qu'il consacrait à l'achat de rentes sur l'État presque toutes les sommes que l'intendant de la liste civile mettait à sa disposition pour ses dépenses personnelles, et que pour pouvoir acquérir plus de 5 pour 100, il empruntait ou laissait ses dettes en souffrance.

On remarquera dans le premier de ces comptes, celui de 1841, l'habitude qu'avait alors l'ex-roi d'acheter des inscriptions de rentes dès qu'il se trouvait avoir une somme de dix mille francs plus ou moins disponible ; le second, celui de 1846, qu'il ne procédait plus alors que par acquisition de 800 francs de rente à la fois, observera également qu'à l'une comme à l'autre époque il n'acquiesçait que du 5 pour 100, ce qui peut servir à expliquer la constante opposition qu'il fit au remboursement ou à la diminution du taux d'intérêt de sa valeur.

Sur la somme totale de 342,658 fr. 40 cent., montant de son compte personnel pour l'année 1841, on voit que les intérêts à *moi-même* revenaient neuf fois, et former un total de 90,290 fr. 40 cent. pour l'acquisition de rentes pendant cette année. De plus, 400,012 fr. 35 cent. furent, dans le même exercice, employés à rembourser un emprunt que Louis-Philippe semble avoir contracté en 1836, cinq ans auparavant, pour acquérir 4,640 fr. de rente, emprunt qui dénote une manie bien prononcée d'acquisition de rentes. Enfin, dans ce même compte, 35 fr. 60 cent. furent en outre consacrés à rembourser six années de dépenses courantes que Louis-Philippe avait laissées accumuler, et dont il était demeuré débiteur pendant tout ce temps envers ses aides-de-camp. Ainsi en défalquant de 342,658 fr. 40 cent. la somme de 259,158 fr. 35 cent. consacrée à ces achats de rentes et à ces restitutions pour le passé, on voit que l'ex-roi n'a dépensé dans l'année 1841 tout entière, pour ses dépenses personnelles durant tout l'exercice, que la somme fort modeste de 83,499 fr. 75 cent. Il y a là de quoi faire ce prince contre tout reproche de prodigalité.

En 1846, il procédait par acquisition de coupures du chiffre rond de 800 francs de rente. Sur la somme de 36 fr. 20 cent. qui lui fut remise dans l'année, il consacra 231,240 fr. 70 cent. à cet emploi, et acquit ainsi 231,240 francs de rentes dans son année.

Sur ces comptes, que nous reproduisons tels qu'ils ont été dressés, le premier par M. Beuzart, trésorier particulier du roi, le second par M. de Verbois, qui, à la mort de ce comptable, lui fut donné pour successeur.]

des paiements.

		M. BEUZARD. — ANNÉE 1841.		M. DE VERBOIS. — ANNÉE 1846.	
		Paiements faits.		Nombre de pièces justificatives produites.	
1841.					
fr.	6.	A M. le comte de Montalivet, pour en faire un emploi prescrit par le roi.	47,000	»	2
fr.	20.	A S. M. la reine, remboursement d'avances pour le compte du roi.	41,368	»	2
fr.	29.	A M. le baron Fain, pour en faire un emploi prescrit par le roi.	4,200	»	2
fr.	26.	Au même, - <i>id.</i>	3,000	»	2
fr.	28.	Au même, <i>id.</i>	2,000	»	2
fr.	19.	Au même, <i>id.</i>	45,000	»	2

Avril,	43.	A S. M. la reine, remboursement d'avances pour le compte du roi.	2,517	•	2
Mai,	40.	A S. A. R. madame la princesse Adélaïde, remboursement d'avances pour le compte du roi.	1,900	•	2
<i>Id.</i>	27.	<i>A moi-même</i> , pour remboursement à la caisse centrale du Trésor de l'avance employée à l'achat de 450 fr. de rente 5 pour cent, conformément à la décision du roi, du 23 avril 1841.	9,961	30	4
Juin,	4 ^{or} .	A M. le baron Fain, pour réparations de l'église de Fontainebleau.	3,000	•	2
<i>Id.</i>	7.	<i>A moi-même</i> , pour prix d'achat de 436 fr. de rente 5 pour cent, conformément à la décision du roi, du 19 mai 1841.	40,004	25	•
<i>Id.</i>	43.	A M. le baron Fain, pour en faire l'emploi prescrit par le roi.	4,200	•	2
Juillet,	4 ^{or} .	<i>A moi-même</i> , pour prix d'achat de 440 fr. de rente 5 pour cent, conformément à la décision du roi, du 29 juin 1841.	40,104	80	3
<i>Id.</i>	29.	<i>A moi-même</i> , pour prix d'achat de 425 fr. de rente 5 pour cent, conformément à la décision du roi, du 26 juillet 1841.	40,017	50	3
<i>Id.</i>	30.	A M. le baron Fain, pour en faire l'emploi prescrit par le roi.	3,000	•	2
Août,	46.	A M. Lamy, secrétaire des commandements de S. A. R. madame la princesse Adélaïde, paiement pour le compte particulier du roi.	8,000	•	2
<i>Id.</i>	30.	A M. le baron Fain, pour en faire l'emploi prescrit par le roi.	600	•	2
Septembre,	44.	A S. M. la reine, pour en faire emploi, conformément aux intentions du roi.	5,000	•	2
<i>Id.</i>	47.	<i>A moi-même</i> , pour prix d'achat de 430 fr. de rente 5 pour cent, conformément à la décision du roi, en date du 3 septembre 1841.	40,003	55	3
<i>Id.</i>		A M. le baron Athalin, remboursement des dépenses faites en 1834, par lui-même ou par MM. les aides-de-camp.	44,056	93	2
<i>Id.</i>		Au même, pour 1835.	40,784	30	2
<i>Id.</i>		Au même, pour 1836.	41,044	50	2
<i>Id.</i>		Au même, pour 1837.	41,421	•	2
<i>Id.</i>		Au même, pour 1838.	41,069	40	2
<i>Id.</i>		Au même, pour 1839.	10,542	75	2
<i>Id.</i>	23.	A S. M. la reine, remboursement d'une avance faite pour le compte du roi.	3,754	75	3
Octobre,	44.	<i>A moi-même</i> , pour prix d'achat de 440 fr. de rente 5 pour cent, conformément à la décision du roi, en date du 2 octobre 1841.	40,093	•	3
Novembre,	2.	A M. l'économe du collège royal de Grenoble, pour subvenir aux frais du trousseau du jeune Civoet, élève du collège royal de Grenoble.	500	•	4
<i>Id.</i>		<i>A moi-même</i> , pour prix d'achat de 440 fr. de rente 5 pour cent, conformément à la décision du roi, du 24 octobre 1841.	40,440	65	3
<i>Id.</i>	46.	<i>Régularisation</i> du prix d'achat de 4,640 fr. de rente 5 p. cent, en 1836.	400,042	35	2
Décembre,	7.	<i>A moi-même</i> , pour prix d'achat de 430 fr. de rente 5 pour cent, conformément à la décision du roi, en date du 6 décembre 1841.	40,040	•	3
<i>Id.</i>	42.	A S. M. la reine, remboursement d'avances pour le compte du roi.	4,430	•	2
	1842.				
Janvier,	44.	<i>A moi-même</i> , pour prix d'achat de 428 fr. de rente 5 pour cent, conformément à la décision du roi du 30 décembre 1841.	9,991	35	3
MONTANT DES PAIEMENTS FAITS.			342,658	40	

Certifié exact le présent compte, offrant en dépense la somme de trois cent quarante-deux mille six cent cinquante-huit francs dix centimes.

Paris, le 12 mai 1842.

Le Trésorier particulier du roi.

BEUZART.

(De la main du roi.) *Approuvé :*

L.-P.

ANNÉE 1846.

E NTS.	NOMS des PARTIES PRENANTES.	OBJET DES PAIEMENTS.	NOMBRE de pièces justificatives	MONTANT des PAIEMENTS.	Observations.
				fr. c.	
6 iv.	M. DE VERBOIS.....	Remboursement du prix d'achat d'une inscription de 800 fr. de rente 5 p. 0/0....	3	49,320 40	
vr. d.	M. DE GÉRENTE.....	Emploi prescrit par le Roi.....	2	20,000 »	
d.	La princesse ADÉLAÏDE..	Remise faite à S. A. R.....	2	3,500 »	
d.	LA REINE.....	Remboursement d'une avance faite pour le Roi.	2	22,430 40	
d.	M. DE VERBOIS.....	Remboursement du prix d'achat d'une inscription de 800 fr. de rente 5 p. 0/0....	3	49,688 60	
ars. d.	M. DE GÉRENTE.....	Emploi prescrit par le Roi.....	2	20,000 »	
d.	LA REINE.....	Remboursement d'une avance faite pour le Roi.	2	8,014 95	
d.	M. DE VERBOIS.....	Remboursement du prix d'achat d'une inscription de 800 fr. de rente 5 p. 0/0....	3	49,792 70	
d.	M. DE GÉRENTE.....	Emploi prescrit par le Roi.....	2	20,000 »	
ril. d.	M. DE VERBOIS.....	Remboursement du prix d'achat d'une inscription de 800 fr. de rente 5 p. 0/0....	3	49,476 »	
d.	M. ATHALIN.....	Remboursement des dépenses faites par la caisse de MM. les aides-de-camp du Roi pendant l'année 1845.....	5	4,485 »	
d.	M. DE GÉRENTE.....	Emploi prescrit par le Roi.....	2	20,000 »	
ii. d.	M. DE VERBOIS.....	Remboursement du prix d'achat d'une inscription de 800 fr. de rente 5 p. 0/0....	3	49,188 »	
in. d.	M. DE GÉRENTE.....	Emploi prescrit par le Roi.....	2	30,000 »	
d.	M. DE VERBOIS.....	Remboursement du prix d'achat d'une inscription de 800 fr. de rente 5 p. 0/0....	3	49,492 »	
iii. d.	M. DE MONTALIVET.....	Pour être employé conformément aux ordres du Roi.....	2	44,800 »	
d.	M. DE VERBOIS.....	Remboursement du prix d'achat d'une inscription de 800 fr. de rente 5 p. 0/0....	3	49,328 15	
d.	La princesse ADÉLAÏDE..	Remboursement d'avances faites pour le Roi..	2	2,000 »	
d.	LA REINE.....	Id. d'une avance faite pour le Roi..	2	4,800 »	
vôt. d.	M. DE VERBOIS.....	Remboursement du prix d'achat d'une inscription de 800 fr. de rente 5 p. 0/0....	3	49,496 35	
d.	LE MÊME.....	Remboursement du prix d'achat d'une inscription de 800 fr. de rente 5 p. 0/0....	3	49,480 30	
d.	Le duc DE MONTPENSIER.	Don du Roi.....	2	5,000 »	
pt. d.	M. DE VERBOIS.....	Emploi prescrit par le Roi.....	2	20,000 »	
d.	La princesse ADÉLAÏDE..	Remboursement d'une avance faite pour le Roi.	2	2,500 »	
d.	LA REINE.....	Id. id id	2	3,685 »	
d.	LA REINE.....	Remise faite à S. M. d'après les ordres du Roi.	2	10,000 »	
ctob. d.	M. DE VERBOIS.....	Remboursement du prix d'achat d'une inscription de 800 fr. de rente 5 p. 0/0....	3	48,875 »	
d.	La princesse ADÉLAÏDE.	Remboursement d'une avance faite pour le Roi.	2	2,000 »	
d.	LA MÊME.....	Emploi à faire pour le compte du Roi.....	5	5,500 »	
iv. d.	M DE JARNAC.....	Remboursement d'une avance faite pour le Roi.	4	865 05	
d.	M. DE VERBOIS.....	Remboursement du prix d'achat d'une inscription de 800 fr. de rente 5 p. 0/0....	3	48,835 50	
d.	LA REINE.....	Remboursement d'une avance faite pour le Roi.	2	8,815 »	
d.	La princesse ADÉLAÏDE..	Id. id. id.	2	6,000 »	
d.	LA REINE.....	Id. id. id.	2	6,000 »	
éc. d.	LA REINE.....	Emploi à faire pour le compte du Roi.....	2	3,000 »	
d.	M. DE VERBOIS.....	Remboursement du prix d'achat d'une inscription de 800 fr. de rente 5 p. 0/0....	3	48,867 55	
TOTAL.....				474,636 20	

CERTIFIÉ le présent compte, s'élevant à la somme de quatre cent soixante-quatorze mille six cent trente-six francs vingt centimes, payée conformément aux ordres du roi.

Au palais des Tuileries, le

1847.

Le Trésorier des fonds particuliers du Roi,

DE VERBOIS.

[La correspondance suivante, dont nous trouvons les originaux en anglais dans les portefeuilles des Tuileries, prouve que Louis-Philippe opérait des placements à l'étranger, sans toutefois qu'elle mette à même d'établir leur importance.]

A SA MAJESTÉ LE ROI DES FRANÇAIS.

Londres, 29 août 1845.

Sire,

Nous avons l'honneur de vous remettre sous ce pli un extrait du compte de Votre Majesté avec M. Richard Willing de Philadelphie, et en même temps une copie de la lettre qu'il nous a écrite le 12 du courant. Votre Majesté y trouvera portées les différentes sommes qu'il a reçues à titre de dividendes du 5 pour cent en fonds pensylvaniens appartenant à Votre Majesté, et elle observera qu'il a acheté avec le produit :

Dollars 6,027 34, 5 pour cent pensylvanien, au nom de Votre Majesté, remboursable en 1855 ;

1,684 08, *id.*,

dont il nous a remis les certificats.

Nous avons l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté,

Les très-humbles et très-obéissants serviteurs,

COUTTS ET COMP.

Doivent.

Messieurs COUTTS et C^o pour le compte de Sa

	Doll.	Cents.
1845. Août. Ports de lettres	•	34
Commission 1 p. 100 sur doll. 7398 87.	72	99
Payé à la banque de Pensylvanie : Change pour remettre quatre certificats d'intérêt (détaillés ci-contre) au trésorier de l'État à Harrisburg, pour les faire consolider et retirer un nouveau certificat au nom de Sa Majesté, portant intérêts à 5 p. 100 par an, payables tous les six mois, le 1 ^{er} août et le 1 ^{er} février 1855, suivant la teneur d'un acte de l'assemblée du 16 avril 1845.	•	50
Certificat n° 236. — 1 ^{er} août 1845. — Doll. 6,027 34 en 5 p. 100 Pensylvanien, remboursable le 1 ^{er} août 1855, représentant les certificats d'intérêts, et les intérêts ajoutés par le trésorier de l'État et consolidés.	6,027	34
12 Certificat n° 4966, pour doll. 4684 08 en 5 p. 100. Pensylvaniens, remboursable en 1855, à 76 3/4 p. 100 Doll.	1,292	53
Courtage 1/4 p 100 sur le pair.	4	24
	<hr/>	<hr/>
	4,296	74

Doll. 7,398 88

S. E. O. O.

**MESSIEURS COUTTS ET COMP., BANQUIERS,
A LONDRES.**

Philadelphie, 12 août 1845.

Messieurs,

mettez-moi de recommander à votre attention le
le que je joins à la présente des intérêts reçus en
dernier et le 2 du courant sur les 5 pour cent de
de Pensylvanie appartenant à S. M. Louis-Phi-
roi des Français.

ur l'emploi des dollars, 1,296 74, net de l'argent
ai reçu, vous trouverez inclus un certificat n° 1966,
le du 12 août 1845, portant intérêt à 5 pour cent,
mboursable le 1^{er} juillet 1856 en dollars 1,684 06.
trouvez également inclus le certificat n° 226,

de dollars 6,027 34, en date du 11 août 1845, portant
intérêt à 5 pour cent, et remboursable le 1^{er} août 1855.
Ce titre représente les quatre certificats d'intérêts, avec
l'intérêt à 4 et demi pour cent jusqu'au 1^{er} du courant,
consolidé conformément à l'acte de l'assemblée du 14
avril 1845.

Manquant d'ordres particuliers pour me diriger à ce
sujet, j'ai regardé comme avantageux aux intérêts de
S. M. de faire consolider ses titres, comme les autres
porteurs le demandent, et de lever le certificat à son
nom.

Je suis, messieurs, avec un profond respect,

Votre obéissant serviteur,

RICHARD WILLING.

Resté LOUIS-PHILIPPE, roi des Français.

Avoir.

	Doll.	Cents.
Juill. 8. Six mois d'intérêts sur doll. 859 » en 5 p. 100 Pensylvanien, échus le 1 ^{er} du courant.	24	48
Août 2. Six mois d'intérêts sur doll. 57,383 05 en 5 p. 100 Pensylvanien, échus le 1 ^{er} du courant. doll.	4,434	57
A déduire : Taxe d'État 5 p. 100.	71	73
	4,362	84
Reçu la somme ci-dessus. — Espèces. doll. 684 44		
Bank-notes hors cours doll. 684 40		
Escompte 17/8 p. 100. 12 78 668 62	1,350	6
6 avril 1845. Certificat N° 1 pour intérêts dus le 1 ^{er} février 1843 à 6 p. 100, remboursable en août 1846.	4,385	04
1 ^{er} août 1843. Certificat N° 9 pour dito dus le 1 ^{er} août à 6 p. 100.	4,385	04
1 ^{er} février 1844. Certificat N° 1 pour dito dus le 1 ^{er} février sur doll. 55,401 85 en 5 p. 100. doll. 4,385 04		
Et sur doll. 4,385 04 depuis 1843 à 6 p. 100. 83 10	4,468	10
1 ^{er} août 1844. Certificat N° 27 pour dito dus de ce jour sur doll. 55,401 85 en 5 p. 100. doll. 4,385 04		
Et sur doll. 4,385 04 depuis 1843 à 6 p. 100. 83 10	4,468	14
	5,706	36
Intérêts alloués et ajoutés par l'État, à 4 1/2 p. 100 sur chaque certificat.	320	97
	6,027	34
	Doll.	7,398 88

delphie, 12 août 1845.

RICHARD WILLING.

A SA MAJESTÉ LE ROI DES FRANÇAIS.

Londres, 30 août 1847.

Sire,

Nous avons l'honneur de vous transmettre un bordereau que nous avons reçu de M. Willing de Philadelphie, donnant le compte des dividendes semestriels revenant à Votre Majesté pour ses rentes 5 p. 0/0 de

l'État de Pensylvanie et du placement de ces dividendes en achat de doll. 2,100 61 cents, au nom de Votre Majesté, desquels M. Willing nous a envoyé le certificat comme de coutume.

Nous avons l'honneur d'être, Sire, avec le plus profond respect, de Votre Majesté, les plus humbles et plus obéissants serviteurs.

COUTTS et C.

Bordereau.

Messieurs COUTTS et C, pour compte de Sa Majesté LOUIS-PHILIPPE, roi des Français, en compte avec Richard Willing.

	Doll.	Cents.	
1847. Six mois d'intérêts reçus sur doll. 859 Pensylvan., 5 p. 100.	21	48	
Juillet 1 ^{er} . A déduire droits de l'État.	4	7	26 41
<hr/>			
Août 3. Six mois d'intérêts reçus sur doll. 71,854 31 Pensylvan.,			
5 p. 100.	1,796	36	
A déduire droits de l'État.	89	82	
	<hr/>	<hr/>	
	1,706	54	
Réglé comme suit :			
Moitié en espèces.	853	27	
Moitié en valeurs sans cours.	853	27	
Escompte 1 1/2 p. 100.	42	80	
	<hr/>	<hr/>	
	840	47	1,693 74
<hr/>			
	1,693	74	
Ports de lettres.		77	
Commission 1 p. 100 sur doll. 1,714 15.		17	14
Août 4. Payé à Thomas Ridd et C ^e , pour doll. 2,100 61 en 5 p. 100 de l'État			
de Pensylvanie remboursables le 1 ^{er} août 1855, suivant certificat			
du 5 août 1847, N ^o 1149 à 80 1/2.	1,690	99	
Courtage 1/4 p. 100.		5	25
	<hr/>	<hr/>	
Doll.	1,714	15	1,714 15
<hr/>			

S. E. O. O.

Philadelphie, 12 août 1847.

RICHARD WILLING.



LETTRE DU DUC D'ORLÉANS A LOUIS-PHILIPPE ⁽¹⁾.

III.

S. M. LE ROI DES FRANÇAIS.

Amboise, le 12 août (1839), au matin.

Je suis arrivé à Amboise seulement hier à 10 heures, et par conséquent je n'ai pas encore pu aller au château, cependant je n'attends pas, pour aller à Amboise, que j'aie terminé la tournée de tous les villages, parce que je crains, une fois cela fait, de ne pas avoir le temps ni la possibilité de toucher une seule fois l'ensemble de ce que j'ai vu d'Amboise me paraissant dans la Loire; quant aux détails, l'énorme quantité de détails que j'ai eue ici hier au soir m'a tout à fait empêché de pouvoir les juger.

Ce pays-ci soit bien malheureux, et que tout le monde d'Amboise, particulièrement, la récolte de blé ait été perdue, j'ai été accueilli de la manière la plus démonstrative par une foule si grande, qu'il a fallu aller au milieu de la ville la voiture d'Hélène, pour pouvoir avancer. — Partout, du reste, l'accueil a été fort bon, même dans le département de l'Indre-et-Cher, qui, à l'exemple de ses administrations, semble sommeiller, et est, sous tous les rapports, fort en arrière de ceux qui l'entourent. Ce qui est à Blois, à Menars, et surtout à Vendôme, j'ai vu une affluence extrême et salué par bien des démonstrations. J'ai parcouru Vendôme avec beaucoup d'intérêt et un bien grand intérêt, guidé par les habitants qui savent tous ce que vous y avez fait, et qui ont un très-grand nombre se rappelle parfaitement ce que vous avez fait parmi eux. Malheureusement pour ces souffrants, la ville a été presque entièrement rebâtie depuis votre départ, et, au dire de tous vos contemporains, n'a plus rien de votre aspect. Cependant le quartier de cavalerie vient de faire d'importantes additions, l'hôtel de la ville vous avez enfermé les deux prêtres que vous avez chassés, la route et les rues où s'est portée l'émeute

qui voulait les massacrer, sont encore dans un état qui permet parfaitement, quand on les a vus, de comprendre tous les détails de ce qui s'y est passé. — J'ai voulu aussi en sortant de l'église de la Trinité où l'on vient de replacer les belles sculptures en bois qui y étaient autrefois, me faire conduire à la maison que vous habitiez, mais tous mes *cicerone*, maire, sous-préfet, commandant de la garde nationale, Raguét-Lépine (en l'absence de Rochambeau qui s'est donné un tour de reins en tombant de cheval), se sont refusés à m'y mener à cause des opinions légitimistes du propriétaire, et, en remontant la grande rue, on s'est borné à m'indiquer la rue latérale où elle est située. En passant à Chartres, j'ai vu l'emplacement du banquet qui vous y a été donné et qui est maintenant entouré de magnifiques promenades. Les travaux de la cathédrale sont fort intéressants, et j'ose dire que je les ai visités de manière à être votre digne fils.

J'ai reçu hier à Menars, — où le prince de Chimay m'a fait une réception colossale et pendant que je visitais son intéressant établissement, — une dépêche télégraphique de Bordeaux peu agréable, mais qui ne me paraît pas devoir rien changer aux dispositions arrêtées. Quant à mon voyage, le vin est tiré, il faut le boire, et aucune pétition, aucune agitation, aucune démonstration ne doivent m'empêcher d'aller dans une ville française quand une fois la résolution en a été prise. Il y aurait d'ailleurs une sorte de lâcheté à éviter une ville parce qu'elle souffre, à ne pas vouloir regarder de près et en face une plaie qui n'en serait pas moins réelle parce que je m'en tiendrais éloigné. Je pense donc que mon passage par Bordeaux ne peut pas être mis en question, la situation devint-elle encore plus grave qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Quant à l'attitude du gouvernement, si j'ose donner un conseil dans une affaire dans laquelle je suis maintenant personnellement mêlé et intéressé, c'est que le dégrèvement ne soit pas accordé avant ni pendant mon séjour à Bordeaux. Je ne voudrais pas entrer à Bordeaux avec une clef qui me fermerait la porte de Lille; je ne veux pas n'être possible dans le Midi qu'à la condition d'être impossible dans le Nord; je ne veux sur-

(1) Feuilles trouvés aux Tuileries.

(2) *réception* est un mot convenu qu'on verra revenir, et qui veut dire *réception, corvée*.

tout pas paraître complice d'une résolution qui aujourd'hui semblerait arrachée par la menace et par le désir de me ménager un bon accueil. Mais je demande en même temps, et je crois que cela est juste, qu'il n'y ait pas jusqu'après mon départ d'indices qui puissent, si le conseil arrivait à une résolution défavorable aux intérêts maritimes, faire préjuger la question dans ce sens ; et lorsque l'agitation de Bordeaux est produite en grande partie par l'acharnement des journaux à dire que le conseil a repoussé sans retour le dégrèvement par ordonnance, je demande que l'on poursuive de démentis constants et répétés cette assertion mensongère dont le but est facile à deviner. — Je laisserai à Bordeaux la question des sucres entière, et le gouvernement tout à fait libre ; que, de son côté, il me laisse libre de mes paroles, et qu'il ne m'oblige pas à donner moi-même des rectifications qui, dans ma bouche, auraient un autre caractère. Je me résume donc ainsi, Sire, si vous me permettez, dans la presse et l'ahurissement où je suis, d'exprimer avec un laconisme outré une opinion qui aurait bien besoin d'être plus développée. Point de dégrèvement avant mon arrivée ou pendant mon

séjour, mais pas de résolutions contraires, pas d'indices de tendance défavorable aux intérêts de Bordeaux ; que tout demeure dans l'état jusqu'au 24 !

Maintenant, Sire, je vais me livrer à la visite du château, plans et pièces à la main ; de là à toute la fonction ; puis à Chenonceaux où j'irai par la Pagode, et où M. et madame de Villeneuve m'ont invité de la manière la plus gracieuse à venir. — Demain je passe la journée à Tours, où je coucherai même, et de là je poursuivrai mon voyage droit sur Bordeaux, où l'on me recevra comme on voudra, mais dont les menaces ne doivent, je crois, ni éloigner le prince royal, ni hâter une résolution du gouvernement.

J'ose me flatter, Sire, que vous daignerez approuver une résolution que j'aurais bien voulu, si les fonctions m'en avaient laissé le temps, développer plus complètement que dans cette lettre écrite à la course, où je ne puis que vous prier de recevoir avec bonté l'hommage de mon profond respect et de mon bien tendre attachement.

FERDINAND-PHILIPPE D'ORLÉANS.

RAPPORTS DE LA PRÉFECTURE DE POLICE.

IV.

[Rien de plus varié que les rapports que la préfecture de police de Paris adressait aux ministres. Nous l'avons déjà vue nous fournir une Notice assez piquante sur la Contemporaine ; nous la montrerons observant, non-seulement l'opinion publique à Paris, mais, en dehors même de sa circonscription, de ridicules et indécentes momeries à Lyon, les intelligences du clergé français avec le Sonderbund, et enfin nous l'entendrons dire son mot sur les *publications anarchiques*.

Nous donnerons d'abord les bulletins quotidiens des journaux qui ont précédé la révolution de Février, en commençant au 12 de ce mois dernier, jour où la quiétude de la police était complète, jusqu'au 22, date du rapport qui semble avoir clos les récits de l'ancienne administration. On y suivra la gradation des événements qui se préparaient.

Ces rapports quotidiens contenaient des détails sur le nombre des ouvriers s'étant rendus le matin sur les places de l'Hôtel-de-Ville et du Châtelet pour y trouver de l'ouvrage, et sur le chiffre de ceux qui avaient été engagés pour des travaux ; — sur les mutations des hôtels garnis, c'est-à-dire sur le nombre des voyageurs étrangers et français qui y étaient entrés et de ceux qui en étaient sortis ; — sur les opérations du Mont-de-Piété, articles engagés et articles dégagés, sommes prêtées et sommes remboursées ; — sur les arrestations, le nombre des individus amenés au dépôt de la préfecture et les causes de leur arrestation ; — sur le mouvement et le prix des subsistances ; — sur le cours de la Bourse.

Enfin, sous le titre de *Surveillance générale*, se trouvaient les bulletins que nous allons transcrire,]

12 février 1848. — L'ordre et la tranquillité continuent à régner dans Paris. On ne remarque pas d'agitation extraordinaire.

13 février. — Aucun trouble dans Paris. La tranquillité règne dans la population ; il y a cependant quelque inquiétude par suite de la lecture des journaux et de l'agitation qu'ils cherchent à fomenter.

14 février. — Il y a assez d'inquiétude dans les esprits, sans cependant qu'il y ait de l'agitation. Les classes ouvrières sont occupées, et répondent peu à l'agitation qu'on cherche à leur imprimer.

15 février. — Il règne dans Paris un sentiment d'assez vive inquiétude causée par l'appréhension de quelques troubles possibles à l'occasion de l'affaire des banquets ; cependant l'apparence de la population est assez tranquille. — Il y a peu d'étrangers à Paris : les marchands se plaignent de ne pas vendre ; il y a peu d'activité dans les transactions commerciales.

16 février. — Aucune circonstance nouvelle. Paris continue à être inquiet, mais sans émotion apparente.

17 février. — La population de Paris est toujours fort inquiète et assez agitée. Plusieurs réunions ont eu lieu parmi les diverses nuances de l'opposition pour s'occuper d'une grande manifestation. Rien encore n'a été décidé à ce sujet. — Les affaires sont suspendues et les marchands ne vendent rien.

18 février. — Toujours beaucoup d'inquiétude dans Paris ; mais beaucoup d'incertitude et de division dans les projets des diverses nuances de partis qui s'occupent du banquet et de la manifestation décidément fixée à mardi, sauf nouvel ajournement. Ils continuent à exprimer l'intention de ne pas se livrer à des troubles, et font à leurs adhérents des recommandations dans ce sens, tout en les poussant à figurer dans la réunion qu'ils cherchent à rendre très-nombreuse.

19 février. — Tous les différents quartiers de Paris sont parfaitement tranquilles ; aucune apparence de troubles, mais l'inquiétude est très-grande et les affaires entièrement suspendues.

20 février. — Continuation de tranquillité, mais toujours la même inquiétude. On ne remarque aucune émotion nouvelle parmi les ouvriers ; cependant beaucoup d'entre eux ont l'intention d'aller mardi se joindre à l'attroupement qui se réunira sur la place de la Madeleine pour aller aux Champs-Élysées.

21 février. — (Manque.)

22 février. — La journée a été bien difficile. Cette nuit, les travaux de la tente destinée au banquet réformiste ont été poussés jusqu'à une heure du matin. A cette heure ils ont cessé. Quelques curieux sont venus sur ce point, mais sans désordre.

La tranquillité paraissait devoir durer, lorsque, vers

dix heures, quelques étudiants et un certain nombre d'hommes en blouses sont sortis du quartier latin, se dirigeant sur la Madeleine. Arrivés sur ce point, ils ont proféré des cris divers dans une intention hostile, et peu à peu des groupes nombreux se sont formés, qu'il a fallu disperser. Les curieux, comme de coutume, étaient en grand nombre et gênaient l'action de la force publique. Le rassemblement s'est alors divisé : une portion s'est portée sur la chambre des députés, dans laquelle elle a pénétré un instant, et dont elle a été repoussée par la troupe envoyée dans ce but ; une autre s'est dirigée vers le quartier latin pour aller à l'école Polytechnique, contre laquelle elle a lancé quelques pierres qui ont cassé quelques vitres. Elle a aussi jeté des proclamations par dessus les grilles. Dispersé par une charge de garde municipale, ce rassemblement s'est formé de nouveau ; il a passé les ponts et a traversé le quartier Saint-Martin, où il a répandu un grand effroi.

Sur la place de la Concorde, des individus se sont réunis en grand nombre. Augmenté encore par des curieux et des ouvriers en chômage, l'attroupement est devenu formidable. Il a attaqué des postes, élevé des barricades et allumé un incendie. Chargé plusieurs fois par la troupe de ligue et la garde nationale à cheval, il s'est replié sur la rue de Rivoli, où il a élevé des barricades, ainsi que dans la rue Saint-Honoré, depuis la place Beauvau jusqu'à la rue de la Monnaie. Plusieurs fois dispersé, il se reformait toujours. Il a fini par piller un grand nombre de boutiques d'armuriers dans la rue Saint-Honoré et sur le quai de la Mégisserie, malgré les charges continuelles qu'il a essuyées. D'autres rassemblements se sont encore formés dans la rue Bourg-l'Abbé, près du magasin de Lepage, armurier, où une barricade a été formée et enlevée très-bravement par la garde municipale, qui a essuyé un feu très-vif. Un homme a été tué sur ce point, du côté des insurgés. Sur d'autres points encore on a pillé des boutiques et des maisons, et partout, sur leur passage, les émeutiers ont brisé les reverbères et les lanternes à gaz. Ils ont brûlé le corps-de-garde de la rue de Ponthieu, la barrière de Courcelles et tous les jeux des Champs-Élysées.

La garde nationale a assez bien répondu à l'appel ; cependant certaines légions n'ont presque pas fourni. La troupe de ligne a été très-bien, et la garde municipale excellente de patience et de bravoure.

Les Batignolles ont été attaquées par des pillards qui ont été combattus par des gardes nationaux, qui les ont bravement repoussés.

Espérons que la journée de demain se passera sans troubles ! Nous ne l'espérons guère.

mais paru à ce régiment. (*Registre des officiers du dixième.*)

Entré ensuite dans les mousquetaires de la maison du roi.

[Rien ne vient à l'appui des assertions contenues dans les lettres suivantes. Il n'existe de traces d'aucune demande d'avancement ou de décoration en faveur du pétitionnaire. Une seule blessure se trouve constatée.]

A S. A. R. MONSIEUR,

LIEUTENANT-GÉNÉRAL DU ROYAUME.

Paris, ce 16 avril 1814.

Monseigneur,

La décoration des braves a été demandée en ma faveur trois fois. L'interception des dépêches et les dernières circonstances m'ont empêché de la recevoir. Daignez ordonner, Monseigneur, que je porte sur mon cœur cette honorable récompense de mes services, heureux si, après avoir versé mon sang pour une cause illégitime, je puis faire agréer à mon roi l'hommage de tout celui qui coule dans mes veines.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect et le plus sincère dévouement, de Votre Altesse Royale, Monseigneur, le très-humble et très-obéissant serviteur,

N. DE SALVANDY,

Sous-lieutenant au 18^e rég. d'inf. de ligne.

A Paris, rue Fleurus, n° 48, près le Luxembourg.

AU PRINCE DE WAGRAM.

Paris, le 23 juin 1814.

Mon prince,

Adoré de l'armée, vous êtes mon protecteur-né; elle n'espère plus aujourd'hui qu'en vous: c'est à ce titre que j'ose réclamer de nouveau les bontés dont vous avez déjà honoré un jeune homme qui ne cessera jamais de s'enorgueillir d'avoir servi sous des drapeaux où votre génie a si souvent rallié la victoire.

J'ai fait avec honneur les campagnes de Saxe et de France; je n'avais qu'un vœu, celui de servir ma patrie; qu'une ambition, celle d'obtenir la croix d'honneur; elle eût été ma seule richesse, elle aurait comblé ma félicité. J'ai tâché de la mériter; j'ai eu le bonheur d'y réussir. Dans plusieurs rencontres, je me suis signalé sous les yeux de mes chefs. Dans une circonstance, le général comte Gérard qui commandait le 2^e corps, fit un rapport sur ma conduite: trois fois la décoration fut demandée en ma faveur, et j'allais l'obtenir lorsque les Bourbons furent rappelés au trône. Je demande que le roi fasse pour moi ce que j'avais eu d'attendre de la justice de l'ancien gouvernement. Voudra-t-il que l'époque de son avènement au trône de ses pères, soit pour un de ses sujets l'époque de regrets éternels? Qu'il me donne la croix, et je lui donne ma vie.

Mon prince, vous n'avez qu'un mot à dire, et je serai

le plus heureux des hommes. Daignez honorer de votre toute-puissante intervention les vœux d'un jeune militaire plein de vénération pour votre auguste personne, digne par sa conduite sur le champ de bataille de la faveur qu'il sollicite, et qui ne cessera de faire des vœux pour votre prospérité.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, mon prince, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

N. A. DE SALVANDY,

ancien officier du 48^e d'infanterie de ligne, officier du colonel général.

Rue Cassette, n° 37.

AU ROI.

Paris, le 24 juin 1814.

Sire,

Un jeune officier, aussi passionné pour la carrière des armes que plein d'amour et de dévouement pour l'auguste dynastie des Bourbons, et fier d'avoir déjà fait deux campagnes, celles de Saxe et de France, et reçu trois blessures dont une saigne encore, s'adresse avec confiance à son roi pour obtenir des bontés de Sa Majesté une récompense honorifique qu'il allait obtenir de la justice de l'ancien gouvernement, lorsque le jour de la restauration a lui pour les Français.

Sire, la décoration de la Légion d'honneur était le seul objet de mon ambition; dépouillé par la révolution, elle eût été ma seule richesse. J'ai tâché de la mériter sur les champs de bataille, et j'ai eu le bonheur d'y réussir; je me suis signalé dans plusieurs rencontres sous les yeux de mes chefs, et ils ont demandé en ma faveur une fois de l'avancement et trois fois la croix des braves. Ces demandes ne sont malheureusement pour moi parvenues au chef du gouvernement français, que lorsque le sceptre de fer était échappé de ses mains.

Sire, sans la croix d'honneur, il n'y a pas de bonheur pour moi.

Louis-le-Désiré voudra-t-il que dans l'âme d'un de ses plus affectionnés sujets, à l'époque de son retour au trône de ses pères, se rattachent les plus cuisants souvenirs, les plus amers regrets?

Sire, donnez-moi la croix d'honneur, et je vous donne ma vie. Français, j'implore la bienveillance de Votre Majesté; neveu du comte de Bouzet qui périt à l'armée de Condé en combattant pour son roi, je sollicite vos bontés; soldat et brave, je réclame votre justice.

Je suis avec le plus profond respect, de Votre Majesté très-chrétienne, le très-humble et très-obéissant serviteur et très-fidèle sujet,

N. A. DE SALVANDY,

Officier au colonel général, ci-devant au 48^e régiment d'infanterie de ligne.

Rue Cassette, n° 37.

Paris. — Imprimerie de J. CLAVE et C^e, rue Saint-Benoît, 7.

REVUE RÉTROSPECTIVE

N° 6.

NE REÇOIT PAS D'ABONNEMENT. — CHAQUE NUMÉRO SE VEND SÉPARÉMENT. — PRIX : 50 CENT.

En payant six livraisons d'avance, on les recevra à domicile.

Paris. — PAULIN, éditeur, rue Richelieu, 60.

CORRESPONDANCE DE LOUIS-PHILIPPE ET DE SA FAMILLE AVEC LA FAMILLE ROYALE D'ANGLETERRE ⁽¹⁾.

I.

us donnons aujourd'hui la première partie d'une correspondance qui sera lue avec un vif intérêt des côtés du détroit. On y verra des communications d'abord affectueuses, prendre un ton de dévouement et se faire plus passionné à mesure qu'on approche du moment où le désaccord doit éclater. C'est, pour la première fois, au premier jour de l'année où précisément Louis-Philippe doit s'exposer au reproche de faiblesse de la part de la reine d'Angleterre, qu'il envoie poupée et fusil à ses enfants, et qu'il établit une correspondance avec ces augustes bambins.

La lettre fort sèche de la reine Victoria à la reine Amélie, qui clora cette série de lettres, est celle qui a donné lieu à la longue justification que Louis-Philippe adressa à la reine des Belges pour être communiquée à la reine d'Angleterre, que nous avons imprimée n° II, p. 9 de cette *Revue*.]

I. LA REINE DE LA GRANDE-BRETAGNE.

Château d'Eu, le 13 octobre 1844.

Madame, ma bien bonne et très-chère sœur,
Je suis en premier soin, en me retrouvant dans ce château de Malmaison dans ce lieu dont la vue me retrace tant de souvenirs
feuilles trouvés aux Tuileries.

souvenirs chers à mon cœur, est d'informer Votre Majesté de mon heureuse arrivée. Mon passage de Douvres à Calais a été de deux heures et demie. Le temps était beau, le vent un peu fort, et la mer assez rude: selon mon habitude, je n'ai pas eu la moindre atteinte du mal de mer. Je ne peux pas en dire autant de mon pauvre Montpensier, qui l'a été tout le temps, mais qui s'est trouvé de nouveau à merveille, dès que nous sommes entrés à Calais.

Nous sommes bien impatients d'apprendre comment se sera passé l'embarquement de Votre Majesté à Grosport et son débarquement à l'île de Wight, et si Elle ni le prince Albert n'ont pas été incommodés par le mauvais temps. Je n'ai pas cessé d'être préoccupé de cette crainte.

L'accueil que j'ai reçu des grandes réunions de populations qui s'étaient formées à Calais, à Boulogne et sur toute la route, l'écho d'approbation qu'elles donnaient aux discours qui m'étaient adressés, et qui rétentissaient tous de leur satisfaction de l'accueil que Votre Majesté m'a fait, de celui que j'ai reçu de toutes les classes de vos sujets, et enfin de leur bonheur de voir se raffermir les relations amicales de nos deux gouvernements et de nos deux pays, m'a causé un plaisir dont j'ose entretenir Votre Majesté, parce que je sais qu'elle le partagera. J'ai l'espoir qu'aujourd'hui ces sentiments ne sont pas seulement ceux de la population de nos côtes, mais qu'ils se propagent sur toute la surface de la France, malgré les efforts de la malveillance qui travaille toujours en sens contraire.

J'ai rencontré, à moitié chemin, la Reine qui était venue au devant de moi, avec ma sœur. Je les ai trouvées bien portantes et profondément touchées de toutes vos bontés pour moi et pour les miens.

J'espère que vous me permettrez d'offrir ici de nouveau au prince Albert l'expression de ma vive amitié et celle de tous les sentiments dont le temps que nous venons de passer ensemble m'a pénétré pour lui. J'y ajoute du fond de mon cœur les mêmes expressions pour elle même; il m'est plus facile d'appeler au sien, pour apprécier les sentiments que je lui porte, que d'entreprendre de les exprimer, et je me borne donc à lui répéter que c'est pour la vie, Madame que je suis, de Votre Majesté, le très-affectionné bon frère,

LOUIS-PHILIPPE.

A S. M. LE ROI DES FRANÇAIS, MONSIEUR
MON FRÈRE, AU CHATEAU D'EU.

Sire et mon très-cher frère,

Votre Majesté m'a écrit deux bien bonnes lettres de Douvres, pour lesquelles je vous remercie de tout mon cœur. Les expressions de bonté et d'amitié que vous me donnez, ainsi qu'à mon cher Albert, nous touchent sensiblement. Je n'ai pas besoin de vous dire encore combien nous vous sommes attachés et combien nous désirons voir se raffermir de plus en plus *cette entente cordiale* entre nos deux pays, qui existe si heureusement entre nous personnellement. C'était avec un vif regret que nous nous sommes séparés de Votre Majesté

et de Montpensier, et ce sera une grande fête que de voir se renouveler une visite dont le souvenir nous est si cher. J'étais charmée d'apprendre que le voyage de Grosport à Douvres s'est fait si promptement, et que Votre Majesté n'était point fatiguée de cette longue course, et il me tarde maintenant de savoir comment le trajet s'est fait.

Le temps étant beau mardi matin, nous avons visité *le Gomer*, où l'amiral Lassusse nous a donné un excellent déjeuner préparé par M. Charles, et où j'ai eu le plaisir de porter la santé de Votre Majesté avec bien des vœux pour son bonheur. J'ai bien admiré *le Gomer*, et j'espère que vous approuverez notre visite à bord, même dans votre absence; mais nous avons cru par là faire plaisir à votre marine qui avait eu le grand chagrin de ne pas pouvoir vous reconduire en France; en même temps, il faut l'avouer, nous avons bien envie de visiter un de vos bâtiments.

Albert se met à vos pieds, Sire, bien sensible, ainsi que moi-même, à l'amitié et à la confiance que vous lui avez témoignées. J'ose prier Votre Majesté d'offrir mes plus tendres hommages à la Reine et à Madame votre sœur, et de me rappeler au souvenir de Montpensier.

Je suis pour la vie, Sire et mon cher frère, de Votre Majesté, la bien affectionnée sœur et fidèle amie,

VICTORIA.

A S. M. LA REINE DE LA GRANDE-BRETAGNE,
A WINDSOR-CASTLE.

Château d'Eu, le 20 octobre 1844.

Madame ma bien chère bonne sœur,

J'ai fait lecture hier au soir à la reine et à ma sœur, dans ce salon où nous avons eu le bonheur de voir Votre Majesté, d'un long article du *Standard* qui contenait les détails, si intéressants pour nous, de la visite qu'elle a daigné faire au *Gomer* avec le prince Albert, et je me disposais à vous exprimer combien j'y étais sensible, au moment même où j'ai reçu celle que vous avez eu la bonté de m'écrire le 17, de Osborne-house, Ile de Wight. Je ne saurais vous dire le plaisir que m'a fait cette lettre. Je l'ai immédiatement communiquée à la reine, à ma sœur et à Montpensier. Je me suis chargé d'être leur interprète auprès de vous, Madame, et je sollicite pour moi la même faveur de votre part auprès du prince Albert. Mais, tout en jouissant beaucoup des détails de cette si bonne visite, je souffrais de n'y avoir pas été, et je me reprochais presque ce départ pour Douvres, que pourtant tant de considérations m'avaient décidé à entreprendre. J'aurais été bien heureux de recevoir

Votre Majesté à bord du *Gomer* et d'avoir le bonheur d'être à ses côtés, à ce déjeuner où elle a bien voulu porter de nouveau ma santé, et même se rappeler du bon Charles. Mais je remercie bien vivement Votre Majesté d'avoir fait cette visite. Je sais qu'elle a transporté tous nos marins, et que c'est de bon cœur qu'ils ont fait retentir nos vaisseaux de ce cri de *Vive la Reine* que j'étais si heureux d'entendre ici, et je ne doute pas que de nos vaisseaux ce retentissement ne se prolonge dans toute la France et jusqu'aux Pyrénées. Nos populations sont très-sensibles à ces symptômes de *kindness* pour elles, et c'est assurément, comme Votre Majesté l'a si justement senti, un grand moyen de faciliter cette tâche de maintenir et de cultiver cette entente cordiale si nécessaire à nos nations et si douce pour moi, quand c'est auprès de vous que je la cultive. Je sais, à ma satisfaction bien réelle, que l'effet de tout ceci est très-grand en France, et que si j'avais aujourd'hui le bonheur de conduire Votre Majesté à Paris, elle y serait accueillie avec transport, et j'espère que ce sentiment ne sera pas transitoire. Quoi qu'il en soit, j'espère bien que j'aurai l'honneur de vous faire ma cour à Windsor, et la reine et ma sœur se flattent bien de pouvoir aussi profiter alors des gracieuses intentions de Votre Majesté, auxquelles elles sont bien sensibles.

C'est de tout mon cœur que je renouvelle à Votre Majesté, l'expression de cette vive, sincère et bien tendre amitié avec laquelle je suis pour la vie, Madame et bien chère sœur, de Votre Majesté, le très-affectionné bon frère et bien fidèle ami,

LOUIS-PHILIPPE.

A S. M. LE ROI DES FRANÇAIS, MONSIEUR
MON FRÈRE.

Windsor-Castle, le 22 octobre 1844.

Sire et mon bien cher frère,

Arrivée ici hier soir, où tout me rappelle cette bonne et chère visite de Votre Majesté, qui a malheureusement été si courte, je vous remercie bien vivement de vos deux si aimables lettres du 15 et du 20. C'était un grand soulagement pour nous d'apprendre que Votre Majesté n'avait pas été souffrante du trajet; mais je regrette que le pauvre Montpensier n'ait pu échapper à cet odieux mal de mer. Je puis facilement me figurer le bonheur de la chère reine votre sœur, en revoyant Votre Majesté heureusement de retour, et je suis charmée, ainsi qu'Albert, de l'effet que votre visite et votre accueil ont eu en France. Je m'unis à

Votre Majesté dans le désir que ce sentiment soit durable, et je l'espère. Nous éprouvons aussi une grande satisfaction en apprenant par Votre Majesté que notre visite à bord du *Gomer* ait fait à la marine française autant de plaisir qu'à nous.

Je me félicite de l'heureux retour de votre fils Aumale, et j'ose vous prier de vouloir bien être notre interprète auprès de lui, en lui offrant tous nos vœux à l'occasion de son mariage. J'espère que vous trouverez tous vos chers enfants en bonne santé, en retournant à Saint-Cloud où ils vous attendent, comme Victoire (1) m'écrit, avec une grande impatience.

L'espoir que Votre Majesté me donne que la reine et votre sœur vous accompagneront la prochaine fois que vous viendrez en *old England* (où on sera empressé de vous témoigner de nouveau le respect qu'on vous porte) nous rend fort heureux. Peut-être aussi il nous sera permis une fois de venir vous offrir nos hommages à Paris même. Je prie Votre Majesté de vouloir bien nous mettre aux pieds de la reine et de madame votre sœur, et d'agréer ici les expressions de cette tendre amitié et de cette haute estime avec lesquelles je suis, Sire, et mon bien bon frère, la très-affectionnée sœur et fidèle amie,

VICTORIA.

Albert est bien sensible de votre bon souvenir, et me charge de vous offrir ses hommages les plus affectueux.

A S. M. LA REINE DE LA GRANDE-BRETAGNE.

Paris, 30 octobre 1844.

Madame, ma bonne chère sœur et bien bonne amie,

C'est des Tuileries, où je suis venu seulement pour la journée, que j'offre à Votre Majesté l'expression de toute ma sensibilité pour les lettres charmantes qu'elle a bien voulu m'adresser. En vérité, j'admire la manière dont vous savez tirer parti de notre langue, et vous exprimer avec tant de grâce et de correction de style. Je ne connais rien de plus aimable que ce que vous me dites sur votre visite au *Gomer*, et s'il était dans l'ordre des choses possibles, ce qui n'est assurément pas, que notre marine pût savoir qu'une telle phrase est sortie de la plume d'une reine d'Angleterre, ils en seraient tous transportés; quant à moi, qui en ai été transporté aussi, je ne puis mieux faire que de recourir à une réponse que je suis bien flatté de pouvoir

(1) Madame la duchesse de Nemours.

considérer comme l'œuvre d'un trio de fidèles amis, et de répéter à cette occasion : *I thank you in the name of France.*

La reine et ma sœur sont bien sensibles au désir si bon que vous m'avez témoigné de les voir m'accompagner à Windsor, quand ma seconde visite s'effectuera, et elles le désirent autant que je le désire moi-même ; j'espère que ce qui a été *si heureusement possible* cette année, deviendra *plus facile* dans les années que la Providence peut encore nous réserver ; je renoncerais difficilement à l'espoir de voir une fois par an, tant Votre Majesté que le prince qui lui est si cher, et dont l'amitié m'est devenue si précieuse. Je la remercie bien de me confirmer dans l'espérance de pouvoir un jour lui faire les honneurs de la ville de Paris ; et à cet égard, j'ai la satisfaction de pouvoir vous dire que si quelque événement *unoward* ne venait pas changer les dispositions où l'on peut craindre quelque mobilité, je répondrais d'un succès complet : j'en répondrais aujourd'hui sans hésiter. L'effet produit par l'amitié dont vous m'avez donné l'année dernière et cette année des preuves aussi touchantes et aussi frappantes, l'accueil du public anglais, les sentiments de *peace and amity with France*, si cordialement manifestés par votre gouvernement, et *the people at large*, ont rectifié chez nous beaucoup de préjugés, et ont produit un effet immense. Aussi, dans toutes les sondes plus ou moins directes que j'ai faites ou fait faire, j'ai trouvé les dispositions les plus favorables, et je n'ai aucun doute que si le moment était venu où Votre Majesté crût pouvoir me renouveler à Saint-Cloud sa gracieuse visite, la ville de Paris lui ferait un accueil conforme aux vœux de mon cœur.

Tout en faisant ces sondes, nous avons interdit tout acte officiel, toute démonstration de la part des corps ou autorités, qui pourrait devenir la proie des journaux qui trop souvent enveniment ce dont ils s'emparent ; et cela a réussi, ils n'en ont pas parlé. Cependant, quand le préfet a sondé le conseil municipal, où les opinions sont un peu mêlées, un des opposants dit tout de suite : « *Nous serons galants*, nous la recevrons de « notre mieux, et nous voterons sans dissidence tout « ce qu'il faudra pour lui donner une grande fête à « l'Hôtel-de-Ville. » La garde nationale n'est pas moins aimable, et veut aussi donner son grand bal ; elle veut vous montrer ses soixante mille hommes sous les armes, ce qui pourrait être trop fatigant pour Votre Majesté ; mais comme de raison tout cela pourrait se limiter à tout ce que vous prescririez, et je ne dis cela que pour vous montrer que nous n'aurions pas besoin de stimuler, et que l'accueil serait partout tel que nos cœurs le désirent.

J'espère, madame, qu'avec votre bonté ordinaire, vous me permettrez d'offrir au prince Albert l'expression de la vive et sincère amitié que je lui ai vouée, et

de vous demander à tous deux de me conserver toujours celle que je suis si heureux de vous avoir inspirée. C'est dans ces sentiments que je me dis pour la vie, madame ma bien chère bonne sœur, votre bien affectionné frère et bien fidèle ami.

LOUIS-PHILIPPE.

A S. M. LA REINE DE LA GRANDE BRETAGNE.

Saint-Cloud, 4 décembre 1844.

Madame et très-chère sœur,

Je me disposais à écrire à Votre Majesté pour la remercier de sa si bonne lettre du 19 novembre, lorsque j'ai reçu la triste nouvelle de la mort de madame la princesse Sophie-Mathilde, ce qui nous a fait une vive peine. Je n'ai pas voulu attendre la notification officielle pour manifester combien je m'associe de cœur et d'âme à toutes les peines de Votre Majesté et de sa famille, et j'ai pris le deuil immédiatement.

J'attends avec quelque impatience le beau dessin que j'ai vu à Windsor, et que vous me faites espérer de recevoir bientôt. Il retrace un moment dont le souvenir m'est bien cher. Je vous remercie bien aussi de vos bontés pour Winterhalter. Le tableau qu'il me fit me sera aussi bien cher, et plus le temps m'éloigne de ces précieux souvenirs, plus j'attache de prix à compléter les tableaux qui retraceront ceux d'Eu et de Windsor.

Je comprends parfaitement, comme Votre Majesté me le dit, combien il serait téméraire de se livrer trop longtemps à l'avance, à des projets et à des espérances que tant de circonstances peuvent venir frustrer et rendre chimériques. Je le comprends surtout pour une course de Votre Majesté, où nous pourrions avoir le bonheur de vous recevoir à Saint-Cloud, et de vous faire les honneurs de Paris sur une aussi grande ou aussi petite échelle que cela pourrait vous convenir, ainsi qu'au prince Albert. Avant toutes choses, je vous prie tous les deux d'être bien certains que, quels que soient mes désirs que cette course se réalise, je ne consentirais jamais à vous la laisser entreprendre si je n'avais pas acquis préalablement une conviction entière et absolue que vous y seriez reçue comme, sous vos auspices, je l'ai été en Angleterre. Cette conviction, je l'ai aujourd'hui ; mais je connais trop bien et les hommes et les temps où il m'a été donné de vivre, pour jamais m'embarquer à répondre de l'avenir, et mon avis est toujours de ne pas nous engager avant que cet avenir, s'étant plus rapproché du présent, nous ait mis à la portée de bien juger ce que nous pouvons

lettre, et ce que nous devons nous interdire. Le votre voyage à Eu et du mien en Angleterre immense, et a surpassé en France tout ce qu'on a pu en espérer. Que Votre Majesté me parle lui dire, il a créé pour vous en France une personne que toutes nos populations désirent manifester, quels que soient d'ailleurs les regrets regrettables préjugés qu'un grand nombre conçoivent contre l'Angleterre. Et qu'on ne s'y trompe pas, la manifestation réciproque de ces sentiments de bienveillance envers les souverains respectifs est un des moyens les plus efficaces pour combattre ces préjugés et rendre impuissants à troubler cette entente qui est la garantie de la prospérité des deux royaumes et celle du repos du monde et du bonheur de l'humanité. L'accueil que j'ai reçu en Angleterre tellement apprécié en France, qu'il a donné naissance à nos folliculaires qui s'étaient efforcés par mon voyage en me mettant au défi d'oser le rendre. L'accueil que, dans l'état actuel des esprits, Votre Majesté recevrait de toutes les populations françaises, et particulièrement de la masse de la ville de Paris, produirait un élan toujours en *crescendo*, et qui serait à la fois le plus sûr pour déraciner ces fausses idées préjugées qui engendrent tant d'aigreur entre les deux royaumes et le moyen le plus efficace de populariser entre nous cette *entente cordiale* que l'on apprécie toujours davantage par ses heureux résultats. Quels que soient mes vœux pour ce voyage (et pas à Votre Majesté que je tairai qu'ils sont si belle que soit mon opinion sur le bien qu'il nous pouvez être bien assurée qu'il ne sort ni de ma bouche aucune parole qui puisse nous engager ou vous compromettre à cet égard *lightest degree*, et que jusqu'au dernier moment se décider pour ou contre, rien n'aura été dit, rien qui puisse gêner votre libre arbitre de faire ce que vous conviendra le mieux.

Votre Majesté me permette d'offrir ici au prince mes compliments les plus affectueux, et de lui dire combien je serai heureux de le revoir et de ramener avec moi de bons souvenirs d'Eu et de Windsor. Osez aussi vous prier de me rappeler au souvenir de la duchesse de Kent et de faire mes compliments au duc et à la duchesse de Cobourg en leur disant combien nous sommes sensibles à leur amitié et à celle de leur fille.

Votre Majesté sait bien que c'est avec l'amitié la plus sincère que je suis pour la vie, madame et mademoiselle, votre chère sœur, de Votre Majesté, le très-affectionné frère et fidèle ami,

LOUIS-PHILIPPE.

A S. M. LA REINE DE LA GRANDE-BRETAGNE.

Paris, 11 février 1845.

Madame, ma bien chère bonne sœur,

C'est seulement hier que ce bon Winterhalter m'a remis la bonne et si aimable lettre que Votre Majesté a bien voulu m'écrire le 4 de ce mois. Il est profondément reconnaissant de toutes vos bontés pour lui, et moi, je le suis beaucoup de tous les soins que vous avez pris pour la plus grande perfection d'un tableau qui me sera si cher. C'est si rarement et toujours pour si peu de temps que je puis espérer de vous revoir, qu'il m'est bien agréable de multiplier les tableaux qui me retracent les moments trop courts que j'ai passés auprès de vous.

J'ai été vivement touché des paroles que Votre Majesté a prononcées à mon sujet, en ouvrant son Parlement. J'ai cru entendre votre voix, et j'ai senti que votre *speech* comme le mien n'était pas seulement l'expression de cette saine politique qui nous anime, ainsi que nos gouvernements pour consolider en la proclamant l'heureux accord de nos couronnes, mais que cette expression était aussi celle de l'affection et de l'amitié personnelle des deux souverains, et que cela partait du cœur. J'en ai bien joui, et je jouis aussi de pouvoir ajouter que vos paroles ont eu en France un heureux retentissement, et l'effet en a été encore augmenté par le débat dont elles ont été suivies dans le Parlement et surtout par les excellents discours de sir Robert Peel et de lord Aberdeen.

Les nouvelles que nous recevons du prince Ferdinand sont meilleures, etc. (1).

A S. M. LA REINE DE LA GRANDE-BRETAGNE.

Saint-Cloud, lundi 6 octobre 1845.

Madame et très-chère sœur,

Je reçois la lettre que Votre Majesté a bien voulu m'écrire le 4 octobre, et je suis bien touché qu'elle ait daigné se rappeler le 72^e anniversaire de son vieux et fidèle ami. C'est en effet au milieu de mes onze petits enfants et de ceux qui me restent, que j'ai reçu ce nouveau et pour moi bien précieux témoignage de cette amitié et de cette affection qui trouvent dans mon cœur une aussi vive réciprocité. Veuillez être mon bon interprète auprès du prince Albert, et, en le remerciant de son bon souvenir à cette occasion, lui

(1) M. Fain s'est arrêté ici dans la copie de cette lettre.

dire combien il est toujours uni à tous les sentiments que je vous ai voués.

C'était en effet une faveur spéciale de la Providence, que les seuls jours où le cours de son voyage pouvait permettre à Votre Majesté de me donner la grande satisfaction de la recevoir au château d'Eu, aient été les seuls dont la sérénité écartait toute difficulté et toute possibilité d'inquiétude pour son débarquement et son retour sur ses vaisseaux ; et, outre le bonheur que nous avons tous ressenti, j'ai été heureux de pouvoir y retrouver une bénédiction du ciel sur cette *entente cordiale* qui nous est si précieuse, et qui, exempte de toute vue d'ambition, a pour but et pour résultat la prospérité de nos deux nations, et la conservation de la paix du monde. A notre satisfaction personnelle, s'est joint l'effet que cette nouvelle bonté de Votre Majesté a produit en France et particulièrement à Paris où j'ai tout lieu de croire qu'il y aura un empressement général à le lui manifester si jamais nous avons le bonheur de l'y voir, comme j'aime toujours à m'en flatter.

La reine, ma sœur et tous les miens me chargent de vous exprimer leur sensibilité pour votre gracieux souvenir, et vous me permettrez d'y ajouter à mon tour l'expression de cette *amitié éternelle* et de cette affection si vive avec lesquelles je suis pour la vie, Madame ma très-chère sœur, de Votre Majesté, le très-affectionné frère et fidèle ami.

LOUIS-PHILIPPE.

A S. M. LA REINE DE LA GRANDE BRETAGNE.

Saint-Cloud, 5 novembre 1845.

Madame et très-chère sœur,

Je me disposais à profiter du départ de ma bonne Clémentine pour exprimer à Votre Majesté combien je lui enviais le bonheur dont elle va jouir de vous présenter personnellement ses hommages, lorsqu'il a plu à la Providence de m'accorder un onzième petit fils, que la princesse de Joinville a très-heureusement mis au monde hier, à dix heures et demie du soir, et qui portera le titre de duc de Penthièvre. Elle est, grâce à Dieu, ainsi que son enfant, en aussi bon état que la circonstance le comporte. Connaissant le vif et j'ose dire tendre intérêt dont Votre Majesté m'a donné tant de marques (bien gravées dans mon cœur), je m'empresse de lui faire part de cet heureux événement de famille, et de la prier d'être ma bonne interprète auprès du prince Albert, en attendant la part officielle que je ne manquerai pas de lui adresser, en même temps qu'à Votre Majesté.

Je recommande bien à ma bonne Clémentine de vous dire, madame, combien nous nous entretenons sans cesse entre nous des souvenirs de Windsor et du château d'Eu, et combien nous jouissons de l'heureux effet que ces visites, si précieuses pour nous, ont produit sur l'opinion publique en France. Il m'est bien doux de voir que cette amélioration, si importante pour la prospérité de nos deux nations et pour le repos du monde, soit due en grande partie à vos bontés personnelles et à l'amitié que vous me portez, et c'est avec bonheur que je vois déjà poindre les symptômes de l'époque où, pour être populaire dans les deux pays, il faudra, bon gré malgré, arborer le drapeau de cette entente cordiale que je m'honore d'avoir proclamée le premier, au milieu des attaques dont j'ai été assailli.

Aussi, je sens accroître ma confiance que l'année qui va bientôt s'ouvrir devant nous, me donnera le bonheur de recevoir Votre Majesté dans le lieu d'où je lui écris. Rien ne manquera à ma satisfaction, si une heureuse et prompt issue de la session de nos Chambres me met à portée de lui présenter encore une fois auparavant mes hommages à Windsor (1).

A M. LE COMTE DE JARNAC (2).

Saint-Cloud, le 14 décembre 1845.

Mon cher Philippe, je vous remercie bien des informations que vous m'avez données.

Je vous prie d'être mon interprète auprès de votre oncle le duc de Leinster, et de lui dire que j'ai été bien sensible à ce qu'il m'a témoigné d'obligeant.

Mais j'ai à vous charger d'un autre message dont pourtant j'ai déjà chargé M. Guizot, mais que je désire répéter par toutes les voies possibles, parce qu'il part à la fois de mon cœur et de toutes mes convictions mentales ; c'est de témoigner à sir Robert Peel et à lord Aberdeen combien je suis affligé de leur sortie du ministère, et que je le suis d'autant plus que je m'étais flatté de l'espérance de voir leur ministère concourir plus longtemps avec le mien à entretenir et à perpétuer cette *entente cordiale* qu'ils ont si efficacement contribué à fonder, et qui a été si bien cimentée par les relations et les affections personnelles qu'elle nous a permis d'établir. J'ai la confiance, et j'ai besoin d'avoir cette confiance, que ces sentiments seront conservés, quelles que puissent être les imprévoyables fluctuations de l'avenir. Ils seront toujours un moyen de réparer les mauvaises chances que nous n'aurions pas eu le bonheur de prévenir.

(1) La copie s'arrête ici.

(2) M. de Jarnac est filleul de Louis-Philippe.

Dites bien à lord Aberdeen que je lui conserverai toujours les sentiments que je lui ai voués au château d'Eu, et que je serai toujours empressé de lui témoigner que rien ne saurait jamais les effacer.

Comptez toujours, mon cher Philippe, sur tous ceux que je vous porte.

LOUIS-PHILIPPE.

A S. M. LA REINE DE LA GRANDE BRETAGNE.

Palais de St.-Cloud, le mercredi 17 déc 1845.

Madame ma très-chère sœur.

J'ai à remercier Votre Majesté de l'excellente lettre que ma bonne Clémentine m'a remise de sa part. Elle m'a été droit au cœur, et je ne saurais exprimer à quel point j'ai été touché de vos bons vœux pour ma famille et de tout ce que vous me témoignez sur l'accroissement qu'il a plu à la Providence de lui donner dans mes onze petits-fils.

Je me disposais à dire à Votre Majesté, que, quoique avec un bien vif regret, je comprenais parfaitement les motifs qui vous portaient à remettre à une autre année cette visite si vivement désirée, et que j'espérais toujours trouver une compensation à cette privation, en allant de nouveau lui offrir en Angleterre l'hommage de tous les sentiments que je lui porte, et qui m'attachent si profondément à elle, ainsi qu'au prince son époux, lorsque j'ai reçu la nouvelle de la démission de sir Robert Peel, de lord Aberdeen et de tous leurs collègues. J'en ai été bien péniblement affecté. Je me flattais que ces ministres, qui s'étaient toujours si bien accordés avec les miens pour établir entre nos deux gouvernements cette heureuse *entente cordiale* qui est la base du repos du monde et de la prospérité de nos pays, continueraient encore longtemps à l'entretenir et à la consolider de plus en plus. Cet espoir est déçu !... Il faut s'y résigner, mais je m'empresse d'assurer Votre Majesté, que, quel que soit son nouveau ministère, celui qui m'entoure aujourd'hui, et que je désire et que j'espère conserver longtemps, n'omettra aucun effort pour cultiver et maintenir cet heureux accord qu'il est si évidemment dans notre intérêt commun de conserver intact.

Dans de telles circonstances, il me devient doublement précieux d'être uni à Votre Majesté et au prince Albert par tant de liens, et qu'il se soit formé entre nous cet attachement mutuel, cette affection et cette confiance qui sont au-dessus et indépendants de toute considération politique, mais qui pourront toujours plus ou moins exercer une influence salutaire sur l'action et la marche de nos gouvernements. Aussi je

le dis à Votre Majesté et à son époux avec un entier abandon, j'ai besoin de compter sur cette assistance occasionnelle, et j'y compte entièrement, en vous demandant d'avoir la même confiance de mon côté, et en vous répétant que cette confiance ne sera pas plus déçue dans l'avenir, qu'elle ne l'a été dans le passé.

Votre Majesté me permettra d'offrir au prince Albert l'expression de ma vive et sincère amitié, et je la prie de recevoir celle de l'inaltérable attachement avec lequel je suis, Madame ma très-chère sœur, de Votre Majesté, le très-affectionné bon frère et fidèle ami.

LOUIS-PHILIPPE.

A S. M. LA REINE DE LA GRANDE-BRETAGNE.

Paris, 28 décembre 1845.

Madame, ma très-chère sœur,

Permettez-moi d'offrir à Votre Majesté, à l'occasion du renouvellement de l'année, tous les souhaits que je forme pour elle, pour le prince Albert et pour ses chers et précieux enfants auxquels je porte un si tendre et si vif intérêt.

Permettez-moi aussi de vous féliciter sur le maintien du ministère de sir Robert Peel et de lord Aberdeen, et j'espère bien aussi du duc de Wellington. J'ai vu avec une bien vive satisfaction cette heureuse terminaison de la crise ministérielle, et des soucis qu'elle a dû vous causer; nul n'est plus à portée que moi qui les ai subis si souvent, d'apprécier ce que Votre Majesté en aura souffert. J'espère à présent qu'elle en est exemptée pour longtemps, et c'est ce que je souhaite bien vivement. Ici les apparences sont très bonnes. Vous connaissez tout le prix que j'attache à conserver mon ministère actuel, et tout me fait espérer qu'il se consolidera de plus en plus.

C'est avec bonheur que j'ai prononcé hier, en ouvrant la session de nos chambres, l'expression de mes sentiments pour Votre Majesté, et celle de la satisfaction que j'éprouve de cette entente cordiale qui continue si heureusement entre nos deux gouvernements. Mais ce que j'étais surtout pressé de vous dire, c'est que mes paroles ont été accueillies par une de ces démonstrations d'approbation qui sont sagement interdites en Angleterre, mais que la différence de notre caractère national a consacrées chez nous avec des avantages qu'il ne faut ni méconnaître ni encore moins dédaigner.

Veuillez, madame, offrir au prince Albert l'expression de toute mon amitié pour lui, et, en agréant celle de tous les sentiments que je vous porte du fond de

mon cœur, me croire toujours, madame et très-chère sœur, de Votre Majesté, le bon frère et bien fidèle ami.

LOUIS-PHILIPPE.

A. S. A. R. LA PRINCESSE VICTORIA (4).

Paris, 27 janvier 1846.

Ma bien chère petite cousine,

Votre excellente petite lettre m'a fait le plus grand plaisir, et je suis bien aise d'avoir déjà reçu de vous un témoignage de cette précieuse affection que me portent vos augustes parents, et que j'éprouve si vivement pour eux.

Si j'ai autant tardé à vous répondre, c'est que je voulais que ma lettre partît en même temps qu'une petite Parisienne, dont j'ai pensé que le service pourrait vous être agréable, sans vous causer aucun embarras, et sans exciter aucune jalousie de la part des personnes qui vous entourent. Cependant le petit ves-

(1) Victoria-Adélaïde-Marie-Louise, née le 21 novembre 1840.

taire que j'avais chargé madame Baraine (2) de lui composer, pour qu'elle le pût paraître devant vous avec les modes en usage pour 46 parmi ses compatriotes, a été si long à terminer, que ce n'est qu'en ce moment même que la reine m'a fait dire de venir la voir chez elle, avant qu'on ne la conduise chez lord Cowley pour y prendre ses passe-ports. J'espère que vous voudrez bien accueillir ma petite protégée.

Je suis bien aise que votre frère Albert (3) ne m'ait pas oublié non plus, et j'espère que son fusil lui sert encore à faire l'exercice. Je ne sais si je puis me flatter que la princesse Alice (4) ne m'ait pas oublié; quant au prince Alfred (5), c'est tout à fait *out of the question*. Mais ce qui est bien dans la question, c'est que je vous aime tous bien tendrement, et que je prends la liberté de vous embrasser tous et toutes, en qualité de votre vieux cousin.

LOUIS-PHILIPPE.

(La dernière partie de cette correspondance à un numéro prochain.)

(2) La marchande de modes de la place Vendôme.

(3) Albert-Édouard, prince de Galles, née le 9 novembre 1841.

(4) Alice-Maud-Mary, née le 25 avril 1843.

(5) Alfred-Ernest-Albert, né le 6 août 1844.

MÉMOIRE AU ROI.

II.

[L'auteur du *Mémoire* qu'on va lire est une des parties prenantes des fonds secrets du ministère des affaires étrangères dont nous avons publié quelques années. C'est le sieur Klindworth, à la file duquel est due la lettre imprimée en note, page 59.]

A MONSIEUR LE BARON CAMILLE FAÏN,
PREMIER SECRÉTAIRE DU CABINET DU ROI, ETC.

Naples, le 20 décembre 1858.

Monsieur le baron,

Je prends la liberté de vous adresser ci joint un mémoire destiné au roi, et j'ose vous prier de vouloir bien le placer sous les yeux de Sa Majesté.

Je saisis cette occasion de vous offrir, monsieur le baron, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. KLINDWORTH,
ancien conseiller d'État.

AU ROI.

Sire,

Depuis le mois de mars dernier, époque où M. le comte Moïé a commencé à m'accabler du poids de sa colère, je me suis abstenu, par respect pour Votre Majesté, et par la crainte de l'importuner, de soumettre au roi les justes doléances d'un homme doublement lésé dans sa considération et dans ses intérêts. J'espérais toujours, Sire, que M. le président du conseil aurait été satisfait de m'avoir écarté, et que, par une conduite réservée à mon égard, il aurait montré d'apprécier la discrétion que je m'étais imposée sur ce qui s'était passé entre lui et moi, et sur les véritables causes de notre dissidence. Mais il n'en a pas été ainsi. J'apprends

en effet, de différentes sources, toutes les plus dignes de foi, que M. le comte Molé a réalisé le plan qu'il méditait évidemment contre moi; savoir, de profiter de mon absence pour me dénigrer, sans risque d'être démenti, auprès de tout le monde, et notamment auprès des membres du corps diplomatique; qu'il s'est servi avec les uns et les autres de qualifications aussi odieuses que peu méritées de ma part; qu'il m'a imputé des faits auxquels je suis totalement étranger; qu'il m'a compromis par des indiscrétions calculées; et qu'après s'être efforcé de me perdre à Paris, il a cherché à me nuire à l'étranger et jusque dans ma retraite de Naples, afin de me rendre impossible partout et de détruire ainsi tout avenir pour moi. Il y a plus encore: il m'a causé, par son manque de franchise sur ses intentions réelles envers moi, des dommages considérables dans ma fortune. En effet, lorsque l'ordre de m'éloigner de Paris me fut signifié, je jugeai indispensable de prier M. le ministre de l'intérieur, de vouloir bien provoquer, de la part du cabinet, une explication sur ses vues à mon égard. Je demandai principalement à être fixé sur le point de savoir si je devais ou non considérer mon renvoi comme définitif, afin d'être à même de prendre les dispositions nécessaires pour mes intérêts, et en particulier pour le renouvellement ou la résiliation de mon bail et la conservation ou la vente de mes meubles. M. le comte de Montalivet, dont je ne saurais assez proclamer les bienveillants procédés envers moi, me répondit, qu'il ne s'agissait que d'une absence temporaire, et qu'au surplus, tant que cela dépendrait de lui, il ne souffrirait pas qu'un homme qui avait longtemps et bien servi le roi et son gouvernement, fût mis tout à fait dehors, sans témoignage de satisfaction et sans compensation. J'ai cru pouvoir me régler d'après cette assertion formelle, pour mes arrangements particuliers avant mon départ. Cependant tout a tourné autrement. Il ne m'a rien été alloué comme indemnité du déplacement si subit de toute ma famille, on m'a seulement offert un traitement mensuel dont rien ne me garantit la durée; et mon absence, loin d'être temporaire, paraît vouloir devenir définitive. La preuve en est que M. le comte Molé m'a fait savoir au mois de septembre dernier, qu'il ne m'était pas encore permis de rentrer en France, et qu'il ne m'a pas voulu préciser l'époque où mon retour pourrait s'effectuer. A la suite de tout cela, j'ai dû supporter les dépenses ou essuyer les pertes indiquées dans la note que j'ose joindre à la présente, et qui établit avec sincérité et précision le fâcheux état de mes finances, tel que la persécution de M. le comte Molé l'a fait aujourd'hui.

Dans cet état de choses, il ne m'est plus permis, Sire, de me taire. Un plus long silence donnerait trop de prise à M. le président du conseil, laisserait gagner de la consistance aux insinuations qu'il s'est permises con-

tre moi, et me priverait de la première faculté, d'éclairer à temps Votre Majesté sur ma position, et d'invoquer la haute justice et le puissant appui du roi en faveur d'un de ses serviteurs les plus dévoués et d'un père de famille iniquement opprimé.

J'ose donc, sire, supplier Votre Majesté de daigner me permettre que je m'explique ici sur ma conduite antérieure ainsi que sur les circonstances qui ont amené mon différend avec M. le comte Molé.

Pendant cinq ans et demi, sire, j'ai servi le gouvernement de Votre Majesté. Durant toute cette période, je n'ai cessé de mériter la confiance des cabinets qui se sont succédé. Les différents ministres de Votre Majesté se sont tous servis, tour à tour, de moi, et ont plus ou moins recouru à mes avis ou profité de mes travaux. Il n'y a pas eu, pour ainsi dire, de transactions importantes avec l'étranger, de mesures du gouvernement à l'intérieur, auxquelles je n'aie pris une part souvent très-directe; point de changement de ministère, point de mouvement ou de débats parlementaires, point de négociations un peu délicates, où je n'aie été plus ou moins mêlé. Ces faits ne peuvent manquer d'être à la connaissance du roi; mais en tout cas, pour les constater, je pourrais, indépendamment de mes papiers, invoquer le témoignage de plusieurs ministres de Votre Majesté, de différents pairs, députés, ou hauts fonctionnaires avec lesquels je me suis trouvé en rapport d'affaires. Ce n'est pas moi, je puis le dire, qui me suis imposé aux dépositaires du pouvoir royal, ce sont eux qui ont bien voulu me mander et m'employer souvent en prononçant le nom du roi. Cette assertion se trouve surtout exacte par rapport à M. le comte Molé, auprès duquel j'ai été introduit, lors du 6 septembre 1836, par M. le comte de Montalivet, qui, à son tour, me déclarait alors qu'il ne faisait que se conformer en cela aux intentions de Sa Majesté.

Quant aux services que j'ai été assez heureux de pouvoir rendre au gouvernement du roi, je me bornerai à rappeler plusieurs mémoires qui m'ont été demandés à différentes époques et sur diverses questions tant intérieures qu'extérieures, les communications que j'ai données vers la fin du ministère du 14 octobre sur les affaires d'Espagne, ainsi que la conduite que j'ai tenue, d'accord avec M. le comte de Montalivet, pour empêcher M. Thiers de compromettre le système politique du roi, et de troubler, par la malencontreuse intervention armée qu'il méditait en Espagne, la bonne harmonie entre la France et l'Europe. J'aurais pu citer d'autres services, d'une nature non moins délicate, mais j'aime mieux, à cet égard, me confier aux souvenirs du roi et de ses fidèles conseillers.

Sire, je puis me rendre cette justice ici, que je n'ai jamais dévié des principes conservateurs et qu'évitant de me mettre à la suite de tel ou de tel autre ministre ou ancien ministre, je n'ai été en aucune circonstance,

homme de parti ou de coterie. Intimement convaincu de prime-abord que le maintien de l'ordre en France et le repos de l'Europe dépendent essentiellement de la concentration réelle du pouvoir suprême entre les mains de Votre Majesté, et de l'intervention active et continue du roi dans les affaires publiques, je n'ai cessé d'agir en conformité de ces sentiments. Demeuré fidèle au principe de la prérogative royale et au système politique du roi, autant du moins que mes faibles moyens m'ont permis d'en approfondir la haute portée, je n'ai prêté mon concours aux ministres, que tant qu'ils m'ont paru marcher dans le sens du roi, et je me suis refusé à les servir ultérieurement, dès que j'ai cru voir qu'ils s'écartaient de cette ligne aussi sage qu'indispensable.

Tels sont, Sire, mes antécédents, mes services, mes principes et ma conduite. Aussi je défie M. le comte Molé d'articuler aucun acte de moi qui n'y soit pas conforme. Condamné comme je l'ai été, sans explication et sans défense possible, j'ignore encore aujourd'hui ce que M. le président du conseil a pu alléguer à Votre Majesté, pour colorer la mesure arbitraire dont je suis la victime. Tout ce que je sais, c'est que parmi les moyens dont il s'est servi après mon départ pour me nuire dans le monde, et dont il ne m'appartient pas d'apprécier la délicatesse, il existe deux imputations sur lesquelles M. le comte Molé, du moins à ce qu'on m'a rapporté, s'est arrêté avec complaisance. Le ministre a prétendu que je suis l'agent de je ne sais quelles puissances étrangères, et ensuite que j'ai compromis le gouvernement (ce sont les expressions textuelles du cabinet) dans l'affaire de M. de Fabricius (1).

Il m'est facile de repousser ces imputations.

Sire, mes rapports avec le corps diplomatique et nombre d'étrangers de distinction qui se trouvent ou sont venus à Paris, ont été de tout temps à la connaissance du gouvernement du roi; je n'en ai jamais fait mystère; je m'en suis toujours au contraire félicité, d'autant mieux que les divers ministres de Votre Majesté, M. le comte Molé y compris, ont profité maintes fois de ces relations très-honorables pour moi, dans l'intérêt du service du roi, et fort souvent dans celui de leurs convenances personnelles. Entre autres circonstances où M. le comte Molé, à l'exemple de ses prédécesseurs, m'a fait intervenir auprès du corps diplomatique, je ne mentionnerai que les commissions dont il m'a chargé pour la légation de Wurtemberg, lors du mariage de S. A. R. madame la princesse Marie. Du reste, dans mes rapports avec les représentants des cours étrangères, je n'ai jamais eu d'autre but que celui de seconder autant qu'il pouvait m'appartenir, la profonde et salutaire politique du roi pour le main-

(1) En imprimant la correspondance de M. Molé avec Louis-Philippe, nous aurons occasion de faire connaître avec quelques détails l'affaire de M. de Fabricius.

tien du *statu quo* et de la paix en Europe. Je puis hautement affirmer, sire, que telle a été, dans toute occasion, mon attitude vis-à-vis de l'Étranger, et je ne crains pas d'être démenti par aucun des diplomates qui ont l'honneur d'être accrédités auprès de Votre Majesté.

Quant à l'incident qui a amené le rappel de M. de Fabricius, bien qu'il me soit pénible d'avoir à me justifier en quelque sorte, à propos de faits d'une telle nature, je me permettrai d'établir, en ce qui me concerne, la vérité dans toute sa précision; j'ai quitté Paris, le 15 avril dernier; il y avait donc trois mois et demi que je n'étais plus dans cette capitale, lorsqu'il a été question de cette affaire. Il y a mieux encore, je n'ai connu l'individu dont le nom a été accolé, dans cette circonstance, à celui de M. de Fabricius, que par ce diplomate lui-même, et uniquement à l'occasion et pendant le cours des affaires de Brunswick. Depuis quatre ans, je n'avais plus revu ce même individu, et je n'avais et je n'ai encore aujourd'hui aucune connaissance des rapports qui ont pu subsister entre M. de Fabricius et cet homme.

Non, Sire, ce ne sont pas mes relations avec le corps diplomatique, si anciennes, si connues, et si peu désavantageuses au service du roi, ce n'est pas non plus que l'on ait pu arguer contre moi d'une participation quelconque au fait qui a motivé le rappel de l'ancien chargé d'affaires des Pays-Bas à Paris; c'est uniquement que M. le président du conseil avait besoin de prétextes pour justifier après coup et pour maintenir mon éloignement de Paris; et voilà comment il s'est plu à représenter mes rapports avec l'étranger comme nuisibles au gouvernement de Votre Majesté; comment il a tâché d'infirmer ma loyauté auprès de la diplomatie étrangère; comment enfin il a plus tard essayé de persuader à la cour de La Haye que j'étais mêlé dans ce qui venait d'arriver à M. de Fabricius. Mais M. le comte Molé n'a pu corroborer ses allégations d'aucune preuve concluante; s'il en avait eu réellement en main, au lieu de se borner à de vagues insinuations, sa partialité envers moi ne l'eût certes pas retenu de me faire subir toutes les conséquences d'une accusation ouverte.

Sire, M. le président du conseil n'oserait pas énoncer ses véritables griefs contre moi. Je dois donc suppléer à ses réticences, et dévoiler au roi l'origine et les particularités de mes dissentiments avec ce ministre. L'intérêt de la vérité, le soin de mon honneur et la nécessité de me défendre d'une injuste et ruineuse persécution, exigent que je m'explique sans détour.

Sire, les vrais motifs de l'animosité de M. le comte Molé contre moi sont: que je n'ai pu ni voulu le servir de la manière qu'il entendait, auprès de M. Thiers, et ensuite que je ne pouvais ni ne voulais le seconder dans sa haine pour M. Guizot.

Depuis le 15 avril (1837), M. le président du conseil n'a visé qu'à captiver M. Thiers, pour l'avoir favorable à la Chambre, et surtout pour former avec lui, au besoin, un troisième ministère. Dans ce but, et connaissant ma liaison avec cet ancien ministre, M. le comte Molé a commencé, dès la formation du cabinet actuel, à me prodiguer en paroles les plus grandes marques de satisfaction. A mon retour de Florence, où je m'étais trouvé, pendant l'été de 1837, en contact journalier avec M. Thiers, qui m'avait même chargé de commissions pour le cabinet, M. le président du conseil ne fit que persévérer dans ses démonstrations à mon égard.

Sire, je n'ai jamais pensé qu'il convint de priver le gouvernement du roi de la coopération d'un homme comme M. Thiers, et au surplus mon rôle n'a jamais consisté à détacher les hommes utiles du service de Sa Majesté, mais au contraire à les y tenir unis ou à les y ramener. Je pourrais prouver que telle a constamment été la règle de ma conduite par plusieurs témoignages et en indiquant plus d'une circonstance. Aussi je fis alors mon possible pour rapprocher M. Thiers, non pas de M. le comte Molé seul, mais du cabinet tout entier. Je m'efforçai d'empêcher cet ancien ministre de faire à la chambre cause commune avec le parti du mouvement contre le ministère, et de persuader à ce personnage qu'il lui convenait de se tenir éloigné, autant que possible, de la tribune. M. Thiers, lorsque je le quittai à Florence, demandait, comme compensation de sa neutralité, l'ambassade de Rome. Je ne saurais affirmer qu'il l'eût ensuite acceptée ; mais ce que je sais bien, c'est que M. le comte Molé aurait volontiers consenti à ce que le roi eût daigné la lui confier. Quoi qu'il en soit, la visite que M. Thiers, lors de son retour de Caunterets, fit à M. le président du conseil, ne fut, en grande partie, que la conséquence de mes instances. Mais des ce moment, M. Thiers se refusa à faire une semblable démarche de rapprochement à l'égard de M. de Montalivet. J'avais donc lieu de croire que la politesse usée envers M. le comte Molé n'était dictée à M. Thiers que par l'esprit de parti et le désir de pratiquer une brèche dans le ministère. La suite ne m'a que trop démontré l'exactitude de cette conjecture. Sur ces entrefaites, M. Thiers partit pour Lille, et je reçus de M. le président du conseil l'ordre d'entretenir avec cet ancien ministre une correspondance qui a continué jusqu'à son retour à Paris et que je possède encore. En attendant eut lieu la dissolution de la chambre. Dès le principe, je me permis de me prononcer vivement contre cette mesure, que je persiste encore à regarder comme nuisible aux intérêts de la couronne et comme n'ayant été aucunement commandée par une impérieuse nécessité. M. Thiers se réjouit aussitôt du renvoi de l'ancienne chambre, et les élections une fois consommées, se crut le maître de la nouvelle majorité. Dès lors il ne voulut plus entendre parler d'un accord avec M. le

comte Molé, tandis que M. le président du conseil persistait dans ses vues et dans ses ménagements envers lui. Le ministre m'expliqua alors, dans différentes conversations dont j'ai gardé note, la manière avec laquelle il comptait s'y prendre pour arriver auprès du roi, à ses fins, relativement à M. Thiers. Sire, ce que j'avance ici c'est l'exacte vérité ; mes papiers, qui sont à la disposition de Votre Majesté, reproduisent les expressions textuelles dont M. le comte Molé s'est servi dans cette circonstance.

Quant à moi, autant j'aurais aimé voir M. Thiers séparé de la gauche et adoptant une ligne qui l'aurait mis à même de rentrer un jour dans le conseil du roi, autant je fus forcé de me convaincre que Sa Majesté ne pourrait se servir de ce personnage, aussi longtemps surtout qu'il n'aurait pas renoncé à l'idée d'une intervention armée en Espagne, idée que ses amis politiques eux-mêmes repoussaient. Cependant, Sire, M. le comte Molé, afin de gagner M. Thiers par cette question, proposa à Votre Majesté le projet d'accorder un subside au gouvernement de la reine d'Espagne. M. Thiers prit aussitôt avec joie acte de ce projet comme d'une concession à lui faite, et déclara en même temps que c'était une victoire remportée sur la politique du roi. C'en était assez pour que je me montrasse contraire à la mesure projetée, et M. le comte de Montalivet aussi bien que M. Guizot, avec lesquels j'ai eu l'honneur de la débattre au moment où elle fut mise sur le tapis, peuvent certifier combien et par quelles raisons je la repoussais. Mais naturellement j'indisposais ainsi M. le président du conseil ; d'un autre côté, voyant M. Thiers prendre de jour en jour une marche plus opposée au système du roi, je crus de mon devoir d'en rendre compte à Votre Majesté. Ces communications paraissaient d'abord contrarier vivement M. le comte Molé, mais lorsqu'à la suite de la conversation qu'il eut chez M. Fould avec M. Thiers, M. le président du conseil éprouva un vif dépit des formes et du langage de ce dernier, il me demanda lui-même, au nom du roi, des notes sur la conduite et les dispositions de l'ancien ministre à l'égard du gouvernement. Plus tard, M. le comte Molé, m'imputant d'avoir fait échouer ses vues d'arrangement avec M. Thiers, ou me considérant peut-être comme un obstacle permanent à d'autres tentatives de sa part, du même genre, résolut de me perdre dans l'esprit de l'ancien ministre. C'est ainsi qu'après m'avoir éloigné, il a communiqué à M. Thiers ces mêmes notes qui, au surplus, ne sont que l'exacte vérité. Certes, je me serais refusé à admettre un pareil procédé de la part de M. le président du conseil, si je n'étais forcé d'y ajouter foi par tout ce qui me revient des alentours de M. Thiers.

J'arrive maintenant à l'autre motif d'animosité de M. le comte Molé envers moi, savoir mon refus de le servir contre M. Guizot.

Dès la formation du ministère du 6 novembre, M. le président du conseil avait vu de mauvais œil ma liaison avec l'ancien ministre de l'instruction publique. Dès lors ma position entre ces deux personnages devint et demeura très-difficile jusqu'au 15 avril 1837; depuis cette époque, M. Molé avait voulu m'imposer de le servir contre M. Guizot; mais comme je ne me prêtais pas à cette exigence, M. le président du conseil m'en témoigna sa mauvaise humeur de plus d'une manière, et jusqu'en me défendant de mettre les pieds chez son ancien collègue. Pourtant ma conduite était aussi loyale et convenable que naturelle et conséquente. Mes relations antérieures avec M. Guizot, et ma juste vénération pour ses principes politiques et sa manière d'agir, s'opposaient également à ce que je déférasse en cela aux ordres de M. Molé; d'ailleurs M. Guizot ne faisait rien qui pût porter atteinte au cabinet dont il venait de sortir, et se montrait au contraire prêt à le défendre. En outre, M. Guizot n'a pas cessé d'être conservateur, et, il y a plus, de tout temps ce personnage a professé en ma présence l'admiration la mieux sentie pour la haute sagesse et l'habileté consommée du roi, et le plus profond respect pour l'auguste personne de Votre Majesté. Je ne pouvais donc rien trouver à redire ni dans la conduite ni dans le langage de M. Guizot, et je croyais du reste que la continuation de mes rapports avec cet ancien ministre serait à ce moment très-utile pour les intérêts de la couronne à la chambre, ainsi qu'elle l'a été effectivement.

Sire, je viens d'exposer à Votre Majesté toute la vérité sur M. le comte Molé et sur moi. Le roi est en mesure de voir par là combien j'ai peu mérité la persécution dont je suis l'objet, et si je puis moralement, non plus que sous le rapport de mes intérêts, me résigner à la dure condition où M. Molé m'a réduit. Cette condition devient encore plus cruelle pour moi, en tant qu'elle a interrompu l'éducation de ma fille, âgée de treize ans, et qui par ses dispositions naturelles fait mon unique consolation (1).

Cependant, Sire, plein de confiance dans la grandeur d'âme du roi, j'ose faire un appel à sa justice: Votre Majesté ne saurait permettre qu'après de tels services, qu'après de tels antécédents, et une conduite que je puis dire irréprochable, on ne soit pas satisfait d'avoir cherché à me perdre de considération et qu'on veuille encore consommer ma ruine, en maintenant mon éloignement, sans compensation pour le passé et sans garantie pour l'avenir. Votre Majesté sentira combien il serait fâcheux pour moi de demeurer plus longtemps dans une telle situation et dans une aussi pénible incertitude. J'attends donc, Sire, avec une entière soumission, mais non sans une vive anxiété, ce qu'il plaira à Votre Majesté de statuer sur mon sort.

(1) Voir précédemment, page 29, note.

Je suis, Sire, avec le plus profond respect, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur.

G. KLINDWORTH.

NOTE SUR L'ÉTAT DE MES AFFAIRES PÉCUNIAIRES A LA FIN DE L'ANNÉE 1838.

Naples, 29 décembre 1838.

Au moment où M. le comte Molé m'a contraint de quitter Paris, au mois d'avril dernier, je restais de à diverses personnes de cette capitale une somme de 10,000 francs.

Ces dettes se composaient en partie d'un reliquat le prix de mes meubles, et en partie de ce que j'ai dépensé en sus de mes ressources, pour ma maison l'éducation de ma fille pendant les trois dernières années. Si je n'avais dû m'éloigner précipitamment j'aurais eu, sans aucun doute, le moyen d'éteindre peu à peu ces dettes, tandis qu'au contraire j'ai été forcé de contracter d'autres pour me mettre en route et pour porter les diverses charges ci après :

En effet, mon voyage avec ma famille (cinq personnes) m'a coûté, y compris le séjour de deux semaines à Lyon, j'ai été forcé de faire à Lyon pour y attendre ma femme deux mille cinq cents francs, ci. 2,500

Plus, il m'a fallu payer un terme de loyer (rue d'Alger, 8) sans en jouir, deux mille trois cents francs. 2,300

Plus, une année entière de loyer, avenue de Marigny, n. 11, afin de pouvoir en retirer les meubles, qui même n'y sont restés qu'environ quatre mois. 3,20

Nota. Je n'avais pris cet appartement que sur l'assurance formelle de M. le comte de Montalivet, que je n'avais pas besoin de vendre mes meubles et que mon retour pourrait s'effectuer très-prochainement.

D'un autre côté n'ayant pu arranger moi-même mes affaires dans le très-court espace de temps qui m'a été laissé par M. le comte Molé pour me disposer à mon départ, et ma femme n'ayant obtenu de mes créanciers que des termes très-rapprochés, elle a été obligée, au mois d'août dernier, de se rendre en toute hâte à Paris avec sa nièce, afin d'empêcher la vente par autorité de justice de nos meubles. Ce voyage (en poste de Marseille à Paris) a coûté. . . . 1,20

Le séjour de ma femme à Paris avec sa nièce et deux domestiques pour cet objet, pendant cinq mois. 1,00

Le retour de ma femme à Naples. 40

pour satisfaire les plus exigeants de mes
 riers et suppléer aux dépenses ex-
 ordinaires que dessus, ma femme, outre
 nation définitive pour deux mille
 s de quelques meubles détachés,
 forcée d'engager le reste de notre
 hier, qui a coûté environ 45,000 fr.
 une somme de 10,500 fr. avec la
 esse d'une prime de deux mille francs
 rachat au bout de huit mois. . . ci. 2,000
 Total. 12,600

est donc une perte réelle d'au moins
 0 francs supportée par moi à la suite
 m déplacement de Paris; et il ne m'a
 fert aucun dédommagement pour cet
 pas même une indemnité pour frais
 ate, par le ministère.

Si à ces 12,600 francs on ajoute ce qui
 était dû antérieurement, savoir. 10,000

C'est une somme totale de. 22,600

Elle se trouve balancée par les sommes
 suivantes qui sont en même temps le ré-
 sumé de ma situation actuelle à Paris.

1^o Encaissé du produit de quelques
 meubles détachés 2,000

2^o Par l'engagement des meubles res-
 tant, y compris la prime de 2,000 francs,
 ce qui fait en tout pour les racheter . . . 12,500

3^o Reste encore dû d'ancienne date . . 8,100

Total. 22,600

RAPPORTS DE LA PRÉFECTURE DE POLICE.

III.

PUBLICATIONS ANARCHIQUES DE L'ANNÉE 1846.

Cabinet du préfet du police.

Paris, ce 19 janvier 1847.

Monsieur le ministre,

J'ai toujours attaché une importance toute parti-
 lière à me tenir au courant, au moyen de l'examen
 s'en fait à mon cabinet, au moment de leur publi-
 on, de tous les écrits politiques ou économiques de
 leur hostile, afin de pouvoir signaler à l'attention
 l'autorité judiciaire ceux qui me paraissent agres-
 contre le gouvernement ou dangereux pour la
 iété. Cet examen me fournit en outre l'occasion
 tudier dans leurs développements la marche des
 es et la tactique des partis. J'ai donc pensé, M. le
 nistre, qu'à ce dernier point de vue, un coup d'œil
 respectif sur les productions de la presse hostile,
 dant le cours de l'année 1846, pourrait n'être pas
 n'intérêt pour Votre Excellence, qui a déjà accueilli
 à bienveillance les travaux d'une nature analogue

que j'ai eu l'honneur de lui adresser précédemment.

Les brochures socialistes, celles qui ont pour but de
 critiquer et d'attaquer l'organisation sociale actuelle,
 dans l'intérêt des théories irréalisables dont elles prê-
 chent l'application, ont été encore plus nombreuses
 l'année dernière que les années précédentes, et cette
 tendance des partis anarchiques à négliger les questions
 de politique proprement dite pour se jeter dans les
 illes de *rénovation sociale*, tendance que déjà je signa-
 lais à Votre Excellence dans mon rapport du 17 janvier
 1846, est plus vivè que jamais et mérite de la part de
 l'autorité une attention sérieuse. Les agitateurs, déses-
 pérant d'obtenir auprès des masses, par leurs prédica-
 tions purement politiques, les résultats qu'ils en
 attendaient, se sont mis, par une sorte de concert, à
 propager certaines doctrines bien autrement subver-
 sives qu'ils empruntent aux rêveries des utopistes
 anciens et modernes, et qu'ils remanient en vue de leur
 application à l'époque actuelle. Ces attaques élaborées
 par Gabet, Desamy, Pierre Leroux, Froudhon, les
 écrivains de l'*Atelier* et de la *Fraternité* et l'école
Fouriériste, quoique différant entre elles, se rattachent
 toutes au même principe, procèdent par les mêmes
 moyens et tendent vers le même but. Ce principe,

c'est le droit de tous à la même part de travail et de jouissance; ce but, c'est la destruction plus ou moins violente de l'ordre social actuel par l'abolition de la famille et de la propriété. La communauté de biens est, en effet, l'idée dominante de toutes les théories socialistes, et, quels que soient leurs expédients pour y échapper, les unes comme les autres conduisent nécessairement au *communisme* qui est leur conséquence inévitable et leur dernier mot.

Les recueils périodiques voués à la propagation de ces dangereux systèmes ont continué, durant l'année qui vient de s'écouler, à attaquer la société, que tous s'efforcent de représenter dans son organisation actuelle comme un régime d'oppression et d'anarchie. La *Fraternité* de 1843 sert toujours d'organe au communisme athée et absolu, et le *Populaire* de 1844, d'interprète au communisme mitigé par Cabet. Quant à la *Revue Sociale*, elle a sous la plume de Pierre Leroux livré de rudes assauts aux fouriéristes, mais, toujours hostile aux principes économiques des sociétés actuelles, elle les attaque non moins violemment au profit des idées philosophiques-socialistes du sieur Pierre Leroux. Ce journal, qui s'imprime à Boussac, a de nombreux lecteurs dans la Creuse et particulièrement dans les villes manufacturières d'Aubusson et de Felletin.

Depuis le mois de mai dernier, il se publie ici trois fois par mois, un nouveau journal intitulé *L'Enquête sociale*, sous les auspices de M. le vicomte Dubouchage. Cette publication, dont la politique est fort hostile au gouvernement actuel, s'occupe spécialement de questions économiques et notamment de l'*organisation du travail*. On y prêche ouvertement le retour aux anciennes corporations et l'association des classes ouvrières par arts, métiers et professions dans chaque localité, comme le seul moyen de remédier aux misères actuelles des travailleurs. Si le but de ce journal n'est pas de renverser la société, il n'en use pas moins des mêmes procédés que les journaux communistes en entretenant parmi les ouvriers l'inquiétude et le mécontentement de leur position.

L'Atelier, qui compte aujourd'hui six années d'existence, continue à prôner, sous la direction de Buehez, *l'association volontaire de l'industrie*, malgré les essais malheureux du système déjà tenté par la société des *Industries unies* et du *Grand Saint-Joseph*, essais dont j'ai eu soin de rendre compte à Votre Excellence en temps opportun.

Indépendamment des œuvres de la presse socialiste périodique, je dois consigner ici les publications se rattachant à cet ordre d'idées, et qui m'ont paru mériter attention. Sans parler de la réimpression des anciennes brochures communistes de Cabet, dont il a fait faire plusieurs tirages dans le cours de l'année dernière, et qu'il fait répandre à profusion à Paris et dans les départements avec une persévérance infatigable, je citerai :

1° *Les Évangiles, traduction nouvelle, avec des notes et des réflexions à la fin de chaque chapitre*, par Lamennais. Cette traduction et particulièrement le commentaire qui l'accompagne ont pour but de prouver que la société prêchée et ordonnée par Jésus-Christ est encore à naître, et que les prêtres et les docteurs de la loi s'entendent encore aujourd'hui pour condamner les doctrines du Messie. Les peuples y sont invités en plusieurs endroits à secouer les haillons de la *vieille société*, et à renouveler complètement leurs vêtements.

2° *Le Vrai Christianisme, d'après Jésus-Christ*, par Cabet. Cet ouvrage, dans lequel sont rappelés à plusieurs reprises les anathèmes de l'Évangile contre les riches, les maximes d'égalité et de fraternité répandues dans les livres sacrés, est un long plaidoyer en faveur du communisme qui, suivant l'auteur, n'est autre chose que la réalisation de la *bonne nouvelle* prêchée par le Christ, et méconnue à dessein par ses successeurs.

3° *L'Almanach de la France démocratique pour 1847*. Je me contenterai de rappeler à Votre Excellence que l'éditeur de ce pamphlet subversif, que je lui avais signalé le 9 octobre dernier, le sieur Victor Bonton, a été condamné, par arrêt de la cour d'assises de la Seine du 7 décembre, à un an de prison et cinq cents francs d'amende.

4° *L'Étoile du peuple, almanach des faubourgs pour 1847*. Factum de Léon de Chaumont, dirigé contre toutes les supériorités sociales et surtout contre les riches.

5° *Portrait en pied du Conservateur*, par Fortunatus. Autre libelle de l'ancien écrivain légitimiste Fortunat Mesuré, dirigé contre la classe moyenne et bourgeoise, sur laquelle il cherche à appeler la haine et le mépris de la classe inférieure.

6° *Organisation de la Liberté et du bien-être universel*, par Dezamy. Ce livre qui renferme de violentes récriminations contre l'organisation sociale actuelle, à laquelle il attribue toutes les misères et tous les vices qui désolent l'humanité, a pour but d'exposer un système de crédit et de *garantisme*, d'où doit, suivant lui découler le bien-être universel.

7° *Almanach icarien pour 1847*; œuvre de Cabet et véritable manuel des doctrines du communisme.

8° *Almanach phalanstérien pour 1847*, destiné par ses auteurs à recruter des fauteurs au fouriérisme.

9° *Système de contradictions économiques ou philosophie de la misère*, par J. J. Proudhon. Cet ouvrage dans lequel l'auteur attaque avec violence tous les socialistes et économistes des temps modernes, les démolisseurs aussi bien que les défenseurs de la société actuelle, est surtout une œuvre de critique nerveuse et incisive. L'auteur affecte de ne se rattacher à aucune école, à aucune secte, et donne la théorie de *l'égalité des salaires* comme le véritable et unique but de l'économie et de la science sociales.

10° *La Manifestation de l'esprit de vérité*, par Alexis Dumesnil. Violent appel au régime de la communauté au nom du christianisme. J'ai au surplus particulièrement rendu compte à Votre Excellence de cette brochure le 27 novembre dernier.

11° *Le deuil de la Pologne*; protestation de la démocratie française et du socialisme universel, par l'abbé Constant. Dans cette brochure, que j'ai signalée au procureur du roi le 10 décembre dernier, le sieur Constant excite les peuples à lever l'étendard du socialisme, et à confondre dans une commune extermination *les rois et les valets de la propriété* qui sont leurs complices.

12° *Essai sur la Liberté, considérée comme principe et fin de l'activité humaine*, par Daniel Stern (comtesse d'Agout), satire passionnée de la société et des institutions sur lesquels elle repose; tableaux exagérés de la misère des classes laborieuses, qui ont d'autant plus droit au bien être sur la terre, que l'auteur leur refuse toute compensation dans une autre vie.

13° *L'Église et le Pouvoir*, par Simon Granger. L'auteur, qui fait profession de matérialisme, attaque l'Église et le Pouvoir, qu'il représente comme se prêtant un mutuel appui pour écraser le peuple sous le double joug de la superstition et de la tyrannie.

Quant aux écrits purement politiques, je citerai d'abord *le Pandemonium*, cet odieux pamphlet du légitimiste Eugène Blanc, contre la personne du roi et la famille royale dont j'ai, dans le temps, entretenu Votre Excellence, et qui a valu à son auteur le 50 avril dernier, une condamnation en cour d'assises à un an de prison et 4.000 francs d'amende.

Les événements politiques qui se sont accomplis dans le courant de l'année dernière, ont donné lieu à la publication de quelques brochures plus ou moins hostiles contre le pouvoir. Ainsi, les élections ont fait naître plusieurs pamphlets aujourd'hui presque oubliés, et parmi lesquels on citera : le *Manuel réformiste*, par M. de Genoude; *l'Ordre du jour sur la corruption électorale et parlementaire*, par Timon; un *Examen de conscience en matière politique*, par P. H. de Montenon; *Galerie des Pritchardistes*, par le National; *Diogène aux élections*, par un chien incense, etc.

Les auteurs de troubles ne devaient pas négliger la crise des subsistances qui agite en ce moment la France, et j'ai dû, ainsi que j'en ai particulièrement donné avis à Votre Excellence, signaler à l'attention de l'autorité judiciaire, deux brochures, l'une intitulée :

Du pain! cri du peuple, par Léon de Chaumont; et la seconde, *la Voix de la famine*, par l'abbé Constant, ces écrits m'ayant paru exciter les mauvaises passions du peuple contre la classe riche et faire appel à la révolte. J'ajouterai que ce dernier pamphlet a été saisi par ordre du ministère public, le 6 décembre dernier.

Le sieur Constant Hilbey a, dans les mêmes circonstances, fait réimprimer le discours de *Marat au peuple*, extrait de *l'Ami du Peuple*, du 18 septembre 1789; mais ayant fait annoncer cet écrit incendiaire par des affiches qui contenaient un sommaire politique, je le signalai pour ce fait au procureur du roi, et il a été condamné le 9 du courant par la cour d'assises de la Seine, à quinze jours de prison et 100 fr. d'amende.

Enfin le parti légitimiste a cru devoir exploiter la circonstance du mariage de M. le duc de Bordeaux, pour appeler de nouveau l'attention sur ce prince. Deux brochures intitulées : l'une *Mariage de Henri de France, relation populaire*, et l'autre *Mariage de Henri et Louise de France*, par M. Alfred Nettement, ont été successivement publiées pour mêler, selon l'habitude des écrivains légitimistes, aux insinuations perfides et injurieuses contre la dynastie actuelle, les louanges du prince dont ils rêvent le retour en France.

De toutes les publications que je viens d'énumérer à Votre Excellence, celles qui sans contredit méritent une attention particulière et la plus active répression de l'autorité judiciaire, sont, je le répète, les écrits des socialistes. S'ils ne s'accordent pas dans le but qu'ils veulent atteindre, du moins en apparence, ils attaquent et ébranlent la société par les mêmes moyens. Tous la représentent comme livrée en proie à l'anarchie et à l'exploitation, et cherchent à égaler la classe ouvrière tout à la fois par le tableau exagéré de ses misères et par la peinture du bonheur dont elle serait appelée à jouir par une rénovation sociale. Il est facile de comprendre tout le crédit que peuvent obtenir de semblables écrits sur l'esprit facile et inculte d'ouvriers dont on flatte d'ailleurs tous les appétits matériels. Là est la véritable plaie de l'époque, et on doit reconnaître que chaque année elle fait de nouveaux progrès. Un pareil état de choses me paraît de nature à éveiller la haute sollicitude du gouvernement.

Veillez, monsieur le ministre, agréer l'hommage de mon respect,

Le Pair de France, Préfet de police.

G. DELESSERT.

MÉLANGES.

IV.

[On a lu précédemment, n° III, page 43, une lettre, en date du 14 avril 1847, signée *Béchameil*, dans laquelle ce capitaine de vaisseau, député de la Charente, sollicitant pour M. de Verdilhac, la place de juge de paix de Confolens, le recommandait à M. Guizot dans les termes suivants : « M. de Verdilhac est celui qui nous donne des renseignements secrets sur les menées du parti légitimiste. Je lui ai conseillé d'y rester; « il ne nous en sera que plus utile. »

On nous a communiqué une très-longue lettre de M. Béchameil, datée du 23 avril 1848, et adressée au journal *le Siècle*, lequel s'est refusé à en insérer la partie apologétique du correspondant plein de tact de M. Guizot. Nous n'en reproduisons nous aussi que le début :

« N'ayant point gardé copie de mes correspondances, je ne sais si les expressions sont textuelles. Seulement « j'affirme que M. de Verdilhac, homme d'honneur s'il en fut, ne m'a jamais fourni le moindre renseignement « sur le parti légitimiste pas plus qu'aux ministres d'alors, et l'on peut s'en convaincre. Je ne lui en ai même « jamais demandé; un zèle imprudent, et plus encore, l'indignation que me causaient les mille calomnies « accumulées contre lui, par ceux-là même qui auraient dû s'abstenir, m'engagèrent à une défiance, dont je « reconnais, mais trop tard, tout le danger. J'ai eu tort envers M. de Verdilhac, mais envers M. de Verdilhac « seul; car c'est lui seul que j'ai compromis, et cependant il s'était abstenu de toute demande. »

Il y a deux choses dans cette déclaration. Il y a l'aveu que son auteur avait dit le contraire de la vérité en présentant M. de Verdilhac comme un espion, mais qu'il avait cru ce moyen le meilleur sans doute pour faire obtenir à son protégé une position de magistrat, et qu'il ne l'a calomnié que pour le mieux venger d'autres calomnies. Nous n'examinerons pas la délicatesse et l'efficacité de ces moyens.

Mais il y a en même temps comme une espèce de doute jeté en passant sur l'exactitude textuelle de la reproduction des deux lettres de M. le capitaine de vaisseau Béchameil. Pour le mettre à même de se livrer à tout examen, nous déposons aujourd'hui les deux originaux aux archives du ministère de la marine et des colonies.]

Rapport de pétitions de députés.

A. M. MOLINE DE SAINT-YON,

MINISTRE DE LA GUERRE.

Besançon, le 20 novembre 1846.

Monsieur le Ministre,

Il est probable qu'à l'occasion de la vacance d'un siège à la cour de cassation M. le garde des sceaux vous parle de ma candidature.

Permettez-moi de vous parler le langage usité pour l'avancement militaire.

A l'ancienneté je suis le premier: je sers depuis 1811.

Au choix, je ne crois pas être le dernier: demandez à mon ministre.

Mais je suis aussi le plus exposé au feu de l'ennemi, et il suffirait qu'il surprit les avant-postes du parti conservateur pour que je fusse renversé, s'il me trouvait *début*.

Peu connu de vous, j'ai cependant toujours compté sur votre bienveillance.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, votre très-humble serviteur.

P. DE GOLBÉRY.

REVUE RÉTROSPECTIVE

N° 7.

ON NE REÇOIT PAS D'ABONNEMENT. — CHAQUE NUMÉRO SE VEND SÉPARÉMENT. — PRIX : 50 CENT.

En payant six livraisons d'avance, on les recevra à domicile.

Paris. — PAULIN, éditeur, rue Richelieu, 60.

CORRESPONDANCE DES MINISTRES DE LOUIS-PHILIPPE AVEC LUI (1).

I.

Ministère du 15 Avril. — M. Molé.

AU ROI.

Dimanche soir, 25 juin 1837.

Sire,

Je remercie Votre Majesté de vouloir bien me demander mon avis sur le conseil de mardi. A moins de choses imprévues, je crois qu'il peut sans inconvénient être remis à samedi.

M. de Salvandy ne doute de rien, et je crains qu'il ne remue terriblement de choses dans son ministère; il ne prend conseil que de *lui*, et *lui* est bien nouveau dans les affaires. Le voilà qui envoie M. Capo de Feuillide en Angleterre et en Belgique, au lieu de l'envoyer en Allemagne, et qui demande à Montalivet de payer cette mission. Ce n'est pas sans regret que je vois un tel homme parcourir les pays étrangers avec une mission du gouvernement du Roi. Sans doute le

Roi pensera qu'excepté les agents secrets envoyés au dehors par le ministre de l'intérieur, aucune mission ne doit être donnée à l'extérieur par mes collègues sans se concerter préalablement avec moi. Je ne connais au surplus que M. de Salvandy qui ait eu l'idée de faire autrement. Je suis obligé en conscience de le dire au Roi : c'est un inconvénient grave dans un cabinet, d'ailleurs aussi parfaitement uni que le nôtre, que d'avoir un de ses membres par lequel tout se divulgue, se répète, et qui, allant tout seul à l'aventure, compromet sans cesse par ses actes la commune responsabilité. Je verse tout cela dans le sein du Roi. Quelques conseils donnés à M. de Salvandy, avec cette bonté que le Roi a pour tous ceux qui le servent, pourraient peut-être modifier son ministre de l'instruction publique.

Je suis, avec le plus profond respect, sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant serviteur et fidèle sujet.

MOLÉ.

(1) Portefeuilles trouvés aux Tuileries.

AU ROI.

Samedi, 6 heures du soir.

Sire,

M. Feuillet m'apprend que lord Granville doit notifier demain à Votre Majesté l'avènement de la jeune reine. Il croit qu'il serait bien que Baudrand parût cette nuit avec la lettre autographe du Roi. J'envoie chercher le général Baudrand pour le lui dire.

Je suis, avec le plus profond respect, sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant serviteur et fidèle sujet.

MOLÉ.

AU ROI.

Lundi, 11 heures du soir, 26 juin 1837.

Sire,

J'ai vu ce matin lord Granville qui m'a laissé voir une grande surprise de ce que nous avons adressé au général Sébastiani ses lettres de créance et envoyé le général Baudrand pour complimenter, avant qu'il ait fait la notification officielle de la mort du roi et de l'avènement de la jeune reine. Il attend encore la notification de Londres et me prévient du moment où il l'aura reçue. Quant à ses lettres de créance, il croit qu'elles se feront encore attendre. En pareille circonstance, lord Stuart de Rothesay ne les eut qu'après quinze jours.

J'ai écrit à M. de Latour-Maubourg que l'intention du Roi était qu'il retourne tout de suite à Madrid. J'espère que s'il en appelle à Sa Majesté elle-même, elle voudra bien lui réitérer l'ordre que j'étais chargé de lui transmettre. Les circonstances peuvent devenir si graves à Madrid, que la présence de l'ambassadeur du roi m'y paraît bien nécessaire.

Je suis, avec le plus profond respect, sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant serviteur et fidèle sujet.

MOLÉ.

AU ROI.

9 heures un quart du soir, 20 juillet 1857.

Sire,

Je m'empresse de soumettre à Votre Majesté l'ordonnance que M. le maréchal Gérard est venu me demander de sa part. J'espère qu'elle voudra bien m'excuser si je ne la lui porte pas moi-même ce soir.

Demain soir j'irai prendre congé de S. M. le Belges; et, si Votre Majesté le permettait, je r avec elle ensuite pour l'entretenir de nouveau (grave question de la dissolution, qui doit faire du conseil de samedi.

Je ne sais ce que le Roi aura pensé du trait par Damrémont à Achmet-Bey. Ou je m'abuse traité renferme des dispositions inacceptables évidemment rédigé avec l'intention de donner leçon à Bugeaud, et de lui montrer qu'on sait garder sa dignité que lui. Je suis bien fâché lettre écrite hier par monseigneur le duc d'Orléans soit pas arrivée avant cette démarche.

Je joins à cette lettre une dépêche de Bois-le-Roi que le Roi communiquera sans doute au roi son père. Elle prouve, sire, que vous aviez beaucoup mis à l'apprécié que moi la dépêche précédente.

Je suis, avec le plus profond respect, sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant serviteur et fidèle sujet.

MOLÉ.

AU ROI (1).

Mercredi, 13 juin 18

Sire,

Je mets sous les yeux de Votre Majesté les lettres de Bresson, qui m'ont été apportées par M. Vernet. Il est remarquable que Bresson, le 7 juillet, ne connaît pas encore le changement de langage de la Chambre. M. Vernet m'a demandé si je pensais qu'il se présenterait à Neuilly, devant Votre Majesté, s'y présentera, je crois, demain soir.

Je reviens de la Chambre des pairs, où il est décidé qu'il ne se vote, bon gré mal gré, un projet sur l'état-major. J'espère encore cependant qu'il en sera autrement. En tout cas, la Chambre des pairs nous fera achever laborieusement la session.

Je suis, avec le plus profond respect, sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant serviteur et fidèle sujet.

MOLÉ.

AU ROI.

Midi, mercredi 20 juin 18

Sire,

J'avais fait connaître au baron de Talleyrand

(1) Il y a onze mois de distance entre la date de cette lettre et celle de la précédente. Rien dans les portefeuilles : met à même de combler cette lacune.

1 conseil de lundi. Deux heures après j'en ai
être ci-incluse, et deux heures encore après,
e pour le Roi. J'adresse le tout à Votre Majesté,
ra dans sa sagesse.

seil s'est réuni ce matin chez moi pour exa-
ette audacieuse brochure bonapartiste (1). On
sir, mais il faut décider si la poursuite aura
nt la cour des pairs ou devant le jury. Nous
ns au Roi de nous accorder un conseil à ce
main jeudi à onze heures et demie du matin,
nons la liberté de le demander aux Tuileries, à
la nécessité où nous sommes d'être au Luxem-
une heure, et de recevoir de bon matin, cha-
nous, les députés qui partent. Nous désirons
profond secret jusqu'à ce que la résolution
e. Il est pressant de la prendre, et elle ne sau-
urner à vendredi; je pars pour m'en entre-
x M. Pasquier, et je crains bien qu'il ne me
ossible ce matin de profiter du séjour de mon-
le duc d'Orléans aux Tuileries.

s, avec le plus profond respect, sire, de Votre
le très-humble, très-obéissant serviteur et
jet.

MOLÉ.

—
AU ROI.

6 heures du soir, mercredi 20 juin 1838.

Sire,

l'inexprimable *presse* où je suis, j'envoie du
Votre Majesté cette dépêche, où elle verra que
étais pas trompé, comme elle paraissait quel-
e croire, sur la nature et la portée de la dé-
e lord Palmerston que lord Granville m'avait
tiquée. Je demanderai au Roi de lire demain au
a dépêche de Bresson, que j'ai l'honneur de
sser.

nombre des députés a fini; celle des pairs con-
discuter la *conversion*. M. Humann a prononcé
ours très-remarquable. Nous nous réunissons
neuf heures chez M. Pasquier qui est enrhu-
r examiner avec les magistrats les plus influents
nombre la question de la compétence pour la
e saisie. Je partage vivement l'opinion du Roi
re fort que la conférence y sera favorable. —
, si le Roi le permet, nous reparlerons au con-
baron de Talleyrand.

s, avec le plus profond respect, sire, de Votre
le très-humble, très-obéissant serviteur et
jet.

MOLÉ.

brochure de M. Laity.

AU ROI.

Jeudi, 20 juin 1838.

Sire,

J'ai oublié de demander ce matin à Votre Majesté le
jour où elle voudrait bien recevoir en audience parti-
culière M. de Bourgoing, son ministre à Munich.
J'attends les ordres du Roi.

Je suis, avec le plus profond respect, sire, de Votre
Majesté, le très-humble, très-obéissant serviteur et
fidèle sujet.

MOLÉ.

—
AU ROI.

Paris, 21 juin, 7 heures du matin.

Sire,

Le ministre des finances m'a dit hier que les répa-
rations nécessaires à l'hôtel Duchâtelet s'élevaient à
150,000 francs, et qu'il n'avait que 10,000 francs à y
employer. Voilà une difficulté déplorable. Il faut ab-
solutement trouver le moyen de la surmonter. Je prie le
Roi d'en parler lundi au plus tard au conseil; cela a
de l'importance et devient pressant.

Notre poursuite devant la cour des pairs réjouit les
bons, irrite les autres. Le duc de Broglie, auteur de la loi
dont nous demandons l'application, fait mine de vouloir
nous *blâmer* plus encore que nous *entraver*. Il est bien
malheureux que nous ne puissions pas nous-mêmes
nous soutenir et nous défendre.

Je suis avec le plus profond respect, sire, de Votre
Majesté, le très-humble, très-obéissant serviteur et
fidèle sujet.

MOLÉ.

—
5 heures et demie, mercredi 27 juin 1838.

AU ROI.

Sire,

La lettre de Votre Majesté me paraît tout dire en
peu de mots. Elle achèvera de dissiper des illusions
dangereuses, s'il en était resté. Je ne crois pas qu'il fût
à propos d'en dire davantage. Je suis occupé en ce
moment à lire d'importantes dépêches d'Alexandrie
que je vais envoyer au Roi. Elles prouvent à quel
point M. de Metternich se trompait en croyant que la
menace de Mehemet-Ali n'avait rien de sérieux. La
lettre du Roi ne m'a plus trouvé au Luxembourg, et
je me hâte de finir pour ne pas le faire attendre.

Je suis avec le plus profond respect, sire, de Votre
Majesté, le très-humble, très-obéissant serviteur et
fidèle sujet.

MOLÉ.

AU ROI.

5 heures, jeudi 28 juin.

Sire,

La cour des pairs a déclaré sa compétence par 133 voix contre 19. C'est un beau et grand succès. L'accusation ne peut faire de difficulté, et j'espère qu'elle sera encore votée aujourd'hui. J'apprends à l'instant ces bonnes nouvelles, et je ne perds pas un moment pour les envoyer au Roi. Tous nos amis ont été excellents, et M. Decazes plus actif et utile qu'aucun autre.

Je suis avec le plus profond respect, sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant serviteur et fidèle sujet.

MOLÉ.

AU ROI.

Midi. Paris, dimanche 15 juillet 1838.

Sire,

Les notes *séparées*, quoique *semblables*, ne sont pas proposées, mais adoptées par lord Palmerston, qui, au contraire, m'avait fait proposer par lord Grandville de présenter au pacha une note commune à l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la France. Je me souviens même d'avoir soumis au Roi les raisons qui me faisaient préférer les notes séparées. — Le langage à tenir à Constantinople est celui que nous y tenons, ce dont mes fréquentes dépêches adressées à l'amiral Roussin, et communiquées à lord Granville, renferment l'expression. Quant à la démarche proposée par lord Palmerston envers la Russie, elle serait, pour nous du moins, presque superflue, son objet se trouve rempli, ainsi qu'à l'égard de l'Autriche, car je n'ai rien fait, rien écrit, sans le communiquer, en les consultant, aux cabinets de Pétersbourg et de Vienne. — Je n'ai pas grande confiance dans la négociation à reprendre avec la Porte, pour assurer aux enfants de Méhémet-Ali la survivance de son pouvoir; mais il n'est pas inutile, à mon avis, de s'en occuper encore, ne fût-ce que pour faire prendre patience au pacha. Au surplus, je joins ici la minute de celle de mes dépêches à laquelle Sébastiani répond. Elle mettra le Roi parfaitement au courant de l'état de l'affaire. Quant à la réponse à envoyer maintenant à Londres, je n'avais pas attendu à aujourd'hui pour m'en occuper. Hier, avant de partir pour Villiers, j'en avais donné les bases à M. Decazes, qui vient de m'envoyer le brouillon que j'examine. Je regrette vivement de ne pouvoir porter au roi Léopold la lettre de Sébastiani, et même la

mienne s'il avait bien voulu y jeter les yeux. Ma vacance que je me suis donnée hier m'oblige à vailler et faire travailler mes bureaux ce matin; avons beaucoup d'arriéré. Voici entre autres les instructions de l'ambassadeur du Roi pour la rence. Elles ont été rédigées sur une indication bale. Mais je ne les ai pas encore examinées et je commence par les soumettre à Votre Majesté la priant de les garder le moins longtemps possible. Je crois désirable qu'elles ne se fassent pas attendre à Londres, et celles du Nord y arrivent en ce moment.

Je suis bien loin d'avoir dit au Roi hier à la chaumière tout ce que j'avais à lui dire. •

Je puis même ajouter que je n'ai pas communiqué. Mais cela m'arrive si souvent, que quelquefois me vient de lui remettre un court précis sur la question. Ce dont je le supplie de rester convaincu que je n'ai pas une pensée que je ne sois toujours à lui confier, que celle de la retraite ne me vienne qu'avec la conviction de ne pouvoir plus le faire, et enfin que ni les difficultés, ni la violence de nos adversaires ne parviendront à me dégoûter, si vous daigne aider mes efforts en ne me refusant rien qui me paraîtra *indispensable*, et il peut être sûr que je n'abuserai pas de ce mot.

Je crois que Sa Majesté fera fort bien d'aller au polygone de Vincennes. Jamais les apparitions de cette espèce n'ont manqué de porter les fruits. Je demanderai seulement au Roi de décider n'ira pas, jusqu'à vendredi, que Sa Majesté donne des ordres contraires.

J'ai oublié de parler hier au Roi de M. Bresson. Je suis convaincu qu'il n'avait pas compris la position dans son discours, et que son intention était irréprochable. Je lui ai dit qu'il ne pouvait retourner en Afrique, et je lui demande avec les plus vives instances de recevoir aux forêts M. Legrand, qui nous *menace* toujours sa démission. Nous gagnerions beaucoup au change si nous ne risquerions pas de voir M. Bresson se détacher à peu et se donner à un nouveau 11 octobre.

Je suis, avec le plus profond respect, sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant serviteur et fidèle sujet.

MOLÉ.

AU ROI.

Paris, jeudi 19 juillet, 9 heures du matin.

Sire,

Mes collègues, et M. de Montalivet en particulier, avaient ignoré jusqu'ici que le Roi projetait samedi à Vincennes, et tous unanimement se sont montrés très-opposés à ce projet. Nous avons en

asion M. le préfet de police qui, de lui-même savoir ce que pensait le conseil, a combattu le Roi par des raisons qui m'ont paru sans fond. M. de Montalivet s'est chargé d'aller ce matin exposer à Votre Majesté. J'y aurais été avec vous, j'avais aujourd'hui à écrire à Londres, Berlin, etc. ; mais je prends la liberté de représenter que de tels projets devraient, dans l'intérêt de l'État, être toujours examinés au conseil et avec le concours de la police. Quand on lit la lettre de mademoiselle de Montalivet, qu'on voit l'activité et l'audace des projets, on sent que le moment de la confiance abandonnée n'est pas encore venu. Je suis désolé de ne pouvoir vous en parler, mais je crois de mon devoir, après avoir fait ce que nous avons fait, de le supplier de renoncer à ce projet qu'il avait formé.

Je suis avec le plus profond respect, sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant serviteur et fidèle sujet.

MOLÉ.

 AU ROI.

Samedi, 21 juillet 1838.

Sire,

Bois-le-Comte attend les ordres de Votre Majesté pour se présenter devant elle. Elle pensera peut-être qu'il serait utile que le roi Léopold accordât à Bois-le-Comte une entrevue. M. de Bois-le-Comte en a exprimé le plus vif désir.

Je suis avec le plus profond respect, sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant serviteur et fidèle sujet.

MOLÉ.

 AU ROI.

Mercredi, 25 juillet 1838.

Sire,

Je prie Votre Majesté de vouloir bien lire cette lettre que j'envoie confidentiellement M. de Mackau. J'avais tenté de soumettre au Roi l'idée de centraliser l'administration et la direction de toutes nos forces militaires en Méditerranée, si les affaires d'Orient devenaient plus graves. Le moment pourrait bien en être venu, mais M. de Mackau serait très-propre à remplir ce commandement, qui, à cause surtout des rapports que nous avons avec les Anglais, exige un officier plein de confiance et dont l'esprit ne soit pas étranger aux combinaisons de la politique. Rien ne presse absolument, mais j'ai l'honneur d'en parler au Roi.

M. Pasquier m'a remis la liste ci-jointe pour Votre Majesté.

Je suis avec le plus profond respect, sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant serviteur et fidèle sujet.

MOLÉ.

 AU ROI.

Paris, 27 juillet 1838.

Sire,

Je prie Votre Majesté de m'excuser si je n'ai pu me rendre hier ni aujourd'hui auprès d'Elle. Je puis l'assurer que j'ai ici bien employé le temps. Demain une estafette emportera en Suisse la dépêche et la note pour Montebello. C'est le commencement d'une lutte, il faut bien se le dire. — Le préfet de police a fait hier une capture importante, dont certainement le Roi aura été informé.

Voici un mot bien sec du maréchal Soult, et venant après un long silence (1).

Je suis avec le plus profond respect, sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant serviteur et fidèle sujet.

MOLÉ.

 AU ROI.

Paris, 31 juillet 1838.

Sire,

M. de Fabricius sort de chez moi; il a été accablé et n'a pas pu même essayer de rien nier. Quand j'ai voulu lui présenter les nombreux billets de son écriture, où il discutait l'authenticité des correspondances qui lui étaient livrées, et où il parlait de l'argent qui en était le prix, il m'a déclaré qu'il les reconnaissait d'avance, et presque demandé de lui en épargner la lecture. Quand je lui ai dit que l'éclat et le scandale du procès de son agent lui seraient épargnés s'il partait sous quarante-huit heures en prétextant une affaire ou un congé, il m'a répondu qu'il ne pouvait s'éloigner sans ordre de La Haye, et je fais partir à six heures un courrier pour cette résidence, avec une lettre de moi pour le baron Mortier, et une de M. de Fabricius pour M. de Werstock. Dans la mienne, je raconte à Mortier tout ce qui s'est passé, et le charge de demander le rappel immédiat de Fabricius. Au surplus, je la fais copier bien vite par Reyneval, et je vais la joindre à

(1) M. le maréchal Soult était alors à Londres, où il avait été envoyé comme ambassadeur extraordinaire du roi des Français au couronnement de la reine d'Angleterre.

celle-ci. De son côté, Chastac avoue tout aussi, en disant qu'il n'a jamais pensé à faire aucun tort au roi ni à son gouvernement, mais qu'il a voulu profiter de la crédulité de Fabricius pour gagner sa vie en fabriquant des pièces signées Soult, Sébastiani, Bresson et Molé. Fabricius a osé me demander s'il pouvait se présenter ce soir à Neuilly. Je n'ai pas hésité à lui répondre que j'avais peine à m'expliquer cette question.

Les nouvelles qu'on m'a rapportées du pavillon de Wurtemberg étaient pleinement satisfaisantes. Je ne pourrai ce soir aller moi-même en demander, parce que mes *mardis* durent toujours; je les ai conservés à cause du corps diplomatique.

Je suis, avec le plus profond respect, sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant serviteur et fidèle sujet.

MOLÉ.

AU ROI.

Paris, 2 août 1838, midi et demi.

Sire,

Voilà la lettre du roi Léopold, qui était arrivée hier avec celle pour Votre Majesté, et que j'avais négligé d'ouvrir en la voyant sur mon bureau, parce que je l'avais prise pour un paquet qui pouvait attendre. Une chose me frappe dans cette réponse de Sa Majesté belge, c'est le désir qu'elle laisse percer de voir la France se mêler peu de ses affaires. Evidemment le roi Léopold croit que le moyen de se rendre lord Palmerston plus favorable est que la France s'efface le plus possible de la négociation. Je ne sais pas ce qui lui a fait croire que nous voulions nous ingérer dans la discussion de détail qu'il réserve avec raison pour le plénipotentiaire belge. Ce que tout ceci prouve, sire, c'est que chacun doit avant tout penser à soi, et que c'est l'honneur et les intérêts de la France que nous soutenons et défendrons en Belgique.

Le maréchal Soult sort de chez moi, où il est resté longtemps. Il a causé avec détails sur tout ce qu'il a vu, et a fort insisté sur l'importance des témoignages qu'il avait reçus, et le profit que le Roi et la France pouvaient en retirer. Sa disposition m'a paru meilleure que je ne m'y attendais. Il dînera chez moi mardi prochain.

Je suis, avec le plus profond respect, sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant serviteur et fidèle sujet.

MOLÉ.

AU ROI.

Jouidi, 2 août 48

Sire,

Voilà la lettre que j'ai trouvée hier en rentrant moi. Le Roi y verra que le maréchal se rendra midi auprès de lui. Je persiste à penser qu'il faut se garder avec le maréchal de toute initiative.

Je prie le Roi de bien peser s'il ne conviendrait que j'écrive ce matin à M. de Fabricius, que Votre Majesté a vu avec surprise qu'il osât se présenter avant elle, même avant d'avoir reçu les ordres du cabinet. Cette visite est d'une grande insolence me semble que nous ne devons pas la laisser inaperçue. Je m'en rapporte au surplus à la sagesse du Roi.

Je suis, avec le plus profond respect, sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant serviteur et fidèle sujet.

MOLÉ.

AU ROI.

Paris, vendredi, 3 août 1838, deux heures et

Sire,

Au lieu d'aller à Champlâtreux, je sors de siennes d'audience et par conséquent de conversation qui me fatigue plus que le double d'un travail, mais paisible. Demain, je me rendrai au palais aussitôt que j'y saurai le Roi. En attendant, lui renvoie la lettre du roi Léopold, que Sa Majesté paraît désirer de montrer à la reine sa fille. J'ai la réponse de Montebello, qui renferme des choses intéressantes sur le prince royal de Bavière. — Un autre aussi du comte Appony, à qui j'avais eu soin de renvoyer la dépêche télégraphique annonçant l'arrivée de son archiduc et les honneurs que nous lui rendons. Le comte Appony me paraît en fort bonnes dispositions. Il m'a invité à dîner chez lui à Auteuil le dimanche. C'est ce même dimanche que je me rendrai au matin définitivement à Champlâtreux, et j'irai bien lundi demander au Roi de fixer le jour que je passerai certainement un des plus beaux de ma vie.

Demain, je vais, avec M. de Montalivet, d'aller à Bièvres, chez le *Jupiter des Débats*. — Je recompose au Roi la dépêche de Londres. Voilà Vandevy repousse la capitulation que nous proposons. On traite toujours un peu légèrement. Tout ce qui se passe prouve de plus en plus qu'il ne faut plus compter sur le plus belge que de raison. Notre rôle devient de plus en plus facile. Il doit être de nous placer derrière la Belgique pour la laisser faire, quand elle cède, et l'aider à se relever.

elle résiste, lorsque nous croyons qu'il est de l'honneur ou de notre intérêt de le faire.

Je suis, avec le plus profond respect, sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant serviteur et fidèle sujet.

MOLÉ.

AU ROI.

Je mets toute l'attention du Roi sur cette dépêche ; elle va à quel point lord Palmerston a un jeu double, sur le continent, à tout le monde à nos yeux, il me semble qu'une telle dépêche serait utile sous les yeux du roi Léopold.

MOLÉ.

AU ROI.

Paris, 6 août 1838.

Sire,

Votre Majesté ne met plus de bornes à ses bontés pour moi. La lettre que je reçois d'Elle suffirait à ma satisfaction à l'héritage de mes enfants. Grâce au Roi, le Champ de Mars sera désormais consacré par de précieux et chers souvenirs. Demain je prendrai aux Tuileries l'ordre du Roi, sur sa journée de samedi, mais à onze heures sera une excellente heure de

Caraffa n'est pas venu me voir. J'hésite à lui en parler. Il vaut mieux peut-être ne pas paraître se plaindre de ce qu'il a à me dire.

Le prince royal, au moment même où je venais à me rendre auprès de lui, est venu me parler de plusieurs détails relatifs à la naissance de son fils. Demain j'aurai l'honneur d'en entretenir

Votre Majesté la reine des Belges nous sera certainement très agréable auprès du roi, son époux, qui me paraît très content de voir le double jeu qu'on joue à Londres et de ce que Votre Majesté a su démêler avec son coup d'œil ordinaire. Avant de parler aux Anglais des nouvelles que nous recevons de Constantinople, n'est-il pas plus intéressant de nous en recevoir de plus positives. La lettre de Roussin est bien vague. Je soumetts ces nouvelles au roi.

Je suis, avec le plus profond respect, sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant serviteur et fidèle sujet.

MOLÉ.

AU ROI.

Paris, jeudi 9 août 1838.

Sire,

J'envoie cette lettre à Neuilly pour que Votre Majesté la trouve à son retour de Versailles. Il m'a paru urgent de mettre sous ses yeux la lettre du duc de Montebello. Si ma migraine se civilise, j'irai ce soir prendre moi-même ses ordres et remercier la Reine de la liste qu'elle a daigné m'envoyer de sa main, et que je conserverai comme un précieux témoignage de ses bontés. J'irai demain attendre le Roi à Champlâtreux, mais je pourrai encore le voir aux Tuileries, si cela lui convient et s'il vient à Paris comme il en avait le projet.

Je partage entièrement l'opinion de Montebello, et je pense qu'il doit être autorisé à demander ses passeports si la Diète nous refuse. J'ai oublié de parler au roi de ce que m'a dit M. de Caraffa, et de la demande que m'a prié de présenter au roi M. de Jenison, de la croix de la Légion d'honneur pour le comte de Bray, qui le remplaçait et qui part pour la Bavière après s'être marié ce matin. M. de Jenison m'a tenu, à cette occasion, le langage le plus *significatif* et le *meilleur*. Le ciel m'accorderait-il encore de conduire à bonne fin cette négociation ! Je joins ici l'ordonnance pour le comte de Bray. Si le roi consent à la signer, il vaut mieux y mettre de l'empressement.

Je suis avec le plus profond respect, sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant serviteur et fidèle sujet.

MOLÉ.

AU ROI.

Paris, 3 heures et demie, lundi, 3 septembre 1838.

[Les quatre premières pages de cette lettre, écrite sur deux doubles feuillets, manquant, nous n'en pouvons reproduire que la fin.]

... satisfaire Aston, qui alors m'a demandé si, après avoir pris le fort d'Ulloa, nous l'occuperions. J'ai répondu que, dans tous les cas, cette occupation n'aurait lieu que pour arriver plus certainement et plus vite à l'acceptation par le Mexique de nos conditions, et que je ne pouvais mieux lui prouver notre modération et notre désir d'en finir qu'en lui disant que Baudin avait défendu d'ajouter rien à nos premières conditions, même après le succès le plus chèrement acheté, pas même une indemnité pour les frais de notre expédition et de blocus. M. Aston en a paru frappé.

Je me félicite du beau temps que le Roi a pour son voyage. Il me semble que je me repose moi-même quand je lui vois prendre un peu de distraction et de

repos. Après le retour de M. de Montalivet, viendra, j'espère, mon tour et ma revanche pendant le voyage de Fontainebleau.

J'attends avec quelque anxiété les premières nouvelles de Suisse. On répandait hier soir et ce matin des bruits absurdes et fâcheux. Je joins ici le billet que m'a écrit le préfet de police.

Je suis avec le plus profond respect, sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant serviteur et fidèle sujet.

MOLÉ.

AU ROI.

Paris, mercredi, 5 septembre 1838.

Sire,

J'ai reçu les lettres que Votre Majesté a daigné m'écrire, datées de mardi midi et de lundi soir. J'ai transmis ses ordres au ministre de la marine, qui va partir pour Eu, et j'attends M. Martin avec impatience. — Il est deux heures, et M. de Salvandy n'est pas encore venu me voir. J'espère que sa mauvaise disposition passera encore une fois. Je ne suis pas effrayé de ces incidents. Mais, sire, les affaires se compliquent, se pressent, et je regrette souvent la distance qui me sépare du Roi et l'absence du conseil que celle de trois ministres m'empêche de réunir. Je lis et je fais lire à M. Desages les dépêches importantes avant de les envoyer à Eu. Mais dans les questions graves j'attends le retour de ces mêmes dépêches et que le Roi m'ait fait connaître sa pensée. Je sens aussi le besoin d'associer le conseil à ma responsabilité. — Le Roi trouvera, dans le paquet qui va partir, deux lettres du général Sébastiani; l'une sur le Mexique, l'autre sur la Belgique. Sur la première, je vais répondre comme je l'ai fait à M. Aston; sur la seconde, je dirai que l'absence du Roi et l'impossibilité de réunir le conseil me forcent d'ajourner la réponse. Il n'échappera pas au Roi que l'on veut nous donner la responsabilité du dénouement. Si nous résistons, nous avons été cause de la rupture des négociations et de la dissolution de la conférence. Si nous cédon et nous réunissons à un avis que, dans le cabinet anglais, lord Palmerston partage moins que ses collègues, un arrangement se conclut contre lequel il est à craindre que la Belgique proteste. Ce que me paraît vouloir avant tout la prudence, c'est que nous laissons le roi Léopold faire lui-même ses affaires à Londres, apprécier sa position, et qu'avant de nous prononcer, nous connaissions ses véritables résolutions.

Les deux affaires qui préoccupent ici tous les esprits, c'est l'affaire suisse et le procès du général Brossard (1).

(1) Dont les débats avaient lieu à Perpignan.

Le Roi, qui ne lit pas les journaux, ignore peut-être l'inconcevable conduite du général Bugeaud. Il s'est perdu comme homme politique, et peut-être plus encore par des révélations que personne ne lui demandait et n'était en droit de lui demander. Il a cité de la manière la plus inconvenante et la plus inexacte le nom et les paroles de monseigneur le duc d'Orléans, les miens, ceux du ministre de la guerre, etc. Quelques personnes voulaient que nous donnassions dans nos journaux des explications; mais ceux qui connaissent Bugeaud disent qu'il ne manquera pas de nous répondre, et qu'ainsi s'engagera dans la presse entre lui et nous une polémique déplorable. — On croit que le jugement sera cassé et renvoyé devant un autre conseil de guerre, ce qui nous promet de nouveaux scandales.

L'affaire du préfet de Nantes se complique et s'aggrave. Celle du duel de Lorois et Sivry, que la Cour royale de Rennes a évoquée, ne vaut rien non plus. En tout, je dois le faire remarquer au Roi, le moment est très-charge d'incidents au dedans et de complications au dehors. La sagesse du Roi et son expérience en triompheront.

Je ne puis penser sans regret à cet anniversaire du 6 septembre, qu'il m'eût été si doux de passer auprès du Roi et au milieu de la Famille Royale qui me comble de tant de bontés. Non-seulement je ne puis m'éloigner de Paris, mais je suis loin de suffire à tout ce que j'ai à faire. Malheureusement ma santé et mes forces me trahissent un peu. Je suis plus souffrant que quand le Roi est parti, et je me traite et me soigne tout en travaillant.

Je suis avec le plus profond respect, sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant serviteur et fidèle sujet.

MOLÉ.

P. S.—Je demande au Roi de me rendre M. Martin le plus tôt possible.

AU ROI.

Vendredi, 7 septembre 1838.

Sire,

J'ai reçu cette nuit, à cinq heures, la lettre que Votre Majesté a daigné m'écrire. J'avais prévu ses intentions et écrit dans le sens qu'elle m'indique au général Sébastiani, tant sur le Mexique que sur l'affaire belge.

M. Martin est revenu, et notre réunion de ce matin ne s'est occupée que de l'affaire du général Bugeaud, qui venait de m'écrire une seconde lettre. Après une longue délibération, nous nous sommes arrêtés à lui envoyer quelques lignes de ma main, que lui portera M. Genty de Bussy, en qui il a confiance. On peut tout craindre de la situation morale qui paraît être la sienne.

eu au Roi. Pour la première fois je sens de tout ce que le maniement des affaires rebutant pour un homme qui se respecte, s'hideux où nous vivons. Le Roi n'a lu de Perpignan, ni les infâmes articles de nous poursuivent tous les jours. Au ar lutter contre tant de difficultés et de urées, tous les membres du Conseil se recordaient tous les jours sous l'influence gresse du Roi ; mais les uns sont absents, pirent qu'à partir pour la campagne. Je i de garder pour lui seul ces épanche- e lui dis en toute vérité que, depuis deux honneur de le servir, j'éprouve pour la un sentiment vraiment pénible. e de la marine vient de répondre à la venante de la chambre de commerce de manière qui l'engage et place le cabinet ausse position. M. Martin en est particu- trarié. — La Suisse menace de devenir sire, l'horizon est chargé, mais il s'é- 'espère, et j'y dévouerai tous mes efforts. c le plus profond respect, sire, de Votre ès-humble, très-obéissant serviteur et

MOLÉ.

 AU ROI.

septembre 1838, neuf heures et demie
du soir.

S,

d'envoyer à Votre Majesté la lettre du aud. J'y joins le brouillon de celle que été d'avis que je lui répondisse et que Bussy va lui porter. Une dépêche télégra- néral de Castellane annonce que les partis gitent à Perpignan et se préparent avec rdeur pour le nouveau procès. Castellane e renvoyer à un conseil de guerre hors de l parle aussi de la cour de cassation. Je e au garde des sceaux pour le consulter, rtainement à la campagne, et il n'aura vu e dans la nuit.

que ma dernière lettre au Roi ne l'ait at- ai ouvert mon cœur, mais qu'il ne me ourage. Il y a des moments plus ou moins utants à passer, mais une volonté ferme . Ce qui m'afflige quelquefois, c'est de me

voir si peu secondé. Lorsque nous aurons le bonheur de posséder ici le Roi, je le supplierai d'obliger les ministres à de fréquents conseils, car tout languit, tout s'ajourne, et mes efforts n'y peuvent plus rien. Faute de se réunir et de se voir, chaque ministre s'engage de son côté, comme vient de le faire le ministre de la marine, pour les sucres. Je voudrais épargner au roi tous ces ennuis. Mais que faire lorsque tout s'arrête, quand il n'y est pas? Montalivet nous manque beaucoup, mais il vaut encore mieux lui laisser tirer ses perdraux. Après tout, que le Roi soit sans inquiétude ; je pourvoierai à tout de mon mieux et lui rendrai compte tous les jours.

Je suis, avec le plus profond respect, sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-obéissant serviteur et fidèle sujet.

MOLÉ.

 AU ROI.

Paris, 8 septembre 1838.

Sire,

Voilà ce que je reçois à l'instant de M. de Caraffa. Aurons-nous donc la main forcée pour M. de Fesensac? Cela ne se peut. J'espère que la seconde lettre de M. de Caraffa sera arrivée à Naples à temps.

J'ai reçu la lettre développée que Votre Majesté a daigné m'écrire sur l'affaire de Constantinople. Le temps me manque pour y répondre. J'ai écrit en attendant à Roussin pour lui faire prendre patience et pour lui faire comprendre que le retard ne tient qu'à l'absence du Roi.

La calomnie et l'outrage me sont de nouveau prodigués ce matin dans les journaux, et particulièrement par M. Duvergier de Hauranne dans le *Journal général*. J'y réponds une dernière fois ce soir dans le *Moniteur Parisien*. Le Roi est trop bon de penser à ma santé ; elle peut difficilement se remettre au milieu des émotions qui m'assaillent chaque matin et de la lutte solitaire que je soutiens. Mais elle se rétablira plus tard. Je demande seulement au ciel de me donner assez de force pour que les affaires du Roi n'en souffrent pas.

Je suis avec le plus profond respect, sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant serviteur et fidèle sujet.

MOLÉ.

 FIN DE LA CORRESPONDANCE DE M. MOLÉ, TROUVÉE

AUX TUILERIES.

LA DUCHESSE DE BERRY APRÈS SA CAPTIVITÉ DE BLAYE.

II.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. LE GÉNÉRAL BUGEAUD (1).

Toulon, le 14 juillet 1833.

Je viens d'écrire officiellement à M. le président du conseil, en lui envoyant la lettre que m'a écrite M. de Campo-Franco, ministre dirigeant de la Sicile, et beau-frère de la comtesse de Luchesi. Cette lettre est de nature à vous satisfaire et à convaincre complètement ceux des carlistes qui pourraient encore douter de l'accouchement.

Je pense que vous serez bien aise d'avoir quelques détails sur notre voyage et sur notre arrivée. Je vous en donne en courant, car je suis pressé de partir pour arriver chez moi ; c'est assez naturel après neuf mois d'absence.

Des vents de nord-ouest nous ont retenus longtemps dans le golfe de Gascogne ; la mer était mauvaise. Tous les passagers ont été très-malades, excepté moi ; après moi, c'est la duchesse de Berry qui a le moins souffert. Sa terrible affection de poitrine ne s'est plus manifestée par aucun symptôme. Elle n'a pas toussé une seule fois. Sa fille a fait des progrès étonnants.

Nous sommes restés trois jours devant le détroit sans pouvoir le passer ; un vent de sud impétueux nous repoussait. La brise ayant molli le 24, nous avons passé en louvoyant ; ce qui nous a fait voir de près tour à tour Tanger, Tarifa, Tétuan, Gibraltar, Ceuta.

Dès son entrée sur l'*Agathe*, la duchesse a complètement changé de manière avec moi, Mesnière et mon aide de camp. Elle a voulu me traiter comme si j'avais été pour elle un sir Hudson-Lowe ; elle affectait de s'éloigner de moi et de cesser la conversation dès que j'approchais. En revanche elle était affectueuse et accueillante à l'excès avec les officiers de l'*Agathe*. Il avait été recommandé à ceux-ci de l'entourer de soins

(1) Cet extrait, qui se trouve dans un des portefeuilles des Tuileries, parait avoir servi à faire des copies que le roi aura expédiées et communiquées, car on voit des passages biffés par lui au crayon et des mots ajoutés par lui pour servir de transition à des passages rapprochés par ses suppressions. Nous donnons, nous, l'extrait sans changements.

et d'égards. Ils ont mis en général tant de zèle à ce rôle, que la duchesse l'a pris au sérieux, et j qu'elle et son entourage disaient que les sentiments de la marine étaient bien différents de ceux de la garde de Blaye ; aussi la duchesse et madame de Beaufr prenaient affectueusement le bras d'un simple de marine. Il s'est établi de suite entre eux une mité qui allait jusqu'au chuchotement.

Toutefois, je suis bien loin de croire que la n en masse partage les opinions que m'ont paru quelques officiers de l'*Agathe*. Les informations j'ai prises me feraient croire au contraire qu'en g les officiers sont constitutionnels, et qu'un asse nombre penchent vers le mouvement, dans la cro que nous n'avons pas été assez fermes avec l'étra Ils ont de l'honneur national, et assez pour croire feraient craindre notre pavillon, même par les An du moins dans la guerre de détail. Toutefois i beaucoup à faire pour porter notre marine à un degré de force sans en augmenter beaucoup le r riel. J'ai pris quelques notes à cet égard : il fa l'argent et quelques institutions (1).

Entrés dans la Méditerranée, le vent a chang nous avons fait cinquante lieues en vingt-quatre he mais nous sommes tombés dans les calmes, et ce qu'à grand' peine que nous sommes arrivés da rade de Palerme le 3 dans la matinée. On y étai struit de l'arrivée de la duchesse par l'*Actéon*, s la veille de Toulon. Il y avait plusieurs heures que étions dans la rade, que personne ne s'était pré pour s'informer de la duchesse de Berry. Le com dant du brick l'*Actéon* est venu le premier à bord. Il nous a appris que le comte Luchesi était t de la veille, et qu'on n'avait entendu parler d mariage que par les journaux.

Bientôt après arrivèrent le commandant du p l'autorité sanitaire. Nous les avons questionnés ; réponses étaient embarrassées, et annonçaient, t au mariage, presque l'incrédulité. Peu après arriv un chambellan et un amiral pour complimenter l chesse de Berry ; leur air et leurs réponses étaient

(1) L'alinéa qui se termine ici et le précédent avai indiqués par Louis-Philippe comme devant être sup dans les copies.

embarrassés. Ils avaient l'air peu enchanté de la visite, et disaient que rien n'était préparé pour recevoir et loger la duchesse. Celle-ci paraissait inquiète de ne pas voir arriver M. de Luchesi. Il se présenta à trois heures environ après-midi : personne ne vint voir cette entrevue ; ils s'enfermèrent jusqu'au soir. On remarqua que la petite fille n'avait pas été vue, et que plus tard les époux s'étant présentés au point où étaient la nourrice et l'enfant, M. de Luchesi n'avait fait aucune caresse à la petite Rosalie. Avant la duchesse nous avait dit : « M. de Luchesi sera bien enchanté, car il désirait beaucoup voir la petite fille. »

On remarqua aussi que M. de Meynard faisait une mine. Ses petits mécontentements se manifestaient habituellement par une rougeur au nez. Pendant l'entrevue, ce trait, fort remarquable dans sa figure, était écarlate.

L'hygiène de M. de Luchesi était embarrassée. C'était un beau brun de trente-quatre ans. Le conflit qu'il forme avec la duchesse provoquait des réflexions malignes.

À plusieurs reprises, il ne fallait pas se présenter dans l'appartement bourgeois de Paris. M. de Meynard fit surgir deux grands cordons, l'un rouge et l'autre noir. Puis il se pencha sur son sein gauche deux énormes crachats ; la duchesse était surmontée d'un énorme chapeau gris. On ne pouvait dire pourtant que ce personnage est le moins intéressant des quatre. Il me disait, il y a quelques jours, qu'il fallait convenir que Louis-Philippe n'avait fait que mériter la couronne. — « Et nous l'avons clouée, » me dis-je.

M. de Beaufremont s'était aussi décoré de plusieurs médailles. Tant de grandeurs, et les cris d'un peuple souffrant et malade, qui entourait la frégate dans une multitude de sales canots, ne permettaient plus qu'on fit la seule attention aux hôtes de Blaye.

Le brick débarqua-t-on sans leur adresser un mot. On ne pouvait pas même Deneux à suivre ; aussi il était inutile de s'occuper de lui. Le malheur rapproche les gens. Il eut du mal de m'avoir refusé de signer un certificat de la santé de la duchesse ; il vint à moi et me pria de lui pardonner sa vivacité. C'est une bonne bête, bien faite, et de légitimité.

M. de Luchesi, qui avait eu tant de petits soins dévoués, était indigné de cette ingratitude. Moi je riais de cela. Cependant, au moment du départ, je fus obligé de dire à la duchesse, et je lui dis devant ses nobles compa-

gnons : « Madame, je vous fais mes adieux... Soyez con-

« vaincue que nul plus que moi ne désire votre bonheur... en Sicile. Je n'ai aucun droit à votre amitié, mais vous ne pouvez me refuser votre estime, et j'y compte. — Il est certain, général, que je ne puis m'empêcher de vous estimer, mais je n'ai pu concevoir comment un homme comme vous avait voulu se charger d'une pareille mission. — Il est aisé de vous l'expliquer, madame : je veux maintenir la monarchie de Juillet, et je sais qu'on ne fonde une monarchie qu'avec un énergique dévouement et de la sincérité. C'est par patriotisme, dans l'intérêt bien entendu du pays, que je sers la famille que nous avons adoptée. Quand on est dirigé par ces sentiments, quand il n'y a rien de l'intérêt personnel, toutes les missions sont honorables. — C'est très-bien... (En ricanant.) Louis-Philippe a-t-il beaucoup de serviteurs comme cela? — J'aime à le croire, madame ; mais il a en outre autour de lui tous les intérêts matériels, voilà ce qui le rend bien fort (1). »

Peu de moments après, elle est entrée dans un canot de l'*Agathe*, qu'elle a préféré, quoique moins beau, à celui qu'on lui avait envoyé de Palerme. La nourrice et la petite ont été laissées en arrière pour un autre canot.

Ainsi s'est opérée la remise de la princesse.

C'était d'un mesquin, d'un abandon vraiment attristant. Il n'y avait autour d'elle que des hommes de la dernière classe de Palerme.

Dès notre arrivée, je m'étais mis en relation avec M. de Ségur-Montagne, consul français. Je l'avais chargé d'obtenir du premier ministre une pièce qui attestât que j'avais remis à Palerme madame la duchesse de Berry et sa fille en bonne santé. M. de Campo-Franco a désiré que je lui écrive, promettant de me répondre d'une manière satisfaisante. Je lui écrivis aussitôt, et sa réponse m'a été remise au moment de l'embarquement. J'ai été très-satisfait du consul. Il a agi avec franchise, et il m'a paru un homme à ne pas permettre qu'on se moque des Français.

Le brick l'*Actéon* devait repartir sur-le-champ pour Toulon, et l'*Agathe* rester trois ou quatre jours. Désireux de revenir promptement avec ma famille et à mes affaires, j'ai passé sur le brick, après l'avoir prié de m'attendre deux ou trois heures pour avoir le temps de jeter un coup d'œil sur Palerme.

(1) L'alinéa qui précède avait été soigneusement respecté par le crayon de Louis-Philippe.

DIPLOMATIE.

III.

Correspondance de Louis-Philippe avec le Pape Pie IX.

[On a pu voir déjà par les lettres de l'ex-Roi à Grégoire XVI, que nous avons imprimées pages 34 et 55 de cette *Revue* quelles actives démarches Louis-Philippe faisait pour faire obtenir des chapeaux à des prélats français. A l'avènement du nouveau pontife il renouvela sa poursuite.]

Paris, 23 février 1847.

Très-Saint-Père,

Le Nonce de Votre Sainteté m'a remis la lettre qu'Elle a bien voulu m'écrire au sujet des motifs qui lui font désirer d'ajourner la promotion au Cardinalat des archevêques de Bourges et de Cambrai. Je viens déposer dans le sein de Votre Sainteté le pénible étonnement que m'a causé la lecture de cette lettre. Je m'étais flatté qu'Elle aurait été plus frappée des graves considérations que j'avais exposées personnellement à son auguste prédécesseur, tant pour le bien de notre Sainte Religion que pour l'intérêt et la splendeur de de l'Église de France, réduite, par la mort de celui qui nous a été enlevé si promptement après sa promotion au Cardinalat, à n'avoir plus que deux cardinaux dans son sein. Votre Sainteté a prouvé, par les premiers actes qui ont suivi son avènement, qu'elle connaissait bien les temps où nous vivons; et la bonté qu'elle m'a témoignée me donne la confiance que je trouverai toujours en elle le puissant appui dont je sens si profondément le besoin pour l'accomplissement de la grande tâche que Dieu m'a imposée. Rien ne peut être plus efficace pour me la faciliter que le parfait accord de nos deux gouvernements, et surtout que les apparences soient telles que personne ne puisse les mettre en doute. Or, la prompte nomination des deux cardinaux que je lui ai demandée en aurait été un témoignage éclatant; et je ne saurais dissimuler à Votre Sainteté que le retard apporté par votre auguste prédécesseur à la nomination de l'archevêque de Bourges a fait en France un effet regrettable, et qu'un nouveau retard l'aggraverait encore sensiblement. Je souscris de tout mon cœur à l'éloge que Votre Sainteté daigne faire de l'archevêque de Cambrai. C'est parce

que je l'ai jugé digne, à tous égards, d'une aussi haute distinction que celle de la pourpre romaine, qu'il m'a été doux d'appeler sur lui ce précieux témoignage de l'estime et de la bienveillance de Votre Sainteté. Mais des vertus et des qualités non moins éminentes recommandent aussi l'archevêque de Bourges. Il est un des plus anciens évêques de France, comme il en est un des plus méritants sous tous les rapports, et c'est à ces titres que l'auguste prédécesseur de Votre Sainteté m'avait promis de l'élever au rang des membres du Sacré Collège. J'attache le plus grand prix à cette promesse que la mort seule a empêché Grégoire XVI d'accomplir. Je viens aujourd'hui la réclamer de votre affection fraternelle pour l'Église de France et pour moi, et j'ose espérer, Très-Saint-Père, que mes vœux seront pleinement exaucés dans le plus prochain consistoire.

Quant à l'abbé de Falloux, que j'ai recommandé à Votre Sainteté pour un titre d'évêque *in partibus*, je regretterais d'autant plus qu'Elle vit des difficultés à l'accorder à ce prélat, qu'il ne serait pas possible de lui accorder en France la position qu'Elle croit préférable dans son intérêt. Mais les sentiments qu'Elle veut bien m'exprimer me donnent l'espoir que sur ce point encore je n'aurai qu'à la remercier d'avoir daigné condescendre à mes vœux. Je suis heureux, Très-Saint-Père, de vous offrir dès à présent l'expression de ma profonde gratitude, et c'est en vous demandant toujours votre bénédiction apostolique pour tous les miens et pour moi que je vous prie d'agréer l'hommage du respect filial et du tendre attachement avec lesquels je suis, Très-Saint-Père, de Votre Sainteté, le très-dévoué fils.

LOUIS-PHILIPPE.

INFORMATIONS SUR LES AFFAIRES DE SUISSE.

IV.

CABINET DU PRÉFET DE POLICE.

Ce 5 juillet 1847.

Il est donné pour positif que Son Eminence le cardinal de Bonald est en correspondance suivie avec le parti des sept cantons catholiques ou *Sonderbund* suisse.

Le secrétaire intime reçoit des lettres et en écrit chaque semaine à M. Léonard Gmür, rédacteur de *l'Ami de la vérité* à Saint-Gall (Suisse), et principal des ultra-catholiques du pays, ainsi qu'à M. Fuller, membre du grand conseil de Lucerne. Il est à craindre que le haut comité catholique lyonnais verse des fonds aux comités fribourgeois, lucernois, etc., et qu'une cotisation ou souscription décente est organisée parmi les riches catholiques du Rhône et départements adjacents. On a même d'achats considérables d'armes pour le canton de Vaud. Ceci peut être facilement contrôlé à la douane.

Il est positif qu'à la première attaque des cantons catholiques, M. de Bonald ordonnera dans son diocèse des processions publiques, exposition du Saint-Sacrement, etc., en faveur des cantons catholiques. Le manifeste est tout prêt, et, le cas échéant, un jésuite de Paris, mais dont on ne donne pas encore le nom, prêchera à Fourvières et y donnera l'absolution pour invoquer le secours de la Vierge contre les protestants, les républicains de Genève et autres.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL.

Pour lui seul.

Lausanne, le 30 au soir (1).

Monsieur le ministre,

Il est positif qu'à l'ouverture des Chambres vous pour-

re dire que la lettre est évidemment du 30 décembre 1847, l'ouverture des Chambres ayant eu lieu le 28, et M. Guizot devant être absent dans la discussion de l'adresse.

riez avoir plus particulièrement besoin d'être fixé sur le véritable état de la Suisse, et je m'empresse de vous adresser ces notes rédigées à la hâte.

Accueilli à Lausanne comme vous me l'aviez prédit, et devenu, pour ainsi dire, dès mon arrivée, le confident des principaux membres du gouvernement du canton de Vaud, j'ai pu juger, vite et sans illusion, les hommes et choses. Une irritation extrême agite encore les esprits, et je dois vous dire avec franchise que vous en êtes surtout l'objet. Pour quelqu'un qui s'arrête à la superficie des opinions et qui ne les sonde pas avec le désir d'y trouver le vrai, vous avez perdu à jamais la confiance et la sympathie des Suisses. En réalité, et je vous l'annonce avec plaisir, cette irritation est toute factice et à fleur d'épiderme. On s'est indigné violemment contre vous, parce qu'on vous aimait, qu'on vous estimait, qu'on vous distinguait de tous nos hommes d'Etat, peut-être même que l'on comptait sur vous d'avance à raison des liens religieux et des souvenirs qui vous rattachent à la Suisse. J'ai lu dans les cœurs des hommes les plus influents de ce pays, de Fribourg, du Valais, de Saint-Gall, de Genève, et j'y ai trouvé le même sentiment. Malgré cette première colère, évaporée dans les journaux comme de la fumée, aucun d'eux ne cache sa haute estime, son admiration pour votre grande capacité. Il serait donc plus que facile d'opérer une réaction dans l'opinion publique en votre faveur, et dans l'intérêt du gouvernement et de la France. — J'ignore vos vues, mais il me semble que vous rendriez un service réel à notre patrie en couvrant son flanc de ce côté avec les dix-huit mille tireurs d'élite qu'avait mis sur pied le canton de Vaud.

Ceci m'amène à vous parler de l'opinion régnante. Le pouvoir est complètement, il est vrai, aux mains des radicaux, mais le mot radical a une signification presque opposée en France et en Suisse. Ici radical veut dire un ennemi *quand même* des jésuites et des mômiers, un homme prétendant être maître dans son canton et refusant surtout (car l'exaltation des radicaux va jusque-là), refusant de voir sa femme et ses filles livrées aux cauchemars mystiques des méthodistes.

Dans le canton de Vaud, comme ailleurs, la lutte

X
est au fond exclusivement religieuse. J'ai lu *quarante-quatre* volumes de délibérations, de discussions et de brochures. J'ai écouté avec attention les polémistes les plus remarquables des deux partis, et il ne me reste pas le moindre doute à cet égard. La querelle remonte à 1822, à l'invasion des missionnaires anglais, de ceux qui ont pour devise que « c'est de révolte en révolte que la civilisation s'avance et se perfectionne. » Pour sauver la paix du foyer domestique principalement, et se dérober au joug de ces énergumènes, les libéraux du canton de Vaud ont fait les révolutions de 1830 et de 1848. Le succès, sans l'aide du peuple, étant impossible, ils ont appelé le peuple au combat, mais en se tenant à une distance immense des idées radicales de France. La meilleure preuve de ce que j'avance, c'est que pas un des hommes considérables du canton de Vaud n'est disposé à sacrifier la moindre parcelle, le plus petit atome de la liberté cantonale, afin de donner plus de force au pouvoir fédéral. Il en est de même des libéraux de Fribourg, modérés en grande partie, des Valaisans et de quelques autres que j'ai eu le temps de voir. Mais néanmoins là est le danger. Les émissaires des radicaux français poussent à l'idée de centralisation de toutes leurs forces, et, dans leurs correspondances, dans leurs journaux, dans leurs brochures, présentent à quelques indécis l'organisation américaine comme le beau idéal de la liberté. Malheureusement, M. de Pontois, par ses ridicules frayeurs, et M. de Boisecomte, par ses recommandations intempêtes, ont grossi le péril au lieu de le détourner. M. Briatte, ancien député à la Diète et conseiller d'Etat, qui sort de chez moi, vient de me dire qu'il ne put jamais faire entrer dans l'esprit de M. de Pontois que ni lui ni ses amis n'avaient jamais songé à centraliser la Suisse, et le président du conseil d'Etat, M. Blanchenay, m'apprit l'autre jour que M. de Boisecomte, malgré les vives dénégations des Vaudois, s'obstinait, lors de son passage à Lausanne, à croire qu'ils allaient provoquer l'établissement d'une république unitaire. Ces fausses manœuvres et les suggestions de Paris ont créé, comme je vous disais, un danger momentané sur lequel il serait peut-être prudent de souffler, bien qu'il soit peu grave, avant que la Diète s'occupe de la révision du pacte fédéral.

Ce qui précède était écrit lorsque M. Druey et son collègue (qui est en même temps le mien à la Faculté) sont arrivés à Lausanne. On leur a fait une réception assez animée; mais j'ai remarqué, non sans surprise, que pas un des hommes de leur parti, appartenant à la bourgeoisie et au gouvernement, ne s'est trouvé dans le cortège. Je crois qu'un peu de jalousie contre M. Druey a été cause de leur absence. Le soir, j'ai vu

M. Druey au cercle et chez lui, où nous avons eu une conversation jusqu'à deux heures du matin. Il m'a beaucoup parlé de vous, le premier, et a rappelé avec complaisance l'époque où il était admis dans votre salon. En ne mettant pas en doute sa sincérité, il s'élèverait volontiers à un système plus large que celui qu'il paraît suivre en ce moment, et ferait bon marché des haines, des projets et des injustices démocratiques. Je l'ai revu, étudié et tâté sur toutes les questions à l'ordre du jour, et il m'a semblé que sa colère la plus vive s'attachait au méthodisme, véritable brandon de discorde de ce pays.

Dans quelques jours il repart pour la Diète, que je suis invité à voir. Si vous avez quelques instructions à me donner pour mettre à profit le peu de temps que je passerai à Berne, veuillez me les adresser poste restante à Pontarlier, où j'irai les chercher, pourvu qu'on m'écrive ici, *rue du Chêne, au Bien Choisi*, une lettre sans signature portant ces mots seulement: « On vous attend à Pontarlier. » Cette précaution est indispensable, car je serais perdu et reconduit à la frontière si je parlais même tout bas de M. de Boisecomte.

Mon voyage à Fribourg m'a donné occasion de voir une partie des papiers laissés par les jésuites. J'ai pu me convaincre de la perfidie des bons Pères, et de l'impudence avec laquelle ils ont mêlé votre nom et celui du Roi à toutes leurs trames. Un journal a publié une des lettres où il est question de vous et de Sa Majesté. Si elle était reproduite en France, vous pouvez la faire traiter de calomnie, car elle n'est pas signée, et seul je sais qu'elle est du père Fabre, car *j'ai de son écriture*.

Une petite course dans le Valais m'a expliqué la facile défaite de *Sonderbund*. D'abord ses partisans n'étaient pas armés, car ce que le Landsturm portait au combat excite la pitié. Puis la bourgeoisie, et je vous supplie de peser ce fait, général dans les sept cantons, *ne voulait pas se battre*. J'ai entendu les mêmes hommes qui ont refusé de marcher s'indigner à l'idée d'une intervention. Ce serait, autant que j'ai pu m'en apercevoir, le cri de ralliement des Suisses.

M. de Salvandy a dû vous faire connaître ce que je lui ai dit avant mon départ de M. Rilliet-Constant. Il serait facile de contrarier ses projets.

Agrérez, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon profond respect.

MARY LAFON.

P. S. — J'ai l'honneur de vous adresser mon discours, qui a été prononcé devant 800 auditeurs, et applaudi.

MÉLANGES.

V.

Conseils donnés à M. Guizot.

I.

LETTRE A M. DE BROGLIE.

Coppet, 30 octobre 1844.

remercie, mon cher ami, des détails que menez ; par instinct, j'aurais presque deviné des deux côtés de la Manche ; il sera difficile de maintenir. Je vois que dans tous les cas la tâche sera rude et difficile ; vous ferez bien de vous en tenir à ce qui est plus important, c'est d'accepter le double de la dernière session et de prendre une bonne heure le marché à la main à vos côtés à la Chambre des députés.

Il n'y a pas un ministère qui n'a ni l'avantage d'être soutenu par un grand nombre d'hommes distingués qui se soutiennent, comme était le ministère du 11 octobre, ni d'être une troupe de subalternes entre les mains d'un chef, comme le 15 avril et le 1^{er} mars. Vous voyez, du moins pour la plupart, des hommes qui sont prêts à tout pour vous rendre tous les partis à prendre moins difficiles, pour vous obliger à faire un jugement, et puis ils vous laissent en plein air sur les épaules ; quand vient le moment de jouer, chacun tire son épingle du jeu. C'est un métier que vous ne devez pas faire plus longtemps sans vous en expliquer clairement avec eux, au moins la première fois que vous ne serez pas seul, vous prendrez résolument votre parti.

Il n'y a pas autant de la majorité de la chambre des députés qui veut bien haïr vos ennemis, elle veut vous les battre, mais elle s'amuse à ce jeu tous les fois qu'ils reviennent à la charge, fût-ce dixième fois, non-seulement elle les laisse aller, elle s'y prête de bonne grâce comme on va à la Foire. C'est également une habitude de ne pas leur faire perdre, en lui en laissant, si cela est supportable, les conséquences, sans quoi vous

en perdrez à la fois votre santé et votre réputation. Tout s'use à la longue, et les hommes plus que tout le reste, dans notre forme de gouvernement. Il y a quatre ans que vous êtes au ministère ; vous avez réussi au delà de toutes vos espérances ; vous n'avez point de rival ; le moment est venu pour vous d'être le maître ou de quitter momentanément le pouvoir. Pour vous, il vous vaudrait mieux quelque temps d'interruption : vous vous remettiez tout à fait et vous rentreriez promptement avec des forces nouvelles et une situation renouvelée. Pour le pays, s'il doit faire encore quelque sottise et manger un peu de vache enragée, il vaut mieux que ce soit du vivant du roi, et lorsque rien ne le menace que lui-même.

Je ne puis donc trop vous conseiller de faire, avant l'ouverture de la session, vos conditions à tout le monde ; de les faire sévères, et de les tenir, le cas échéant, sans vous laisser ébranler par les sollicitations et les prières. Gouvernez votre ministère et la Chambre, ou laissez-les se tirer d'affaire. Dans l'un comme dans l'autre cas la chance est bonne, et la meilleure pour vous serait une sortie par la grande porte.

Il n'y a rien de nouveau ici ; tout est paisible, sans être stable ; rien n'annonce ni troubles, ni difficultés. — Je n'ai point vu Rossi à son passage pour l'Italie ; il a évité Genève, et je crois qu'il a bien fait ; j'ignore s'il repassera par ici. — Je compte rester à Coppet jusqu'à la session, à moins que vous n'avez besoin de moi auparavant. — J'ai vu Pontois ; il m'a prié de vous rappeler la promesse que vous lui avez faite de le porter sur la liste des pairs.

Adieu, mon cher ami, portez-vous bien ; ménagez-vous. Tout le monde ici vous dit mille choses, ainsi qu'à votre mère et à vos enfants.

Tout à vous.

V. B.

II.

A MONSIEUR GUIZOT.

31 janvier 1848.

Monsieur le Ministre,

Un rhume opiniâtre me prive du plaisir d'aller vous porter mes félicitations ; mais je profite de l'obstacle pour les exprimer dans une lettre, avec plus d'abondance et de liberté que je ne le ferais dans un cercle nombreux.

Vous avez parlé comme du haut du Vatican : *urbi et orbi*. Les instructions que vous donnez aux rois et aux peuples remplacent bien pour cette terre la bénédiction pontificale. Vous les appelez à partager les fruits tardifs de notre fatale expérience, en les mettant à l'abri des mêmes fléaux. J'espère encore que de telles leçons seront écoutées, puisque la France est là pour les faire prévaloir. Je me retrouve, au bout de ma carrière, au même point où les rêves de ma jeunesse auraient voulu se fixer. Je le dois à vous, à vos illustres auxiliaires, et surtout à l'excellent monarque dont la sagesse est un des meilleurs fruits de cette brillante génération qui entreprit à ses dépens de réformer l'univers, et qui avait besoin d'être mûrie par le malheur. Il me semble que votre voix a dû être entendue par les Turgot, les Malesherbes et les Bailly, et que les deux derniers ont dû se dire : Notre martyr ne sera donc pas sans fruit pour la raison humaine et pour l'amélioration du sort des peuples !

Encore un mot, monsieur le ministre, quoique je me reproche de dérober un moment à de si bienfaisantes occupations. Vous avez tracé une belle ligne de démarcation entre la grande et la petite politique ; vous en tracez une non moins heureuse entre la véritable éloquence et l'éloquence prestigieuse. Dès le début de votre réponse à un brillant orateur, j'ai cru voir la hache de Phocion managée par le bras de Démosthènes.

Agrérez, monsieur le ministre, cette nouvelle expression des sentiments d'un vieillard qui vous admire, vous aime et vous bénit.

LACRETELLE.

III.

A MONSIEUR GUIZOT.

Ministre des affaires étrangères.

Monsieur le ministre,

Est-ce que l'inviolabilité du député est un absolu ? Est-ce qu'il peut être loisible à M. Lamourin d'aller faire de l'agitation politique et de la démission en plein vent, en présence de deux ou trois curieux plus ou moins avinés, et d'avancer les propositions les plus niaises et les plus subversives à la tranquillité publique, sans que le pouvoir puisse opposer aux effets de sa phraséologie redondante les politiques de Mâcon ont paru si charmants à votre place, monsieur le ministre, à la première apparition à la Chambre du député de Saône-et-Loire, je le tancerai vertement sur sa conduite qui, toute ridiculement vaniteuse qu'elle soit, exerce une fâcheuse influence sur des organes grossières, et je le prierai de ne pas se montrer rancuneux de ce que le gouvernement du roi n'a pas soucié de mettre à l'épreuve son dévouement trois fois au service de la branche aînée, et de ne pas avoir envoyé faire quelque méditation incompréhensible sur le Bosphore. Soyez persuadé, monsieur le ministre, que ces observations, traduites à la tribune par une parole habile, obtiendraient l'assentiment unanime de la Chambre, et qu'elles pourraient bien l'amener à miner jusqu'à quel point il peut être permis à un député d'entretenir la population de questions qui ne traitent de rien moins que du renversement de gouvernement tout entier.

Votre serviteur,

A. TISSOT,

50, rue de la F

REVUE RÉTROSPECTIVE

N° 8.

REÇOIT PAS D'ABONNEMENT. — CHAQUE NUMÉRO SE VEND SÉPARÉMENT. — PRIX : 50 CENT.

En payant six livraisons d'avance, on les recevra à domicile.

Paris. — PAULIN, éditeur, rue Richelieu, 60.

CORRESPONDANCE DE LOUIS-PHILIPPE ET DE SA FAMILLE AVEC LA FAMILLE ROYALE D'ANGLETERRE ⁽¹⁾



I.

M. LA REINE DE LA GRANDE-BRETAGNE.

Aux Tuileries, 29 janvier 1846.

Madame, ma bien bonne et très-chère sœur,

Je vous remercie de votre lettre, et de vous remerciant Votre Majesté des nouvelles bonnes nouvelles que vous m'avez prononcées sur notre bien précieuse, et si chèrement (j'ose le dire) bien affermie *entente cordiale*, je la prie de permettre que je lui adresse ma réponse à la lettre que son aimable fille a bien voulu m'écrire. Je ne puis dire combien j'ai été sensible à ce souvenir, et combien je jouis de voir vos chers enfants ne pas oublier le vieux et fidèle ami de leurs augustes parents. Mais ce n'est pas tout, j'ai une plus grande grâce à vous demander : c'est de prendre ma petite parisienne sous votre protection, et d'agréer qu'elle soit mise au service de votre chère et aimable

enfant. J'espère qu'elle arrivera en même temps ou au moins peu après cette lettre. Si j'ai autant tardé à la faire partir, c'est que les arrangements de sa toilette ont été fort longs, et que madame Baraine, bien connue, dit-on, de Votre Majesté, n'en finissait pas.

Je vois avec bonheur que des deux côtés du *Channel* les discussions parlementaires prennent une tournure favorable au maintien de nos deux ministères, et semblent éloigner de nous ce fléau moderne que nous appelons *crise ministérielle*. Je n'aurais jamais cru que la maladie des pommes de terre pût avoir autant d'influence sur les événements politiques ; mais ce n'est pas la première fois que j'aurai vu, dans ma longue carrière, de petites causes amener de grands événements, et c'est surtout sur ces petites causes qu'il faut exercer une surveillance continue, et les empêcher de germer et de se développer. Il faut, autant qu'on peut, les étouffer *en embryon*. Les paroles rassurantes que Votre Majesté avait bien voulu m'adresser étaient bien satisfaisantes ; mais ce qui l'était plus que tout

(1) La première partie de cette correspondance, que nous complétons aujourd'hui, a été imprimée pages 81 et suivantes.

pour moi, ce sont les sentiments d'affection dont vous me donnez tant de marques. J'espère bien que l'année 46 ne s'écoulera pas sans que je n'aie le bonheur, comme dans les précédentes, de vous revoir et de vous offrir des hommages aussi sincères qu'empressés. Je ne peux pas bouger avant la clôture de la session de nos Chambres; mais si, comme j'en ai quelque espoir, elle se terminait au commencement de juin, je crois que je pourrais alors, si toutefois cette époque convenait à Votre Majesté, et ne dérangeait aucun de ses projets, *across the Channel*, renouveler cette visite dont le souvenir m'est toujours si cher. Il y a du temps de reste d'ici là, pour que Votre Majesté me dise, sans aucune gêne ni réserve, tout ce qui lui convient le mieux, et si cela ne se pouvait alors, j'espère bien que cela se pourrait plus tard.

Je la prie de faire toutes mes amitiés au prince Albert, et de recevoir l'expression bien vive et bien sincère de tous les sentiments que je lui porte, et de la tendre amitié avec laquelle je suis toujours, madame, ma bien chère sœur, de Votre Majesté, le bon frère et bien fidèle ami,

LOUIS-PHILIPPE.

P. S. Il y a un mois que la caisse, contenant mon portrait par Winterhalter, a été déposée chez lord Cowley.

A S. M. LA REINE DE LA GRANDE-BRETAGNE.

Paris, 5 mai 1846.

Madame ma très-chère sœur,

.....
 Que vous dirai-je, Madame, sur tous les sentiments dont m'a pénétré cette nouvelle marque d'amitié de votre part? Vous connaissez celle que je vous porte, et combien elle est vive et sincère; j'espère bien que l'année ne s'écoulera pas sans que j'aie été présenter mes hommages à Votre Majesté. Il n'y aurait qu'une impossibilité absolue qui pût m'en empêcher, et je ne la prévois pas. Je suis d'ailleurs tellement touché du toast de sir Robert Peel, de l'accueil qui lui a été fait au Mansion-House, et de la nouvelle adresse que, sous la gracieuse permission de Votre Majesté, la corporation de la cité de Londres vient de voter à l'occasion de la protection signalée dont la divine Providence a daigné couvrir la Reine et moi, et ma Sœur, et la duchesse de Nemours, aussi bien que le prince et la princesse de Salerne, et mon petit-fils de Wurtemberg, pauvre enfant, qui ont été exposés au même danger⁽¹⁾, que dans ma nouvelle visite, je désirerai vi-

(1) L'attentat Lecomte, à Fontainebleau.

vement que, sous les auspices de Votre Majesté et du prince son époux, je puisse trouver l'occasion d'aller en personne leur témoigner toute ma gratitude pour la manifestation d'intérêt dont j'ai été entouré dans cette pénible circonstance par la généreuse nation sur laquelle vous réglez et dont vous lui avez donné l'impulsion d'une manière que rien ne peut jamais effacer de mon cœur.

Puisque je puis écrire à Votre Majesté avec cette confiance à laquelle il m'est si doux de me laisser aller, j'oserai lui parler d'un vœu que toute la population de Fontainebleau, qui est excellente, m'a fait parvenir. Cette bonne population, qui est de 8,000 âmes, est dans un état de douleur de ce qu'on se sert du nom de leur ville pour désigner cet attentat, et ils me demandent d'employer partout mon influence et mon crédit, pour qu'on lui donne seulement le nom du misérable qui l'a commis. Votre Majesté me pardonnera de lui en avoir parlé, et elle appréciera mon motif, et peut-être que quelques insinuations de ses ministres aux rédacteurs anglais pourraient donner cette direction à la désignation; ce qui au reste est de justice rigoureuse en tout sens.

Tout ce que j'entends, tout ce que je recueille, me donne de plus en plus l'espérance que la crise parlementaire dans laquelle le ministère de Votre Majesté se trouve engagé, se terminera comme elle sait que je le désire vivement, c'est-à-dire, que sir Robert Peel, etc., *will hold fast*, et qu'ils seront encore ses ministres, quand j'aurai le bonheur de lui faire ma cour. Je vois avec plaisir que ce vœu est à peu près général en France et qu'il se manifeste de plus en plus. Tout continue à aller à souhaits dans nos Chambres, mais seulement avec une lenteur qui me fait craindre que notre élection générale ne soit retardée, et par conséquent ce que nous appelons *la petite session*, dont je dois attendre la fin, avant de passer la mer. La suggestion que Votre Majesté a bien voulu faire à la Reine, de la traversée de Boulogne, a fait un très-bon effet; c'est à présent l'époque qui la tourmente, et je lui dis, ce qui est vrai, qu'il y a du bon temps en toute saison. Mais, malgré mes persuasions, je ne puis encore répondre de rien, quant à elle; ce dont je réponds, c'est que, cela à part, la bonne Reine serait bien heureuse et bien empressée, comme ma sœur et tous les miens, d'aller en personne..... (1)

A S. M. LE ROI DES FRANÇAIS.

Buckingham Palace, le 25 mai 1846.

Sire,

Je m'empresse d'avoir l'honneur de faire part à

(1) La copie de M. Fain s'arrête ici.

Majesté que Victoria est heureusement accourue princesse, cette après-midi à trois heures. Ainsi que la petite se portent au mieux. Les d'intérêt et d'amitié que Votre Majesté et la nous ont si constamment données me sont de ants de la part que Votre Majesté prendra à la on que cet événement nous fait éprouver. En ant à Votre Majesté, je saisis cette heureuse pour lui renouveler l'expression des senti- le haute estime et d'attachement invariable quels j'ai l'honneur d'être, sire, de Votre le tout dévoué bon frère et cousin.

ALBERT.

A S. A. R. LE PRINCE ALBERT.

Neuilly, mercredi, 27 mai 1846.

Mon cher frère et cousin,

À l'instant même où je reçois votre lettre d'a- er que je m'empresse de vous offrir mes plus icitations, celles de la reine, de ma sœur, et de miens, absents ou présents, sur l'heureuse dé- de la reine, votre auguste épouse, à qui nous tous des sentiments si vifs et si profonds. Il en doux de savoir que la reine et votre chère ont aussi bien que la circonstance le comporte, saurais assez vous remercier d'avoir mis tant ance et de promptitude à m'informer de l'évé- que j'attendais avec tant d'anxiété. C'est une de votre amitié pour moi, qui m'est bien chère, de tout mon cœur que je vous renouvelle l'as- de celle avec laquelle je suis, de Votre Altesse le bon frère et bien affectionné cousin.

LOUIS-PHILIPPE.

LA REINE DE LA GRANDE-BRETAGNE.

Madame et très-chère sœur,

Je saisis comment m'excuser d'avoir tant tardé à re à cette excellente lettre de Votre Majesté qui t touché et à laquelle chaque jour je me pro- le répondre ; et cependant chaque jour, je puis que nuit, je me trouvais obligé de quitter mon ureau sans avoir pu faire ce que j'étais pourtant é d'accomplir.

Je me suis avec grand plaisir le charmant ouvrage que n m'a apporté sur ce joli pavillon que Votre

Majesté a si bien fait arranger dans le jardin de son palais de Buckingham. J'aimerais bien à le voir, et tout ce que me dit Votre Majesté de si bon, de si aimable sur mon projet de voyage, tout ce qu'elle veut bien dire à la reine redouble mon désir d'entreprendre ce voyage, et qu'il me soit possible d'aller lui présenter mes hommages si affectueux, comme j'ai eu le bon- heur de le faire il y a deux ans. Mais, malgré mon désir si vif, je ne peux pas savoir aujourd'hui ce qui sera possible au mois d'octobre, et je veux attendre jusqu'au dernier moment pour juger ce qui le serait ou ne le serait pas.

Je vais aller à Eu dans une douzaine de jours, mais sous l'obligation de revenir presque aussitôt que notre élection générale sera terminée, puisque je devrai ou- vrir immédiatement la session des Chambres en per- sonne, et cette circonstance me fait craindre, que même quand Votre Majesté serait alors à Osborn, il ne me fût difficile de faire un petit *escaupation* en la surprenant un beau matin à son déjeuner, et revenant assez vite pour qu'on ne s'aperçût de ma *fugue*, que quand j'en serais revenu. Mais je serai si peu de jours à Eu, que je ne puis pas m'en flatter, d'autant plus qu'il faut encore compter avec les caprices de ce *Chan- nel weather* qui nous a pourtant si bien servis, lors de cette dernière apparition au château d'Eu, qui m'a tant touché.

Je ne conçois que trop tout ce que Votre Majesté a souffert dans la crise ministérielle, car je partage bien virement les regrets qu'elle a éprouvés en se séparant d'un ministère aussi digne de sa confiance, et surtout de sir Robert Peel, et de cet excellent lord Aberdeen, auquel, pour mon compte, j'ai voué une véritable af- fection. Les assurances que vous voulez bien me ré- pérer, que notre précieuse bonne entente, qui a été si heureusement cultivée et fortifiée par le ministère de sir Robert Peel, ne sera pas compromise par aucune administration nouvelle, me causent la plus vive satis- faction, et je puis dire que j'ai une confiance sans bornes dans vos bons et puissants efforts pour perpé- tuer à nos deux pays *the continuation of that great bles- sing*. Vous savez que vous pouvez compter de même sur les miens, qui ne se ralentiront pas, et qui seront bien secondés par mon ministère actuel, dont le main- tien me paraît bien assuré.

Je puis enfin annoncer à Votre Majesté le départ de son portrait sur porcelaine peint par madame Des- closeaux, d'après Winterhalter. Afin de le préserver des secousses du transport par terre, il a été embar- qué (1).

(1) La copie de M. Fain s'arrête ici.

A S. M. LA REINE DE LA GRANDE-BRETAGNE.

8 septembre 1846.

Madame,

Confiante dans cette bonne amitié dont Votre Majesté nous a donné tant de preuves, et dans l'aimable intérêt que vous avez toujours témoigné à tous nos enfants, je m'empresse de vous annoncer la conclusion du mariage de notre fils Montpensier avec l'infante Louise-Fernande. Cet événement de famille nous comble de joie, parce que j'espère qu'il assurera le bonheur de notre fils chéri, et que nous retrouverons dans l'infante une nouvelle fille aussi bonne, aussi aimable que ses aînées, et qui ajoutera à notre bonheur intérieur, le seul vrai dans ce monde, et que vous, madame, savez si bien apprécier. Je vous demande d'avance votre amitié pour notre nouvelle enfant, sûre qu'elle partagera tous les sentiments de dévouement et d'affection de nous tous pour vous, pour le prince Albert et pour toute votre chère famille.

Je suis, madame, de Votre Majesté, la toute dévouée sœur et amie.

MARIE-AMÉLIE.

A S. M. LA REINE DES FRANÇAIS.

Osborn, 10 septembre 1846.

Madame,

Je viens de recevoir la lettre de Votre Majesté du 8 de ce mois, et je m'empresse de vous en remercier. Vous vous souviendrez peut-être de ce qui s'est passé à Eu entre le roi et moi; vous connaissez l'importance que j'ai toujours attachée au maintien de notre entente cordiale et le zèle avec lequel j'y ai travaillé; vous avez appris sans doute que nous nous sommes refusés d'arranger le mariage entre la reine d'Espagne et notre cousin Léopold (que les deux reines avaient désiré vivement) dans ce seul but de ne pas nous éloigner d'une marche qui serait plus agréable au roi, quoique nous ne pouvions considérer cette marche comme la meilleure. Vous pouvez donc aisément comprendre que l'annonce soudaine de ce *double mariage* ne pouvait nous causer que de la surprise et un bien vif regret.

Je vous demande pardon, madame, de vous parler de politique dans ce moment, mais j'aime pouvoir me dire que j'ai toujours été *sincère* avec vous.

En vous priant de présenter mes hommages au roi, je suis, madame, de Votre Majesté, la toute dévouée sœur et amie.

VICTORIA R.

CORRESPONDANCE DES MINISTRES DE LOUIS-PHILIPPE AVEC LUI ⁽¹⁾.

II.

Ministère du 15 Avril.

MM. de Salvandy, Martin (du Nord) et Montalivet.



AU ROI.

26 juillet.

Sire,
 l'honneur de mettre sous les yeux du roi une lettre de M. le comte Jules de La Rochefoucauld. La ma réponse prouvera au roi que ses plaintes sont si absurdes qu'inconvenables (*sic*).

Je mets également sous ce pli un discours de M. de La Rochefoucauld, qui prouvera à Votre Majesté quelle est la juste opinion de M. Dulong, dans l'opinion des plus sages d'ordre et de bien.

Je mets aussi la signature de Votre Majesté pour les actes déjà convenus en conseil. Le roi remarquera qu'ils ne sont point du ressort de l'université, et que l'attention du protocole.

M. de Salvandy m'a écrit un mot bien bon. Pour écrire, Votre Majesté a deux grandes ressources, l'esprit et le cœur.

Je suis à vos pieds l'hommage du respect et du dévouement avec lesquels je suis, de Votre Majesté, votre très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

SALVANDY.

AU ROI.

Vendredi soir, 3 août.

Sire,
 Je crois bien que les élèves de Versailles, de Paris et de partout sont curieux de voir Versailles.

Pages 97 et suivantes la correspondance de M. Molé. Je mets dans la correspondance des ministres du 29 octobre les lettres de ceux des ministres du 15 avril qui ont fait partie du dernier cabinet du dernier règne.

sailles et Votre Majesté! Je ne suis pas moins empressé de leur donner cette double joie. L'inconvénient du 9 août est que ce jour-là la seconde et la sixième composent, ce qui fait vingt-quatre victimes par collège. L'avantage est d'être plus près et de laisser la marge d'un jeudi pour faire, s'il y a lieu, des heureux de plus. Que le roi prononce donc. Personnellement le jeudi 16 me plaisait comme plus voisin de la distribution et me promettait des impressions plus vives. Mais c'est là une faible considération. Si par hasard des jours passés les attédisaient sur Versailles, rien ne les attédirait sur le roi.

Ne pourrait-on pas, sire, réserver pour le 16 les collèges qui envoient le plus d'élèves au concours, par exemple Saint-Louis et Versailles, fixer au 9 Rollin et tous les pensionnats qui pourraient profiter des ordres du roi?

J'attends, sire, les ordres de Votre Majesté et mets à ses pieds mes fidèles respects.

SALVANDY.

AU ROI.

Paris, 8 septembre 1838.

Sire,

Mon premier soin en arrivant à Paris est d'adresser au roi tous mes remerciements pour les bontés dont il m'a comblé pendant mon séjour au château d'Eu. Ce séjour laissera dans mon esprit, et, le roi me permettra de le dire, dans mon cœur, des souvenirs qui ne s'effaceront pas. Je ne saurais dire quelle douce impression je conserverai des cinq jours que j'ai eu le bonheur de passer au milieu de la famille royale, et de tout ce

que j'ai vu de cette vie intérieure à laquelle elle a bien voulu m'admettre. Je n'ose pas en écrire à la reine, mais elle souffrira que je dépose à ses pieds l'hommage de mon profond respect et de la reconnaissance la mieux sentie.

Le roi est bien contrarié par le temps. Ma pensée se reporte souvent sur les excursions qu'il se proposait de faire en mer. J'envie le sort de l'amiral qui aura le bonheur d'accompagner Votre Majesté.

J'ai trouvé M. le comte Molé bien occupé de toutes nos affaires intérieures et extérieures; il supporte ce double fardeau avec courage; mais il regrette beaucoup l'absence du roi, dont les conseils, au milieu de toutes ces difficultés seraient si utiles. M. le comte Molé a été très-préoccupé des attaques dont il est l'objet de la part de la mauvaise presse à l'occasion des déclarations inconcevables du général Bugeaud. Il croit devoir répondre dans le *Moniteur Parisien* à un article odieux du *Courrier Français*. C'est M. Molé qui a rédigé la réponse. Je prie le roi de la lire: elle est parfaite de dignité, et elle est de nature à dissiper bien des espérances.

M. de Salvandy n'a pas dit un mot à M. Molé du projet qu'il a exprimé au roi de renouveler sa demande (1). Son silence ne me paraît pas avoir pour motif sa renonciation à ce projet: il veut attendre le retour du roi. Je dois dire pourtant qu'il m'a parlé aujourd'hui de la suivre en homme disposé à croire qu'il aurait à y rencontrer et à y affronter sa part de difficultés.

J'ai eu l'honneur de voir ce matin Monseigneur le duc d'Orléans. Les nouvelles qu'il m'a données de madame la duchesse et de M. le comte de Paris sont parfaites.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, sire, de Votre Majesté le très-humble, très-obéissant serviteur et sujet.

N. MARTIN (du Nord.)

AU ROI.

Mercredi, 9 heures.

Sire,

Oserai-je rappeler à Votre Majesté qu'elle a daigné me permettre de me rendre demain à Versailles, comme ancien élève du collège Henri IV? Votre Majesté serait mille fois bonne si Elle voulait bien autoriser le baron Fain à m'écrire à quelle heure le Roi arrivera, soit à Saint-Cloud, soit à Versailles.

J'ai reçu de Brest deux exemplaires sur satin du

(1) La demande du titre de comte probablement.

journal l'*Armoricaïn* qui rend compte de la seconde journée du séjour de Son Altesse Royale le prince de Joinville: ils sont destinés à la reine et au prince. Je les joins à cette lettre.

J'ai désigné par la lettre (A) une lettre de mademoiselle Grouvelle interceptée à la Conciergerie avant-hier au soir, à l'heure même à laquelle nous discutons sur la possibilité et la convenance de la laisser à Paris. Cette lecture fera disparaître tout regret de l'esprit de Votre Majesté, si Elle avait pu en conserver quelque peu. Je prie le Roi d'avoir la bonté de me la renvoyer pour que j'en donne connaissance à Salvandy.

Votre Majesté remarquera parmi les autres lettres que j'ai l'honneur de lui envoyer celle adressée à mademoiselle Augustine, à Bruxelles. Je ferai prendre des renseignements en Belgique, en me mettant en rapport avec M. Lefrançois, qui trouvera peut-être ainsi la trace de quelque agent hollandais important.

Rien de nouveau ici. Tout est calme, y compris, je l'espère, l'esprit du comte, que je verrai cette après-midi.

Daignez agréer, sire, l'hommage du plus profond respect et du dévouement absolu avec lequel j'ai l'honneur d'être, de Votre Majesté, le fidèle sujet.

MONTALIVET.

AU ROI.

Mardi, 11 septembre, 6 heures et demie.

Sire,

Je reçois à l'instant la lettre que Votre Majesté a daigné m'écrire le 9 septembre et la nouvelle de son retour à Paris pour vendredi prochain. Il doit y avoir conseil samedi, et Votre Majesté désire que j'y assiste à cause du tourment continuel que les absences donnent au comte Molé. Je vous assure, sire, que je compatis au tourment du comte Molé, et que je le comprends à merveille. A sa place, je ne serais pas plus tranquille. Mais comptant sur le temps que Votre Majesté avait daigné m'accorder et auquel le président du conseil avait bien voulu consentir avec un empressement tout amical et dont je lui ai été très-reconnaissant, j'avais fait des arrangements que mon départ imprévu bouleverserait entièrement. Dans cette fâcheuse conjoncture, j'ai cherché à concilier le désir si juste qu'a Votre Majesté de ménager la susceptibilité de M. Molé, avec certaines exigences locales que l'extrême bonté du Roi pour moi voudra bien comprendre, et auxquelles la politique n'est pas tout à fait étrangère. La meilleure manière de bien mettre Votre Majesté au courant de ce que j'ai imaginé dans le double intérêt que je viens

de lui signaler, est de lui envoyer copie de la lettre que j'écris à M. le comte Molé et que je lui adresse par estafette pour avoir le temps d'avoir une réponse.

Je demande pardon à Votre Majesté de n'avoir pas copié moi-même cette lettre; c'est ma femme qui s'en est chargée parce que les moments étaient comptés.

J'ai reçu une lettre de la reine toute pleine de cette touchante et royale bonté qui respire dans tout ce que fait Sa Majesté. J'en suis bien reconnaissant.

Daignez, sire, excuser ma démarche que je ne fais pas dans le frivole intérêt d'un séjour de quarante-huit heures à la campagne, mais dans l'intérêt de ma situation politique dans le département du Cher, et veuillez agréer l'hommage du plus profond respect et du dévouement absolu avec lequel j'ai l'honneur d'être, sire, de Votre Majesté, le fidèle sujet.

MONTALIVET.

AU ROI.

Paris, 2 heures, lundi.

Sire,

Une réunion qui a lieu à trois heures chez le comte Molé m'empêchera d'avoir l'honneur de me rendre près de Votre Majesté cette après-midi.

M. E. Blanc a dû envoyer hier au soir à M. Fain les premiers renseignements que nous avons eus sur les Infants et leur suite. Dans le cas où ils n'auraient pas été complets, j'envoie à Votre Majesté l'extrait de la dernière note que j'ai reçue à leur sujet.

Les Infants partiront de La Rochelle le 15, avec leur huit enfants, un chambellan, un médecin, et un nombreux domestique.

Le comte de Parsent sera ici le 17. Un chambellan, un secrétaire (le comte Acedillo malade), et une dizaine de domestiques sont arrivés et demeurent à l'hôtel Galiffet, rue du Bac.

Un accident a eu lieu hier au soir au chemin de fer. Deux convois se sont heurtés à Asnières. Une quinzaine de personnes ont eu des contusions; mais heureusement personne n'a été tué, ni même grièvement blessé.

Voici une lettre de M. de Rigny que j'envoie à Votre Majesté pour qu'Elle puisse juger la personne aussi bien que les choses.

Daignez agréer, sire, l'hommage du plus profond respect et du dévouement absolu avec lequel j'ai l'honneur d'être, de Votre Majesté, le fidèle sujet.

MONTALIVET.

AU ROI.

Mercredi, 5 heures trois quarts,

Sire,

Chaque jour semble éloigner davantage le moment où je pourrai aller remercier Votre Majesté de l'intérêt qu'Elle a daigné prendre à mes souffrances. Il me tarde également, sire, de pouvoir causer avec Votre Majesté des affaires que je ne puis plus suivre que de loin et par la réflexion depuis plusieurs jours.

Le duc de Nassau a traversé hier Compiègne, et y a couché; il a visité en détail le parc et le palais. Votre Majesté sait sans doute que ses intentions avaient été remplies, et que le prince a trouvé partout les plus grandes facilités. C'est un échange de bons procédés contre une manière d'être, qu'à Votre Majesté seule il appartient d'apprécier; car, sans parler de l'hostilité bien connue de Son Altesse, si je suis bien informé, le prince ne s'est même pas adressé directement au Roi, dont il traversait les États à quatre heures de sa capitale.

Je regrette beaucoup que l'état de ma santé ne m'ait pas permis d'aller présenter à Son Altesse Royale, madame la grande duchesse de Mecklembourg, l'hommage de mon respect. Oserai-je prier le Roi d'avoir la bonté de lui faire parvenir l'expression de mes regrets?

Daignez agréer, sire, l'hommage du profond respect et du dévouement absolu avec lequel j'ai l'honneur d'être, de Votre Majesté, le fidèle sujet.

MONTALIVET.

AU ROI.

Plombières, dimanche.

Sire,

C'est de Plombières, où je suis arrivé hier au soir, que j'ai l'honneur d'écrire à Votre Majesté, et de lui envoyer trois rapports que je n'avais pu soumettre à sa signature ayant mon départ.

Un seul mérite quelques explications, les deux autres ayant été verbalement approuvés par Votre Majesté; c'est celui relatif à M. Ledure. Je propose au Roi cette dépense après m'être assuré que M. Ledure, qui est retiré du commerce et qui n'a plus rien à ménager comme fabricant, recourrait aux voies judiciaires s'il était nécessaire. Or, il ne pourrait naître de cela qu'un débat fâcheux; car si la commande n'a pas été régulièrement faite, il paraît certain que quelques indications au moins lui avaient été données, soit par M. Leblond, soit par M. Viollet-Leduc, il y a plusieurs années.

Je prie Votre Majesté d'avoir la bonté de renvoyer à M. Jamet, si Elle daigne les approuver, les rapports que j'ai l'honneur de lui soumettre.

M. Dubreuil m'ayant fait part du désir qu'avait Votre Majesté d'acquérir le petit plateau situé entre le mur du parc de Saint-Cloud et la sortie du souterrain du chemin de fer du côté de Ville-d'Avray, je me suis empressé de mettre l'affaire en train avant mon départ.

A peine arrivé ici, j'ai reçu la visite de M. Molé qui est à Plombières, s'occupant avant tout du soin de sa santé, et se partageant entre les bains, la promenade,

et madame de Castellane. Nous n'avons pu causer encore que pour nous promettre de nous voir, ce que je compte faire aujourd'hui même.

J'espère que le Roi aura bien voulu causer avec son Altesse Royale Madame, des derniers résultats de ma conversation avec quelques-uns de mes amis de Paris, et que Sa Majesté en aura été satisfaite. J'en écris aujourd'hui même à Son Altesse Royale.

Daignez agréer, sire, l'hommage du profond respect et du dévouement absolu avec lequel j'ai l'honneur d'être, de Votre Majesté, le fidèle sujet.

MONTALIVET.

DÉSAVEU DE L'AMIRAL DU PETIT-THOUARS.

III.

A M. LE CONTRE-AMIRAL DU PETIT-THOUARS,

Commandant les forces navales françaises, dans les mers du Sud.

Paris, le 9 août 1843.

Mon cher général, j'ai donné une attention toute particulière à la lecture de vos derniers rapports.

En vous faisant aujourd'hui la réponse officielle que leur objet comporte, j'ai besoin d'y ajouter une courte expression de mon sentiment personnel.

Vous vous rappelez peut-être que lors de votre départ pour la mission que vous avez remplie avec succès en 1842, je n'ai pas été de ceux qui applaudissaient d'avancé au but de cette mission.

Le choix du lieu d'établissement ne me paraissait point réunir toutes les conditions qui eussent été désirables dans l'intérêt de notre marine, et si j'avais été appelé à délibérer sur le meilleur plan à suivre, je n'aurais ainsi été nullement disposé à souscrire à l'adoption du projet qui était alors en question. Mais, entre cette première pensée conçue antérieurement aux faits accomplis et le parti décisif de l'abandon ou du maintien de la position que ces faits nous ont donnée dans l'Océanie, je n'ai pu avoir à balancer un instant, à mon entrée dans les conseils du roi.

Mon opinion à cet égard est donc, en tout point, conforme aujourd'hui à celle des autres membres du cabinet, et j'ai désiré qu'il n'en pût rester aucun doute dans votre esprit.

D'ailleurs, ce qui s'est réalisé pour le protectorat d'O-Tahiti permettant d'espérer que la marche naturelle des événements nous mettra un jour en possession définitive d'un archipel où, sous le triple rapport de l'intérêt maritime et commercial, des ressources de l'agriculture et du caractère des habitants, le siège de notre établissement pourra être placé d'une manière beaucoup plus avantageuse qu'aux îles Marquises, c'est là une éventualité qui doit désormais appeler des vœux unanimes en faveur du développement des premiers résultats obtenus.

Je me plais à reconnaître l'utilité de vos précédents efforts dans ce sens, et je suis certain que votre bon concours ne fera jamais défaut à M. le gouverneur Bruat, pour le seconder dans la ligne de conduite qui lui est tracée.

Il m'est en même temps très-agréable de trouver ici l'occasion de vous renouveler les assurances de toute mon estime et de mon ancien attachement.

BARON DE MACKAU.

A M. LE MINISTRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

Callao, frégate la *Reine Blanche* le 6 juillet 1844.

Monsieur le ministre,

Je viens de recevoir la dépêche de Votre Excellence

m'annonce que le Roi, après délibération en conseil, savoué ma conduite à Taïti et décidé mon rappel. Votre Excellence comprendra facilement la peine que j'ai éprouvée d'une résolution à laquelle j'étais loin de m'attendre et pour laquelle je n'étais point préparé. Ici, il se trouve dans l'armée un officier plus généralement dévoué au Roi et à son auguste famille, plus pieusement attaché à ses devoirs et plus esclave de discipline que je ne le suis ; car loin de m'en croire enchi par la distance qui me sépare du siège du Gouvernement, je crois au contraire que plus j'en suis éloigné, plus l'honneur m'oblige à en être le fidèle et zélé observateur. Tels sont les principes que je me suis faits et dont je pense ne m'être jamais écarté pendant les 40 années de service que je compte aujourd'hui depuis mon entrée en 1804 dans l'armée navale.

Le Gouvernement m'a condamné et m'a frappé sans m'entendre : mon rapport officiel et détaillé sur les événements relatifs à la prise de possession de Taïti lui était point encore parvenu (il ne pouvait l'être), ma conscience me dit que lorsqu'il sera mieux informé et complètement instruit des faits, justice me sera faite, et il me rendra sa confiance, dont je crois être toujours montré digne.

J'espère donc dans la justice du Roi et de son Gouvernement. S'ils ont été prompts à me frapper, ils me réhabiliteront sans doute lorsqu'ils connaîtront la vérité, lorsqu'ils auront sous les yeux le tableau des intrigues mises en jeu pour rendre illusoire le protectorat de la France, lorsqu'ils verront que si je n'eusse subsisté le *pavillon couronné* que l'on avait permis à Pomaré, l'autorité protectorale eût été sans tard un pouvoir subalterne aux yeux des étrangers, hérisé de difficultés et d'embarras pour la France, dont le Gouvernement n'eût pas tardé à se défaire ; ils reconnaîtront enfin, je l'espère, que, dans une position aussi difficile qu'inattendue, livré à moi-même à plus de quatre mille lieues de France, je ne pouvais agir autrement sans forfaire à l'honneur et mériter indignement les intérêts du Roi et du pays.

On a dit que j'ai outrepassé mes instructions ; mais votre Excellence sait fort bien que je n'en avais d'aucune espèce, et je n'ai donc pu les suivre et encore moins les outrepasser. Je n'avais pour guide que cet honorable et antique mandat de tout chef d'escadre : *Protéger les intérêts français, et faire respecter notre pavillon.* Je m'y suis religieusement attaché, et je n'ai point forcé l'interprétation ; et dans l'isolement où je me trouvais, pour bien me pénétrer des intentions du Gouvernement, je priai M. le commandant de me communiquer ses instructions, qu'il mit à ma disposition pendant trois heures.

La lecture de ces documents, qui m'ont été simplement prêtés, m'apprit le regret éprouvé par le Gouvernement de ce que je n'eusse pas mis d'abord le pa-

villon français au lieu du pavillon du protectorat ; je crus dès lors remplir ses instructions en mettant à profit des circonstances que l'intrigue et la mauvaise foi avaient fait naître, pour prendre mon premier arrêté, par lequel j'ai placé le pavillon français sur tous les points de protection et de défense des îles de la Société et réservé le pavillon du protectorat pour tous les monuments civils d'un usage commun ; j'ai suivi en cela la pratique observée par les Anglais à Corfou et dans les îles Ioniennes.

Je me suis cru autorisé à prendre cette résolution, non point à cause de la conduite inconvenante tenue envers le Conseil provisoire du protectorat, pendant que l'on attendait la décision de Sa Majesté, mais bien parce que l'on prétendait faire surgir et m'obliger à reconnaître une souveraineté distincte de celle qui existait à l'époque de la signature du traité, ce à quoi je ne pouvais souscrire sans trahir mes devoirs ; et je ne me suis enfin décidé à occuper définitivement qu'après avoir vainement épuisé toutes les voies de conciliation pour vaincre un aveugle entêtement malheureusement suggéré et soutenu par les conseils et les intrigues des agents officiels d'une nation aujourd'hui notre amie ; agents qui savaient fort bien alors, puisqu'ils connaissaient les interpellations faites dans les Chambres des Lords et des Communes, que le Gouvernement anglais reconnaissait notre protectorat sur les îles de la Société ; ils n'ignoraient point que, si la reconnaissance n'avait point encore été publiée, le cabinet de S. M. B. n'y mettait aucun obstacle. Quel était donc leur but en cherchant à compromettre nos relations internationales ? Je l'ignore ; eux seuls en ont le secret, et la manière dont leur conduite sera appréciée par le Gouvernement nous apprendra s'ils ont outrepassé leurs instructions et méconnu les intentions de leur cabinet.

Après tout, dans la position où l'on me plaçait, je crois avoir agi conformément au droit des gens ; l'on se refusait à se renfermer dans les conditions du traité, je ne pouvais l'exécuter sans coercition ; établir le protectorat violemment et sans la participation de la *femme chef* Pomaré, était évidemment impossible, c'eût été commencer la guerre civile, acte bien plus odieux que celui auquel je me suis arrêté. Celui-ci était plus loyal et s'appuyait sur le droit des nations qui autorise la guerre dans le cas d'un refus d'exécution de traité, et par suite la conquête, à laquelle le vainqueur est toujours maître de renoncer.

Les événements survenus depuis la prise de possession, et leur triste dénouement au 16 avril, prouvent assez la nature des intrigues mises en jeu à Taïti, et s'il eût été possible d'en arrêter le cours et de les déjouer avec un pouvoir contesté et d'un caractère équivoque, tel que l'eût été celui de la France, auprès d'une reine reconnue, proclamée par des agents étrangers, et re-

vendiquant déjà, à leur instigation, un droit incompatible avec l'existence du protectorat.

C'est ici le lieu de bien faire connaître la nature de l'intrigue conçue, je ne sais où, mais dont la mise en œuvre à Taïti a été confiée à M. Pritchard, sous la protection de tous les commandants des bâtiments de guerre de sa nation, intrigue ourdie pour faire croire à l'Europe qu'en prenant possession définitive des îles de la Société, j'ai porté une main sacrilège sur une tête couronnée; l'on a représenté *l'Ariki-Noui* Pomaré comme la sœur en dignité de la reine d'Angleterre, on lui a fait écrire des lettres où elle en prend le titre, on lui a rendu avec exagération les honneurs souverains, et dans les journaux anglais on a affecté de montrer, dans la souveraineté de cette femme, ce droit sacré sur lequel reposent, en Europe, la tranquillité et l'existence des nations.

Pour lui imprimer ce saint caractère, on a imaginé de faire accepter à Pomaré un pavillon sur lequel se trouvait peinte une couronne; c'était, lui dit-on, un présent de sa sœur, la Reine d'Angleterre, un témoignage de son amitié et de sa protection, le symbole inattaquable et sacré de la souveraineté. C'est ainsi que ces Messieurs faisaient de Pomaré une tête couronnée, et cela postérieurement à la signature du traité du 9 septembre 1842, qui avait, à l'égard de S. M. le Roi des Français, fixé la qualité et le caractère hiérarchique de *l'Ariki-Noui* Pomaré, qui lui avait abandonné, conjointement avec les autres chefs, la souveraineté extérieure des îles de la Société. Cette femme n'est pas plus Reine que ne sont Rois, les Chefs *néo-zélandais*, que l'Angleterre détrône par douzaine; elle est *Ariki* comme eux et comme le sont tous les grands chefs de la Polynésie, où le principe monarchique est inconnu: leurs gouvernements sont oligarchiques, à l'exception des îles Sandwich, où Taméhaméha I a fondé une monarchie sur le droit de conquête; et en réalité, Pomaré n'est pas plus grand chef que *Tâti*, *Itoti*, *Outoumi*, etc. Aujourd'hui même les honneurs souverains, dont elle est entourée par les commandants des bâtiments de guerre anglais, ne l'empêchent pas d'être retenue, malgré elle et comme prisonnière, à bord du ketch le *Basilisk*, d'où on ne lui permet pas de descendre pour se rallier à nous.

Les missionnaires de la Société de Londres en ont fait une Reine pour s'en servir comme d'un plus puissant instrument, et elle n'a été enfin couronnée par M. Pritchard, appuyé des manœuvres du capitaine Toup-Nicolas, de la frégate la *Vindictive*, que pour mettre au néant les résultats du traité signé le 9 septembre 1842, et, si je passais outre, me signaler au monde et à mon propre gouvernement comme un téméraire qui a osé porter une main sacrilège sur une tête couronnée.

Tel est le nœud de l'intrigue dont je suis la victime;

j'en reconnais, aujourd'hui, l'audace et la perfidie; mais, l'eussé-je aperçue plus tôt, je n'en aurais pas moins rempli, comme je crois l'avoir fait, mes devoirs envers le Roi et son gouvernement. Chose étrange, les acteurs et soutiens de cette intrigue seront récompensés, peut-être, par leur Souveraine, tandis que moi je porte la peine d'avoir eu à déjouer leurs manœuvres, pour conserver au Roi le droit d'établir le protectorat tel qu'il l'a accordé, digne de son auguste personne, de son gouvernement et de notre pays.

Quand je pris possession des îles de la Société, je pensais que mes actes pourraient être désavoués; si bien que de retour à Valparaiso, l'amiral Thomas m'ayant demandé si cette prise de possession était définitive, je lui répondis que j'ignorais les intentions du Roi à cet égard, et que Sa Majesté rétablirait le protectorat si elle le jugeait convenable; et, pour ce cas, je croyais avoir préparé au Gouvernement une occasion de faire preuve de désintéressement et de magnanimité. J'avais sauvé ses droits au protectorat, car l'autorité de *l'Ariki Noui* Pomaré se rétablissant alors par la volonté du Roi et de son Conseil, elle devait l'être dans les limites tracées par le traité du 9 septembre 1842, et dans des conditions telles, que le protectorat ne serait point un embarras pour la France, et que Pomaré, elle-même, au lieu de le repousser, comme elle le faisait alors, le recevrait, plus tard, avec reconnaissance.

Mais, si je croyais que mes actes pourraient être désavoués, je dois le dire à Son Excellence, jamais ne s'était présentée à mon esprit l'idée que ma conduite serait désapprouvée et me ferait encourir la disgrâce du Roi et de son gouvernement. Aujourd'hui même, après avoir longuement réfléchi sur la marche que j'aurais dû suivre pour assurer la pleine exécution du traité, dans la circonstance où je me trouvais, et en me jugeant, avec toute la sévérité dont je suis capable, je dois avouer à Votre Excellence que je ne vois pas comment il m'eût été possible d'agir autrement pour bien servir le Roi et remplir les intentions de son gouvernement; aussi ma conscience me dit-elle que, lorsque toutes les pièces relatives à cette affaire seront parvenues à Votre Excellence et soumises au Roi et à son conseil, je dois espérer qu'alors ma conduite sera mieux appréciée et qu'il me sera fait la justice que le Gouvernement ne refuse jamais à ceux qui ont rendu de bons et loyaux services au Roi et à la France.

Enfin, monsieur le ministre, pour expliquer toute ma pensée, les documents secrets qui m'ont été communiqués m'ont appris et révélé le regret exprimé ou formellement sous-entendu, que le Gouvernement éprouvait que je n'eusse point pris possession définitive en 1842; la connaissance de ce regret corrobora ma décision, et si j'eusse alors été en possession de la dépêche de Votre Excellence, en date du 9 août 1845,

ar la *Cordillière*, j'aurais pensé, comme je l'ai pu à ce jour, que ma conduite serait hautement ée par le Gouvernement, également dans ces documents secrets que m'a rignés M. Bruat, que j'ai puisé l'esprit des ins- données à M. le commandant du *Bucéphale* part pour la Nouvelle-Calédonie; la communi- qi m'a été faite de l'ordre donné à M. le gou- de nos établissements polynésiens de faire itre le pavillon français sur les Iles Mangareva, la certitude où j'étais que le *Phaéon*, chargé zution de cette mesure, en avait été détourné itation de notre chargé d'affaires au Chili, m'a nt déterminé à confier à M. le commandant de te, se rendant aux Marquises, le soin de rem- sujet les vues du Roi et de son gouvernement. me reste plus maintenant qu'à attendre respec- ent, ou la confirmation de la mesure rigou- ise contre moi, ou ma réhabilitation d'une si cruelle pour un officier dévoué, comme je u la personne du Roi et à son service. is inutile d'informer Votre Excellence que je uter l'ordre contenu dans sa dépêche du 9 mars

dernier. Nous venons de visiter notre grément; il nous reste encore quelques légères réparations, mais ce ne sera pas long. Je pense pouvoir appareiller dans quel- ques jours pour Valparaiso, prendre M. le commissaire d'escadre, arrêter l'emploi des lettres de change que j'avais remises à cet officier d'administration pour qu'il pût assurer le ravitaillement de nos établissements, faire des vivres et aussi des rechanges devenues indis- pensables pour passer le cap Horn dans la mauvaise saison, ayant surtout à attérir sur la côte de France dans les plus mauvais mois de l'année. Nous pren- rons ensuite la mer le plus promptement possible pour nous rendre en France.

La rigueur avec laquelle on m'a traité me porte à vous exprimer la demande que cette dépêche soit pré- sentée au Roi et à son conseil.

Je suis avec un profond respect, Monsieur le minist- re, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Le contre-amiral commandant en chef la station de l'océan Pacifique,

A. DU PETIT-THOUARS.

LE VÉLOCE ET M. ALEXANDRE DUMAS.

IV.

M. LE MINISTRE DE LA MARINE
ET DES COLONIES.

Alger, 4 décembre 1846.

Monsieur le Ministre,

Le M. le Maréchal gouverneur général m'a le désir d'envoyer le *Véloce* à Cadix, pour y et ramener à Alger M. Alexandre Dumas, j'ai on devoir de lui représenter que cette corvette avait pour mission spéciale d'entretenir les ications entre Oran et Tanger, et qu'éven- nt j'avais aussi chargé le capitaine Bérard, ammande, de suivre la négociation entamée ille de Melilla pour la libération de nos pri- de la Deyra. M. le Maréchal Bugeaud jugea considérations plus puissantes militaient en

faveur de ses intentions relatives à M. Alexandre Dumas.

Je n'eus plus qu'à expédier à Cadix le *Véloce* qui, après avoir reçu à son bord cet homme de lettres, s'est dirigé sur Melilla et Djemma-Ghazaouat, où il a mouillé peu après nos prisonniers.

J'avais dû croire la mission du *Véloce* terminée par l'arrivée de M. Alexandre Dumas à Alger, lorsqu'en l'absence de M. le gouverneur général, j'ai reçu de M. le lieutenant général de Bar, l'ordre, dont la copie est ci-jointe, d'expédier pour Tunis ce navire à vapeur mis à la disposition du même personnage.

J'ai renouvelé mes premières observations, en ajoutant que les lieutenants généraux inspecteurs ainsi que MM. les députés actuellement en Afrique profitant des paquebots de la correspondance pour se rendre d'un point à l'autre de la Régence, il paraissait exorbitant

d'affecter un navire de 220 à la personne de M. Alexandre Dumas. Je proposai en même temps de renvoyer le *Véloce* à la station d'Oran, en l'autorisant à débarquer provisoirement M. Dumas à Philippeville, d'où ce dernier aurait terminé par terre, son voyage à Constantine et à Bone. Ce moyen terme n'ayant pas été accepté, force m'a été d'expédier le *Véloce* pour Tunis, où il transportera M. Alexandre Dumas avec l'ordre d'être de retour à Alger pour le 17 courant.

J'ai cru vous devoir, Monsieur le Ministre, le détail de tous ces faits, non pour me plaindre, mais parce qu'ils peuvent avoir du retentissement dans les journaux et jusqu'à la tribune de la Chambre des Députés, et que dès-lors, ils ne sauraient être ignorés de Votre Excellence.

Veillez agréer, etc.

Le Contre-Amiral, Commandant supérieur
de la Marine à Alger,

RIGODIT.

P. S. — M. le Maréchal gouverneur général, qui arrive d'Oran à l'instant, a blâmé la destination donnée au *Véloce* pour transporter M. Dumas à Tunis. La responsabilité de cette mesure doit naturellement retomber sur celui qui l'a ordonnée.

A M. LE MARÉCHAL DUC D'ISLY,
GOUVERNEUR-GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.

Paris, le 23 décembre 1846.

Monsieur le Maréchal, sur la demande instante de M. le ministre des Affaires étrangères, j'ai affecté le *Véloce* au service spécial des communications entre Oran et Tanger.

Lorsque cette corvette à vapeur fut momentanément détournée de ce service pour suivre les négociations entamées à Melilla pour la libération de nos prisonniers, je devais penser qu'elle retournerait à son poste aussitôt après cette négociation.

Cependant, j'apprends par M. le contre-amiral Rigodit, commandant supérieur de la Marine à Alger, qu'au lieu de revenir à Oran, le *Véloce* a été envoyé à Cadix, afin de conduire M. Alexandre Dumas de ce port à Alger, et que plus tard M. le lieutenant général de Bar a cru pouvoir, en votre absence, mettre ce bâtiment à la disposition de cet homme de lettres, pour se porter à Tunis.

Je regrette bien vivement que cet officier général n'ait pas tenu compte des observations que M. Rigodit lui a adressées à ce sujet; observations d'autant plus fondées, que M. Alexandre Dumas pouvait se rendre jusqu'à Bone par les bâtiments affectés au service de la correspondance, ainsi que l'avaient fait les lieute-

nants généraux inspecteurs et les membres de la chambre des députés qui se trouvent en Afrique.

Cette mission, d'un intérêt tout privé, a eu pour résultat, non-seulement de détourner le *Véloce* du service auquel je l'avais affecté, mais encore a occasionné à la marine des dépenses considérables.

Pour vous en donner un aperçu, Monsieur le Maréchal, j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux un tableau indiquant ce que coûte en combustible et accessoires chaque bâtiment à vapeur d'espèces différentes pendant 24 heures :

Frégate à vapeur, de 450 chevaux . .	1,644 fr.
Corvette à vapeur, de 320 <i>id.</i> . . .	1,233
<i>idem</i> de 220 <i>id.</i> . . .	925
Bâtim. à vap. léger, de 160 <i>id.</i> . . .	719

Ces évaluations font reconnaître combien il importe d'apporter de réserve et de discrétion dans l'emploi des bâtiments à vapeur.

Mais ce n'est pas seulement sous le rapport de la dépense que j'appelle toute votre attention à ce sujet.

Je conçois, Monsieur le Maréchal, que, lorsqu'il s'agit d'une opération militaire importante et que le moindre retard pourrait compromettre, les autorités qui sont placées sous vos ordres se croient suffisamment autorisées à détourner un bâtiment de sa destination; mais lorsque de pareils motifs ne peuvent être invoqués, il serait à désirer que les autorités de l'Algérie fussent averties qu'elles ne doivent pas disposer d'un bâtiment qui remplit une mission spéciale.

J'a donc l'honneur de vous prier, Monsieur le Maréchal, de donner des ordres pour que de pareils faits ne se renouvellent plus.

Agréé, etc.

Le vice-amiral, pair de France, ministre secrétaire
d'État de la Marine et des colonies,

B^{ns} DE MACKAU.

A M. LE MARÉCHAL GOUVERNEUR GÉNÉRAL
DE L'ALGÉRIE.

Paris, le 4 janvier 1847.

Monsieur le Maréchal,

Vous avez déjà reçu la lettre que M. l'amiral ministre de la Marine a eu l'honneur de vous adresser, au sujet des voyages exécutés par la corvette à vapeur le *Véloce* pour aller prendre M. Alexandre Dumas à Cadix, et pour conduire le même homme de lettres d'Alger à Tunis.

Jusqu'ici les bateaux à vapeur de l'État ont été mis à la disposition des princes, des ministres, des maréchaux de France, des gouverneurs de l'Algérie, des lieutenants généraux commandant les divisions en

quelquefois de hauts fonctionnaires, de sa-
d'ingénieurs ou d'officiers allant remplir des
s importantes ou pressées.

Alexandre Dumas n'avait aucune mission du
nement; aucun motif d'intérêt public ne l'ap-
n Algérie. Les Chambres auraient donc lieu de
er que des dépenses aussi considérables (car on
que coûte par jour en combustible un bâtiment
r) aient été faites sans que rien les motive ou
ifie. Des explications ne manqueront pas d'être
lées par elles à ce sujet, et, pour mon compte,
avoue, Monsieur le Maréchal, que je serai fort
assé de répondre d'une manière quelconque, à
que vous n'avez eu des motifs étrangers à M.
dre Dumas pour ordonner les voyages du *Véloce*,
is ce cas, je vous serai obligé de me les faire
re.

vez, Monsieur le Maréchal, l'assurance de ma
ute considération.

Le pair de France, ministre secrétaire
d'État de la Guerre,

MOLINE DE SAINT YON.

Scriptum (ajouté au crayon par le ministre, et
nsieur le chef du bureau à l'encre sur l'expé-
) « Vous avez vu que déjà la presse s'est em-
e de cette affaire, et elle ne manquera certai-
ent pas de la rappeler dans le courant de la
on. J'ai donc besoin de quelques renseigne-
ts à ce sujet. »

LE LIEUTENANT GÉNÉRAL, MINISTRE DE LA GUERRE.

Alger, 12 janvier 1847.

Monsieur le Ministre,

votre lettre, du 4 janvier, vous me demandez
seignements sur les circonstances qui ont con-
mettre à la disposition de M. Alexandre
un bateau à vapeur pour aller le chercher à
et, ensuite, pour le conduire dans la province
stantine et à Tunis.

nt à la première partie de son voyage, le *Véloce*
pas mis en mouvement exprès pour M. Alex-
Dumas. Il devait faire à Tanger le voyage qu'il
bituellement tous les quinze jours. Je fis donner
à son commandant M. Briard, d'aller prendre
M. Alexandre Dumas, de toucher ensuite
pour y prendre les dépêches du Consul et lui
re les nôtres, puis de revenir à Oran en tou-
à Djemaa-Ghazaouat. Le *Véloce* fut en effet à
de là il toucha à Tanger, puis à Djemaa-Gha-
Mais, au lieu de s'arrêter à Oran, comme c'é-
on intention, pour, de là, venir à Alger par le

courrier ordinaire, M. Dumas ne toucha même pas à
Oran et continua sa route pour Alger.

Ainsi, d'après mes intentions écrites au général
Thierry commandant à Oran, où le *Véloce* était en sta-
tion, il n'y avait d'autre faveur pour M. Dumas que
le crochet de Cadix à Tanger.

Quand M. Alexandre Dumas arriva à Alger, j'étais
en tournée dans l'intérieur du pays avec quatre dépu-
tés. M. Dumas demanda aux autorités qu'on mit à sa
disposition le *Véloce*, pour visiter la province de Cons-
tantine et Tunis. On le lui refusa d'abord, mais il dé-
clara que puisqu'il en était ainsi, il allait rentrer en
France sans avoir rempli une mission qu'il disait avoir.
On craignit alors d'encourir le reproche d'avoir fait
manquer la mission de M. Dumas, mission qu'on igno-
rait, et on lui donna le bateau à vapeur. Ne sachant pas
d'ailleurs la nature des ordres que j'avais donnés à
Oran pour le *Véloce*, qui était venu mal à propos
jusqu'à Alger, on augura de cette première faveur
apparente qu'une seconde faveur du même genre
pouvait être légitime

Ainsi vous le voyez, Monsieur le Ministre, une pre-
mière fausse interprétation de mes ordres et de mes
intentions a donné lieu à la complaisance exorbitante
qui a mis à la disposition de M. Dumas le *Véloce* pen-
dant dix-sept jours de plus, par suite du mauvais
temps. Ce quiproquo fâcheux est dû à mon absence,
et à ce que, trop empressé au moment du départ, je
n'avais pas laissé des ordres à Alger sur ce point. Je ne
pouvais d'ailleurs prévoir que le *Véloce* viendrait jus-
qu'à Alger, et qu'il serait demandé de nouveau par
M. Dumas. Je m'étais borné à faire dire à celui-ci que
je le priais d'attendre mon retour à Alger, et de visiter
en attendant les environs de cette ville.

J'avais déjà donné des explications analogues à Mon-
sieur l'amiral de Mackau.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma
très-haute considération.

Maréchal duc D'ISLY.

P. S. J'oubliais un moyen de justification pour les
autorités d'Alger.

Il y avait réellement utilité à envoyer un bateau à
vapeur quelconque jusqu'à Tunis pour y apporter des
dépêches importantes, et pour expédier l'ordre à la
frégate à vapeur le *Montezuma* de rentrer immédiate-
ment en France.

Ainsi, dans la deuxième partie du voyage de M. Du-
mas, comme dans la première, le *Véloce* n'a pas été ex-
pédié uniquement pour lui.

Si, en dernier lieu, il a gardé longtemps ce bateau,
cela tient uniquement à la durée d'un temps détestable.

Voilà, Monsieur le Ministre, les justifications que
vous pourrez fournir aux Chambres, si vous y êtes
amené.

Maréchal duc D'ISLY.

LETTRE DE LOUIS-PHILIPPE A L'OCCASION DE LA MORT DU DUC D'ENGHEN.

V.

[La copie de cette lettre en anglais se trouvait dans les papiers de M. Guizot confiés à M. Génie. Nous donnons le texte original et la traduction. Ce document est curieux par la profession de foi nationale et vœu qu'il renferme.]

TO THE BISHOP OF LANDAFF.

July, 28th 1804.

My dear Lord,

I am extremely obliged to your Lordship for your kind letter. I regretted that I had not the pleasure of seeing you whilst you were in town. The moment I heard you were there, I went to Great-George-Street very early to be certain of finding you at home, but I was informed you had removed and I could get no other direction, but it was some where in Arlbemal street or Conduit street, they knew not which, and as to number that was not to be thought of. Still had I been resident in town I had certainly found you out, but I had been very little in town last winter and never had a house or even apartments; I remained here in great retirement of which I grow more fond every day of my life.

I was certain your Lordship's elevated soul had resented with becoming indignation the foul murder of my unfortunate cousin. His mother being my aunt, he was, next to my Brother, the nearest relation I had, and as he was only a year older than me, we had been play fellows during our younger years, you must feel it was a sad blow to me. His fate is an awful warning to every one of us that the corsican usurper will never rest until he has erased the whole of our family from the list of the living. It makes me feel still more forcibly than I did before (though it is scarcely possible) the blessing of the generous protection and support granted unto us by your magnanimous country. I have left my native country at so early a period, that I have not much the habits of a frenchman, and I may say with perfect candour that I am attached to England not only by gratitude, but by inclination and by habit. It is in the sincerity of my heart that I say: may I never leave that hospitable land!

But it is not only on account of my own feelings that I am so strongly interested in the welfare, prosperity and successes of England, it is also as a man. The

À L'ÉVÊQUE DE LANDAFF.

28 juillet 1804

Mon cher Evêque,

Je suis extrêmement obligé à votre Seigneurie aimable lettre. Je regrette de n'avoir pas eu le de vous voir pendant que vous étiez en ville. A que j'y ai appris votre présence, je suis allé de bonne heure à Great-George-Street, espérant y trouver. On m'apprit là que vous étiez déménagé on ne put me donner votre adresse; on pensa vous demeuriez ou dans Arlbemal-Street ou dans Conduit-Street, sans savoir précisément dans laquelle de ces deux rues; et quant au numéro, on n'en avait aucune idée. Si j'avais habité cette ville, je vous certainement découvert; mais j'y avais été très peu l'hiver dernier; je n'y ai jamais eu une maison même un appartement; j'y ai mené une vie très retirée, et c'est ce que j'aime de jour en jour davantage.

J'étais bien sûr que l'âme élevée de Votre Seigneurie aurait éprouvé une horreur profonde en apprenant le meurtre atroce de mon malheureux cousin. Sa tante était ma tante; il était, après mon frère, mon plus proche parent, et, comme il n'avait qu'un an de plus que moi, nous étions camarades pendant notre jeunesse. Vous pouvez donc penser que cet événement a été pour moi un coup affreux. Son sort est un avertissement terrible à chacun de nous que l'Usurpation corse ne s'arrêtera que quand il aura rayé toute notre famille de la liste des vivants. Je sens aujourd'hui que jamais le bonheur de la protection généreuse de l'appui qui nous ont été accordés par votre pays magnanime: j'ai quitté mon pays natal à une époque éloignée, que je n'ai pas beaucoup les habitudes d'un Français, et je puis dire avec une sincérité parfaite que je suis attaché à l'Angleterre, non-seulement par la connaissance, mais aussi par goût et par habitude du cœur et avec toute sincérité que je répète: Puissiez-vous ne jamais quitter cette terre hospitalière!

Mais ce n'est pas seulement à cause de mes propres

que je m'intéresse tant au bien-être, à la et au succès de l'Angleterre, c'est aussi par l'humanité. La sûreté de l'Europe, celle entier, le bonheur futur et l'indépendance umain, dépendent de la conservation et de ance de l'Angleterre, et voilà la grande cause de Buonaparte et de celle de ses partisans s. Puissiez-vous confondre ses projets mé- maintenir ce pays dans la prospérité de sa tuelle ! C'est le souhait sincère de mon cœur, na prière la plus ardente.

Seigneurie doit également connaître mes opi- hant les différences religieuses parmi les ou en d'autres termes parmi les hommes qui la même religion : ma croyance est que tout vrait rester fidèle aux principes religieux els il a été élevé, mais je crois aussi que ce ans une époque comme celle où nous vivons inions différentes sur la religion devraient éritable cause de différends parmi les chré- question n'est pas si on appartient à telle ou , mais si on est chrétien ou non. Voilà, selon le question importante à une époque où les de la religion et la moralité sont attaquées le force, et où la triste expérience des der- ées prouve avec quelle rapidité l'irréligion alité étendent leur influence pernicieuse sur umain.

La connaissance que j'avais acquise de la sû- e l'esprit de votre Seigneurie, j'étais persuadé e vos opinions sur ces sujets, et je vous prie mettre de vous féliciter sur vos sentiments, fois d'un Anglais, d'un prélat et d'un véri- tien.

mon cher évêque, toujours votre affectionné

L.-P.-P. ORLÉANS.

safety of Europe, that of the world and the future happiness and independence of mankind rests upon the preservation and independence of England, and this is the noble cause of Buonapartes rage against you and that of his gang. May you defeat his wicked plans and maintain this country in its present glorious and happy situation is the true wish of my heart and of my most fervent prayer. Your Lordship must be equally well acquainted with my opinion respecting religious differences amongst Christians and in other words amongst men who profess the same religion, I believe every man must remain true to the principles in which he has been brought up, but I equally believe that it is not in such times as these we live in that such differences can be a real cause of differences among Christians ; the question is not whether one is a Christian of this or that sect but whether he is a Christian or not.

This in my humble opinion is the only question at the time when the vital parts of religion and morality are attacked with such force and where the melancholy experience of the latter years show with what rapidity irreligion and immorality are spreading their baneful dominion over mankind.

From the knowledge I have acquired of your Lordship's great mind, I thought your opinion would be what I am very glad to find it is. I hope you will allow me to say that I congratulate you upon sentiments as worthy at once of an Englishman, a Prelate and a true Christian.

My dear Lord,

Ever your affectionate

L.-P. P. ORLÉANS.

MÉLANGES.

VI.

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
(Confidentielle.)

Poitiers, 18 décembre 1843.

Monsieur le Ministre,

Je vous prie de me donner la liberté de vous écrire pour vous entre- prochaines élections de Fontenay (Vendée) yens à employer pour réussir. Je vous prie cette longue lettre, qui est dictée par mon nt à votre personne, et par mon désir d'être ouvernement du Roi.

M. Chaigneau, député de Fontenay, a écrit à ses commettants qu'il résignait son mandat ; il va donner sa démission à la Chambre ; ses partisans ont cherché un successeur dont les opinions sont fort avancées. Ma famille est fort nombreuse et très-influente à Fontenay, plusieurs personnes m'ont engagé à me présenter à la députation de cet arrondissement. Vous avez eu l'o- bligeance, à mon dernier voyage à Paris, de me pro- poser de me faire appuyer par les conservateurs ; je ne puis, quant à présent, accepter cette offre gracieuse ; j'ai promis à M. Crétu, chef de division au Ministère

de la guerre, à qui je dois beaucoup de reconnaissance, de ne pas être son concurrent. Je ne veux pas diminuer mes chances de succès qui augmentent pour le collège électoral de Luçon.

Les légitimistes, qui ont voté pour moi à Luçon, paraissent fort embarrassés à Fontenay. Je crains que l'évêque de Luçon ne puisse exercer sur eux une grande influence. J'ai reçu deux lettres de la Vendée qui me prouvent que tous les royalistes ne sont pas exaltés. Elles sont ainsi conçues : « Il pourrait y avoir « une bonne position à prendre pour un candidat, « homme honorable et indépendant, qui, s'adressant « aux électeurs honnêtes et modérés des divers partis, « prendrait l'engagement de servir les intérêts de l'ar- « rondissement et de faire plus en une législature, « pour sa prospérité, que tous ses devanciers dans « l'ensemble de leur carrière politique; toutes les « voix dont l'administration peut disposer viendraient « en aide, et quelques meneurs adroitement gagnés « feraient le reste. »

Autre lettre : « Je pense que les légitimistes en- « tendront mieux les intérêts du pays, et que, le jour « des élections arrivé, ils modifieront leur exclusivisme « et s'empresseront de donner leurs voix à un homme « de bien. »

Il vient de m'être fait une communication fort importante et qui pourrait contribuer au succès d'un député conservateur à Fontenay. M. Nicolas, âgé de 30 ans, ancien substitut à Parthenay et à Loudun depuis 1830, est membre du conseil d'arrondissement du canton de Moncoutant (Deux-Sèvres); il est fort riche et fort influent. Il demande la place de juge de paix de Moncoutant, qui va devenir vacante par la démission du titulaire. M. Nicolas doit se rendre prochainement à Fontenay et à la Chateigneraye, où il a toute sa famille, pour y disposer les esprits en faveur du candidat conservateur. Je serai au courant de ce qui sera arrêté par les divers partis; si j'avais des chances de succès, je consentirais à me laisser porter si M. Crétau ne persistait pas.

Je recommande M. Nicolas à la bienveillance de Votre Excellence; il serait fort utile de le faire nommer à la place de juge de paix de Moncoutant. J'ai écrit dans ce sens à M. le Garde des Sceaux.

S'il y a chance de réussir, j'aurai l'honneur de vous proposer une combinaison qui donnerait de l'avancement aux membres du tribunal de Fontenay, et nous fournirait de puissants moyens d'action.

Mes amis m'engagent à visiter la localité; je résiste à leurs conseils. Je ne veux pas, comme à Luçon, que l'on me propose de contracter l'engagement de n'accepter aucune décoration, ni avancement dans la magistrature. Je ne puis me soumettre à cette obligation

après vingt-cinq années de magistrature dans un Royale. Je l'avouerai à Votre Excellence; ma fra m'a fait perdre quelques voix dans l'arrondissement de Luçon : j'ai déclaré que j'avais de l'enthousiasme pour votre personne, votre probité et vos vertus ne trouverez point de l'adulation dans ce la quand on a plus de vingt-cinq mille francs de rente que l'on est inamovible, on ne flatte pas les hauts supérieurs, on les admire.

La nomination d'un député conservateur de la Vendée aurait un résultat immense.

J'ai l'honneur de répéter, par écrit, à Votre Excellence, ce que je lui ai dit verbalement. Quand les premiers fonctionnaires publics de l'ordre judiciaire administratif voudront user de leur influence, quand les premiers présidents notamment voudront parcourir leur ressort, se mettre en rapport avec les magistrats, donner une bonne direction à l'administration publique, les élections seront parfaites dans une grande partie du royaume. L'opposition est orgueilleuse à ses directeurs et ses agents; les conservateurs restent calmes et stationnaires. Je désespère de voir les choses changer si le ministère ne s'en occupe pas légalement longtemps à l'avance. Les listes électorales sont partout rectifiées dans l'intérêt de l'opposition. J'ai fait ces réflexions bien simples à votre haute sagesse; m'exposerais encore, s'il le fallait, aux attaques de la mauvaise presse. Je vous épargne la lecture de ces diatribes colportées et distribuées.

Je termine par l'article le plus gracieux que j'ai écrit : **PATRIOTE VENDÉEN**; *ab uno disce omnes*. « Le ministère Guizot tient essentiellement à ce que « (M. Barbault de Lamotte), qui s'est engagé à le « servir, ne soit pas un aveuglé dans ses votes, il en a besoin « de l'approbation du traité sur le droit de visite, « pour « livrer nos intérêts commerciaux à ceux de « l'étranger. Aussi n'est-il pas de sortes de manœuvres « d'intrigues auxquelles on n'ait recours. On a « dit que le clergé aurait gagné les voix des légitimistes. « Le ministère Guizot sera infailliblement renversé, « quelle sera alors la valeur des promesses faites à « M. Barbault? Que les électeurs patriotes se méfient « d'un mandataire énergique et sage qui résiste à « l'aveuglement du clergé, qui repousse le ministère Guizot. Ce « sera dans M. Barbault, ils ne l'auraient pas dans M. Barbault « l'auront dans M. Isambert. »

Cet article a été distribué à l'occasion des dernières élections de Luçon.

Je suis avec un profond respect, de Votre Excellence,
le très-humble et très-dévoué serviteur,

BARBAULT DE LAMOTTE,
Président à la Cour Royale de Poitiers

REVUE RÉTROSPECTIVE

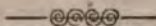
N° 9.

ON NE REÇOIT PAS D'ABONNEMENT. — CHAQUE NUMÉRO SE VEND SÉPARÉMENT. — PRIX : 50 CENT.

En payant six livraisons d'avance, on les recevra à domicile.

Paris. — PAULIN, éditeur, rue Richelieu, 60.

CORRESPONDANCE DE LOUIS-PHILIPPE AVEC SES FILS ET LES GÉNÉRAUX D'AFRIQUE ⁽¹⁾.



I.

A M. LE LIEUTENANT GÉNÉRAL COMTE
DANRÉMONT, GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE
L'ALGÉRIE.

Paris, le 4 septembre 1837.

Mon cher Général, le moment d'entreprendre l'expédition de Constantine étant arrivé, j'ai cru devoir céder à la noble ardeur de mon fils le duc de Nemours, qui a voulu de nouveau partager les fatigues et les dangers des braves troupes qui vont marcher sous vos ordres, et s'associer ainsi à la gloire dont elles se couvriront, si la lutte s'engage. Je ne saurais vous donner une plus grande preuve de ma confiance, et la connaissance que j'ai acquise de votre manière de voir sur le

but que nous devons atteindre, m'a confirmé dans l'opinion que ma confiance était bien placée en vous.

Vous croyez, comme moi et comme mes ministres, que notre but ne doit pas être d'étendre indéfiniment le territoire que nous occupons en Afrique, mais au contraire, que l'intérêt de la France est de donner à celui que nous possédons le grand avantage de la sécurité et du repos, en le renfermant dans les sages limites que vous avez proposées, et que mon gouvernement a adoptées. Je suis bien aise de vous répéter moi-même que ce n'est que pour atteindre ce but que l'expédition a été résolue et entreprise. La prise de Constantine, si nous sommes obligés de continuer la guerre jusque là, ne devrait rien changer à cette situation, et si nous étions assez heureux pour qu'Achmet se déterminât à souscrire préalablement la sage convention qui avait été préparée, je considérerais ce

(1) Portefeuilles trouvés aux Tuileries.

résultat comme aussi avantageux pour la France, qu'honorable pour vous et pour les troupes que vous commandez, et je bénirais le ciel qu'il eût été obtenu sans l'avoir acheté par la perte des braves français que des combats nous auraient coûtés.

Je désire, mon cher Général, que le duc de Nemours quitte le commandement de sa brigade, lorsque la paix sera faite, ou la campagne terminée; mais je trouverai bon qu'il visite alors, s'il le juge à propos, la ville d'Alger et nos populations d'Afrique. Je ne vous demande pas de veiller sur lui; puisque je vous ai jugé digne de vous confier les intérêts de la France, je sens que je n'ai pas besoin de vous confier les plus chers intérêts de mon cœur,

Votre affectionné.

LOUIS-PHILIPPE.

A M. LE LIEUTENANT GÉNÉRAL BUGEAUD,
GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.

Saint-Cloud, 6 octobre 1842.

Mon cher général, c'est mon bien-aimé fils le duc d'Aumale qui vous remettra cette lettre. Il va reprendre, sous vos ordres, le service que vous lui avez fait commencer si glorieusement. Quelle que soit la peine que j'éprouve à voir mes enfants s'éloigner de moi, peine douloureusement aggravée par la perte de ce fils chéri qui avait aussi glorieusement et tant de fois combattu en Afrique, leur zèle et leur empressement à rejoindre nos drapeaux, partout où ils peuvent s'associer aux dangers et à la gloire de notre brave armée, est une des plus douces consolations que je puisse trouver au malheur qui m'a accablé. J'espère que l'armée d'Afrique reportera sur mon fils d'Aumale l'affection si vive qu'elle avait vouée à son frère aîné, et qu'il continuera à la partager avec celui que la Providence m'a conservé, mon bien-aimé fils le duc de Nemours. Elle les trouvera toujours dignes de son estime et de sa confiance.

Vous connaissez, mon cher général, celle que j'ai en vous; je ne puis vous en donner une preuve plus éclatante que celle de vous envoyer mon fils, et je sens que je n'ai pas besoin de vous recommander de veiller sur lui.

Je vous renouvelle bien sincèrement, mon cher général, l'assurance de tous mes sentiments pour vous.

Votre affectionné.

LOUIS-PHILIPPE.

A S. A. R. M. LE DUC D'AUMALE.

Neuilly, 2 juin 1842

Je t'embrasse, mon cher ami, dans toute l'effusion de mon cœur, et je ne sais comment t'exprimer la joie que me fait éprouver ta brillante conduite (1), ton bonheur que le ciel m'a conservé, à travers tant de dangers, un fils tel que toi. La conservation de bons et dignes enfants, la gloire dont ils se couvrent chaque fois que la Providence leur donne l'occasion de servir la France et de lui montrer ce qu'ils valent, est la seule consolation que je puisse encore trouver après la perte cruelle que nous avons faite. Combien il me rait et serait heureux de ton succès, s'il était échu parmi nous, lui qui aimait ses frères comme moi, j'aime mes enfants! Mais enfin, après un tel succès, tu dois nous donner la satisfaction de t'embrasser immédiatement, et quand cela ne devrait être qu'une étreinte légère, je te demanderais toujours de la faire, de venir te reposer un peu au milieu de nous, après ces fatigues et de dangers. Il est probable d'ailleurs que, tant par l'effet de la saison que par celui de la guerre que tu viens de frapper, il va y avoir un certain degré de stagnation pour les opérations militaires en Algérie et ce temps, j'espère que tu penseras comme moi, que c'est plus préférable que tu le passes ici. Il n'y a même pas les embarras d'un intérimat qui ne te serait pas contraire, et le vœu du général Bugeaud pour qu'il ne soit confié à d'autres qu'à toi, qui puissent inspirer le désir que tu ne reviennes pas immédiatement ici. J'ai pu valoir auprès du maréchal et des ministres les raisons si bonnes, même si concluantes que tu m'as données pour que tu ne sois pas chargé de l'intérimat du commandement général; mais ils sont effrayés, non par la cause, des inconvénients qui peuvent résulter de la dépendance même momentanée des divers commandements de province, et du peu d'accord qu'on a à attendre de quoique tous si capables de bien faire, lorsque le commandement que d'une autorité supérieure facilitera l'action et les passions et des rivalités.

Quoi qu'il en soit, je désire que tu viennes, et que tu sois ici que nous réglions tes mouvements ultérieurs d'abord en consultant tes désirs et tes intentions, et ensuite en discutant l'affaire avec le maréchal et les ministres. Je tâcherai que ce soit ta disposition personnelle et ton vœu qui règlent la durée de ton séjour ici, et ta destination ultérieure.

Nous allons te faire lieutenant général, aussitôt que nous aurons reçu les rapports, demandes et propositions du général Bugeaud. Le maréchal et tout le monde voulaient que tu fusses promu à l'instant même;

(1) Cette lettre fut écrite à l'occasion de la nouvelle prise de la Smala.

déféré à l'insistance de Nemours et à la mienne, que nous avons cru que tu serais contrarié d'être seul, sans qu'on eût attendu la demande de l'empereur, et surtout sans que tes braves compagnons fussent promus ou décorés en même temps que toi. Ne sois pas en peine que le retard sera court, et j'en attends le résultat avec une vive impatience.

Mon cher et bien-aimé fils, l'effet de ton action est immense. La simplicité si convenable et si honorable de ton rapport, la narration si noble, si touchante et si vraie que tu fais de toutes les circonstances, a fait une impression générale sur les Chambres et sur le public. En outre, je puis te dire que la nation et l'armée en sont extasiées. Je t'envoie ci-joints trois journaux dont les articles m'ont paru les plus saillants; car, cette fois, c'est de côté ma règle de ne pas les lire.

Je vais tâcher que les promotions se fassent comme tu le désires. Il n'y a que le défaut de vacances qui empêche de les restreindre pour le moment, mais il y aura encore.

Je t'embrasse, mon cher ami, du meilleur de mon cœur.

LOUIS-PHILIPPE.

S. — S'il y a dans tes captures des juments susses de nous faire de bonnes races, etc.

Je désire aussi que tu me fasses faire des croquis de ces localités pour un grand tableau du combat, et de petits qu'on pourra des différents moments et des épisodes. J'espère que tu pourras guider le peintre. Ce sera probablement Horace, qui est attendu d'un moment à l'autre, et la place du tableau est déjà marquée au bout de la salle à celle de Constantine, à Versailles.

AU MÊME.

Paris, le samedi 6 avril 1844.

Mon cher, bon, excellent et bien-aimé fils d'Aumale,

Je t'embrasse de tout mon cœur, et les expressions que je t'envoie te disent combien je suis fier de toi,

et transporté de ta brillante et valeureuse conduite. J'ai déjà fait venir Horace Vernet, qui retracera ce beau fait d'armes par un grand tableau, qui ne sera pourtant que le tiers de celui de la *Smala* ou d'*Aïn-Taguin*, et qui sera dans la même salle, et pour lequel je demande tous les plans, croquis, détails et désignations de personnages que tu pourras me procurer. Je t'en demande autant pour la *Smala*, dont Horace va commencer le grand travail. Les chasseurs sont à droite sur le premier plan, tu es au centre sur le second, selon moi bien placé, quoique je regrette dans un sens que tu ne sois pas sur le premier plan, et que pourtant je préfère que tu sois où on t'a mis, ce qui d'ailleurs doit être la vérité. Horace me dit qu'il a tous ses portraits individuels déjà faits, et l'emplacement de chacun; ainsi, si tu dois m'envoyer une liste de noms et désignations de places, dépêche-toi.

Mon bien cher enfant, ton combat est superbe, le succès est admirable, l'effet très-grand partout; mais à présent qu'il est produit, ne cherchons pas à le renouveler. Le mal serait énorme, s'il y avait un combat moins heureux, et plus encore s'il y avait un revers fatal qui décolorerait le passé et te vaudrait la triste réputation de ne pas savoir ménager le sang de nos soldats, et d'être animé de cette audacieuse folie qui a perdu tant de vaillants chefs et conduit Charles XII de succès en succès au désastre de Pultawa. Ces défenses de montagnes sont sûres pour les défenseurs quand ils ne lâchent pas le pied, et sachons que c'est ce que les montagnards apprennent à la seconde ou troisième défaite qu'ils éprouvent, et une fois qu'ils ont réussi, ils deviennent invincibles, et le prestige de l'invincibilité passe de leur côté. C'est l'histoire des Suisses à Morgarten. A présent que tu as gagné le prestige à nos troupes, le moyen de ne pas le perdre, c'est de le compromettre le moins que tu pourras. Il vaut bien mieux laisser des noyaux de montagnes insoumis, que d'exposer nos troupes à aucun échec. C'est même la seule marche à tenir pour amener ces soumissions, et Dieu sait que tu as été assez audacieux dans ces deux occasions pour avoir acquis le droit d'être prudent et de retenir cette brillante et séduisante qualité de notre nation, que les Italiens ont appelée *furia francese*.

J'espère donc, mon cher ami, que désormais tu ralentiras les expéditions autant que tu pourras et que tu ne feras plus dans ce genre-là que l'absolu nécessaire. La grande affaire doit être à présent l'administration de cette belle province où tu es déjà si bien apprécié.

Je t'embrasse de tout mon cœur, mon chérissime enfant.

LOUIS-PHILIPPE.

A. S. A. R. M. LE DUC DE MONTPENSIER.

Paris, le 6 avril 1844.

Mon cher, bon et bien-aimé fils,

Je ne peux pas t'exprimer tout ce que me fait éprouver ta noble, belle et brillante conduite, combien je rends grâce à la Providence, que mes deux fils aient pu faire ensemble un aussi grand acte de dévouement pour la France, et qu'ils aient été miraculeusement préservés du plus grand danger qu'homme ait jamais couru. Ton sang a coulé, et cependant il ne t'en restera que la gloire et à nous le bonheur de t'avoir conservé tout entier. Mais à présent que tu as acquis cet immense avantage pour la suite de la longue carrière que j'espère pour toi, il est inutile et je désire que tu ne pousses pas plus loin la suite des expéditions africaines. Tu n'as plus rien à y faire, et il convient que tu en restes sur ce que tu ne pourrais pas espérer de recommencer avec autant d'éclat. D'ailleurs, d'autres devoirs te rappellent ici, et je crois pressant que tu viennes les remplir. Ce n'est pas, mon cher ami, que je veuille te priver ni de ta visite à Alger au maréchal Bugeaud, qui la mérite si bien de toutes manières et à qui tu diras bien combien j'apprécie et combien nous sommes tous touchés de la manière et du zèle qu'il apporte en toutes occasions à faire valoir mes enfants, ni pas davantage de ta course à Malte que je serai au contraire bien aise que tu fasses; mais je trouve qu'au moins, pour le moment, il n'y a plus rien à faire pour toi dans l'Algérie, et je t'attends ici avec une vive impatience pour t'envoyer à Metz le plus tôt que nous pourrons.

Il est bien entendu qu'une fois en France, tu ne dois ni rechercher, ni provoquer les fonctions et les réceptions brillantes; mais tu ne dois aussi ni les éviter, ni les fuir, ni jamais les refuser. Ces refus gâtent tout dans notre nation, qui veut qu'on aime son accueil quand elle le fait cordial, surtout après le genre de succès que tu viens d'obtenir et qui est toujours si hautement apprécié en France. Il ne faut jamais être pressé dans ce cas-là et leur donner de bonne grâce le temps qu'ils demandent.

Je t'embrasse bien de tout mon cœur, mon cher et bon Totonne, et il me tarde bien que ce soit en réalité.

LOUIS-PHILIPPE.

P. S. Je te remercie bien d'avoir pensé à mes jours au milieu de tant de tracas; tu me feras grand plaisir si tu peux m'en procurer de bonnes.

LETTRE DU DUC D'AUMAËLE, A SA MAJESTÉ LE ROI DES FRANÇAIS.

Constantine, ce 23 juillet 1844.

Sire,

Je ne saurais vous dire avec quel plaisir et avec quelle reconnaissance j'ai reçu votre lettre du 26 juin, si amicale, si indulgente pour moi. Le Roi peut croire qu'un pareil témoignage me consoleraient entièrement des attaques de quelques journaux, si j'avais l'esprit assez petit pour me troubler de ces sortes de choses, mais vous pouvez être sûr que ces sortes de manifestations ne font aucune impression sur moi, et ne me feront jamais dévier de la ligne que ma conscience me prescrira de suivre.

La situation de la province est des plus satisfaisantes, et les progrès obtenus sont chaque jour plus remarquables. Dans la situation actuelle, peut-être y aurait-il avantage à attendre le printemps prochain pour entrer dans l'Aurès, expédition que je persiste à regarder comme indispensable, mais que l'on pourra peut-être différer sans inconvénients. Cependant, je ne puis avoir encore d'opinion arrêtée à cet égard. Mais, dans ce cas, voici quelle eût été à peu près la répartition du temps que j'aurais passé dans la province de Constantine.

1^o *Hiver*. — Étude de la situation; mesures d'ordre; préparation de l'organisation.

2^o *Printemps*. — Expédition; soumission du Sahara et du Belezma; occupation de Batna et Biskara.

3^o *Été*. — Organisation générale de la province; développement des principes d'ordre et d'équité dans le gouvernement des tribus; perception régulière et pacifique de l'impôt.

4^o *Automne*. — Suite de l'organisation; clôture de l'inspection générale; exécution par l'armée de grands travaux d'utilité publique (à ce propos, le Roi ferait une bonne action s'il obtenait du maréchal un crédit suffisant pour exécuter cette année la route de Constantine à la mer. Le Roi pourrait se faire montrer une lettre que j'écris aujourd'hui même au maréchal à ce sujet).

C'est pendant cette quatrième période, c'est-à-dire vers la fin de septembre, que j'espère pouvoir rentrer en France, et cette fois pour longtemps. Mais votre bonté m'enhardit, et je vous supplie de ne pas voir dans ce que je viens de dire un engagement que je ne saurais prendre encore.

cas, quelle que soit l'époque de mon retour, avec confiance et satisfaction, si j'ai un successeur soit à la fois homme de guerre et administrateur. Parmi les candidats possibles, je n'en vois posséder ces deux qualités, et qui réunisse à un supérieur une haute probité et un grand mérite, c'est le général Bedeau, qui est, je crois, en ligne pour passer prochainement lieutenant-général, et être investi d'un grand commandement appelé à ma place de tous mes vœux ; son

arrivée sera un bienfait pour la province et une immense satisfaction pour moi.

Vous me permettrez, Sire, de terminer comme j'ai commencé, en vous remerciant de l'affection que vous me témoignez, et en vous priant de compter toujours sur votre respectueux fils.

H. D'ORLÉANS.

(La fin à un numéro prochain).

RÉPONDANCE DES MINISTRES DE LOUIS-PHILIPPE AVEC LUI ⁽¹⁾.

II.

Ministère du 29 Octobre. — M. Guizot.

AU ROI.

Mercredi, 24 août 1842; 6 heures 1/4.

Sire,

Je regrette que j'ai oublié de prévenir Votre Majesté que le comte de Bernstorff se présenterait ce soir. J'ai su qu'il avait été un peu choqué que M. de Saxe eût été reçu avant lui, et j'ai pensé qu'il voudrait bien le recevoir aussi.

Je vous prie avec le plus profond respect, Sire, de Votre très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

AU ROI.

Samedi, 27 août 1842.

Sire,

Je vous prie de transmettre à la Chambre des pairs. Le duc de Broglie

Les papiers trouvés aux Tuileries. — Ces deux portefeuilles renfermaient pas de correspondance des ministres et du Roi.

glie a fait un excellent rapport dont le succès a été complet. Il a très-bien mis en relief le mérite monarchique de la loi, et traité la question de la régence des femmes avec beaucoup de tact en même temps que de fermeté. Le débat est fixé à lundi. Je ne crois pas qu'il dure plus d'un jour. M. de Brézé s'est fait inscrire. Il dit qu'il parlera très-modérément, mais qu'il ne peut se dispenser de parler. Le duc de Noailles est arrivé ce matin.

J'ai vu ce matin Casimir Périer. Tout ce qu'il dit prouve combien le Roi a eu raison de tenir la ligne de conduite qu'il a tenue. Évidemment c'est à la fois la plus digne et la plus efficace. Il me revient par diverses voies, mais toutes indirectes, que l'Empereur serait assez disposé à faire partir M. de Pahlen de Pétersbourg, au même moment où M. de Barante partirait de Paris ; de telle sorte que les deux ambassadeurs se rencontrassent à Berlin et arrivassent simultanément à leurs postes respectifs. Si cela était bien convenu, ce serait, je crois, fort acceptable. Mais il faut la pleine certitude ; et ce n'est pas à nous de rien proposer.

J'espère que le Roi aura fait un bon voyage et nous reviendra lundi sans trop de fatigue. Nous nous sommes réunis ce matin chez le maréchal pour parler de la remise, à la compagnie du chemin de fer de Rouen, des quatre cinquièmes de son cautionnement, et de

l'émission d'un million d'obligations grecques, encore entre les mains de Rothschild, pour assurer le payement du semestre de septembre. L'une et l'autre question n'ont paru offrir aucune grave difficulté.

Je suis, avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

—
AU ROI.

Paris, mercredi, 31 août 1842.

Sire,

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté une lettre particulière de Flahaut qui était jointe à sa dépêche officielle. J'approuve tout à fait ce qu'il a répondu à M. de Blacas.

Le comte de Bernstorff m'a écrit la lettre ci-jointe, pour me prier d'intervenir auprès du gouvernement espagnol, en faveur du prince Lichnowsky, arrêté et mis en prison à Barcelone. J'ai vu hier M. de Bernstorff. Je lui ai lu textuellement la dépêche de M. Rouen qui me rend compte de la très-mauvaise et très-inconvenante conduite du prince Lichnowsky à Lisbonne; et j'ai ajouté que, non-seulement je ne pouvais rien faire à Madrid ou à Barcelone en faveur du prince, mais que j'avais donné partout des ordres pour que l'entrée de la France lui fût interdite. Le comte de Bernstorff n'a pas du tout insisté. Il m'a même fort mal parlé du prince Lichnowsky.

Je reçois ce matin une lettre de M. de Lesseps, qui me mande qu'il a fait quelques démarches pour le prince. Je lui fais dire par le télégraphe de ne s'en mêler en aucune façon. Je donne le même ordre à Decazes, à Madrid. La leçon sera complète.

Je viens d'adresser aux représentants du Roi à l'étranger, une circulaire destinée à leur bien expliquer la situation politique, telle qu'elle est après la petite session, et à régler à ce sujet leur langage. Je crois qu'elle sera d'un très-bon effet. J'ai l'honneur de la mettre sous les yeux du Roi.

M. Rouchais sort de chez moi. Je l'ai abouché avec M. Desages. Il doit revenir demain, et nous apporter les divers contrats de mariage de la Famille Royale, pour que nous les comparions avec les modèles que nous avons ici. Je regrette que M. Feuillet soit absent pour quelques jours. Il est plus versé que M. Desages en pareille matière. Mais il sera de retour la semaine prochaine.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

AU ROI.

Auteuil, vendredi 2 septembre 1842,
sept heures du matin.

Sire,

Le baron Rouen, qui arrive de Rio-Janeiro, a dit hier au duc de Broglie, en passant et dans le cours de la conversation, qu'un envoyé napolitain, le même qui va porter au Brésil le consentement au mariage de la princesse de Naples avec l'Empereur, était chargé de demander la main de la princesse Françoise de Bragance pour un prince de Naples, et n'a pas dit lequel. Cet envoyé, dont Rouen n'a pas dit le nom, aurait même parlé d'une demande en mariage des deux princesses brésiliennes pour deux princes napolitains. Je ne sais qu'indirectement ces propos tenus assez confusément. J'ai pris mes mesures pour être plus exactement informé aujourd'hui, surtout pour savoir quel est cet envoyé de Naples, quand il est parti, ce qu'il a dit précisément, etc. Dès que je connaîtrai ces détails, je les transmettrai au Roi. Mais j'ai voulu l'instruire sur-le-champ de ces indices d'un projet qui pourrait traverser le nôtre. Le Roi ne jugerait-il pas convenable, si le Napolitain est parti pour Rio-Janeiro, d'y faire donner sans retard de notre côté *a hint* de notre idée, pour qu'on ne s'arrête à aucune autre avant l'arrivée de monseigneur le prince de Joinville? Il n'y aurait pas de temps à perdre. Du reste, le Roi en sait déjà peut-être plus que moi à ce sujet, J'attends ses instructions.

J'ai vu M. Rouchais et je l'ai abouché avec M. Desages. Tous les contrats de mariage de la Famille Royale ont été envoyés aux affaires étrangères, par le cabinet du Roi, et tout rédigés. J'ai vu les projets de la main de M. Fain. Le département n'a fait qu'y ajouter les formes diplomatiques.

Je remercie le Roi de m'avoir donné avec une bonté si prompte des nouvelles de sa course et de toutes les santés de la Famille Royale. J'espère que le repos du château d'Eu les affermira décidément. Mais voilà une pluie froide qui dérangera peut-être les bains de mer.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

—
AU ROI.

Auteuil, vendredi 2 septembre 1842,
4 heures.

Sire,

L'arrêté du roi Léopold, qui accorde aux vins et

d'Allemagne les mêmes avantages qu'aux nô-
d'un effet déplorable. En soi la chose a peu
tance, surtout pour les vins; et nous n'avons,
rien à dire. Notre dernière convention, qui
ravit que la Belgique ne fera aux vins et aux
d'aucun autre pays des conditions meilleures
nôtres, lui laisse pleinement la faculté de leur
mêmes conditions; et si cette convention était
Belgique et nous, le dernier mot, si le roi
n'avait rien de plus à nous demander, je com-
is l'arrêté qu'il vient de prendre. Mais au lieu
oir fini, nous entrons en affaires; nous avons
ous une grande et difficile négociation qui nous
a de grands sacrifices, qui fera jeter les hauts
aucoup de gens, et à des gens puissants. C'est
rme maladresse de leur fournir une raison, un
nt, un prétexte. Et pour un bien petit intérêt,
épargner quelques boutades de mauvaise hu-
ur le Rhin, car l'avantage *réel* n'est pas plus
our l'Allemagne que l'inconvénient *réel* pour
ne s'agit, en tout ceci, que de ménagements à
de dispositions à soigner, d'arrangements plus
nts à préparer. Et vraiment, avec cet avenir
pective, c'est de notre côté que le roi Léopold
tourner sa sollicitude, et s'appliquer d'avance
er les obstacles. Il y en a déjà bien assez sans
ous en crée de nouveaux.

rencontré dans le sein même du Conseil l'effet
arrêté. On en a parlé avec beaucoup d'amer-
Le Roi sait que plusieurs des ministres sont fort
tre favorables à l'union commerciale. Je déplore
qui les fortifie dans leur disposition et leur
u dehors quelque nouveau point d'appui.

ois qu'il serait bon que le Roi voulût bien en
u roi Léopold, et lui exprimer son regret d'une
qui lui nuira bien plus chez nous qu'elle ne
servir ailleurs.

semble aussi que le Roi ferait bien d'entretenir
up le maréchal de l'union commerciale, et
r en lui une disposition non-seulement le
rme. Nous en avons besoin.

is tout-à-fait d'avis qu'il faut insister sur le
nent du Père Emmanuel, et le rétablissement à
un préfet apostolique bien choisi. Ce sera une
si sir Thomas Reade continue à soutenir le
mmanuel. Mais c'est une raison de plus d'y
de la peine. J'en ai déjà dit quelques mots à
li. J'attendrai, pour agir vivement à Rome,
de Lagau, qui est parti, soit arrivé à Tunis et
onné son avis. Je n'ai pas une entière confiance
a suppléant, qui me paraît avoir un peu trop
ne de son épée dans l'affaire de cet assassin

is avec le plus profond respect, Sire, de Votre

Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et
sujet.

GUIZOT.

P. S. Je rouvre ma lettre pour y joindre une copie
d'un billet que je reçois de M. Desages, et qui explique
le commérage de M. Rouen sur les princesses brési-
liennes. Il me semble, d'après cela, qu'il n'y a rien à
faire.

Je renouvelle au Roi l'hommage de mon respect.

AU ROI.

Auteuil, dimanche 5 septembre 1842,
7 heures du matin.

Sire,

D'après les nouveaux détails que j'ai reçus de
M. Rouen, l'incident qui nous avait préoccupés n'a
pas de valeur. J'aurai l'honneur d'aller en entretenir
demain Monseigneur le Prince de Joinville, qui, du
reste, en a déjà causé avec M. de Langsdorff, et n'y
attache pas, à ce que m'a dit ce dernier, grande im-
portance. Il y voit seulement une raison de ne pas
retarder leur départ. Tout sera prêt pour le 1^{er} oc-
tobre.

D'après tous les modèles de contrat que nous avons
sous les yeux, et avec l'aide de M. Rouchais, M. de
Langsdorff prépare un projet de contrat que j'apporte-
rai au château d'Eu. M. Dupin est absent; il n'y a
pas moyen de le consulter. Le Roi a parfaitement
raison: tous les actes de ce genre doivent être et ont
été en effet préparés au département des affaires étran-
gères.

Je fais également préparer par M. de Langsdorff
une note énumérant toutes les questions, toutes les
difficultés qu'on peut prévoir dans cette affaire. Je
l'apporterai aussi à Eu, et le Roi voudra bien nous
donner, autant que faire se pourra, la solution de ces
difficultés.

J'ai l'honneur d'envoyer au Roi deux lettres parti-
culières de Madrid, qui ne sont pas sans intérêt.

Voici deux projets d'ordonnances que je prie le Roi
de vouloir bien signer. J'ai parlé à mes collègues du
petit crédit extraordinaire de 9,064 fr. 62 c., pour les
indemnités relatives à l'établissement de la limite du
Rhin. Il n'y a point de difficulté. L'affaire est pressée.
Elle doit être expédiée avant le 10 septembre.—Quant
à l'établissement d'un consulat à Sousse, M. de Lagau,
en partant pour Tunis, m'en a vivement représenté
l'urgence, et j'ai les fonds nécessaires.

Rien de nouveau d'ailleurs. Paris est de plus en plus désert. Tout le monde part pour les conseils généraux. Au congrès de Vienne, lord Castelreagh proposa qu'il y eût, d'un commun accord, chaque année, vers cette époque-ci, six semaines de vacances universellement prises et respectées, une complète suspension des affaires, une nouvelle trêve de Dieu politique et diplomatique. C'est grand dommage que sa proposition n'ait pas été agréée.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

AU ROI.

Auteuil, lundi 5 septembre 1842, 8 heures.

Sire,

J'avais pensé à ce douloureux anniversaire. Je suis bien aise qu'il soit passé. Au fond de l'âme, la douleur ne passe pas; mais une sorte de repos s'y joint, quand on a traversé une première fois ces tristes dates qui en doublent l'amertume.

J'espère que la Reine et madame la Duchesse d'Orléans, et Madame, se reposeront enfin de toutes ces secousses tant de fois renouvelées depuis le jour fatal.

Je ne vois nul inconvénient à ce que le Roi ait envoyé ma lettre au Roi des Belges. Je viens d'en recevoir une de lui, où il ne me parle de son séjour en France, que pour le mois d'octobre. Je penche à croire que, pour l'affaire même qui nous occupe, cela vaudrait mieux.

Il sera impossible de réunir à Eu, dans le mois de septembre, les ministres indispensables. M. Duchâtel entre autres, n'y serait pas. Il sera préférable de retarder un peu, pour ne pas laisser traîner ensuite la délibération quand une fois elle sera commencée. Du reste, j'aurai l'honneur d'en causer avec le Roi samedi prochain.

J'envoie au Roi de nombreuses dépêches. J'appelle son attention sur celles de Naples. Nous avons là deux ou trois affaires particulières, pour lesquelles on me presse beaucoup, et sur lesquelles le Roi de Naples élude, avec une obstination désespérante, toute conclusion. Le Roi pourrait-il m'indiquer un moyen de surmonter cette obstination sans y mettre, de notre côté, des façons trop dures?

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

AU ROI.

Auteuil, 13 septembre 1842, 8 heures.

Sire,

Les deux lettres particulières que je joins aux dépêches intéressent Votre Majesté.

La révolte paraît heureusement comprimée au Brésil. A en juger par les détails que donne M. de Saint-George sur l'intérieur de la famille impériale, le succès de Monseigneur le Prince de Joinville n'est pas douteux. J'ai fait dire hier en arrivant, à l'amiral Duperré, de tenir un bateau à vapeur à Lisbonne pour transporter à Alger Monseigneur le duc d'Aumale. On prépare toutes les lettres, instructions, contrats que M. de Langsdorff doit emporter.

Je pense, comme le Roi, que la lettre d'Abdul-Medjib est très-probablement fautive. Je vais en écrire à Nyon et à Bourqueney.

Je trouve que d'André a très-convenablement pris sa petite position à Pétersbourg.

Le calme est profond. Duchâtel est parti.

Je fais demander aujourd'hui à M. Rouen les lettres du Brésil que la Reine croit entre ses mains.

Je suis, avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

AU ROI.

Auteuil, mercredi 14 septembre 1842,
8 heures.

Sire,

Je prie le Roi de permettre que je mette sous ses yeux l'adresse du Conseil général du Calvados. Elle me revient du château d'Eu, où le Conseil général me l'a envoyée, et où elle n'est arrivée qu'après mon départ. Le Conseil général a désiré qu'elle parvint au Roi par mes mains.

Je me permets d'y joindre le début du rapport du Préfet, M. Target, au Conseil général. Il serait bien heureux que le Roi eût la bonté d'y jeter un coup-d'œil.

Le comte Appony sort de chez moi, et m'a remis la lettre ci-jointe de la grande duchesse de Parme. Il m'a communiqué une dépêche et une lettre particulière du prince de Metternich sur l'état général des affaires, et

sur la clôture du protocole de Londres, pour le traité du droit de visite ; l'une et l'autre très-bonnes.

Le prince Paul de Wurtemberg a dit à plusieurs personnes, entre autres au comte Appony, que l'impératrice de Russie avait écrit à madame la duchesse d'Orléans, une lettre très-amicale et qu'il le tenait du Roi lui-même. Il en tirait des conséquences que je n'ai ni avouées, ni contestées, n'ayant aucune connaissance du fait, auquel je ne crois pas. Je prie le Roi de vouloir bien me dire ce qui en est, pour que je règle mon langage en conséquence.

M. de Humboldt sera à Paris dans trois ou quatre jours. Je pense que l'intention du Roi est de l'inviter au château d'Eu. On me dit qu'il est, depuis cinq ans, commandeur de la Légion d'honneur et que le grade de grand officier lui plairait fort. Je demanderai au Roi la permission de le lui proposer. M. de Humboldt sera chargé, me dit-on, de compliments de condoléance, et peut-être d'une nouvelle lettre du roi de Prusse.

Bresson se conformera scrupuleusement aux intentions du Roi pour les papiers relatifs au mariage de monseigneur le duc d'Orléans. Sa lettre sur M. le duc de Bordeaux est intéressante. Le témoignage de M. de Savigny mérite confiance. Il n'y en a pas de plus clairvoyant et de plus impartial.

Selon le désir de la Reine, j'ai fait demander au baron Rouen les lettres qu'il a apportées de Rio-Janeiro, et qu'il gardait pour avoir l'honneur de les remettre lui-même. Les voici. Je lui ai donné l'assurance que la Reine, de retour à Paris, aurait la bonté de le recevoir. C'est un pauvre homme qui a ruiné sa situation et sa fortune, mais qui, dans le cours de sa carrière, n'a pas manqué de dévouement.

Je ferai partir, par l'estafette de ce soir, les pouvoirs, instructions, projets, etc., nécessaires à M. de Langsdorff, et je prierai le Roi de vouloir bien me les renvoyer sans retard pour qu'il puisse partir. M. de Saint-Aulaire partira le 20 ou le 21, s'arrêtera un jour chez son fils près d'Amiens, et sera au château d'Eu le 23 ou le 24, pour y prendre les derniers ordres du Roi.

Je prie le Roi de vouloir bien me signer l'ordonnance ci-jointe pour MM. d'Escherny et de Breteuil. Ils méritent l'un et l'autre la croix par leurs services et leur zèle.

Je suis, avec le plus profond respect, Sire, de votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

Guizot.

—
AU ROI.

Auteuil, jeudi, 15 septembre 1842, 8 heures.

Sire,

J'aurai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté, par

l'estafette de demain matin, tous les pouvoirs, toutes les pièces qu'elle doit signer pour que rien ne manque à M. de Langsdorff, si, comme je l'espère, sa mission est efficace. Je prierai le Roi de me les renvoyer sans retard. M. de Langsdorff n'attendra plus que cela pour partir.

J'ai fait remettre à M. Conte, pour qu'il les envoyât au château d'Eu, trois caisses grandes et petites, adressées à la Reine, et apportées de Rio-Janeiro par M. Rouen.

Je suis allé hier à Neuilly pour avoir l'honneur de voir monseigneur le prince de Joinville. Son Altesse Royale était à chasser dans le parc. On n'a pu la rejoindre. J'y retournerai ce matin. Il y a deux ou trois points dont je désire entretenir Son Altesse Royale.

Je n'ai pas encore vu le garde des sceaux.

Le Roi n'a peut-être pas remarqué une attaque très-vive dirigée par le *Constitutionnel* contre l'union commerciale belge. Cela m'a un peu surpris, car le *Constitutionnel* est entièrement dans la main de M. Thiers. L'article a fait assez d'effet, par cette raison.

Rien de nouveau d'ailleurs. Le calme est profond. J'ai vu hier lord Cowley, en très-bonne humeur.

J'espère que le Roi continue à se promener beaucoup, et à jouir de sa liberté si rare. Serait-il assez bon pour me donner des nouvelles de madame la duchesse d'Orléans ? J'ai trouvé la Reine bien mieux, de corps et d'âme.

Je suis, avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

Guizot.

—
AU ROI.

Paris, samedi, 17 septembre 1842 ; 3 heures.

Sire,

M. de Humboldt est arrivé ce matin. Il sort de chez moi. Il apporte au Roi une lettre autographe du roi de Prusse, dont il m'a montré la copie, et qui est conçue en fort bons termes. La première phrase est une sorte d'apologie détournée de ce qu'il ne vient pas en France, étant si près de la frontière. M. de Humboldt m'a demandé s'il devait continuer immédiatement sa route pour porter à Eu la lettre du Roi son maître, ou attendre ici que j'eusse donné au Roi avis de son arrivée et pris ses ordres. Je l'ai engagé à attendre, en lui disant que le Roi était à Eu tout-à-fait en famille, et n'y avait encore reçu personne. Il attend donc. Je prie le Roi de vouloir bien me dire quand il veut le recevoir

à Eu. Je l'en informerai sur-le-champ, et il ira remettre au Roi la lettre dont il est porteur.

Je viens de donner à M. de Langsdorff ses dernières instructions. Il partira demain, après avoir revu monseigneur le prince de Joinville. Je lui ai bien fait connaître les intentions du Roi en ce qui touche les renonciations. Il les a très-bien comprises et s'y conformera scrupuleusement.

Je lui ai remis également les lettres de la Reine, et la petite note que Sa Majesté y avait jointe sur M. Jager.

Je regrette autant que le Roi l'envoi non concerté de notre flotte en Syrie. Cette fois l'inconvénient n'est pas grave. Peut-être même y a-t-il eu, à cet envoi, plus d'avantages que d'inconvénients. Mais il pourrait en être autrement, et il devrait, ce me semble, être établi en principe qu'aucun mouvement naval de cette importance ne saurait avoir lieu sans l'avis préalable du Roi et du Conseil, ou au moins du Roi et de son ministre des affaires étrangères. Si le Roi l'approuve, je saisirai la première occasion de parler en ce sens au Conseil.

Je suis charmé que le Roi ait eu sur l'union douanière belge un entretien à fond avec M. Teste. Je ne doute pas que l'effet n'en ait été excellent.

Je prie le Roi de vouloir bien me signer l'ordonnance ci-jointe pour pourvoir, *par intérim*, au remplacement d'Eugène Ney, à Turin. Je viens de rappeler Ney en lui donnant un congé pour complaire au maréchal et au marquis de Dalmatie. Je tâcherai, pendant la durée de ce congé, de placer définitivement Ney dans un autre poste. Mais il faut aller au plus pressé, et lui faire quitter Turin avant que le marquis y arrive. Il y a peu de temps, j'avais eu l'honneur de proposer au Roi le marquis de Lavalette pour la course de Schwerin, en lui disant le motif *grave* que nous avions de l'employer. Ce motif devient pressant, et le rappel de Ney me fournit une occasion naturelle d'y pourvoir.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

Guizot.

P. S. J'ai l'honneur de transmettre au Roi une lettre que le chargé d'affaires de Bavière m'a apportée pour la Reine.

AU ROI.

Auteuil, samedi 17 septembre 1842,
huit heures.

Sire,

Tous les papiers du protocole pour la mission de

M. de Langsdorff ont été envoyés à Votre Majesté directement, et sans que je les aie revus, comme je le voulais, pour m'assurer de leur bonne rédaction. C'est une méprise de bureau que je regrette, mais qui n'aura eu, j'espère, aucun inconvénient. Le Roi a dû recevoir ces papiers hier matin, et j'espère qu'ils me reviendront ce matin revêtus de sa signature. M. de Langsdorff partira immédiatement, c'est-à-dire demain.

Je n'ai pu renvoyer au Roi les dernières dépêches du Brésil par l'estafette d'hier. Je ne les avais plus sous la main. Aujourd'hui ce serait trop tard. Je les donnerai à monseigneur le prince de Joinville dès qu'il sera de retour à Neuilly.

Je remercie le Roi des détails qu'il a bien voulu me donner sur la lettre de l'impératrice de Russie à madame la duchesse d'Orléans. Le prince Paul a fait de cela un petit commérage que je ne me suis pas expliqué au premier moment, ne sachant pas le fait, mais qui n'a, du reste, aucune importance. Je n'ai nul droit de m'étonner que, dans nos conversations, toujours trop courtes pour moi, de tels incidents échappent quelquefois à la mémoire du Roi. Il m'en arrive bien souvent autant, à mon grand regret.

Je partage complètement le sentiment du Roi sur la persévérance que nous devons garder dans une politique froide et étrangère à toute avance. C'est non-seulement l'attitude la plus convenable, mais la plus efficace. J'ai fort approuvé Montguyon de son prompt départ. Si M. de Humboldt n'apporte point la lettre du roi de Prusse, et n'insiste pas pour être reçu immédiatement, je crois, en effet, qu'il faudra attendre le retour du Roi à Paris.

Voici une lettre de lord Granville, écrite de la main de lady Granville, qui me charge d'exprimer au Roi toute sa reconnaissance pour les Gobelins que je lui ai annoncés de la part de Sa Majesté. Ces Gobelins sont déposés chez moi. Il y a un tableau de deux lévriers et un paravent de Beauvais.

Que le Roi me permette de lui demander s'il ne jugerait pas convenable d'y faire ajouter quelques fauteuils, canapés, chaises, du genre du paravent. J'ai un peu de coquetterie pour les présents faits, au nom du Roi, à un ambassadeur étranger; et je me rappelle que Charles X donna au duc de Northumberland et au prince Esterhazy, à l'occasion de son couronnement, des Gobelins d'une grande dimension et beauté. Du reste, le Roi est meilleur juge que personne de ce qui convient à cet égard.

J'ai vu hier soir Pageot. J'ai été parfaitement content de sa conversation sur l'attitude qui nous convient entre l'Angleterre et les États-Unis. Tout ce qui me revient de Londres me persuade de plus en plus que sa nomination n'y excitera aucune impression dont nous devions nous préoccuper. Si le Roi, comme il me l'a déjà témoigné, est en ceci de mon avis, je chargerai déci-

et Pageot de l'intérim de Washington, en l'absence de M. de Bacourt, qui le regarde comme infiniment plus propre qu'un autre à cette mission.

Trois lettres ci-jointes de Madrid ne sont pas intéressantes. M. Olozaga n'est pas arrivé. Je me confie à lui comme nous en sommes convenus

avec le plus profond respect, Sire, de Votre dévoué, le très-humble et très-fidèle serviteur et

Guizot.

AU ROI (4).

J'ai vu M. Olozaga. Ce n'est point le ministre des affaires étrangères qui a vu le ministre d'Espagne. M. Olozaga qui est venu voir M. Guizot. Cela a été bien dit et entendu d'avance. Je l'ai trouvé, dans ses affaires de son pays, très-raisonnable et très-intéressant. Nous avons touché à toutes les questions. Le ministre Rodil durera-t-il? la Reine, qui va avoir des enfants, aura-t-elle immédiatement un curateur au lieu d'un tuteur, et le choisira-t-elle elle-même? pensons-nous bientôt sérieusement à son mariage? où en

Nous classerons ici une lettre qui devait comprendre deux billets doubles et dont le second seul a été conservé.

sont déjà les idées à ce sujet? Sur tous ces points, voici le résumé de sa conversation. Il n'y a de parti pris sur rien, ni dans le gouvernement, ni dans le public espagnol. On pourrait diriger l'opinion du public et la conduite du gouvernement dans tel ou tel sens, comme on voudrait, comme il conviendrait aux relations et à la politique extérieures de l'Espagne. Le mariage avec l'un des fils de Don Carlos, est le seul auquel l'Espagne actuelle ne puisse, en aucun cas, être amenée; elle y verrait un Don Miguel, la ruine de toute institution libérale, un péril immense pour tous les intérêts et toutes les personnes qui, à tout prendre, bien ou mal, ont prévalu, prévalent et prévaudront en Espagne. Le mariage avec le duc de Cadix ne serait pas facile; on l'a bien gâté. Plusieurs autres idées avaient été mises en avant, mais très-légalement; on n'y pense plus. Le public espagnol pense très-peu à cette affaire-là. L'influence anglaise est fort diminuée; elle pèse à tout le monde. Le tête-à-tête où la France a laissé l'Espagne avec l'Angleterre n'a point nui à la France; tant s'en faut. Mais il ne doit pas durer toujours. C'est vers la France que se tourne aujourd'hui toute l'Espagne. Mais il ne faut pas que la France lui tourne le dos. Tout cela délayé en paroles un peu obscures, timides, entortillées, comme un homme qui, au fond, n'a pas grand-chose à dire, qui voudrait pourtant qu'on crût qu'il dit quelque chose de sérieux, et qui craint en même temps d'en dire trop. Je ne vois, dans tout cela, rien qui nous indique quelque chose...

(La suite au dixième numéro.)

TABLE DES MATIÈRES DE LA SESSION DE 1844,

Par M. Lingay.

III.

[De tous les faiseurs de M. Guizot, un des plus actifs, des plus inventifs, des moins scrupuleux sur les moyens proposés pour détacher des voix de l'opposition et accroître à tout prix la majorité, c'était sans contredit (sa correspondance nous le prouve), c'était M. Lingay, le pensionnaire de tous les fonds secrets.

Ce correspondant ne se bornait point à signaler au Ministre influent l'opposant incertain qu'on pouvait acquérir, l'adversaire déclaré qu'on pouvait adoucir, il était encore admis à donner des conseils sur la marche à suivre et à proposer la ligne de conduite qu'il considérait comme la plus sûre. A l'ouverture de la session 1843-44, il adressa à M. Guizot le *Mémoire* dont on va lire des fragments, divisés en trois chapitres : I. *Actes du cabinet depuis le 29 octobre 1840*; — II. *Projets de lois à discuter en 1844*; — III. *Questions qui pourront s'élever dans le cours des délibérations sur l'adresse, sur les fonds secrets, sur le budget.*

Plusieurs passages des deux premiers chapitres et le troisième offrent aujourd'hui un intérêt de curiosité. C'est donc tout ce que nous reproduirons de ce travail, dans lequel on voit de nouveau son auteur, comme nous l'avons vu déjà, comme nous le verrons postérieurement, revenir sur la dotation de M. le duc de Nemours, mesure qu'il caressait comme celle qui lui semblait sans doute la plus propre à rendre ses patrons généreux.]

A S. E. M. GUIZOT, MINISTRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES.

Paris, le 26 décembre 1843.

Monsieur le Ministre,

Vous m'avez permis de vous soumettre la *Table des matières* de cette session, avec mes humbles et franches observations.

Les dix premières pages de ce cahier ne sont qu'une revue rétrospective des actes du cabinet depuis trois ans. Je ne les ai placées ici que pour servir, s'il y a lieu, de thèmes à des articles de journaux que le ministère ferait publier entre la séance royale et les débats de l'adresse, comme préface à cette discussion.

Les quinze premières pages suivantes relatent les projets de lois à discuter.

Les dix dernières indiquent les questions qui pourront s'élever du sein des débats de l'adresse, des fonds secrets et du budget, ou par suite d'interpellations spéciales.

Ceci est *confidentiel* pour Votre Excellence et pour M. le Ministre de l'intérieur, car il y a quelques noms propres jetés à travers cet exposé.

Votre indulgence excusera mes erreurs, en faveur de mes intentions. J'ai pu me tromper, mais de bonne foi.

Ce cahier vous servira du moins pour noter d'avance les questions sur lesquelles vous vous proposeriez d'insister plus particulièrement dans le cours de la session, et de faire recueillir des pièces et des éclaircissements.

Daignez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon respectueux dévouement.

J. LINGAY.

I. — ACTES DU CABINET DEPUIS LE 29 OCTOBRE.

Dans quelle situation le ministère du 29 octobre trouvait-il les affaires à son avènement !

Le traité du 15 juillet avait révélé les mauvais vouloirs de l'étranger et surexcité les passions françaises.

Le bombardement de Beyrouth insultait à l'opposition inactive de notre gouvernement.

La note du 8 octobre n'était qu'une retraite mal déguisée et compromettante; retraite de la politique du 1^{er} mars devant les cabinets, et de M. Thiers devant les Chambres, qu'il évitait d'aborder en 1840 comme en 1836.

Le bonapartisme s'était ému au bruit des hommages rendus au napoléonisme, et un enfant était venu échouer à Boulogne, contre la France, comme son oncle y avait échoué contre l'Angleterre.

Le Marseillais Darmès avait mis en action *la Mar-*

que l'on chantait dans les théâtres de Paris, résidence d'un ministre marseillais ;

des dépenses prodigieuses avaient été décrétées par quelques traits de plume, par un ministre parlementaire, qui devait décliner ensuite le compte et venir en rendre compte devant le parlement. Le nouveau ministère trouvait donc, au 29 octobre 1831, l'Europe malveillante, la France agitée, le déficit, et c'était lui qui allait supporter le mécontentement des Chambres méprisées et inquiètes.

Le premier soin dut être de regagner le terrain perdu à l'extérieur, par la politique du gouvernement.

Un nouveau traité sur les détroits, en rétablissant l'équilibre des influences, fit rentrer la France dans le concert européen, comme partie concourante ;

Le khédive d'Égypte obtint son indépendance conditionnelle ;

Les troubles amoncelés en Orient se dissipèrent ;

Enfin, les chrétiens du Levant obtinrent des garanties.

Aujourd'hui encore, une nouvelle Pologne a été créée par la révolution constitutionnelle de la Grèce ; l'empire, le bonapartisme, mis sous clef dans le traité de Ham, permit de rendre des honneurs tout nouveaux, à la gloire personnelle de Napoléon ;

On arrêta, autant qu'il fut possible, en présence des rats et de marchés insensés, le débordement des dépenses qui engageaient pour longtemps l'avenir du pays.

Un sage et prudente politique, en apportant aux citoyens des gages de sécurité, leur en demanda un autre, dans une mesure de force, dans l'établissement de nouvelles fortifications de Paris, qui devait préserver la France de surprises semblables à celle de 1815.

Les fortifications, votées il y a trois ans à peine, ne tardèrent pas à être achevées. On le voit, le cabinet du 29 octobre s'est donc montré fidèle à la politique de M. de Périer, qui conseillait à la France de traiter avec l'Europe *sur la garde de son épée*. S'il entra dans le concert européen, il prenait en même temps ses sûretés à l'égard de l'Europe.

Le ministère eut reconstitué ainsi nos relations extérieures sur un pied amical et respectable, comme une conséquence naturelle de cette politique (car selon M. Pitt, *tout vient du dehors*), la tranquillité intérieure s'affermir, la prospérité matérielle se développer.

En 1841, les émeutes ont disparu ;

Le tyran n'a plus levé son poignard ;

Les procès de presse ont diminué ; car, pour faire disparaître de quelques abus, il a suffi de l'impuissance

des journaux contre ce qu'ils attaquaient, et de l'indifférence des lecteurs pour ce qu'on leur annonçait ;

Enfin l'accroissement rapide des taxes indirectes, véritable thermomètre de la richesse publique, permet aujourd'hui, malgré le découvert du 1^{er} mars, et l'impulsion donnée, au prix de grands sacrifices, à de vastes travaux, de rétablir l'équilibre des recettes et des dépenses, sans épuiser le blanc-seing d'un emprunt consenti par les Chambres.

L'émotion nationale n'était pas encore calmée, quand le ministère dut appeler le pays à des élections générales. Aussi, les passions s'emparèrent-elles d'une question qui pouvait leur servir de drapeau contre l'Angleterre et de réponse au traité du 15 juillet, la question du droit de visite.

Et, cependant, ces élections produisirent une majorité qui, douteuse de loin, a donné, quand elle a vu les affaires de près, et durant deux sessions, un appui efficace au gouvernement du Roi et au ministère du 29 octobre.

Et, quand l'opposition essaya, plus tard, d'expliquer ce résultat par des accusations de fraude électorale ; quand elle provoqua, quand elle obtint une enquête à ce sujet, que vit-on sortir de cette œuvre pénible et artificieuse ? un aveu d'autant plus flatteur qu'il était involontaire. La commission d'enquête avoua qu'elle était *forcée* de reconnaître que l'administration publique était étrangère aux manœuvres dénoncées, aux abus dont on s'était plaint. L'acte d'accusation se tourna contre les mœurs corrompues du pays.

Aussi, des propositions de réforme électorale et de réforme parlementaire, soulevées depuis dans le sein de la Chambre, par des députés notables de l'opposition, vinrent-elles échouer contre cette déclaration si solennelle. L'opposition avait voulu une enquête, et qu'avait-elle découvert ? Le démenti de ses déclamations ! Qu'avait-elle prouvé ? L'inutilité de ses réformes ! Assurément, ce n'est pas là ce qu'elle cherchait. En même temps, ce cabinet si antiparlementaire (au dire des hommes qui avaient reculé devant leurs œuvres et devant les Chambres), ce cabinet ne rendait-il pas, plus franchement qu'aucun autre, hommage à la juste influence des Chambres, en retirant l'annexe préparée en 1841 aux traités de 1831 et de 1835, sur le droit de visite, traités qui n'avaient pourtant soulevé, à leur origine, aucune réclamation, et qui avaient même obtenu l'appui de la gauche ?

Plus tard, n'a-t-il pas, une seconde fois, déféré aux scrupules du parlement, en ajournant l'union douanière avec la Belgique, malgré ses convictions peut-être, mais par respect pour les répugnances de la majorité ?

Lui ferait-on un reproche de cette double concession ? Chose étrange ! Si ce ministère résiste, s'il persiste dans ses propositions contre l'opinion des Cham-

bres, on l'accuse de violence. S'il cède, on le taxe de faiblesse. D'un autre côté, si la majorité adopte, avec confiance, les propositions du ministère, elle est servile, elle est corrompue, il n'y a plus de liberté! Si elle ajourne, si elle amende quelques projets qui ne lui semblent pas mûrs ou complets, le cabinet a perdu la majorité, il n'est plus dans les conditions du gouvernement représentatif; comme si un gouvernement de libre discussion n'avait pas, avant tout, pour objet et pour avantage un échange de lumières entre le pouvoir dirigeant et les corps législatifs? En vérité, l'opposition est bien généreuse de fournir sans cesse au gouvernement, par ses contradictions, des réponses contre elle-même!

Les élections départementales, municipales et de garde nationale qui se sont opérées, sous le ministère actuel, ont suivi, à de très-minimes exceptions (et ridicules, tant elles sont tranchées), l'impulsion donnée par la grande élection parlementaire. Depuis trois ans, le parti conservateur s'est étendu, fortifié, discipliné. L'honneur en revient à la persévérance du ministère.

Et toutefois, ce cabinet a subi une grande épreuve! Le plus grand malheur dont le pays put être affligé par le sort ne lui a pas manqué. Un long règne, un règne qui souriait à tous, a été broyé en une minute. Mais, par une de ces heureuses compensations qui semblent attachées aux grandes catastrophes, il est sorti de ce malheur une consolation rassurante. Les sympathies du pays pour la dynastie, trop souvent étouffées, en apparence, sous les clameurs bruyantes des factions, ont éclaté avec la plus solennelle, la plus touchante unanimité. Ce sont les partis, à leur tour, qui ont été réduits au silence. La France entière a proclamé sa confiance dans une famille si riche en réparations et en dévouements.

Le ministère a répondu habilement au sentiment public par une institution qui comblait une lacune de la Charte, et qui recouvrait une tombe. La loi de régence a sauvé l'avenir.

D'heureuses alliances ont rempli les vides de la famille royale, tout en profitant à l'influence française.

Les princes qui s'étaient loyalement, respectueusement effacés devant leur frère aîné, devant le roi futur, ont pu se montrer au pays, et, plus connus, ils ont recueilli des hommages pleins de confiance et d'abandon.

Et l'un d'eux, suivant les traces de ses deux aînés sur la terre d'Afrique, a pénétré, par un coup hardi, plus avant qu'aucun de nos vieux ou jeunes généraux d'Algérie dans le cœur de cette nouvelle France.

L'intérieur, à son tour, a réagi sur le dehors. Si la paix, resserrée en 1841, avait rétabli l'ordre, l'ordre a rendu à notre gouvernement son influence extérieure.

Le cabinet du 29 octobre a pu accomplir des actes que celui du 1^{er} mars n'aurait pas osé concevoir!

La générosité française s'est honorée en Espagne à

l'égard de tous les partis; et la politique, patiente et prévoyante du Gouvernement, s'y est rendue respectable par une longanimité que la fortune a récompensée dignement. L'attitude expectante de la France a usé Espartero, qui est tombé devant ce dédain.

La dignité du Roi et du pays a été noblement soutenue, quoique sans bruit, contre les caprices d'un autocrate gâté par des habitudes de despotisme.

Le commerce national, grâce aux développements de notre marine, a vu s'étendre ses moyens d'action dans les deux grandes mers, par l'occupation des îles Marquises et d'O'Taiti, de Nossibé et de Mayotte.

Nos possessions du Sénégal se sont agrandies.

Des plans de colonisation sont préparés pour la Guyane française, si longtemps négligée.

Les investigations s'étendent à la Chine, où des débouchés nous seront sans doute ouverts prochainement.

L'Algérie, pacifiée et colonisée, va bientôt commencer à rembourser nos sacrifices.

La question des sucres, résolue au profit de nos anciennes colonies, resserre nos liens avec elles, et assure son cours à notre grande navigation.

Une solution pacifique et prudente est cherchée de bonne foi pour la question de l'esclavage.

Enfin, l'alliance anglo-française s'est manifestée solennellement à l'Europe, dans le voyage d'Eu; et, ne soyons pas ingrats, cette alliance qui commande la paix au monde, n'a-t-elle pas été, en partie, cimentée depuis trois ans, par la loyauté, par l'habileté de deux hommes d'État qui se sont donné la main, d'un côté à l'autre du détroit, et que l'estime des hommes éclairés élève, dans les deux pays, à une égale hauteur.

La sincérité de cette alliance vient d'éclater encore dans l'exclusion dont la cour de Saint-James a frappé un jeune exilé, qui venait se poser en prétendant, à quelques lieues des côtes de France, exclusion rendue plus significative par l'accueil amical fait au Roi des Français. Cette fausse démarche, qui a servi d'épreuve à l'amitié de nos voisins, servira aussi (qu'on le sache bien!) d'avertissement à la politique du ministère français. Si la sagesse du pouvoir, fidèle à la magnanimité de la révolution de Juillet, a essayé de ramener par la douceur un parti vaincu qui tient une place assez considérable dans le pays; si elle n'a rien négligé pour rattacher à l'État l'influence du haut clergé, si salutaire quand elle ne se sépare pas de l'intérêt national, on peut croire que le Gouvernement ne manquera pas à son devoir de contenir, par une fermeté inflexible, les partisans obstinés de la branche déchue, et les prélats turbulents qui tenteraient de troubler la paix publique. Henri de Bordeaux ne sera pas plus redoutable ni plus ménagé que Louis de Saint-Leu. L'Empire est enterré aux Invalides; la Légitimité a été barrée à Blaye; la République est morte à Saint-Merry.

Au nombre des services rendus au pays par le ministère du 29 octobre, n'oublions pas celui de sa durée elle-même, de sa durée seule, qui est un bienfait politique, car, ce qui manque surtout à notre pays, c'est quelque chose qui ait duré. On s'ennuie plus à Paris qu'à Athènes d'entendre parler d'Aristide-le-Juste. Le ministère accomplit sa troisième année, sans avoir subi aucune modification essentielle. C'est un exemple noué dans les fastes ministériels depuis 1830. Si la durée est une force, elle est aussi un argument, car elle prouve de bonnes conditions d'existence. Il était temps, pour la révolution de Juillet, de prouver qu'elle n'était pas inhabile à fonder un pouvoir. Tous ces cabinets mouraient de maladies d'entrailles; celui-ci a compris qu'il fallait donner au pays l'exemple et la façon de la stabilité, et le patriotisme de ses membres est appliqué à éviter les déchirements intérieurs, les ambitions et d'amours-propres aussi funestes pour les affaires du pays que pour la dignité du pouvoir. On abuse beaucoup du mot *progrès*. Mais le progrès suppose une marche assurée, mesurée, lente et continue.

On ne fait, au jour le jour, que des à-peu-près, des expédients, des fautes. L'action gouvernementale ne vaut que par les idées qui l'ont préparée et par les conséquences qui en découleront, et il n'y a ni préparations, ni résultats dans cette politique journalière et journaliste qui improvise, entre une installation et une chute, si voisines l'une de l'autre, des systèmes de constance et sans consistance. La révolution de Juillet, après toutes les autres, aurait dû nous apprendre cependant, par l'élévation de ses budgets extraordinaires, qu'on gagne plus à redresser un gouvernement qu'à le renverser, et que, en politique, il faut toujours amender, jamais détruire. Persévérons dans ces voies de patience et de sagesse. La durée use tout : celle du cabinet a usé les journaux; elle commence à user l'opposition, qui s'amoindrit de jour en jour; elle finira par user les partis. Une réaction morale s'opère visiblement dans le pays. Elle se trahit même dans la littérature, qui est l'expression des mœurs publiques. Pour rendre le calme au pays, il fallait le rendre aux imaginations : l'éloquence grave du cabinet n'y a pas peu contribué.

(La fin à un prochain numéro).

MÉLANGES.

IV.

A. M. GUIZOT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Rouen, le 5 août 1847.

Monsieur le Ministre,

La première présidence de la Cour Royale de Bordeaux est vivement désirée par M. de La Seiglière, procureur-général près la même cour. J'ai été le collaborateur et je suis resté l'ami de M. de La Seiglière, qui a rempli pendant plusieurs années à Riom les fonctions qu'il exerce aujourd'hui à Bordeaux. C'est à ce double titre qu'il a cru pouvoir me prier d'intervenir dans son intérêt, non pas près de M. le garde des sceaux, dont il a l'honneur d'être connu, mais près de vous, à qui il est resté presque complètement étranger.

C'est avec plaisir que j'ai éédé à cette demande, parce que je peux le faire avec conscience. Je suis convaincu que M. de La Seiglière sera un excellent choix sous le rapport judiciaire comme sous le rapport politique. Les motifs ne manquent pas à l'appui de mon opinion, mais vous n'avez pas le temps de les lire, et j'aime à penser que vous n'en voudrez pas moins tenir bon compte du sentiment que je vous exprime. Je crois cependant devoir appeler toute votre attention sur une circonstance qui me paraît surtout importante, à raison des conjonctures où nous nous trouvons : c'est que M. de

La Seiglière est l'ami le plus intime de M. Dufaure. Je puis vous affirmer, parce que j'en ai été le témoin, qu'ils sont unis l'un à l'autre par une affection toute fraternelle, et que donner la première présidence de Bordeaux à M. de La Seiglière serait certainement satisfaire un des vœux les plus chers de M. Dufaure.

Que pourrait produire une détermination semblable sur cet esprit honnête, mais roide et ombrageux à la fois? Je n'oserais rien affirmer; vous pouvez en savoir là-dessus beaucoup plus que moi. Mais dans ma sphère bornée d'expérience, je me suis aperçu que certaines avances faites avec bonne grâce n'étaient jamais perdues et qu'elles déposaient toujours dans le cœur de celui qui en recueille les bénéfices une bonne semence qui se développait infailliblement sans la coopération et à l'insu même des deux parties.

Quant à moi, je tiens pour certain qu'au moins la nomination de M. de La Seiglière imposerait à M. Dufaure une extrême réserve dans son langage sur le caractère politique et intéressé des motifs que l'opposition reproche au gouvernement dans le choix des fonctionnaires. C'est là une des thèses favorites de l'opposition, une de celles qui trouvent le plus de crédit dans le public. Il y a intérêt à ce que les hommes honnêtes, graves et modérés de ce parti ne prennent pas une part sérieuse à de semblables débats. Croyez bien que je vous donne là un moyen infaillible de

fermer la bouche à celui d'entre eux dont la parole serait peut-être la plus fâcheuse à entendre sur un semblable sujet.

Il eût été plus naturel d'adresser directement ces observations à M. le garde des sceaux, avec lequel je vous prie de vouloir bien vous en entretenir, mais je tenais à accomplir fidèlement la mission que j'ai reçue de M. de La Seiglière, et je vous prie de vouloir bien me fournir, par un mot, la preuve de mes démarches, parce qu'un mot aimable de vous touchera infiniment M. de La Seiglière, et qu'il est la personne dont l'intervention pourrait, à un jour donné, être le plus utilement employée près de M. Dufaure. En fait de rapprochements comme d'éloignements politiques, on ne saurait étendre trop loin ni ses prévisions ni ses défiances.

Agrérez, monsieur le ministre, l'assurance de mon sincère et respectueux attachement.

F. SALVETON.

PRÉFECTURE DE LA DORDOGNE.

Cabinet.

A MONSIEUR GÉNIE.

Périgueux, le 15 novembre 1841.

MON CHER AMI,

Je suis un peu épouvanté. Les journaux (vous me trouverez bien provincial d'y croire) annoncent un mouvement dans lequel mon nom disparaît. Cela m'épargne quelques gaietés du *Charivari*; mais j'y trouve une compensation dans la crainte d'un oubli complet. Pardon si je vous tourmente; j'avais bon espoir, et surtout en vous. Je recevais des lettres de Toulouse, des visites même de Toulouse, et il me semblait que bien des choses étaient arrangées pour mon accueil. J'avais un pied dans le clergé, ce qui est quelque chose. J'avais (faut-il vous le dire) un adoucissement assuré de l'*Emancipation*, par mon journal l'*Echo*, qui est lié avec son confrère en couleur, et dont j'ai toujours eu les bonnes grâces. N'est-ce rien? Vous savez la presse, et vous êtes presque le seul de tous ceux qui mènent les affaires. Soyez donc en aide aux gens qui y comprennent quelque chose et qui s'en sont toujours heureusement servis. Votre bonne amitié est presque mon seul recours, et je ne me crois pas obligé d'aller la réveiller à Paris, sans quoi je partirais demain; mais, par grâce, rappelez à M. Guizot les promesses que vous avez obtenues de lui. Ma position est devenue très-fausse, et l'on croira ici à ma disgrâce, si je reste encore, après tant d'annonces de changement. Je crains que M. Passy, qui me connaît très-peu, n'ait quelque mauvaise impression à mon égard, et je ne suis pas en position de lui écrire sur un sujet aussi personnel. Mais vous, ne pourriez-vous paralyser ce mauvais vouloir

s'il existait? Parlez, je vous en prie, et croyez à ma bien sincère gratitude. Tâchez donc que nous allions pleurer ensemble au Capitole, sans M. Arzac.

A vous de tout cœur.

A. ROMIÉC.

LE MÊME AU MÊME.

Périgueux, le 25 juin 1842.

Mon cher ami,

Les choses s'arrangent à merveille pour M. de Sainte-Aulaire; ce matin même j'ai eu occasion de constater que trente-trois voix lui seraient parfaitement acquises à la condition d'un petit sacrifice des fonds du budget, article « Subventions aux routes départementales. » Que M. Legrand me donne, d'ici à dix jours, les moyens de publier une adjudication sur la route n° 44, et je répons du chiffre votal que je viens de dire, dans le canton de Mareuil. C'est un traité passé dans mon cabinet, et avec de vrais *anglais* de nos meilleurs *bourgs*. M. Guizot s'intéresse trop à cette élection pour ne pas intervenir directement en pareille circonstance, et je vous prie de lui demander une démarche. Si Legrand qu'on soit, il y a des moments où il faut bien écouter et faire.

Je suis entraîné d'un beau tour de force avec M. de Liancourt. S'il voulait s'y prêter un peu, je répondrais de ne pas m'y casser les reins. Le seul argument que M. de Garraube jette contre lui, comme mot d'ordre à ses séides, c'est que le duc est étranger aux intérêts de l'arrondissement. J'ai conseillé à M. de Liancourt de s'engager, s'il était élu, à acheter des vignes dans le pays, et à se lier, par là, aux misères locales, de sorte à devenir visiblement intéressé à leur cessation. La question dite vinicole est toute la politique de ces gens-là, et il y aurait une majorité presque certaine attachée à un engagement de ce genre. Mais... on m'a dit qu'on réfléchirait. C'est bien la peine d'être duc et possesseur de deux cent mille francs de rente pour vouloir être député sans efforts! A sa place, mon Dieu, comme j'annulerais bientôt et M. de Garraube et le reste! Cependant, je vois encore quelques moyens de succès par-là.

Au chef-lieu, gâchis complet. Les plus actifs soutiens de M. de Marcillac devraient être envoyés à Cayenne pendant l'élection, pour les empêcher de lui ôter des voix, seule besogne à laquelle ils soient propres. J'en suis réduit à m'éloigner d'eux pour garder quelque crédit sur le reste.

Tout se fait si mal, que l'on vient de fixer nos assises au 11 juillet, ce qui dérangera beaucoup d'électeurs; j'ai écrit au procureur général de faire ajourner. Faites en sorte que le garde des sceaux s'en mêle, s'il devait y avoir quelque difficulté à ce qu'on fit droit à ma demande. A vous de tout cœur. A. ROMIÉC.

REVUE RÉTROSPECTIVE

N 10.

ON NE REÇOIT PAS D'ABONNEMENT. — CHAQUE NUMÉRO SE VEND SÉPARÉMENT. — PRIX : 50 CENT.

En payant six livraisons d'avance, on les recevra à domicile.

Paris. — PAULIN, éditeur, rue Richelieu, 60.

DÉNONCIATION A LOUIS-PHILIPPE CONTRE LE DUC D'ORLEANS.

I.

[Le document qu'on va lire, curieux en lui-même, l'est rendu davantage encore par le soin que l'ex-Roi a mis à le conserver.

Il est daté d'une époque à laquelle une certaine agitation travaillait les esprits, et que les adversaires belligérants de Louis-Philippe regardèrent comme propice à leurs projets. Il n'est que de dix jours antérieur à la journée du 12 mai 1839. Sont-ce les circonstances au milieu desquelles cette prétendue révélation s'est produite qui ont rendu l'ex-Roi plus ombrageux, et qui l'ont porté à ne pas détruire cette pièce, à la conserver, au contraire, dans un des deux portefeuilles où il renfermait ses papiers les plus précieux ? Toujours est-il que nous y avons trouvé la lettre anonyme suivante, à laquelle sont demeurées soigneusement attachées les deux enveloppes qui la recouvraient.

La première de ces enveloppes portait pour suscription : *A Sa Majesté le Roi des Français*, et elle était marquée du timbre du bureau de poste de la maison du Roi, avec date du 3 mai. La seconde, l'enveloppe intérieure, outre la même suscription, portait encore, à un des angles supérieurs, ces mots : *Au Roi seul. — Secret d'Etat*. L'une et l'autre étaient fermées par un cachet avec armes, mais qu'on avait eu le soin de défigurer, en en faisant disparaître le relief alors que la cire était encore chaude. Tout ce qu'on en peut voir, c'est que ces armes sont surmontées d'un cimier.

De toutes les pièces conservées dans les deux portefeuilles, celle-ci est la seule sur laquelle nous trouvons apposé un cachet d'arrivée portant ces mots : *Cabinet du Roi. — Arrivée, 3 mai 1839*. Maintenant que nous avons dit toutes les précautions prises, voici la pièce qui les fit prendre :

A S. M. LE ROI DES FRANÇAIS.

2 mai 1839.

Sire,

Les Rois ne peuvent tout savoir, lorsque d'ailleurs

les serviteurs les plus haut placés et les plus dévoués craignent d'affliger le cœur d'un père en lui parlant de la conduite politique d'un de ses enfants, de celui qui, en un mot, comme son aîné, se trouve plus près placé de son cœur comme de son trône.

Un chevalier de la Légion d'honneur sous votre

règne, Sire, qui vous doit fidélité, croit donc devoir, protégé par son isolement des affaires, et qui n'aura jamais rien à demander au pouvoir, apprendre à Votre Majesté que Monseigneur le duc d'Orléans, dans son dernier voyage aux frontières du Nord, s'est permis, auprès de la plupart de MM. les officiers supérieurs et autres, de manifester son mécontentement personnel sur tout ce qui se faisait, disant, entre autres choses parmi mille autres, qu'il avait moins de pouvoir qu'un électeur; qu'il était moins que lui; qu'il ne faisait que les commissions du ministre; que tout était précaire et ne pouvait durer; qu'on ne pouvait dire ce que tout deviendrait, et cela du jour au lendemain; que notre armée n'était pas en état de tenir la campagne. On lui demande l'époque du baptême de M. le comte de Paris, il répond qu'il ne sait s'il le sera jamais; à d'autres, qu'il est plutôt près de *Cherbourg qu'autrement !!!* etc.

C'est à n'y rien comprendre! Et cependant plus de trois cents officiers se répètent les malheureux épanchements de Monseigneur. Dieu veuille que la mauvaise presse ne s'en empare pas! Voilà, Sire, ce que personne n'osera sans doute vous révéler, et cependant il convient de mettre pour l'avenir un terme à cet égarement désastreux pour la France. C'est la fidélité, qui ne veut que la perpétuité de votre dynastie, qui ose vous faire ces révélations.

Votre Majesté comprend qu'il est inutile de lui fournir des preuves; elle est sur la voie de s'en procurer auprès de MM. les chefs de corps, comme auprès des personnes qui ont suivi le prince.

Il répète qu'il n'a jamais entendu qu'accomplir un devoir à l'abri de son obscurité tutélaire. Sa seule crainte est que cette lettre n'arrive pas aux pieds de Votre Majesté, comme il y met son respectueux dévouement et sa fidélité inébranlable.



CORRESPONDANCE DES MINISTRES DE LOUIS-PHILIPPE AVEC LUI ⁽¹⁾.

II.

Ministère du 29 Octobre. — M. Guizot.

AU ROI.

Auteuil, 18 septembre 1842, 8 heures.

Sire,

Lady Cowley, qui n'a pas encore vu Versailles, me prie de l'y accompagner. Je crois que la comtesse Ap-pony y viendra aussi. Je fais demander à la liste civile une autorisation pour un jour où le public ne soit pas admis, jeudi prochain, par exemple. Le Roi aurait-il la bonté de m'autoriser aussi à demander pour ces dames l'usage des fauteuils roulants? Sans cela, la fatigue de la visite leur en gênerait le plaisir.

Puisque je suis en train de recourir aux bontés du Roi, je me permettrai de lui demander la même faveur pour ma mère, qui n'a pas non plus vu Versailles, et qui désire que je l'y conduise un jour. Ce seront là mes

vacances. Elles ne me sépareront pas du Roi et de ses œuvres.

Je n'ai rien de plus grave à dire au Roi ce matin.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

Guizot.

AU ROI.

Auteuil, mercredi 21 septembre 1842,
8 heures.

Sire,

L'idée qui a frappé Votre Majesté sur l'inconvénient d'une seconde course à Eu, au moment de la visite de M. de Humboldt, m'était aussi venue à l'esprit. Décidément, il vaut mieux, je crois, qu'elle n'ait pas eu lieu.

Je ferai mettre demain la mission de M. de Humboldt au *Moniteur*, partie non officielle.

(1) Voir précédemment pages 133 et suivantes.

Je continue mon régime rafraîchissant, et il me réussit. Je prie le Roi de permettre que je le suive quelque temps et avec quelque régularité pour en recueillir les bons effets.

J'ai eu l'honneur de voir hier Monseigneur le prince de Joinville qui m'a dit qu'il ne pourrait partir que le 8 octobre. Il m'a paru que le traitement auquel il s'est soumis n'était point inutile et qu'il entendait mieux.

Voici l'ordonnance pour envoyer Pageot aux États-Unis, en l'absence de Bacourt, et avec le titre de ministre résident, chargé de l'intérim. Ce titre, qu'il demande instamment, et que le Roi lui a fait espérer, est la juste récompense de ses bons services depuis un an. Plus j'y pense, plus je me persuade qu'il fera bien à Washington. Il faut là un homme qui comprenne bien l'esprit démocratique et sache s'y accommoder, sans en être imbu.

J'envoie aussi au Roi une ordonnance qui pourvoit à quelques-uns des consulats créés par le dernier budget et fait quelques mutations parmi les consuls actuels. En proposant le comte de Ratti-Menton pour le consulat nouveau de Canton, j'ai voulu récompenser sa ferme probité à Damas. Il sait bien l'anglais. C'est un homme capable de se conduire par lui-même, condition indispensable à cette distance. Canton deviendra un poste très-important, car je suis convaincu que les Anglais feront chaque jour, de leurs relations avec la Chine, une plus grande affaire. Ils ne la conquerront pas comme l'Inde; mais ils occuperont les embouchures des grands fleuves, construiront des ports, tiendront dans ces mers une flotte en permanence, feront en un mot tout ce qu'il faudra pour occuper et exploiter ce marché de 200 millions d'hommes. Nous aurons là beaucoup à regarder et quelque chose à faire.

A Mossul, M. Botta est déjà établi comme agent consulaire. Le Roi a lu, de lui, dernièrement, une longue et curieuse dépêche. C'est un des observateurs les plus exacts que nous ayons. On peut croire ce qu'il dit; qualité rare parmi nos agents qui inventent bien souvent, en même temps qu'ils observent.

Le commandant Pellissier convient, je crois, parfaitement à Mogador. C'est un poste que j'avais promis pour lui à Monseigneur le duc d'Orléans, qui lui voulait beaucoup de bien.

M. Roujoux est, depuis plusieurs années, directeur de nos paquebots à Athènes. Il s'est marié en Grèce, où il a acquis une très-réelle et très-salutaire influence. Il nous servira bien dans le consulat de Syra.

Les autres nominations sont des mutations et des avancements réguliers.

Je joins à mon paquet deux notes sur MM. d'Escherny et de Cramayel. Le Roi verra que l'un et l'autre sont de bons serviteurs qui n'ont jamais songé

à ne pas rendre au Roi tout ce qu'ils lui doivent. M. d'Escherny est un jeune homme réellement capable, l'un des meilleurs débutants dans la carrière. M. de Cramayel n'est envoyé au Texas que pour faire l'intérim pendant le congé de Saligny, qui a perdu son père. j

Je m'occuperai de Tamamea II, et de la reine Pomaré. Je parlerai à l'amiral du capitaine Vaillant.

Le Roi a-t-il bien voulu parler au maréchal du désir qu'avait M. Laurence d'aller passer deux ou trois mois en Afrique, uniquement pour regarder toutes choses, et de la convenance qu'il y aurait à lui donner cette mission? Les débats sur l'Afrique tiendront beaucoup de place dans la session prochaine. Il y faut préparer les voies à Monseigneur le duc d'Aumale. Sous l'un et l'autre point de vue, Laurence sera utile et pourrait être incommode. Sa bonne disposition importe surtout au maréchal. Je prie le Roi de vouloir bien le lui persuader. La chose est assez urgente, car M. Laurence est dans les Landes, d'où il faut le faire revenir pour qu'il parte dans la première quinzaine d'octobre (1).

Il me semble que j'ai épuisé ce que j'avais aujourd'hui à dire au Roi. Mais si je puis faire de loin les affaires, je perds l'agrément et le fruit de la conversation du Roi, perte bien vivement sentie.

Je suis avec le plus profond respect, sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

AU ROI.

Auteuil, 22 septembre 1842, 8 heures.

Sire,

Je prie le Roi de m'excuser si je lui écris très-brièvement aujourd'hui. Je n'ai rien d'intéressant à lui dire et j'ai une foule de petites choses à faire avant de partir pour Versailles. Cette course plaît beaucoup à ceux et à celles qui doivent en être. Mais le créateur de Versailles peut seul en être le *cicerone*.

La lettre du roi de Prusse est en effet très-convenable. J'en ferai déposer la copie au protocole. Mais il fallait faire mieux. Il n'a pas osé. Personne n'ose aujourd'hui faire ce qu'il croit bon. J'espère que je dis trop en disant *personne*, mais bien peu s'en faut.

Le Roi agira sur Cunin-Gridaine. Il y a en effet à

(1) Il fut reconnu politique d'accorder la mission, et l'on en trouve la rémunération, montant à 15,000 francs, sur les fonds secrets du ministère de la guerre; voir précédemment pages 26 et 28 de cette Revue.

agir. Pure timidité aussi, crainte des entours, des confrères, de la mauvaise humeur, de la discussion.

J'ai vu La Rosière, et j'en ai été content. Il a vraiment de l'esprit et de la bonne volonté. Il y aura quelque chose à faire de lui et pour lui. J'en entretiendrai le Roi.

M. de Sainte-Aulaire sera, je pense, aujourd'hui à Eu. Je prie le Roi de ne pas le garder. Lord Aberdeen est de retour à Londres depuis vendredi. Il n'y a nulle nécessité, mais quelque convenance à ce que Sainte-Aulaire ne s'y fasse pas attendre.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

AU ROI.

Auteuil, 22 septembre 1842, 9 heures et demie.

Sire,

Je reçois à l'instant le projet de lettre de Votre Majesté, au roi de Prusse, et j'ai l'honneur de le lui renvoyer, sans autre modification que la suppression du mot *immédiatement*, qui me semble faire un double emploi avec *aussitôt*. La lettre me paraît, du reste, excellente, et très-propre à faire comprendre comment l'Europe peut aider le Roi dans la difficile tâche qu'il accomplit, et dont elle profite aussi bien que la France.

Dès que le Roi m'aura envoyé sa lettre autographe, je la ferai partir pour Berlin, où le roi de Prusse sera le 2 octobre.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

AU ROI.

Sire,

La promenade de Versailles s'est passée à merveille. Les ordres que le Roi avait eu la bonté de faire donner ont rendu tout agréable et facile. Lady Cowley, qui n'avait jamais vu Versailles, la comtesse Appony et la princesse de Lieven, qui le revoyaient, ont été également frappées, charmées. Elles m'ont instamment demandé de mettre aux pieds du Roi leur admiration pour son œuvre, et leur reconnaissance pour sa bonté.

Moi, qui n'avais pas vu Versailles depuis longtemps,

j'ai eu un vif plaisir à m'y retrouver et un vif regret de m'y retrouver sans le Roi, et d'y rester si peu. Notre promenade a duré trois heures et demie. La salle de Constantine m'a profondément ému, et je puis le dire aussi de toutes les personnes qui étaient avec moi. Je me suis fait indiquer l'emplacement que le Roi a choisi pour la statue de monseigneur le duc d'Orléans. Il me semble qu'elle sera très-bien placée là.

Je quitte Versailles avec peine. J'ai promis à ma mère de l'y conduire jeudi prochain avec mes enfants. Elle a soixante-dix-huit ans, et ils sont bien jeunes. Je suis bien aise de leur montrer Versailles en même temps.

En rentrant chez moi, j'ai trouvé le billet ci-joint du chef de mon cabinet, M. Génie. J'en envoie au Roi la copie textuelle. Tout ce qui m'est revenu d'ailleurs, il y a trois ou quatre jours, c'est que l'empereur avait été menacé d'un coup de sang. Les deux bruits se confirment l'un l'autre. Nous verrons ce qu'il y a de fondé dans le plus grave. Je crois comprendre par où il est venu à M. Génie. Ce serait en effet une source très-authentique.

Je ferai faire à l'ordonnance Pageot le changement que le Roi désire, et qui me paraît très-raisonnable. J'avais accepté, sans y trop penser, ce titre de ministre résident que j'ai proposé au Roi de supprimer ailleurs, et qui est en effet une source d'embarras..... (1).

AU ROI.

Auteuil, samedi 24 septembre 1842, 8 heures.

Sire,

J'ai l'honneur d'envoyer au Roi l'ordonnance de Pageot rectifiée, et une ordonnance pour M. de Humboldt. Il est venu hier chez moi en arrivant du château d'Eu, parfaitement content et reconnaissant de l'accueil qu'il y avait reçu. Il rendra, je n'en doute pas, un bon et utile compte de ses conversations avec le Roi.

La dépêche de d'André prouve que les bruits que j'ai transmis hier au Roi sur la santé de l'empereur Nicolas étaient plus qu'exagérés. Je joins ici une lettre confidentielle de d'André. Je vais l'engager à reprendre, comme il l'indique, sans affectation et de bonne grâce, toutes ses relations sociales.

(1) La lettre était écrite sur plus d'un feuillet double. Le premier, le seul qui ait été conservé, s'arrête ici. La date, qui se trouvait sans doute à la fin de cette lettre, ne peut être donnée par nous, mais le contenu nous a indiqué que nous devons la classer ici.

ferai préparer une ordonnance pour donner la
au baron de La Rochette.

suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre
lé, le très-humble et très-fidèle serviteur et

GUIZOT.

AU ROI.

Auteuil, 25 septembre 1842.

Sire,

re Majesté trouvera les dépêches que je lui en-
sez insignifiantes. Cependant, celle de Belgrade
e son attention. Il se fait évidemment dans toutes
ovinces du Bas-Danube un travail qui pourrait
branler là l'empire ottoman, comme il l'a été
re en Syrie, et cet ébranlement-ci serait plus
. Je trouve la Porte insensée de favoriser sous
des insurrections et révolutions quelconques. En
tive, elles tourneront toutes contre elle et au pro-
puissances, c'est-à-dire de la puissance protec-

rtant, je penche à croire que les consuls, en ex-
nt une opinion aussi explicite qu'ils l'ont fait, se
en peu trop et trop promptement immiscés dans
tique intérieure du pays.

changements que le Roi a faits à sa réponse au
Prusse m'ont paru tous parfaitement convena-

prie le Roi de vouloir bien, s'il n'y a plus d'ob-
o, me renvoyer les pouvoirs de M. de Cramayel.
abois de Saligny est arrivé à Paris. Nous n'avons
me au Texas. La guerre, entre cet État et le
ue, compromet des intérêts commerciaux assez
quoique naissants. Un agent intérimaire me
nécessaire, et l'approche de la mauvaise saison
nécessaire aussi son prompt départ.

lésirerais bien que le Roi eût la bonté de me dire
parlé au maréchal de la mission de Laurence en
ie.

duc de Montebello partira le 27 pour Londres, en
it par Eu. Il paraît qu'il y a vraiment chances de
r à réconcilier le prince de Capoue avec le roi de
s. Cela ferait plaisir à la Reine.

suis, avec le plus profond respect, Sire, de Votre
lé, le très-humble et très-fidèle serviteur et

GUIZOT.

AU ROI.

Auteuil, 27 septembre 1842, huit heures.

Sire,

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté une lettre
de M. le prince d'Orange, pour Monseigneur le duc de
Nemours. Elle verra, par la dépêche de Bois-le-Comte,
que le roi des Pays-Bas annonce tout haut, aux Fran-
çais du moins, son intention de venir en France. Je
crois, qu'en effet, il viendra ; et je le crois aussi du
grand-duc de Schwerin. J'ai bien remarqué, comme
le Roi, le silence qu'il a gardé à ce sujet dans sa ré-
ponse qu'a rapportée Montguyon. Mais je vois, dans ce
silence, la timidité d'un jeune prince qui ne veut pas
s'engager d'avance et tout haut, de peur d'avoir, dès
aujourd'hui, une guerre ouverte à soutenir contre
les adversaires de sa résolution, plutôt qu'un secret
désir de ne pas persister dans cette résolution. Tout ce
qui me revient de ce côté, et il me revient assez de
choses, me persuade que le grand-duc désire réelle-
ment beaucoup ce voyage et se promet bien de le faire.
Il n'y a, je crois, qu'à le laisser à sa propre pente, en
lui témoignant pour notre compte beaucoup de bien-
veillance et nul empressement.

En général, Sire, je crois que les princes étrangers
qui ne nous veulent pas précisément de mal, qui ne se
sont pas constitués nos adversaires, ont au fond du cœur,
par curiosité, par attrait de la nouveauté, par goût d'a-
musement, par l'empire qu'exerce sur eux la renom-
mée du Roi qui honore et défend si bien aujourd'hui
tous les trônes, le désir sincère et assez vif de se rap-
procher de nous et de venir à Paris. Mais ils sont re-
tenus par la mauvaise peur, la mauvaise honte, l'ha-
bitude prise, les paroles dites. J'ai la confiance que la
ferme continuation et le succès prolongé de la bonne
politique du Roi surmonteront ces obstacles et donne-
ront à ces princes le courage qu'ils n'ont pas et qu'ils
seraient bien aises de prendre. Mais c'est à condition
que nous ne ferons rien, que nous ne dirons rien pour
hâter ce moment. Tout ce qui indiquerait, de notre
part, le moindre dessein de les presser et de les com-
promettre, ralentirait, au lieu de l'accélérer, le cours
naturel des choses qui les pousse vers nous.

Je regarde l'entrée de Monseigneur le duc de Ne-
mours au Conseil comme un des faits où l'Europe verra
l'un des plus clairs symptômes du progrès de l'esprit
monarchique parmi nous. Il importe, ce me semble,
qu'elle ait lieu sans aucun retard, et que dimanche
prochain, à Saint-Cloud, au premier Conseil, le maré-
chal en fasse officiellement la demande au Roi, qui en-

verrait aussitôt chercher le prince, et la chose serait faite (1).

J'ai eu hier une longue conversation avec le ministre des Travaux publics. Je crains, je l'avoue, que les paroles du Roi sur l'union douanière n'aient pas poussé dans son esprit de profondes racines. Je l'ai trouvé aussi incertain, aussi inquiet que jamais sur cette question. En tout, dans le travail que je fais de mon côté, je rencontre parmi les nôtres ou une opposition déclarée ou une timidité extrême. Le duc de Broglie, qui part demain pour la Suisse et qui dinait hier chez moi, est au nombre des timides. Ceux qui ne me font pas d'objection au fond, ont l'air de me dire : « Éloignez de nous ce calice. » Le Roi connaît trop bien les hommes pour ne pas savoir que, devant lui, il en est bien peu qui expriment toute leur pensée, quand elle n'est pas d'accord avec la sienne, ou qui laissent voir au Roi toute leur timidité, quand il leur montre tout son courage. Mais le fond des cœurs subsiste, quoique caché ; et, quand le moment de l'action vient, c'est presque toujours le fond des cœurs qui règle la conduite. Je n'ai pas besoin, je l'espère, de dire au Roi que, pour mon compte, tout cela ne me fait pas le moins du monde hésiter. Mais il est indispensable que le Roi connaisse bien toutes les dispositions et tous les obstacles.

La timidité, dans les questions de ce genre, est tellement à l'ordre du jour, que le directeur des douanes, Grégerin, qui était très-favorable il y a deux ans au traité de commerce avec l'Angleterre, quand nous faisons à l'Angleterre, dans le projet de ce traité, de grands avantages sur les fils et les tissus de lin, s'y montre presque contraire aujourd'hui que l'Angleterre semble disposée à nous accorder ce qu'elle nous accordait, quoique nous lui en ayons retiré la compensation. En reprenant toutes nos affaires avec l'Angleterre pour en préparer, comme il le faut bien, la solution, je rencontre à chaque pas la crainte et le désir d'immobilité, dont les déclamations des journaux et le crédule entraînement du public ont frappé les meilleurs esprits. J'espère bien que nous guérirons ce mal-là ; mais il y faudra bien du travail et bien du temps.

Je soumettrai au Roi, dans l'un des premiers conseils les instructions que j'ai fait préparer pour la négociation commerciale du marquis de Dalmatie à Turin. Je lui en ai déjà donné connaissance en lui prescrivant de ne rien dire et de ne rien faire jusqu'à ce que le Conseil du Roi eût été mis au courant.

Je remercie le Roi de ce qu'il a fait pour Laurence. Cela aura, je crois, une utilité lointaine aussi bien que prochaine.

(1) Voilà la révélation d'un projet devant l'exécution duquel on aura reculé.

Je suis, avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

—
AU ROI.

Auteuil, 28 septembre 1842, huit heures.

Sire,

Votre Majesté trouvera les dépêches de Constantinople et d'Alexandrie importantes. Je n'en démêle pas encore bien toute la portée. Mais, en tous cas, la faveur de Mehemet-Ali à Constantinople, et son influence, s'il y va, ne sauraient nous être contraires. Le tour que prennent là les affaires prouve de plus en plus que les bons conseils n'y sont pas tout à fait inefficaces, et que, si la France, l'Autriche et l'Angleterre continuent à agir de concert, et en mesurant bien leur action, comme elles l'ont fait depuis un an, elles réussiront, plus qu'on ne le pense généralement, à prolonger l'existence de l'empire ottoman et à lui rendre quelque valeur politique dans l'ordre européen.

Ce qui confirme les indications de Bourquenev sur l'humeur que cause à la Russie la très-bonne intelligence de Constantinople et d'Alexandrie, c'est que M. de Boutenieff retourne à Constantinople, où il ne voulait et ne devait pas retourner. On lui promet à Pétersbourg qu'on ne l'y laissera qu'un an. Mais on sent la nécessité de l'y renvoyer.

Il me revient aussi que l'empereur Nicolas rappelle sa légation de Rome. L'allocution du Pape, sur les souffrances des catholiques russes, deviendra pour lui une affaire.

Je suis charmé que le Roi ait fixé l'époque de son retour. Sa conversation me manque infiniment, et pour les affaires, et pour mon plaisir ; si le Roi me permet de le lui dire, je serai bien heureux de la retrouver.

J'ai l'honneur de renvoyer au Roi la lettre du roi Léopold.

Je suis, avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

—
AU ROI.

Auteuil, jeudi 29 septembre 1842,
8 heures.

Sire,

V. M. lira avec intérêt les deux dépêches de Bois-le-Comte. Je commence à croire à la conclusion des affaires hollando-belges. Mais je serais bien fâché que la prétention belge de comprendre le Rhin dans les eaux

intérieures de la Hollande y apportât un obstacle insurmontable, autant qu'on peut avoir un avis sur une question qu'on ne sait pas ; je suis à cet égard de l'avis du comte de Senft. Quand le roi Léopold sera à Saint-Cloud, j'espère que le Roi le décidera à terminer. Il importe extrêmement que le démêlé hollando-belge soit clos, pour que nous puissions attirer la Hollande dans l'union franco-belge.

J'avais prévu et prévenu l'intention du Roi quant au voyage de M. Teste. Je lui avais dit qu'il ne pouvait pas ne pas attendre l'arrivée du Roi et le premier Conseil. Il en était tombé d'accord, et avait écrit sur-le-champ pour ajourner ses rendez-vous.

Rien n'est survenu qui mérite l'attention du Roi. Je vois souvent lord Cowley et le comte Appony. Le second est toujours à merveille, et le premier d'assez bonne humeur. La mort du marquis de Wellesley lui a fait beaucoup de peine. C'était le frère avec lequel il était le plus lié. Quand le Roi le verra, j'espère qu'il se souviendra de lui en parler.

La reine d'Angleterre est charmée de son voyage. Taymouth-Castle surtout lui a plu extrêmement. Lord Breadalbane a dépensé là, dit-on, pour la recevoir, 60,000 livres sterling. Il a complètement remeublé le château. La Reine s'y trouvait si bien qu'elle voulait y rester deux jours de plus, en dérangeant tous les rendez-vous qu'elle avait donnés ailleurs. Elle y a renoncé, sur les représentations de sir Robert Peel. A Drummond-Castle, chez lord Willoughby, elle n'a pas été si gracieuse. Elle a répété deux ou trois fois : « Que c'est petit ! *I never saw so small a house !* » Sur quoi la duchesse de Sutherland lui a dit : « Nous sommes bien heureux que Votre Majesté ne soit pas venue à Dunrobin, car c'est bien plus petit. » — Je raconte au Roi des commérages.

On me demande des dépêches que je ne retrouve pas. Je prie le Roi de vouloir bien rechercher s'il n'en serait pas resté quelques-unes dans ses papiers.

Je suis, avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

—
AU ROI.

Auteuil, 30 septembre 1842,
8 heures.

Sire,

Le courrier d'hier est tout à fait vide. La malle de Londres n'est pas arrivée. Je n'ai encore aucune nouvelle de M. de Sainte-Aulaire. Il aura attendu pour m'écrire sa première entrevue avec lord Aberdeen. Bulwer revient la semaine prochaine. Nous saurons bien par lui la disposition du cabinet sur nos diverses questions.

J'espère que l'indisposition du maréchal n'aura pas de suite.

Je n'ai absolument rien à mander au Roi. Duchâtel revient le 3. M. Teste a ajourné son départ ; mais il m'a envoyé hier quelqu'un pour me parler de l'indispensable nécessité de son voyage, surtout à Marseille, où les plus grands travaux, pour le chemin de fer et le port, seront ajournés ou entravés, s'il n'y va pas. Il en entretiendra le Roi et le Conseil.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

—
AU ROI.

Auteuil, mardi 4 octobre 1842.

Sire,

J'ai l'honneur d'envoyer à V. M. la lettre particulière de Sainte-Aulaire. Je suis peu touché des raisons de lord Aberdeen pour ne pas clore le protocole. Cela nous mettrait en très-fausse position, et lord Aberdeen n'hésite que pour s'épargner un ennui d'un jour dans le parlement. Je sais que M. de Metternich a donné pour instruction à Neumann de provoquer la clôture du protocole, et le Roi verra, par la dépêche de Mortier, que c'est aussi l'avis du baron de Bülow.

Je n'ai pu aller hier soir rendre mes devoirs à la Reine. Je suis resté à travailler. J'étais un peu en arrière. J'aurai l'honneur d'y aller ce soir.

J'ai vu hier lord Cowley, qui m'a chargé de remercier bien vivement le Roi. Il était vraiment très-touché des paroles que M. Neigre a sans doute bien répétées. Il (lord Cowley) m'a prié d'excuser auprès du Roi son absence, ainsi que celle de lady Cowley. Ils ne croient pas pouvoir sortir de chez eux, jusqu'après les obsèques du marquis de Wellesley. Lord Cowley va, je crois, passer huit jours à Londres pour les obsèques. Son frère, lord Maryborough, aujourd'hui lord Mornington, lui a écrit qu'on y comptait.

Le Roi aurait-il la bonté de donner une audience à M. de Cramayel, avant son départ pour le Texas ? Il en serait bien heureux.

Le comte de Choiseul, consul à Charlestown, désirerait bien vivement aussi d'obtenir une audience du Roi.

J'écris à M. Buchet de Martigny pour qu'il nous envoie sur-le-champ les idées qu'il annonce sur les moyens d'adoucir, pour les fers, le premier coup de l'union douanière.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

AU ROI.

Auteuil, mercredi 12 octobre 1842.
8 heures.

Sire,

Je reçois la dépêche ci-jointe de M. de Bois-le-Comte, et je la transmets sur-le-champ à V. M. Il est, je crois, bien désirable que le roi Léopold la lise et voie combien il est urgent de terminer une affaire qui, si elle ne se termine pas aujourd'hui par voie de conciliation, deviendra, par voie de conférence, un long et grand embarras. J'espère que le Roi pourra me dire ce matin, au Conseil, le parti qu'aura pris le roi Léopold.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

AU ROI.

Auteuil, samedi 15 octobre 1842,
7 heures 1/2.

Sire,

J'ai l'honneur d'envoyer au Roi trois lettres particulières de Flahaut, qui l'intéresseront, et dix douzaines de crayons de Vienne que Flahaut me prie de lui offrir.

Les dépêches de Bois-le-Comte que le Roi recevra ce matin, sont en arrière de la dépêche de Rumigny qui m'a annoncé que le cabinet belge avait à peu près accepté les propositions définitives de La Haye. Je dis à *peu près*, parce que je ne suis pas encore sans quelque inquiétude. Comme le Roi, je crains le marchandage. Il ne réussit pas toujours et il gâte quelquefois les relations au moment même où les affaires se terminent. Je prie le Roi de vouloir bien s'assurer qu'en effet les dernières réponses de Bruxelles ont été de nature à empêcher la rupture, car le rapport de M. de Falk ressemblerait fort à une rupture.

J'aurai ce matin ma seconde conférence avec M. Van-Praet.

Je prie le Roi, s'il ne l'a déjà fait, de vouloir bien ne pas oublier de dire un mot au maréchal sur Portendic, dont j'entretiendrai demain le Conseil.

Le Roi a dû voir hier soir Laurence. Je crois qu'il serait bon qu'avant son départ pour Alger, le Roi le reçût en particulier et l'entretînt un peu de ses vues d'avenir sur l'Afrique.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-obéissant serviteur et sujet.

GUIZOT.

AU ROI.

Auteuil, mercredi soir, 19 octobre 1842.

Sire,

Il est très-inutile, j'en suis sûr, que je dise à Votre Majesté ce que je viens lui dire. Je le fais pourtant, car ma conviction est profonde. Il importe beaucoup, je crois, de saisir, sans perdre de temps, la résolution du maréchal Gérard. J'espère que le Roi jugera à propos de lui envoyer une estafette. J'ai trouvé parfaitement convenable, nécessaire même, que la Roi lui écrivit lui-même. Mais plus tôt la chose sera faite, mieux cela vaudra, car elle est excellente.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

AU ROI.

Paris, samedi 22 octobre 1842.

Sire,

Voici des lettres particulières, et une dépêche confidentielle de Rio Janeiro qui intéresseront Votre Majesté.

Le maréchal est de meilleure humeur et le général Jacqueminot bien heureux. L'ordre du jour du maréchal Gérard est très-convenable.

J'ai vu ce matin lord Cowley et le comte Appony. Rien d'important de l'une, ni de l'autre part.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

AU ROI.

Paris, 17 novembre 1842.

Sire,

La dépêche de M. de Maubourg aura de l'intérêt pour Votre Majesté. Je la prierai de vouloir bien me dire ses intentions définitives à l'égard du nonce. Est-elle parfaitement sûre du bon esprit et du bon caractère de Monseigneur Fornari? Peut-être faudrait-il, avant de demander positivement sa nomination, avoir sur son compte, l'avis bien réfléchi et détaillé du roi Léopold.

Le motif qui ferait préférer à Rome Monseigneur di Pietro, nonce à Naples, c'est qu'il est un peu parent, je crois, et fort aimé du cardinal Lambruschini. Il y

en quelque avantage à avoir un nonce en
tome. On dit que Monseigneur di Pietro est
l'esprit, point malveillant pour nous, mais
éger et pas d'une grande autorité comme
il prie le Roi de vouloir bien penser attenti-
vement ce choix et me diriger dans ma réponse à
Paris.

Je tiens aussi l'attention bienveillante du Roi sur
ce point parfaitement convenable et désintéressé que
Bois-le-Comte a tenu à M. Dujardin qui vou-
drait aller pour lui, au roi Léopold, la grand'croix
de l'Ordre. Il est impossible de se mieux conduire
que Bois-le-Comte dans cette affaire ; il y a
beaucoup d'à-propos, de prudence, et y a
une véritable influence. Je crois désirable que
Léopold le sache bien. Il serait enclin, si je
peux, à quelques préventions contre Bois-le-
Comte cause des anciennes affaires de Portugal.

Je n'ai pas oublié de dire au Roi la mort du fils de
Léopold, qui vivait à Paris avec une pension de
deux mille sterling de la compagnie des Indes. Il est
des jours derniers d'un anévrisme au cœur. Je
crois que le Roi le connaissait.

Je n'ai pas oublié aussi avant hier ; et je me le
souviens bien moins, c'est de remercier le Roi du
bien qu'il m'a fait l'honneur de m'envoyer.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre
Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et

GUIZOT.

AU ROI.

Samedi, 19 novembre 1842, 6 heures.

re,

Je vous envoie copie du projet de contrat que désire Votre
Majesté. Elle est parfaitement conforme à celle qu'a
envoyée le Flahaut.

Je tiens l'honneur d'envoyer aussi au Roi plusieurs
copies particulières. Je me permets d'appeler sur celle
de Bois-le-Comte son attention bienveillante. Bois-le-
Comte a très-bien servi dans une affaire impor-
tante que le Roi était, avec grande raison, pressé de

me faire pour l'acquit de ma conscience que j'envoie au
Roi par le let de ce pauvre Montrond.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre
Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

AU ROI.

Lundi, 21 novembre 1842.

Sire,

Le succès de sir Robert Peel est aussi complet
dans l'Inde qu'à la Chine. Voici la dépêche qu'une
estafette apporte de Marseille au correspondant du
Morning-Post. Je pense que le Roi sera bien aise de
l'avoir sur-le-champ,

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre
Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.
GUIZOT.

AU ROI.

Samedi, 3 décembre 1842.

Sire,

Je joins au paquet des dépêches une lettre particu-
lière de Flahaut et quelques notes sur le projet de con-
trat. J'irai avant le prochain conseil prendre à ce sujet
les ordres du Roi.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre
Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.
GUIZOT.

A. M. GUIZOT, MINISTRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES.

Eu, lundi, 28 août 1843, 5 heures du soir.

Mon cher ministre, je vous envoie une estafette pour
devancer toutes les magnifications qui pourraient être
improvisées sur un accident de voiture qui heureuse-
ment n'a produit aucun mal, ni à personne, ni aux
chevaux, ni à la voiture, qui était mon char-à bancs,
où j'étais avec la Reine et la famille, et même mon
petit comte de Paris, qui était assis sur le banc de de-
vant, entre le duc d'Aumale et moi, et ce bon enfant
venait de tirer son premier coup de canon à la batterie
de Mers, où je le tenais dans mes bras pour l'élever à la
hauteur de la pièce. C'est ce salut qui a causé l'acci-
dent. Les canonniers arrivés de Douai désiraient me
faire un salut royal, ce que j'avais accordé avec plaisir,
et je m'étais rendu d'Eu à Mers, d'où j'allais au Tré-
port par la nouvelle route. Le salut de la batterie de
Mers étant fini, celle du Tréport commença à tirer, et

(1) Les lettres de M. Guizot au Roi se trouvent ici inter-
rompues du 3 décembre 1842, date de celle-ci, au 15 août
1843, date de celle qui commencera la troisième partie de
cette publication.

Le feu continuait quand nous arrivâmes aux Écluses. Nous passâmes très-bien le premier pont, mais, lorsque les quatre chevaux de devant s'engagèrent sur le second pont, le cheval sous la main du postillon de devant se cabra ; à l'instant, celui qui le suivait, se cabra aussi, en reculant sur les chaînes du pont, qui se brisèrent, et le cheval (les harnais déchirés) tomba du haut en bas dans l'eau. Le postillon de devant, sauté à bas, retint son cheval ; mais son cheval sous la main, reculant, tomba aussi dans l'eau, ainsi que l'autre cheval, qui était celui de devant le postillon de derrière. Mais ce postillon (homme très-vigoureux, et je vous demande de me proposer une médaille pour lui : il se nomme Etienne *Grosmont*) mit aussitôt ses deux chevaux en travers, entre les montants du pont-levis, et, les retenant avec une vigueur extraordinaire, il arrêta l'élan de la voiture, et nous restâmes en sûreté sur le massif de l'écluse qui sépare les deux ponts. Nous mimas alors pied à terre, et nous passâmes le pont à pied, suivis des

chars-à-bancs, qui défilèrent sans autre difficulté.

Voilà donc le récit exact de l'accident, et, ce qui n'est pas moins exact, c'est que les trois chevaux n'ont eu aucun mal. Étant tous tombés sur le dos, ils se sont relevés immédiatement, et ont monté la berge au-dessous de l'écluse sur leurs quatre pieds, comme s'ils sortaient de l'abreuvoir.

A peine avions-nous fait quelques pas, que nous vîmes accourir toute la population du Tréport avec des cris étourdissants de : *Vive le Roi !* Nous continuâmes à marcher au milieu d'elles jusqu'à la batterie, où je fis ma visite aux canonniers ; et, étant remontés dans les chars-à-bancs, nous sommes revenus au château d'Eu, où, grâce à Dieu, toute la famille se trouve en parfaite santé, et j'accepte d'avance, mon cher ministre, vos félicitations pour les miens et pour moi.

Bonsoir, mon cher ministre.

LOUIS-PHILIPPE.

(La suite à un numéro prochain.)

MAZZINI ET LA POLICE FRANÇAISE.

III.

CABINET DU PRÉFET DE POLICE.

A. M. Guizot, ministre des affaires étrangères.

26 octobre 1847.

Cher monsieur,

Mazzini est ici de passage pour l'Italie ; il se dissimule avec beaucoup de soin et couche tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre.

Vous savez que c'est un homme de propagande et d'excitation, mais très-peu homme d'action.

Mille respects et sentiments affectueux.

G. DELESSERT.

COPIE DU RAPPORT D'UN AGENT A LONDRES.

Londres. 11 décembre 1847.

La réunion du comité de la Jeune Italie, qui a eu lieu le 10 décembre dans la soirée, a été fort orageux, et les opinions politiques se sont exaltées surtout à cause de la présence des dix anciens chefs conspirateurs de la Sicile et de la Calabre, qui se trouvent à Londres.

On a agité et décidé la question de s'occuper dès à présent et avec activité de former une bande qui devra

se rendre en Sicile et établira son quartier général à Malte.

Les dix chefs dont il est question plus haut appartiennent aux familles les plus opulentes de la Sicile, et cependant ils sont sans ressources, à l'exception des sieurs de Piacanica et Nisci, qui fournissent à leurs besoins. Le sieur Piacanica, homme hardi, très-résolu et capable de tout, ayant la sauvage brutalité de Fieschi, auquel il ressemble, est leur véritable chef.

Trois d'entre eux, dit-on, doivent venir à Paris très-prochainement. Ce sont les sieurs Sant-Antonio, Caglia et Melloro. On ne peut dire avec quels passe ports et sous quels noms ils se rendent en France. Mais ce dont on est convaincu, c'est que les intrigues politiques sont le seul but de leur voyage. Ils ont tous été condamnés à mort à Naples et leurs têtes ont été mises à prix, ce qui a exalté leur haine contre la royauté en général.

Le journal anglais *l'Illustrated London news* de la semaine dernière a donné leurs portraits.

A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Paris, le 28 janvier 1848.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-après quel-

ques renseignements que je reçois sur le but que s'était proposé Mazzini dans le voyage qu'il aurait fait clandestinement à Paris à la fin d'octobre et au commencement de novembre dernier, et dont j'ai déjà entretenu Votre Excellence par ma lettre du 27 octobre 1847.

« Mazzini, me dit-on, n'est venu à Paris qu'afin d'aviser, de concert avec les membres de la *Jeune Italie* qui se trouvent dans la capitale, aux moyens de se procurer l'argent nécessaire pour envoyer des émissaires en Toscane, dans le Piémont, à Rome, à Naples, avec la mission de seconder le mouvement actuel, et de se faire bien venir des patriotes. On leur a recommandé d'étudier le caractère du plébéen romain Ciceracchio, et de s'efforcer de le rattacher à leurs vues, en lui faisant croire que tout se fera pour la plus grande gloire de Pie IX. En somme, tirer parti de l'agitation du moment, en la faisant tourner au profit de la *Jeune Italie*, qui repousse toute royauté, et cela en criant : *Vive le duc de Toscane ! vive Charles-Albert ! vive Pie IX !* tel est le plan de Mazzini, qui, en quittant Paris et avant de retourner à Londres, a parcouru les départements pour charger de cette mission ceux de ses compatriotes que Lamberti lui avait désignés comme les plus capables :

Voici les noms de quelques-uns de ces émissaires :

PIVA (Joseph) ;
FABRIZZI (Nicolas) ;
PISTRUCCI (Philippe) ;
TANCIONI (Joseph) ;
RIBOTTI (le capitaine) ;
CALVI (Ignace).

« L'un des rédacteurs du journal italien *Il Nuovo Conciliatore*, M. Resnes, de Parme, vient aussi de partir. Il va, dit-on, rejoindre sa mère ; mais son itinéraire est absolument celui des autres émissaires, et il est porteur de lettres que Mazzini lui a données pour le Piémont, Rome et Naples. »

Je crois devoir à cette occasion faire connaître à Votre Excellence que trois des réfugiés napolitains arrivés en Angleterre à la fin de novembre, le sieur Melloro, Caglia et Sant-Antonio, sont venus ici dans les derniers jours de décembre. Le sieur Melloro n'a fait que traverser Paris pour se rendre à Marseille, où il a dû arriver vers le 1^{er} janvier. Le sieur Caglia, après un séjour très-court, s'est dirigé sur la Belgique. Quant au sieur Sant-Antonio, il n'a pas encore quitté la capitale.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, etc.

Le préfet de police,
G. DELESSERT.

TABLE DES MATIÈRES DE LA SESSION DE 1844,

Par M. Lingay.

IV.

II. — PROJETS DE LOIS A DISCUTER EN 1844.

Projet de loi sur le conseil d'État. — Ce projet, qui n'a que l'avantage de légaliser l'état de choses actuel, y déroge dans un point délicat, en imposant aux ministres une difficulté dont ils auraient pu se préserver. La loi (en exigeant des candidats auditeurs le diplôme de docteurs en droit, au lieu de celui de licenciés qui suffit aujourd'hui) produira deux inconvénients. Elle affaiblira l'enseignement du droit, car, aujourd'hui, le doctorat n'étant exigé que pour les candidats aux chaires de droit, les examens sont sévères ; mais la rigueur en diminuera le jour où le doctorat sera une formalité d'aptitude pour les auditeurs ; de sorte que, à travers des candidats auditeurs admis plus facilement, se glisseront des professeurs moins instruits. Le second inconvénient touche à l'in-

térêt ministériel. En élevant les conditions au grade d'auditeurs la loi diminue les concurrents, il est vrai, mais elle exige des études et des preuves auxquelles ne pourront atteindre peut-être des jeunes gens que le ministère serait souvent désireux d'admettre dans un intérêt politique. La prérogative a déjà assez d'entraves sans que le ministère doive lui en créer de nouvelles. M. Dumon l'a acceptée dans son dernier rapport. Ministre aujourd'hui, il appréciera peut-être cette observation. Je crois que le ministère devrait laisser passer un amendement à ce sujet.

Projet de loi sur les prisons. — Matière délicate sur laquelle les esprits les mieux intentionnés peuvent différer d'opinion. Il y a un espace si large, et quelquefois un abîme si profond entre la théorie et la pratique, entre la philanthropie bien entendue et la philanthropie systématique ! Le plus sage est de peu risquer, et de beaucoup ménager les innovations !

D'un autre côté, il faut s'attendre à des récriminations épisodiques de la gauche sur le régime du mont Saint-Michel. A cela, la première réponse, après qu'on aura fait justice des exagérations de fait, c'est que la gauche elle-même, la gauche seule, a rendu la situation des condamnés plus pénible en faisant rejeter, il y a sept ans, un projet sur la déportation qui eût évité les inconvénients dont on se plaint. L'île Bourbon leur était ouverte par le Gouvernement au nom du Code. C'est la gauche qui les a renfermés à Doullens ou à Saint-Michel au nom de ses passions.

Projet de loi sur les ministres d'État. — Ce projet converti en une allocation de pension pour les anciens ministres, a perdu son caractère politique. Peut-être le ministère jugera-t-il de bon goût et de bonne tactique d'en ajourner la discussion à une autre session, s'il fait la demande d'une dotation pour M. le duc de Nemours. Ce sera poli et habile de retirer la dotation ministérielle avant la dotation princière.

Projet de loi sur le chemin de fer du Nord. — On avait espéré que la retraite de la compagnie Rothschild devant les amendements proposés à la dernière session déciderait le Gouvernement à faire lui-même ce chemin, plus politique qu'aucun autre. C'était une expérience à faire, une épreuve désirable dans tous les intérêts. On annonce aujourd'hui que M. de Rothschild se ravise. Sans doute, il y a avantage à ménager l'influence de cette maison qui a rendu, on doit le reconnaître, de grands services au pays. Sans doute, aussi son exemple sera d'un assez grand effet sur les capitaux européens. Mais on peut regretter que l'État n'ait pas essayé ses forces sur celui de tous les chemins de fer dont il devait le plus souhaiter de rester maître absolu.

Proposition de M. Ténières sur les vins; de M. d'Angleuille sur les irrigations; de M. de Saint-Priest sur les gardes-champêtres. — Ces trois propositions ont chacune leur utilité. Jusqu'à présent plusieurs députés avaient si naïvement usé du droit d'initiative, pour proposer des utopies ou développer des idées creuses, et leurs propositions avaient été si malencontreusement soutenues et si énergiquement repoussées, qu'il est bon de prouver, en accueillant des propositions utiles, qu'on n'a pas entendu contester aux Chambres le droit que la charte leur a donné. Ce sera rendre hommage à ce droit, et encourager des travaux quelquefois profitables, que de se montrer de bonne composition sur des propositions saines et applicables. C'est ainsi que les Chambres ont adopté une autre proposition de M. Ténières sur les alcools. Il existe sur ces trois dernières trois bons rapports de MM. Maurat-Ballange, Dalloz et de La Grange. Le rôle du ministère est d'encourager les élucubrations, pour décourager les propositions de réforme électorale, de réforme des lois de septembre et autres rêveries.

Projets sur les crédits extraordinaires, pour travaux extraordinaires; ponts, routes, ports, canaux, monuments, etc., etc. — Persévérez dans cette voie. C'est la source la plus féconde de toute richesse publique et privée. De grands travaux sont une dépense productive plus profitable à l'État que l'économie stérile de un pour cent sur sa dette. C'est aujourd'hui une question décidée. A ce sujet on ne remet pas assez souvent, assez clairement sous les yeux des Chambres des idées et des calculs tels que ceux que j'avais figurés, il y a cinq ans, dans un tableau synoptique, lequel tableau prouvait que, depuis 1830, le gouvernement de juillet avait réduit toutes les dépenses stériles, tous les services improductifs, et n'avait fait que des dépenses fécondes, de sorte qu'à côté de ces augmentations productives, on avait vu l'impôt indirect rendre au Trésor, et à gros intérêts, les sacrifices qu'il avait faits. Les vues d'ensemble manquent un peu à l'administration des finances, dans les comptes rendus qu'elle communique aux Chambres. Depuis 1830, M. Duchâtel seul en a montré.

Projet sur l'anniversaire des fêtes de Juillet. — Il serait bien temps de faire décider cette année que cette dépense sera comprise dorénavant dans un chapitre du budget. Pourquoi laisser en dehors du budget ordinaire des dépenses périodiques qui semblent ne fournir qu'un prétexte de plus aux déclamations sur l'abus des crédits extraordinaires? Enterrez cela dans une section du budget de l'intérieur.

Projet de loi de subside en faveur des réfugiés étrangers. — Même observation que sur le crédit pour les fêtes de Juillet (à moins qu'on ne veuille fatiguer les Chambres par des demandes extraordinaires et obtenir un rejet). Mais je crois plus sage de procéder par voie de réductions annuelles et progressives que la commission du budget ferait à chaque session, jusqu'à suppression complète.

Projet de loi sur la résidence des réfugiés étrangers. — Pourquoi soumettre aussi à un vote annuel une garantie si nécessaire, en présence des réactions dont l'Espagne nous envoie successivement les victimes? Il faut avoir le courage de demander un *alien-bill*, si ce n'est permanent, au moins décennal, ou quinquennal comme le parlement. Ces votes annuels sont des prétextes à de nouvelles déclamations, et font perdre du temps aux Chambres, dont les sessions se prolongent beaucoup trop.

Projet de loi sur les fonds secrets. — C'est aussi un inconvénient de remettre plusieurs fois aux voix, dans une session, la question de confiance; d'abord dans l'adresse, ensuite dans les fonds secrets, et puis encore dans certaines parties du budget. C'est ce défi perpétuel du ministère à la majorité qui affaiblit la prérogative royale, qui entrave l'action ministérielle, qui favorise les envahissements de la Chambre. Cette

année, il n'en sera pas ainsi. Le ministère pourra transporter habilement sur les fonds secrets la question de confiance qu'il doit éviter de placer sur la loi chanceuse de la dotation. En cas d'échec de celle-ci, il doit se ménager d'avance la faculté de présenter le lendemain les fonds secrets comme question ministérielle; et l'on sait que dans nos Chambres le rejet de la veille garantit presque toujours l'adoption du lendemain. C'est la réaction naturelle des majorités sur elles-mêmes. Mais, pour l'avenir, il faut tendre le plus possible à confondre les fonds secrets dans le budget de l'intérieur. Il en est ainsi pour ceux des affaires étrangères, et personne n'a songé à les séparer du chapitre auquel ils appartiennent.

Projet de loi de finances pour 1845. — On parle d'un budget en équilibre; mais n'est-ce pas une fiction sur laquelle il faut glisser légèrement, en présence des demandes de crédits extraordinaires pour 1845, crédits qui se reproduisent chaque année pour chaque budget. Je le répète, l'administration des finances s'attache un peu mesquinement à des atténuations de chiffres démenties par les suppléments ultérieurs. Ce n'est pas ainsi que doit être présenté le budget d'une grande nation. Ce n'est pas à supputer quelques centimes que l'habileté d'un ministre doit s'appliquer. C'est à prouver au pays que les dépenses sont utiles, fécondes; que l'impôt est bien employé, que le pays en a retiré des éléments de richesse, et cela est facile à prouver, chaque année, par des chiffres. Les exposés annuels de budgets ne sont pas assez largement conçus; on les compose avec des notes fournies par les comptables de chaque ministère; notes bonnes à joindre à chaque budget particulier, mais au-dessus desquelles devraient planer des considérations sur l'économie du pays, et sur le mouvement de la richesse publique et privée.

Projet de loi sur l'instruction secondaire. — Tout est dit sur ce sujet. L'opinion publique n'est pas douteuse, et c'est une question dans laquelle son influence dominera les Chambres. L'habileté du Gouvernement doit donc devancer le mouvement qu'elle ne peut arrêter; c'est le moyen de le maîtriser. On dirige en cédant. Rendre leur autorité aux ordonnances de 1828, et y conformer le projet de loi qu'on va présenter, c'est assez, et ce n'est pas trop. La question du clergé s'est confondue avec celle de l'enseignement. On ne saurait les séparer dans la discussion, mais il faudra les séparer fortement dans la loi. Que les deux enseignements religieux et universitaire soient collatéraux, mais ne pas permettre l'envahissement du sacerdoce sur l'Université, et conserver la surveillance universitaire sur les établissements ecclésiastiques, voilà le problème à résoudre. Qu'on ne s'abuse pas sur la portée de ces questions; elles ont toute la force d'un préjugé public, et les préjugés sont puissants sur les assemblées. Le

vote de la Chambre sur la présidence en sera l'expression, je crois. Il tracera la voie à suivre dans cette question. Le ministère ne doit pas refuser ce secours, et encore moins laisser croire que M. Dupin est élu malgré le cabinet; en acceptant au contraire ce choix de bonne grâce, je pense que le ministère simplifiera beaucoup la question religieuse. Si ce nom est un drapeau, n'en laissons pas faire un drapeau ennemi.

Projet de loi sur la dotation de M. le duc de Nemours. — Proposition inévitable.

On ne croit pas qu'il soit bon de l'annoncer dans le discours du trône, car ce serait livrer la bataille avant l'ordre, et risquer de la perdre avant même de combattre.

En effet, qu'est-ce que l'adresse pourrait répondre de plus favorable? *Nous examinerons*; et cela n'engagerait pas la Chambre. Ainsi on ameuterait d'avance, sans fruit, toutes les passions extérieures. Si, au contraire, l'adresse repoussait l'insinuation, la partie serait perdue avant d'être jouée. Il n'y a donc aucun avantage, et il y a du danger à déflorer la question par une phrase du discours royal.

Quant au chiffre, l'idée de le laisser en blanc paraît la plus raisonnable.

Les avis que j'ai recueillis jusqu'à ce jour sur les chances du projet sont peu concluants. Il y a de l'imprévu au fond de cette affaire: le choix du moment sera pour beaucoup dans le succès.

J'ai désigné à M. le ministre des Affaires Étrangères un député prêt à soutenir par un discours étudié.

M. Dufaure annonce qu'il combattra le projet. Comme on lui rappelait que le ministère du 12 mai, dont il faisait partie, en avait présenté un semblable, il s'est excusé sur cette prétendue différence, qu'il s'agissait d'une dot, pour le prince se mariant, tandis qu'aujourd'hui il s'agit d'une liste civile pour le régent, qui ne l'est pas encore. M. Dufaure a recommandé à ses amis de faire connaître sa résolution.

Voilà les trente-neuf projets dont les Chambres peuvent être saisies en 1844, indépendamment des lois courantes d'intérêt local et de simple administration, ou de celles dont les circonstances révéleraient la nécessité.

Le cabinet aura à choisir ceux de ces projets qu'il lui importe de faire passer dans cette session, car il y aurait dans cet ensemble de quoi occuper toute une législature.

Indiquons maintenant, en peu de mots, les questions de politique intérieure et extérieure qui peuvent être soulevées dans la discussion de l'adresse ou dans celle des fonds secrets, ou par suite d'interpellations spéciales.

(*La fin au numéro prochain.*)

MÉLANGES.

V.

CONSEILS DONNÉS A M. GUIZOT.

A M. le Ministre des Affaires Étrangères.

Paris, 25 mars 1847, 8 heures du soir.

Mon cher collègue,

La journée de demain sera chaude, et je crois utile de vous écrire quelques mots.

L'argumentation d'hier de M. Duchâtel pour repousser la prise en considération a été motivée sur des raisons permanentes de rejet et non sur celles qui résultent de l'opportunité. Ces raisons *permanentes*, il les a fait valoir contre toutes les parties de la proposition, même contre l'adjonction des capacités. Voici plusieurs fois que, contre ma manière de voir et pour ne pas me séparer de mes amis politiques, je vote contre cette partie de la réforme électorale. Je suis parfaitement résolu à faire de même *encore une fois*, et à repousser la prise en considération par ma boule. Cependant, dans l'intérêt de la cause que nous défendons et pour le succès de la journée de demain, je vous demande :

Non pas de prendre des engagements positifs, mais de donner à votre discussion la base de *l'inopportunité* et d'éviter les raisons radicales qui doivent s'appliquer à *tous les temps et à toutes les circonstances*.

Personnellement, je suis bien décidé, avant la fin de la législature, à appuyer et voter une mesure qui appellera (avec ou sans demi-cens) la deuxième liste du jury à l'électorat. C'est vous dire combien moi et plusieurs de mes amis politique qui vous soutiennent de cœur seraient attristés si votre argumentation tendait à montrer qu'il y a parti pris de ne rien faire.

Je vous avais dit verbalement combien la nomination de M. de Carné avait fait mauvais effet dans la Chambre. Sur ce point, je ne puis vous dire combien de pareils choix affaiblissent notre parti politique, et combien ils nous placent dans une fausse position. Quoi qu'on puisse vous dire, la journée de demain m'inquiète. Je connais un député qui a voté contre M. Malleville, et qui, ce soir, voulait voter la prise en considération, si on eût voté. J'en connais à la vérité un autre qui fera l'inverse ; mais, par ce que j'ai entendu dire à plusieurs, et par leurs réticences et leur refus indirect de s'expliquer, j'ai des craintes d'un grand affaiblissement dans la majorité. Votre discours de demain pourra, je

ne le mets pas en doute, rétablir toutes les positions, si vous vous contentez de vous baser sur l'inopportunité pour combattre la mesure. C'est à vous de voir si vous pouvez, si vous devez aller au delà, et laisser entrevoir une solution pour cette législature. Sur ce point, je ne me permettrai pas même un conseil.

Recevez, mon cher collègue, l'assurance de mon entier et affectueux dévouement.

COMTE D'ANGEVILLE, député.

AU MÊME.

13 mai 1847.

Monsieur le ministre,

Dans les circonstances assez critiques où se trouvent le cabinet et la majorité, chacun de vos amis vous doit et se doit à lui-même de vous apporter son concours. Dans ce but, j'ai eu l'honneur de me présenter à votre cabinet aujourd'hui, pendant que vous étiez au Conseil. A défaut d'un entretien, je vais écrire ce que je me proposais de vous dire :

Il y a dans la majorité plusieurs classes, plusieurs fractionnements d'opinion, par cela même qu'elle s'est composée d'agréations diverses.

Je n'ai rien à dire sur l'élément progressiste. Dans la vieille majorité, il se trouve quelques membres de l'ancien tiers-parti qui auraient voulu que le remaniement fit entrer dans le cabinet un ou deux de leurs anciens chefs. Ils disent qu'aucune combinaison n'est possible sans vous, ni hors de vous, mais que vous êtes assez haut placé pour pouvoir vous assimiler l'un de leurs hommes, ou plus, sans vous déranger de votre marche. L'article des *Débats*, qu'ils qualifient de programme, et qui paraphrase le triple *rien* de M. Desmousseaux en l'adoptant, les afflige et les ébranle. Ceux-là voudraient que le cabinet indiquât par quelque signe qu'il peut attendre le moment d'agir, mais qu'il n'y renonce pas.

Viennent enfin les conservateurs de vieille roche qui gardent encore des susceptibilités anticoalitionistes. Parmi eux, il y en a qui trouvent qu'on a traité bien légèrement M. Laplagne, l'un de leurs représentants dans le cabinet, en le congédiant contre son gré ; et ceux-là, s'ils étaient mis à l'épreuve d'un ordre du jour motivé tendant à manifester une approbation directe ou indirecte de la modification, n'auraient pas

e courage de le voter. D'autres y répugneraient, parce qu'ils verraient une espèce de verdict qu'il ne leur convient pas de porter.

J'estime donc, sur ce que je vois et entends, que vous devez éviter à tout prix l'écueil d'un ordre du jour motivé. Je crois savoir qu'il n'entre pas dans vos projets de le provoquer, mais il peut arriver que l'opposition le présente sous forme de blâme de la mesure, et je crois qu'on doit s'attacher à le détruire par son inconstitutionnalité, par l'atteinte qu'il porterait à la prérogative royale, etc., par un biais enfin qui puisse rallier toute la majorité, car j'imagine que, ce cap doublé, vous pourrez trouver l'Océan Pacifique.

Je sais, monsieur, que vous n'attribuerez cette communication confidentielle qu'à l'affection respectueuse dont vous êtes pour moi l'objet depuis dix-sept ans, et que je suis au nombre de ceux sur lesquels vous ne cesserez jamais de compter.

Agréés, je vous prie, monsieur le ministre, les sentiments de haute considération et de respectueux attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très-humble et très-obéissant serviteur.

THABAUD-LINETIÈRE.

RAPPORTS DE PÉTITIONS DE PAIRS ET DE DÉPUTÉS.

A Monsieur le Président du Conseil, Ministre des Affaires Étrangères.

Gendertheim, près Strasbourg, 24 sept. 1847.

Monsieur le Ministre,

Les lignes que Votre Excellence a eu la bonté de m'écrire m'auraient affecté plus péniblement encore si je n'y avais trouvé le témoignage de sentiments personnels dont je me crois digne, du moins par ceux que je lui ai voués depuis longtemps, sentiments qui ne me permettent pas de douter de l'avenir, alors même que le présent est fait pour m'affliger.

En mettant cet avenir entre vos mains, après vous avoir confié la situation à laquelle j'ai été conduit par quinze ans de sacrifices, après avoir brisé ma carrière militaire pour me dévouer à la cause et aux principes dont vous êtes vous-même la plus haute personnification, je sens que je dois y avoir confiance, et qu'avec votre appui je ne dois pas redouter le malheur de me voir repoussé par le pouvoir et par la cause que j'ai loyalement servie, au détriment de mes propres intérêts.

S'il ne m'est pas permis d'espérer prochainement une position au conseil d'Etat, où Votre Excellence veut bien penser que je pourrais être utilement placé; si celle de secrétaire général de la Légion d'honneur ne devait pas, comme je croyais avoir lieu de le penser,

devenir bientôt vacante, ma situation actuelle pourrait être rendue tolérable, en attendant, par mon avancement au grade de lieutenant-colonel et mon maintien dans mon emploi au dépôt de la guerre, qui me permettraient à la rigueur, et pour un peu de temps encore, d'allier l'accomplissement de devoirs militaires et politiques, en rendant un peu moins lourd le poids du sacrifice à m'imposer.

Je suis en possession de l'estime et de la bienveillance particulière de M. le général Trézel; quelques mots échangés entre Votre Excellence et son collègue sur les deux dernières voies, le secrétariat de la Légion d'honneur ou l'avancement, faciliteraient certainement la tâche que vous avez bien voulu entreprendre dans mon intérêt, et me permettraient au moins de reculer encore une nécessité que je n'envisage pas sans un sentiment bien douloureux.

Malheureusement, à raison d'une infirmité qui ne me permet plus l'usage prolongé du cheval, et à raison de la durée déjà si longue de mes services militaires, qui ont commencé en 1808, l'avancement ne saurait être qu'un palliatif et le moyen d'attendre quelque temps la vacance de telle ou telle position, parmi lesquelles le secrétariat de la Légion d'honneur doit être encore plus prochainement abordable que celle du conseil d'Etat.

Souffrant plus que je puis dire d'avoir à vous entretenir ainsi des nécessités de ma situation, au lieu d'avoir à mettre à votre disposition un dévouement libre de toute entrave, je me persuade cependant que je ne vous suis pas importun et que vous m'accorderez encore, avec indulgence, les moments que je suis obligé de vous dérober, et surtout que, si je ne puis vous parler comme je le voudrais de ma reconnaissance, vous n'en serez pas moins convaincu que vous n'obligerez pas un ingrat.

Je suis, avec un respectueux dévouement, monsieur le Ministre, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

BARON DE SCHAUMBURG.

Je lis à l'instant au *Moniteur* la réalisation d'un vœu dès longtemps formé (1), et j'en félicite d'autant plus le cabinet et le pays, que la haute direction de ses affaires réclamait plus impérieusement, dans les circonstances actuelles, des mains non moins fermes qu'habiles.

LES CORRESPONDANTES DE M. GUIZOT.

A M. le Ministre des Affaires Étrangères.

Dimanche, 19 novembre 1843.

Monsieur,

Le désir de vous servir l'emporte sur la crainte d'être indiscret en vous écrivant.

(1) La nomination de M. Guizot à la présidence du conseil.

Ma reconnaissance commence. Voilà ce qui s'est passé entre M. *** (1) et moi.

Il me reste à vous apprendre que, quoique très-difficile, le succès de la négociation que vous m'aviez confiée a été complet. Il serait toutefois opportun que votre entrevue avec le publiciste soit pleine de prévenance, enfin, de cette grâce qui s'allie si bien chez vous à la gravité de votre esprit.

Je ne me permettrais point, Monsieur, de vous donner ces renseignements, s'ils ne m'avaient pas si bien réussi auprès de la conquête que nous allons partager.

Auquel des deux, du grand ministre ou du petit journaliste, devrais-je demander le service suivant ?

Il s'agit de mon protégé, M. le baron Vidil, la goutte d'eau qui a fait déborder le vase et le prétexte de nos hostilités. Je sollicite pour lui l'intérim de M. Foy à Athènes, ou toute autre position équivalente en Europe.

La hardiesse de cette pétition et même de cette lettre, vous prouve, Monsieur, que je veux beaucoup vous servir, puisque je ne crains pas de tant vous devoir.

Votre très-fidèle et très-obéissante servante.

ESTHER GUIXONT.

Au même.

Arras, le 30 juillet 1846.

Vous ne savez pas l'attrait infini qu'un de vos discours me fait éprouver. Le mot attrait n'est peut-être pas celui dont je devrais me servir, et cependant c'est celui qui rendrait la sensation que j'éprouvais ce matin en vous lisant. C'était pour moi une joie de la pensée, une joie de la raison, une joie du cœur que de vous avoir trouvé en ouvrant mon journal.

Je ne suis pas très-forte en politique ; et si je n'avais pas eu pour vous une parfaite admiration, une croyance extrême ; si, enfin, vous n'étiez pas en toute chose mon étoile, je ne sais pas trop ce que j'aurais été. J'ai le sang un peu mélangé ; mes grands parents l'avaient fort pur ; ils ne comprenaient que l'amour de la dy-

(1) Le nom est en blanc dans l'original.

nastie une, indivisible. Pour eux, elle était un épi dont les grains bons et mauvais ne devaient pas être séparés. Je crois qu'ils n'auraient pas compris nos idées d'aujourd'hui.

En vous lisant, je me rendais parfaitement compte des miennes, et je ne comprenais pas qu'on pût aimer son pays sans l'aimer comme vous l'aimez, avec une profonde sagesse. Je ne veux pas vous dire *bravo!* quoique toutes les puissances de mon esprit vous applaudissent sans cesse. Mais, Monsieur, je veux vous dire que j'ai trouvé dans la définition de la politique que vous suivez, une grandeur de pensée encore plus parfaite que celle que nous vous connaissons. Votre beau talent, dans votre dernier discours, semble s'être servi d'un burin encore plus pur pour graver dans l'esprit des hommes de notre époque l'amour de la patrie, tel qu'il doit être. A ce moment d'agitation ambitieuse, il est souvent mal compris. Puissent les pauvres êtres qui ne savent pas penser par eux-mêmes y apprendre le savoir de la conscience !

Je suis ici entourée de gens fort occupés ; on s'écoute, on se compte. La grande question d'être ou de n'être pas, n'est pas toujours belle en province. Le miroir est trop près. L'intrigue vous prend à la gorge. Croiriez-vous que ce matin j'ai eu le désir de saisir une voix indifférente ? Un de mes vieux amis, voisin de la ville où je suis en cet instant (les chemins de fer vous rapprochent tant !), m'écrivait : « J'irai dimanche à... « si vous y passez ; mais il n'est pas sûr que ce soit « pour voter. Aucun des candidats n'a le don de me « plaire. » Je lui ai répondu qu'il y en avait peut-être un qui lui déplairait le moins, que celui-là était peut-être celui qui me plairait le plus ; que le sachant très-indifférent à l'état de choses actuel, peu lui importait de me donner sa voix. J'ai, je crois, fait un peu la coquette dans ma lettre... Ce n'est pas beau, n'est-ce pas ? mais que voulez-vous ?

Maintenant que je me suis un peu reposée, je vais me jeter de nouveau sur les chemins de fer. Je ne m'arrêterai qu'un jour à Bruxelles pour serrer la main d'une vieille amie de ma mère. Je serai à Paris vers le 15, si Dieu et la vapeur me prêtent vie !

Mille affectueux sentiments. Vous avoir lu ce manuscrit m'a rendue gaie.

MARGUERITE.

REVUE RÉTROSPECTIVE

N° 11.

ON NE REÇOIT PAS D'ABONNEMENT. — CHAQUE NUMÉRO SE VEND SÉPARÉMENT. — PRIX : 50 CENT.

En payant six livraisons d'avance, on les recevra à domicile.

Paris. — PAULIN, éditeur, rue Richelieu, 60.

QUESTIONS D'ÉTIQUETTE RÉSOLUES PAR LOUIS-PHILIPPE ⁽¹⁾.



I.

[Les deux lettres qui suivent traitent une question dont on verra également Louis-Philippe très-préoccupé dans la troisième partie de sa Correspondance avec M. Guizot, que nous donnons plus loin dans ce même numéro. Le destinataire de la première de ces deux lettres, non indiqué par M. Fain sur sa copie, nous paraît devoir être M. le maréchal Gérard.]

Saint-Cloud, mercredi soir 31 juillet 1839.

Mon cher comte, la dépêche de M. de Barante que je vous renvoie ci-jointe, me porte à désirer l'examen d'une question sur la présentation des Français dans les Cours étrangères, par mes ambassadeurs ou autres agents diplomatiques.

L'usage constamment suivi *par tous, et partout*, était de ne présenter que ceux de leurs nationaux qui avaient été présentés à la Cour de leurs souverains. Cependant, M. de Barante vient de présenter à l'Empereur M. le duc de Maillé, M. le marquis de Custine, etc., etc., qui non-seulement ne m'ont pas été présentés, mais qui marquent très-publicquement qu'ils ne veulent pas l'être. On me dira qu'ils se sont présentés à l'ambassade pour le visa de leurs passe-ports; soit. Mais l'obligation pour l'ambassadeur de viser le passe-port n'entraîne certainement pas celle de présenter le porteur quelconque à la Cour près laquelle il est accrédité; et lorsque le porteur du passe-port en fait la demande, il me semble que tout au moins, avant d'y accéder, l'ambassadeur doit lui demander s'il a été présenté à sa propre Cour. Il me paraît intolérable que mes ambassa-

deurs présentent à d'autres Souverains des Français qui ne me l'ont pas été, surtout quand il est notoire qu'ils ne veulent pas l'être.

Mon opinion est donc, que M. de Barante a erré et doit en être averti. Je crois même qu'il serait à-propos que tous les agents diplomatiques fussent avertis, que s'ils doivent viser tous les passe-ports réguliers qui leur sont soumis, ils doivent s'abstenir de présenter dans les Cours étrangères ceux qui n'ont pas été présentés à la mienne.

Voilà mon avis, mon cher Maréchal, vous me direz le vôtre. Il peut y avoir des raisons, quoique je n'en voie guère, surtout en Russie, pour fermer les yeux sur ces inconvenances. Cependant c'est possible, et je veux vous entendre avant tout. En tous cas, nous en causerons.

Bon soir.

LOUIS-PHILIPPE.

Je partage l'opinion que vous m'avez manifestée sur les deux dépêches de Berlin et de Pétersbourg. Il me tardera d'en causer avec vous.

(1) Portefeuilles trouvés aux Tuileries.

A M. GUIZOT, MINISTRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES.

Bizy, jeudi 27 juillet 1843.

Mon cher ministre, je regrette de devoir vous demander une petite réprimande à M. de Sainte-Aulaire; mais en vérité, avec ma connaissance de son tact et de ses sentiments pour moi, je ne m'attendais pas à ce qu'il vient de faire pour M. d'Arincourt, et je désire qu'il soit informé que je le trouve très-mauvais et que je ne tolérerais pas le renouvellement de cette inconvenance.

Malgré votre circulaire interdisant la présentation par mes ambassadeurs ou ministres des Français qui ne sont pas présentés chez moi, M. de Sainte-Aulaire a demandé à présenter M. d'Arincourt, dont la position à mon égard est aussi notoire par son langage que par ses écrits; mais il a ajouté de demander comme faveur spéciale de pouvoir le mener avant sa présentation au bal de la reine, où ma fille se trouvait; ce qui ajoutait à ce premier tort l'aggravation, de laquelle ma fille avec raison a été choquée, de la faire trouver face à face avec M. d'Arincourt, conduit par mon ambassadeur chez la reine d'Angleterre !!...

Je vous prie, mon cher ministre, d'écrire tout cela à M. de Sainte-Aulaire, et de renouveler l'injonction à tous vos agents diplomatiques, de manière à ce que telle chose ne se renouvelle pas.

Bonjour, mon cher ministre.

LOUIS-PHILIPPE.

P. S. La Reine vient de me communiquer la lettre

que lui écrit ma fille, et j'y vois que la reine lui a témoigné son étonnement, puisqu'elle a pour règle constante de ne jamais recevoir Français qui ne vint pas chez moi, et elle a ma fille de m'en témoigner tous ses regrets, et tant que quand M. de Sainte-Aulaire demandait faire une présentation, et plus encore quand mandait une faveur exceptionnelle, ce Français de ceux qui ne viennent pas chez moi.

NOTE DE LA MAIN DE LOUIS-PHILIPPE

Note à garder. — En 1814, le duc de Well ambassadeur d'Angleterre, ayant à me remettre lettre du Prince Régent, demanda au vicomte de quel jour et à quelle jour je voulais le recevoir prévint qu'il avait ordre de venir en forme avec les personnes attachées à l'Ambassade. Je de jour et l'heure, et il fut convenu avec lui que, le Roi ne faisait pas aux princes de son sangneur de faire conduire les ambassadeurs comme ils le sont chez nos aînés, par son interieur, j'enverrais le vicomte de Chabot dans une voiture chez le duc de Wellington pour l'am Palais-Royal et le reconduire ensuite chez lui reçu par tous mes aides de camp au haut d'escalier, les deux battants ouverts portout. Je dans la grande galerie, il me présenta la lettre du Régent, puis je le fis asseoir, je le reconduisis l'antichambre, mes aides de camp au haut de l' et M. de Chabot l'accompagna chez lui dans ma

CORRESPONDANCE DES MINISTRES DE LOUIS-PHILIPPE AVEC LUI

II.

Ministère du 29 Octobre. — M. Guizot.

AU ROI.

Auteuil, samedi 4^{or} octobre 1842.
5 heures du soir.

Sire,

Je remercie Votre Majesté de la bonté qu'elle a eue

(1) Voir précédemment pages 133 et suivantes, 146 et suivantes. Nous avons retrouvé, depuis l'impression de notre précédente livraison, plusieurs lettres qui figurent au commencement de cette troisième partie, et que leur date nous aurait fait classer à la fin de la deuxième, si nous les avions découvertes plus tôt. On trouvera dans cette troisième partie de cette Correspondance, des lettres importantes de Louis-Philippe à son ministre.

de m'écrire si exactement, et si souvent, si son départ. Elle trouvera à Saint Cloud, en avant, les dépêches qui lui auraient été envoyées au château d'Eu. Aucune ne mérite une attention. Cependant celle de Rumigny, sur les turcs qu'excite à Bruxelles la mission de M. a cela de singulier, qu'elle coïncide assez lettre particulière de Louis Decazes, que je Je ne pense pas que ces bruits, tant de fois aient au fond aucune importance.

Je viens de voir le Maréchal, que j'ai très bien. J'ai vu aussi le maréchal Sébastiani.

Je me rendrai demain à Saint-Cloud un

le conseil. M. de Latour-Maubourg, qui a retardé son départ, espère que le Roi aura la bonté de le recevoir avant mercredi.

Je suis, avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

P. S. Je joins encore ici une lettre particulière de Sainte-Aulaire.

AU ROI.

Anteuil, mardi 11 octobre 1842.
7 heures du matin.

Sire,

Je serai à Saint-Cloud entre midi et midi et demi. J'aurai l'honneur de voir le Roi avant de me rendre chez le roi des Belges.

Voici des lettres de Sainte-Aulaire, Bresson et Decazes que le Roi lira avec intérêt.

J'ai fait dire à M. Carnereiro que le Roi le recevrait à Saint-Cloud aujourd'hui à une heure.

Il me semble que le Roi ne m'a pas encore rendu la dernière dépêche de Bourqueney où il rend compte de la conférence entre les ministres turcs et les cinq plénipotentiaires européens sur les affaires de Syrie. Je prie le Roi de vouloir bien me renvoyer cette dépêche dès qu'il l'aura lue. Il est assez urgent d'y répondre.

Je suis, avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

AU ROI.

Dimanche, 23 octobre.

Sire,

Je me proposais de rendre ce matin mes devoirs au Roi; mais je suis un peu enrhumé, et je crois qu'il vaut mieux ne pas sortir par cette pluie froide. Je resterai dans mon cabinet. Je voudrais avoir terminé plusieurs affaires avant la session. Le Roi verra, par les dépêches qu'il a reçues ce matin, que la question de Syrie, la convention postale et la convention sur nos pêcheries avec l'Angleterre marchent assez bien.

Je m'occuperai ce matin des notes que le roi Léopold m'a envoyées sur les modifications qu'il désire.

Voici un billet que je reçois du comte d'Arnim. Ce M. d'Offers est un homme que le roi de Prusse aime assez. Je prie Votre Majesté de me dire ses intentions.

Je suis, avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

AU ROI.

Jedi, 3 novembre 1842.

Sire,

Je fais préparer les ordonnances pour les croix que désire le roi Léopold. Je me proposais de les porter ce matin à Votre Majesté. Mais j'ai donné au comte Appony un rendez-vous qui ne me permettra pas d'être libre assez tôt. J'irai ce soir rendre mes devoirs à Votre Majesté. J'ai l'honneur de lui envoyer les dépêches de ce matin, et une lettre particulière de Sainte-Aulaire.

Je suis, avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

AU ROI.

Dimanche, 6 novembre 1842.

Sire,

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté les projets d'ordonnances qui contiennent les croix demandées par le roi Léopold; plus un projet d'ordonnance pour deux croix vivement demandées par Bresson et qui seront d'un bon effet en Prusse. Le roi de Prusse a témoigné qu'il désirait celle du comte de Lutichau, qui est allé en Afrique.

J'envoie aussi au Roi un rapport et un projet d'ordonnance sur le tarif des droits de chancellerie dans nos consulats. Ce sont quelques changements vivement sollicités par notre navigation et désirables dans l'intérêt de nos chancelleries.

Je suis, avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

AU ROI.

Samedi, 12 novembre 1842.

Sire,

Le protocole relatif au traité du 20 décembre 1841 est clos, et clos dans les termes qui nous conviennent. Voici les pièces officielles qui m'arrivent ce matin, et une lettre particulière de Sainte-Aulaire, venue hier.

Voici encore une lettre particulière de Decazes qui a quelque intérêt.

Le Roi aurait-il la bonté de me renvoyer ces pièces dès qu'il les aura lues?

Je suis, avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-obéissant serviteur.

GUIZOT.

AU ROI.

Lundi, 14 novembre 1842.

Sire,

Voici une lettre de Bresson qui n'est pas sans intérêt sur la question de l'union douanière, quoiqu'il n'en comprenne pas bien toute la portée.

J'espérais aller rendre ce matin mes devoirs au Roi. Mais une conférence chez le Maréchal sur les chemins de fer, et des rendez-vous que j'ai été obligé de donner à lord Cowley, lord Brougham, etc., ne me laisseront point de loisir. Je prie le Roi de m'excuser. Je suis heureux qu'il ait fixé l'époque précise de son retour à Paris. A partir du 6 décembre, je ne serai jamais contraint de me priver de sa conversation.

Je parlerai au Roi du consulat de Jérusalem avant de lui rien proposer. Je le prie de vouloir bien signer l'ordonnance ci-jointe, qui donne au consul de Dantzig le titre de consul général. C'est un homme très-capable. Il n'y a aucune augmentation d'appointements.

Voici deux notes qui mettront le Roi au courant de l'affaire des pêcheries entre nous et l'Angleterre.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

AU ROI.

Mardi, 22 novembre 1842.

Sire,

Je fais porter aux Tuileries la caisse, les cartes et l'Almanach impérial venus de Chine et envoyés par M. de Jancigny, qui en fait hommage au Roi. Le Roi trouvera demain dans la Feuille quotidienne les dépêches mêmes de M. de Jancigny.

J'ai fait faire par M. Stanislas Jullien, le plus savant de nos chinoisants, les notes ci-jointes, qui expliquent bien ce que sont le grand Dictionnaire, l'Almanach et la carte. Je prie le Roi de vouloir bien me les renvoyer, pour que je puisse faire dire, dans les journaux, quelques mots de cet envoi.

Je joins encore ici la clef de caisse.

J'ai reçu également de Genève une caisse destinée à la Reine, et que je fais porter aux Tuileries.

La lettre ci-jointe de mademoiselle Bourrit dit que la Reine a été informée de cet envoi.

Enfin, voici une lettre particulière de M. de Sainte-Aulaire.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

AU ROI.

Mercredi, 23 novembre 1842.

Sire,

L'amiral me communique une lettre qu'il vient de recevoir du commandant de notre station dans le Tage, et j'y vois avec quelque surprise que monseigneur le prince de Joinville attend de nouvelles instructions du Roi, avant de partir pour Rio-Janeiro. Je n'ai, pour mon compte, absolument rien reçu de Lisbonne.

J'ai l'honneur d'envoyer aussi au Roi une lettre de M. de Sainte-Aulaire, et une de Bresson, qui ne sont pas sans intérêt.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

AU ROI.

Jeudi, 24 novembre 1842.

Sire,

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté ma lettre à Bresson, sur les comités permanents de Berlin, ainsi que la dépêche de Bresson, dont j'ai lu ce matin une partie au Roi.

Voici une lettre particulière de Decazes.

Les lettres du Roi et de la Reine pour Lisbonne partent à l'instant. J'ai écrit à M. Rouen pour lui annoncer l'arrivée du *Suffren*.

L'affaire de l'église de Bethléem est terminée depuis quelque temps. La porte que les Grecs schismatiques avaient fait fermer a été réouverte, et les Pères de Terre-Sainte ont eu pleine satisfaction.

J'ai réécrit à Bourqueney au sujet de la réparation de l'église du Saint-Sépulcre et des deux écoles, que, d'après un rapport du Père Jean-Baptiste, les Grecs auraient fait fermer. Je ne perdrai pas de vue ces deux affaires.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

AU ROI.

Mercredi, 7 décembre 1842.

Sire,

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté plusieurs lettres particulières qui ne sont pas sans intérêt. J'espère que le Roi voudra bien me les rendre ce soir.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

AU ROI.

Paris, le 4^{er} août 1845.

re,
 ns de voir le chancelier. J'aurai l'honneur
 ndre compte à Votre Majesté, demain matin,
 nversation avec lui. J'espère que le moyen que
 eraï au Roi répondra à son désir.

s avec le plus profond respect, Sire, de Votre
 le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

L. GUIZOT, MINISTRE DES AFFAIRES
 ÉTRANGÈRES.

Neuilly, mercredi soir, 2 août 1843.

on cher ministre,

s remets la copie de la circulaire que vous
 nvoyée; je pense qu'elle atteindra le but, et
 verra plus nos agents présenter les Français
 e reconnaissent pas comme leur Roi (1).

ncelier est venu ce soir; il m'a dit qu'il
 e l'acte religieux devait être disposé et trans-
 ainsi, aucune difficulté pour le fond. Quant
 e, il me demande une simple lettre que je
 prêt à lui écrire, pour lui dire de transcrire
 vous aurez déposé, voulant donner à cet acte
 ation qu'il doit avoir en France, etc. J'en fe-
 jet demain matin. Cependant, j'ai pensé qu'il
 t-être préférable, pour le cas spécial, et en
 orte extra-légal, de prescrire la réception du
 le la transcription sur les registres, par une
 ce royale contre-signée. Le chancelier adopte
 ce moyen, et acceptera, dit-il, avec respect,
 ttre, soit l'ordonnance: l'une ou l'autre lui
 fisante. L'ordonnance est plus incontestable,
 e à la préférer. Donnez-m'en votre avis
 ent, et comme cela ne vaut pas la peine d'un
 traordinaire, veuillez voir le maréchal demain
 ir le consulter de ma part, et, dans le cas où
 éreriez l'ordonnance, décidez lequel de vous
 ait la contre-signer.

artirai pour Saint-Cloud, où je dois visiter,
 i départ pour Eu, l'établissement de mon ha-
 ien, et pour Versailles, où je dois trouver
 rnet, qu'à onze heures et demie, ou même
 t je voudrais bien avoir terminé l'affaire au-

, mon cher ministre.

LOUIS-PHILIPPE.

-Philippe était très-préoccupé de cette question
 On en a vu la preuve dans le premier article de
 git de l'acte de mariage du prince de Joinville
 Janeiro.

AU ROI.

Auteuil, jeudi 3 août 1843, 9 heures
et demie.

Sire,

Je viens de rédiger un projet d'ordonnance pour
 prescrire la transmission au chancelier, le dépôt aux
 archives de la Chambre des pairs et la transcription
 sur ses registres de l'acte de célébration du mariage re-
 ligieux. Je ne vois que de l'avantage à la solennité de
 cette forme. L'ordonnance doit, je crois, être rendue
 sur le rapport du président du conseil, du garde des
 sceaux et de moi. Les trois ministres y concourent, et
 d'ailleurs ils ont été les trois témoins de la transcription
 de l'acte civil. Elle doit être contre-signée par le prési-
 dent du conseil. Je l'ai rédigée sous cette forme.

J'envoie ce projet en communication au maréchal
 et au garde des sceaux pour avoir leur approbation,
 et en leur demandant de me le renvoyer sur-le-champ.
 Dès qu'il me sera revenu, j'aurai l'honneur de le
 transmettre au Roi. Je doute que tout cela puisse
 être fait avant le départ du Roi, à midi, pour Saint-
 Cloud et Versailles. Mais en tout cas, tout serait fini
 demain.

Je suis, avec le plus profond respect, Sire, de
 Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur
 et sujet.

GUIZOT.

A. M. GUIZOT, MINISTRE DES AFFAIRES
 ÉTRANGÈRES.

Neuilly, mardi soir, 28 mai 1844.

Mon cher ministre, j'ai appris tout à l'heure qu'il
 y avait dans les crédits supplémentaires une demande
 de 50,000 francs pour les dépenses extraordinaires
 de la légation française à Rio-Janeiro à l'occasion
 du mariage du prince de Joinville. Je ne pouvais pas
 le croire, sachant que j'avais supporté et payé toutes
 les dépenses quelconques de ce mariage, et du voyage,
 et même celles de la table, en ramenant la légation.
 Cependant, j'ai dû renoncer à mon incrédulité en
 voyant les mots textuellement soulignés ci-dessus dans
 le *Moniteur* du 22 mai que j'ai en ce moment sous les
 yeux. La légation française n'a pas dépensé un denier
 pour le mariage de mon fils, et j'avoue qu'il m'est
 très-pénible, surtout quand on est traité comme nous
 le sommes, ma famille et moi, sur ces matières, d'avoir
 l'apparence de faire payer 50,000 francs au budget de
 l'État pour des dépenses qui n'ont pas été faites, ou
 qui ont été soldées et supportées par moi.

Vous concevrez, mon cher ministre, ma répugnance
 à accepter une position dans laquelle je suis bien
 sûr que vous ne vous êtes pas aperçu que vous nous
 placiez, moi et les miens, par cette allocation si mal-

heureusement énoncée dans l'énumération des motifs ou objets de ces crédits. Il est clair que pour que nous puissions l'accepter, il faut qu'il soit donné une explication détaillée de l'emploi qui nous exonère de l'apparence dont je parlais plus haut, et qui justifie pareillement de la dépense de cette somme par la légation de M. de Langsdorf. L'embarras me paraît gros et j'en suis tourmenté, mais enfin, je viens vous demander conseil et avis, car vous sentez bien qu'il y a là deux points, l'un que nous ne pouvons point accepter, l'autre qu'il faut expliquer pour qu'il ne soit pas en contradiction avec l'apparence que nous devons repousser. Je suis réellement affligé de cet embarras.

Bonsoir, mon cher ministre.

LOUIS-PHILIPPE.

AU ROI.

Val-Richer, mercredi soir, 13 août 1845.

Sire,

Le colonel Dumas, que j'ai vu ce matin, rapporte au Roi ce que je pense sur les diverses questions dont le Roi l'avait chargé de me parler. J'ose espérer que mon avis aura l'approbation du Roi.

Voici des lettres particulières de Bresson, Montebello, Rossi et Jarnac. Elles ne contiennent rien de bien nouveau. Tous ces hommes-là sont capables, et comprennent, et exécutent bien la bonne politique. Dans leurs mains, les affaires les plus délicates ne m'inspirent que la mesure d'inquiétude qu'il est impossible de ne pas ressentir.

Je trouve que la cause du comte de Trapani languit un peu. Ceux-là mêmes qui, je crois, en désirent vraiment le succès, la reine Christine et le roi de Naples, ont l'air de n'y pas compter beaucoup. Nous avons beaucoup fait pour cette cause-là ; il est sage, ce me semble, de ne pas nous y engager plus avant, et de rester en bonne position avec le duc de Séville, qui ne suscite, au dehors, aucune difficulté, et qui serait peut-être au dedans le candidat le moins contesté, si la Reine Christine pouvait être amenée, je ne dis pas à le désirer activement, mais à l'accepter.

J'ai beaucoup parlé à Bresson dans ce sens-là, et j'ai soin de l'y entretenir. La conversation de Monseigneur le duc de Nemours à Pampelune sera importante. Le Roi ne jugerait-il pas à propos de lui rappeler la nuance de bienveillance à peu près égale qu'il désire entre Trapani et Séville.

Bois-le-Comte voudrait bien être bientôt nommé à Rome. Mais je regarde comme absolument nécessaire que M. Rossi y reste jusqu'à la sérieuse et réelle exécution des mesures promises quant aux jésuites. Nul n'en viendra à bout aussi bien que lui. Je le soutiens et le pousse à chaque paquebot, pour qu'il soutienne et pousse à son tour le Saint-Siège. Le succès délinéatif

dans cette affaire nous coûtera encore bien des peines ; mais nous y parviendrons, et il faut y parvenir. Rien, à mon avis, ne peut servir et honorer davantage le gouvernement du Roi que de terminer sans esclandre et sans lutte ces sortes de querelles.

Je prie le Roi de vouloir bien me signer l'ordonnance ci-jointe. C'est le ministre des Travaux publics qui me la demande. M. Mosca nous a rendu, en Sardaigne et sur notre frontière, beaucoup de services.

Lord et lady Palmerston viendront très-probablement à Paris, vers la fin d'octobre.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

P. S. — Le Roi aurait-il la bonté de me renvoyer ces lettres dès qu'il les aura lues ? Il y en a plusieurs dont j'ai besoin pour y répondre.

A M. GUIZOT, MINISTRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES.

Eu, jeudi 14 août 1845.

Mon cher ministre, votre estafette m'est parvenue entre onze heures et midi, et je vous en renvoie une autre, afin que vous receviez le plus tôt possible les lettres que je vous renvoie ci-jointes.

Je vois que, comme à l'ordinaire, votre opinion est conforme à la mienne sur tous les points dont nous occupons. Je vois aussi comme vous que les quatre agents que vous me citez comprennent de même nos affaires, et font tout ce qu'il y a de mieux. Il faut que Rossi reste à Rome jusqu'à ce que tout y soit fini, et terminé ici. Non-seulement je ne vois que lui qui puisse réussir, mais je ne vois que lui qui inspire la confiance nécessaire pour couvrir la responsabilité, dans le cas où nous aurions à lutter contre quelque échec à Rome. Il ne faut absolument pas que Bois-le-Comte y aille avant que tout ne soit fini complètement. J'espère qu'alors il y fera bien ; mais jusque là son seul envoi encouragerait nos adversaires, et irriterait ici. Comme vous le dites, il faut tenir bon et en finir, car sans cela, il n'y a pas à espérer de paix religieuse en France, et nul ne pourrait mener cela mieux que Rossi ne le fait.

Je vous remets aussi ci-joint votre ordonnance et les traductions des deux lettres de Narvaez et de Martinez de la Rosa, à Bresson, telles qu'elles m'ont été remises par Nemours. Je n'en ai point eu les originaux. Quand j'ai reçu votre paquet, je me disposais à vous écrire que je comptais écrire ce soir au duc de Nemours, précisément dans le sens que vous m'indiquez, et même plus explicitement encore. Car j'en suis arrivé à croire que si l'on ne peut avoir mieux fait d'abord que nous, et ensuite que Bresson et Montebello,

pour faire réussir le mariage du comte de Trapani avec la reine d'Espagne, il était difficile d'avoir mieux fait pour le faire manquer que ne l'ont fait mes augustes parents; et ce qu'il y a de pis, c'est que je crois comme vous que ce mariage est devenu tellement impopulaire qu'il est possible qu'il soit impossible, ou même qu'on ne pût l'effectuer qu'en bravant et en violentant tous les sentiments espagnols, et en nous lançant dans de grands dangers pour l'avenir. Je suis même persuadé que la reine Christine en est effrayée, et qu'elle n'est retenue à le désirer (et je crois ce désir faible), que par deux motifs, l'un, et celui-là avant tout, sa profonde antipathie pour tout ce qui vient de sa sœur, l'autre, qu'avec sa crainte de nous, elle n'ose pas entreprendre le Cobourg. Je crois en même temps que la reine Christine a tellement perdu sa popularité (et je le regrette, car elle méritait un meilleur sort), qu'elle sent que sa présence en Espagne est plus préjudiciable qu'utile au gouvernement de sa fille, et qu'en vérité elle ne songe plus qu'à bâcler le mariage de sa fille Isabelle, afin de pouvoir quitter l'Espagne et venir s'ensevelir à la rue de Courcelles avec son mari *If so then let it be so!* Mais notre intérêt politique, comme notre devoir de conscience, est d'empêcher, autant que cela peut dépendre de nous, qu'en s'éloignant, la reine Christine ne fasse à l'Espagne et à sa fille une sorte d'adieux de *Médée*, qui mettrait tout en combustion, ce qui est certainement aussi contraire aux vœux de son cœur qu'aux calculs de son esprit.

Le point principal me paraît donc être de savoir si véritablement le mariage du comte de Trapani serait, ou non, cet adieu de *Médée*, et il me semble fort difficile, placés comme nous le sommes, de nous former à cet égard une opinion positive. Nous devons nous en rapporter aux Espagnols eux-mêmes, ne gêner ni leur opinion, ni leur choix, pourvu qu'ils l'exercent dans la lignée sur laquelle nous nous sommes prononcés. Nous verrons alors si le mariage de Trapani peut s'effectuer librement; mais nous ne devons nous associer à rien de ce que les Italiens appellent la *prepotenza*. Têl est, selon moi, le langage et le genre d'action que vous devez prescrire à Bresson. Si ce mariage peut s'effectuer de franche volonté, et sans *prepotenza*, nous ne pouvons pas, nous ne devons pas nous y opposer; mais si nous voyons devant nous, comme je le crains fort, une telle masse de résistances et d'oppositions qu'il y eût folie à les braver, alors nous devrions nous joindre à ceux qui s'efforceraient de faire sentir ces dangers à la reine Christine, et faire un appel à l'élevation de ses sentiments patriotiques et maternels, en lui demandant de faire noblement le sacrifice de son antipathie pour l'issu de sa sœur par le mariage de la Reine sa fille avec le duc de Séville (Enriquito). Car une fois le mariage du comte de Trapani manqué, je n'en vois pas d'autre possible, puisque celui du fils de

don Carlos me paraît impossible dans l'état actuel des esprits en Espagne. Cependant, comme il se peut que l'abandon du projet de Trapani retarde plus ou moins la conclusion d'aucun mariage pour la reine d'Espagne, je crois que si nous devons aujourd'hui nous abstenir même de prononcer le nom de ce prince, néanmoins nous devons nous réserver l'avenir par notre silence, et conserver pleine liberté de suivre la marche que les circonstances pourraient nous indiquer.

Telle est, mon cher Ministre, toute ma manière de voir sur cette grave affaire, et pour la lui faire mieux connaître, je fais transcrire ma lettre à mesure que je vous l'écris (il est deux heures du matin) et demain je lui adresserai cette copie qu'il recevra encore à Bordeaux, puisque le télégraphe vous aura appris qu'il y est retenu par une indisposition qui n'est pas grave, mais qui est le résultat des fatigues de son voyage. Heureusement ce voyage en a d'autres qui sont aussi utiles que brillants, et je suis sûr que vous vous serez bien associé à la satisfaction que nous causent les succès de ce cher et précieux enfant.

Quant à ce dont vous parle Jarnac, sur un autre projet de mariage, vous savez aussi bien que personne, qu'au fond je ne suis pas favorable à une combinaison qui dans l'état actuel me paraît *pregnant with peril*, et que tout ce que j'ai jamais pu dire en sa faveur, a été : *attendons l'avenir*. Mais si les dangers aujourd'hui ne disparaissaient pas, je dirais sans hésiter, vous le savez, *n'y pensons pas*. C'est également la disposition de la Reine et de ma famille, et particulièrement celle de mon fils cadet. Cependant si les chances que je redoute venaient à s'éloigner largement aujourd'hui, cette combinaison pourrait devenir désirable.

Au surplus, la lettre de Jarnac m'a fait le plus grand plaisir, et je puis dire en toute sincérité que je ne doutais pas que les dispositions de lord Aberdeen ne fussent réellement celles qu'il a manifestées.

Bonjour, mon cher ministre.

LOUIS-PHILIPPE.

A. M. GUIZOT, MINISTRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES.

Eu, jeudi soir, 21 août 1845.

Mon cher Ministre, ainsi que je le lui avais demandé, Duchâtel est arrivé hier au soir, et il est reparti ce soir, de manière à se retrouver demain matin à son poste à Paris. Cette course légère a été fort utile, d'abord pour arranger à notre entière satisfaction mutuelle l'affaire des pairs; ensuite pour bien nous recorder ensemble sur ce qu'il y avait à faire de mieux pour éviter des embarras assez graves que les dépêches d'Afrique et de Sault-Berg, reçues hier au soir ici, sont venues, à point nommé, nous mettre à portée de discuter ensemble.

Quant aux pairs, j'ai remis au garde des sceaux (qui retourne demain à Paris) les neuf ordonnances de nomination des neuf députés, qui ont été arrêtées, signées et contre-signées dans notre dernier conseil à Paris; elles ont été datées d'ici le 14 août, et seront publiées dans le *Moniteur* du dimanche 24 août. Quant à celles des huit non députés, arrêtées, signées et contre-signées dans le même conseil, il est convenu, comme le désirait Duchâtel, qu'elles seront publiées, sans retranchements ni additions, au moment où les élections des neuf nouveaux députés seront terminées, c'est-à-dire dans un mois environ. Nous avons été tous les trois parfaitement d'accord sur cet arrangement qui laisse la porte ouverte, pour faire ou ne pas faire de nouveaux pairs, selon ce que les circonstances nous indiqueront entre la fin de septembre et le commencement de la session des Chambres.

Vous recevrez, par cette estafette, toutes les pièces qui vous sont adressées par vos collègues sur le nouvel incident suscité par l'ordre du jour ou circulaire, n'importe, du maréchal Bugeaud. Nous avons été d'accord qu'il fallait étouffer l'affaire, par conséquent calmer d'une part l'irritation très-grande du maréchal Soult, de l'autre, ouvrir une porte au maréchal Bugeaud pour rétrograder sans embarras, et cette porte, nous tâchons de l'ouvrir, en nous emparant de la première phrase de sa publication : « J'ai lieu d'espérer que je serai bientôt autorisé, » car il n'a été établi par cette phrase qu'un futur contingent pour les mesures qu'il annonce, et par conséquent il n'y a pas pour lui de rétractation embarrassante à restreindre les mesures aussi conditionnellement annoncées, dans les limites dont il conviendra, dans sa visite à Soult-Berg, avec le maréchal Soult.

Mais, pour exploiter cet expédient, il faut le faire agréer aux deux parties, et cela peut ne pas être facile. Cependant, en nous tenant bien d'accord pour en faire sentir l'avantage aux deux parties, et la nécessité pour elles-mêmes, autant que pour le bien général, d'éviter toute rupture et tout éclat, j'espère que nous en viendrons à bout.

Vous en serez certainement une cheville ouvrière, en leur écrivant à tous deux; ce que je crois essentiel que vous fassiez le plus tôt possible, surtout envers le maréchal Bugeaud, qui doit partir d'Alger dans les premiers jours de septembre au plus tard.

Le général de La Rue sera ici demain ou après, et je vais le réexpédier sur-le-champ à Soult-Berg, comme cela est désiré; ce qui est d'autant plus naturel, qu'il est chargé de l'inspection de la gendarmerie du Tarn.

J'ai reçu ce matin votre estafette d'hier, et je vous remets vos lettres ci-jointes. J'ai signé les quatre ordonnances de croix pour les Espagnols, et Duchâtel les emporte pour les expédier.

Il s'est chargé aussi de faire donner l'ordre au gé-

ral Achard de se rendre à Luxembourg dès que le roi des Pays-Bas y sera arrivé. Je ne vois d'ailleurs rien de mieux à faire sur le contenu des lettres de Bois-le-Comte, que de garder à cet égard le secret le plus absolu, comme il le demande, et je le ferai consciencieusement.

Le temps me manque (il est une heure) pour vous entretenir des autres affaires assez nombreuses et assez importantes dont nous nous sommes occupés aujourd'hui. J'espère que vos collègues y suppléeront. Il y a beaucoup de faits, dont il est important que vous soyez instruit, et que je crains que vous n'ignoriez. Je le leur ai bien recommandé.

Bonsoir, mon cher ministre.

LOUIS-PHILIPPE.

A M. GUIZOT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Eu, jeudi soir, 4 septembre 1845.

Mon cher ministre, je crois qu'après avoir donné la grand'croix à M. Mon, et celle de grand officier à San Carlos, il est devenu impossible de ne pas donner la grand'croix à Zarco del Valle. Les armes, les livres sont inutiles; ils ne présenteraient aucune compensation, et je crois qu'il ne faut pas en donner. Cela n'est rien en Espagne, et Bresson manque de tact en le suggérant. Il est embarrassé, parce qu'il nous a fait trop donner aux trois seconds de Zarco del Valle, Arana, San Carlos et l'autre; mais, cela une fois fait, il est devenu impossible de ne donner que la croix de grand officier à Zarco del Valle; il lui revient inévitablement la croix supérieure. J'en avais déjà de grands doutes ce matin, quand, dans la presse du départ de la poste, je me suis empressé, un peu légèrement, je l'avoue, de signer la croix de grand officier à Zarco del Valle; mais, quand j'ai vu l'ordre royal contre-signé par Narvaex, qui fait de Zarco del Valle le chef de la mission, et par conséquent supérieur à San Carlos et à Arana, quand j'ai vu Zarco del Valle ingénieur général de l'armée espagnole, qualité qui est l'intermédiaire entre lieutenant général et capitaine général (d'armée et non de province), c'est-à-dire chez nous entre lieutenant-général et maréchal, puisqu'en Espagne les capitaines généraux d'armée correspondent à nos maréchaux, j'ai senti que la grand'croix était la seule qu'on pût donner à Zarco del Valle, je l'ai senti plus encore, en me rappelant que Zarco del Valle, ce que Bresson confirme, a été ministre de la guerre, c'est-à-dire dans une position égale à celle que M. Mon occupe aujourd'hui, et que, par ses grades et sa position sociale, il est certainement plus haut placé que M. Mon, et qu'il ne pourrait pas recevoir moins que lui.

Je pense aussi que la croix d'officier est à peu près nécessaire pour le colonel Pielago, et que celle de grand officier l'est de même pour le lieutenant-général Paris,

ne-général de la Navarre, commandant les troupes dans Pampelune pour la réception de mes fils. Cela me paraît la conséquence inévitable de ce qui a été fait, et j'avoue que je crois qu'il n'y a rien à craindre.

Sur cette opinion, j'ai fait préparer par Fain ces ordonnances en trois ordonnances séparées, que je vous remets ci-jointes, revêtues de ma signature et destinées pour votre contre-seing. Si elles vous paraissent trop lourdes pour votre fonds de croix, vous pouvez dire que je serai toujours prêt à en faire les frais.

Quant à la marquise de Santa-Cruz, il en est de même, et cela ne doit regarder que nous. S'il y a un motif à lui faire, il sera beau, et nous le fournirons. M. de Nemours le fera, si elle le croit convenable, et, si elle n'en avait pas la matière première, nous l'arrangerions plus tard.

Bonsoir, mon cher ministre.

LOUIS-PHILIPPE.

AU ROI.

Vendredi, 17 avril 1846, 5 heures et demie.

Sire,

Je vous envoie ci-jointes des lettres qui m'arrivent de lord Lansdowne et de lord Palmerston. Je les renvoie sur-le-champ à la

Chambre est très-émue, et très-pressée de le présenter au Roi. J'espère bien qu'il sera à Paris devant deux heures, et que, dans le cours de la journée, les Chambres pourront se rendre en masse à la Chambre (1).

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et

GUIZOT.

AU ROI.

Vendredi, 22 mai 1846.

Sire,

Je vous envoie ci-jointes quelques lettres particulières. Rien de nouveau d'ailleurs. La journée d'hier a été parfaitement bonne. Un peu de beau temps. J'espère que le Roi en profitera beaucoup.

Je prie le Roi d'agréer l'hommage de mon profond respect et de mon entier dévouement.

GUIZOT.

AU ROI.

Samedi, 25 mai 1846, 6 heures.

Sire,

Je vous envoie ci-jointes de bien mauvaises nouvelles de Londres. J'irai demain, avant le conseil, m'en entretenir avec le Roi.

À l'occasion de l'attentat Lecomte.

Je soupçonne beaucoup d'exagération dans ce que M. de Bulwer a écrit du message à Lisbonne, et probablement une manœuvre à notre adresse dans le message même; mais, en tout cas, c'est grave et pressant. J'ai averti sur-le-champ M. de Bresson par une dépêche télégraphique chiffrée.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et

GUIZOT.

AU ROI.

Mercredi, 1^{er} juillet 1846.

Sire,

C'est dans l'été de 1843 que nous avons commencé à agir confidentiellement à Naples, pour obtenir du Roi de Naples la reconnaissance de la Reine Isabelle. C'est en novembre 1843 que le roi de Naples s'est décidé à accréditer un ministre à Madrid. Le prince Carini a présenté ses lettres de créance le 11 décembre 1843.

C'est le 15 ou le 16 février 1844 que la Reine Christine est partie de Paris pour Madrid.

Je n'ai pu recueillir ces renseignements avec précision que ce matin.

Je n'ai parlé et ne parlerai à personne de la liste projetée pour les pairs.

J'irai ce matin rendre mes devoirs à l'infant don Enrique. Je prie le Roi de trouver bon que je n'aille pas dîner à Neuilly. J'avais arrangé un dîner auquel, si le Roi le permet, je désire ne pas manquer.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et

GUIZOT.

AU ROI.

Mardi matin, 7 juillet 1846.

Sire,

Le général Narvaez n'était pas arrivé hier soir. Dès que je serai informé de son arrivée, j'aurai l'honneur d'en prévenir le Roi. Je crois que, s'il arrive à temps, il conviendra de l'inviter au spectacle de Saint-Cloud.

Le Roi aurait-il la bonté de jeter un coup d'œil sur la note et les documents ci-joints que m'a remis le général Pelet? Il serait fort désirable de pouvoir faire un peu ce qu'il désire. Je n'ai pas voulu en parler au ministre de la guerre avant de connaître sur cette réclamation l'opinion du Roi.

Je prie le Roi d'agréer l'hommage de mon profond respect et de mon entier dévouement.

GUIZOT.

A M. GUIZOT, MINISTRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES.

Neuilly, dimanche, 12 juillet 1846.

Mon cher ministre, je me hâte de vous transmettre la copie ci-jointe de la lettre que je reçois à l'instant du maréchal, afin que vous puissiez me donner votre avis sur ce qu'il demande, dans le plus court délai possible. Il demande qu'il soit ajouté à la promotion actuelle de pairs :

- 1° Le général Deponthon (fait) ;
- 2° Le général Rapatel ;
- 3° Crignon de Montigny.

Mon avis est d'accorder, et je crois que la lettre même du maréchal vous fera pressentir l'inconvénient qui pourrait en résulter, d'autant plus que quelques paroles que j'ai recueillies, à la vérité indirectement, me font craindre qu'il n'y ait dans l'intérieur du maréchal des excitations à une démission que, selon la voie indirecte, ses bons sentiments lui font ajourner, au moins jusqu'après les élections ou la petite session, mais que l'humeur d'un refus ferait assez probablement donner avec un éclat motivé sur ce refus ; et assurément l'inconvénient d'ajouter deux ou trois nominations à une liste que j'aurais préférée moins nombreuse, ne vaut pas celui de la démission du maréchal. Je dis deux ou trois, parce que, si les deux nominations demandées par le maréchal sont effectuées, je me crois obligé, par ce qui a été dit antérieurement, à y ajouter celle de M. de la Tourette, et, en outre, par égard pour M. Théodore de Lameth, qui le regarde comme son fils, et qui me dit toujours que cette nomination doit remplacer celle que depuis longtemps j'aurais faite de lui, s'il eût été dans les catégories.

Les dernières ordonnances du maréchal me parviendront certainement demain au soir ou, au plus tard, mardi matin, et comme d'ici là, j'aurai reçu aussi votre réponse à cette lettre, rien n'empêchera, si vous concourez à ma conclusion, que la promotion totale paraisse dans le *Moniteur* du mercredi, puisque cette fois nous pourrions considérer le contre-seing du maréchal comme acquis à ces dernières nominations, et nous dispenser de l'attendre pour les publier. Ce sera vingt-cinq nominations, au lieu de vingt-deux, et je crois qu'il n'y a pas à hésiter. Mais j'attends votre avis, avant de répondre au maréchal et de rien décider. Nous verrons d'ailleurs d'ici là ce qu'il aura répondu à l'envoi que je lui ai fait des ordonnances de lundi dernier.

Il me tardera de recevoir votre réponse et de savoir que vous avez fait un bon voyage.

Bonjour, mon cher ministre.

LOUIS-PHILIPPE.

AU ROI.

Val-Richer, mercredi 13 juillet 1846.

Sire,

Voici Bresson, convaincu comme moi, que c'est vers les fils de Don François de Paule qu'il faut diriger nos efforts, en se mettant à l'œuvre. Je l'ai déjà poussé et je continuerai de le pousser dans ce sens. Nous retrouverons bien là aussi un embarras. Londres pour Don Enrique, nous pour le duc de Cadix. Toujours la même lutte entre les *progressistas* et les *moderados*, et toujours les mêmes patrons pour les deux partis. Évidemment le duc de Cadix vaut infiniment mieux pour la Reine, pour l'Espagne et pour nous. Je ne crois cependant pas que nous devions le proposer à Londres nominativement et par préférence à son frère. Ce qu'il faut proposer à Londres, comme objet de notre appui commun à Madrid, ce sont les fils de Don François de Paule. La reine d'Espagne et son gouvernement choisiront celui qui leur conviendra le mieux. Tant que les modérés seront au pouvoir et la reine Christine à Madrid, nous sommes bien sûrs que, s'ils acceptent cette combinaison, ils choisiront Cadix. Si les progressistes devenaient les maîtres, ils choisiraient Don Enrique. Nous ne pouvons éviter cette chance.

Maintenant, faut-il aller droit, et sans perdre de temps, à lord Palmerston, et lui proposer que la France et l'Angleterre agissent en commun et nettement à Madrid, pour engager la reine d'Espagne et son gouvernement à vider sans délai la question du mariage au profit de l'un des fils de Don François de Paule, celui qu'ils préféreront ? Je suis enclin à le penser. C'est le meilleur moyen de couper court à l'intrigue Coburg et d'empêcher lord Palmerston de s'y engager. Il lui sera bien difficile de ne pas s'engager au contraire tout de suite dans la combinaison que nous lui proposons et que l'Angleterre a toujours préférée. J'attends, cependant, avant d'écrire à Jarnac, quelques indications de lui sur ses premiers entretiens avec lord Palmerston et sur les dispositions dans lesquelles il l'aura trouvé.

Si nous faisons cette démarche, il y aurait fort à prendre soin de la loyauté de notre attitude envers Naples pour Trapani, et aussi des chances possibles de Montémolin dans l'avenir, si les fils de Don François de Paule ne réussissaient pas. Nous devons ne délaisser aucune des combinaisons de notre principe, les descendants de Philippe V, et nous montrer toujours prêts à adopter celle qui sera possible. On peut faire très-convenablement des réserves en faveur de Trapani et de Montémolin, si la chance leur revenait.

Je prie le Roi de me donner sur ceci son avis et ses instructions. Je n'écrirai rien avant de les connaître.

Voici deux lettres de lord Aberdeen et de sir Robert

si n'ont qu'un intérêt personnel. Je les envoie
s au Roi.

is avec le plus profond respect, Sire, de Votre
, le très-humble et très-fidèle serviteur et

GUIZOT.

AU ROI.

Val-Richer, jeudi 16 juillet 1846.

Sire,

Bresson, Jarnac et Rossi. Le Roi sera content
velles de Rome. Nous avons pris là une posi-
ti ira se fortifiant tous les jours, et dont nous
parti dans bien des occasions.

aussi, j'aimerais beaucoup mieux que Sainte-
n'eût pas entamé l'Espagne avec lord John et
lmerston qui ne lui en parlaient pas. Le tact est
ourtant je suis bien aise que lord John ait eu
casion de se montrer avec nous, dès le premier
t, plus ouvert que lord Palmerston. Il y aura
es ménagements à garder pour parler à l'un
es étrangères sans blesser l'autre. Cependant, il
bien le faire quelquefois.

Roi, en lisant les articles des journaux espa-
ue m'envoie Bresson, trouvait quelque remar-
portante à faire, je le prie de vouloir bien me
connaître. Il est essentiel que cette polémique
n conduite.

toi est bien bon de prendre tant d'intérêt à
pos ici. J'en ai grand besoin et j'en jouis beau-

is, avec le plus profond respect, Sire, de Votre
, le très-humble et très-fidèle serviteur et

GUIZOT.

Si. Voici une ordonnance que je prie le Roi de
bien signer. Elle complète les croix accordées
ation de Chine, dont M. Xavier Raimond était
iographe. Comme sa qualité d'attaché à la légat-
t Roi en Chine n'est pas mentionnée dans le
d'ordonnance qu'on vient de m'envoyer, je le
à M. Génie, qui le fera rectifier, et aura en-
onneur de le transmettre au Roi.

AU ROI.

Val-Richer, dimanche 19 juillet 1846.

Sire,

des lettres de Bresson et de Jarnac qui con-
nt au Roi. Il verra qu'à Madrid et à Londres,
ons recommencé à marcher, et dans le bon
. Il verra aussi que j'avais déjà parlé à Bresson
vaez et de son retour désirable à Madrid. Je
eparlerai demain. Mais je crois qu'il faut laisser
juge de la façon de s'y prendre et du moment.

Deux choses nous importaient : l'une que Narvaez fût
bien convaincu de la bienveillance du Roi et de son
gouvernement pour lui : l'autre qu'il connût bien la
pensée du Roi dans la question du mariage, surtout
sa pensée actuelle pour le duc de Cadix, et qu'il s'en-
gageât envers nous dans ce sens. Ce double but est
atteint. Prenons garde maintenant de trop effaroucher
la reine Christine, et son cabinet, et même un peu
Londres, où l'on n'aime pas Narvaez, par son retour
trop précipité, et trop évidemment imposé de notre
fait à Madrid. Il conviendra, je pense, qu'il y re-
tourne avant l'ouverture des Cortès ; et il faudra alors
que la réconciliation se fasse entre lui et M. Mon,
car je persiste à croire l'alliance de ces deux hommes
nécessaire pour qu'il y ait un peu de gouvernement
en Espagne. Mais, pour le succès même, il importe
que ces choses-là arrivent naturellement, à leur mo-
ment, et que nous n'ayons pas l'air de courir après.
Je vais faire dire à Narvaez ce qui peut lui faire
prendre un peu patience. Au fait, il s'amuse à Paris
et y passera encore volontiers quelques semaines. J'ai
auprès de lui quelqu'un qui est arrivé de Bayonne
presque en même temps que lui, et qui le voit tous
les jours.

Quant à la reine Christine, il conviendrait, ce me
semble, de la laisser un peu tranquille, en la poussant
de bonne grâce dans la voie où nous l'avons fait en-
trer par un coup bien appliqué.

La lettre de Jarnac indique, dans lord Palmerston,
des dispositions un peu vaguement bonnes et assez
timides. C'est la timidité qui m'en plaît. Tout le
monde se concerte autour de lui pour le surveiller et
le contenir, lord John, le duc de Bedford, lord Lans-
downe, même sa femme. Pourvu seulement qu'il n'en
prenne pas trop d'humeur, et ne s'applique pas à
attraper ses duègnes. Il n'y aura guères, entre nous
et lui, qu'un mariage de raison, mais on peut, même
là, faire bon ménage.

J'écris à Londres, Madrid et Naples, partout dans
le sens convenu.

La promenade méditerranéenne de Monseigneur le
prince de Joinville me paraît bien combinée. Je suis
charmé que Monseigneur le duc d'Aumale soit revenu
d'Algérie bien portant et content. L'apparition devant
Tunis a très-bien fait.

J'espère que le Roi aura enfin eu le temps d'écrire
à la reine Victoria. Je regrette beaucoup d'ajouter
encore aux charges de sa correspondance, mais j'avais
vraiment un bien grand besoin de repos, et j'aurai
besoin de forces pour la campagne prochaine. J'ai
bon espoir pour les élections, mais ce sont des victoires
qui préparent des batailles.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre
Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et
sujet.

GUIZOT.

TABLE DES MATIÈRES DE LA SESSION DE 1844,

Par M. Lingay (1).

III.

III. — QUESTIONS QUI SERONT AGITÉES DANS LA DISCUSSION DE L'ADRESSE, OU DANS CELLE DES FONDs SECRETS OU PAR SUITE D'INTERPELLATIONS.

QUESTIONS DE POLITIQUE EXTÉRIEURE.

Droit de visite. — Ce sera désormais un thème chronique de discussion comme la Pologne, comme la réforme électorale ; il est à désirer que M. le ministre des affaires étrangères ait un commencement quelconque de satisfaction à donner à la Chambre, ou plutôt à l'opinion extérieure, qui s'en occupe plus que la Chambre.

Iles Marquises. — M. le ministre de la marine devra distribuer aux Chambres, dans le premier mois de la session, un rapport sur la situation actuelle de ces possessions.

O'Taiti. — C'est encore là un drapeau antianglais. Il faut des explications aussi catégoriques que possible sur la conduite de l'amiral anglais, dans cette station, à l'égard des marins français.

Pêcheries. — On a publié, dans les journaux, des récits monstrueux de mauvais traitements éprouvés par les pêcheurs français à Terre-Neuve. On demandera des explications.

Affaire du marabout. — Cette affaire trouvera sa place, à travers ces explications. *Le Constitutionnel* du 24 décembre dernier aurait mérité une saisie. —

Ambassade en Chine. — L'opposition attaquera ce qu'elle appelle l'exagération de cet appareil diplomatique, et la parcimonie des moyens mis à la disposition des délégués du commerce.

M. le ministre du commerce a même fait beau jeu aux opposants, sur ce point, dans ses conversations avec les délégués et avec des négociants qui ont refusé cette mission.

Orient; Serbie; Jérusalem; Tunis; Égypte; Maroc. — Le ministre a de nobles explications à donner sur l'action de M. de Bourqueley à Constantinople ;

Sur la modération dont la France a fait preuve en Serbie, modération qui a fait rougir le czar ;

Sur l'éclatante satisfaction reçue pour l'insulte faite à Jérusalem ;

Sur les excuses que le bey de Tunis vient de faire à notre consul et à notre marine.

Quant au Maroc, il faudra une démonstration plus sérieuse que l'envoi d'un aide de camp du maréchal, pour ôter son appui aux restes d'Abd-el-Kader. On a même tardé. Abd-el-Kader n'a plus que cette retraite ; il est temps de la lui couper.

(1) Voir précédemment pages 140 et 155.

Nossi-be et Mayotte. — L'opposition se récrie sur l'insalubrité de ces deux relâches. Il importe de fournir des éclaircissements sur ce point. On prétend aussi que l'acquisition a été mal faite ; autre accusation à réfuter.

Buenos-Ayres, Montevideo. — Des Français se sont compromis dans cette guerre. Les avait-on avertis de ne pas compter sur l'escadre ? Les a-t-on abandonnés, et même livrés, comme dit l'opposition ? C'est une question grave sur laquelle on ne peut pas réunir trop de lumières.

Brésil, Mariage du Prince de Joinville. — C'est là un des beaux paragraphes de la discussion. Toutefois, on équivoquera sur des difficultés qui ont entravé le traité de commerce.

Sénégal, Guyane. — L'extension de notre influence, au Sénégal, et les plans relatifs à la Guyane ne trouveront, je crois, que de l'assentiment dans les Chambres.

Sardaigne. — Le traité de commerce et de navigation, récemment conclu, est aussi un succès à faire valoir.

Belgique. — On n'en insistera que plus sur le traité avec la Belgique, quoiqu'on en désespère, car il paraît qu'elle se rejette sur l'Allemagne. Mais l'opposition se fera une arme de ce résultat, comme elle se serait armée du traité, s'il avait été conclu.

Angleterre. — Même tactique à ce sujet. L'opposition veut ou ne veut pas d'un traité de commerce, selon que le Gouvernement se montre disposé à traiter ou à rompre.

Sur toutes ces questions, on peut dire que des traités d'ensemble offrent de graves inconvénients, tandis que des conventions partielles, faites de temps à autre sur tel objet des tarifs et à titre de concession mutuelle, semblent plus praticables et plus favorables. C'est ainsi que le ministère a procédé jusqu'à présent, et ce mode est plus généralement approuvé.

Grèce. — Le rôle de M. Piscatory a été digne et franc. Ce sera un thème heureux de discussion pour le cabinet.

Il s'élèvera des plaintes sur des actes de piraterie commis dans la Méditerranée par de petits corsaires grecs. Il est bon de recueillir des renseignements à ce sujet, et de pouvoir annoncer que des mesures de répression ont été ordonnées.

Troubles de Bologne. — Dissipés sans intervention

autrichienne. Il y a lieu peut-être d'expliquer ce qu'a pu être dans ces affaires l'intervention de la France près du Saint-Siège.

Irlande. — Il ne pourrait en être question, peut-être, que dans la discussion sur les légitimistes, et à l'occasion des diatribes d'O'Connell contre le Gouvernement français. L'Irlande légale vient de répondre avec éclat à ces déclamations.

Abolition de l'esclavage. — Cette question pourra prendre place dans les débats sur le droit de visite, car on ne pense pas que le Gouvernement songe à proposer aux Chambres les projets préparés par la commission de M. de Broglie. Il n'y a pas de majorité pour ces idées.

Espagne; Espartero; Christine; Don Carlos; Mariage d'Isabelle II. — La politique du 29 octobre a été justifiée de la manière la plus éclatante par la chute d'Espartero, par la réaction morale qui s'est déclarée dans le pays, par le mouvement d'opinion qui a proclamé la majorité de la Reine, par le retour de confiance qui se manifeste en faveur de la France, dont la sagesse est appréciée.

Cette politique expectante, que l'on accusait de malhabile, a fait tomber Espartero.

Quant au mariage de la Reine, qui terminera les affaires, on doit l'espérer, la déclaration de M. Guizot subsiste : elle n'épousera qu'un Bourbon; et l'on ne voit pas s'élever en Espagne une prétention contraire. La France a trouvé une solution ingénieuse dans un prince napolitain.

Le mariage d'Isabelle marquera le terme de la captivité de Don Carlos.

La rentrée de la Reine-mère en Espagne doit être subordonnée au mouvement des affaires et des esprits. Le Gouvernement français a sans doute le droit de se faire écouter par elle. On a si souvent compromis les destinées de ce pays par de fausses démarches, qu'on ne saurait trop mûrir ses déterminations.

Toute réflexion faite, j'ai vu des esprits distingués, qui, après avoir souri à l'idée du mariage de la Reine Isabelle avec M. le duc d'Aumale, revenaient à l'idée contraire, et ne croyaient pas qu'il en résultât pour la France un aussi grand avantage, que d'une haute position politique et militaire attribuée à ce prince en Algérie. Le duc d'Aumale, vice-roi d'Alger, chef de la partie militante de l'armée française, serait, à un jour donné, un appui merveilleux pour son frère Régent, pour son neveu Roi, si des événements graves éclataient à cette époque.

Un congrès; visite de la Reine d'Angleterre. — Il avait été question, dans plusieurs journaux étrangers et français, d'un congrès européen, provoqué par la France, disait-on, pour régler les affaires d'Espagne. Est-ce à désirer? Tant que la Russie persistera dans son isolement, dans son impolitesse systématique, la

France ne doit rechercher aucune occasion de contact avec elle. Il faut montrer au czar qu'on peut se passer de lui. Sous ce rapport, la visite de la Reine d'Angleterre au roi des Français a dû produire un grand effet diplomatique. L'alliance anglo-française est la plus sûre garantie de la paix du monde. Rien ne prévaudra contre elle. Il est temps que la Russie le comprenne bien. Il faut qu'elle sache que l'on se contente du congrès tenu à Eu. Et maintenons la phrase sur la Pologne; elle se retrouvera plus tard.

QUESTIONS DE POLITIQUE INTÉRIEURE ET D'ADMINISTRATION.

Présidence de la Chambre. — Plus on approche de l'ouverture de la session, plus la candidature de M. Dupin semble se dessiner.

Elle a une signification universitaire antijésuitique et antilégitimiste qui s'adapte à la circonstance.

Cette présidence sera aussi d'un grand secours dans les débats sur la dotation.

Si l'opposition essaye de se faire un drapeau de ce nom, raison de plus pour le Gouvernement de le lui arracher.

M. Dupin s'est plaint de la neutralité malveillante des *Débats*, mais surtout des attaques sans mesure du *Globe*. Ce journal, à mon sens, est un danger. Nous savons tous quel mal *le Drapeau blanc* a fait à la Restauration, et c'est la même violence pour une cause qui n'en a pas besoin, car nous avons raison.

Gardons le langage qui convient au bon droit; laissons l'injure aux factions. J'exprime ici la pensée d'un grand nombre d'amis sincères du Gouvernement.

Pèlerinage de Londres. — On s'attend à une levée de boucliers sur ce scandale, et il est fort désirable qu'on s'explique solennellement. J'avais rêvé un moyen, sans doute insolite, mais d'autant plus frappant, de provoquer une démonstration décisive. C'était d'amener le comte de Paris à la séance royale, au milieu de ses oncles, et d'introduire dans le discours du trône une phrase conçue à peu près dans ces termes : « L'avenir, Messieurs, c'est la Charte de 1830, c'est la foi du serment, c'est l'enfant que voilà. » J'espérais un grand effet de cette démarche sur une assemblée française toujours inflammable. La Chambre eût fortifié par son adresse ces paroles simples et fermes, et la discussion sur ces mots : *la foi du serment*, eût amené les explications avec les légitimistes.

A-t-on cru que c'était donner trop d'importance aux extravagances de Londres? Mais les légitimistes ne s'en tiendront pas là. D'ici à un ou deux ans, ils feront bien sûrement autre chose, et il faudra bien prendre un parti à leur égard. Un journal anglais disait qu'ils étaient incapables *même de perdre un Culloden*; mais ils se serviront des 3 millions que leur fournira la vente de Chambord? Dira-t-on que le comte de Paris était trop jeune pour apparaître ainsi devant les Cham-

bres, et qu'il doit rester jusqu'à sept ans dans le giron des femmes? Ces questions d'étiquette ne sont plus de saison. Ou il faut montrer le jeune prince à la France cette année, ou il faut renvoyer cette présentation à trois ou quatre ans. Si nous avions le malheur de perdre le Roi prochainement, les ministres ne regretteraient-ils pas que le prince royal n'eût pas été présenté par Sa Majesté elle-même à l'adoption des Chambres? Le Régent le leur présentera sans doute; mais est-il placé pour cela dans des conditions aussi avantageuses que le Roi? L'occasion était belle, on pouvait en profiter; les légitimistes eussent été furieux, et cette fureur même les aurait poussés peut-être à quelque nouvelle sottise dont on eût tiré parti. Toute lutte avec eux, *du vivant du Roi*, sera pour nous une victoire.

Une sagesse devant laquelle je suis accoutumé à humilier mes opinions a jugé que le moyen était extrême et trop solennel.

Il est toujours à souhaiter qu'un mot du Roi *sur le serment* provoque une phrase dans l'adresse.

Un député m'a communiqué son intention de déposer une proposition qui établirait « pour l'avenir, la « déchéance des droits politiques pour tout pair ou député qui ferait une démonstration en faveur d'un « prétendant. Le fait serait apprécié, et la peine prononcée par celle des Chambres à laquelle appartient « drait le prévenu. » Nous devons revenir ensemble sur cette idée.

On parle d'un autre député qui cherche vingt-neuf collègues signataires pour proposer, lui trentième, l'exclusion des députés qui ont fait le pèlerinage de Londres.

Tous les esprits sont préparés à cette lutte; voilà pourquoi je souhaitais qu'on l'exploitât le plus largement possible. Le Gouvernement est si fort de la modération qu'il a gardée envers un parti vaincu et indocile! Son rôle est si avantageux! Il peut si bien se poser! La politique ne crée rien, n'invente rien; toute la politique se réduit à savoir *profiter*.

M. Berryer raconte qu'il est allé là-bas pour des affaires d'intérêt de la duchesse. Il a été médiocrement satisfait. Dans un grand dîner, *on m'a mis*, dit-il, *au bout de la table, comme un avocat*. Le duc de Bordeaux lui a seulement gagné dix-huit louis au lansquenet. Leur jeu même est de l'ancien régime.

M. de Preigne n'y est allé que par respect pour l'héritage qu'il attend de M. de Gras-Préville.

Le pèlerinage de Londres est une heureuse préface pour la dotation.

Réformes électorale, parlementaire, et des lois de septembre. — On doit croire que l'opposition, si complètement battue sur ces trois points dans les dernières sessions, ne se donnera pas le désavantage et le ridicule de chercher cette année une nouvelle défaite. Il n'y a donc guère à se préoccuper de ces questions, à moins que M. Teste, député, ne songe à faire revivre

sa fameuse phrase, *il y a quelque chose à faire sur la définition de l'attentat*.

Conflit des maires avec quelques conseils municipaux. M. Giraud et M. Berger. — Je n'ai rien à dire à M. le ministre sur le fond de la question; il la possède mieux que quiconque. On ne sortira peut-être de ces taquineries, qui pourraient devenir contagieuses (dans un pays de mode et d'imitation), que par une disposition additionnelle à la loi de 1831, incomplète sous ce rapport, parce qu'elle n'avait pas prévu l'absurde.

La gauche ne manquera pas de faire, dans cette discussion, une sortie maladroite en faveur de M. Berger.

Le ministre aura beau jeu dans ces débats, quand il opposera à l'exiguë minorité des conseils dissidents, l'immense majorité des municipalités loyales et dévouées que les dernières élections ont produites; les élections des officiers de la garde nationale et des candidats aux mairies de la capitale sont aussi une éloquente réponse aux élections parlementaires que l'on a surprises, en 1842, au département de la Seine, à la faveur de l'émotion factice, créée par une question de parti.

Le ministère sera là sur un excellent terrain, et on se fie à la parole ferme et mesurée de M. le ministre de l'Intérieur pour en tirer de grands avantages.

Fortifications de Paris. — J'ai remis au ministère la proposition qu'un membre de la gauche avait préparée dans le temps contre l'armement des forts. Il ne s'agissait de rien moins que de la peine de mort contre tout militaire, quel que fût son grade, qui ordonnerait ou exécuterait cet armement hors le cas de guerre, et les soldats étaient autorisés à tirer sur lui. J'ignore si la gauche s'en emparera, en l'absence de son auteur. Mais son exagération la rendrait peu dangereuse.

Je crois que, dans la disposition des esprits, il faudra se montrer de bonne composition, cette année, sur l'extension des travaux; se renfermer dans les limites les plus étroites de la loi; ne pas anticiper sur les conséquences naturelles et nécessaires de cette œuvre, qu'il est important de mener à fin. On n'obtient beaucoup qu'en demandant peu à la fois. Les travaux sont fort avancés, on arrivera à temps, et c'est quand le gros œuvre sera terminé complètement qu'on demandera les moyens de l'utiliser.

Le ministère de la guerre allait trop vite. Il faut le modérer.

Effectif de l'armée. — Il en est de même de la question de l'effectif. Il y avait moyen de tout concilier en sacrifiant des chevaux de trait d'artillerie, qu'on retrouvera toujours en un mois, dans les campagnes, quand il en sera besoin, et de conserver des fantassins qu'on a besoin de former. Nous avons 44,000 chevaux de train, pour ne pas tirer un coup de canon. Il y a à Paris un régiment du train, dont tout l'emploi est de porter les fourrages de Bercy, où on a placé les maga-

sus, à l'École militaire, où sont les casernes de cavalerie; de sorte que ces grands chariots traversent tous les jours Paris, et interrompent la circulation, par suite d'une faute de M. de Clermont-Tonnerre, qui a si ingénieusement placé les greniers à fourrages du côté opposé aux quartiers de cavalerie. C'était un marché de complaisance pour le baron Louis, qui avait vendu au département de la guerre une portion de ses terrains de Bercy.

On dit que M. le maréchal, ministre de la guerre, a l'intention, si la Chambre le pousse trop vivement, d'abandonner une compagnie d'infanterie; ce serait une perte regrettable. L'économie des chevaux de trait est bien préférable, car elle n'a aucun inconvénient.

Algérie; crédit; effectif. Colonisation; port d'Alger; Constantine; vice-royauté. — L'Algérie tiendra une grande place dans les discussions, car elle en tient une assez large dans le budget et dans l'avenir du pays.

La Chambre a donné, l'an dernier, des votes de confiance, sous la condition tacite de résultats à lui présenter cette année.

Il y a un résultat apparent, la pacification. La Chambre prendra au mot ces assurances de paix pour demander une réduction de l'effectif algérien et quelque relâche dans le système d'expéditions du gouverneur. Mais la colonisation marche encore timidement.

Une commission fortement constituée, et composée de douze députés et de huit pairs, des plus considérables dans les deux Chambres, a travaillé dix-huit mois pour préparer des ordonnances et des règlements, dont l'administration de la guerre retarde la promulgation, sous prétexte de les réviser. M. Dumon, qui faisait partie de cette commission, pourra exposer au conseil, dans lequel il siège aujourd'hui, ce qui s'est passé entre cette commission et le département de la guerre, et les inconvénients des procédés employés à l'insubordination d'un chef de service, intendant militaire (M. de Vauchelle) qui a traité cavalièrement cette commission si éclairée, si laborieuse, si considérable. Le conseil devra y songer, dans l'intérêt des crédits que l'on demandera, cette année, aux Chambres, pour l'Algérie. Je ne puis tout dire dans cet aperçu sommaire; je donnerai de vive voix plus d'explications; qu'il me suffise d'engager ici MM. les ministres à ne pas permettre qu'une importante et savante ordonnance sur la *propriété en Algérie*, ordonnance rédigée par MM. Dumon, Félix Réal, Laplague-Barris, Macarel, Romiguière et Laurence (tous fort compétents), soit modifiée, corrigée et présentée à la signature du Roi, sans avoir été préalablement renvoyée par M. le Maréchal-ministre à M. le duc Decazes, président de la commission, qui la convoquera pour recueillir ses observations sur les changements proposés. C'est le moyen de sauver les amours-propres, déjà très-alarmés, et les crédits d'Afrique, qui pourraient en éprouver quelque dommage.

Une fois l'ordonnance sur la *propriété* promulguée en Algérie, comptez sur les colons et sur des capitalistes, car ils ne sont arrêtés les uns et les autres que par l'état précaire des propriétés.

Les dessèchements, autre base première de la colonisation, ont été fort négligés depuis un an. On assigne pour raison la maladie de l'ingénieur qui en est chargé, comme si un service aussi important devait être entravé par une telle considération.

La Chambre attache un grand prix aux travaux du port d'Alger. Il convient de lui apporter un compte rendu satisfaisant.

Les esprits s'occupent déjà de la forme définitive à donner à nos possessions. En fera-t-on une colonie? des départements? une vice-royauté? Cette dernière pensée, si froidement accueillie d'abord, a repris faveur avec le temps, et, il faut le dire, avec le nom qui s'y adaptait si naturellement. Les qualités de M. le duc d'Aumale ont emporté la question. On s'accoutume à la vice-royauté parce qu'on voit un vice-roi.

Cadres administratifs. — Les Chambres ont demandé, dans leur dernière session, que l'organisation des bureaux des ministères fût établie d'une manière fixe. On leur a promis quelques arrangements. Mais peut-on jamais dire le dernier mot sur ce sujet! Les besoins du service ne sont-ils pas trop variables pour permettre rien de définitif? Je crois qu'il ne faudra s'engager que très-prudemment dans cette voie, qui mènerait à une confusion de pouvoirs.

La constitution des ministères elle-même n'a-t-elle pas varié d'une étrange manière depuis quinze ans? et ne sera-t-elle pas encore modifiée? N'a-t-on point parlé d'un ministre spécial à créer pour les colonies, et pour l'Algérie, qui est si mal placée au département de la guerre? N'est-il pas question, quelquefois aussi, d'un ministère de l'agriculture séparée du commerce? L'institution de sous-secrétaires d'État pour tous les ministères n'est-elle pas une idée partagée par beaucoup de députés? M. de Lamartine la produira un jour à la tribune, car il la prône souvent.

Gardons-nous des envahissements de la Chambre dans le domaine administratif.

Les plaintes des condamnés de Saint-Michel, — la captivité du prince Louis, — la surveillance de Don Carlos, — le complot de la rue Pastourelle, — le monument de Molière, fourniront quelques épisodes à la discussion des fonds secrets. Les réponses sont faciles. Des amis du prince Louis laissent entendre que, si le Trésor et les Chambres faisaient droit à ses réclamations pécuniaires, il signerait tout ce qu'on exigerait de lui pour recouvrer sa liberté et s'exiler loin de la France.

Caisse d'épargne. — M. le ministre des finances a laissé entrevoir l'intention de proposer une modification à leur économie; je crois que le moment serait

mal choisi, et qu'il ne faut pas donner à M. de Cormenin le prétexte d'imprimer qu'on encaisse les facilités que le Trésor offrait aux ouvriers économes, dans la même session où l'on propose une dotation pour un prince. Il y a des rapprochements qu'il faut éviter.

Agents de change. — M. le ministre des finances se proposait aussi de demander aux Chambres une loi pour consacrer et régulariser les marchés à terme sur les effets publics. Je pense que le moment serait également mal choisi. La session est déjà assez remplie de questions épineuses, et celle-ci le serait beaucoup.

Quelques réclamations pécuniaires seront soutenues vivement par quelques députés sur pétitions nouvelles ou renouvelées. L'affaire Lestamy (les créanciers espagnols). — L'affaire Michelet (fournitures de Russie). — L'affaire du comte de Saur (fils du sénateur). — Les répétitions de l'ex-roi de Westphalie, prince Jérôme Bonaparte.

Il y a un principe d'équité au fond de toutes ces affaires; mais cela coûterait plusieurs millions.

Je sais que des députés y porteront un intérêt très-vif et très-direct. J'en parlerai avec détail.

Conclusion. — Quel sera le mouvement des hommes et des partis dans cette session? Les questions de cabinet sont bien éloignées. Il n'y a plus de combinaison

possible ni prête. MM. Dufaure et Passy avaient abdiqué l'an dernier, par leur inconcevable déclaration. Leur séparation les achève; M. Dufaure va tomber dans la gauche. M. Molé a été successivement démantelé de ses appuis, et il n'a publié, il y a un mois, dans les journaux, que cinq lignes qui nous ont annoncé un archevêque de Grenade. M. de Lamartine, après *l'Ange déchu* en vers, nous l'a donné en prose. M. Thiers, retranché dans son Empire, n'en sortira certainement pas pour attaquer les fortifications ni la dotation; pas même pour défendre M. Berryer, son ami secret, et pour nous demander encore une fois: Qu'est-ce qu'un carliste? phrase malheureuse qu'il tâchera de faire oublier par son silence. Seulement, ses amis annoncent son intention de prononcer un jour de cette session, ou de celle qui se rapprochera des élections générales, un discours fatidique, un discours-régence, pour avertir son *pays des tendances du pouvoir*, qui s'épure tous les jours des derniers vestiges de Juillet, se rétrécit, qui s'isole! etc.

Quant à la gauche, comptons les boules; elle s'est amoindrie. Quant à la majorité, elle est d'autant plus sûre qu'elle se fait indépendante; elle contredit souvent, elle rejette quelquefois, mais elle soutient toujours, car elle résiste pour appuyer.

MÉLANGES.

IV.

A MADAME LA PRINCESSE DE LIEVEN.

Vendredi, 4 février 1848.

Ma chère princesse, veuillez avoir la bonté de remettre ce petit mot à M. Guizot, que vous verrez probablement ce matin, ou du moins dans la journée. C'est pour lui dire le sujet de la conversation que je désire avoir avec lui, et le prier de ne pas prendre, avant de nous avoir entendus, mon beau-frère le duc de Mortemart et moi, de décision sur une chose à laquelle nous attachons un grand prix.

Veuillez agréer tous mes hommages les plus empressés.

LE DUC DE NOAILLES.

A M. GUIZOT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

4 février 1848.

Monsieur,

La princesse a bien voulu se charger de vous témoigner le désir que j'avais de vous entretenir un instant. Comme vos occupations et votre santé me font craindre de ne pas le pouvoir d'ici à quelques jours, je prends la liberté de vous indiquer l'objet de cet entretien auquel j'attache beaucoup de prix.

Il avait pour principal objet de vous prier de nous donner, à mon beau-frère le duc de Mortemart et à moi, un moment d'audience pour appeler votre bienveillance sur notre neveu, M. Palamède de Janson, que de bien tristes circonstances rendent en ce moment très-digne d'intérêt, qui a très-bien servi en qualité d'attaché à l'ambassade de Londres sous le maréchal Sébastiani, et qui en a un témoignage très-flatteur de votre main, qui est malheureusement libre des soins qu'il rendait à sa mère et qui lui avaient fait interrompre sa carrière, pour lequel enfin nous voudrions obtenir une place d'attaché payé auprès de M. de Béarn, son parent, qui de son côté désire vivement de l'avoir avec lui, parce qu'il connaît toutes ses qualités et ses moyens. La place est en ce moment vacante.

Il est nécessaire, monsieur, que je vous explique les différents motifs qui ne peuvent manquer d'appuyer notre demande auprès de vous. La seule chose que je prendrai la liberté de vous demander en ce moment, c'est de ne pas prendre de décision, au sujet de la légation de Hanovre, avant de nous avoir entendus.

Veuillez agréer la nouvelle assurance de tous mes sentiments et de ma haute considération.

LE DUC DE NOAILLES.

REVUE RÉTROSPECTIVE

N° 13.

ON NE REÇOIT PAS D'ABONNEMENT. — CHAQUE NUMÉRO SE VEND SÉPARÉMENT. — PRIX : 50 CENT.

En payant six livraisons d'avance, on les recevra à domicile.

Paris. — PAULIN, éditeur, rue Richelieu, 60.

VOYAGE DU DUC DE BORDEAUX EN ANGLETERRE EN 1843.

I.

A M. GUIZOT, MINISTRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES.

Londres, le 21 octobre 1843 (1).

Cher monsieur Guizot,

Le premier *post-scriptum* de votre lettre du 27 octobre sur la Grèce, que j'ai dû montrer à lord Aberdeen, contenait quelques lignes sur le voyage de M. le duc de Bordeaux. Arrivé jusque-là, lord Aberdeen a interrompu la lecture, et m'a dit (en substance) :

« Il faut que vous sachiez où j'en suis de cette question. Je vous ai déjà dit que, d'après les ordres de la Reine, j'avais fait prévenir le prince de l'arrivée prochaine de M. le duc et de madame la duchesse de Nemours, et qu'il serait désagréable à Sa Majesté qu'il se trouvât à Londres en même temps qu'eux. M. de Lévis m'a fait répondre que rien ne pouvait être plus contraire au désir ou à la pensée de M. le duc de Bordeaux, ou de ceux qui le conseillent, que de susciter par son voyage en Angleterre le moindre embarras, soit à Londres, soit en France. M. de Lévis m'a fait assurer, a continué lord Aberdeen, que le prince était, quant à présent, absolument

« sans espérances et sans projets ; qu'il était sans doute « du devoir de ceux qui l'entourent de le rendre digne « par son éducation de toute chance plus favorable « que la fortune pourrait lui réserver, mais qu'il n'y « en avait, en ce moment, aucune à prévoir ni à pré- « parer. Dans tout son séjour, le prince prendrait pour « règle de sa conduite les moindres désirs exprimés « par la Reine ou son conseil, et si M. de Lévis n'était « pas entré en correspondance avec lui (lord Aber- « deen) pour bien le rassurer sur ce point, c'était uni- « quement par respect pour les convenances telles qu'il « les concevait. »

Lord Aberdeen m'a paru, mon cher monsieur Guizot, pénétré de la sincérité de ce message, qui a été transmis, je crois, comme celui auquel il répondait, par l'entremise de son cousin, lord Matons, lequel demeure auprès d'Édimbourg, et y a souvent approché, il y a dix ans, la famille déchue.

« Ceci posé, a continué lord Aberdeen, je vous dirai « encore que la Reine désire ne point voir le prince, « et, quant à moi, je prendrais la responsabilité de lui « conseiller de refuser sa visite, si, par un motif quel- « conque, vous m'en exprimiez le désir au nom du « Gouvernement français. La question est donc entre « vos mains, et vous connaissez assez ce que sont les « dispositions de cette cour pour n'éprouver aucun « scrupule à nous faire connaître vos vœux. Mainte- « nant je vous dirai que, livré à moi-même, et si l'on

(1) Dans la copie du secrétaire du Roi, M. Faïn, cette lettre est bien datée du 21 octobre. Cependant au commencement M. de Jarnac y mentionne une lettre du 27 du même mois. Il y a évidemment erreur dans l'un ou l'autre chiffre.

« était indifférent à Paris, je voudrais que, s'il le désire, la Reine reçût le jeune prince. Il me semble que nous ne pouvons pas faire moins pour le petit-fils de Charles X, qui revient en Angleterre avec son simple titre de prince exilé, que nous ne nous sommes crus obligés de le faire pour un aventurier comme Espartero. Cette réception serait évidemment *strictly private*, une simple présentation, sans dîner, etc. Mais si vous m'en exprimez le désir, je le répète, je déconseillerais même cette prévenance de notre cour. Tout bien pesé, a continué lord Aberdeen, je me suis décidé à recommander à la Reine d'en parler à cœur ouvert à M. le duc de Nemours, et à s'en tenir à ce que le prince préférera lui-même. »

J'ai répondu que je n'avais et que vous ne me chargiez d'avoir aucune inquiétude sur la course de M. le duc de Bordeaux. Après quinze jours d'absence, ce matin, je n'en avais rien dit moi-même, et si lui (lord Aberdeen) n'avait rencontré deux lignes sur ce sujet, dans une très-longue lettre sur toute autre chose, il n'aurait point été question du Prince dans notre entretien. J'ai été jusqu'à dire (mais pas plus loin) que j'avais mon opinion personnelle, que je ne devais la lui exprimer que lorsqu'elle serait aussi celle de ma cour, mais qu'il n'avait pas à craindre que, transmise par moi, la pensée que je trouvais au fond de son esprit, fût atténuée dans l'expression. Après cela, j'ai rappelé que tout le parti légitimiste n'était pas de l'école de M. Lévis, et ne tenait pas le même langage. J'ai dit que s'il m'était possible de le mettre lui, lord Aberdeen, en rapport, pendant trois minutes seulement avec un des jeunes gens qui nous arrivent ici, avec M. de Fitz-James par exemple, il verrait ce que sont devenues, chez tant d'entre eux, les grandes façons et les bonnes traditions de Versailles. Bien des gens du parti pensent qu'à vingt-quatre ans révolus, il ne serait pas trop tôt pour le Prince de prouver qu'il ne craint pas le feu plus que ses cousins et qu'il est au moins capable de ce qu'a tenté Louis Bonaparte. Si vous voyez quelqu'un des meneurs qui vont arriver ici, ai-je continué, vous vous convaincrez que c'est bien à eux, et non pas au Prince ou à sa suite, qu'il est quelquefois du devoir du Gouvernement, responsable de la tranquillité publique, de songer, et qu'ils ne lui permettent eux-mêmes pas de leur accorder les ménagements que personne, en France, ne voudrait refuser à l'exil de M. le duc de Bordeaux ou à ceux qui le partagent. J'ai dit en terminant, cher monsieur Guizot, que si parfois j'aurais à demander au *Foreign-Office*, si M. le duc de Bordeaux était à Londres ou à Édimbourg, c'était par le simple motif que je n'avais et que je ne désirais avoir aucun moyen à ma disposition d'informer mon Gouvernement sur ses mouvements.

Tout ceci a été fort bien entendu par mon interlocu-

teur. Vous voyez, mon cher monsieur Guizot, que j'ai parlé surtout pour me défendre de toute inquiétude puérile, ou pour justifier celles qui pourraient plus tard devenir légitimes. Je me reprocherais avant tout d'ébranler, par une conduite moins circonspecte, la confiance si grande que l'on place ici dans la stabilité de ce que j'ai l'honneur de représenter. Maintenant, un mot sur mon opinion personnelle, que j'espère ne point avoir légèrement formée, mais que je vous soumetts avec une conviction profonde. Il me paraît, mon cher monsieur Guizot, au plus haut point convenable et désirable que, si la Reine s'en remet, pour la *private reception* à la décision de M. le duc de Nemours, notre prince se prononce pour la réception, comme pour toutes les prévenances compatibles avec un simple titre de prince exilé. Je n'ai point oublié ce que vous me mandiez le 9 septembre, au moment où une entrevue de M. le duc de Bordeaux avec l'empereur de Russie et le roi de Prusse, et un congrès légitimiste vous étaient annoncés à Berlin; mais vous savez même alors où j'ai cru devoir m'arrêter, et, tout ayant échoué à Berlin, il y a, je pense d'autant moins de précautions à prendre ici. Il va sans dire que, s'il devenait nécessaire plus tard de faire connaître pourquoi et comment la réception a eu lieu, rien ne serait plus facile à Londres comme à Paris. Je pourrais même, si vous le vouliez, vous écrire officiellement ce que m'a dit lord Aberdeen (*mutatis mutandis*), et l'affaire une fois arrangée à Windsor, vous me donneriez l'ordre de lui demander la réception et les politesses. Si je n'avais l'espoir que, tout bien pesé, cette opinion sera la vôtre, je serais très-éloquent, mais je vous fais grâce de tous développements plus longs, d'autant plus que cette question n'est ni la seule ni la plus importante dont j'aie aujourd'hui à vous parler.

Un mot pourtant encore. J'ai à répondre aujourd'hui à une lettre de M. le duc de Nemours, et je lui soumets mon opinion, mais sans développements, et plutôt pour l'engager à arriver bien préparé sur cette question. Veuillez l'entretenir vous-même, et, si vous le jugez convenable, lui montrer cette lettre, qui est le commentaire nécessaire de ce que je lui écris.

Adieu, et mille respectueux compliments.

P. DE ROHAN-CHABOT.

A M. LE MARÉCHAL, PRÉSIDENT DU CONSEIL.

Paris, 29 décembre 1845.

M. le président du conseil, j'ai l'honneur de vous transmettre, ci-jointe, pour compléter jusqu'au 28 décembre mes précédentes communications; la dernière en date du 9 du courant, la liste des personnes

t pris, dans mes bureaux, des passe-ports pour terre, avec l'intention présumée de se rendre du duc de Bordeaux. Je vous transmets également comme faisant suite aux listes précédentes, les voyageurs qui m'ont été signalés comme étant des départements pour Londres, dans le même

illex agréer, monsieur le président du conseil, l'assurance de mon respect.

Le conseiller d'État, préfet de police,
G. DELBESBERT.

lit sur la minute de la pièce précédente une copie du Ministre, ainsi conçue : « Au général Nau- pour vérifier s'il y a des militaires en activité de service. Dans ce cas, m'en donner la liste. »]

CULIAIRE AUX AGENTS DIPLOMATIQUES.

Paris, le 2 janvier 1844.

meur, ce qui s'est passé à Londres, pendant le

séjour que vient d'y faire M. le duc de Bordeaux, a changé la situation de ce prince. Ce n'est plus un jeune prince malheureux et inoffensif, c'est un prétendant déclaré.

Dans cet état de choses, l'intérêt et la dignité de la France imposent au gouvernement du Roi de nouveaux devoirs. Nous ne voulons point exercer sur les démarches de M. le duc de Bordeaux une surveillance inquiète et tracassière qui aggrave le malheur de sa position, mais nous ne saurions voir désormais avec indifférence les démonstrations dont il pourrait être l'objet dans les pays étrangers. Quelque vaines que fussent en définitive ces démonstrations, elles pourraient, au dehors, placer les représentants du Roi dans une situation peu convenable, et fomenter au dedans, des passions et des espérances criminelles. Nous avons le droit de compter que partout où paraîtra à l'avenir M. le duc de Bordeaux, l'attitude des cours alliées de la France ne permettra pas que ni l'un ni l'autre de ces inconvénients en puisse résulter. S'il en était autrement, la présence simultanée du représentant du Roi ne serait ni convenable, ni possible, et vous n'hésitez pas à le déclarer.

Je vous invite à donner lecture de cette dépêche à M. le ministre des affaires étrangères de...

CORRESPONDANCE DES MINISTRES DE LOUIS-PHILIPPE AVEC LUI.

II.

Ministère du 29 Octobre. — M. Guizot.

cette quatrième partie de la Correspondance de Louis-Philippe avec M. Guizot offre encore un plus grand intérêt que les trois précédentes. La lettre de Louis-Philippe par laquelle elle commence est une réponse à celle de M. Guizot qu'on a lue précédemment page 170 et aurait dû être classée à la suite de celle-ci.]

M. GUIZOT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Neuilly, 16 juillet 1846.

mon cher ministre, je ne puis que dire *amen* à votre lettre d'un bout à l'autre; elle est conforme à la manière de voir et d'envisager toute la question. Sans doute, nous devons faire nos réserves, non-seulement en faveur de Montemolin et de Trapani, mais aussi en faveur des descendants de Philippe V, mariés et non mariés. Nous devons tenir le même langage à Madrid et à Naples aussi bien qu'à Londres. Notre lettre a été si loyale et si nette, que cette uniformité de langage en découle nécessairement. Nous avons dit

toujours et partout que nous n'insistions que sur un descendant de Philippe V, sans aucune exclusion ni préférence entre les princes de cette origine, que celles de l'Espagne et de la reine Isabelle II. Nous n'avons secondé Trapani que sur le vœu de la reine mère et de la reine régnante; nous n'avons approuvé le changement des dispositions de la reine mère à l'égard de Trapani (son frère) que par l'étonnante lettre publique de son secrétaire (1) qui avait le double but de rendre Trapani impossible, et de nous attribuer, contre toute vérité, le blâme de l'avoir voulu *malgré elle*, et d'avoir voulu *l'imposer à sa fille et à l'Espagne*.

(1) Voir précédemment page 50 de cette Revue.

Voilà ce qu'il faut dire à Naples, pour y faire bien comprendre notre véritable position et toute notre conduite. Sans doute, nous pourrions bien dire au roi de Naples que sans les petites peccadilles d'avoir maintenu Trapani aux jésuites, de ne l'avoir pas fait voyager soit ici, soit en Afrique, soit plus encore peut-être en Espagne, lorsqu'il n'y avait d'autre obstacle que celui de sa volonté, la partie adverse n'aurait pas pu parvenir à lui donner ce vernis désagréable, quoique factice, qui le couvre à présent du manteau de l'impopularité; mais nous n'avons pas besoin de reprocher tout cela au roi de Naples: c'est la désertion de la reine Christine de son frère, et le coup qu'elle a porté à sa candidature par la lettre de Rubio, qui nous ôte tout moyen de la soutenir, et qui par conséquent ôte au roi de Naples tout droit de se plaindre de nous, quand cet état de choses nous conduit à nous rallier à la candidature des fils de don Francisco de Paula. Tout ce que nous pouvons ajouter, c'est que si la reine parvient à annuler le tort qu'elle a laissé faire à la candidature de son frère, et surtout celui qu'elle lui a fait elle-même par la lettre de son secrétaire, assurément ce ne sera pas de notre part que cette candidature éprouvera aucun obstacle. Aujourd'hui, c'est le temps seul et l'impossibilité réelle ou volontaire des autres candidatures qui peut remettre celle de Trapani sur le tapis.

Quant à celle de Montemolin, nous avons fait en tout sens, tout ce qui était possible pour lui faire comprendre la nature des obstacles qui l'entraient et lui indiquer les moyens de les aplanir. Nous n'avons plus, selon moi, à nous en occuper. C'est sans doute regrettable, mais nous ne pouvons pas faire que ce qui est ne soit pas.

Quant aux Cobourgs, il serait sans doute très-convenable, et selon moi, très-honorable pour eux, de faire une déclaration telle que celle que Bresson suggère dans sa lettre; mais il ne faut certainement pas la leur demander, ni même y penser. J'ai lieu de croire, et vous pouvez le demander (mais très-confidentiellement) à Bresson, que leur intention est de ne rien répondre aux ouvertures que la reine Christine leur a faites dans la lettre qu'elle a adressée au duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha.

Je pense donc, mon cher ministre, que vous devez agir, et même le plus tôt possible, dans le sens que vous m'indiquez, à Londres et à Naples et à Madrid; nous verrons ce qui en sortira. Si ce devait être des complications exigeant des communications verbales, je vous demanderais de venir me voir.

Votre lettre y a bien suppléé cette fois, et j'ai tâché d'y suppléer de même dans cette réponse. Ce que je regrette, c'est que vous ne puissiez pas causer de tout ceci avec Narvaez. Je ne vois que moi qui puisse vous suppléer et je suis un peu craintif sur tout cela.

Veillez arriver, et donnez-moi toujours vos bons conseils.

Bonjour, mon cher ministre.

LOUIS-PHILIPPE.

EXTRAIT D'UNE LETTRE PARTICULIÈRE DE M. BRESSON A M. GUIZOT.

Madrid, le 12 juillet 1846.

Mon cher ministre, j'ai vu la reine avant-hier. En lui remettant la lettre du Roi, je l'ai avertie que j'en avais connaissance et copie; que sa Majesté y maintenait sa position et ses affirmations; que toutefois cet incident *Rubio* était terminé, que nous faisons trêve aux sentiments fâcheux qui en étaient résultés, et que dans le danger que pouvait susciter à la reine et à son gouvernement le changement du ministère anglais qui, à tort ou à raison, relevait les espérances des révolutionnaires, nous revenions à elle et reprenions nos bons rapports. Je n'ai fait aucune allusion à la lettre de notre reine que je lui présentais en même temps. Ce début a paru lui plaire, et nous nous sommes aussitôt trouvés fort à l'aise. Il ne fallait pas tendre plus longtemps la corde, et courir le risque de la pousser tout à fait vers nos adversaires. La houderie, la menace et la rudesse avaient produit leur effet; je rentrais avec plaisir dans mon caractère. J'ai donc ajouté que le Roi, tenant compte des embarras de la reine et voulant lui donner un nouveau témoignage de sa sollicitude et de son amitié, était disposé à consentir que dans toute combinaison Bourbon, M. le duc de Montpensier prit place à côté du mari de la reine, c'est-à-dire que les deux mariages, si l'un devait faciliter l'autre, se célébraient ou fussent du moins déclarés simultanément. Cette grande, importante, indispensable concession n'est pas aussi formellement exprimée dans votre lettre du 5; mais les commentaires et développements de Desages et de Glucksberg ne m'ont laissé aucun doute. Grâce vous en soient rendues! Ce qui était obstacle, obstacle insurmontable, s'est transformé en secours puissant. J'en suis certain, en sondant votre cœur, vous y trouvez le contentement d'avoir pris cette résolution. La nouvelle en a été accueillie par la reine Christine avec une joie dont j'aime à croire la manifestation sincère. Nous avons aussitôt discuté les deux chances qui nous restent. Évidemment, elle n'a pas renoncé à tout espoir pour le comte de Trapani; d'elle-même, elle m'a raconté ce que je savais déjà, qu'elle avait empêché Carini de préparer le roi de Naples à une complète renonciation, et hier soir, le duc de Riansarès, qui dinait chez moi, m'a dit que ma conversation avait causé un vif plaisir à Sa Majesté, qu'elle réfléchissait, qu'elle pensait, qu'elle combinait si maintenant qu'il était en son pouvoir de

présenter à la fois à l'Espagne le comte de Trapani et M. le duc de Montpensier, nous ne devons pas revenir à notre ancien projet ; si nous ne pourrions pas tirer un grand parti de ce rapprochement, en les faisant arriver ensemble soit par Bayonne, soit par Barcelone ; si M. Mon, si M. Isturitz même, avec cette modification capitale, ne se prêteraient pas à seconder cette combinaison. Il doit me proposer pour l'un de ces jours, une promenade à cheval, à quatre heures du matin, et il me rendra compte après avoir causé avec la reine et pressenti les dispositions de M. Mon, des impressions définitives. Je n'ai pas combattu ce retour vers notre ancien protégé, loin de là ! Mais j'ai représenté comme d'une exécution bien autrement prompte et facile, le mariage de la reine avec le duc de Cadix. Sa Majesté en est tombée d'accord, et elle le verrait s'accomplir sans aucune répugnance, si la reine, sa fille, ne témoignait pour ce prince un éloignement aussi prononcé, et s'il n'était douteux qu'il fût homme. Ce dernier point était scabreux. Elle l'a touché avec adresse, me parlant de la voix, des hanches, de la conformation du prétendant. J'ai répondu que la réserve, que la moralité de ses habitudes, pouvaient être attribuées à l'affection qu'il professait pour la jeune reine ; qu'il aura craint qu'une vie déréglée ne lui ôtât toute chance ; qu'il était pieux, un peu solitaire ; que sa prétention même d'épouser la reine indiquait qu'il se jugeait en état de remplir toutes les obligations du mariage ; que les hommes atteints de l'infirmité très-rare, très-exceptionnelle qu'on lui supposait, ne se mettaient pas en avant, fuyaient plutôt l'épreuve décisive qu'il semblait rechercher. Ces observations ont paru toucher la reine ; elle a, m'a-t-elle dit, des moyens certains d'information, elle y aura recours. Pour don Enrique, elle ne s'occupe pas de ses extravagances politiques ; elle le sait mauvais, pervers, perdu de mœurs ; ses devoirs de mère l'obligent à le repousser. J'ai encore appris hier par Riansarès qu'aussitôt après mon départ, elle a fait venir la reine ; qu'elle l'avait mise sur la voie de s'expliquer sur le duc de Cadix, et qu'elle avait rencontré des préventions d'une vivacité et d'une énergie qui semblent ne faire qu'augmenter. Elle promet de revenir à la charge. Nous discussions même, Riansarès et moi, s'il ne serait pas à propos de le changer de garnison et de l'appeler à Madrid avec son régiment. Sans trop d'insistance, sans forcer précisément son inclination, on tâcherait d'habituer la reine à sa voix et à ses hanches, et nous sortirions d'embaras, par le chemin certainement le plus court et le plus facile. Dieu le veuille ! En attendant, il n'y a plus de danger imminent du Cobourg. M. Mon continue de m'assurer qu'on n'a reçu encore aucune réponse de la famille. Nous venons d'apporter un nouvel élément dans la question. La reine Christine s'est étendue avec une complaisance extrêmement maternelle sur le bonheur de

l'Infante d'épouser un prince comme M. le duc de Montpensier. Tout cela cependant ne peut être joué, et il faut bien se fier une fois à un mouvement d'abandon. J'ai demandé à la reine et au duc le secret sur la concession que nous leur faisons ; je leur représentais que l'application de ce grand moyen serait bien plus efficace, si d'avance il n'était pas divulgué et discuté ; ils l'ont reconnu, mais je ne réponds nullement de leur discrétion. Mettez-vous donc en mesure comme s'ils devaient parler. Dégagé, affranchi, vous l'êtes mille fois, par les procédés des agents anglais. Je ne prétends pas diminuer vos regrets de la retraite de lord Aberdeen ; mais permettez-moi de vous faire remarquer, qu'il n'a jamais empêché le mal, qu'il s'est borné à vous en avertir quand il était fait.... Bulwer, n'a pu cacher son dépit de la démolition si complète de son candidat. Nous continuons dans les meilleurs termes apparents ; c'est ce que vous voulez, et je lui offre tout mon appui pour le duc de Cadix ; mais il ne sait pas encore ce que pensera lord Palmerston, il le croit plus porté pour don Enrique, quoique Aston, à ce qu'il prétend, ait fait passer l'un et l'autre frères, en Angleterre, pour des crétiens. Il ne pense pas que près de Palmerston, le Cobourg soit très en faveur ; enfin, il ne s'engage pas, il élude et se réserve....

La reine Christine n'a pas été trop déconcertée de l'admirable et vigoureuse lettre du Roi. Elle a même dit à M. Mon qu'elle était bien aise d'avoir un pareil document entre les mains.

Isturitz et Riansarès l'ont au contraire jugée sévère. Ce dernier m'a dit que la lettre de notre reine avait répandu du baume sur les blessures, et que Sa Majesté y répondrait avec effusion. Nous voilà replacés dans des relations naturelles que je m'appliquerai, pour ma part, à ne plus laisser altérer.

Mon avis est qu'*ici, pour le moment*, il faut éviter tout ce qui donnerait de l'ombrage et provoquerait des récriminations, et qu'il est à propos de se tenir sans affectation à l'écart des mouvements des partisans du comte de Montemolin. Je n'irai donc pas vers le duc de Veraguas et le marquis de Viluma avec les copies que vous m'avez adressées ; je les laisserai venir à moi, toujours amical et confiant, mais agissant...

EXTRAIT D'UNE AUTRE LETTRE DU MÊME AU MÊME.

Madrid, le 13 juillet 1846.

Cher ministre, j'ai une bonne nouvelle à vous annoncer. Hier au soir, les reines étaient à l'Opéra. Riansarès est venu dans ma loge, où se trouvaient Isturitz, etc. Il m'a pris à part pour me dire que la reine Christine adoptait ma manière de voir, et qu'on allait essayer, par l'effet de la présence, de réconcilier la jeune reine avec l'idée d'un mariage avec son cousin

le duc de Cadix. En conséquence, Sa Majesté doit appeler au palais ce soir, l'Infant don Francisco, et le charger d'inviter son fils à venir à Madrid pour la Sainte-Christine, 24 de ce mois. Plus tard, on assignera à son régiment la capitale pour garnison.

Sur cet avis de Riansarès, je suis parti d'un pied léger, et en dix minutes j'étais chez le directeur de l'*Heraldo*. Demain le journal annoncera qu'il maintient son principe : *un prince espagnol libéral*. Après demain, il expliquera pourquoi il a abandonné depuis six mois don Enrique, et proposera don Francisco d'Assise.

A M. GUIZOT, MINISTRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES.

Neully, 20 juillet 1846, 11 heures
et demie du matin.

Mon cher ministre, au moment de partir pour une visite des fortifications, je commence par vous remettre la lettre anglaise ci-jointe, et je garde les autres pour le duc de Montpensier, qui doit nécessairement en avoir connaissance. Vous les aurez demain.

Mon étonnement est d'autant plus grand, que Bresson se soit ainsi compromis sur la *simultanéité des deux mariages*, qu'il savait diamétralement contraire à ma volonté, et autant à la résolution du duc de Montpensier et de toute ma famille, qu'il dit lui-même n'y avoir pas été autorisé par vous, et qu'il a recours, pour justifier une pareille incartade, à faire des commentaires sur les lettres de Desages et de Glucksberg. Je n'ai point vu M. Desages, mais avec Glucksberg j'ai été aussi explicite que faire se pouvait. Je lui ai non-seulement fait connaître ma détermination et celle des miens sur ce point; mais je lui en ai déduit fort au long les motifs, et je lui en ai même donné certaines raisons qui rendaient nécessaires des explications catégoriques avant que le mariage du duc de Montpensier pût être conclu définitivement.

Il résulte de tout cela qu'un désaveu formel est indispensable. Comment le faire est la seule question à examiner; mais je n'ai jamais trompé personne, et je ne commencerai pas aujourd'hui à laisser tromper qui que ce soit sous mon nom. Le donner promptement et nettement sur la *simultanéité et sur la conclusion définitive*, avant la discussion des articles, est encore ce qui peut mieux pallier les embarras que cette triste campagne ne peut manquer de faire surgir.

À demain le reste, mon cher ministre, continuez à vous bien soigner par le repos et les promenades; ne vous inquiétez pas de mon surcroît d'écritures, je le fais volontiers pour ménager votre santé.

Bonjour, mon cher ministre.

LOUIS-PHILIPPE.

A M. GUIZOT, MINISTRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES.

20 juillet 1846.

Mon cher ministre,

Le duc de Montpensier me rend vos lettres de Bresson, que je vous remets bien à la hâte. Il concourt *très-vivement* à tout ce que je vous ai écrit ce matin. Il faut effacer, annuler formellement tout ce que Bresson a dit en sus de ce que j'avais autorisé. Il faut que les Reines sachent qu'il était interdit à Bresson de dire ce qu'il a dit, et que la simultanéité est inadmissible. Il nous a fait là une rude campagne; il est nécessaire qu'elle soit *biffée*, et le plus tôt possible. Je ne resterai pas sous le coup d'avoir fait contracter en mon nom un engagement que je ne peux, ni ne veux tenir, et que j'avais formellement interdit. Voyez donc comment vous pouvez arranger ce désaveu? J'attends votre réponse avec impatience. Sauf ce cruel incident, que rien ne provoquait, qu'il était si facile d'éviter, je suis, comme vous l'avez prévu, très-content du reste du contenu de toutes ces lettres.

Bonsoir, mon cher ministre.

LOUIS-PHILIPPE.

AU ROI.

Val-Richer, mercredi, 22 juillet 1846.

Sire,

J'avais déjà écrit à Bresson. Je lui ai réécrit, je lui ai envoyé les propres paroles du Roi. Il fera la retraite nécessaire. Certainement, il est allé trop loin, et fort au delà de mes instructions; mais je ne crois pas qu'il soit allé aussi loin que le Roi le suppose. Il n'a jamais pu entendre ni dire que le mariage de Monseigneur le duc de Montpensier serait conclu, célébré, ou même définitivement arrêté en même temps que celui de la Reine. Il est évident que l'examen et la discussion des articles doivent précéder non-seulement toute conclusion, mais encore toute résolution définitive. Si le mariage de la Reine avec le duc de Cadix était une fois arrêté, on traiterait alors définitivement du mariage de Monseigneur le duc de Montpensier avec l'Infante, c'est-à-dire qu'on en annoncerait l'intention réciproque, et qu'on en discuterait les conditions et les termes. C'est sur ce terrain, je pense, que nous devons nous tenir, et que je prescrais à Bresson de se rétablir. Le Roi peut être sûr que je l'y ramènerai chaque fois que je lui écrirai.

Je n'ai rien de nouveau d'aucun point. A Louis la situation du cabinet whig paraît de plus en plus faible et précaire. J'ai vu une lettre de lui, ton peu confiante et peu glorieuse. On verra la nécessité prochaine d'une dissolution; le cabinet protectionniste qui ne sera p

Le cabinet whig et ramènera Peel l'été prochain. Mais ce ne sont là que des *guesses*.

En attendant, lord Cowley ne reçoit pas un mot de lord Palmerston, pas même pour accepter sa démission, qu'il a envoyée. Ils (lord Cowley et sa femme) sont bien heureux et reconnaissants du portrait du Roi.

On m'écrit ce qui suit :

« Toute l'ambassade russe vient de recevoir des marques de faveur impériale. Il n'en était pas venu depuis la révolution de juillet, Kisséleff a le *Stanislas*, et les trois autres des promotions. Ceci veut dire qu'on est gracieux pour Paris. On veut le marquer par tous les houts... excepté le véritable. L'opinion est à Pétersbourg plus française que jamais, et cela universel et avec fracas. »

On a remarqué que samedi dernier le Roi avait beaucoup causé avec Miraflores, dans le salon à part, et un peu avec Cowley, dans le salon de la Reine. Rien à coup sûr de plus naturel, mais le vieux est un peu susceptible.

Je n'ai pas besoin de rappeler au Roi que Miraflores n'est pas sûr, ni de jugement, ni de dévouement ; et très-vantard.

Je suis charmé de l'accueil que le Roi a trouvé en visitant les fortifications. Certainement l'état général des esprits est bon, et j'espère bien que les élections s'en ressentiront.

Ce que j'espère bien aussi, c'est que l'indisposition de Monseigneur le duc d'Aumale n'aura pas de suite.

J'aurai grand besoin de causer à fond avec lui de l'Afrique. C'est une affaire qui tiendra beaucoup de place dans la chambre prochaine.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

AU ROI.

Val-Richer, jeudi, 25 juillet 1846.

Sire,

Voici Bresson, Brougham et Reeve. La situation continue à s'améliorer à Madrid. Les intrigues sont en baisse. Je crains toujours que la Reine Christine ne soit pas bien sincère ni bien efficace dans son concours à la combinaison Cadix.

Voici le langage que tenait Thom avant-hier :

« L'Infant de Bourges se perdrait à tout jamais s'il épousait la Reine en la reconnaissant. Il faut qu'il maintienne ses droits, et qu'il garde son avenir. En Espagne, tout est fragile ; son temps viendra. Si on s'épousait sans préambule : le Roi épouse la Reine,

à la bonne heure. Confondre les droits, mais maintenir le droit. Sinon, non. »

Le Roi voit que, ni à Vienne, ni à Bourges, rien n'est changé. Thom a plus d'esprit qu'il n'en montre, et est souvent le vrai confident du prince de Metternich.

Les prospects du cabinet whig sont bien *gloomy*.

J'espère que le Roi, dans sa prochaine lettre, aura la bonté de me donner des nouvelles de Monseigneur le duc d'Aumale.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

P. S. Le Roi aura, j'espère, la bonté de me renvoyer le plus tôt possible la lettre de Bresson.

A M. GUIZOT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Neuilly, vendredi, 24 juillet 1846.

Mon cher ministre, j'ai reçu ce matin votre lettre du 23, et hier celle du 22, au moment où je partais pour une visite des fortifications, qui a duré sept heures.

Je vois avec plaisir que votre opinion est d'accord avec la mienne sur la campagne que Bresson vient de nous faire sur la *simultanéité*, et que seulement vous pensez que Bresson ne s'est pas aussi formellement engagé que je le craignais. Moi, je pense au contraire que, connaissant bien mon opinion et celle de ma famille sur la *simultanéité*, il a voulu nous lier sur ce point, et que, s'il y a différence entre ce qu'il a dit à la Reine et ce qu'il vous a écrit, elle consiste en ce qu'il nous aura plus engagés avec la Reine qu'il ne nous l'aura dit. Peu importe, au surplus. Il a dit que le Roi consentirait que les deux mariages fussent célébrés ou au moins déclarés en même temps. De telles paroles, mon cher ministre, prononcées par un ambassadeur dont les lettres de créance portent d'ajouter foi à ses paroles, constituent un engagement qui ne peut être annulé que par un désaveu notifié de manière à ce qu'il ne puisse en rester aucun doute à la personne envers qui l'ambassadeur a engagé son souverain. Ce désaveu formel est donc d'autant plus nécessaire que la partie à laquelle nous aurons affaire ne manquera pas de se prévaloir de tout ce qu'elle pourra, soit pour nous contraindre à nous soumettre à la *simultanéité*, soit pour établir qu'elle a été trompée, si nous ne nous y soumettons pas, et que nous avons manqué à notre parole envers elle.

Il faut donc qu'il n'y ait pas seulement un désaveu verbal de la part de Bresson, qui serait *verba volant*, même s'il le faisait complet, ce qu'il ne ferait probablement jamais, mais que ce désaveu soit remis par écrit à la Reine Christine, de manière à ce qu'on ne

puisse jamais essayer d'en nier le positif, ou d'en contester la notification.

Je ne vois que deux manières d'atteindre à ce but : l'une, une lettre de ma Reine à la Reine Christine ; l'autre, une lettre de vous à Bresson, qu'il lui serait enjoint de lire à Sa Majesté, et dont il devrait lui demander de laisser entre ses mains une copie *ne varietur*. Je trouverais la lettre particulière de vous le meilleur moyen dans tous les sens ; mais il me faut indispensablement l'une ou l'autre. Que la lettre soit écrite par vous ou par la Reine, le contenu me paraît devoir être le même dans les deux cas. Il pourrait être à peu près : « Que le vif désir de Bresson de se rendre agréable à la Reine Christine, et de faciliter des mariages que nous désirons en effet très-vivement, l'a entraîné au delà de ses pouvoirs ou de ses instructions, quand il a dit à la Reine Christine que le Roi pourrait consentir à ce que le mariage de la Reine Isabelle II avec un prince descendant de Philippe V dans la ligne masculine, et celui du duc de Montpensier avec l'Infante, sœur de la Reine Isabelle, fussent célébrés ou déclarés en même temps ; qu'il est donc devenu nécessaire que la Reine Christine fût informée directement et positivement que rien n'est changé aux intentions qui ont été manifestées à la Reine Christine relativement à ces mariages, de la part du Roi et de la Reine des Français, et que leurs Majestés désirent toujours très-vivement que le duc de Montpensier épouse l'Infante, mais que, quels que soient leurs désirs à cet égard, elles entendent s'en tenir à ce qui a été dit antérieurement de leur part, qui est que ce n'est qu'après que le mariage de la Reine Isabelle II avec un prince descendant de Philippe V aura été célébré, qu'on pourra traiter définitivement du mariage du duc de Montpensier avec l'Infante, et qu'elles se hâteront d'en accélérer la déclaration et la célébration autant que les circonstances le leur permettront. »

Voilà, mon cher ministre, toute ma pensée ; hâtez-vous de me répondre ; car nous sommes si lents dans nos communications, qu'il s'écoule bien du temps, et ici, il est très-pressé que le désaveu arrive à Madrid le plus tôt possible. Je ne vous ai pas caché combien je tenais à ceci ; mais vous ne sauriez croire à quel point on est monté dans la famille, et le duc de Montpensier dit qu'il ne veut pas que son mariage soit le passe-port de celui de la Reine Isabelle II. Bresson a erré, à bonne intention sans doute, et, pour avoir voulu nous *lier*, il nous a presque *déliés*. Je crois que le mieux est que vous écriviez, et le plus tôt possible, et j'espère que vous m'enverrez bientôt la minute de votre lettre.

Le duc d'Aumale est quitte de la fièvre.

Bonsoir, mon cher ministre.

LOUIS-PHILIPPE.

AU ROI.

Val-Richer, 24 juillet 1846, 7 heures du soir.

Sire,

J'ai l'honneur d'envoyer sans retard au Roi ce qui m'arrive de Londres. J'en suis plus fâché que surpris. J'ai toujours cru que lord Palmerston rentrerait bientôt dans sa vieille ornière. Jarnac aura reçu, presque au même moment où il m'écrivait, mes instructions pour proposer à lord Palmerston le concert et l'action commune, entre lui et nous, à Madrid, pour l'un des fils de don François de Paule. Nous verrons ce qu'il répondra à cette proposition formelle. Il dira probablement qu'il ne peut intervenir activement dans le choix ; qu'à la reine d'Espagne seule et à son gouvernement il appartient de choisir entre les candidats contre lesquels ne s'élève aucune objection, du moins de la part de l'Angleterre.

La dépêche est écrite évidemment en vue du parlement et de la publicité. Je suis frappé qu'il ait parlé à Jarnac de sa lettre particulière à Bulwer sans la montrer. Pourquoi en parler ? Je ne serais pas étonné qu'au fond il ne se souciât pas beaucoup du Coburg, et se proposât surtout de reprendre en Espagne le patronage du parti progressiste. La seconde partie de la dépêche, si dure pour le général Narvaez et tout le parti modéré, y compris implicitement la reine Christine, est beaucoup plus développée que la première. C'est évidemment celle à laquelle Palmerston attache le plus d'importance.

Ma première impression, en recevant ceci, est que nous devons nous attacher plus que jamais à notre idée actuelle : *Cadix et Montpensier*. La reine Christine et tout le parti modéré ne peuvent pas ne pas comprendre que, par là seulement, ils peuvent rester les maîtres, en s'assurant l'appui du Roi et de la France, tandis que toute autre combinaison les livre infailliblement à leurs ennemis, les radicaux. C'est en ce sens que j'écris quelques mots à Bresson, en lui envoyant copie de ces deux lettres, et en lui recommandant de nouveau de ne point s'engager quant au mariage Montpensier, à la *simultanéité de la conclusion définitive*, et de réserver avec soin la pleine et libre discussion des articles. J'ajoute que je lui donnerai des instructions plus détaillées quand je me serai concerté avec le Roi.

Je ne donne au Roi lui-même, en ce moment, que ma première impression. Je ne veux pas tarder d'un jour à lui transmettre ces pièces. Je réfléchirai attentivement d'ici à demain, et j'aurai l'honneur d'écrire au Roi tout ce qui me sera venu à l'esprit.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

A M. GUIZOT, MINISTRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES.

Neuilly, samedi matin, 25 juillet.

Mon cher ministre, la lecture des pièces que j'ai reçues de vous ce matin, à neuf heures et demie, et que je vous renvoie immédiatement, me laisse sous l'empire des plus pénibles impressions, non pas que je m'attendisse à mieux de lord Palmerston, mais parce que j'espérais qu'il ne se serait pas mis si promptement à découvert. Mon impression actuelle est qu'il faut lui rendre coup pour coup, et le prendre tout de suite corps à corps, en démasquant sa marche pour détruire *notre entente cordiale*, dont la conservation est très-certainement le vœu général de l'Angleterre, et même de la principale partie de ses *supporters*.

Il serait très-important que nous puissions nous concerter *viva voce* sur la nouvelle marche que nous avons à suivre en face d'un démasquement aussi rapide et aussi violent des batteries de lord Palmerston, non-seulement contre notre entente cordiale, mais contre la paix du monde. Jarnac a parlé à merveille, mais actuellement nous avons à préparer, selon moi, une riposte à cette étonnante et détestable dépêche, dont je crois que nous pourrons faire fortement repentir lord Palmerston. Il semble déjà avoir un petit sentiment de cette étourderie grande. Oh ! que j'ai bien fait de suivre votre excellent conseil, et de me tenir avec lui dans des généralités quand il est venu ; mais je regrette vivement de ne pouvoir pas me recorder avec vous avant de commencer à agir comme je crois devoir le faire immédiatement. Ce soir vient lord Cowley, et il sera dédommagé de l'*a-part* qu'il n'a pas eu l'autre soir ; et ma visite des fortifications, que je vais faire tout à l'heure, ne m'empêchera pas de vider mon sac, et de lui dire que ce n'est ni plus ni moins que le bouleversement de l'Espagne (et le Portugal ira de même) que lord Palmerston a déjà commencé à mettre en train, etc. Heureusement que nos vues sont tellement d'accord, que, sans nous être mieux recordés que par la triste et imparfaite voie des lettres, je suis sûr qu'il n'y aura aucune divergence dans notre langage.

J'écrirai cette nuit au roi Léopold, et avec une estafette par le chemin de fer, il recevra une lettre à Ostende avant de s'embarquer lundi matin. Il est en excellente disposition et désire vivement la chute de lord Palmerston, dont il craint encore que nous ne soyons dupes. *No fear of that !* Je le mettrai au fait, et, avec les excellentes dispositions de la reine Victoria, je crois qu'il fera bonne besogne, et l'état du Portugal facilitera la conviction déjà en bon train.

Il est remarquable que Miraflores savait que la dépêche de Palmerston était partie, et qu'il m'avait

donné de son contenu un aperçu très exact ; je me suis montré incrédule, et il m'a dit que, s'il pouvait me nommer *son informant*, j'y croirais. Ce doit être, à ce qu'il me semble, Soto Mayor.

Tout ceci doit nous presser encore plus de faire parvenir à la reine Christine le *désaveu de la simultanéité*. Plus nous avons de mauvaise foi à craindre, plus il importe que les cartes que nous avons en main soient nettes, et qu'on ne puisse pas nous accuser d'avoir deux langages, et d'être exposés au parti qu'on pourrait en tirer contre nous.

Bonjour, mon cher ministre, le temps me manque, à mon grand regret, pour vous en écrire plus long aujourd'hui.

LOUIS-PHILIPPE.

P. S. Je vous conjure de ne pas accoler dans vos lettres à Bresson, *Cadix et Montpensier* ; cette accolade sent trop la simultanéité, et elle est très-désagréable à tous les miens, et ne me convient pas mieux qu'à eux.

AU ROI.

Val-Richer, 25 juillet 1846.

Sire,

La longue lettre du Roi, d'hier vendredi, m'arrive à l'instant. Le courrier ordinaire va partir. J'aurai l'honneur d'envoyer, dans quelques heures, ma réponse au Roi, par une estafette. Je suis tout à fait d'avis que le Roi ne doit point s'engager à la *simultanéité* des deux mariages, et que, tout en manifestant l'intention de faire celui de Monseigneur le duc de Montpensier, c'est seulement lorsque celui de la reine sera conclu, qu'on doit traiter définitivement de l'autre. Mais je prie en même temps le Roi de réfléchir combien la situation est, en ce moment, délicate, tendue, critique. Il va se faire évidemment un grand effort pour le Coburg. Notre parade contre ce coup, c'est *Cadix et Montpensier*. N'affaiblissons pas trop cette parade, au moment même où nous avons besoin de nous en servir. Je suis convaincu qu'il est très-possible de concilier les deux choses, et de conserver au Roi sa liberté pour l'examen du mariage Montpensier et la discussion des articles, en restant en mesure de déjouer le mariage Coburg. La dépêche de Palmerston et la lettre de Jarnac auront certainement beaucoup frappé le Roi. Si la politique de Londres réussissait, si le Coburg arrivait, les conséquences seraient infiniment graves, graves ici comme à Madrid. J'y reviendrai tout à l'heure. Il faut que cette lettre-ci parte.

J'y joins les deux projets d'ordonnance, dont j'ai plus d'une fois entretenu le Roi, pour nommer M. de Béarn

à Hanovre, et M. de Lavalette à Cassel. J'ai amené ce dernier, comme le Roi le désirait, à se contenter de Cassel, qui est le plus petit de tous les postes. Je prie le Roi de vouloir bien signer sans retard ces ordonnances et me les renvoyer. Il est nécessaire que la nomination de Lavalette ait lieu avant son élection à Bergerac, qui, au dire de tout le monde, est maintenant certaine. J'ai voulu attendre jusqu'au dernier moment pour être sûr qu'en effet il serait élu. Mais il n'y a plus un moment à perdre.

M. de Béarn est parfaitement content d'aller à Hanovre, et le roi de Hanovre le désire beaucoup.

Je prie le Roi de vouloir bien laisser en blanc la date de ces deux ordonnances, à cause des deux élections Lavalette et Casimir Périer, qui y sont intéressées.

Le Roi me permet-il de lui répéter qu'à cause du jour si prochain des élections, ceci est très-pressé, car cela doit venir avant ?

Voici plusieurs lettres de Flahaut qui ne sont pas sans intérêt. L'Autriche et M. de Metternich sont évidemment en mauvais état.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

Guizot.

AU ROI.

Val-Richer, samedi 25 juillet 1846,
6 heures du soir.

Sire,

Comme j'avais tout à l'heure l'honneur de le dire au Roi, la situation va être, à Madrid, par suite des instructions de Palmerston à Bulwer, bien tendue et critique. Voilà le Coburg avoué, accepté par l'Angleterre. Il ne viendra plus de Londres, contre sa candidature, aucune objection, aucune réserve. Si l'Espagne en veut, l'Angleterre est prête. La reine Christine est-elle du complot ? Pas tout à fait peut-être. Probablement un peu. En tout cas, il nous importe infiniment de ne lui fournir aucun prétexte pour y entrer. Nous désirons le duc de Cadix pour la Reine, et nous offrons Monseigneur le duc de Montpensier pour l'Infante. Cadix ne sera à coup sûr-accepté qu'avec Montpensier pour pendant. Dans cette corrélation inévitable des deux mariages, que doit, que peut vouloir le Roi ? Deux choses, ce me semble : l'une, que le mariage de la reine Isabelle avec un Bourbon, avec le duc de Cadix, soit bien assuré, bien conclu ; l'autre, que toute liberté reste au Roi d'examiner à fond la situation de l'Infante, de bien discuter les conditions et articles de son mariage avec Monseigneur le duc de Montpensier avant de le conclure. Ces deux points garantis, je ne

vois pas ce qui manquerait aux intérêts de la Famille Royale. Le but politique et le but particulier, domestique, si je puis me permettre cette expression, seraient également atteints.

Pour cela, que faut-il ? Que Bresson, dès que la question se posera clairement, dès qu'il se verra pressé par le Coburg, aille droit à la Reine Christine et au Cabinet espagnol, déclare notre opposition au Coburg, en fasse entrevoir les conséquences possibles, et demande que la main de la reine Isabelle soit donnée au duc de Cadix, en déclarant en même temps que le désir du Roi est d'obtenir la main de l'Infante pour Monseigneur le duc de Montpensier, et que, dès que le premier mariage sera conclu, il est prêt à discuter et à arrêter, selon les instructions qu'il aura reçues du Roi, les articles du second.

Après tout ce qui a été dit et promis par elle, je ne vois pas comment la Reine Christine pourrait se refuser à une proposition conçue dans ces termes, et qui n'engageant point le Roi, avant examen, lui donnerait cependant, à elle pour le second mariage, une certitude morale suffisante pour qu'elle se pût décider immédiatement au premier.

Si, au contraire, Bresson allait aujourd'hui, avant le moment de la crise, sans être pressé par la nécessité, uniquement pour retirer des paroles qu'il a dites, sans qu'il en reste cependant aucune trace textuelle ni bien précise, s'il allait, dis-je, déclarer à la reine Christine qu'elle doit faire le mariage Cadix sans compter sur le mariage Montpensier, je craindrais infiniment que la reine Christine ne se saisît de cet incident pour se rejeter dans le mariage Coburg, et que la question ne fût promptement résolue contre nous.

Je n'ai pas besoin d'appeler l'attention du Roi sur les conséquences d'une telle solution. Elles sont, j'en suis sûr, très-présentes à sa pensée. Nous nous trouverions aussitôt placés, et vis-à-vis de l'Espagne et vis-à-vis de l'Angleterre, dans une situation qui altérerait profondément nos relations ; altération sur laquelle je me sentirais peut-être obligé moi-même d'insister plus qu'il ne conviendrait au Roi.

Je crois qu'en suivant la marche que je viens d'indiquer, nous avons chance d'éviter ces grands embarras, et de déterminer la Reine Christine au mariage Cadix par une perspective suffisamment claire du mariage Montpensier. C'est donc dans ce sens et ce but que je voudrais adresser à Bresson des instructions. Je désire vivement que le Roi approuve mon idée et m'autorise à la suivre. S'il en était autrement, je me rendrais immédiatement à Paris pour m'entretenir encore plus à fond de tout ceci avec le Roi. Et peut-être y aurait-il lieu de convoquer le Conseil, et de le mettre au courant de l'état actuel de la question, qui peut devenir bien pressante.

demain mon grand banquet à Lisieux. Je serai ensuite jusqu'au jour de l'élection. Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre té, le très-humble et très-fidèle serviteur et

GUIZOT.

brûlé le papier annexe. J'avais, et de la même, la même information que le Roi sur une lettre de Cadix à don Carlos. Nous devons certainement l'ignorer. Je ne crois pas que, le moment décisif cela fût de grande importance.

frança a écrit au duc de Veraguas pour l'en-à venir à Paris, ou lui offrir d'aller lui-même à d. Il faut, je pense, laisser, sinon tomber, du dormir, quand à présent, ce côté de l'affaire.

**M. GUIZOT, MINISTRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES.**

Nenilly, dimanche matin, 26 juillet
1846, dix heures.

cher ministre, je suis, et vous serez comme très-contrarié du refus du duc de Cadix de se à Madrid. Je crains que cela n'implique la dis- on de ne pas vouloir épouser la Reine, et alors je qu'il faut s'efforcer de relever Trapani; car je ne dus, si cela est, d'autre moyen de sortir d'em- t, Petit-fils de Charles III, roi si aimé et si po- en Espagne, et de Philippe V, doué d'agré-

ments personnels sans aucun doute, il n'est pas douteux que cela ne soit possible, et qu'on ne puisse faire dis- paraître l'impopularité factice dont il a été entouré par tant d'intrigues et de doubles jeux. Cela dépend certainement de Christine; mais comment l'y amener? Voilà la question. Je regrette que nous n'ayons pas Glücks- bierg sous la main; car je ne vois que lui qui puisse bien ajouter le commentaire verbal toujours et utile à tout ce que vous allez écrire à Brosson.

Lord Cowley est venu hier au soir, et j'ai eu avec lui une conversation très-longue et très-vive sur les instructions communiquées par lord Palmerston. Pour être bref, il a généreusement essayé de les défendre, en disant que tout cela n'était que pour maintenir ses dires précédents: *That these instructions would not be acted upon!!!... Certainly not!!!... Que Bulwer s'en garderait bien!!!...* Je lui ai demandé la permission de n'en rien croire, et que les conséquences de ceci m'alarmeraient au plus haut degré. Je lui ai dit que la dernière fois qu'il était venu chez moi, Miraflores m'avait pris à part pour m'informer des nouvelles instructions anglaises, et que, quoique j'aie vu depuis qu'il était bien informé, et que même il m'eût donné un aperçu exact de leur contenu, j'avais traité ses confidences comme *une faribole impossible*, et que j'en avais fait si peu de cas, que, rentré dans le salon, je ne lui en avais pas seulement dit un mot, à lui, lord Cowley.

A revoir donc bientôt, mon cher ministre, j'en suis bien impatient.

LOUIS-PHILIPPE.

ATTENTATS LECOMTE ET HENRI.

III.

**A M. LE MINISTRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES (1).**

Hôtel Clarendon, 17 avril 1846.

Cher monsieur Guizot,

vous croyez que ce n'est pas inconvenant pour l'adresser deux lignes au Roi pour exprimer à Sa té les sentiments que m'inspire l'atroce attentat

Papiers trouvés aux Tuileries. Lord Palmerston était à Paris.

d'hier, peut-être seriez-vous assez bon pour faire parvenir la lettre ci-incluse à sa haute destination.

Très-fidèlement à vous.

PALMERSTON.

A SA MAJESTÉ LE ROI DES FRANÇAIS.

Paris, 17 avril 1846.

Sire,

Votre Majesté a toujours été si bienveillante pour

moi, que j'ose espérer qu'elle me pardonnera la grande liberté que je prends, en priant Votre Majesté de daigner agréer l'expression des sentiments pénibles et douloureux avec lesquels je viens d'apprendre l'atroce attentat d'hier.

Je remercie la Providence d'avoir écarté, par sa main protectrice le malheur dont nous avons tous été menacés, et je joins mes prières à celles qu'élèvera la nation française, qu'il plaise à Dieu de prolonger, pour bien des années, une vie si précieuse, non-seulement à la France, mais à toute l'Europe.

J'ai l'honneur d'être, Sire, avec le respect le plus profond, de Votre Majesté, le serviteur le plus humble et obéissant.

PALMERSTON.

A LORD PALMERSTON.

Paris, 18 avril 1846.

Mylord, j'ai reçu ce matin, au moment de mon départ de Fontainebleau, la lettre que vous avez bien voulu m'écrire, à l'occasion du danger dont la Providence vient de me préserver. Croyez que je suis infiniment sensible à ce témoignage de vos sentiments, et que j'apprécie bien vivement les vœux que vous formez pour la prolongation de mon existence. Il me tardait, mylord, de vous l'exprimer et de vous en offrir mes bien sincères remerciements.

Votre affectionné,

LOUIS-PHILIPPE.

A M. LE MINISTRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES.

Vendredi, 17 avril 1846.

Monsieur le Ministre,

C'est avec une émotion bien vive que je viens d'apprendre l'horrible attentat qui a eu lieu à Fontainebleau. Quoique, à ce qu'il me paraît, le même attentat eût pu avoir lieu par rapport à toute autre personne, et par la même cause, ce n'est pas moins pénible de contempler le danger que Sa Majesté a couru.

Je n'ose pas importuner Sa Majesté dans ce moment, mais peut-être vous voudrez bien me faire l'amitié de prendre quelque occasion convenable de lui présenter mes hommages affectueux, et de lui dire qu'une personne qu'il a si souvent honorée de ses bontés, a été bien sensiblement affectée de cet événement.

J'ai l'honneur, en vous priant d'agréer mes respects, d'être toujours votre serviteur très-fidèle.

LANSDOWNE.

A SIR ROBERT PEEL.

Paris, 26 avril 1846.

Mon cher sir Robert, profondément ému par les manifestations que la nouvelle grâce que Dieu vient de m'accorder fait éclater dans votre généreuse nation, je m'empresse de vous témoigner, tant en mon nom qu'en celui de la Reine, mon épouse, et de tous les miens, combien nous sommes sensibles aux sentiments que vous avez exprimés si éloquemment pour la France et pour nous dans le discours que vous avez prononcé en portant ma santé au Mansion-House. Il m'est bien doux d'y retrouver l'expression de ceux dont la Reine, votre auguste souveraine, m'a donné tant de marques si chères à mon cœur, et de recevoir de vous ce témoignage public de l'appréciation que vous faites de mes constants efforts pour cimenter la paix et cet heureux accord de nos deux pays dont vous avez si bien fait sentir tout le prix.

C'est bien cordialement, mon cher sir Robert, que je vous réitère l'expression de toute ma sensibilité et celle de tous mes sentiments pour vous.

Votre affectionné.

LOUIS-PHILIPPE.

A LORD ABERDEEN.

Paris, samedi 9 mai 1846.

Mon cher lord Aberdeen,

J'apprends avec bien du regret qu'un excès (pardonnez-moi le mot) de cette modeste délicatesse qui va si bien à votre caractère vous a détourné de m'écrire dans un moment où je me serais cru ingrat envers vous, si je n'avais pas compté, comme je le fais, sur les sentiments que vous faisiez éprouver le danger que nous avons couru.

Je prends donc avec plaisir l'initiative pour vous le dire moi-même, pour vous témoigner de nouveau, avec la plus sincère effusion, combien je vous apprécie, combien je suis pénétré de l'estime personnelle et de la confiance que je vous ai inspirées, et combien j'aime toujours à reconnaître la part si loyale et si efficace que vous avez prise dans l'établissement et la consolidation des heureux rapports qui subsistent si avantageusement pour nos deux pays entre les deux couronnes et leurs gouvernements. Puissiez-vous être longtemps chargé de les cultiver ! C'est le vœu de mon cœur, l'expression de ma conviction, ce qui n'est un secret pour personne, et je suis charmé de pouvoir ajouter que c'est aujourd'hui un vœu devenu bien général en France.

Je vous renouvelle bien cordialement, mylord, l'as-

e de tous les sentiments que je vous porte et je vous garderai toujours.

LOUIS-PHILIPPE.

A. S. M. LE ROI DES FRANÇAIS.

Bourges, le 21 avril 1846.

Mon cher oncle et cousin,

liens de parenté qui m'unissent à Votre Majesté osent le devoir de m'adresser à elle pour lui ex- toute l'horreur que j'ai éprouvée en apprenant x attentat commis sur Votre Majesté, et tout le ur que j'éprouve en voyant que vos jours ont été asement et miraculeusement conservés.

a quelque temps que je désirais écrire à Votre é pour lui faire savoir combien le séjour et le de Bourges sont désagréables et contraires à ma surtout depuis l'opération que j'ai subie à l'œil. ur d'Orléans me conviendrait mieux, selon l'o- des médecins. J'avais laissé s'écouler les jours écrire à Votre Majesté sur ce sujet, mais aujour- pu'un événement funeste me met à même d'écrire e Majesté, je ne puis m'empêcher de lui exprie- des désirs d'un changement de résidence, espérant otre Majesté fera en sorte qu'ils puissent être plis.

prie Votre Majesté d'agréer l'expression de mon t et les vœux sincères que je forme pour votre vation et celle de votre auguste famille.

De Votre Majesté, le très-affectionné neveu
et cousin.

LE COMTE DE MONTEMOLIN.

MON TRÈS-CHER NEVEU LE COMTE
DE MONTEMOLIN.

très-cher neveu, j'ai reçu la lettre que vous adressée, et je vous remercie des sentiments us m'exprimez, à l'occasion du péril dont la encé a préservé mes jours. J'y suis d'autant plus e que, de mon côté, j'ai toujours eu pour vous ion d'un bon parent.

que vous me dites au sujet du lieu de votre rési- sera l'objet de toute mon attention. J'en réfère présent à mon ministre de l'intérieur; mais je qu'il ne faille attendre un moment plus oppor- ur satisfaire à votre désir. Croyez à mes bonnes tions et aux assurances de la sincère amitié avec e je suis, mon très-cher neveu, votre affectionné

LOUIS-PHILIPPE.

LETTRE DU ROI DE DANEMARK A S. M. LE ROI
DES FRANÇAIS.

Monsieur mon frère,

Profondément affecté de la nouvelle de l'affreux at- tentat dirigé contre Votre Majesté, je cède au besoin de mon cœur de lui témoigner sans délai la vive part que je prends à toutes les émotions que provoque cet horrible événement. Votre Majesté vient encore de se trouver dans un péril éminent et d'autant plus pénible pour son cœur, que la Reine, sa digne et auguste épouse, et plusieurs membres de la royale famille ont été exposés à le partager. Mais aussi dans cette déplorable occurrence nous sommes appelés à bé- nir le ciel d'avoir de nouveau veillé miraculeusement sur les jours si précieux de Votre Majesté et d'avoir visiblement pris sous sa garde les royales personnes qui comptent parmi ses plus chères et ses plus proches ici-bas.

Si Dieu ne vous a pas épargné les jours d'épreuves, monsieur mon frère, la Providence a cependant tou- jours, par ces mêmes épreuves, grandi vos destinées et votre gloire et maintenu la haute vocation et l'inviolabilité de celui qui sait la remplir en assurant, autant qu'il tient à lui, la paix du monde.

Toujours constant dans les sentiments qui m'ani- ment pour Votre Majesté, il me tient surtout en ce moment à cœur d'en manifester aussi par un témoi- gnage public la vivacité à l'approche de l'anniversaire de sa fête que nous saluons cette fois-ci avec des félici- tations et avec des sympathies toutes particulières. C'est donc dans ce but que j'ambitionne la satisfaction d'offrir à Votre Majesté mon ordre royal de l'Éléphant. Veuillez l'accepter, monsieur mon frère, comme un gage de ma sincère amitié et comme une preuve du haut prix que j'attache à celle dont vous m'avez tou- jours honoré, Sire, et sur laquelle je compterai à ja- mais avec une entière confiance.

Je charge mon grand écuyer, le comte Danneskiold Samsøe, de la mission honorable de remettre à Votre Majesté, ces lignes et les insignes de l'ordre, et je la supplie de vouloir bien lui accorder la faveur de pou- voir s'en acquitter et lui présenter, en mon nom et en celui de mon épouse, l'hommage de tous les vœux que nous formons du fond de notre âme pour la prospérité et pour la longue durée de son règne, pour le bon- heur de Sa Majesté la Reine, et pour celui de son auguste famille.

Je prie Dieu de m'accorder de fréquentes occasions pour renouveler à Votre Majesté l'expression de la haute estime et de la parfaite amitié avec laquelle je

suis, monsieur mon frère, de Votre Majesté, le bon frère.

CHRISTIAN.

A M. LE COMTE DE JARNAC.

Chambre des Communes, 30 juillet 1846.

Mon cher comte,

Je vous remercie beaucoup de m'avoir envoyé l'heureuse nouvelle que Sa Majesté le Roi des Français n'a pas été atteint par les balles de l'assassin ; mais c'est bien triste et fort affligeant que Sa Majesté ait encouru ce nouveau danger.

Je viens d'envoyer à la Reine la communication que vous m'avez faite.

Tout à vous.

PALMERSTON.

AU MÊME.

A Londres, ce 30 juillet, à la nuit.

Vous me rendez justice, monsieur le comte ; en croyant à l'intérêt que je ressens à tout ce qui puisse affecter le salut du Roi.

Je vous en remercie, aussi bien que de m'avoir donné si tôt la nouvelle de cette dernière réjouissance de crime.

Que le bon Dieu nous préserve de leurs résultats !

Ces attentats répétés occasionnent un mal général, conséquence du sentiment du malheur public, qui pourrait être le résultat de leur réussite.

J'ai l'honneur d'être, monsieur le comte, votre obéissant et fidèle serviteur.

WELLINGTON

AU MÊME.

(Traduit.)

Whitehall, jeudi

Mon cher comte de Jarnac,

Je suis très-sensible à votre bienveillance et à votre sollicitude. Il m'est impossible de trouver des termes pour exprimer toute l'indignation et tout le dégoût que j'éprouve de la nouvelle que vous m'apprenez. Je suis bien heureux de voir que ces horribles attentats précieuses vie du Roi des Français échouent toutes les fois qu'on les renouvelle.

Votre tout dévoué.

ROBERT PEEL.

MÉLANGES.

IV.

RAPPORT DE PÉTITIONS DE DÉPUTÉS.

A M. le Ministre des affaires étrangères.

Au château de Lafressange, par Saint-Didier-la-Seauve (Haute-Loire), 18 juillet 1846.

Monsieur le Ministre,

Permettez-moi de vous écrire que je ne sais plus à présent à quoi m'en tenir sur les intentions que vous avez sur mon fils. Ma position de père exige cependant que je sollicite de vous une explication à ce sujet. Je ne veux pas vous rappeler que, dans la législature qui vient de s'écouler, j'ai été assez heureux pour que mes

convictions se rencontrassent avec les vôtres. Je ne veux pas non plus vous rappeler vos promesses faites depuis plus de dix-huit mois, de nommer mon premier secrétaire aussitôt après la session. J'ai l'honneur de vous demander d'avoir la bonté de m'y répondre loyalement, franchement, si vous persistez dans votre bonté (vous en avez la puissance) de faire activer mon fils premier secrétaire d'ambassade. Vous ne pouvez pas comprendre, monsieur le ministre, que j'aie sérieusement vos promesses ; il n'aurait pu en être autrement, sinon j'aurais réellement à me plaindre de vous.

Mon fils est loin de son poste, pourquoi n'y a-t-il pas retourné ? Je l'ignore. Cette situation est encore

rétexé à mille conjectures très-nuisibles à un homme qui désire s'établir. Au reste, j'ai sous une lettre que je me réserve de vous montrer, formellement dit qu'on attribue à vos alents à vous-même, la rupture d'un très-brillant. On vous aurait demandé si ce que j'ai était vrai, si mon fils devait être prochainement secrétaire. Il paraît que votre réponse décourageante, que la famille a cru devoir les engagements qu'elle avait pris avec moi. Je demande, monsieur le ministre, s'il m'est de recevoir de vous un pareil coup, si je devais rendre. Je vous en laisse jugé!

z, monsieur le ministre, l'assurance de mon content et de ma haute considération.

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

MARQUIS DE LAFRESSANGE.

A M. le ministre de la guerre.

18 février 1847.

Monsieur le ministre,

l'honneur de transmettre à Votre Excellence sur mes principaux services, à l'appui de ma vie, de la première présidence de Nancy. Je crois en comparant avec ceux de mes concurrents, ma vie ne paraîtra pas téméraire et que je pourrai sur la justice et la bonté de Votre Excellence. Il sera bien moins grande pour moi, puisque l'important sera le même que celui que je touche, que mon concurrent y trouverait une augmentation de 9,000 francs.

rs aujourd'hui pour la Cour d'assises de l'Indre, et soutenir l'accusation contre la bande de Buz; j'espère que mon absence ne me sera pas préjudiciable.

z, monsieur le ministre, l'assurance de mon

DIDELOT, procureur-général
et député.

*Sur les services de M. Didelot, procureur général
près la Cour de Bourges.*

le 28 septembre 1795, à Réblangotte (Vosges).
1814 et 1815. — Étant à l'école de droit, il fit partie des jeunes étudiants qui combattirent devant Bourges pour s'opposer à l'entrée de l'ennemi. En 1815, il révéla son engagement.

En 1819. — Nommé substitut du procureur du tribunal de la Cour de Bourges, sous le ministère de M. de Serres.

En 1822. — Révoqué sous le ministère de M. de Serres, à la suite des élections, pour avoir contri-

bué à la nomination de M. Danse, président du tribunal de Beauvais, et candidat constitutionnel. Depuis ce moment jusqu'en 1850, il se trouva placé, avec M. le maréchal Gérard et M. Legrand (de l'Oise), à la tête de l'opposition, qui, dans ce département, contribua puissamment à reconquérir une majorité constitutionnelle.

4 septembre 1850. — Nommé procureur du Roi au tribunal de Beauvais, et en cette qualité, il parvint à faire rentrer dans l'ordre, les habitants du chef-lieu du canton du Coudray-Saint-Germer qui, au son du tambour et du tocsin, s'étaient portés en masse, dans des bois qui leur avaient appartenu autrefois, prétendant que la révolution de Juillet avait dû leur rendre leur propriété, et leur donner le droit de les abattre. A cette occasion, il reçut les félicitations très-vives de M. Vivien, alors procureur général d'Amiens.

4 avril 1851. — Nommé substitut du procureur du Roi de la Seine, il fut chargé du service de la première chambre.

Février 1852. — Il porta la parole dans la fameuse affaire de la succession de monseigneur le prince de Condé, entre monseigneur le duc d'Aumale et madame de Feuchères d'une part, et MM. de Rohan de l'autre.

Juin 1852. — Après l'insurrection qui eut lieu à Paris, il fut désigné par le procureur du roi, sur la demande de M. Barthe, garde des sceaux, de concert avec un officier d'état-major, pour fixer les limites de la compétence entre la juridiction du conseil de guerre et la juridiction ordinaire.

4 août 1852. — Nommé substitut du procureur général près la cour royale de Paris, où pendant huit ans il fit presque constamment le service des audiences.

27 avril 1855. — Il fut délégué par M. Persil, procureur général, pour aller mettre un terme aux désordres qui eurent lieu à Lèves et à Chartres, à l'occasion de l'établissement d'une prétendue église catholique française. Arrivé au milieu d'une émeute furieuse et de barricades, pendant que le tocsin appelait les plus mauvais sujets des communes voisines, il parvint, par la fermeté, et à l'aide des troupes envoyées sous le commandement du général Schramm, à faire arrêter près de cent personnes. Lorsque l'instruction qu'il avait dirigée fut terminée, M. Persil le rappela dans les termes suivants : « Maintenant, vous reviendrez quand vous le voudrez ; mais je ne puis attendre votre retour pour vous féliciter de la haute intelligence et de la fermeté énergique que vous avez montrées dans cette importante affaire. J'en ai déjà rendu compte à M. le garde des sceaux, qui vous en témoignera lui-même sa satisfaction. »

Avril 1840. — Nommé conseiller à la cour royale de Paris, où il présida presque constamment les assises.

Juillet 1841. — Il fut rapporteur de l'affaire des communistes et des réformistes qui avaient été acquittés

en première instance. L'arrêt qui, après trois jours de débats, les condamna, fut rédigé et fortement défendu par lui.

25 octobre 1841. — Présidant la cour d'assises de la Seine, dans une affaire du *National*, il ne permit pas qu'on mit en question l'inviolabilité royale, comme on l'avait fait dans deux autres occasions, et il rendit un arrêt qui interdit la parole à M^e Marie, bâtonnier des avocats et défenseur du prévenu, et il fit respecter les principes constitutionnels.

Ces deux arrêts lui ont valu la haine et les injures des partis.

Il a en outre présidé les assises dans deux autres affaires du *National*, dans deux contre la *Gazette de France*, dans trois contre la *Nation*, et dans beaucoup d'autres causes politiques.

Avril 1844. — Nommé procureur général à la cour de Caen.

20 octobre 1844. — Appelé à la direction du parquet de la cour de Bourges.

Services administratifs. — Novembre 1835. — Nommé membre du conseil général de l'Oise, par les cantons d'Auneuil et du Coudray-Saint-Germer.

1839. — Réélu par les mêmes cantons, il a exercé ses fonctions jusqu'au mois d'août dernier, époque à laquelle sa mauvaise santé le détermina à donner sa démission.

De 1831 à 1842, il a été constamment élu président du collège électoral de Beauvais (*extra muros*), depuis 1831 jusqu'à 1842 inclusivement, c'est-à-dire jusqu'au

moment où des intérêts politiques l'appelèrent dans un autre collège.

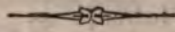
Juillet 1844. — Nommé député par le premier arrondissement du département des Vosges.

Août 1846. — Réélu par le même collège.

1850. — Au moment de la Révolution de juillet, il provoqua la réorganisation de la garde nationale de Beauvais, dont il fut nommé officier.

M. Didelot n'est pas, sans doute, un des plus anciens procureurs-généraux ; mais ses collègues, en arrivant à ces fonctions, n'étaient qu'avocats généraux dans les cours de province, avec un modique traitement ; et qu'il était depuis deux ans à la Cour de Paris, une position presque égale à celle qu'il occupait à ce moment, position aussi bien supérieure à celle des présidents de chambres des autres cours. Il croit donc avoir rendu des services qui ne sont pas sans importance.

Sa mauvaise santé, depuis dix-huit mois, lui a fait vivement désirer des fonctions qui exigent moins de fatigue. Il n'a d'ailleurs consenti à rentrer dans les fonctions du ministère public que dans l'espoir de tenir la première présidence de Nancy, et, si cette occasion ne lui était pas favorable, il serait entièrement trompé dans ses vues, et il lui resterait à regret d'avoir quitté ses paisibles fonctions de conseiller à la Cour de Paris. Il espère toutefois que ses services seront appréciés par le Conseil des ministres, et qu'il obtiendra, de sa bienveillance et de sa justice, la satisfaction qu'il se propose.



Réclamation. — Nous avons reçu la lettre suivante :

Monsieur,

Sous prétexte que je vous avais attaqué dans la *Sentinelle des Clubs*, vous avez, dans un de vos numéros, reproduit contre moi une attaque de la *Commune de Paris* et du Club de la Révolution.

Ne vous ayant point trouvé chez vous, le soir même de la publication de ce numéro, j'ai attendu pour vous écrire que ma riposte ait paru.

Je ne puis vous demander de me laisser envahir vos colonnes par l'insertion de cette lettre ; mais vous aurez assez d'impartialité, je l'espère, pour annoncer à vos lecteurs que j'ai répondu aux accusations de Sobrier,

de Caussidière, de la *Commune* et des Clubs, dans un article intitulé : *Attentats de la police républicaine et de la souveraineté du peuple ; accusations contre Caussidière.*

Agréez, Monsieur, mes salutations,

VICTOR BOUTON.

Erratum. — Par une erreur typographique le lecteur aura du reste corrigée de lui-même, dans le numéro précédent, page 165, mis pour substitution : *Au Roi*, et même imprimé en vedette : *Sir* tête d'une lettre de Louis-Philippe à M. Guizot. La signature et le contenu de la lettre auront éprouvé toute confusion.

REVUE RÉTROSPECTIVE

N° 13.

ON NE REÇOIT PAS D'ABONNEMENT. — CHAQUE NUMÉRO SE VEND SÉPARÉMENT, — PRIX : 50 CENT.

En payant six livraisons d'avance, on les recevra à domicile.

Paris. — PAULIN, éditeur, rue Richelieu, 60.

EXPÉDITION DU MEXIQUE.

I.

A M. LE COMTE MOLÉ, PRÉSIDENT DU CONSEIL
DES MINISTRES.

Dimanche matin, 3 mars 1839.

Mon cher comte, ma nuit a été presque blanche, et les dépêches de Baudin n'ont pas tranquilisé le peu de temps que j'ai passé dans mon lit.

Voici mon raisonnement : le 28 novembre, Baudin déclare spontanément que le port de la Vera-Cruz est ouvert pour huit mois, sans aucune restriction ni condition quelconque, sans y mettre même celle de ratification par le gouvernement mexicain de la capitulation ou convention, où il accordait cette faveur et à nous ce débarras. Mais il fait plus encore, il informe les consuls étrangers de ce grand acte de générosité ; il envoie un bâtiment à vapeur à la Nouvelle-Orléans, et fait publier son avertissement et son invitation au commerce de toutes les nations de reprendre le cours de leurs expéditions mercantiles avec la Vera-Cruz, dont l'ouverture est par lui garantie pour huit mois, sans réserve ni restriction quelconque.

Tout le monde est enchanté et on expédie pour la Vera-Cruz.

Pendant ce temps, le gouvernement mexicain rejette la capitulation, déclare la guerre à la France, tente de s'établir même à la Vera-Cruz ; il est néanmoins obligé d'en sortir, et Baudin reste à la fin maître du port et dominateur de la ville, d'où les Mexicains s'éloignent et

où ils ne laissent même plus arriver de vivres, en sorte que c'est Baudin qui reste maître de la rade et de ce qu'on débarquera ou ne débarquera pas de marchandises dans la ville de la Vera-Cruz.

Alors il s'aperçoit de l'embarras où l'a placé la précipitation avec laquelle il a accordé l'ouverture du port pour huit mois sans aucune prévision contraire. Il arrive des bâtiments de commerce pour la Vera-Cruz, d'après son invitation. Il leur permet de mouiller, mais il leur dit : « Les Mexicains ayant rejeté la capitulation, vos cargaisons resteront à votre bord. »

Ceux-là répondent : « Mais vous nous avez appelés sans condition ni avertissement préalable d'aucune réserve, d'aucun doute. Ainsi, le tort que vous nous faites, l'espèce de détention que vous nous faites subir, la durée qu'elle peut avoir, les avaries que nos cargaisons peuvent éprouver, nous donneront le droit de réclamer des indemnités de votre gouvernement. » Et au lieu de répondre : *Eh bien, débarquez à vos risques et périls dans cette ville déserte où les Mexicains n'osent pas rentrer*, il admet leurs droits à des indemnités, et il dit tranquillement que le gouvernement du Roi ne se refusera pas à les payer !!

J'avoue, mon cher comte, que ceci est hors de ma conception, et que je ne comprends pas plus comment Baudin a pu se croire autorisé à faire une semblable déclaration, que le but qu'il a pu se proposer en la fai-

sant; car, pour mon compte, j'avais cru que quand il avait fait auparavant celle de l'ouverture du port de la Vera-Cruz, pour huit grands mois, quelque chose qui arrivât, il avait eu pour but, pour motif, par cet engagement qu'on ne lui demandait pas, de nous mettre dans une impossibilité morale de reprendre un blocus qu'il sait mieux que personne que nous ne pouvons pas soutenir. Mais qu'arrive-t-il alors? Le vice-amiral anglais sir Charles Paget et le ministre d'Angleterre lui écrivent une lettre de quatre pages dont la forme est parfaitement polie (Baudin la trouve trop obséquieuse), dont les arguments sont, selon moi, sans réplique, et qui finit par la notification édulcorante (dont on ne pouvait guère douter) que dans le cas où il persisterait à ne pas laisser débarquer à la Vera-Cruz les cargaisons des bâtiments venus sur son invitation, ils avaient l'honneur de l'informer que le gouvernement de Sa Majesté la reine se croirait dans le droit et dans l'obligation, *to enforce*, de forcer ce débarquement. J'ai lu la lettre dans l'original anglais, et rien n'est plus précis ni plus catégorique que cette notification qui, selon moi, place Baudin et notre pavillon dans l'alternative d'une cacade ou d'un combat.

Cependant le bon amiral ne s'en apercevait pas encore le 4 janvier. Il leur répondait des fanfaronnades, qu'il pouvait brûler la côte, où il n'y a rien à brûler, et où, s'il brûlait la Vera-Cruz, il ne ferait qu'augmenter cette irritation générale de tous les Mexicains contre nous, qui est fondée sur la parfaite connaissance qu'ils ont, que nous avons atteint la somme du mal que nous pouvions leur faire, et que ce n'est plus qu'à nous-mêmes que nous pouvons en faire, soit en persistant dans le blocus, soit bien plus encore, si nous nous lan-

cions dans l'extravagance des expéditions terrestres.

Sans doute, mon cher comte, il n'est que trop à craindre que dans le temps écoulé depuis le 4 janvier, jusqu'au moment où vos dépêches pourront parvenir à l'amiral Baudin, l'amiral Paget avec son escadre bien plus forte que la nôtre, et dont il avait consenti à éloigner l'excédant par déférence pour nos vanités ou susceptibilités nationales, aura reparu à la Vera-Cruz et aura dit bien poliment à Baudin : « Il faut laisser débarquer les marchandises ou allumer les mèches. » Mais si nous ne pouvons plus prévenir ce grand malheur ou cette humiliation, au moins nous pouvons en répudier d'avance la responsabilité si le cas était échu, et le prévenir si par bonheur il ne l'était pas, en expédiant sur-le-champ à Baudin des dépêches qui lui prescrivent une autre allure et en notifiant immédiatement à Londres notre désapprobation et les ordres que nous expédierons.

Cela, fait avant d'avoir eu connaissance de ce qui peut s'être passé à la Vera-Cruz, réparerait le mal autant que faire se peut, et nous mettrait au moins dans une bonne position pour en arrêter les progrès.

Voilà, mon cher comte, ce dont je désirais et ce dont je désire vivement vous entretenir. Il sera, je crois, indispensable d'en occuper le Conseil le plus tôt possible, mais je tiens beaucoup à en causer avec vous auparavant, pour bien recorder notre opinion dans un cas aussi grave. Vous savez combien je suis toujours disposé à modifier la mienne sur la vôtre, et je n'oublie pas combien de fois j'ai eu à m'en applaudir.

Bonjour, mon cher comte, à présent je vais déjeuner.

LOUIS-PHILIPPE.

CORRESPONDANCE DES MINISTRES DE LOUIS-PHILIPPE AVEC LUI.

II.

Ministère du 29 Octobre. — M. Guizot.

A M. LE COMTE DE JARNAC.

(Particulière).

Paris, 30 juillet 1846.

Mon cher Jarnac,

J'étais parti hier soir, comptant vous écrire tranquillement aujourd'hui du Val-Richer. J'ai été rappelé par cette nouvelle infamie (1). Ma journée va se passer

(1) Attentat d'Henri.

en conversations judiciaires. Je ne retournerai que demain à Lisieux. Après-demain mon élection. J'ai à peine une demi-heure pour vous indiquer ce que je voudrais pourtant bien que vous sussiez complètement.

Votre lettre du 21 et la dépêche du 19, de lord Palmerston à Bulwer, m'ont surpris, beaucoup surpris. Non-seulement je ne veux prendre aucune résolution, mais je ne veux pas même arrêter mon opinion sur le sens réel de cette dépêche, avant de m'être bien assuré

qu'en effet elle a bien, au fond et dans l'intention de l'auteur, celui qu'elle paraît avoir à la première vue et dans l'impression du lecteur.

Deux choses résultent, ou du moins paraissent résulter de cette dépêche.

Sur la question du mariage de la reine Isabelle, lord Palmerston ne voit que trois candidats, le prince Léopold de Coburg et les deux fils de l'infant don François de Paule. Il les trouve tous les trois également convenables et ne fait à aucun des trois, pas plus à l'un qu'à l'autre, aucune objection.

Quant à l'état politique général actuel de l'Espagne, et aux hommes qui la gouvernent, lord Palmerston les juge très-sévèrement, et prescrit à Bulwer, non pas de faire paraître à dessein, mais de ne pas laisser ignorer, dans l'occasion, la sévérité de ce jugement.

Sur le premier point, l'attitude et le langage de lord Palmerston sont une profonde altération, un abandon complet du langage et de l'attitude de lord Aberdeen.

Quand le Roi a déclaré qu'il ne cherchait point, je dis plus, qu'il se refusait positivement à placer un de ses fils sur le trône d'Espagne, mais qu'en revanche il demandait que le trône d'Espagne ne sortît point de la maison de Bourbon et que l'un des descendants de Philippe V y fût placé, lord Aberdeen, sans accepter, en principe, toutes nos idées sur cette question, a accepté, en fait, notre plan de conduite. Il a été dit et entendu que les deux gouvernements s'emploieraient à Madrid pour que le choix de la Reine se portât sur l'un des descendants de Philippe V, et lorsque quelque autre candidat, en particulier le prince de Coburg, a été mis en avant, lord Aberdeen a travaillé loyalement et activement travaillé à l'écartier.

Vous m'écriviez de Windsor, le 12 novembre 1845 : « Lord Aberdeen m'a quitté hier dans l'après-midi, me disant qu'il allait s'entendre *définitivement* avec le prince Albert sur notre question espagnole. Il m'a fait prier, à son retour, de passer chez lui : « Tout est maintenant réglé, m'a-t-il dit, absolument comme vous le souhaitiez : *I can answer, on the word of a gentleman, that you have nothing whatever to apprehend in this quarter.* »

Vous m'écriviez encore le 3 mars dernier :

« Lord Aberdeen est, plus que par le passé, convaincu qu'aucune prétention du prince de Coburg ne serait encouragée, ou même acceptée, à Windsor : « *Prince Albert, m'a-t-il dit, could never speak to me again, were such the case.* »

M. de Sainte-Aulaire m'écrivait le 5 mars dernier :

« Lord Aberdeen m'a dit : Il ne peut pas plus être question du prince de Coburg que de moi-même pour épouser la Reine d'Espagne; après ce qui s'est passé à ce sujet entre le prince Albert et moi, cela est impossible. »

Et lorsque, tout récemment, Bulwer, à Madrid, a donné sinon son concours, du moins son aveu à une démarche de la reine Christine auprès du duc de Coburg, lord Aberdeen l'en a si fortement blâmé que Bulwer a offert sa démission.

Certes, mon cher Jarnac, après de telles démarches, de telles paroles, j'ai bien le droit de dire que l'approbation égale donnée par lord Palmerston à trois candidats, parmi lesquels le prince de Coburg est placé le premier, est une profonde altération, un abandon complet du langage et de l'attitude de son prédécesseur.

Quoique la situation des fils du Roi et des princes de Coburg ne soit pas absolument identique, quand le Roi a exclu lui-même ses fils de toute prétention à la main de la Reine d'Espagne, il a dû compter, il a compté en effet, et il a eu le droit de compter sur une certaine mesure de réciprocité. S'il en était autrement, je ne dis pas que le Roi changerait sa politique; mais à coup sûr il reconvrerait toute sa liberté. Il n'aurait plus à tenir compte que des intérêts de la France et de l'honneur de sa couronne.

Quant au jugement de lord Palmerston sur le gouvernement espagnol actuel et l'attitude qu'il prescrit à Bulwer envers ce gouvernement, j'ai deux observations à faire.

Les reproches que fait lord Palmerston au gouvernement espagnol actuel et à ses chefs, n'ont rien qui s'adresse exclusivement à eux et qui ne puisse très-légitimement être adressé aussi à leurs prédécesseurs. Vous avez eu raison de demander de qui il s'agissait; si c'était d'Espartero ou de Narvaez. Les violences, les mesures arbitraires, les coups d'État, les infractions à la constitution, sont, depuis longtemps en Espagne, le fait de tous les cabinets et de tous les partis. Et si j'étais chargé de faire, sous ce rapport, la comparaison des *progressistas* et des *moderados*, je ne crois pas qu'elle tournât au profit des premiers.

Mais, je ne veux point faire cette comparaison. Je ne crois point qu'il soit bon de faire aucune comparaison semblable, ni de reprocher à l'un des partis, plutôt qu'à l'autre, des torts qui, pour le moins, leur sont communs à tous les deux. Le malheur de l'Espagne a été que la France et l'Angleterre y sont devenues les patrons des divers partis et se sont laissés engager, ou du moins compromettre dans leurs luttes. Ce qui a été aussi un malheur pour la France et pour l'Angleterre en Espagne, et même hors d'Espagne, car cette association aux rivalités des partis espagnols est devenue, entre nos deux pays et nos deux gouvernements, une source de mésintelligences et d'embarras qui ont été graves et qui pourraient être encore plus graves. Il importe donc extrêmement que Londres et Paris se tiennent en dehors des partis de Madrid, et que, quel que soit à Madrid le parti dominant, nos deux cabinets, ne voyant en lui que le gouvernement espagnol, prennent auprès

de lui la même attitude, exercent sur lui la même influence, lui donnent les mêmes conseils, c'est-à-dire des conseils favorables au maintien et au développement régulier de la monarchie constitutionnelle. Les deux cabinets étaient, depuis quelque temps, à peu près parvenus à ce résultat. Si lord Palmerston, comme sa dépêche semble l'indiquer, redevient le censeur sévère des *moderados* et le patron des *progressistas*, ici encore, il y aura une grande et très-importante déviation de la politique de son prédécesseur; déviation dont les conséquences seront très-mauvaises pour l'Espagne d'abord, et aussi pour la bonne entente entre nos deux pays.

Cette entente existera-t-elle ou non? Ira-t-elle, sous le cabinet anglais actuel, s'affermissant ou se perdant? C'est là, mon cher Jarnac, la question que la dépêche de lord Palmerston m'oblige, contre mon bien sincère désir, à me poser moi-même. Je suis profondément convaincu que l'entente cordiale, l'action commune de nos deux gouvernements est bonne et importante partout, bonne et importante en Espagne encore plus qu'ailleurs, car c'est un terrain plus grand et sur lequel les questions sont plus graves. Et je ne me suis point borné à exprimer cette conviction; je l'ai prouvée et mise en action, il y a dix jours, en proposant à lord Palmerston, avant d'avoir aucune connaissance de sa dépêche du 19, le concert et l'action commune entre nous, en faveur des fils de don François de Paule. Je tiens infiniment à ce concert, à cette action commune. Je ferai beaucoup pour les maintenir. Mais enfin, il peut y avoir aussi, pour la France, en Espagne, une politique isolée. Et si l'initiative de la politique isolée était prise à Londres, il faudrait bien qu'à Paris j'en adoptasse aussi la pratique. Mais je ne veux point le faire, je ne veux pas même y penser, à moins d'une nécessité absolue évidente, et contre laquelle j'ai lutté aussi longtemps que je pourrai le faire avec honneur. S'il doit y avoir dans l'attitude, le langage, la conduite de nos deux cabinets quant aux questions espagnoles, un changement entre ce qui était il y a six semaines et ce qui sera désormais, à coup sûr ce changement ne commencera pas par moi. Dois-je le considérer comme près de commencer, ou comme déjà commencé par lord Palmerston? Je vous demande, mon cher Jarnac, d'éclaircir ce point, car l'incertitude et l'obscurité ne conviennent à coup sûr ni à lord Palmerston, ni à moi, ni à l'intérêt des questions mêmes. Je comprends les difficultés de la situation de lord Palmerston dès que le nom de Coburg est en jeu, les obstacles qu'il peut rencontrer, les ménagements qu'il peut avoir à garder. Si je puis quelque chose pour lui alléger, en ceci, quelque partie de son fardeau, pour prendre à mon compte ce qui pourrait lui être désagréable, je le ferai très-volontiers. Je le prie seulement de remarquer que c'est bien quelque chose pour la maison d'Orléans de refuser nettement,

dans l'intérêt de la bonne politique, un trône dont l'offre lui arrive de tous les partis et tous les jours. La même sagesse, la même modération, peuvent, ce me semble, être partout conseillées et pratiquées avec honneur.

J'ai à peine le temps de relire ce que je viens de vous écrire, mon cher Jarnac, avec l'abandon de la plus entière confiance. Cette confiance est, à coup sûr, la meilleure preuve que je puisse donner à lord Palmerston de tout le cas que je fais de son esprit et de son caractère. Servez-vous de ma lettre comme vous le jugerez à-propos. Dites-lui-en le contenu, montrez-lui-en le texte. Je m'en rapporte à vous, et je vais voir le Chancelier pour notre triste procès. Après quoi, je partirai pour le Val-Richer.

Adieu, mille amitiés.

GUIZOT.

AU ROI.

Val-Richer, vendredi 31 juillet 1846,
une heure.

Sire,

Voici ce que j'ai écrit hier à Jarnac. J'espère que le Roi l'approuvera. Je crois que c'est de nature à faire quelque impression sur lord Palmerston. J'ai dîné hier avec William Hervey, et soit ses paroles, soit les lettres qu'il m'a montrées, me portent vraiment à penser qu'il n'y a, dans le cabinet anglais, ni dans lord Palmerston lui-même, point de projet sérieux pour un Coburg; qu'au fond ils n'en veulent pas; qu'ils ont fait acte de flatterie envers le prince Albert, et qu'ils se retrancheront volontiers derrière notre résistance. S'il en est ainsi, à la bonne heure. Mais c'est une raison de plus pour que nous nous expliquions encore une fois très-catégoriquement. C'est fait.

Je vais envoyer à Bresson copie de cette lettre à Jarnac. En voici une de lui qui n'est pas sans intérêt. Je désire fort que le duc de Cadix se conduise convenablement et avec un peu de sens. Il y aura à Londres une préférence marquée et un travail pour don Enrique, par déférence pour Espartero et Mendizabal.

J'ai écrit à Jarnac et à Glücksbiorg pour les faire venir.

J'espère que le Roi se délassera un peu le cœur au château d'Eu. Tant d'odieuse stupidité fatigue au moins autant qu'elle irrite. J'ai vu le Chancelier en bonne disposition. Je compte qu'Hébert sera arrivé cette nuit.

Je suis, avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

AU ROI.

Val-Richer, lundi 3 août 1846,

9 heures du matin.

Sire,

Les lettres de Bresson qui rassureront le Roi à langage, quant à la simultanéité de la conclusion définitive des deux mariages. J'aurais été bien qu'il se fût engagé comme le Roi l'avait craint. Il en faudra encore plus sur la réserve.

L'honneur de renvoyer au Roi toutes les lettres adresses que je viens de recevoir de lui tout à fait. Elles sont toutes bonnes. Celle du roi Léopold dit, en effet, absolument rien. Nous verrons ce qu'il répondra lord Palmerston à ma lettre à Jarnac du 15 juillet. Je suppose que le Roi l'a reçue avant-hier, avec une lettre de Bresson. Cependant, le Roi ne m'en dit rien et ne me renvoie pas celle de Bresson, cela m'inquiète un peu. Mon courrier est partie de Lisieux vendredi, à 4 heures.

Je attends bien impatiemment des nouvelles des élections. La mienne n'a pas été contestée. Si toute la France était comme Lisieux, nous serions trop forts. Je remercie le Roi de l'escorte à son char à bancs. Il est au-dessus de la tristesse et de l'ennui que ces nécessités peuvent inspirer.

Je reçois à l'instant même, par le courrier ordinaire, une lettre du Roi, de samedi, qui me répond sur ma lettre à Jarnac, et me renvoie celle de Bresson. Les lettres sont données pour le service régulier des estafettes entre le château d'Eu et le Val-Richer.

Je vous envoie deux lettres de Palmerston que m'envoie lord

Palmerston, avec le plus profond respect, Sire, de Votre très-humble et très-fidèle serviteur et

GUIZOT.

TRAIT D'UNE LETTRE PARTICULIÈRE DE
M. BRESSON A M. GUIZOT.

Madrid, 26 juillet 1846.

Cher Ministre,

Je reçois votre expédition très-intéressante du 20; rien à ajouter à celle que je vous ai adressée et je répondrai donc à tête reposée, quand je vous en aurai par une occasion sûre les lettres du Roi. En attendant, tranquillisez Sa Majesté; il n'a jamais été question de conclusion simultanément définitive, ni d'engagement positif avant discussion des articles. C'est trop à qui j'ai affaire, et je sais aussi qu'il faut se garder de très-près. Il y a eu promesse d'aider chacun un nom par l'autre, de les faire concourir ensemble, dans toute combinaison conforme à

notre principe et l'indication d'une parfaite liberté d'époque. C'est ce que je trouve très-nettement exprimé dans une lettre de Glücksberg du 15 juillet, me rendant compte d'une conversation avec vous, lettre que j'ai en ce moment sous les yeux, et dont je vous adresserai aussi un extrait. Il n'y a aucun lieu à désaveu formel; ce serait tout renverser, tout livrer à nos adversaires, et je ne me chargerais pas de suivre une négociation aussi délicate dans de pareilles conditions. Si nous ne voulons de notre côté rien faciliter, il ne faut prétendre à rien.

AU ROI.

Val-Richer, samedi 8 août 1846.

Sire,

Jarnac et Glücksberg rendront compte au Roi de mes conversations avec eux sur la conduite et le langage à tenir, à Londres et à Madrid, dans notre grande affaire. Ils ont, je crois, bien compris, et sont prêts à bien comprendre aussi ce que le Roi voudra bien leur dire.

Je n'ajoute qu'un renseignement qui me vient ce matin de Londres, et de très-bonne source :

« Vous pouvez dormir fort tranquille sur le Coburg. Point de Coburg possible. Palmerston a eu sur ce point un entretien intime avec la Reine, le prince Albert et le roi Léopold à la fois. Il a été décidé par la Reine, que tant qu'il y avait un prince espagnol possible, elle ne songerait pas au Coburg, et que s'il n'y avait plus d'espagnol possible, elle n'y songerait pas davantage tant que la France s'opposerait à un Coburg. »

Je suis enclin à croire cela vrai; et cela ne me rassure qu'à moitié. On renonce peut-être à la Reine pour le Coburg, mais dans la pensée de vouloir pour lui l'Infante, quand la Reine sera mariée. En sorte que, notre première bataille gagnée, nous en aurions à livrer une seconde, fort vive. J'ai dit à mes deux messagers tout ce que je pense à ce sujet, et les conséquences que j'en tire pour la conduite qui nous convient, soit à Madrid, soit à Londres. Je prie le Roi de vouloir bien porter là toute son attention.

Voici un billet que je reçois de Bacourt, et auquel je ne crois pas du tout.

Il me revient de l'ambassade anglaise que Bulwer, comme le dit Bresson, est réellement fort malade à Madrid. Je me méfie des maladies de Bulwer. Il s'en sert.

Je suis, avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

A M. GUIZOT, MINISTRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES.

Eu, lundi 10 août 1846, 2 heures
et demie du soir.

Mon cher ministre, je possède ici, depuis hier au soir, Jarnac et Glücksbiere. L'un va partir pour Londres, l'autre pour le Val-Richer. Je regrette beaucoup que vous ne soyez pas venu avec eux, car je crois qu'alors nous aurions pu finir tout de suite ce qui n'est pas fini, et ce qui ne pourra l'être qu'en retenant Glücksbiere à Paris, jusqu'à dimanche ou lundi, afin que nous puissions nous mettre d'accord, samedi aux Tuileries, sur ce que Glücksbiere portera à Bresson, relativement à la conduite et au langage à tenir.

En l'état, je ne puis adhérer ni autoriser ou donner mon assentiment à ce que Glücksbiere m'a développé à cet égard. Je lui ai, à mon tour, développé les motifs de ce refus avec tant de détails que je n'ai aucun doute qu'il ne vous le rende très-exactement. Je me bornerai donc, quant à présent, à vous dire qu'il faut se renfermer rigoureusement dans le cercle tracé par les lettres de ma reine à la reine Christine, dont vous avez connaissance et copie, et que nous ne devons ni ne voulons l'excéder d'une seule ligne. Je crois que sans en sortir, nous pourrions, en causant *vivâ voce*, rédiger pour Bresson une instruction catégorique qui, tout en rendant impossible, soit l'aveu, soit le renouvellement de l'incartade qu'il nous a faite, donnerait à l'affaire du mariage d'aussi bonnes chances que le comportent encore le passé et le présent. Il ne faut pas se dissimuler que le coup de tête de Bresson y a ajouté (selon moi sans aucune utilité) un embarras fort regrettable. La complication de l'affaire portugaise en est un autre qui me paraît sérieux, et le comble de tout cela, est l'appel de don Enrique à Londres et son accouplement avec Espartero. Je pense que Narvaez est aujourd'hui nécessaire à la défense du trône de la reine Isabelle, et que la continuation de son absence ou de son exil créerait les plus grands dangers. Je voudrais que l'expression de cette opinion fût transmise à Bresson par courrier, sans attendre le départ de Glücksbiere.

Je serai, j'espère, aux Tuileries, vendredi au soir tard, et prêt à causer avec vous samedi matin, dès que vous arriverez chez moi. Puis le Conseil à une heure.

Bonjour, mon cher ministre.

LOUIS-PHILIPPE.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DU ROI A M. GUIZOT.

Eu, mercredi 12 août 1846.

... Je vous remets ci-jointes les deux lettres que

Martinez de la Rosa m'a remises des deux reines; elles ne sont point autographes; c'est sur l'attentat, et je vous prie seulement de me faire préparer les réponses. La reine en a reçu des deux reines et de l'infante. Celle de la reine Christine n'est nullement bonne; vous la verrez à Paris. Il n'y a rien sur le mariage du duc de Montpensier, et ce silence prouve, mieux que tout, combien Bresson a eu tort et a méconnu le terrain, quand il s'est montré aussi pressé, aussi âpre, et a même offert ce qu'il n'aurait pas dû accorder; notre position (au moins quant à ce mariage) en est, selon moi, fort empirée, puisque, après ce silence, nous ne devons pas assurément avoir l'air de courir après, et qu'il faut, selon moi, prendre toute une autre attitude avec la reine Christine, dont la lettre est par trop cavalière sur tous les points. Croyez-moi, il ne faut pas à ceci d'instruction verbale, que les précédents de Bresson ne lui permettraient plus de bien rendre. Il faut une pièce écrite, qui soit nette et précise, et ne comporte pas d'équivocation, comme on dit en espagnol.

J'ai eu ensuite une longue conversation avec Martinez de la Rosa, qui est très-effrayé de l'allure de lord Palmerston, et de celle de don Enrique. Je ne l'ai pas rassuré en lui donnant l'article du *Times* (*French dictation*) qu'il ne connaissait pas, et qu'il a emporté pour le lire à tête reposée. Je lui ai dit qu'il verrait que c'était moi qu'on prenait *corps à corps*, comme on l'avait fait en 1836, à l'occasion de la non-intervention, avec cette différence qu'alors c'était en effet moi qui combattais mon ministère, et qu'aujourd'hui j'ai été, je suis parfaitement d'accord avec celui que j'ai à présent. Pour que rien ne manquât à sa conviction, qui m'a paru complète, je lui ai dit que cet article était une composition de lord Palmerston, et vous pouvez compter que c'est certain. J'ai ajouté que j'opposerais à ces attaques *peu constitutionnelles*, le même nerf et la même imperturbabilité qu'en 1836, et que j'avais la même confiance que j'avais alors dans le succès et que lord Palmerston *s'y brûlerait les pattes*, comme il y a dix ans. Je ne sais si, grâce à son voyage de Paris, qui lui a r'ouvert la porte du ministère, notre entente cordiale ne subira pas une espèce d'éclipse, mais je n'ai aucun doute, en tout cas, qu'elle ne soit promptement dissipée, et que notre astre ne reparaisse peu après, plus brillant qu'auparavant.

Bonjour, mon cher ministre.

LOUIS-PHILIPPE.

A M. GUIZOT, MINISTRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES.

Lundi, 17 août 1846.

Mon cher ministre, je vous rends ci-jointe la lettre

us m'avez laissée en sortant de la séance royale, j'ai lue avec grand plaisir, sauf pourtant le pas-
 il est dit qu'on a vu dans l'out-break du
 des Débats, *something more than editorial*.
 outé à la remarque sur le temps écoulé entre
 cation du *Times* et la réplique des *Débats*, me
 poser envers moi une injustice dont vous savez
 Cowley le sait aussi) que je n'ai pas été un
 tant capable envers lord Clarendon. Je désire
 che et qu'il soit bien persuadé que, si mes sou-
 Georges Villiers à Paris ne sont point effa-
 ont dans un sens opposé à ceux dont le *Jour-*
Débats a parlé, et qu'il m'est absolument
 de concevoir. Vous savez que je n'ai jamais
 ulu avoir aucune relation personnelle, ni au-
 et à la rédaction d'aucun journal, et pas plus
 ats que d'un autre. Vous savez même que leur
 n'a pas été de mon goût, et qu'en vous le di-
 i partagé votre opinion, qu'il valait mieux ne
 suivre cette polémique. Néanmoins, je ne
 s qu'on croie que je ne suis pas blessé des
 ue je vois faire tant à Madrid qu'à Londres,
 imputer une *dictation* sur la candidature de
 i, que je n'ai jamais exercée ni voulu exercer.
 xercé d'autre *coercion* sur le *free will* de la
 belle Il, et de la reine sa mère, que de refuser
 ement la main de mes deux fils, le duc d'Au-
 le duc de Montpensier, quoique personne ne
 ontester que ce fût à la fois le vœu des deux
 celui de toute l'Espagne. J'aurais cru qu'a-
 face de tels actes, je n'aurais pas été exposé
 y qu'on déverse sur moi avec une persistance
 politique pour l'Angleterre qu'injuste pour
 out ce que je dirai, c'est que je crois avoir
 droit à ce que le gouvernement anglais fasse
 orts qu'il ne me paraît en faire pour la dé-
to place my acts in their true light.

Bonsoir, mon cher ministre.

LOUIS-PHILIPPE.

AU ROI.

De la Chambre, 18 août 1846, 2 heures.
 e,
 le Roi de m'excuser si je me rends pas à
 de lord Cowley. Je suis à la Chambre. On
 les bureaux. On serait choqué si je manquais
 e Roi aurait-il l'extrême bonté de le dire à
 y pour qu'il ne s'étonne pas de mon absence,
 pas à un oubli de ma part ?
 vec le plus profond respect, Sire, de Votre
 très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

AU ROI.

Mercredi matin, 19 août 1846.

Sire,

J'avertirai le baron d'Arnim du passage très-*inco-*
gnito du baron de Lépaud à travers Cologne. Il est
 venu chez moi hier au soir. Je lui en aurais parlé sur-
 le-champ, si j'y avais pensé.

Je l'ai trouvé très-préoccupé de la question des du-
 chés allemands, danois, et très-échauffé contre la dé-
 claration du roi de Danemark.

Je crois, avec le Roi, qu'il vaut mieux que M. le duc
 de Montpensier n'aille pas au camp d'Augsbourg, sur-
 tout n'y étant pas spécialement invité.

J'ai fait répondre à M. Dillon que le Roi recevait
 toujours avec grand plaisir les manifestations de res-
 pect et d'amitié des villes anglaises, et que celles
 d'York et de Hull seraient très-bien venues auprès de
 lui.

J'ai ajouté qu'il ne fallait pas avoir l'air de les pro-
 voquer. La précaution n'est pas inutile. M. Dillon est
 plein de dévouement, d'intelligence et de zèle, mais
 un peu faiseur et empressé.

Je doute que le *Corby* du *Moniteur* soit le fils d'un
 aide de camp du général Montesquiou. Je m'en éclair-
 cirai.

L'ordonnance sur les croix à échanger avec Bruxelles,
 à propos de notre dernier traité, est conforme à ce qui
 a été demandé par le cabinet belge. J'aurai l'honneur
 d'en entretenir le Roi.

On copie en ce moment ma lettre à Bresson. Le Roi
 l'aura ce soir.

Je vais faire faire une nouvelle dépêche à Bour-
 quenev.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre
 Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

AU ROI.

Mercredi, 19 août 1846.

Sire,

Le Roi a raison, et moi j'avais tort de ne pas y pen-
 ser. Dans l'état actuel des provinces du Rhin, M. le duc
 de Montpensier, même *baron de Lépaud*, n'y passerait
 pas inaperçu ; et il en pourrait résulter, sinon quelque
 embarras, du moins quelque mauvaise impression. Je
 crois donc tout à fait qu'il vaut mieux que Son Altesse
 Royale ne descende pas le Rhin, et je ne dirai rien du
 tout au baron d'Arnim.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre
 Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

AU ROI.

Paris, mercredi 19 août 1846, 2 heures.

Sire,

Voici une bonne lettre de Bresson. Quand nos nouvelles vont tomber au milieu de telles dispositions, j'espère qu'elles décideront le pas décisif.

Je joins ici la copie que le Roi désire de ma lettre à Bresson, emportée par Glücksberg.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

AU ROI.

Vendredi, 24 août 1846, 6 heures 1/2.

Sire,

C'est par mégarde que tout à l'heure je viens de parler au Roi de Neuilly, pour la réception de l'Adresse des pairs. Il me revient à l'esprit que c'est évidemment aux Tuileries, dans la salle du trône, selon l'usage.

Je me hâte de réparer mon inadvertance, que le Roi aurait bien réparée lui-même, et je le prie d'agréer l'hommage de mon profond respect et de mon entier dévouement.

GUIZOT.

AU ROI.

Vendredi, 14 septembre 1846.

Sire,

Voici des nouvelles de Madrid, toujours bonnes. La dépêche officielle que le Roi trouvera dans le courrier est très-satisfaisante.

De Londres nous avons la première bouffée du premier accès d'humeur. C'est inévitable. Cela durera quelque temps, et nous causera quelque embarras, que nous surmonterons.

Le Roi aurait-il la bonté de me dire s'il a le projet de rester à Neuilly demain samedi toute la matinée? J'aurais l'honneur d'aller m'entretenir avec lui vers trois heures.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

A M. GUIZOT, MINISTRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES.

Neuilly, samedi, 12 septembre 1846.

Mon cher ministre, je vous remets vos lettres. Nous vous demanderons encore une copie de celle de Bresson, que je vous renvoie ci-jointe, et de celle d'hier.

Dès que j'ai lu au duc de Montpensier le passage où il est dit que l'infante jouit aujourd'hui :

1° Comme *héritière de la couronne*, d'une dotation annuelle de deux millions de réaux, jusqu'au jour où la reine aura un enfant;

2° Comme *infante*, d'une dotation annuelle d'un million de réaux;

Il m'a demandé immédiatement d'approuver que ces dotations cessassent à dater du jour de son mariage. J'ai complètement adhéré à ce vœu du duc de Montpensier. La Reine, qui était présente, a exprimé la même adhésion, et ma sœur, qui était présente aussi, a témoigné également qu'elle nous approuvait entièrement. Vous pouvez donc en informer Bresson.

Bonjour, mon cher ministre.

LOUIS-PHILIPPE.

AU ROI.

Mardi matin, 15 septembre 1846.

Sire,

Le Roi pourrait-il donner aujourd'hui, dans la matinée, à M. King, son audience de congé? Il voudrait partir demain. Sa demande d'audience a été envoyée au cabinet du Roi. Il m'a paru hier bien pressé de la réponse. Si le Roi avait la bonté de me faire donner ses ordres, je ferais avertir sur-le-champ M. King.

Je me rendrai à Saint-Cloud ce matin à quatre heures.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

P. S. Voici deux copies que le Roi a désirées, et la lettre de Bresson d'hier.

AU ROI.

Samedi, 26 septembre 1846.

Sire,

Voici une copie de la dépêche de lord Palmerston. J'irai demain, dans la matinée, m'en entretenir avec le Roi.

Voici également plusieurs ordonnances de croix que je prie le Roi de vouloir bien signer et me renvoyer. Il

en a quelques-unes en blanc. Je les enverrai à Bresson pour qu'il les tienne, s'il y a lieu, à la disposition de Son Altesse Royale, avec qui j'en suis convenu.

J'ai l'honneur de rendre au Roi les deux lettres des infants. Je désirerais bien avoir une copie de celle de don François d'Assise, qui est vraiment fort bonne.

La dépêche de lord Palmerston, du 19 juillet, n'a jamais été, que je sache, communiquée par Bulwer au gouvernement espagnol.

J'ai demandé à Bresson de nous procurer des copies des pièces qui nous manquent, particulièrement de la dépêche de M. Isturitz au duc de Sotomayor (fin juin) et de la réponse de lord Aberdeen.

J'ai fait faire, sur les copies du *memorandum*, les deux petits changements indiqués par le Roi.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

—
AU ROI.

Lundi, 28 septembre 1846.

Sire,

Voici les ratifications du contrat. Je prie le Roi de vouloir bien les signer et me les renvoyer tout de suite, pour que je puisse les faire partir aujourd'hui.

Je joins ici le papier que le Roi m'avait envoyé par mégarde, à la place de la lettre de don François d'Assise, dont je le remercie.

Je prie le Roi d'agréer l'hommage de mon profond respect et de mon entier dévouement.

GUIZOT.

P. S. Je prie le Roi de vouloir bien me renvoyer toutes les notes de Bulwer et d'Isturitz. J'en ai besoin pour mon travail. Il y en a plusieurs, et entre autres deux dernières sur la conversation de lord Palmerston avec M. Tacon, qui sont fort importantes.

Je joins ici les lettres que j'ai reçues hier de Flahaut.

—
AU ROI.

Lundi, 5 octobre 1846.

Sire,

Voici des croix demandées par les dernières lettres de Bresson. Le Roi aurait-il la bonté de les signer pour que je puisse les lui expédier promptement.

M. Rogier est venu, il y a trois jours, de la part de son gouvernement, me prier de présenter au Roi le général Prisse pour la croix de grand officier, en échange d'une croix de Léopold, de même rang, qui vient d'être donnée au général Saint-Yon. Le Roi en a-t-il entendu

parler de la part du roi Léopold? En tous cas, je lui soumets le projet d'ordonnance.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

P. S. J'ai donné rendez-vous à lord Normanby, précisément aujourd'hui à trois heures. Il est revenu de Chantilly pour cela. Je crois impossible d'y manquer. Le Roi permettra donc, j'espère, que je n'aille le voir aux Tuileries qu'après avoir reçu lord Normanby.

—
AU ROI.

Mercredi, 7 octobre 1846.

Sire,

Voici une copie de ma dépêche. J'aurai l'honneur d'envoyer aussi au Roi copie de celle que j'écrirai sur la note en protestation que Bulwer doit remettre à Madrid. Elle n'est pas encore prête.

Je n'ai reçu de l'Espagne aujourd'hui que les deux lettres ci-jointes de Bresson et de Glücksberg.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

—
AU ROI.

Vendredi, 9 octobre 1846.

Sire,

Je reviens des obsèques de la baronne d'Arnim, ce qui m'a mis dans l'impossibilité d'aller à Saint-Cloud avant deux heures. On m'a dit là qu'on attendait pour faire partir le convoi, une voiture du Roi qui n'est pas venue. Je crains qu'il n'y ait eu quelque oubli ou quelque méprise. Je n'ai jamais eu à m'occuper de cet envoi des voitures du Roi aux obsèques diplomatiques. J'ai demandé si M. le baron d'Arnim avait donné connaissance au Roi de la mort de sa femme. On m'a répondu que oui. Le Roi a-t-il pensé à le faire complimenter? S'il y a eu, dans tout ceci, quelque omission ou quelque erreur, il importerait que le Roi voulût bien la faire réparer, ou me faire savoir ce que j'ai à faire pour la réparer de sa part. Je regretterais que le baron d'Arnim crût avoir à se plaindre. Sa disposition est bonne.

J'ai vu M. de Saint-Aulaire, et il m'a raconté le roi de Wurtemberg. Il m'a parlé aussi de ce que le Roi lui avait dit sur une lettre de Bulwer, à propos de l'Infant don Enrique, lettre que le Roi ne se rappelait pas. Le Roi a vu, dans le temps, cette lettre, fort longue, où il

y a eu effet, sur l'infant don Enrique, plusieurs phrases qui peuvent nous être fort utiles aujourd'hui. Je la remettrai sous les yeux du Roi.

Je vais m'entendre avec M. le général Saint-Yon, l'amiral Mackau et M. Passy, pour les ordres à donner pour la réception du Bey, qui doit bien être pareille à celle d'Ibrahim Pacha.

Je désirerais bien que le Roi eût la bonté de nous donner un conseil demain samedi, ou dimanche, comme il lui conviendra, et là où il lui conviendra. Il y a plusieurs choses dont je désirerais parler en conseil, entre autres les affaires de Suisse, qui s'aggravent beaucoup. La révolution de Genève donnera tout à fait le pouvoir aux radicaux. Nous parlerons aussi du bey de Tunis, du titre de duc à donner au duc de Riansarès, etc.

Je viens de consulter le protocole. Il n'y avait rien à faire, m'assure-t-on, et point de voiture du Roi à envoyer aux obsèques de la femme d'un ministre. Tout est donc en règle; mais je pense que le Roi voudra bien, s'il ne l'a déjà fait, faire complimenter le baron d'Arnim.

C'est le titre de duc de Montmorot que désire la Reine Christine pour le duc de Riansarès. *Montmorot* n'est pas autre chose qu'une des salines qui lui appartiennent. Cela me paraît simple. J'en prévientrai le garde des sceaux. Tout se passe merveilleusement à Madrid. J'attends avec impatience les détails. Le Roi aurait-il la bonté de me renvoyer les dernières lettres de Bresson (du 3) et celles de Jarnac?

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.
GUIZOT.

AU ROI.

Dimanche, 11 octobre 1846, 5 heures.

Sire,

J'envoie au Roi des lettres qui m'arrivent à l'instant, et qui lui feront plaisir, et à la Reine et à toute la famille royale. J'y joins une lettre particulière de Bresson sur un incident où nous avons eu le bonheur (que le Roi me pardonne de dire nous) qui nous accompagne dans tout ceci. J'avais reçu hier soir, très-tard, de Londres, un avertissement d'un projet semblable, et j'avais sur-le-champ, ce matin, adressé à Bresson la dépêche télégraphique dont je joins ici copie. Je n'en avais rien dit au Roi, et je ne lui en aurais rien dit encore. Puisque voilà le danger passé, je puis m'en réjouir avec le Roi.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.
GUIZOT.

AU ROI.

Lundi matin, 12 octobre 1846.

Sire,

Voici de nouvelles lettres de Bresson, avec une lettre de Monseigneur le duc de Montpensier; et aussi une lettre de Jarnac, qui révèle toujours, dans lord Palmerston, la même confusion d'idées, de faits, et le même embarras.

Je viens de régler, avec M. Passy, ce qui regarde les intermèdes et fêtes de théâtre. La censure y fera attention, et, s'il y avait quelque question douteuse, on m'en avertirait.

J'ai écrit aux ministres de la guerre et de la marine sur les instructions à donner pour la réception du bey de Tunis. Tout est convenu également avec M. Passy pour l'intérieur. Je crois qu'il convient que le ministre de la guerre envoie à Toulon un de ses officiers d'ordonnance, et un interprète pour accompagner le bey sur sa route.

Je pense que le Roi logera le bey à l'Élysée-Bourbon. Il me paraît convenable de le traiter comme Ibrahim Pacha.

Je me rendrai aux Tuileries ce matin, entre deux et trois heures.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.
GUIZOT.

P. S. Je n'ai aucun projet d'envoyer aujourd'hui un courrier à Madrid.

AU ROI.

Mardi matin, 13 octobre 1846.

Sire,

Je prie le Roi de vouloir bien lire attentivement le paragraphe marqué au crayon dans la lettre ci-jointe de Bresson, et l'article de l'*Español* qui s'y rapporte. Cela me frappe, surtout l'avis de Bresson, dont il faut tenir grand compte en pareille affaire. Je crois qu'avant d'*agir* dans le sens dont nous étions convenus hier, il vaut mieux attendre le retour des princes, et de plus amples explications de Bresson. J'avais vu hier Ruminny, et je lui avais dit de partir ce matin pour Bruxelles. Je lui écris à l'instant de suspendre son départ jusqu'à nouvel ordre, s'il n'est déjà parti. J'espère que le Roi sera du même avis. Une fausse démarche à Madrid dans ce moment, une démarche mal interprétée, pourrait être fort nuisible, et les inconvénients d'un peu de retard, jusqu'à l'arrivée des princes, seraient, en tout cas, bien moindres que ceux d'une action trop précipitée et soudaine.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

AU ROI.

Mardi, 13 octobre 1846.

Sire,

Rumigny était parti à sept heures du matin. Je lui ai écrit sur-le-champ. J'espérais bien que le Roi serait de mon avis.

Voici de bonnes lettres de Flahaut.

Je prie le Roi d'agréer l'hommage de mon profond respect et de mon entier dévouement.

GUIZOT.

AU ROI.

Mercredi matin, 14 octobre 1846.

Sire,

Voici des lettres de Madrid. J'en ai une de Bresson, que je garde un moment, parce que je veux lui écrire ce matin, et qui finit par cette phrase : « Mon acte civil est prêt. » Le Roi peut donc être tranquille à cet égard. J'apporterai cette lettre au Roi, en allant dîner aujourd'hui à Saint-Cloud, car, puisque le Roi veut bien me laisser le choix, j'aime mieux répondre à sa bonté que profiter de sa tolérance.

Je vais demander à Feuillel la réponse aux lettres de créance du prince de Wallerstein.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

AU ROI.

Judi, 15 octobre 1846.

Sire,

Je remercie le Roi, en la lui renvoyant, de la lettre du général Athalin, qu'il a la bonté de me communiquer. Je viens de lui envoyer, par M. Génie, la lettre particulière de Bresson.

Je prie le Roi d'agréer le nouvel hommage de mon profond respect et de mon entier dévouement.

GUIZOT.

AU ROI.

Vendredi, 16 octobre 1846.

Sire,

J'ai écrit hier sur-le-champ à Rumigny, et en lui envoyant la lettre même que je venais de recevoir du Roi,

et qui fera un excellent effet. Je regarde l'arrivée de l'Infant amené par l'Infante, et amenés tous deux par Rumigny à l'Élysée-Bourbon, comme un fait capital. Nous enlevons ainsi aux incendiaires un de leurs deux tisons. Lord Palmerston n'aura plus à employer et à montrer que le comte de Montemolin, mauvaise machine de guerre pour Londres.

J'ai l'honneur de renvoyer au Roi, comme il le désire, la lettre de Rumigny, plus une seconde lettre qui vient de m'arriver, et qui confirme la précédente.

Voici Bresson et une petite lettre de Glücksbiere, qui a bien son prix. Et d'assez bons renseignements de Pétersbourg et de La Haye.

Je joins ici une note du ministère de l'intérieur sur les représentations théâtrales de circonstance. J'y ai représenté. Ces objections-là me frappent beaucoup. Au milieu d'un si grand succès, il vaut mieux, je crois, ne pas risquer les petits ennuis. En agissant comme on l'a fait depuis 1830, les amis n'ont rien à dire, et les ennemis ne peuvent trouver un petit trou pour y faire passer leur venin. Il me revient que des conservateurs très-dévoués et très-intelligents sont de cet avis.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

AU ROI.

Mardi, 20 octobre 1846.

Sire,

Voici des lettres de Bresson et de Bois-le-Comte. Et un très-bon article dans *The Britannia*.

Je n'ai rien reçu aujourd'hui de Bruxelles. J'ai vu Martinez de la Rosa. Il cherchera, d'ici à demain, un Espagnol à envoyer; il doit venir me revoir demain matin. J'espère que nous trouverons l'homme qui nous convient. Nous l'adresserons à Rumigny et à Colombi, avec toutes les précautions nécessaires pour aider au travail de l'Infante.

Je suis fort aise d'avoir le texte de la lettre de don Enrique à Espartero, pour répudier l'alliance révolutionnaire.

J'écrirai à Bresson pour les croix du chancelier et du garde des sceaux. Je regrette de ne pas y avoir pensé plus tôt.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

AU ROI.

Lundi, 26 octobre 1846.

Sire,

Voici les nouvelles copies que le Roi désire. Plus, les

trois ordonnances que le Roi a adoptées en principe, hier, au Conseil. J'espère que le Roi voudra bien me les renvoyer dès qu'il les aura signées.

Je suis charmé des nouvelles que le Roi me donne, et je le prie de vouloir bien agréer l'hommage de mon profond respect et de mon entier dévouement.

GUIZOT.

AU ROI.

Jeudi matin, 29 octobre 1846.

Sire,

Le Roi ne jugerait-il pas à propos de nous réunir ce matin en Conseil, une heure avant le dîner, à cinq heures? Il y a deux ou trois affaires dont il serait bon, je crois, de dire un mot. Si le Roi était de mon avis, je le prierais de vouloir bien nous faire convoquer pour cinq heures.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

AU ROI.

Vendredi matin, 30 octobre 1846.

Sire,

Voici des lettres de Jarnac, dont le Roi sera touché. Il est impossible de parler du Roi plus dignement et plus chaudement.

La lettre de lord John Russell est aussi inconvenante qu'embarrassée. Évidemment, il faut laisser tomber toute cette polémique de correspondance et de conversation. Nous sommes abondamment pourvus de bonnes pièces. J'ai déjà écrit, il y a quatre jours, à Jarnac, d'en rester là.

Il me semble que le Roi ferait bien de ne montrer au roi Léopold aucune de ces lettres-ci.

Rumigny a un peu raison. Il serait bon que, de Madrid, on donnât signe de vie à l'infant don Enrique et à l'infante Isabelle, et qu'on témoignât quelque gré, à l'un de son premier acte de résipiscence, à l'autre de son zèle et de sa bonne influence. J'en écrirai à Bresson. Je prie le Roi de vouloir bien me renvoyer la lettre de Rumigny, dès qu'il en aura fait usage.

Je sais que Kisséleff a écrit au général Jamin pour le prier de prendre les ordres de monseigneur le duc d'Aumale relativement aux caisses qu'il est chargé de lui faire parvenir, de la part du grand-duc Constantin. Il serait bon, je crois, que monseigneur le duc d'Aumale fit dire à Kisséleff de les lui apporter lui-même et le traitât avec bonté. Je viens d'écrire à Son Altesse Royale pour le lui demander. Le Roi voudrait-il bien m'apporter un peu?

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

P. S. Je joins ici une lettre de Bois-le-Comte qui ne porte guère que sur ses intérêts privés. Je tâcherai d'arranger, à la session prochaine, ses affaires d'argent. J'espère que le Roi voudra bien consentir à transformer son titre de *baron* en un titre de *comte*. Il est toujours bon, je crois, de mettre en bonne humeur les hommes qu'on charge d'une mission difficile.

AU ROI.

Vendredi, 30 octobre 1846.

Sire,

Le Roi a toute raison. Il vaut beaucoup mieux communiquer ici, et sur-le-champ, toutes les lettres au roi Léopold. Je les renvoie au Roi dans cette intention.

Le Roi voudra bien y joindre la communication de ma lettre à Jarnac, du 15 octobre, qu'il a communiquée à lord John Russell, et qui est le point de départ de toute cette correspondance. Il est nécessaire que le roi Léopold la lise pour comprendre les lettres suivantes. Le Roi en a une copie.

Je viens de causer longtemps avec Monseigneur le duc d'Aumale, et à ma complète satisfaction.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

AU ROI.

Samedi, 31 octobre 1846.

Sire,

Voici Bresson, Flahaut, Jarnac et Rumigny. J'aurai l'honneur d'aller demain m'entretenir de tout cela avec le Roi, vers deux heures, si cela lui convient.

Je prie le Roi d'agréer l'hommage de mon profond respect et de mon entier dévouement.

GUIZOT.

AU ROI.

Mercredi, 4 novembre 1846.

Sire,

La fameuse réponse de Londres est arrivée. Lord Normanby est venu me la lire ce matin. Je la fais copier en hâte. Le Roi l'aura demain. Quatre-vingt-quatre pages; plus du double de la première dépêche. Vrai factum qui ne propose, ne demande et n'annonce

rien de nouveau, qui, par conséquent, ne fait pas faire un pas à la question et ne change rien à la situation, mais qui discute à perte de vue les incidents et les arguments. Il y a sur les engagements d'Eu, des *mis-representations* graves, et sur le traité d'Utrecht, ou plutôt sur la guerre de la succession, des assertions bien vieilles et étranges. J'aurai l'honneur d'en entretenir demain le Roi, qui, probablement, ne pensera guère aujourd'hui qu'à ses joies de famille.

Le Roi sera d'avis, je pense, que demain soir, les femmes des Ministres aillent faire leur cour à la Reine et à Madame la duchesse de Montpensier.

Je suis, avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

A M. GUIZOT, MINISTRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES.

Neuilly, lundi soir, 17 mai 1847.

Mon cher Ministre, je viens de lire les volumineuses dépêches de Lisbonne et d'Oporto que vous m'avez envoyées; je les transmets à Narvaez, et je vous les remettrai demain matin.

Elles me préoccupent à un haut degré, et plus je sens l'embarras de donner à Varennes les instructions qu'il réclame avec raison, plus je reconnais la nécessité de le faire le plus promptement possible. Nous avons à craindre, en Portugal, des compromissions de tout genre, soit par notre action, soit aussi par notre abstention, et pour mon compte, ce ne sera qu'après en avoir causé avec vous que je pourrai prendre confiance dans les idées qu'un pareil état de choses peut nous suggérer. Je crois aussi qu'après les avoir débrouillées il serait urgent d'attacher la responsabilité du Conseil aux mesures quelconques que nous croirions à propos d'adopter.

Je ne reconnais que trop le peu de temps que vous laissez pour cela le fardeau de deux ministères et la presse des discussions parlementaires, et tout ce que je puis dire, c'est que je suis prêt à me rendre aux Tuileries, soit le matin, soit dans la soirée, à quelque heure que ce soit, et qu'il suffit que vous me le fassiez savoir, pour que je m'y trouve exactement.

Bonsoir, mon cher Ministre.

LOUIS-PHILIPPE.

AU ROI.

Samedi soir, 12 février 1848.

Sire,

Voilà le défilé passé; un des plus difficiles que nous ayons jamais passés. Je n'ai pris aucun engagement. Si je n'avais pas dit ce que j'ai dit, l'amendement était adopté et le Cabinet renversé. Il y aura bien à réfléchir dans la session prochaine; car si on ne parvient pas à remettre l'unité dans le parti conservateur, la division que j'ai fait ajourner éclatera, et l'opposition en profitera infailliblement. En tout cas, le Roi reste parfaitement libre.

Voici des nouvelles d'Italie, et quelques petites lettres particulières.

Je prie le Roi de vouloir bien nous donner Conseil demain dimanche, pour deux heures.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

[La lettre qui précède, dont copie avait été gardée par M. Génie, a été écrite le soir du vote de la chambre des députés, sur les amendements à l'Adresse relatifs à la réforme, dix jours avant la première journée de la révolution de Février. — Pour clore, nous donnerons ici la circulaire de convocation au dernier Conseil de ministres que Louis-Philippe ait tenu.]

CABINET DU ROI.

A M. Guizot, président du Conseil, ministre des
Affaires Étrangères.

Aux Tuileries, le 19 février 1848.

Monsieur le Président du Conseil,

Le Roi me charge de vous prévenir qu'il y aura Conseil des ministres aux Tuileries, demain dimanche, à une heure.

Sa Majesté désire que vous y assistiez.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon respect.

Le secrétaire du Cabinet.

CAMILLE FAIN.

CORRESPONDANCE DE DON CARLOS AVEC LOUIS-PHILIPPE.

III.

A S. M. LE ROI DES FRANÇAIS.

Quartier royal de Lecumberri,
ce 2 septembre 1839.

Mon cher frère et cousin,

Abandonné par une partie de mes troupes, lesquelles ont été séduites par quelques généraux gagnés par de l'or anglais, je me suis vu forcé de me replier sur ce point, où je me crois encore assez fort pour combattre la révolution. Les liaisons du sang et la communauté d'intérêts vis-à-vis de celle-ci, me font espérer que Votre Majesté voudra prendre à mon sort, à celui de ma famille et de la malheureuse Espagne, un intérêt, non-seulement de sympathie, mais de parenté. La révolution triomphante en Espagne encouragera naturellement les entreprises des révolutionnaires des autres pays, et Votre Majesté, qui est le premier objet de leur haine, aura nécessairement à combattre de nouvelles manœuvres de leur part. Votre Majesté pourrait bien encore enlever ce rempart à l'anarchie et cette position à l'Angleterre, à laquelle la domination en Espagne est acquise par la révolution, en me prêtant quelque appui. Je conserve ici la moitié de mes forces, et en Catalogne et dans l'Aragon les carlistes ont une supériorité véritable sur leurs ennemis. Quelques secours remettraient ma cause sur le pied respectable où elle était avant la trahison de Maroto, et donneraient lieu à traiter ensuite sur des bases analogues aux lois fondamentales de l'Espagne, enlevant à la révolution l'assurance qu'elle a autrement de s'y fixer pour toujours. Je prie Votre Majesté d'y penser sérieusement pour l'intérêt commun, et d'y attacher sa considération prévoyante.

Si par hasard j'étais forcé de rentrer en France, je croirais offenser les nobles sentiments de Votre Majesté, si je doutais un moment d'y recevoir un accueil digne de Votre Majesté et de moi-même. Ainsi, j'ose prier Votre Majesté de faire donner des ordres afin que, dans un tel cas, moi et ma famille soyons en France reçus et laissés en liberté entière, sans aucune condition, pour que mes serviteurs et tous ceux qui se sont compromis pour ma cause reçoivent l'hospitalité digne de la grande nation française; et enfin, je compte sur la générosité des sentiments de Votre Majesté pour ne point douter aussi de l'intérêt que lui inspirent ces quatre

provinces si fidèles, si dévouées et en faveur desquelles j'ose réclamer les bons offices de Votre Majesté pour qu'elles n'aient point à souffrir des vengeances révolutionnaires.

Souhaitant, de bien bon cœur, à Votre Majesté et à sa royale famille toutes sortes de satisfaction et de bonheur, je suis avec la plus parfaite considération, monsieur mon frère et cousin, de Votre Majesté, le très-dévoué et très-affectionné frère et cousin.

CHARLES.

A S. M. LE ROI DES FRANÇAIS.

Saint-Pé, ce 14 septembre 1839.

Monsieur mon frère et cousin,

M'ayant vu forcé de quitter le territoire espagnol, ce qui n'a pas eu lieu, que lorsque les ennemis étaient à portée de fusil d'Urdax, où je me trouvais ce matin, je m'empresse de vous exprimer la satisfaction que j'éprouve de connaître que l'espoir que j'avais formé d'un accueil bienveillant dans vos États n'était que bien fondé. En effet, j'ai été reçu d'une manière fort honorable, et je vous en remercie de tout mon cœur, d'autant plus que je suis bien persuadé de rester en liberté entière et sans aucune condition, comme je vous le priais dans ma précédente.

C'est avec empressement que je saisis cette occasion pour vous renouveler l'expression de la considération la plus distinguée avec laquelle je suis, monsieur mon frère et cousin, de Votre Majesté, le bon frère et cousin.

CHARLES.

A S. M. LE ROI DES FRANÇAIS.

Bourges, ce 23 septembre 1839.

Monsieur mon frère et cousin,

Étant arrivé hier dans cette ville, et profitant du retour à Paris du commandant Tinan, aide de camp du maréchal Soult, qui m'a conduit jusqu'ici depuis le 18 de ce mois, je ne peux pas me dispenser de faire connaître à Votre Majesté que le sous-préfet de Bayonne et le commissaire de police de la frontière,

Goyeneche, se sont conduits envers moi d'une manière bien peu honorable; qu'on m'a conduit ici sans me permettre de choisir un autre point pour attendre les passe-ports que j'avais demandés; et que, pendant mon voyage, j'ai été traité comme prisonnier, et non pas comme je devais l'attendre d'un pays si hospitalier. Je suis par trop persuadé des sentiments élevés de Votre Majesté pour croire qu'elle puisse prêter son approbation à cette conduite.

Lors de mon arrivée à Saint-Pé, j'ai dit au sous-préfet de demander des passe-ports pour me rendre en Allemagne, mais comme je n'ai pas reçu aucune réponse, j'ai cru convenable de m'adresser à Votre Majesté pour cet objet. Les liens de parenté qui nous unissent et la bonté de Votre Majesté me font espérer que mes désirs seront accomplis dans le plus court délai possible.

Les renseignements que j'ai reçus de l'accueil qui a été fait à tous mes loyaux serviteurs ne me permettent pas de douter que vous leur accorderez votre bienveillant appui, et que votre gouvernement leur fournira les secours dont ils ont besoin.

C'est avec plaisir que je profite de cette occasion pour réitérer à Votre Majesté l'expression des sentiments affectueux et de la considération la plus distinguée avec laquelle je suis, monsieur mon frère et cousin, de Votre Majesté, le très-affectionné frère et cousin.

CHARLES.

A S. M. LE ROI DES FRANÇAIS.

Bourges, ce 24 mai 1845.

Mon cher cousin,

La santé de Marie-Thérèse, qui, depuis quelque temps me donne de l'inquiétude, a éprouvé dernièrement deux attaques fort sérieuses. Notre médecin alarmé a demandé à avoir une consultation avec d'autres professeurs; ce qui a eu lieu le 17 avril.

Les docteurs m'ont dit que, si bien pour le moment ils n'y voyaient aucun danger imminent, néanmoins la maladie était grave; qu'on ne pouvait assurer la guérir entièrement; mais qu'avant tout, il fallait éviter de nouvelles attaques comme la dernière, dont les suites pourraient être funestes; ils ont ajouté que le rétablissement de Marie-Thérèse ne pourrait s'obtenir dans un climat froid et humide comme celui de Bourges, qui a considérablement nui à sa santé; en conséquence, ils ont été d'avis qu'elle doit prendre les eaux de Gréoux, et ensuite fixer sa résidence dans le Midi.

Je crois que le climat d'Italie est celui qui conviendrait le mieux à Marie-Thérèse, et moi, étant décidé, comme vous verrez par la lettre ci-jointe, à me retirer

au sein de la vie privée, je vous prie de vouloir bien nous faire expédier les passe-ports afin de nous y rendre, après que Marie-Thérèse aura pris les eaux de Gréoux, où je voudrais aller aussitôt que l'état de sa santé le permettra.

Je profite de cette occasion pour vous renouveler l'expression des sentiments d'estime avec lesquels je suis, mon cher cousin, votre affectionné.

CHARLES.

A S. M. LE ROI DES FRANÇAIS.

Bourges, 18 mai 1845.

Monsieur mon frère et cousin,

Je m'empresse d'adresser à Votre Majesté l'acte de mon abdication à la couronne d'Espagne, que je viens de faire en faveur de mon bien-aimé fils le prince des Asturies, ainsi que celui de son acceptation et dont la teneur suit :

Lorsqu'à la mort de mon bien-aimé frère et seigneur, le roi Ferdinand VII, la divine Providence m'appela au trône d'Espagne, me confiant le salut de la monarchie et la félicité des Espagnols, j'y ai vu un devoir sacré, et, pénétré de sentiments d'humanité chrétienne et de confiance en Dieu, j'ai consacré mon existence à cette pénible tâche. Sur la terre étrangère comme dans les camps, dans l'exil comme à la tête de mes fidèles sujets et jusque dans la solitude de la captivité, la paix de la monarchie a été mon unique vœu, le but de mon activité et de ma persévérance. Partout le bien-être de l'Espagne m'a été cher; j'ai respecté les droits, je n'ai point ambitionné le pouvoir, et partant ma conscience est restée tranquille.

La voix de cette conscience et le conseil de mes amis m'avertissent aujourd'hui, après tant d'efforts, de tentatives et de souffrances supportées sans succès pour le bonheur de l'Espagne, que la divine Providence ne me réserve pas d'accomplir la tâche dont elle m'avait chargé, et que le moment est venu de transmettre cette tâche à celui que les décrets du ciel y appellent, comme ils m'y avaient appelé.

En renonçant donc aujourd'hui pour ma personne aux droits à la couronne d'Espagne que m'a donnés le décès de mon frère, le roi Ferdinand VII, en transmettant ces droits à mon fils aîné Charles-Louis, prince des Asturies, et en notifiant cette renonciation à la nation Espagnole et à l'Europe, dans les seules voies dont je puisse disposer, j'acquiesce un devoir de conscience et je me retire passer le reste de mes jours, éloigné de toute occupation politique, dans la tranquillité domestique et le calme d'une conscience pure, en priant Dieu pour le bonheur et la gloire de ma chère patrie.

CHARLES.

Bourges, 18 mai 1845.

J'ai pris connaissance avec une résignation filiale de la démission que le Roi, mon auguste père et seigneur, m'a fait signifier aujourd'hui, et, en acceptant les droits et les devoirs que sa volonté me transmet, je me charge d'une tâche que je remplirai, Dieu aidant, avec les mêmes sentiments et le même dévouement pour le salut de la monarchie et le bonheur de l'Espagne.

CHARLES-LOUIS.

Je crois aussi devoir faire savoir à Votre Majesté que depuis ce jour je prends le titre de comte de Molins, et mon fils celui de comte de Montemolin.

Je prie Votre Majesté de croire à tous les sentiments avec lesquels je suis, monsieur mon frère et cousin, de Votre Majesté, le bon frère et cousin.

Bourges, le 21 mai 1845.

CHARLES.

MÉLANGES.

IV.

Signatures de Contrats.

A M. le Maréchal Président du Conseil.

Paris, 16 novembre 1843.

Monsieur le Maréchal,

Je désirerais bien que vous ne trouvassiez pas indiscrète la demande que je viens vous faire. Je marie ma fille. Mon gendre futur est un lieutenant de vaisseau à la marine royale, M. de Challié. Je tiendrais à grand honneur que vous voulussiez bien, Monsieur le Maréchal, donner votre signature au contrat de mariage de ces jeunes gens. Elle serait tout à la fois une récompense pour les bons services d'un brave officier, et un bon augure pour son avenir. J'ose espérer que Votre Excellence daignera accueillir ma demande, et m'indiquer le jour et l'heure où il lui sera possible de nous recevoir, pour nous accorder ce témoignage flatteur d'un intérêt dont je serai bien vivement reconnaissant.

Veuillez, Monsieur le Maréchal, agréer le nouvel hommage de mon respect et de mon dévouement.

L. de JUSSIEU.

A M. Molins de Saint-Yon, Ministre de la guerre.

Paris, le 14 avril 1846.

Monsieur le Ministre,

J'ai eu l'honneur de me présenter chez vous avec madame Dessaret, dans l'intention de vous faire part du mariage de mademoiselle Coraly Dessaret, ma fille, avec M. Puzin de Valré, dont le père, ancien chirurgien-major dans les gardes du corps du Roi, est aujourd'hui chirurgien en chef de la garde nationale à cheval de Paris. Nous n'avons pu, en ce moment, être admis près de Votre Excellence, permettez-moi donc de vous faire cette communication par écrit. Je serais heureux, Monsieur le Ministre, que vous daignassiez honorer de votre signature le contrat de mariage de mes enfants, et j'ose en solliciter la faveur.

Si cette indiscrétion trouvait grâce auprès de vous, vous auriez la bonté de me faire connaître le jour et l'heure auxquels le notaire, dépositaire de l'acte, pourrait le soumettre à Votre Excellence.

Daignez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon profond respect.

Le conseiller d'État, directeur de l'administration des Cultes, député du Cantal.

DESSARET.

REVUE RÉTROSPECTIVE

N° 14.

ON NE REÇOIT PAS D'ABONNEMENT. — CHAQUE NUMÉRO SE VEND SÉPARÉMENT. — PRIX : 50 CENT.

En payant six livraisons d'avance, on les recevra à domicile.

Paris. — PAULIN, éditeur, rue Richelieu, 60.

MARIAGE DE M. LE DUC DE NEMOURS.

I.

[On a déjà vu l'importance pleine de sollicitude que Louis-Philippe attachait aux questions d'étiquette. La notification du mariage du duc de Nemours, à la Cour de Portugal, souleva plusieurs difficultés dans la solution desquelles l'ex-roi, en lutte avec le chef du protocole des Affaires étrangères, traita assez légèrement le savoir de son antagoniste.

Une lettre que nous ne reproduirons pas, parce qu'elle a été annulée, était accompagnée de la note suivante :]

NOTE DE M. FEUILLET.

Dans la lettre du Roi à Sa Majesté Très-Fidèle, il a été tenu compte de la parenté de la Reine avec madame la duchesse de Nemours, par le Roi de Portugal.

A moins d'ordre exprès de Sa Majesté, il ne doit point être préparé de lettre officielle du Roi pour le Roi de Portugal.

La royauté du mari de la Reine est purement nominale : il n'a point la signature, il n'a nulle initiative quelconque ; en un mot, il n'est point souverain.

Le chef de l'Etat, le souverain, roi des Français, n'a donc nulle notification à lui faire. Ce serait établir un précédent que l'on serait entraîné à suivre prochainement pour le mari de la reine d'Angleterre. Il y aurait dans l'accomplissement de cette étiquette un réel inconvénient politique.

C'est à monseigneur le duc de Nemours qu'il appartient de faire cette notification. C'est d'usage et de droit.

A M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

Mercredi soir, 6 mai 1840.

Mon cher président,

M. Feillet mérite que vous le *tanciez*. On ne renvoie pas ainsi au Roi une lettre que le Roi n'a pas jugée convenable.

Tout son raisonnement est pitoyable. Le roi de Portugal ne doit pas être traité de *roi nominal*. Il serait choquant d'avouer, et encore plus d'établir, une telle impertinence. En outre, il est le frère de la duchesse de Nemours, et il a en cette qualité un titre de plus à cette notification de ma part.

L'idée de faire faire la notification par le duc de Nemours est en dissonance complète avec celle que je me fais, non-seulement de ma dignité royale, mais de chef de famille, et c'est à moi seul à faire les notifications des événements de la mienne.

La crainte de M. Feillet, que cette notification au

roi de Portugal ne conduisit à en faire au mari de la reine d'Angleterre, est aussi absurde que le reste. Cela fût-il, je n'y verrais qu'une politesse de plus à l'Angleterre, et assurément aucun inconvénient ni pour la dignité de la France, ni pour la mienne. Au surplus, il n'est pas roi, ni *réel*, ni *nominal*, et personne n'a songé à lui écrire.

Mais il faut que M. Feuillet, ou tout autre que vous en chargerez, me fasse d'abord une autre lettre pour la reine de Portugal, comme belle-sœur de la duchesse de Nemours, et ensuite une lettre pour le roi de Portugal, comme son frère.

Nous sommes dans le bonheur des nouvelles d'Afrique, et je suis bien sûr que vous en jouissez comme nous.

Bon soir, mon cher président.

LOUIS-PHILIPPE.

A M. LE BARON FAIN.

Le 8 mai 1840.

Monsieur le baron,

J'ai refait la lettre du Roi à la reine de Portugal pour mieux entrer dans la pensée du Roi. Veuillez mettre cette rédaction modifiée sous les yeux de Sa Majesté.

Mille hommages bien affectueux.

FEUILLET DE CONCHES.

AU MÊME.

Le 9 mai 1840.

Monsieur,

Voici les deux lettres que le Roi a demandées. Reste une question sur laquelle je vous serais obligé de prendre ses ordres. La lettre destinée au roi de Portugal aura-t-elle la forme d'une lettre officielle ou celle d'une lettre particulière comme l'a toujours été la lettre au prince d'Orange. Une lettre officielle est cachetée avec lacs de soie, et copie préalable est communiquée au département politique avant l'audience de remise de l'original au souverain. Une lettre particulière pliée en quatre, et mise sous enveloppe avec cachet royal, ne comporte pas la copie. C'est la différence que tous les cabinets sont dans l'usage d'établir entre les lettres d'État à État, les lettres de souverain à souverain, et celles qui sont adressées à des princes non souverains. Donner à la lettre de Sa Majesté au roi de Portugal la forme d'une lettre officielle comme à celle de la reine, seule souveraine, ce sera faire une politesse complète au prince, mais effacer une distinc-

tion que les susceptibilités nationales, en Portugal, n'ont pas encore effacées.

Vous savez quel est mon dévouement pour vous.

FEUILLET DE CONCHES.

[Sur la minute de la lettre qu'on vient de lire, on lit la note suivante de la main de Fain : « Le Roi a approuvé que la lettre au roi de Portugal eût la forme d'une lettre particulière, comme la lettre au prince d'Orange. Cela s'est fait ainsi. »]

A S. M. LA REINE DE PORTUGAL.

A Saint-Cloud, le 28 avril 1840.

Madame ma sœur et chère nièce, je m'empresse d'annoncer à Votre Majesté que le mariage de mon fils bien-aimé Louis-Charles-Philippe-Raphaël d'Orléans, duc de Nemours, avec madame la princesse Victoire-Auguste-Antoinette, duchesse de Saxe, princesse de Saxe-Cobourg-Gotha, a été célébré hier en mon palais de Saint-Cloud. Les liens du sang et de mutuelle affection qui nous unissent ne sauraient me laisser lieu de douter de la part que vous prendrez à la satisfaction dont cet heureux événement m'a pénétré. Soyez persuadée que, de mon côté, les vœux que je forme pour votre bonheur personnel et pour celui de tout ce qui vous est cher, sont aussi ardents qu'ils sont sincères, et je me plais à vous renouveler, particulièrement dans cette circonstance, la haute estime et l'inviolable et tendre amitié avec lesquelles je suis, madame ma sœur et très-chère nièce, de Votre Majesté, bon frère et bien affectionné oncle.

LOUIS-PHILIPPE.

A S. M. LE ROI DE PORTUGAL.

Saint-Cloud, le 28 avril 1840.

Monsieur mon frère et neveu,

J'éprouve un plaisir particulier à faire part à Votre Majesté du mariage de mon bien-aimé fils Louis-Charles-Philippe-Raphaël d'Orléans, duc de Nemours, avec madame la princesse Victoire-Auguste-Antoinette, duchesse de Saxe, princesse de Saxe-Cobourg-Gotha, votre sœur bien-aimée. Les cérémonies en ont été célébrées hier, en mon palais de Saint-Cloud. Cette union répond à tous les vœux de mon cœur, et il m'est bien doux que mon fils tienne d'aussi près à la personne de Votre Majesté. Je sens vivement le bonheur de posséder auprès de moi, dans ma famille, une princesse dont la Reine, ma sœur et mes enfants,

apprécier dignement et goûteront chaque jour davantage les qualités accomplies.

Ma tendresse et celle de ma famille veilleront sans cesse à ce qu'elle soit entourée de toute la félicité qu'elle mérite. Je me suis plu à saisir une si favora-

ble occasion de vous exprimer ces sentiments, de même que ceux d'estime et d'inviolable amitié que je vous ai voués et avec lesquels je suis, monsieur mon frère et neveu, de Votre Majesté, hon frère et oncle.

LOUIS-PHILIPPE.

CORRESPONDANCE DES MINISTRES DE LOUIS-PHILIPPE AVEC LUI.

II.

Ministère du 29 Octobre. — M. le Maréchal Soult.

AU MARÉCHAL DUC DE DALMATIE.

Eu, samedi 14 août 1841.

Mon cher maréchal, M. Humann, en me répondant sur la pétition des négociants en liquides de Rouen, que je lui avais renvoyée, me parle de la situation générale des affaires, et ensuite il me dit ce qui suit, que je transcris littéralement : « Mes convictions à l'égard du recensement sont telles, qu'il y va de mon honneur de ne pas reculer, etc..... »

Je réponds à M. Humann qu'il sait combien je désire le conserver au ministère, qu'il connaît tout le prix que j'attache à le maintenir intégralement tel qu'il est, et surtout à éviter tout ce qui peut l'affaiblir ou l'ébranler ; mais que je reconnais la gravité des circonstances où nous nous trouvons, l'importance des considérations qu'il me présente, et qu'avant de former mon opinion personnelle sur les mesures qu'elles peuvent rendre nécessaires, je veux connaître à cet égard celle de mes ministres, et par conséquent, mon cher Maréchal, je vous prie de leur communiquer ma lettre, pour que vous puissiez ensuite me transmettre leur avis.

Il me paraîtrait bien désirable d'attendre que les éléments actuelles aient été comprimées, avant de prendre aucun parti sur ce que l'état des esprits peut, ou non, rendre nécessaire, ou même seulement convenable ; cependant, je ne me dissimule pas qu'il en serait autrement, si les troubles s'étendaient et se propageaient à un grand degré. C'est donc là le véritable point de la question ; car, une fois la tranquillité rétablie, il faudra bien annoncer que l'application du recensement n'aura pas lieu jusqu'à nouvel ordre, et il me semble même que telle était l'opinion de M. Humann. Il faut donc examiner s'il y a lieu, dès à présent, de prendre des mesures pour suspendre ou même abandonner soit la continuation, soit seulement l'appli-

cation du recensement, ou si l'on doit encore ajourner cet examen.

Si l'opinion des ministres est pour la dernière alternative, il vaut mieux que je reste encore ici, tant pour éviter l'effet que mon retour, avant la fin des troubles, ne manquera pas de produire sur le public, que parce que ce retour immédiat contrarierait probablement les projets du roi des Belges, qui doit arriver ici le 22 août (de demain en huit), et peut être même l'empêchera de venir, tandis qu'en venant ici d'abord, il m'accompagnera à Saint-Cloud, plus aisément que s'il devait y aller directement, et, dans tous les cas, nous irions ensemble peu de jours après son arrivée. Je ne cacherais pas non plus que, sans parler de ma contrariété personnelle, que je suis habitué à ne compter pour rien, ce sera pour la Reine et mes enfants une véritable contrariété. Mais, comme je vous le disais, le devoir avant tout, et, si le Conseil croit qu'il faut prendre des mesures immédiates sur le recensement, et surtout si nos efforts pour déterminer M. Humann à ne pas refuser de s'y associer, devaient être infructueux, alors mon parti serait bientôt pris, et je reviendrais sans hésiter.

Seulement, dans ce dernier cas, je voudrais bien, mon cher Maréchal, que vous pussiez venir me chercher ici vous-même. Je crois que ce serait d'un bon effet pour bien motiver mon retour, et qu'on ne pût pas me l'attribuer ; et puis, je désire vivement que vous voyiez par vous-même ce qu'il y a à faire, pour procurer ici aux troupes qui m'y gardent, un établissement provisoire, une espèce de baraquement qui sera peu dispendieux et facilement terminé pour la campagne prochaine (1).

(1) Ici quelques détails sur le mauvais état des logements actuels, surtout pour la cavalerie. (Note de M. Pain pour expliquer une lacune dans sa copie.)

Ainsi, mon cher Maréchal, si vous adoptez une opinion suspensive, je resterai ici, et alors il est bien entendu que, quoique le plus tôt soit toujours le mieux pour moi, cependant vous n'y viendrez que quand vous croirez pouvoir le faire sans aucun inconvénient pour le service.

Si, au contraire, le Conseil demande mon retour, je m'y résignerai, et dans ce cas, mon cher Maréchal, je voudrais que vous pussiez arriver ici lundi, et alors mon départ général aurait lieu mardi au soir, de manière à vous donner Conseil, mercredi à deux heures, aux Tuileries.

Je vous remercie, mon cher Maréchal, de la lettre que vous m'avez écrite hier, et à laquelle je n'ai que trop complètement répondu.

Vous connaissez toute mon amitié pour vous.

LOUIS-PHILIPPE.

AU MARÉCHAL DUC DE DALMATIE.

Saint-Cloud, à deux heures du matin,
2 septembre 1841.

Mon cher Maréchal, j'achève la lecture de vos dépêches d'Afrique, et, comme vous, je les trouve excellentes. Tout cela marche bien, et nous devons être très-contents de Bugeaud et de ses braves collaborateurs.

Il me paraît très-urgent que la nomination qu'il a faite du bey Mustapha soit confirmée régulièrement le plus tôt possible; mais, pourtant, comme il faut déterminer le mode de cette confirmation qui n'a pas encore de précédent, comme surtout il faut faire pour cet objet une allocation de dépenses qui n'est pas prévue dans le budget, il me paraît que vous devriez en entretenir demain le Conseil, afin d'obtenir son approbation préalable, que je crois légalement nécessaire.

Bonsoir, mon cher Maréchal.

LOUIS-PHILIPPE.

AU ROI.

Paris, le 27 août 1842.

Sire,

J'aime à penser que le voyage du Roi, de la Reine, de Madame, de madame la duchesse d'Orléans, des jeunes princes et de toute la famille royale, a été heureux, et que Votre Majesté, à son arrivée à Eu, a trouvé le service régulièrement établi et parfaitement organisé.

Je me persuade aussi que, sur sa route, Elle a reçu de toutes les populations, l'expression de leur profonde émotion, de leurs vifs regrets, et de l'amour qu'elles portent au Roi et à sa dynastie.

M. le duc de Broglie a donné lecture de son rapport à la chambre des Pairs. Il est excellent et a produit une très-grande impression. Je suis assuré que Votre Majesté le lira avec un vif intérêt. La chambre s'est ajournée à lundi prochain pour ouvrir la discussion sur la loi de régence. J'ai entendu beaucoup de pairs exprimer l'opinion que la loi sera votée dans la première séance.

Sur le rapport de M. le comte Roy, président de la commission de comptabilité, la chambre a voté, par acclamation, une statue en marbre de monseigneur le duc d'Orléans, pour être placée en face de celle du Roi, dans le lieu de ses séances.

Je mets ci-joint quatre rapports ou projets d'ordonnance, ainsi qu'une adresse que les Français résidant à New-York m'ont adressée pour être soumise à Votre Majesté.

Profond respect et entier dévouement.

MARÉCHAL DUC DE DALMATIE.

AU MARÉCHAL DUC DE DALMATIE.

Aux Tuileries, jeudi 25 juillet 1844,
à 2 heures du soir.

Mon cher Maréchal, c'est sur la table du Conseil que je vous écris. Ayant relu la dépêche du maréchal Bugeaud, j'y ai retrouvé, plus caractérisé que je ne l'avais cru d'abord, ce que votre sagacité avait si bien démêlé, quand vous m'annonciez ce que vous faisiez pour tempérer son ardeur, et lui interdire tout préparatif pour pénétrer dans l'empire de Maroc; car j'ai vu qu'il allait occuper *Ouchda*, armer et approvisionner la *casbah d'Ouchda*, tout cela, dit-il, provisoirement. Mais en attendant, il s'y établit, et il faut absolument lui interdire cet établissement, ou le lui faire évacuer, si déjà il était fait. C'est mon avis, comme d'avance c'était le vôtre. Il fallait donc le lui dire à la fois promptement et de manière à ce qu'on ne pût pas plaider cause d'ignorance; pour cela, il fallait vous mettre à portée de lui envoyer un de vos officiers (et j'espère que celui-là ne se laissera pas retenir à Tlemcen, où il y a, comme partout de ce côté-là, des gens qui n'ont pas d'objection à retarder l'arrivée des instructions pacifiques) et de couvrir l'ordre que vous le chargeriez de porter, de la responsabilité de tout le Conseil qui s'assemblerait ce matin pour l'affaire belge. Vos collègues ayant été unanimes, j'ai envoyé chercher Martineau, et je lui ai dit (dans le Conseil) de vous envoyer à Soubert, un de vos officiers que vous puissiez expédier de là au maréchal Bugeaud avec votre ordre, et je lui ai résumé tout ce que nous en avons dit avant son arrivée, en lui rappelant ce que je lui avais déjà dit que vous m'écriviez la veille. Presque tous les ministres ont parlé dans le même sens, et Martineau vous fera le

de tout ce qu'il a recueilli. Leur unanimité est complète.

J'ai recommandé de vous entretenir de ma manière de voir sur l'expédition qu'il (Bugeaud) projette, au moins, mais enfin toujours sur Fez, et que, si elle n'est adoptée point, et voici pourquoi :

à 90 lieues d'Ouchda, au bout d'un pays indifficile et dépourvu d'eau; si une fois à Fez le Maroc ne traitait pas, la retraite pourrait ressembler à celle de Prague, ou de Moscou, ou à celle récente des Russes dans le désert de Khiva. Mon plan de guerre pour le Maroc serait tout autre. Je ne toucherais pas à l'Algérie; je la laisserais, telle qu'elle est, à l'ouest, pour en assurer la tranquillité et couvrir la France; mais j'envoyerais par mer une petite armée à Mogador, qui n'est qu'à quinze petites lieues du Maroc, prise qui sonne gros, pays abondant, pris sans difficulté, où rien n'est prêt, personne ne s'y attend, l'Angleterre, certaine que vous ne réunirez rien de l'ouest, le verra sans inquiétude, et ne doute pas que vous ne vous en alliez de là après avoir obtenu la paix à Maroc. La France sera charmée de cette paix; la Chambre ne craint pas de terminer la guerre; la Chambre ne craint pas que l'armée de l'Algérie soit augmentée en nombre, comme elle le croirait si les 30,000 hommes mandés par Bugeaud pour aller à Fez au mois de novembre parquaient à Oran pour s'incorporer dans l'armée algérienne. Envoyez à Mogador pour un coup spécial, car c'est en France qu'ils reviendront après la guerre finie, tandis qu'à Oran, la Chambre croirait que Bugeaud les garderait. Duchâtel, Guizot et Villecroze croient que la Chambre serait plus favorable à l'expédition sur l'ouest qu'à celle sur l'est, dans le cas où Dieu éloigne! où une expédition serait nécessaire pour forcer le Maroc à la paix. Quant à qui la déciderait, n'en parlons pas encore, et surtout pas de cette nécessité n'existe, et ne soit reconnue. Rappelez tout cela dans votre bonne tête, et peut-être pourrez-vous voir à Bugeaud que vos vues se portent plutôt sur l'ouest que sur l'est de Maroc, cela ne nuit pas au maintien de la paix. Je regrette bien de ne pas avoir pu causer avec vous de tout cela in situ. En attendant, mon cher Maréchal, comptez sur ma confiance et mon amitié.

LOUIS-PHILIPPE.

AU ROI.

Soult-Berg, près Saint-Amans (Tarn),
le 27 juillet 1844.

Sire,

J'ai l'honneur de soumettre à la sanction du Roi le projet de loi voté par les deux Chambres sur la transmission des armes à silex ou armes à percussion.

J'ai aussi l'honneur de présenter à Votre Majesté divers projets d'ordonnance, et les rapports des fortifications au 20 juillet. Je donne des ordres pour qu'à l'avenir ces rapports soient directement remis au Roi par M. Martineau, secrétaire général.

M. le colonel Dumas, aide de camp du Roi, m'a fait l'honneur de m'informer, le 20 de ce mois, que l'intention de Votre Majesté était que j'écrivisse à Monseigneur le duc d'Aumale pour amener Son Altesse Royale à renoncer à l'expédition qu'elle avait projetée dans les monts Aurès, et aussi pour engager le prince à se disposer à revenir en France, près du Roi et de la famille royale, vers la fin du mois d'août prochain, ou dans les premiers jours de septembre. Je me suis empressé de remplir les vues de Votre Majesté, et j'ai l'honneur de mettre sous ses yeux copie de la lettre que j'ai écrite à Monseigneur le duc d'Aumale, le 23 de ce mois.

J'ai été engagé aussi, par M. le colonel Dumas, à écrire dans le même sens à M. le maréchal Bugeaud. J'ai également l'honneur de mettre sous les yeux du Roi extrait de la lettre que j'ai adressée, à cet effet, à M. le gouverneur général.

Je désire bien que ces deux communications soient conformes aux intentions de Votre Majesté.

M. le secrétaire-général du ministère de la guerre m'a transmis copie d'une dépêche de M. le maréchal Bugeaud, en date du 15 de ce mois, l'original étant resté dans les mains du Roi, pour en être donnée lecture au Conseil, le lendemain jeudi. Le contenu de cette dépêche est d'une trop haute importance pour que je me permette d'y répondre avant de connaître les intentions de Votre Majesté. J'ai donc l'honneur de la prier d'avoir la bonté de charger un de ses ministres de m'en faire part; je m'empresserai de m'y conformer.

Je suis avec le plus profond respect et le plus entier dévouement, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-obéissant serviteur.

MARÉCHAL DUC DE DALMATIE.

AU ROI.

Soult-Berg, près Saint-Amans (Tarn),
le 29 juillet 1844.

Sire,

Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire le 24 et le 25 de ce mois.

Par la première de ses lettres, Elle a la bonté de me témoigner un si grand intérêt au sujet de ma santé, que j'en ai éprouvé une profonde émotion. Aussi, je suis bien empressé d'assurer le Roi que je porterai à mon rétablissement tous les soins dont je suis capable, afin de pouvoir encore être utile à Votre Majesté, et

j'ai l'espoir que la bonté de l'air que je respire y contribuera puissamment. Plus tard, lorsque mes forces seront revenues, j'aurai l'honneur de lui faire connaître l'époque à laquelle je pourrai me rendre près du Roi. En attendant, j'expédie tout le travail qui m'arrive, et la correspondance d'Afrique prend forcément la plus grande partie de mon temps.

Par la seconde lettre, Votre Majesté a bien voulu m'entretenir de la dépêche de M. le maréchal Bugeaud, datée du bivouac sur l'Oued-bou-Eurda (au sud de Lalla-Maghrnia), le 15 de ce mois, et, quelques heures après, est arrivé le colonel Foy, de mon état-major, que le Roi a jugé à propos de m'envoyer pour prendre mes instructions, et les porter immédiatement à M. le gouverneur général.

Je me suis donc empressé de préparer les nouveaux ordres que j'avais à donner à M. le maréchal Bugeaud, pour remplir les intentions de Votre Majesté. J'ai l'honneur de lui en envoyer copie, sous n° 1.

J'y ajoute, sous n° 2, extrait d'une lettre que j'avais écrite à M. le maréchal Bugeaud, le 22 juillet, au sujet du projet dont il avait parlé, de marcher sur Fez.

Enfin, sous n° 3, j'ai aussi l'honneur de mettre sous les yeux du Roi copie de la lettre que je viens d'écrire à M. le gouverneur général, en recevant sa nouvelle dépêche du 16 juillet, qui contient copie de la lettre qu'il avait adressée le même jour à Monseigneur le prince de Joinville. Je désire ardemment avoir été assez heureux pour remplir, dans ces communications, les intentions de Votre Majesté.

M. le colonel Foy est parti, la nuit dernière, avec la dépêche n° 1, pour Port-Vendres, où il devra s'embarquer, si le ministre de la marine, que j'en ai fait prier, y envoie un bateau à vapeur; mais le courrier de Paris qui m'est arrivé ce matin m'a apporté la dépêche de M. le maréchal Bugeaud du 16 juillet. Aussitôt je lui ai répondu par la lettre n° 3, et j'envoie une estafette au colonel Foy, à Port-Vendres, pour lui porter ma réponse, en lui remettant aussi une lettre de M. le ministre de la marine, qui m'est parvenue en même temps, et qui est destinée à Monseigneur le prince de Joinville. Je charge cet officier supérieur de l'expédier par le bateau à vapeur qui l'aura transporté à Oran. Cependant, je prescris au colonel Foy d'attendre vingt-quatre heures à Port-Vendres, où demain j'aurai peut-être à lui envoyer par estafette une seconde lettre de M. le ministre de la marine à Monseigneur le prince de Joinville, que M. Martineau m'a annoncée.

Je le répète, je désire ardemment que, dans toutes ces transmissions d'ordres de Votre Majesté, j'aie eu le bonheur de reproduire ses intentions et de remplir ses vues.

Le 27 de ce mois j'ai eu l'honneur d'adresser au Roi copie de la lettre que, d'après ses ordres, j'avais

écrite à monseigneur le duc d'Aumale, et extrait de celle que j'avais adressée sur le même objet à M. le maréchal Bugeaud. Ainsi, à cette occasion, les intentions de Votre Majesté auront été également accomplies, et elle peut être persuadée que, dans toutes les circonstances analogues, je me ferai un devoir de les rappeler.

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux du Roi un projet d'ordonnance et deux rapports. J'ai pensé que je pouvais me permettre de les contre-signer, en usant de la faculté que Votre Majesté m'a donnée, par sa lettre du 24 de ce mois, au sujet des lois. Ainsi, les dispositions qui en font l'objet pourraient aussitôt recevoir leur exécution, si le Roi, après les avoir approuvées, avait la bonté de les faire adresser à M. Martineau, secrétaire général au ministère de la guerre.

Je suis avec le plus profond respect et le plus entier dévouement, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-obéissant serviteur.

MARÉCHAL DUC DE DALMATIE.

A. S. A. R. MONSEIGNEUR LE DUC D'AUMAË.

Soult-Berg, le 25 juillet 1844.

Monseigneur,

En écrivant à Votre Altesse Royale le 22 de ce mois, je lui exprimais que les troupes étant rentrées des expéditions diverses qu'elles avaient entreprises d'après ses ordres, elles allaient se remettre de leurs fatigues et trouver un repos qu'elles avaient si justement acquis par leurs longs travaux. J'envisageais que, pendant ces loisirs, elles pourraient réparer leur habillement et leur chaussure, qui nécessairement avaient dû beaucoup souffrir, et j'ajoutais que ce ne serait qu'en automne que des mouvements vers les monts Aurès pourraient avoir lieu, dans le but de soumettre à la France les populations qui les habitent, et de compléter ainsi la pacification de toute la province de Constantine.

Mais en y réfléchissant depuis, j'ai reconnu que cette nouvelle entreprise devait être ajournée jusqu'à l'an prochain, alors que, la végétation du pays s'étant renouvelée, les animaux de toute espèce qui seront employés soit comme monture pour la cavalerie, soit pour les transports, y trouveront une nourriture abondante et assurée, tandis qu'à la suite des grandes chaleurs qui règnent maintenant en Algérie, les produits du sol, dans ces âpres montagnes, seraient probablement brûlés; et que, faute de subsistances, tous progrès y seraient, sinon impossibles, au moins extrêmement difficiles.

J'ai aussi considéré que cette expédition exigerait de toute nécessité un emploi de troupes plus considérables que celles que Votre Altesse Royale avait emmes-

des dans ses marches sur Biskara et dans le Belesmah ; le camp de Bethna devrait aussi être renforcé, et de d'ailleurs le reste de la province, loin de pouvoir être dégariné de troupes, devrait être mis, sur tous les points, en état de faire face aux éventualités qui pourraient survenir soit du côté des Kabyles entre Setif et Bougie, soit de la part des populations qui avoisinent la frontière de Tunis. Ainsi donc, les nombreux renforts d'infanterie et en cavalerie, qui nous seraient indispensables, Monseigneur, pour marcher en automne vers les monts Aurès, ne pourraient être empruntés qu'à la province d'Alger ; mais cette province elle-même, depuis l'occupation de Dellys, ne possède que le nombre d'hommes nécessaires à sa défense, et M. le maréchal gouverneur général a dû renvoyer à Médéah le général Marey avec sa colonne, tandis que la guerre du Maroc le retient lui-même sur la frontière de cet empire avec la plus forte partie de l'armée d'Afrique. Je lui ai même envoyé de nouvelles forces d'après les ordres du Roi, et j'ai fait partir de France deux régiments d'infanterie et deux de cavalerie, dont un de hussards.

Vous connaissez, Monseigneur, les divers combats que M. le maréchal Bugeaud a livrés aux troupes du Maroc depuis le 30 mai. Le 15 juin un nouvel engagement a eu lieu sur notre territoire, et quelques jours après, M. le gouverneur général a marché sur Ouchda, où sa modération et la parfaite discipline qui a été observée par notre corps d'armée ont produit une immense impression, non moins dans le Maroc que sur les populations de l'Algérie. Et cependant, le 3 de ce mois, il a joint encore les Marocains sur l'Oued-d'Isly, et les a mis dans une complète déroute. Enfin, une dépêche télégraphique, que je viens de recevoir, m'annonce que M. le maréchal Bugeaud avait pénétré de trois journées de marche dans l'intérieur de l'empire du Maroc, et qu'il était rentré, le 15, à Lalla Maghrbia. Les détails de cette dernière opération ne me sont pas encore parvenus, et je ne puis en instruire Votre Altesse Royale qui, d'ailleurs, je le suppose, aura été informée d'Alger par le lieutenant général de Bar. Mais quel que soit l'événement, on ne saurait en tirer la conséquence que des renforts pourraient vous être envoyés de la province d'Oran. Or, de nouvelles troupes vous étant absolument indispensables pour l'expédition des monts Aurès, je me confirme dans l'opinion qu'il vous sera impossible, Monseigneur, de l'entreprendre dans le courant de cet automne.

D'après ces considérations qui, j'aime à le croire, seront favorablement accueillies par Son Altesse Royale, Elle se convaincra que l'expédition projetée est tout à fait inexécutable cette année, et ne devra être entreprise qu'au printemps prochain. En attendant, l'existence permanente du camp de Bethna aura porté les populations de ces montagnes à réfléchir sur les dan-

gers auxquels elles s'exposent en refusant de se soumettre, et peut-être les négociations du commandant de ce camp auront-elles avancé l'époque de leur entière pacification.

Au surplus, j'aurai l'honneur de vous dire, Monseigneur, que depuis ma lettre du 22 de ce mois, j'ai acquis la certitude que telles étaient les intentions du Roi et de son gouvernement, et je ne me permettrais pas de douter que Son Altesse Royale ne fût très-empressée de s'y conformer.

Plusieurs fois avant mon départ de Paris, Sa Majesté a bien voulu me faire connaître que son désir et celui de S. M. la Reine étaient que Monseigneur fit ses arrangements de manière à pouvoir arriver en France au plus tard à la fin d'août ou dans les premiers jours de septembre ; et à ce sujet le Roi a eu l'extrême bonté de me témoigner que votre avenir, Monseigneur, pouvait en dépendre ; c'est encore une considération qui m'autorise à être plus pressant près de vous, et à prier avec instance Votre Altesse Royale de prendre dès à présent des mesures pour que le vœu de Leurs Majestés, que je viens de lui exprimer, se réalise.

A votre départ, vous pourrez laisser le commandement intérimaire de la province au général Randon, qui s'est rendu digne de votre haute confiance, et qui connaît parfaitement le pays. Aussitôt que Monseigneur m'aura fait connaître sa détermination à cet égard, je m'empresserai d'adresser des ordres en conséquence à M. le maréchal Bugeaud, gouverneur général.

En venant en France au commencement de septembre, vous pourriez apporter, Monseigneur, tous les documents que vous avez bien voulu recueillir pour les faire servir à l'organisation complète de la province de Constantine. Cette grande œuvre vous appartiendra et vous en retirerez tout le mérite. Je serai bien heureux, je vous l'assure, de pouvoir y concourir et d'en aplanir les difficultés ; peut-être les lenteurs d'une correspondance les rendraient-elles insurmontables ; il en résulterait du moins une grande perte de temps qu'évitera votre présence à Paris, et cela importe d'autant plus que c'est vers le mois d'octobre que devra paraître l'ordonnance royale de réorganisation du conseil d'administration de l'Algérie et que seront publiées aussi d'autres ordonnances déjà préparées sur la propriété, le séquestre, la confiscation et plusieurs principes constitutifs. Ce moment sera donc le plus favorable pour arrêter et soumettre, sous vos auspices, à la sanction royale, tout ce qui devrait être relatif à la province de Constantine. Je le répète, je serais heureux de contribuer à l'accomplissement de cet important travail.

Votre Altesse Royale me permettra d'espérer que cet épanchement, tout de confiance que je viens d'avoir avec Elle, sera accueilli favorablement, et qu'Elle aura la bonté de me le témoigner dans sa réponse que j'at-

tendrai avec une grande impatience. Je suis certain qu'en même temps Monseigneur aura la complaisance de m'instruire de la situation actuelle de la province, et surtout de ce qui se passe au camp de Bethna et à Biskara.

A ce propos, je pense que ces deux établissements, qui font tant d'honneur à Votre Altesse Royale, doivent être maintenus, malgré les clameurs que leur occupation a excitées, et qui d'ailleurs n'ont été inspirées que par une opposition systématique, toujours empressée de dénigrer ce qui est grand, utile et honorable. Je ne suppose pas que Monseigneur ait pu s'en affecter. S'il en était ainsi, l'approbation que l'opinion publique a donnée à tous ses actes devrait l'en dédommager.

Je suis avec respect, etc.

MARÉCHAL DUC DE DALMATIE.

EXTRAIT D'UNE LETTRE ADRESSÉE A M. LE
MARÉCHAL BUGEAUD, GOUVERNEUR GÉNÉRAL
DE L'ALGÉRIE, LE 24 JUILLET 1844.

..... Je ne suis pas surpris de ce qu'on vous mande de Bougie et de l'est d'Alger. La nouvelle de vos succès s'est propagée avec rapidité et y aura entretenu le prestige de nos armes. Sans doute ces impressions seront ravivées par le souvenir des combats des 12 et 17 mai en avant de Delhys, et si aujourd'hui vous vous trouviez en situation d'y donner suite, j'ai la conviction que tout le pâté des montagnes autour du Jurjura, jusqu'à Sétif et Bougie, se soumettrait infailliblement. Mais ce n'est pas le moment de rien entreprendre de ce côté. Je pense même que monseigneur le duc d'Aumale ne doit se livrer, cette année, à aucune nouvelle opération dans les monts Aurès. Je lui écris dans ce sens par ordre du Roi; mais je vous prie de votre côté, Monsieur le Maréchal, de lui donner à ce sujet les instructions les plus formelles, afin qu'il ne puisse se livrer en automne à une pareille expédition, à laquelle rien pour le moment ne nous oblige, d'autant que le prince, à cet effet, aurait besoin d'être considérablement renforcé, et vous êtes certainement dans l'impossibilité de lui envoyer des troupes, en raison de la guerre avec le Maroc.

Je le répète donc, vous devez faire comprendre à monseigneur le duc d'Aumale que, dans la situation, vous ne pouvez l'autoriser à un mouvement qui aurait pour but de soumettre les tribus qui habitent les monts Aurès, opération qui, de toute nécessité, doit être ajournée à l'an prochain. Mais vous avez d'ailleurs d'assez bonnes raisons à faire valoir près de Son Altesse Royale, pour ne pas lui laisser entrevoir que je vous en ai écrit de la part du Roi. Le prince complétera,

d'ici à la fin d'août, l'organisation de la province de Constantine; ensuite l'intention de Sa Majesté est que Son Altesse Royale revienne en France. Au surplus, je vous en écrirai plus en détail dans une lettre particulière que je me propose de vous adresser aussitôt que je vous verrai un peu débarrassé du côté du Maroc. Toutefois je vous prie de me répondre à ce sujet, en m'envoyant copie de ce que vous aurez écrit à monseigneur le duc d'Aumale.....

AU ROI.

Soult-Berg, près Saint-Amans (Tarn),
le 1^{er} août 1844.

Sire,

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux du Roi la proposition d'appeler près de Votre Majesté le capitaine d'artillerie Courtois, comme son officier d'ordonnance, en remplacement de M. Delorme-Duquesnay, promu au grade de chef d'escadron, et qui est passé dans un régiment.

J'ai aussi l'honneur de lui présenter deux autres rapports et divers projets d'ordonnance portant concession de pensions militaires. Votre Majesté remarquera que j'ai tout contre-signé, en vertu de l'autorisation qu'elle a eu la bonté de me donner. Ainsi, il suffira que le renvoi en soit fait au secrétaire général du ministère de la guerre, pour la suite à y donner.

Hier, j'ai prié M. Martineau de porter au Roi une lettre que je venais de recevoir de M. le lieutenant général de Bar, sous la date du 26 juillet, et qui renfermait copie de celle que M. le maréchal Bugeaud lui avait écrite le 19, pour lui annoncer qu'il avait reçu la veille une lettre de Sid Hammeda-Ben-Ali, actuellement caïd du cercle d'Ouchda, et en même temps commandant des camps marocains. Il paraît, d'après cette communication, que l'empereur de Maroc, ou du moins les autorités qui le représentent sur la frontière, montrent de meilleures dispositions qu'auparavant, et désirent entrer dans des voies de conciliation; le gouverneur général semble y avoir quelque confiance, puisqu'il a ordonné de rendre publiques ces ouvertures. Cependant, je n'ai rien reçu de lui à ce sujet; ses dernières dépêches sont du 16 et du 17; sans doute il doit m'avoir été fait un nouveau rapport, qui ne peut tarder à parvenir, et, comme il arrivera à Paris, Votre Majesté en sera la première instruite. Ayant déjà répondu à la lettre que m'a adressée le gouverneur général, le 16 juillet, je lui écris aujourd'hui pour répondre à celle du 17; en même temps, je lui ferai sentir l'inconvenance de la supposition qu'il a faite, que des instructions patentes et secrètes avaient pu être données à Monseigneur le prince de Joinville. Avec toutes ses belles qualités, M. le maréchal Bu-

grand s'expose souvent à des incartades qu'il est indispensable de redresser.

Je suis avec le plus profond respect et le plus entier dévouement, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-obéissant serviteur.

MARÉCHAL DUC DE DALMATIE.

AU ROI.

Soult-Berg, près Saint-Amans (Tarn),
le 16 août 1844.

Sire,

Depuis la lettre que M. le maréchal Bugeaud m'a écrite le 24 juillet dernier, j'étais d'une impatience d'autant plus grande de recevoir de lui de nouveaux rapports, que je le savais en opérations, et que probablement il se berçait encore de l'espoir de terminer la guerre par un arrangement pacifique avec le caïd d'Ouchda, qui était aussi commandant du camp marocain. Je viens enfin de recevoir ses dépêches des 29 juillet et 1^{er} août, qui ont passé sous les yeux de Votre Majesté, d'après ce que me mande M. le secrétaire général du ministère de la guerre. Ces dépêches, que je finis de lire, si elles satisfont, pour le moment, à mon impatience, me confirment aussi dans la pensée que M. le gouverneur général n'avait point encore renoncé à ses illusions de terminer les différends existants, mais, qu'ainsi que je l'avais prévu dans ma lettre à M. le ministre des affaires étrangères, il s'attendait toujours à être chargé de conduire ou de diriger les négociations avec les agents de l'empereur Abderrhaman. Aussi j'entrevois qu'en recevant la communication que j'ai dû lui faire, d'après ce que m'a écrit M. Guizot, de la nomination de M. le duc de Glucksberg en remplacement de M. de Nyon, et de l'arrivée immédiate de ce nouveau fonctionnaire auprès de Monseigneur le prince de Joinville, M. le maréchal Bugeaud en éprouvera une grande contrariété, et l'exprimera avec véhémence; je ne sais même pas si les observations que M. le ministre des affaires étrangères se propose de lui faire à ce sujet, ainsi que M. Martineau me l'a écrit, parviendront à le persuader, et je crains que les difficultés n'en soient augmentées.

Quoi qu'il en soit, les espérances de paix avec le Maroc se sont évanouies, pour le moment du moins, par l'attaque des batteries de Tanger, que Monseigneur le prince de Joinville a dirigée le 6 de ce mois, et sans doute aussi par les démonstrations que Son Altesse Royale a faites sur divers autres ports du Maroc, baignés par l'Océan. Enfin, l'arrivée près de la frontière de l'Algérie du fils de l'empereur Abderrhaman, à la tête d'une armée qu'on dit considérable, aggrave les circonstances. Il est donc raisonnable de supposer que de nouveaux faits se seront accomplis, et que, du côté

de terre, quelque bataille ou grand engagement aura eu lieu, tandis que Monseigneur le prince de Joinville aura aussi remporté d'autres avantages. Ces heureux résultats ne pourront que faciliter les négociations, ou du moins assoupir le fanatisme des Marocains, et les rendre plus traitables; car je ne doute pas que, de part et d'autre, c'est-à-dire par mer et par terre, des succès éclatants ne soient obtenus.

A cet effet, les forces dont M. le maréchal Bugeaud dispose me paraissent suffisantes pour qu'il puisse tenir tête à une armée du Maroc, quelque considérable qu'on la suppose, et lui-même a eu la franchise de le reconnaître. Par ce motif, je m'abstiendrai de proposer au Roi de lui envoyer d'autres renforts, d'autant plus que je serais fort embarrassé pour le faire, et que je ne saurais où les prendre; mais je ne pense pas qu'une pareille mesure puisse, en ce moment, entrer dans la pensée de Votre Majesté. Il me paraît donc qu'en raison de ce qui se passe dans le Maroc, il y a prudence et sagesse à attendre que les événements se développent, et j'ai l'honneur d'en faire la proposition au Roi.

J'ignore si Votre Majesté a reçu des nouvelles récentes de monseigneur le duc d'Aumale; Son Altesse Royale n'a point encore répondu à la lettre que j'ai eu l'honneur de lui écrire pour la détourner de l'expédition qu'elle avait projetée sur les monts Aurès, et dont je me suis empressé de mettre copie sous les yeux du Roi; mais j'ai reçu, ce matin, une lettre du général de La Rue, datée de Constantine, le 4, qui m'annonce que monseigneur le duc d'Aumale s'est décidé à renoncer à cette expédition, pour laquelle il ne pouvait réunir des moyens suffisants, et attendre d'ailleurs que le colonel Herbillon, qui commande le camp de Bethna, avait obtenu les soumissions de la plupart des tribus de l'Aurès, et que cinquante burnous avaient été envoyés de Constantine pour les investitures. Il est donc probable que Votre Majesté en est déjà ou en sera prochainement instruite, et que des rapports officiels du prince ne tarderont pas à en rendre compte; mais, en attendant, j'ai pensé que je devais porter ces renseignements à la connaissance du Roi.

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté divers rapports et propositions.

Le Roi a la bonté de se plaindre de ce que je ne lui donnais pas assez souvent des nouvelles de ma santé; j'ai l'honneur d'en exprimer ma profonde reconnaissance à Sa Majesté. Si, jusqu'à présent, je lui en ai peu parlé, c'est que les changements n'étaient pas assez sensibles pour que je pusse me permettre de l'en entretenir. Mais voici ce que j'éprouve; je ne souffre point; l'enflure de mes jambes est beaucoup moindre; les forces ont un peu augmenté. Cependant, des transpirations abondantes continuent à m'affaiblir, pour peu que je me déplace, et souvent je suis réduit à respirer, dans l'immobilité, l'air excellent de mes mon-

tagnes. Toutefois j'ai l'espoir qu'en y prolongeant mon séjour, avec l'agrément du Roi, je parviendrai à rétablir l'équilibre ; car ma santé était plus altérée que je ne le supposais, quand je partis de Paris.

Je suis avec le plus profond respect et le plus entier dévouement, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-obéissant serviteur.

MARÉCHAL DUC DE DALMATIE.

AU ROI.

Soult-Berg, près Saint-Amans (Tarn),
le 16 août 1844.

Sire,

La famille royale vient de s'accroître par l'heureux accouchement de Son Altesse Royale madame la princesse de Joinville. Je supplie Votre Majesté de permettre que je lui présente mes respectueuses et sincères félicitations, et que madame la maréchale joigne ses vœux aux miens pour les prospérités de la jeune princesse.

La Reine et toute la famille royale ont toujours eu tant de bontés pour moi, que Sa Majesté daignera aussi permettre qu'à l'occasion de cet événement, nous lui adressions l'expression de nos vœux.

Je suis avec le plus profond respect et le plus entier dévouement, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-obéissant serviteur.

MARÉCHAL DUC DE DALMATIE.

AU ROI.

Soult-Berg près Saint-Amans (Tarn),
le 17 août 1844.

Sire,

Hier, j'ai été assez heureux pour devancer la lettre que Votre Majesté a daigné m'écrire et par laquelle elle m'annonce elle-même l'heureuse délivrance de madame la princesse de Joinville et la naissance d'une princesse, qui, par un rapprochement tout providentiel, est venue au monde le jour anniversaire de la naissance du prince, son père. Le bienfait en est doublé, et le Roi, la Reine et toute la famille royale doivent en être bien heureux. La maréchale et moi nous avons l'honneur de les féliciter de nouveau dans toute l'effusion de nos cœurs profondément dévoués.

Hier aussi j'ai eu l'honneur d'exprimer au Roi de quelle manière j'envisageais la guerre du Maroc dont Votre Majesté a la bonté de m'entretenir encore. Aujourd'hui, j'écris à M. le maréchal Bugeaud pour tâcher de lui donner d'autres idées sur les droits inhérents au commandement d'un général en chef d'armée, droits qui ne peuvent s'étendre jusqu'à infirmer les attributions diplomatiques en ce qui concerne les trai-

tés et les conventions. Il est bien entendu toutefois que si, à la suite d'une bataille, le général en chef faisait une convention qui suspendît les hostilités ou qui imposât même des conditions à l'armée vaincue, elle devrait être observée jusqu'à ce qu'elle fût rédigée en traité par le soin des agents politiques ; mais je ne suppose pas que les prétentions de M. le maréchal Bugeaud puissent aller au delà. C'est dans ce sens que je lui écrirai. J'ai l'espoir que Votre Majesté daignera approuver ma manière de voir.

Malgré ce qu'hier j'ai eu l'honneur de dire au Roi, que je ne croyais pas nécessaire d'envoyer des renforts à l'armée d'Afrique, je propose cependant à Votre Majesté de faire partir pour l'Algérie les troisièmes bataillons des 36^e et 44^e régiments de ligne, qui sont restés dans la 8^e division militaire, de telle sorte que ces deux corps se trouvent placés dans la même situation que tous les autres régiments de l'armée, qui ne conservent à leurs dépôts que le cadre de trois compagnies.

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux du Roi divers projets d'ordonnance.

Je suis avec le plus profond respect et le plus entier dévouement, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-obéissant serviteur.

MARÉCHAL DUC DE DALMATIE.

P. S. Je crois être agréable à Votre Majesté en mettant sous ses yeux copie de la lettre que je viens d'écrire à M. le maréchal Bugeaud, en réponse à ses dépêches des 29 juillet et 1^{er} août.

La définition que je lui donne des droits du commandement, quant aux traités et conventions, me paraît conforme aux vrais principes.

Il y a cinq jours que j'ai également écrit à M. le maréchal Bugeaud pour lui faire observer qu'une autre armée, celle de mer, aux ordres de monseigneur le prince de Joinville, agissait aussi contre le Maroc, et qu'il était convenable que les négociations politiques prissent cette direction.

AU MARÉCHAL DUC DE DALMATIE.

Neully, sur la table du Conseil,
samedi 17 août 1844, 4 heures du soir.

Mon cher Maréchal,

Les désordres et la rupture violente de toute discipline dans l'Ecole polytechnique par la sortie de tous les élèves, ne pouvait pas ne pas appeler une répression immédiate que j'avais la conviction complète que vous auriez provoquée, si vous aviez été ici. J'aurais pourtant bien désiré qu'il n'y eût pas eu les graves inconvénients qu'aurait entraînés tout retard de cette répression, et qu'il eût été praticable d'attendre le

de l'ordonnance de dissolution dont vos collègues unanimentement d'avis, afin qu'elle pût recevoir votre concours et votre contre-seing. Mais tous sentent qu'il y avait péril en la demeure, et, pour y remédier, j'ai signé, par leur avis, trois ordonnances : la première, qui donne la signature du département de guerre à l'amiral Mackau, datée du 17 août ; la seconde, de la même date, et contre-signée par lui, qui prononce la dissolution de l'École polytechnique, la révocation de tous les chefs, administrateurs, professeurs, examinateurs, etc., avec leurs soldes ou arriérés ; la troisième, datée du 18 août, et, comme la première, contresignée par le garde des sceaux, qui porte que le maréchal duc de Dalmatie a apposé sa signature, en sorte qu'il n'y ait aucune interruption réelle dans votre gestion du ministère de la guerre, gestion à laquelle j'attache le prix que vous mériteriez, aussi bien que tous mes sentiments et mon amitié pour vous.

LOUIS-PHILIPPE.

AU ROI.

Soult-Berg, près Saint-Amans (Tarn),
le 18 août 1844.

Sire,

Il m'honneur de supplier Votre Majesté de daigner m'ordonner, à titre de grâce et de faveur, d'être dispensé de reprendre, comme ministre de la guerre, la signature dont le Roi a jugé de m'affranchir momentanément, en nommant à ma place un autre ministre en remplissant l'intérim. A ce sujet, je m'empresse de vous faire connaître que l'autorité du gouvernement de Sa Majesté ayant été méconnue à l'École polytechnique, par suite de l'urgence de pourvoir aux embarras de la situation ; mais, dans ma pensée, tout autre ministre n'aurait pu contre-signer l'ordonnance que le Roi avait eu l'bonneur de rendre, et il me paraît qu'en faisant succéder momentanément à la disposition qui m'ôte la signature que Votre Majesté, à ceux du pays, de l'Europe et du monde. Aussi, je reste convaincu qu'il est de l'intérêt de la dignité du gouvernement du Roi qu'un long intervalle ne se passe pour affaiblir cette impression ; du moins, si je le juge nécessaire ; l'état de ma santé justifie suffisamment cette détermination.

En conséquence de cette pensée, j'ai cru devoir ce matin, alors que je ne connaissais que les deux premières ordonnances, l'annonce de la troisième ne m'étant parvenue qu'à une heure, renvoyer au ministère le travail administratif qui m'avait été adressé, en recommandant à l'ordre, que l'on s'abstint de m'en occuper. Je suis avec le plus profond respect et le plus en-

tier dévouement, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-obéissant serviteur.

MARÉCHAL DUC DE DALMATIE.

AU MARÉCHAL DUC DE DALMATIE.

Neuilly, lundi 19 août 1844.

Mon cher Maréchal,

Le conseil, au sein duquel je vous écris, pense, comme moi, qu'il est pressant de faire l'ordonnance de réorganisation de l'École polytechnique ; mais, comme il est à propos que cette ordonnance apporte dans le règlement intérieur des modifications dont l'expérience paraît avoir fait reconnaître la nécessité, la matière est délicate et assez difficile, et il a paru à vos collègues et à moi qu'il conviendrait de charger une commission assez imposante de préparer le projet d'ordonnance. Comme de raison, mon cher Maréchal, c'est à vous, si vous adhérez à cette opinion, qu'il appartient de me proposer la formation de cette commission. Le choix de ses membres est assez important. Le conseil croit qu'il est bon qu'elle soit nombreuse, et voici des noms que nous avons cru qu'il serait convenable d'y appeler. Si vous concourez à cette opinion, veuillez en faire rédiger l'ordonnance et me l'envoyer déjà munie de votre contre-seing, afin qu'elle puisse être publiée, aussitôt qu'elle aura été revêtue de ma signature. Nous pensons qu'il serait convenable que le chef de l'arme du génie fût le président de cette commission, et par conséquent le général Dode de la Brunerie serait nommé président par l'ordonnance. Je vois, mon cher Maréchal, par votre dépêche télégraphique, que vous aviez bien jugé d'avance le mouvement de l'École polytechnique, et les obligations qu'il nous imposerait. Je suis habitué à cette uniformité dans notre manière de voir, et c'est toujours pour moi une preuve que je ne me suis pas trompé.

Vous connaissez, mon cher Maréchal, tous mes sentiments et toute mon amitié pour vous.

LOUIS-PHILIPPE.

AU ROI.

Soult-Berg, près Saint-Amans (Tarn),
le 20 août 1844.

Sire,

Votre Majesté a daigné m'écrire de Neuilly, sur la table du Conseil, le samedi 17 de ce mois, relativement aux désordres et à la rupture violente de toute discipline qui venaient d'avoir lieu à l'École Polytechnique par la sortie de tous les élèves.

A ce sujet, le Roi a pensé et son Conseil a été d'avis

qu'une répression immédiate devait intervenir. Sans nul doute, si j'avais eu l'honneur d'être présent, la mesure du licenciement de l'École aurait été provoquée par moi ; aussi, j'ai applaudi à l'ordonnance royale qui l'a prononcée. Mais ainsi que j'ai eu l'honneur de l'exposer à Votre Majesté le 18, aussitôt que j'en fus instruit par le télégraphe, je n'ai point pensé, et je ne le pense pas encore, qu'il y eût nécessité de me retirer la signature, car tout autre ministre présent pouvait contre-signer l'ordonnance comme acte du gouvernement ; dès lors, la troisième ordonnance, qui instantanément m'a rendu la signature, ne devenait point nécessaire, et je ne me fusse pas trouvé, par un excès de susceptibilité que peut-être le Roi jugera déplacé, dans l'impérieuse obligation de lui demander avec instance de vouloir bien maintenir encore quelque temps l'intérim du ministère de la guerre, que, pour un moment seulement, Votre Majesté avait cru à propos de confier à M. l'amiral Mackau. Dans ma conviction la plus intime, je pense que la dignité du gouvernement du Roi commande cette mesure, et, par ce motif, je crois devoir insister plus fortement que je ne l'ai fait par ma lettre du 18, pour que Votre Majesté veuille bien en reconnaître la nécessité, et qu'en conséquence une disposition nouvelle de sa part fasse droit à la demande expresse que j'ai eu l'honneur de lui adresser de la nomination d'un ministre intérimaire pour gérer les affaires du département de la guerre.

Indépendamment de cette considération, qui, en toutes circonstances, fera la règle de ma conduite, il en est une autre que je dois exposer à Votre Majesté :

la nouvelle donnée par le télégraphe que, pour un instant seulement, le Roi m'avait retiré la signature du ministère de la guerre, a produit sur moi une impression telle qu'aucun raisonnement n'a pu l'affaiblir, et il en est résulté une réaction nerveuse qui m'a rendu jusqu'à présent impropre à toute occupation. Sans doute, c'est un excès de susceptibilité, comme je n'ai pas hésité à en faire l'aveu à Votre Majesté ; mais telle est mon organisation. A mon âge, je ne puis la changer, et il ne peut dépendre de moi que, dans toutes les circonstances de ma vie, je n'en ressente les effets.

Aussi, dans l'état de santé où cette circonstance m'a remplacé, il m'est impossible de m'occuper d'affaires, au moins pour quelque temps, et je dois renvoyer au ministère tous les dossiers qui m'ont été expédiés par le courrier du 17, comme je l'ai fait pour les deux jours précédents, afin qu'ils soient soumis au ministre intérimaire, que de nouveau je supplie Votre Majesté de nommer, si déjà elle ne l'a fait.

Il m'est cruellement pénible d'être réduit à cette extrémité ; mais elle est trop réelle pour que je ne doive la faire connaître avec sincérité à Votre Majesté. Le Roi sait les sentiments qui m'animent pour sa personne royale et pour le bien de son service ; j'en invoque le souvenir près de Votre Majesté, afin que, dans ma situation, elle daigne venir à mon aide.

Je suis avec le plus profond respect et le plus entier dévouement, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-obéissant serviteur.

MARÉCHAL DUC DE DALMATIE.

M. DE MACKAU ET L'AMIRAUTÉ.

III.

AU ROI.

Paris, le 22 novembre 1846.

Sire,

Un événement récent laisse vacante l'une des deux places d'amiraux qui sont comprises dans le cadre de l'état-major général de la marine pour le temps de paix.

Inscrit le premier sur la liste d'ancienneté des vice-amiraux, réunissant les conditions prescrites pour être élevé à la dignité d'amiral, je demande au Roi la per-

mission de mettre sous ses yeux la note ci-jointe, qui rappelle les titres sur lesquels se fonde mon aptitude à fixer dans cette occasion le choix de Sa Majesté.

Au simple exposé que contient cette note, que Votre Majesté me permette d'ajouter ici une seule réflexion.

La nomination à la charge vacante étant dès ce moment à la disposition du Roi, un ajournement ne pourrait manquer de donner lieu à l'une de ces deux interprétations : ou mon aptitude légale aurait pu n'être pas suffisamment établie ; ou, cette aptitude étant re-

connue, le Gouvernement ne serait pas disposé à m'en faire recueillir les effets. L'une et l'autre de ces suppositions seraient de nature à porter un très-grand préjudice, soit à ma carrière de marin, soit à cette autorité morale dont un ministre du Roi ne saurait se passer.

Dans une circonstance aussi importante, qui intéresse à la fois et à un si haut degré ma propre considération et l'avenir de mes enfants, Votre Majesté me pardonnera d'avoir appelé un moment sur moi son attention. Ma confiance est entière dans la justice du Roi et dans ses bontés, si souvent éprouvées à mon égard.

Je présente à Sa Majesté l'hommage de mon profond respect.

DE MACKAU.

La perte que la marine vient de faire dans la personne de l'amiral baron Duperré laisse dans le cadre des amiraux une vacance à laquelle il y a lieu de pourvoir.

En statuant qu'il y aurait deux amiraux, en temps de paix, la loi du 17 juin 1841 sur l'état-major général de l'armée navale a créé des droits exprès en faveur des vice-amiraux ; et (à moins de causes qui exigeassent que le Roi, faisant usage de sa prérogative toujours libre, s'abstint) le vœu de cette loi est qu'il soit nommé à la dignité d'amiral lorsqu'une vacance survient. On doit ajouter qu'il est de l'intérêt du corps entier des officiers de la marine royale que cette disposition de la loi soit exécutée, la nomination d'un amiral entraînant celle d'un vice-amiral, et, par suite, un avancement de grade en grade jusqu'au dernier degré de la hiérarchie.

Une seule circonstance pourrait faire obstacle à la nomination d'un amiral, celle où aucun des vice-amiraux ne remplirait les conditions exigées par la loi. Cette circonstance n'existe pas en l'état actuel des choses, un des vice-amiraux réunissant les titres requis.

La loi du 17 juin 1841 dispose :

Art. 2. « La dignité d'amiral ne pourra être conférée qu'au vice-amiral qui aura commandé en chef une armée navale en temps de guerre ;

« Ou au vice-amiral qui aura commandé en chef une force navale, et qui, dans son grade et dans une expédition maritime, se sera signalé par un éminent service de guerre (1). »

(1) Il importe de consulter la discussion de la loi dans les deux Chambres, pour en connaître l'esprit.

Dans la Chambre des Députés, le rapporteur, présentant la rédaction de l'article 2, avait dit : « Il y a des exemples d'hâbles manœuvres au milieu de dangers réels et pourtant sans combats. »

En présentant le même article à l'adoption de la Chambre des Pairs, M. l'amiral Duperré s'exprime ainsi :

« Dans la composition d'une force navale, est-on toujours

M. le baron de Mackau réunit complètement les conditions stipulées par le paragraphe 2 de cet article. En 1840, il a commandé en chef, dans le grade de vice-amiral, une force navale expédiée à trois mille lieues de France dans la Plata pour exiger la cessation d'hostilités funestes à nos nationaux, pour y imposer la paix.

Les instructions (1) du Gouvernement l'avaient constitué négociateur armé, et il a agi comme tel. La force navale qui a opéré dans cette expédition maritime se composait de quarante-deux bâtiments montés par sept mille hommes. Tous les moyens de coercition qui précèdent les dernières hostilités ont été déployés. Buénos-Ayres était placée en état de blocus (2) rigoureux ; et c'est sous le coup d'un bombardement imminent que le président Rosas a demandé la paix qui lui a été alors accordée. Le traité imposé à la République Argentine était le but de l'expédition ; il a été le terme des hostilités dans la Plata à l'époque où il a été signé. Il y a donc eu là *service de guerre*.

De plus, ce service est du nombre de ceux que l'article 2 a qualifiés *éminents*. Le Gouvernement, auquel il appartient d'apprécier de tels actes, a pris soin de le déclarer (3) au retour de l'expédition.

« bien le maître d'employer telle ou telle espèce de bâtiments ?
« Les localités permettent-elles le choix de ces bâtiments ? Ce
« qui fait quelquefois le mérite et le brillant mérite d'une
« action, c'est l'infériorité même des moyens d'attaque sur la
« défense. »

Et ailleurs :

« Il est des services militaires qui, n'étant pas des faits
« d'armes, n'en sont pas moins des services brillants. Nous
« voulons parler de blocus, de ravitaillements de places, de
« commandements d'escadres escortant des convois ; dans
« toutes ces occasions, il n'y a pas de faits d'armes ; mais il
« peut y avoir de grands services rendus. »

Dans le cours de la discussion M. le maréchal duc de Dalmatie, président du Conseil, a soutenu la même opinion.

(1) Extrait des instructions :

« Vous ferez part, soit aux agents anglais, soit à tous
« les agents des nations maritimes amies de la France, et neu-
« tres dans cette querelle, vous leur ferez part des disposi-
« tions du gouvernement du Roi. Vous leur annoncerez qu'il
« est prêt à traiter ; qu'il veut la paix, la paix immédiate,
« mais honorable et toujours aux conditions si modérées que
« nous avons déjà posées ; bien que les hostilités se soient
« déjà prolongées, que les dépenses de la France se soient
« accrues, elle n'ajoute rien à ses prétentions, etc. »

(2) Le blocus avait été établi en mai 1838. Mais il n'avait produit aucun effet jusqu'au moment où il fut resserré par les forces sous les ordres du vice-amiral de Mackau.

(3) EXTRAIT d'une lettre de l'amiral baron Duperré, ministre de la marine et des colonies, à M. le vice-amiral de Mackau. (Paris, 27 février 1841.)

« Les mesures que vous avez prises pour agir vigou-
« reusement contre le gouvernement Argentin, dans la prévi-
« sion où les propositions d'arrangement amiables faites par

On lit dans le *Moniteur* du 4 mars 1841 :

« M. le vice-amiral baron de Mackau, en surmon-
« tant les obstacles qui s'opposaient au succès de sa
« mission, a rendu à l'Etat un *service signalé*. Il a
« déployé tout ce que le Roi et son gouvernement
« avaient le droit d'attendre de lui : sûreté de jugement,
« fermeté, résolution et habileté ; il a mérité *toute*
« *l'approbation* du Roi et de son gouvernement. »

Il faut ajouter que le fait d'avoir amené l'ennemi à composition par l'appareil de la force sans en venir aux dernières extrémités, répondait pleinement aux besoins de la politique de la France à cette époque. Le même résultat obtenu à la suite d'un combat aurait

« le représentant du général Rosas ne pourraient-être accep-
« tées ; le soin que vous avez mis à stipuler des garanties pour
« la sûreté et les intérêts des Français qui se sont établis ou
« qui pourront s'établir sur le territoire Argentin ; celles que
« vous avez exigées dans l'intérêt des habitants de ce pays,
« qui, soupçonnés d'hostilité contre le gouvernement, se
« trouvaient détenus dans les prisons de Buenos-Ayres, témoi-
« gnent tout à la fois de *vostra habileté comme chef d'une*
« *importante expédition*, et de votre sollicitude pour nos na-
« tionaux, ainsi que pour ceux que les circonstances avaient
« fait agir pour nos intérêts.

« C'est au département des Affaires Étrangères qu'il ap-
« partient plus particulièrement d'apprécier les résultats de
« votre mission, sous le point de vue politique ; mais *comme*
« *ministre de la Marine*, je n'ai que des éloges à vous adres-
« ser sur la manière dont vous avez rempli la mission qui
« vous était confiée, en même temps que je vous félicite de
« la rapidité avec laquelle vous l'avez terminée. »

EXTRAIT d'une lettre de M. Guizot, ministre des affaires étrangères, à M. le vice-amiral de Mackau (Paris, 17 mars 1841) :

« Je suis heureux d'avoir à vous exprimer, monsieur
« l'amiral, la haute satisfaction du Roi pour les bons et loyaux
« services que vous avez rendus au gouvernement de S. M.
« dans l'accomplissement de cette mission difficile. Les der-
« nières débats qui ont eu lieu dans les Chambres sur les affaires
« de la Plata m'ont déjà fourni l'occasion de manifester l'opi-
« nion du Gouvernement, quant à l'habile conduite de votre
« négociation et au succès que vous avez obtenu.

« Il me reste à vous dire, monsieur l'amiral, combien le

jeté, peut-être, plus d'éclat sur le commandant en chef de l'expédition ; mais à ce moment, où de graves complications nées en Orient suspendaient sur l'Europe la menace d'une guerre générale, il y avait évidemment pour la France un intérêt de premier ordre à ce que la force navale importante employée dans la Plata fût promptement libre de revenir dans les mers européennes.

Ainsi, en résumé, aux termes de la loi, il y a lieu de nommer un amiral lorsqu'il y a un vice-amiral qui remplit les conditions requises. M. le vice-amiral de Mackau remplit ces conditions. Aucun doute ne peut donc s'élever sur son aptitude à obtenir la dignité d'amiral actuellement vacante.

« gouvernement du Roi apprécie les nouvelles preuves de dé-
« vouement qu'a données la marine française pendant sa longue
« et pénible campagne dans le Rio de la Plata. Elle a ajouté
« encore à l'éclat de notre pavillon. Je ne saurais trouver un
« meilleur interprète que vous-même, monsieur l'amiral, pour
« lui adresser le témoignage qui est dû à la patience, au cou-
« rage, au zèle constant qu'elle a montrés dans ces parages
« lointains... »

— M. Guizot, ministre des affaires étrangères, s'exprime dans les termes suivants à la tribune de la Chambre des députés, au sujet des résultats de l'expédition :

« Le traité a fait cesser un état de choses défavorables, non-
« seulement au commerce français, mais à nos relations avec
« les neutres : un état de choses qui donnait lieu à des récla-
« mations incessantes de la part de la Grande-Bretagne, des
« États-Unis, de toutes les puissances qui négocient avec
« Buenos-Ayres. Il a mis fin à une expédition qui coûtait
« chaque année des sommes énormes ; enfin, il nous a fait
« sortir d'une lutte dans laquelle nous étions imprudemment
« engagés ; une guerre étrangère qui ne nous regardait pas com-
« plètement ; une guerre civile qui ne nous regardait pas du tout.

« Ainsi, messieurs, l'honorable M. de Mackau a non-seule-
« ment agi dans les limites de ses instructions ; il les a non-seule-
« ment accomplies, mais il a fait plus qu'elles ne lui prescri-
« vaient. Le traité conclu par ses soins est un acte de beaucoup
« d'importance, et doit être considéré comme un grand pas
« fait dans la carrière de nos relations avec l'Amérique du
« sud. » (Séance du 20 février 1841.)



MÉLANGES.

IV.

Demandes de Paires.

AU ROI.

L'Anglade, 25 septembre 1844.

Sire,

ontés dont vous avez constamment honoré mon
re, M. le président Favard de l'Anglade, et
que Votre Majesté a daigné me faire en toute
m'encourageant à solliciter mon élévation à la

ar mes compatriotes en 1834, je siége encore
mbre des Députés, où, en succédant à mon beau-
perpétue la représentation de mon arrondisse-
tal qui a été confié à ma famille depuis qua-
c ans.

is 1808, auditeur au Conseil d'État, j'ai, de
1828, administré, comme sous-préfet, les arron-
nts de Clermont-Ferrand et d'Issoire, où j'ai
établissement thermal du Mont-d'Or; je suis
du conseil supérieur des Établissements gé-
de bienfaisance et d'utilité publique.

aron Favard de l'Anglade, ancien conseiller
t président à la cour de cassation, l'un des rap-
s des cinq codes, auteur d'un grand nombre
ges de droit administratif et judiciaire, a laissé

Puy-de-Dôme un nom honoré; héritier de
e, de son majorat, possesseur de l'une des for-
s plus considérables de l'Auvergne, mes com-
s m'ont donné une nouvelle preuve de considé-
lans les dernières élections en renouvelant mon
à l'unanimité.

rais heureux de devoir à Votre Majesté la haute
ion que j'ambitionne, si l'exposé qui précède
nature à justifier cette faveur.

l'honneur d'être, avec un profond respect,
e Votre Majesté, le très-humble et très-dévoûé
ir.

BARON GIROT DE L'ANGLADE.

AU ROI.

12 juillet 1846.

Sire,

Drée, Étienne (marquis de), est né à Roanne
(Loire), en 1760.

Sous-lieutenant de dragons en 1777, puis capitaine
jusqu'en 1792 qu'il se retira.

Nommé membre de l'administration provinciale du
Beaujolais en 1786, il en a rempli les devoirs pendant
sa durée.

Membre des États de Bourgogne, et de ceux du Ma-
connais, il en a partagé les travaux. Il fut envoyé avec
un de ses collègues auprès de M. Necker pour recon-
naître s'il adoptait, à l'égard des États généraux, le
vote par *ordre* ou par *tête*.

La défaveur de son âge, à égalité de voix, l'a em-
pêché d'être appelé comme suppléant à faire partie de
l'Assemblée constituante.

Nommé commissaire du Roi en 1790, pour la divi-
sion de la Bourgogne en départements, et commissaire
spécial pour la formation du département de Saône-
et-Loire, son travail a reçu l'approbation générale.

Pendant le cours orageux de la Révolution, il s'est
entièrement mis à l'écart des affaires publiques, et ne s'est
alors occupé que de travaux d'utilité et de bienfaisance
locale, qui lui ont acquis la confiance et les bons senti-
ments de ses compatriotes et dont ils lui ont donné des
témoignages bien essentiels.

Au rétablissement de l'ordre, il a fait partie de di-
verses administrations, et il a été nommé membre du
Conseil général de Saône-et-Loire, à sa création; il
en a rempli avec zèle et dévouement les fonctions jus-
qu'en 1838, qu'il a donné sa démission afin de termi-
ner un ouvrage de science.

Élu député de Saône-et-Loire en 1815, il s'est tou-
jours montré le député pur de la nation, et après avoir
échappé aux influences guerrières et dominatrices, il a
vu se réaliser l'objet de ses vœux dans la rentrée des
Bourbons apportant la paix et une constitution fixe.

A cette époque, la députation entière de Saône-et-

Loire le demanda comme Préfet du département, mais il n'avait pas le stygmate d'émigré, et la demande ne fut pas accueillie.

Peu de temps après, il demanda la croix de Saint-Louis, comme y ayant droit pour ses services militaires, ainsi que celle de la Légion d'honneur, méritée par ses travaux scientifiques et administratifs ; mais sa non-émigration opéra un refus tacite, et depuis il n'a pas renouvelé ses demandes.

A cette époque, voué à l'étude de la minéralogie, de la géologie, de l'agriculture pratique, et à l'amélioration des races domestiques, il a fait divers mémoires sur l'agriculture et sur les haras. Déjà membre du Conseil général de Saône-et-Loire, depuis la création, il a été nommé successivement membre de la société Géologique de France et de celle de Londres, membre de plusieurs sociétés savantes d'Allemagne, etc., membre du Conseil royal des Haras, et membre du Conseil central d'Agriculture, l'un des trois conseils séant près le gouvernement.

Il a fait aussi divers dons au Muséum d'Histoire Naturelle, qui y sont appréciés, et y figurent.

En 1826, appelé par la confiance de ses concitoyens à rentrer dans la législation, et à représenter le grand arrondissement de Charolles, département de Saône-et-Loire, à la Chambre des députés, il y a été constamment réélu, jusqu'en 1838, que, voulant terminer un ouvrage important pour la science, il a alors prié ses concitoyens de ne plus jeter les yeux sur lui.

Pendant cette période, toujours ami sincère de la constitution, sans restriction, il fut un des 221. Lors des fatales ordonnances, quoique absent de Paris, il précipita tellement sa marche, qu'il se trouva, le 29 juillet, un de ceux du petit nombre des députés qui surent prendre à leurs risques et périls une résolution prompte et décisive, et conduire Louis-Philippe à l'Hôtel-de-Ville.

Ainsi, depuis soixante ans, l'exposant a constamment servi son pays, et il peut dire avec zèle et dévouement, puisque cette longue vie, dont douze ans dans la législation, et cinquante ans dans les administrations, s'est écoulée modestement, sans avoir reçu aucun appointement, toutes ses fonctions n'en donnant pas, et sans avoir recherché ni obtenu la moindre faveur, et cependant toujours sous le poids de ses sacrifices personnels. La confiance et les bons sentiments de ses concitoyens, et l'utilité de quelques-uns de ses travaux, ont été sa récompense.

Aujourd'hui que l'exposant vient de terminer l'ouvrage important qui va être soumis à l'Académie des sciences, si Sa Majesté, en prenant en considération une vie toute consacrée au bien et au service de son pays, une vie si laborieuse et si désintéressée, daignait élever l'exposant à la dignité de pair de France, elle comblerait les vœux d'un bon Français et d'un vieillard dont les sentiments respectueux et le dévouement à son Roi s'est constamment accru par les nombreux bienfaits dont la France et l'humanité sont redevables à Sa Majesté.

De Votre Majesté, le très-obéissant et fidèle sujet.

E. MARQUIS DE DRÉE,

Rue de Sèvres, 21, à Paris.

A S. A. R. MADAME ADÉLAÏDE.

Paris, 17 août 1847.

Madame,

Le cabinet, après une session difficile, dans laquelle les plus rudes attaques n'ont pas manqué, en prévision de nouvelles luttes, peut être aussi en reconnaissance de services rendus au gouvernement du Roi, va probablement songer à remplir les sièges vacants à la pairie. Veuillez me permettre de reproduire les vœux que j'ai eu l'honneur d'exprimer à Votre Altesse, et d'ajouter que les dispositions favorables de M. le ministre des affaires étrangères n'ont pas changé.

L'honneur d'appartenir à la chambre des pairs n'est pas un vain titre; il impose des devoirs sérieux, la force et la volonté de les remplir. Ces devoirs ont une importance et une grandeur dont je suis pénétré; ils exigent un dévouement entier au Roi et à nos institutions monarchiques. Ma longue carrière à la chambre des députés, l'attachement de mon malheureux père pour la dynastie d'Orléans, celui de mes frères et le mien en particulier pour le Roi et pour toute la famille, sont les titres que j'ose présenter de nouveau à votre bienveillance. Puissent ces titres vous inspirer un intérêt auquel j'attache le plus grand prix et mérite: la confiance du Roi. A cet effet, je les dépose humblement entre les mains de Votre Altesse Royale.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, de Votre Altesse Royale, le très-humble et très-obéissant serviteur.

L. MOULIN.

REVUE RÉTROSPECTIVE

N° 15.

ON NE REÇOIT PAS D'ABONNEMENT. — CHAQUE NUMÉRO SE VEND SÉPARÉMENT. — PRIX : 50 CENT.

En payant six livraisons d'avance, on les recevra à domicile.

Paris. — PAULIN, éditeur, rue Richelieu, 60.

MARIAGE DE LA PRINCESSE CLÉMENTINE.

I.

Memorandum (1)

42 juin 1842.

La fortune que Son Altesse Royale la princesse Clémentine est appelée à recueillir, provenant de trois sources, savoir : du Roi, son père, de la Reine, sa mère, de Son Altesse Royale la princesse Adélaïde, sa tante, doit être divisée en trois lots :

La princesse Clémentine recueillera les lots provenant du Roi, son père, de la Reine, sa mère, au moment de leur décès. Son Altesse Royale n'aura point de droits de succession ni de mutation à payer sur ce qu'elle recueillera de la succession du Roi, son père, Sa Majesté les ayant acquittés elle-même en 1830.

La princesse Clémentine recueillera de même le legs que lui fait la princesse, sa tante, à l'époque de son décès, dans le cas où Son Altesse Royale survivrait au Roi, son frère; mais dans le cas contraire, c'est-à-dire dans le cas où ce serait le Roi qui survivrait à la prin-

cesse, sa sœur, la succession de la princesse Adélaïde ne s'ouvrirait qu'à l'époque du décès du Roi, et, par conséquent, ce ne serait qu'à cette époque que la princesse Clémentine serait appelée à recueillir le legs que lui fait la princesse Adélaïde, sa tante.

Ce legs se trouvera grevé d'un droit de 3 p. 400 sur le capital légué à payer à l'État, et, comme ce capital est de cinq millions cent mille francs, ci 5,400,000 fr., il en résulte que le droit à acquitter s'élèvera à la somme de cent cinquante-trois mille francs, ci 153,000 fr. une fois payés.

Son Altesse Royale la princesse Adélaïde impose aux princes, ses neveux, dans les proportions que Son Altesse Royale a déterminées, et par hypothèques sur les immeubles qu'elle leur lègue, l'obligation de payer ce capital à la princesse Clémentine dans les délais qu'elle a prescrits, et de lui en servir les intérêts au taux de 4 p. 400 par an, jusqu'à l'entier paiement de ce capital. Ainsi, jusqu'à ce que la princesse Clémentine soit en possession du capital, elle recevra par an deux cent

(1) Cette pièce est entièrement écrite de la main du Roi.

quatre mille francs, ci 204,000 fr., sans retenue, et exempté de toute autre charge que celle de frais de quittances.

Le legs de Sa Majesté la Reine des Français à Son Altesse Royale la princesse Clémentine, consiste (outre les diamants, pierreries et autres objets mobiliers) en un capital de trois cent trente mille francs, placé à Vienne, et produisant un revenu net de seize mille francs, ci 46,000 fr.

Le legs de Sa Majesté le Roi des Français à son Altesse Royale la princesse Clémentine, consiste dans les objets suivants, savoir :

1^o Le domaine de Bizy, près Vernon, composé du château et des dépendances, petit parc et grand parc, dit la forêt de Bizy.

2^o Une masse de forêts adjacentes donnant un revenu brut de trois cent trente-cinq mille cinq cents francs, ci 335,500 fr., dans l'état actuel, état qui s'améliore de plus en plus, tant par l'accroissement progressif de la valeur des bois et des propriétés foncières, que par les travaux que le Roi fait exécuter annuellement et les fonds qu'il consacre à l'amélioration de ses propriétés.

La valeur du château de Bizy, que le Roi fait achever, qu'il a consolidé, embelli et doté d'un mobilier considérable en tout genre, n'est pas comprise, comme de raison, dans l'évaluation, donnée ci-dessus, des revenus des objets énoncés.

L'administration du domaine privé du Roi ne porte les charges afférentes aux revenus de ces objets qu'à la somme de soixante-cinq mille francs; évaluation non-seulement trop rigoureuse, mais erronée sur ce que prescrivent diverses nécessités auxquelles il est sage de se soumettre, et il paraît convenable de la doubler. Ce sera donc une somme de cent trente mille francs qu'il faudra déduire de celle du revenu brut de trois cent trente-cinq mille francs, et par conséquent nous ne donnerons le revenu net que pour la somme de deux cent-cinq mille francs (ci, 205,000 fr. de revenu net), afin de nous tenir plutôt *au-dessous qu'au-dessus* de la réalité.

Le troisième *item* de ce que le Roi lègue à la princesse Clémentine consiste en soixante actions des canaux d'Orléans et de Loing. Le produit de ces actions qui se perçoit sans aucun frais quelconque, et qui est par conséquent un revenu entièrement net, a été depuis plusieurs années de sept-cents francs par action; ce qui donnerait pour les soixante actions un revenu de quarante-deux mille francs par an; cependant, en considérant toutes les vicissitudes et les rivalités auxquelles ce genre de propriété est exposé, nous ne porterons le produit de chaque action qu'à cinq cents francs par an, et par conséquent le revenu net des soixante actions ne sera porté en compte que pour la somme de trente mille francs (ci, 30,000 fr.)

Ainsi, quand la princesse Clémentine aura recueilli les trois successions, savoir :

1 ^o Celle du Roi, son père.	235,000 fr.
2 ^o Celle de la Reine, sa mère	46,000
3 ^o Celle de la Princesse, sa tante.	204,000
Ensemble.	455,000

Son Altesse Royale aura, *au minimum*, un revenu net de quatre cent cinquante-cinq mille francs, sans compter les avantages qu'elle pourra retirer du libre emploi des capitaux quand elle les percevra, ni toutes les valeurs mobilières qu'elle aura recueillies.

A S. M. LE ROI DES FRANÇAIS.

Vienne, le 24 août 1842.

Sire,

Votre Majesté a bien voulu me permettre que je lui écrive, et il m'a fallu cette permission, pour oser l'approcher dans un moment où elle est pénétrée d'une si juste douleur, que je partage de toute mon âme. Le sujet de ma lettre est pour mon cœur paternel de la plus haute importance; car il s'agit du bonheur d'un fils.

Depuis la première fois que mon fils Auguste avait eu le bonheur de voir la princesse Clémentine, fille de Votre Majesté, il m'a exprimé qu'il trouvait en elle toutes les qualités qui assureraient son bonheur, et que toute son ambition serait d'obtenir sa main. Votre Majesté connaît l'attachement si vrai, que moi et tous les miens ont pour Elle. Le désir de mon fils ne pouvait donc me donner que la plus vive satisfaction, donnant de grand cœur la préférence à une nouvelle alliance avec un membre de son auguste famille sur tout autre choix. Votre Majesté daignera donc me permettre de lui adresser aujourd'hui, au nom de mon fils, la prière de bien vouloir lui accorder la main de sa fille, la princesse Clémentine.

Je n'ajouterai plus à ma lettre que l'expression du profond respect et dévouement, avec lequel j'ai l'honneur d'être, Sire, de Votre Majesté, le très-humble serviteur.

FERDINAND, DUC DE SAXE-COBOURG-GOTHA.

AU DUC DE SAXE-COBOURG-GOTHA.

Eu, le 19 septembre 1842.

Mon cousin, j'ai reçu votre lettre du 24 août, par laquelle vous me demandez la main de ma bien-aimée fille la princesse Clémentine, pour votre cher fils le prince Auguste de Saxe-Cobourg-Gotha. J'ai été bien touché de cette démarche qui me donne une preuve de plus de votre amitié pour nous. La Reine n'y a pas été

moins sensible, et comme la haute estime que nous avons pour la maison de Cobourg nous porte à resserrer de plus en plus les liens intimes qui unissent déjà si heureusement nos deux familles, nous sommes très-disposés, la Reine et moi, à accéder à votre demande, et nous donnons bien cordialement notre plein consentement au mariage que vous nous proposez. Notre entière confiance dans votre caractère personnel, le bonheur dont mon bien-aimé fils le duc de Nemours jouit dans son union avec la princesse votre fille chérie, me sont de sûrs garants des sentiments du prince votre fils, et du bonheur que ma bien-aimée fille trouvera dans cette alliance. Mais vous comprendrez, mon cher cousin et ami, que dans le deuil où nous sommes, après la perte si cruelle et si récente que nous avons faite, nous désirions attendre, pour célébrer cette union, un temps un peu plus éloigné, et vous ne serez pas surpris que nous vous proposons d'en fixer l'époque au printemps prochain, après les fêtes de Pâques. Quant aux conventions matrimoniales et aux arrangements d'affaires qui précèdent nécessairement tout mariage, je me réserve d'en causer en détail avec le Roi, votre auguste frère et mon excellent gendre, qui possède, à ce juste titre, votre confiance et la nôtre, et qui m'a promis sa visite pour le mois prochain.

C'est de tout mon cœur que je vous renouvelle les assurances de la parfaite estime et de la sincère affection avec laquelle je suis, mon bien cher cousin, votre bon cousin et ami.

LOUIS-PHILIPPE.

AU ROI.

Wienne, ce 23 février 1842.

Sire,

Permettez-moi, au moment où je viens de signer la

convention matrimoniale dont vous m'aviez confié la négociation, d'offrir à Votre Majesté et à la Reine mes vœux pour que cette union, en assurant le bonheur de madame la princesse Clémentine, puisse apporter quelque adoucissement à la cruelle affliction qui vous a si douloureusement frappés.

Je m'estimerai heureux, Sire, si, en cette circonstance, mes soins et mon zèle ont pu mériter l'approbation de Votre Majesté, et si Elle daigne y voir une preuve de mon dévouement.

Je suis avec la plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-obéissant serviteur et fidèle sujet.

COMTE DE FLAHAUT.

A M. LE COMTE DE FLAHAUT.

Aux Tuileries, le 12 mars 1842.

Mon cher comte, je suis très-sensible à la lettre que vous m'avez écrite après la signature de la convention du mariage de ma bien-aimée fille la princesse Clémentine. La Reine en a été également touchée; et nous trouvons un grand plaisir à vous exprimer notre gratitude et notre entière satisfaction pour l'heureuse conclusion d'une affaire qui intéresse au plus haut degré nos affections de famille. Nous n'attendions pas moins d'un zèle et d'un dévouement, sur lesquels vous nous avez appris à compter en toute occasion. J'aime à saisir celle-ci, pour vous renouveler l'assurance de tous les sentiments que vous me connaissez pour vous.

Votre affectionné.

LOUIS-PHILIPPE.

CORRESPONDANCE DES MINISTRES DE LOUIS-PHILIPPE AVEC LUI.

II.

Ministère du 29 Octobre. — M. le Maréchal Soult.

AU MARÉCHAL DUC DE DALMATIE.

Neuilly, jeudi 22 août 1844.

Mon cher Maréchal, je vous remets, par le colonel Dumas, une copie de la lettre que je viens de vous adresser par la poste, pensant que c'était la voie la plus prompte, surtout si Dumas cassait en route. J'attends votre réponse avec confiance, mais avec une bien vive impatience; vous ne me désappointerez pas.

Bonjour, mon cher Maréchal.

LOUIS-PHILIPPE.

AU MARÉCHAL DUC DE DALMATIE.

Neuilly, jeudi 22 août 1844.

Mon cher Maréchal, j'ai reçu avec un bien vif regret la lettre que vous m'avez écrite le 18 du courant, et je viens m'adresser à votre cœur et à votre affection pour moi, autant qu'à votre patriotisme et à votre dévouement pour la France, pour vous demander de ne pas persister dans l'intention de suspendre pour quelque temps votre signature dans le département de la guerre; car l'effet de cette suspension serait déplorable pour la France et pour moi. Aussi, quand M. Martineau m'a apporté votre lettre, j'ai commencé par lui imposer le secret le plus absolu sur cette communication, dont il avait connaissance par la lettre que vous lui avez écrite, et ensuite par lui enjoindre de continuer jusqu'à nouvel ordre de votre part, à vous adresser le travail du département de la guerre.

Assurément, mon cher Maréchal, s'il ne s'agissait, comme vous me le dites en commençant votre lettre, que d'une grâce ou d'une faveur, ou d'un soulagement de travail utile à votre santé, je m'empresserais de l'accorder et d'y concourir de tout mon pouvoir; je ferais de grands sacrifices de bien bon cœur pour atteindre un tel but; mais ici, non-seulement ce n'est pas cela, et même personne ne pourrait croire que votre suspension de signature a eu ce motif ou ce but. On en ferait,

ce qui est bien loin de votre pensée, une désapprobation de la mesure de licenciement de l'École polytechnique, et on ne manquerait pas de dire que cette désapprobation est la véritable cause de votre refus de continuer à signer à Soult-Berg, comme vous l'avez fait jusqu'au moment où vous avez eu connaissance de cette mesure. Les conséquences en seraient donc bien fâcheuses, et je pourrais dire bien graves.

S'il avait été possible, mon cher Maréchal, qu'un autre ministre contre-signât une ordonnance de votre département, sans être rendu apte à le faire par une ordonnance qui lui confère l'intérim, ni moi, ni aucun de vos collègues, n'aurait pensé à faire un intérim. Mais une signature d'un ministre dans un autre département que le sien serait à la fois une inconstitutionnalité, puisque l'aptitude légale de contre-signer ne peut être donnée que par ordonnance royale, et que jamais elle n'est donnée que pour chaque département séparément, et une grosse inconvenance pour le ministre dans le département duquel un autre ministre se serait permis de contre-signer et de donner des ordres sans son aveu. Je suis pour les ministres comme le Pape pour les évêques. Il n'y a que moi qui puisse leur donner leur institution canonique. J'étais donc forcé d'opter entre attendre huit jours votre contre-seing de Saint-Amans pour licencier l'École polytechnique (et je n'ai pas besoin de vous entretenir des inconvénients d'un tel retard), ou de faire ce que j'ai fait de concert avec le concours unanime de vos collègues, qui était de donner l'intérim à un d'entre eux, mais d'en limiter l'exercice à une seule signature, à une seule mesure dont l'adoption immédiate était impérieusement réclamée par la circonstance.

J'ai donc la confiance, mon cher Maréchal, que vous vous rendrez à mes vives instances, et que vous continuerez à expédier les affaires, comme vous l'avez fait depuis votre départ. Je le recevrai comme une grande marque de votre amitié: vous savez combien la mienne pour vous est sincère et durable.

LOUIS-PHILIPPE.

Quelque longue que soit cette lettre, je la ferais, si, au lieu d'écrire, je causais avec vous. Pour suppléer à cet inconvénient de l'absence que j'ayé chercher le colonel Dumas à sa campagne, je me propose de vous l'expédier, d'autant plus que déjà quelque temps que je suis contrarié de ne pouvoir pas causer avec vous de nos affaires générales, surtout de celles d'Afrique. L'état de nos relations avec l'Angleterre me préoccupe beaucoup. Cela a donné lieu à beaucoup de dissensions dans le Conseil, et cela me manque beaucoup. Mais j'aurais eu l'espoir que vous ne me fassiez le sacrifice de bâter autour, pour que je me fusse déterminé à vous répondre. Dumas suppléera à mes lettres, et vous recevrez de trop longues réponses, quand vous me le voudrez.

—
AU ROI.

Paris, le 24 août 1844,
3 heures du soir.

Sire,

l'honneur de remettre à Votre Majesté la lettre que vous m'avez daigné me confier, et dont je me suis empressé de vous adresser un exemplaire conformément à ses intentions, de donner communication à M. Guizot. Ce ministre pense avec moi que cette lettre doit rester, pour le moment, sans effet, qu'il n'y a rien à faire jusqu'à ce que la dépêche de Votre Majesté et la mission du colonel Foy aient produit leur effet, et que les résultats en soient connus ici. M. Guizot est d'avis qu'il n'y a même rien à entretenir le Conseil du Roi de ce déplorable événement, lundi prochain, et qu'il convient de continuer le travail du département de la guerre à Saint-Denis sans changer l'ordre établi et les habitudes du reste, il ne paraît pas douter de la rétractation du Maréchal président du Conseil, et le passage de la lettre qui m'est adressée, dont l'attention du Roi a même été frappée, l'a complètement confirmé de son opinion.

l'honneur d'être avec un très-profond respect, de Votre Majesté, le très-humble et très-obéissant

MARTINEAU.

—
AU ROI.

Soult-Berg, près Saint-Amans (Tarn),
le 27 août 1844.

Sire,

Le colonel Foy arrive ici à l'instant. Le Roi se rappelle qu'il avait été envoyé près de M. le maréchal Bugeaud pour lui porter des dépêches. Il a eu le bon-

heur de le joindre assez à temps pour assister à la bataille du 14 de ce mois, sur l'Isly. Cette circonstance m'engage à l'adresser directement à Votre Majesté, qui, peut-être, sera bien aise de l'entendre. Le colonel Foy ne m'a d'ailleurs rien apporté. D'après ce qu'il me dit, les rapports de M. le maréchal Bugeaud ont été envoyés directement de Marseille à Paris, et le Roi pourra en prendre connaissance avant qu'ils me reviennent. Je suppose que Votre Majesté ordonnera qu'ils soient aussitôt publiés, au moins pour la partie qui sera de nature à être communiquée.

J'ai l'honneur de mettre ci-joint divers rapports et projets d'ordonnance.

Je suis avec le plus profond respect et le plus entier dévouement, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-obéissant serviteur.

MARÉCHAL DUC DE DALMATIE.

—
AU MARÉCHAL DUC DE DALMATIE.

Neuilly, jeudi 29 août 1844.

Mon cher Maréchal, Dumas vient d'arriver et me remet votre lettre, au moment même où je suis entouré des dépêches de mon fils et du maréchal Bugeaud, contenant les récits des brillants exploits que nos armes viennent d'obtenir sous leurs ordres. Vous concevrez donc au milieu de quelles émotions je vous écris, et combien le temps me manque pour le faire comme je le voudrais. Mais je ne veux pas différer un instant à vous dire combien j'apprécie le nouvel acte de dévouement que vous me donnez. Je veux avant tout ce qui peut contribuer au raffermissement de votre santé, et vous me trouverez toujours disposé à alléger, autant que cela dépendra de moi, le poids du sacrifice que vous me faites, lorsque vous le jugerez indispensable. C'est de tout mon cœur, mon cher Maréchal, que je vous en donne l'assurance, en y ajoutant celle de tous mes sentiments et de toute mon amitié pour vous.

LOUIS-PHILIPPE.

P. S. Mes compliments à la Maréchale.

J'ai signé immédiatement l'ordonnance que vous m'avez adressée pour la commission de l'École polytechnique, et je l'ai remise à M. Martineau pour qu'il y soit donné cours.

J'écris en ce moment à mon fils et au maréchal Bugeaud des lettres de félicitation pour l'ordre du jour de l'armée et de l'escadre.

—
AU ROI.

Soult-Berg, près Saint-Amans (Tarn),
le 30 août 1844.

Sire,

J'ai l'honneur de remercier Votre Majesté de la bonté

qu'Elle a eue de m'écrire le 27 à la réception de la dépêche télégraphique que je m'étais empressé d'adresser au Roi pour lui annoncer le départ de M. le colonel Dumas, son aide de camp, et l'envoi des ordonnances que Votre Majesté attendait.

C'est avec bonheur que je m'associe à la satisfaction que le Roi a éprouvée en recevant la double nouvelle des victoires éclatantes que les armées de terre et de mer ont remportées sur l'Isly et à Mogador, les 14 et 15 de ce mois. Aussi j'attends avec une grande impatience le rapport détaillé que M. le maréchal Bugeaud a dû faire sur sa belle bataille. Je lui ai écrit à ce sujet le 27, en même temps que je répondais à diverses dépêches antérieures, qui étaient devenues sans objet depuis son brillant succès. Je lui disais également que, comme pour le moment il n'avait plus rien à craindre du Maroc, je supposais qu'il ferait rentrer en Algérie une partie des troupes qu'il avait employées à son expédition, afin de leur donner quelque repos, et pour qu'elles pussent se remettre de leurs fatigues, qui avaient dû être d'autant plus grandes que les chaleurs étaient excessives; que, d'ailleurs, il n'avait plus d'ennemis à combattre. J'ajoutais qu'il me paraissait probable qu'il se rendrait incessamment à Alger. Je ne serais donc point étonné que les premières dépêches de M. le maréchal Bugeaud fussent datées de cette ville.

Quant à la victoire de Monseigneur le prince de Joinville à Mogador, c'est un fait d'armes glorieux, qui aura une grande influence en politique, et pour le succès des négociations pacifiques avec le Maroc. Le rapport détaillé de Son Altesse Royale, qui ne peut tarder de parvenir au Roi, excitera aussi un grand intérêt, en raison des difficultés que l'escadre a eues à surmonter, de la perte en hommes qu'elle a éprouvée, et des conséquences heureuses qu'aura cette audacieuse entreprise. J'en félicite Votre Majesté et le prince de tout mon cœur.

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux du Roi divers rapports et projets d'ordonnance.

Je suis avec le plus profond respect et le plus entier dévouement, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-obéissant serviteur.

MARÉCHAL DUC DE DALMATIE.

AU ROI.

Soult-Berg, près Saint-Amans (Tarn),
le 2 septembre 1844.

Sire,

Votre Majesté a daigné m'écrire les 29 et 30 août dernier dans des termes si affectueux que je ne sais comment lui en exprimer ma profonde reconnaissance. Ils m'imposeraient le devoir de redoubler de zèle et de dévouement à son service, si les sentiments qui m'ani-

ment pour Elle pouvaient être augmentés; mais depuis longtemps ils ont atteint des limites qui ne peuvent être dépassées.

Votre Majesté a la bonté de me prévenir qu'Elle fait partir à mon adresse un tableau que le Roi destine au salon de Soult-Berg, le colonel Dumas l'ayant assurée que les dimensions de l'un et de l'autre pourraient s'accorder. Si celui auquel l'aide de camp de Votre Majesté a fait allusion s'y trouve placé, c'est que je le tenais de l'Empereur lui-même, qui me l'avait donné à l'occasion de son couronnement. Je ne pouvais, sans ingratitude, lui assigner une autre place qu'au milieu de mes champs; mais le portrait du Roi, que j'ai reçu comme témoignage de la haute confiance de Votre Majesté, est placé dans mon cabinet, à Paris, où sans cesse il s'offre à mes regards. Maintenant, comme expression nouvelle de sa suprême satisfaction, le Roi m'envoie un tableau; je le recevrai avec bonheur, pour me rappeler sans cesse que je le tiens de ses bontés.

Par sa dernière lettre, Votre Majesté a jugé à propos de me donner en communication les deux lettres qu'Elle a écrites à Monseigneur le prince de Joinville et à M. le maréchal Bugeaud, pour les féliciter des éclatantes victoires qu'ils venaient de remporter sur le Maroc. Ces témoignages étaient justement mérités, et je ne doute pas que le prince, comme le maréchal, ne se soient empressés de les faire mettre à l'ordre des armées de terre et de mer; du moins j'ai écrit au maréchal pour le lui recommander en ce qui le concerne.

J'ai aussi accusé réception à M. le maréchal Bugeaud, de ses dépêches des 17 et 18 août, dans lesquelles il rend compte de la belle bataille qu'il a livrée à l'armée du Maroc, le 14, sur les bords de l'Isly, des dispositions préparatoires qu'il avait faites la veille, de celles qu'il a fait exécuter pendant la durée du combat, et des résultats de sa victoire; je l'en loue sous tous les rapports, car réellement tout est à louer, et déjà, le 27, je lui avais écrit que le Roi en éprouverait une grande satisfaction; la lettre que Votre Majesté lui a adressée en est effectivement la preuve. Quant aux trophées, je lui recommande de faire en sorte que le colonel Eynard, qu'il a chargé de les présenter au Roi, soit rendu à Paris dans les premiers jours d'octobre; alors j'aurai à prendre les ordres de Votre Majesté sur le jour et le lieu où leur réception pourra être faite. Ces trophées sont les drapeaux et la tente de Sidi-Mohammed, prince impérial, que M. le maréchal Bugeaud se propose d'offrir au Roi.

Relativement aux pièces de canon qui ont été prises, j'écris à M. le gouverneur général de les faire transporter à Toulon, d'où elles seront dirigées sur Paris pour être déposées aux Invalides. Je suppose que cette destination sera agréable à Votre Majesté.

Maintenant, je vais m'occuper des récompenses pour des grades supérieurs que M. le maréchal Bugeaud de-

mande. Sans doute, elles ne pourront toutes être accordées; mais je dois espérer que le Roi donnera les plus importantes, et, sous peu de jours, j'aurai l'honneur de lui en rendre compte.

D'ailleurs, M. le maréchal Bugeaud a annoncé qu'il allait faire un mouvement en avant pour s'assurer si, en effet, de nouveaux renforts conduits par le second fils de l'empereur Abderrhaman, étaient arrivés à l'ancien camp de l'armée marocaine, et s'ils avaient servi au ralliement des débris de cette armée; je lui témoigne, à cet égard, l'impatience que j'éprouve de recevoir ses nouveaux rapports.

J'ai l'honneur de mettre ci-joint divers rapports et projets d'ordonnance.

Je suis avec le plus profond respect et le plus entier dévouement, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-obéissant serviteur.

MARÉCHAL DUC DE DALMATIE.

AU ROI.

Soult-Berg, près Saint-Amans (Tarn),
le 4 septembre 1844.

Sire,

En apprenant la décision que j'ai eu l'honneur de présenter au Roi sur le classement des officiers élèves de cavalerie, Votre Majesté a daigné observer que, puisqu'il s'agissait de modifier une ordonnance royale, une autre ordonnance était nécessaire; je me suis empressé de le reconnaître, et en conséquence j'ai l'honneur de lui présenter un projet conforme à ses vues. Il est d'ailleurs l'expression littérale de la décision.

L'observation du Roi au sujet du bronze que M. le ministre de l'intérieur a demandé au département de la guerre, et qui est destiné au tombeau de l'empereur Napoléon, est très-fondée; aussi, j'ai dû représenter qu'étant comptable de tout le bronze qui est à la disposition du département de la guerre, je ne pouvais en distraire une partie pour un service qui lui est étranger, sans y être autorisé par une décision royale, d'autant que la dépense s'élèverait au delà de 300,000 fr. J'ai aussi représenté que tout le bronze provenant des prises faites par les armées du temps de l'Empire avait d'abord servi à l'érection de la colonne de la place Vendôme, et que ce qui en restait, étranger aux calibres français, avait passé aux fonderies pour y être converti en bouches à feu propres à notre usage; que, par conséquent, ce qui se trouvait encore disponible était à peu près insignifiant; mais l'on a insisté, en exposant que c'était un vœu manifesté par la commission de la Chambre des députés, chargée de l'examen du projet de loi qui a été présenté à cet effet, et que d'ailleurs, si petite que fût la quantité de bronze qui serait donnée, on pourrait, au moyen d'une fiction, supposer

que la totalité provenait du temps de l'Empire. J'ai avoué que c'était une puérilité, et qu'en définitive, si le département de la guerre faisait la dépense, il devait en être couvert par une décision royale expresse; il me paraissait enfin que, puisque M. le ministre de l'intérieur avait présenté le projet de loi, tous les crédits qui se rapportaient à son exécution devant lui être accordés, celui de la dépense pour le bronze s'y trouvait naturellement compris; je suis bien heureux que Votre Majesté ait pensé de la même manière.

Quant aux pièces travaillées, qui sont conservées comme trophées aux Invalides ou ailleurs, et qui représentent des objets d'art précieux, je ne pense pas, que personne ait le courage de proposer qu'elles soient mises au creuset pour être fondues, n'importe pour quelle destination; pour mon compte, je m'y refuserais, en faisant observer que je ne pourrais me résoudre à cet acte de barbarie.

Mais il en est autrement des trophées que Monseigneur le prince de Joinville a retirés de Mogador, et je pense avec le Roi, qu'ils doivent être dirigés sur Paris, sous la conduite d'un détachement de marins et des troupes de la marine, pour être déposés aux Invalides; ils attesteront aux siècles à venir la grande gloire que le prince s'est acquise dans cette circonstance, et la valeur des militaires de l'armée de mer, qui ont eu l'honneur de combattre sous les yeux de Son Altesse Royale. Je suppose donc que Votre Majesté aura la bonté de donner des ordres en conséquence. J'ai eu la même pensée pour les trophées enlevés par l'armée de terre à la bataille de l'Isly, le 4 août, et, par ma dernière dépêche, j'ai eu l'honneur de rendre compte au Roi que j'avais donné des instructions dans ce sens à M. le maréchal Bugeaud. Cependant, je ne lui ai point prescrit d'envoyer à cet effet un détachement des troupes qui ont concouru sous ses ordres à la belle victoire qu'il a remportée; car les bouches à feu dont il s'agit viendront naturellement par le roulage sous la conduite d'un employé de l'artillerie.

Je suis avec le plus profond respect et le plus entier dévouement, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-obéissant serviteur.

MARÉCHAL DUC DE DALMATIE.

AU ROI.

Soult-Berg, près Saint-Amans (Tarn),
le 4 septembre 1844.

Sire,

M. Martineau s'est empressé de me rendre la communication confidentielle que Votre Majesté a eu la bonté de lui faire au sujet du titre de duc d'Isly à conférer à M. le maréchal Bugeaud; mais, auparavant, Elle désire avoir mon avis.

Certes j'applaudirais de toute mon âme que le Roi accordât cette dignité à M. le maréchal Bugeaud ; la gloire qu'il a acquise en Algérie et plus particulièrement dans la guerre du Maroc, surtout à la bataille de l'Isly, est très-grande ; je suis le premier à le proclamer et à reconnaître que sa renommée s'en est accrue ; je l'en ai félicité avec effusion et de tout mon cœur. Sans doute, s'il obtenait des bontés du Roi le titre de duc d'Isly, il en serait aussi flatté qu'honoré ; mais ce titre ne ferait que constater la grandeur de Votre Majesté et l'empressement qu'Elle met à récompenser les services qui lui sont rendus ainsi qu'à la France, sans même considérer qu'il y a à peu près un an le Roi a élevé M. le lieutenant général Bugeaud à la dignité de maréchal de France.

La nouvelle faveur accordée isolément à M. le maréchal Bugeaud pourrait peut-être surprendre l'opinion publique ; car on se demanderait ce que le Roi se propose de faire pour Monseigneur le prince de Joinville, qui, lui-même, dans diverses circonstances, et plus particulièrement dans la guerre du Maroc, à Tanger et à Mogador, s'est couvert de gloire et a rendu des services éminents qui font de lui l'homme le plus considérable de l'armée de mer. Si Votre Majesté nommait le prince vice-amiral, tout le monde, je n'en doute pas, y applaudirait ; mais à son égard comme pour M. le maréchal Bugeaud, peut-être que le Roi pensera que ces récompenses justement méritées seraient, pour le moment, prématurées, et que, pour les décerner, il conviendrait d'attendre que la paix avec le Maroc fût conclue. Or, rien n'annonce encore que l'empereur Abderrhaman soit disposé à l'accepter, si même il en a la possibilité.

Je dois encore faire observer à Votre Majesté que l'élévation de M. le maréchal Bugeaud à la dignité de duc d'Isly pourrait blesser d'autres prétentions également fondées, s'appuyant même sur des titres plus anciens, et exciter des mécontentements qui, peut-être, occasionneraient quelque embarras au Roi. Ce n'est, au reste, qu'une simple observation que j'ai l'honneur de lui soumettre.

Aujourd'hui, j'écris à M. le maréchal Bugeaud, qui m'a itérativement demandé de lui faire accorder, par Votre Majesté, un congé de trois mois dans le courant de novembre, et je lui représente que Monseigneur le duc d'Aumale, ayant renoncé au gouvernement général de l'Algérie, se propose d'en partir au plus tard dans le commencement d'octobre, et qu'il est très-probable que Son Altesse Royale ne voudra point y revenir, à moins de circonstances de guerre qui ne sont pas à prévoir ; que dès lors il est, selon moi, indispensable que M. le maréchal Bugeaud continue de rester en Afrique, attendu que, jouissant de toute la confiance du Roi, il ne pourrait y être remplacé que par un prince, et que d'ailleurs sa propre gloire lui commande

de ne pas s'en éloigner, en raison même de tout ce qui reste à y faire pour compléter les soumissions des Kabyles du Jurjura, et pour asseoir et consolider la nouvelle organisation administrative qui se prépare en ce moment.

Je ne sais ce que produiront mes représentations et si je parviendrai à faire comprendre à M. le maréchal Bugeaud qu'il ne peut s'absenter de l'Algérie. Si cependant il insistait, je pourrais, plus tard, proposer à Votre Majesté de lui accorder un congé de quelques semaines, et alors j'indiquerais le lieutenant général Lamoricière pour remplir l'intérim pendant son absence.

Je suppose qu'il s'y résignera, et qu'après quelque hésitation il se déterminera à rester en Algérie pour y rendre de nouveaux services. Que fera alors le Roi pour l'en récompenser, si, aujourd'hui, Votre Majesté lui donne le titre de duc ? Il pourrait arriver qu'Elle fût embarrassée. A ce sujet, je me permettrai de lui faire observer que, dans ma pensée, il est de principe gouvernemental de laisser quelque chose à désirer aux personnes qui, comme M. le maréchal Bugeaud, occupent de hautes positions et sont investies d'attributions considérables.

Je suis avec le plus profond respect et le plus entier dévouement, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-obéissant serviteur.

MARÉCHAL DUC DE DALMATIE.

AU ROI.

Soult-Berg, près Saint-Amans (Tarn),
le 7 septembre 1844.

Sire,

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté divers rapports et projets d'ordonnance qui comprennent des avancements que le Roi jugera sans doute à propos de donner au corps d'opérations de la Moselle sous les ordres de Monseigneur le duc de Nemours, et dont un certain nombre concerne l'armée d'Afrique. Ces derniers n'embrassent pas cependant toutes les demandes que M. le maréchal Bugeaud a faites ; mais, pour le moment, il n'y a point d'autres vacances dans les corps. A mesure qu'il s'en présentera, il sera pris sur la liste présentée, jusqu'à extinction des propositions.

Dans peu de jours, j'aurai l'honneur de soumettre au Roi un projet d'ordonnance pour des avancements dans l'état-major général de l'armée, et pour des promotions au grade de colonel en faveur des officiers supérieurs de l'armée d'Afrique. Le maréchal de camp Bedeau sera proposé pour le grade de lieutenant général, et probablement deux colonels pour celui de maréchal de camp.

Je ne puis encore, aujourd'hui, soumettre au Roi les récompenses que Votre Majesté jugera, je crois, à propos de donner dans l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, soit pour le corps d'opérations de la Mouselle, soit pour l'armée d'Afrique. Le travail pour cette armée se prépare en ce moment, et j'attends de Monseigneur le duc de Nemours les propositions qu'il aura à faire, afin de me mettre en situation d'en présenter le projet d'ordonnance au Roi. J'ai écrit à Son Altesse Royale en lui faisant observer qu'en s'y préparant à l'avance, Elle pourra ainsi être en mesure de remettre en mains propres, lors de la revue d'honneur, les récompenses que Votre Majesté aura décernées, avant la dissolution du camp.

Je n'ai point de nouvelles de M. le maréchal Bugeaud; mais j'en suis d'autant moins surpris que je le sais en opérations pour s'assurer si l'armée du Maroc s'est ralliée, à l'aide des renforts considérables qui étaient annoncés avant la bataille du 14. Ces rapports ne peuvent pourtant tarder d'arriver.

Ma situation personnelle est toujours la même; cependant elle est supportable, si j'évite le mouvement. Ainsi j'éloignerai, autant que je le pourrai, de demander au Roi à être suppléé par un ministre intérimaire, et j'ai l'espoir d'y parvenir.

Je suis avec le plus profond respect et le plus entier dévouement, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-obéissant serviteur.

MARÉCHAL DUC DE DALMATIE.

AU MARÉCHAL DUC DE DALMATIE.

Neuilly, mardi, 40 septembre 1844.

Mon cher Maréchal, en commençant par vous remercier de toutes vos bonnes lettres, j'ai à vous témoigner mon regret de ne pas vous répondre moi-même sur tous les points, comme j'aimerais beaucoup à le faire; mais le temps me manque absolument pour faire face à la fois sur tous les flancs. Il n'y a que nos glorieux carrés d'infanterie qui ont cette faculté; aussi en ont-ils bien usé, et je les en bénis.

Vous me dites, mon cher Maréchal, que vous avez recommandé au maréchal Bugeaud de faire en sorte que le colonel Eynard soit rendu, avec les trophées, dans les premiers jours d'octobre, à Paris. Je regrette de vous dire que ce serait trop tard, et je vais vous expliquer pourquoi nous n'avons plus le choix, et qu'il faut nécessairement que ma revue des régiments partant de Paris ait lieu le dimanche 29 septembre (le Saint-Michel). Le duc de Nemours sera de retour ici le 27, et ce jour même toutes les troupes sont nécessairement en marche de tous les côtés, et, comme leur mouvement a été très-convenablement combiné de manière à ce que les départs et les arrivées coïncidas-

sent dans les garnisons où les régiments doivent se faire place et se remplacer successivement, il serait absurde de faire aucun changement à cet arrangement.

Il faut donc que ce soit le dimanche 29 que je passe dans la cour des Tuileries la revue des régiments qui doivent quitter Paris, et que je leur donne les croix. Il le faut d'autant plus qu'à présent il n'y a plus, grâce à Dieu, d'incertitude sur mon voyage d'Angleterre; mon embarquement est irrévocablement fixé au 7 octobre, et que la reine Vittoria a combiné son voyage en Écosse de manière à être revenue à Windsor pour ce jour-là.

Je tiens beaucoup à ce que le colonel Eynard soit à Paris ce jour-là, 29 septembre, afin qu'après la distribution des croix finie, et au moment où devrait commencer le défilé, le colonel Eynard entrât dans la cour, et vint me présenter les drapeaux, les tambours battant aux champs; puis toutes ces troupes, défilant devant moi, ayant en tête de colonne les vieux Africains, le 2^e et le 17^e léger, et le 24^e de ligne, iraient accompagner les drapeaux aux Invalides, par les quais où elles s'arrêteraient assez longtemps pour que je pusse regagner la tête et aller moi-même déposer ces trophées dans l'église des Invalides. Je n'ai pas besoin de vous dire combien je désirerais avoir auprès de moi, dans cette glorieuse circonstance, mon Maréchal avec sa grande et glorieuse épée. Je ne veux rien que ce qui peut s'accorder avec sa santé; il jugera s'il peut me donner cette satisfaction et se la donner à lui-même.

Je ferai reprendre (sans bruit) aux Invalides les six drapeaux et pavillons enlevés à Mogador, et ils arriveront à ma revue portés par le capitaine Bouet, avec un détachement de sept marins, dont un a la croix. Ainsi, les deux armées seront réunies et bien représentées. Ce serait sans doute plus complet et plus satisfaisant pour moi et pour nous tous, si, comme je n'en désespère pas, Joinville peut arriver à temps pour se trouver à mes côtés. Ce serait un vrai bonheur. Je crois qu'il arrivera à Toulon, si le mauvais temps ne retarde pas sa marche, le 17 ou le 18, et, si cela est, il pourra, sans manquer aux fêtes qu'on lui prépare à Toulon et à Marseille, arriver ici le 28; nous verrons!

Le duc de Nemours et le duc de Montpensier seront ici le 27; ainsi, je les aurai certainement; mais il me serait bien doux d'avoir aussi le duc d'Aumale, l'ancien colonel du 17^e léger. Je vous prie d'expédier au plus vite, si cela n'est déjà fait, les ordres nécessaires pour qu'il soit remplacé à Constantine par Bedeau (devenu lieutenant général) ou par Randon (provisoirement). Comme nous partageons votre opinion qu'avant la paix une absence momentanée du maréchal Bugeaud aurait de graves inconvénients, il me semble que le général de Lamoricière, n'étant pas alors appelé à l'intérim, peut suffire, sans Bedeau, au commandement de la

frontière du Maroc, et Bedeau pourrait être envoyé à Constantine. Mais, si le Maréchal veut conserver les deux sur la frontière marocaine, alors il faut recourir à Randon. Ce qu'il faut dans tous les cas, mon cher Maréchal, c'est un ordre de vous au duc d'Aumale, pour le faire rentrer en France le plus tôt possible.

Je regrette bien, mon cher Maréchal, de n'avoir pas le temps de vous répondre en détail, relativement au titre de duc d'Isly, à conférer au maréchal Bugeaud. J'ai chargé Mackau d'y suppléer. J'ai vu par votre lettre que, tout à fait d'accord avec moi sur le fond, vous aviez des doutes sur l'époque; mon opinion est que le retard aurait plusieurs inconvénients et surtout celui de rendre cette mesure peut-être impossible ou au moins beaucoup plus difficile, et j'avoue que je regretterais vivement qu'elle n'accompagnât pas la promotion. L'effet de ce scindement serait déplorable.

Je n'ai plus que le temps et la place, mon cher Maréchal, de vous renouveler l'assurance de tous mes sentiments et de toute mon amitié pour vous.

LOUIS-PHILIPPE.

AU ROI.

Soult-Berg, près Saint-Amans (Tarn),
le 10 septembre 1844.

Sire,

Votre Majesté a donné ordre à M. le colonel Dumas, son aide de camp, de m'écrire pour me prévenir que l'intention du Roi était que M. le général Bedeau fût désigné pour remplacer, dans le commandement supérieur de la province de Constantine, S. A. R. Monseigneur le duc d'Aumale, qui devrait revenir près de Votre Majesté dans le courant de septembre.

Le Roi a aussi chargé M. Martineau, secrétaire général du département de la guerre, de m'écrire sur le même objet, dans la supposition que M. le maréchal Bugeaud obtiendrait de Votre Majesté un congé de deux à trois mois pour venir en France.

Il s'agissait aussi, dans la pensée du Roi, des récompenses que Votre Majesté pourrait décerner à l'état-major général de l'armée d'Afrique.

Ayant dû prévoir, sous ces divers rapports, les intentions du Roi, je me suis empressé d'écrire à M. le maréchal Bugeaud, les 4 et 5 de ce mois, pour lui demander des explications qui me missent en situation de soumettre à Votre Majesté des propositions en conséquence. J'attends très-prochainement sa réponse, aussitôt qu'elle me sera parvenue, je ne manquerai de remplir ce devoir.

Mais il se peut que le Roi désire connaître ce que j'écris à M. le Maréchal, les 4 et 5 de ce mois; ainsi l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Ma-

je copie de mes deux lettres. Elle y remarquera, surtout dans la dernière où je détourne le Gouverneur général de demander un congé de deux à trois mois, en lui exposant les considérations puissantes qui, selon moi, doivent le porter à y renoncer, que je discute avec lui les combinaisons de commandement qui, dans les deux cas, pourraient être réalisées; j'ai pensé qu'il était préférable de me mettre d'accord avec M. le maréchal Bugeaud à ce sujet, plutôt que de le contrarier par des dispositions qui pourraient être prises sans son aveu. J'ai donc lieu d'espérer qu'il se rendra à mes observations, et j'attends sa réponse au premier jour. Je suppose qu'elle me sera envoyée d'Alger, car j'ai vu, par une dépêche télégraphique qu'il m'a adressée le 4 à bord du *Sphynx* et qui est relative à l'escadre de Monseigneur le prince de Joinville, qu'il était en route pour se rendre au chef-lieu de son gouvernement, après avoir terminé sa nouvelle incursion dans le Maroc.

Mais Votre Majesté ne serait pas suffisamment renseignée par cette communication de correspondance avec M. le maréchal Bugeaud, si je n'y ajoutais copie de la lettre que m'a écrite, de Constantine le 23 août, Monseigneur le duc d'Aumale, et copie de la réponse qu'hier j'ai eu l'honneur d'adresser à Son Altesse Royale.

Le Roi est maintenant parfaitement éclairé sur les précautions qu'il m'a paru convenable de prendre pour éviter d'être dans le cas de revenir à modifier les propositions que j'aurai à présenter à Votre Majesté, et Elle reconnaîtra qu'il ne s'agit plus que d'un délai de quelques jours pour qu'elles lui parviennent sans qu'elles soient exposées à subir peu après des changements.

J'ai donc l'espoir que le Roi sera satisfait de ma manière de procéder.

J'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté divers rapports et projets d'ordonnance.

Je suis avec le plus profond respect et le plus entier dévouement, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-obéissant serviteur.

MARÉCHAL DUC DE DALMATIE.

AU ROI.

Soult-Berg, près Saint-Amans (Tarn),
le 10 septembre 1844.

Sire,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint divers rapports et projets d'ordonnance de ces projets, ainsi que les propositions que j'ai faites dans l'ordre des militaires de l'état-major du camp, et qui ont été présentés par M.

lant supérieur. Je me propose en outre de
la disposition de Son Altesse Royale dix
ont trois d'officier et sept de légionnaire,
rines disposera *ad libitum*, sauf à régulariser
par une ordonnance royale, la remise qu'il en
5.

espoir que Votre Majesté approuvera que cette
ait donnée à Monseigneur le duc de Nemours.
autres projets d'ordonnances ont pour objet,
ever au grade de lieutenant général M. le ma-
r camp Bedeau ;

être de nommer maréchaux de camp le colonel
r-du-Pin, du 49^e régiment d'infanterie légère,
mel Cavaignac des Zouaves.

pport spécial désigne le général Sillègue pour
le commandement du département de la Dor-
nais, sous deux ou trois jours, j'aurai l'honneur
user ce même officier général pour la croix de
fficier de la Légion-d'Honneur, en même temps
numettrai à Votre Majesté le projet d'ordon-
nur les récompenses à accorder, dans cet ordre,
e d'Afrique.

es projets d'ordonnance sont relatifs à l'École
nique et à la nomination du lieutenant général
au, comme président de la commission déjà
par ordonnance royale, en remplacement du
nt général Dode de la Brunerie.

utenant général Rohault de Fleury est en
emps désigné comme membre de cette même
ion.

, deux autres ordonnances ou rapports sont
ce courant.

Majesté aura la bonté de remarquer qu'en lui
nt d'élever au grade de lieutenant général, le
il de camp Bedeau, avant que la réponse que
de M. le maréchal Bugeaud me soit parvenue,
quement pour but de mettre cet officier géné-
ituation de se rendre plus tôt à Constantine et
voir de Monseigneur le duc d'Aumale le com-
ment supérieur de la province, de telle sorte que
sse Royale puisse immédiatement se mettre en
our se rendre près du Roi.

in, j'écirai en conséquence à M. le maréchal
l, et je le préviendrai que, si Monseigneur le
umals avait l'intention de partir aussitôt, Son
loyale pourrait remettre le commandement pro-
le la province au général Randon, en attendant
très-prochains du général Bedeau.

t au remplacement des deux colonels que je
au Roi de nommer maréchaux de camp, j'at-
réponse de M. le maréchal Bugeaud pour
équence des propositions à Votre Majesté.

que le lien du service ne pourra souffrir
jours de retard, d'autant que j'aurai

en même temps d'autres propositions de même nature
à soumettre au Roi.

Je suis avec le plus profond respect et le plus entier
dévouement, Sire, de Votre Majesté, le très-humble
et très-obéissant serviteur.

MARÉCHAL DUC DE DALMATIE.

AU ROI.

Soult-Berg, près Saint-Amans (Tarn),
le 13 septembre 1844.

Sire,

A la réception de la lettre que Votre Majesté m'a fait
l'honneur de m'écrire de Neuilly le 10 de ce mois, je
me suis empressé de transmettre à Monseigneur le duc
d'Aumale les intentions que le Roi a daigné me faire
connaître au sujet de Son Altesse Royale, et j'ai écrit
au prince pour lui donner l'ordre de se rendre immé-
diatement près de Votre Majesté, et de régler son dé-
part de manière à pouvoir arriver à Paris du 26 au 28
de ce mois.

Je préviens le prince que le Roi a désigné M. le lieu-
tenant général Bedeau (car je suppose que Votre Ma-
jesté l'a déjà nommé) pour le remplacer dans le com-
mandement supérieur de la province de Constantine,
mais que, si cet officier général n'était point encore
arrivé au départ de Son Altesse Royale, elle conférerait
le commandement provisoire au général Randon, qui
aurait à le remettre au général Bedeau.

Je préviens aussi Monseigneur le duc d'Aumale que
le général Sillègue, que son ancienneté de grade aurait
appelé à ce commandement provisoire, est proposé au
Roi pour passer au commandement du département de
la Dordogne, et en même temps nommé grand officier
de la Légion-d'Honneur, comme récompense des ser-
vices distingués et honorables que cet officier général
a rendus en Afrique.

J'écris également à M. le maréchal Bugeaud pour lui
faire part de ces dispositions, et je lui adresse directe-
ment la lettre pour Monseigneur le duc d'Aumale, afin
qu'il la fasse parvenir avec promptitude à Son Altesse
Royale, en même temps qu'il aura à donner des in-
structions au général Lamoricière pour le remplace-
ment du général Bedeau sur la frontière du Maroc. Je
suppose que le colonel Cavaignac (des Zouaves), devenu
général, recevra cette mission ; mais comme il pour-
rait arriver que les bateaux à vapeur de la correspon-
dance fussent partis lorsque ma dépêche parviendra à
Marseille ou à Toulon, j'écris à M. le vice-amiral
Baudin, préfet maritime, d'expédier, dans ce cas, un
bateau à vapeur extraordinaire pour faire parvenir
plus tôt ma lettre à M. le maréchal Bugeaud. Je

frontière du Maroc, et Bedeau pourrait être envoyé à Constantine. Mais, si le Maréchal veut conserver les deux sur la frontière marocaine, alors il faut recourir à Randon. Ce qu'il faut dans tous les cas, mon cher Maréchal, c'est un ordre de vous au duc d'Aumale, pour le faire rentrer en France le plus tôt possible.

Je regrette bien, mon cher Maréchal, de n'avoir pas le temps de vous répondre en détail, relativement au titre de duc d'Isly, à conférer au maréchal Bugeaud. J'ai chargé Mackau d'y suppléer. J'ai vu par votre lettre que, tout à fait d'accord avec moi sur le fond, vous aviez des doutes sur l'époque; mon opinion est que le retard aurait plusieurs inconvénients et surtout celui de rendre cette mesure peut-être impossible ou au moins beaucoup plus difficile, et j'avoue que je regretterais vivement qu'elle n'accompagnât pas la promotion. L'effet de ce scindement serait déplorable.

Je n'ai plus que le temps et la place, mon cher Maréchal, de vous renouveler l'assurance de tous mes sentiments et de toute mon amitié pour vous.

LOUIS-PHILIPPE.

—
AU ROI.

Soult-Berg, près Saint-Amans (Tarn),
le 10 septembre 1844.

Sire,

Votre Majesté a donné ordre à M. le colonel Dumas, son aide de camp, de m'écrire pour me prévenir que l'intention du Roi était que M. le général Bedeau fût désigné pour remplacer, dans le commandement supérieur de la province de Constantine, S. A. R. Monseigneur le duc d'Aumale, qui devrait revenir près de Votre Majesté dans le courant de septembre.

Le Roi a aussi chargé M. Martineau, secrétaire général du département de la guerre, de m'écrire sur le même objet, dans la supposition que M. le maréchal Bugeaud obtiendrait de Votre Majesté un congé de deux à trois mois pour venir en France.

Il s'agissait aussi, dans la pensée du Roi, des récompenses que Votre Majesté pourrait décerner à l'état-major général de l'armée d'Afrique.

Ayant dû prévoir, sous ces divers rapports, les intentions du Roi, je me suis empressé d'écrire à M. le maréchal Bugeaud, les 4 et 5 de ce mois, pour lui demander des explications qui me missent en situation de soumettre à Votre Majesté des propositions en conséquence. J'attends très-prochainement sa réponse, et aussitôt qu'elle me sera parvenue, je ne manquerai pas de remplir ce devoir.

Mais il se peut que le Roi désire connaître ce que j'ai écrit à M. le Maréchal, les 4 et 5 de ce mois; ainsi j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté

copie de mes deux lettres. Elle y remarquera, surtout dans la dernière où je détourne le Gouverneur général de demander un congé de deux à trois mois, en lui exposant les considérations puissantes qui, selon moi, doivent le porter à y renoncer, que je discute avec lui les combinaisons de commandement qui, dans les deux cas, pourraient être réalisées; j'ai pensé qu'il était préférable de me mettre d'accord avec M. le maréchal Bugeaud à ce sujet, plutôt que de le contrarier par des dispositions qui pourraient être prises sans son aveu. J'ai donc lieu d'espérer qu'il se rendra à mes observations, et j'attends sa réponse au premier jour. Je suppose qu'elle me sera envoyée d'Alger, car j'ai vu, par une dépêche télégraphique qu'il m'a adressée le 4 à bord du *Sphynx* et qui est relative à l'escadre de Monseigneur le prince de Joinville, qu'il était en route pour se rendre au chef-lieu de son gouvernement, après avoir terminé sa nouvelle incursion dans le Maroc.

Mais Votre Majesté ne serait pas suffisamment renseignée par cette communication de correspondance avec M. le maréchal Bugeaud, si je n'y ajoutais copie de la lettre que m'a écrite, de Constantine le 23 août, Monseigneur le duc d'Aumale, et copie de la réponse qu'hier j'ai eu l'honneur d'adresser à Son Altesse Royale.

Le Roi est maintenant parfaitement éclairé sur les précautions qu'il m'a paru convenable de prendre pour éviter d'être dans le cas de revenir à modifier les propositions que j'aurai à présenter à Votre Majesté, et Elle reconnaîtra qu'il ne s'agit plus que d'un délai de quelques jours pour qu'elles lui parviennent sans qu'elles soient exposées à subir peu après des changements.

J'ai donc l'espoir que le Roi sera satisfait de ma manière de procéder.

J'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté divers rapports et projets d'ordonnance.

Je suis avec le plus profond respect et le plus entier dévouement, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-obéissant serviteur.

MARÉCHAL DUC DE DALMATIE.

—
AU ROI.

Soult-Berg, près Saint-Amans (Tarn),
le 12 septembre 1844.

Sire,

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté divers rapports et projets d'ordonnance.

L'un de ces projets renferme les propositions de récompense dans l'ordre royal de la Légion d'Honneur en faveur des militaires de divers grades dont les corps font partie du camp d'opérations de la Moselle, et qui sont présentés par Monseigneur le duc de Nemours,

commandant supérieur. Je me propose en outre de mettre à la disposition de Son Altesse Royale dix croix, dont trois d'officier et sept de légionnaire, dont le prince disposera *ad libitum*, sauf à régulariser ensuite par une ordonnance royale, la remise qu'il en aura faite.

J'ai l'espoir que Votre Majesté approuvera que cette faculté soit donnée à Monseigneur le duc de Nemours.

Deux autres projets d'ordonnance ont pour objet, l'un d'élever au grade de lieutenant général M. le maréchal de camp Bedeau ;

Et l'autre de nommer maréchaux de camp le colonel de Latour-du-Pin, du 49^e régiment d'infanterie légère, et le colonel Cavaignac des Zouaves.

Un rapport spécial désigne le général Sillègue pour prendre le commandement du département de la Dordogne; mais, sous deux ou trois jours, j'aurai l'honneur de proposer ce même officier général pour la croix de grand-officier de la Légion-d'Honneur, en même temps que je soumettrai à Votre Majesté le projet d'ordonnance pour les récompenses à accorder, dans cet ordre, à l'armée d'Afrique.

D'autres projets d'ordonnance sont relatifs à l'École polytechnique et à la nomination du lieutenant général Doguereau, comme président de la commission déjà instituée par ordonnance royale, en remplacement du lieutenant général Dode de la Brunerie.

Le lieutenant général Robault de Fleury est en même temps désigné comme membre de cette même commission.

Enfin, deux autres ordonnances ou rapports sont du service courant.

Votre Majesté aura la bonté de remarquer qu'en lui proposant d'élever au grade de lieutenant général, le maréchal de camp Bedeau, avant que la réponse que j'attends de M. le maréchal Bugeaud me soit parvenue, j'ai uniquement pour but de mettre cet officier général en situation de se rendre plus tôt à Constantine et d'y recevoir de Monseigneur le duc d'Aumale le commandement supérieur de la province, de telle sorte que Son Altesse Royale puisse immédiatement se mettre en route pour se rendre près du Roi.

Demain, j'écrirai en conséquence à M. le maréchal Bugeaud, et je le préviendrai que, si Monseigneur le duc d'Aumale avait l'intention de partir aussitôt, Son Altesse Royale pourrait remettre le commandement provisoire de la province au général Randon, en attendant l'arrivée très-prochaine du général Bedeau.

Quant au remplacement des deux colonels que je propose au Roi de nommer maréchaux de camp, j'attendrai la réponse de M. le maréchal Bugeaud pour faire en conséquence des propositions à Votre Majesté.

Je suppose que le bien du service ne pourra souffrir de ces quelques jours de retard, d'autant que j'aurai

en même temps d'autres propositions de même nature à soumettre au Roi.

Je suis avec le plus profond respect et le plus entier dévouement, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-obéissant serviteur.

MARÉCHAL DUC DE DALMATIE.

AU ROI.

Soult-Berg, près Saint-Amans (Tarn),
le 13 septembre 1844.

Sire,

A la réception de la lettre que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire de Neuilly le 40 de ce mois, je me suis empressé de transmettre à Monseigneur le duc d'Aumale les intentions que le Roi a daigné me faire connaître au sujet de Son Altesse Royale, et j'ai écrit au prince pour lui donner l'ordre de se rendre immédiatement près de Votre Majesté, et de régler son départ de manière à pouvoir arriver à Paris du 26 au 28 de ce mois.

Je prévient le prince que le Roi a désigné M. le lieutenant général Bedeau (car je suppose que Votre Majesté l'a déjà nommé) pour le remplacer dans le commandement supérieur de la province de Constantine, mais que, si cet officier général n'était point encore arrivé au départ de Son Altesse Royale, elle confierait le commandement provisoire au général Randon, qui aurait à le remettre au général Bedeau.

Je prévient aussi Monseigneur le duc d'Aumale que le général Sillègue, que son ancienneté de grade aurait appelé à ce commandement provisoire, est proposé au Roi pour passer au commandement du département de la Dordogne, et en même temps nommé grand-officier de la Légion-d'Honneur, comme récompense des services distingués et honorables que cet officier général a rendus en Afrique.

J'écris également à M. le maréchal Bugeaud pour lui faire part de ces dispositions, et je lui adresse directement la lettre pour Monseigneur le duc d'Aumale, afin qu'il la fasse parvenir avec promptitude à Son Altesse Royale, en même temps qu'il aura à donner des instructions au général Lamoricière pour le remplacement du général Bedeau sur la frontière du Maroc. Je suppose que le colonel Cavaignac (des Zouaves), devenu général, recevra cette mission; mais comme il pourrait arriver que les bateaux à vapeur de la correspondance fussent partis lorsque ma dépêche parviendra à Marseille ou à Toulon, j'écris à M. le vice-amiral Baudin, préfet maritime, d'expédier, dans ce cas, un bateau à vapeur extraordinaire pour faire parvenir plus tôt ma lettre à M. le maréchal Bugeaud. Je

compte donc que, par ce moyen, il y aura toute la célérité désirable.

Le Roi a la bonté de m'annoncer, par sa lettre, que son intention est de passer, le dimanche 29 septembre, dans la cour des Tuileries, la revue des régiments qui doivent quitter Paris, et qu'en même temps les honorables trophées qui ont été conquis avec tant de gloire par Monseigneur le prince de Joinville à Mogador, et par M. le maréchal Bugeaud à la bataille de l'Isly, le 14 août, lui devront être présentés avec pompe. J'écris, en conséquence, à M. le maréchal Bugeaud, et je lui donne l'ordre de presser le départ du colonel Eynard, pour qu'il règle sa marche de manière à être à Paris du 27 au 28 septembre. Je ne sais s'il y aura possibilité; mais je recommande au gouverneur général de prescrire à cet officier de hâter sa course, en voyageant en poste et en prenant autant de moyens de transport que cela sera nécessaire : le département de la guerre supportera la dépense. Mais, je le répète, je doute que ce délai soit suffisant pour arriver à l'époque qui est fixée. J'ai l'espoir, cependant, que rien ne sera négligé pour que les vœux de Votre Majesté s'accomplissent.

Pareil avis est donné par moi, au sujet de la revue du Roi, à Monseigneur le duc d'Aumale, et je suis convaincu que ce motif portera le prince à hâter son départ.

Dans le cas où les trophées de la bataille de l'Isly arriveraient assez à temps, je conçois que Votre Majesté ait l'intention d'y joindre ceux que Monseigneur le prince de Joinville a remportés à Mogador, et qui ont été déposés provisoirement aux Invalides. La pompe en sera plus éclatante.

J'ai l'espoir que M. le maréchal Bugeaud se rendra aux observations que je lui ai faites par ma lettre du 5 septembre, et renoncera au congé qu'il avait demandé; mais je n'en ai pas encore la certitude, car je n'ai rien reçu de lui depuis sa dépêche du 19 août, dans laquelle il m'annonçait, du camp de l'Isly, qu'il se disposait à marcher en avant pour s'assurer si l'armée du Maroc s'était ralliée, et si elle avait reçu des renforts. Il avait aussi l'intention de faire quelques démonstrations contre Abd-el-Kader. Cependant, je le sais arrivé à Alger depuis le 5 de ce mois, et je dois supposer que plusieurs de ses rapports sont en route, et qu'ils ne peuvent tarder d'arriver; aussi je les attends avec une extrême impatience.

Au sujet de M. le maréchal Bugeaud, Votre Majesté a encore la bonté de me dire dans sa lettre, que, malgré mes observations sur l'opportunité, elle est décidée à lui conférer le titre de duc d'Isly. Certes j'y applaudirai ainsi que j'ai eu l'honneur de l'exprimer au Roi, par ma lettre du 4 septembre. M. l'amiral de Mackau a bien voulu m'écrire que Votre Majesté nommerait en même temps vice-amiral Monseigneur le prince de Joinville. Cette dernière considération est détermi-

nante, et je comprends que le Roi veuille à la fois récompenser les armées de terre et de mer, dans la personne de leurs chefs, qui les ont conduites à la victoire. Il ne pourrait donc me convenir de faire la moindre opposition, d'autant que j'avais applaudi au principe, et que je ne différerais que sur la question d'opportunité; sous ce rapport, Votre Majesté en est le meilleur juge, et je me soumets d'avance à la résolution qu'Elle me paraît avoir prise à cet égard, me réservant d'en faire valoir le mérite.

Enfin, Votre Majesté a la bonté de me témoigner la satisfaction qu'Elle éprouverait si je pouvais assister à sa revue du 29 septembre. Mon intention était de partir dans les premiers jours d'octobre, pour me rendre près du Roi; mais le désir de Lui être agréable me fera devancer ce moment, et je vais faire en sorte de me mettre en route le 24 ou le 25 pour arriver à Paris le 28. Ainsi j'aurai l'honneur de voir Votre Majesté et de prendre ses ordres avant son départ pour l'Angleterre, qu'Elle m'annonce avoir fixé irrévocablement au 7 octobre.

Mais je prierai le Roi de garder pour lui seul l'annonce de mon retour, afin que les bureaux de la guerre ne puissent en être instruits avant que j'en aie écrit à M. Martineau, en raison du travail qui m'est expédié.

Je suis avec le plus profond respect et le plus entier dévouement, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-obéissant serviteur.

MARÉCHAL DUC DE DALMATIE

AU ROI.

Soult-Berg, près Saint-Amans (Tarn),
le 17 septembre 1844.

Sire,

La dépêche télégraphique que M. le ministre de la marine a eu la bonté de m'adresser hier 16, d'après celle que j'ai reçue de Monseigneur le prince de Joinville, annonce la paix avec le Maroc. C'est un grand événement dont je suis bien empressé de féliciter le Roi avec effusion et sincérité : nos conditions acceptées par cette puissance, le consulat général de Votre Majesté réinstallé à Tanger, l'ordre de cesser toute hostilité et d'évacuer l'île de Mogador, tout cela est un véritable triomphe qui atteste et proclame la puissance de la France et du gouvernement du Roi. Aussi, j'en ai écrit aussitôt au maréchal Bugeaud, afin qu'il répande cette grande nouvelle dans toute l'Algérie, et qu'elle soit saluée par des salves d'artillerie; elle ne peut qu'y produire un immense effet et beaucoup de bien.

En même temps, j'ai invité M. le gouverneur général à me faire connaître, courrier par courrier, les nouvelles dispositions qu'il jugera à propos de pren-

dre pour répartir les troupes sous ses ordres, qui, désormais, ne me semblent pas devoir être concentrées sur la frontière du Maroc. A ce sujet, je lui fais observer qu'il me paraît nécessaire de renoncer à l'établissement qu'il avait projeté de faire à Djemaa-Ghazaouat et auquel j'avais déjà donné mon adhésion, et je suppose qu'il sera du même avis. Ainsi, nous éviterons une mesure qui eût entraîné une grande dépense et eût porté beaucoup d'ombrages politiques.

Le Roi a vu, dans les derniers rapports qui sont parvenus du gouverneur général, qu'en ce moment, nous avons à l'armée d'Afrique un grand nombre de malades; heureusement, qu'à la faveur de la paix avec le Maroc, ils pourront se rétablir et se remettre de leurs fatigues. D'ailleurs, leur situation excite toute la sollicitude de l'administration.

Je n'ai point encore de réponse du maréchal Bugeaud à la lettre que je lui ai écrite pour l'engager à ne point insister sur la demande de congé qu'il avait faite. J'espère encore qu'il se rendra aux pressantes considérations que je lui ai exposées; je ne pense même pas que la paix avec le Maroc puisse réveiller en lui le désir de revenir en France, et bien moins encore qu'il veuille faire prévaloir son opinion sur l'ordonnance concernant l'administration et la propriété de l'Algérie dont je l'ai entretenu dans ma lettre, car j'ai mandé à Paris M. Blondel, directeur des finances, auquel il accorde une très-grande confiance et qui devra prendre ses ordres avant de quitter Alger. Ainsi, je suis fondé à croire que, sous ce rapport, M. le maréchal Bugeaud ne songe pas à venir discuter avec moi ces projets.

J'ai cru devoir soumettre au Roi cette dernière observation, d'après celles que M. le colonel Dumas, aide de camp de Votre Majesté, et M. Martineau ont eu la bonté de me communiquer à ce sujet.

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux du Roi divers rapports et ordonnances.

Je suis avec le plus profond respect et le plus entier dévouement, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-obéissant serviteur.

MARÉCHAL DUC DE DALMATIE.

AU ROI.

Paris, le 4 octobre 1844.

Sire,

J'ai l'espoir que le voyage du Roi, de Sa Majesté la Reine et de Madame pour la résidence royale d'Eu, a été heureux, et que Votre Majesté est satisfaite de l'accueil empressé qu'Elle a reçu des populations sur son passage.

Depuis le départ du Roi, il n'est rien survenu à Paris, et la correspondance du jour ne m'a rien ap-

pris qui fût digne d'être mis sous les yeux de Votre Majesté.

J'ai l'honneur de soumettre à la sanction royale divers rapports et projets d'ordonnance.

L'un de ces rapports est relatif aux élèves licenciés de l'École polytechnique, et a pour objet d'autoriser la commission que le Roi a nommée, à procéder à l'examen des élèves licenciés qui devront être maintenus, soit pour entrer dans les services publics, soit pour passer à la première division; par conséquent, la même commission désignera ceux de ces élèves qui devront être exclus.

Cette opération préalable n'est pas destinée à recevoir de la publicité; elle préparera la réorganisation de l'École polytechnique qui, par ce moyen, se trouvera suffisamment épurée, et j'ai l'espoir que, dans le courant du mois d'octobre, je pourrai présenter à Votre Majesté le projet d'ordonnance. Déjà la commission en a arrêté les bases, conformément au programme dont je lui avais donné communication.

Un autre rapport a pour objet d'obtenir du Roi l'autorisation de continuer, pendant l'année 1845, le service des fourrages par gestion directe ou par entreprise, ainsi qu'il a été fait en 1843 et en 1844, système mixte qui a produit le triple avantage d'assurer d'une manière plus régulière ce service, de donner une meilleure alimentation aux chevaux, circonstance qui a diminué sensiblement les pertes que nous éprouvions auparavant, et enfin d'obtenir une économie assez notable pour le Trésor. D'après ces motifs, j'ai lieu de penser que Votre Majesté daignera revêtir ce rapport de son approbation.

Je suis avec le plus profond respect et le plus entier dévouement, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-obéissant serviteur.

MARÉCHAL DUC DE DALMATIE.

P. S. — Je rouvre ma lettre pour accuser réception à Votre Majesté de celle qu'Elle a daigné m'écrire en arrivant à sa résidence royale d'Eu. Je ne doutais pas que les populations qui bordent la route ne fissent éclater leurs transports au passage du Roi. J'espère que l'officier de chasseurs dont le cheval s'est abattu ne se ressentira point de son accident.

AU ROI.

Paris, le 9 octobre 1844.

Sire,

Rien de nouveau à Paris, ni dans le royaume, du moins la correspondance que je reçois ne m'apprend aucun événement qui soit digne d'être rapporté à Votre Majesté.

Je n'ai rien reçu non plus de l'Algérie depuis les

dernières dépêches de M. le gouverneur général, que j'ai eu l'honneur de mettre sous les yeux du Roi, et que Votre Majesté a eu la bonté de me renvoyer le 7 de ce mois, avant son embarquement pour l'Angleterre. Seulement, l'opinion publique témoigne une grande impatience de connaître l'heureuse traversée du Roi et son débarquement à Portsmouth, où de grands préparatifs étaient faits pour recevoir, avec dignité, le souverain de la France. Aussi, je compte sur la promesse que m'a faite le colonel Dumas, de me tenir exactement instruit de tout ce qui pourra survenir, et de tous les honneurs dont Votre Majesté aura été l'objet pendant son séjour en Angleterre, afin que le retentissement puisse se faire sentir partout, et que cette grande époque soit dignement célébrée. Déjà elle attire les regards du monde entier, et l'imagination s'évertue pour en tirer des conséquences qui, pour la France, ne peuvent être qu'avantageuses et glorieuses.

J'écris à l'amiral Mackau pour lui faire connaître que les dispositions qu'il a dû prendre afin que les nouvelles du Roi nous parvinssent plus promptement n'ont pas encore produit de résultat. J'espère que, désormais, elles ne se feront pas attendre, et que nous serons mis en mesure de satisfaire l'impatience publique, qui est extrême.

Je suis, avec le plus profond respect et le plus entier dévouement, de Votre Majesté, le très-humble et très-obéissant serviteur.

MARÉCHAL DUC DE DALMATIE.

P. S. Je reçois à l'instant (5 heures 1/2 du soir), la dépêche télégraphique expédiée par mon collègue des affaires étrangères, qui m'annonce l'heureuse arrivée du Roi à Windsor, hier, 8, à 2 heures du soir. Le prince Albert était venu à Portsmouth chercher Votre Majesté à bord du *Gomer*. La Reine avait reçu le Roi au bas du grand escalier du château. Votre Majesté avait été parfaitement accueillie sur la route par toute la population, avec des démonstrations vives et cordiales. J'en suis heureux : Dieu en soit loué !

AU ROI.

Paris, le 16 octobre 1844.

Sire,

Je ne puis trop remercier Votre Majesté de la bonté qu'Elle a eue de m'annoncer son heureuse arrivée à sa résidence royale d'Eu, aujourd'hui, à quatre heures et demie du matin. Hier, le télégraphe nous avait appris son départ de Portsmouth pour Douvres, et son débarquement à Calais à trois heures après midi, d'où, après avoir passé en revue la garde nationale de cette ville, elle s'était dirigée sur Eu. Aujourd'hui, une autre dépêche télégraphique nous a prévenus qu'à six heures

du soir le Roi avait également passé en revue la garde nationale de Boulogne, et continué sa route.

Dieu soit loué des éclatantes manifestations et de l'accueil cordial qui a été fait à Votre Majesté par la reine d'Angleterre, par son gouvernement, d'après ses ordres, et par les populations de toutes les classes ! Enfin, le Roi, après avoir joui de tous ces triomphes, nous est revenu en parfait état de santé, et hier, il a touché de nouveau la terre de France pour y recevoir les acclamations unanimes qui lui ont été prodiguées sur son passage. La Reine et S. A. R. Madame auront été bien heureuses de recevoir Votre Majesté. J'aurais voulu pouvoir assister à leur bonheur ; mais, retenu par devoir à Paris, j'ai dû me borner à le contempler dans mon imagination.

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux du Roi plusieurs rapports, et une dépêche de M. le maréchal Bugeaud datée d'Alger du 10 octobre. Elle annonce que Monseigneur le duc d'Aumale devait s'embarquer le 11 pour France. Il est à espérer que Son Altesse Royale arrivera demain à Paris.

M. Cunin-Gridaine est arrivé la nuit dernière. Déjà je lui ai annoncé qu'il devrait se disposer à se rendre près du Roi, au château d'Eu, pour y remplacer M. Dumon, si Votre Majesté prolongeait son séjour dans cette résidence royale.

Je suis, avec le plus profond respect et le plus entier dévouement, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-obéissant serviteur.

MARÉCHAL DUC DE DALMATIE.

AU MARÉCHAL DUC DE DALMATIE.

Eu, vendredi soir 15 août 1845.

Mon cher Maréchal, j'ai renvoyé à M. Martineau les ordonnances et la dépêche du maréchal Bugeaud que vous m'avez adressées le 14 août. Je vois avec plaisir que le maréchal a l'intention de se rendre à votre invitation, et d'aller vous faire une visite à Soult-Berg. Je regrette seulement qu'il ne me soit pas donné de pouvoir en faire autant. Ce serait un grand plaisir pour moi, et je jouirais bien de l'amélioration de votre santé. Vos collègues Guizot, Duchâtel et Martin, qui est ici avec moi, me manifestent leur espérance que cette amélioration pourrait vous déterminer à renoncer, et tout au moins, à ajourner indéfiniment les arrangements qui m'étaient si pénibles pour vous alléger le travail du ministère de la guerre. Vous ne pouvez pas douter que ce soit aussi mon désir bien vif, et vous ne serez pas surpris que je vous demande d'y accéder.

Mais en vous l'exprimant, j'en ai un autre à vous exprimer aussi, c'est que si cette précieuse santé venait à s'altérer de nouveau, vous ne songeriez pas à vous éloigner de moi et à me quitter entièrement, et qu'a-

lers, mais alors seulement, nous reprendrions la triste combinaison dont j'espère que nous pouvons cesser de nous occuper aujourd'hui.

Vous aurez bien joui, comme moi, des brillants succès que le duc de Nemours a obtenus dans son voyage, mais ce voyage a été accompagné de telles fatigues que sa santé en a souffert, et une irritation d'entrailles l'a forcé de prendre quelques jours de repos à Bordeaux; il y est soigné par le médecin de l'hôpital militaire, le docteur Rollet, qu'on dit habile, et qui, ayant fait des campagnes en Afrique, a une grande pratique de ces maladies. Il nous fait espérer que celle de Nemours ne présente pas de gravité, et qu'il en sera bientôt rétabli.

Bonsoir, mon cher Maréchal.

LOUIS-PHILIPPE.

AU MARÉCHAL DUC DE DALMATIE.

Eu, lundi 18 août 1845,
minuit.

Mon cher Maréchal, je vois avec regret que, quoique l'amélioration de votre santé continue, néanmoins vous avez ressenti quelques faiblesses. J'espère et je désire bien vivement que le bon air de vos montagnes vous en débarrassera bientôt complètement, et je serai bien heureux de l'apprendre.

Le temps se gâte ici de nouveau aujourd'hui. Hier il était superbe et la mer admirable. Je me suis embarqué, sans la reine ni les princesses, sur *le Catman*, et j'ai fait une assez longue excursion dans laquelle ma sœur et la duchesse d'Orléans ont bien regretté de ne pas s'être embarquées avec moi. Cela pourra se réparer plus tard. En attendant, quand nous avons été au large, je me suis embarqué dans un canot, et j'ai été visiter *le Pluton* et *le Var*, ce qui m'a paru faire grand plaisir aux équipages, qui, outre les *Vive le Roi!* d'usage, m'ont salué d'un *Vive le Roi!* général et longuement prolongé. Cela m'en a fait d'autant plus que *le Pluton* était à Mogador, même équipage, même capitaine (Bouet l'aîné), et que c'est un bâtiment arrimé par Joinville d'une manière particulière et généralement approuvée, et sur lequel il a été embarqué maintes fois dans les moments difficiles. Le temps me manquant hier au soir, j'ai chargé Dumas de vous écrire (afin de ne pas perdre un jour pour que votre lettre parvienne au général Harispe), que j'apprenais par une lettre du duc de Nemours, qu'il regrettait que ce général n'eût pas eu l'ordre (comme le préfet) d'aller saluer les reines d'Espagne; et Nemours croyait que cette absence d'ordres de votre part provenait de ce que vous n'aviez pas été prévenu que son entrevue avec les Reines était finalement arrangée, et qu'elle

avait lieu à Pampelune, le 4 septembre. Je suis aux regrets qu'il m'ait échappé de vous le mander, mais c'est un fait dont je me reconnais coupable, quoique bien involontairement. Il est heureusement facile de réparer cette omission, si vous voulez bien tout simplement ordonner au général Harispe d'accompagner les ducs de Nemours et d'Aumale dans la visite qu'ils vont faire aux reines d'Espagne, à Pampelune. C'est ce que j'ai chargé Dumas de vous demander de ma part, en attendant que je puisse vous le demander moi-même, ce que je fais à présent, en regrettant de ne pas l'avoir fait plus tôt, ce qui n'a d'autre cause qu'un oubli. Vous connaissez l'Espagne, et comme je sais qu'on s'y prépare à donner de l'éclat à la réception de mes fils, vous penserez comme moi qu'il sera à la fois convenable et utile qu'ils soient accompagnés du général Harispe.

Le temps me manque, mon cher Maréchal, pour répondre en ce moment aux autres points de votre lettre, et je me borne donc à vous assurer que je suis parfaitement d'accord avec vous sur tout ce que vous me mandez.

Je vous remercie de l'ordre donné aux compagnies du 42^e de ligne.

Bonsoir, mon cher Maréchal.

LOUIS-PHILIPPE.

AU ROI.

Soult-Berg, près Saint-Amans (Tarn),
le 7 septembre 1846.

Sire,

Mon fils s'est empressé de me rendre la communication que Votre Majesté l'avait chargé de me faire, en m'annonçant la nouvelle du mariage de S. M. la reine Isabelle avec S. A. R. Monseigneur le duc de Cadix, et celui de Monseigneur le duc de Montpensier avec S. A. R. l'Infante sœur de la Reine. C'est un double et grand événement dont je félicite de tout cœur le Roi et sa politique; j'en félicite aussi la Reine et la famille royale. Les exigences du nouveau cabinet anglais et surtout de lord Palmerston, qui semblaient s'annoncer, seront ainsi déjouées, et cette alliance des couronnes de France et d'Espagne cimentera de plus en plus le lien qui doit assurer, à l'avenir, les prospérités des deux pays. Mais il sera nécessaire de soutenir ce double engagement, et puisque Votre Majesté en a pris la sage détermination, je ne doute pas que tous les Français, même l'opposition la plus virulente, n'y applaudissent et ne soient disposés à seconder les vues du gouvernement du Roi, si, par circonstance, les forces de la France devaient être montrées.

J'espère cependant que Votre Majesté ne sera pas

dans le cas d'en venir à cet appareil et qu'il lui suffira de faire connaître sa résolution pour qu'elle soit accueillie par toutes les puissances comme un gage de paix en Europe.

Je suis avec le plus profond respect et le plus ardent dévouement, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-obéissant serviteur.

MARÉCHAL DUC DE DALMATIE.

MÉLANGES.

III.

Palements autorisés

POUR DÉPENSES DES VOYAGES DES PRINCES, EN 1843 (1).

Monseigneur le duc de Nemours.

Inauguration des chemins de fer d'Orléans et de Rouen.....	4,061 fr. 0 c.	} 424,061 fr.
Voyage dans l'ouest et le midi de la France.....	370,000 "	
Voyage en Angleterre.....	50,000 "	

Monseigneur le prince de Joinville.

Voyage sur les côtes d'Afrique et au Brésil.....	150,202 fr. 17 c.	} 174,202
Voyage en Angleterre et sur les côtes de France.....	24,000 "	

Monseigneur le duc d'Aumale.

Voyage à Lisbonne et en Algérie.....	156,536 fr. 45 c.	} 306,536
Voyage en Italie et en Afrique.....	150,000 "	

Monseigneur le duc de Montpensier.

Séjour à Vincennes pendant huit mois de 1843.....	33,408 fr. 50 c.	} 149,748
Voyage dans les Pyrénées.....	66,340 "	
Voyage à Metz.....	50,800 "	
		4,054,548 fr.

(1) Note conservée dans les portefeuilles des Tuileries.

A M. LE BARON ATHALIN, AIDE DE CAMP
DU ROI.

Besançon, le 16 novembre 1842.

Mon cher compatriote,

C'est parce que vous êtes Franc-Comtois et Alsacien, c'est parce que je suis devenu l'un, sans cesser d'être l'autre, que je vous fais hommage de mon discours de rentrée. Je sais que vous n'aurez pas le temps de le lire. Jetez seulement un coup d'œil sur la dernière page, et sachez que les assistants en ont été presque aussi vivement émus que l'auteur. Ce que je dis du Roi à la page 3 a trouvé aussi du retentissement dans tous les cœurs.

M. le garde des sceaux en me parlant, dans une de

ses lettres particulières, de la position que je n'ai faite ici, ajoute que Sa Majesté en est bien contente et vous assure que je n'ai pas de ma vie reçu une si douce récompense, et, à l'occasion, vous pouvez dire à ce bon Roi; et vous pouvez ajouter que je dois tout à ce bon Roi pour lui tout mon sang. Vous croirez avoir répété une phrase banale, et cependant vous aurez à peine dit la vérité. Et comment n'aimerait-on pas une personne qui, sur le trône, conserve tant de bonté pour ceux qui ont le bonheur de l'approcher? Je ne puis oublier de paroles gracieuses et bienveillantes que m'a dites le prince pour lequel j'ai trouvé et je trouve encore aujourd'hui des larmes, comme pour les plus grands moments de ma vie.

Adieu; mes respects à Madame. Votre bien dé

P. DE GOLBÉRY.

REVUE RÉTROSPECTIVE

N° 16.

ON NE REÇOIT PAS D'ABONNEMENT. — CHAQUE NUMÉRO SE VEND SÉPARÉMENT. — PRIX : 50 CENT.

En payant six livraisons d'avance, on les recevra à domicile.

Paris. — PAULIN, éditeur, rue Richelieu, 60.

MORT DU DUC D'ORLÉANS.

I.

AU ROI.

Bourneville, 14 juillet 1842.

Sire,

Les circonstances qui ont suspendu mes rapports avec Votre Majesté deviendraient trop pénibles pour moi, si elles m'empêchaient, après le cruel événement d'hier, de lui exprimer tout ce qu'il m'a fait éprouver. Quelle horrible perte, pour son auguste famille et pour la France, que celle de ce jeune prince, qui lui donnait tant d'espérances ! Je ne perdrai jamais le souvenir de la bieuveillance qu'il montrait à mon fils aîné et du gracieux accueil dont il m'honorait.

Qu'il me soit permis, après avoir exprimé à Votre Majesté mes sentiments comme Français, de m'adresser comme père à l'auguste chef de la famille et de lui dire que je ressens bien vivement toutes les douleurs dont son cœur doit être déchiré.

Oserais-je nommer cette grande princesse si cruellement atteinte dans tout ce que la maternité a de plus sensible, et mettre à ses pieds l'hommage de mon profond respect, et mes vœux pour que ce Dieu, qu'elle

invoque avec foi, lui donne le courage dont elle a tant besoin aujourd'hui.

S'il peut être permis, Sire, de garder le silence avec les princes dans les temps de leur prospérité, il est aussi permis de le rompre lorsqu'il plaît au ciel de les frapper. Il est permis de leur faire connaître alors combien leur douleur est vivement partagée.

Je suis avec le plus profond respect, de Votre Majesté, Sire, le très-humble et très-obéissant serviteur.

NOAILLES, DUC DE POIX.

AU ROI.

14 juillet 1842.

Sire,

Hier, en inscrivant mon nom avec la foule à Neuilly, je gémissais de ne pouvoir me jeter sur les mains de Votre Majesté et les couvrir de mes larmes. Je pleure avec le Roi, avec la Reine. Mon cœur est déchiré pour la France, qui a tout perdu, et pour moi qui portais à votre auguste fils un attachement si personnel et si dé-

voué, pour moi qui ne l'ai jamais approché sans qu'il me comblât des marques de sa confiance et de sa bonté. Ah ! Sire, les expressions me manquent, pour dire ce que j'éprouve ; tous les cœurs vraiment français se sentent frappés, atteints autant que Votre Majesté elle-même, et ils se serrent autour d'elle avec douleur, avec tristesse, mais plus ardents que jamais à se dévouer à votre trône et à votre personne.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant serviteur et fidèle sujet.

MOLÉ.

AU ROI.

Paris, 16 juillet 1842.

Sire,

Je serais le plus ingrat des hommes, si, de tous vos serviteurs, je n'étais pas le plus malheureux de votre malheur, car nul autre n'a plus reçu de Votre Majesté et peu avaient obtenu du prince que la France entière pleure avec vous, plus de marques de confiance et de bonté !

Il n'en est aucun, Sire, daignez le croire, qui partage plus profondément votre douleur, celle de notre Reine vénérée, de votre famille, aucun qui portât un dévouement plus tendre à votre malheureux fils ; qui sache mieux ce que vous perdez, ce que nous perdons tous ; aucun qui le pleure plus amèrement. Sire, je ne croyais pas que mon zèle pour votre service, que mon dévouement à votre personne et à votre famille pussent être dépassés ; j'en aurais accepté la supposition comme une injure, et cependant je sens qu'ils se sont accrus de tous les sentiments que j'avais voués à votre fils, accrus de tout votre malheur.

Daignez les mettre à l'épreuve, Sire, et disposez d'un cœur et d'une vie qui ne cesseront jamais de vous appartenir.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant et le plus fidèle serviteur et sujet.

LE DUC DECAZES.

AU ROI.

A Lalœuf, près Châteauroux,
le 20 juillet 1842.

Sire,

De ma retraite, me sera-t-il permis de faire connaître à Votre Majesté la part que je prends à sa juste douleur et à celle de son auguste famille, après le cruel événement qui a enlevé, à la fleur de l'âge, un prince

doué de si belles et si aimables qualités, sur lequel reposaient tant d'espérances.

Que le ciel, dans ces pénibles circonstances, inspire à Votre Majesté et à son gouvernement ce qui peut consolider sa race, la grandeur et la liberté de la patrie qui me semblent inséparables.

Je prie Votre Majesté d'agréer mon respect.

BERTRAND.

NOTE DE LA MAIN DU ROI.

S. A. R. Madame la duchesse d'Orléans ayant exprimé le vœu de recueillir et de conserver les couronnes qui ont été déposées avec tant d'enthousiasme sur la statue du prince dont la France déplore la perte prématurée, le Roi a ordonné qu'elles soient remises à Son Altesse Royale.

DÉPENSE LÉGUÉE PAR FEU MONSIEUR LE DUC D'ORLÉANS. — OUVRAGE SUR L'ALGÉRIE.

Aux Tuileries, le 25 juillet 1844.

Feu Monseigneur, à son retour d'Afrique, en 1839, résolut de consacrer le souvenir de l'expédition de Bibans par un ouvrage qui rappellerait les faits d'armes et les principaux événements de cette campagne. M. Charles Nodier fut chargé du texte, et la partie artistique fut confiée aux soins de M. Dauzats. Cet immense travail est terminé, et je viens de recevoir toutes les pièces de dépenses qui s'y rapportent.

Ainsi que l'indique l'état nominatif des personnes qui ont concouru à l'exécution de cet ouvrage, la dépense générale s'élève à. 88,955 fr. 35 c.

A déduire, sommes payées à divers, soit comme à-compte, soit pour solde. 46,000

Reste à payer, pour solde aux personnes ci-dessous désignées. . . 42,955 35

MM. Raffet.	12,300	,
Dauzats.	9,117	65
Hébert.	7,820	,
Montigneul.	400	,
Lavoignat.	4,200	,
Piaud.	5,400	,
Pisan.	750	,
Lavieille.	4,200	,
Bernard.	4,000	,
Pollet.	600	,
Verdeil.	600	,

A reporter. . . 42,787 65

<i>Report.</i>	42,787	65
ouget.	440	»
orel.	27	70
<hr/>		
Somme pareille.	42,955	35

dépense qui se trouve en dehors des prévisions du budget de 1844, devra être soumise à l'approbation du Roi.

En conséquence, Sa Majesté et Son Altesse Royale la duchesse d'Orléans sont priées de vouloir bien approuver 1° la dépense totale montant à 42,955 fr. 35 c. ; 2° que la somme de 42,955 fr. 35 c. soit affectée pour solde aux personnes désignées sur le rapport, et dans les proportions indiquées pour chacune d'elles.

A. POUILLAIN.

(*la main du Roi.*) — Par suite de la gratification de 100 fr. à M. Dauzats, qui est omise dans l'énumération ci-contre, la somme totale de la dépense se trouve au lieu de 88,955 fr. 35 c., à 91,205 fr. 35 c. ; la somme à payer, à 45,205 fr. 35 c., au lieu de 42,955 fr. 35 c., ce qui est rectifié dans le rapport mentionné par mon approbation motivée, dont la copie suit.

— Le nouveau rapport est signé par M. Bois-sonnet, ce qui m'a paru plus régulier que la signature précédente.

LOUIS-PHILIPPE.

(*Note écrite de la main du Roi, sur le rapport signé de M. Bois-sonnet.*)

A Neuilly, 8 août 1844.

Présument, comme je le fais, que c'est en conformité des dispositions faites par feu mon bien-aimé fils, que la somme totale de cette dépense et la soulte qui reste à payer pour la parfaire se trouvent réglées, savoir, la première, à 91,205 fr. 35 c., et la seconde (la soulte à payer), à 45,205 fr. 35 c. ;

Attendu les paiements déjà effectués à titre d'acompte ou de solde, qui s'élèvent à 46,000 fr., antérieurement à la douloureuse époque où nous avons eu le malheur de perdre ce fils chéri ;

J'entends et j'approuve que la somme de cette soulte, de 45,205 fr. 35 c., soit actuellement payée, et portée en dépense dans le compte de sa succession, conformément à la proposition qui m'en est faite ci-contre, avec le concours de ma bien-aimée belle-fille la duchesse d'Orléans, comme l'acquittement d'une dette résultant des obligations que mon bien-aimé fils a imposées à sa succession.

LOUIS-PHILIPPE.

RESPONDANCE DE LOUIS-PHILIPPE, DE SES FILS ET DES GÉNÉRAUX EN ALGÈRE, À L'ÉGARD DE LA COLONISATION D'AFRIQUE. (1)

II.

SUR STOCKMAR.

Alger ou Bone, juin 1844.

Note de la main du Roi.

Les terres, dit-on, seraient concédées presque gratuitement, non-seulement on n'imposerait pas au syndicat qui ferait cette concession presque gratuite l'obligation de les payer au gouvernement ! on fait plus, on lui ferait une avance énorme sans intérêts, et il ne serait tenu au remboursement du capital qu'au bout de dix ans, et avec vingt ans en sus pour l'effectuer par vingtièmes ! En outre, ces terrains ainsi donnés au syndicat seraient francs d'impôts pendant un certain nombre d'années qu'on ne fixe pas. On pourrait sans doute accorder cette franchise limitée à un nombre fixé d'années, aux terrains mis en culture ; mais il doit être de principe que toute terre non occupée, et encore plus non cultivée, doit être au contraire fortement imposée, car c'est là le seul moyen d'étouffer les fictions spéculatives, et cet agiotage qui rend la colonisation impossible.

terêts, et il ne serait tenu au remboursement du capital qu'au bout de dix ans, et avec vingt ans en sus pour l'effectuer par vingtièmes ! En outre, ces terrains ainsi donnés au syndicat seraient francs d'impôts pendant un certain nombre d'années qu'on ne fixe pas. On pourrait sans doute accorder cette franchise limitée à un nombre fixé d'années, aux terrains mis en culture ; mais il doit être de principe que toute terre non occupée, et encore plus non cultivée, doit être au contraire fortement imposée, car c'est là le seul moyen d'étouffer les fictions spéculatives, et cet agiotage qui rend la colonisation impossible.

Portefeuilles trouvés aux Tuileries. Voir au premier volume de la Revue, p. 129 et suivantes de cette Revue.

A M. LE MARÉCHAL BUGEAUD.

Neully, 5 août 1843.

Mon cher Maréchal (et je suis charmé de vous qualifier de ce titre), je vous envoie par un de mes officiers d'ordonnance, le commandant Liadières, les insignes de la dignité à laquelle je viens de vous élever. Je regrette de ne pas vous les remettre moi-même. Le bâton de maréchal est, à la fois, la juste récompense de vos services, et le gage de ma haute appréciation des brillants succès que vous avez obtenus en Algérie.

Je vous remercie de votre constante sollicitude pour mon fils le duc d'Aumale. J'en ai été bien touché. En l'envoyant servir sous vos ordres, je comptais sur vous pour lui servir de guide. Vous avez bien justifié ma confiance, et je suis heureux et fier qu'il ait si dignement répondu à la vôtre et à la mienne.

C'est de tout mon cœur, mon cher Maréchal, que je vous renouvelle l'assurance des sentiments que je vous porte, et que je vous garderai toujours.

Votre affectionné.

LOUIS-PHILIPPE.

A M. LE LIEUTENANT GÉNÉRAL DE LAMORICIÈRE.

Paris, le... juin 1844.

Mon cher général, le dernier courrier m'a apporté vos deux lettres des 30 mai et 4 juin, et en même temps j'ai reçu copie du dernier rapport, sous la date du 2, que vous avez adressé à M. le maréchal Bugeaud, gouverneur général.

La première de ces lettres contenait copie de votre rapport du marabout de Sidi Azis, sur la belle affaire que vous avez eue le 30 mai contre 2,000 cavaliers marocains ou arabes, qui ont eu la témérité de franchir la frontière pour venir vous attaquer à deux lieues dans l'intérieur.

Ce fait d'armes vous fait beaucoup d'honneur, ainsi qu'aux généraux, aux chefs de corps, et aux corps de troupes qui ont été assez heureux pour y concourir; aussi le Roi en a éprouvé une grande satisfaction; je me suis empressé d'y donner de la publicité. J'approuve la sage et prudente modération qui vous a empêché de poursuivre les fuyards sur le territoire de Maroc. Vous expliquez parfaitement les motifs de cette conduite, dans votre lettre du 2 juin à M. le maréchal gouverneur général, où vous montrez l'incertitude dans laquelle vous étiez encore sur le caractère de l'agression du 30 mai, et sur les véritables intentions de l'empereur Abderrahman. Il est difficile de lui attribuer le fait d'une agression qui n'aurait été précé-

dée d'aucune déclaration préalable. Il me paraît plus raisonnable de ne voir avec vous, dans cette échauffourée, qu'une fanfaronnade d'un chef marocain, qui, impatient de faire ses preuves de valeur, serait venu heurter contre nos troupes avec une témérité qui a reçu son châtiment. Cette opinion se confirme par les conséquences que l'on peut tirer de l'inaction des Marocains depuis l'affaire du 30 mai.

Les renseignements qui vous sont parvenus et les compliments que vous avez reçus des gens de Nedroma et du caïd de Tlemcen, lesquels vous ont écrit que cette levée de boucliers était le résultat d'infractions aux ordres de Muley-Abderrahman, rejettent toute la faute sur le chérif de Mamoun, chef du contingent des Berbères. Enfin, les symptômes de confiance envers nous qui ont été manifestés parmi les tribus soumises de l'intérieur, et l'exactitude que plusieurs d'elles ont mise à faire leur soumission et à payer l'impôt, tous ces signes me paraissent offrir au moins la présomption que la guerre contre la France n'a pas été déclarée par le souverain du Maroc, et que l'affaire du 30 mai n'est qu'une infraction à ses ordres. J'espère donc que la guerre véritable n'aura pas lieu.

D'ailleurs, si elle survenait, vous seriez parfaitement en mesure de la faire avec honneur et succès. Vous occupez une position respectable à Lalla-Maghnia, qui heureusement est dans un bon état de défense. Vos troupes sont nombreuses et dévouées, M. le gouverneur général est rendu près de vous avec des renforts, et, d'un autre côté, le gouvernement du Roi vient d'ordonner à une division d'escadre, commandée par Monseigneur le prince de Joinville, de se rendre dans les eaux du Maroc pour donner appui aux opérations de l'armée de terre, si la guerre devait éclater, et de se tenir prête à faire sur les ports de cet empire de puissantes diversions. Mais le vrai motif de cette expédition a été, de la part du gouvernement du Roi, d'intimider avant d'agir, et d'imposer par l'appareil de la force avant de frapper.

J'espère que ces démonstrations suffiront pour dissiper le rassemblement d'Ouchda et faire revenir le souverain du Maroc à des relations de bon voisinage, comme aussi à vous faire obtenir satisfaction et réparation suffisantes pour l'agression du 30 mai, de telle sorte que, si nous ne pouvons considérer les Marocains comme nos amis, du moins nous restions avec eux dans des rapports pacifiques.

J'écris à M. le maréchal Bugeaud, et je lui envoie copie des instructions que Monseigneur le prince de Joinville a reçues, en même temps que je l'invite à se rendre auprès de Son Altesse Royale, aussitôt qu'il aura appris son arrivée à Oran, pour se concerter avec Elle, et fournir au prince tous les renseignements qu'il pourra désirer.

J'envoie aussi à M. le maréchal Bugeaud copie des

etions que M. le ministre des affaires étrangères a envoyées à M. le consul général du Roi, à Tanger. Je ne puis que M. le maréchal ne vous communique lentiellement ces importants documents, ainsi que la lettre. De votre côté, vous pourrez lui communiquer celle que je vous écris.

J'ai reçu avec bien du plaisir les deux huilés qui démontrent les frontières de l'Algérie, et surtout la connaissance des camps que les Turcs venaient occuper, et les fois qu'ils avaient à prélever des impôts. C'est une preuve irréfragable que nous sommes dans le droit en défendant cette partie du territoire de France.

Nous ne souffrirons pas que l'on vienne nous y attaquer, par la même raison, nous éviterons de donner l'occasion au Maroc, et de lui faire soupçonner que nous ayons le moindre projet d'étendre notre territoire, que nous ne pouvons que le gouvernement du Roi est seulement de respecter. A ce sujet, il sera bon que vous en réassurez l'assurance, pour calmer l'agitation qui aurait lieu parmi les populations des deux pays.

J'ai reçu du général Thiéry copie d'une lettre que vous m'avez écrite le 5 juin, pour lui faire part qu'au sujet du 30 mai, la perte des Marocains, en morts et blessés, avait été plus considérable qu'on ne l'avait supposé; que même leurs isolés avaient été pillés par les Arabes de Millouk des Angad.

Je suis charmé de l'apprendre, car ce renseignement nous permettra mieux d'apprécier la sévérité de la leçon qu'ils ont reçue, laquelle, je n'en doute pas, leur sera profitable. Je prie de remercier de ma part le général Thiéry.

Le président du Conseil, ministre secrétaire d'État de la guerre.

MARÉCHAL DUC DE DALMATIE.

A M. LE MARÉCHAL BUGEAUD.

Paris, le... juin 1844.

Monsieur le Maréchal, le Roi m'a ordonné de porter à votre connaissance les instructions que M. le ministre de la Marine a données, par ordre de Sa Majesté, à Monsieur le prince de Joinville qui va commander une division navale destinée à se montrer sur les côtes de France et de Maroc. Le but de cette démonstration est de donner appui aux représentations véhémentes que vous faites au consul général du Roi à Tanger, d'après les ordres de M. le ministre des affaires étrangères, doit adresser au souverain de cet empire, et aussi de seconder, dans le cas où la guerre viendrait à éclater, vos propres opérations, autant qu'il serait possible à l'escadre d'y contribuer par la voie de mer.

Il m'honneur de vous envoyer ci-joint copie de ces instructions, et j'ai chargé un officier de mon état-major de vous les mettre en mains propres.

Vous y remarquerez que, depuis ma lettre du 12 de ce mois, la force de la division navale a été augmentée des deux vaisseaux *le Jemmapes* et *le Triton* et d'une frégate de 60 canons, *la Belle Poule*.

Vous y verrez aussi que Monseigneur le prince de Joinville devra se rendre à Oran pour y recevoir de vous tous les renseignements qui peuvent éclairer Son Altesse Royale sur ce qui se passe à la frontière et dans l'empire de Maroc, soit que la guerre ait commencé, soit qu'elle ne soit encore que possible; sur les rassemblements d'Ouchda, leur force et leur composition, dans le cas où ils existeraient encore ou bien sur leur dispersion, dans le cas où ce corps d'armée se serait dissous. Vous ferez connaître au prince toutes les circonstances qui pourraient être survenues depuis le 30 mai, jour où une imprudente agression a amené le sévère châtiement infligé par le lieutenant général de Lamoricière, aux 2,000 cavaliers marocains qui avaient pénétré sur le territoire de l'Algérie.

Enfin, vous donnerez à Son Altesse Royale tous autres renseignements qu'elle pourra désirer sur la composition des troupes réunies sous vos ordres à la frontière, et même sur d'autres points de l'Algérie, et sur l'état de soumission où se maintiennent les populations diverses de l'intérieur.

Monseigneur le prince de Joinville, en partant d'Oran pour aller remplir la mission que le Roi lui a confiée, vous fera part, je n'en doute pas, de ses dispositions, ainsi que des mesures arrêtées par Son Altesse Royale pour assurer votre correspondance directe avec Elle, au moyen de bateaux à vapeur légers qui seront destinés à cet emploi. Vous devrez en profiter avec soin, monsieur le Maréchal, pour que le prince soit fréquemment instruit, et que Son Altesse Royale n'ignore rien de ce qui pourra survenir sur la frontière ou dans toute autre partie de votre commandement, tant que la division navale à ses ordres sera dans les parages des côtes de Maroc.

Vous observerez dans les instructions qui ont été données au prince que sa division porte à peu près 4,200 hommes de troupes de débarquement, dont une compagnie de sapeurs, complétée à 120 hommes. Si, contre toute attente, la guerre avec le Maroc venait à éclater, le prince pourra disposer de ces troupes pour un débarquement, soit pour protéger et favoriser vos opérations, s'il y avait possibilité et utilité, soit pour opérer une diversion puissante sur les ports du Maroc, de la Méditerranée ou de l'Océan, qui sont désignés dans ces mêmes instructions. Dans cette éventualité, qui, je l'espère, ne se réalisera pas, il y aura nécessité que vos relations avec le prince soient multipliées, afin que, de part et d'autre, Son Altesse Royale et vous soyez tenus parfaitement au courant des dispositions prises, et de leurs résultats ou conséquences.

Vous remarquerez également, monsieur le Maréchal,

que, dans les mêmes instructions données à Monseigneur le prince de Joinville, il est fait un relevé assez étendu des griefs principaux que la France peut faire valoir contre l'empereur du Maroc; mais il se peut que, depuis notre occupation de l'Algérie, il en soit venu à votre connaissance qui seraient ici oubliés. S'il en était ainsi, je vous prierais d'en instruire Son Altesse Royale, afin que, dans le cours de la mission qu'Elle a à remplir, elle pût s'en prévaloir au besoin.

En ce qui concerne Abd-el-Kader, le nombre de troupes dont il dispose, sa position actuelle, l'influence qu'il exerce dans le Maroc, particulièrement sur les tribus de cet empire qui avoisinent la frontière, et qui s'étend même sur celles qui appartiennent à l'Algérie, vous direz au prince tout ce que vous savez, tout ce que vous avez recueilli de vos généraux, et le jugement que vous en portez, afin que Son Altesse Royale soit au courant de tout.

Le passage des instructions données au prince, où il est dit « *qu'il s'agit d'imposer et de contenir, plutôt que de menacer et de frapper,* » attirera votre attention.

Cette ligne de conduite, que le gouvernement du Roi prescrit à Monseigneur le prince de Joinville, est aussi celle, monsieur le Maréchal, que vous devez suivre et vous imposer à vous-même. Telle est l'intention de Sa Majesté, que je suis chargé de vous notifier, afin que, par cette conduite mesurée, ferme et prudente, la conflagration dont nous étions menacés ne puisse se réaliser. Le Roi n'a point la pensée de faire la guerre au Maroc, ni de convoiter la moindre partie de son territoire, et vous ne pouvez trop le publier, afin que les populations de cet empire et de l'Algérie en soient bien persuadées. Sa Majesté désire, au contraire, que des relations, sinon amicales, au moins pacifiques, s'établissent entre les deux pays.

S'il arrivait cependant que de nouvelles agressions, comme au 30 mai, fussent commises, et que des troupes du Maroc dépassassent encore nos frontières, elles devraient être repoussées avec vigueur, et menées sévèrement pour les dégoûter d'y revenir. Dans ce cas, si, comme je vous l'ai dit dans mes précédentes dépêches, il survenait que, par entraînement, en poursuivant les agresseurs, les terres du Maroc fussent momentanément foulées, aussitôt après le résultat obtenu, nos généraux devraient ramener leurs troupes en dedans de la frontière qui sépare le Maroc de l'Algérie, sauf à recommencer toutes les fois que l'occasion s'en présenterait. Mais, dans tous les cas, évitez de faire des dévastations inutiles et sans profit dans le Maroc, et surtout de chercher à détruire Ouchda, qui, comme centre d'action pour le commandement des tribus frontières par le Maroc, nous est en quelque sorte nécessaire; car l'empereur Abderrhaman serait fort embarrassé pour contenir ces populations, si elles n'étaient point diri-

gées par leurs chefs habituels, et, si nous nous en rendions maîtres, elles seraient pour nous gênantes et inutiles.

J'ai aussi l'honneur de vous remettre copie des instructions que M. le ministre des affaires étrangères adresse à M. le consul général du Roi à Tanger, pour lui prescrire de faire des représentations véhémentes au souverain du Maroc, et de lui demander satisfaction, même réparation, de l'agression du 30 mai. Je ne doute pas que l'appareil de forces qui est déployé par mer et par terre ne porte l'empereur Abderrhaman, se voyant sérieusement menacé, à reconnaître qu'il est préférable pour lui de vivre en paix avec la France, et de retirer toutes les troupes qu'il avait concentrées à Ouchda, en face de notre frontière. Dès lors, ce prince entrera avec nous en négociation pour régler tous les différends, s'il en existe. Mais je ne sais si cette négociation pourrait s'ouvrir sur la frontière, ainsi que vous en avez témoigné le désir dans la lettre que vous avez écrite à M. de Nyon, le 5 de ce mois; car ce n'est que par cet agent diplomatique que le gouvernement du Roi sera instruit de la réponse que fera l'empereur Abderrhaman, et qu'il sera, en conséquence, donné de nouveaux ordres, desquels vous serez nécessairement prévenu.

A ce sujet, je vous prie de remarquer que M. le consul général ne pourra se prévaloir de ce que vous lui avez écrit qu'à titre de renseignements, et qu'il aura nécessairement attendu des instructions de M. le ministre des affaires étrangères pour passer outre.

En définitive, du moment que vous apprendrez que tous les rassemblements d'Ouchda se sont dissipés, et que l'on est disposé à reprendre les relations pacifiques et de bon voisinage, vous pourrez faire rentrer dans l'intérieur de l'Algérie une partie des troupes qui sont à la frontière, sauf toutefois celles nécessaires à la garde des postes établis pour la couvrir.

J'ai reçu les diverses lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, à bord du *Ténare*, le 4 juin; d'Oran, le 6 et le 7, et de Mazarghuïu aussi, le 7. Comme leur contenu a principalement pour objet la guerre avec le Maroc, et les suites du combat qui a été livré le 30 mai sur la frontière, lequel fait tant d'honneur au lieutenant général de Lamoricière et à ses troupes, je me trouve avoir répondu, par cette dépêche, à la plupart des points qui en font l'objet. S'il en était qui demandassent une solution différente, je ne manquerais pas de vous en entretenir par le prochain courrier.

Recevez, monsieur le Maréchal, etc.

Le président du Conseil, ministre secrétaire
d'État de la guerre.

MARÉCHAL DUC DE DALMATIE.

P. S. — J'appelle spécialement votre attention sur le paragraphe des instructions données à Monseigneur

le prince de Joinville par M. le ministre de la marine, qui prescrit à Son Altesse Royale de ne faire usage des moyens de force mis à sa disposition, que lorsqu'Elle aura reçu de vous la notification que la guerre est positivement déclarée et engagée entre la France et le Maroc. Vous aurez donc soin, dans le cas où, contre mon attente, cette guerre s'engagerait définitivement, d'en donner aussitôt avis à Monseigneur le prince de Joinville, pour qu'il puisse agir en conséquence.

Vous en donnerez également avis à M. le consul général du Roi à Tanger, et en même temps vous m'en rendrez compte directement.

A M. LE MARÉCHAL BUGAUD.

Vaisseau *le Suffren*, Tanger, le 6 août 1844.

Monsieur le Maréchal,

J'ai reçu hier votre lettre en date du 4^{er} août. Je vous avais déjà informé que le 2, jour fixé pour recevoir une réponse à l'ultimatum de M. de Nyon, rien ne nous était parvenu; que j'attendais des nouvelles de M. Hay, avant de commencer les hostilités.

M. Hay a donné de ses nouvelles; il est en sûreté; sa mission n'a pas réussi; on lui a répondu que l'on pourrait retirer les troupes de la frontière lorsque nous aurions évacué Lalla-Maghrnia; que l'on pourrait punir les chefs marocains, lorsque vous-même, monsieur le Maréchal, auriez été puni par le gouvernement français; le reste à l'avenant.

M. Hay, en quittant Maroc, s'est plaint du peu de cas que l'on faisait de l'intervention de l'Angleterre, et a menacé l'empereur de la colère de la France, s'il ne se hâtait de donner de meilleures réponses.

Le 4, nous avons reçu de Sidi-Bousselam une lettre en réponse à l'ultimatum. Cette lettre, plus polie et plus pacifique que celles de Bendris, cachait toujours les mêmes pensées, demandant votre punition, et au sujet d'Abd-el-Kader avançant des faits que votre lettre du 4^{er} août prouve être autant de faussetés. Outre l'insolente persistance à demander votre punition, il est évident qu'on veut gagner du temps.

Les préparatifs de guerre continuent, et la saison s'avance. Je n'ai plus hésité à agir et à profiter, pour frapper, du moment où la question était débrouillée de toute influence et de toute complication étrangères.

Je me suis dit qu'il fallait profiter de la réunion de tous les pavillons étrangers devant Tanger, pour frapper sur l'orgueil marocain un coup qui lui prouvât clairement qu'il ne sera soutenu par personne dans ses prétentions, et que tout le monde trouve juste que nous ne gardions plus aucun ménagement.

J'ai attaqué ce matin les fortifications de Tanger; quatre-vingts pièces ont répondu à notre feu; en une

heure, celui de la place a été éteint; les batteries ont été démantelées, les pièces démontées, avec, de notre côté, une perte minime d'une douzaine d'hommes tués ou blessés.

Aussitôt que j'aurai terminé quelques préparatifs qui me restent à faire, j'irai à Mogador, dont je tâcherai de m'emparer. Nous toucherons ainsi aux plus chers intérêts de l'empereur, ceux de sa bourse, car la ville et la douane de Mogador sont sa principale source de revenu. D'ici là, je saurai si le Gouvernement approuve mon projet de garder un gage de l'exécution des promesses qu'on nous fait au sujet d'Abd-el-Kader. Sa réponse réglera ma conduite ultérieure.

J'espère que nos actes sont maintenant en accord avec votre politique; je pense qu'ils pourront servir de salutaire leçon à Muley-Abderrahman, et, en tout cas, ils nous permettront d'attendre honorablement.

Je termine, monsieur le Maréchal, en vous remerciant de la peine que vous avez bien voulu prendre de discuter ma lettre du 24 juillet. Vous expliquez parfaitement la différence de nos points de vue, et les motifs qui nous ont fait agir; mais au fond, nous ne sommes animés l'un et l'autre que du désir ardent de servir l'honneur et les intérêts de notre pays.

J'ajouterai que j'ai tout à fait oublié ce qui, dans votre lettre du 26 juillet, avait pu me paraître sévère dans votre appréciation de ma conduite.

Recevez, monsieur le Maréchal, l'assurance de mon respect.

F. D'ORLÉANS.

P. S. — M. Hay, arrivé hier soir, m'a dit que près de 20,000 hommes étaient en marche pour rejoindre Sidi-Mohammed. L'empereur est à Rabat; M. Hay, qui l'a vu, estime à 23,000 hommes les forces réunies auprès de lui. M. Hay a vu quelques pièces de campagne. On ne sait quelle est la destination de ce rassemblement.

A M. LE MINISTRE DE LA MARINE.

Vaisseau *le Suffren*, Tanger, le 7 août 1844.

Monsieur le Ministre,

Je vous envoie copie de la lettre que j'adresse à M. le maréchal Bugeaud, en réponse à sa lettre du 4^{er} août, dont vous trouverez aussi ci-joint copie. Par là, vous serez mis au fait de la situation, de mes actes et de mes projets.

J'ai reçu hier vos dépêches des 23, 26 et 27 (1) juillet.

(1) De la main du ministre :

« C'est par la lettre du 27 que j'annonçais l'envoi de trois canonniers, et du bâtiment de transport chargé des mortiers, bombes, etc.

« 16 août 1844.

DE MACKAU. »

let. Je vous suis reconnaissant du soin que vous prenez à me fournir tous les moyens d'action ; je vous suis également reconnaissant de l'approbation que vous donnez à ma manière d'agir.

Le temps me manque pour vous adresser un rapport plus détaillé.

Recevez, monsieur le Ministre, l'assurance de mon respect.

FERDINAND D'ORLÉANS.

A M. LE MARÉCHAL BUGEAUD.

Neuilly, le jeudi 29 août 1844.

Mon cher Maréchal, c'est avec une vive et profonde émotion que je viens vous féliciter sur les brillants exploits que vous venez d'ajouter à tous ceux qui ont illustré nos drapeaux. La noble résolution que vous avez prise de livrer la bataille d'Isly, avec une armée aussi disproportionnée en nombre à celle que vous attaquez, a produit sur nos braves soldats la sensation que j'ai éprouvée moi-même en l'apprenant. J'ai senti que cet appel à des soldats français devait les rendre invincibles, et ils l'ont été. Soyez, mon cher Maréchal, mon organe auprès d'eux ; dites-leur que c'est au nom de la France autant qu'au mien que je vous demande d'offrir à cette brave armée que vous avez si glorieusement conduite à la victoire, l'expression de la reconnaissance nationale, et celle de l'admiration qu'inspirent sa valeur et son dévouement.

Recevez, mon cher Maréchal, l'assurance de tous les sentiments que vous conservera toujours

Votre affectionné

LOUIS-PHILIPPE.

AU PRINCE DE JOINVILLE.

Neuilly, jeudi, 29 août 1844.

Mon bien cher et bien-aimé fils, je rends grâce à Dieu de t'avoir conservé au milieu des dangers que tu as si noblement affrontés, et d'avoir permis que ce soit par ton organe que j'adresse à l'escadre que tu commandes, mes félicitations personnelles et l'expression de la reconnaissance nationale pour les nouveaux lauriers qu'elle vient d'attacher à notre pavillon. En félicitant nos braves marins d'avoir déployé cette valeur française qui ne manqua jamais de répondre à l'appel de la patrie, je m'applaudis que tu aies retenu leur ardeur jusqu'au moment où la justice de notre cause nous imposait le devoir de recourir aux armes. J'ai vu avec bonheur les efforts simultanés de notre marine et de notre armée couronnés par d'aussi brillants succès, et il m'est bien doux que ce soit mon fils qui ait conduit nos marins à la victoire.

Je t'embrasse, mon cher fils, dans toute l'affection de mon cœur.

LOUIS-PHILIPPE.

AU PRINCE DE JOINVILLE.

Neuilly, dimanche 15 septembre 1844.

Mon bien cher enfant, et bien bon ami,

Je t'écris quelques mots bien à la hâte par le courrier que Guizot expédie ce soir à MM. de Nyon et de Gluckbiurg, pour leur confirmer leurs instructions précédentes que tu connais et qui sont maintenues, pour te dire avant tout, combien je suis content de toi, et de la magnifique campagne que tu as faite, et sur cela je t'embrasse de tout mon cœur, mon bon Joinville.

Quelque pressé que je sois de ton retour, je partage entièrement ton opinion, que si, comme je l'espère, la paix avec le Maroc se conclut immédiatement, il serait fâcheux que ton retour eût précédé cet événement. Ton retour avec la paix, au contraire, encadre bien la campagne et la couronne admirablement ; car alors tu es aurais le mérite aussi bien que l'honneur, et ce sera en tout sens un triomphe complet pour toi et pour nous. Je concours de même dans ton désir de repos après une telle moisson de lauriers, et si tu n'en avais pas eu toi-même le désir, je t'en aurais donné le conseil, ne fût-ce que pour ta santé, que tu dois actuellement bien et tranquillement soigner.

J'approuve de même que tu aies mené l'escadre devant Tanger, pour assister à la négociation, et, si cela a eu lieu, j'en suis bien aise. Ce retour de l'escadre rapportant en France la paix de l'Afrique aura très-bon air et sera d'un bon effet. Si cependant, sur le reçu des instructions, tu t'étais contenté d'y envoyer un vaisseau, le but serait encore atteint, et je m'en consolerais.

Ta lettre est du 6 septembre ; et nous calculons que les instructions prescrivant de ne demander après les victoires que ce que nous aurions demandé auparavant, seront arrivées le 7 à Cadix, et comme les deux messagers envoyés en précurseurs à Tanger n'auront pas pu être de retour à Cadix avant l'arrivée des instructions, j'ai la confiance qu'elles seront arrivées à temps pour empêcher la demande d'argent pour les frais de la guerre. Je serais désolé qu'une telle demande eût été faite, et particulièrement pour toi, à qui la malveillance s'efforceraient de l'attribuer.

Je vais t'en donner les raisons ou motifs :

4° Les partisans de cette mesure disent que nous avons fait des demandes d'argent aux gouvernements de Lisbonne, du Mexique et de la Plata. Je réponds que nous n'avons ni demandé, ni obtenu des frais de guerre de ces trois gouvernements ; que la guerre était

faite pour obtenir des indemnités ou compensations pour les torts, pertes et dommages soufferts par nos nationaux. Nous avons fait faire droit à leurs réclamations. Nous n'avons rien pris ni exigé pour le compte de notre gouvernement. Voilà pour ces prétendus précédents. Dans le cas du Maroc, nos nationaux n'ont rien souffert, et nous n'avons par conséquent rien à demander ni à recevoir pour eux. Ce sont au contraire les malheureux Marocains qui ont assurément beaucoup souffert, qui auraient à subir de cruelles exactions pour leur arracher la misérable contribution que nous aurions imposée à leur souverain. Cela répugnerait à mes sentiments comme homme et comme chef d'un État comme la France.

2° Nous avons dit et proclamé partout que nous serions aussi modérés après la victoire que nous l'étions auparavant, que tout ce que nous voulions, c'était apprendre au Maroc qu'on ne manque pas impunément au droit des gens avec la France, mais que nous ne voulions pas aggraver leurs malheurs au delà de la nécessité, que nous ne voulions ni conquêtes ni autre avantage que le maintien de la paix et le respect du bon voisinage. La leçon donnée est ample pour ce but.

3° La somme qu'on pourrait stipuler serait nécessairement une bagatelle pour un État qui dépense en paix et annuellement plus de onze cents millions de francs ! Qu'est-ce que le Maroc nous donnerait ? Un, deux, trois, quatre millions ? Je doute même qu'on obtint la promesse d'une telle somme. Mais ici, et c'est là le plus dangereux, c'est qu'avec cette promesse, l'affaire ne serait pas finie. Le Maroc ne payerait pas, tout resterait compromis, nous resterions en l'air dans notre île de Mogador, exposés à toutes sortes de compromissions, et non-seulement obligés de recommencer la guerre avec le Maroc, mais avec la presque certitude que la poursuite du recouvrement de ces misérables mesquins frais de guerre nous entraînerait dans de bien autrement grandes dépenses, car ce serait la guerre partout. *Sapienti sat verbum*. Je sais que je n'ai pas besoin de l'en dire davantage et qu'à présent tu serais converti, même quand tu ne l'aurais pas été d'avance.

Je reçois la magnifique nouvelle par le télégraphe de la paix faite et signée, l'île évacuée, le pavillon salué ! Vive mon bon Joinville ! Je t'embrasse de tout mon cœur. C'est superbe ! nous allons te revoir ; j'en suis dans le bonheur. Chica (1), relevée ce matin, est à merveille, Chiquita aussi, et toutes deux charmantes.

Je t'embrasse encore.

LOUIS-PHILIPPE.

(1) Madame la princesse de Joinville.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE. (1).

Paris, 48 septembre 1844.

Le ministre des affaires étrangères et le ministre de la marine,

A M. le prince de Joinville et à MM. de Nyon et duc de Glücksberg, à Cadix.

Le gouvernement du Roi approuve le traité du 40 septembre, ainsi que l'évacuation de l'île de Mogador, et les mesures que vous avez prises en conséquence.

AU PRINCE DE JOINVILLE.

La Ferté-Vidame, mercredi soir,
46 septembre 1846.

Mon cher ami, nous sommes arrivés ici aujourd'hui de Saint-Cloud. Je n'ai pas encore reçu la lettre que tu m'as écrite, et que tu annonces à la Reine dans la lettre qu'elle a reçue de toi tout à l'heure, et qui est en date du 40, pendant que tu étais dans le golfe de Naples, occupé à rallier l'escadre pour te rendre à la Spezia. Dès que j'aurai reçu ta lettre, je la montrerai à Mackau, comme tu le désires ; il est en ce moment dans sa terre en Normandie.

Je suis ici sans aucun ministre, et tu conçois que je n'aime pas à prendre *seul* des décisions sur les mouvements de l'escadre que tu commandes. Néanmoins, je crois connaître assez l'état des choses, et les dispositions de mon Gouvernement pour te donner la direction que tu me demandes, avec la certitude que ce que je vais t'écrire est tout à fait conforme aux intentions de mes ministres, et obtiendra d'autant plus leur entière approbation que ce que je te prescris est dans l'esprit et même dans la lettre des ordres que tu as reçus d'eux.

Le mariage de Montpensier donne de l'humeur au gouvernement anglais. Je ne crois nullement qu'il en découle rien de grave, néanmoins cette humeur doit nous imposer la plus grande circonspection dans nos allures, tant envers la marine anglaise et leurs ports, qu'envers l'Espagne, qu'ils nous soupçonnent fort à tort de vouloir dominer par suite de notre mariage espagnol. Tu dois donc t'abstenir, autant que faire se pourra, de tout contact avec eux, et de tout ce qui pourrait amener des discussions avec eux, et plus encore des contestations et collisions quelconques. Ainsi, tu dois t'abstenir de mener l'escadre, soit à Gibraltar, soit dans le Tage, de même qu'à Barcelone, Cadix, la

(1) La minute de cette dépêche conservée dans les portefeuilles des Tuileries est écrite au crayon de la main de M. Guizot.

Corogne, ou le Ferrol. Tu ne dois toucher à aucun port de la Péninsule, soit espagnol, portugais ou anglais.

Nous n'avons, ni désir, ni intérêt à conserver notre escadre dans la Méditerranée, tout au contraire nous préférons qu'elle rentre à Brest, et par conséquent je n'ai aucune hésitation à te dire de t'en tenir aux ordres que tu as reçus à cet égard, de sortir par le détroit, sans toucher à aucun port et de te diriger sur Brest, où tu trouveras des ordres du gouvernement pour l'escadre et pour toi.

Si tu as besoin de charbon ou de vivres, j'aimerais mieux que tu en prisses soit à Alger, soit à Oran. Je sais que deux de tes vaisseaux ont l'ordre d'en chercher à Toulon et de te rejoindre ensuite. Cela me paraît devoir suffire. Je ne voudrais pas que toute l'escadre entrât à Toulon, parce que cela donnerait plus d'éclat à sa sortie de ce port, pour s'en aller à Brest et dans l'Océan. L'escadre anglaise d'évolution peut évoluer dans la Méditerranée ou dans l'Océan, cela ne nous importe en rien, et nous ne devons ni l'observer ni surtout avoir l'air de le faire.

Enfin, si des besoins de charbon ou de vivres frais ne pouvaient pas être satisfaits à Alger ou à Oran, après le renfort que tes deux vaisseaux, *l'Alger*, et l'autre, t'auront rapporté de Toulon, je ne voudrais pas que tu

dépassasses l'envoi d'un ou deux bâtiments à vapeur envoyés à Cadix ou à la Corogne, dans aucun cas dans le Tage.

Quant à ton bon et fraternel désir d'aller à Madrid servir de *garçon de nocce*, comme tu le dis à ton frère, il est tout à fait inadmissible d'y donner cours :

1° Parce qu'il serait impossible que tu arrivasses à temps pour cela ;

2° Parce que Aumale y va, que les deux frères partent ensemble, et reviennent le plus tôt possible après le mariage ;

3° Parce que ton débarquement à Barcelone ou ailleurs, et ton voyage à travers l'Espagne, donneraient lieu à des démonstrations enthousiastes, dont il est sage et prudent d'éviter le retentissement ;

4° Parce que les princes qui exercent des commandements dans le temps actuel doivent être plus circonspects que d'autres, et qu'il y aurait mauvaise grâce à ce que tu renvoyasses dédaigneusement cette belle escadre sans toi, et sous le commandement d'un simple contre-amiral.

A présent, il est tard, je n'en peux plus, et il faut encore faire copier cette lettre pour la communiquer aux ministres, qui l'approuveront sans doute.

Je t'embrasse de tout mon cœur.

LOUIS-PHILIPPE.

CORRESPONDANCE DES MINISTRES DE LOUIS-PHILIPPE AVEC LUI.

III.

Ministère du 29 Octobre. — M. Martin (du Nord).

A M. MARTIN (DU NORD), GARDE DES SCEAUX.

Compiègne, mercredi, 29 septembre 1841,
4 heures du soir.

Mon cher garde des sceaux,

Je rentre de la grande manœuvre, qui a été superbe, et qui, comme toutes les autres excursions que j'ai faites depuis que je suis ici, s'est terminée sans pluie. Je commence par vous écrire, et je tâcherai de vous expédier quelques ordonnances ; mais c'est bien difficile ici, où je n'ai littéralement pas un moment de loisir pour y vaquer.

Je vous ai déjà fait dire que je savais bien que vous ne pouviez pas venir à Compiègne, et que mon invitation n'avait d'autre objet que celui de vous témoigner que je le regrettais, et que j'aurais été charmé de vous voir. J'ai beaucoup causé avec vos collègues des mesures et de la marche systématique que les circonstances me paraissent, comme à vous, imposer impérativement à mon Gouvernement, et je suis bien aise de voir que, comme eux et comme moi, vous êtes bien décidé à en courir toutes les chances. Vous savez que mon franc et loyal support ne manque jamais à mes ministres, et que, lorsqu'il s'établit une divergence entre eux et moi, ils en sont toujours informés d'avance

par moi ; mais, bien loin qu'une divergence d'opinion puisse exister entre votre manière de voir et la mienne sur le point actuel, vous ne pouvez pas douter de mon entière concurrence à cet égard. Je suis personnellement fort indifférent sur les attaques des gazettes, et je les dédaigne complètement. D'ailleurs, je suis porté à les traiter comme la forêt enchantée du Tasse, et je crois qu'en y entrant, comme Renaud, la dague au poing et la lance en arrêt, le succès final ne manquera pas davantage. J'espère donc que vous continuerez vigoureusement à poursuivre les journaux par toutes les voies légales. J'apprends avec une vive satisfaction que le procureur général portera la parole dans l'affaire du *National*, pour son attaque directe contre moi, et je vous prie de le lui témoigner de ma part. J'étais persuadé qu'il en serait ainsi, et le courage qu'il a manifesté à la Chambre des pairs éloignait de moi toute crainte qu'il en fût autrement. Il ne faut pas qu'il se laisse dégoûter par le *non-succès* devant les timides jurys. Il faut toujours recommencer, et toujours leur répéter : *Je fais mon devoir ; à vous à faire le vôtre, et à vos périls de ne pas le faire*. Ma devise personnelle a toujours été :

« *Fais ce que dois, advienne que pourra!* »

Il n'y a pas un journaliste qui l'ignore, et il faut leur apprendre que *les gens du Roi* ont aussi pris sa devise.

J'espère vous voir samedi à Saint-Cloud ; j'y arriverai tard vendredi.

Bonsoir, mon cher Ministre.

LOUIS-PHILIPPE.

AU ROI.

Paris, le 25 juillet 1842.

Sire,

Je m'empresse de renvoyer à Votre Majesté les ordonnances relatives à l'administration des biens des princes, ses petits-fils. Je les ai contre-signées, puisque le Roi a trouvé que cela était convenable ; mais je désire que le Maréchal n'en éprouve aucun mécontentement.

Le Roi voudra bien me faire savoir s'il désire que je fasse remettre des expéditions de ces ordonnances aux personnes qui sont appelées à l'honneur de faire partie du conseil de famille des princes, ou bien s'il a l'intention d'en faire donner avis de son cabinet. Je ferai ce que le Roi m'indiquera.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur.

N. MARTIN (du Nord).

AU ROI.

Paris, 27 août 1842.

Sire,

J'ai l'honneur de remettre à Votre Majesté des projets d'ordonnance dont quelques-uns ne sont pas d'une très-grande urgence ; mais, si le Roi pouvait signer de suite les deux ordonnances de personnel, j'en serais très-reconnaissant.

Le rapport de M. le duc de Broglie a produit sur la Chambre un excellent effet. C'est un beau travail, qui, sans doute, abrégera beaucoup la discussion, qui est fixée à lundi. Il n'est pas probable que cette discussion dure plus d'un jour. Tout le monde disait, au Luxembourg, que la loi serait certainement votée lundi.

La Chambre a voté à l'unanimité et par acclamation l'érection d'une statue de Monseigneur le duc d'Orléans dans le palais du Luxembourg.

J'espère que le Roi aura été satisfait de son voyage.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur.

N. MARTIN (du Nord).

AU ROI.

Paris, 16 septembre 1842.

Sire,

Je m'empresse de rendre compte à Votre Majesté, de la mission dont Elle m'a chargé à mon départ d'Eu.

Tous mes collègues ont été d'avis que le choix de M. Dupont Desloges pour l'évêché de Metz était excellent, et qu'il aurait l'approbation de tout l'épiscopat.

Quant à M. l'abbé Dufêtre, il était connu de MM. Guizot et Villemain ; ils reconnaissent tout son mérite, mais ils craignent que MM. Dupin n'exploitent avec succès, au moins dans les premiers temps, sa réputation de carlisme. M. Villemain, surtout, aurait désiré que le Roi attendît encore quelque temps pour lui donner une aussi haute marque de confiance. Toutefois, MM. Guizot et Villemain donnent leur plein assentiment à la nomination actuelle de M. l'abbé Dufêtre au siège de Nevers, s'il s'engage positivement envers moi à proclamer dans sa lettre pastorale d'intronisation son dévouement au Roi et à sa dynastie.

Il ne me reste plus maintenant qu'à voir M. l'abbé Dufêtre. S'il est à Tours, comme je l'espère, je le verrai très-probablement demain ou après-demain, et je ne perdrai pas un instant pour rendre compte au Roi de ma conversation avec lui.

Je désire bien savoir si le Roi a été content de son entretien avec M. l'abbé Juste.

Je joins à ma lettre un projet d'ordonnance qui accorde la décoration au sieur Benard, ancien chasseur à cheval. Monseigneur le duc de Nemours a très-vivement exprimé le désir, pendant mon séjour à Eu, que je proposasse au Roi d'accorder cette faveur à cet ancien militaire.

Je prie Votre Majesté de donner sans retard son approbation à l'ordonnance concernant le séminaire de Bayeux ; il s'agit d'une acquisition importante qui doit être réalisée par acte authentique avant le 29 de ce mois, sinon le vendeur peut se délier de la promesse sous seing-privé qu'il a souscrite.

Je ne terminerai pas ma lettre sans remercier le Roi de l'accueil bienveillant qu'il a bien voulu me faire, et sans lui exprimer de nouveau le regret que j'ai éprouvé en prenant congé de la famille royale.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur.

N. MARTIN (du Nord).

AU ROI.

Paris, 18 septembre 1842.

Sire,

Je n'ai pas vu M. l'abbé Dufêtre ; j'envoie à Votre Majesté les deux lettres qui donneront l'explication du retard. J'ai répondu de suite que je désirais que M. Dufêtre se rendît à Paris, dans le plus bref délai possible. Je le verrai donc mercredi ou jeudi, au plus tard.

Cependant, Votre Majesté désire l'envoi immédiat des projets d'ordonnance ; je les joins à mon paquet ; je ne leur donnerai effet qu'après ma conversation avec M. Dufêtre, dont je suis sûr à l'avance que je serai content, et dont je m'empresserai de rendre compte au Roi.

Le Roi me permettra, je l'espère, d'écrire de suite à M. Dupin, pour le prévenir du choix qu'aura fait Votre Majesté, et pour lui dire que tout le mérite du nouvel évêque est une preuve de tout l'intérêt que le Roi porte au diocèse de Nevers.

Le Roi remarquera, dans l'envoi que j'ai l'honneur de lui faire, une ordonnance qui accepte la démission de M. Ginestet père, comme président honoraire de la cour de Montpellier. On ne donne pas ordinairement sa démission de fonctions purement honorifiques ; mais, ici, il y a eu un motif tout particulier. M. Ginestet père, quoique âgé de soixante-quinze ans, est véhémentement soupçonné de s'être tout récemment rendu coupable de faits graves sur une jeune fille. Une plainte a été portée ; mais, par respect pour la magistrature, l'affaire a été assoupie, et on a exigé la démission de M. Ginestet père. Il l'a donnée. Toutefois, les chefs de la cour de Montpellier craignent qu'il veuille la retirer

quand ses inquiétudes seront complètement dissipées. C'est pour obvier à ce scandale, qu'ils désirent qu'une ordonnance donne la sanction royale à cette démission. L'ordonnance ne sera pas rendue publique par son insertion au *Moniteur* ; mais elle sera transcrite sur les registres de la cour royale.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur.

N. MARTIN (du Nord).

AU ROI.

24 septembre 1842.

Sire,

J'attends à chaque instant M. l'abbé Dufêtre ; et, comme le Roi, je pense que je serai fort content de mon entrevue avec lui. Du reste, je comprends la nécessité de marcher vite dans cette affaire, et de ne faire aucune révélation que quand tout sera irrévocable. Les intentions du Roi seront exactement suivies ; les expéditions des ordonnances seront transmises sans aucun retard à M. Guizot, que je prierai de préparer de suite les lettres pour Rome.

Je serais bien étonné que M. Dupin arrivât à Paris avant la fin d'octobre ; j'ai hier reçu de lui une lettre qui ne me parle pas de son retour avant cette époque.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur.

N. MARTIN (du Nord).

AU ROI.

Sire,

Je viens de voir M. l'abbé Dufêtre. Je lui ai parlé très-franchement, et je lui ai demandé la même franchise. Il m'a répondu qu'on avait mal jugé son opinion, qu'il avait toujours été dévoué au Roi, et qu'en faisant une déclaration très-positive à cet égard dans sa lettre pastorale d'intronisation, il ferait une chose qui ne lui coûterait en aucune manière, parce qu'elle est dans ses sentiments les plus intimes.

Je vais donc donner effet aux deux ordonnances : les lettres d'avis à M. Guizot vont être expédiées ; et je le prierai d'adresser sans aucun retard à Votre Majesté les lettres pour le Pape.

M. Dufêtre craint que M. Dupont-Desloges n'accepte pas l'évêché de Metz. J'écris à l'instant même à l'évêque d'Orléans, pour le prévenir de la preuve de confiance et d'estime que le Roi vient de lui accorder. Je prie aussi M. Morlot, qui est à Paris, d'écrire d'une manière pressante à M. Dupont-Desloges.

s avec le plus profond respect, Sire, de Votre
le très-humble, très-obéissant et très-fidèle

N. MARTIN (du Nord).

çu une lettre de l'abbé Juste, qui ne sait com-
primer son admiration et sa reconnaissance
Roi.

AU ROI.

Paris, 24 septembre 1842.

Sire,

it à Votre Majesté qu'aussitôt après ma confé-
avec M. l'abbé Dufêtre, j'avais écrit particuliè-
à M. l'abbé Dupont Desloges, en lui annonçant
tre officielle, lui portant avis de sa nomination,
erait le lendemain.

ponse que je reçois à l'instant de M. Dupont-
n'est pas une acceptation, mais elle la fait
r. M. l'abbé Morlot a écrit aussi, à ma prière,
pont-Desloges, et les conseils de son ancien
détermineront, je l'espère, sa résolution défi-

mande pardon au Roi de mon étourderie, lors-
si ai envoyé des parchemins qui étaient revêtus
gnature.

rette d'avoir encore à envoyer à Votre Majesté
ort sur une peine de mort.

s avec le plus profond respect, Sire, de Votre
le très-humble, très-obéissant et très-fidèle
R.

N. MARTIN (du Nord).

AU ROI.

Paris, 28 septembre 1842.

Sire,

mercie Votre Majesté d'avoir bien voulu m'an-
son arrivée à Saint-Cloud dimanche prochain.
eptation de M. Dupont-Desloges est maintenant
; il vient de m'en faire part; nous allons pres-
nformations.

rette de faire encore un envoi d'ordonnances
avant son départ; mais M. l'évêque du Mans
i vivement obtenir la nomination de ses deux
généraux que je n'ai pas hésité à la mettre
yeux de Votre Majesté.

onnance d'autorisation en faveur du sieur Gal-
elle que j'ai mise sous les yeux du Roi pendant
our au château d'Eu. J'y ai fait l'addition que
désirée: elle ne peut plus maintenant donner
moindre équivoque.

s avec le plus profond respect, Sire, de Votre

Majesté, le très-humble, très-obéissant et très-fidèle
serviteur.

N. MARTIN (du Nord).

AU ROI.

Paris, 45 octobre 1842.

Sire,

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté un rap-
port sur la translation du corps de madame de Genlis
dans l'église de Neuilly. Si malgré les observations que
renferme ce rapport, le Roi persiste dans son projet,
je suis tout prêt à prendre les mesures qui seront né-
cessaires.

Je crois aussi devoir remettre au Roi une note sur
l'état de nos relations avec l'Espagne en ce qui concerne
les extraditions.

Je remets aussi à Votre Majesté une lettre que vient
de m'adresser M. le président du Conseil pour m'an-
noncer qu'il est inutile que le Roi s'occupe de cette
affaire.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre
Majesté, le très-humble, très-obéissant et très-fidèle
serviteur.

N. MARTIN (du Nord).

AU ROI.

Paris, 27 octobre 1842.

Sire,

J'ai l'honneur de remettre à Votre Majesté quelques
projets d'ordonnance; il en est une qui comprend un
certain nombre de justices de paix auxquelles il est ur-
gent de pourvoir; je désire que le Roi veuille bien les
signer sans retard.

Je demande instamment au Roi sept décorations: six
seraient accordées à des magistrats qui en sont dignes
par de longues années de services, et les premiers pré-
sidents et procureurs généraux sont persuadés qu'il se-
rait du meilleur effet que ces décorations pussent être
annoncées avant la rentrée des cours et tribunaux, il y
a donc urgence.

La septième décoration serait donnée par le Roi à
M. Hailig, notaire à Paris, l'un des hommes les plus
estimables du notariat, qui a été plusieurs fois syndic
de la chambre de discipline. Le président des notaires,
M. Desprez, est venu au nom de la compagnie, me
prier de la demander au Roi, et M. le Maréchal m'a dit
que rien ne pourrait lui être plus agréable: il y attache
une grande importance.

Je remets à Votre Majesté une lettre du préfet de la
Mayenne que je n'ai reçue que ce matin. J'aurais voulu
l'avoir reçue hier, car le Roi aurait pu en parler à cet

excellent évêque de Nantes, qui malheureusement est parti aujourd'hui.

Je remercie le Roi des deux envois d'ordonnances qu'il a bien voulu me faire dans la journée.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur.

N. MARTIN (du Nord).

A M. MARTIN (DU NORD), GARDE DES SCEAUX.

Samedi, à 5 heures du soir,
17 décembre 1842.

Mon cher Ministre, je vous remets celle de vos dépêches que j'ai trouvé le temps de lire. Il y a celle de Maubourg sur l'état de l'affaire de Saint-Denis, où il vous prie de lui confirmer, par dépêche, que nous n'avons pas l'intention que les maisons d'éducation de la Légion d'honneur dites *succursales*, c'est-à-dire *celles des Loges, de Saint-Germain et de la rue Barbette à Paris*, soient distraites de leurs diocèses respectifs, (Versailles et Paris), pour être incorporées au diocèse de l'évêque primicier du chapitre royal de Saint-Denis, mais que ce diocèse s'étende tant sur la basilique de Saint-Denis que sur les dépendances dans lesquelles est établie la maison Royale d'éducation de la Légion d'honneur, et que par conséquent cette maison comme la basilique cesseront de faire partie du diocèse de Paris, et seront placées sous la juridiction spirituelle de l'évêque primicier du chapitre royal de Saint-Denis, à l'exclusion de toute autre, sauf toutefois les droits métropolitains qui continueront à appartenir à l'archevêque de Paris.

Bonsoir, mon cher Ministre.

LOUIS-PHILIPPE.

AU ROI.

Lormoy, 24 septembre 1846.

Sire,

J'ai l'honneur de remettre à Votre Majesté le projet de lettre close adressée à M. le comte Bresson; le Roi voudra bien me dire s'il en approuve la rédaction, et m'indiquer les modifications qui lui paraîtraient convenables.

J'ai cru devoir faire insérer dans le projet, que le mariage aurait lieu à l'ambassade de France à Madrid, parce que, dans le dernier conseil, il m'a paru qu'il était annoncé que les choses se passeraient ainsi; mais il n'y aurait peut-être pas d'inconvénient à supprimer ce corps de phrase.

Aussitôt que le Roi m'aura fait connaître ses intentions, je ferai expédier la lettre close avec le plus grand soin sur une feuille double de vélin, sur même for-

mat que le projet, et j'aurai l'honneur de la transmettre de suite à Votre Majesté, pour qu'elle veuille bien y apposer sa signature; je l'enverrai ensuite à M. le Chancelier.

Je remets au Roi quelques parchemins et ordonnances: il en est trois qui sont urgentes.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur et sujet.

N. MARTIN (du Nord).

AU ROI.

Lormoy, 6 octobre 1846.

Sire,

J'espère que Votre Majesté voudra bien recevoir avec bonté mes félicitations et mes vœux à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance: elle n'en recevra pas de plus sincères, car j'ai la prétention que, si le Roi a des serviteurs plus capables, il n'en a pas de plus dévoués, de plus respectueux et de plus affectionnés que moi.

Je reçois une lettre du Maréchal, qui m'annonce qu'un traitement nouveau auquel il vient de se soumettre, et dont il espère d'excellents résultats, le retiendra à Soult-Berg jusqu'au mois de novembre; il regrette vivement de ne pouvoir pas être auprès du Roi au moment du retour à Paris de nos Princes; mais je suppose que tout cela aura été dit à Votre Majesté par le Maréchal, qui du reste hâte de tous ses vœux le moment où il pourra venir reprendre ses fonctions dans le Conseil.

Les nouvelles d'Espagne sont vraiment bien satisfaisantes; je ne saurais assez dire au Roi combien j'en suis heureux.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-obéissant serviteur et sujet.

N. MARTIN (du Nord).

AU ROI.

Lormoy, 14 octobre 1846.

Sire,

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté un certain nombre d'ordonnances que je sou mets à son approbation.

Je prierai le Roi de vouloir bien signer de suite et me renvoyer le diplôme accordant la naturalisation à M. Lambert. M. le préfet de Seine-et-Oise attache une grande importance à ce que toutes les formalités qui doivent consacrer son titre de Français soient remplies

avant dimanche, pour qu'il puisse, ce jour-là, être nommé commandant de la garde nationale de Poissy.

Je prie aussi le Roi de vouloir bien signer de suite la grâce des nommés Bourget et Goubet, qui sont très-malades.

Enfin j'appellerai l'attention toute particulière de Votre Majesté sur l'affaire de Jean Thomas, dans laquelle je n'ai pas pu partager l'opinion de M. le ministre de la guerre : le Roi prononcera.

Je suis avec le respect le plus profond, Sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur et sujet.

N. MARTIN (du Nord).

P. S. — J'ai demandé au ministère des finances, en l'absence de M. Laplagne, l'état du revenu pour le mois de septembre, comparé avec le même mois, en 1844 et 1845. Comme je crois que le Roi recevra ce document avec intérêt, je me fais un devoir de le lui envoyer.

AU ROI.

Paris, 1^{er} novembre 1846.

Sire,

M. l'archevêque de Besançon désire vivement obtenir une audience de Votre Majesté. Le Roi veut-il bien me dire quel jour et quelle heure je puis lui indiquer.

M. l'abbé Carl, vicaire général honoraire de Gap, à qui le Roi a daigné accorder, il y a deux ans, deux ou trois audiences au château d'Eu, vient de faire paraître un très-bel ouvrage sur la vie et les écrits de saint Thomas d'Aquin. Il sollicite l'honneur de présenter lui-même à Votre Majesté l'exemplaire qui lui est destiné; je prie le Roi de vouloir bien me dire s'il peut espérer cette faveur.

Je n'ai pas encore reçu la réponse de M. l'évêque de Nantes.

J'ai l'honneur de remettre au Roi divers projets d'ordonnance.

Je suis, avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur et sujet.

N. MARTIN (du Nord).

AU ROI.

Paris, 3 novembre 1846.

Sire,

J'espère que Votre Majesté voudra bien m'excuser si je ne me rends pas aujourd'hui au Conseil : c'est aujourd'hui qu'a lieu la séance publique de rentrée du Conseil d'État, et il n'y aurait pas d'exemple que le garde des sceaux n'y assistât pas.

Je comprends bien qu'en présence de l'opinion des magistrats, le Roi éprouve quelque répugnance à laisser à la justice son libre cours à l'égard de Poirier, et je me sou mets à l'avance à la pensée de clémence que Votre Majesté a bien voulu m'exprimer. Mais c'est en conscience et après mûr examen que j'ai émis une opinion contraire. Je crois qu'un homme, déjà repris de justice, qui a été recueilli si généreusement par son beau-frère, et qui, à trois reprises différentes, attente par le poison à la vie de son bienfaiteur, n'est digne d'aucune commisération.

J'aurai l'honneur de parler demain au Roi des évêques de Montpellier et de Nantes; M. de *(illisible)* ne croit pas, à cause de son âge, pouvoir accepter l'archevêché d'Aix.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur et sujet.

N. MARTIN (du Nord).

MÉLANGES.

IV.

Demands de Paires.

A SON EXCELLENCE M. GUIZOT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

A Passy, ce 4 septembre 1844.

Monsieur le Ministre,

Je respecte, comme je le dois, les moments si pré-

cieux de Votre Excellence, surtout dans les circonstances présentes. C'est ce qui m'empêche d'aller vous importuner pour vous entretenir de l'objet de cette lettre. Elle vous sera moins incommode que je ne pourrais l'être. Vous la lirez à votre loisir.

Mon estimable et bien bon ami, M. Poulle, a dû vous

écrire pour vous rappeler son prédécesseur à la Cour Royale d'Aix, M. Pataille. Il me prie de vous en parler. Il ne m'appartient pas d'examiner la question importante à la solution de laquelle sont attachées les espérances de ce magistrat. C'est au Roi et à son Conseil de décider s'il est utile de faire des promotions de pairs collectives, ou de procéder par promotions individuelles ou peu nombreuses. Je suppose la question décidée, et une promotion prête à se faire. En ce cas, la condition se réalise, et je dois tenir la promesse que j'ai faite à M. Poulle.

Je crois, et je dois dire à Votre Excellence, que quelles qu'aient été les préventions que l'attitude de M. Pataille à la Chambre des Députés avait pu laisser dans beaucoup d'esprits, et dont je n'étais point exempt, il est certain que, comme premier président de la Cour Royale d'Aix, ce magistrat a rendu de véritables services à sa compagnie et à son ressort; il a acquis par son assiduité, son amour de l'ordre, sa fermeté à le maintenir, une considération justement méritée. Il n'est pas moins certain qu'à la Cour de Cassation, M. Pataille rend de bons et utiles services.

Ce témoignage, que je lui rendrais officiellement s'il m'était demandé, mon amitié pour M. Poulle me détermine à le rendre officieusement et spontanément à la demande de celui-ci. Ce n'est point, au reste, une recommandation que j'ai l'honneur de vous adresser, c'est un simple renseignement. Tous les magistrats de la Cour de Cassation sont légalement désignés pour la pairie, il ne m'appartient pas de choisir entre eux. Il en est plusieurs qui se recommandent par de longs et honorables services, par leur zèle et des talents brillants, par leur position dans la compagnie : tels seraient au premier rang, MM. le baron de Crouzeilles, Mesnard, Pascalis. Je n'avais pas besoin de vous les nommer, je ne le fais que pour que vous ne preniez pas le change sur mes intentions, et que vous ne me supposiez aucun sentiment de préférence personnelle et qui ne serait pas selon l'ordre. C'est à Votre Excellence seule qu'il appartient d'apprécier les motifs particuliers qui déterminent M. Poulle à insister en faveur de M. Pataille d'une manière particulière.

Je n'ai pas besoin de vous dire les vœux que je fais pour le succès continu de cette politique salutaire dont vous êtes l'âme, si essentielle aux véritables intérêts de la France, et si utile à la cause de la civilisation.

Agréé, je vous prie, les assurances de l'ancien attachement et de la haute considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur le ministre, de Votre Excellence, le très-humble et très-obéissant serviteur.

PORTALIS.

A M. GUIZOT, MINISTRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES.

13 juillet 1846.

Mon cher ami, je suis consterné de la lettre que m'écrivit mon beau-frère. Vous savez ma position avec lui. Il a donné sa démission pour que la vacance profitât à mon fils, et ne s'y est déterminé qu'après avoir reçu votre promesse, celle de tout le Conseil, donnée avec autorisation du Roi. On savait quelle sorte d'objections pouvaient s'élever. On avait reconnu qu'elles n'avaient aucune valeur. J'en avais parlé au Chancelier, qui, contraire, comme cela se conçoit, à tant de promotions, m'avait assuré, après les explications données, qu'il ne s'opposerait pas au nom de M. d'Amilly. Maintenant, il paraît que sa résistance, ou plutôt celle de quelques pairs dont il a été l'organe, s'est montrée invincible. Je n'y conçois rien. D'abord les faits sont constants et attestés. Le ministre des finances et tout le Conseil ont été de nouveau persuadés, après informations prises. Depuis ce malheur de fortune, qui n'a été rien de plus, mon beau-frère a été quatre ans député, et neuf ans préfet, honorablement placé dans ces deux situations. Que veut-on de plus pour résister à quelque vieille haine, à quelque rancune arriérée?

J'écris au Chancelier, j'insiste auprès de vous, bien certain que vous ferez le plus possible. Ce n'est pas pour moi une solution repoussée, une faveur refusée à mon beau-frère, un manquement à la promesse reçue, c'est un tort réel et profond qu'on me donne vis-à-vis de lui. Il a donné sa place à mon fils, et cet acte d'amitié lui vaut non-seulement un mécompte, mais un outrage. Je me trouve humilié vis-à-vis de lui, et j'en souffre beaucoup. Si, ce dont je doute encore, il est impossible que son nom soit sur la liste actuelle, nommez-le du moins conseiller d'État en service ordinaire. Il vous rendra la place, lorsque les préventions répandues au Luxembourg seront dissipées par l'examen et la réflexion. Mon cher ami, je vous sollicite trop souvent pour les miens; c'est un chagrin. Jamais il ne m'a été plus indispensable de recourir à votre bonne amitié.

Tout à vous, ainsi que vous savez.

BARANTE.

Cette lettre vous arrivera au Val-Richer, où j'aurais voulu respecter votre repos; donnez-moi de vos nouvelles.

REVUE RÉTROSPECTIVE

N° 17.

ON NE REÇOIT PAS D'ABONNEMENT. — CHAQUE NUMÉRO SE VEND SÉPARÉMENT. — PRIX : 50 CENT.

En payant six livraisons d'avance, on les recevra à domicile.

Paris. — PAULIN, éditeur, rue Richelieu, 60.

MARIAGE DU PRINCE DE JOINVILLE.

I.

A M. GUIZOT, MINISTRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES.

Eu, 16 septembre 1842.

Mon cher Ministre, j'ai reçu ce matin votre grande expédition brésilienne, et je vous la remets ci-jointe, signée et paraphée, moins les pièces que j'ai gardées, et qui sont :

1° Le projet de lettre de la Reine à dona Francisca, dans lequel on ne s'est pas rappelé que la Reine est sa tante, et il faudrait y ajouter les mots de *tante* et *nièce*, comme on met pour moi *oncle* et *neveu*, à l'Empereur son frère. Mais la Reine a gardé le projet de lettre, et me paraît vouloir s'en tenir à son mode ordinaire de correspondance avec ses nièces, auxquelles elle écrit assez souvent. Elle se propose de donner une lettre spéciale au prince de Joinville, qui tient beaucoup à ce que rien ne soit dit, encore moins fait, avant qu'il n'ait ouvert la bouche à Langsdorff, comme le pape le fait aux cardinaux. Il m'a déjà prié plusieurs fois de vous demander de le bien prescrire à Langsdorff.

2° La seconde pièce que j'ai gardée, c'est la rectification de la convention matrimoniale que je signerai et que je remettrai à Joinville, parce que comme c'est lui que j'engage, c'est à lui qu'il faut laisser la faculté de

juger à Rio-Janeiro, s'il lui convient que la convention signée par M. de Langsdorff soit ou non ratifiée immédiatement. Si elle obtient son approbation, comme je l'espère, il remettra la ratification signée de moi, et alors on passera outre. Mais s'il y avait des clauses qu'il désapprouvât, alors tous devraient ignorer que j'avais signé d'avance une ratification en blanc, et il m'en serait référé, comme s'il n'y en avait pas eu.

3° J'ai également retenu les trois pièces proposées relativement aux renonciations de la Princesse, auxquelles Joinville est aussi contraire que le Maréchal, vous et moi. D'ailleurs, lors de mon mariage avec la Reine, qui a fait cette renonciation par suite des obligations du traité d'Utrecht, et des renonciations réciproques de la branche d'Espagne (dont elle est issue), et de la branche d'Orléans (que je représentais en entier), il n'y a eu aucun des actes proposés qui aient été faits soit par moi, soit par le Roi Louis XVIII. La Reine (alors Princesse ou Infante Amélie) a renoncé à ses droits éventuels de succession, et il n'y a eu rien de plus. Ceci serait à lui seul un précédent décisif, pour que ni mon fils, ni moi, nous ne donnions aucune ratification ou garantie aux renonciations quelconques que dona Francisca pourrait être réduite à faire, pour parvenir à conclure son mariage avec mon

filis ; mais il est bon de remarquer que, relativement au Brésil et à la maison de Bragance, il n'y a ni traité d'Utrecht, ni obligation diplomatique quelconque qui puisse être invoqué, pour exiger la renonciation de dona Francisca à ses droits éventuels. M. de Langsdorff doit donc, de toutes manières, résister et s'opposer à cette renonciation, et ce n'est que dans le cas extrême où il serait nécessaire qu'elle en fit une pour obtenir le mariage, qu'il devrait *la laisser faire*, mais au moins sans aucune participation ou acquiescement de sa part à cette renonciation qui ne devrait en aucun cas être insérée dans la convention matrimoniale, et ne pourrait jamais être qu'un acte isolé de la Princesse, auquel nous serions étrangers. Je vous prie, mon cher Ministre, de bien inculquer tout cela à M. de Langsdorff, et d'y ajouter que même ainsi, il ne devrait *laisser faire* qu'en cas de nécessité absolue et inévitable.

Je vous renets en outre, dans une enveloppe ci-jointe, les lettres de la Reine pour ses deux nièces et pour l'empereur du Brésil, plus une petite note d'elle pour une recommandation. Elle me demande en outre de vous remettre le mémoire ci-joint relatif aux affaires du baron Rouen.

Bonjour, mon cher Ministre.

LOUIS-PHILIPPE.

A S. M. LE ROI DES FRANÇAIS.

Au palais de Rio-Janeiro, le 4 mai 1845.

Monsieur mon frère et cousin, la demande que Votre Majesté m'a faite, dans sa lettre du 16 septembre 1842, de la main de ma bien aimée sœur la princesse Françoise-Caroline, pour Monseigneur le prince de Joinville, m'a vivement touché. Ce choix, dû à la tendresse de Votre Majesté et de la Reine pour ma famille, est un nouveau gage de l'attachement tout particulier dont j'ai déjà reçu tant de preuves, et du sincère désir qui anime Votre Majesté de contribuer à mon bonheur et à la prospérité de ma maison. La connaissance que j'avais déjà acquise des hautes qualités du Prince et de son mérite personnel que j'apprécie chaque jour de plus en plus, ainsi que le désir de resserrer les liens du sang et de l'amitié qui m'unissent à Votre Majesté, m'ont fait accueillir avec empressement cette demande. J'ai nommé immédiatement un plénipotentiaire, et le contrat ayant été signé à la satisfaction du Prince et à la mienne, le mariage doit avoir lieu bientôt, ce qui comblera mes vœux les plus sincères. C'est dans ces sentiments, que je me plais à renouveler à Votre Majesté l'expression de la haute estime et de l'inaltérable amitié avec lesquelles je suis, Monsieur mon frère et cousin, de Votre Majesté, le bon frère et cousin.

PIERRE.

ARTICLES DE MARIAGE.

Article 1^{er}. — Sa Majesté l'empereur du Brésil donne son consentement au mariage projeté entre S. A. R. Monseigneur le prince de Joinville et Son Altesse Impériale madame Dona Françoise-Caroline, princesse du Brésil. Les hautes parties contractantes sont convenues de célébrer le mariage à Rio de Janeiro, selon la forme et les solennités prescrites par les saints canons et constitutions de l'Église catholique, apostolique et romaine, devant précéder les dispenses de l'autorité ecclésiastique, à cause de la parenté existante entre les deux époux. Avant les cérémonies religieuses, le mariage sera célébré selon les formes établies par les lois civiles françaises.

Article 2. — Madame la princesse Françoise-Caroline, ayant, avec l'autorisation de l'empereur, à sortir de l'empire avec son futur époux, il lui est réservé expressément tous les droits de succession politique qui lui appartiennent ou pourront lui appartenir dans les limites de la constitution, le cas échéant où S. M. l'empereur du Brésil et S. A. impériale Dona Januaria, princesse impériale et héritière présomptive de la couronne viendraient à décéder sans postérité.

Article 3. — Toutes les dépenses du voyage de Madame la princesse seront à la charge de S. M. le Roi des Français.

Article 4. — S. M. l'empereur du Brésil, aux termes des articles 11 et 12 de la loi du 29 septembre 1840, constitue en dot, à son auguste sœur Madame la princesse Françoise-Caroline, 1^o la somme d'un million de francs, équivalant en monnaie brésilienne à trois cent soixante et dix contos de reis, qui sera remise, en une traite du gouvernement brésilien, sur Paris ou sur Londres, au futur époux, dans les six mois qui suivront la date de la célébration du mariage ; 2^o la somme de mille contos de reis en apolices ou inscriptions de la dette publique interne du Brésil, équivalant au cours actuel de la Bourse, à la somme de sept cents contos de reis, et en monnaie française, à celle d'un million neuf cent mille francs ; 3^o Cinq lieues en carré, soit vingt-cinq lieues carrées de trois mille brasses, selon la loi du 25 janvier 1809, de terrains à choisir dans les meilleures localités, en un seul ou plusieurs tenants, dans la province de Sainte-Catherine. Son Altesse Royale le prince de Joinville entrera en possession de ces terrains aussitôt qu'ils seront mesurés, ce qui aura lieu dans le plus bref délai possible. Il demeurera propriétaire tant de la superficie, aux termes des lois qui règlent au Brésil les concessions de terres pour la culture, que de la profondeur pour exploiter, sans qu'il soit besoin d'autres concessions ou privilèges, soit les houilles, soit tous les autres minéraux qui pourraient se découvrir, sans réserve aucune que pour les mines de diamants.

Article 5. — Son Altesse Royale Monseigneur le prince de Joinville, avec l'autorisation de son auguste père, et Madame la princesse Françoise-Caroline, avec l'autorisation de S. M. l'empereur du Brésil, son auguste frère et tuteur, déclarent se marier, sans communauté de biens, leur volonté étant que, pour tout ce qui ne se trouvera pas expressément déterminé dans le présent contrat, les effets de cette stipulation soient réglés d'après le Code Civil français, qui régira les conditions civiles du mariage, et sera applicable, nonobstant toutes coutumes, statuts ou usages contraires, à tous les biens des futurs époux, de quelque nature qu'ils soient, et en quelque lieu qu'ils soient situés. Il est entendu, d'ailleurs, que les biens situés au Brésil resteront soumis à toutes les charges publiques, qui sont ou qui seraient imposées par les lois sur les propriétés brésiliennes.

Article 6. — S. A. R. le prince de Joinville apporte en mariage, 1^o tous les droits indivis de propriété qui lui sont acquis, et qui lui appartiennent en vertu de la donation paternelle à lui faite par acte du 7 août 1830, devant Dentend et Noël, notaires à Paris, tels que ces droits seront réglés par le partage testamentaire de S. M. le Roi des Français; 2^o ses droits de propriété dans la terre et château de Carheil, département de la Loire-Inférieure; tous les autres droits de propriété et biens qui lui appartiennent ou pourront lui appartenir à tout autre titre et de quelque nature qu'ils soient.

Article 7. — Il est stipulé, comme condition expresse du présent contrat, que, dans le cas où S. A. R. le prince de Joinville décéderait sans enfants, comme aussi dans le cas où les enfants issus de son mariage, ou leurs descendants, décèderaient sans postérité légitime, les biens immeubles appartenant à Son Altesse Royale, et dont il n'aurait pas disposé, ou qui appartiendraient à son dernier descendant, retourneraient aux princes et princesses, ses frères et sœurs, ou à leurs représentants en ligne directe et légitime, Français et domiciliés en France, francs et quittes de toutes dettes et hypothèques. A cet effet, lesdits biens demeureront grevés d'un droit de retour perpétuel, en faveur des princes et princesses et de leurs descendants, lequel s'ouvrira à l'extinction de la descendance du prince, futur époux.

Article 8. — La princesse, future épouse, apporte en mariage; 1^o Sa dot, déclarée à l'article 4 du présent contrat; 2^o sa fortune particulière, consistant en cent quarante-cinq apolices ou inscriptions de la dette publique du Brésil; en diamants, pierreries, bijoux, argenterie et dentelles, d'une valeur d'environ deux cent mille francs, plus ou moins, d'après l'inventaire qui sera dressé, d'un commun accord, en double, une copie devant être remise à S. M. l'Empereur, et une autre à S. A. R. le prince de Joinville; 3^o tous les autres droits de propriété, biens ou actions qui lui appartiennent ou pourraient lui appartenir, de quelque ori-

gine ou à quelque titre que ce soit, par héritage, donation, legs ou autrement. L'administration de tous ces biens appartiendra au futur époux, dès la célébration du mariage.

Article 9. — Il est stipulé, comme condition expresse du présent contrat, que, dans le cas où la princesse, future épouse, décéderait sans enfants, comme aussi dans le cas où les enfants issus de son mariage, ou leurs descendants, décèderaient sans postérité légitime, tous les biens immeubles qu'elle apporte, ou qui pourront lui échoir, par achat, héritage, legs, donation ou autrement, et dont elle n'aura pas disposé au jour de son décès, retourneront à l'Empereur et à la princesse Impériale, son frère et sa sœur, ou à leurs représentants en ligne directe et légitime, Brésiliens et domiciliés au Brésil, francs et quittes de toutes dettes et hypothèques. A cet effet, lesdits biens demeureront grevés d'un droit de retour perpétuel, en faveur des prince et princesse et de leurs descendants, lequel s'ouvrira à l'extinction de la descendance de la princesse, future épouse.

Article 10. — S. M. l'Empereur constitue, en outre, à son auguste sœur, aux termes de l'article 4 de la loi du 29 septembre 1840, un trousseau de la valeur de cent contos de reis, monnaie brésilienne, faisant en francs, au cours actuel, environ la somme de cent soixante mille francs.

Article 11. — S. M. le Roi des Français payera aux futurs époux une rente annuelle de cent mille francs, sur laquelle le prince de Joinville assigne à la future épouse une rente de soixante mille francs par an. Ladite rente sera éteinte, de plein droit, soit à partir du décès du prince de Joinville, soit au moment où, par suite du décès de S. M. le Roi des Français, le prince entrera en jouissance des biens dont la nu-propriété lui a été conférée par l'acte de donation du 7 août 1830; mais, dans ce dernier cas, le prince, futur époux, assignera directement à la princesse, tant pour la dépense de sa chambre que pour l'entretien de son état et maison, une somme annuelle convenable, et proportionnée à son rang et à sa naissance.

Article 12. — Le douaire se composera de 100,000 fr. de rentes.

Article 13. — Le douaire, les stipulations dotales sus-énoncées, les propriétés particulières de la princesse, sont garanties par l'hypothèque légale de la future épouse sur les biens immeubles que le prince de Joinville possédera, et par toutes les valeurs de l'actif mobilier qu'il délaissera.

Article 14 et dernier. — Échange des ratifications dans le plus bref délai possible.

ARTICLE SECRET ET SÉPARÉ.

Sa Majesté le roi des Français et Sa Majesté l'empereur

leur du Brésil, ayant conclu par l'entremise de leurs plénipotentiaires respectifs le traité de mariage de Son Altesse Royale le prince de Joinville avec Son Altesse Impériale dona Françoise-Caroline, princesse du Brésil, et le désir des hautes parties contractantes et des deux époux étant que la célébration du mariage eût lieu dans cette ville et dans un bref délai, afin que l'auguste princesse puisse partir à bord de la frégate que commande le prince, son futur époux, les plénipotentiaires ont résolu que les articles et conditions du traité de mariage signé par eux en date de ce jour, seraient transcrits dans les ratifications qui ont été remises en blanc par Sa Majesté le roi des Français à Monseigneur le prince de Joinville, afin que ces ratifications puissent être échangées immédiatement contre celles qui seront données par Sa Majesté l'empereur du Brésil; les susdites ratifications, toutefois, pourront être remplacées par de nouvelles données en temps convenable par Sa Majesté le Roi des Français.

En foi et témoignage de quoi, nous, les plénipotentiaires respectifs en vertu de nos pouvoirs, avons signé, chacun de notre main, un exemplaire original du présent article secret et séparé, lequel aura la même force et valeur que s'il était inséré mot à mot dans la convention de ce jour, et y avons apposé le cachet de nos armes.

Fait double à Rio-de-Janeiro, le 22 du mois d'avril 1845.

BARON E. DE LANGSDORFF.

Et sur le texte espagnol :

BERNARDO PEREIRA DE VASCO.

INVENTAIRE DES BIENS ATTRIBUÉS PAR LE PARTAGE DE FAMILLE.

Rio-de-Janeiro, 6 mai 1839.

A la Princesse Impériale.

	Reis.	Fr. arg. de Fr.
Apolices, (Titres sur la banque de Rio) . . .	82,000,000	
Pierreries.	28,858,000	
Argenterie.	3,744,800	
Meubles et cristaux. . .	1,949,000	
	116,542,880	344,000

A la Princesse dona Francesca.

	Reis.	Fr. arg. de Fr.
Apolices, (Titres sur la banque de Rio) . . .	75,000,000	
Pierreries.	50,705,000	
Argenterie.	1,371,000	
Meubles.	940,000	
	108,004,000	524,000

Dans ce tableau ne se trouve pas comprise la va-

leur du palais de Boavista, de la ville et dépendances, Santa-Cruz, Caja, ni terrains adjacents de peu de valeur.

AUGUSTE CANDILLO XAVIER DE BRITO,
Secrétaire de la maison impériale.

A S. M. LE ROI DES FRANÇAIS.

Au palais de Rio-de-Janeiro, le 4 mai 1845.

Monsieur mon frère et cousin,

Il m'est extrêmement agréable de pouvoir communiquer à Votre Majesté que les vœux de nos deux familles ont été exaucés par le mariage de Monseigneur le prince de Joinville avec ma sœur bien-aimée la princesse Françoise-Caroline, qui a été célébré le 4^{er} du courant, au palais de Saint-Christophe. Les nouveaux époux comptent partir bientôt pour l'Europe, et s'il est quelque chose qui puisse soulager ma peine et celle de ma sœur la princesse Januaria en nous séparant de notre sœur bien-aimée, c'est la certitude que nous avons qu'elle sera reçue dans sa nouvelle famille avec toute la tendresse que nous assument l'attachement et l'amitié que Votre Majesté et la Reine nous ont toujours voués. La conduite du baron Émile de Langsdorff et le zèle dont il a fait preuve, pour le service de Votre Majesté dans la négociation de ce mariage, a mérité mon entière approbation, et a justifié la confiance que Votre Majesté avait déposée en lui. Je profite avec empressement de cette occasion pour renouveler à Votre Majesté les assurances de la sincère estime et de la parfaite amitié avec laquelle je suis, Monsieur mon frère et cousin, de Votre Majesté, le bon frère et cousin.

PIERRE.

AU PRINCE DE JOINVILLE.

Neuilly, jeudi, 22 juin 1845.

Mon cher et bon Joinville, je suis enchanté de ce que tu as fait. Tu ne pouvais pas me donner une plus grande satisfaction, aussi bien qu'à ton excellente mère, à ta bonne tante, et à tous tes frères et sœurs. Tu ne peux pas te faire une idée de la joie et du bonheur que cette nouvelle a causé, dans la famille et à tous ceux qui t'aiment, parce que c'est t'assurer un grand bien-être présent, et prévenir dans le futur l'occurrence de plus d'un inconvénient, et même d'un danger. J'étais personnellement le moins inquiet de toute la société, parce que j'ai cru constamment que cela se terminerait ainsi, et cette opinion se fondait, tant sur la connaissance que j'ai de ton caractère et de tes bonnes qualités, que sur ce qui me revenait de la princesse, de son caractère et de ses bonnes dispositions. En l'épousant au Brésil, tu as fait ce que je t'au-

rais conseillé, si j'avais été avec toi. C'était en tout sens ce qu'il y avait de mieux à faire, et pour tout compléter régulièrement et légalement, nous n'aurons plus qu'à faire transcrire l'acte civil sur les registres de la Chambre des pairs, et à les revêtir de nos signatures; ce qui sera fait en notre présence par le Chancelier.

Tu auras grande fonction à Brest. Tu as senti toi-même que cela devait être ainsi, et je te les ai épargnées pour le reste de la route. Nous tâcherons, si nous pouvons, d'aller au-devant de toi à Bizy, afin que notre première entrevue soit moins gênée qu'elle ne le serait ici.

Cette lettre te sera remise par le général Aymard, que j'envoie t'attendre à Brest, pour complimenter la princesse de Joinville, et se mettre à ta disposition. J'aurais bien voulu t'envoyer Hernoux, qui est fort contrarié d'être retenu ici; mais tu comprends que sa présence à la Chambre est nécessaire jusqu'à ce que nous ayons fini le budget.

Je serai bien heureux de te revoir et de t'embrasser, mon cher et bon enfant, et je t'attends avec la plus vive impatience, ainsi que la chère Francisca, *ta tocaya*, que j'aime déjà bien, par cela seul que je vois combien tu l'aimes. J'aurai bien besoin qu'elle aime un peu aussi son vieux beau-père, qui compte sur elle pour concourir avec mes deux autres belles-filles que j'aime tant, à mettre un peu de baume sur les plaies toujours saignantes de mon vieux cœur, et remplir, autant que faire se peut, le vide si pénible que laisse autour de moi l'éloignement des filles chéries que la Providence avait rendues si dignes de toutes mes affections.

Je t'embrasse de tout mon cœur, mon bon Joinville, et je t'aime de même.

LOUIS-PHILIPPE.

P. S. — Je te prie de bien témoigner, de ma part, à M. et à madame de Langsdorff, en attendant que je le leur exprime moi-même, combien je suis satisfait de tout ce qu'ils ont fait dans cette circonstance.

A MADAME LA PRINCESSE DE JOINVILLE.

Neuilly, 22 juin 1843.

Ma très-chère et très-aimée belle-fille,

Je veux que dès vos premiers pas sur terre de France, vous receviez une lettre de moi, qui vous dise avant tout combien je jouis de vous compter au nombre de mes enfants, et combien je m'applaudis que mon excellent et bien-aimé Joinville ait réalisé un mariage dont je désirais si vivement l'accomplissement. Il me tarde bien de vous voir, de vous demander cette affection et cette confiance qui unit toute ma famille à leurs vieux parents, et de vous assurer des efforts con-

stants que nous ferons tous, de concert avec notre bon Joinville, pour que vous viviez heureuse au milieu de nous. C'est de tout mon cœur que je vous dis combien je vous aime déjà, combien vous devez toujours compter sur toute mon affection et toute ma tendresse, et puis, pour bien finir, j'userai de mon droit de père, en vous embrassant, ma chère fille, du meilleur de mon cœur.

LOUIS-PHILIPPE.

A M. GUIZOT, MINISTRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES.

Neuilly, lundi soir, 31 juillet 1843.

Mon cher Ministre, en réfléchissant sur ce que nous avons fait ce soir, une question m'a frappé.

L'acte civil du mariage est légalement reconnu et établi en France; mais l'acte religieux n'existe encore que par les autorités ecclésiastiques brésiliennes, par qui seules même les dispenses canoniques pour la parenté ont été accordées et déclarées valides. N'y a-t-il rien à faire pour que cet acte et les dispenses qui l'ont autorisé soient légalement ou plutôt canoniquement reconnus, établis, et, en quelque sorte, promulgués en France?

Telle est la question qui me paraît devoir être examinée.

Il y a, à ma connaissance, deux cas antérieurs qui me paraissent applicables, ou au moins analogues.

Le premier est le mariage de M. le duc et de madame la duchesse d'Angoulême (cousins germains), célébré à Mittau, en 1798, certainement en vertu de dispenses du Pape.

Le second est mon mariage (pour lequel il n'y a point eu de dispenses, puisqu'il n'y avait point de parenté qui créât un empêchement canonique), lequel mariage a été célébré à Palerme, en 1809 (25 novembre).

Je crois que, comme il n'y avait eu, ni pour l'un ni pour l'autre de ces mariages, ni même pu avoir *d'acte civil*, ce sont les *actes religieux* qui ont été *transcrits* sur les registres de la Chambre des pairs. L'ordonnance de Louis XVIII, qui a investi la Chambre des pairs et le Chancelier de la garde de ces dépôts, n'étant que de 1816; mon fils, le duc de Nemours, étant né antérieurement (en 1814), son acte de naissance, reçu d'abord par le maire du deuxième arrondissement de Paris, mais avec intervention du ministre de la maison du Roi (Blacas), a été subséquemment transcrit sur les registres des pairs, et je crois que les deux actes religieux des deux mariages ont été simplement transcrits pareillement sur ces registres, mais assurément sans l'intervention du Roi, et même sans la nôtre. Tout cela est, en tout cas, facile à vérifier; mais je crois ne pas

me tromper sur le fait de la transcription pure et simple des actes religieux, sans autre intervention ni signature que celle du Chancelier (d'Ambray), du grand référendaire et du greffier.

J'incline donc à croire que l'acte civil du mariage de Joinville (le seul que la loi de l'État reconnaisse) ayant été solennellement et légalement transcrit, l'acte religieux mentionnant les dispenses pourrait être simplement transcrit à la suite, mais seulement sous la signature du Chancelier, du grand référendaire et du greffier des pairs, tout comme l'ont été les actes religieux des deux mariages cités ci-dessus.

Comme c'est vous, mon cher Ministre, qui êtes dépositaire de l'acte religieux, en original, du mariage du prince de Joinville, je pense qu'il vous appartient de le porter à la Chambre des pairs, de l'y faire transcrire, et, après avoir concouru à cette transcription par votre signature, de rapporter l'acte original aux archives des affaires étrangères, où il me semble que cet acte doit être gardé.

Veillez donc, mon cher Ministre, voir le Chancelier le plus tôt possible, pour aviser avec lui à ce qu'il convient de faire dans cette circonstance. Quant à moi, je ne vois aucun inconvénient à suivre la marche que je viens d'indiquer, qui est identiquement celle suivie antérieurement pour les mariages de princes de la famille royale célébrés en pays étranger, et j'y vois un avantage réel, celui de donner une date réclée en France à cet acte, sans blesser aucune légalité.

Bonsoir, mon cher Ministre.

LOUIS-PHILIPPE.

Je n'ai pas besoin de dire que je désire que le Chancelier lise cette lettre, et veuille bien me donner son avis.

AU MÊME.

Mardi matin, 1^{er} août 1845.

Je reçois, mon cher Ministre, les deux dépêches que vous m'adrez, et je vous les renverrai dans la journée.

Vous verrez, par mon autre lettre ci-jointe, que je vous ai écrit hier au soir, jusqu'à deux heures du matin. Je l'ai gardée, pour la faire lire à la Reine et à ma famille, qui partagent tous l'opinion que j'ai émise sur la convenance ou même la nécessité, dans le cas d'un mariage célébré en pays étranger, que l'acte religieux soit transcrit dans le dépôt légal français.

Je présume que M. de Langsdorff a fait le dépôt légal d'une expédition de cet acte aux Affaires étrangères. Si cela n'était pas, veuillez me le faire savoir tout de suite, et je vous enverrai l'acte original que Joinville m'a remis. Il est en portugais, et il faudra en faire faire une traduction authentique.

Je crois aussi que, si vous n'en avez pas une expé-

dition ou un double authentique, il faudra écrire au chargé d'affaires à Rio-Janeiro, pour qu'il la fasse faire, et qu'il vous l'adresse.

On pourrait peut-être, en attendant cette expédition ou ce double, en faire faire ici des copies par devant notaires, pour leur donner toute l'authenticité possible.

Bonjour, mon cher Ministre.

LOUIS-PHILIPPE.

ÉTAT DE SITUATION.

Au 1^{er} janvier 1846, les rentes de Leurs Altesses Royales, inscrites au grand livre de la dette publique, étaient ainsi qu'il suit :

40,148 fr. représentant le million de la dot de la Princesse.

22,000 fr. représentant les divers placements faits depuis 1845.

62,148 fr. Total.

Au mois d'avril dernier, j'ai reçu au nom de Leurs Altesses Royales les sommes énoncées ci-dessous.

1^o Semestre des rentes françaises. 51,074 fr. 2 c.

2^o Somme venue du Brésil, . . . 97,616 05

égale à celle 55,279,265 reis (1), laquelle se composait du revenu semestriel de 1,000 apolices de la dot de Madame la princesse de Joinville, de celui des 155 apolices, composant la fortune particulière de S. A. R. avant son mariage, et enfin de reis 4,000,000, remboursés par la veuve de Placido, ancien intendant de l'empereur don Pedro.

128,690 05

Sur cette somme, 120,618 fr. 55 c. ont été employés à l'achat de 5,000 francs de rentes 5 p. 0/0, sur le grand livre de la dette publique, ce qui a élevé le total desdites rentes appartenant à Leurs Altesses Royales à la somme de 67,148 francs.

Restaient 8,071 fr. 50 c., que j'ai encaissés pour les dépenses extraordinaires de Leurs Altesses Royales, et dont je tiens un compte que je suis prêt à leur rendre.

Au mois d'octobre, de cette même année, j'ai reçu au nom de Leurs Altesses Royales :

(1) Cette somme de reis 55,279,265 emporte la déduction faite des pensions payées à Rio de Janeiro, par ordre de Madame la princesse de Joinville, des dépenses de M. Aubé, et d'autres menus frais divers. (Note du comptable.)

1° 55,574 fr. » c. pour le semestre des rentes françaises.

2° 94,720 45 représentant la somme de reis 55,061,420 (1), laquelle se composait du revenu semestriel de 1,000 apolices faisant partie de la dot de la princesse de Joinville, de celui des 155 apolices composant la fortune particulière de Son Altesse Royale, de reis, 2,000,000 encore dus et remboursés par la veuve Placido, et enfin d'un petit

128,294 45 à reporter.

128,294 45 report.

reliquat de la succession paternelle de la Princesse.

Total 128,294 45

Sur cette somme, 106,597 fr. 80 c. ont été employés à acquérir 4,500 fr. de rente 5 p. 0/0, sur le grand livre de la dette publique.

L'excédant de 21,896 fr. 65 c. a été encaissé pour fournir, ainsi que la somme de même nature ci-dessus énoncée, aux dépenses extraordinaires de Leurs Altesses Royales.

Aujourd'hui donc le total des rentes 5 p. 0/0 est de 71,148 francs.

(1) Même observation que plus haut, sur la somme de reis 55,279,265.

CORRESPONDANCE DES MINISTRES DE LOUIS-PHILIPPE AVEC LUI.

II.

Ministère du 29 Octobre. — MM. Humann, Lacave, Villemain, Duperré, Montalivet (Liste civile) et Duchâtel.

A M. HUMANN, MINISTRE DES FINANCES.

Eu, lundi soir, 16 août 1841.

Mon cher Ministre, un sentiment que j'honore, mais dont j'avais reçu l'expression avec une vive peine, vous avait porté à me demander d'examiner si, dans les circonstances actuelles, mon consentement à votre retraite ne serait pas un acte de bonne politique (1). J'ai déféré à votre vœu, comme je le devais, mais avec bien du regret, en informant le Maréchal de cette démarche de votre part, et en le priant d'en conférer avec vos collègues.

J'apprends aujourd'hui avec une satisfaction bien réelle que leur opinion à cet égard s'est trouvée entièrement conforme à la mienne et à mon vœu personnel, et que vous avez adhéré à ce qu'il ne fût plus question d'un projet dont la réalisation eût été désastreuse. Je vous en remercie de cœur et de conviction, et je suis heureux de voir que loin d'affaiblir ou d'ébranler l'union du ministère, comme le voudraient sans doute nos adversaires politiques, la crise actuelle ne fera que la raffermir et la consolider.

Mais, à présent que je vous ai exprimé les sentiments

(1) Voir précédemment page 214, la lettre de Louis-Philippe à M. le maréchal Soult du 14 août 1841.

que j'étais impatient de vous manifester, il faut que je vous parle de la prochaine arrivée du roi Léopold, qui sera ici dimanche prochain 22 août. C'est une circonstance qu'il importe de mettre à profit pour convenir de certaines bases qui faciliteront le travail des commissaires officiels, et nous permettront d'espérer la conclusion d'un arrangement qui, tout en ménageant les intérêts et la dignité des deux pays, nous préservera des dangers politiques qui surgiraient de l'avortement de la négociation. La grande confiance que m'inspire la connaissance que j'ai acquise, tant de votre expérience en ces matières que de la sagesse de vos vues, me fait désirer que vous puissiez vous trouver ici en même temps que le roi Léopold. Je l'ai déjà écrit ce matin au Maréchal, en lui exprimant aussi le désir qu'il pût y venir lui-même.

Je ne sais ce qui vous sera possible à l'un et à l'autre, et je ne vous dissimule pas que l'absence obligée de M. Guizot, qui doit être, je crois, nécessairement à Lisieux le 22 août, et à Caen le 25, compliquera et même augmentera la difficulté de ces combinaisons. Je vous prie seulement de vous en entretenir avec vos collègues, en leur disant qu'il serait bien utile que vous puissiez venir ici, mais que si vous ne le pouvez pas, il est indispensable que je garde ici M. Cunin-Gridaine

pour m'assister et m'éclairer dans les entretiens que j'aurai avec le roi Léopold ; car, sans lui et sans vous, je me trouverais comme un vaisseau sans boussole.

J'aime à vous renouveler, mon cher Ministre, l'assurance de tous mes sentiments pour vous.

LOUIS-PHILIPPE.

AU ROI.

Paris, le 4 septembre 1842.

Sire,

J'ai l'honneur de soumettre à Votre Majesté quatre ordonnances, que je la prie de revêtir de son approbation.

La première est relative à la pension de 6,000 francs à accorder à madame la comtesse Rampon, comme veuve d'un ancien sénateur. Le comité des finances a émis l'avis que la déclaration de madame Rampon n'était pas suffisante, quoiqu'elle soit littéralement conforme à celles que le Comité a admises plus de dix fois dans des cas pareils. Élever une difficulté nouvelle aujourd'hui, serait une chose blessante pour les anciens sénateurs et pour la pairie tout entière, et l'opinion ne serait pas favorable à une exception rigoureuse appliquée à la veuve du général Rampon. Je n'hésite donc pas à proposer à Votre Majesté d'accorder la pension malgré l'avis du Comité.

La seconde ordonnance a pour objet de remplacer M. Gravier comme caissier de la caisse d'amortissement par M. Rambot, son frère utérin, qui compte les plus honorables services militaires. Votre Majesté connaît le dévouement de M. Gravier à la Chambre. Député depuis trente ans, et en possession de l'emploi que sa santé l'oblige de quitter depuis vingt-sept, il a demandé pour récompense de ses longs services, la transmission de sa place à son frère. Mes collègues et moi avons pensé qu'il y avait justice à la lui accorder. J'espère que Votre Majesté partagera cette opinion.

La troisième ordonnance a pour objet quelques nominations de receveurs particuliers, presque toutes hiérarchiques, et satisfaisant néanmoins en même temps à des convenances politiques. J'appellerai l'attention de Votre Majesté sur la nomination du fils d'un de ses anciens ministres, M. le comte d'Argout, à la recette de Gien, place peu importante, mais qui lui convient.

Enfin, je demande à Votre Majesté l'ouverture d'un crédit de 55,854 francs, pour assurer le service des douanes sur les deux petits chemins de fer qui vont être incessamment livrés au public à la frontière belge. Cette ordonnance est urgente, et je prends la liberté de prier Votre Majesté de ne pas en différer la signature.

Je demande pardon à Votre Majesté de la longueur de ces explications. C'est une conséquence de l'impos-

sibilité où je me trouve de les donner de vive voix. J'aurai l'honneur de lui adresser très-incessamment une ordonnance relative à des recettes générales, sur laquelle je me permets d'appeler d'avance sa bienveillante attention, une des nominations intéressant ma famille.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur.

LAPLAGNE.

AU ROI.

Paris, le 6 septembre 1842.

Sire,

J'ai l'honneur de soumettre à Votre Majesté le projet d'ordonnance pour des recettes générales que j'ai pris la liberté de lui annoncer.

La recette de Perpignan, vacante par décès, est donnée à titre d'avancement au receveur général des Basses-Alpes, qui l'a demandée, et qui est remplacé par M. Degove, sous-préfet de Senlis, beau-frère de M. Edmond Blanc. M. le Président du Conseil pourra faire connaître à Votre Majesté les motifs qui ont décidé le Conseil à lui proposer ce choix et auxquels a dû céder le désir que j'aurais eu d'en faire l'objet d'un avancement hiérarchique.

M. Louchet, receveur particulier à Corbeil, porté pour la recette générale d'Ille-et-Vilaine, a été percepteur et est receveur particulier depuis plusieurs années. Il est fils d'un membre de nos assemblées, qui, sous l'Empire, était receveur général à Amiens, et qui perdit ce poste important à la Restauration. Ces titres justifient, je crois, sa promotion.

Mais cependant, c'est uniquement de la bienveillance de Votre Majesté que je la sollicite, en lui rappelant que M. Louchet est mon neveu par alliance. Je dois ajouter que M. Gasson, dont il prendrait la place, ne se retire que si son fils, chef de ses bureaux, et fort capable, obtient la recette particulière de Neufchâtel du titulaire de laquelle je compte proposer l'avancement. M. Gasson père a fait partie du Conseil d'État de l'Empire ; il compte près de quarante ans de service et n'est peut-être pas sans quelques droits à la faveur qu'il obtiendrait. Mais pour lui, comme pour M. Louchet, c'est surtout la bonté du Roi que j'invoque, et s'il ne donnait pas son approbation à la demande que je lui ferai très-prochainement pour M. Gasson fils, je le prierai de ne pas signer l'ordonnance que je lui soumetts, la démission du père devant être retirée dans ce cas.

J'ai la satisfaction d'annoncer à Votre Majesté que madame Fleury de Bourckoltz, veuve du général, pour qui Elle avait daigné m'exprimer de l'intérêt, vient d'être nommée à un bureau de tabac qui a vaqué ce matin même.

Je n'ai pas besoin de donner l'assurance à Votre Majesté, que la recommandation dont S. M. la Reine des Belges a bien voulu honorer les frères Jones sera prise en très-grande considération. J'ai donné des ordres pour qu'il me soit rendu compte de cette affaire.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble très-obéissant et très-fidèle serviteur.

LAPLAGNE.

AU ROI.

24 septembre 1842.

Sire,

J'avais espérance qu'à cette époque l'*interim* de l'intérieur ne m'exposerait pas au danger d'importuner le Roi par de fréquents détails. Il y a partout un grand calme, dont le Roi voit la preuve pour Paris dans la *note quotidienne* adressée à Sa Majesté. Tout paraît également paisible dans les départements, dont la correspondance officielle a été peu active pendant la session des conseils généraux. Ces conseils même ont été presque partout sans incidents, et animés d'un excellent esprit. Il est manifeste que la grandeur d'âme du Roi, dans cette terrible et dernière épreuve, le sentiment de sa nécessité et de sa supériorité a frappé tous les esprits, en les rattachant plus fortement à sa personne et à sa dynastie. Cet effet semble même être destiné à être plus durable que d'autres impressions produites par le même ascendant. La confiance dans le règne du Roi et dans sa destinée personnelle s'est accrue en proportion même de la haute et ferme prévoyance avec laquelle la régence était organisée. C'est là, Sire, le résumé de bien des notes particulières.

Je ne sais si le résultat en sera sensible dans les quatre élections qui commencent aujourd'hui. Rien n'a été négligé depuis quinze jours. J'espère que M. B. Delessert sera nommé à Nogent-le-Rotrou, et j'en serais assuré, sans la persistance de M. le colonel Lebreton à continuer ses visites électorales dans tout cet arrondissement, pendant que son régiment est en Afrique.

A Bernay, les probabilités sont pour M. Le Prévost, honorable et excellent choix écarté à la dernière élection. Il est possible également que Hazebrouck, qui n'a pas voulu de M. Genoude, soit amené à faire un bon choix. Brienne restera probablement sous l'influence de M. Dupont (de l'Eure); tout ce qui pouvait être régulièrement fait, l'a été avec suite et activité.

Je prie le Roi de me permettre maintenant de lui parler d'un homme fort malheureux, M. Peyronnet. De récentes pertes de famille lui font désirer de quitter le château qu'il habitait à Montferland, et de venir obscurément à Paris. Le droit de mise en surveillance, réservé par l'ordonnance d'amnistie, permet de lui in-

terdire ce séjour. Mais il semble, Sire, qu'il n'y a point à cet égard d'utilité politique, la tolérance ne pouvant être que gracieuse et toujours révocable. M. Duchâtel auquel j'en ai écrit, n'y voit aucune difficulté; M. le Préfet de police également. Toutefois, Sire, je n'ai point écrit au préfet du département où réside M. Peyronnet de lui accorder le passe-port qu'il désire; j'attendrai l'ordre du Roi.

Le Roi recevra en même temps que cette lettre les communications télégraphiques, et les réponses relativement à la présence éventuelle du Roi de Prusse sur le territoire français. Je n'ai écrit qu'avec l'assentiment de M. le Ministre des affaires étrangères, et dans une mesure que j'espère n'être pas blâmée par le Roi.

Daigne le Roi agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, de Sa Majesté, le très-humble et très-dévoué serviteur.

VILLEMAM.

AU ROI.

Paris, 9 septembre 1842.

Sire,

Je viens d'informer le prince de Joinville des dispositions que j'ai prises pour l'exécution des ordres de Votre Majesté. Il les a toutes approuvées, en remarquant toutefois que peut-être, déjà, M. de Langsdorff avait une partie de ses bagages à Brest, mais de suite il a reconnu que cette légère considération ne pouvait l'emporter sur tous les avantages pour la mission qu'offrirait le choix d'un vaisseau à Toulon. D'ailleurs, Son Altesse Royale va au devant de toutes les difficultés, en se chargeant de faire prendre et transporter par *la Belle-Poule* la partie des bagages qui se trouveraient à Brest. Puisque Son Altesse Royale lève elle-même la légère difficulté qui pourrait se présenter pour un transport de bagages, chose d'un si minime intérêt dans la mission importante dont il s'agit, je dois croire que je ne trouverai aucune objection.

Je ferai accompagner le Prince par un bâtiment à vapeur ou à voiles jusqu'à Cadix, et par un bâtiment à voiles de Cadix au Brésil.

Je suis avec un très-profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-obéissant et très-fidèle serviteur.

Le Ministre de la Marine,
AMIRAL DUPERRÉ.

AU ROI.

9 septembre 1842.

Sire,

Je reçois la lettre de Votre Majesté datée d'hier soir du château d'Eu. Les ordres sont immédiatement donnés

l'ordonnance pour l'*interim*. J'envoie aussi au Roi une ordonnance pour les deux croix qu'il désire donner à Eu. Je ne ferai donner avis officiel de ces nominations que lorsque le Roi les aura annoncées lui-même.

Je prie le Roi de me permettre de lui demander deux autres décorations qui ont un intérêt politique. A la suite des dernières élections il y aura un petit compte de ce genre à régler.

Je n'ai pas de nouvelles à mander au Roi. Paris est désert. Les premières nouvelles des conseils généraux sont très-bonnes. Partout on s'empresse de voter des adresses au Roi.

Je supplie le Roi de daigner agréer l'hommage de mon profond respect.

T. DUCHATEL.

AU ROI.

Ce samedi 27 août (1842),
à 4 heures et demie.

Sire,

Le duc de Broglie vient de lire son rapport à la Chambre des Pairs; il est très-bien et a obtenu beaucoup de succès (1). La discussion est fixée à lundi, à midi. Il est très-probable que la loi sera votée lundi; c'est dans cette pensée que la séance a été indiquée pour midi.

Après ce rapport, M. Roy a proposé, au nom de la commission de comptabilité, d'élever à Monseigneur le duc d'Orléans une statue dans l'intérieur du palais de la Chambre. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

J'espère que le Roi aura fait un heureux voyage. Il n'y a rien ici qui vaille la peine d'être mandé au Roi.

Je supplie le Roi de daigner agréer l'hommage de mon profond respect.

T. DUCHATEL.

AU ROI.

Ce vendredi matin, (21 octobre 1842).

Sire,

Le maréchal Gérard doit aller chez le Roi aujourd'hui à 11 heures. Le Roi ne croirait-il pas convenable de convoquer le Conseil dans la journée pour terminer cette affaire? Il serait très-fâcheux que les journaux vinssent à s'emparer.

Le Roi doit savoir que M. Alexandre Delaborde est mort hier.

(1) Les mêmes éloges sont donnés, presque dans les mêmes termes, au rapport de M. de Broglie sur la loi de régence dans cette lettre de M. Duchâtel et dans celles de M. Guizot, page 133, du maréchal Soult, page 212, et de M. Martin (du Nord), page 251.

Je supplie le Roi de daigner agréer l'hommage de mon profond respect.

T. DUCHATEL.

AU ROI.

Ce 9 novembre (1842),
4 heures du soir.

Sire,

La note dont le Roi veut bien me parler a été envoyée aux journaux officiels par le Ministre du Commerce. Je viens de faire faire la rectification que le Roi désire avec raison.

Je prie le Roi de vouloir bien approuver et me renvoyer le plus tôt que le Roi pourra l'ordonnance ci-jointe. Elle est rendue nécessaire par le triste procès qui se suit devant la Cour d'assises, et qui exige la présence, comme témoins, de quelques membres du conseil général (1).

Je supplie le Roi de daigner agréer l'hommage de mon profond respect.

T. DUCHATEL.

AU ROI.

Ce samedi, (23 novembre 1842), 5 heures du soir.

Sire,

J'ai vu ce matin le Maréchal, et je l'ai trouvé de beaucoup meilleure humeur. Il m'a demandé de lui-même de terminer l'affaire de Beauvais, sans lui en reparler; il la regarde comme résolue, et a engagé Crèvecoeur à se tenir pour content. J'aurais été rendre compte au Roi de cette conversation; mais je viens de visiter Charenton avec M. Teste, ce qui m'a pris toute la journée. Si le Roi m'y autorise, je lui porterai lundi l'ordonnance des préfets. A raison des élections départementales, il vaut mieux que l'ordonnance ne paraisse pas trop tôt. Le Maréchal la tient pour signée.

Je supplie le Roi de daigner agréer l'hommage de mon profond respect.

T. DUCHATEL.

AU ROI.

Ce vendredi, 22 mai 1846.

Sire,

Je remercie le Roi d'avoir bien voulu me donner de ses nouvelles. Il est très-heureux que l'accueil des populations ait dédommagé le Roi du mauvais temps. Les dispositions de l'opinion sont excellentes en ce moment.

Il n'y a rien ici qui vaille la peine d'être mandé au Roi. La Chambre marche bien lentement, et je ne crois plus guère à la possibilité des élections pour le mois de juillet.

(1) Le procès Hourdequin.

Le Roi aura pu remarquer une condamnation prononcée par le jury de Toulouse contre la *Gazette du Languedoc*. C'est la première fois, depuis 1850, que le jury toulousain condamne une feuille carliste.

Je supplie le Roi de daigner agréer, avec tous mes vœux pour son voyage, l'hommage de mon profond respect.

T. DUCHATEL.

A M. LE COMTE DUCHATEL, MINISTRE DE
L'INTÉRIEUR.

Eu, mercredi soir, 5 août 1846.

Mon cher Ministre, je vous remercie bien des bonnes nouvelles que vous me donnez (1); les chiffres sont superbes. Il n'est que trop vrai qu'il y a des pertes sensibles, et nul ne les déplore plus que moi; mais la position me paraît excellente, et n'oublions pas que ce qui la maintiendra bonne, et même ce qui l'améliorera, c'est la confiance du succès. Cette confiance est en France, peut-être plus qu'ailleurs, l'élément nécessaire de la victoire, et tout autant pour les partis politiques que pour les armées. Les diverses phases de ma vie m'ont mis à portée de voir notre caractère national sous tous les aspects, et je crois le bien connaître. Or, voici mon axiome: c'est que quiconque va au combat avec le cœur flétri et la mine déconfite est sûr d'être battu; tandis qu'au contraire celui qui se met en avant la tête haute et le front serein en criant: *Suivez-moi, camarades, et la victoire est à nous!* n'est sans doute pas sûr de ne pas tomber sous le feu de l'ennemi, mais il est à peu près certain de faire triompher son drapeau, par le courage qu'il aura inspiré à sa troupe. Les Français bravent la mort avec alacrité, quand ils comptent sur la victoire, mais personne ne veut être tué pour une chance de défaite. En quittant l'allégorie, ce qui est certain et ce qui est ici la victoire, c'est le nombre des élus, et n'eussiez-vous même pas vos 280, les opposants eussent-ils plus que leurs 171, toujours est-il que vous auriez encore sur eux une grande supériorité numérique, et que, quoique des deux côtés il y ait des pertes douloureuses pour chacun, vos adversaires en ont éprouvé plus que vous. Enfin, je dis de bon cœur avec vous, et je vous en félicite autant que je vous en remercie pour votre part, qu'il n'y avait pas encore eu, depuis 1850, une aussi grande victoire électorale pour le Gouvernement; mais je dis aussi qu'il faut en jouir, qu'il faut la faire sonner à toutes les oreilles, et ne pas la décolorer par la crainte, dénuée aujourd'hui de toutes chances rapprochées, du triomphe des projets et idées démocratiques de désorganisation sociale. Les carlistes ou absolutistes se suicident eux-mêmes en s'y associant, et vous m'en donnez

(1) Il s'agit ici du résultat des élections générales de 1846.

une grande preuve par les chiffres de leurs pertes et de leurs gains. Ces deux partis sont en retraite devant nous; continuons à les poursuivre sans concession, sans déviation de la ligne droite de la monarchie constitutionnelle, et nous continuerons à les vaincre et à les rendre de plus en plus impuissants.

Bonsoir, mon cher comte.

LOUIS-PHILIPPE.

AU ROI.

Lagrange, ce 4 octobre 1846.

Sire,

Je ne doute pas, comme le Roi, que le voyage des princes ne se passe parfaitement bien. Les rapports que je reçois des lieux mêmes sont excellents. Les précautions prises par le gouvernement espagnol sont sagement entendues, et au delà de ce qu'on pouvait attendre. On prépare à Bordeaux de très-belles fêtes pour le retour.

La question des subsistances est très-grave. Le commerce achètera largement à l'étranger, je n'en doute pas. La seule conduite à tenir, c'est de lui assurer une complète liberté. Je craindrais l'effet des primes données à l'importation; elles ne peuvent pas être données à tout le monde, et alors elles arrêtent le mouvement naturel du commerce. Le travail en général est abondant et bien payé; ce qui fait que les ouvriers pourront supporter la cherté. Mais il faudra, sur les points les plus menacés de la hausse du prix, organiser des moyens de travail; le Ministère des Travaux publics ne manque pas de moyens pour cela. Le Préfet de police n'a aucune inquiétude pour Paris; il croit la hausse arrivée à son *maximum*. Paris tranquille, tout le reste n'est rien. Dans la région où je suis en ce moment, et où la récolte a été mauvaise, il n'y a pas de crainte ni de préoccupation grave.

Je supplie le Roi de daigner agréer l'hommage de mon profond respect.

T. DUCHATEL.

AU ROI.

Ce 24 août (1847), 7 heures du soir.

Sire,

M. de Praslin est mort ce soir à 4 heures 55 minutes. Quelques instants avant sa mort le Chancelier était venu dans sa chambre avec le curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas. Nous prenons toutes les précautions pour qu'il n'y ait pas d'agitation dans la population.

Je supplie le Roi de daigner agréer l'hommage de mon profond respect.

T. DUCHATEL.

MÉLANGES.

III.

Affaire Praslin.

A M. LE MARÉCHAL COMTE SÉBASTIANI.

Eu, jendi, 26 août 1847.

Mon cher Maréchal,

Je n'attendais que la certitude que vous aviez été informé du coup cruel qui vient de vous frapper, pour vous témoigner que la douleur que j'en ai ressentie est aussi profonde que l'horreur dont il m'a pénétré. Vous savez combien celle que vous pleurez était appréciée par la Reine, par ma sœur, autant que par moi-même, et par tous les miens. Vous connaissez depuis longtemps toute l'amitié que je vous porte, et vous pouvez juger à quel point nous nous sentons associés à la douleur qui vous accable. Soutenez votre courage, mon bien cher Maréchal; conservez-vous pour le précieux dépôt que vous laissez votre malheureuse fille, si justement l'objet de toutes vos affections, pour ces neuf orphelins, qui ont aujourd'hui un si

grand besoin de toute la protection paternelle de leur infortuné grand-père. Vous savez que vous pouvez compter sur moi, pour tout ce qu'il sera en mon pouvoir de faire, afin de vous assister dans la pieuse tâche qui vous est si lamentablement échue. Je regrette de ne pouvoir vous offrir d'autre consolation que celle de ma constante amitié, et de tous les sentiments que je vous garderai tant que j'existerai.

Votre affectionné.

LOUIS-PHILIPPE.

(P. S. de la main de la Reine.) Mon cher Maréchal, je veux vous dire aussi que je m'associe à tous les sentiments que vous exprime mon bon Roi. Vous savez combien j'appréciais et j'aimais votre angélique fille; vous pouvez croire combien je la regrette, et partage du fond de mon cœur toute votre douleur.

Votre bien affectionnée.

MARIE AMÉLIE.

Les Correspondants de M. Guizot, ambassadeur à Londres.

A M. GUIZOT,

18 mars 1840.

Il y a déjà quelque temps, mon cher ami, que je voulais vous écrire; mais il fallait savoir un peu votre marche et la mienne. J'ignorais ce que le changement de ministère pourrait apporter de changement à votre mission. Il était survenu aussi des incertitudes sur l'ambassade de Russie. Maintenant, vous voilà pleinement dans vos très-grandes fonctions; et moi, usant de la confiance entière qu'on a paru m'accorder, j'ai, pour le moment, évité une sorte de rupture, M. de Pahlen part aujourd'hui pour son poste. Ainsi, je reste au mien, non pour y travailler, comme vous, à des transactions où se rattachent d'immenses intérêts, mais pour ne rien faire et dire peu, tout en observant de mon mieux un des points importants de l'Europe. J'ai perdu toute tradition de ce qui se passe en France. Peut-être puis-je comprendre l'ensemble et la généralité des situations; les détails et tout ce qui se rapporte aux personnes sont au delà de ma portée. M. Thiers me semble former son cabinet et tenir le pouvoir à des conditions autres que celles où il était engagé l'an dernier. Alors, je me serais fort inquiété de la marche qu'il aurait dû suivre. Aujourd'hui, j'ai moins de craintes. Il est plus libre de faire ce qui me semble bien; il l'est moins de faire ce qui me semble mal. Je suppose que vous êtes en pleine conformité de vues

avec lui sur les affaires qui vont être traitées à Londres; autrement, je ne comprendrais rien à la situation de l'un et de l'autre. Si je ne me trompe, nous ne nous sommes pas trouvés, depuis les premières années après la révolution de Juillet, dans un embarras politique plus grave. Peut-être même suis-je plus inquiet qu'en 1831. A nulle époque, je n'ai vu les trois puissances du Nord plus disposées à se tenir serrées contre nous. Si nous devenons isolés, si nous perdons toute bonne intelligence avec l'Angleterre, nous tarderons peu à recevoir des offenses, à être blessés dans notre orgueil national. La guerre viendra, non pas la guerre de 1792, mais celle de 1815; une coalition bien unie, de grandes armées, animées des traditions encore vives de leurs derniers succès, composées d'une façon presque aussi nationale que la nôtre, et d'un tout autre esprit que les troupes mercenaires du siècle dernier. D'autre part, trop céder à l'Angleterre n'est pas chose possible. Vous avez donc une tâche bien imposante, et en même temps beaucoup de prétentions à vaincre. Je ne sais comment a fait le dernier ministère; mais il a répandu l'idée, et peut-être en Angleterre plus qu'ailleurs, que nous avions envie de guerroyer, de conquérir, de chercher les traces de Napoléon. La loyauté de votre caractère, la franchise de votre langage, dissiperont ces préventions, et rendront les affaires plus faciles, d'autant que, très-sincèrement, tous, même les Russes, ne veulent pas la guerre. N'imaginons pas que nous faisons

peur, mais sachons que l'idée d'une conflagration européenne épouvante les gouvernements et les peuples. On souhaite ici que vous soyez accueillant et conciliant avec de Brunnow. Il appartient à la politique sage et accommodante de M. de Nesselrode, et nullement à la courtoisie qui s'empresse à flatter les préjugés passionnés de l'Empereur. Le fond de sa mission a été et doit être encore de toujours appuyer les propositions de l'Angleterre, pour nous brouiller avec elle ; mais, au vrai, on ne prend ici aucun intérêt au partage de la Syrie. On ne se soucie pas de la part plus ou moins grande qui sera faite au Pacha. Le point irritable, dans la question d'Orient, c'est l'ouverture des Dardanelles, et la défense de Constantinople. Il a fallu le grand désir de se concilier l'Angleterre pour se décider à des concessions sur ce chapitre. Au commencement de l'affaire, la Russie redoutait beaucoup qu'un arrangement définitif et solide, conclu par tous, garanti par tous, placât la Turquie sous un patronage commun. Elle y voyait une continuation de cet état de surveillance où elle est tenue depuis son traité d'Unkiar-Skelessi. Maintenant, on ne croit plus à la possibilité d'une conclusion pareille. On se persuade que les circonstances ne permettent rien de plus qu'un arrangement provisoire destiné à sortir de l'embarras du moment. En somme, c'est bien moins la Turquie et l'Égypte dont il est question, que le système total de la politique européenne. Nous, d'accord avec les Anglais, nous ferons la loi aux autres, et ils l'accepteront docilement. Cela vaut la peine de ne se point brouiller. Si vous réussissez, vous aurez accompli une œuvre dont les conséquences seront salutaires pour nous, pour la civilisation, pour le progrès de l'humanité, et la très-grande position que vous vous serez faite sera une juste récompense.

M. de Maleteste, qui vous a vu plusieurs fois, avant votre départ de Paris, et M. Arisson, m'ont écrit, de votre part, des paroles d'amitié, et disent que je dois comprendre pourquoi je n'ai pas eu des lettres de vous. Sauf les occupations et les préparatifs qui ont dû prendre tous vos moments depuis votre ambassade, je ne devine pas trop bien ce qui a ralenti notre correspondance. Elle est maintenant plus difficile. Cette lettre vous parviendra par une voie sûre que vous-même avez indiquée. D'autres fois, lorsque je n'aurai rien à vous écrire qui redoute la curiosité du ministère anglais, je me servirai des courriers qui, tous les quinze jours, sont envoyés de Londres à Pétersbourg et réciproquement pour le service de l'ambassade. Vous pourriez aussi prendre quelquefois cette voie et me donner de vos nouvelles, à part la politique. Comment êtes-vous établi à Londres ? Que vous semble de ce séjour ? Qui de votre famille est avec vous ? Où sont vos enfants et comment vont-ils ? La veille de votre départ, vous perdiez encore ce bon M. De Vaines qui

vous était si dévoué ! Combien de tristes souvenirs se pressent dans votre cœur !

Adieu, mon cher ami, conservez-moi votre amitié, et croyez à la mienne.

J'ai su que vous aviez parlé pour que M. Bellaguet pût retrouver la position qu'il a si malheureusement perdue. Vous avez conservé M. Herbet, il pourrait le remplacer d'abord par intérim, puis en lui succédant. Que fera M. Cousin ? Je lui en écris.

J'ai chargé M. de Maleteste de m'avoir votre portrait. Je ne savais pas qu'il y eût une souscription. Si je venais trop tard, je compterais sur votre protection.

J'ai lu votre Introduction à la Vie de Washington ; c'est un sage et noble écrit. La Vie elle-même m'a fort intéressé.

Ma femme se rappelle à vous.

BARANTE.

AU MÊME.

Paris, 25 mai 1840.

Monsieur l'ambassadeur et cher Monsieur,

J'attendais, pour vous écrire, d'avoir quelque chose à vous envoyer. Je suivais, en attendant, le succès prodigieux que vous avez en Angleterre, et le lustre nouveau que cela vous donne en France. Certains s'en étonnent, beaucoup s'en réjouissent, et le trouvent tout naturel. Je suis de ceux-là. Un homme de votre valeur personnelle, de votre éclat littéraire, de votre illustration politique, de votre élévation morale, doit être nécessairement remarqué au milieu d'une société comme celle où vous vivez, qui a sur la nôtre l'avantage de n'être pas moins intelligente, et d'être plus grave et plus recueillie. On vous comprend là-bas, quand vous parlez d'ordre et de Dieu. Et puis, la frontière des pays est un tamis qui laisse passer le mérite, et qui arrête les jalousies et les haines. Nul n'est intéressé à Londres à nier ce que vous valez et ce que vous êtes : il est donc tout simple que vous y soyez et que vous y valiez beaucoup. Je m'associe de tout mon cœur à ce succès si grand et si légitime. Il donnera, dans l'avenir, plus de force encore à vos principes sociaux, dont nous aurons besoin longtemps encore.

Les deux volumes que je vous envoie, sont fort différents, comme vous verrez ; de l'histoire et de la littérature. Je crois qu'il faut toujours rester littéraire, quelque érudit qu'on aspire à devenir.

Le volume d'histoire n'est que la moitié du sujet qu'il traite ; le second volume s'imprime ; mais comme le premier embrasse un grand ensemble de questions, et que j'étais pressé de paraître, je l'ai publié. Vous verrez qu'il contient l'organisation des sociétés par l'aristocratie, ce qui m'a fait toucher à de bien belles questions. Le second volume contiendra le renversement de l'aristocratie, et l'avènement des bourgeois. Je

vous prie de faire attention surtout aux deux chapitres intitulés Sacerdoce et Théocratie, où j'examine dans quelles conditions politiques et administratives se trouvait le pouvoir religieux des anciens. Vous savez que c'est un sujet entièrement neuf, et que ni Bossuet, ni Montesquieu, ni Gibbon, ni Niebuhr n'avaient traité. Je vous recommande encore comme un travail entièrement neuf, et qu'on trouvera sans doute fort paradoxal, les sept chapitres intitulés la Seigneurie, qui sont une histoire de la féodalité antique et de la féodalité du moyen âge, comparées et expliquées l'une par l'autre. Je crois que vous trouverez là que je manie assez bien la jurisprudence, chose que le second volume montrera encore mieux. Somme toute, quoi que vous pensiez du livre, j'espère que vous y reconnaîtrez un homme grave, laborieux et qui sait quelque chose.

L'autre volume est une restitution de la société romaine du troisième siècle, sous la forme du roman. Il a été publié dans *la Presse* en feuilleton, à deux chapitres près, et a obtenu un assez grand succès. Je vais en publier un autre le mois prochain, qui sera la reconstruction des mœurs romaines du même temps, dans les campagnes.

Je vous offre le tout, comme un témoignage de mon dévouement. Je sens trop l'impossibilité qu'il y a aujourd'hui à réaliser la proposition que vous eûtes l'obligeance de me faire, de rendre compte vous-même à l'Académie des Sciences morales, de mon pauvre livre. C'eût été une grande et heureuse chose pour moi, et que je ne remplacerais pas. Je n'ose rien vous demander à ce sujet, sachant bien que votre noble amitié m'offrirait d'elle-même tout ce qui serait possible. Je me rappelle que vous me proposâtes de demander à M. Rossi de vouloir bien prendre votre place. Ce ne serait certes pas la même chose, quoique ce fût un honneur pour moi que d'avoir un rapporteur comme lui; mais il paraît que M. Rossi est habituellement accablé de besogne, et qu'il ne faut pas songer sérieusement à obtenir quelque chose de lui. Je m'en réfère entièrement à vous là-dessus. Il se publie à Londres et à Edimbourg des Revues fort importantes, où je voudrais bien que mon livre pût trouver place. Je prendrai la liberté de vous en faire passer des exemplaires à leur destination, ainsi qu'à celle de quelques hommes éminents, si vous me le conseillez. La France est ainsi faite qu'elle ne croit au talent des hommes qu'elle possède, qu'autant que les étrangers les lui ont signalés.

Il me reste à vous parler de ce qu'on appelle ma conversion politique. Je ne sais pas si vous aurez pris garde à une interpellation adressée, à mon sujet, à M. Thiers, à la Chambre, par M. Garnier-Pagès, et à l'espèce de polémique dont j'ai été l'occasion entre divers journaux. Voici le fond de tout cela.

M. de Girardin est, depuis plusieurs années, dans un état personnel d'opposition avec M. Thiers. *La Presse*

lui a fait et lui fait une guerre très-vive. Il ne me convenait pas de m'associer à ces hostilités; je ne veux pas me brouiller, sans motif, avec les hommes éminents de mon pays, de l'opinion desquels je ne serai séparé par rien de radical. Le directeur de la *Revue des Deux Mondes* me fit un jour des ouvertures, au sujet desquelles je l'autorisai à dire à M. Thiers que mon intention n'était pas de me poser comme son ennemi. M. Thiers me fit répondre qu'il serait bien aise de me voir.

Je connaissais déjà M. Thiers, pour en avoir reçu des avances très-flatteuses, il y a deux ans. Je l'étais même allé voir à cette époque, pour l'en remercier. Il a été fort spirituel et charmant dans notre entrevue, et m'a clairement démontré que, vu mon dévouement très-connu pour vous, je devais me rallier à son cabinet, qui était vôtre, autant que sien, et qu'il appela *la Douze Octobre à cheval sur la Manche*. Il me prenait là par le bon côté, et je répondis très-cordialement à l'avance très-cordiale qu'il me faisait. Je lui offris de quitter tout à fait *la Presse*; il se contenta de ma parole de n'y rien écrire contre son administration; je pris donc l'engagement de m'abstenir. J'ai quitté politiquement *la Presse*, en ce sens que je n'y ai plus écrit une ligne de polémique; mais je suis toujours au journal, et j'y ferai des articles sur les questions générales ou spéciales, la plupart signés; profitant de la publicité et déclinant la responsabilité. Comme je n'ai, vous le savez, d'autres rentes que celles de mon travail quotidien, je fais à la *Revue de Paris* trois feuilles par mois, pour cinq cents francs, ce que je gagnais à *la Presse* pour ma politique. Les gobe-mouches parisiens portent à des sommes énormes l'argent que M. Thiers m'a donné, pour acheter mon silence; vous en savez exactement le chiffre: rien.

Vous pensez bien, vous, que c'est là aussi ce que j'ai demandé. Quand un homme comme M. Thiers me dit qu'en travaillant pour lui, je travaillais pour moi, et quand il y a dans le cabinet un homme comme M. de Rémusat, la première condition à leur faire, c'est de s'en rapporter noblement à eux; c'est ce que j'ai fait. Je me prépare à passer mes examens de licencié et de docteur; je serai prêt au mois de novembre. Mon second volume des Classes Nobles, aura paru alors. Nous verrons.

D'ici là, souvenez-vous quelquefois de moi, comme d'un homme qui songe à vous, qui vous vénère et qui vous aime.

A. GRANIER DE CASSAGNAC,
10, place Bréda.

Si vous recevez *la Presse*, vous aurez vu qu'elle s'occupe beaucoup de vous, et qu'elle suit la tradition, c'est-à-dire qu'elle vous soutient fort chaudement. Il y a peut-être un peu maintenant le désir de contrarier M. Thiers: mais qu'y faire? Prenez toujours.

Paris. — Imp. Lacrampe et Fertiaux, rue Damiette, 2.

REVUE RÉTROSPECTIVE

N° 18.

ON NE REÇOIT PAS D'ABONNEMENT. — CHAQUE NUMÉRO SE VEND SÉPARÉMENT. — PRIX : 50 CENT.

En payant six livraisons d'avance, on les recevra à domicile.

Paris. — PAULIN, éditeur, rue Richelieu, 60.

MARIAGE DU DUC D'AUMAË.

I.

A SA MAJESTÉ LE ROI DE NAPLES.

A Neuilly, le 22 août 1844.

Monsieur mon frère, cousin et très-cher neveu, le vif désir qui m'anime de resserrer, de plus en plus, les liens du sang et de l'amitié qui m'unissent déjà si étroitement à Votre Majesté, me porte à lui demander la main de sa bien-aimée cousine, madame la princesse Marie-Caroline-Auguste des Deux-Siciles, fille de son bien-aimé oncle le prince de Salerne, en faveur de mon fils chéri, le duc d'Aumale. Cette alliance comblerait à la fois les vœux les plus chers de la Reine et les miens, et ceux de mon fils, qui, dans le voyage où vous avez eu tant de bontés pour lui, à Naples, a été à portée d'apprécier votre cousine bien-aimée et ma nièce. J'espère, mon cher frère, que vous êtes bien persuadé que la Reine et moi nous porterions des sentiments tout paternels à la Princesse qui deviendrait notre fille, et dont le bonheur ferait celui de notre bien-aimé fils. Je me flatte donc que Votre Majesté voudra bien accueillir ma demande et accorder son concours à l'ouverture d'une négociation au succès de laquelle j'attache le plus grand prix. Et c'est avec empressement que je saisis cette occasion de vous renouveler les assurances de la sincère estime et de la tendre

et inviolable amitié avec lesquelles je ne cesserai d'être, Monsieur mon frère, cousin et très-cher neveu, de Votre Majesté, le bon frère, cousin et bien affectionné oncle.

LOUIS-PHILIPPE.

AU PRINCE DE SALERNE.

A Neuilly, le 22 août 1844.

Monsieur mon frère et très-cher beau-frère, c'est au nom de ces sentiments d'amitié dont vous m'avez donné tant de preuves, et qui m'attachent à vous depuis tant d'années, que je viens sous les auspices de mon bon frère et neveu, le Roi du royaume des Deux-Siciles, vous demander de combler les vœux de mon fils le duc d'Aumale, en lui accordant la main de la princesse Marie-Caroline-Auguste, votre fille chérie. J'ose croire que cette union sera heureuse, et que le ciel la bénira. Mon fils a été à portée de connaître personnellement et d'apprécier l'aimable princesse dont il ambitionne la main, pour assurer son bonheur. J'espère donc, mon très-cher beau-frère, que vous donnerez votre consentement à ma demande. Il y a déjà bien longtemps que mes plus tendres affections appar-

tiennent à vous et aux vôtres, et le bonheur que j'ai trouvé de tant de manières dans le mariage que j'y ai contracté me fait attacher un grand prix à vous être uni par un lien de plus. C'est dans ces sentiments, et en vous renouvelant l'expression de ma bien vive et bien sincère amitié, que je suis, Monsieur mon frère et très-cher beau-frère, votre bon frère et bien-affectionné beau-frère.

LOUIS-PHILIPPE.

A S. M. LE ROI DES FRANÇAIS.

Naples, le 9 septembre 1844.

Monsieur mon frère, cousin et très-cher oncle, j'ai lu, avec un plaisir bien vif, l'obligeante lettre par laquelle Votre Majesté a la bonté de demander mon concours au mariage de son très-cher fils, Son Altesse Royale Monseigneur le duc d'Aumale, avec ma cousine bien-aimée la princesse Marie - Caroline - Auguste, fille de mon oncle chéri Son Altesse Royale le prince de Salerne. Je m'empresse de répondre à un appel à la fois si doux et si flatteur pour moi et ma famille, par un consentement complet à cette heureuse union, qui, fortifiant encore plus les liens de parenté et d'affection, déjà si étroits entre nos maisons Royales, sera acceptée avec des transports de joie par les augustes parents de la jeune princesse, laquelle ne pourrait trouver une compensation plus entière au légitime regret filial de quitter sa propre famille, qu'en passant au sein de celle de Votre Majesté, qui est vraiment le modèle des vertus et du bonheur domestique. Je saisis une occasion si agréable pour renouveler à Votre Majesté l'assurance des sentiments de la plus sincère estime et de la tendre et inaltérable amitié avec lesquels je suis, Monsieur mon frère, cousin et très-cher oncle, de Votre Majesté, le bon frère, cousin et bien affectionné neveu.

FERDINAND.

A S. M. LE ROI DES FRANÇAIS.

Monsieur mon frère et beau-frère, la demande que Votre Majesté vient de me faire, avec des expressions si flatteuses, par sa lettre du 22 août passé, de la main de ma très-chère fille, la princesse Marie-Caroline-Auguste, en faveur de son bien-aimé fils, Son Altesse Royale Monseigneur le duc d'Aumale, m'a comblé de la joie la plus pure, et le concours que le Roi, mon auguste neveu, veut bien prêter à un tel mariage, me rend sur tous les points satisfait. Mon cœur ne saurait douter du sort heureux qui attend ma fille chérie, en s'unissant avec Monseigneur le duc d'Aumale, depuis que j'ai été à même de m'assurer, pendant son bref séjour dans cette capitale, des nobles et aimables qualités qui le distinguent si jeune encore, et dont j'avais

déjà de si favorables relations. Je m'empresse donc de dire à Votre Majesté que je suis fier et très-content de consentir à cette union si bien assortie, qui resserre de plus en plus nos liens de famille et qui fera sans doute le bonheur parfait des jeunes époux, sous la protection du Tout-Puissant, sous les auspices de Votre Majesté et sur les exemples que leur offrira Votre famille Royale (1).

A S. M. LA REINE DES FRANÇAIS.

Naples, ce 9 septembre 1844.

Madame ma sœur et très chère belle-sœur, je reçois l'aimable lettre de Votre Majesté du 22 août dernier, par laquelle elle a la bonté de m'annoncer que Sa Majesté le Roi des Français vient d'adresser au Roi, mon très-cher neveu, et au Prince mon époux, la demande de la main de ma fille chérie, pour Son Altesse Royale Monseigneur le duc d'Aumale. Je remercie infiniment Votre Majesté d'une communication qui a pénétré mon cœur de la plus vive reconnaissance. Je suis sincèrement obligée à Votre Majesté des expressions généreuses de bonté qu'il lui a plu de faire usage à l'égard de ma fille, et j'en ai été profondément touchée, car elles viennent de Votre Majesté, que j'estime supérieurement, et parce qu'une mère aime bien à croire ce qui est à l'avantage de ses enfants. J'assure Votre Majesté que ce mariage reçoit un entier consentement, car je vois dans les excellentes qualités du jeune Prince une garantie bien assurée du bonheur dont jouiront des époux si bien assortis, et j'espère que ma fille, qui remplit le devoir de répondre à l'obligeante lettre de Votre Majesté, fera de son mieux pour justifier l'opinion très-flatteuse que l'on veut bien avoir d'elle. L'exemple d'ailleurs de Votre Majesté, qu'elle aura continuellement sous les yeux, sera tout à la fois son guide le plus sûr et sa meilleure consolation de la séparation que sa nouvelle destinée lui imposera de subir. Je prie enfin Votre Majesté de croire aux sentiments de respectueuse affection et d'attachement inaltérable avec lesquels je suis, Madame ma sœur et très-chère belle-sœur, de Votre Majesté, très-affectionnée sœur et belle-sœur.

MARIE-CLÉMENTINE.

A S. M. LA REINE DES FRANÇAIS.

Naples, ce 9 septembre 1844.

Madame ma sœur et très-chère tante, je viens de recevoir la lettre par laquelle Votre Majesté, faisant usage envers moi de l'affabilité qui lui est si naturelle

(1) La copie de M. Fain s'arrête ici et ne donne ni le protocole final, ni la signature du prince de Salerne.

et qui la fait chérir de tous, m'instruit de la demande que le Roi son auguste époux a bien voulu adresser en ma faveur au Roi mon très-cher cousin et à mon père bien-aimé, et en même temps la bonté de prendre un si grand intérêt à s'enquérir de mes propres inclinations. Les expressions de tendresse presque maternelle qu'il a plu à Votre Majesté de me prodiguer m'animent à lui avouer combien je suis heureuse d'accepter la proposition que Votre Majesté a bien voulu me faire, en m'uniformant aux volontés de mes très-chers parents, qui m'ont de tout temps entourée de la plus grande sollicitude, et quelle confiance sans bornes je mets dans les assurances qu'elle a le généreux empressement de me donner à l'égard de Monseigneur le duc d'Aumale. L'affection et le respect que Votre Majesté m'a toujours inspirés au plus haut degré lui seront garantis de me rendre à jamais digne, Dieu permettant, de l'honneur de pouvoir l'appeler du doux nom de mère, en suivant les vertueux exemples que Votre Majesté montre à sa nombreuse famille, au milieu de laquelle je pourrai seulement me compenser du juste regret de quitter la mienne. C'est avec ces sentiments de respect et de véritable attachement que je suis, de Votre Majesté, très-affectionnée sœur et nièce.

MARIE-CAROLINE-AUGUSTE.

A. S. E. M. GUIZOT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Naples, le 12 septembre 1844.

Monsieur le Ministre,

M. de Montherod m'a remis le 3 au soir, à Castellamare, les dépêches dont vous l'aviez chargé pour moi. Le 4 au matin, j'ai demandé au prince de Scilla de demander les ordres du Roi; il m'a fait savoir, le jour même, que Sa Majesté me recevrait le lendemain à trois heures; le 5, je me suis rendu au palais à l'heure indiquée. Sa Majesté sicilienne m'a reçu en présence du ministre des affaires étrangères et des grandes charges de la cour. Je lui ai remis la lettre par laquelle le Roi lui faisait, pour Monseigneur le duc d'Aumale, la demande de la main de S. A. R. la princesse Marie-Caroline-Auguste des Deux-Siciles. Le Roi m'a dit : « Vous savez déjà, monsieur le duc, avec quels sentiments je reçois cette demande; ce jour est doublement heureux pour moi, puisqu'il assure le bonheur de ma cousine, que j'aime comme une sœur, et resserré encore les liens qui unissent les deux familles royales. Dites au Roi et à la Reine combien je suis reconnaissant de toutes leurs bontés pour ma famille. »

En sortant de chez le Roi, j'ai été reçu par le prince de Salerne; à ses côtés étaient l'archiduchesse et la jeune princesse sa fille. J'ai remis au prince la lettre

du Roi, et aux princesses celle de la Reine. Le prince était ému jusqu'aux larmes, et trouvait à peine des paroles pour exprimer son bonheur. « Vous savez ce que j'éprouve, m'a-t-il dit en me prenant la main; c'est le plus beau jour de ma vie. » L'archiduchesse m'a chargé de dire à la Reine combien elle était heureuse de penser que sa fille aurait une aussi bonne mère.

Le Roi ayant nommé le prince de Scilla pour négocier avec moi la convention matrimoniale, je lui ai remis le soir même du 5, le projet de convention, et je suis convenu avec lui que, quoique le Roi fût très-occupé des préparatifs de la fête de *Pie di Grotta*, il le lui soumettrait le soir même. Nous nous sommes réunis le lendemain au ministère, et le prince m'a fait connaître les observations que le Roi avait écrites de sa propre main en marge du projet, et les changements qu'il désirait y apporter. Ces changements se bornaient à trois principaux :

1^o Le Roi demandait que la princesse conservât l'administration de ses biens;

2^o Qu'on insérât dans la convention une clause de renonciation semblable à celle qui avait été mise dans le contrat de mariage de madame la duchesse de Berry;

3^o Que, par réciprocité, les biens de la princesse fussent grevés d'un droit de retour perpétuel à la famille royale de Naples.

J'ai repoussé péremptoirement la première demande, celle relative à l'administration des biens de la princesse, en faisant observer qu'elle aurait pour résultat de substituer le régime dotal à celui de mariage sans communauté, ce à quoi nous ne pouvions consentir. J'ai accordé l'insertion d'une clause de renonciation, mais aux droits de souveraineté seulement, et dans les termes auxquels vous m'aviez prescrit de la rédiger.

Quant à la réciprocité du droit de retour, j'ai donné et soutenu toutes les raisons qui me paraissaient devoir l'exclure, et j'ai fini par avoir gain de cause. Le Roi a insisté pour l'insertion à la fin de l'article 4, d'une phrase dans les termes suivants :

« Il est bien entendu que, dans le cas où la princesse, future épouse, viendrait à décéder sans enfants issus de son mariage, sa dot et tous les biens qui lui appartiendraient à l'époque de son décès, et dont elle n'aurait pas disposé, retourneraient à ses héritiers légitimes. » — Je n'ai vu aucun inconvénient à consentir à cette addition.

Cette négociation, bien simple, a été plus longue qu'elle n'aurait dû l'être, si j'avais eu affaire à un plénipotentiaire sérieux. Mais, comme c'est le Roi qui a été le véritable négociateur, les allées et venues du prince de Scilla ont apporté dans notre marche quelque retard. Au surplus, le Roi a été de fort bonne grâce,

et, quoique toutes affaires cessent les jours qui précèdent la fête de *Pie di Grotta*, le prince de Scilla l'a toujours trouvé prêt à s'occuper de celle-ci. Je tenais beaucoup à la terminer avant le départ de S. M. sicilienne, qui devait avoir lieu le 9, et ce n'est qu'une heure avant que nous sommes tombés d'accord sur le dernier point.

Ce matin j'ai signé, avec le prince de Scilla, la convention matrimoniale; je charge M. Lutteroth de vous la porter; je vous envoie aussi par lui les pleins pouvoirs de M. le prince de Scilla. J'ai pensé qu'il était bon qu'il pût recevoir verbalement vos instructions, et je le charge de s'entendre avec vous sur plusieurs points de détail.

Veuillez agréer, etc.

—
DUC DE MONTEBELLO.

—
A M. LE BARON FAIN.

Le 2 octobre 1844.

Monsieur le baron,

Je vous remets, par l'ordre du Ministre des Affaires étrangères, les ratifications du Roi sur le contrat de mariage de Monseigneur le duc d'Aumale. J'y joins les pleins pouvoirs de Sa Majesté pour autoriser M. le duc de Montebello à signer un acte de renonciation aux droits éventuels de succession au trône des Deux-Sicules.

La Cour de Naples demande encore plusieurs autres pièces :

1° L'acte de naissance et le baptême du Prince. Le département des Affaires étrangères se mettra en mesure pour se procurer ces deux pièces ;

2° Un acte constatant l'état libre de Son Altesse Royale, avec la dispense des publications requises par le Concile de Trente. L'acte de non-mariage paraît être inutile, car la notoriété fait foi. Quant à la dispense des publications, je ne sais si les publications ont été faites, et s'il y aura lieu à prendre des dispenses ;

3° Le consentement des augustes parents.

Vous savez, Monsieur le baron, avec quel dévouement j'aime à vous renouveler mes hommages.

—
FEUILLET DE CONGRES.

—
A M. LE BARON FAIN.

Mercredi soir, 2 octobre 1844.

Mon cher baron, si le projet de pouvoirs pour la renonciation portait :

A tout droit de succession aux souverainetés de la couronne ou du royaume des Deux-Sicules,
je l'aurais signé immédiatement. Mais :

A tout droit successif (et d'abord c'est une expres-

sion au moins insolite et singulière) *dans les États du royaume des Deux-Sicules.*

Là, j'ai à me refuser, parce que s'il n'y a pas d'objection à renoncer aux droits de succession sur les souverainetés, il y en a beaucoup à se dépouiller des droits de succession aux domaines et biens, quelque éventuels ou éloignés qu'ils puissent être. D'ailleurs, il n'y a qu'à consulter le projet d'article sur la renonciation qui a été rédigé ici. Le duc de Montebello a écrit que les termes de cet article étaient admis à Naples, et qu'on voulait seulement que ce fût une convention spéciale, et non un simple article. Ce sont donc ces termes qui doivent être la règle du pouvoir à donner, et qu'il faut y insérer.

Quant aux bans, dispenses de publication et autres actes de cette nature, il faut suivre ce qui a été fait pour madame la duchesse de Berry, et faire faire les mêmes actes. Le cas est identique.

Bonsoir.

LOUIS-PHILIPPE.

P. S. — Mon cher baron, lisez l'article 5, dans la ratification, et vous verrez les termes précis qui doivent être relatés *in extenso* dans les pouvoirs. Il faut les refaire et me les envoyer à Eu, d'où je les renverrai signés.

—
A M. FEUILLET.

5 octobre 1844.

Monsieur,

Au moment même de partir, j'ai l'honneur de vous renvoyer les ratifications signées par le Roi. J'y joins le projet, non signé, de plusieurs pouvoirs à donner pour l'acte de renonciation.

Si ce projet de pouvoirs portait : « A tout droit de succession aux souverainetés de la couronne (ou du royaume) des Deux-Sicules, » point de difficulté.

Mais à tout droit successif dans les États du royaume des Deux-Sicules, c'est ce que le Roi n'admet pas.

S'il n'y a pas d'objection à renoncer aux droits de succession sur les souverainetés, il y en a beaucoup à se dépouiller des droits de succession aux domaines et biens, quelque éventuels ou éloignés qu'ils puissent être.

D'ailleurs, le projet d'article sur la renonciation, rédigé ici, a été admis à Naples; on a demandé seulement qu'au lieu d'un article des conventions matrimoniales, cette renonciation devint une convention spéciale. Le Roi demande donc que vous vous en teniez aux termes de cet article (l'article 5), en faisant porter la renonciation sur les droits de succession afférents à la Princesse future épouse, du chef de la maison royale des Deux-Sicules, sur les diverses souverainetés auxquelles cette maison est ou peut être appelée à succéder.

Je termine en toute hâte, n'ayant pas un instant de plus à ma disposition.

C. FAIN.

ÉLECTIONS GÉNÉRALES DE 1846.

II.

A M. GUIZOT, MINISTRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES.

Saumur, le 9 octobre 1845.

Monsieur le ministre,

M. Leroi-Beaulieu, sous-préfet de Saumur, est à Paris, et sans doute il aura l'honneur de vous voir. Cette circonstance m'impose le devoir de vous dire combien l'opinion conservatrice lui doit de reconnaissance pour les efforts qu'il a faits depuis trois mois pour défendre ses intérêts dans la confection des listes électorales de son arrondissement. M. Leroi a particulièrement apporté ses soins à la liste du second collège, de celui dans lequel je suis en lutte avec M. Tessié de la Motte, député de l'opposition. Bien des fois je l'en ai remercié. Il lui serait doux, monsieur le ministre, de recevoir de votre bouche les mêmes remerciements. Il les mérite au plus haut point.

Je passerai à Paris vers le 25 de ce mois, pour me rendre en Auvergne, et je considère comme utile que vous daigniez m'accorder quelques instants d'entretien. J'aurai à vous donner quelques renseignements sur la situation politique de Maine-et-Loire.

Mais je crois pouvoir profiter de l'occasion pour pouvoir vous dire, dès ce moment, que cette situation, qui s'améliore, doit être l'objet de l'attention constante du Cabinet.

A l'heure qu'il est, je ne vois qu'une élection assurée, celle de M. Dutier, député de Beaugé, qui est de l'opposition.

A Segré, M. Jounaux, qui est plus avancé encore dans l'opposition que M. Dutier, aura pour concurrent unique (M. de Marcombe ne pouvant pas se présenter à ce collège, faute de chances suffisantes) M. le vicomte de Falloux, frère de l'abbé de Falloux, qui est à Rome à la cour du Pape. M. de Falloux appartient à l'opinion légitimiste modérée.

A Chollet, arrondissement de Beaupréau, M. de Seuret, qui est de vos amis, aura fort à faire avec M. le comte de Quatrebarbes, l'un des chefs de l'opposition légitimiste. M. de Quatrebarbes, qui est entré cette année au conseil général, y a eu du succès. Il entend qu'on le prenne pour un homme à idées modérées. M. de Seuret serait le plus fort si les amis de la dynastie, dans cet arrondissement, étaient unis : mais ils sont loin de l'être.

A Angers, *extrà muros*, toutes les chances sont pour M. Bineau. Beaucoup d'amis d'Augustin Giraud le verront avec peine se représenter à ce collège.

A Angers, *intrà muros*, la lutte sera vive entre M. Farran et M. de Marcombe. Nous n'espérons pas encore, cette fois, être les plus forts ; il faudrait que Marcombe fût maire d'Angers pour avoir des chances très-sérieuses, et il ne peut l'être.

Le général Oudinot sera réélu à Saumur (ville), au grand regret des électeurs de l'opposition, qui pourtant le renommeront par amour-propre, pour ne pas donner un démenti à leur vote de 1842.

Enfin, monsieur le ministre, les forces de M. Tessié et les miennes se balancent toujours au collège de Doué. En 1842, il eut deux voix de plus que moi. Dans ce moment, il paraît avoir perdu du terrain, mais ses amis sont contre moi d'une activité des plus grandes. Ainsi, en avril, lors des mutations de domicile, en septembre, pendant qu'a duré le temps des inscriptions nouvelles, ils n'ont rien négligé pour soutenir la phalange de l'opposition.

Je vous avoue donc, monsieur le ministre, que je quitterai l'Anjou à la fin du mois, avec une certaine inquiétude. A Riom, à cent vingt lieues de mon collège électoral, je suis trop loin, infiniment trop loin. Par des causes que vous connaissez, je suis obligé de surveiller moi-même mes affaires électorales : M. Leroi, qui est étranger, ne peut le faire suffisamment. Il me faudrait donc, absolument, absolument être rapproché de l'Anjou. Vous connaissez la situation de mon collègue de Poitiers ; si un autre poste devait lui être donné, Poitiers me conviendrait, et conviendrait surtout considérablement à ma candidature électorale (1) ; comme ministre et comme député de ce ressort, M. le comte Duchâtel est de cet avis. A mon passage, j'aurai l'honneur de vous entretenir de cet objet important.

Daignez agréer, monsieur le ministre, l'hommage de mon profond respect et de mes sentiments de reconnaissance et de dévouement.

ALLAIN-TARGÉ.

AU MÊME.

20 juin 1846.

Monsieur le ministre,

Le nombre toujours croissant des fonctionnaires publics, dans la Chambre, a donné lieu à diverses

(1) M. Allain-Targé était passé des fonctions d'avocat général à la Cour royale d'Angers, à celles de procureur général près la Cour de Riom.

propositions au moyen desquelles l'opposition voulait élargir le cercle des incompatibilités légales.

Les conservateurs, au milieu de la législature, ont repoussé ces propositions par des motifs politiques actuels. Cependant, plusieurs des plus fermes soutiens du cabinet, tout en acceptant les fonctionnaires publics comme élément de force pratique, ne consentent pas à voir cet élément prendre une prédominance menaçante.

Leurs craintes peuvent encore augmenter avec plus de force, si, comme on l'assure, des fonctionnaires qui, jusqu'à ce jour, avaient été exclus de fait, par des raisons administratives, se présentent cette année aux élections.

Cet état de choses mérite une attention sérieuse de votre part.

L'occasion est favorable de poser des limites à cette ambition, sans doute légitime, mais pleine d'inconvénients pour le pouvoir, qui pousse vers la Chambre des citoyens auxquels des fonctions spéciales et supérieures sont confiées.

Il ne s'agit nullement de prononcer des exclusions particulières, toujours injustes et blessantes, mais bien de tracer une règle générale avant les élections, et de maintenir avec énergie les incompatibilités de fait qui, jusqu'en 1845, ont tenu en dehors de la Chambre certaines fonctions publiques.

Cette mesure toute politique aura, suivant mon sentiment, le plus heureux effet. Elle préviendra des exigences déraisonnables et donnera une satisfaction convenable à vos amis.

Au contraire, si le désir d'obtenir quelques nominations ministérielles de plus devait l'emporter sur ces considérations, attendez-vous à des embarras sérieux, peut-être à la dissolution anticipée d'une chambre que vous seriez parvenu à constituer selon vos desseins, et qui, par respect pour son indépendance plus entière, donnant son approbation à quelques incompatibilités, vous arrêterait fatalement dans l'exécution de vos projets politiques.

Telles sont, M. le ministre, les réflexions que la situation m'inspire. Je les produis en toute confiance, et ne crains pas d'ajouter que vos amis les plus indépendants leur donnent une entière approbation.

La meilleure manière de vous prouver son dévouement, quand on est associé à votre politique, consiste à vous dire la vérité tout entière, afin de prévenir des fautes qu'il est facile d'éviter aujourd'hui.

Agréez, M. le ministre, l'assurance de ma haute considération.

L. MOLIN.

A M. LE MINISTRE DE LA GUERRE.

Colmar, le 4 juillet, à la préfecture.

Monsieur le ministre,

Comme il ne peut être dans votre intention que les

actes les plus justes et les plus légitimes de votre ministère, ceux dont le Gouvernement ne voudrait pas se faire un moyen électoral, servent cependant de moyen électoral, contre le gouvernement, et viennent renforcer les turpitudes que se permet l'opposition contre les candidats conservateurs, je viens vous demander une réponse que je puisse opposer aux forfanteries de M. Andryane, mon concurrent, qui affirme partout qu'il dispose du ministère de la guerre, impudence qu'il accrédite au moyen du fait suivant que j'aime à croire le produit du seul hasard.

Il y a trois ans que je poursuivais la nomination au grade de sous-lieutenant d'un jeune maréchal des logis du 2^e de dragons, appelé Wuhrer, mais sa place sur le tableau n'avait pas permis de déférer à mes pressantes sollicitations.

Mieux placé, et toujours recommandé par moi, il fut enfin nommé à la fin de 1845 (je crois, le 16 octobre, avis le 28 octobre). M. Andryane venait d'établir sa boutique de faveurs à Ribeauvillé, commune habitée par l'influente famille de ce militaire. Il s'était fait prier de le recommander et sut la promotion avant moi. « Voyez, s'écrie-t-il, j'ai obtenu en trois semaines ce que votre député n'a pu faire en trois ans, » et l'annonce, étant faite à lui et par lui, a eu un grand retentissement dans un pays où les intérêts militaires sont si puissants.

Envoyez-moi, je vous prie, un mot qui puisse prouver à son père la fausseté de ces allégations.

Ce mot est facile à écrire : « Les services seuls sont comptés, les témoignages des députés sont acceptés comme bons renseignements, et l'on ne tient pas compte de l'intervention des hommes sans qualité, comme M. Andryane, qui n'a aucune influence. » Cela serait à la fois digne et vrai.

Excusez ma démarche par son importance.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, votre très-humble serviteur.

P. DE GOLBÉRY.

Député du Haut-Rhin.

A M. GUIZOT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Reims, le 9 juillet 1846.

Monsieur le Ministre,

L'ordonnance royale qui convoque les collèges électoraux pour le 1^{er} août 1846 oblige chaque électeur, ami de son pays, à concourir de tout son pouvoir à sa prospérité.

Permettez-moi, Monsieur le Ministre, de vous exposer le fruit de mes réflexions.

L'honorable M. Chaix d'Est-Ange fut depuis longtemps notre député; mais ses fonctions ont été inter-

comptées pendant quelque intervalle, à cause de la nomination de feu M. Houzeau-Muiron.

Aujourd'hui, on propose encore, comme en 1844, pour le remplacer, M. Léon Faucher, député de l'opposition.

L'honorable M. Chaix d'Est-Ange n'a été nommé, en 1844, qu'à une majorité de dix à douze voix contre M. Léon Faucher.

Vous le savez, Monsieur le Ministre, tout change avec le temps. Quelles que soient les honnes qualités qui distinguent l'honorable M. Chaix d'Est-Ange, je doute qu'il puisse réunir assez de suffrages pour nous représenter de nouveau.

Quant à M. Léon Faucher, les réponses aux questions qui lui sont faites par les électeurs opposés (conservateurs), sont subites, franches et nettes; le calme de son attitude, peint sur ses traits, semble dire : « Interrogez-moi de nouveau, apprenez à me connaître, et sans crainte vous m'accorderez vos suffrages ! » Chaque questionneur demeure satisfait; les autres l'admirent.

À la vérité, M. Léon Faucher possède un ahord qui plaît, et son extérieur prête à convaincre. Le nombre de ses partisans augmente tous les jours.

Notre ancien député, au moment de sa nomination, en remerciant les électeurs avec l'accent d'une voix émue, leur avait promis, tant en général qu'en particulier, qu'il serait toujours disposé à faire tout pour eux.

Le moment est arrivé, et vous seul, Monsieur le Ministre, pouvez engager M. Chaix d'Est-Ange, vu le peu de chances qu'il a d'obtenir la candidature, d'y renoncer en faveur de M. Carteret, notre estimable maire; alors il ne ferait que payer de retour notre magistrat, que ses nombreux amis avaient porté à la candidature, ne l'ayant cédée volontiers à M. Chaix d'Est-Ange, en 1844, que par un esprit de convenance.

M. Carteret a exercé pendant longtemps les fonctions de notaire; ses nombreux clients voyaient en lui un homme de bon conseil, un bon frère, un père, plutôt qu'un notaire. La haute estime dont l'investissent les habitants de la ville de Reims l'emporta sur ses goûts, et le décida à se retirer de ses travaux paisibles. Homme sans ambition, il accepta le mandat de conseiller municipal, ensuite celui d'adjoint, et lorsque M. de Saint-Marcieux, ancien maire de la ville de Reims, donna sa démission, toutes les voix se sont portées en faveur de M. Carteret. Sa nomination comme maire fut sanctionnée par Sa Majesté, et son avènement fut pour les Rhémois un sujet de véritable bonheur.

Il est certain, Monsieur le Ministre, qu'aux dernières élections, si M. Carteret eût voulu accepter, tous les suffrages eussent été pour lui.

Nous sommes 900 électeurs environ. Il s'en trouve une centaine, tant malades qu'absents ou insoucians, qui ne votent pas; sur les 800 qui restent, 700 lui

étaient assurés. Ainsi, Monsieur le Ministre, de l'abandon de la candidature de M. Chaix d'Est-Ange dépendra de vous envoyer M. Léon Faucher, député de l'opposition, ou notre estimé maire, qui vous viendrait en aide dans vos nobles travaux.

Telle soit, Monsieur le Ministre, votre décision; ayez, je vous prie, Monsieur le Ministre, la bonté de m'honorer d'une prompt réponse, je me chargerai du reste.

Votre Excellence aurait peut-être besoin de me connaître; je m'explique.

Je suis né à Saint-Hilaire-le-Petit, arrondissement de Reims. M. de Bussières, député *extra muros*, homme de bien sous tous les rapports, doit sa députation à ma famille, qui n'est pourtant pas courtière de députations; mais l'estime que lui portent les électeurs les a engagés à consulter mon frère Hubert-Pavillier. Connaissant la vie pure de cet homme, il l'a recommandé, et sa nomination aux prochaines élections sera, selon moi, inmanquable.

Espérant un heureux résultat, je suis avec le plus profond respect, M. le Ministre, de Votre Excellence, le très-humble et très-obéissant serviteur.

VICTOR HEBERT,

Négociant, rue de Cérès, 61, où j'habite depuis vingt ans.

AU MÊME.

Paris, 25 juillet 1846.

Monsieur le ministre,

Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet de l'élection qui doit avoir lieu à Cahors, et je m'empresse de vous donner l'assurance que mon fils se renferme dans la plus rigoureuse neutralité. Il est trop sage pour ne pas tenir cette conduite, et trop respectueux pour ne pas suivre mes conseils, conformes d'ailleurs à ses sentiments.

Cette affaire a été mal commencée. On voudrait maintenant rejeter sur d'autres les conséquences des fautes qu'on a commises. On a cru pouvoir, à l'insu du ministère et de M. Martineau lui-même, faire des promesses qui, par leur exagération, sont devenues ridicules. La candidature présentée sous le seul point de vue des intérêts locaux et personnels, appuyée ensuite par des menaces très-imprudentes, a excité le mécontentement d'un assez grand nombre des plus notables, je pourrais même dire des plus honnêtes électeurs, qui, après avoir déclaré qu'ils ne voteraient pas pour M. Boudousquié, sont revenus à lui. Il est certain que la prudence et l'habileté ont manqué à ceux qui ont voulu servir le candidat du Gouvernement. Il n'y a en cela rien de nouveau, et qui doive être surprenant pour nous, qui sommes depuis longtemps dans la vie politique.

L'élection de mon fils est tout à fait indépendante de celle de Cahors. Il n'a aucun intérêt personnel à contrarier l'élection de M. Martineau, pour lequel il est plein de respect. Lors même qu'il en aurait eu, son dévouement à la cause que nous soutenons suffirait pour faire taire chez lui tout sentiment d'opposition. Je dois ajouter que, dès le principe, j'ai fait connaître à M. le ministre de l'intérieur et à M. le préfet du Lot, que mes anciennes et excellentes relations avec la famille Boudousquié, qui en 1850 me témoigna un rare dévouement, me mettaient dans la nécessité de rester neutre, et imposaient la même réserve à mon fils. Cependant, j'avais comme chef d'administration d'autres devoirs à remplir. En cette qualité, j'ai rappelé dans une lettre particulière au directeur de l'enregistrement à Cahors ce qu'il doit à sa position. Sa réponse bien explicite ne s'est pas fait attendre.

En disant que l'administration locale, et ses auxiliaires ont fait des fautes, je suis bien loin d'attaquer M. le préfet du Lot. Je lui suis très-attaché, c'est sur ma demande que M. le ministre de l'intérieur a bien voulu très-récemment lui faire accorder la croix d'officier de la Légion d'honneur. Malgré ces fautes, dont les meilleurs esprits ne peuvent pas toujours se préserver, je crois que M. Martineau sera nommé.

Veillez agréer, M. le ministre, la nouvelle assurance de mon respect et de mon inviolable dévouement.

CALMON.

AU MÊME.

Havre, 25 juillet 1846.

Monsieur le ministre,

De mes amis, haut placés, me disent de compter peu sur la bienveillance des ministres pour obtenir, mais beaucoup sur la protection des députés, qui soi-disant font la pluie et le beau temps. Que cela soit ou ne soit pas, je n'en sais rien.

Pour mon compte, j'ai rendu de bons services à plusieurs députés, entre autres à ceux du Havre, mais je ne leur ai jamais réclamé aucunes faveurs. M. Dubois, qui depuis six ans est mon débiteur de cent seize mille francs, m'offrit ses services près de M. le Ministre de l'Intérieur, parce qu'il avait appris que je sollicitais une récompense près le gouvernement du Roi. Il eut la bonté de m'écrire la lettre ci-jointe, et j'eus la faiblesse d'accepter, faiblesse qui depuis m'a navré le cœur : d'abord chaque fois que j'ai donné mon vote et mon appui à un candidat, je l'ai fait consciencieusement, en remplissant simplement le mandat d'un bon citoyen et non dans le but d'obtenir des faveurs.

Depuis vingt-cinq ans, je suis conservateur pur sang, mais en général, les conservateurs sont indolents,

faibles et sans force de caractère, et si la bonté divine, qui veille sur tous, ne vous eût appelé au pouvoir, leur cause serait aujourd'hui perdue et leur parti anéanti. Vous le savez mieux que moi, M. le ministre.

Eh bien ! voilà le pourquoi, Monsieur, je m'empressai à votre avènement au ministère de me jeter corps et âme dans le parti que vous avez si noblement défendu, en frappant tous ceux de vos ennemis que mes forces ont pu atteindre, et j'ai souvent parfaitement réussi. Enfin M. le ministre, voilà la raison pour laquelle je m'adresse directement à vous pour obtenir récompense de mes services, car il n'y a que vous, Monsieur, qui puissiez les apprécier à leur juste valeur. Je ne parlerai pas ici des divers services que j'ai rendus au Gouvernement dans maintes circonstances ; j'en ai trouvé la récompense dans le plaisir qu'ils m'ont fait éprouver en les rendant.

J'ose espérer, M. le ministre, que bientôt vous m'annoncerez que vous aurez obtenu du Roi pour moi, la décoration. Il y a trois ans que vous m'aviez promis ; j'ai tout fait depuis ce temps-là, les jours ont été bien difficiles et j'ai bien souffert, je vous l'assure.

Tout à vous,

J. CHANOINE aîné.

P. S. — L'élection de M. D. (Dubois) marche activement ; les deux camps se préparent pour le jour du combat ; la bataille sera chaude. Il y aura un troisième camp, mais si petit que l'on ne l'apercevra peut-être pas ; cependant, s'il vient à lancer sa bombe à toute charge sur l'un des deux candidats, cela pourrait causer quelques dommages.

A M. LE MINISTRE DE LA GUERRE.

Strasbourg, 25 juillet 1846.

Monsieur le ministre,

Quoique Votre Excellence n'ait pas cru pouvoir m'appuyer ouvertement près de l'autorité militaire de Strasbourg, vous n'avez certainement pas voulu, sachant ma candidature soutenue par le ministère, que cette autorité me fût contraire. Ainsi je dois vous signaler la conduite de M. le colonel de gendarmerie Magnier de Maisonneuve, qui depuis deux mois emploie l'influence que lui donne l'autorité que le Gouvernement lui a confiée dans un but bien différent, à me susciter des adversaires, et à contrarier ma réélection. Si je devais être seul victime de cette inconvenante conduite, j'aurais probablement gardé le silence ; mais elle pourrait faire tort au Gouvernement, parce qu'elle ne peut manquer de décourager les membres de cette majorité qui a soutenu le ministère, lorsqu'ils apprendront de quelle manière j'ai été accueilli dans mon arrondissement par les autorités locales. Ainsi, j'ai dû, par ce motif, vous révéler la conduite de M. le colonel Magnier, m'en plaindre et demander à Votre

Excellence que les ordres les plus formels lui soient donnés, pour qu'une autorité qui lui a été confiée dans un but d'ordre et de paix ne soit plus employée à d'indignes intrigues, qui ont eu pour déplorable effet de porter la discorde dans le collège électoral devant lequel je me présente, et qui peuvent avoir pour résultat d'empêcher la réélection d'un député qui a donné assez de preuves de dévouement pour avoir droit à l'appui du pouvoir, que, contrairement (j'aime à le croire) aux ordres qui ont été donnés de Paris, on me refuse ici et qu'on emploie même ouvertement contre moi.

Daignez agréer, M. le ministre, l'hommage de mes sentiments respectueux et dévoués.

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Le contre-amiral DE HELL.

A M. GUIZOT, MINISTRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES.

Montbrison, 25 juillet 1846.

Monsieur le ministre,

Merci, mille fois merci de la bonne petite lettre que vous avez bien voulu m'écrire du Val-Richer, le 19 de ce mois. Je ne saurais assez vous dire combien elle m'a fait plaisir. De pareils témoignages d'amitié ne s'oublient jamais.

Il y a quinze jours que je voulais vous écrire pour vous rappeler ma recommandation en faveur de madame Clavier. Si je ne l'ai pas fait, c'est que je craignais d'être trop indiscret, de vous occuper de ces petites misères au milieu de quelques instants de repos que vous étiez allé prendre à la campagne et dont vous aviez si grand besoin.

J'accepte de grand cœur, pour madame Clavier, la proposition de M. Boursy. Fort de cette parole, qu'il a bien voulu vous donner, j'ai promis qu'un quatrième bureau serait créé à Saint-Bonnet-le-Château (Loire) et que madame Clavier y serait nommée. Je prie M. Boursy de n'être en aucune façon retenu par la crainte qu'il exprime. J'en apprécie les bonnes intentions, mais la solution qu'il indique et qu'il offre est la seule vraiment bonne. Je suis certain que *je ne me trompe pas*.

Il y a à Saint-Bonnet, en ce moment, trois bureaux. Le produit pour tous les trois est de 4,000 fr. Ces 4,000 fr., partagés entre quatre, donneront encore à chacun une position convenable. J'hésite d'autant moins à solliciter moi-même ce partage, que je suis persuadé qu'on n'aurait pas tardé à l'effectuer.

Je vous prie de m'excuser si j'entre dans ces minutieux détails; mais, puisque vous avez été assez bon pour m'aider dans une aussi bonne œuvre à l'égard d'une malheureuse veuve bien méritante, et patronée

par tout ce qu'il y a d'honorable dans l'arrondissement, il faut bien que je vous explique complètement cette affaire.

Pour ce qui me concerne, tout marche à souhait pour la lutte du 1^{er} août. On dit même que, peut-être, il n'y aura pas lutte dans notre collège. Dieu le veuille!... ce serait la première fois. Je le devrais à l'entente parfaite qui existe cette année entre l'autorité administrative et le candidat ministériel. C'est encore à vous que je dois cette bonne situation, dont je m'applaudis fort. Si l'on ne vient pas engager le combat, ce ne sera pas faute d'avoir tenté l'abordage par tous les côtés par lesquels on pouvait espérer faire brèche. Aucun concurrent n'a encore montré son drapau... Du reste, si l'on vient au dernier moment, nous sommes en mesure... Les bataillons sont serrés.

Mes anciens collègues du département ne sont pas tous aussi peu inquiétés. Notre ami Lanyer a plus d'une lance à rompre.

Agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance des sentiments les plus affectueux de votre tout dévoué.

LACHÈZE.

Ancien député de la Loire.

P. S. — Ci-joint un échantillon de ma prose électorale.

AU MÊME.

Lombez, 29 juillet 1846.

Monsieur le Ministre,

Le grand jour approche. J'ai attendu jusqu'ici pour vous donner des nouvelles de mes chances, espérant toujours pouvoir vous dire quelque chose de certain. Je vois que je dois y renoncer. La plus grande incertitude règne sur le résultat final. Les deux camps sont, comme la dernière fois, à peu près égaux. Tout se décidera au dernier moment. Les faveurs que MM. de Salvandy et Laplagne ont accordées récemment à M. de Panat m'ont fait beaucoup de mal. Si je succombe, c'est à ces deux ministres que je devrai mon échec. Il est difficile de réussir quand on a contre soi l'opposition, qui est ici extrêmement violente, et une partie du Gouvernement. Les soi-disant légitimistes, dont cet arrondissement est la dernière forteresse, emploient contre moi des moyens un peu odieux. J'ai dénoncé au procureur du roi un notaire qui achète les votes. J'espère que nous pourrions réunir assez de preuves pour le faire juger par les tribunaux, ou du moins pour obtenir sa révocation de M. le garde des sceaux. Jugez de la colère que cet acte de rigueur a excitée. Il paraît certain qu'il y aura du bruit le jour de l'élection. Le sous-préfet fait venir une brigade de gendarmerie de plus, et nous nous préparons à tenir tête à l'émeute. En attendant, j'ai lancé une circulaire, dont

je prends la liberté de vous envoyer ci-joint un exemplaire. Si vous prenez la peine de le lire, vous verrez que je n'ai fait aucune concession à ce qu'on appelle les exigences électorales, et que j'ai dit, sans me gêner, tout ce que je pensais. Au milieu de cette Vendée, c'est un trait inouï. Vous m'avez demandé si j'aurais du courage dans la vie politique, je vous assure qu'il faut en avoir un peu pour se conduire ici comme je le fais. Tout le monde autour de moi est dominé par la crainte, même le sous-préfet et le procureur du roi, et je suis obligé de tenir bon pour tous.

Veillez recevoir, Monsieur le Ministre, avec votre bonté accoutumée l'assurance de mon affectueux et respectueux dévouement.

LAVERGNE.

P. S. — M. de Castelbajac vient d'arriver. Nous ne savons pas encore comment il se conduira. Les carlistes font toutes sortes d'efforts pour le circonvenir.

AU MÊME.

Bailleul, ce 30 juillet 1846.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous remercier, monsieur le Ministre, de la bienveillance avec laquelle vous avez accueilli la prière que je vous ai adressée. Le petit mot de réponse dont vous m'avez honoré a suffi pour calmer des appréhensions d'autant plus légitimes, que je m'étais adressé, pour la même affaire, de plusieurs côtés, sans pouvoir réussir.

L'état de mes affaires est toujours excellent, et je n'entrevois à présent aucun incident qui puisse être de nature à le changer. Mes amis estiment que j'obtiendrai une belle majorité, susceptible de s'élever de 50 à 80 voix, et peut-être au delà. Le parti légitimiste a épuisé tout ce qu'on peut imaginer de ruses et de violences. Je recueille des documents qui pourront servir à composer un chapitre nouveau pour le livre des procédés de l'opposition en matière électorale.

Le discours que Votre Excellence a prononcé à Lisieux est l'événement du jour dans notre province; le public s'en préoccupe et le salue avec d'autant plus de bonheur que Votre Excellence a présenté sous une formule plus saisissante l'idée progressive qui fait le fond de la politique conservatrice que vous avez si puissamment concouru à fonder. Ce discours, monsieur le Ministre, aura une grande influence sur le résultat des élections. Les masses ne sont pas encore assez éclairées pour pouvoir dégager le côté progressif des actes du Gouvernement; il est nécessaire que la parole les initie au mystère des choses, et la vôtre, monsieur le Ministre, a eu le grand mérite d'être tout à la fois explicative et philosophique, sans cesser d'être positive.

Veillez je vous prie, monsieur le Ministre, agréer

l'expression des sentiments affectueux et tout dévoués de votre très-humble et très-obéissant serviteur,

PUCHON.

AU MÊME.

Montpellier, le 31 juillet 1846.

Monsieur et honorable ami,

Je n'ai pas voulu vous faire part de nos inquiétudes pour l'élection de Lodève. Cette communication n'eût pu porter remède à rien. Il n'était plus temps de faire revenir du système d'insouciance avec lequel les intérêts politiques de ce collège ont été traités depuis deux ans.

En vous quittant, je vous dis que le Gouvernement avait dans la situation une confiance exagérée. Mais j'étais loin de croire aux dangers sérieux qu'elle a offerts. Heureusement qu'au lieu d'aller à Eaux-Bonnes pour me conformer aux prescriptions médicales, je suis venu ici, au 1^{er} juillet, soutenir la lutte carlo-républicaine dont tout le feu roulant se dirige en ce moment contre moi. L'alliance formée entre les légitimistes *extra muros* et les avancés de Lodève, a pour ses deux chefs MM. de Larcy et Renouvier; ce dernier, ancien député de Lodève, ayant des liens intimes avec tous les chefs de file de la gauche, très-nombreux dans ce collège. La bataille est engagée sur toute la ligne, et la mauvaise presse s'attaque à tout, même à mon caractère de magistrat. Puis-je m'en plaindre, lorsque hier encore la personne sacrée du Roi était en butte aux balles des assassins!

Nos autres arropdissements sont paisibles. Il y a quatre nominations assurées, et j'espère que le télégraphe suivra de près ces lignes, pour vous apporter les deux qui restent encore incertaines.

Agréé, Monsieur et honorable ami, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

T. VIGER,

Premier président.

P. S. — Je partirai pour Eaux-Bonnes, le 4 août.

AU MÊME.

Uzès, le 5 août 1846.

Monsieur le ministre,

Vous connaîtrez bientôt par la voix publique, à défaut de rapports officiels, les faits affligeants qui se sont passés au collège électoral d'Uzès. L'écrit ci-joint, publié hier à six heures du matin, vous révélera les causes de la résolution que je me suis vu forcé de prendre, dans l'intérêt du repos de mon pays.

N'ayant pu obtenir de mes amis la promesse de ne pas chercher à retenir les électeurs par la voie de la

force qu'on employait pour les leur enlever, j'ai fait cesser ce scandale par une démission, dans laquelle j'ai dû donner quelques satisfactions à l'indignation publique.

J'ai recueilli de cette démarche le seul prix qu'un homme de bien doit ambitionner : le pays est resté calme quand des désordres étaient prévus de toute part.

J'ai obtenu de mes amis la satisfaction d'une protestation destinée à révéler à la Chambre les faits graves dont nous avons à nous plaindre : mais c'est en me soumettant envers eux à l'obligation de vous dénoncer ces faits et de vous en demander la réparation. Ils sont si graves, qu'ils ont valu au sous préfet, trois fois dans la même journée, et en présence de deux cents personnes, les qualifications les plus humiliantes.

En me défendant avec plus de modération contre de tels abus, j'ai porté haut le drapeau conservateur que j'ai constamment suivi, et je n'ai pas eu, pour obtenir de vives sympathies, à dissimuler celles que vous m'avez dès longtemps inspirées.

Me voilà maintenant retiré de la vie politique, sans autre regret que celui de ne pouvoir vous prêter à l'avenir un concours aussi utile ; mais en vous conservant une position qui me permettra de vous démontrer, quand vous le voudrez, qu'avec la simple neutralité des agents du pouvoir, et à plus forte raison avec leur sympathie secrète, je puis vous rendre l'ami obscur, mais fidèle que vous avez perdu.

Je souhaite que vous n'en ayez jamais besoin, et que rien ne m'enlève à la retraite paisible et honorable que votre sollicitude m'avait dès longtemps préparée, et que j'attends de vos bontés pour moi.

Je suis avec un respectueux dévouement, monsieur le ministre, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

CHARLES DE LA BAUME,
ancien député.

AU MÊME.

Nîmes, 5 août 1846.

Mon cher et honorable ami,

Le télégraphe vous a appris depuis quelques jours notre beau succès électoral. Il est dû au zèle de tous ; fonctionnaires et électeurs, chacun a fait son devoir. M. Teste nous a donné un bon coup de main, en ralliant un certain nombre d'électeurs radicaux. Il s'est manifesté aussi des symptômes de décomposition dans le parti légitimiste. M. Davay s'est conduit avec sagesse et fermeté. Chacun a payé son tribut, et nul ne peut s'attribuer le succès. Vous aurez en M. de Feuchères un député médiocre de capacité, mais loyal et dévoué ; il n'a fait aucune concession à l'opposition. Vous n'oublierez pas, je l'espère, qu'il y a une dette à payer en-

vers Charles de La Baume ; il ne faut pas décourager ceux qui, contrairement à leurs intérêts locaux, vous ont prêté un loyal concours. Sa lutte à Uzès contre Charles Teste avait pris un mauvais caractère, qu'il a eu le bon esprit de faire cesser, en se désistant, quoique un peu tard. Mon frère a été vivement combattu par l'administration, qui a jugé que cela était nécessaire pour le succès de l'élection du général, mais il n'en est pas moins fâcheux de repousser ses amis, pour favoriser des adversaires qui ne s'en montreront pas reconnaissants.

Pouvons-nous annoncer que l'affaire des études de Genève est terminée, grâce à vous ? Vous m'obligerez beaucoup de me répondre un mot. — La nouvelle tentative contre la vie du Roi nous a consternés. Ne pourrions-nous pas, cette fois, remonter un peu plus haut qu'à l'auteur immédiat ? Il me sera difficile de me rendre à la Cour des Pairs, à moins que l'affaire ne prenne de plus grandes dimensions. Je suis retenu ici par les affaires du palais, et dès que je serai libre, j'irai voir ma fille et mon gendre Castelnuau, dont la santé n'est pas rétablie à beaucoup près.

Veillez présenter mes respects à madame Guizet, et recevoir, mon cher et honorable ami, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

R. DE DAUNANT.

AU MÊME.

Ambert, le 5 août 1846.

Monsieur le Ministre,

Un pressentiment me portait à solliciter de vous et du cabinet une mesure toute politique qui devait être en même temps mon ancre de salut (1). Vous n'avez pas cru devoir l'adopter, et je viens de succomber à deux voix.

Des manœuvres crapuleuses, la corruption, l'accord des oppositions et surtout l'hostilité du clergé, ont renversé celui qui, depuis 1830, s'était voué ouvertement et sans réserve à la défense du gouvernement du Roi et de la politique que vous pratiquez pour le bonheur du pays.

Ce résultat est d'autant plus regrettable pour mon arrondissement, que le parti conservateur, constitué à grand-peine, n'a plus de point d'appui dans cette localité.

L'administration elle-même a été vaincue par un fonctionnaire dont l'habit a favorisé les projets ennemis.

La gauche et le clergé ont, dit-on, reçu les engagements du nouvel élu.

Quant à moi, je ne resterai ni moins dévoué au

(1) Voir précédemment page 277.

Roi, ni moins fier de l'amitié que vous me portiez et que vous me conserverez, je l'espère.

A mon retour à Paris, j'aurai l'honneur de vous voir.

Agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma parfaite considération.

L. MOLIN.

P. S. — M. Vimal appartient à une famille tout entière légitimiste.

AU MÊME.

(Confidentielle).

Albi, ce 4 août 1846.

Mon cher Ministre,

Je viens de payer *Pritchard*, le *sel* et la *flétrissure*, la flétrissure surtout qui a fait voter en masse contre moi les légitimistes qui, sans cela, seraient restés neutres probablement. Je le prévoyais et vous l'avais dit.

Maintenant, qu'y a-t-il à faire pour la situation du chef-lieu du Tarn ?

Nos amis sont unanimes sur la réponse : me faire préfet de ce département, en renforçant en outre ma position par la pairie, en faisant passer M. Lafont ailleurs.

Je suis ici l'expression nette et complète de votre politique. Votre intérêt est donc de me soutenir, de me donner la position la plus forte, la moins expugnable.

Si vous le faites, nos amis me resteront et vous resteront, nos adversaires s'éclairciront de bon nombre d'entre eux qui nous reviendront, et leur élu lui-même pourra être amené à transaction, si vous en avez le désir ultérieurement.

Si vous ne le faites pas, nos amis s'en iront peu à peu vers la fortune nouvelle ; le découragement prendra les plus compromis, qui chercheront l'occasion de

faire accepter leur soumission, et vous avez perdu un chef-lieu de département.

Or, remarquez la situation politique du Tarn : Lacombe, qui est beaucoup mieux pour mon concurrent que pour moi, et qui s'appuie sur des hommes que vous trouvez tout à fait hostiles en toute autre circonstance, sur M. Rigal, par exemple, chirurgien de Gaillac, qui s'est porté à la présidence du conseil général contre le marquis de Dalmatie, disant à cette occasion : *J'ai voulu croiser mon bistouri avec l'épée du maréchal* ; M. d'Aiguillon la Selve, dont vous avez vu la profession de foi ; Carayon-Latour, nommé par les légitimistes, les protestants et le clergé ; M. d'Aragon, qui a tout promis et se lancera à toute course dans l'opposition active. Il ne vous reste donc que le marquis de Dalmatie, qui n'a aucune connaissance personnelle du pays, aucune influence personnelle, et ne représente rien que le nom illustre qu'il porte, nom qui n'a point empêché que son bureau n'ait eu qu'une majorité de quatre voix, et qu'un candidat inventé le samedi soir n'ait réuni 150 voix le dimanche.

Je livre ces réflexions à votre appréciation. Elles ne sont pas dictées par mon intérêt, mais l'intérêt qui me les inspire ne peut être le vôtre, celui du Gouvernement, sans être le mien.

Quand je me suis entièrement donné à vous, quand j'ai, sans exception, accepté toutes les responsabilités, je ne puis être battu sans que vous le soyez, rester opprimé avec ceux qui m'ont défendu, sans que cette défaite confirmée soit aussi et d'abord la vôtre.

Je compte aller demain voir M. le Maréchal à Soult-Berg, et ne rentrer ici que pour en repartir et me rendre auprès de vous.

Veillez bien agréer, mon cher Ministre, l'affectueux hommage de mon dévouement de cœur.

LE VICOMTE DECAZES.

(La fin à un numéro prochain.)

LA CENSURE ROYALE ET L'AMIRAL ROUSSIN.

III.

A M. L'AMIRAL ROUSSIN.

Neuilly, le 26 juin 1842.

Monsieur l'amiral,

J'ai eu l'honneur de me présenter chez vous, pour vous entretenir confidentiellement sur un sujet qui a paru mériter l'attention du Roi. Il a été rapporté à

Sa Majesté que vous étiez dans l'intention de publier un ouvrage sur l'Orient. Très-certainement, Monsieur l'amiral, vous avez trop de sagesse, d'expérience et de lumières, pour que le Roi n'y ait pas une confiance entière. Toutefois, le Roi craindrait que cette publication n'eût pas en ce moment toute l'opportunité désirable, surtout si vous traitez certaines questions po-

litiques de haute gravité. Sa Majesté voudrait du moins, Monsieur l'amiral, que vous prissiez le temps d'y réfléchir encore. Dans tous les cas, elle a trop de confiance dans ses relations personnelles avec vous, pour hésiter à vous demander la communication de l'ouvrage avant l'impression.

Voilà, Monsieur l'amiral, quel était l'objet de ma visite. J'ai pris le parti de vous l'écrire, pour ne pas suspendre indéfiniment la mission qui m'était confiée, et je saisis avec empressement cette occasion pour vous renouveler les assurances de mon respect et de mon dévouement.

C. FAÏN.

A M. LE BARON FAÏN.

Paris, 27 juin 1842.

Monsieur le baron,

Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 26 juin. J'avais en effet l'intention de faire imprimer des notes que j'ai rédigées en forme de résumé des incidents qui se sont passés pendant mon ambassade, et auxquels j'ai pris part, mais en m'abstenant scrupuleusement d'y faire intervenir aucun document officiel. Je croyais et je crois encore que cette démarche n'était interdite à personne; car j'étais non moins résolu à ne faire tirer ces notes qu'à un très-petit nombre d'exemplaires, et de les garder pour moi. C'est plus que jamais ma résolution, et je donne ordre par ce courrier, à l'unique personne que j'ai chargée de cette affaire, de reprendre sur-le-champ ces papiers, et de me les garder.

Je ne croyais pas d'ailleurs qu'après trois ans écoulés depuis mon retour d'Orient, il y eût le moindre inconvénient à résumer les faits qui se sont passés sous mes yeux. Ayez la bonté de dire au Roi, si vous le croyez nécessaire, que je ferai tout ce qui dépend de moi pour que ces notes, qui sont, je le répète, exemptes de tout caractère officiel et de tout sentiment d'aigreur contre le cabinet qui m'a rappelé, ne reçoivent aucune publicité.

Recevez, Monsieur le baron, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

BARON ROUSSIN.

P. S. — Je n'ai que le temps de vous répondre ce mot avant le départ de la poste.

AU MÊME.

Dunkerque, 28 juin 1842.

Monsieur le baron,

Je n'ai eu que le temps de répondre quelques mots, hier, à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de

m'écrire le 26 courant, pour ne pas manquer la poste; mais j'ai à cœur d'y ajouter quelques explications, que je prends la liberté de placer ici. Je serais désespéré que le Roi pût me croire la pensée de faire de l'opposition à son gouvernement. J'en suis incapable, comme j'en ai donné la preuve depuis près de trois ans; car mon dévouement pour Sa Majesté est sans bornes.

Mais, je me crois le droit d'empêcher l'histoire de m'attribuer des actes dont je ne suis pas l'auteur, et, dans cette vue, je suis dans l'usage de noter les faits dont je suis témoin, principalement ceux auxquels j'ai concouru, et à mesure qu'ils s'accomplissent. C'est ce que j'ai fait à Constantinople, et depuis mon retour. Quoique ce résumé soit peu volumineux (car j'ai scrupuleusement évité d'y joindre aucun document officiel), il était gênant d'en faire des copies pour mes amis, quand je voudrais leur en faire part. C'est ce qui m'a fait souhaiter d'en avoir un petit nombre d'exemplaires imprimés, mais avec la résolution très-arrêtée de n'en laisser sortir aucun de mes mains, du moins jusqu'à mon retour à Paris, qui n'aura lieu que dans quelques mois. Cet écrit est l'exposé très-succinct de mon ambassade, presque entièrement dépouillé de tout commentaire. Je n'ai fait en cela qu'imiter des exemples nombreux, et aucune publicité n'en serait possible, que par l'indiscrétion d'une personne, dans laquelle j'avais une entière confiance. La réserve que j'ai observée depuis près de trois ans, malgré des attaques réitérées que personne n'a réfutées, n'a donc pas cessé, et je continue de la considérer comme un devoir pour moi.

Mais la presse est d'une licence infinie; dix ateliers de biographie existent à Paris, qui presque tous m'ont écrit pour me demander, même avec menaces, des renseignements sans lesquels ils se croiraient autorisés à présenter les faits tels qu'ils les supposent; j'ai constamment gardé le silence. Cependant, pensant que le temps écoulé avait donné à la question d'Orient un cachet historique, j'ai achevé le résumé qui fait l'objet de votre lettre, en vous renouvelant l'assertion que, tout en l'imprimant, mon intention formelle a été de la garder pour moi jusqu'à mon retour, et même à toujours, si la convenance m'en était démontrée. Je viens d'en renouveler l'ordre positif, sur votre première observation.

Voilà, monsieur le baron, l'explication que je désirais vous donner et ajouter à ma réponse d'hier. J'y joindrais une copie de mon écrit par le courrier d'aujourd'hui même, si elle était achevée, mais ce sera le plus tôt possible, tant j'ai hâte de vous mettre à même de voir que cet écrit ne contient rien qui porte atteinte aux sentiments qui m'animent et qui sont ceux d'un dévouement absolu au Roi.

Je n'ai pas caché que je crois ne pas m'être trompé dans la question d'Orient, et que j'ai été blessé du

brusque rappel qui m'a frappé, en m'attribuant des torts que je n'ai pas eus. Je n'ai vu dans cette mesure qu'une déférence pour la presse, que j'avais le droit de signaler, mais en m'abstenant, à l'égard du cabinet auteur de cette mesure, de toute aigreur et de toute récrimination; et, si j'ai formulé ma pensée à cet égard, je répète que je voulais que ce fût pour moi seul, croyant d'ailleurs, je le répète encore, que le temps qui s'est écoulé jetait dans le domaine public les faits dont il s'agit. Il est parfaitement entendu que le document dont je parle sera tout à votre disposition pour en faire l'usage qui vous paraîtra convenable au but que nous nous proposons tous deux.

Recevez, monsieur le baron, l'assurance de ma considération la plus distinguée, et permettez-moi d'ajouter la plus affectueuse.

BARON ROUSSIN.

—
AU MÊME.

Dunkerque, 29 juin 1842.

Monsieur le baron,

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier que, conformément à votre demande du 26 courant, je vous adresserais aujourd'hui le document que le Roi désirait connaître; je n'ai pris que le temps de le faire copier, et il est ci-joint. J'espère que Sa Majesté y verra qu'il n'a rien d'hostile; il n'est que l'exposé de ce qui s'est passé, et de ce dont j'ai été témoin. Je crois donc sincèrement qu'il ne blessera personne, puisque, tôt ou tard, ce qu'il contient sera connu comme conforme à la vérité. Je croyais le moment arrivé de laisser passer cet exposé, et cependant j'avais résolu de le garder encore pour moi pendant quelque temps; j'avais prescrit de mettre chez moi les épreuves qui m'étaient destinées, et de n'en tirer aucune autre; sur votre avis, monsieur le baron, j'ai écrit de retirer aussi ma note, et je ne puis douter que, par le courrier de demain, je n'apprenne que cela a été fait.

Je serais désespéré qu'il en fût autrement, car je veux obéir au Roi; l'idée de lui avoir déplu m'afflige profondément; je n'en avais pas l'intention. Je n'ai nul penchant pour la polémique personnelle; et je me suis tu près de trois ans, malgré bien des provocations; je ne demande pas mieux que de continuer. J'ai cru que le moment actuel, que l'absence des Chambres et des préoccupations d'autre genre, laisseraient passer ma démarche inaperçue; j'ai fait pour l'annuler tout ce qui était en mon pouvoir.

Ci-joint le document en question et une lettre pour Sa Majesté avec la copie de cette lettre.

Je vous prie, monsieur le baron, de recevoir l'assurance de ma considération la plus distinguée et la plus affectueuse.

BARON ROUSSIN.

P. S. — L'indisposition qui me force d'aller prendre les eaux d'Aix-la-Chapelle m'empêche seule de retourner à Paris, offrir l'hommage de mes humbles excuses au Roi, et je le regrette vivement.

—
AU ROI.

Dunkerque, 29 juin 1842.

Sire,

La liberté que je prends de soumettre à Votre Majesté l'écrit ci-joint m'est suggérée par un avis de M. le baron Fain, qui m'informe, par ordre du Roi, qu'on me croit disposé à le répandre dans un but hostile à votre Gouvernement.

Je proteste contre une telle pensée qui ne m'est parvenue à l'esprit et qui n'y viendra jamais; j'ai écrit ces pages, uniquement pour me rendre compte à moi-même de ma conduite dans la position élevée que j'ai occupée, et qui a été le théâtre d'événements graves auxquels j'ai participé, et afin d'en laisser un jour à mes enfants l'exposé fidèle. En imprimant ces pages, je n'avais d'autre intention que de m'en procurer quelques exemplaires pour les communiquer à mes amis, lorsque les circonstances permettraient de le faire sans inconvénient; et pour garant de la sincérité de cette intention, je crois, Sire, pouvoir invoquer le passé. Pendant près de trois ans et malgré de nombreuses attaques directes et indirectes, dirigées contre moi, je me suis scrupuleusement abstenu d'y répondre; je n'ai pas d'autre dessein aujourd'hui.

Voilà, Sire, l'exacte vérité. J'avais fait la plus expresse injonction à la personne que j'ai chargée de suivre l'impression de ma note, d'en tirer un petit nombre d'épreuves pour moi seul et de s'assurer qu'aucun autre n'en serait distraite. Sur l'avertissement de M. le baron Fain, j'ai aussitôt révoqué la première partie de cet ordre.

Je ne chercherai pas, Sire, à justifier cet écrit, qui se borne à l'exposé des faits dont j'ai été témoin, et de mon opinion à leur égard; mais j'affirme de nouveau que mon intention était complètement inoffensive.

Je termine, en suppliant Votre Majesté de me permettre de lui offrir l'hommage du respectueux, profond et inaltérable dévouement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur.

BARON ROUSSIN.

—
A M. L'AMIRAL ROUSSIN.

Monsieur l'amiral,

Je me suis empressé de remettre au Roi la lettre et

le mémoire manuscrit, que vous m'aviez fait l'honneur de me confier.

Sa Majesté m'a chargé, M. l'amiral, de vous témoigner combien elle a été sensible à cette obligeante communication, et à la résolution que vous m'annoncez de ne pas publier en ce moment votre mémoire. Elle n'attendait pas moins de votre loyauté, qu'elle a depuis longtemps appris à connaître et qu'elle sait ap-

précier. Elle vous en remerciera elle-même à votre retour à Paris.

Dès à présent, j'ai l'honneur de vous remettre votre mémoire manuscrit, en vous renouvelant, de la part de Sa Majesté l'expression des sentiments qu'elle vous porte.

Veillez agréer, M. l'amiral, etc.

G. FAIN.

MÉLANGES.

IV.

Le prince Bibesco.

AU PRINCE BIBESCO.

Prince, j'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée, le 18 du mois dernier, au sujet de l'aîné de vos fils, dont vous désirez l'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr.

J'ai apprécié, et comme père et comme Roi, la tendre sollicitude qui vous a dicté ce vœu. Les obstacles qui s'opposaient à son accomplissement vous étaient connus à l'avance; mais le désir de vous donner une marque de bienveillance particulière m'a porté à faire rechercher les moyens de les lever. J'ai la satisfaction de vous annoncer que, par une exception qui vous est toute personnelle, votre fils sera admis aux épreuves ordinaires du concours pour l'entrée à l'École spéciale. Je ne doute pas qu'il ne se rende digne de cette faveur par la manière dont il sortira de ces épreuves et dont il se conduira comme élève interne de l'École. J'aimerais à le suivre avec intérêt dans le cours de ses études et à vous donner ainsi un nouveau gage de mon estime et de ma bienveillance. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Prince, en sa sainte et digne garde.

Écrit en notre palais de Neuilly, le 18^e jour du mois de juin de l'an de grâce 1847.

LOUIS-PHILIPPE.

A S. M. LE ROI DES FRANÇAIS.

Bucharest, le 8/20 juillet 1847.

Sire,

La lettre que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire le 18 du mois dernier m'a pénétré d'un sentiment de bonheur tel qu'on en éprouve bien peu dans le cours de la vie. Gage précieux de votre auguste bienveillance, la grâce que nous recevons, moi et mon fils, ajouterait encore, s'il était possible, à notre affection pour la France, et à notre respectueuse gratitude pour le monarque qui préside à ses destinées. Mon fils saura, j'ose l'espérer, répondre à une si haute faveur. Pour moi, Sire, c'est le cœur tout ému de vos bontés que je viens renouveler à Votre Majesté l'hommage des vœux que je forme pour son glorieux règne, ainsi que celui du profond respect avec lequel je suis, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-obéissant serviteur.

G. BIBESCO.

Les Correspondants de M. Guizot, ambassadeur à Londres.

A M. GUIZOT, A LONDRES.

Paris, 11 juin 1840.

Mon cher monsieur,

Plusieurs de nos amis vous ont écrit, je n'ai pas fait comme eux; mon silence n'est pas de l'oubli, et j'ai été bien heureux de causer de vous avec M. Génie,

toutes les fois que j'en ai trouvé l'occasion; mais que vous dire, moi qui ne puis me faire à la situation, ni la comprendre; moi sur lequel elle exerce un effet si singulier, troublant toutes mes idées, me tenant dans une sorte d'idiotisme politique. Je n'ai plus de base pour poser mes pieds, il me semble que le terrain se dérobe sous moi, que le vide est dans mon cerveau.

Je ne cesse de dire : *Grand Dieu rends-nous le jour,*

et combats contre nous ! mais le jour ne vient pas et je crains que cette obscure mêlée ne dure longtemps. J'ignore qui en sortira vainqueur, mais je crains fort que personne n'en sorte plus grand et plus glorieux. Quant à vous, qui en êtes momentanément à l'écart, permettez-moi de trouver heureux qu'il en soit ainsi, et de souhaiter que cette situation se prolonge pour vous, tant que vous pourrez honorablement la prolonger. Vous êtes au milieu d'une grande nation qui sait priser à leur véritable hauteur les hommes de votre trempe. Vous y occupez un poste éminent, gardez-le. Vous ne pouvez pas vous associer ici à la politique d'expédient qui s'y fait; vous vous briseriez inutilement contre elle, si vous veniez la combattre; vous avez souvent grondé les mauvais instincts du pays; le pays aime trop ceux qui le caressent et il a son homme pour cela, le quel nous promet, quand il sera plus assis, une bonne tyrannie ministérielle. Il a trop haute opinion de lui, et trop mauvaise des autres, pour qu'il n'en soit pas incessamment ainsi.

J'ai lu notre avenir dans son irritation extravagante, quand la Chambre, avec un merveilleux bon sens, a donné un échec à sa fanfare bonapartiste. J'étais côte à côte avec lui dans ce moment, et je garderai long souvenir de ce que j'ai vu et entendu. J'entends dire que son esprit aventureux et son excessive légèreté lui créeront quelque jour des embarras qui pourront nous rendre la liberté; comme je ne crois pas que mon pays aime sérieusement la liberté, je crains qu'il ne soit longtemps aveugle, et qu'il ne se lasse pas sitôt de ce nouveau maître.

Au reste, il devient de moins en moins remuant, et de plus en plus absorbé par les intérêts individuels et matériels. Si le culte de ces intérêts n'est pas suffisant pour faire les grandes nations, il aura été dans cette occasion une sauvegarde précieuse, et, dans l'absence de tous autres liens, aura maintenu l'ordre social.

Une démocratie fortement centralisée, fortement gouvernée, voilà tout ce qu'on peut espérer de constituer dans ce pays-ci; quant à un véritable gouvernement représentatif, rêves d'âmes libres et généreuses.

Ce rêve a été le mien; je m'en suis nourri à votre école, ce sera un de mes plus chers souvenirs, et votre amitié, si vous voulez bien me la continuer, me dédommagera de tous ces mécomptes.

Agréé, mon cher monsieur Guizot, l'assurance de l'attachement le plus sincère.

MURET (de Bord).

Avez-vous en Prusse quelque ami à qui vous auriez

l'obligeance de recommander mon neveu Edmond Teisserenc, qui se propose d'y aller étudier les travaux publics?

—
AU MÊME.

Paris, 22 juillet 1840.

Mon cher ami, ce billet vous sera remis par M. Greffulhe, qui va passer cinq ou six jours en Angleterre. Je l'ai assuré que vous seriez charmé de le voir. Du reste, il a des liaisons intimes à Londres avec plusieurs personnages considérables, et sa conversation, quand il aura eu des rapports avec eux, pourra n'être pas sans intérêt pour vous.

Je vois le cabinet presque plus inquiet de l'affaire d'Espartero que de celle de l'Orient, qui m'occupe beaucoup plus que la première. Il y a là, dans mon opinion, bien plus de dangers. Dieu veuille, que vous nous les évitiez!

Le Chancelier, qui sort de mon cabinet, me charge de tous ses compliments pour vous. La pauvre madame Pasquier n'a presque plus la tête à elle, et ses médecins en sont à souhaiter qu'elle perde le peu de raison qui lui reste.

Vous a-t-on dit le mariage de Fréville avec une demoiselle Moulinié, sœur d'un de nos curés de Paris, et jeune personne de trente-cinq à quarante ans? C'est l'abbé Dupanloup qui a fait cet arrangement. Vous savez celui de lady Acton avec le fils de lord Grandville. — J'ai été heureux d'avoir de vos nouvelles par Mallac. Je voudrais bien qu'il eût une position.

Je ne suis pas fixé sur ce que je ferai cet été. Je sais seulement que je n'irai pas dans le Midi.

La clôture de la session vous a rassuré sur la proposition Rémilly. Vous pouvez être aussi tranquille à l'égard de la dissolution.

Je pense que nous aurons une nomination de Pairs, dans le cours de l'été. D'après deux ou trois conversations que j'ai eues avec Thiers, j'espère que les choix seront bons.

Mille amitiés.

LE DUC DECAZES.

P. S. — Je vous envoie une publication faite par le Ministre du Commerce et de l'Agriculture. J'en confie un exemplaire à M. Greffulhe pour lord Holland, et un pour le marquis Lansdowne.

REVUE RÉTROSPECTIVE

N° 19.

ON NE REÇOIT PAS D'ABONNEMENT. — CHAQUE NUMÉRO SE VEND SÉPARÉMENT. — PRIX : 50 CENT.

En payant six livraisons d'avance, on les recevra à domicile.

Paris. — PAULIN, éditeur, rue Richelieu, 60.

NOTRE PROCÈS CONTRE M. BLANQUI.

Quand nous avons intenté contre M. Blanqui le procès dans lequel vient d'intervenir l'Ordonnance qu'on va lire, notre adversaire était alors dans une situation qui n'interdisait pas de l'attaquer.

Sa position actuelle nous fait une loi de nous borner à nous défendre. M. Blanqui, pour détruire l'effet du document que nous avons publié dans cette *Revue*, n° I, a cherché à faire croire ou que nous avons fabriqué ce document, ou que nous l'avions publié le sachant fabriqué. Qu'on lise, et l'on verra si notre justification est assez complète.

Dans le n° III de cette *Revue*, p. 33, nous annonçons que nous publierions, dès qu'elles seraient terminées, et l'enquête judiciaire et l'enquête entreprise par la Commission instituée par les Clubs pour prononcer entre M. Blanqui et nous.

Une sommation à M. le Procureur de la République nous a mis en possession d'une expédition de l'Ordonnance de la Chambre du conseil.

Quant à la Commission d'enquête des Clubs, bien que nous nous soyons toujours empressé de nous rendre devant elle quand elle nous a fait l'honneur de nous y appeler, bien que nous ayons immédiatement fourni les renseignements qu'elle pouvait attendre de nous, et répondu aux questions que nous a adressées son président, M. Etienne Arago, nous avons vainement attendu le jugement que, spontanément, elle s'était donné mission de prononcer.

Pour suppléer à cette décision, à cet arrêt, qui, nous ne savons par quelle cause, venait à nous manquer, nous avons voulu du moins reproduire un dossier administratif qui était conservé aux archives de la Sûreté générale au Ministère de l'Intérieur, et qui renfermait une correspondance confidentielle entre M. Duchâtel et MM. les préfets d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher, correspondance relative à M. Blanqui. Quand nous nous y sommes présenté pour demander communication et prendre copie de ces pièces, on nous a produit à leur place un

récépissé de la Commission des Clubs constatant que ces documents, dont le déplacement est injustifiable, lui avaient été confiés.

Ni démarches ni instances de notre part n'ont pu amener la réintégration de ce dossier. Nous regretterions vivement que les opérations de la Commission des Clubs se fussent bornées à la perte de pièces aussi importantes.

Du reste, et malgré l'absence de ces preuves complémentaires, on pourra voir par les dépositions qui suivent combien la vérité a su se faire jour.

ORDONNANCE DE LA CHAMBRE DU CONSEIL.

Extrait des minutes du greffe du tribunal de première instance du département de la Seine, séant au Palais-de-Justice, à Paris.

D'une procédure instruite par M. Filhon, juge près ledit tribunal, il appert avoir été extrait l'ordonnance de renvoi en police correctionnelle de Auguste Blanqui, par suite d'une plainte en diffamation portée par M. Taschereau, et dont la teneur suit :

Nous JUGES composant la neuvième chambre du tribunal de première instance du département de la Seine, réunis en la chambre du conseil, conformément à l'article 127 du code d'instruction criminelle ;

Vu les pièces du procès et l'instruction faite contre Auguste Blanqui, ensemble les conclusions de M. Salilé, substitut de M. le procureur de la République, du 10 juillet 1848, tendantes à renvoi en police correctionnelle du susnommé ;

Où le rapport de M. Filhon, l'un des juges d'instruction près de ce tribunal,

Duquel il résulte que le sieur Taschereau a publié, dans le recueil intitulé *Revue rétrospective*, un document ayant pour titre : DÉCLARATIONS FAITES PAR *** DEVANT LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Au-dessous de ce titre on lisait : « Comme ce document n'est pas signé, nous ne nous croyons pas suffisamment autorisé à reproduire ici un nom qui n'est pas laissé en blanc dans la pièce que nous avons sous les yeux. »

Le document dont il s'agit avait été déposé récemment par le sieur Taschereau aux archives du Ministère de l'Intérieur ; il a été produit dans le cours de l'instruction, et on a pu constater alors que le nom laissé en blanc dans la publication de la *Revue rétrospective* était celui du sieur A. Blanqui. Ce dernier, d'ailleurs, s'était d'avance reconnu désigné lui-même.

En effet, l'article de la *Revue* ayant été reproduit dans la *Gazette des Tribunaux* du 1^{er} avril 1848, et par le *Journal des Débats* du lendemain, le sieur A. Blanqui adressait à ces deux journaux, le 1^{er} avril, deux lettres qui ont été insérées dans la *Gazette des*

Tribunaux du 2 avril, et dans le *Journal des Débats* du même jour.

Ces lettres, qui ont donné lieu à la plainte du sieur Jules Taschereau étaient ainsi conçues :

1^o Au rédacteur de la *Gazette des Tribunaux*.

« Monsieur le rédacteur, vous publiez aujourd'hui une pièce que vous dites extraite de la *Revue rétrospective*. J'y suis désigné aussi clairement que si mon nom même y était articulé. Cette pièce a été fabriquée par des ennemis indignes qui se cachent et que je vais démasquer. Je vous prie de publier ma lettre en attendant la réponse que je vais faire à l'agression inouïe dirigée contre moi.

« Paris, 1^{er} avril 1848.

« Signé A. BLANQUI. »

2^o Au rédacteur du *Journal des Débats*.

« Monsieur, une pièce infâme a paru aujourd'hui dans la *Gazette des Tribunaux*. J'y suis désigné d'une manière aussi claire que si mon nom y était articulé, bien qu'il ne le soit pas ; cette pièce est fabriquée par des ennemis indignes qui se cachent et que je vais démasquer. Si vous publiez la pièce, je vous prie, monsieur le rédacteur, d'y joindre le présent billet, afin que le public connaisse la réponse en même temps que l'attaque.

« 1^{er} avril 1848.

« Signé A. BLANQUI. »

Le caractère injurieux et diffamatoire de ces deux lettres ne saurait être méconnu. Le document publié y est qualifié de *pièce infâme*. L'auteur ou les auteurs de sa publication, d'*ennemis indignes qui se cachent* ; sous ce premier rapport il y a injure publique.

D'un autre côté, le signataire de ces deux lettres ajoute que « la pièce publiée a été fabriquée par des ennemis indignes, etc. » Ces expressions constituent évidemment une diffamation, car elles contiennent l'imputation d'un fait déterminé, de nature à porter atteinte à l'honneur et à la considération (article 13 de la loi du 17 mai 1819).

Maintenant est-ce contre le sieur Jules Taschereau que sont dirigées l'injure et la diffamation dont nous venons de reconnaître l'existence ? Il est difficile d'en douter en présence des termes mêmes des lettres in-

criminées, ainsi que des circonstances dans lesquelles ces lettres ont été écrites et publiées. Si le nom même du sieur Jules Taschereau n'y est pas prononcé, on y parle de la *Revue rétrospective*, dont le sieur Jules Taschereau était notoirement l'auteur, et dont chaque livraison porte son nom, notamment celle où figure le document qui a provoqué les lettres du sieur A. Blanqui.

Au surplus, toute espèce de doute serait levé par le passage suivant de la *Réponse* imprimée, signée et publiée par le sieur A. Blanqui quelque temps après l'apparition du document dont il s'agit :

« Qui l'a publiée (cette pièce)? M. Taschereau, un « dynastique, ami du *National*... ; ceci est un coup de « poignard donné par derrière, de la main du bravo ! « Tout à l'heure je traînerai au grand jour les enne- « mis dont la peur et la haine ont amené dans l'ombre « un bras mercenaire... Quant à vous, citoyen Tas- « chereau, vous mentez ! »

Il est donc incontestable que le sieur Taschereau est, sinon l'unique personne, du moins une des personnes auxquelles s'adressent les expressions injurieuses et diffamatoires relevées ci-dessus dans les lettres incriminées.

Dès lors, le sieur Jules Taschereau ayant régulièrement porté plainte en se portant partie civile, la justice est appelée à examiner les charges résultant de l'instruction.

L'instruction s'est principalement attachée à vérifier si les déclarations attribuées à Blanqui sont réellement émanées de lui, ou si au contraire le document publié n'est que le produit d'une machination ayant pour but de le perdre dans l'opinion publique.

Il est constant d'abord que ce document n'a été écrit ni signé de la main du sieur A. Blanqui.

Tout porte à croire qu'il n'est lui-même qu'une copie ; la pièce originale n'est pas entre les mains de la justice.

Mais l'instruction a établi de la manière la plus certaine que le document produit a été écrit par le sieur Lalande, ancien secrétaire de la présidence de l'ex-Chambre des Pairs.

MM. Pasquier, ex-chancelier de France, de la Chauvinière, ancien secrétaire archiviste adjoint de la Chambre des Pairs, Zangiacomi, conseiller à la Cour d'appel, et Chauvin, employé aux archives de l'ex-Cour des Pairs, ont formellement reconnu l'écriture du sieur Lalande ; enfin Lalande lui-même, entendu à la fin de l'instruction, n'a pas hésité à déclarer que la pièce était en entier de sa main.

A quelle époque et dans quelles circonstances cette pièce a-t-elle été écrite par le sieur Lalande ? M. Pasquier, ex-chancelier, dont les dépositions sont empreintes de la plus extrême réserve, a fait sur ce point une déclaration précieuse à recueillir à raison même

de la réserve dont ce témoin a cru devoir s'entourer :

« Si M. Lalande a en effet copié ladite pièce, déclare « l'ex-chancelier Pasquier dans sa déposition du 28 « avril, il est vraisemblable qu'il a fait cette copie dans « son cabinet attendant au mien.

« Lui en aurais-je donné l'ordre ? cela est possible « aussi, mais je n'en ai aucun souvenir. »

Et dans sa seconde déposition, le même témoin ajoute : « Du moment où la pièce dont est question est de « l'écriture de M. Lalande, on peut avec toute vrai- « semblance tirer cette conséquence que M. Lalande « avait fait cette copie sur une pièce qui s'est trouvée « entre mes mains. Il me paraît vraisemblable que la « pièce copiée par M. Lalande a été, pendant quelques « moments, entre mes mains ; mais si le fait a été ainsi, « j'affirme positivement que je ne retrouve rien dans « ma mémoire qui me présente la physionomie de cette « pièce, si elle était un original, ou n'était elle-même « qu'une copie. »

Le témoin Lalande a confirmé, en les complétant, ces déclarations de M. Pasquier : « J'ai écrit cette pièce. « a-t-il dit, sous les ordres de M. Pasquier, mais il « m'est impossible de me rappeler quels étaient les « documents écrits sur lesquels j'ai fait cette copie ; je « ne saurais dire si c'étaient des notes informes, et par « qui elles auraient été écrites, ou si au contraire c'é- « tait une pièce déjà mise au net. »

Il résulte de ce qui précède que le document dont il s'agit est réellement sorti du cabinet de la présidence de l'ex-Chambre des Pairs ; l'instruction a établi en outre que, sinon le document lui-même, du moins les faits et circonstances qui s'y trouvent consignés, ont été, à l'époque même dont il porte la date (octobre 1839), portés à la connaissance de plusieurs témoins, occupant des fonctions éminentes dans la politique ou dans la magistrature.

M. Zangiacomi, conseiller à la Cour d'appel, dépose « que la lecture de la pièce publiée par la *Revue rétro- « spectiv*e a ranimé chez lui d'anciens souvenirs, que « plusieurs des faits y énoncés se sont trouvés confor- « mes à des circonstances qu'il avait connues comme « magistrat ; qu'enfin il est resté convaincu que la pièce « en question ne pouvait émaner que d'une personne « parfaitement renseignée. »

M. de La Chauvinière, après avoir rappelé les dates de l'arrestation du sieur Blanqui (14 octobre 1839), et de sa comparution devant la Cour des Pairs (14 janvier 1840), dépose en ces termes :

« Un jour, je ne saurais préciser d'une manière ab- « solue la date, mais c'est bien certainement avant la « comparution de Blanqui devant la Cour, et, dans ma « conviction, peu de jours après les dates indiquées « dans l'écrit que vous me représentez, M. le chance- « lier me dit en me remettant un manuscrit : Voulez- « vous lire quelque chose de curieux ? ce sont les ré-

« révélations que Blanqui vient de faire devant le Mi-
« nistre de l'Intérieur. La lecture que j'en fis immé-
« diatement fit sur moi une impression profonde ; ma
« mémoire, qui rarement me fait défaut, en conserva
« souvenir à tel point que j'aurais pu en rendre un
« compte exact avant la publicité que cet écrit vient
« de recevoir. »

La déposition de M. Frank-Carré, ancien procureur général, aujourd'hui premier président de la Cour d'appel de Rouen, n'est pas moins positive :

« Quelques jours, dit-il, après l'arrestation de Blan-
« qui, me rendant au Luxembourg pour l'instruction
« de l'affaire, M. le chancelier me dit : Eh bien !
« Blanqui vient de faire des révélations devant le Mi-
« nistre de l'Intérieur. Ces renseignements sont, à
« vrai dire, plus utiles pour l'administration que pour
« la justice régulière ; mais enfin, prenez-en connais-
« sance, ils sont assez curieux.

» Je les lus attentivement et j'en conservai un sou-
« venir exact, à tel point qu'en lisant la pièce publiée
« dans la *Revue rétrospective*, je me rappelai les cho-
« ses quant au fonds, et je dirai même jusqu'à leur
« forme.

« J'ajouterai même que mes souvenirs devançaient
« le contenu de la pièce publiée, et que je me disais :
« Je vais sans doute y voir tel ou tel point. »

Enfin, deux membres du ministère d'alors, MM. Pas-
sy et Dufaure, entendus comme témoins, entrent dans
des détails dont il est impossible de ne pas remarquer
la concordance frappante avec la teneur même du do-
cument publié.

M. Dufaure, notamment, s'exprime ainsi : « Je me
« rappelle parfaitement que le nommé Blanqui, après
« son arrestation, ayant témoigné le désir, d'après le
« rapport qui nous en fut fait en Conseil, d'être mis en
« rapport avec un membre du gouvernement, M. le
« Ministre de l'Intérieur Duchâtel fut chargé de cette
« mission.

« Il se rendit deux ou trois fois à la prison où était
« détenu le nommé Blanqui. M. le Ministre ne nous
« rendit pas compte dans tous leurs détails des décla-
« rations de Blanqui, mais nous sûmes qu'elles avaient
« de l'importance, en ce qu'elles dévoilaient l'organi-
« sation des sociétés secrètes. J'avais cru me rappeler
« que M. le Ministre de l'Intérieur avait eu trois con-
« férences successives avec le nommé Blanqui, si bien
« qu'à la lecture de la *Revue rétrospective* je rappro-
« chai involontairement mes souvenirs des trois dates
« que contient la pièce publiée.

« Cependant, dans la crainte que mes souvenirs ne
« soient pas parfaitement exacts à cet égard, je dois
« dire seulement qu'il nous a été rendu compte de plu-
« sieurs conférences. »

Un seul point restait à éclaircir, s'il n'est déjà suffi-
samment éclairci par les dépositions des témoins ci-

dessus analysées. C'est ce fait, que le document aurait
été copié sur une pièce originale communiquée par
M. le ministre de l'intérieur au président de l'ex-Cour
des Pairs.

A cet égard, la déposition de M. Pasquier était res-
tée dans les limites de la plus grande réserve, mais,
interpellé de nouveau, ce témoin a répondu :

« La pièce en question m'aurait été communiquée
« par M. le Ministre de l'Intérieur ; cela est possible,
« cela est même vraisemblable, mais je ne saurais
« l'affirmer. »

En résumé, l'instruction a établi que la pièce dont
il s'agit, n'est pas récente ; qu'au contraire son exis-
tence remonte à 1859 ; que cette pièce est sortie du
cabinet de la présidence de l'ex-Chambre des Pairs ;
qu'enfin, elle n'est que la reproduction ou la copie
d'une autre pièce originale non représentée aujour-
d'hui, mais dont l'existence, à la date de 1859, ne
peut être raisonnablement mise en doute.

Dès lors, il demeure démontré que le document
publié par la *Revue rétrospective*, n'a pas été fabriqué
dans le but de perdre le sieur Blanqui, et que l'im-
putation dirigée à cet égard par le sieur A. Blanqui con-
tre le plaignant est complètement dénuée de vérité.

La vérité de l'imputation n'eût pas fait disparaître
la diffamation et l'injure publique qui forment l'objet
de la plainte, mais sa fausseté est une circonstance qui
aggrave le délit.

Dans ces circonstances,

Attendu qu'il résulte de l'instruction, charges suf-
fisantes contre A. Blanqui, de s'être rendu coupable de
diffamation et d'injure publiques contre le sieur Jules
Taschereau, en écrivant et en faisant publier :

1^o Dans la *Gazette des Tribunaux* du 2 avril 1848,
une lettre signée de lui, datée du 1^{er} du même mois,
commençant par ces mots :

« Monsieur le rédacteur, vous publiez aujour-
« d'hui, » et finissant par ceux-ci : « *L'aggression*
« *inouïe dirigée contre moi ;* »

2^o Dans le *Journal des Débats* du même jour, 2 avril,
une autre lettre également signée de lui, datée du
1^{er} avril 1848, commençant par ces mots :

« Monsieur, *une pièce infâme...*, » et finissant par
ceux-ci : « *La réponse en même temps que l'atta-*
« *que.* »

Vu la plainte portée par le sieur Jules Taschereau,
en date du 7 avril 1848, ensemble les articles 13, 14,
18 et 19 de la loi du 17 mai 1819 et 150 du Code
d'instruction criminelle ;

Renvoyons ledit Auguste Blanqui devant le tribunal
de police correctionnelle, pour y être jugé conformé-
ment à la loi.

Fait à Paris, au Palais-de-Justice, ce 18 juillet 1848.

Signé, HUA, CARRÉ DE VAUX et FILBON.

AFFAIRES D'ESPAGNE ET MARIAGE DU DUC DE MONTPENSIER.

I.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE MADRID.

23 juillet 1842.

.... Je rends compte, dans ma dépêche, de la retraite probable de la marquise de Belgida, camarera-mayor de la reine. Les intrigues de M. de Parsant et de l'infante ont créé dans le palais un état de choses anormal sur lequel je dois appeler toute votre attention. Vous saviez les intrigues ; je vous avais raconté ce que M. de Parsant m'en avait dit lui-même. Le régent, le tuteur, M. Heros, la comtesse de Mina, se sont aperçus d'un grand changement dans les dispositions de la reine à leur égard ; la comtesse de Mina s'en est plainte, en menaçant de faire cesser les plaisirs et les promenades. La plus grande surveillance fut exercée, et l'on découvrit entre les mains de la reine une petite boîte dont le secret, qu'elle montra elle-même, cachait le portrait du duc de Cadix. Cette boîte avait été remise par Ventosa, professeur de Sa Majesté, qui perdit sa place immédiatement. On découvrit aussi que la marquise de Belgida pouvait bien être pour quelque chose dans ces nouvelles dispositions de la reine, et il paraît que l'on chercha dès-lors à lui rendre la place intenable.

Quoi qu'il en soit de tous ces détails, il est certain que la reine, qui depuis longtemps entretenait des sentiments peu bienveillants pour l'entourage que lui a donné la révolution de septembre, mais qui les dissimulait avec une adresse que quelques personnes trouvaient effrayante, a levé le masque un moment, sans aucun doute à l'instigation de sa tante. On a reconnu la main et on l'éloigne, en même temps que l'on veut faire des exécutions dans le palais. Il est hors de doute que l'on cherchera à éloigner de la reine toutes les personnes qui peuvent donner ombrage par leur position ou par leur opinion. Les lois espagnoles autorisent les mineurs à choisir leur tuteur, lorsqu'ils atteignent l'âge de douze ans. Ce temps approche pour la reine ; peu de personnes en parlent, mais il suffit que cela soit, pour que l'on déplore plus vivement encore les intrigues qu'il, en décidant la reine à rompre en visière, ne fût-ce qu'un moment, aux personnes qui l'entourent, peuvent augmenter les craintes de celles-ci, soit pour le présent, soit pour l'avenir.

Au reste, depuis que ces inquiétudes ont commencé, des avances ont été faites au parti modéré. Gonsalès

sert d'intermédiaire. On propose la rentrée de la reine-mère comme particulière, en Espagne, en promettant de rejeter les prétentions du duc de Cadix. Ces démarches ont été repoussées par les chefs du parti ; on assure qu'on veut les tenter directement auprès de la reine. Ces manœuvres témoignent de la crainte qu'inspirent l'infante et les dispositions de la jeune reine.

NOTE (1).

La reine voulant seconder les desirs de l'infant don François de Paule pour l'établissement de ses filles, aussi bien que les intentions analogues que le roi d'Espagne a manifestées au roi, avait pensé au jeune prince de Furstemberg, qui est catholique, et issu d'une des premières familles princières d'Allemagne, actuellement médiatisée, mais conservant un grand établissement et une belle fortune ; neveu par sa mère du grand duc de Bade, et cousin germain de la duchesse régnante de Saxe-Cobourg. Pour s'en occuper efficacement, la reine a écrit à sa fille, la princesse Clémentine de Saxe-Cobourg, et elle a reçu hier, en réponse, la communication d'une lettre de la duchesse régnante de Saxe-Cobourg, dont voici la teneur :

« J'avais chargé Ernest (le duc régnant de Saxe-Cobourg) de parler avec mon oncle Furstemberg de l'affaire en question, tandis que j'en parlais à ma tante. Tous deux, ainsi que mon cousin Max, sont fort touchés et flattés de la confiance que vous lui témoignez par cette proposition. Nous avons longtemps conféré avec eux et mon cousin qui, ayant le cœur libre, serait charmé de faire la connaissance de la princesse et de demander sa main, dans le cas qu'elle ne se décidât pas en faveur d'un autre prince, et surtout s'ils se convenaient mutuellement. Nous sommes tous d'accord que, pour parvenir à ce but ; il faudrait choisir un endroit où Max pût voir la jeune princesse, et où sa présence ne fût pas trop frappante ; peut-être que Paris se prêterait le plus convenablement pour une telle entrevue. Cela s'entend en soi-même que dans le cas que ce mariage s'arrange, la princesse prendrait le nom de son époux. »

(1) Le premier alinéa de cette Note est de la main de Louis Philippe ; le second est de la main de la reine Marie-Amélie.

LETTRE SANS SUSCRIPTION.

Paris, 26 juin 1844.

Monsieur le baron,

J'ai fait ouvrir hier plusieurs caisses contenant les livres et papiers de M. Carnereiro (1). Le chiffonnier, dont on a envoyé la clé de Madrid, ne renfermait que les papiers de mademoiselle Carnereiro, sa sœur, ainsi que nous l'avons reconnu. Je ne sais si les papiers désignés se trouveront dans ces caisses, mais il y en a une énorme quantité, et, en les parcourant à la hâte, j'ai trouvé une lettre de M. de Broval (que voici), qui ferait présumer qu'il pourrait y en avoir d'autres.

Je pense qu'il sera utile de faire de nouvelles recherches plus minutieuses dans cette masse de papiers; mais comme ils sont sous clef et à ma disposition, comme ceux du meuble dont vous avez également la clef, je pense qu'il serait plus prudent d'écrire à Madrid, pour expliquer l'erreur qui a été commise, et demander de nouveaux renseignements qui nous éviteraient des recherches que, dans tous les cas, nous ferons, si cela est nécessaire.

Il est utile que vous sachiez, monsieur le baron, que les renseignements envoyés de Madrid sur l'existence des papiers et l'endroit où ils devaient se trouver, m'ont été donnés par l'exécuteur testamentaire de M. Carnereiro, qui s'est rappelé que celui-ci lui avait dit qu'il y avait quelques papiers à Paris. Il a donc pu se tromper sur le lieu où ils étaient déposés. Voici la copie de la lettre qu'il m'a écrite à ce sujet, dont j'ai donné communication à M. Guizot :

Madrid, 16 mars 1844.

« Canereiro m'a dit qu'il y a à Paris, « dans une, ou (je ne me souviens pas) dans plusieurs « liasses, d'autres papiers concernant le même objet. « C'est sa sœur qui les y a laissés dans une caisse avec « d'autres papiers. Ces liasses ne contiennent d'ailleurs « aucun original, ce sont des traductions en espagnol, « d'une proclamation du Roi à Taragone, le Mémoire « sur la défense de l'île de Léon, etc., etc. Mais ces « liasses ou cette liasse sont étiquetées de la main du « Roi, m'a dit le défunt. Je ne connais pas ces papiers, « mais je connais depuis longtemps les lettres, et c'est « la première fois que j'en parle.

« Je vous enverrai à vous-même une lettre pour la « personne qui a la caisse, pour vous laisser prendre « tous les papiers que vous voudrez, etc. »

Je vais, comme j'ai l'honneur de vous le dire, écrire à Madrid pour avoir d'autres renseignements, et rappe-

(1) Ce personnage avait été reçu en audience particulière par Louis-Philippe, le 11 octobre 1842. Voir précédemment p. 163.

ler les souvenirs de l'exécuteur testamentaire et de mademoiselle Carnereiro, et je m'empresserai de vous envoyer la réponse que je recevrai. En attendant, je suis à votre disposition pour continuer les recherches, si vous le trouvez convenable.

Veillez recevoir, monsieur le baron, mes salutations pressées.

HAVAS,
20, rue Saint-Fiacre.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. LE COMTE BRÉSSON À M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Madrid, le 8 septembre 1844.

..... Je suis bien aise que vous stimuliez le roi de Naples; il nous gêne entièrement la position, et bientôt, s'il ne retire son frère de son collège des jésuites, je serai réduit à vous mander qu'il ne lui reste plus de chances. Sur une observation très-sage du Roi à M. Martinez de la Rosa, « qu'il fallait marier la Reine pour ôter tout espoir aux prétendants, dont on ne voulait pas, et aux puissances qui les appuyaient, et amener plus promptement par là la reconnaissance, » le général Narvaez m'a répété qu'il ne pouvait s'avancer vers Naples plus qu'il ne l'avait fait par sa lettre du 14 juillet au duc de Rivas; qu'il n'en avait pas le droit; que, si, pour me complaire, il s'y aventurait, ses adversaires s'écrieraient aussitôt dans les cortès qu'il avait engagé la Reine sans le consentement indispensable des députés de la nation; il n'aurait d'autre réponse à leur faire que de donner sa démission. Il est, à défaut du mariage français, favorable au mariage napolitain; il l'a préparé, il le soutiendra; il ne demande à Sa Majesté Sicilienne qu'une facilité, qu'un effort, qu'une assistance, c'est de placer son frère, en lui donnant un autre habit, ou l'appelant à sa cour, ou le faisant voyager, dans une situation où la malveillance ne puisse pas d'arguments contre son caractère, et où la nation Espagnole n'éprouve pas de répugnance à aller le chercher pour lui offrir la main de sa Reine, et le partage de la couronne. Certes, ce n'est pas une exigence bien téméraire! Je vous en prie, écrivez tout cela à Montebello, et que le roi Ferdinand entende de sa bouche la vérité sans déguisement; vos paroles seront d'un tout autre poids que les miennes.

De ces hésitations du roi de Naples, savez-vous ce qui résulte déjà? Les partisans du mariage français se raniment; Narvaez lui-même. Lisez cette lettre que le général de Mazarredo, capitaine-général de Madrid, m'écrivit de Saint-Sauveur, où il est allé prendre les eaux. Il en a écrit une semblable à Narvaez, qui, avant hier, me disait: « Ce mariage peut se traiter, s'ac-

« complir, sans que vous vous en mêliez ; laissez-nous
« seulement faire. Soit, je l'admets. L'Espagne, au-
« jourd'hui, est plus un embarras qu'un surcroît de
« forces ; mais donnez-moi trois ans avec un des fils de
« votre Roi, et je la reporterai au rang des puissances
« de premier ordre. Et alors, mesurez de quelle im-
« portance il sera pour la France, pour vos possessions
« d'Afrique, de ne faire qu'un avec elle ! »

Je n'entre pas, vous le pensez bien, cher Ministre, dans la discussion de ces diverses assertions. Je détourne la pensée, et je combats les espérances ; mais ne doutons pas d'une conséquence à peu près inévitable de la conduite équivoque du roi de Naples : c'est qu'aucun autre ministère que celui présidé par Narvaez n'osera adopter son frère, et que les ducs de Cadix et de Séville n'ayant de partisans nulle part, et les fils de don Carlos ayant toutes les issues fermées, la question se posera nettement entre un prince français et un prince allemand, et qu'un beau jour, pour nous épargner un sanglant affront, je me trouverai subitement ramené à quatorze ans en arrière, et obligé de faire à Madrid ce que j'ai fait à Bruxelles. Mais il est périlleux de répéter ce jeu-là ! Mieux vaut encore un but difficile qu'une surprise ! Que le roi de Naples se prononce donc, que nous sachions à quoi nous en tenir, et que nous puissions prendre nos mesures en connaissance de cause !

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE LOUIS-PHILIPPE
A M. GUIZOT.

Samedi, 14 septembre 1844,
trois heures du soir.

..... Je fais dire au duc de Serra-Capriola de venir chez moi, ce soir, à huit heures et demie ; j'aurai dans ma poche une copie en forme d'extrait de la partie de la lettre de Bresson. Je me propose non-seulement de la lui faire lire, mais encore de la lui donner, en le chargeant de l'envoyer au roi de Naples, et de lui dire en même temps que je ne crois pas pouvoir lui donner une plus grande marque d'amitié, ni une plus grande preuve de l'intérêt que je porte à sa famille, qui est la même que la mienne, que de lui faire connaître franchement combien je suis contrarié des hésitations, et combien je les crois nuisibles à nos intérêts communs, et aux siens particulièrement, sans que je puisse découvrir comment ce qu'on lui demande le compromettrait plus, de quelque côté que ce soit, que le grand acte qu'il a fait quand il a reconnu la reine Isabelle II. En vérité, il faut qu'il ne se dissimule pas qu'en faisant cet acte, il a brulé ses vaisseaux avec la partie adverse, et que tous ces petits ménagements pour elle ne serviront qu'à faire manquer le mariage de son frère, et qu'ils ne l'empêcheront pas de croire que ce ma-

riage était le but qu'il se proposait par la reconnaissance de la reine Isabelle. La lettre de Bresson et la composition des cortès, qui doivent se réunir le 10 octobre, ne me laissent pas de doute que le mariage de Trapani peut s'arranger aujourd'hui, si le roi de Naples veut parler et agir, et surtout retirer son frère de chez les jésuites. Mais il faut lui dire que le moment critique est arrivé, où il faut réussir ou manquer ; qu'il est temps d'en finir d'une manière ou de l'autre, et je me propose de dire nettement à Serra-Capriola que, si le roi de Naples continue à se laisser duper par les intrigues qui s'agitent autour de lui, dans le but de faire avorter un mariage dont nous ne nous sommes mêlés que sur ses desirs très-vivement exprimés, il doit comprendre que, s'il ne se décide pas à faire ce sans quoi il est évident qu'il n'y a pas de chances de succès, nous cesserons, sans doute avec un vif regret, mais pourtant positivement, de nous occuper du mariage de son frère ; que nous cesserons d'en parler, tant à Madrid qu'ailleurs, et que nous laisserons le champ libre à une autre combinaison.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. LE COMTE
BRESSON A M. LE MINISTRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES.

..... Ainsi que vous le désirez, je me tiens en bons rapports avec la maison de l'infant don Francisco, quoique très-persuadé que lui et ses fils ne pèsent guère dans la balance. J'y ai été reçu dernièrement à bras ouverts, et avec des insinuations par le duc de Cadix. J'envoie de temps en temps ma femme chez les infantes, qui se sont prises pour elle de tendresse, et dont la gouvernante, madame d'Arana, est son amie, etc.

P. S. — M. de Varennes arrive en poste pour Lisbonne. Il me confirme la nouvelle du prochain mariage de Monseigneur le duc d'Aumale. Tous mes vœux sont pour le bonheur des princes, fils de notre Roi. Cet événement rendra de l'élan en Espagne aux partisans du prince de Cobourg, et détachera quelques-uns des nôtres de nous. Les beaux faits d'armes de Monseigneur le prince de Joinville ont augmenté encore la popularité et le prestige de nos princes. Il reste, je le sais, pour tenir en bride les intrigues anglo-belges, Monseigneur le duc de Montpensier, et Son Altesse Royale à tout ce qu'il faut pour leur imposer. Il était naturel que les premières espérances de nos amis se portassent sur Monseigneur le duc d'Aumale, qui a fait ses preuves si jeune et d'une manière si brillante, et j'étais sûr de renverser en quelques heures, avec son nom, l'échafaudage de nos adversaires.

A S. M. LE ROI DES DEUX-SICILES.

Saint-Cloud, 10 novembre 1844.

Monsieur mon frère et très-cher neveu,

Au moment où deux de mes fils partent pour se rendre auprès de Votre Majesté, je veux d'abord les recommander à cette amitié loyale et sincère dont vous m'avez donné bien des marques. Je veux ensuite vous exprimer la satisfaction que j'éprouve, en voyant le mariage que le duc d'Aumale va contracter sous les auspices de Votre Majesté, former un nouveau lien entre nos deux familles déjà unies par tant d'autres qui me sont si chers. Cependant je ne veux pas vous taire que j'aurais été charmé que mon bien aimé fils fût devenu votre beau-frère; mais plus je regrette que la différence d'âge ait mis obstacle à cette union, plus je désire concourir par tous les moyens, et faire tout ce qui pourrait dépendre de moi pour procurer à la princesse, votre bien aimée sœur, un établissement convenable et qui soit aussi satisfaisant pour elle que pour vous et pour nous tous. Je m'y sens en outre doublement porté par la sincère affection que j'ai vouée depuis longues années à la reine, votre auguste mère, en retour de celle dont elle m'a donné tant de marques.

Je charge mes fils de vous entretenir en détails de mes opinions personnelles sur des objets qui sont d'une grande importance pour vous et pour tous les vôtres. Je regrette bien vivement de ne pouvoir pas le faire moi-même de vive voix et vous réitérer en personne l'expression de la sincère amitié que je vous ai vouée et avec laquelle je suis, Monsieur mon frère et bien cher neveu, de Votre Majesté, le bon frère et bien affectionné oncle.

LOUIS-PHILIPPE.

A S. M. LA REINE DES DEUX-SICILES MARIE ISABELLE.

Paris, 30 avril 1845.

Madame ma très-chère sœur,

Votre bien cher fils, le comte de Syracuse, vient de me remettre la lettre de Votre Majesté, et ce nouveau gage des sentiments que vous m'avez témoignés dans tous les temps, m'a fait le plus grand plaisir. Je vous en remercie de tout mon cœur. Vous savez que les miens, pour vous, n'ont jamais varié non plus, et c'est bien sincèrement que j'aime à vous le répéter. En même temps, il faut que je vous dise, ma bien chère sœur, que le message dont le comte de Syracuse m'a dit avoir été chargé pour moi par le roi, votre auguste fils, relativement au comte de Trapani, m'a causé autant de peine que de surprise. Vous savez

qu'avant de rien faire, nous nous sommes assurés, non-seulement de votre consentement, de celui du roi, du sien, mais je puis dire, de votre volonté commune pour la conclusion du mariage de votre cher fils avec votre auguste petite-fille, la reine d'Espagne, et ce serait au moment où nous sommes parvenus, non sans avoir eu à surmonter bien des obstacles, mais au contraire en nous mettant en avant avec autant de persévérance que de confiance envers vous, ce serait donc lorsque tous ces obstacles sont applanis en Espagne, que des hésitations surgiraient de votre côté !... En vérité, ma chère sœur, je ne pourrais croire à la possibilité d'un tel désaveu, et j'aime à persister dans la confiance que le roi, votre fils, triomphera de toutes les intrigues par lesquelles on s'efforce de faire avorter une alliance aussi précieuse pour votre maison que pour la prospérité de l'Espagne, pour la paix du monde, et particulièrement pour votre fille bien aimée (et si digne de l'être) la reine Christine et ses chers enfants qui sont les vôtres. Dites bien au roi, votre fils, qu'il n'a pas d'ami plus fidèle que moi, qu'il n'en a pas de plus *désintéressé*, et qui désire plus le voir dégagé de toute influence ou dépendance étrangère quelconque; que c'est par ces motifs et par la connaissance des choses de ce monde, que me donnent ma vieille expérience et les vicissitudes de ma longue carrière, que je lui prédis bien des regrets, sans parler d'autres conséquences qui ne sont que trop possibles, s'il ne se hâte de mettre un terme à toutes ces intrigues, en accélérant autant que faire se peut, la conclusion de cette importante alliance.

Vous voyez que je vous parle à cœur ouvert, et c'est avec une entière conviction. Il ne me reste plus qu'à vous renouveler bien sincèrement l'assurance de ma sincère et inviolable amitié, et à vous prier de me croire toujours, madame ma très-chère belle-sœur, de Votre Majesté, le bien affectionné bon frère et fidèle ami.

LOUIS-PHILIPPE.

A S. M. LE ROI DES DEUX-SICILES.

Paris, 5 mai 1845.

Mon très-cher frère et neveu,

Je suis très-sensible à la lettre que le duc de Serra Capriola m'a remise de votre part, comme je le suis toujours à toutes les marques d'amitié que je reçois de vous. La nouvelle recommandation que vous me faites de sa personne, m'est d'autant plus agréable que je suis charmé d'avoir auprès de moi un ambassadeur aussi digne de représenter Votre Majesté.

Je vous remercie d'avoir envoyé le cordon de l'ordre de Saint-Ferdinand à mon bien-aimé fils le duc de Nemours. Vous connaissez le prix que j'attache à res-

errer les liens qui nous unissent déjà de tant de manières.

J'ai été bien aise de revoir votre bien-aimé frère le comte de Syracuse. Il m'a fait de votre part un message relativement au mariage du comte de Trapani, sur lequel je viens d'écrire avec quelques détails à la reine votre auguste mère, notre ancienne et fidèle amie. Je pense qu'elle vous la communiquera, et je me bornerai donc à vous dire que c'est en vous et sur vous que repose toute ma confiance pour déconcerter les intrigues qui s'agitent partout et en tout sens pour faire échouer un mariage qui n'est pas seulement un grand intérêt de famille pour nous, mais aussi pour l'Espagne et pour l'Europe, malgré les tristes préjugés qui empêchent quelques puissances de bien reconnaître leurs véritables intérêts à cet égard. Je me permettrai seulement d'ajouter qu'il faut tâcher de marcher vite pour étouffer les intrigues et pour nous épargner un échec qui ne nous laisserait pas seulement d'amers regrets, mais qui entraînerait à sa suite des embarras dont les conséquences me paraissent incalculables.

Je serais bien heureux de vous revoir aussi, mon cher frère, et que ce pût être de vive voix que je vous renouvelle l'expression de ma sincère et inviolable amitié, et de mon affection pour tous les vôtres, mon très-cher frère, cousin et neveu, de Votre Majesté, le bon frère, cousin, oncle et bien fidèle ami.

LOUIS-PHILIPPE.

A S. M. LE ROI DES DEUX SICILES.

Paris, 25 juin 1845.

Mon très-cher frère et neveu,

J'apprends avec une satisfaction bien réelle que votre bien-aimé frère, le comte de Trapani, s'est rendu à vos sages exhortations, et que Votre Majesté a obtenu de nouveau la continuation de son consentement antérieur à recevoir la main de la reine d'Espagne, votre très-chère nièce. J'apprécie vivement les efforts que vous avez eu à faire pour parvenir à ce résultat, et je me félicite bien sincèrement avec vous de voir s'achever une combinaison que je crois également avantageuse pour notre maison, pour la prospérité de l'Espagne, et pour la paix et le repos du monde.

Il faut à présent, en Espagne, obtenir le succès final, et se mettre tout de suite à l'œuvre; je crois le moment propice, et si, en tout état de choses, j'aurais toujours été empressé de mander à Votre Majesté de renouveler une visite à laquelle vous savez combien j'ai été sensible, je le suis doublement aujourd'hui. Aussi, il m'a été bien doux d'apprendre par le duc de

Montebello, que telle était votre intention, et que nous pourrions espérer de vous revoir bientôt à Paris avec le comte de Trapani, que nous n'avons encore connu que comme Sicillo. Dites-lui bien, mon très-cher frère, que nul ne peut faire de vœux plus sincères que les miens, pour qu'avec la bénédiction du ciel il accomplisse dignement la haute mission qui semble au moment de lui échoir, et croyez aussi à ceux que je forme sans cesse pour votre bonheur personnel et celui de toute votre auguste famille. C'est dans ces sentiments que je vous renouvelle de tout mon cœur l'assurance de la sincère affection et de l'invincible amitié avec laquelle je suis, mon très-cher frère et neveu, de Votre Majesté, le bon frère et affectionné oncle.

LOUIS-PHILIPPE.

A M. GUIZOT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Londres, 18 juillet (1845).

Mon cher ami, j'ai à vous rendre compte d'une conversation sur l'Espagne, qui me paraît assez importante parce qu'elle sort assez des sentiers battus et produit une combinaison nouvelle, à savoir, le mariage de la reine Isabelle avec le comte d'Aquila. Lord Aberdeen déclare que cette solution lui paraît préférable à toute autre. Sans avoir fait une proposition formelle ni pris d'engagement positif, il en a cependant fourni l'indication et m'a autorisé à vous faire connaître sa pensée. Je n'avais pas à confier ou à cacher la mienne à lord Aberdeen, car je n'ai en vérité pas d'idée de l'accueil qui serait fait à une telle proposition à Naples, à Madrid, ni à Paris; mais, quant à Londres, il ne me reste aujourd'hui aucune incertitude. Voici comment la conversation s'est engagée.

J'avais lu à lord Aberdeen quelques phrases de votre lettre du 13, et, *in extenso*, votre lettre du 14 à mon petit-fils (1), qu'il a fort approuvée. Il m'a dit ensuite qu'on se plaignait de l'Angleterre à Paris, et que cela était très-injuste. J'ai répondu que je ne savais par vous rien de pareil, mais que je comprendrais qu'on fût très-blessé chez nous, s'il était vrai que lui, « lord Aberdeen eût écrit à Vienne et ailleurs pour signaler « aux cabinets l'ambition de la France et les amener « contre le projet de mariage du duc d'Aumale et de « la reine d'Espagne. Franchement le procédé me semblerait injustifiable, après la proposition faite et si « souvent réitérée d'agir de concert avec l'Angleterre « dans la question du mariage de la reine d'Espagne. »

Lord Aberdeen m'a donné en termes formels *sa parole d'honneur* qu'il n'avait écrit cela ni rien d'appro-

(1) M. le duc de Glucksberg.

chant nulle part; mais j'ai bien remarqué qu'il n'engageait sa parole que pour le passé : « Il n'y a pas en Angleterre un homme d'affaires, m'a-t-il dit, qui ne soit convaincu que ce qui se passe aujourd'hui en Espagne ne soit le résultat des moyens mis en œuvre pour placer un prince français sur le trône, et quand j'essaie de combattre cette idée, on me rit au nez. Je ne puis pas, en vérité, rester les bras croisés en présence d'une chance si généralement crue imminente, et qui jetterait l'Europe dans les horreurs d'une guerre générale. »

J'ai répondu que je ne m'étonnais pas de l'opinion anglaise, parce qu'il était dans la nature de l'esprit humain de ne jamais reconnaître qu'il s'était trompé, et de s'en prendre aux autres des conséquences déplorables d'une erreur personnelle. « Malgré mon estime personnelle pour vos lumières, cher lord Aberdeen, je ne puis vous croire tout à fait exempt de cette tache de péché originel. Mais vous ne pouvez cependant pas oublier que c'est vous-même qui avez refusé les garanties que nous vous offrions contre les chances du duc d'Aumale. Je suis donc certain que vous ne nous laisserez point accuser d'avoir manœuvré dans les voies d'une politique astucieuse et exclusive. »

« Soyez certain, a repris lord Aberdeen, que quand je parle à d'autres qu'à vous, je fais valoir de mon mieux ce que je trouve de plausible dans ces raisons; mais on me répond que le mariage de la reine Isabelle avec le duc de Cadix est impossible, en raison des haines furieuses de la reine Christine et de sa sœur. Vous n'ignorez assurément pas cette impossibilité, et, quand elle se sera manifestée par un *fiasco* complet, vous produirez votre candidat sérieux, dit-on. »

Je n'ai pas laissé établir, mon cher ami, que je proposasse ou soutinsse en ce moment la candidature du duc de Cadix; j'ai déclaré au contraire que nous ne propositions rien aujourd'hui, parce que l'état de l'Espagne ne permet à personne de prévoir, avant la fin de cette crise, ce qui sera possible et opportun; mais j'ai pris acte qu'à une époque où Espartero était tout puissant dans les conseils d'Espagne, et M. Aston tout puissant sur Espartero, le cabinet anglais avait refusé d'employer son influence en faveur d'un prince de la famille d'Espagne, et refusé de mettre hors de question le prince de Cobourg, comme nous y mettions nous-même le duc d'Aumale. Nouvelles protestations de lord Aberdeen, qu'il n'avait jamais pensé à un prince de Cobourg, qu'il avait toujours considéré cette combinaison comme détestable et impossible, mais il s'était refusé et se refuserait encore à venir proposer à la reine Victoria, sans à propos, sans utilité, de formuler une exclusion contre le cousin de son mari. Quant aux princes *Bourbons*, autres que français, lord Aberdeen a tou-

jours cru et dit, il croit et dit encore que c'est parmi eux qu'il faut trouver le mari de la reine Isabelle.

C'est alors que, voulant obliger lord Aberdeen à s'expliquer, j'ai dit : « En vérité, je ne comprends pas votre pensée; vous voulez un prince espagnol, en déclarant inadmissibles et les fils de don Carlos, et les fils de don François de Paule. Voulez-vous donc aller chercher des Bourbons en Italie? »

« Pourquoi pas? a repris avec empressement lord Aberdeen, le comte d'Aquila, par exemple? ou le dit fort bien, etc... » — Je n'ai ni accueilli ni repoussé l'ouverture, j'ai demandé seulement si c'était un propos en l'air, ou si je devais vous le transmettre et le signaler à votre attention. Lord Aberdeen, tout en déclinant l'intention de rien proposer, m'a autorisé à vous écrire que, loin d'avoir aucune objection contre le comte d'Aquila, il s'emploierait volontiers de son mieux à mener cette chance à bien, si toutefois le succès en semblait possible.

En résumant notre conversation, lord Aberdeen m'a dit : « Soyez certain que, dans toute cette affaire d'Espagne, je ne porte nulle arrière-pensée. Quelle que soit la forme de gouvernement qui prévale, cela m'est assez indifférent; nous ne nous brouillerons pas pour cela. Quant au mariage, peut-être en dirais-je autant sans exception, s'il ne s'agissait que de moi et de mon opinion personnelle, mais il n'en est pas ainsi; et, plus j'y regarde, plus je demeure convaincu que M. le duc d'Aumale ne monterait sur le trône d'Espagne qu'au prix d'une guerre générale. »

Il est de mon devoir, mon cher ami, de transmettre correctement à vous et conséquemment au Roi les paroles que je recueille. Le sujet est trop grave pour que j'accepte la responsabilité de l'interprétation. Si cependant vous voulez mon avis, je vous dirai que, sans méconnaître la grandeur des difficultés diplomatiques, je suis surtout effrayé de celles que rencontrerait en Espagne et en France un projet de mariage français.

J'ai demandé crûment à lord Aberdeen ce que le roi Léopold lui avait dit pour son neveu Cobourg. Il m'a répondu que l'avis du roi Léopold était de ne rien faire en faveur du mariage et d'attendre ce que les événements pourraient amener. Vous remarquerez que ceci n'implique pas l'abandon de la chance.

Maintenant, mon ami, vous avez à décider si et comment l'ouverture de lord Aberdeen en faveur du comte d'Aquila doit être relevée. Je suis bien aise que cette porte ait été ouverte, et je ne voudrais pas la fermer. Mais je comprends que toutes les éventualités, quant à l'Espagne, restent enveloppées d'un grand vague; aussi ai-je grand'peur des conversations, qui me semblent plus compromettantes qu'utiles. Je voudrais donc partir au plus vite.

Tout à vous, mon cher ami.

SAINTE-AULAIRE.

A MESSIEURS LES RÉDACTEURS DU JOURNAL
EL TIEMPO.

Madrid, 31 décembre 1845.

Voudriez-vous insérer dans votre estimable journal le manifeste suivant ?

Au moment où la presse met mon nom en avant, au moment où le public désigne ma personne comme digne du plus grand honneur qui puisse m'échoir, et du bonheur le plus complet que mon cœur puisse ambitionner, je craindrais de passer pour ingrat, si je gardais plus longtemps le silence sur les sentiments qui m'animent pour la félicité, la gloire et l'indépendance de la nation Espagnole.

Élevé à l'école du malheur et au milieu des bouleversements politiques, s'il est quelque chose que les événements m'aient fait apprendre avec certitude, c'est que les princes ne doivent avoir de prédilection pour aucun parti, et de n'en adopter ainsi ni les intérêts ni les ressentiments. Ceux qui oublient cette maxime causent à la nation les plus grands dommages, s'en causent à eux-mêmes, compromettent la paix publique, et s'exposent à perdre leur prestige et leur dignité. Obéissant à cette conviction enracinée dans mon âme, j'ai déploré amèrement les ravages causés par nos discordes, et j'ai versé de bien sincères larmes sur le sort tragique de tant d'illustres Espagnols, devenus célèbres par les services qu'ils ont rendus au trône constitutionnel ; car, les seuls ennemis que j'aie appris à connaître, ce sont ces fanatiques, qui, après avoir défendu la cause de l'usurpation et du despotisme, ne déposent point leurs haines et ne renoncent pas à leurs tentatives parricides.

Les sacrifices que le peuple Espagnol a prodigués pour sauver la cause d'Isabelle II et des institutions ; la mettent à l'abri des tentatives de l'obscurantisme et des

intrigues de ceux qui voudraient parodier le règne de Charles II. Ni les progrès du siècle, ni les grands principes reconnus par tous les peuples éclairés ; ni la dignité de cette magnanime nation, ne permettent le moindre pas en arrière dans la carrière de notre régénération.

Quel que soit le choix de mon auguste cousin, je serai le premier à m'y soumettre et à le respecter ; persuadé que le prince qui méritera sa préférence sera complètement identifié avec la grande cause de la liberté et de l'indépendance espagnole, que j'ai embrassée avec un enthousiasme sans bornes dès mes premières années, par conviction, par sympathie, à l'exemple de ma famille, et dont je ne pourrai me séparer tant qu'il durera ma vie.

Dénué d'ambition, je souhaite uniquement le bonheur de ma patrie, et partout où la Providence m'appellera à la servir, je conserverai toujours en mon cœur comme un précieux souvenir les preuves de sympathie et d'estime dont je me suis vu favorisé.

ENRIQUE MARIA DE BOURBON.

A M. DE SAINTE-AULAIRE.

Paris, vendredi 27 février 1846.

Mon cher ami, je vous envoie Jarnac. Je lui ai dit, et il vous redira, tout ce que j'aurais voulu vous dire. Je lui ai montré de plus la note ci-jointe qui contient le résumé de la situation, et doit être le thème de vos conversations et des siennes avec lord Aberdeen, car il importe que Jarnac répète à lord Aberdeen le commentaire très-développé que le Roi et moi nous lui avons fait à lui-même. Tout ceci est fort délicat et doit être très-ménagé, mais aussi très-net, car je tiens également à être loyal et à n'être point dupe.

Tout à vous, mon cher ami.

GUIZOT.

ELECTIONS GÉNÉRALES DE 1846 ⁽¹⁾.

II.

A M. GUIZOT, MINISTRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES.

Paimbœuf, le 4 août 1846.

Monsieur le Ministre,

Je me trouve au nombre de ceux de vos amis qui sont restés sur le champ de bataille électoral dans la

lutte mémorable qui vient de s'accomplir ; mais, Dieu soit loué ! la victoire est encore aux conservateurs, et, sous votre habile et sage direction, ils poursuivront cette carrière de progrès si féconds par leurs résultats, qui, depuis le 29 octobre 1840, a replacé la France dans une bonne et honorable situation vis-à-vis de l'Europe, et contribué à la tranquillité, la stabilité et la prospérité toujours croissante de notre pays.

Je ne suis qu'un soldat de cette majorité conservatrice ; et, si j'éprouve un regret dans ma chute, c'est

(1) Voir le premier article pages 277 et suivantes.

moins d'être tombé à la fois sous la trahison de quelques transfuges et sous la réunion de toutes les oppositions coalisées contre les principes que je représentais, que de ne pouvoir plus prendre part à la lutte, toujours de mon vote, quelquefois de ma parole.

Oui, je vous l'avoue, monsieur le Ministre, la vie politique me plaisait beaucoup, et si, dans ces derniers temps, j'y ai sacrifié ma carrière de marin, lorsque je n'avais plus cependant qu'un échelon à monter pour arriver au grade le plus élevé que l'on puisse obtenir en temps de paix dans la marine ; si j'ai quitté le commandement de l'escadre du Levant qui m'y eût conduit peut-être cette année, pour assurer une voix de plus à la majorité conservatrice, c'est parce que j'étais fermement persuadé que le premier devoir d'un citoyen était, lorsqu'il pouvait choisir, de se dévouer toujours au poste le plus menacé et le plus périlleux.

Après avoir été nommé *quatre fois* député, avoir siégé à la Chambre pendant *huit sessions*, avoir fait partie de trois législatures, je puis dire avec quelque orgueil, que je sors de la Chambre des députés sans avoir sollicité ni obtenu aucun grade, aucune décoration, aucune faveur du Gouvernement pour moi ni mes proches.

A mon âge (je vais avoir cinquante et un ans), la carrière maritime semble fermée pour moi, mais j'ambitionne une position qui continuerait cette existence politique, à laquelle, je le dis sans regrets, j'ai beaucoup sacrifié, et suis prêt à faire encore tous les sacrifices.

Je crois avoir des titres à demander au gouvernement du Roi l'honneur de siéger à la Chambre des pairs, et je viens vous prier, monsieur le Ministre, ainsi que je le fais à votre collègue M. le Ministre de l'Intérieur, de faire valoir auprès du conseil ce que je crois être de ma part une légitime prétention.

Je pense que vous me connaissez assez, que vous m'avez vu à l'œuvre dans assez d'occasions difficiles, pour répondre de mon dévouement et compter sur ma reconnaissance.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, la nouvelle assurance de mon respectueux et profond attachement.

LE CONTRE-AMIRAL T. LE RAY,
ancien député de la Loire-Inférieure.

—
AU MÊME.

Préfecture du Rhône. — Cabinet.

Lyon, 4 août 1846.

Monsieur le Ministre,

Les oppositions réunies viennent de renverser M. Baude à Roanne. J'ose espérer en vous pour le

relever dans sa chute. Il a marché fermement et non toujours sans utilité pour notre cause, sous le drapeau de votre politique. Vous ne voudrez pas que, blessé en le défendant, il voie se fermer pour lui une longue carrière parlementaire, marquée par quelques erreurs sans doute, mais aussi par un noble retour et d'incontestables services.

La Chambre des pairs compte beaucoup d'hommes de dévouement et d'expérience. Ce qui lui manque, ce sont des hommes d'affaires, dont le temps et les circonstances n'aient point refroidi le zèle et usé l'activité. Sous ce rapport, comme sous celui du caractère, M. Baude a conservé toute l'énergie de ses jeunes années. La pairie n'aurait donc qu'à se féliciter de sa promotion, en même temps que l'opinion constitutionnelle y verrait un gage de l'appui réservé, dans l'occasion, par la politique ministérielle, à ses défenseurs.

Pour moi, monsieur le Ministre, je m'estimerai heureux d'avoir envers vous un motif de plus à ma reconnaissance et à l'attachement respectueux que j'ai voué à Votre Excellence.

H. JATA.

—
AU MÊME.

Bourges, le 4 août 1846.

Monsieur et cher Ministre,

Enfin, après un combat de trois jours, j'ai été réélu. Je viens vous demander une grâce pour prix de tous les tourments qu'on m'a fait endurer : c'est de vous opposer à ce que mon concurrent, M. Mayet Genétry, qui m'a abreuvé d'outrages, soit nommé conseiller à la cour, à la place de M. Soumard, décédé.

Je regarderais comme une injure pour moi le droit qui lui serait donné de s'asseoir à côté de moi.

Au surplus, sous peu de jours, j'aurai l'honneur de vous voir et de tout vous raconter, ainsi qu'au garde des sceaux.

Je vous prie, monsieur et cher Ministre, d'agréer l'assurance de mon respectueux dévouement.

MATER,
Député du Cher.

—
AU MÊME.

Château d'Oberkirch près Obernay
(Bas Rhin), 4 août.

Monsieur le Ministre,

Un bien triste spectacle, dont j'ai été la victime, et qui a fait gémir les véritables amis du gouvernement,

ient d'être donné à la ville de Strasbourg. Je n'ai pas voulu en rendre compte à Votre Excellence pendant que j'étais sous la pénible impression du fait qui vient de s'accomplir, afin de pouvoir rester dans la vérité, dont la juste indignation qui me pénétrait aurait pu m'écarter.

Il faudrait douter de la justice du gouvernement pour ne pas me plaindre de la conduite tenue à mon égard, pendant les élections, par le préfet du Bas-Rhin, qui, contrairement aux ordres qu'il a reçus du ministère et aux intentions que Votre Excellence m'a souvent exprimées, a ouvertement employé contre moi, pour me repousser, toute l'influence que lui donne sa haute position. Il ne peut pas entrer dans les vues du ministère que ses agents emploient le pouvoir qui leur est confié, pour nuire aux amis du gouvernement, à ceux surtout qui n'ont pas craint, dans toutes les circonstances difficiles, de faire le sacrifice de leur popularité pour le soutenir. Il ne peut pas approuver que l'appui auquel mon dévouement me donnait tant de titres, m'ait été refusé par le chef de l'administration du département, et qu'il n'ait pas craint d'accorder son concours à ceux qui se sont faits mes ennemis et ont attaqué ma candidature par d'odieuses intrigues, en répandant contre moi le mensonge et la calomnie, et en me présentant aux électeurs comme un de ces hommes vendus au pouvoir, qui n'ont pas craint de se signaler par un vote impopulaire, faisant ainsi tourner contre moi tout ce qui devait m'assurer l'énergique appui des agents locaux du gouvernement.

La justice et la morale publique ont été profondément blessées par l' inexplicable conduite du préfet ; un sentiment unanime d'indignation s'est manifesté parmi tous les hommes de cœur, lorsqu'ils ont vu l'agent supérieur de l'administration, cédant à des affections ou à des intérêts de famille, employer ici toutes les forces du gouvernement pour repousser un de ses soutiens les plus dévoués, et déployer, pour le faire rejeter par le collège plus d'efforts et plus de ces manœuvres électorales, si souvent flétries à la tribune de la Chambre, que jamais il n'en a été employé pour faire échouer la candidature d'un ennemi du gouvernement.

Mes nombreux amis espèrent, avec moi, qu'une conduite aussi hostile aux actes et aux sentiments des conservateurs qui ont soutenu le ministère sera énergiquement improuvée. Je demande justice à Votre Excellence contre M. le préfet du Bas-Rhin. Je la réclame moins pour moi que pour le parti conservateur, qui, pour ne pas s'affaiblir, a besoin de pouvoir compter sur le constant appui du ministère.

Daignez agréer, monsieur le Ministre, l'hommage de mes sentiments respectueux et l'assurance de mon absolu dévouement.

LE CONTRE-AMIRAL DE HELL.

AU MÊME.

Bondebure, par Bonny-sur-Loire,
ce 4 août 1846.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Excellence du résultat des élections de l'arrondissement de Gien. M. le baron Roger l'a encore emporté, mais à une majorité infiniment moindre qu'aux élections précédentes.

En 1842 il avait obtenu 154 suffrages ; le parti conservateur 51 suffrages seulement. Majorité relative 103 suffrages.

En 1846, M. le baron Roger vient d'obtenir 138 suffrages ; le parti conservateur et le parti légitimiste réunis (car ce dernier, d'après une convention verbale, devait au ballottage reporter toutes ses voix sur le candidat conservateur) ont obtenu 103 suffrages : majorité relative en faveur de M. le baron Roger, 35 voix seulement au lieu de 103 qu'il avait eues en 1842, ou 18 voix au-dessus de la majorité absolue.

L'opinion conservatrice est donc en progrès ici, et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que le parti légitimiste tout entier est venu aux élections pour la première fois depuis 1830.

Il a fait plus, en consentant à porter toutes ses voix pour la présidence sur le candidat du parti conservateur, qui était M. le général Marcel, et en me promettant son concours au second tour de scrutin, s'il y avait ballottage.

C'est là tout ce que j'ai pu faire pour la première fois que je me suis mis sur les rangs ; mais je suis resté convaincu qu'avec deux ou trois actes de justice habilement distribués, on pouvait rattacher d'une manière durable l'arrondissement de Gien au grand parti conservateur et gouvernemental.

Jusqu'ici, faire de l'opposition a été, dans l'arrondissement de Gien un moyen de succès et d'avancement, et la plupart des fonctionnaires du gouvernement font les affaires de l'opposition au lieu de défendre l'État qui les paye.

Je soumets respectueusement ces considérations à Votre Excellence, croyant servir en cela les vrais intérêts du parti conservateur, et la prie de croire à la sincère assurance du dévouement avec lequel je suis son très-humble et très-obéissant serviteur.

PETIT DE BARONCOURT.

P. S. — Je joins à cette lettre un petit exposé des manœuvres de l'opposition, de la mauvaise foi dont elle a fait preuve, et de la vivacité de la lutte que j'ai soutenue contre elle. Elle n'a pu rien démentir.

AU MÊME.

Anduze, 4 août 1846.

Monsieur le Ministre,

Vous n'apprendrez pas, sans quelque intérêt, j'aime à le croire, que ma réélection à Alais s'est faite de la manière la plus conforme à vos vues et aux miennes. Aucun de mes anciens amis de la droite ne m'a abandonné, et 90 voix constitutionnelles de plus, composant tout ce qu'il y a de mieux dans le parti conservateur de l'arrondissement, sont venues accroître ma majorité. Le général Lascours a été parfait pour moi; le préfet très-bien; le sous-préfet s'est conduit avec une intelligence, un zèle et un dévouement au-dessus de tout éloge; je voudrais bien que, si vous prenez la peine de me répondre quelques mots, il y eût une phrase pour lui que je pusse lui montrer. Il le mérite, car c'est bien avoir servi le gouvernement, ce me semble, que de m'avoir procuré une majorité de majorité constitutionnelle.

Fatigué par les chaleurs du Midi, par l'élection et par une colérite épidémique dans nos contrées, je désirerais vivement ne pas me rendre à la petite session. Cependant, *s'il le faut*, et si vous me l'écrivez, je ferai les derniers efforts pour répondre à votre appel. Je viendrais, au contraire, un mois avant la grande session.

Si toutes les élections ressemblent à celles que je connais et qui embrassent presque tout notre Midi, je craindrais pour vous un succès trop complet. Mais nous avons là le souvenir de la fameuse majorité des trois cents, sous le ministère Villèle, pour nous prémunir contre les périls et les entraînements d'une victoire trop absolue. Puisse le corps électoral ne pas vous avoir envoyé trop de députés fonctionnaires ou désireux de le devenir!

Nous partons en famille pour Saint-Jean-de-Bruel (Aveyron) où j'attendrai une réponse de vous avant de prendre aucun parti relativement à la petite session. Madame de La Farelle vous offre ses respectueux compliments et vous demande pour nous un congé qu'elle croit nécessaire à ma santé. Mes enfants se rappellent au souvenir des vôtres. Nos profonds respects à madame votre mère. Vous connaissez l'inaltérable attachement de votre tout dévoué serviteur.

F. DE LA FARELLE.

AU MÊME.

Tribunal de première instance. — Cabinet du président.

Marseille, le 5 août 1846.

Monsieur le Ministre, ancien et honorable ami,

Au sein de vos grandes occupations et préoccupations, voulez-vous me permettre de vous adresser quelques mots confidentiels?

Voilà les élections terminées dans notre département; vous devez être content de nous. De trois députés de l'opposition légitimiste deux sont restés sur le champ de bataille, l'un à Tarascon, l'autre à Marseille, et remplacés par des conservateurs.

La conquête du collège du centre à Marseille à une forte majorité est un fait immense, une véritable révolution.

La possession de ce collège depuis seize ans était pour l'opinion légitimiste un sujet d'orgueil et d'outrecuidance vraiment intolérables.

Nous aurons maintenant le collège du Nord quand nous voudrons.

L'élection des députés à Marseille a cessé d'être un mensonge.

Quant au collège du Sud, où il ne s'agissait que d'une querelle de personnes, M. Reynard a été remplacé par M. Clapier, avocat distingué, homme laborieux, instruit, dévoué au Roi, à nos institutions, véritable conservateur qui vous honore et vous admire. Vous n'aurez pas perdu au change.

Le candidat présenté par M. Reynard a échoué. M. Juliani, homme honnête et estimable, mais sans force morale et physique, était, sous le rapport de la capacité, bien inférieur à son concurrent.

Au reste, ce résultat, il faut bien le dire, est une protestation énergique contre M. Reynard et sa coterie. C'est une manifestation éclatante des sentiments de répulsion qu'ils inspirent à la portion la plus notable, la plus considérable des partisans du gouvernement dans notre cité.

A tout prendre, je crois qu'il a bien fait de solliciter un asile dans la pairie. Quant à sa position de maire, elle est bien difficile et bien critique. D'ailleurs de telles fonctions, illégalement salariées des deniers communaux, semblent peu en harmonie avec la dignité de pair. Ceci entre nous.

Vous allez être entouré d'une majorité imposante. Je vous en félicite et je m'en réjouis, car elle nous assure votre maintien aux affaires, ce dont je n'ai jamais douté.

Vous avez combattu avec gloire, avec succès vos ad-

versaires. Dieu vous garde maintenant de vos nombreux amis!

Mes respects à madame votre mère. Groyez aux sentiments de haute considération et vénération, ainsi qu'au vif attachement que je vous ai voués, et qui ne mourront jamais dans mon cœur.

Le président RÉCUIS.

AU MÊME.

Sivrac, près Périgueux, 5 août 1846.

Mon cher ami, mon fils reste sur le champ de bataille, mais si vous en êtes le maître, comme tout semble l'annoncer, le mal ne sera pas grand. Voici notre vingt-neuvième bulletin.

Le premier jour, les légitimistes ont donné 28 voix à un candidat de leur choix. Aux avant-dernières élections, ils en avaient donné 52. Ainsi nous en gagnons de ce côté.

Dussolier a eu 169 voix; mon fils 181. Les légitimistes maîtres de l'élection, se sont mis assez difficilement d'accord entre eux; enfin ils ont déclaré qu'ils se retireraient, si Dussolier ne signait pas un certain mandat dont j'ignore les conditions. Le puritain a cédé et a eu la majorité.

Les 28 voix légitimistes l'en eussent encore laissé fort loin, sans la défection d'une trentaine de paysans parlant patois, et n'entendant raison en aucune langue. Le vote de mon fils sur le sel, vote entre nous un peu trop chevaleresque, a été fort habilement exploité par nos adversaires, et les paysans cèdent facilement aux impulsions démocratiques. C'est ainsi qu'au lieu d'une majorité de 30 voix, sur laquelle nous comptions, nous avons été en minorité de 10 voix. Du reste le parti conservateur est resté très-compact, très-dévoté à mon fils et très-ardent pour une revanche. Mon fils est bien décidé à ne pas quitter la place. Il soignera avec zèle les intérêts de l'arrondissement, et si vous l'assistez dans son travail, il regagnera le terrain perdu.

Je passerai encore avec lui une semaine, et me retrouverai près de vous pour l'ouverture de la session. J'espère que vous y aurez une bonne majorité, et cela me console de mon désappointement personnel. Quel service vous rendez à la France et à l'Europe, mon cher ami! On le sent surtout en sentant la pente révolutionnaire sur laquelle il serait si facile de glisser.

Je n'ai que quelques mots de Jarnac qui ne m'apprennent pas grand chose. Du reste, tous les intérêts pâlissent devant les intérêts électoraux. La politique de l'Europe se décidera sur ce terrain.

Ma femme est à Carlsruhe; nous nous retrouverons à Étiole, vers le 15 de ce mois.

Adieu, mon cher ami. Je suis bien sincèrement à vous.

SAINTE AULAIRE.

AU MÊME.

Toul, le 5 août 1846.

Monsieur le ministre,

J'ai lu dans les journaux que le général de Laydet n'est pas réélu.

Sa place à la questure devient vacante, je serais bien aise de le remplacer.

Vous avez bien voulu m'en parler il y a quatre ans. Les circonstances ne vous ont pas permis d'accomplir votre bonne volonté. Permettez-moi de compter sur votre intervention et de vous offrir la nouvelle assurance de mes sentiments dévoués.

CROISSANT.

NOTE.

Chinon.

M. le ministre connaît maintenant le résultat des élections de Chinon. Il peut apprécier les renseignements qui lui ont été transmis antérieurement, et reconnaître combien on s'était fait d'illusions dans l'origine sur les chances de la candidature de M. Laurance.

Le choix de ce candidat, comme capacité et comme influence, a été malheureux.

On avait espéré que ses relations de banque lui assureraient les voix du commerce de Chinon. Chinon presque tout entier a tourné contre lui.

On avait espéré qu'il rallierait une partie des légitimistes. Les légitimistes n'ont jamais montré tant d'acharnement contre le gouvernement, que dans cette élection. Pendant les trois jours qu'elle a duré pour la composition des bureaux, pour le premier et pour le second tours de scrutin, ils sont venus en masse voter avec la plus grande exactitude et un ensemble parfait pour M. Crémieux (je joins ici le manifeste en sa faveur). Un grand nombre d'entre eux, qui s'étaient abstenus jusqu'ici de voter dans les élections, se sont rendus à l'appel de MM. Berryer et Larochejacquelein, et ont pesé de leurs cinquante voix et de leur influence de fortune sur le succès de M. Crémieux.

Le clergé des paroisses, en général, a favorisé la même cause. Le curé d'Ingrandes, en particulier, s'est signalé sous ce rapport.

Le juge de paix de Richelieu a adressé aux électeurs la publication ci-jointe. C'est un défi au ministère et

une insulte perpétuelle aux électeurs conservateurs.

Du reste, la lutte a été ardente et obstinée. On peut en juger par le petit nombre de voix qui ont fait, le dimanche et le lundi, la différence entre les deux candidats. Jamais le parti conservateur ne s'était montré aussi compact et aussi assuré. Il a partout tenu tête à ses adversaires et les a étonnés par sa constance et par les résultats. M. Crémieux s'en est montré découragé, et l'on reconnaît dans son camp que la force était là, puisque l'opposition n'a pu vaincre que par les légitimistes, et la coalition de toutes les nuances profondes d'opinions, depuis la République jusqu'au centre gauche. La confiance est venue au parti conservateur, il s'est organisé et compté. On retrouvera à la première occasion, la confiance qu'il a prise en lui-même. Mais qu'on ne l'expose plus à porter son dévouement sur un candidat qui ne peut le seconder.

L'intérêt du Gouvernement exige que l'on apporte

la plus sévère attention à ne pas choisir des mains hostiles à sa politique. On ne saurait croire combien leur influence nous a été funeste. M. Rossignol, maire de Chinon, M. Gustin, à Beaumont, etc., entraînent nécessairement, par leur exemple et quelquefois par leur activité, des gens qui croient avec simplicité qu'on est sûr de ne pas voter contre le gouvernement, quand on vote avec son maire. Il faudrait aussi récompenser dans l'occasion, des hommes qui se dévouent comme M. Minier, avocat, M. Joubert-Froger, négociant; il ne faut pas qu'ils deviennent, par un oubli impolitique, la risée de l'opposition dont ils bravent la haine avec courage dans l'intérêt de notre cause. Il est bien à regretter que les faveurs de l'État aillent au contraire chercher quelquefois nos ennemis. Je n'en citerai qu'un exemple, c'est le don fait par le ministère à M. Crémieux d'un tableau pour je ne sais quelle église du canton de Bourgueil.



MÉLANGES.

III.

[La lettre suivante, fort honorable pour M. Pelet de la Lozère, servira d'avant-propos à l'*Affaire Petit*, dont nous donnerons, dans le prochain numéro, le dossier conservé par M. Génie.]

A M. GUIZOT,

AMBASSADEUR DE FRANCE, A LONDRES.

Paris, 19 octobre 1840.

Monsieur et honorable ami,

Les chefs de la Cour des Comptes m'ayant adressé de justes représentations contre l'abus des démissions conditionnelles, je leur ai donné l'assurance qu'on n'en accepterait plus aucune, et j'ai opposé cette fin de non recevoir à toutes les personnes qui, depuis, sont

venues me solliciter d'en accepter de semblables. Vous voyez que, dans cette situation, je ne saurais donner aucune suite à la démission de M. Barthouil.

Il paraît que vous devez venir pour l'ouverture des Chambres. Tâchez de nous arriver avec un rameau d'olivier à la main; nous aurons alors un double plaisir à vous revoir.

Agrérez mon ancien attachement.

PELET DE LA LOZÈRE.

P. S. — Je remarque que votre billet est daté du 24 septembre. On ne me l'a remis qu'hier.

REVUE RÉTROSPECTIVE

N° 20.

ON NE REÇOIT PAS D'ABONNEMENT. — CHAQUE NUMÉRO SE VEND SÉPARÉMENT. — PRIX : 50 CENT.

En payant six livraisons d'avance, on les recevra à domicile.

Paris. — PAULIN, éditeur, rue Richelieu, 60.

AFFAIRES D'ESPAGNE ET MARIAGE DU DUC DE MONTPENSIER ⁽¹⁾.

I.

A S. M. LE ROI DES FRANÇAIS.

Madrid, le 28 juin 1846.

Sire, mon très-cher oncle,

C'est avec un vrai plaisir que je saisis l'occasion d'offrir à Votre Majesté mes hommages les plus respectueux, ainsi qu'à votre auguste famille, pour la conservation de laquelle je forme des vœux au Tout-Puissant. La mienne se joint à moi pour vous témoigner ces mêmes sentiments.

Le prochain voyage de mon fils Henri à Bruxelles me fait espérer que Votre Majesté voudra bien lui accorder sa protection, et même faire en sorte de l'entretenir à Paris à son passage par cette ville, où je voudrais le voir séjourner jusqu'à l'occasion de pouvoir retourner à son pays.

Je prie Votre Majesté d'agréer l'assurance de la pro-

fonde estime et du dévouement avec lesquels j'ai l'honneur d'être, de Votre Majesté, Sire et oncle, le très-dévoué neveu.

FRANÇOIS DE PAULE.

A S. A. R. DON FRANÇOIS DE PAULE.

Mon très-cher neveu,

J'ai reçu aujourd'hui votre lettre du 28 juin. Votre fils Henri était parti ce matin à six heures pour Bruxelles par le chemin de fer, et par conséquent je n'ai pas été informé de vos intentions paternelles à son égard, assez tôt pour les lui faire connaître avant son départ. Arrivé à Paris le mardi 30 juin, en vertu de la permission de trois mois, m'a-t-il dit, qui lui avait été accordée, il est venu ici le soir même, accompagné de l'ambassadeur de la Reine, et le lendemain, mercredi, il a dîné chez moi en famille. Il n'est pas revenu chez moi le jeudi et le vendredi ; ce matin il est parti. J'ai fait de vains efforts pour le retenir et pour le déterminer à rester auprès de moi jusqu'à ce que la Reine lui permit de retourner en Espagne, et je n'ai rien omis, dans les deux conversations que j'ai eues avec lui,

(1) Voir le premier article, pages 295 et suivantes. C'est par une erreur de classement de copies que, dans ce premier article, on a imprimé, page 295, une note sur un projet de mariage d'une infante, fille de don François de Paule. Cette pièce est d'une date postérieure au mariage de la reine Isabelle.

pour lui faire partager mon opinion, que c'était là l'attitude qui lui convenait le mieux dans la position où il est placé. Néanmoins, je n'y ai point réussi, et j'ignore quels sont ses projets ultérieurs.

Je suis bien touché des sentiments d'attachement que vous me renouvez dans votre lettre. Vous savez qu'il y a longtemps que j'y compte et que vous pouvez toujours compter de même sur l'amitié que je vous porte et sur tous les sentiments avec lesquels je suis, mon très-cher neveu, votre bien affectionné oncle.

LOUIS-PHILIPPE.

P. S. Faites toutes mes amitiés à Paquito, ainsi qu'à Louise et à Pepita.

NOTE DU COMTE DE MONTEMOLIN (1).

[Villafranca, juillet 1846.]

Le comte de Montemolin recevra toujours avec gratitude les conseils que lui donnera le roi des Français, dans les intérêts de la famille royale d'Espagne, et de l'Europe, parce que ce sont des objets fort chers à son cœur, conformes à ses vues, et pour lesquels il a fait, il fait et il fera toute espèce de sacrifices, en tant qu'ils se concilieront avec la fin louable qu'on souhaite.

Les indications qui sont venues jusqu'ici à la connaissance du comte, par des voies indirectes pour lui, et très-confidentielles pour ceux qui se mêlent de ses affaires, ne présentent pas une base assez solide pour permettre des explications décisives, ni pour avoir une suite certaine, ni pour amener un résultat prochain ou éloigné.

Dans ces indications on assure que le comte est indispensable pour donner de la consistance au trône et aux institutions, rétablir l'ordre, et opérer la fusion complète des partis, en prenant des mesures équitables relativement aux intérêts généraux et particuliers ; mais on ne voit rien qui puisse conduire à cette fin, dans les propositions vagues qui sont énoncées et qui présentent des contradictions trop fortes pour qu'on ne reconnaisse pas aussitôt que jamais, avec elles, le comte ne pourra accomplir l'importante mission qu'on semblerait vouloir lui confier.

Si l'on conserve au comte la force morale et matérielle qu'il possède, il pourra être utile à la famille royale, à l'Espagne et à l'Europe ; mais si on l'en prive, il se trouvera dans l'impossibilité de faire le bien et de répondre, comme on le désirerait, aux espérances qu'en apparence l'on mettrait en lui.

Ces propositions, en même temps qu'elles présen-

(1) Nous donnons ici la traduction de la copie d'une note en espagnol. Au dos de cette pièce est écrite au crayon la date que nous avons mise en tête de notre version française.

tent le comte comme indispensable, le rabaisent en promettant de l'en dédommager dans l'avenir.

Si le comte connaissait moins bien le tissu de la révolution, et les causes du désordre qui ne cesse d'agiter l'Espagne, peut-être pourrait-il se tromper dans l'appréciation qu'il ferait de pareilles promesses ; mais il sait trop de quels éléments hétérogènes, contradictoires et misérables, ce tissu se compose ; et il n'ignore point que ni les hommes honorables de tous les partis, ni le gouvernement de Madrid, ni aucune puissance étrangère, ne pourraient réaliser ni faire réaliser les offres vagues, mais vraies au fond, qu'on fait en ce moment.

D'un autre côté, si le comte, après avoir suivi une ligne de conduite, venait à changer de direction, il démentirait l'opinion qu'on a conçue de lui ; et peut-être, au lieu d'apporter le bonheur, ferait-il renaître dans sa malheureuse patrie un nouveau chaos, qu'on ne pourrait éviter avec les bases équivoques dont on parle. Mais là n'est pas le fondement du raisonnement du comte ; il a d'autres bases plus concluantes.

Le comte apprécie l'intérêt cordial de son auguste oncle et cousin le roi des Français ; il voudrait pour lui donner d'autres assurances de sa haute estime et de son amitié.

Le comte pense que la question d'Espagne est envisagée sous un faux point de vue, et qu'elle se présente enveloppée dans de nouveaux bouleversements et de nouvelles calamités. Enfin il est bien douloureux pour son cœur, qui n'a jamais été hostile à la famille royale, que celle-ci se trouve précisément en ce moment menacée de grands dangers, dangers qu'on ne peut méconnaître, mais que ni elle (la famille royale) ni son gouvernement ne peuvent facilement conjurer. Il n'est pas donné à ce gouvernement de venir à bout de l'opposition qu'il rencontre : vaincu un jour, il pourrait avoir le lendemain une chance favorable ; mais bientôt il succombera de nouveau. Tel est le cours de la révolution.

Le comte de Montemolin ne se démentira jamais ; jamais il ne refusera d'écouter les propositions qui lui seront faites, et si elles peuvent atteindre les importants objets qu'elles supposent enfermer de fait, pour produire les résultats auxquels on tend, le comte ne reculera pas devant les sacrifices nécessaires par égard pour sa cousine, pour l'Espagne et pour le repos de l'Europe, qui n'est pas peu intéressée à la tranquillité de toute la péninsule.

A S. M. LE ROI DES FRANÇAIS.

Madrid, ce 3 août 1846.

Sire mon très-cher oncle,
C'est avec un ne peut plus de plaisir que je m'em-

presse de faire part à Votre Majesté de l'heureuse résolution prise par mon auguste nièce, la reine Isabelle, de se marier avec mon fils le duc de Cadix. Comme cet événement si agréable pour moi est dû en grande partie à l'influence de Votre Majesté et à vos bontés pour ma famille, je vous en remercie très-sincèrement et forme des vœux au Tout-Puissant pour la conservation de votre précieuse existence qui fait le bonheur de la France et la jouissance de votre auguste famille. Je prie Votre Majesté de vouloir bien agréer l'assurance de ma reconnaissance pour tous vos bienfaits, ainsi que celle de la profonde estime et du dévouement avec lesquels j'ai l'honneur d'être, mon très-cher oncle, de Votre Majesté, le très-affectionné neveu.

FRANÇOIS DE PAULE ANTOINE.

EXTRAIT D'UNE LETTRE PARTICULIÈRE DE
M. DE JARNAC A M. GUIZOT.

Londres, 26 août 1846.

..... Lord Palmerston m'a dit qu'il désirait justement me voir pour me parler d'une dépêche qu'il avait expédiée hier à Bulwer, et que lord Normanby doit vous communiquer. Comme nous étions dans *Carlton-Terrace*, lord Palmerston n'a pu me montrer la dépêche même, mais il m'en a dit la substance. Bulwer serait autorisé maintenant, si j'ai bien compris, à déclarer que les préférences de l'Angleterre sont décidément pour un prince espagnol sur le trône d'Espagne. Le nom du prince de Cobourg ne serait pas cette fois prononcé ; le comte de Montemolin serait écarté comme hors de cause. Les inconvénients personnels de don François d'Assise seraient assez fortement accusés. Enfin don Enrique serait indiqué comme en définitive le candidat le plus recommandable. Lord Palmerston m'a exprimé l'espoir que M. Bresson pourrait être autorisé à agir dans le sens de cette dépêche nouvelle, s'il n'avait déjà résolu la question en accomplissant le mariage avec don François, comme les dernières nouvelles pouvaient donner lieu de le pressentir.

Sans vouloir prononcer une opinion formelle sur une pièce que je n'avais pas sous les yeux, j'ai dit à lord Palmerston que j'apprenais avec un véritable plaisir ce nouvel incident, dont l'effet serait, je n'en doutais pas, de modifier l'influence et les impressions fâcheuses produites inévitablement par sa première communication, et de rétablir l'accord essentiel de nos deux politiques.....

NOTE.

La première lettre de lord Palmerston, posant le prince Léopold comme premier candidat, est du 19 juillet. Elle n'a été communiquée à Jarnac qu'après qu'elle avait été expédiée en Espagne.

La deuxième lettre de lord Palmerston, dans laquelle il déclare que D. Enrique, *is the only fit to become the husband of the queen*, est du 22 août, et n'a été communiquée à M. Guizot que le 28.

A S. M. LA REINE D'ESPAGNE.

Neuilly, le septembre 1846.

Madame ma sœur et très-chère nièce, le vif désir qui m'anime de resserrer de plus en plus les liens du sang et de l'amitié qui m'unissent déjà si étroitement à Votre Majesté, me porte à lui demander la main de sa bien-aimée sœur madame l'infante Marie-Louise-Ferdinande, en faveur de mon fils chéri le duc de Montpensier. Votre Majesté connaît depuis bien longtemps les sentiments que je lui porte ainsi qu'à sa famille. Ils lui sont de sûrs garants de la satisfaction que j'éprouverais de voir ce nouveau lien se former entre nous, et de la tendre affection que la Reine et moi nous porterions à la princesse qui deviendrait notre fille, et dont le bonheur ferait celui de notre fils bien-aimé. J'ose donc me flatter que Votre Majesté voudra bien accueillir ma demande et accorder son concours à l'accomplissement d'une union à laquelle nous attachons, la Reine et moi, un aussi grand prix. C'est avec autant d'empressement que de satisfaction que je saisis cette occasion de vous renouveler les assurances de la sincère estime et de la tendre et inviolable amitié avec lesquelles je ne cesserai d'être, madame ma sœur et très-chère nièce, de Votre Majesté, le bon frère et bien affectionné oncle.

LOUIS-PHILIPPE.

A S. M. LA REINE MARIE CHRISTINE.

Neuilly, le septembre 1846.

Madame ma sœur et très-chère nièce, je viens d'écrire à votre auguste fille la reine d'Espagne pour lui demander la main de la plus jeune fille de Votre Majesté, madame l'infante Marie-Louise-Ferdinande, en faveur de mon fils chéri le duc de Montpensier. Nous comptons, la Reine et moi, sur le concours que vous voudrez bien accorder à l'accomplissement d'un vœu que nous formons depuis longtemps, et dont nous sommes si souvent entretenus avec Votre Majesté. Mon fils est bien empressé d'unir son sort à celui de

l'infante. C'est avec bonheur qu'il consacrera sa vie à assurer le sien, et qu'il portera toujours à Votre Majesté le respect et l'affection d'un fils dévoué. La réalisation de cette union comblera nos vœux les plus chers, et tous nos efforts réunis auront pour objet de répondre à votre confiance maternelle, en vous suppléant dans vos tendres soins auprès de la princesse,

qui deviendra notre fille. C'est avec un bien vif empressement que je saisis cette occasion de vous renouveler l'expression de l'inviolable et tendre amitié avec laquelle je ne cesserai d'être, madame ma sœur et très-chère nièce, de Votre Majesté, le bon frère et bien affectionné oncle.

LOUIS-PHILIPPE.

(La suite au numéro prochain.)

AFFAIRE PETIT.

II.

[Nous n'avons pas besoin de rappeler les détails de l'affaire Petit et le scandale immense que causa, à la fin de décembre dernier, à la veille de l'ouverture de la dernière session de la monarchie de 1830, cette révélation qui venait fournir cette preuve que les ministres avaient mis leurs adversaires au défi d'administrer, quand, six mois plus tôt, il s'était agi de trafic de promesses de pairie.

Peu de jours après la publication du *Mémoire Petit*, la tribune de la Chambre des députés retentit de cette affaire, et M. Guizot, soutenu par M. Hébert, eut à se défendre de ce marché passé dans un *cabinet voisi*. M. Génie avait entrepris de réunir, pour le besoin de la discussion à la tribune, et de la polémique dans les journaux, tous les documents qui lui semblaient de nature à faire considérer ce marché comme licite, abstraction faite du lieu où il avait été contracté. Nous transcrivons la table des matières de ce dossier :

COUR DES COMPTES. — AFFAIRE PETIT.

N° 1. *Mémoire Petit*.

N° 2. Extrait du *Moniteur*, du 14 décembre 1844. — Promotions dans la Cour des comptes, à la suite de la retraite de M. Buffault.

N° 3. Cour des comptes. — Nomination depuis la création en 1807.

N° 4. Nombre des magistrats de tout ordre décédés, démissionnaires ou retraités, ou promus à d'autres fonctions depuis la création de la Cour.

N° 5. Nombre des magistrats de tout ordre décédés, démissionnaires ou retraités, ou promus à d'autres fonctions depuis juillet 1830. Classement par ministère.

N° 6. — Exemples de démissions conditionnelles données par des membres de la Cour des comptes.

N° 7. — Démissions de famille.

N° 8. — Jurisprudence.

A. Extrait d'un *Mémoire* de M. Odilon Barrot.

D. Extrait de *Dalloz*.

C. Arrêts pour la validité des conventions.

D. Arrêts contre la validité des conventions.

N° 9. — Extraits du *Moniteur*. — Discussions à la Chambre des députés :

30 mai 1842. — 13 juin 1846. — 31 mai 1847.

Nous reproduisons ceux de ces documents qui offrent quelque intérêt ou qui sont nécessaires à l'intelligence de l'affaire; mais, pour être chronologique et historien complet, nous aurons à les faire précéder, à les mêler, à les faire suivre de lettres et de notes également trouvées dans ces archives curieuses dont M. (s'était fait le conservateur.)

NOTE

DOS D'UN MODÈLE IMPRIMÉ DE RÉCÉPISSÉ DE
CHE DU CABINET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Vendredi soir.

qué l'offre de 40. On m'a promis réponse
ain vendredi à 5 heures. Peut-être tiendra-
5, peut-être à 50. Dans ce cas, ce serait
0 et 15 ou 20.

te, j'aurai l'honneur de vous voir demain
vers midi, avant de terminer. La lettre que
ez remise aujourd'hui a été à sa destina-
la soirée.

FÉLIX PETIT.

A M. GÉNIE (1).

Jeudi matin.

er ami, tu ne t'étonneras pas sans doute
l'article des *Débats* de ce matin, je me re-
me délié de tout engagement.

ais mieux quitter les affaires que de rien
celui qui, *averti*, l'a laissé passer.
toi.

LACAVE LAPLAGNE.

GUIZOT, MINISTRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES.

Ce vendredi.

er ministre, je pars ce matin pour aller
madame Barthe qui est à la campagne;
i je serai de retour. Je profiterai la semaine
de la permission que vous m'avez donnée;
ant, j'ai besoin de vous parler de notre
comptes. Je vous ai dit pourquoi j'étais obli-
er contre la nomination de M. R. de L. (2),
is où, après la nomination de M. Trognon à
re classe des référendaires, une autre va-
drait à se présenter. Dans ce moment, il est
is congé depuis trois mois et demi; son trait-
t accumulé, et certainement, si on appli-
c un peu de sévérité le décret de notre insti-
magistrat qui n'avait pas droit aux vacances,
senté depuis plus de deux mois, devrait être

ette lettre, du Ministre des Finances est, comme la
lente, sans autre indication de date que celle du
semaine. Nous l'avons classée ici. Peut-être
l'applique-t-elle à quelque autre affaire du même
s laisserons à d'autres à en chercher le mot.
vière de Larque.

réputé démissionnaire. Certes, il ne s'agit pas de
cela, mais seulement d'empêcher que les plus graves
infractions à la discipline ne soient récompensées
par un avancement.

Je me permettrai aussi de vous soumettre une autre
considération. Après M. Trognon, le premier candidat
est M. Thomas, mon beau-frère; il est plus ancien
que M. R. de L.; il est impossible de montrer plus de
zèle que lui dans l'accomplissement de ses devoirs;
il est aussi exact et laborieux que l'autre l'est peu; il
est depuis douze ans à la Cour et il a quarante-sept ans.
Je me suis imposé la règle de ne le présenter que lors-
que ses droits seraient incontestables; la parenté in-
time qui nous unit n'a servi en rien à son avancement;
je demande qu'elle le protège contre ce qui serait une
injustice. J'espère que vous ne me ferez pas ce cha-
grin; je compte sur votre esprit de justice et sur vos
bons sentiments pour moi.

Votre bien dévoué.

BARTHE.

EXTRAIT DU MONITEUR DU 14 DÉCEMBRE 1844.

PARTIE NON OFFICIELLE.

Par ordonnance royale, en date du 12 décembre,
ont été nommés à la Cour des comptes, savoir :

Aux fonctions de conseiller maître :

M. Picard, conseiller référendaire de première
classe, en remplacement de M. Buffault, admis à
faire valoir ses droits à la retraite, et nommé con-
seiller maître honoraire ;

Aux fonctions de conseiller référendaire de première
classe :

MM. Trognon et Vial, conseillers référendaires de
deuxième classe, en remplacement de MM. Picard,
nommé conseiller maître, et de Corbery, décédé ;

Aux fonctions de conseiller référendaire de deu-
xième classe :

MM. Dubreuil, aspirant, secrétaire en chef du
parquet, et Peyre, député, en remplacement de
MM. Trognon et Vial, nommés de première classe.

A M. GÉNIE.

Paris, le 14 décembre 1844, au soir.

Mon cher monsieur,

Je me disposais à retourner à Corbeil, afin d'aller
annoncer au plus vite à ma femme, que tout espoir
d'avoir un gîte à ma convenance n'était point perdu;
je venais de puiser cette confiance dans ce que vous
m'avez dit des dispositions bienveillantes de M. le Mi-
nistre des Finances, et encore dans la démarche que
vous devez faire demain dimanche; j'étais, dis-je,
sur le point de mon départ, lorsqu'il m'est venu dans

l'idée de faire une démarche que vous approuverez sans doute, car vous me voudriez bien positivement savoir content, et M. Laplagne qui m'a déjà fait tant de bien, voudra dans une circonstance unique augmenter à votre sollicitation la dose de ma reconnaissance. Poitiers comblerait mes vœux. La démarche que j'ai faite, la voici : j'ai été trouver M. *** , je lui ai dit ce que Perpignan offrait d'inconvénients pour moi, par rapport à ma femme, dont je devrais me séparer pendant six mois, sa santé ne lui permettant pas d'être dans un pays où la chaleur est de trente degrés souvent. Comme lui et les siens ont lieu d'être complètement satisfaits, il voudrait, cédant à un sentiment généreux, que je fusse content. M. le ministre peut faire que cela soit, et me rendre heureux ; M. *** le lui demandera, alors que vous-même vous l'aurez supplié pour moi. C'est lundi qu'il verra M. le ministre ou pour le plus tard mardi. J'ai dit que vous approuveriez ma démarche ; vous le voyez, je ne suis pas sorti du cercle des initiés à la combinaison dans laquelle j'ai été compris.

Une dernière considération pour vous, mon cher monsieur. Rousseau a un fils fort intéressant qu'il destine au barreau ; Poitiers a une école de droit ; en lui faisant suivre les cours là, nous éviterons les écueils de la capitale pour la jeunesse.

Je pars et j'attendrai avec anxiété une solution qui est palpitante d'intérêt pour nous.

Ma reconnaissance en tous cas est sans bornes envers qui de droit, et je vous en offre particulièrement l'expression.

Votre tout dévoué.

A. ALEM.

A M. GÉNIE.

Toulouse, le 25 mars 1845.

J'ai, mon cher Génie, une grande excuse de mon silence envers vous, après toutes vos obligations envers mon frère. Vers l'époque de sa nomination je tombai mort. Ma résurrection date seulement de quelques jours ; et cette lettre, avec celle que je vais écrire à Martin, est le plus grand fait qui me soit personnel de tous ceux auxquels j'ai pu participer depuis le jour de ma mort. C'est à Viguerie, qui m'entraîna à Toulouse, que je dois le miracle de mon retour à la vie. Et il n'entend pas me laisser à moitié chemin ; il me promet chaque jour de me rendre capable, non pas d'autant de travail qu'autrefois, mais d'un travail qu'il appelle raisonnable, mot que je croyais d'adaptation difficile au métier que je fais. Le docteur me laissera partir dans quinzaine. Peut-être cependant m'enverra-t-il à la campagne plutôt qu'à Auch. L'air des champs

ira mieux à mes entrailles, hélas ! bien et depuis longtemps atteintes.

N'allez pas croire pourtant que je sois sans entrailles du tout. Vous m'êtes la preuve du contraire. Dans mes préoccupations de mort certaine, vous m'avez valu une consolation qui m'eût échappé sans vous. Je savais que je laissais à mes enfants un protecteur utile dans les Pyrénées-Orientales.

Et, à ce propos, vous plaira-t-il, mon ami, de me représenter près de M. Guizot ? Et lui-même sera-t-il assez bon pour recevoir, sous votre enveloppe, l'expression de ma reconnaissance ? Elle est grande : l'obligance, le service ont été grands. Qu'il sache tout cela, je vous prie. Je ne désespère pas de lui redire un jour moi-même ma reconnaissance. En attendant, je ne fais que ce vœu pour lui : que la lutte respecte sa santé, et que l'histoire de mon pays lui rende justice !

Adieu, mon cher Génie, je vous embrasse de tout mon cœur.

ALEM-ROUSSEAU.

NOTE POUR M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (1).

La place de payeur du département de la Meuse a été depuis longtemps promise à un comptable déjà fort ancien et dont les titres personnels, comme ceux de sa famille, sont incontestables. Le payeur qui, à ce qu'il paraît, cherchait depuis longtemps, et contrairement aux intentions du ministre, à tirer profit de sa démission, avait d'abord consenti à la donner en faveur du comptable dont il s'agit, puis il est revenu sur ce consentement afin d'en disposer pour un autre.

Cette nouvelle disposition se présente encore sous un aspect complexe, car si, d'une part, on a entendu que M. Danican-Philidor devait être nommé à Barle-Duc en suite de la démission du titulaire, on ne s'est pas entendu aussi positivement sur les concurrents qui espèrent profiter de la succession de M. Philidor, et deux personnes font valoir la même prétention. On ignore quel est celui à qui le payeur de la Meuse, dans son calcul, a donné la préférence.

Il y a dans cette affaire une complication d'incidents qui fait présumer une série de transactions inadmissibles, transactions qui ne manqueraient pas d'être divulguées par celui des compétiteurs désappointés, et qui, par conséquent, placeraient l'administration dans une situation dont on ne saurait trop éviter le mauvais effet.

(1) Cette note, si elle est étrangère à l'affaire Petit, n'est pas comme on le verra par son *postscriptum*, au trafic des places, et prouve que sous ce rapport il y avait résistance de la part de M. Lacave Laplagne au laisser-faire de M. Guizot.

ant à M. Philidor, M. le Ministre des Finances lie point le vif intérêt dont l'honneur M. le Ministre des Affaires étrangères, et son intention est de l'une des premières occasions qui pourront s'offrir d'accorder à ce comptable une position plus à sa convenance.

S. Il est d'autant plus essentiel de ne pas donner suite à la démission du payeur de la Meuse, que le chef général de ce département, informé sans doute des rétentions du comptable, a émis le vœu, dans sa dernière session, que le trafic des places soit désormais entièrement évité.

M. GUIZOT, PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

Paris, le 1^{er} janvier 1848.

Mon cher président, je vous envoie, après l'avoir lu, le *Mémoire* que se propose de publier le sieur Petit. Lisez-le, à votre tour, avec attention. Ceci me paraît très-grave, et il ne faut pas traiter légèrement une pareille affaire.

Tout à vous.

HÉBERT.

AU MÊME.

Paris, le 4 janvier 1848.

Mon cher président, le *Mémoire* sera demain dans les journaux; voilà ce que j'apprends d'une manière certaine. On n'a pu entendre raison ni à la femme ni au mari. Je suis bien affligé de cette nouvelle aventure.

Tout à vous.

HÉBERT.

A M. GUIZOT, PRÉSIDENT DU CONSEIL.

Monsieur le président du conseil, en vous quittant, j'ai pensé qu'il pouvait y avoir de votre côté à ne pas perdre un moment pour prévenir, s'il était temps encore, les suites du procès en question. J'ai écrit à M. Bethmont que j'irais le voir demain matin. Je vous envoie sa réponse et la pièce qui l'accompagne. C'est pour moi l'occasion d'un bien vif regret de n'avoir pu apporter dans cette circonstance mon désir stérile de vous prouver mon bien sincèrement.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président du conseil, l'assurance de respect et d'attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très-humble serviteur,

ACHILLE FOULD.

A M. ACHILLE FOULD.

4 janvier 1848.

Mon cher monsieur Achille,

Votre billet me vient, et, à son mystère, je juge qu'il s'agit de l'affaire que je voulais étouffer pour le bonheur ou tout au moins la paix d'une famille. Il est trop tard.

Je plaide jeudi. L'aveuglement insensé d'une femme capricieuse autant qu'elle a été légère a empêché toute transaction. Nous publions. Déjà un journal est en possession d'un exemplaire.

Je le regrette plus que vous ne pouvez croire, et nos concessions, pour arriver au silence, dépassent toute modération.

A vous cordialement.

BETHMONT.

P. S. Je vous livre un exemplaire de notre prose. J'aurais bien voulu pouvoir vous le refuser.

NOTE, AU CRAYON, DE LA MAIN DE M. GÉNIE.

Démission. — La démission de M. Buffault a-t-elle besoin d'explication, quand on saura qu'il a 85 ans et que la douleur de la mort récente de son frère est venue ajouter chez lui au poids des années?

Rente viagère. — La rente viagère que s'est constituée, dit-on, M. Buffault, au moment de donner sa démission, ne s'explique-t-elle pas aussi par le désir, bien naturel à un homme de son âge, de ne pas voir diminuer un revenu qui lui est nécessaire et dont la balance peut être rétablie au moyen du sacrifice d'un faible capital, sacrifice qui, à ce qu'il paraît encore, a l'avantage d'assurer un douaire à sa femme?

Nomination de M. Petit. — La nomination de M. Petit se justifie par le droit incontestable qu'avait le ministre de faire cette nomination, par la parfaite solvabilité de celui qui en était l'objet, et enfin par sa qualité d'employé comptable des finances (il a été directeur des postes aux lettres de 1825 à 1859.)

Non-simultanéité. — Quelle corrélation, quelle simultanéité peut-on établir entre le remplacement de M. Buffault, qui est du 12 décembre, et la nomination de M. Petit, qui est du 24 suivant?

Compagnie d'assurances. — M. Buffault s'est rendu lui-même, le 11 décembre 1844, accompagné d'un homme d'affaires, dans les bureaux de la Compagnie royale d'assurances, rue Ménars, et là la constitution d'une rente viagère de 6,000 francs, reversible par moitié sur sa femme, rédigée par le chef du bureau des rentes viagères, en présence seulement du caissier de la Compagnie, a été faite par M. Buffault à lui-même, puis enfin l'acte de constitution a été porté pour avoir la signature d'un administrateur au domicile de M. Périer, l'un d'eux.

Exemples de démissions conditionnelles d

DATE.	NOM ET FONCTIONS DU DÉMISSIONNAIRE.	NOM DE CELUI QUI REÇOIT LA D ET GRADE DANS LEQUEL IL ENTRE A L
1821. 13 janvier.	Lemaître, conseiller référendaire de 2 ^e classe.	Maffioli, conseiller référendaire de 2 ^e cl
1822. 13 mars.	Michelin, conseiller référendaire de 1 ^{re} classe.	Bergeron d'Anguy, conseiller référendair
1827. 19 août.	Duvidal, conseiller maître des comptes.	Lebrun de Sessevalle, conseiller maître.
1829. 8 août.	Dérigny, conseiller référendaire de 2 ^e classe.	Lelong, conseiller référendaire de 2 ^e clas
1829. 29 octobre.	Baron Delpierre, président de chambre.	Marquis d'Audiffret, président de chamb
1830. 14 février.	Gillet Jacqueminière, conseiller maître des comptes.	Dutilleul, conseiller maître des comptes.
1830. 23 mai.	Dubreuil, père, conseiller référendaire de 2 ^e classe.	Esquirol, conseiller référendaire de 2 ^e cl
1832. 22 novembre.	De Monchanin, conseiller référendaire de 2 ^e classe.	Baron Trigant de Latour, conseil. référ. d
1836. 14 février.	Malès, conseiller maître des comptes.	Martin, conseil. référ. de 2 ^e classe.
1836. 12 juillet.	De Courel, conseiller référendaire de 1 ^{re} classe.	Foertsch, cons. référ. de 2 ^e classe.
1838. 10 mai.	Hamarc de la Borde, conseiller référ. de 1 ^{re} classe. Waltrin, conseiller référendaire de 2 ^e classe. Le Crosnier, conseiller référendaire de 2 ^e classe.	De Montheau, cons. référ. de 2 ^e classe. Lerat de Magnitot, cons. référ. de 2 ^e cla David, cons. référ. de 2 ^e classe. Viconte Ogier, cons. référ. de 2 ^e classe.
1839. 8 mars.	Alliz, conseiller maître des comptes.	Petit-Jean, cons. référ. de 2 ^e classe.
1840. 19 juin.	Périer de Trémémont, conseiller référ. de 1 ^{re} classe. Maillard, conseiller référendaire de 1 ^{re} classe.	Baudon de Mony, cons. référ. de 2 ^e class Adolphe Périer, cons. référ. de 2 ^e class Poinsinet de Sivry, cons. référ. de 2 ^e cl
1841. 1 ^{er} décembre.	Gavot, conseiller maître des comptes. Héroux, conseiller référendaire de 1 ^{re} classe.	Dosseur, cons. référ. de 2 ^e classe. Paris, cons. référ. de 2 ^e classe.
1842. 20 mars.	Bagot, conseiller référendaire de 1 ^{re} classe. Sivard de Beaulieu, conseiller référ. de 2 ^e classe.	Damainville, cons. référ. de 2 ^e classe. Frateau de Peny, cons. référ. de 2 ^e clas
1844. 12 décembre.	Buffault, conseiller maître des comptes.	M. Dubreuil, cons. référ. de 2 ^e classe.

membres de la Cour des comptes.

CONDITIONS ET RÉSULTATS DE LA DÉMISSION.	OBSERVATIONS.
<p>Dupont, conseiller référendaire de 2^e classe, fut promu à la 1^{re} classe.</p> <p>Il reçut de M. Lebrun une somme de 40,000 fr.</p> <p>Il fut nommé conseiller référendaire comptant.</p> <p>Il reçut une pension de 4,000 fr.</p> <p>Il fut payé encore aujourd'hui.</p> <p>La somme fut payée à M. Dubreuil.</p>	<p>Avec l'intervention de M. le comte d'Artois.</p> <p>M. Lebrun était un des maires de Paris, et un des députés du département de la Seine.</p> <p>La somme de 100,000 fr. fut payée par M. le baron Portal pour son gendre.</p> <p>M. Esquirol était chef du cabinet de M. de Montbel, nommé Ministre des Finances par ordonnance du 19 mai.</p>
<p>M. Malès a reçu une pension jusqu'à sa mort. Une place fut donnée à son gendre dans le parquet d'une cour royale. Il fut promu à la maîtrise, et M. Bajot devint conseiller référendaire de 1^{re} classe.</p> <p>Il reçut le prix de sa démission : la nomination de M. Bajot avait été stipulée par M. le marquis de Barbé Marbois lors de la première présidence le 4 avril 1834.</p>	<p>M. Foertsch était secrétaire de la première présidence.</p>
<p>Il fut payé de 4,000 à M. de La Borde; les démissions de M. de La Borde et Le Crosnier furent payées 30,000 fr. chacune.</p> <p>M. d'Hauterive fut promu à la 1^{re} classe.</p>	<p>Indépendamment de ces trois vacances, il y en avait deux par suite du décès des titulaires.</p>
<p>Il fut payé une somme de 40,000 fr. M. Savalette fut nommé conseiller référendaire, et M. Hue de Grosbois fut promu à la 1^{re} classe.</p> <p>Trémont donna sa démission afin de faire entrer à sa place son neveu, M. Poinset de Sivry. Mais il n'obtint cette faveur qu'en rapportant la démission de M. Maillard, auquel il remit sa démission. Il y avait d'ailleurs une première vacance par le décès de M. Maillard, conseiller référendaire de 1^{re} classe. C'est ce qui explique les nominations : les trois places de référendaires de 1^{re} classe furent données à MM. Foacier, Michelin et Martin.</p>	<p>Tout le monde connaît les circonstances de cette nomination.</p>
<p>Il fut élevé à la maîtrise. MM. Debarre-Duparcq et Lebas furent promus à la 1^{re} classe. M. Gavot toucha une pension de 3,000 fr. M. Héroux reçut une somme de 30,000 fr.</p> <p>Les démissions ont été payées chacune 40,000 fr. M. Davy de Launay fut promu à la 1^{re} classe.</p>	<p>M. Paris était secrétaire de la première présidence.</p>
<p>Il reçut une pension de 6,000 fr. M. Picard a été élevé à la 1^{re} classe. Trognon a été promu à la 1^{re} classe.</p>	<p>La pension de 6,000 fr. résulte du versement d'un capital dans les caisses d'une compagnie d'assurances sur la vie. MM. Picard, Trognon et Dubreuil ont été étrangers au règlement des conditions. M. Dubreuil était secrétaire du parquet de M. le procureur général.</p>

Cour des Comptes. — Démissions de famille.

DATE.	NOM ET FONCTIONS DU DÉMISSIONNAIRE.	NOM DE CELUI QUI REÇOIT LA DÉMISSION, SA PARENTÉ AVEC LE DÉMISSIONNAIRE, GRÂDE DANS LEQUEL IL ENTRE À LA COUR.
1816. 25 avril.	Garnier, procureur général.	Rendu (gendre), procureur général.
1819. 4 mars.	Duriez, conseiller référendaire, 2 ^e classe.	Duriez (fils), conseiller référendaire, 2 ^e classe.
1820. 4 mars.	Meulan, conseiller référendaire, 2 ^e classe.	Meulan (frère), conseiller référendaire, 2 ^e classe.
1822. 9 janvier.	Vial, conseiller référendaire, 2 ^e classe.	Vial (fils), conseiller référendaire, 2 ^e classe.
<i>Id.</i> <i>id.</i>	De Gombert, conseiller référendaire, 1 ^{re} classe.	De Gombert (fils), cons. référ., 2 ^e classe.
<i>Id.</i> févr. et mars.	Jard-Panvilliers, président de chambre.	Jard Panvilliers (fils), cons. référ., 1 ^{re} classe.
1824. 29 novembre.	Luzier-Lamothe, conseiller référend., 2 ^e classe.	Luzier Lamothe (fils), cons. référ., 2 ^e classe.
1827. 19 août.	Regardin, conseiller maître.	De Riberolles (gendre), conseiller maître.
1828. 30 janvier.	Colleau, conseiller référendaire, 1 ^{re} classe.	Colleau (fils), conseiller référendaire, 2 ^e classe.
<i>Id.</i> 27 août.	Leroux, conseiller référendaire, 2 ^e classe.	Leroux (neveu), conseiller référ., 2 ^e classe.
1840. 19 juin.	Périer de Trémémont, cons. référ., 1 ^{re} classe.	Poinsinet de Sivry (neveu), cons. référ., 2 ^e classe.
1841. 9 août.	Bartouilh, conseiller référendaire, 1 ^{re} classe.	Bartouilh (fils), conseiller référ., 2 ^e classe.
1842. 24 septembre	Lebrun de Sesseval, conseiller maître.	Lebrun de Sesseval (fils), cons. référ., 2 ^e classe.
1846. 11 juillet.	D'Abancourt, président de chambre.	Boucher (gendre), conseiller référ., 2 ^e classe.
<i>Id.</i>	Hubert, conseiller de 2 ^e classe.	Bresson (neveu), conseiller référ., 2 ^e classe.
1847. 6 avril.	Briatte, conseiller maître.	Briatte (fils), conseiller référendaire, 2 ^e classe.
<i>Id.</i> 2 décembre.	Sapey, conseiller maître.	Feydeau de Brou (gendre), cons. référ., 2 ^e classe.

A M. GUIZOT, PRÉSIDENT DU CONSEIL DES
MINISTRES.

13 janvier 1848.

Monsieur le Président du Conseil,

Je suis autorisé à croire qu'il a été dit, autour de vous, que j'avais reçu du ministère du 13 avril, en 1839, une somme de 50 ou 60,000 francs pour acheter une démission à la Cour des comptes.

Ce bruit a été répandu à la Chambre des Pairs et à la Chambre des Députés.

Le soin de mon honneur me fait un devoir de déclarer de la manière la plus solennelle et la plus énergique, que ce bruit est complètement faux. Je n'ai reçu du ministère aucune somme, si faible qu'elle soit, pour me procurer une démission à la Cour des comptes. Je n'ai jamais reçu, pendant toute la durée du ministère

du 13 avril, que les appointements de ma place. L'unique récompense de mes services a été une place de référendaire à la Cour des comptes, et j'ajoute qu'aucun ministre ne s'est occupé en rien des moyens de me procurer une démission.

Une pareille accusation n'a pu se répandre sans qu'on l'ait fondée sur un indice quelconque, sur un commencement de preuves. S'il en est ainsi, monsieur le Président du Conseil, je vous conjure de vouloir bien prendre des informations précises. Elles ne tarderont pas à vous convaincre que l'on a indignement abusé de mon nom, et que je suis la victime d'une calomnie.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, monsieur le Président du Conseil, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

J. PETITJEAN,

Conseiller à la Cour des comptes.

[On se rappelle que M. Hébert, Ministre de la Justice, pour tâcher de conjurer l'orage parlementaire qui menaçait d'éclater, présenta le 20 janvier un projet de loi sur les démissions d'emploi. La commission, chargée de l'examen du projet, ne se constitua que le 16 février. Elle choisit pour son président M. Moreau (de la Meurthe). Nous trouvons dans les papiers du cabinet de M. Génie la note ci-après, note *officielle* et *confidentielle*, comme dit son auteur, qui prouve avec quel soin les commissions de la Chambre aimaient à s'inspirer de la pensée du ministre dirigeant.]

NOTE CONFIDENTIELLE SUR LE PROJET DE LOI
CONCERNANT LES DÉMISSIONS D'EMPLOIS.

Lors de l'examen de ce projet dans les bureaux, quelques députés ont manifesté l'intention de revenir, dans la discussion à la Chambre, sur les faits qui ont

amené la présentation de ce projet et sur le point de savoir si des faits de même nature, des traités sur des démissions, avaient eu lieu, à la connaissance des ministres, précédemment, et sous les cabinets antérieurs au cabinet actuel.]

La commission a chargé son président de demander

usement et confidentiellement à MM. le Président du conseil, le Garde des Sceaux et le Ministre des Affaires étrangères ;

ils avaient, par devers eux, des preuves ou des indices de ces différents faits, et s'ils pourraient les indiquer, avec détail, à la commission.

Enfin, dans le cas où le débat serait amené sur ces

faits, la commission devrait, d'après les renseignements qu'ils lui auraient fournis, entrer dans ce débat.

5° Si MM. les ministres ne croiraient pas plus convenable de se réserver à eux-mêmes d'entrer ou de ne pas entrer dans ce débat, et de n'y entrer que dans la mesure qui leur conviendrait.

LE DANEMARK, LES DUCHÉS ET LA FRANCE.

Correspondance du roi Christian avec M. Decazes, et de M. Decazes avec M. Guizot.

III.

M. GUIZOT, MINISTRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES.

Copenhague, 20 juin 1846.

Mon cher ami, je suis tellement absorbé, que je n'ai eu le temps de vous écrire; je me suis couché à six heures du matin,—hier à une heure et demie, au lieu de chez le Roi. Je vous dirai tous les détails de ce qui s'est passé dans ma première audience. Sa Majesté m'a remis un rapport pour vous et pour moi. Je rapporte une lettre du Roi pour notre Roi, et une de la Reine pour la Reine. Veuillez me mettre aux pieds de Leurs Majestés.

Je suis été comblé de toutes manières, et n'ai sur tous les points que les meilleures choses à vous dire. C'est un plaisir d'avoir trop que je n'ai pu vous les écrire en-semble. M. Dotezac, qui a été parfait, commence.

J'ai pas besoin de vous dire la douloureuse part que j'ai prise à votre malheur. Vous savez que j'ai aussi quelqu'un qui m'a donné bien des marques de son intérêt.

Le comte de Stettin m'attend. Je vous écrirai de-

Votre ami,
LE DUC DECAZES.

M. GUIZOT, MINISTRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES.

Copenhague, 28 juin 1846.

Mon cher ami, vous aurez entrevu, par ce que j'ai écrit, ma femme, les difficultés que j'avais rencon-

trées ici, pour une chose que Billing disait convenue, et pour laquelle seulement on attendait, selon lui, une occasion. Ayant échoué ou du moins ayant trouvé peu de motifs d'espérer auprès de M. de Criminil, malgré sa bonne volonté, je me suis adressé au Roi directement et ai rendu compte à son ministre de ma démarche qu'il a fort approuvée. Comme je devais l'espérer, d'après les dernières paroles de Sa Majesté, elle a eu un heureux résultat, et le Roi, après m'avoir remis hier l'Éléphant pour moi, lorsque je suis arrivé à Sorgenfrey pour dîner, m'a chargé de vous le donner de sa part, en vous exprimant « le plaisir qu'il avait à avoir pu lever les obstacles qui s'étaient présentés, « l'estime particulière qu'il vous portait, et combien « il félicitait le Roi des Français d'avoir un ministre « défenseur aussi éloquent et aussi ferme des principes « conservateurs. J'espère bien, par l'amitié que je « porte au Roi, a-t-il ajouté, que pendant le cours de « son règne, qui sera long si mes vœux sont exaucés, « il ne sera pas privé de services aussi utiles. »

Je crois rendre littéralement les paroles mêmes de Sa Majesté.

Elle a été particulièrement préoccupée dans cette circonstance de la réciprocité de gracieuseté qu'elle a voulu établir en donnant au Ministre des Affaires étrangères du Roi et à son envoyé extraordinaire son premier ordre, comme notre Roi avait bien voulu, m'a-t-elle dit, donner le grand cordon de la Légion d'honneur à M. le comte de Criminil et à M. le comte Damieskold. Elle met beaucoup de prix à ce que ce soit présenté ainsi, et à ce que le *Moniteur* et le *Journal des Débats* n'y donnent pas une signification politique particulière, dans le sens des lettres reçues par les ministres, et n'en fassent pas un événement européen.

Si vous pouvez devancer les journaux libéraux, et faire donner la nouvelle avec cette couleur de réciprocity qu'il est si simple de lui donner, puisqu'elle est la vraie, vous ferez une chose utile.

Une qui l'est bien plus, c'est d'ajourner le départ de l'auteur des lettres dont je viens de vous parler. Son arrivée ferait une peine profonde et causerait un véritable déplaisir. Attendez-moi, dans tous les cas, je vous en conjure, pour prendre un parti contraire, dont vous ne pourriez apprécier l'effet avant de m'avoir entendu. Vous ne sauriez vous faire une idée des préventions dont la personne est l'objet. Je lui ai ouvert la carrière et lui ai rendu service plusieurs fois depuis lors; ses petits torts envers moi dans cette dernière circonstance ne peuvent effacer la bienveillance que je lui porte depuis vingt-cinq ans; vous me connaissez assez pour le croire, et je serais désespéré qu'il lui arrivât rien de fâcheux; mais le service du Roi et toutes les convenances exigent que vous lui trouviez un autre poste, j'ose vous le dire, quoique avec un vif regret et en souhaitant beaucoup que le changement soit à son avantage.

Quoique je vous écrive ceci par une voie indirecte, je ne crois pas devoir pourtant entrer dans d'autres détails; je crois convenable de les ajourner à mon retour avant le 10 juillet.

Il me serait impossible de vous écrire toutes les bontés dont j'ai été comblé. Je ne crois pas que jamais envoyé ait été reçu mieux que celui du Roi à Copenhague. Je sais que M. Dotezac vous en parle; il sera, malgré lui, au-dessous de la vérité. Je rapporterai au Roi et à la Reine une lettre de Sa Majesté danoise dont je dois prendre congé ce soir au grand gala tenu à l'occasion de la fête de Sa Majesté la Reine.

Je compte profiter le lendemain du bateau à vapeur de Stettin pour être, en 21 heures, à Berlin, que je ne connais pas. J'y passerai fort peu de temps et en repartirai par le chemin de fer de Magdebourg, qui me conduira dans un jour à Hanovre. La poste me rendra le lendemain soir à Cologne, et deux jours après à Paris. J'espère vous y trouver, mais je crains que Leurs Majestés ne soient parties pour Eu. Vous me donnerez leurs ordres.

Vous savez la vive part que j'ai prise à la perte que vous avez faite. Je perds moi-même une amie qui a toujours été si bonne pour moi depuis trente ans. Malheureusement, cette cruelle fin n'était que trop prévue pour vous depuis quelque temps.

Je ne désespère pas d'être à Paris avant le 8 au lieu du 10. Je n'ai que de bonnes nouvelles à vous dire de tout ce que j'ai vu.

Votre ami.

LE DUC DE CAZES.

P. S. Le Roi a daigné aussi remettre lui-même sa croix de Dannebrock à M. Dotezac et à mes trois atta-

chés. Je ne puis assez me louer du premier et assez dire aussi de quelle estime il jouit ici; elle est universelle. Le Roi a daigné me parler plusieurs fois de lui dans les meilleurs termes, et M. le comte de Criminil a tenu le même langage. Sa Majesté m'a fait espérer qu'elle le ferait plus tard commandeur.

A. M. GUIZOT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Berlin, 30 juin 1846,
huit heures et demie.

Mon cher ami, j'ai quitté hier Copenhague à cinq heures, par le bateau à vapeur de la marine royale qui fait le transport des dépêches à Stettin et retour, par suite d'arrangements avec la Prusse, et suis arrivé ici aujourd'hui à huit heures, par le chemin de fer depuis Stettin. Je vous écris avant de voir le marquis de Dalmatie, pour profiter d'une occasion.

J'avais eu l'honneur de dîner dimanche avec le Roi. Après dîner, Sa Majesté m'avait appelé dans son cabinet, pour me lire son projet de réponse au Roi et me répéter ce qu'il m'avait dit la veille sur le sujet de ma lettre du 28. Après m'avoir gardé une demi-heure, il me dit qu'il ne voulait pas me faire ses adieux ce soir-là, et qu'il désirait me revoir encore le lendemain. Je me rendis en effet au palais de Copenhague, où Sa Majesté était venue pour le conseil, et je reçus de ses mains sa lettre au Roi. Sa Majesté, qui, dans un des précédents entretiens, m'avait parlé de l'objet qui la préoccupe comme d'un véritable service qu'il me demandait de lui rendre, se servit de nouveau de cette expression, en ajoutant que le contraire serait pour lui un grand désappointement.

Le Roi me remit sa croix d'argent de Dannebrok; mais il daigna me l'attacher lui-même, en m'embrassant avec une grande effusion, comme à ma première audience et à celle où j'avais reçu l'Éléphant. Je reçus, en outre, de ses mains, la collection en or des médailles de son règne.

Sa Majesté me renouvela toutes ses recommandations souvent réitérées de redire au Roi et à la famille royale ses sentiments d'amitié tendre et sincère exprimés de la manière la plus sentie et la plus émue. Je ne quittai le palais qu'au bout d'une heure et demie, après une conversation où Sa Majesté daigna m'entretenir, pour être répétée au Roi, de tous les intérêts de famille et de pays qui la touchent et la préoccupent le plus en ce moment, et sur lesquels elle m'expliqua ses idées, ses espérances et ses craintes, avec une entière confiance, comme elle avait bien voulu le faire déjà précédemment et en me résumant ses conversations antérieures.

Lorsque je me rendis à bord du *Geiser*, j'y trouvai

M. le grand maréchal, qui m'attendait avec quelques autres personnes de la maison du Roi et M. le contre-amiral Stouven, aide de camp de Sa Majesté, qu'elle avait daigné charger de veiller à ce que les arrangements du bâtiment fussent aussi convenables que possible pour mon voyage, et qui m'attendait en uniforme. Il me demanda si j'avais quelques désirs à former : je ne pus que le prier de mettre aux pieds de Sa Majesté ma profonde reconnaissance de cette dernière marque de bonté pour l'envoyé du Roi. Je demandai surtout au grand maréchal, dont je ne puis assez me louer, d'être l'interprète de ma vive émotion et de toute ma gratitude pour les faveurs dont j'ai été comblé.

En quittant le Roi, j'avais trouvé chez moi une lettre de la Reine pour ma femme, avec un billet à moi, dont je ne peux me refuser le plaisir de vous envoyer copie.

Vous comprendrez avec quels sentiments j'ai quitté Copenhague, et quels je conserve et conserverai, tant que je vivrai, dans mon cœur.

Veillez me mettre aux pieds du Roi, si vous en trouvez l'occasion, mon cher ami, et dire à madame votre mère et à mesdemoiselles Guizot les tendres hommages de votre ancien ami,

LE DUC DECAZES.

A M. LE DUC DECAZES ET DE GLUCKSBIERG.

Sorgenfrey, ce 29 juin 1846.

Monsieur,

Permettez-moi d'ajouter un mot à l'envoi de la lettre pour madame la duchesse Decazes ; il sera l'interprète de ma vive reconnaissance du bien que votre chère visite a fait au Roi. Puisse le souvenir du séjour en Danemark ne pas vous être trop désagréable, afin de nous laisser l'espoir que vous y retourneriez une autre fois.

Adieu donc, monsieur le duc ; à revoir à Copenhague ou à Paris.

CAROLINE-AMÉLIE.

A M. GUIZOT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

La Grave, 21 juillet 1846.

Mon cher ami, nous sommes arrivés hier ici en très-bonne santé et en moins de trente-six heures, grâce au chemin de fer de Tours.

J'ai eu ce matin à déjeuner une vingtaine d'électeurs, avec le général Casteljajac, le sous-préfet et le maire de Libourne. Le duc de Liancourt n'a pas osé venir avec eux, dans la crainte de compromettre son

indépendance. Ces messieurs comptent avoir 540 voix sur 950 électeurs. Ils pensent que ma présence ne divisera pas notre bataillon. Je vais avoir mes voisins à dîner tous les jours, et j'espère ramener quelques opposants, malgré l'absence du duc de Liancourt. Si Casteljajac, qui est parfait, était notre candidat, nous aurions cent voix de plus. Nos amis me disent que le général d'Armagnac votera pour vous avec les siens, au nombre d'une quarantaine, au deuxième tour de scrutin, si nous ne l'emportons pas au premier tour, malgré l'espoir fondé que nous en avons. La lettre par laquelle vous m'annonciez, il y a trois ou quatre mois, que vous aviez recommandé son fils au pacha d'Égypte n'a été connue de lui qu'il y a huit ou dix jours, et il en a été d'autant plus touché qu'il avait cru que je n'avais rien fait pour son fils. Je vous ai dit que pour qu'elle lui parvint indirectement, sans qu'il pût croire que cela venait de moi, je l'avais donnée à G. Dussumier, qui fait une collection d'autographes et m'en avait demandé un de vous. Je lui avais expliqué mon désir que le général en sût l'existence sans que ce fût par moi. Il l'a montrée comme par hasard à son médecin, qui est aussi celui du général et qui l'a prié de la lui confier. Le général a annoncé qu'il viendrait me remercier, et a dit ses regrets d'être forcé à voter pour un autre candidat que le mien au premier tour de scrutin.

Vous m'aviez offert de recommander son fils à notre consul général au Maroc, où le baron d'Armagnac est allé chercher la fortune que lui refusait Mehemet-Ali ; je crois qu'il serait utile que vous le fissiez et que vous m'annonçassiez l'avoir fait, sans dater votre lettre autrement que du jour de la semaine. Je ne la montrerais au général qu'au moment où cela serait utile, et si cela l'était.

J'ai reçu ce matin, du roi de Danemark, la lettre dont je joins ici la copie. Elle m'a paru assez importante pour faire passer l'original directement au Roi, en votre absence. J'envoie la pièce danoise à Génie, pour qu'il en fasse faire la traduction et en envoie une copie à Sa Majesté et à vous. Vous me direz ce que je dois et si je dois répondre à ce que me dit Sa Majesté danoise, de sa première démarche, qui me paraît naturelle et politique, à l'empereur de Russie.

Je vous prie de dire à mademoiselle Henriette, qui aura, j'espère, succédé à sa pauvre tante dans la surintendance des serres du Val-Richer, qu'elle sait sans doute que celles du Luxembourg en sont les succursales et qu'elle peut disposer de tout ce qu'elles contiennent, indépendamment d'une collection d'orchidées que M. Hardy conservait et soignait pour madame de Meulan.

Il serait bon que vous fissiez faire, par votre jardinier, le catalogue des plantes qu'il a ; nous verrions ce que je peux y ajouter, de même pour les roses.

Avez-vous suffisamment de roses du roi? Voulez-vous que je vous en envoie quelques douzaines de pieds à l'automne?

Si je le pouvais, je vous demanderais en retour de me faire l'envoi de quelques fruits d'été : car nous n'avons ni une pêche ni un abricot. Ce qui est pis, c'est que la récolte des céréales est plus que médiocre et celle des légumes moins bonne encore. Heureusement que les maïs sont beaux et que la vigne promet de bon vin, peu abondant, il est vrai.

Louis a reçu ce matin une lettre de M. Bresson, qui le prie de venir le joindre le plus tôt possible. Le lendemain des élections, il se mettra en route.

Je voudrais que vous empêchiez de s'y mettre mon neveu, Alp. Decazes, que vous envoyez gérer Dantzig et qui est électeur ici. Sa présence nous serait fort nécessaire ; je l'écris à Génie.

Je vous prie de dire mes tendres hommages à madame votre mère et à mesdemoiselles Guizot, et de recevoir, avec les tendres compliments de ma femme et le dévouement de son fils, ma vieille amitié.

LE DUC DECAZES.

A M. LE DUC DECAZES ET DE GLUCKSBIERG.

Copenhague, le 15 juillet 1846.

Monsieur le duc Decazes et de GlucksbiERG, j'ai été bien charmé d'apprendre les bonnes nouvelles de votre heureux trajet, ainsi que de votre voyage jusqu'à Hanovre. Je me félicite de voir votre voyage si parfaitement heureux, puisque cela ne vous dégoûtera point de le répéter un jour à ma grande satisfaction, comme vous n'en douterez pas, vu le plaisir tout particulier que m'a causé votre visite, indépendamment de la mission dont le Roi vous avait chargé.

Tout ce que vous me dites de l'intérêt que le roi de Prusse ne cesse de me porter, toute expression de son amitié personnelle a un bien grand prix pour moi. Les observations que vous avez faites au sujet des idées sur une nouvelle succession à substituer au Danemark ont mon entière approbation ; cette mesure pourrait, comme en Espagne, porter le germe de grands malheurs. Bien loin de choisir une telle voie, je me suis décidé à publier une déclaration sur la succession dans le duché de Schleswig, qui confirme le droit incontestable de la même succession dans ce duché qu'en Danemark, succession garantie par la France et l'Angleterre en 1721, et par la Russie en 1767 et 1775. Je joins ici la déclaration (que le baron Brochsdorff pourra vous traduire), et j'espère que cet acte contribuera à rectifier les opinions dans les duchés et à tranquilliser le peuple. Quant à la succession dans certaine partie du Holstein, dans celle que la Russie a cédée, elle demande d'être garantie par des négociations

qui doivent avoir l'intégrité de la monarchie danoise pour but, et je me flatte qu'elle trouvera la sympathie des grandes puissances mue en sa faveur, et que la Russie nommément y prêtera généreusement la main. C'est avec cette puissance que j'entamerai d'abord la négociation, et comptant sur toute la bonne volonté du roi Louis-Philippe, je crois qu'il envisagera avec moi la nécessité de ne pas prendre une part active à la négociation avant que je lui demande son appui. Ce sera de même avec les autres grandes puissances.

J'attends aujourd'hui encore le roi et la reine de Suède. Cette entrevue contribuera, j'espère, à raffermir les bonnes relations entre nous et nos peuples. Je crois que le parti entre le prince royal et la princesse de Prusse s'arrangera.

Veillez faire bien mes compliments à madame la duchesse Decazes et de GlucksbiERG, et me croire à jamais votre tout affectionné.

CHRISTIAN.

A M. GUIZOT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

La Grave, 2 août 1846.

Mon cher ami, je vous envoie deux lettres du roi de Danemark qui vous intéresseront, l'une plus que l'autre pourtant, quoique vous trouverez dans celle qui n'est pas politique un mot sur vous. En les soumettant au Roi, je vous prie de me mettre à ses pieds.

Vous me direz si vous avez le désir que je réponde quelque chose à votre convenance à Sa Majesté danoise, et vous me renverrez les lettres à votre convenance aussi.

Ce que m'écrit Louis me fait craindre qu'il ne puisse venir pour l'ouverture du conseil général ; ma présidence en sera compromise, mais je serai plus que consolé si les choses se passent à Madrid selon nos intérêts et le désir du Roi, et si Louis n'y est pas étranger.

J. Greffulhe, qui est venu de Vichy passer quelques jours avec nous, a reçu ce matin une lettre de Londres qui lui dit que la reine et l'infante épouseront les deux frères infants, et que notre cabinet en est d'accord avec celui de la reine Victoria. J. Greffulhe croit au contraire au mariage de l'infante avec le duc de Montpensier, et assure que l'Angleterre en prendra très-facilement son parti. Il va jusqu'à dire que si le duc épousait la reine, le cabinet et la presse en feraient grand bruit, mais que le public rirait au nez de lord Palmerston, s'il s'avisait de parler de guerre pour cela. J. Greffulhe est beaucoup revenu à nous depuis quelque temps, et il est particulièrement bien pour nous. Vous savez qu'il a beaucoup de rapports avec l'Angleterre ; en France même il a de l'importance, celle qu'on a toujours avec quarante millions.

J'ai beaucoup d'inquiétudes pour les subsistances. Il n'y a pas une demi-récolte de céréales. Le froment est à 27 francs l'hectolitre, prix auquel je ne l'ai jamais vu ; et ce qui est presque plus fâcheux c'est qu'il n'y a pas de récolte de pommes de terre, et que la maladie s'annonce plus forte que l'an dernier.

Il n'y a pas dans tout ce pays-ci moitié de quoi nourrir la population ; il faudra tirer du blé de la Bretagne, si elle a été plus heureuse que nous.

La récolte de vin ne sera pas copieuse, mais le vin sera bon et se vend, à livrer, très-cher. Sous ce rapport il y aura, quant au revenu, compensation pour ceux qui ont du blé et du vin ; mais ceux qui ne récoltent que du blé seront très-malheureux.

Je suis arrivé ici très-souffrant, et j'ai eu hier une forte crise ; mais c'est le résultat de la fatigue, et le repos m'aura bien vite rétabli.

Mon frère, qui est avec moi pour quelques jours, vous fait ses amitiés.

Quel malheur que celui qui vient de frapper ce pauvre Portalis ! Si vous trouviez quelque chose à faire pour son second fils, auditeur au conseil d'État, qui vient d'épouser mademoiselle Damême, ce serait pour lui un soulagement à sa peine. Il est très-préoccupé de ce fils, qui n'a vraiment pas de carrière, et sera au premier jour mis à la porte de l'audition, grâce à votre absurde loi.

Je me suis aperçu, en tournant mon feuillet, que le deuxième était déchiré ; vous m'excuserez.

Mille sincères amitiés.

LE DUC DECAZES.

A M. LE DUC DECAZES ET DE GLUCKSBERG.

Ce 24 août 1846.

Monsieur le duc Decazes et de Glucksberg,

J'ai tant et tant de remerciements à vous faire d'abord pour les envois que vous m'avez adressés, ces belles médailles qui rendent ma collection si complète ; ces tiges de roses, ces pigeons qui sont d'une rare beauté, et ces fruits du jardin du Luxembourg qui malheureusement n'ont pas pu résister à la chaleur ; l'un et l'autre me prouvent votre bon souvenir auquel j'attache un prix infini.

Les lettres que vous m'avez écrites durant votre voyage avaient, comme vous le savez, le plus grand intérêt pour moi, et, en dernier lieu, j'ai reçu vos lettres du 10 et du 14 août auxquelles je m'empresse de répondre.

Je suis heureux d'apprendre de si bonnes nouvelles de la santé du roi des Français ; je me suis empressé de lui écrire à l'occasion de l'attentat du 29 juillet (1),

(1) Voir précédemment, page 189, la lettre du feu roi Christian à Louis-Philippe.

au sujet duquel je ne pouvais que partager l'émotion que ce forfait a causé généralement, et qui a dû fortement affecter S. M. la Reine et l'auguste famille royale.

Le Roi a de nouveau montré ce sang-froid si souvent mis à l'épreuve et qui lui a valu l'admiration de son peuple. Je vous remercie pour les détails que vous m'avez communiqués sur ce misérable assassin qui, je l'espère, n'a point de complices. Cette affaire vous donne beaucoup d'occupations et de bien désagréables.

Les élections, d'ailleurs si satisfaisantes, n'ont pas répondu à votre attente dans l'arrondissement qui portait le candidat prédestiné par vous ; la défection des légitimistes paraît avoir décidé la question. Il est malheureux que les élections doivent nécessairement être basées sur l'intrigue de part et d'autre, et souvent ce n'est pas la bonne cause qui triomphe.

J'ai été bien aise de faire la connaissance du colonel Courtigis et de lui conférer mon ordre, comme aussi au comte de Sussy et en même temps au comte de Bastard. J'ai trouvé avoir tout autant d'obligations envers le directeur du cabinet des médailles, mais je ne suis pas moins charmé d'avoir pu montrer mes égards au littérateur qui nous a comblé d'attentions en nous envoyant des *fac simile* de son livre si précieux et si cher malheureusement. Veuillez, dans l'occasion, dire au comte de Bastard que je désire toujours rester en relations avec lui.

Au sujet de l'offre de M. Cibiel, quant à l'éclaircissement de la ville de Copenhague, moyennant du gaz, le président de la capitale m'a dit que le magistrat comptait ouvrir une concurrence, et je ne manquerai pas de vous en avertir, en cas que M. Cibiel veuille alors faire sa proposition formellement.

J'ai été charmé d'apprendre les bonnes nouvelles du duc Louis votre fils qui retourne à Madrid et qui sera bientôt suivi, à ce qu'il paraît, du duc de Valence. Dieu veuille que ce soit pour le bien ainsi que le choix de l'époux de la Reine, qu'on dit être plus en faveur du comte de Montemolin, s'il veut faire des concessions, ou de son cousin don François d'Assise. Il paraît que jamais la France et l'Angleterre ne seront d'accord là-dessus ; ainsi faudrait-il laisser faire à la Reine même. — La lettre que le ministre M. Guizot m'a écrite à l'occasion de l'ordre que je lui ai conféré, m'a fait le plus grand plaisir.

Ma santé est parfaitement bonne et je jouis d'un peu plus de repos ici. Le temps favorise autant que possible les bains de mer ; c'est un été admirable. On trouve aussi du lait caillé ici, mais je m'en abtiens, ne voulant pas étonner mon estomac, comme vous l'avez fait à Berlin. — Votre gain au whist a reçu une destination que je vous souhaite profitable pour l'avenir.

Si ce n'est point abuser de vos bontés, je voudrais vous nommer un jeune officier danois, de nom Adolphe

Holm (fils naturel d'un ami décédé), qui ambitionne faire la campagne en Algérie dans un corps de cavalerie. Je n'ai pas pu contenir sa fougue guerrière, et je lui ai permis de faire l'essai d'être attaché à l'armée d'Algérie, si vous voudriez lui accorder votre protection. Mon chargé d'affaires l'introduira près de vous.

Veillez me donner bientôt de vos nouvelles si intéressantes pour moi, et veuillez me rappeler au souvenir de madame la duchesse de Glucksbiereg comme un sincère ami de son époux, étant à jamais, monsieur le duc Decazes et de Glucksbiereg.

Votre tout affectionné,
CHRISTIAN.

A M. LE DUC DECAZES ET DE GLUCKSBIERG.

Wigh, ce 24 août 1846.

Monsieur le duc Decazes et de Glucksbiereg, je consacrerai encore quelques pages à la politique du jour, savoir celle qui concerne les duchés de Schleswig et de Holstein. Vous savez que j'ai été dans le cas de refuser l'adresse des États provinciaux du Holstein, puisqu'elle contenait une protestation contre ma lettre patente et contre la succession selon la loi royale dans le Schleswig; que les États ont porté plainte à la diète de Francfort, ou, pour mieux dire, qu'ils ont communiqué les actes à la Confédération germanique, et que, après, la majorité a quitté la séance. J'ai convoqué les suppléants, j'ai envoyé un autre député de l'université, mais l'assemblée n'étant pas en nombre pour voter, j'ai fait dissoudre les États le 12 de ce mois, en faisant dire que les retards que subissaient les projets de lois soumis aux États provinciaux étaient sous la responsabilité des membres qui illicitement ont quitté l'assemblée.

Cette conduite ne peut, certes, pas trouver de l'approbation parmi le peuple, et en général je ne puis que me louer de l'attachement que me montre la population dans les duchés, notamment en Schleswig. Vous savez que le parti révolutionnaire a contribué à déchaîner les avocats et les professeurs de l'Allemagne contre moi, et que c'est l'opinion assez accréditée en Allemagne que le Danemark veut conquérir le Holstein et le Lauenbourg, et incorporer ces duchés dans le Danemark. D'abord, l'essai en serait une folie, et jamais on ne peut au sérieux me croire assez impolitique pour l'entreprendre. Votre cabinet n'aura pas lu une telle intention dans ma lettre patente, et il faut une tête aussi écervelée que celle de M. A. pour m'attribuer

une telle intention et en prendre la fièvre. La lettre patente ne porte que l'assertion fondée sur le bon droit que le Schleswig, ainsi que le Lauenbourg, suit la même succession que le royaume de Danemark, et elle déclare mon intention d'obtenir la même certitude pour toutes les parties du duché de Holstein, afin que l'intégrité de la monarchie danoise nesoit point altérée. D'abord, j'ai promis au duché de Schleswig, dans la même lettre patente, que ce duché resterait indépendant, dans les mêmes relations qui existent actuellement entre ce duché et le Holstein, de sorte que je n'ai jamais voulu incorporer le Schleswig dans le royaume de Danemark. Qu'est-ce qui pourrait donc me porter à vouloir incorporer le Holstein et le Lauenbourg, et l'ai-je jamais dit? Non, certes! L'intégrité de la monarchie danoise veut dire la même chose que l'intégrité de la monarchie prussienne, par exemple; celle-là contient le royaume de Prusse, qui donne le nom à la monarchie, et les divers États de la confédération allemande qui sont sous le sceptre du roi de Prusse. La nôtre contient le royaume de Danemark, le duché de Schleswig et les duchés de Holstein et de Lauenbourg, états de la Confédération germanique. Je n'y vois aucune différence, et, malgré cela, les Allemands s'échauffent la bile pour faire croire que je veux empiéter sur les droits de l'Allemagne et leur enlever des provinces par un coup de plume. Vraiment, ils font trop d'honneur à mon pouvoir. Je ne doute nullement que les princes de la Confédération et la diète de Francfort ne fassent raison à ces imputations qui n'ont aucun fondement; mais ces entrefaites peuvent toutefois gêner les grandes puissances dans leurs déterminations qui, certes, seront en faveur de l'intégrité de la monarchie danoise. J'ai écrit au roi de Prusse, de même mon ministre des affaires étrangères s'adressera au prince de Metternich et aux cours des Tuileries et de Saint-James, en même temps qu'il ira personnellement à Saint-Petersbourg porter une lettre autographe à l'Empereur, lequel, par les traités mêmes, a une part plus directe à ces affaires. Jusqu'à présent, l'Empereur Nicolas a répondu à la protestation du duc d'Oldenbourg, qu'il ne voulait point s'immiscer dans ces débats, et je le crois, en général, fort bien disposé pour nous.

La réunion avec le roi et la reine de Suède a contribué à cimenter des relations amicales entre nous, qui ne peuvent qu'être profitables à nos sujets, et j'ai eu beaucoup de satisfaction à recevoir leur visite.

Je termine en me disant comme toujours, monsieur le duc, votre tout affectionné.

CHRISTIAN.

REVUE RÉTROSPECTIVE

N° 21.

ON NE REÇOIT PAS D'ABONNEMENT. — CHAQUE NUMÉRO SE VEND SÉPARÉMENT. — PRIX : 50 CENT.

En payant six livraisons d'avance, on les recevra à domicile.

Paris. — PAULIN, éditeur, rue Richelieu, 60.

AFFAIRES D'ESPAGNE ET MARIAGE DU DUC DE MONTPENSIER ⁽¹⁾.

I.

NOTE EN ESPAGNOL.

Cordoue, le 4 septembre 1846.

Dès qu'on reçut dans cette capitale le courrier extraordinaire annonçant la réunion des Cortès pour le 14, rassemblées uniquement pour recevoir la notification de l'heureuse nouvelle du mariage de Sa Majesté avec son auguste et illustre cousin le sérénissime Infant Don François Marie d'Assise, tous ceux qui souhaitent le bonheur de la patrie ont soupiré vivement après le jour de sa réalisation.

Tous les rapports que nous recevons de la province et des provinces voisines présentent une conformité satisfaisante ; partout on aspire après ce jour de révolution publique, parce que ce jour inaugurerà une nouvelle ère de paix et de prospérité. On ne désire pas moins ardemment le mariage projeté de l'Infante Doña Maria Luisa avec le duc de Montpensier, parce que ce prince réunit à l'avantage d'être issu d'une des premières familles régnantes du monde, les qualités les plus brillantes qui le rendent tout à fait digne d'être honoré de la main de notre belle princesse, et d'avoir

toutes les sympathies de notre pays, toujours enthousiaste du génie chevaleresque et des hautes qualités morales et politiques sous lesquelles les princes français actuels se sont fait connaître et estimer en Europe. Aussi voit-on avec indignation le genre d'opposition qui finira par rendre ridicule la presse dite progressiste qui ne cesse de déclamer contre toute pensée de gouvernement et d'avenir. Si l'opinion publique, que les progressistes invoquent à tort, pouvait parler par elle-même comme elle parle par la bouche de ceux que nous voyons, elle leur dirait que le sentiment du pays est tout à fait prononcé en faveur de cette alliance, parce qu'elle offre des garanties que l'expérience nous a appris à ne pas chercher dans l'opposition révolutionnaire ni dans les séditions dont notre belle et malheureuse patrie a été si souvent le théâtre.

Il paraît que nos autorités et les corporations de la province se préparent à féliciter Sa Majesté de son prochain mariage, et chargeront nos députés aux Cortès, de présenter ces félicitations en même temps que les leurs, ce qu'ils n'ont pas encore fait, malgré l'activité et le zèle qu'y apporte l'intendant de cette province Señor Balboa, parce qu'on attend que toute la députation soit réunie dans la capitale.

(1) Voir les deux premiers articles, pages 293 et 303.

A S. M. LA REINE D'ESPAGNE.

Neuilly, samedi, 5 septembre 1846.

Ma très-chère sœur et nièce,

Je m'empresse d'offrir mes félicitations les plus sincères et les plus cordiales à votre Majesté, sur la conclusion de son mariage avec le duc de Cadix. Nul ne fait des vœux plus ardents que les miens pour son bonheur et son parfait contentement. Il y a assez longtemps que j'ai vu d'assez près mon jeune neveu pour que l'opinion favorable que j'en ai conçue me donne la confiance qu'il réalisera les vœux que je forme pour vous.

Il faut aussi que je remercie Votre Majesté du contentement qu'elle a donné au mariage de mon fils le duc de Montpensier avec la princesse sa sœur. Ce nouveau lien me sera bien cher, comme tout ce qui peut resserrer les liens du sang, qui nous unissent déjà de tant de manières, et vous convaincra de la tendre affection que je vous porte, et de la vive et inviolable amitié avec laquelle je suis pour la vie, ma bien chère sœur et nièce, de Votre Majesté, le bon frère et bien affectionné oncle.

LOUIS-PHILIPPE.

A S. M. LA REINE D'ESPAGNE MARIE-CHRISTINE.

Neuilly, samedi 5 septembre 1846.

Ma très-chère sœur et nièce,

C'est avec bonheur que je viens épancher dans le cœur de Votre Majesté toute la satisfaction que le mien éprouve du nouveau lien qui vient de se former entre nos enfants, aussi bien que de celui que la Reine, votre auguste fille, vient de contracter avec un prince de sa famille, et par conséquent de la nôtre. J'ai la confiance que cette union sera heureuse, et que la Reine ne regrettera pas son choix. Le temps que les deux frères ont passé ici m'a mis à portée de les voir d'assez près, et j'ai toujours été très-content de ce que j'ai vu du duc de Cadix. Votre Majesté se rappellera que je lui ai souvent manifesté cette bonne opinion.

A présent que nous avons surmonté les difficultés de la conclusion de ces deux mariages, il faut tâcher d'abrèger autant que nous le pourrons le temps pendant lequel il n'est que trop possible qu'on fasse de nouveaux efforts et de nouvelles tentatives pour en empêcher la célébration. Il est clair qu'il faut attendre le vote des cortès et la réception des dispenses du pape, dont le comte Rossi est déjà chargé de hâter l'expédition. J'espère que ces formalités s'accompliront sans

difficultés et sans trop de retard ; mais dès qu'elles le seront, il me paraît bien important que le mariage de la Reine fût célébré sans délai, même quand le duc de Montpensier ne serait pas encore arrivé à Madrid. Votre Majesté en jugera ; mais elle sentira que nous ne pouvons pas faire partir notre fils avant qu'on ait accompli les formalités sans lesquelles son mariage ne pourrait pas être célébré. Ce cher enfant sera bien heureux de devenir votre gendre, et je ne crains pas de vous assurer qu'il répondra à tout ce que vous pourriez attendre de lui.

Je prie Votre Majesté de faire mes compliments au duc de Riansarez, et de lui témoigner combien je suis sensible à la part qu'il a prise pour obtenir un succès si cher à mon cœur.

C'est de tout mon cœur que je vous renouvelle l'expression bien vive et bien sincère de la tendre amitié avec laquelle je suis toujours, ma bien chère sœur et nièce, de Votre Majesté, le bon frère et bien affectionné oncle.

LOUIS-PHILIPPE.

A S. A. R. L'INFANTE LOUISA-FERDINANDA.

Neuilly, samedi 5 septembre 1846.

Ma bien chère nièce,

J'aime à vous dire tout de suite combien il me tarde et combien il me sera doux de substituer le nom de ma fille à celui de ma nièce, dont je dois me contenter aujourd'hui. Vous en occupez déjà la place dans mon cœur, et je chéris la confiance que mon fils fera votre bonheur, en même temps que vous ferez le sien. C'est dans ces sentiments qu'usant déjà de mes droits de *vieux père*, je vous embrasse tendrement, et je me dis du meilleur de mon cœur, ma bien chère nièce, votre bien affectionné oncle.

LOUIS-PHILIPPE.

A S. A. R. L'INFANT FRANÇOIS DE PAULE.

Neuilly, 5 septembre 1846.

Mon très-cher neveu,

J'ai reçu avec grand plaisir la lettre par laquelle vous me faites part du mariage conclu entre la reine d'Espagne et votre bien-aimé fils le duc de Cadix. Je vous en félicite de tout mon cœur. Vous connaissez depuis longtemps mon affection pour lui et pour vous, et vous me trouverez toujours empressé à vous en donner des preuves.

Croyez-moi, avec l'amitié la plus sincère, mon bien cher neveu, votre très-affectionné oncle.

LOUIS-PHILIPPE.

S. A. R. L'INFANT DON FRANÇOIS
D'ASSISE.

Neully, 12 septembre 1846.

Mon très-cher neveu,

Je m'empresse de vous offrir mes félicitations bien surs sur votre mariage. Vous savez que je vous ai très apprécié, et combien je vous ai voué d'affection pendant le temps que vous avez passé auprès de nous. Une satisfaction bien réelle pour moi que le choix de votre auguste cousine soit tombé sur vous, et de voir ainsi le trône d'Espagne perpétué dans la descendance du roi Philippe V. J'ai la confiance qu'elle fera votre honneur, comme vous ferez le sien, et qu'il sortira de votre union une longue lignée qui assurera à la prospérité de l'Espagne, son repos, son indépendance et la conservation de toutes ses libertés. C'est bien doux aussi de trouver dans l'union de votre bien-aimé fils le duc de Montpensier avec votre belle-sœur, l'infante Louise-Ferdinande, un lien qui resserrera encore plus ceux qui existent déjà entre nos deux familles. Je vous exprime dans ces sentiments que je vous renouvelle cordialement l'assurance de la vive amitié avec laquelle je suis, mon très-cher neveu, votre bien affectionné.

LOUIS-PHILIPPE.

AU ROI.

Palais-Royal, le 12 septembre 1846.

Sire,

Comme Votre Majesté m'a ordonné de faire une note sommaire des biens que monseigneur le duc de Montpensier est appelé à recueillir dans les successions de ses augustes auteurs et de S. A. R. madame la princesse Adélaïde d'Orléans, sa tante, Votre Majesté m'a fait l'honneur de me dire que cette note devait être présentée en Espagne pour être communiquée, s'il y avait lieu, aux personnes chargées de stipuler les intérêts de ces biens.

Comme la destination tout espagnole m'a fait naître l'idée de rédiger une note concise ayant pour objet de faire voir que la fortune à venir du prince ne serait pas en disproportion avec celle de la princesse.

Comme j'ai pensé que de hautes convenances ne me permettaient pas d'insérer dans une note qui pouvait être présentée sous les yeux d'un gouvernement étranger, les détails si pénibles dans lesquels Votre Majesté se trouve placée,

Mais, comme d'un autre côté, cette note pourrait donner lieu à de fâcheuses interprétations, après y avoir mûrement réfléchi, j'ai cru qu'il était préférable de rédiger une nouvelle note qui ne prêtât pas ouverture à ce grave inconvénient.

J'ai l'honneur, Sire, de placer cette nouvelle note sous les yeux de Votre Majesté.

Je suis avec respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-dévoué et très-fidèle sujet.

Le Directeur des Domaines,
ROUCHET.

NOTE SOMMAIRE

Sur la valeur probable des biens que S. A. R. monseigneur le duc de Montpensier est appelé à recueillir dans les successions de LL. MM. le Roi et la Reine des Français, ses père et mère, et de S. A. R. Madame la princesse Adélaïde d'Orléans, sa tante.

Les successions futures présentent des chances aléatoires qui ne permettent pas d'énoncer d'une manière certaine quelle sera leur importance.

Ainsi, quoique des dispositions testamentaires précisent les biens qui formeront le lot d'un héritier, on ne peut pas affirmer que cet héritier recueillera l'intégralité de ces biens, car le testateur peut se trouver dans des circonstances telles qu'il soit obligé de faire des aliénations ou de modifier ses dispositions.

On ne peut pas non plus, quoique dans ce moment on connaisse le revenu de ces biens, assurer que ce revenu sera le même à l'ouverture des successions; car le revenu des biens varie d'année en année, et il peut survenir tel événement qui influe d'une manière notable sur l'importance de ce revenu.

Enfin il est impossible de préciser quel sera le revenu de cet héritier, quand il aura recueilli sa part des successions auxquelles il est appelé; car, indépendamment des circonstances qui viennent d'être signalées, on ne peut pas prévoir les conditions dans lesquelles se trouveront ces successions, et les charges qui pèseront sur cet héritier.

On est donc dans la nécessité de raisonner par hypothèse; et, pour se former une idée de la fortune que cet héritier pourra posséder au moment de l'ouverture des successions, il faut examiner la consistance des biens qui doivent lui échoir, les charges qui lui sont imposées, celles qui grèvent ces biens, et celles qui peuvent résulter de la position des successions, au moment où elles s'ouvriront.

Les biens que monseigneur le duc de Montpensier

est appelé à recueillir, consistent principalement dans les duchés de Montpensier et de Randan, la forêt de Breteuil et le domaine de Bonneville, la baronnie de Lépaud, les forêts d'Armainvilliers, de Crécy, de Rozeux, d'Ivry et des Andelys, l'hôtel de MADAME, situé à Paris, faubourg Saint-Germain (1), et dans deux cent quatre-vingt-quatre actions des canaux d'Orléans et de Loing.

Le prince est chargé du paiement de différentes soultes, dont le revenu, calculé sur le pied de 4 p. 0/0, représente un capital d'environ six millions.

Indépendamment de cette charge, quelques-uns des biens compris dans son lot sont grevés de sommes importantes. La forêt de Breteuil est hypothéquée pour un capital de 4,650,000 francs, savoir : Au profit de M. de Rothschild, jusqu'à concurrence de 1,650,000 fr., et au profit de la Caisse des Consignations, jusqu'à concurrence de 3,000,000 ; et les actions des canaux d'Orléans et de Loing sont affectées, pour leur valeur nominale, qui est de 10,000 francs par action, au remboursement d'un capital de 3,440,000 francs, dû par le Roi à la Caisse des Consignations.

De sorte que pour posséder intégralement les biens qui pourront lui échoir, monseigneur le duc de Montpensier aura à payer un capital d'environ 10,650,000 francs de soultes ou d'hypothèques, et à rembourser la valeur des actions des canaux qui font partie de son lot.

Ces charges, si considérables qu'elles soient, ne sont pas malheureusement les seules qui pourront, suivant les circonstances, peser sur le prince.

La position financière du Roi n'est pas dans un état satisfaisant. Les dépenses de la royauté, qui se sont accrues en raison de l'augmentation de la famille royale, excèdent les revenus de la liste civile. On ne peut par conséquent calculer les sacrifices que le Roi sera obligé

de faire pour subvenir à l'exigence des besoins qui se présenteront nécessairement.

Or, plus la somme des dettes augmentera, plus les successions futures seront obérées, plus les biens à venir seront grevés ; plus les charges qui pèseront sur les héritiers s'accroîtront, et plus leurs revenus diminueront.

Dans cet état des choses, il est difficile de dire quel sera le revenu du prince, après qu'il aura recueilli la part des successions qui doit lui revenir. Cela dépendra des circonstances favorables qui pourront survenir d'ici à l'époque de l'ouverture des successions ; cependant on a lieu d'espérer que ce revenu pourra s'élever à cinq cent mille francs environ.

NOTE

Dont j'ai fait la lecture pendant la conférence, comme compte-rendu des espérances de monseigneur le duc de Montpensier.

Les biens que monseigneur le duc de Montpensier est appelé à recueillir, consistent principalement dans les duchés de Montpensier et de Randan, dans la forêt de Breteuil et le domaine de Bonneville, la baronnie de Lépaud, les forêts d'Armainvilliers, de Crécy, de Rozeux, d'Ivry et des Andelys, l'hôtel de MADAME, rue de Varennes, et dans deux cent quatre-vingt-quatre actions des canaux d'Orléans et de Loing.

Ces biens, dans les plus mauvaises années et dans les conditions les plus défavorables, et en supposant que les charges dont ils sont grevés s'augmentent beaucoup avant que le duc entre en jouissance, ne pourront jamais représenter un revenu annuel moindre de cinq cent mille francs (2,000,000 de réaux), et, dans les années moyennes, représentent bien davantage.

A. M. GUIZOT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (2).

(Particulière.)

Haddo-House, 14 septembre 1846.

Mon cher monsieur Guizot,

Jarnac m'a transmis ici votre lettre du 7 de ce mois avec les incluses. En vous remerciant bien sincèrement de cette marque de votre confiance et de votre amitié, je ne veux pas différer le peu d'observations que je désire faire sur cette correspondance.

A l'époque où je quittai mon poste, j'expliquai complètement à lord Palmerston l'état actuel de la ques-

(1) L'hôtel de la rue de Varennes, aujourd'hui occupé par le général Cavaignac.

(Private.)

Haddo-House, september 14, 1846.

My dear M. Guizot,

Jarnac has forwarded to me here your letter of the 7th instant, together with its inclosures. In thanking you very sincerely for this mark of your confidence and friendship, I will not delay the few observations which I am desirous of making upon the correspondence.

At the time of my leaving office, I fully explained to lord Palmerston the actual state of the question res-

(2) L'importance de ce document nous a déterminé à en imprimer à la fois et le texte anglais et la traduction.

tion touchant le mariage de la reine d'Espagne. Je lui communiquai également la correspondance privée que j'avais eue avec Bulwer, et qui renfermait naturellement tout ce qui s'était passé par rapport aux prétentions du prince Léopold de Saxe-Cobourg. Lord Palmerston parut approuver tout ce que j'avais fait, ainsi que les idées que je nourrissais; et dans une entrevue que j'eus postérieurement avec lord John Russell, ce plein acquiescement fut encore plus clairement exprimé par lui. A partir de ce moment, je n'ai plus rien su, et dans le fait, je n'ai plus entendu parler des progrès de la négociation relative au mariage de la Reine; mais je n'ai pas de raison pour croire que le gouvernement anglais ait jamais adopté d'autres vues. Je ne vois dans la correspondance que vous m'avez envoyée rien qui justifie une pareille opinion. Lord Palmerston a compté, il est vrai, le prince Léopold parmi les candidats à la main de la Reine; mais sachant, comme cela était, l'ouverture directe qu'avait faite la reine Christine au duc régnant de Saxe-Cobourg lors de son séjour à Lisbonne, il lui était impossible d'agir différemment; et même s'il a nommé le prince Léopold le premier sur sa liste, cela ne prouve en aucune façon qu'il souhaitât son succès; au contraire, j'aurais probablement agi de même, bien que fermement convaincu que le succès de l'un des fils de don François dût mieux servir les intérêts anglais. Je crois réellement que telle a été aussi l'opinion de lord Palmerston.

Dans le *Memorandum*, que m'a lu M. de Sainte-Aulaire au mois de mars, il était dit que si le mariage de la Reine avec le prince Léopold ou avec quelque prince autre qu'un descendant de Philippe V, devenait probable ou imminent, le gouvernement français se considérerait comme délié de tout engagement, et se regarderait comme libre de demander la main de la Reine ou de l'Infante pour le duc de Montpensier.

J'ai toujours tout fait pour vous prouver que ce pays-ci n'avait aucun intérêt au succès du prince Léopold; et pour éloigner de votre esprit tout soupçon que sa prétention, si en effet il en entretenait une, ce que j'ignore encore à l'heure qu'il est, fût appuyée par le gouvernement anglais. J'ai eu de très-fréquentes explications à ce sujet avec la Reine et le prince Albert; et je me rappelle parfaitement avoir dit à Jarnac, que, après ce qui s'était passé, le prince ne pourrait plus m'adresser la parole, s'il était possible qu'il s'engageât dans quelque intrigue à ce sujet, sans m'en avertir.

Je vous prie de vous souvenir de la conduite que j'ai tenue quand Bulwer prit sur lui, sans avoir reçu l'instructions de moi, de participer à la proposition faite par le gouvernement espagnol au duc régnant de Saxe-Cobourg. Au lieu d'encourager et de seconder le

pecting the marriage of the Queen of Spain, I also communicated to him my recent private correspondence with Bulwer which of course included all that had passed with reference to the pretension of prince Leopold of Saxe Cobourg. Lord Palmerston appeared to approve of every thing I had done, and of the views which I entertained; and in an interview which I subsequently had with lord John Russell, this entire acquiescence was still more dearly expressed by him. From that time, I have known nothing, and indeed have heard nothing of the progress of the negotiation connected with the Queen's marriage; but I have no reason to believe that the english government have ever adopted any other views. I see nothing in the correspondence you have sent me, to justify such a belief. It is true, that lord Palmerston may have enumerated Prince Leopold as one of the candidates for the Queen's hand; but knowing, as he did, the direct overtures made by Queen Christina, to the reigning Duke of Saxe Cobourg, when at Lisbon, it was impossible that he could do otherwise. Even, if he named Prince Leopold first in the list, this does not by any means prove that he wished for his success. On the contrary, I should probably have done the same thing, although entertaining a decided opinion that English interests would be better consulted by the success of one of the sons of don Francisco. This I really believe to have also been the opinion of lord Palmerston.

In the *Memorandum*, read to me by M. de Sainte-Aulaire in the month of march, it was stated that if the marriage of the Queen with Prince Leopold, or with any Prince, other than a descendant of Philip V, became probable, or imminent, the french government would consider itself to be free of all engagements, and would feel itself at liberty to demand the hand of the Queen, or of the Infanta, for the Duke de Montpensier.

I have always done every thing in my power to prove you that this country had no interests in the success of Prince Leopold, and to remove from your mind every suspicion that his pretensions, if indeed he ever entertained any such, but of which to this hour I am quite ignorant, were supported by the English government. I had very frequent explanations with the Queen and Prince Albert on this subject; and I well remember saying to Jarnac, that after what had passed, the Prince could never speak to me again, if it were possible for him to engage in any intrigue for such an object, without my knowledge.

I beg you to recollect the course which I pursued, when Bulwer allowed himself, without my instructions, to be privy to the proposal made by the spanish government to the reigning Duke of Saxe Cobourg. Instead of encouraging and promoting the success of

succès de ce projet, ce qui aurait pu se faire aisément et efficacement, je fis immédiatement part de cette circonstance à M. de Sainte-Aulaire, et je lui répétai que les sentiments et les vues du gouvernement anglais n'avaient éprouvé absolument aucun changement à l'égard du mariage espagnol. Je fis tout cela à la connaissance de la Reine et du Prince, et avec leur assentiment, et cela me donne donc le droit de dire que la proposition relative au prince Léopold n'a reçu, ni directement ni indirectement, le plus léger encouragement ou appui de ce pays-ci. Il est vrai que ni moi ni lord Palmerston nous n'aurions prétendu vouloir contrôler l'action indépendante du gouvernement espagnol, et quoique à mon avis le choix d'un Bourbon, et particulièrement d'un Bourbon d'Espagne, fût, dans les circonstances où l'on se trouvait, celui qu'il convenait le mieux de faire, je ne pouvais en pareil cas aller plus loin que de laisser l'Espagne parfaitement libre. Quelle que fût mon opinion sur tout ce qu'il y avait de prudence et de politique à faire un pareil choix, je n'ai jamais laissé échapper l'occasion de protester énergiquement contre la prétention injuste et extravagante d'imposer comme mari à la Reine, et à son peuple, un prince pris expressément dans telle ou telle famille.

Mais, après tout, le choix fait par la Reine, et le mariage qu'elle est sur le point de contracter, doivent satisfaire la France, d'après toutes les déclarations qui ont été faites à ce sujet. Je présume aussi que ce pays-ci le voit avec satisfaction. Nous aurions peut-être préféré le duc de Séville, mais nous ne pouvons avoir aucune raison de nous opposer au duc de Cadix. On a choisi un descendant de Philippe V; aussi ne puis-je comprendre comment on a pu penser qu'il est juste ou nécessaire de renoncer aux engagements contractés volontairement avec moi l'an dernier, et fréquemment répétés depuis lors, concernant le mariage du duc de Montpensier. Selon les termes de cet engagement, bien que le Roi se proposât de demander la main de l'infante pour le duc de Montpensier, il promit de ne le pas faire jusqu'à ce que la Reine eût des enfants, et que la succession au trône en ligne directe fût assurée.

Je ne crus en aucune façon devoir m'opposer à un pareil arrangement; au contraire, il me parut être une sage concession aux appréhensions raisonnables de l'Angleterre et d'autres pays; et comme la question elle-même devait nécessairement exiger beaucoup de temps avant de pouvoir être définitivement décidée, il était possible que les vues de politique qui y avaient présidé reçussent quelque modification dans l'inter-

valle.

Vous devez avoir des raisons que je ne connais pas, pour suivre la conduite que vient d'adopter le gouvernement français; et je suis aussi certain que ces raisons ont dû vous paraître suffisantes, que je suis satisfait de

this project, which might have been easily and effectually done, I instantly communicated the circumstance, to M. de Sainte-Aulaire, and repeated that the sentiments and views of the British government had undergone no change whatever with respect to the spanish marriage. I did all this with the knowledge and approbation of the queen and of the prince; and I am therefore entitled to say that neither directly, nor indirectly, did the proposition on behalf of prince Leopold, received the slightest encouragement or support from this country. It is true, that neither I, nor lord Palmerston, could pretend to control the independent action of the spanish government; and although in my judgement, the choice of a Bourbon, and especially of a spanish Bourbon, was, under all the circumstances, the most expedient to be made, I could do no more in such a case, as this, than to leave spain perfectly free. Whatever may be my opinion of the policy and prudence of making such a choice, I have never lost an opportunity of strongly protesting against the unjust and extravagant pretension of imposing a prince of any particular family, as her husband, upon the queen and her people.

But, after all, the choice actually made by the queen, and the marriage she is about to contract, ought to be satisfactory to France, according to all the declarations which have been made upon the subject. I presume also that it is regarded with satisfaction by this country. We might perhaps have preferred the duke of Seville, but we can have no reason to object to the duke of Cadiz. A descendant of Philip V has been selected, and I do not comprehend therefore why it has been thought right or necessary to abandon the engagement voluntarily entered into with me last year, and since frequently repeated, respecting the marriage of the duke de Montpensier. According to the terms of that engagement, although the king proposed to demand the hand of the infanta for the duke of Montpensier, he promised not to do so, until the Queen should have children, and the succession to the throne should be secured in the direct line.

I did not feel called upon to object to such an arrangement. On the contrary, there appeared to be a wise concession to the reasonable apprehensions of this, and other countries; and as the question itself would necessarily require a considerable time before it could be finally decided, it was possible that the views of policy by which it was dictated, might in the interval, receive some modification.

You may have reasons unknown to me, for the course now adopted by the french government; and I am quite certain that to you they must appear sufficient, as I am satisfied that you would never do any

ir que vous ne voudriez jamais faire un acte pour lequel vous ne vous sentiriez pas pleinement justifié. Je l'avoue, mon cher monsieur Guizot, il m'est possible de découvrir des motifs plausibles pour le changement qui a eu lieu. Je suis certain que vous saurez que je vous exposasse franchement, et sans aucun déguisement, mes impressions réelles à ce sujet. Toute autre conduite serait en contradiction avec ma haute estime pour vous, et avec cette amitié que rien ne pourra jamais diminuer, je l'espère.

La mesure, telle qu'elle se présente maintenant, me semble être d'une politique très-douteuse, et pourra entraîner définitivement des conséquences graves. Mais il ne m'appartient pas de me prononcer sur ce sujet actuellement. Je veux seulement vous donner l'assurance qu'en tout temps, soit avec un caractère public, soit en mon nom particulier, vous me trouverez toujours prêt à coopérer de tout cœur avec vous à l'œuvre la bonne intelligence que nous avons si heureusement établie, que nous avons maintenue avec succès, au milieu de maintes difficultés, entre la France et l'Angleterre pendant les cinq dernières années, et qui, j'en suis convaincu, importe à un si haut degré au bonheur et à la prospérité des deux pays.

Adieu, mon cher monsieur Guizot, sincèrement à vous.

ABERDEEN.

thing for which you did not feel yourself to be fully justified. But I confess, my dear M. Guizot, that I am a loss to perceive an adequate ground for the change which has taken place. I am sure that you would wish me to state frankly, and without any disguise, my real impressions upon this subject. Any other course would be inconsistent with my sincere regard for you, and with that friendship, which I trust nothing can ever diminish.

The measure, as now contemplated, appears to me to be of very doubtful policy and may perhaps ultimately lead to serious consequences. But upon these matters it is not my province at present to decide. I have only to assure you that at all times, whether in a public or a private capacity, you will find me ready and anxious to cooperate with you in the preservation of that good understanding which we have happily established, and successfully maintained, under many difficulties, between the two countries in the last five years, and which I am firmly persuaded, is essential to the welfare and prosperity of both.

Believe me, my dear M. Guizot, ever most sincerely yours.

ABERDEEN.

(La suite au numéro prochain.)

LETTRES DE LOUIS-PHILIPPE A S. M. LE ROI DES BELGES.

II.

A S. M. LE ROI DES BELGES.

Paris, le 27 décembre 1832.

Mon très-cher frère et excellent ami,

Je me disposais à répondre à votre lettre du 24, sur les mesures à prendre pour que la garnison hollandaise ne pût pas servir immédiatement contre vous, et à dire que ce que vous désirez serait fait, dans le cas où les forts ne seraient pas évacués par les Hollandais, mais que s'ils l'étaient, la question territoriale vidée, il n'y avait plus de motifs pour exiger un engagement qui n'aurait plus eu d'objet. Je ne vois pas que le roi de Hollande adhère à la proposition, quoiqu'on nous dise qu'il y a des murmures

et de l'agitation en Hollande; mais nous n'avons pas encore à nous occuper de cela.

Ce dont je suis très-pressé, c'est que rien de tout cela n'arrête le mouvement rétrograde de notre armée, qu'il me tarde beaucoup de voir rentrer en France.

Mais je veux aussi vous avertir, quoique je n'y croie guère, qu'on nous annonce que le roi de Hollande a quelque velléité de réclamer Lillo et Liefkenshoek, comme ayant appartenu à la Hollande avant 1790. Je suis persuadé qu'on ferait chez vous tout aussi bien qu'ici la discussion de cette prétention nouvelle, que je crois impossible à soutenir. Cependant, j'ai pensé qu'un sommaire des faits pourrait vous être utile, et à tout hasard je vous en envoie un, que vous trouverez

dans la note ci-jointe. Je vous conseille pourtant de ne pas ébruiter cela, car il vaut mieux ne pas en donner l'idée, tant que la Hollande ne soulève pas la question, et je ne crois pas qu'elle la soulève, puisqu'il est constant que, si ces forts avaient appartenu à la Hollande antérieurement à 1785, alors elle y renonça formellement, et que, par conséquent, ils étaient Belges au moins depuis cinq ans en 1790.

L'Escaut est donc Belge, ainsi que ses deux rives, jusqu'au-dessous du Golder de Doel et du territoire de Santwiel.

Et c'est ainsi que, comme je suis pressé que vous ayez cela, j'ajourne le reste, me bornant à vous embrasser ainsi que ma bonne Louise, et demain je vous écrirai à tous deux sur le reste, et surtout sur notre entrevue si désirée à Lille, mon très-cher frère, votre bon frère et fidèle ami.

LOUIS-PHILIPPE.

A M. LE BARON FAIN.

Monsieur le Baron,

Le traité de Fontainebleau avait réglé définitivement les contestations territoriales entre les Provinces-Unies et les Pays-Bas autrichiens dans le dernier siècle, et il est aussi peu favorable que le traité du 15 novembre aux prétentions du roi de Hollande. Les articles 8 et 9 de ce traité donnent à la Belgique les quatre forts de Cruyschantz, de Frédéric-Henry, de Lillo et de Liefkenshoek, que le roi de Hollande réclame comme appartenant avant 1790 aux Provinces-Unies.

Voici ces deux articles :

Article 8. — « Leurs hautes puissances évacueront et « démoliront les forts de Cruyschantz et de Frédéric-
« Henry, et en céderont les terrains à Sa Majesté Im-
« périale.

Article 9. — « Leurs hautes puissances voulant
« donner à Sa Majesté l'Empereur une nouvelle preuve
« de leur désir de rétablir la plus parfaite intelligence
« entre les deux États, consentent à faire évacuer et à
« remettre à la disposition de Sa Majesté Impériale les
« forts de Lillo et de Liefkenshoek avec leurs fortifica-
« tions, dans l'état où ils se trouvent, les États-Géné-
« raux se réservant d'en retirer l'artillerie et les mu-
« nitions de toute espèce. »

Si ces quatre forts ont été marqués sur la carte de Ferraris comme enclaves de la Hollande, c'est parce que cette carte a été publiée en 1777, et que le traité est du 8 novembre 1785.

Agrérez, monsieur le baron, la nouvelle assurance de ma haute considération.

MIGNET.

A S. M. LE ROI DES BELGES.

Paris, 27 mars 1834.

Mon très-cher frère, fils et excellent ami,

Combien je jouis et me réjouis des bonnes nouvelles de mon cher petit-fils, que j'aime bien sans l'avoir vu, et que je désire doublement voir, depuis qu'il a été pour nous l'objet de si cruelles inquiétudes. Vous en avez cruellement souffert, et j'ai bien partagé votre peine. Il faut à présent vous en remettre par de bonnes promenades, et surtout en venant nous voir quand vous le pourrez. Je me suis donné hier un de ces petits amusements bien rares pour moi, en allant à Versailles. Je suis parti à deux heures et revenu à huit, *for a dinner*, auquel mes princesses ont bien voulu assister. J'avais besoin de cette promenade pour me remettre d'une petite crise intérieure de Conseil, qui me paraît heureusement calmée, et j'espère pour quelques temps.

Une dépêche télégraphique de ce matin, de Marseille, m'apprend que le roi et la reine de Naples, accompagnés du prince Charles, sont arrivés le 20 à Rome, sans y être attendus, nouvelle qui a causé quelque agitation à mon excellente Reine, ce qui me fait croire que les surprises pourront aller plus loin. Nous verrons.

Je vous remercie de votre bonne lettre du 25, et notre bonne Louise de celle qu'elle m'a écrite. Je l'embrasse de tout mon cœur, ainsi que le petit, et je jouis bien de la savoir rassurée et contente.

Quant au roi Guillaume, je ne crois pas qu'il bouge, et je crois que son but est de tâcher de vous inquiéter et de vous faire faire des dépenses. Il paraît que le prince d'Orange va venir passer l'armée en revue, ce qui est sans doute naturel, mais ce que je n'aime pas; cependant cela, une fois passé, devra dissiper toutes les inquiétudes. Nous voilà bien près du 1^{er} d'avril, époque où votre monde aura rejoint. Dans tous les cas, s'il agit, nous agirons aussi, et il le sait. Je voudrais qu'il fût entendu à Londres et à Paris que les hostilités, commencées en Belgique par l'armée hollandaise, seraient considérées comme une déclaration de guerre à la France et à l'Angleterre; mais ce n'est pas encore aussi clair à beaucoup près que je le voudrais. Pourtant, il est bien entendu qu'on ne tolérerait pas cette gentillesse. M. de Zuylen a assuré notre chargé d'affaires qu'aucun soldat hollandais n'avait été rappelé sous les drapeaux; qu'il n'y avait aucun préparatif quelconque, et que le roi des Pays-Bas ne songeait qu'à faire céder le duc de Nassau.

Je vous embrasse de tout mon cœur, mon très-cher fils et frère, votre fidèle ami et beau-père.

LOUIS-PHILIPPE.

AU MÊME.

Paris, 27 avril 1854.

Mon très-cher frère et excellent ami,

Je vous dois déjà bien des réponses et le temps me manque toujours. Je vois avec bien de l'inquiétude la continuation de l'intense malaise de notre cher petit. Louise mande ce matin qu'il est mieux. Dieu le veuille ! Je ne puis en juger.

L'affaire de Goblet est un fâcheux contretemps. Je regrette qu'il soit encore à Berlin, et je crois que le mieux serait que vous l'en fissiez revenir au plus vite, car, même en supposant que le roi Guillaume accordât le *radiatur*, il ne peut pas vous convenir que votre Ministre fût reçu à Berlin *par sa permission*, et je n'ai aucun doute que la prolongation de son séjour à Berlin ne vous attire une continuation et une aggravation de désagréments, sans vous fournir aucun moyen de les faire cesser. J'avais prié M. Lehon de vous rappeler ou de vous apprendre, car vous devez l'avoir ignoré, qu'en 1850, quand j'eus nommé l'amiral Verhuel pour mon ministre à Berlin, le roi de Prusse me fit dire (même sans me l'écrire) que cette nomination l'embarassait en raison de ce qu'il avait été hollandais, au service de la Hollande, etc., etc., qu'il craignait que cela ne suscitât des désagréments à l'amiral, etc., et qu'alors nous ne donnâmes pas de suite à la nomination de l'amiral Verhuel, et nous le remplaçâmes. Je regrette infiniment que vous n'ayez pas suivi la même marche, et surtout que vous n'ayez pas répondu à la lettre du roi de Prusse, ce dont il a été, me dit-on, très-irrité. Il paraît que cette irritation a été bien exploitée par les princes et princesses et par un parti de la cour dont les dispositions à notre égard, loin de s'améliorer, deviennent de jour en jour plus aigres et plus mauvaises. Vous savez aussi que les événements de Bruxelles n'ont pas été négligés et qu'ils ont été commentés de manière à en tirer parti. Et toutes ces circonstances réunies me font bien regretter que le général Goblet ait cru devoir pousser la botte à fond, en n'attendant pas à Francfort ou à Gotha, et plus encore en revenant à la charge comme il paraît l'avoir fait après le refus formel qui lui avait été fait.

Je pense donc que de toute manière vous ne sauriez assez vous presser de faire revenir le général Goblet, et de vous borner à laisser un chargé d'affaires à Berlin jusqu'à ce que la bourrasque actuelle se soit éclaircie ou qu'elle ait éclaté, si elle doit éclater, ce dont je doute beaucoup. Ce dont je ne doute pas, c'est qu'on y travaille avec ardeur, et que, soit par Thorn, soit par Hanau, soit par Goblet, par la Diète, ou par Biberich, on ne cherche à embrouiller les affaires, et notre intérêt est d'éviter ou de faire cesser tout ce qui

peut fournir occasion ou prétexte de les accrocher. Lehon s'ennuie beaucoup, mais notre jeu est d'attendre *sans nous laisser entamer*, qu'on soit obligé d'en changer et de venir à nous. Nous sommes en mesure de le faire, mais nous devons à présent nous abstenir de toute initiative.

Voilà, mon cher frère, ce que j'étais pressé de vous mander. Le temps me manque pour vous en écrire davantage, et je n'ai plus que celui de vous embrasser de tout mon cœur, ainsi que ce pauvre petit et ma bonne Louise qui sait combien je l'aime.

Votre bien affectionné frère, beau-père et fidèle ami.

LOUIS-PHILIPPE.

AU MÊME.

Paris, le 12 mai 1854, lundi à
5 heures du soir.

Mon très-cher frère et excellent ami,

J'ai reçu et remis au maréchal Soult votre recommandation pour le général Gérard auquel je vais donner la croix de commandeur.

Je suis bien plus content des nouvelles du cher petit que je n'osais m'en flatter après tout ce qu'il a subi et souffert. Si un conseil pouvait être permis à ma vieille expérience, je dirais qu'il ne faut pas s'inquiéter de sa faiblesse, si elle est occasionnée par la cessation de la fièvre, car c'est l'absence totale de la fièvre qui doit en même temps causer la faiblesse, et donner bon espoir de la cessation de la maladie et de la guérison. Ainsi, s'il y a absence de fièvre, je dirai trêve de remède et de médecine, laissons agir la nature, alimentons-la doucement et modérément, et ne cherchons pas à obtenir trop vite un résultat que le temps amènera, si nous savons l'attendre. Pardon de mon ennui.

Je veux que vous sachiez que nous notifions avec l'Angleterre à la Prusse et à l'Autriche que, garants de la convention du 21 mai, nous regarderions comme une agression contre nous, celle qui serait faite contre vous, dans le Luxembourg, moins le rayon; et que quoique la garnison de la forteresse doive être considérée comme fédérale, néanmoins, attendu que les troupes qui la composent sont des troupes prussiennes, ce serait la Prusse que nous en rendrions responsable. Il est bien entendu que pour que nous nous crussions dans le cas de prendre ainsi cette agression, il faudrait qu'il fût parfaitement établi qu'elle n'a été ni provoquée, ni motivée par aucun acte agressif de la part de la Belgique et des troupes belges, et par conséquent vous ne sauriez y mettre assez de circonspection.

Je vous engage donc à ne point parler, quant à pré-

sent surtout, de cette notification, dont la publicité ne manquerait pas de paralyser l'effet. J'espère qu'elle en aura, et on croit qu'elle décidera la conclusion d'un arrangement entre Tabor et Dumoulin. C'est ce que nous verrons, mais ils savent que nous ne sommes pas des fanfarons et qu'il faut faire attention à ce que nous disons.

J'embrasse ma bonne Louise, le petit et vous de tout mon cœur, mon très-cher frère. Votre affectionné frère et beau-père,

LOUIS-PHILIPPE.

AU MÊME.

Neuilly, mardi 5 juin 1858, midi.

Mon très-cher frère et excellent ami,

Van Praet est arrivé avant-hier et depuis lors mon temps a été tellement absorbé, tant par mes conversations avec lui que par d'autres, que me voilà arrivé au moment de vous le réexpédier, sans avoir commencé à vous écrire. C'est peut-être aussi bien, car je suis certain qu'il m'a bien écouté, bien compris, et qu'il vous rendra un compte fidèle et lucide de toutes mes conversations. Elles ont été bien tristes et j'ai le cœur froissé des embarras où je vous vois et des mauvaises chances que je ne prévois que trop. Vos cinq points sont déjà hors de la question, car tout cela va au galop, et loin de gagner par l'illusion, de courir après la conservation du provisoire, qui est une chimère complète, nous avons perdu, et le temps marche contre nous, comme je l'ai cru, depuis que le roi de Hollande a reconnu le danger pour lui de la résistance et l'avantage de signer. Van Praet vous dira que lord Granville a communiqué au comte Molé une dépêche de lord Palmerston qui repousse péremptoirement toute révision du partage de la dette et qui ne concerne que les arrérages.

Lord Granville a quelque espérance que le moyen de la capitalisation puisse être adopté de manière à obtenir une réduction. Dieu le veuille ! Nous y ferons de notre mieux ; mais l'Angleterre s'unissant aux autres puissances, nous ouvrirait un abîme. Il faut donc s'accrocher aux 24 articles pour éviter la rupture de la conférence et l'annulation du traité du 15 novembre, car c'est là l'abîme. Il n'y a de salut que par la conservation de votre couronne et le maintien de l'indépendance de votre royaume selon la délimitation des 24 articles : tout le reste est illusoire et chimérique. Je me réfère à tout ce que vous dira Van Praet, et je vous embrasse de tout mon cœur qui est gros et inquiet, mais qui vous est chaudement et profondément attaché. J'embrasse ma bonne Louise et mes chers petits, et je

suis pour la vie, mon bien cher frère, votre bien dévoué frère, beau-père et fidèle ami,

LOUIS-PHILIPPE.

AU MÊME.

Neuilly, samedi 17 juin 1858.

Mon très-cher frère et excellent ami,

Je suis enchanté que vous vous décidiez à venir me voir. Je désire, quant à moi, que ce soit le plus tôt possible, car, outre les satisfactions de mon cœur, il est d'une grande importance pour tous nos intérêts, que nous nous soyons mis d'accord et que cet accord soit établi aussitôt que faire se pourra. Je crois que c'est facile ; notre but est le même, c'est l'indépendance de la Belgique et la stabilité de votre trône ; mais en étant bien d'accord sur le but, on peut diverger sur la manière de l'atteindre, surtout quand on ne se parle pas et qu'on est réduit à écrire ou à parler par des intermédiaires, quelque fidèles qu'ils soient d'ailleurs, car je crois Van Praet très-fidèle en tout sens. Ma longue et vieille expérience m'a appris que ce n'est qu'en se voyant, en s'écoutant, en se communiquant mutuellement les diverses impressions qu'on reçoit de ce que chacun dit à son interlocuteur, qu'on parvient non-seulement à persuader, mais même à comprendre, et ce n'est guère que par la conversation qu'on arrive soit à convaincre son interlocuteur, soit à reconnaître que c'est lui qui voit juste, et qu'on doit renoncer à son opinion, adopter la sienne, ou, ce qui arrive aussi, en prendre une tierce que la conversation a fait surgir.

Arrivez-nous donc, mon cher frère, le plus tôt que vous pourrez. Je ne vois en ce moment aucun danger d'attaque immédiate sur votre territoire définitif ou provisoire, pourvu que les Luxembourgeois ne recherchent ni ne provoquent une collision, et je crois que votre prudence et votre sagesse détermineront votre gouvernement à vous préserver, ainsi que nous, des conséquences qui pourraient en résulter. Je pense donc que vous pouvez venir sans inquiétude de ce genre, et par conséquent amener cette bonne Louise que je serais si heureux de revoir, malgré le petit sermon que je lui destine, sur la facilité avec laquelle elle s'est laissée aller à croire que je vous abandonnerais à votre malheureux sort, etc..., et je désire bien que vous nous ameniez aussi ces chers petits, que je serais si aise d'avoir à Neuilly. Mais que Louise ne s'effraye pas de mon petit sermon ; je connais trop bien son cœur, et elle sait trop bien combien je l'aime pour redouter ma complainte. Il me tarde, il me pèse de m'être expliqué sur tout cela avec vous deux. Si votre manière de voir me paraît préférable et plus vraie ou plus juste que la mienne, je n'hésiterai

en convenir. Je désire et j'attends la même ré-
sulté de votre part, et je suis bien sûr de l'ob-

vous remercie bien d'avoir pris la peine de me
vous-même un extrait de la lettre de lord Mel-
ie. Je vois qu'il partage mon opinion sur l'effet
devait produire la demande du roi des Pays Bas
ner le traité des 24 articles, et sur l'impossibi-
lui en résultait de continuer l'état provisoire.
t à moi, loin de croire que cela fût désirable,
tait possible, je crois toujours qu'il y aurait de
s dangers. Nous allons bientôt causer de tout
fond, mais il serait essentiel que nos conversa-
eussent lieu avant la reprise de la conférence de
res, et je crois qu'elle est imminente. Je le crois
ant plus essentiel que je vois que le projet de cas-
ser la dette ne vous paraît pas une manière heu-
de résoudre les difficultés, tandis que, quant à
je croyais le contraire. C'est donc un point qu'il
ressant que nous discussions tête à tête, car alors
sommes certains de nous accorder sur un projet
onque à soutenir dans la conférence. Ce qui me
t dans la capitalisation, c'est qu'il me semble
lieu de donner ouverture à votre adversaire,
vous dire un beau matin : *Il ne me plaît plus
connaître vos droits et je reprends les miens*, c'est
si se trouverait au contraire dans la position d'un
cier soldé qui n'a plus de droits sur son débiteur,
quittance qu'il vous en aurait donnée étant placée
la garantie non-seulement des cours du nord, mais
France et de l'Angleterre, je ne crois pas que
me fût jamais tenté d'en contester la validité.
rplus sur cela comme sur tout le reste, il nous
les longues confabulations pour bien apprécier *the
us bearings of these important question* (1).

LOUIS-PHILIPPE.

AU MÊME.

Paris, samedi 8 décembre 1858.

Mon très-cher frère et excellent ami,

est avec le cœur bien serré que je me mets à vous
aujourd'hui, et les cruelles nouvelles que nous
ons de Gènes (2), achèvent de me navrer, et me
ent bien peu propre aux affaires qui m'assiègent
outes parts. Cependant il faut bien vous le dire,
éplorables adresses de vos Chambres, l'appui et
otes que leur ont donnés vos ministres, l'arme-
dont tout cela est accompagné, ont amené la
à cet état violent que je vous ai toujours annoncé
de dès le mois de mai dernier j'avais chargé Van

La copie de M. Fain s'arrête ici.

De la princesse Marie et de sa santé sans doute.

Praet de vous décrire de la manière la plus forte et la
plus impressionnante. J'ai toujours cru qu'il n'y avait
que la fixation de la dette sur laquelle nous puissions
espérer quelque succès, parce que là l'équité était de
notre côté, tandis qu'elle était évidemment contre
nous dans la question territoriale. Il y a plus, je la
croyais d'abord sans intérêt réel, et ensuite aussi im-
possible à soutenir en arguments que par la force des
armes. Aussitôt que le roi des Pays-Bas a demandé
à signer le traité des 24 articles, je vous ai averti que
c'était de lui seul qu'on pouvait peut-être espérer l'a-
bandon de quelque fraction du territoire du Limbourg
par une concession d'argent, que je doutais beaucoup
que cela fût possible, et que les puissances s'y prê-
tassent, et que dans mon opinion il était préférable de
ne s'attacher qu'à la réduction de la dette, puisque
dans l'état, tant du traité que du possessoire, ce qu'on
pouvait se flatter que le roi de Hollande serait tenté
d'abandonner pour de l'argent, était insignifiant,
illusoire, et que la reproduction de la question terri-
toriale pouvait tout gêner, tout embrouiller, sans nous
présenter aucun avantage réel quelconque, ni la chance
même de succès pour les petites fractions aussi insigni-
fiantes qu'inutiles sur lesquelles seules il était possible
d'élever quelques prétentions.

Vous vous rappelez sans doute, mon cher frère, ce
que nous avons dit tant de fois dans nos longues conver-
sations sur l'impossibilité matérielle de défendre mili-
tairement le territoire non compris dans les limites
tracées par les 24 articles, et il faut convenir que,
sauf peut-être la très-petite portion du Limbourg,
limitrophe de la province de Liège sur la rive droite
de la Meuse, la conférence ne pouvait guère tracer
d'autres limites entre la Hollande et la Belgique, que
celles qu'elle leur a assignées, même sans prendre en
considération les changements pour le Luxembourg
prescrits par les 48 articles et remplacés, selon moi
très-avantageusement pour la Belgique, par la délimi-
tation réglée définitivement dans les 24 articles.

En effet, ces territoires partagés par leur situation
en trois parties distinctes, séparées et isolées les unes
des autres, sur l'immense étendue de votre frontière
de l'Est, depuis Venloo jusqu'à Luxembourg, pré-
sentent par là même une impossibilité absolue de les
défendre tous, et surtout de les défendre à la fois.
Combien cette considération n'est-elle pas fortifiée
quand on voit que chacune de ces trois portions de
territoire contient une forteresse, dont la moins im-
portante de toutes (Venloo) tant par sa position géo-
graphique que par sa force matérielle, est la seule qui
soit dans vos mains, et dont les deux autres (Maestricht
et Luxembourg) vingt fois plus importantes, sont dans
les mains de ceux que vous auriez à combattre. Il est
donc évident que Venloo est plutôt un embarras qu'une
utilité pour la défense, puisque tout le parti que vous

pouvez en tirer est d'y laisser une garnison abandonnée à ses propres forces ; que quant au territoire derrière Maestricht avec cette grande place à cheval sur la Meuse, ce territoire resserré entre la Meuse, Maestricht et la frontière prussienne d'Aix-la-Chapelle, est absolument *indéfendable*, et que le corps d'armée belge qui entreprendrait de s'y maintenir ne pourrait pas y réussir, et enfin le territoire absolument dégarni de places qui reste au grand duché de Luxembourg n'est presque que le rayon stratégique de la forteresse, et qu'il paraît chimérique, surtout en considérant son éloignement du centre de vos ressources et de vos forces, de le défendre contre des attaques sortant d'une forteresse telle que celle de Luxembourg. Il faut donc reconnaître qu'en se bornant à la seule défense de ces territoires, la Belgique n'aurait pas même un champ de bataille et ne pourrait pas s'opposer à leur occupation.

Aussi ce n'est que la force morale de la garantie de la France et de l'Angleterre qui a seule pu empêcher les puissances d'effectuer cette occupation, et ici il convient de se rappeler dans quelle vue et pour quel motif la convention du 21 mai 1835, qui a créé cette garantie, a été conclue. Elle a été conclue comme un moyen de coercition contre la Hollande, en la plaçant par cette convention dans une position plus désavantageuse, tant qu'elle se refuserait à signer le traité, que celle qu'elle obtiendrait en le signant ; mais cette convention n'a jamais eu ni pu avoir pour but ou pour objet de donner des avantages à la Belgique ou d'en enlever à la Hollande. Lillo et Lienfkenhoek occupés par les Hollandais n'en appartiennent pas moins à la Belgique que Venloo, Ruremonde, Facquemont, etc., n'en appartiennent à la Hollande, quoiqu'occupés par les Belges. Voilà le droit reconnu par vous et même accepté par les Chambres belges. A présent, voyons la pratique. Nous avons chassé les Hollandais d'Anvers à coups de canon, mais nous ne sommes pas sortis des limites assignées à la Belgique par les 24 articles. Le cas est d'autant plus fort que le roi des Pays-Bas possédait la citadelle d'Anvers en vertu de traités antérieurs dont il n'avait jamais consenti la révocation, tandis que pour la Belgique c'est précisément le contraire, puisqu'elle n'a aucun titre quelconque à opposer à ceux qu'on peut faire valoir contre elle, et qu'elle a accepté envers les cinq puissances les limites assignées à son existence comme État indépendant, et admis comme tel dans la grande famille européenne.

Aussi que pouvons-nous répondre à ceux qui nous disent : « Nous ne voulons faire à la Belgique que la même amputation que vous avez faite à la Hollande avec bien moins de droits et de titres que nous n'en avons envers la Belgique. » Je ne verrais d'autre réponse que la convention du 21 mai 1835, s'il était pos-

sible de soutenir que l'acceptation des vingt-quatre articles par le roi des Pays-Bas n'a pas, de droit et de fait, anéanti cette convention ; et d'ailleurs, cette position serait d'autant plus insoutenable, que quand même nous aurions recours à des arguties que je ne conçois pas, et dont je ne conçois pas davantage quels seraient le but et l'intérêt, nous savons que les deux parties contractantes, l'Angleterre et la Hollande, n'en veulent plus, et que par conséquent il serait absolument impossible de la prolonger. Il ne nous resterait donc d'autre ressource qu'une déclaration de guerre, et jamais il n'y en aurait eu ni de plus absurde ni de plus injuste.

Aussi, mon cher frère, vous savez que dès l'instant où j'ai eu connaissance de la demande du roi des Pays-Bas d'être admis à signer le traité, je vous ai conjuré de ne vous occuper que de la réduction de la dette et de l'affranchissement des arrérages, et je vous ai dit que là vous pourriez réussir, parce que c'était une question particulière entre la Hollande et la Belgique, mais que vous n'aviez aucune chance dans la question territoriale, qui était une question européenne ; et je m'étais flatté que vous en étiez convaincu, lorsque l'explosion de vos Chambres est venue tout gâter, et amener les humiliations inévitables qui résultent toujours de la tentative d'une résistance qu'on n'a ni droits ni moyen de soutenir. Je crois même que nous sommes heureux d'avoir obtenu auparavant une réduction de la dette et l'affranchissement des arrérages ; car quelque juste que fût l'un et l'autre, c'était contraire à la lettre du traité. Quoi qu'il en soit, il faut prendre l'affaire où elle en est, et elle est arrivée à un point aussi pénible pour moi que sérieux pour vous.

Vous saurez par le comte Molé, qui vous écrit en ce moment, et qui adresse une dépêche à M. Sérurier pour l'information de votre gouvernement, quel est l'état des choses à Londres, et à quoi nous en sommes arrivés. Vous m'avez toujours dit, mon cher frère, que je pouvais m'en fier à vous pour ne pas attirer sur nous la tempête ou la guerre. Eh bien ! c'est cela que je viens réclamer de vous. Je ne vois plus qu'un seul moyen de conjurer l'orage, c'est que vous fassiez déclarer par votre plénipotentiaire que vous êtes prêt à adopter les modifications proposées par la conférence, si elle consent à réduire la dette de la moitié de la différence qui reste encore entre le chiffre de 5 millions 800 mille florins, et les 5 millions, c'est-à-dire 600 mille florins ; en sorte que la fixation fut établie à 4 millions 400 mille florins annuellement, et de renoncer par conséquent à toute tentative, et en vérité à toute illusion sur la question territoriale. Tel est le meilleur conseil que je puisse vous donner, et il part de ma conviction intime, et, je puis le dire, de la tendre affection que je vous porte, de celle que vous me connaissez pour ma fille bien-aimée et pour vos chers

enfants, dont je vous recommande de ne pas gaspiller à venir en poursuivant des chimères. Je ne sais si ces 100 mille florins pourront encore s'obtenir ; je n'en espère pas, et Dieu sait que nous ferons de notre mieux pour vous y assister ; mais si cela échouait, mon opinion est que vous devriez passer outre et signer tout de même ; car la prolongation de votre résistance actuelle ne peut pas sauver ces malheureuses fractions de territoire que personne ne peut défendre, et dont l'envahissement par la force peut amener l'annulation des traités, et par conséquent ne plus nous laisser d'autre moyen que la guerre pour empêcher l'envahissement de la Belgique elle-même, auquel nous nous opposerons toujours de toutes nos forces ; mais vous

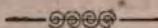
m'avez dit que vous nous préserveriez de ces extrémités, et je compte sur votre sagesse, sur votre esprit si clairvoyant et si élevé, pour vous préserver vous-même et votre famille, si chère à mon cœur, de tous les maux qu'elles attireraient à leur suite.

Il ne me reste plus qu'à vous embrasser de tout mon cœur, à embrasser de même ma bonne Louise, Léopold et Philippe, et à vous dire que mon amitié pour vous est aussi vraie et aussi tendre qu'inaltérable. Excusez mes ratures et mes barbouillages.

Je suis, pour la vie, mon bien cher frère, votre bon frère, bon père, et toujours fidèle ami.

LOUIS-PHILIPPE.

(La suite au numéro prochain.)



PREMIÈRES TENTATIVES DE MARIE-CHRISTINE POUR RENTRER EN ESPAGNE.

III.

A LA NATION.

Moi la Reine Marie-Christine de Bourbon,

Considérant que, par l'article 10 du testament de mon auguste époux le Roi Ferdinand VII, je suis appelée à exercer la tutelle et curatelle de mes augustes filles mineures ;

Que cette nomination est valable et légitime en ce qui concerne la tutelle de la Reine Isabelle ma fille, aux termes de la loi 3 du titre 13, de la *Partida* 2, et en vertu de l'article 60 de la constitution de l'État ; et que les lois civiles et politiques rendent cette nomination non moins légitime et valable en ce qui concerne la personne de l'Infante Marie-Louise Ferdinande, ma fille ;

Qu'alors même que je ne serais pas devenue tutrice et curatrice des augustes orphelines par la volonté de mon époux, je le serais en qualité de mère et de veuve par le bénéfice et la désignation de la loi ;

Que ni les lois du royaume ni la constitution de la monarchie n'accordent au Gouvernement la faculté d'intervenir dans la tutelle des Rois ni dans celle des Infants d'Espagne ;

Que les droits des Cortès, résultant de l'article de la constitution déjà cité, s'étendent seulement à nommer un tuteur au Roi mineur, quand le testament n'en a pas désigné, et que le père ou la mère ne demeurent pas en état de veuvage, sans que ce droit puisse être applicable à aucun autre cas, ni à aucun autre genre de tutelle ;

Considérant que le Gouvernement a mis des entraves à la tutelle que j'exerçais, en nommant des

agents pour intervenir dans l'administration du domaine et patrimoine royal, dans la forme et pour les fins énoncées aux décrets du 2 décembre dernier, contre lesquels j'ai déjà protesté formellement par la lettre du 20 janvier de cette année, adressée à don Baldomero Espartero, duc de la Victoire ;

Que les Cortès, au mépris de la loi de *Partida*, de l'article 60 de la constitution, et de la loi commune, ont déclaré vacante la tutelle de mes augustes filles, et ont nommé un autre tuteur ;

Attendu que mon absence temporaire n'infirmait point les droits que je tiens des lois civiles et politiques ;

Que l'abandon de mes droits légitimes entraînerait aussi l'oubli de mes devoirs les plus sacrés, par cela même que la mission de veiller sur les Princesses mes filles m'a été confiée, non à mon avantage, mais dans leur intérêt et dans l'intérêt de la nation ;

Je déclare que la décision des Cortès est une usurpation de pouvoirs, basée sur la force et sur la violence, usurpation à laquelle je ne dois ni ne puis consentir ;

Je déclare en outre que les droits, les privilèges et les prérogatives qui m'appartiennent comme Reine-Mère et comme tutrice unique et curatrice testamentaire et légitime de la Reine Isabelle et de l'Infante Marie-Louise Ferdinande, mes filles bien-aimées, ne sauraient se perdre ni se prescrire ; que je ne renonce point à ces mêmes droits, privilèges et prérogatives, mais qu'ils subsistent et subsisteront dans toute leur force et validité, quoique de fait l'exercice en soit suspendu et entravé pour moi par suite de la violence ;

A ces causes, reconnaissant que je suis en devoir de repousser publiquement un acte de violence aussi monstrueux par tous les moyens qui sont à ma portée, j'ai résolu de protester, comme je proteste une et mille fois solennellement devant la nation et à la face du monde, de ma pleine et libre volonté, et d'un mouvement spontané, contre les décrets déjà énoncés du 2 décembre dernier, qui ont entravé dans mes mains l'exercice de la tutelle, contre la résolution des Cortès, qui déclare cette tutelle vacante, et contre tous les effets et toutes les conséquences de ces dispositions.

Je déclare enfin nuls et faux les motifs allégués pour m'enlever la tutelle de mes augustes Filles, en déchirant ainsi mes entrailles de mère.

Une seule consolation me reste : c'est que, pendant que mes mains ont tenu le gouvernement de l'État, nombre d'Espagnols ont vu luire pour eux le jour de la clémence, tous le jour de l'impartialité et de la justice, aucun le jour de la vengeance.

C'est moi qui, à Saint-Ildephonse, accordais le bienfait de l'amnistie ; Madrid fut témoin de mes constants efforts pour faire renaître la paix ; Valence, enfin, me vit la dernière à défendre les lois foulées scandaleusement aux pieds par les hommes qui étaient le plus obligés à les défendre.

Vous le savez, Espagnols, les objets privilégiés de ma sollicitude et de mes pensées ont toujours été et seront toujours la plus grande gloire de Dieu, la défense et le maintien du trône d'Isabelle II et le bonheur de l'Espagne.

Fait à Paris, le 19 juillet 1841.

MARIE-CHRISTINE.

A M. GUIZOT, MINISTRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES.

Paris, 12 octobre 1841.

Monsieur le Ministre,

Aussitôt que l'on reçut à Paris la nouvelle de la révolte qui avait éclaté à Pampelune au nom de la reine Christine, j'eus l'honneur de demander verbalement à Votre Excellence que le gouvernement français empêchât le départ de Sa Majesté pour l'Espagne, si elle venait à le tenter. Votre réponse fut négative et conforme, selon que vous eûtes la bonté de me le dire, à celle donnée à la reine Christine à l'occasion du retour de l'Infant don François en Espagne. Cette réponse était que le gouvernement français pouvait faire sortir du royaume tous les étrangers qui travaillaient contre la tranquillité de la France ou celle des nations amies ou alliées, mais qu'il ne pouvait pas les retenir contre leur gré. Je ne sais jusqu'à quel point ce principe a

été observé par M. le sous-préfet de Bayonne, à l'égard de S. A. R. l'Infant don François.

Mais laissant de côté ce sujet pour le traiter séparément, et ne pouvant pas admettre que le gouvernement français ne doive pas empêcher qu'une personne proclamée chef d'une rébellion dans un pays voisin et allié, passe la frontière pour se mettre à la tête des révoltés contre le gouvernement légitime que la France a reconnu, je viens demander de la manière la plus formelle l'application de ce même principe professé par le gouvernement français, et que Votre Excellence me déclara explicitement.

L'ex-régente d'Espagne dirige de Paris la rébellion des provinces frontières de la France. Elle reçoit des Espagnols rebelles envoyés près de sa personne par les chefs du soulèvement. Ils voyagent sans être reconnus par les agents du gouvernement espagnol, et par conséquent d'une manière illégale. Ces voyageurs vont remettre leurs dépêches à l'hôtel de la rue de Courcelles, comme pourraient le faire des courriers espagnols au palais de la reine Isabelle II. L'ex-régente envoie aussi des commissions aux provinces où il y a quelque soulèvement, et travaille activement, soit par elle-même, soit par les personnes qui l'entourent, à le propager à celles qui demeurent tranquilles. Ces faits sont d'une telle notoriété, qu'il est inutile de signaler les personnes, ni de rapporter les cas qu'au besoin on pourrait préciser.

Le gouvernement français ne peut permettre plus longtemps que l'on continue, de son territoire, à faire une guerre ouverte à l'Espagne. Je vous demande donc, Monsieur le Ministre, au nom de la reine Isabelle II, contre le gouvernement de laquelle conspire sa propre mère, de vouloir bien ordonner de quitter la France, dans le plus court délai possible, à l'ex-régente Doña Marie-Christine de Bourbon, mais en gardant toutefois tous les égards, toutes les considérations, qui sont dus à sa personne royale. Le gouvernement français pourra lui laisser choisir la frontière par laquelle Sa Majesté voudra sortir du royaume, quoique j'espère cependant que ce ne soit pas celle des Pyrénées ; car si la reine Christine quitta la régence de l'Espagne sans qu'une seule goutte de sang fût répandue, la seule annonce de son retour a causé plusieurs victimes, et sa présence en augmenterait le nombre.

Comme je m'adresse à un gouvernement allié dans la loyauté duquel je dois avoir la plus entière confiance, et que je ne demande que l'application du principe que vous m'avez dit être celui du gouvernement du Roi, je suis sûr que ma demande sera accordée. Je serais bien reconnaissant à Votre Excellence, si elle voulait avoir la bonté de m'en donner avis aussitôt que la résolution en aura été prise.

Agréer, etc.

OLIZAGA.

A M. OLOZAGA, MINISTRE D'ESPAGNE.

Paris, le 18 octobre 1841.

Monsieur,

J'ai mis sous les yeux du Roi et de son Conseil les lettres que vous m'avez adressées les 12 et 15 de ce mois, pour demander que le gouvernement de Sa Majesté veuille bien ordonner à la reine Christine de quitter la France dans le plus court délai possible.

J'aurais à relever, dans ces lettres, des expressions peu conformes aux convenances qu'observent entre eux les gouvernements. Mais c'est aux choses mêmes que je dois répondre aujourd'hui.

Le gouvernement du Roi connaît ses devoirs envers

les gouvernements voisins avec lesquels il est en paix. Il les a toujours scrupuleusement remplis, notamment envers le gouvernement de l'Espagne. Mais le gouvernement du Roi a d'autres devoirs à remplir. Il en a surtout envers son propre honneur.

La reine Christine, en quittant l'Espagne, est venue chercher asile en France auprès du plus proche parent, de l'ami le plus sûr de la Reine sa fille. La nièce du Roi, la mère de la reine Isabelle, devait trouver parmi nous l'hospitalité. Cette hospitalité lui sera conservée. Le Roi, de l'avis de son Conseil, m'ordonne de vous transmettre cette réponse.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Affaires étrangères,
Guzot.

MÉLANGES.

IV.

Correspondance de madame Casimir Périer avec Louis-Philippe.

AU ROI.

Condé-sur-Morin (Seine-et-Marne),
le 27 août 1847.

Sire,

Votre Majesté daignera me pardonner, j'en suis sûr, si je m'adresse à elle pour solliciter une faveur de son gouvernement, car j'ai vécu depuis longtemps hors du monde, loin de ceux auprès de qui j'aurais à faire valoir des droits, qu'elle, du moins, ne voudra pas méconnaître.

Quinze années se sont écoulées, quinze années de gloire et de prospérité pour Votre Majesté, depuis que mon mari est mort à son service. Fière et satisfaite de savoir dignement apprécié par vous le dévouement de M. Casimir Périer à son Roi et à son pays, j'avais été assez heureuse jusqu'ici, dans le deuil où mon cœur est plongé, pour n'avoir aucun appel à faire à vos bontés.

Mais de nouvelles peines m'étaient réservées. J'ai été frappée comme mère, après avoir été frappée comme épouse. Mon second fils, Paul, a éprouvé des revers; sa position, restée honorable et pure, est malheureusement devenue bien différente, sous le rapport de la fortune, de ce que l'avait faite l'héritage de son père. Toutefois ses ressources seront au niveau de l'emploi auquel il aspire.

Un bien ancien ami, M. Turquin, receveur général de l'Yonne, nommé il y a quinze ans à la demande de mon mari, consent à donner sa démission en faveur de mon fils. J'ose supplier Votre Majesté, d'assurer le succès de cette combinaison, et je place avec une confiance entière, sous la protection sacrée de souvenirs que j'avais espéré n'avoir jamais besoin d'invoquer dans un but semblable, la prière, la seule que je me suis permis de faire arriver jusqu'à Votre Majesté.

Je suis avec un profond respect, Sire, de Votre Majesté, la très-humble, très-obéissante et très-fidèle servante,

CASIMIR PÉRIER, née LOYER.

A MADAME VEUVE CASIMIR PÉRIER.

Saint-Cloud, 8 septembre 1847.

J'ai reçu, Madame, la lettre que vous m'avez écrite, et je suis fort touché de la confiance que vous m'y témoignez. Vous avez raison de compter sur tous les sentiments que je garde à la mémoire du ministre dont les éclatants services ont été si utiles à la France, et à moi d'un si grand secours, dans les temps difficiles que nous avons parcourus ensemble. Soyez assurée, Madame, que je saisirai avec empressement toute occasion de reporter sur les fils de M. Casimir

Périer les témoignages des sentiments que je portais à leur père. L'affaire dont vous me parlez pour l'un deux m'était inconnue jusqu'ici; j'ignore par conséquent si elle pourra réussir; mais je m'efforcerai d'en

faciliter le succès que je souhaite de tout mon cœur. C'est dans ces sentiments que je suis, Madame, votre affectionné.

LOUIS-PHILIPPE.

RÉCLAMATIONS, CRITIQUES ET RÉPONSES.

Par suite de la publication, dans notre dernier numéro, du dossier de M. Génie sur l'*Affaire Petit*, nous avons reçu la lettre suivante :

Paris, le 12 août 1848.

Monsieur,

Je viens de lire dans la *Revue rétrospective* une assertion qui serait écrite au crayon sur les manuscrits de M. Génie, ancien secrétaire du Ministre des Affaires étrangères, et qui m'accuserait d'avoir acheté la place que j'ai conquise par mes services.

Je déclare que cette assertion est une calomnie qui ne saurait atteindre l'honneur de mon prédécesseur, ni celui de mon beau-père, ni le mien.

Je suis votre très-humble et très-obéissant serviteur.

G. D'AUDIFFRET,

Président à la Cour des Comptes.

La légitime susceptibilité de M. d'Audiffret lui a fait confondre une *Note au crayon*, qui précède le Tableau où se trouve l'assertion de M. Génie qu'il relève, avec ce Tableau lui-même. Celui-ci et sa colonne d'*Observations*, ne sont pas écrits au crayon, mais se trouvent, dans le dossier, à trois exemplaires d'une parfaite calligraphie.

Quant à l'assertion elle-même, elle avait été mise en avant, comme beaucoup d'autres sans doute, par M. Génie pour le besoin de sa cause; et cette préoccupation de sa part nous semblait devoir être d'autant plus évidente à tous, et devoir d'autant mieux servir de correctif à ses dires, que, pour justifier la nomination de M. Petit à un poste important des finances, il le donne, dans ses Notes, pour un ancien directeur comptable de la poste aux lettres, tandis que M. Petit n'avait jamais été, comme l'ont appris les débats, que maître de poste aux chevaux. Nous n'avons pas cru avoir besoin de faire ressortir cette tactique; nous croyions tout aussi inutile de faire toutes réserves contre les autres assertions de M. Génie.

Nous avons reçu également une autre réclamation de M. Ant. Geoffroy, petit-fils de M. Malès, qui, par une singulière confusion, prend pour nôtres les notes de M. Génie, et n'a pas compris que la colonne d'*observations* avait été remplie par ce dernier et non par nous. Voici du reste la déclaration qui termine sa lettre :

« J'affirme sur l'honneur que ni M. Malès, ni sa veuve qui vit encore, n'ont reçu aucune pension ni aucune somme à quelque titre que ce soit. Aucun de ses gendres n'a jamais siégé dans un parquet d'une cour d'appel, et son fils aîné, actuellement conseiller à la cour de Limoges, doit à plusieurs années de magistrature l'honneur de siéger à cette cour. »

Après ces réclamations, qu'il était de notre devoir d'accueillir, enregistrons encore deux articles de la *Réforme*.

On lit dans le numéro de ce journal, du samedi 29 juillet 1848 :

« M. Taschereau continue, dans sa *Revue rétrospective*, d'attirer l'attention de ses lecteurs sur les faits et gestes passés de MM. Louis-Philippe et Guizot, de mesdames les princesses du dernier règne.

« C'est très-bien, sans doute, pour ceux que ces souvenirs peuvent intéresser.

« Mais pourquoi donc, au lieu de limiter ces jugements sur faits accomplis, à des personnages tombés, proscrits ou absents, M. Taschereau ne les étend-il pas à des hommes encore debout, à des hommes qui posent encore dans l'arène politique, et qui ne demandent qu'à fonctionner de nouveau ?

« Pourquoi, par exemple, ne braque-t-il pas en arrière sa longue-vue sur MM. Thiers, Barrot, Malleville, Duvergier de Hauranne, les deux Dupin, *e tutti quanti* ?

« C'est là (pour rester parlementaire dans nos indications)

« qu'il y aurait riche moisson de scandales, de palinodies et d'inconséquences !

« Et là d'ailleurs, il y aurait à la fois plus d'utilité, d'intérêt, de piquant et de courage. C'est, il faut en convenir, un singulier instrument que la lunette rétrospective de M. Taschereau; elle passe à côté ou au-dessous des gens qui se dressent de toute leur hauteur en marchant à reculons, elle se lève; elle ne distingue et n'analyse que les gens qui sont à terre.

« M. Taschereau pourrait mieux faire. Que n'ouvre-t-il les écluses du 1^{er} mars ? »

Nous n'avons jamais encouru et nous n'encourrons jamais le reproche de ne nous en prendre qu'aux gens à terre. Quand nous publions les documents émanés de M. Guizot ou de M. Louis-Philippe, comme dit la *Réforme*, nous le faisons avec convenance, en termes qui n'insultent pas au malheur, et nous laissons à nos lecteurs à porter leur jugement sur ces monuments d'une politique que nous avons, quand elle était souveraine, combattue et déplorée.

Nous ne nous en prenons pas aux gens à terre, car c'est alors que M. Blanqui et son club inspiraient le plus de terreur aux hommes de son parti, qui le connaissant bien, n'osaient pas cependant se séparer de lui, c'est alors que nous publions ses Révélations à M. Duchâtel.

Si nous ne publions rien sur les hommes politiques que nous nomme la *Réforme*, c'est que les portefeuilles des Tuileries déposés au parquet, et le cabinet de M. Génie, ne renfermaient aucun document émanant d'eux (1). Une omission nous eût paru une faiblesse coupable; nous ne nous la serions pas permise. Que la *Réforme* nous indique une source où nous puissions puiser pour remplir ce vide, et elle verra si nous manquons d'empressement et d'impartialité.

Le même journal, dans son numéro d'hier, 17 août, a publié la note suivante :

« Nous avons à signaler un abus qui nous paraît indigne: hier et avant-hier des crieurs colportaient dans les rues de Paris un imprimé portant d'un côté la condamnation de Jean d'Allas (Michelot), et de l'autre un exposé de ce qui s'est passé entre Blanqui et M. Taschereau.

« On sait que dans le temps nous nous sommes abstenus de parler de cette affaire; nous userons aujourd'hui de la même réserve; mais nous avons cru que nous devions blâmer l'autorité de laisser colporter et vendre des injures contre un citoyen non condamné, et renvoyé seulement devant le tribunal de police correctionnelle. Nous croyons que les agents de sûreté feront cesser cette calomnie détournée. »

Nous n'avons pas besoin de dire que nous nous associons pleinement au sentiment qu'inspire à la *Réforme* cette assimilation par rapprochement d'un prévenu à un homme fleuri par une condamnation infamante. Il y a là une de ces viles spéculations envers lesquelles l'administration chargée de surveiller le colportage ne saurait montrer trop de sévérité. Mais que veulent dire les mots *injures et calomnie* qui se trouvent dans cette note et semblent s'appliquer à l'enquête judiciaire que nous avons publiée? La *Réforme* dit qu'elle s'est abstenue de parler de cette affaire et qu'elle gardera aujourd'hui la même réserve. Si l'envie lui venait plus tard d'en entretenir ses lecteurs, qu'elle veuille bien alors, comme nous l'avons fait, nous, avant de publier le document Blanqui, consulter MM. Barbès et Lamieusens.

Nous comptons sur l'impartialité de la *Réforme* pour voir mettre cette réponse sous les yeux de ses lecteurs.

(1) Pour être exact, nous devons dire que les portefeuilles renferment quelques pièces sur le projet de ministère à former sous la présidence de M. le maréchal Soult, avec le concours de M. Thiers, en mars et avril 1839, et une lettre de condoléance de M. Dupin aîné, à l'occasion de la mort du duc d'Orléans. Avant de publier les premières pièces, nous avons à vérifier quelles sont celles qui ont pu être imprimées dans le compte-rendu du débat parlementaire auquel donna lieu la formation du ministère du 12 mai.

REVUE RÉTROSPECTIVE

N° 33.

ON NE REÇOIT PAS D'ABONNEMENT. — CHAQUE NUMÉRO SE VEND SÉPARÉMENT. — PRIX : 50 CENT.

En payant six livraisons d'avance, on les recevra à domicile.

Paris. — PAULIN, éditeur, rue Richelieu, 60.

AUTOBIOGRAPHIE ET BIOGRAPHIE DE LOUIS-PHILIPPE.

I.

[Louis-Philippe a laissé dans ses portefeuilles des *Notes-Annales* sur sa vie que nous allons reproduire. Les pièces que nous imprimons à la suite de cette chronologie, indiquent quels sont les ouvrages d'après lesquels il aimait à voir qu'on se formât une opinion sur son règne.]

Louis-Philippe I^{er}. — Notes-Annales.

AGE.	DATES.	SÉJOURS.	ÉVÉNEMENTS.
	1773 Octobre	Né à Paris le 6 octobre.
5	1778	Le chevalier Bonnard, instituteur.
9	1782 Janvier	Madame de Genlis est mise à la tête de l'éducation.
	— Avril	Naissance de Marie-Amélie (26 avril).
12	1785 Août	Le Prince reçoit le brevet de <i>colonel</i> le 20 août.
14	1787 Janvier	Voyage à Spa. Revue du régiment de Chartres à Givet.
15	1788 Janvier	Voyage au Mont-Saint-Michel. Le prince fait détruire une cage de fer qui s'y trouve encore.
18	1791 Juin.	Vendôme.	Voyage à Vendôme. Le Prince y prend le commandement de son régiment de dragons.
	— Août	Valenciennes.	Il suit son régiment de Vendôme à Valenciennes.

AGE.	DATES.	SÉJOURS.	ÉVÉNEMENTS.
19	1792 Avril.	(Le 28 avril). Premières affaires de guerre. Combats de Boussu' et Quarignon.
	— Mai.	(Le 7 mai). Le Prince est fait <i>maréchal de camp</i> . Il commande une brigade de dragons sous les ordres du réchal Luckner.
	— Juillet.	Metz.	(Fin de juillet). Il passe à Metz avec sa brigade, et se t sous les ordres du général d'Harville.
	— Septembre. An I ^{er} de la Répub. Convention nation.	(Le 11 septembre). Le Prince est fait <i>lieutenant-général</i> (Le 20 septembre). <i>Journée de Valmy</i> .
20	— Octobre.	Paris.	Voyage à Paris. Le Prince passe dans l'armée de Dumo
	— Novembre.	(Le 6 novembre). Bataille de Jemmapes.
	— Décembre.	Tournay.	(Fin de l'année). Le duc de Chartres vient chercher sa à Paris et la conduit à Tournay. Il fait de vains efforts décider son père à se retirer en Amérique.
	1793 Février.	Le duc de Chartres reprend son poste à l'armée. Siège de Maestricht.
	— Mars.	(Le 18 mars). Bataille de Nerwinde. Le duc de Chartres est obligé de chercher un refuge au tier-général du prince de Cobourg, à Mons.
	— Avril.	(Le 12 avril). Après avoir refusé de prendre service co lieutenant-général autrichien, il se met en route po Suisse.
		Bâle.	(Le 22 avril). Arrivée à Bâle. Gustave de Montjoye y amène Mademoiselle d'Orléans et dame de Genlis. Ils ne peuvent rester à Zurich et à Zug. Le général Montesquiou les reçoit à Bremgarten. Mademoiselle d'Orléans y est admise au couvent.
	— Juin.	(Le 20 juin). Le duc de Chartres s'éloigne de Bremg pour voyager en Suisse, à pied, seul, presque sans ar Les religieux du Saint-Gothard lui refusent un asile.
	1793 Septembre. An II de la Répub.	Bremgarten.	Retour à Bremgarten. M. de Montesquiou aide le jeune prince à se placer, so nom supposé, comme professeur dans un collége à Reicl
		Reichnau.	C'est alors <i>M. Corby</i> .
21	— Novembre.	(Le 6 novembre). Monseigneur le duc d'Orléans meur l'échafaud. Le duc de Chartres était à Reichnau. C'est dans cette po qu'il hérite du titre de <i>duc d'Orléans</i> .
	1794 Janvier.	Bremgarten.	Après un séjour de huit mois à Reichnau, retour à Bremg chez le général Montesquiou.
22	— Décembre. An III de la Répub.	Vers la fin de 1794, le jeune duc d'Orléans et sa sœur qu la Suisse; Mademoiselle d'Orléans pour aller en H se réunir à sa tante Madame la princesse de Conti, Prince avec le projet de passer en Amérique.
	1795 Mars.	Hambourg.	Il arrive à Hambourg. Le passage en Amérique est différ pouvant donner suite au projet de s'embarquer, il v dans le Nord et va successivement à Copenhague, en S en Norwége.
	— Avril.	Copenhague.	

DATES.	SÉJOURS.	ÉVÉNEMENTS.
1795 Août.	Laponie.	(Le 24 août). En Laponie. — Au Cap Nord.
— Septembre.	A 18 degrés du pôle.
An IV de la Répub.	Finlande.	
<i>Directoire exécutif.</i>	Stockolm.. . . .	
1796 Janvier.	Hambourg.	Retour à Hambourg.
— Août.	Friderichstadt.	Séjour à Friderichstadt dans le duché de Holstein.
— Septembre.	(24 septembre). Départ de Hambourg pour l'Amérique.
An V de la Répub.		
1797 Février.	Les États-Unis.	Les trois frères se trouvent réunis aux États-Unis et en parcourent les provinces intérieures.
— Juillet.	Philadelphie.	Retour à Philadelphie.
An VI de la Répub.	(Le 10 décembre). Départ pour la Nouvelle-Orléans.
— Décembre.	(Le 17 février). Arrivée des trois frères à la Nouvelle-Orléans.
1798 Février.	La Nouvelle-Orléans.	Voulant passer en Espagne pour y rejoindre leur mère, ils arrivent à la Havane le 13 mars, et s'y trouvent retenus près d'une année.
— Mars.	La Havane.	
1799 Mai.	Halifax.	(Le 21 mai). On ne permet pas leur passage en Espagne. Ils vont à Halifax, à New-York.
An VII de la Répub.	New-York.	A New-York, ils s'embarquent pour l'Angleterre.
1800 Février.	Londres.	Les trois frères arrivent à Londres. Entrevue du duc d'Orléans avec monseigneur le comte d'Artois (<i>Monsieur</i>).
An VIII de la Répub.	Ils s'embarquent pour aller voir leur mère et touchent à Minorque, à Mahon, à Barcelonne, sans avoir pu réussir à se réunir à leur mère.
<i>Consulat.</i>	Twickenham.	Ils reviennent en Angleterre et s'établissent à Twickenham, d'où ils font divers voyages dans l'intérieur de l'Angleterre et de l'Écosse.
— Octobre.	Mort de M. le duc de <i>Montpensier</i> .
An IX de la Répub.	Fin du séjour à Twickenham.
1807 Janvier.	Voyage à Malte.
<i>(Tilsit.)</i>	Malte.	Mort du comte de <i>Beaujolais</i> , à Malte.
1808 Mai.	Monseigneur le duc d'Orléans passe à Messine, est reçu à la cour de Sicile, et l'on parle de son mariage avec la princesse <i>Marte-Amélie</i> .
— Juin.	Messine.	Il veut se rendre en Espagne.
— Juillet.	Gibraltar.	Débarque à Gibraltar. Se voit repoussé par la politique anglaise et ramené en Angleterre.
— Octobre.	Il arrive à Londres.
	Le Duc obtient d'aller rejoindre sa mère à Figuières.
	Au moment de s'embarquer à Portsmouth, il y est rejoint par Mademoiselle d'Orléans sa sœur, qu'il n'a pas revue depuis leur départ de Bremgarten (1774).
1809	Malte.	Ils arrivent à Malte au commencement de l'année.
<i>(Wagram.)</i>	Palermo.	Le Duc se présente à Palermo à la cour de Sicile.
— Janvier.	Le mariage est convenu.

AGE.	DATES.	SÉJOURS.	ÉVÉNEMENTS.
	1809 Janvier	Mahon	Le Prince va chercher sa mère à Mahon.
	— Février	Palerme	Après seize ans de séparation, la mère, le fils et la sœur trouvent réunis et arrivent ensemble à Palermé.
37	— Novembre	Le 25 novembre, le duc d'Orléans épouse la princesse <i>Amélie</i> de Sicile (âgée de 27 ans).
	1810 Mai	Tarragoné Cadix	Le duc d'Orléans, appelé par les Cortès, se rend en Espagne. Il descend inutilement à Tarragonne et à Cadix.
38	— Octobre	Palerme	En octobre, il est de retour à Palerme. Pendant son absence, la Duchesse a donné le jour à un fils. Le duc de Chartres est né le 3 septembre.
	1811	Séjour à Palerme.
	1814 Avril	(Le 23 avril). A la première nouvelle de la Restauration, Duc s'embarque pour la France.
	— Mai	Paris	(Le 17 mai). Il paraît aux Tuileries en habit de lieutenant-général français.
	— Juillet	Palerme	Accompagné de ses nouveaux aides de camp, Attbalin et Sarrasin, il va chercher sa femme et ses enfants en Sicile.
42	1815 Mars	Lyon	(Le 5 mars.) La cour envoie le duc d'Orléans à Lyon pour voir ce qu'il est possible d'opposer à Napoléon qui s'apprête à marcher sur Paris.
		Paris	(Le 16 mars.) Le Duc est de retour à Paris pour la séance de la Chambre des Pairs.
		Péronne	(Le 17 mars). A Péronne.
		Lille	(Le 20). A Lille.
		Valenciennes	(Le 21). A Valenciennes.
		Lille	(Le 23). De retour à Lille.
			(Le 24). Départ de France pour aller rejoindre sa famille en Angleterre.
		Twickenham	Second séjour à Twickenham.
	— Septembre	Paris	Le Duc vient de sa personne en France.
43	— Octobre	Après la séance du 13 octobre, à la Chambre des Pairs, il va rejoindre sa famille à Twickenham.
	1816	Twickenham	Il y reste toute l'année 1816.
44	1817	Au commencement de 1817, le Duc et sa famille reviennent en France.
45	1818	Le Palais-Royal et Neuilly.	
57	1830 Juillet	<i>Révolution de Juillet.</i>
	— Août	Le duc d'Orléans, lieutenant-général du royaume, est proclamé Roi le 7 août.



NOTE.

Il conviendrait de bien faire savoir, et même d'écrire que pas un des ouvrages suivants n'a été publié sous la dictée ou sous l'inspiration du Roi; mais qu'une personne, à portée de demander et de savoir, a jus-

tement rectifié des erreurs qu'il importait de ne laisser subsister.

Notices historiques de la maison d'Orléans. Extrait des Biographies des Contemporains. Brochure

extraite du *Dictionnaire de Conversation et de Lecture* (tome 36.) Brochure.

Veillée au corps-de-garde, par Boutmy, 1 vol. in-8.

Années de règne, par A. Pépin, 1 vol. in-8°.

Jeunesse de juillet, par A. Pépin, 2 vol. in-8°.

Arbre généalogique de la maison d'Orléans, par un membre de l'Université, 1 volume in-8°. Brochure.

Histoire populaire de la garde nationale de Paris, par Raisson, 1 vol. in-8°. Brochure.

Souvenirs historiques des Résidences royales, par Vatout, 4 vol. in-8°.

Discours des voyages et des discours du Roi, 9 volumes in-8°.

Le Palais-Royal, par Vatout et Fontaine, 1 vol. in-8°.

CABINET DU ROI (1).

15 juillet 1841.

Je vous adresse, très-cher ami, une liste des ouvrages où l'on peut recueillir les matériaux d'une biographie du Roi. J'ai consulté, pour former cette liste, la science certaine de M. Brenot, de M. Plantay et de M. Alphonse Pépin lui-même, qui se trouvait à Paris. J'aurais pu mentionner la *Biographie de Sa Majesté Louis-Philippe I^{er}* par Laugier; mais vous le savez et vous savez comme elle est bâclée. Il est possible que la mémoire de M. Brenot nous ait fait, d'ici à peu de jours, quelques autres indications; je m'empresserais de vous les faire passer.

Je vous prie de m'adresser toutes mes cordialités.

LASSAGNE.

S. J'ai remis à M. Brenot le volume des *Mémoires du duc de Montpensier*, dont le Roi a permis l'entrée à la bibliothèque du Palais-Royal. Je lui ai remis aussi celui que Sa Majesté octroie à M. Lebrun. Le libraire a reçu en même temps l'exemplaire destiné à la bibliothèque du Louvre.

Remis au cabinet du Roi, les ouvrages suivants (2) :

Précis historique de la maison d'Orléans. Crapelet, 1850; 1 vol. grand in-8°.

Notice biographique de S. M. Louis-Philippe. Extrait du *Dictionnaire de Conversation et de Lecture*. *Souvenirs de la garde nationale*, par Collin, 1 vol. in-8°.

Cette lettre du sous-secrétaire du cabinet de Louis-Philippe est sans suscription.

Ces ouvrages, dont les six premiers appartenaient à la bibliothèque du Palais-Royal, les deux derniers à la bibliothèque du Louvre, étaient remis au cabinet du Roi qui les présentait à l'éditeur du nouveau livre projeté.

4° *Histoire populaire de la garde nationale de Paris*, par Raisson, 1 grand vol. in-8°.

5° *Une veillée au corps-de-garde du Palais-Royal*, par Boutmy, un vol. in-8°.

6° *Le duc d'Orléans*, essai historique, par Chateaufort, 1 petit vol. in-18.

7° *Le roi des Français et sa famille*, par un patriote de 89, (1835) 1 vol. in-8°.

8° *Leçons d'une gouvernante à ses élèves*, Madame Sillery Brulart, 2 vol. in-8°.

Reçu de M. Brenot, les ouvrages ci-dessus.

Paris, le 20 juillet 1841.

L. MALLET.

LISTE DES OUVRAGES QUI RENFERMENT LES DOCUMENTS LES PLUS PROPRES A COMPOSER UNE BIOGRAPHIE DU ROI.

Notice biographique des princes et princesses de la maison d'Orléans, Vatout, 1824.

Précis historique, généalogique et littéraire de la maison d'Orléans, par un membre de l'Université, grand in-8°. Crapelet 1830.

Notice biographique sur S. M. Louis-Philippe I^{er}, Roi des Français, extrait du *Dictionnaire de Conversation et de Lecture*.

Souvenirs de la garde nationale, par Collin.

Histoire populaire de la garde nationale de Paris, par Horace Raisson, juin 1832.

Une veillée au corps-de-garde du Palais-Royal, par Boutmy.

Collection du baron Lambert.

Publications d'Alphonse Pépin.

Discours, allocutions et réponses du Roi.

Souvenirs des résidences royales, le Palais-Royal, par Vatout.

Le Roi des Français et sa famille, par un patriote de 1789, 1835.

Mémorial du duc de Chartres, en 1790 et 1791, réimprimé en 1850.

DEUXIÈME LISTE D'OUVRAGES RENFERMANT DES DOCUMENTS PROPRES A COMPOSER UNE BIOGRAPHIE DU ROI.

MADAME DE GENLIS. — *Mémoires*, 10 vol. in-8°.

MADAME DE SILLERY BRULART. — *Leçons d'une gouvernante à ses élèves*, ou fragment d'un journal qui a été fait pour l'éducation des enfants de la maison d'Orléans.

ROUZET DE FOLMON. — Explication de l'énigme du roman intitulé : *Histoire de la conjuration de Louis-Philippe Joseph d'Orléans*, 4 vol. in-8°.

VATOUT. — *Souvenirs des résidences royales, le Palais-Royal*, 1 vol. in-8°.

Mémorial du duc de Chartres, en 1790 et 1791, ré-imprimé en 1850, 4 vol. in-8°.

LEDIEU. — *Le général Dumouriez et la Révolution française*, 1826, in-8°.

Le Roi des Français et sa famille, par un patriote de 1789, 1 vol. in-8°, 1853.

FONTAINE. — *Domaine privé et domaine de la couronne*.

AFFAIRES D'ESPAGNE ET MARIAGE DU DUC DE MONTPENSIER (1).

II.

AU ROI,

Trouville, 14 septembre 1846.

Sire,

Je viens de lire avec la plus grande attention la lettre de M. le garde des sceaux, que Votre Majesté m'a fait l'honneur de me communiquer. Je ne mets pas en doute que le mode qu'il propose ne soit préférable à celui des dispenses. Comme il le dit fort bien, ce mode est plus monarchique, par cela seul qu'il est spécial. Les dispenses avaient même quelque chose qui me plaisait peu. La loi d'Espagne ne met relativement à l'âge aucun obstacle au mariage de l'Infante. La loi française défend le mariage entre Français qui n'ont pas atteint un certain âge, mais défend-elle à un Français d'épouser en pays étranger une personne que la loi de ce pays autorise à contracter mariage? Je ne crois pas que notre code ait prévu ce cas, mais je ne l'ai pas sous les yeux.

Quant au contre-seing, je remercie beaucoup M. le garde des sceaux d'avoir pensé au droit qui pouvait en revenir au chancelier. Je crois aussi que l'honneur de cette fonction doit lui appartenir, et je ne pense pas qu'il y ait inconvénient sous le rapport de la responsabilité ministérielle, car cette responsabilité sera sans doute satisfaite par la signature des conventions de mariage, lesquelles seront contresignées par M. le ministre des affaires étrangères.

Je remets sous le couvert de cette lettre celle de M. le garde des sceaux, relative à l'objet en question et une autre aussi de lui pareillement et que Votre Majesté a sans doute jointe à la première par mégarde.

J'attends les ordres de Votre Majesté, et serai auprès d'Elle au premier signe qu'Elle daignera me faire.

De Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur et sujet.

L. C. D. PASQUIER.

(1) Voir les trois premiers articles, pages 293, 505 et 521.

AU ROI.

Château de Lormoy, 19 septembre 1846.

Sire,

J'ai l'honneur de renvoyer à Votre Majesté la lettre de M. le chancelier. Il n'y a plus désormais aucune difficulté sur la forme des dispenses, puisqu'elles seront la conséquence nécessaire du consentement donné par le Roi au mariage dans la lettre close qui sera contresignée par M. le chancelier.

Je persiste à désirer que la lettre close ne parle pas des dispenses d'âge, parce que, comme je crois l'avoir dit au Roi, dans ma lettre précédente, le consentement qu'il donne lève nécessairement tous les obstacles de quelque nature qu'ils soient; je pense aussi que ce mode est préférable, parce qu'il ne résout pas par l'affirmative la grave question de savoir si, l'Infante ayant l'âge requis pour le mariage par la loi espagnole, elle a besoin de dispenses d'âge pour contracter en Espagne.

Quoi qu'il en soit, la solution me privant, à mon grand regret, de l'insigne honneur de prendre une part quelconque aux actes qui doivent précéder le mariage, je crois que dès ce moment le Roi ne désire plus que je m'occupe de cette affaire; il n'y a plus à s'occuper que de la rédaction de la lettre close, et Votre Majesté s'en occupera sans doute elle-même.

M. le chancelier m'a écrit de Trouville pour me dire qu'il partage complètement mon opinion; il me demande l'instant où je prévois qu'il devra se rendre à Paris, et il ajoute qu'il n'a pas besoin de me dire qu'il n'a pas envie de s'y faire attendre.

Il me serait très-agréable que le Roi voulût bien me mettre en mesure de répondre à M. le chancelier, qui me paraît très-satisfait pour sa santé de son séjour à Trouville.

Je remercie beaucoup le Roi des détails dans lesquels il a bien voulu entrer avec moi à l'occasion de la lettre de M. l'évêque de Maroc; ces détails sont pleins d'intérêt, et je ne les oublierai certainement pas.

à l'honneur d'envoyer au Roi quelques ordonnances. Il voudra bien remarquer qu'il y en a deux que j'assidère comme plus urgentes.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant et très-fidèle vassal et sujet.

MARTIN (du Nord).

—
AU ROI.

Madrid, le 20 septembre 1846.

Sire, mon très-cher oncle,

Je viens de recevoir la lettre dans laquelle Votre Majesté a daigné me faire l'honneur de m'exprimer la satisfaction qu'elle éprouve de la prochaine union de la reine Isabelle avec mon neveu. Je suis très-sensible à cette nouvelle marque d'estime qui augmente ma reconnaissance envers Votre Majesté.

Le mariage concerté de LL. AA. RR. l'infante Marie-Ferdinande avec votre fils, le duc de Montpensier, est un événement pour lequel je vous félicite très-sincèrement; car j'en éprouve aussi un bien grand plaisir, tant pour la prospérité de votre auguste famille que pour le bonheur de Leurs Altesses. Je prie Votre Majesté d'agréer l'expression de la plus haute estime et de l'inaltérable amitié avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Sire, de Votre Majesté, le très-obéissant et dévoué neveu.

FRANÇOIS DE PAULE.

—
AU ROI.

Madrid, 20 septembre 1846.

Sire,

Je suis très-ému de recevoir avec un sentiment de bien vive reconnaissance la lettre que Votre Majesté a daigné m'adresser à l'occasion de mon mariage. Je suis sûr que la Providence, en m'élevant au rang que je vais occuper, m'accordera les vertus nécessaires pour correspondre dignement à la haute faveur que j'ai méritée de ma chère reine Isabelle et aux vœux de Votre Majesté.

Je suis en outre très-sensible aux témoignages de reconnaissance que Votre Majesté a bien voulu me donner dans toutes les circonstances, et particulièrement dans ce moment le plus heureux de ma vie. C'est une satisfaction bien grande pour moi que le choix de la reine Isabelle soit approuvé par Votre Majesté, et je ne puis que vous en remercier de tout mon cœur. Je ne puis que vous en remercier de tout mon cœur. Je ne puis que vous en remercier de tout mon cœur. Je ne puis que vous en remercier de tout mon cœur.

Comme Espagnol, je dois aussi à Votre Majesté les

plus sincères remerciements pour l'intérêt réel qu'elle a toujours pris aux événements de notre malheureux pays, et j'espère, qu'aidés par Votre Majesté, nous parviendrons enfin à voir cette belle et grande nation marcher dans la voie d'un progrès véritable, et s'éteindre peu à peu ces haines qui ont fait depuis si nombreuses années notre décadence.

Je me félicite d'avoir pour beau-frère mon cher et bon cousin le duc de Montpensier, et que les liens qui existaient déjà entre nous se resserrent davantage par son union avec l'infante Louise Ferdinande.

Agréez, Sire, avec mes vœux pour votre bonheur et pour celui de votre famille, l'expression du respectueux attachement avec lequel je suis, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-obéissant neveu.

FRANÇOIS DE BOURBON.

—
A M. ISTURIZ (1).

Madrid, le 20 septembre 1846.

Monsieur,

J'ai lu avec une extrême surprise les paroles dont on rapporte que vous vous êtes servi hier au Sénat, à savoir : « Que diriez-vous si l'on vous faisait voir que cette puissance (l'Angleterre) ou son ministre des affaires étrangères oppose une résistance égale, sinon plus grande, au mariage de la Reine qu'au mariage de l'Infante. ? »

Je suppose que ces paroles doivent donner à penser que le gouvernement de Sa Majesté est ou a été opposé au mariage de S. A. R. don François d'Assise avec S. M. la reine d'Espagne.

Mais je pense que Votre Excellence admettra que vous ne pouvez être exactement informé des sentiments du gouvernement de Sa Majesté que par le ministre anglais à cette cour, ou par le ministre des affaires étrangères à Londres, s'adressant directement au ministre de Sa Majesté catholique auprès de la reine d'Angleterre.

Quant à moi, qui ai l'honneur de représenter Sa Majesté dans cette cour, j'ai seulement à dire que depuis que j'occupe ce poste, j'ai, avant l'entrée de Votre Excellence aux affaires, comme depuis lors, manifesté le vœu que nourrissait mon gouvernement de voir le choix de Sa Majesté catholique se fixer sur un prince espagnol; et je n'ai bien certainement jamais exprimé aucune exclusion quelconque à l'égard de S. A. R. don François d'Assise, bien que dans toutes les occasions j'aie eu à entendre de très-fortes raisons arguées contre la probabilité que Sa Majesté catholique dût choisir un prince espagnol, probabilité admise tout récemment; alors je le reconnais franche-

(1) Traduit de l'anglais.

ment, le langage qu'on tenait a changé ; mais jusque là les objections faites contre S. A. R. don François d'Assise, n'étaient pas plus fortes que celles dirigées contre S. A. R. don Enrique.

Il est parfaitement vrai que le gouvernement de Sa Majesté, en préférant un prince espagnol à tout autre, m'a fait connaître son opinion, qu'il peut avoir exprimé au ministre de Sa Majesté catholique à Londres, que S. A. R. don Enrique lui semblait un choix qui devait mieux répondre aux désirs de la nation Espagnole, et au bonheur de Sa Majesté catholique que celui d'aucun autre candidat ; et cette opinion pouvait très-naturellement provenir du langage tenu en Espagne, depuis fort longtemps, par les principaux personnages de tous les partis dans ce pays.

Mais je ne crois pas qu'aucun ministre des affaires étrangères en Angleterre ait jamais manifesté la moindre disposition à s'opposer, ait jamais essayé d'apporter le moindre obstacle, ait jamais senti la moindre hostilité contre le mariage de la reine Isabelle avec don François d'Assise, dans le cas où cet illustre prince serait librement choisi par Sa Majesté catholique et agréé par la nation Espagnole. J'ose attendre de la sincérité de Votre Excellence, que, si vous n'avez pas pour justifier et maintenir votre assertion une de ces autorités qui peuvent être seules, à mon avis, admises comme légitimes par vous, vous voudrez bien rendre publiquement justice aux sentiments que je vous ai exprimés ici.

Je profite, etc.,

BULWER.

A M. BULWER, AMBASSADEUR D'ANGLETERRE (1).

Au palais, le 21 septembre 1846.

Monsieur,

J'ai l'honneur de répondre à la note de Votre Seigneurie, datée d'hier, dans laquelle vous m'exprimez votre étonnement au sujet des explications que j'ai données au Sénat, relativement à l'opinion du ministre des affaires étrangères d'Angleterre par rapport au mariage de la Reine ma maîtresse. Vous convenez que l'opinion de votre gouvernement est que le choix de l'infant don Enrique pourrait être plus conforme au vœu de la nation Espagnole et au bonheur de Sa Majesté ; mais vous ne pouvez croire que votre gouvernement ait manifesté la plus légère opposition, ni exprimé la moindre hostilité contre le mariage projeté avec l'infant don François d'Assise, choisi par la volonté spontanée de Sa Majesté, d'accord avec l'opinion du peuple espagnol. Vous souhaitez en consé-

(1) Traduit de l'espagnol.

quence que n'ayant pas eu de motif fondé pour donner les explications que j'ai produites au sénat, je rende justice aux sentiments de votre gouvernement avec la même publicité.

La note de Votre Seigneurie pourrait donner lieu à de longues explications que j'omettrai cependant, parce qu'elles n'auraient pas trait au véritable objet que vous proposez. Vous désirez connaître les faits qui m'ont autorisé à parler au Sénat dans les termes qui vous ont tant surpris ; je me fais un plaisir de satisfaire à votre désir.

Le chargé d'affaires par intérim de Sa Majesté à Londres ayant demandé une entrevue au ministre des affaires étrangères pour lui annoncer le mariage de la Reine ma maîtresse avec l'infant don François d'Assise Marie, lord Palmerston la lui assigna pour le 11 de ce mois, jour même de son retour dans la capitale. M. Tacon ayant fait la communication officielle pour laquelle il avait principalement sollicité cette entrevue, le noble lord lui répondit : « Je le regrette beaucoup. » (*I regret it very much.*) « Le gouvernement de Sa « Majesté britannique reçoit cette communication avec « le plus grand déplaisir. » (*With the greatest dissatisfaction.*) Et, interrogé sur la question de savoir si ses paroles s'appliquaient au mariage de S. M. la reine d'Espagne, il répondit encore : « Assurément, indubitablement : et comment pourrait-il en être autrement ? » (*How could it be otherwise ?*) « L'infant « don François n'est pas capable (*is unfit*) de faire « la félicité de la nation Espagnole, ni de la Reine en « particulier. »

Puis le noble vicomte assura que le choix de la Reine serait une source féconde de maux pour l'Espagne, qu'il ne ferait pas le bonheur personnel de la Reine, fondant en cela son opinion sur l'idée qu'il avait des qualités physiques de Son Altesse. Quoique ces explications fussent confidentielles, M. Tacon lui ayant, dans le cours de la conversation, demandé qui donc S. M. aurait pu choisir, lord Palmerston répondit : « Quelqu'autre du moins. »

Cette opinion du ministre des affaires étrangères de Sa Majesté britannique ne fut pas exprimée à M. Tacon confidentiellement, mais bien officiellement, et avec mission spéciale de la porter à la connaissance du gouvernement espagnol. Vous me rendrez par conséquent la justice de convenir que j'ai eu parfaitement raison de dire que le ministre des affaires étrangères d'Angleterre résistait au mariage de la reine d'Espagne ; et veuillez bien remarquer que l'expression espagnole de *résister* a le sens de répugner et non de s'opposer, car une pareille signification ne peut ni s'appliquer à un gouvernement aussi éclairé et aussi libéral que le gouvernement d'Angleterre, ni entrer dans l'esprit trop fier d'aucun espagnol.

Le prince qui, dans l'opinion de lord Palmerston, est

incapable de faire le bonheur de l'Espagne et de la Reine, dont il apprend le choix avec le plus grand déplaisir, et à qui il aurait jugé tout autre préférable, ce prince est un objet de répugnance, de résistance de la part du noble lord, autant que le permettent les principes du droit public et la convenance entre nations.

Je me flatte que vous trouverez ces explications catégoriques, et que tout au moins vous ne serez plus surpris des paroles que j'ai prononcées au Sénat, surtout l'opinion du ministre des affaires étrangères d'Angleterre ayant été communiquée à M. Tacon sans aucun genre de réserve, ce qui ne lui permettait pas de demeurer un mystère, alors même qu'elle n'eût pas transpiré par d'autres voies.

Je saisis cette occasion pour réitérer à Votre Seigneurie les assurances de ma considération la plus distinguée, etc., etc.

XAVIER DE ISTURIZ.

CONVENTION MATRIMONIALE

DE S. A. R. MONSIEUR LE DUC DE MONTPENSIER AVEC
S. A. R. MADAME MARIE-LOUISE-FERDINANDE, INFANTE
D'ESPAGNE.

22 septembre 1846.

Au nom de la très-sainte et indivisible Trinité,

Soit notoire à tous ceux qui ces présentes verront, que comme des promesses de mariage ont été faites entre S. A. R. monseigneur le prince Antoine-Marie-Philippe-Louis d'Orléans, duc de Montpensier, fils de S. M. Louis-Philippe I^{er}, roi des Français, et de S. M. Marie-Amélie, reine des Français, d'une part ;

Et sous l'autorité de son auguste mère et de S. M. la reine d'Espagne, son auguste sœur, S. A. R. Madame la princesse Marie-Louise-Ferdinande, Infante d'Espagne, fille du feu roi d'Espagne Ferdinand VII, et de Marie-Christine, reine douairière d'Espagne, d'autre part ;

Dans la vue de resserrer de plus en plus les liens de parenté, d'amitié et de confiance réciproques qui les unissent, S. M. le roi des Français et S. M. la reine d'Espagne ont, à l'effet de régler et conclure solennellement les conventions matrimoniales, choisi et nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir :

S. M. le roi des Français, S. E. le sieur Charles-Joseph, comte de Bresson, son ambassadeur près Sa Majesté catholique ;

Et S. M. la reine d'Espagne, S. E. le sieur Xavier de Istariz, son président du conseil des ministres et premier secrétaire d'État ;

Lesquels, en vertu des pleins pouvoirs spéciaux qu'ils ont reçus et qu'ils se sont communiqués, sont convenus des articles et conditions du contrat de mariage, ainsi qu'il suit :

Article 1. — Les futurs époux, sous l'autorisation

et le consentement exprès de leurs augustes parents, déclarent qu'ils se marient sous le régime dotal, avec faculté d'aliéner les immeubles dotaux, à charge de remploi, tel que ce régime est réglé par les articles du Code civil français.

Les biens meubles seront taxés, et la propriété passera au futur époux qui sera redevable du prix.

Les biens meubles acquis et ceux qui s'acquerraient par la suite avec l'argent que S. A. R. l'Infante aura apporté en dot, seront considérés comme biens dotaux.

Les nouvelles acquisitions de biens immeubles qui auraient lieu avec le surplus des rentes produites par les biens des deux conjoints, après avoir fait face aux frais de l'établissement matrimonial, appartiendront par moitié à chacun d'eux ; à cet effet, la société permise par l'article 1381 du Code civil est établie.

Article 2. — S. A. R. le duc de Montpensier apporte audit mariage tous les droits *indivis* de propriété qui lui sont acquis et qui lui appartiennent en vertu de la donation paternelle à lui faite par acte du 7 août 1850, devant M^{es} Dentend et Noël, notaires à Paris, tels que ces droits seront réglés par le partage testamentaire de S. M. le roi des Français, ainsi que tous les autres droits de propriété et biens qui lui appartiennent ou pourront lui appartenir à tout autre titre et de quelque nature qu'ils soient.

Article 3. — Il est stipulé, comme condition expresse du présent contrat, que, dans le cas où S. A. R. le duc de Montpensier décéderait sans enfants, comme aussi dans le cas où les enfants issus de son mariage ou leurs descendants décèderaient sans postérité légitime, les biens immeubles appartenant à Son Altesse Royale dont il n'aurait pas disposé, ou qui appartiendraient à son dernier descendant, retourneront aux princes et princesses ses frères et sœurs, ou à leurs représentants en ligne directe et légitime, français et domiciliés en France, francs et quittes de toutes dettes et hypothèques.

A cet effet, lesdits biens demeureront grevés d'un droit de retour perpétuel en faveur des princes et princesses et de leurs descendants, lequel s'ouvrira à l'extinction de la descendance du prince futur époux.

Article 4. — S. A. R. future épouse apporte au mariage et se constitue en dot :

La maison de plaisance de Quitapesares donnée en présent à Son Altesse Royale par Sa Majesté son auguste mère, taxée à . . . réaux vellon 2,854,010

La moitié de la possession royale de Vista Alegre, avec ses meubles, par indivis avec son auguste sœur, donnée par S. M. la Reine-Mère, à compte de la légitime maternelle et droits provenant de son père, taxée à 16,057,701

Le montant des bijoux de Son Altesse
A reporter. 18,871,711

<i>D'autre part.</i>	18,871,711
Royale, se réservant d'y comprendre ce qui résulterait en sa faveur dans l'inventaire qui se forme.	2,000,000
Le montant des autres bijoux que S. M. la Reine-mère donne à Son Altesse Royale, à compte de ce qui pourrait lui revenir dans sa succession	1,036,000
L'avoir de Son Altesse Royale provenant de la succession paternelle, conformément à une transaction dûment effectuée entre elle et son auguste sœur, et qui devra se payer ainsi qu'il suit : dix millions sept cent soixante-neuf mille quatre cent soixante-dix réaux, le 8 octobre de la présente année 1846; dix millions le 31 janvier de l'année prochaine 1847; quatre millions le 31 janvier de l'année 1848; quatre millions pareils jour et mois de l'année 1849, et les autres quatre millions restant, pareils jour et mois de l'année 1850.	32,769,470
En numéraire, suivant les comptes courants des registres de l'administration.	2,000,000
En caisse, chez MM. Rothschild, de Londres.	656,310
Total réaux vellon.	57,333,491

Son Altesse Royale jouit en outre d'une assignation annuelle décrétée par les Cortès le 23 mai 1845, de trois millions de réaux, de la manière suivante :

Comme Infante d'Espagne.	550,000
Comme héritière immédiate à la couronne, pendant qu'elle le sera	2,450,000

Son Altesse Royale la future épouse déclare, en outre, qu'elle constitue sa dot avec tous les autres biens présents et à venir qui lui appartiennent ou pourraient lui appartenir, quelle que soit leur origine ou leur provenance, par héritage, donation, legs ou de toute autre manière.

Article 5. — Il est stipulé, comme condition expresse du présent contrat, que, dans le cas où la princesse future épouse décéderait sans enfants, de même que dans le cas où les enfants qui seraient nés de ce mariage, ou leurs descendants, mourraient sans postérité légitime, tous les biens dotaux et ceux acquis en vertu de la société établie à l'article premier appartenant à Son Altesse Royale, desquels elle n'aurait pas disposé, ou qui appartiendraient à son dernier descendant, retourneront francs et quittes de toutes dettes et hypothèques aux personnes qui devront les posséder suivant les lois d'Espagne.

A cet effet, lesdits biens demeureront grevés d'un droit de retour perpétuel et du droit de les réclamer en faveur desdits héritiers ou descendants, lequel s'ou-

vrira à l'extinction de la descendance de la future épouse.

Article 6. — S. M. le roi des Français paye futur époux une rente annuelle de cent vingt francs, sur laquelle S. A. R. le duc de Montpensier assigne à la princesse future épouse une pension de sixante mille francs par an; ladite rente sera de plein droit, soit à partir du décès du duc de Montpensier, soit au moment où, par suite du décès du roi des Français, le prince entrera en jouissance des biens dont la nu-propriété lui a été conférée par donation du 7 août 1830; mais, dans ce dernier cas, S. A. R. le duc de Montpensier assignera à la future épouse, pour toute la durée du mariage, une pension annuelle proportionnée à ses revenus, tant bien qu'à sa naissance et à son rang, tant pour la pension de sa chambre que pour celle de son ménage.

La rente ci-dessus énoncée n'empêchera pas la pension de S. A. R. le duc de Montpensier de continuer, comme il le fait pour tous ses autres enfants, à subvenir par le service de sa maison aux détails d'une existence conforme au rang de son épouse.

Article 7. — Il est assigné et constitué à la future épouse, pour son douaire, une rente annuelle de mille francs, argent de France, dont elle aura jouissance dès qu'elle sera veuve, pour en jouir sa vie durant, soit qu'elle demeure en France, soit qu'elle se retire hors du royaume.

Dans le cas où la princesse préférerait fixer son domicile en France, il sera mis à sa disposition, sans aucune charge, un appartement et ses dépendances convenablement meublés pour son habitation, dans un des palais du Roi ou dans un des châteaux de S. A. R. le duc de Montpensier.

Article 8. — Le douaire ci-dessus stipulé est garanti par l'hypothèque légale de la princesse future épouse sur les biens immeubles que S. A. R. le duc de Montpensier possède et possédera à l'avenir, également pour garantie toutes les valeurs mobilières que délaissera le prince futur époux et ses prédécesseurs.

Article 9. — Le paiement des 32 millions de réaux vellon provenant de la succession paternelle de Son Altesse Royale apportée au mariage, dans le cas convenu dans l'article 4, est garanti par S. M. le roi des Français sur tous les biens qu'elle possède et possédera dans l'avenir.

Article 10. — Les présents articles et conditions du mariage seront ratifiés de part et d'autre, et les ratifications en bonne et due forme, seront échangées dans l'espace de quinze jours ou plus tôt, si faire se peut.

En foi et témoignage de quoi, nous, plénipotentiaires respectifs, les avons signés de notre main et avons fait apposer nos cachets.

t double à Madrid, le vingt-deux septembre mil huit cent quarante-six.

BRESSON, XAVIER DE ISTURIZ.

Article additionnel. — Il est entendu que les douze millions jouiront d'un intérêt annuel de quatre cent, qui commencera à compter du 1^{er} jan-847, et diminuera en proportion des paiements faits.

Madrid, même date que ci-dessus.

BRESSON, XAVIER DE ISTURIZ.

Sur copie conforme à la convention originale existant aux archives du département des Affaires étrangères.

Le ministre secrétaire d'État au département des Affaires étrangères.

GUIZOT.

NOTE SOMMAIRE

Biens que S. A. R. monseigneur le duc de Montpensier est appelé à recueillir dans les successions de MM. le Roi et la Reine des Français, ses père et mère, et de S. A. R. Madame la princesse Adélaïde d'Orléans, sa tante.

Le domaine de Breteuil et de la Bonneville, compris la forêt de Breteuil, de la forge de la Bonneville, du château de Bémécourt, parc, jardins, terres et prés;

La baronnie de Lépaud, composée du château de Lépaud, et de bois, terres et prés;

La forêt de Roseux et les bois de la grande et petite Héroudière;

La forêt d'Ivry, les bois de l'Étang et du Bochet et les remises des Genièvres;

La forêt des Andelys et les bois de la Haye Gaillard et de la Fosse Cabot, compris la prairie Saint-Roch;

Les bois et forêt de Montaigu;

Les duchés de Montpensier et de Randan, composés du château de Randan, du château de Maulmont, parcs, jardins, chapelle, maisons et bâtiments; de la forêt de Montpensier, de la forêt de Randan, de la forêt de Reillat, de la forêt de Vernet, de la forêt de Vic-le-Comte, de la forêt de Saint-Pardoux, et d'autres forêts et bois; de l'usine Montpensier, du moulin Adélaïde et d'autres établissements, terres et prés;

Le domaine d'Armainvilliers, composé de la forêt de Crécy, de la forêt d'Armainvilliers et de différents bois;

L'hôtel de Madame, situé à Paris, rue de Varennes, faubourg Saint-Germain.

Et deux cent quatre-vingt-quatre actions des canaux d'Orléans et de Loing.

Ces biens ont une contenance d'au moins 24,500 hectares.

La proportionnelle du revenu brut de dix années s'élève à 4,178,026 fr.

Monseigneur le duc de Montpensier aura à payer différentes soultes, dont le revenu est de 254,242 francs.

De sorte, jusqu'au paiement de ces soultes, le revenu brut du prince ne sera que de 923,784 francs.

LETTRES DE LOUIS-PHILIPPE A S. M. LE ROI DES BELGES ⁽¹⁾.

III.

A S. M. LE ROI DES BELGES.

Paris, mardi 11 décembre 1838.

Mon très-cher frère et excellent ami,
J'étais hier au Conseil quand j'ai reçu votre lettre d'hier, avec les incluses, ce qui m'a empêché de vous les renvoyer tout de suite, mais vous les trou-

Voir par 327.

verez ci-jointes. Je vous remercie infiniment de m'avoir communiqué la lettre de lord Palmerston. Je dois vous répéter que je vois la chose tout à fait sous le même point de vue que lui, et dans ma conviction, les conseils qu'il vous donne sont les seuls que vous puissiez raisonnablement suivre. L'opinion qui vous pousse à une résistance que vous ne pouvez pas soutenir, sera la première à vous abandonner, et à taxer d'humiliation et de lâcheté le résultat que cette tentative ne pourrait manquer d'amener à sa suite. Ceux

qui vous applaudissent pour vous entraîner dans le torrent des illusions au moyen desquelles ils se flattent d'allumer la guerre, feront des armes contre vous de toutes les concessions que vous aurez faites à ces chimères ou à leurs sinistres projets; car ce qu'ils veulent au fond c'est la guerre, la révolution et le bouleversement général. Selon moi, en suivant les conseils que vous donne lord Palmerston, non-seulement vous ne feriez rien de contraire aux intérêts de la Belgique, mais je pense positivement que ce n'est qu'en suivant la marche qu'il vous indique que vous pouvez éviter de les compromettre gravement. Le temps presse, mon cher frère, nous voilà déjà obligés de vous demander de préciser catégoriquement ce qui vous empêcherait d'adhérer au traité que vous avez précédemment signé et que vos Chambres ont approuvé, et de nous informer d'une manière précise des changements que vous voudriez qui y fussent faits. Le vague où vous vous êtes tenu à cet égard ne peut pas se prolonger davantage; car vous sentez bien qu'il serait inadmissible que vous disiez : *Je ne veux plus du traité que j'ai signé, mais je ne vous dirai pas pourquoi je n'en veux plus.* Il faut donc que vous vous expliquiez nettement, et, devant vous expliquer, je ne crois pas que vous puissiez dire autre chose que ce que vous conseille lord Palmerston.

Je ne crois pas que, soit par les négociations, soit par la force des armes, vous puissiez empêcher l'occupation des territoires non compris dans les limites tracées par les 24 articles, et je ne crois pas que la force militaire quelconque qui les occupera, franchisse les susdites limites. Non, elle les respectera soigneusement, tout comme nous les avons respectées nous-mêmes en sens inverse, quand nous avons assiégé la citadelle d'Anvers. On sait très-bien que la France ne souffrira dans aucun cas une invasion en Belgique, et personne ne s'y frotera; mais on sait aussi que la France veut l'exécution des traités et le maintien de la paix générale, et je crois que c'est en vain que vous vous flatteriez d'échapper de la part des puissances à des mesures auxquelles nous n'aurions rien à dire, et qui seraient par conséquent préférées à des tentatives d'invasion contre lesquelles tout le poids de la France se lèverait à l'instant. Je crois que ces mesures seraient un blocus rigoureux depuis Luxembourg jusqu'à la mer en y comprenant l'Escaut que la Hollande fermerait hermétiquement, même quand, pour s'en donner la grâce, elle aurait évacué Lillo et Liefkensoeck dont elle n'a pas besoin pour effectuer le blocus. Il ne resterait donc que le port d'Ostende dont la marine hollandaise entreprendrait probablement le blocus sans que l'Angleterre elle-même eût à s'en mêler: car cela rentrerait dans le droit commun des nations. Je crois pouvoir en appeler à vous-même en disant que cette position ne serait pas tenable pour la Belgique.

Quant à la demande d'une extension de territoire au moyen d'un sacrifice pécuniaire, c'est-à-dire d'un rachat, je ne crois guère à son succès, et je crois plus que si elle réussissait, ce que vous acquierriez ne compenserait pas pour la Belgique ce qu'elle aurait payé pour l'avoir. Un projet d'échange ajouté à une offre pécuniaire en rendrait probablement le succès moins difficile; mais la ville de Werdt dont vous me parlez est bien au nord de la ligne de démarcation qui part de la Meuse *au-dessus* de Wesem, et qui est dirigée sur la pointe la plus méridionale du Brabant hollandais, c'est-à-dire au sud de Locmel. Je viens de le vérifier sur la carte de Ferrari où les anciennes possessions sont bien marquées. J'avoue que je ne vois pas plus ce que vous pourriez donner en échange que ce que vous aurez à recevoir préférablement à ce qui se trouve dans les limites des 24 articles. Dans mon opinion ce n'est plus qu'en demandant une démarcation plus précise de ses limites que vous pouvez avoir une chance d'obtenir quelques villages ou les mines de la Calamite, mais je trouve que c'est déjà les acheter bien cher que de les payer au prix de la position où la levée de boucliers de vos Chambres a achevé de vous placer. Je crois que vous devez prendre un parti tranché, et cela le plus vite que vous pourrez. C'est en vérité le seul moyen de vous en tirer.

Mon bien cher frère,

J'en étais là de ma lettre, quand je reçois la vôtre d'hier avec les incluses, que je vous remets immédiatement ci-jointes avec celles d'hier. J'ai envoyé chercher le comte Molé, qui a tout lu sur mon bureau, et qui a même lu ce que je vous écris ci-dessus. Il est bien touché de votre confiance, et me demande de vous l'exprimer. Il ne vous écrit pas lui-même, n'ayant rien de plus à y ajouter en ce moment. La même estafette qui vous porte cette lettre (car il est six heures et la poste est partie), porte sa dépêche à M. Sérurier, pour le charger de la communiquer à M. de Theux, qui a dû demander à votre gouvernement une réponse catégorique et quelle est votre résolution finale relativement au traité: car le moment est venu où les tergiversations et les échappatoires ne sont plus praticables et où tout ce qui n'est pas un *oui* serait nécessairement un *non* avec toutes ses conséquences. Ne vous faites, je vous en conjure, aucune illusion à cet égard.

En même temps que cette estafette part pour Bruxelles, il en part une autre pour Londres, qui porte à Sebastiani une dépêche pour demander que le protocole reste ouvert en attendant que nous ayons reçu de votre gouvernement la réponse avec explications que nous lui demandons sur sa résolution finale relativement à son adhésion au traité. Vous me dites, mon cher frère, que vos ministres, en partie, sont d'une *déraison affligeante*; je ne vois d'autre chance pour vous de sauver

pas spécialement assignées à la Belgique par le traité du 15 novembre, appartiennent encore de plein droit à la Hollande, puisque c'est la Hollande qui doit vous céder toute l'étendue de votre royaume, et non pas vous qui cédez à la Hollande les portions de territoire que vous n'avez occupées que par tolérance, ou tout au plus à titre provisoire, dans la seule vue de *coércer* le roi de Hollande et de le tenir, jusqu'à ce qu'il eût signé le traité, dans une position plus désavantageuse que celle où il serait placé après l'avoir signé.

Mon cher frère, l'heure de la poste, qui approche, m'avertit de finir, parce que je crois pressant que ma lettre vous parvienne plus tôt que plus tard.

Je le recommande donc à vos sérieuses méditations. Songez que vous avez affaire à deux genres d'ennemis, ceux qui veulent briser votre couronne par la guerre et la révolution du monde, et ceux qui voudraient tout simplement détruire un royaume qui leur paraît destiné à devenir un foyer de guerre et de démagogie, et qui seraient charmés d'en faire agréer le partage à la France. Vous connaissez mes sentiments, et je crois vous en avoir donné quelques preuves, mais ce que je vous dis là n'est pas dit en l'air.

Je n'ai plus que le temps de vous embrasser de tout mon cœur, et de vous répéter combien je vous aime, et que je suis pour la vie votre bien dévoué frère, beau-père et fidèle ami.

LOUIS-PHILIPPE.

AU MÊME (1).

Paris, jeudi 3 janvier 1839.

Vous n'avez plus que l'obligation de le remettre, sauf à en racheter quelques parcelles, en les payant bien cher, si on peut en obtenir la vente, ce qui est fort douteux. Nous ne pouvons pas admettre qu'une partie contractante ait le droit d'annuler ses engagements. La rupture du traité; *c'est la guerre*; la loi des nations n'admet pas d'autre alternative. Nous ne voulons pas *la guerre*, nous voulons donc *l'exécution des*

(1) Bien que la copie de M. Fain n'en porte pas l'indication, ceci n'est évidemment qu'un extrait, qu'une fin de lettre.

traités : c'est un dilemme forcé. Mais je ne comprend pas pourquoi vous trouvez le délai trop court, car il paraît avoir été prolongé au-delà de toute attente possible.

Quoi qu'il en soit, il faut prendre la chose où elle en est. J'avoue que, quoique la chance d'obtenir un petit rachat de territoire ne me paraisse ni bien bonne, ni surtout bien utile, cependant, considérant toutes choses et surtout l'état d'opinions *non combattues au moins en Belgique* ou dans les Chambres belges, il me semble que vous auriez moins de désavantage pour en faire la tentative *avant qu'après* l'adhésion de la France aux protocoles, et la réception de la notification qui en sera faite chez vous et à La Haye. Ainsi, pour vous donner dans ma conscience le meilleur conseil possible selon vos vues et la position des choses et des têtes chez vous, je crois que vous devriez marquer sur une carte authentique la portion du Luxembourg que vous voudriez racheter, déterminer le prix que vous voudriez en donner, et ensuite, après avoir nanti M. Van de Veyer de ces documents, le charger d'informer la conférence que vous êtes prêt à accepter de nouveaux vingt-quatre articles ou le protocole, sous la condition d'un *règlement de frontières* que vous proposerez au même temps sur votre carte, et sous condition d'une rente ou d'un capital de . . . (*sic*) à payer par la Hollande pour le rachat, et que vous demandez à la conférence de statuer sur cette proposition avant de donner cours à son protocole du 6 décembre.

Je crains que la chance ne soit pas bien bonne, je ne vous le cache nullement; mais c'est la dernière possible, et incontestablement il vaut mieux la tenter pendant que nous tenons encore le protocole ouvert et avant que nous n'ayons adhéré. Ainsi, il n'y a pas de temps à perdre, mais il y a encore le temps de le faire. Vous reconnaissez que ce que je vous dis là m'est dicté par mon amitié pour vous et par mon intérêt pour la Belgique bien plus que par la prudence; et je vous le dis bien sincèrement, je ne crois pas que vous ayez d'autre chance que celle-là pour vous tirer du guépier où je vous vois à mon inexprimable chagrin. Dites à ma bonne Louise que je pleure avec elle; embrassez vos chers enfants, et croyez-moi pour la vie et du fond de mon cœur, mon bien cher frère, votre bien affectionné frère, beau-père et fidèle ami.

LOUIS-PHILIPPE.

MÉLANGES.

IV.

GUIZOT, MINISTRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES.

6 décembre 1844, 49, avenue
Marbeuf.

Monsieur le Ministre,

Je vous ai respecté votre repos. Vous en aviez tant besoin !
C'est aujourd'hui, avec bonheur, que votre santé
se rétablit. Je viens demander des ordres.

Mes amis, M. Delamarre, a fait l'acquisition
d'un vieux journal qu'il veut transformer en une
feuille puissante. Je vous soumettrai son plan.
Il ne demande rien au Gouvernement que
des complaisances. Je lui organise une rédaction.
En cadeau que je lui ai fait, c'est M. Boilay,
qui fera les grands articles. Voilà deux mois que
je suis occupé de cette affaire, avec l'assentiment de
M. de Talleyrand. Je n'ai pas voulu vous en déranger. Je
maintenant à vous donner à ce sujet toutes
les dispositions.

Je me mets en même temps à votre disposition
pour l'affaire de la dotation. J'ai à vous en entretenir
utilement. D'un autre côté, je voudrais faire une rec-
tification de chiffre dans la *note* que j'ai eu l'honneur
de vous remettre pour servir de point de départ à un
article du *Moniteur*.

Quant au sieur Mauguin, j'attends son retour pro-
chain, et, après une mise en demeure judiciaire, je
déposerai entre les mains de M. le Président de la
Chambre, ma requête et mes pièces (1). Mais il fau-
dra que M. Sauzet se montre moins timide que l'an
dernier. Au reste, j'ai un acte nouveau, signé par le
Président, qui évite toute difficulté, et dont la publi-
cation serait si foudroyante pour lui qu'on ne doute
pas qu'il ne s'empresse de donner sa démission sur la
simple menace d'un dépôt de cet acte sur le bureau
du Président.

Daignez, Monsieur le Ministre, me transmettre vos
ordres, et agréer mon fidèle et respectueux dévoue-
ment.

LINGAY.

RÉCLAMATION ET RÉPONSE.

Vous avez reçu la lettre suivante que *la Réforme* a

Paris, 18 août 1848.

Monsieur,

En lisant, dans votre dernier numéro, l'ordonnance de
M. de Talleyrand, qui renvoie, devant les tribunaux cor-
rectifs, Auguste Blanqui, pour vous avoir diffamé et inju-
rié dans les *Revelations* sur les sociétés secrètes par
lui publiées, vous vous permettez une affirmation et une
allégation que j'aurais plutôt repoussée, si je les eusse
faites, car ces allégations tendent à faire croire :

« Vous ignorez pourquoi ont été suspendues les opéra-
tions de la commission républicaine qui, sous la présidence
de M. Etienne Arago et Schœlcher, s'est donné mission
de vérifier si les révélations en question émanent en effet
de ces sociétés ;
« Les travaux de cette commission se sont bornés à
examiner les pièces importantes que l'administration lui avait
remises ; »

« Vous auriez pu le savoir, les pièces, toutes les pièces
ont été envoyées au dernier le ministre de la justice et le préfet de
Paris ; »

« Les démêlés judiciaires fort animés se sont élevés entre
vous et M. Mauguin. Ils expliquent la
raison des reproches qui suivent, mais que du reste celui qui
ici ne porta pas devant la Chambre des députés.

la police avaient confiées à la commission, sur sa demande,
leur ont été rendues, en échange des récépissés que leur en
avaient donnés divers de ses membres délégués par elle.
Celles dont vous parlez, qui lui venaient du ministre de l'In-
térieur, et que j'avais déjà données, puis redemandées, sur
ce que j'ai reçu, au procureur de la république, selon le besoin qu'il en
avait, je les ai toutes définitivement remises à ce fonction-
naire, en échange d'un récépissé conçu en ces termes :

« M. Dupoty m'a remis les pièces concernant l'affaire Blan-
qui que je lui avais confiées.

« 26 avril 1848.

« LANDRIN. »

Maintenant, à défaut des faits qui, pour vous, parlaient
d'eux-mêmes, vous auriez dû savoir pourquoi la commission
avait suspendu et ajourné ses opérations ; car vous ayant une
première fois rencontré, par hasard, dans le cabinet parti-
culier du ministre de l'intérieur, et, une seconde fois, en me
promenant dans le jardin du ministère, je vous avais dit :
« Le procès que vous avez entamé contre Blanqui nous arrête.
« Nos investigations sont plus spécialement morales et poli-
tiques. Mais les témoins les plus importants, ceux dont les
« dépositions peuvent plus directement, plus matériellement,
« porter sur l'origine de la pièce par vous publiée, se reser-
« vent pour l'instruction judiciaire. »

« Ne conceviez-vous pas, du reste, Monsieur, les répugnances
des hauts fonctionnaires et employés de l'ex-Cour des Pairs,
du parquet et des ministères de Louis-Philippe, à compar-
aitre devant une commission composée d'honorables citoyens,

victimes, pour la plupart, de condamnations politiques et de persécutions sous la royauté?

Quant à notre enquête, soyez parfaitement tranquille, Monsieur. Nos procès-verbaux sont là, et, dès qu'il le faudra, les énergiques dépositions, les nobles paroles qu'ils ont recueillies, viendront peser de tout leur poids parmi les autres éléments de cette cause.

Voilà, Monsieur, ce que je me borne à vous répondre, mais ce que je devais vous dire comme membre de la commission près les fonctionnaires de la République, et comme avant-dernier détenteur des pièces par eux communiquées.

Que vous n'ayez pu, ou que vous n'ayez pas voulu connaître les faits dans toute leur exactitude, j'espère, Monsieur, que vous ne pourrez, dorénavant, articuler aucun doute à cet égard, ni faire aucune insinuation, et que, loyalement, vous publierez cette lettre.

Maintenant, Monsieur, ai-je besoin d'ajouter, pour le public, que, dans un esprit de convenance, qui, dites-vous, règle aussi votre conduite, la commission doit s'interdire, en ce moment, toute conclusion à l'égard d'un prisonnier sur qui pèsent d'autres accusations si graves.

Salut et fraternité.

A. DUPOTY.

Voici notre réponse à M. Dupoty :

Paris, 28 août 1848.

MONSIEUR.

Dans les lignes auxquelles vous répondez, j'ai exprimé mon étonnement du silence prolongé et absolu de la commission des clubs, et mon regret que des pièces importantes qui lui avaient été confiées se trouvassent égarées. Vous avez vu dans mes expressions, ou plutôt derrière elles, une pensée accusatrice. Je dirai ici plus explicitement ce que je n'avais fait qu'indiquer, et je crois, Monsieur, que cela fait, vous reconnaîtrez que votre pensée a été jusqu'où elle ne devait point aller, et que pour moi je suis autorisé à adresser à la commission le reproche que je vais formuler ici.

C'est le 31 mars que parurent dans la *Revue rétrospective les Déclarations faites par...* devant le ministre de l'Intérieur. C'est le 2 avril que la *Gazette des Tribunaux* et le *Journal des Débats* renfermèrent une lettre de M. A. Blanqui en termes différents dans chacune de ces feuilles, mais également injurieux pour moi. C'est le 7 avril que je portai plainte en diffamation et injure publiques contre leur auteur.

Or, Monsieur, c'est précisément le 7 avril, si j'ai bonne mémoire, que je fus appelé pour la première fois devant la commission des clubs, qui se tenait à l'ancien état-major de la garde nationale, place du Carrousel. Je m'empressai de m'y rendre, et je me trouvais en présence d'une quarantaine de personnes dont quelques-unes ne m'étaient pas inconnues, mais dont je n'avais jamais eu l'honneur de voir la plupart. Beaucoup d'autres à ma place, dans l'incertitude de l'ensemble de garanties à eux offertes par une réunion dont ils ne pouvaient apprécier tous les éléments, eussent décliné la compétence de ce tribunal. Je ne le fis pas, et cependant je trouvais parmi les juges, et même par intérim au fauteuil de la présidence, M. Cabet, qui avait accompagné peu de jours auparavant, dans une visite collective chez moi, M. A. Blanqui, visite dans laquelle plusieurs des visiteurs avaient gardé sur la tête leurs chapeaux ou leurs casquettes. Quoi qu'il en soit, prenant confiance, Monsieur, dans votre coopération aux travaux de la commission, dans celle de MM. Et. Arago, Schœlcher, Bianchi et autres, fort d'ailleurs de mes preuves et sûr de mon droit, je n'hésitai pas à demeurer et à répondre aux questions qui me furent posées dans cette séance et dans deux autres. La dernière fut tenue le 18 avril.

Mais, monsieur, dans la séance du 7, avant toute réponse, j'eus soin de déclarer à la commission dont vous faisiez partie, que j'intentais judiciairement une action en diffamation contre M. A. Blanqui, parce que les tribunaux seuls pouvaient exiger la comparaison d'anciens fonctionnaires qui se refusaient très-certainement à comparaître devant la commission des clubs, et que, ne voulant pas que l'adoption d'un tribunal arbitral me fût opposée plus tard par mon adversaire devant une autre juridiction, je répondrais aux questions de votre président avec toute sincérité, mais à titre de renseignements seulement, et non dans une pensée de plaidoirie. J'en demandai constatation sur votre procès-verbal, et si vous ne vous rappelez pas ces faits aujourd'hui, sa lecture pourra vous les remettre en mémoire.

Ainsi donc, monsieur, la commission qui a, avant tout, été instruite par moi de mon action intentée, et qui a néanmoins entamé et poursuivi ses opérations, serait aujourd'hui, vous devez le reconnaître, bien peu en mesure de me dire, comme vous l'avez fait dans votre lettre, que cette action avait changé toutes les positions. Encore une fois, mes premiers mots ont été : J'intente une action judiciaire, par conséquent vous avez dû en calculer les effets ; et du moment que vous avez poursuivi vos opérations, c'est que vous ne voyiez pas là un obstacle insurmontable, un empêchement absolu.

Quand j'ai eu postérieurement l'honneur de vous voir, dans les deux occasions que vous rappelez, vous m'avez en effet exprimé le regret que la concurrence de la justice vous enlevât certaines dépositions ; mais vous ne pouviez pas vouloir me dire et je n'ai pas compris que cela vous condamnât au silence ; vous ne pouviez pas le dire sans vous montrer peu logique, puisque encore une fois vous aviez été prévenu dès l'abord, et que vous aviez dû envisager des conséquences sur lesquelles j'avais, tout le premier, appelé votre attention. Il vous était d'autant plus permis de vous abstenir au point de départ que je ne vous avais pas le moins du monde demandé de me juger ; mais ne l'ayant pas fait et ayant au contraire continué à dire tout spontanément : Nous serons juges d'honneur entre vous et M. A. Blanqui, vous pouviez regretter les difficultés prévues, mais vous ne pouviez plus les déclarer un empêchement absolu.

Et aujourd'hui même encore, monsieur, vous le reconnaissez, car vous me dites : « Nos procès-verbaux sont là, et, dès qu'il le faudra, les énergiques dépositions, les nobles paroles qu'ils ont recueillies, viendront peser de tout leur poids » parmi les autres éléments de cette cause. Toute la différence c'est donc que je pense, moi, que depuis longtemps il l'aurait fallu. « Mais, dites-vous, dans un esprit de convenance la commission doit s'interdire en ce moment toute conclusion à l'égard d'un prisonnier sur qui pèsent d'autres accusations si graves. » Perdez-vous donc de vue, monsieur, que la commission n'a pas à juger M. A. Blanqui seulement, et qu'elle a à dire aussi si, comme il l'a avancé, je suis un faussaire ? Dans cette situation, le silence lui est-il bien permis ? Vous ne l'avez pas pensé vous-même, car votre phrase emporte condamnation de mon adversaire. Plus sa position est grave d'ailleurs, et plus pour vous serait obligatoire le devoir de l'innocenter sur un autre point, si vous le pouviez.

Reste donc, monsieur, la question du dossier qui vous a été confié par le ministère de l'Intérieur. Quand j'ai été en demander la communication sur place, on n'a pu me produire que le récépissé que voici :

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Paris, le 7 avril 1848.

MM. Dupoty, Bianchi, Lachambeaudie, Laborde et Chancel ont reçu, en communication du citoyen directeur de la sûreté générale, les minutes dont la désignation suit :

- 1^o Une lettre du 4 janvier 1845, adressée par le ministre de l'Intérieur au préfet d'Indre-et-Loire ;
- 2^o Une lettre du 5 juin 1846 du même au même ;
- 3^o Une lettre du 14 février 1847 du même au même ;
- 4^o Une lettre du 10 juillet 1847 au préfet de Loir-et-Cher ;
- 5^o Une note datée du 7 décembre 1844, relative à la grâce accordée à Blanqui.

Toutes ces pièces sont relatives au sieur Blanqui.

NAPOLÉON CHANCEL. — BIANCHI. — A. DUPOTY. — ISIDORE LABORDE. — PIERRE LACHAMBEAUDIE.

Votre lettre m'apprend qu'au lieu de remettre ces pièces si importantes à qui vous les aviez confiées, et au lieu de retirer votre récépissé, vous avez donné le dossier à M. le procureur de la République. Vous conviendrez que cela n'est pas régulier, et que je ne pouvais guère le presumer. M. Landrin, interrogé par moi, a sur ce point et sur ce que vous lui avez remis les souvenirs les plus confus. Personne, à coup sûr, ne pourra vous soupçonner, ni vous ni lui, d'autre chose que de négligence. Mais n'est-elle pas là bien complète, et, au point de vue de l'intérêt d'une vérité éclatante, bien déplorable ?

Si vous aviez, monsieur, tenu compte de ces considérations, votre lettre eût été empreinte de moins d'aigreur, et j'aurais pu voir dans votre formule finale la sincérité que je vous prie de ne pas mettre en doute dans la mienne :

Salut et fraternité.

J. TASCHEREAU.

REVUE RÉTROSPECTIVE

N° 23.

ON NE REÇOIT PAS D'ABONNEMENT. — CHAQUE NUMÉRO SE VEND SÉPARÉMENT. — PRIX : 50 CENT.

En payant six livraisons d'avance, on les recevra à domicile.

Paris. — PAULIN, éditeur, rue Richelieu, 60.

PROJETS DE DISCOURS NON PRONONCÉS A LA TRIBUNE

Par M. Guizot.

I.

[Nous avons déjà publié, p. 63 et suivantes, le sommaire d'un discours sur la dotation de M. le duc de Nemours. Nous trouvons également, dans les papiers du secrétariat particulier de l'ancien ministre des Affaires étrangères, les notes d'une opinion que cet homme d'État se proposait d'émettre, dans la séance du 8 mai 1847, sur la situation du cabinet. Le ministère subissait à cette époque une modification : MM. Trezel, Jayr et de Montebello étaient appelés à en faire partie. Contre l'attente de M. Guizot, ce ne fut pas le 8, mais le 14 seulement, que des interpellations de M. Odilon Barrot l'amènèrent à expliquer comment il avait cru que c'était un devoir pour lui de se séparer *virilement* de M. Lacave-Laplagne. Son discours, modifié par l'attaque, fut tout autre que celui qu'il avait préparé. On va lire ce dernier. Nous donnons ensuite les notes d'un discours sur la corruption et les députés actionnaires.]

SITUATION. — 8 MAI 1847.

Dans le présent : Il n'y a rien ; — point de question grave ; — point d'événement embarrassant. — Nul dissentiment ; — nul effort difficile, quant aux choses, entre le gouvernement et la majorité.

Dans le passé : Mensonge. Qu'est-ce qu'on dit de la stérilité du cabinet ? — Beaucoup de grandes choses faites depuis 1840, — morales et matérielles, — au dedans et au dehors. — Les énumérer.

Dans l'avenir : Chimères et folies — qu'est-ce qu'on promet ?

Effervescence superficielle et puérile. — Intrigues évidentes.

On dit trois choses : 1° Rien de fait depuis sept ans — 2° Le cabinet ne se défend que par la parole ; — 3° Il ne veut rien faire pour l'avenir.

Les deux premières sont une injure absurde et sanglante à nos institutions, aux Chambres, au pays ; — la dernière est une injure au ministère.

Je pourrais résumer tout ce qui a été fait depuis sept ans, à l'intérieur et à l'extérieur, dans l'ordre moral et dans l'ordre matériel, lois, mesures, questions, actes, etc. On verrait ce que deviendrait cette assertion devant le simple rappel des faits. — Je ferai cela un jour.

Mais le bon sens dément d'avance le reproche. De nos jours, sous notre forme de gouvernement, au milieu de ces combats continuels, vivre sept ans sans rien faire, et par la parole seule! cela ne supporte pas d'être discuté sérieusement.

Impuissance de la parole, si elle n'a raison. Elle a bien de la peine, même quand elle a raison.

Et quant à l'avenir, on trompe la Chambre. Oui, il y a beaucoup à faire, et nous voulons le faire.

Mais nous ne voulons faire que ce qui est bon; et nous voulons le bien faire.

1^o Caractère rétrograde et routinier de la plupart des prétendus progrès qu'on propose. C'est du progrès rétrospectif.

2^o Caractère chimérique et faux de la plupart des prétendues améliorations qu'on indique.

Notre société est plus organisée qu'on ne le croit. Nécessité d'une grande réserve quand on y touche. Oui, il y a à faire, et c'est la politique conservatrice seule qui peut faire ce qu'il y a à faire, et elle n'est ni immobile ni exclusive. Et elle le sera d'autant moins qu'elle sera plus forte. — Dispositions naturelles d'une Chambre nouvelle; qu'elle s'établisse et s'organise d'abord elle-même. — Croit-on que ce serait un progrès que la désorganisation de la majorité et le trouble jeté dans son union avec le gouvernement?

DE LA CORRUPTION. — JUILLET 1847.

I. — Nul dessein de prolonger ces débats. C'est assez d'y assister. Quand j'y ai pris part, je me suis borné au strict nécessaire par un sentiment de tristesse et de dégoût.

D'ailleurs j'ai confiance dans l'empire de la vérité. Pour le bien et le mal également, elle reprend le dessus. Et il n'y a pas de fonds réel; les accusations tombent; les honnêtes gens peuvent être tranquilles; les malhonnêtes gens jamais.

Expérience de l'histoire: Vanité de la calomnie. De là souvent mon silence. Choses dont on ne se défend pas, dont on ne se vante pas: On attend.

II. — Mais on exploite les bons sentiments au profit des mauvaises passions. On s'efforce de mettre la morale publique au service de la mauvaise politique. Nécessité et devoir pour le gouvernement de protester, et de dire hautement ce qu'il pense et ce qu'il fera dans cette situation.

III. — Il déteste la corruption autant que personne.

Il la poursuivra sans hésitation et sans relâche. Mieux mal choisi pour l'accuser du contraire. Procès intenté sur-le-champ, poursuivi fermement. Tout le monde fait son devoir.

Spectacle profondément triste, mais profondément imposant. Justice sur les puissants, comme sur les faibles. Aucune hésitation à dévoiler les plaies du pouvoir pour les guérir.

Le gouvernement en fera toujours autant. Sans complaisance et sans crainte.

IV. — Mais en même temps, il fera aussi deux choses.

1^o Il ne laissera point la confusion et le désordre pénétrer dans les faits et dans les pouvoirs.

Question des enquêtes.

Il ne laissera point énerver et paralyser entre ses mains les moyens réguliers et légitimes de gouverner, par crainte de la responsabilité qui s'y attache.

2^o Il ne se laissera point entraîner, par d'aveugles clameurs, à gêner, à entraver l'exercice, le développement des droits et des intérêts privés légitimes.

Proposition Crémieux et Lherbette.

Libre emploi des forces de chacun dans la sphère de la vie civile. — Exercice des intérêts privés. — Gouvernement libre. — Sans doute, on peut en faire un mauvais emploi, mais c'est la condition de la liberté. — Chaque intérêt est en présence du public qui voit s'il se révèle légitimement.

On vous demande d'entraver la liberté des honnêtes gens, pour prévenir les excès de celle des malhonnêtes gens. — C'est la destruction du régime de liberté. A chacun ses œuvres et sa responsabilité, dans la vie civile comme dans la vie politique.

Ainsi se trempent fortement les âmes et les caractères.

V. — Idées fausses sur l'état moral de notre société. Sans doute beaucoup de désordre moral au sortir d'une longue époque d'anarchie et de despotisme, — au début de l'époque de liberté.

La liberté fait paraître et féconde le mal comme le bien, même le mal d'abord. Et, de ces premières manifestations, le bien s'étonne et doute de lui-même.

C'est la vraie disposition du pays: — Pratique en général morale. — Désir sincère et général de moralité. — Faiblesse et doute des convictions morales. — Nous avons plus de confiance dans notre pays et dans son avenir moral. — Le remercier de son émotion aujourd'hui. Moyen sûr d'aider à l'élever. Nous sommes trop prompts à croire à la corruption et trop prompts à l'oublier.

Moins de crédulité avant de savoir. — Plus de persévérance dans notre réprobation, quand nous savons. — Moins soupçonneux et plus sévères.

VI. — Conclusion de tout ceci: Pas de conseils à donner à l'opposition, mais j'appelle son attention sur deux faits:

ennemis de notre gouvernement de Juillet exploiter ce qui se passe pour lui nuire et le r. — Attaque à nos institutions fondamentales, rchie.

itation des classes des citoyens les unes contre s. Malédiction contre les riches. Apothéose des Appel aux intérêts matériels et aux passions — Compassion que m'inspirent les classes assaillies par de telles tentations.

cela n'a-t-il, pour l'opposition, aucun sens, enseignement moral et politique?

esser au parti conservateur? — Voici ce qu'il tout ce qu'on dit de la corruption :

une immense exagération, la tentative de trans-quelques faits spéciaux en accusations générales. dessein de faire servir ces clameurs au renver- de la politique conservatrice, et dans son ac- la plus générale pratiquée depuis 1830.

le rôle du parti conservateur de faire en tou- s la part du vrai et du faux, de marcher entre éractions, rôle très difficile, très-laborieux, le e et efficace au sortir des longues révolutions.

tez franchement ce rôle, et jouez-le ferme- llez droit à la corruption là où elle existe réel-

Poursuivez-la, frappez-la sans hésiter. Ne la s partout où on la crie. Ne frappez pas le gou- nt d'impuissance et d'injustice par de telles

s. Sachez maintenir votre politique au milieu ages et de ce bruit. Ce sera vous soutenir vous-

Le sera soutenir la cause de la morale publique. sont les intérêts essentiels que nous avons dé- que nous défendons, que nous développons?

e et les lois.

uction générale, surtout populaire.

te influence des croyances religieuses.

it là les bases de la morale publique.

itique vouée à cette cause n'a pas à craindre ours par lesquelles on voudrait l'intimider et

reconnaitre.

lence au milieu de tous ces tristes débats. Je que le strict nécessaire.

des choses dont on ne se défend pas.

des choses dont on ne se vante pas.

égoût au milieu de ce déluge d'injures et de s, de cet effort pour abaisser pêle-mêle les et les pouvoirs.

ombre a bien raison de poursuivre la corrup- corrompus et les corrupteurs, mais cet effort est odieux et absurde.

Je suis tenu à l'écart. J'ai pleine confiance dans le la vérité et de la justice de mon pays. Elles t le dessus.

itions semblables dans tous les pays libres, les temps, contre tous les hommes.

Les légitimes sont restées, les illégitimes sont tom- bées dans l'oubli avec les noms des accusateurs.

La même chose arrivera; c'est justice.

Le résultat, c'est de tremper fortement les âmes et les caractères.

Mais avant de se séparer, les Chambres ont droit que le Gouvernement dise comment il se conduira au milieu de ce soulèvement d'injures et de mensonges.

1° Il poursuivra fermement la corruption.

2° Il travaillera fermement à la réforme des abus.

Il y en a, sans doute; mais justifier l'administration en général, plus intègre et plus régulière que jamais.

3° Il ne se laissera pas paralyser dans l'emploi des moyens de gouvernement légitimes.

Il saura continuer de soutenir et de servir ferme- ment sa cause.

4° Il ne se laissera point entrainer par les clameurs à entraver l'exercice légal des droits et des libertés publiques. On sacrifie les libertés des honnêtes gens pour la répression des coquins.

Erreur commune en matière de corruption. Nous y croyons trop tôt, nous l'oublions trop vite.

Appréciation de l'état moral public actuel. Moyen d'agir efficacement au profit de la moralité publique.

1° — Repousser les attaques contre les députés action- naires. C'est la destruction des droits des citoyens dans la vie civile. C'est le sacrifice de la liberté des honnê- tes gens aux soupçons contre la liberté des malhonnê- tes gens; rien de plus contraire à un régime de liberté.

2° Le prétexte, c'est la corruption. Je la déteste, je veux la réprimer, mais je ne veux sacrifier,

Ni les moyens réguliers et légitimes du gouverne- ment. — Point de confusion des pouvoirs. —

Ni les droits et les libertés des citoyens.

3° — Fausse idée de l'état moral du pays. Ses faibles- ses après nos révolutions. Ses idées actuelles, honnê- tes. — Comment l'y soutenir.

Soyons moins soupçonneux et plus sévères. Moins de déclamations avant, et en général plus de sévérité après et dans la pratique.

4° — Avertissement au parti conservateur :

Sous le nom de corruption, attaques contre notre gouvernement.

Soulèvement des classes les unes contre les autres. — Mensonge absurde. Les puissants sont atteints. —

On appelle cela appel aux intérêts moraux contre les intérêts matériels.

— Et tout ce travail pour renverser la politique conservatrice, que nous soutenons.

Que le parti conservateur ne s'y laisse pas prendre ! Qu'il poursuive fermement la corruption partout où elle est réellement. Qu'il ne la suppose pas partout,

au risque de paralyser et de compromettre notre gou- vernement et nos libertés.

Qu'il ait confiance dans l'emploi de la vérité; elle

prend toujours le dessus au profit des honnêtes gens, | soins des influences religieuses, — d'instruction
comme aux dépens des malhonnêtes. En attendant, | laire,—elle tournera au profit de la moralité pub
qu'il maintienne fermement sa politique d'ordre, — de | aussi bien que de la prospérité publique.

AFFAIRES D'ESPAGNE ET MARIAGE DU DUC DE MONTPENSIER (1).

II.

A S. M. LE ROI DES FRANÇAIS.

Lormoy, 25 septembre 1846.

Sire,

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté la lettre close qu'elle a l'intention d'adresser à M. le comte de Bresson. Aussitôt que le Roi aura bien voulu me la renvoyer revêtue de sa signature, je la transmettrai à M. le Chancelier, je la contre-signerai à mon tour, et je la renverrai au Roi, ou la remettrai à M. Guizot, qui se chargerait de l'envoyer à Madrid. Je désire savoir, à cet égard, les intentions du Roi.

On a parlé dans le dernier Conseil de faire apposer sur la lettre close le sceau du ministère de la justice ; cela me paraît tout à fait inutile, et cela serait d'ailleurs insolite pour des lettres closes.

Je remets au Roi différents projets d'ordonnances.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur et sujet.

MARTIN (du Nord).

A M. LE COMTE BRESSON.

Monsieur le comte de Bresson, nous vous faisons cette lettre, afin de vous informer qu'en conséquence du consentement royal que nous avons donné à l'union de notre très-cher et bien-aimé fils Antoine-Marie-Philippe-Louis d'Orléans, duc de Montpensier, né le 31 juillet 1824, avec notre très-chère et bien-aimée nièce l'Infante Dona Maria-Luisa-Ferdinanda de Bourbon, née le 30 janvier 1832, sœur de S. M. la reine d'Espagne, notre très-chère et bien-aimée nièce, tout empêchement civil se trouvant levé, vous ayez à procéder, en votre qualité de notre ambassadeur près Sa dite Majesté, à la célébration de l'acte civil de ce mariage, et que vous aurez à transmettre ledit acte à notre Chancelier, président de la Chambre des Pairs.

(1) Voir les quatre premiers articles, pages 293, 503, 521, et 542.

Sur ce, Monsieur le comte de Bresson, je prie qu'il vous ait en sa sainte garde.

Donné à

Votre affectionné,

LOUIS-PHILIPPE

Le Chancelier de France, officier de l'État civil de la famille royale.

L. C. D. PASQUIER.

Le garde des sceaux, ministre d'État au département de la justice cultes.

MARTIN (du N

AU DUC DE LA VICTOIRE.

Bruxelles, le 5 octobre 18

Duc, considérant toute révolution comme grande calamité pour mon pays, et ne voulant encourir le titre de rebelle, non-seulement j'ai de ne me prêter à rien, mais, déplorant du fond de mon cœur toute erreur à laquelle j'ai pu me laisser je déclare dès à présent de nulle valeur tout ce que je prétendrai faire en mon nom.

Recevez, etc.

ENRIQUE MARIA DE BOURBON

AU ROI.

Saint-Houdres (Isère), le 10 octobre 18

Sire,

Je ne veux pas laisser passer la journée qui éclaircit un événement si heureux pour la Cour et le pays, sans renouveler à Votre Majesté l'assurance de mes respectueuses félicitations.

L'enthousiasme que l'Espagne fait éclater sur de vos fils est venu grandir noblement vos joies et paternelles. Ce succès ne m'a point surpris ; j'ai toujours pensé que les préjugés factices, déjà vaincus par la raison et le commun intérêt des deux peuples, ne tiendraient pas contre la présence de nos prin-

i, Sire, s'évanouissent successivement tous les es.

avait opposé le traité d'Utrecht, et tous les es d'État ont répondu que cet acte célèbre, des-iquement à prévenir la successibilité créée par ment de Philippe V, n'avait pu gêner les al-matrimoniales qui eussent pu se réaliser avant après, et que le couronnement du duc d'Anjou ait ni faciliter ni empêcher.

a recouru au droit commun de l'Europe contre riages qui peuvent réunir deux couronnes, et re a répondu que l'Europe s'est formée par ces es. Ils ont donné la Bretagne à la France, les as à l'Autriche, l'Écosse à l'Angleterre. Cette re puissance est allée plus loin qu'aucune autre ette voie, car le mariage de sa reine Marie et de e II a presque menacé le monde de la monar-niverselle. L'heureuse combinaison de la loi et de la succession féminine a substitué à issant éparpillement des forces du moyen âge, bre régulier des grandes monarchies.

a objecté que cet équilibre pouvait périr par le concentration, que le mal pouvait venir au-tui d'où était venu autrefois le remède, et qu'à oins nouveaux il faut un droit nouveau; et la e équité des nations répond que s'il peut être prendre, par des options éventuelles, des pré-s contre un tel danger, quelque invraisembla-il soit, elles doivent être imposées à tous et non ul. Jamais Louis XIV, qui aimait mieux faire re à ses ennemis qu'à ses enfants, n'eût consenti er ceux-ci d'une exclusion matrimoniale qui t pas pesé sur la maison d'Autriche. Lui seul enoncé à la successibilité, parce que l'avéne-de Philippe V ne la créait que pour sa race, ne renonciation à des alliances qui pouvaient se ter également au profit de toutes les puissances gé le concours de toutes. Ce qui était vrai alors, cessé de l'être aujourd'hui.

a voulu du moins, à défaut du texte des traités, er leur esprit. Cet esprit s'est révélé par une tion plus que séculaire, et depuis l'Infante à Louis XV, et celle qui épousa son fils, jus-mariages de notre auguste Reine, de madame esse de Berry et de madame la duchesse d'Au-es archives des deux pays ont répondu par la station la plus éclatante et la moins contestée jamais.

est retranché derrière les exclusions pronon-ar la nouvelle constitution d'Espagne, et les interprètes légitimes des institutions du pays, at de répondre par un vote d'adhésion una-

parlé des antipathies de l'Espagne, elle répond arcs de triomphe.

La France va répondre de même, et quand il s'agit de resserrer les nœuds qui les unissent, ces deux gé-néreuses et indépendantes nations prouveront à l'envi qu'il n'y a plus de Pyrénées.

Bientôt, Sire, ces jeunes époux, qui fixent l'atten-tion de l'Europe, seront fêtés par Votre Majesté comme par la capitale.

Désirant vivement assister à l'enregistrement solen-nel de cette grande alliance dans les archives nation-ales, je viens prier Votre Majesté de vouloir bien me faire savoir à Lyon l'époque où il aura lieu. Je m'es-timerai heureux de pouvoir offrir à Leurs Altesses Royales mes félicitations empressées, et à Votre Ma-jesté l'hommage d'un dévouement dont elle connaît la sincérité.

Je suis avec respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur.

P. SAUZET.

AU ROI.

Sire,

Permettez que, dans ces circonstances où le cœur paternel de Votre Majesté doit se trouver si plein de douce satisfaction, après avoir uni par ce mariage notre auguste princesse au dernier rejeton de votre vaste et digne famille, modèle des vertus publiques et privées; permettez, Sire, que, dans ces moments de douce émotion, j'offre à Votre Majesté toute celle que mon cœur éprouve, ainsi que ma profonde gra-titude et reconnaissance pour les preuves de bonté que j'ai dues aux princes qui ont eu la dignation de venir me faire une visite.

Soyez persuadé, Sire, qu'honorée, comme je me trouve, d'avoir dans mon sang mêlé celui de votre auguste famille, tous les événements qui peuvent in-fluer de quelque manière que ce soit sur la destinée de Votre Majesté et de toute sa dynastie, je les re-garde toujours avec le plus vif intérêt.

Daignez agréer les profonds sentiments de respect avec lesquels je suis, Sire, de Votre Majesté, la très-humble et très-dévouée servante.

MARIE-LOUISE DE BOURBON,
DUCHESSE DOUAIRIÈRE DE SAN FERNANDO.

A M. LE COMTE DE JARNAC.

Ministère des affaires étrangères. — Direction poli-tique.

Paris, le 11 octobre 1846.

Monsieur le comte, avant de faire partir la dépêche que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 5 de ce mois,

j'en ai donné lecture à M. l'ambassadeur d'Angleterre. Cette lecture terminée, lord Normanby s'est borné à me présenter quelques courtes observations, se référant d'ailleurs, m'a-t-il dit, à la réponse que ferait probablement lord Palmerston, et à la discussion qui pourrait s'établir, à ce sujet, entre les deux gouvernements. Il m'a dit ensuite qu'il avait ordre de me communiquer, et il m'a lu, en effet, une note sans doute que M. Bulwer est chargé de passer au gouvernement espagnol.

Le cabinet de Londres y proteste d'avance contre l'avènement possible des descendants de monseigneur le duc de Montpensier et de l'Infante au trône d'Espagne, déclarant qu'il ne reconnaît pas les droits en vertu desquels cet avènement serait réclamé, à défaut de postérité de la reine Isabelle; que, dans ce cas, l'Angleterre se réserve la pleine liberté de prendre aux contestations qui pourraient survenir la part qui lui conviendrait, et qu'elle exprime dès à présent cette réserve, afin qu'on ne puisse lui reprocher un jour d'avoir laissé ignorer sa pensée. Tel est l'objet et le sens général de la note anglaise dont je ne puis d'ailleurs vous retracer avec précision les termes et les détails.

C'est au gouvernement espagnol que doit être remise cette note, et c'est à lui qu'il appartient d'y répondre. Mais puisqu'elle nous a été communiquée, nous avons le droit, et c'est notre devoir, d'en exprimer notre sentiment.

Une pareille protestation, présentée en vertu du traité d'Utrecht et des renonciations qui y sont annexées, ou plus spécialement en vertu de la renonciation du duc d'Orléans (1712) à ses droits éventuels au trône d'Espagne, est, à notre avis, dépourvue de tout fondement. Je vous ai dit, dans ma dépêche du 5 de ce mois, quel était le véritable caractère du traité d'Utrecht, et quel double but s'étaient proposé ses auteurs, en rédigeant les clauses relatives à la succession espagnole. On voulait, d'une part, assurer le trône aux descendants de Philippe V; de l'autre, prévenir la réunion sur une même tête des couronnes de France et d'Espagne. Ce fut là l'objet des renonciations demandées d'une part à Philippe V, de l'autre aux ducs de Berry et d'Orléans. C'est là, par conséquent, ce qui détermine le vrai sens et la portée légitime de ces renonciations. Elles contiennent ce qui est nécessaire pour atteindre le but du traité d'Utrecht; mais elles ne sauraient s'étendre et ne s'étendent point, en effet, au-delà de ce but.

D'après ce principe incontestable en soi, et qui d'ailleurs se concilie parfaitement avec le texte du document dont il s'agit, la renonciation du duc d'Orléans signifie que, dans le cas où le trône d'Espagne viendrait à vaquer par l'extinction de la descendance de Philippe V, à laquelle il est assuré par le traité d'Utrecht, les descendants du duc d'Orléans ne pourraient

en aucune manière réclamer ce trône; car, en échange de l'abandon fait par Philippe V, pour lui et ses descendants, de ses droits éventuels à la couronne de France, le duc d'Orléans a abandonné ses droits éventuels à la couronne d'Espagne, voulant conserver ses droits également éventuels, que sa naissance lui donnait aussi sur la couronne de France, et que, dans un intérêt européen, on avait jugés incompatibles avec les premiers.

C'est là le sens réel et raisonnable de la renonciation.

S'en suit-il que les descendants de Philippe V, auxquels la couronne d'Espagne arriverait naturellement, légitimement, en vertu de leurs propres droits, fondés sur les clauses mêmes du traité d'Utrecht, dussent en être exclus, eux ou leur postérité, parce qu'ils se trouveraient, ou parce que leurs ancêtres se seraient trouvés mariés à des descendants du duc d'Orléans? En d'autres termes, le droit certain, incontestable des descendants de Philippe V au trône d'Espagne, devrait-il périr, parce qu'ils se seraient alliés à une famille qui a renoncé aux siens?

Évidemment cette thèse n'est pas soutenable, et pour en mettre l'erreur en lumière, il suffit de l'énoncer avec précision.

Telle est pourtant la substance de la note anglaise, ramenée à ses termes véritables et essentiels. C'est sur cet argument, et sur cet argument seul, que repose la protestation.

En principe donc, elle est dénuée de tout fondement. Les faits prouvent que, jusqu'à présent, l'Europe en a toujours pensé ainsi. Dans ma dépêche du 5 de ce mois, je vous ai cité trois exemples de mariages conclus entre des descendants de Philippe V et des princes issus des autres branches de la maison de Bourbon, qui avait renoncé au trône d'Espagne. Je pourrais multiplier ces exemples. Jamais on n'avait, je ne dirai pas soutenu, mais pensé que, par suite de ces mariages, et comme si l'incapacité résultant des renonciations était un fait contagieux qui se communiquait ainsi d'une branche à l'autre, ces descendants de Philippe V eussent perdu leurs droits à la couronne d'Espagne. On n'est pas plus fondé à le soutenir aujourd'hui, car la situation créée par le mariage de l'infante avec Monseigneur le duc de Montpensier, ne change absolument rien à celle que le traité d'Utrecht a fondée, et qui a reçu, en fait comme en droit, l'adhésion de toute l'Europe. Après douze années de guerre, l'Europe et l'Angleterre, la première parmi les puissances européennes, ont pensé qu'un petit-fils de Louis XIV et ses descendants pouvaient, sans danger pour l'équilibre européen, siéger sur le trône d'Espagne pendant que les descendants de Louis XIV siègeraient sur le trône de France. Ce degré de parenté entre les deux couronnes et les liens qui pouvaient et

ulter entre les deux États ont été pleinement acceptés au commencement du siècle dernier, par toutes les puissances, et les garanties insérées dans le traité d'Union pour prévenir l'union des couronnes de France et d'Espagne sur la même tête, leur ont paru suffire pleinement à leurs intérêts légitimes. C'est là le droit public de l'Europe, la situation acceptée et réglée au nom de l'équilibre européen. Les mariages qui viennent de se conclure n'altèrent en rien, je le répète, la situation. Ils n'ajoutent rien au degré de parenté des couronnes de France et d'Espagne; ils n'enlèvent rien aux garanties stipulées par les traités contre l'union de ces deux couronnes; ils ne sauraient donc donner lieu légitimement à aucune protestation fondée sur ces traités et sur le droit public européen.

Vous voudrez bien, monsieur le comte, donner à M. Palmerston lecture de cette dépêche.

Recevez, je vous prie, l'assurance de ma considération très-distinguée.

GUIZOT.

AU ROI.

Londres, le 3 novembre 1846.

Sire,

Le service du Roi ne me laisse plus qu'un instant pour le remercier aujourd'hui de la lettre si flatteuse dont il a daigné m'honorer. Je suis enchanté que Votre Majesté ait pu voir ainsi, par elle-même, un petit épisode de notre vie de Londres depuis six semaines. Du reste, j'espère que la réaction commence, comme Votre Majesté aura pu le voir d'après mes dernières nouvelles.

En renouvelant au Roi mes plus humbles remerciements, j'ose le prier de compter, en toute circonstance, sur son très-dévoué serviteur et très-fidèle sujet.

JARNAG.

(La fin au prochain numéro.)

LETTRES DE LOUIS-PHILIPPE A S. M. LE ROI DES BELGES (1).

III.

A S. M. LE ROI DES BELGES.

Paris, mercredi 9 janvier 1839.

Mon très-cher frère et excellent ami,

C'est peu d'heures après avoir acquis la cruelle certitude que notre pauvre Marie n'existait plus que j'ai reçu votre lettre. C'est une grâce de la Providence que notre bonne Louise soit arrivée un peu avant, et je ne saurais vous exprimer combien je suis touché de vous nous l'avez envoyée. Elle est pour nous tous, et surtout pour notre excellente Reine, une ressource précieuse et bien précieuse; mais elles sont l'une et l'autre dans un état qui est plus affligeant que l'imagination ne peut le concevoir, et qui redouble à chaque lettre et à chaque détail qui nous parvient sur la santé évangélique de notre si chère enfant qui n'est plus!

(1) Voir pages 337 et 347.

Nemours, qui a été bien bon, bien excellent dans cette cruelle conjoncture, sera ici demain au soir, puisque nous le savons déjà parti de Toulon. Alexandre arrivera sous peu de jours avec ce chérissime enfant qui n'a plus de mère. Il a écrit à la Reine une lettre parfaite, admirable. Nous ferons pour lui tout ce qui dépendra de nous, vous en êtes bien sûr, et déjà je le lui ai écrit. Nous l'attendons avec une vive impatience, et il peut bien compter sur toute notre affection; elle ne lui manquera pas.

Quant à la réserve que vous me demandez qui soit faite dans le protocole par la France sur le montant de la dette, la douleur dont je suis entouré ne m'a pas pourtant fait perdre un instant pour en écrire au comte Molé, qui est, comme vous le croyez bien, totalement absorbé dans ses débats parlementaires, et depuis hier au soir je n'ai eu ni réponse, ni un seul mot de lui, ce qui ne m'étonne nullement. Je ne puis donc encore vous rien dire sur cela. Je ferai de mon mieux, et tout ce qui sera possible pour moi; mais ce

fait malheureux, que je n'ai que trop prévu depuis le premier voyage de Van Praet, il y a neuf mois, c'est que le temps que vous espérez être *pour vous*, nous a été bien contraire, et au lieu de *gagner* par l'allongement, nous avons cruellement *perdu*. Je ne sais plus ce qui est possible à présent, mais ce que je vous conseille de toutes les forces de ma conviction, c'est que vous munissiez au plus vite Van de Weyer ou Jerlach, ou tous les deux, des pouvoirs les plus amples pour conclure le meilleur ou le moins mauvais arrangement qu'ils pourront; car si vous attendez les sommations, et plus encore les collisions, si vous laissez aller la chose jusque là, Dieu sait ce qui en arrivera, et quelles seront les conditions qu'on pourra obtenir, lorsque ces messieurs pourront dire : *Il n'y a plus ni conférence ni traité!!* Quoi qu'en disent les correspondants de la *Gazette d'Augsbourg*, je n'ai pas à me reprocher de ne vous en avoir pas averti, et ce n'est pas moi qu'on peut accuser, comme ils le font, de vous avoir entraîné dans ce guépier pour m'emparer de vos dépouilles.... (1)

LOUIS-PHILIPPE.

AU MÊME.

Paris, jeudi 7 février 1839.

Mon très-cher frère et excellent ami,

Je vous remercie de m'avoir communiqué ce dont vous êtes convenu avec M. de Theux sur la marche que vous avez l'intention de suivre. Je souhaite de tout mon cœur qu'elle vous tire de la position bien pénible et bien embarrassante dans laquelle je vous vois avec tant de regrets. J'ai fait en tout sens, je puis l'affirmer, tout ce qui a dépendu de moi pour la prévenir, et je vous ai toujours dit sans réserve tout ce que je croyais et ce que je crois plus que jamais qui était la vérité. Je continuerai avec la même franchise, et en revenant le moins possible sur le passé dont nous ne pouvons plus changer les résultats, je chercherai avec vous les meilleurs ou les moins mauvais moyens de vous sortir d'embarras.

Je n'avais pas besoin d'apprendre ce que vous me mandez relativement au mécontentement que le péage sur l'Escaut cause à la ville et à la province d'Anvers, pour avoir considéré cette mesure comme très-fâcheuse, non-seulement pour le commerce belge, mais pour celui de tous les pays, et notamment pour l'Angleterre, à qui nous avons vainement essayé de le faire sentir lors de la négociation des articles additionnels ou modifiés, à laquelle malheureusement notre gou-

vernement n'a pas voulu s'associer en 1852. Nous avons été seuls à maintenir que la navigation de l'Escaut ne devait être soumise qu'aux droits de balisage et de pilotage, et le florin et demi par tonneau a été posé en principe et non en pratique, la convention de 1835 étant venue après le siège d'Anvers en 1835, maintenir partout le *statu quo* tel quel.

Cependant, comme le florin et demi n'était pas expressément stipulé dans les 24 articles, où il était seulement prescrit qu'une commission mixte serait formée pour régler ces droits, il était clair que vous n'y étiez pas lié par votre adhésion et celles de vos Chambres à ces mêmes 24 articles, et que si vous eussiez continué à maintenir et à considérer cette adhésion comme obligatoire pour la Belgique, vous auriez eu bien plus de moyens pour obtenir la réduction, peut-être même l'affranchissement total du florin et demi par tonneau. Vous vous rappellerez sans doute combien j'ai insisté avec vous l'été dernier pour que vous formiez des réclamations sur ce point qui me paraissait essentiel; mais il n'en a été rien, et votre position à cet égard me paraît d'autant plus affaiblie que nous (France) nous sommes les seuls qui en aient jamais parlé! Nous serons encore disposés à renouveler nos efforts si nous y voyons quelques chances de succès; mais il ne faut pas dissimuler qu'elles sont bien faibles, et même qu'il ne peut y en avoir, à présent que le nouveau traité a été présenté au roi des Pays-Bas et accepté par lui, qu'autant que l'Angleterre se joindrait à nous pour introduire cette modification. Je ne vous cache pas que j'en ai peu d'espoir. J'en ai parlé avant-hier longuement à lord Granville, qui ne m'a pas laissé voir quelle était son opinion sur ce point.

S'il en était ainsi, pour une cause qui n'était pas textuellement formulée dans les 24 articles acceptés par la Belgique avec les cinq puissances, jugez, mon cher frère, combien nous sommes plus faibles encore pour les autres clauses financières, qui non-seulement se trouvaient dans les 24 articles de 1851, mais qui sont considérablement réduites par le protocole du 6 décembre 1858, du taux auquel la Belgique les avait acceptées! Je sais bien que c'est cette acceptation qu'on s'efforce en Belgique de faire considérer comme annulée par les sept années de retard que le roi de Hollande a apportées à la sienne; mais outre que la Belgique n'avait jamais élevé cette prétention à aucune époque de ces sept années, je ne trouve nulle part ni titre ni document sur lesquels elle aurait pu être appuyée. Mais je ne veux pas rentrer dans la discussion d'un point sur lequel j'ai eu tant de regret que nous ne fussions pas d'accord. Il faut prendre l'affaire où elle en est.

Si vous aviez maintenu que l'acceptation belge de 1851 était toujours valide, il est incontestable que vous n'auriez pas eu besoin de recourir aux Chambres, suit

(1) La copie s'arrête ici.

Pour ne payer que 5,000,000 de florins au lieu de 5,400,000 florins, soit pour être dispensé de payer les sept années d'arrérages de cette dernière somme; mais il est également incontestable que vous auriez dû y recourir pour l'article du florin et demi, et cette circonstance aurait été très-favorable pour le faire retrancher ou modifier. Mais du moment qu'il a été établi en Belgique *nemine contradicente*, quoique ailleurs l'unanimité soit en sens inverse, que l'acceptation de 1831 était nulle et non avenue, il en résulte que la totalité du traité doit être de nouveau soumise à l'approbation de nos Chambres, et qu'après la déplorable manifestation, vous trouverez nécessairement la Conférence fort en défiance sur les engagements à prendre avec vous, avant d'entreprendre d'imposer des conditions encore plus injurieuses au roi des Pays-Bas.

Je crois certain que si, dans l'intervalle du 6 décembre à notre adhésion, vous aviez dit catégoriquement à quelle condition pécuniaire vous accepteriez le traité, et que cette proposition eût été la réduction de la dette à 4,400,000 florins et la suppression du péage de l'Escaut, cette proposition eût été admise. Aujourd'hui, que d'une part le roi des Pays-Bas a accepté les propositions de la Conférence, et que de l'autre, votre côté inspire tant de confiance, j'ai beaucoup de doute qu'elle le fût. S'il y a un moyen de l'obtenir, je ne croirais pas que ce fût en demandant de parapher seulement un certain nombre d'articles, et surtout sans formuler textuellement et précisément la nature, l'étendue et la somme précise de réduction que vous demandez, qu'il puisse y avoir quelque chance d'en obtenir.

Je n'ai aucun doute qu'il n'y ait dans tous les cabinets un grand désir de terminer l'affaire de Belgique à l'amiable et tout de suite; mais, à côté de ce désir, se trouvent une crainte et une opinion toujours croissante que c'est vous qui ne le voulez pas, et qu'on ne veut chez vous que gagner du temps, pour que la guerre générale et la révolution s'organisent en Belgique et embrasent tout le monde. Je n'ai pas besoin de vous dire combien Skryneski, Pierre Bonaparte et plusieurs autres augmentent ces craintes et ces défiances; vous ne le savez que trop, et je ne vois qu'un moyen de conjurer l'orage que toutes ces causes amoncellent contre vous, c'est d'être réellement aussi pressé d'en finir que vous l'avez été jusqu'à présent; c'est, au lieu de demander à ne parapher que sept articles, pour discuter ensuite les autres, ce à quoi je doute beaucoup que la Conférence se prête, de dire: « Je suis prêt à en finir et à tout signer tout de suite, pourvu que la dette soit réduite à 4,400,000 florins et le florin et demi supprimé ou réduit à un demi-florin. » Nous sommes, pour notre compte, très-décidés à ne pas nous séparer de la Conférence, car la paix du monde tient à cette union; mais vous pouvez être bien sûr que, tout en mainte-

nant cet accord, nous ferons tout ce qui sera en notre pouvoir pour que les conditions de la paix belge soient aussi favorables que l'équité peut le permettre.

Je suis bien heureux d'apprendre que mon petit Philippe est hors d'affaire; je l'embrasse de tout mon cœur, ainsi que ma bonne Louise et mon cher Léopold, et je suis pour la vie, mon cher frère, votre bon frère, et bien affectionné beau-père et fidèle ami.

LOUIS-PHILIPPE.

EXTRAIT D'UNE DÉPÊCHE DE M. SÉRURIER AU MARÉCHAL SOULT.

Bruxelles, le 20 juillet 1859.

..... Je parlais dernièrement, monsieur le Maréchal, à Votre Excellence des efforts que tentait le parti allemand pour ressaisir la principale influence en Belgique. Il y a de nombreux et puissants adhérents. J'en citerai comme preuve ce qui est arrivé dans les salons même du Roi, l'avant-veille du départ de Leurs Majestés pour Paris. Sa Majesté avait daigné inviter son corps diplomatique; c'était un dîner d'adieux. En sortant de table, le général Goblet, aide de camp du Roi, voulant probablement faire sa cour au baron Handel, chargé d'affaires d'Autriche, lui dit assez haut pour être forcément entendu de l'un de mes attachés:

« Vous êtes d'étranges gens, messieurs les Allemands, « vous vous imaginez, dans votre simplicité, que nous « aimons la France, que nous sommes sous le charme « et l'influence de la France, et lui tendons les bras. « Mes bons amis, détrompez-vous donc. Il n'est pas de « pays que nous haïssions plus, qui nous soit plus anti- « pathique. Nous détestons la France cent fois plus « que ne peut le faire toute l'Allemagne réunie. » Le rouge vint au visage de mon timide attaché, et, tout simple attaché qu'il est, il allait (mais la présence du Roi, qui était à quatre ou cinq pas, lui imposait le respect), il allait, m'a-t-il dit, répondre au général: « Monsieur, parlez donc plus bas quand vous dites des « choses que, comme aide de camp du Roi et comme « sujet de la Reine, vous ne devriez pas dire, et que, « comme membre de l'ambassade française, je ne puis « pas entendre. » Il regretta cette bonne fortune; mais ce que j'écris à ce sujet à Votre Excellence, j'ai chargé plusieurs amis du général de le lui dire, et je m'en expliquerai bien franchement avec lui à ma première rencontre, car je ne veux rien faire en arrière avec nos amis comme avec nos ennemis. L'inconvenance est d'autant plus grande, que M. Goblet est destiné pour la plus importante des missions que le roi Léopold va envoyer en Allemagne à l'occasion du traité de séparation. L'à-propos n'est pas heureux. Je reviendrai sous peu de jours, et avec sûreté, sur le parti alle-

mand, qui ne peut être un danger ici qu'autant qu'on n'y veillerait pas ; mais le Roi, monsieur le maréchal, m'a fait gardien d'une de nos plus importantes frontières, et je lui en rendrai bon compte. Quels que soient et les sentiments secrets et les vues et les espérances de ce parti, il sera perdu le jour où il aura à démasquer ses desseins aux yeux de son souverain. C'est ce qui se peut faire, en ce moment, beaucoup plus efficacement à Paris qu'à Bruxelles. Je suis persuadé que les ministres du Roi, quels que puissent être, dans d'autres circonstances, leurs vœux secrets que je n'ai pas ici à scruter, sont parfaitement étrangers au système que la *Revue de Bruxelles* et des intrigues secrètes voudraient faire prévaloir.

J'ai l'honneur d'être, avec la plus haute considération, monsieur le Maréchal, de Votre Excellence, le très-humble et très-obéissant serviteur.

SÉRURIEN.

P. S. Je dois dire à Votre Excellence que le chargé d'affaires d'Autriche, parlant à mon fils de cet étrange entretien, lui fit observer qu'ils n'avaient pas répondu un mot à M. Goblet, ce qui est parfaitement vrai.

A S. M. LE ROI DES BELGES.

Samedi (18 avril 1840.)

Mon très-cher frère et excellent ami,

Votre lettre d'avant-hier m'a fait en effet un grand plaisir, et je suis fort satisfait de tout ce que vous me mandez ; je regrette seulement que les inquiétudes du prince Ferdinand ne soient pas diminuées ; il n'est que trop incontestable que les désagréments ne le sont pas non plus ; mais tout ce qu'on nous fait souffrir en ce genre se présente à l'étranger sous un aspect beaucoup plus grave qu'à nous-mêmes, et j'attribue cette différence à ce que nous voyons les choses par nos yeux, et qu'au dehors les opinions se forment à travers les prismes trompeurs des journaux de tous les partis, et, ce qui ne vaut pas mieux, par les conversations et les correspondances de ceux qui, s'étant une fois persuadés que nous devions nécessairement tomber dans l'anarchie, voient un triomphe d'amour-propre à soutenir qu'il est impossible que nous y échappions. J'ai pourtant la conviction que nous en avons pour plus longtemps que ces messieurs et surtout ces dames ne nous en accordent ; et cette conviction est fondée, en grande partie, sur ce que nous ne suivons pas leurs conseils, et que nous ne croyons pas, comme eux, qu'il faut traverser la république pour consolider et fortifier la *monarchie*. Je n'aime pas à faire le prophète, mais je suis peu accessible à leurs noirs pressentiments ; et d'ailleurs vous savez qu'en matières de révolutions ou de guerres, ce qui est devenu assez synonyme dans le

temps actuel, je crois à la solidarité, et qu'il y aura repos partout ou repos nulle part ; mais l'heure avance, et je veux vous dire que n'ayant plus de doute sur la signature du contrat, d'après ce que vous me mandez, je vais donner tous les ordres en conséquence. Le vendredi 21, au matin, le général Durosnel, avec un de mes officiers d'ordonnance, se trouvera au pont, à Blancmison, devant Quiévrain, avec deux escadrons de dragons, deux compagnies d'élite, la musique, demi-batterie d'artillerie pour les saluts, plus les préfets, sous-préfets et généraux, etc.

Dîner à Roye, les autorités.

Compiègne, réceptions le samedi matin.

Arrivée à Saint-Cloud heure du dîner.

Mariage, 27 dans la soirée (1).

LOUIS-PHILIPPE.

AU MÊME.

Palais de Saint-Cloud, le 30 août 1840.

Sire,

Le Roi, qui est en ce moment occupé avec ses ministres, ne sait s'il peut espérer d'écrire avant le départ du courrier. La Reine est sortie pour une promenade assez longue, et le Roi m'ordonne de me présenter de sa part à Votre Majesté, de lui offrir ses excuses et ses regrets, et de modifier un détail de la dépêche télégraphique que la Reine a enfermée ce matin dans sa lettre.

Il s'agit de la *médiation* de la France. Le Roi prie Votre Majesté de considérer cette expression comme *non avenue*. Elle est impropre et serait mal prise, parce que *médiation* suppose un arbitrage entre deux puissances également souveraines. *Les bons offices* conviendraient mieux, s'il était nécessaire d'en parler, mais le Roi préférerait que cela fût passé sous silence.

Je suis heureux de mettre aux pieds de Votre Majesté, Sire, l'humble hommage de mon respect.

C. FAÏN.

AU MÊME.

Saint-Cloud, samedi 3 septembre 1840.

Mon très-cher frère et excellent ami,

Je vous remercie de votre bonne lettre du 1^{er} septembre, à laquelle deux longs Conseils m'ont empêché

(1) Cette copie de lettre, on le voit, se termine par une analyse, et non par une transcription littérale de l'original. Il s'agit ici du mariage de M. le duc de Nemours avec la princesse de Cobourg.

de répondre. La disposition de Thiers continue à être excellente, c'est-à-dire conforme à la mienne, car je ne prétends pas à l'infailibilité; et il y a plutôt du mérite, après la réception de la dépêche si longtemps attendue de lord Palmerston, qui a été enfin remise avant-hier à Thiers par M. Bulwer, à qui elle était adressée. Elle a vingt pages, et elle m'a paru plutôt un mémoire à consulter qu'une dépêche de conciliation, ou encore moins d'ouverture pour réunir les cinq puissances, *the five powers!* Il n'y a pas un mot qui y tende; il n'y a aucune proposition quelconque, enfin il n'y a pas même la communication du texte du traité du 15 juillet, ni aucun détail sur les engagements que les quatre puissances ont contractés entre elles, traité dont nous n'avons pas même vu une copie non officielle, et sur lequel nous n'avons d'autres données que ce qui en est dit dans le *Memorandum*.

D'ailleurs c'est par l'Autriche que nous avons su que l'une ne donnait qu'une ou deux frégates, que l'autre ne donnait rien, et que l'une et l'autre auraient déclaré limiter leur action à un appui moral. Il n'y a donc, dans ce traité, de partie sérieuse que l'Angleterre et la Russie; et il est certain qu'on nous cache le traité pour nous dérober la connaissance des engagements mutuels de ces deux puissances, qui ne peuvent pas être autre chose que ceci, que la Russie fera ce qu'elle veut, et que l'Angleterre l'aidera à faire ce qu'on se flatte de prévenir ou d'empêcher. Jamais d'indon de la fable n'a été, selon moi, plus complètement *bamboozled*.

La dépêche de lord Palmerston à Bulwer ne parle jamais au nom du gouvernement britannique, c'est toujours au nom des *four powers*, expression qui paraît inspirer à lord Palmerston, sur leur force et leur union, la même confiance que quand il pouvait dire *the five powers*. Il semblerait même que ces *four powers* ont été toujours unis et toujours ne s'adressant au cinquième que pour lui faire entendre des plaintes ou des reproches, sans aucun scrupule sur l'exactitude de ce qui s'y trouve avancé. Ainsi on nous avait communiqué le projet et les clauses du traité que nous n'avons pas encore vu, on nous l'a notifié comme *ultimatum à prendre ou à laisser!* et même aujourd'hui on ne nous le communique pas plus qu'on ne nous témoigne le désir d'un rapprochement quelconque; et ce ne sera qu'après que le traité aura été complètement exécuté, qu'alors un rapprochement deviendra possible, et que les cinq puissances pourront délibérer en commun sur l'état de l'Europe!! Les vingt pages ne contiennent que l'énumération des griefs des *four powers* contre la France, des contradictions entre nos actes et nos promesses, etc.; et, après avoir subi cette rude épreuve de patience, on ne trouve au bout ni une ouverture ni une proposition, rien, absolument rien que l'annonce que le traité sera exécuté.

Vous verrez par l'extrait ci-joint de la dépêche de Palmerston, du 17 août, que lorsque ce malencontreux traité a été signé, la paix du monde, à présent si dououreusement compromise, allait être de nouveau assez bien garantie, par la condition que Reschid (c'est-à-dire la Porte) allait offrir à Mehemet Ali.

Je vous ai déjà mandé que sa réponse à Rifat-Bey avait été d'une grande véhémence. Il n'est pas moins véhément envers nous. Il a été fort difficile de l'empêcher de passer le Taurus sur la simple notification du traité du 15 juillet, et il jure sur sa barbe qu'il le passera au premier acte de blocus ou d'hostilité quelconque contre lui. Je n'ai pas de doute que ces actes (non pas de blocus) mais d'interception de communication et de débarquement en Syrie ne soient promptement et vivement commis; car tandis qu'à Kœnigsworth on nous dit qu'on ne fera rien, on nous dit tout le contraire à Londres; et comme c'est Londres qui agit, et que Kœnigsworth se contente de sommeiller sur sa détermination de ne pas agir, il en résulte pour moi l'opinion qu'on va débarquer des troupes turques en Syrie; qu'à l'instant, sans en attendre l'issue, Ibrahim marchera sur le Bosphore avec cinquante mille hommes, et que les Russes s'y rendront le plus vite qu'ils pourront; et c'est alors que le monde verra si la politique de lord Palmerston était plus pacifique que la mienne.

On m'appelle pour un petit Conseil, et je vais charger la Reine de vous expédier ceci, de manière à ne pas manquer votre estafette de demain; et je suis pour la vie, mon bien cher frère, votre affectionné frère, beau-père et fidèle ami.

LOUIS-PHILIPPE.

EXTRAIT D'UNE LETTRE AU MÊME.

Saint-Cloud, samedi matin,
10 octobre 1840.

P. S. — Je rouvre mon paquet pour vous dire que je reçois votre excellente lettre de Wiesbaden le 6 octobre, et son incluse que je vous remets. Cette incluse m'a fait plaisir, et dénote une bonne logique. Il conclut juste, d'après la base dont il part; mais comme cette base est erronée, ses conclusions le sont aussi. J'espère qu'il verra la lumière en lisant la dépêche, et alors je suis sûr qu'il conclura juste

Je ne me rappelle plus bien les trois points de Metternich; mais, dans mon opinion, aucun des trois n'est plus applicable à la circonstance depuis les hostilités. Le second avait alors ma prédilection et même celle du comte Appony; à présent il n'y a plus qu'à convenir d'une délimitation en Syrie. Elle forme quatre pacha-

liks et le district d'Adana. Celui-là est abandonné par le pacha; le pachalik de Saint Jean d'Acre est abandonné par le traité du 15 juillet; il ne reste donc que trois pachaliks en litige : *Tripoli, Damas et Alep*. L'homme des puissances peut être le nôtre; et à coup sûr le véritable intérêt des deux parties, le faible sultan et son puissant vassal, seraient en parfaite sûreté, si le vassal abandonnait Alep, et qu'on lui laissât Tripoli et Damas. *Look at the map; you will find, it would do*. La question, selon moi, ne devrait être que dans l'acceptation du pacha, et je crois qu'elle ne serait douteuse que s'il avait, comme on le dit, remporté une grande victoire en Syrie; mais pour lui faire accepter de tels termes, il faudrait pouvoir lui garantir que les puissances (*the four powers*) les acceptent aussi. Alors un bel et bon traité entre les cinq puissances et la Porte, garantissant à chaque partie les limites fixées par la convention avec le pacha d'Égypte, et cela finit tout admirablement, emportant dans le vague des airs les traités d'Unkiar-Skelessi et du 15 juillet. Ainsi le mieux serait la Syrie viagère, et *the next best*, le retranchement du pachalik d'Alep.

AU MÊME.

Paris, 6 novembre 1840.

Mon très-cher frère et excellent ami,

Il nous est arrivé hier une dépêche de lord Palmerston, qui m'a fait plaisir. Elle est encore adressée à Thiers; mais comme elle porte la date du 2 novembre, il est clair que c'est après avoir eu connaissance de l'installation du nouveau ministère, que la dépêche a été résolue et faite. Le ton en est bon, et sauf quelques récriminations, plutôt de regret que de reproche, que M. Guizot pense comme moi qu'il ne faut ni relever ni discuter, nous croyons pouvoir donner adhésion au principe qui y est posé, savoir : la nécessité que le pacha soit placé et maintenu dans un état de soumission au sultan, d'autant plus volontiers que nous avons constamment proclamé et maintenu ce principe, et que c'est même la France qui a résisté la première au pacha, quand il a manifesté, en 1833 et 1834, le désir de se déclarer *indépendant*. J'aurais donc voulu que Guizot répondit dès aujourd'hui par une dépêche qu'il est assurément plus en état que personne de bien rédiger, pour dire que ce principe est complètement admis par la France, et que nous sommes prêts à nous concerter sur l'application, ou quelque chose comme cela, qui commence des pourparlers; mais absorbé par la Chambre, il va mettre cette dépêche, ainsi que celles d'Orient, à la lecture de ses collègues (*something like the round box*), et dimanche nous aurons Conseil pour discuter et arrêter.....

On m'interrompt pour me dire que cela va bien dans les bureaux de la Chambre. Sur neuf, six sont favorables, deux contraires, le neuvième inconnu en ce moment. L'élection de Sauzet à la présidence paraît assurée d'après ceci. Je le saurai peut-être avant de fermer ma lettre. Il est certain que tant le discours que l'émotion qui m'a un moment presque *overpowered*, ont fait une grande impression, que l'attitude glacée de la gauche et de quelques-uns que vous devinez, a rendue plus forte encore. On dit même qu'il y a eu en sortant des paroles assez vives échangées sur cela. Qu'on sache donc bien à Londres quelle est la nature de la lutte dans laquelle (je ne récrimine pas sur la cause, que je crois pourtant avoir été si futile, ou au moins si facile à éviter; n'importe, je prends les faits accomplis, sans m'occuper du passé), dans laquelle, dis-je, nous sommes engagés *neck or nothing!* Cette lutte n'est ni plus ni moins que la paix ou la guerre; et si c'est la *guerre*, que lord Palmerston et ceux qui n'y voient peut-être des dangers que pour la France, sachent bien que quels que puissent être les premiers succès d'un côté ou de l'autre, les vainqueurs seront aussi immaniabiles que les vaincus; que jamais on ne refera ni un congrès de Vienne, ni une nouvelle délimitation de l'Europe; l'état actuel de toutes les têtes humaines ne s'accommodera de rien et bouleversera tout. *The world shall be unkinged*; l'Angleterre ruinée prendra pour son type le gouvernement modèle des États-Unis, et le continent prendra pour le sien l'Amérique espagnole.

Mais laissons cela; si c'est la paix qui l'emporte, tout se calmera, non sans doute sans beaucoup de craintes et de dangers; mais la leçon de l'impuissance des partisans de la guerre nous donnera des forces. Nous commencerons, comme je le fais depuis dix ans, par gagner du temps, et le temps aujourd'hui c'est tout. Cela nous ramènera d'abord les fins observateurs de la girouette; et plus on se persuadera que nous sommes les plus forts, plus nous aurons de facilités pour continuer à l'être.

Ne nous y trompons pas. Le point de départ, c'est le renversement ou la consolidation du ministère actuel. S'il est renversé, point d'illusions sur ce qui le remplace; c'est la guerre à tout prix, suivie d'un 93 perfectionné, etc. S'il est consolidé, c'est la paix qui triomphe, et ce n'est que par la paix qu'il peut l'être; mais il faut se dépêcher, car vous savez que les têtes gauloises sont mobiles. On va soutenir ce ministère, parce qu'on croit qu'il apportera la paix; mais s'il ne l'apporte pas tout de suite, on ne tardera pas à croire qu'il ne l'apportera pas du tout, et alors on croira aussi que la guerre est inévitable, et qu'il faut l'entamer bien vite pour prendre les devants sur ceux qu'on appellera tout de suite *les ennemis*. Dépêchons-nous donc de conclure un arrangement que les cinq pu

issent signer ; car alors, croyez-moi, c'en est la guerre pour longtemps, pour bien longtemps, car la venette actuelle deviendra une bonne et tous, si elle ne nous donne pas la guerre. L'arrangement, si on veut, soit subordonné à la condition, c'est-à-dire à savoir dans quelles circonstances on trouverait Saint-Jean-d'Acre, au moment où on suspendre les hostilités arrivera sur la côte. S'il tient pour Mehemet Ali, l'arrangement est définitif ; mais s'il est au pouvoir du sultan et ses alliés, l'arrangement sera nul ; car alors la France ne voudrait pas plus que les autres que le sultan se soit adonné à Mehemet Ali ; et quoi qu'il en advienne, la France n'en aurait pas moins signé de nouveau avec les autres puissances, et le reste deviendrait le résultat d'une négociation qui serait nécessairement amiable, facile, mais si on voulait le régler, on aurait avec mon cabinet des difficultés qui ne pourraient nécessairement s'aplanir d'une manière quelconque, si Mehemet Ali avait perdu Saint-Jean-d'Acre, voici l'arrangement que mon cabinet accorderait immédiatement. Mehemet Ali aurait :

- 1. l'Égypte héréditaire ;
- 2. le pachalik d'Acre, viager ;
- 3. le pachalik de Candie, viager.

Le sultan et lui causera bien plus d'embarras que Saint-Jean-d'Acre. Candie se donnerait probablement à la Grèce. Mehemet Ali a soixante-seize ans.

La position insulaire sera toujours à la disposition de l'Angleterre, et par conséquent c'est nous qui en tirerons le meilleur parti à bon marché.

Le roi me presse ; voilà l'excellent bulletin de la presse : Sauzet a soixante-six voix de majorité. Je vais vous donner des nouvelles d'Orient. Au nord, Tripoli n'était pas pris, rien ne bougeait à Beyrouth et à Jérusalem. Les Anglo-Turcs n'occupent au sud de Saint-Jean d'Acre ; Damas, Alep, le Taurus, etc., tenaient pour Mehemet Ali, et tout se concentrait (là s'est arrêtée la publication) à se préparer à passer le Taurus ! Il avait, dit-on, quatre-vingt-quatre mille hommes avec lui, sans compter les troupes qui étaient entre Balbec et le Taurus. Si l'on veut le faire que dessus, faisons-le vite. Dites-moi un mot de la part de Londres, et c'est fait. Cela vaut mieux que tout ce que je pourrais dire, et demain je vous dirai pourquoi. Adieu pour la vie, etc.

LOUIS-PHILIPPE.

AU MÊME.

Paris, mercredi 16 novembre 1840.

Mon très-cher frère et excellent ami, J'ai eu grand temps m'a manqué hier pour répondre à votre

excellente lettre, que j'ai reçue avant-hier avec la copie de la lettre en effet peu gracieuse qui y était jointe. Malgré la maussaderie de la rédaction, il est clair que là au moins on veut un arrangement, et que par conséquent on ne veut pas de guerre ; mais on veut un arrangement maussade, et on ne sent pas assez que, outre la grande difficulté et la forte incertitude de parvenir à un tel résultat, ce résultat serait mauvais si on l'obtenait, et conduirait nécessairement à des complications d'autant plus dangereuses, que le parti belliqueux y trouverait nécessairement plus de forces et de moyens pour allumer la guerre. On ne saurait trop les éclairer sur ce que c'est que la France et le continent, qu'ils entendent bien peu ou bien mal ; qu'ils sachent surtout que ceux qui croient calculer les chances d'une guerre sont des présomptueux que l'événement dément presque toujours, et je viens moi-même de l'éprouver, relativement à la guerre de la Syrie, que je ne croyais pas même qu'on parvint à allumer. Il est vrai que quant à moi, je me plaçais du côté le plus sûr, qui est de dire : *Point de collision, et par conséquent point de guerre.* J'y voyais des risques énormes, qui ne m'offraient en compensation que des profits non-seulement incertains, mais, selon moi, nuls, même en cas d'un succès complet. Ils n'en sont pas encore là ; mais déjà ils croient ou y être, ou y arriver sûrement, et c'est cette présomption qui m'inquiète dans la lettre en question. Ils veulent voir s'ils auront ou non Saint-Jean-d'Acre, et cette solution peut se faire attendre longtemps. Si nous savions attendre ici, le jeu pourrait n'être pas bon pour eux, car une guerre prolongée en Syrie les embarrasserait certainement, et déjà on dit que l'Autriche va embarquer un corps de troupes à Trieste ; ce dont pourtant je doute d'autant plus, que je ne vois guère qui le payera ; mais, avec de l'infatuation et de l'obstination, tout est possible, et il faut s'attendre à tout. Ce qui est certain, c'est que nous n'avons pas encore reçu d'encouragement aux ouvertures que tant mon discours que nos communications particulières ont indiqué le désir et l'intention de faire. Il est certain que tous les journaux anglais (moins le *Herald*, qui est M. Urquhart ou M. Atwood) manifestent le désir et l'intention du rapprochement, et presque tous que l'arrangement soit rendu *palatable to France* ; et il l'est également qu'ici il y a un revirement admirable dans l'opinion. — Les chants ont cessé dans la rue ; les bureaux d'hier ont été excellents ; les discours belliqueux ont été très-mal accueillis dans tous, et la volonté de la paix y était au contraire très-nettement et très-rondement avouée. Le soir, mon salon ne désemplit pas de toutes les bénédictions qu'on m'apporte d'avoir résisté ; mais ne vous y trompez pas, si l'Angleterre ne fait rien, si elle veut pousser tout cela à outrance, ce sera de son côté que se tournera la colère qui tombe aujourd'hui sur l'ancien ministère et sur

ceux qu'on regarde comme les provocateurs de la guerre, et nous aurons de nouveau maille à partir avec eux, tandis qu'une fois l'arrangement fait, il y aura un *alleluia* général dans toute la France, et, je puis l'ajouter, dans toute l'Europe.

Je suis pour la vie, etc.

LOUIS-PHILIPPE.

—
 AU MÊME.

Paris, jeudi, 4 février 1841.

Mon très-cher frère et excellent ami,

Ce que vous désirez, pour les officiers français qui sont encore à votre service sera fait de manière à réparer, autant qu'il peut dépendre de moi, la scandaleuse ingratitude, dont ils ont toujours été l'objet, et ce n'est pas seulement de la part des Chambres belges que j'ai été mis à ce régime, comme vous ne savez que trop; j'ai parlé au maréchal, qui d'abord désire bien sincèrement vous être agréable, et qui est, en outre, parfaitement disposé, tant sur la question en elle-même que pour le général Hurel personnellement. Il attendra donc, pour les rappeler, que vous m'avertissiez que vous ayez réussi ou échoué pour l'année d'appointement que vous désirez obtenir pour eux. Nous désirons que cela soit décidé le plus tôt possible, afin de faire cesser la position actuelle qui est pénible pour eux et peu agréable pour nous.

Quant au général Hurel, nous userons de la facilité que la loi nous a laissée de le maintenir dans la section d'activité, par exception, jusqu'à l'âge de soixante-huit ans accomplis (car l'âge sonne pour eux à soixante-cinq ans) c'est-à-dire jusqu'au 5 juin 1842, et alors l'impitoyable loi de l'état-major les relègue à la section de réserve, où il ne nous est plus permis de les employer, et c'est bien dur; mais cela est ainsi.

Quant à nos affaires à Londres, pour lesquelles votre amitié toujours bienveillante vous porte à m'offrir vos bons offices, que vous avez déjà déployés pour nous avec tant de zèle, vous savez, sans doute, tout ce qui s'est passé tant à Londres qu'en Orient, relativement à l'hérédité de l'Égypte. La question ayant été résolue affirmativement en faveur de Méhémet-Ali, la flotte ottomane ayant été remise à Walter-Pacha, et l'armée d'Ibrahim en pleine marche et au moment de rentrer en Égypte, la fameuse exécution du traité du 15 juillet me paraît complète; et, à moins qu'on ne veuille en perpétuer l'esprit, toujours est-il que dans la lettre ce traité n'existe plus. C'est donc actuellement à ceux qui ont fait ce traité en nous excluant, à voir s'il leur convient de continuer dans cet esprit, et de nous laisser dans l'isolement où nous sommes, ou s'ils préfèrent le faire cesser en nous demandant de nous

les mesures ultérieures, et à rétablir ainsi le concert interrompu entre les cinq puissances. Je désire, de tout mon cœur, arriver à ce résultat, et mon ministère le désire tout aussi sincèrement. J'ai vu avec bonheur, par les débats du Parlement anglais, que c'était un vœu national en Angleterre, et je ne saurais assez répéter à quel point j'en ai été touché. Cette explosion de tous les partis en faveur de la France a fait un grand effet *on our side of the channel*. Mais quel est le résultat pratique qui va le suivre? C'est ce que je ne démêle pas encore bien, et les lumières que votre voyage à Londres vous mettra à portée de me donner sur ce point me seront bien précieuses.

Vous pouvez être certain qu'à Vienne et à Berlin (et on ne peut pas en douter à Londres) le rétablissement du concert des cinq puissances ne soit vivement désiré aujourd'hui; mais par quel moyen? C'est à cela que se borne actuellement la question à résoudre. Vous verrez, mon cher frère, tout ce qu'on vous dira sur cela, et, en attendant, vous pourrez témoigner de ma bonne volonté et de celle de mon gouvernement, de concourir à tout ce qui sera acceptable.

Je m'étais flatté que vous pourriez nous faire une petite visite, après votre retour de Londres, et outre le bonheur que j'aurais eu à vous revoir, ainsi que notre chère et bien-aimée bonne Louise, il serait vraiment bien important que vous vissiez un peu causer avec moi après tout ce que vous aurez vu et entendu à Londres. Mais en voyant vos projets s'arrêter dans votre lettre au 22 février *of ministerial memory*, j'ai été bien désappointé. Il s'est passé tant de choses depuis que nous n'avons causé ensemble, qu'il est temps de nous recorder.

Le temps nous manque pour vous écrire plus longtemps. Dites à ma bonne Louise que je l'embrasse de tout mon cœur ainsi que vos chers enfants, et croyez moi toujours, pour la vie, avec la plus vive et la plus tendre amitié, mon bien cher frère, votre bien dévoué frère, beau-père et fidèle ami.

LOUIS-PHILIPPE.

—
 AU MÊME.

Neuilly, vendredi 25 juillet 1841.

Mon très-cher frère et excellent ami,

J'ai reçu avant-hier votre bonne lettre du 20, et j'attendais, pour vous écrire de nouveau, que nous eussions des nouvelles plus positives de l'état de santé de cher petit malade de Windsor, et que nous eussions reçu la lettre que vous m'annonciez pour ma chère Reine; car elle ne l'avait pas, et ce n'est même que ce matin qu'elle est arrivée à Neuilly, après avoir subi la

détour que vous lui avez imposé en l'envoyant à dsor à notre bonne Louise, au lieu de l'adresser simplement à Neuilly. *Never mind*. Elle est arrivée atin au lever de notre bonne Reine, qui a reçu en e temps des nouvelles satisfaisantes du cher petit old, dont le rétablissement me paraît maintenant é et prochain. J'espère que Louise vous l'aura raé avant la fin du mois, et je le désire bien en tout

vois avec plaisir, mon cher frère, que vous conti- à avoir les mêmes intentions relativement à un é de commerce entre nous. Je ne vous parle pas des nes, qui vous sont bien connues; mais je puis dire que celles de mon gouvernement sont égale- t favorables à cette mesure. Cependant, il ne faut se dissimuler que si les indiscretions attribuées à ou à raison à M. Lebeau, ont fait éclater en Belgi- un mouvement d'opinion favorable, il en est ré- , surtout par la manière adroite dont les journaux es ont traité la question, un accroissement de diffi- s tant à l'étranger que dans notre intérieur, où on orce déjà de travailler et d'alarmer notre *manufac- y interest*. Il eût été certainement préférable que olémique ne se fût engagée qu'après la conclusion traité, et vous savez combien je craignais que les ds qu'elle éprouvait n'amenassent ce qui est effec- nent arrivé. Mais il faut s'accommoder de ce qui et seulement y puiser toujours des avis salutaires nous mieux guider dans notre marche. Comme je le disais, les dispositions de mes ministres conti- t à être favorables. Mais ils croient, et je crois au- qu'eux, qu'il n'y a pas de temps à perdre et qu'il terminer dans le mois d'août. Outre les raisons vous connaissez, et dont nous nous sommes longue- t entretenus vous et moi, il nous paraît désirable que soit conclu avant que le ministère anglais actuel sorti d'office, et que le ministère arrivant trouve la e faite avant son accession; et nous trouvons dans e situation intérieure d'autres motifs pour désirer cela soit ainsi. Il est certain que les retards ne fe- nt qu'accroître les difficultés. Ainsi, ce qui me pa- urgent, c'est que vous veniez nous voir aussitôt les considérations qui vous retiennent en Belgique permellront de le faire; et quant au lieu de notre ion, il me paraît préférable, et mes ministres par- nt cette opinion, que ce fût au château d'Eu plu- qu'à Paris ou à Saint-Cloud, ce qui est la même e. Nous croyons qu'à Eu, la réunion paraîtra plu- le famille que politique; elle aura moins d'éclat, os de retentissement, et pourtant il sera très-facile ure arriver à Eu les personnes nécessaires pour enir et arrêter les bases qu'on viendrait ensuite ger, développer et arranger à Paris, où d'ailleurs il s serait toujours facile de nous rendre ultérieure- t. Au surplus, veuillez me mander quelle est, à cet

égard, votre manière de voir, et ce qui vous convient le mieux; ce sera la règle de nos mouvements, et c'est ce qui décidera le choix du lieu où nous vous atten- drons. Si c'est à Eu, nous nous y rendrons dans les pré- miers jours de la semaine qui suivra les fêtes de Juillet, c'est-à-dire le 2 ou le 3, ou même le 4, et nous vous y attendrons de pied ferme; — et si c'est à Saint-Cloud, nous vous y attendrons de même. Si cependant votre arrivée devait être assez retardée pour nous laisser le temps d'aller préalablement à Eu, nous serions tou- jours bien aises d'y aller, et nous reviendrions exacte- ment à Saint-Cloud pour l'époque que vous nous auriez indiquée.

Etant au moment d'aller faire une promenade à Saint-Cloud et à Versailles, et fort en retard, je n'ai que le temps de vous dire que ce que vous me dites sur l'état actuel des choses est bien conforme à ma manière de le juger. Je fais des vœux ardents pour que notre bonne Louise vous rejoigne bientôt avec le cher enfant en parfaite santé, et je vous renouvelle de tout mon cœur l'expression de ma constante, sincère et bien vive amitié pour vous, mon très cher frère, votre bien dévoué frère, beau-père et fidèle ami.

LOUIS-PHILIPPE.

AU MÊME.

Extrait d'une lettre du 4 novembre 1843.

Je crois que dans les grandes affaires politiques il n'y a qu'une base, *c'est la vérité*. Le duc de Bordeaux va en Angleterre, pas comme *visitor abandoned and interesting*, mais comme *pretender*, cela est certain. Dès lors il faut qu'il ne soit pas reçu par la reine. Il est impossible de prévoir quel serait le résultat d'une déception. Si ce n'était que quelque coup de tête de quelques carlistes sur les côtes de la France, la tran- quillité actuelle serait troublée et l'impression des plus nuisibles. Le voyage de Nemours devient, outre cela, impossible. Le public en France dirait qu'il a été en- voyé en Angleterre pour empêcher la réception du duc de Bordeaux, mais sans réussir. Pour résumer, je dois donc franchement dire qu'on doit poser le cas de la manière la plus conclusive, que le duc de Bordeaux *ne doit pas être reçu* par la reine. Qu'on mette le plus de formes dans cette décision que l'on voudra, cela on le pourra, pourvu qu'on ne cède pas sur le fait.

AU MÊME.

Saint-Cloud, dimanche 12 novembre 1843.

Mon très-cher frère et excellent ami,

C'est au moment d'entrer au Conseil que je reçois

votre bonne lettre d'hier, et je m'empresse de vous remercier de vos bons efforts auprès de la reine Victoria, pour l'entretenir dans les bonnes dispositions qu'elle avait manifestées à Eu, relativement à la réception du duc de Bordeaux. Elle y a *most nobly persisted*, et lord Aberdeen nous ayant donné l'assurance qu'il en donnerait le conseil officiel à la reine, nous n'avons plus d'inquiétude sur ce point, puisqu'on a exigé que nous le demandions, et qu'à présent c'est un engagement pris avec nous. Je crois que cela aurait pu être mieux mené dans le principe où Chabot n'a pas pris l'affaire dans notre sens, mais les dernières lettres de Guizot, admirablement rédigées, ont placé la question sous son vrai point de vue.

Cette réception par la reine est-elle ou n'est-elle pas un acte politique ?

Il n'y a que ceux qui croient pouvoir établir que cette réception est un acte de pure courtoisie, qui osent défendre la réception, je dis parmi ceux qui ne sont pas des ennemis avoués et déclarés de ma personne, de ma famille et de mon gouvernement. Or, comme il est incontestable :

1° Qu'on ne la demande, *quite private* que quant au bruit des tambours, mais que personne n'ignore que le bruit des journaux retentira bien autrement et bien plus loin que les tambours qu'on aurait fait taire, le

quite private deviendrait inévitablement *quite public* et produirait en tous points le même effet ;

2° Qu'il est évident que le duc de Bordeaux n'a fait ces voyages que dans un but politique, et que tout son parti s'est partout déporté de manière à le poser en *prétendant*.

Il est également incontestable que la réception par la reine d'Angleterre ne serait pas un acte de pure et simple courtoisie, mais un acte politique et qui en aurait toute la portée.

Au surplus, mon cher frère, veuillez faire parvenir à la reine Victoria combien je suis touché, ainsi que toute ma famille, des sentiments qu'elle nous a manifestés sur ce point, et de la ténacité qu'elle y a mise. Veuillez aussi, si vous en avez l'occasion, faire savoir à lord Aberdeen, ce que j'ai déjà bien chargé Nemours de lui exprimer, combien j'apprécie, ainsi que mon gouvernement, ses procédés envers nous dans cette circonstance.

Je n'ai plus que le temps, mon cher frère, de vous embrasser de tout mon cœur, ainsi que ma bonne Louise et vos chers enfants, et de vous répéter que je suis pour la vie, et avec ma vive et fidèle amitié, mon très-cher frère, votre bien dévoué frère, beau-père et fidèle ami.

LOUIS-PHILIPPE.

(La suite au numéro prochain.)

MÉLANGES.

IV.

[L'état suivant est écrit en entier de la main de Louis-Philippe.]

PORCELAINES.

Eu, le 25 août 1847.

1° Envoyer à Dreux le service dit de *camée bleu*, (de Monginot), actuellement à Eu, et commander immédiatement à cette fabrique les 1104 pièces qui manquent, pour qu'il forme un service complet de 400 couverts, qui restera affecté à cette résidence.

2° Envoyer de Dreux à Sèvres le service qui est marqué *Château de Dreux*, afin que cette marque en soit effacée, et qu'il y soit complété à 70 couverts, et marqué à la *Ferté Vidame*.

3° Renvoyer à Sèvres tout ce qu'il y a à Eu de porcelaine de Sèvres qui n'est pas marquée *Château d'Eu*, et faire compléter à 100 couverts le service destiné à cette résidence dans le plus court délai.

4° Commander à Sèvres un service de table et dessert pour 50 couverts, destiné au château d'Amboise, qui soit beau, et dont on proposera au Roi le modèle le plus tôt possible, et marqué *Château d'Amboise*.

C'est ce dont le Roi est le plus pressé, après avoir complété ceux ci-dessus.

5° Commander à Sèvres un service de table et dessert pour 50 couverts, destiné au *Château d'Arc*, et ainsi marqué, et dont on proposera le modèle au Roi.

6° Achever le service de table et dessert déjà commandé pour le château de Bizy.

7° Compléter, dans le reliquat des vieilles porcelaines du service privé, un petit service pour le Raincy, et un pour Careilh.

8° Compléter, dans le plus court délai, les services de porcelaine destinés à Eu, à Neuilly, et aux résidences du domaine de la couronne.

REVUE RÉTROSPECTIVE

N° 34.

ON NE REÇOIT PAS D'ABONNEMENT. — CHAQUE NUMÉRO SE VEND SÉPARÉMENT. — PRIX : 50 CENT.

En payant six livraisons d'avance, on les recevra à domicile.

Paris. — PAULIN, éditeur, rue Richelieu, 60.

CRISE MINISTÉRIELLE DE MARS ET AVRIL 1839.

I.

[Dans la séance du 22 avril 1839, des explications furent provoquées à la Chambre des Députés sur le retard apporté au remplacement du ministère que le succès électoral de la coalition avait forcé à la retraite.

M. Dupin aîné, M. Thiers, M. le marquis de Dalmatie, M. Passy, M. Guizot, prirent la parole dans ce débat, sur une situation dont la prolongation devait amener la tentative du 12 mai.

Dans les détails fournis à la tribune sur les pourparlers qui avaient été engagés pour la formation d'un Cabinet dont M. le maréchal Soult eût été le président, et M. Thiers le ministre des Affaires Étrangères, et d'une administration dite du centre gauche, on produisit à la tribune un petit nombre de documents que peuvent servir à compléter les pièces trouvées dans les portefeuilles des Tuileries. Nous en donnons ici l'ensemble, en indiquant quelles sont les deux pièces déjà imprimées par le *Moniteur*, mais dont la reproduction était indispensable pour que la négociation pût être suivie dans ses différentes phases.]

NOTE

Remise au Roi, sur sa demande, le 19 mars 1839, par M. le maréchal Soult, chargé par Sa Majesté de la composition du Cabinet (1).

1° Le ministère nouveau, représentant les opinions du centre gauche, ne se proclamera pas le continuateur du ministère sortant ;

(1) C'est à ce programme que M. Cunin-Gridaine se déclara, dans ce débat, prêt à apposer sa signature des deux mains.

2° Maintien des lois de septembre, sauf une définition précise de l'attentat dans la loi qui devra être présentée plus tard sur la compétence de la Cour des Pairs ;

3° Pas de proposition de loi sur la réforme électorale, cette question étant laissée à l'avenir ;

4° Déclaration dans le discours de la Couronne, qu'il sera présenté un projet de loi sur le remboursement des rentes, dès que les circonstances seront favorables ;

5° Loi sur l'état-major de l'armée ;

6° Liberté pour les ministres de nommer ou changer les agents qui relèvent de leur département. Délibération en Conseil pour les agents supérieurs ;

7° Aucune nouvelle détermination, relativement à la question belge, si le traité proposé est accepté par la Belgique;

8° Pas d'intervention armée dans l'état présent de l'Espagne.

Dans le cas d'incident grave, le Cabinet se réserve la liberté de ses résolutions.

En attendant, politique amicale et secourable. Instructions en ce sens aux forces navales françaises.

Secours de munitions et armes, sauf compte entre les Trésors français et espagnol.

Empêchement de la contrebande maritime des armes de guerre.

A M. LE MARÉCHAL DUC DE DALMATIE (1).

Paris, ce 20 mars 1839.

Monsieur le Maréchal,

J'ai fait, pour servir avec vous, des sacrifices que je ne regrette pas, car j'aurais été heureux de me trouver à vos côtés, et de vous aider à rendre au pays de nouveaux services. Mais aujourd'hui que le Roi a refusé vos propositions, je crois pouvoir user de la liberté qui m'est rendue, pour me retirer de la combinaison projetée. Je vous prie donc, monsieur le Maréchal, de me considérer comme en dehors de tout projet de ministère, quelles que puissent être les résolutions ultérieures du Roi. J'aurais été charmé de redevenir votre collègue, mais j'ai entrevu des difficultés qui me dégoûtent profondément de toute participation aux affaires; et surtout, j'ai été obligé, pour nous mettre tous d'accord, de faire des sacrifices d'opinion qui m'auraient coûté beaucoup de regrets et beaucoup de peines dans les Chambres. Je profite donc volontiers de l'occasion qui me dégage, et je vous prie de recevoir l'expression de mon dévouement inaltérable pour votre personne.

A. THIERS.

A M. THIERS (2).

Mon cher monsieur Thiers,

J'étais appelé par le Roi au moment où j'ai reçu votre lettre de ce jour. Sa Majesté voulait m'apprendre qu'elle accepte toutes les propositions qui ont fait l'objet de la note qu'hier j'ai eu l'honneur de lui remettre. J'y ai trouvé M. Humann, qui m'a confirmé qu'il venait de s'entendre avec le Roi au sujet de la rente.

(1) Lue à la séance du 22 avril.

(2) Lue également à la séance indiquée.

Cette nouvelle disposition du Roi, que je vais vous apprendre plus tôt, puisque je l'ignais qu'hier, à dix heures du soir, je l'avais laissée imprimer tout à fait contraires, me permettrait de vouloir bien vous réunir chez moi, d'hui à deux heures, avec nos autres futurs collègues qui en sont aussi prévenus.

A ce sujet, vous permettrez, je l'espère, et le vœu le plus sincère, que je regarde comme nue la lettre que vous m'avez fait l'honneur d'écrire. J'aime à me persuader que d'après ce que vous m'en avez dit, il n'en peut être autrement.

J'ai l'honneur de vous renouveler l'assurance de ma haute estime et de ma haute amitié.

MARÉCHAL DUC DE DALMATIE

EXPLICATION

DU N° 8 DE LA NOTE REMISE AU ROI PAR M. LE MARÉCHAL DUC DE DALMATIE, LE 19 MARS.

Pas d'intervention armée en Espagne dans l'état présent des choses. — En cas d'incidents graves, le Cabinet pourrait proposer les moyens qu'il croirait convenables; chaque ministre se réserverait la liberté de son opinion.

En attendant, on ne peut pas se conduire en Espagne comme l'a fait le cabinet du 15; il faudrait interdire la contrebande par voie de mer, agirait directement contre le pavillon français, et indirectement contre le pavillon neutre. A l'égard du neutre, on pourrait se servir d'un moyen de celui d'employer des bâtiments espagnols d'échantillon, pour couvrir et légitimer l'action des croisières françaises. Au surplus, on entamerait une négociation nouvelle avec l'Angleterre, traitée de concert avec elle. Les croisières françaises devraient être suffisantes. On donnerait des secours de munitions assez considérables; ces secours fussent un vrai service rendu à l'Espagne; on demanderait, pour cet objet, un crédit au Roi, si cela était convenable; ou bien on en toute forme reconnue nécessaire pour mettre la responsabilité du ministre de la guerre.

Des forces navales suffisantes seraient entretenues sur les côtes de la Péninsule, et ces forces recevraient des instructions telles que les marins français rendraient à la Reine d'Espagne les services que les anglais lui ont rendus à Bilbao. Les bâtiments employés sur la côte d'Espagne devraient avoir des équipages complets.

Cette explication du n° 8 a été remise à M. le Roi le 26 mars, au soir, 1839.

OTE ÉCRITE DE LA MAIN DE M. THIERS.

Le 27 mars 1839.

Le Roi a fait l'honneur à M. Thiers de lui demander composer un cabinet, en accordant les points contestés, quant aux choses.

M. Thiers a répondu au Roi qu'il se serait chargé cette mission il y a douze jours, mais qu'il ne le pouvait plus aujourd'hui, la situation étant complètement gâtée, et les combinaisons qui pouvaient réussir, n'ont pu être essayées. M. Thiers a ajouté qu'il était prêt à dévouer de nouveau au service du Roi, et à entrer dans la combinaison centre-gauche, si le Roi voulait se charger de la reprendre; que, pour lui, il acceptait de nouveau, et avec empressement, la présidence de la commission du maréchal Soult, et qu'il était prêt à faire auprès de lui toute démarche qui serait nécessaire pour lui montrer sa déférence et son désir de se retrouver à ses côtés.

COMBINAISONS POUR UN MINISTÈRE.

27 mars 1839.

Le maréchal Soult duc de Dalmatie, président;

M. Dupin, garde des sceaux;

M. Thiers, affaires étrangères;

M. Passy;

M. Dufaure;

M. Sauzet;

M. Vivien;

L'amiral Duperré.

En outre, MM. d'Argout, Teste, etc., ou qui le Maréchal voudrait.

M. Thiers dit que cette combinaison pourrait aller, qu'il serait prêt à y entrer, qu'elle dépend du contentement du Maréchal et de M. Dupin; qu'on pourrait y ajouter ou retrancher qui le Maréchal voudrait, qu'alors tout pourrait se conclure à l'instant même. Mais, en réponse à la demande du Roi, de se charger de composer un cabinet, M. Thiers dit qu'il ne peut s'en charger.

AU ROI.

Le 27 mars 1839.

Sire,

Votre Majesté m'a fait l'honneur de me communiquer l'écrit, en date de ce jour, que M. Thiers lui a remis, où il dit « que le Roi lui ayant demandé de composer un cabinet, en accordant les points contestés,

« quant aux choses, » M. Thiers a répondu au Roi « qu'il se serait chargé de cette mission il y a douze jours, mais qu'il ne le pouvait plus aujourd'hui, la « situation étant complètement gâtée, et les combinaisons, qui pouvaient réussir, ayant été vainement « essayées. »

M. Thiers a ajouté, dans cet écrit : « Qu'il était « prêt à se vouer de nouveau au service du Roi, et à « entrer dans la combinaison centre-gauche, si le Roi « voulait se charger de la reprendre; que, pour lui, il « acceptait de nouveau et avec empressement la présidence de M. le maréchal Soult, et qu'il était prêt à « faire auprès de lui toutes les démarches qui seraient « nécessaires, pour lui montrer sa déférence et son « désir de se retrouver à ses côtés. »

Je ne puis être que très-touché de la déférence que M. Thiers veut bien me témoigner, mais je dois l'avouer, elle me paraît tardive, alors qu'il sait qu'avec l'agrément de Votre Majesté, je me suis retiré de toutes les combinaisons qui ont eu lieu jusqu'à présent, et il doit en connaître les motifs. Maintenant, M. Thiers jugera que, dans l'état où les choses ont été amenées, (et elles ont été amenées à ce point par d'autres que par moi) je ne puis consentir à sa dernière proposition.

C'est donc avec un profond regret que j'ai l'honneur de supplier Votre Majesté de différer encore pour utiliser mon zèle. Dans une autre situation de choses, peut-être je serai à même de mieux y répondre, en donnant à Votre Majesté et à mon pays, de nouvelles preuves de mon entier dévouement.

Je suis avec respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et obéissant serviteur.

MARÉCHAL DUC DE DALMATIE.

AU ROI.

Le 30 mars 1839.

Sire,

Je suis obligé de refuser l'offre que m'a faite Votre Majesté. Je n'ai pas trouvé un seul de mes amis politiques qui m'encourageât à l'accepter.

Du reste, ce n'est point de ma part un acte d'hostilité contre le cabinet que Votre Majesté compose en ce moment. Je répète que mes amis n'ont aucun engagement qui les lie à moi, et que, dans tous les cas, je leur rends leur liberté tout entière.

Je prie Votre Majesté de recevoir l'hommage de mon profond respect, et de me croire son très-humble et obéissant serviteur.

A. THIERS.

ÉVÉNEMENTS DES 12 ET 13 MAI 1839.

II.

[Nous avons donné dans notre N° I les *Déclarations* faites à M. Duchâtel par un des acteurs de ces événements. Nous croyons devoir publier aujourd'hui le rapport officiel fait au Gouvernement, sur ces mêmes journées, par l'autorité militaire. Ces récits se compléteront et se contrôleront mutuellement.]

RAPPORT GÉNÉRAL.

SUR LES ÉVÉNEMENTS SURVENUS LES 12 ET 13 MAI 1839,
ET LA RÉPRESSION DE LA SÉDITION.

1^{re} Division militaire. — État-major général.

Le 12, vers trois heures et demie, le préfet de police prévient qu'il est attaqué dans sa préfecture même par les insurgés.

Ordre est envoyé à M. le colonel Carrelet, commandant la gendarmerie de la Seine, de se porter, avec tous ses hommes disponibles et le plus promptement possible, à l'hôtel de la préfecture. Avis est donné à M. le général commandant la place de ce qui se passe.

Le chef d'état-major se rend de sa personne aux casernes de la rue de Lille, du quai d'Orsay, du Carrousel, et prescrit aux troupes de se tenir prêtes à marcher. Il va également aux Tuileries et prévient le Roi de l'avis reçu à la division. Ordre est aussi envoyé à la caserne de la garde municipale de la rue de Tournon de se porter promptement sur la préfecture de police.

Le chef d'escadron Michaud, de l'état-major général, est chargé de prendre, aux casernes de la rue de Lille et du quai d'Orsay, deux cent cinquante hommes d'infanterie et quatre-vingts chevaux, et de se porter rapidement, avec ces troupes, à la préfecture ; il exécute cet ordre avec promptitude. Sur la demande du préfet, il se dirige immédiatement sur l'hôtel de ville avec cent hommes qu'il y laisse sous le commandement d'un chef d'escadron de la garde municipale.

De son côté, M. le lieutenant général commandant la place était également informé, vers trois heures et demie, par des avis successifs venus de la caserne des Petits-Pères, d'un officier supérieur de la garde nationale et d'un employé de la préfecture de la Seine, que la préfecture de police était attaquée par une bande de factieux ; que le poste de l'hôtel de ville avait été pris sur la garde nationale ; que ceux du palais de justice et du marché Saint-Jean, occupés par la ligne, avaient été surpris, désarmés, et que plusieurs militaires qui s'y trouvaient avaient été assassinés. Prenant immé-

diatement ses mesures, il expédie, dans toutes les directions, des ordres pour faire prendre les armes à la garnison, et la porter sur les différents points qui lui sont assignés en cas d'émeute. En même temps les petits postes recevaient l'ordre de se replier à propos sur les points indiqués à l'avance. Ces premières dispositions prises, M. le lieutenant général commandant la place se rend à l'état-major de M. le maréchal Gérard.

Entre quatre et cinq heures, le lieutenant général commandant la division, son chef d'état-major et les officiers sous ses ordres, se rendent à l'état-major de la garde nationale. Le lieutenant général se met à la disposition de M. le maréchal Gérard, pour concourir avec ses troupes à arrêter les progrès des insurgés. Les divers avis qui parviennent à l'état-major général font connaître bientôt que toutes les troupes de la garnison se trouvent, avec les généraux qui les commandent, aux divers postes qui leur sont assignés en cas d'émeute.

A six heures, ordre au général Lascours d'envoyer un fort détachement dans la rue Bourg-l'Abbé pour protéger l'atelier d'armes de M. Lepage. (On ignorait alors qu'il fût déjà pillé.)

A la même heure, l'intendant militaire reçoit ordre de se mettre en mesure d'assurer le service des subsistances ; il se rend à l'état-major général et expédie ses instructions en conséquence ; il donne l'assurance que le service ne peut être compromis. Peu après, dans le but d'améliorer l'exécution de ses ordres, il se rend de sa personne à la Manutention et laisse M. le sous-intendant Cerfberr à l'état-major avec mission de le suppléer pendant son absence, et d'obtempérer aux invitations de l'autorité supérieure.

Le général Trézel reçoit ordre de se rendre sur la place de l'hôtel de ville, et de prendre le commandement des troupes qui s'y trouvent (en remplacement de M. le général Durocheret, retenu au lit par une grave indisposition).

Le lieutenant général Bugeaud, de prendre le commandement des brigades Lascours et Rumigny, établies, la première aux environs de la porte Saint-Janis, la deuxième à la place de la Bastille ;

général Duchand, d'envoyer cent mille cartoufanes à l'état-major de la garde nationale, est expédié, par ordonnance, au bataillon du 1^{er} de la veille, et qui se trouve à La Queue, de rétro sur Versailles et de s'y établir provisoire-

ment. Les escadrons du 1^{er} de lanciers, partis le matin à Brié-Comte-Robert, où ils se trouvent. Les officiers généraux commandant les brigades sont informés de ces dispositions, et on leur annonce en même temps que les mouvements qui étaient sur le point de s'exécuter sont suspendus. L'intendant est chargé de ces dispositions.

À huit heures, ordre au général Lascours d'envoyer des troupes sur les rues Tiquetonne, Saint-Eustache et Saint-Jacques, en le faisant marcher de concert avec une partie de la garde nationale (5^e légion), pour débarrasser les rues de barricades qui y sont établies.

À huit heures un quart, au général Durocheret, d'envoyer l'artillerie diriger de l'école militaire vers le Carrousel, avec l'escorte d'un bataillon, douze pièces attelées, chacune un caisson, et d'y joindre des caissons d'artillerie ainsi que des caissons de munitions. Deux de ces pièces, avec leurs caissons, sont envoyées sous escorte à l'hôtel de ville, à la disposition du général Trézel.

Les autres pièces sont dirigées de Vincennes vers la place de la Bastille.

À huit heures et demie, ordre au général Rumigny d'envoyer l'artillerie et trois bataillons commandés par un colonel, pour suivre avec ces troupes les rues Saint-Anthoine, Saint-Martin, balayant tout ce qu'il trouvera devant lui, et fouillant en outre les halles et les rues qui environnent ces points. Il lui est pressé en même temps de soutenir ces trois bataillons par les autres, et de laisser le reste de la brigade sur la place de la Bastille.

Le général Lascours, occupant les portes Saint-Denis et Saint-Martin, reçoit avis de ces dispositions, et est enjoint d'exécuter un mouvement analogue aux postes d'insurgés, avec trois bataillons sous le commandement d'un colonel. Ils devront balayer également les rues des Innocents, les halles au poisson, au boulevard des Capucines, et faire leur jonction avec les autres troupes du général Rumigny, en remontant la rue de la Harpe, et se diriger ainsi de concert jusqu'à la place de la Victoire, en explorant toutes les rues envi-

ronnant. Le général Lascours est commandé à ces officiers généraux d'exécuter ces mouvements avec vigueur et promptitude, et de se tenir à la tête de ces colonnes des hommes énergiques. Les officiers doivent avoir à la tête des troupes des officiers pour faire les sommations voulues par la loi, et avoir recours à la force qu'en cas d'aggression ils doivent avoir. Ces officiers généraux agis-

sent toujours sous les ordres de M. le général Bugeaud.

Le préfet de police est informé de ces dispositions, et on lui annonce en même temps que le général Trézel, établi à l'hôtel de ville, se trouve à la tête de forces suffisantes pour lui prêter appui au besoin.

À la même heure, le général Lawoestine est chargé de prendre les dispositions nécessaires pour préserver de toute attaque les bâtiments de l'Industrie et la Manufacture.

Le bataillon du 7^e de ligne, caserné à Courbevoie, reçoit ordre d'en partir, pour venir s'établir place de la Concorde, où, à son arrivée, il doit relever la cavalerie du général Lawoestine, qui était provisoirement chargée de préserver les établissements ci-dessus désignés.

À neuf heures, le poste de l'hôtel des Monnaies est doublé et placé sous le commandement d'un officier, auquel il est enjoint de se renfermer dans l'intérieur de l'hôtel, et de se mettre en mesure de repousser toute agression.

À neuf heures et demie, ordre au bataillon du 50^e de ligne, stationné à la Chambre des Pairs, de se rendre à la place du Carrousel, en laissant toutefois une compagnie pour renforcer celle des sous-officiers vétérans, qui s'y trouve déjà.

Même ordre au 2^e bataillon du 50^e, qui occupe la place du Panthéon.

À dix heures, les généraux Darriule, Bugeaud, Trézel, Lascours, Rumigny, Lawoestine, Durocheret, Duchand et l'intendant militaire, sont prévenus que le Ministre accorde aux troupes une double ration de vin, qui sera portée le lendemain 15, de bonne heure, dans les quartiers. L'intendant est chargé d'assurer la stricte exécution de cette mesure.

À dix heures et demie, M. le Maréchal est informé que ses ordres pour l'enlèvement des barricades et la dispersion des factieux, ont été exécutés avec tout l'ensemble et toute la vigueur convenables; que les barricades ont été partout enlevées; que les insurgés se sont dispersés; que la libre circulation est rétablie dans ces divers quartiers. Le lieutenant-général Darriule, à la tête d'une forte patrouille, se rend sur tous les points où les troupes avaient été engagées, et rentre bientôt au quartier général pour y confirmer ce qui avait été annoncé.

À onze heures, M. le Maréchal, convaincu que les insurgés étaient hors d'état de recommencer leur tentative pendant la nuit, donne ordre de faire rentrer la moitié des troupes dans leurs quartiers, en prescrivant à MM. les généraux commandants de rester à la tête de celles conservées sur les lieux, de se garder militairement, et de faire de fréquentes patrouilles aux environs des points qu'ils occupent, afin d'envoyer souvent des rapports au quartier général. Avis de cette disposition au préfet de police.

En même temps, il est enjoint aux chefs de corps d'envoyer le lendemain 13, de très-bonne heure, sur la place du Carrousel, recevoir des cartouches, à raison de trente par hommes.

A la même heure, sur l'invitation du préfet de police, d'envoyer prendre à la mairie du 6^e arrondissement, rue Saint-Martin, les prisonniers qui y sont déposés, et de les conduire à la Préfecture de police; ordre au général Trézel de charger de cette mission un bataillon d'infanterie et un détachement de la garde municipale: injonction au commandant de ce bataillon de suivre, pour se rendre à cette destination, les rues du Temple, Sainte-Avoye, Saint-Martin, et de profiter de ce mouvement pour reconnaître les rues environnantes. Cet ordre ne s'exécute qu'en partie: les prisonniers, déjà déposés à la caserne de la garde municipale, rue du Faubourg-Saint-Martin, sont conduits plus tard, au nombre de 71, de ce dernier point à la Préfecture, par une autre colonne.

A deux heures et demie du matin, il est rendu compte au Ministre de la guerre, des dispositions prises pour la nuit.

A trois heures, les rapports qui parviennent des divers points occupés par les troupes, faisant connaître que la tranquillité règne partout, MM. les officiers généraux commandant les troupes sont autorisés à rentrer dans leur domicile, en remettant le commandement à l'officier le plus élevé en grade, avec ordre toutefois de se retrouver à la tête de leur troupe à cinq heures du matin.

Par les soins de l'administration, du bois de chauffage a pu être porté aux troupes sur quelques-uns des points qu'elles occupent: sur les autres, MM. les officiers généraux sont autorisés à en acheter sur place, sauf régularisation.

Quatre heures un quart. — Sur la demande du préfet de police, des détachements sont envoyés aux gazomètres de la barrière de Courcelles, du Faubourg-Poissonnière, de M. La Carrière (faubourg du Temple, rue de La Tour, n^o 20), et de la rue de Latour-d'Auvergne.

A six heures, ordre à la cavalerie stationnée aux casernes du quai d'Orsay et de Panthéon de se tenir prêtes à marcher.

A la même heure, avis aux généraux commandant les troupes, que S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orléans se propose de les voir, en suivant la ligne des boulevards et des quais; même avis au préfet de police.

A six heures et demie, nouveau rapport au Ministre, confirmant la tranquillité générale.

Ordre aux généraux commandant les troupes, d'adresser le plus tôt possible des rapports sur les pertes éprouvées par chaque corps, et de signaler les militaires qui se sont fait plus particulièrement remarquer par leur conduite.

A six heures trois quarts, les ducs d'Orléans, le Nemours, le prince de Joinville, accompagnés de M. le Maréchal Gérard, de l'état-major de la garde nationale, de MM. les généraux Pajol, Darriule et des états-majors de la division et de la place, parcourent à cheval toute la ligne des boulevards, en débouchant par les rues Castiglione et de la Paix, et s'arrêtent sur les divers points occupés par la troupe; ils rentrent par les quais aux Tuileries; les troupes sont renvoyées dans leurs quartiers.

Il est ordonné qu'une distribution extraordinaire de vin sera faite à chaque sous-officier et soldat.

A 9 heures du matin, ordre de faire rentrer à Courbevoie, le bataillon du 7^e de ligne, chargé de la garde des bâtiments, de l'Exposition et de la Manutention.

Nouveau rapport au Ministre pour lui rendre compte de la visite des princes et de la rentrée des troupes dans leurs quartiers.

A 10 heures, le lieutenant général Pajol et son état-major quittent la place du Carrousel et rentrent au quartier général de la division.

Environ une heure après être rentré au quartier général, le lieutenant général est informé que de nouveaux rassemblements paraissent vouloir se former dans les rues Saint-Denis, Saint-Honoré, que les boutiques se ferment, que la population manifeste des craintes.

A midi, avis en est donné à M. le lieutenant général commandant la place, et on se charge d'envoyer sur-le-champ deux bataillons, sous les ordres d'un colonel, prendre position à la porte Saint-Denis, et un troisième aux halles en passant par la place Vendôme et la rue Saint-Honoré. Ces bataillons ont ordre de balayer devant eux tout ce qui s'opposera à leur passage et de rendre compte des événements qui pourront survenir.

Avis de ces dispositions est donné à M. le maréchal Gérard et à M. le préfet de police.

Ces premiers ordres expédiés de l'état-major de la division même, le lieutenant général se rend, accompagné de son chef d'état-major et des officiers sous ses ordres, à l'état-major de la garde nationale, et se met de nouveau à la disposition de M. le maréchal Gérard.

Ordre immédiatement donné à l'intendant de faire transporter le plus tôt possible sur les lieux occupés par la troupe, du pain et du bois de chauffage.

Ordre au général Trézel de se rendre à l'hôtel de ville, et d'y reprendre son commandement. Il lui est recommandé en outre de faire parvenir de fréquents rapports à l'état-major général.

Midi et demi. — Demande au ministre d'envoyer à l'état-major général un certain nombre de haches et de pioches pour servir en cas de besoin.

Ordre au lieutenant général Bugeaud de reprendre

également son commandement, de se faire adresser de fréquents rapports par les généraux Lasours et Rumigny, et de les envoyer avec ses observations à l'état-major général.

On le prévient, en outre, qu'on met à sa disposition des sapeurs avec pioches et haches, et qu'un dépôt de ces outils existe à l'état-major général.

Avis aux généraux Lasours et Rumigny, qu'ils sont replacés sous les ordres de M. le lieutenant général Bugeaud; que néanmoins, en cas d'événements importants, ils devront en prévenir directement l'état-major général.

1 heure. — Avis au préfet de police, que le lieutenant général commandant la division, vient de s'établir à l'état-major de la garde nationale où tous les avis qui concernent son commandement, devront lui être adressés. On le prévient également que les généraux Trézel et Bugeaud viennent de reprendre leur commandement, et que le colonel Feisthamel reçoit l'ordre d'envoyer un escadron de garde municipale à l'hôtel de ville.

Le colonel Feisthamel reçoit cet ordre directement.

Le général Duchand commandant l'artillerie, est invité à se rendre à l'état-major général où sa présence est indispensable pour donner suite aux demandes de munitions faites à chaque instant.

1 heure 20 minutes. — Le colonel Carrelet, commandant la gendarmerie, reçoit l'ordre de se rendre à l'état-major général avec un piquet de 25 gendarmes à cheval.

1 heure 40 minutes. — Le général Lawoestine est prévenu que le quartier général de la division est établi place du Carrousel, qu'il devra y envoyer ses dépêches. Il est invité à venir prendre les ordres de M. le Maréchal.

2 heures. — L'intendant militaire, les généraux Lawoestine et Duchand, sont prévenus qu'une double ration d'avoine est accordée par le ministre à tous les chevaux de l'artillerie et de la cavalerie stationnées dans la capitale. Ils sont chargés d'en prévenir immédiatement les corps.

2 heures 40 minutes. — Ordre aux deux chefs de bataillon du 50^e de ligne, stationnés place du Panthéon et à la Chambre des Pairs, de venir sur-le-champ s'établir place du Carrousel, le dernier laissant une compagnie pour renforcer le poste des sous-officiers vétérans à la Chambre des Pairs.

2 heures trois-quarts. — Ordre à l'intendance divisionnaire de faire transporter au quartier général, place du Carrousel, 6,000 rations de pain et de vin, 5 à 4,000 à la porte Saint-Martin, à la Bastille, à l'hôtel de ville. Il lui est enjoint en même temps de prendre toutes ses mesures pour alimenter la troupe, à mesure de ses besoins, de ne reculer devant aucun sacrifice pour se procurer des moyens de transport;

d'établir près de chaque dépôt un employé de l'administration pour effectuer les distributions; on le prévient encore que ces approvisionnements seront délivrés sur des bons provisoires qui seront régularisés plus tard.

Ordre au général Mornay, de faire partir sur-le-champ de Versailles et de Saint-Cloud, sous les ordres d'un officier supérieur les compagnies d'élite qui s'y trouvent pour venir s'établir à Paris, place du Carrousel. On le prévient en même temps que le bataillon du 21^e de ligne continuera de rester à Versailles.

Avis de ces dispositions à l'intendance.

3 heures 40 minutes. — Le colonel du 2^e d'artillerie est informé que la distribution extraordinaire de vin n'est point due aux troupes de Vincennes, qui n'ont point été déplacées pour venir concourir au maintien de l'ordre.

4 heures et quart. — Le préfet de police est informé que le caporal Jamet du 55^e de ligne a entendu dire par des personnes qu'il connaît, que les deux frères Morin, demeurant avenue de Lowendal, 21, se vantaient d'avoir participé à la prise du poste du Palais de Justice. Il signalerait au besoin les personnes dont il est question.

Les troupes sont informées par la voie de l'ordre que le ministre leur accorde, en allocation extraordinaire, savoir, par jour : aux soldats, 50 centimes; aux sous-officiers, 65 centimes; aux sous-lieutenants et lieutenants, 4 francs; aux capitaines, 5 francs.

A 5 heures, le Roi, accompagné des princes, vient à pied passer la revue de toutes les troupes stationnées sur le Carrousel. Il est accueilli par le plus vif enthousiasme par la garde nationale et les troupes.

A 5 heures et quart, le lieutenant-général Bugeaud est prévenu qu'un peloton de garde nationale paraît avoir fait feu sans provocation sur des attroupements dans les rues Neuve-Saint-Méry et Saint-Martin; à cette occasion, on lui rappelle que s'il est nécessaire d'agir avec la plus grande énergie, il ne l'est pas moins de procéder avec prudence, et qu'en toutes circonstances, les colonnes doivent être accompagnées d'officiers de paix, chargés de faire les sommations légales dont on ne peut se dispenser qu'en cas d'attaque.

On répond au général Mornay, à Versailles, faisant l'offre de venir dans la capitale, à la tête de ses troupes, que cette adjonction ne paraît pas nécessaire, que toutefois on l'engage à tenir ses régiments prêts à marcher.

A 5 heures et demie, le général Lawoestine prend le commandement des troupes réunies sur la place du Carrousel; il lui est enjoint de s'établir au quartier-général.

L'intendant militaire est invité à envoyer plusieurs sous-intendants au quartier général, attendu l'insuffisance d'un seul et les lenteurs qui en résultent pour l'expédition des ordres. En conséquence, M. le sous-in-

tendant militaire Boissier de Bernouis se rend à l'état-major général et désormais dirige, concurremment avec M. Cerfberr, le service des subsistances.

Le général Pelet met à la disposition de M. le maréchal les officiers sous ses ordres ; on le remercie.

7 heures. — Les généraux Trézel, Bugeaud, Lascours et Rumigny sont prévenus que l'on dirige en ce moment, sur les points occupés par leurs troupes, du pain et du vin, savoir à l'hôtel de ville 3,820 rations.

A la porte-Saint-Martin 3,800

A la Bastille, 3,310

et que ces vivres doivent être distribués de telle sorte que la troupe en ait toujours à l'avance et au-delà de sa consommation immédiate.

Le Ministre est prévenu que son ordre relatif aux allocations extraordinaires accordées aux troupes a été porté à leur connaissance.

M. le Maréchal lui demande que la gendarmerie, qui se signale par son zèle et par son activité, sous la direction intelligente et énergique de son chef, y participe.

7 heures et demie. — Le lieutenant général Trézel reçoit l'ordre de prévenir les bataillons établis place Maubert, marché des Innocents et place du Châtelet, qu'ils doivent envoyer des corvées armées à l'hôtel de ville, pour y recevoir les rations qui leur sont dues.

Les généraux Bugeaud et Rumigny sont prévenus que les chevaux du train des équipages, ne pouvant suffire à toutes les exigences du moment, il est impossible de leur envoyer du bois de chauffage ; qu'en conséquence, ils doivent s'en procurer sur les lieux, au moyen de bons qui seront régularisés plus tard.

10 heures et quart. — Ordre aux bataillons des 14^e et 15^e de ligne, stationnés à la pointe Saint-Eustache et au marché des Innocents, de rentrer immédiatement à leurs corps.

Même ordre au bataillon du 53^e établi place Belle-chasse.

11 heures. — Le lieutenant général rend compte au

ministre que l'agitation qui a régné pendant la journée paraît se calmer ; que la foule s'est écoulée ; que ces faits sont constatés par les rapports des généraux Lascours et Bugeaud et par le lieutenant général Darriule qui, à la tête d'une forte patrouille, a visité tous les quartiers, théâtres du désordre ; que M. le maréchal a jugé convenable de faire rentrer les troupes à leurs casernes, à l'exception de quatre compagnies maintenues place de Grève, avec ordre de faire des patrouilles aux environs, et d'un bataillon maintenu place du Carrousel, pour en observer les abords, et veiller à la conservation des approvisionnements de vivres qu'y a réunis l'administration et qui ont servi en partie à faire à la troupe des distributions extraordinaires.

14 mai. — 5 heures du matin. — Ordre au général Darriule de faire relever les quatre compagnies stationnées à l'hôtel de ville.

6 heures. — Le lieutenant général rend compte au ministre de la guerre et à M. le maréchal président du Conseil que le plus grand calme a régné pendant toute la nuit dans la capitale ; que M. le maréchal Gérard vient de monter à cheval avec le projet de visiter successivement toutes les mairies.

Le préfet de police est prévenu que les quatre compagnies de la place de Grève vont être relevées, et que M. le maréchal Gérard est monté à cheval pour visiter les mairies.

9 heures du matin. — Le lieutenant général écrit circulairement à MM. les généraux commandant les subdivisions pour les mettre en garde contre l'importance que les ennemis de l'ordre public cherchent à donner à ces événements, et les fixer sur leur valeur réelle.

Les approvisionnements laissés en dépôt place du Carrousel sont placés sous bonne garde.

Le lieutenant général et son état-major rentrent au quartier général.

(La fin au numéro prochain.)

AFFAIRES D'ESPAGNE ET MARIAGE DU DUC DE MONTPEISIER (1).

III.

REGI.

Serenissime et potentissime princeps, frater, consanguine et avuncule carissime ! Pergratum mihi, ex

AU ROI.

Sérénissime et très-puissant prince, mon très-cher frère, cousin et oncle, j'ai appris avec grand plaisir,

(1) Pour cette série de documents, dont nous donnons aujourd'hui la fin, voir les cinq premiers articles pag. 295, 306, 321, 342 et 356.

litteris Regiæ Vestræ Majestatis die 14^a octobris. a. c. ad me datis intellectu fuit, inter pericari sui domini filii Antonii-Mariæ-Philippi Aurelianensis, ducis à Montpensier, regiam celsitudinem, serenissimamque principem Mariam Ludovicam Ferdinandam, Hispaniæ Infantem, matrimonium inîtum rituque solemnî celebratum existere. Quo majore faustus hic eventus paternum Majestatis Vestræ pectus adfecit lætitiæ sensu, eò promptius atque lubentius pro eâ quâ invicem jungimus sanguinis et amicitîæ necessitudine, jussi sui gaudii in partem veniens, quod superest, Deum optimum, maximum oro, ut Majestatem Vestram Regiamque suam domum omnimodâ prosperitate cumulare velit. Datum Viennæ, die 7 novembris 1846.

(Manu Cæsareâ) } Majestatis Vestræ,
 } bonus frater, consanguineus et
 } nepos,
 FERDINANDUS.

par la lettre que Votre Majesté Royale m'a écrite le 14 octobre dernier, le mariage qui a été contracté et célébré entre votre fils S. A. R. Monseigneur Antoine-Marie-Philippe d'Orléans, duc de Montpensier, et la sérénissime princesse Marie-Louise-Ferdinande, Infante d'Espagne. Plus est grand le sentiment de joie que cet heureux événement fait éprouver au cœur paternel de Votre Majesté, plus, dans les relations de famille et d'amitié qui nous unissent, je mets d'empressement et j'ai de plaisir à y prendre part. Sur ce, je prie Dieu de combler Votre Majesté et toute sa famille royale de toutes sortes de prospérités. Donnâ à Vienne le 7 novembre 1846.

(De la main de l'Empereur) } De Votre Majesté,
 } le bon frère, cousin
 } et neveu,
 FERDINAND.

A. M. GUIZOT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Paris, 9 novembre 1846.

Monsieur le Ministre,

J'ai reçu, il y a quelques jours, de l'introduit des ambassadeurs, l'avis que Son Altesse Royale la duchesse de Montpensier recevrait le corps diplomatique aux Tuileries samedi dernier, le 7 de ce mois.

En accusant réception de cet avis, je témoignai le regret que des circonstances m'empêchassent de saisir cette occasion de présenter mes respects à Son Altesse Royale.

Ma première impression avait été nécessairement de répondre avec empressement à l'invitation de Son Altesse Royale, pour marquer le respect que je dois également à tous les membres de la famille royale de France. Mais la position particulière que le gouvernement de Sa Majesté a cru de son devoir de prendre par rapport au mariage dont cette cérémonie semblait être une célébration directe et immédiate, m'obligea à examiner s'il me serait possible, comme représentant de ma Souveraine, de séparer le tribut volontaire de mon profond respect personnel envers Son Altesse Royale, en sa qualité de princesse française, et envers son illustre époux, de ce qui ne pourrait manquer de paraître aux yeux de tout le monde, en ce moment, une démonstration directe de félicitation au sujet de cet événement même.

Il me semble que ma présence dans une occasion qui avait un pareil caractère, s'accorderait difficilement avec la ligne de conduite décidément suivie par le gouvernement de Sa Majesté, avec le langage qu'il avait été de mon devoir de tenir en conséquence à Vo-

tre Excellence, et avec la protestation énergique que j'avais reçu l'ordre de présenter à Votre Excellence contre les conséquences politiques que cet événement pourrait faire naître.

La dernière preuve de cette manière de voir de la part du gouvernement de Sa Majesté, que je viens d'avoir l'honneur de présenter à Votre Excellence, doit être en ce moment même entre les mains du Roi des Français; aussi espéré-je que si je n'ai point assisté à ce qu'on peut regarder comme une cérémonie de congratulation, mon absence, dans un pareil instant, ne sera point interprétée comme un manquement de ma part à ce que je devrai toujours à Sa Majesté et à toute sa royale famille.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour vous faire observer que LL. AA. RR. le prince de Joinville et le duc de Montpensier s'étant trouvés absents à l'époque de mon arrivée à Paris, je n'ai point eu encore l'honneur d'être présenté à Leurs Altesses Royales; je viens donc prier Votre Excellence d'exposer dans un moment opportun mon espérance, que les princes ainsi que S. A. R. la duchesse de Montpensier, voudront bien me procurer, dans quelque prochaine circonstance, l'honneur de leur présenter mes respects.

Je profite de cette occasion pour renouveler à Votre Excellence les assurances de ma plus haute considération.

NORMANBY.

EXTRAIT DU MONITEUR,
PARTIE NON OFFICIELLE (11 NOVEMBRE 1846.)

Hier, S. E. M. le marquis de Normanby, ambassadeur de S. M. la reine de la Grande-Bretagne, a été

reçu successivement au palais des Tuileries par LL. AA. RR. Monseigneur le prince de Joinville, Monseigneur le duc et Madame la duchesse de Montpensier, auxquels il n'avait pas encore été présenté.

A S. M. LOUIS-PHILIPPE, ROI DES FRANÇAIS.

Cobourg, le 10 novembre 1846.

Sire,

Votre Majesté, pleinement convaincue de mon attachement inviolable à son auguste personne, et du vif intérêt que je prends à tout ce qui touche sa famille royale, concevra facilement toute la satisfaction que j'éprouve en recevant la lettre par laquelle elle m'annonce la célébration du mariage de son très-cher et bien-aimé fils Antoine-Marie-Philippe-Louis d'Orléans, duc de Montpensier, avec madame la princesse Marie-Louise-Ferdinande, Infante d'Espagne. Puisse cet heureux événement être pour Votre Majesté et pour toute sa maison royale une source abondante de nouvelles joies et de nouvelles satisfactions ! J'y prends une part bien vive et bien sincère ; et, en adressant à Votre Majesté mes félicitations tant pour elle que pour ses augustes enfants, je la prie d'agréer l'expression des sentiments de la haute estime et de l'inviolable amitié avec lesquels je suis, Sire, de Votre Majesté, le bon frère et très-humble et très-dévoué cousin et serviteur.

ERNEST D. D S. C. G.

Plus bas, *Signé* : LEPÉL.

A S. M. LE ROI DES FRANÇAIS.

Altenbourg, ce 14 novembre 1846.

Sire,

Ayant eu l'honneur de recevoir la lettre du 14 octobre dernier, par laquelle Votre Majesté a bien voulu m'annoncer que le mariage de son bien aimé fils Antoine-Marie-Philippe-Louis d'Orléans, duc de Montpensier, avec madame la princesse Marie-Louise Ferdinande, Infante d'Espagne, a été célébré à Madrid le 10 de ce mois, je m'empresse d'offrir à Votre Majesté, avec mes félicitations sincères, mes vœux les plus vifs que cet événement mémorable qui actuellement lui fait éprouver tant de satisfaction, puisse, par la protection de la Providence divine, affermir la prospérité de sa famille et la gloire de son règne.

C'est en réitérant l'assurance de ma haute vénération, que j'ai l'honneur d'être, Sire, de Votre Majesté, le très-humble serviteur et cousin.

JOSEPH, DUC DE SAXE.

Plus bas, *Signé* : B^{ou} BRAUN.

NOTE.

L'Infant don Enrique étant à Gand, avait fait une protestation, sous la date du 9 septembre 1846, contre le mariage, alors seulement projeté, entre M. le duc de Montpensier et l'Infante d'Espagne, Marie-Louise-Ferdinande. Après l'accomplissement du mariage, l'Infant voulant rentrer en grâce auprès de sa famille, vint à Paris. Là, il dit au Roi qu'étant à Bruxelles, il avait fait, le 19 novembre, un second acte qui annulait la susdite protestation, et qu'il avait envoyé cet acte à la reine Isabelle ; en même temps il en remit un double, écrit de sa main et signé de lui, entre les mains du Roi (22 novembre 1846). Le Roi ayant reçu cet acte, en a fait faire trois copies qu'il a certifiées conformes. L'original a été remis, sous la date du 3 décembre, à M. Guizot par le Roi, sous enveloppe cachetée, pour être déposé aux archives des Affaires Étrangères, avec une des copies certifiées. Sur l'enveloppe est une explication écrite de la main du Roi. Quant aux deux autres copies, l'une a été donnée par le Roi à M. le duc de Montpensier, comme pièce utile à conserver dans ses archives ; l'autre est restée à la disposition du Roi, dans son cabinet.

Est écrit de la main du Roi, sur l'original déposé aux archives des Affaires Étrangères : « Cet acte, écrit de la main de l'Infant Don Enrique-Maria, et signé de lui, m'a été remis par lui-même à Saint-Cloud le 22 novembre 1846, comme un double exactement conforme à celui qu'il avait adressé de Bruxelles le 19 novembre 1846 à la reine d'Espagne Isabelle II, « ce que je certifie. »

Signé LOUIS-PHILIPPE.

Madame,

Désirant, d'une part, que ma conduite cesse de paraître obscure, et voulant, d'une autre part, donner à Votre Majesté le jour même de sa fête une preuve de respect, d'adhésion, de patriotisme et de profonde soumission à la volonté constitutionnelle de Votre Majesté et aux décisions des représentants légitimes de la nation, j'ai résolu de ma pleine volonté, libre de toute influence et cédant uniquement aux impulsions de ma conscience, d'annuler d'une manière solennelle ma protestation, datée de Gand le neuf septembre dernier, en sorte qu'en aucun temps elle ne puisse avoir aucune force, ni produire le moindre effet.

Daigne Votre Majesté accueillir avec bonté ces sentiments qui sont bien réellement les miens, et agréer le respectueux hommage de l'adhésion et de la fidélité de son affectueux et soumis cousin, qui baise les pieds royaux de Votre Majesté.

ENRIQUE MARIA.

Bruxelles, le 19 novembre 1846.

tifié conforme à l'original, qui est écrit de la main de l'infant Don Enrique Maria, signé de lui, et déposé dans les archives des Affaires Étrangères à Paris. L'infant Don Enrique Maria a remis lui-même cet acte original à Saint-Cloud le 3 décembre 1846, en me déclarant que c'était un acte exactement conforme à celui qu'il avait adressé à Bruxelles, le 19 novembre 1846, à la reine Isabelle II.

Saint-Cloud, 3 décembre 1846.

Signé LOUIS-PHILIPPE.

Pour copie conforme :

LOUIS-PHILIPPE.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DIRECTION DES ARCHIVES ET CHANCELLERIES.

Paris, le 3 décembre 1846.

Monsieur le Conseiller d'État, Directeur des archives et des chancelleries du département des Affaires Étrangères, je reconnais avoir reçu par ordre du Roi, et des ordres de M. Guizot, son Ministre et Secrétaire d'État

audit département, toutes les pièces désignées dans l'écrit dont la copie suit :

« Inventaire des pièces dont le Roi fait le dépôt aux archives du département des Affaires Étrangères :

1^o Le double de l'acte d'annulation de la protestation de l'infant Don Enrique Maria contre le mariage du duc de Montpensier avec l'infante Marie-Louise-Ferdinande ;

Lequel est dans une enveloppe intérieure non cachetée, et renfermé dans une enveloppe extérieure cachetée ;

2^o Copie de la suscription de l'enveloppe intérieure ;

3^o Copie de la suscription de l'enveloppe extérieure ;

4^o Copie de l'acte et de la note que le Roi y a faite de sa main ; et, au bas, le *certifié*, entièrement de la main du Roi ;

5^o Copie semblable, sauf que le *certifié* est copié, mais avec : *pour copie conforme*, de la main du Roi.

Saint-Cloud, 3 décembre 1846.

Signé LOUIS-PHILIPPE. »

Je déclare que j'ai enregistré ces documents dans le catalogue réservé des actes politiques déposés aux archives, et que je les ai serrés dans la boîte intitulée : *Espagne : 1856 à 1846.*

MIGNET.

LETTRES DE LOUIS-PHILIPPE A S. M. LE ROI DES BELGES (1).

IV.

A S. M. LE ROI DES BELGES.

Paris, 20 décembre 1845.

Mon très-cher frère et excellent ami, j'ai été très-sensible à votre lettre, et je l'ai communiquée à Guizot, et même au Maréchal, qui pensaient tous les deux, que vous auriez apprécié la campagne de Nothomb à sa juste valeur. Il n'y a pas de doute qu'on ne m'en parle ici d'une manière déplorable, et avec insinuation plus ou moins claire sur la question de responsabilité dont on aimerait assez à parler à cet égard.

Mon père et je désirons beaucoup que M. Nothomb soit relevé d'un moment où M. Castiau ne l'aura pas trop sollicité, pour faire à la Chambre une amende honorable qu'il doit à la France, autant qu'à vous et à moi. Je vous ai remis la liste des croix que vous désirez à Guizot, et il va m'en faire préparer les ordonnances. Je n'ai que le temps de vous embrasser, etc.

LOUIS-PHILIPPE.

Voie les trois premiers articles, pages 327, 347 et 359.

AU MÊME.

Neuilly, dimanche [1844].

Mon très-cher frère et excellent ami,

J'allais commencer à vous écrire, quand j'ai reçu votre lettre d'hier, dont je vous remercie, pour vous dire à quoi nous en sommes ici. La dépêche de Guizot sur Tahiti et ses tristes hêtises doit avoir été communiquée hier à lord Aberdeen (de qui nous ne saurions assez nous louer. C'est un grand bonheur pour le monde, qu'il ait été chargé des affaires étrangères de l'Angleterre dans un tel moment !); j'espère qu'elle satisfiera. Il y a textuellement les mots *regret*, *improbation*, et en outre, comme annexe, un *Memorandum* de ce qui s'est passé à Tahiti depuis 1856, qui, ajouté aux explications les plus claires sur le présent et l'avenir, particulièrement sur la question religieuse, suffirait, j'espère, pour mettre ce malheureux incident au *requiem*.

Il nous reste le Maroc à y mettre de même, car c'est assurément notre volonté et l'unique objet de nos vœux et de nos efforts. Nous ne voulons rien de plus que ce

que nous voulions avant nos succès, et je reçois en ce moment, pour les communiquer à lord Aberdeen, la communication des ordres résolus dans notre Conseil d'avant-hier et expédiés le soir même. Ils consistent à expédier en *parlementaire* un de nos vaisseaux devant Tanger, à bord duquel se trouveront MM. de Nyon et de Glucksbiere, chargés de sommer l'empereur du Maroc d'envoyer un plénipotentiaire ou plusieurs pour signer la paix aux mêmes conditions qui lui ont été offertes, bien entendu que les nôtres ne descendront pas à terre, et que la paix sera signée à bord de notre vaisseau.

J'ai beaucoup d'espoir qu'elle le sera ; et si elle l'est, nous pourrions tous dire comme Shakspeare :

All's well that ends well.

Les nouvelles que nous recevons de tous côtés semblent se confirmer. Il n'y a pas de vestige de l'armée marocaine, pas un homme.... et cette masse éparse a été partout pillée et dépouillée par les tribus arabes. Abd-El-Kader est resté dans une petite vallée un peu en arrière d'Ouchda, avec une petite poignée de fidèles, et fort inquiet de sa sûreté, à ce que disent trois déserteurs qui l'ont quitté. Le coup décisif serait de l'enlever, mais cela ne me paraît pas probable. *Lasciamo fare à Dio.*

Quelle erreur, mon cher frère, que celle dont vous me parlez ! Il y a vraiment un défaut de judiciaire à trouver le similaire de ce que serait la guerre en 1844, avec ce qu'elle a été de 1804 à 1814. Il n'y a plus d'État qui puisse faire la guerre sur ses propres ressources ; et quelle que soit ma haute opinion des ressources de l'Angleterre, je ne crois pas qu'elle pût y suffire, surtout avec la ruine générale qui ne tarderait guère à suivre dès qu'une fois la guerre serait allumée. Ce serait le cas de dire *The world is unkind*. Aussi je n'ai pas de patience pour la manière dont on magnifie si souvent des bagatelles de misère en *casus belli*. Ah ! malheureux que vous êtes ! si vous saviez comme moi ce que c'est que *bellum*, vous vous garderiez bien d'entendre, comme vous le faites, le triste catalogue des *casus belli* que vous ne trouvez jamais (assez) nombreux pour satisfaire les passions populaires et votre coupable soif de popularité. Mais le temps me manque pour vider mon sac avec vous sur ce triste chapitre, comme j'aime toujours tant à le faire, etc.

Je vais encore écrire un mot à Louise par le char à bancs qui va partir, etc. LOUIS-PHILIPPE.

AU MÊME.

Neuilly, vendredi 20 septembre 1844.

Mon très-cher frère et excellent ami,

C'est bien à la hâte et accablé à tel point, que je

reste enfermé malgré le beau temps, que je vous remercie de votre bonne lettre, à laquelle je veux plus tard répondre en détail sur quelques points, mal compris, selon moi, et mal appliqués. Mes conversations antérieures, surtout avec sir Robert Peel, me donnent la clef de quelques fausses directions anglaises ; mais veuillez continuer à m'indiquer ces divagations, sans oublier pourtant que s'il y en a de réellement créées, il y en a de *factices* et qui ne sont professées que parce qu'on les croit *commodes*. Mais sur toutes choses, pas d'*intimidation*, pas de *menaces* ; il n'y a que cela qui pourrait me déborder, si quelque chose ou quelqu'un le peut, ce dont je doute plus que jamais aujourd'hui ; et surtout qu'on ne donne pas à entendre qu'on ne nous aurait pas *laissé faire ceci ou cela* ; ce serait le moyen sûr de *mettre le feu aux poudres* et de *faire sauter* en l'air... *le monde* ! car ce serait là le résultat certain, inévitable, de la guerre entre la France et l'Angleterre, et n'importe d'où partirait la mèche soufrée, tout le monde y passerait, l'Angleterre comme nous, et l'Allemagne de même ; car si tout le monde peut avoir la folie d'allumer la guerre, personne ne peut la faire, ni la soutenir. Ainsi évitons d'irriter ou de froisser les susceptibilités et les vanités nationales, c'est là le *ticklish point*, et parlons toujours au contraire comme l'a si sagement et si judicieusement fait le dernier discours de la reine Victoria, de la sagesse et de la modération des gouvernements. C'est là notre planche de salut à *tutti quanti*. Je n'ajouterai qu'un mot, c'est que si nous n'avions pas mis autant de vigueur et de promptitude dans la répression de la guerre du Maroc, cette misérable guerre, dont assurément l'Angleterre n'avait rien à craindre en aucun cas, serait devenue la mèche soufrée qui aurait tout embrasé.

Guerre forte et paix généreuse et douce,

Voilà, voilà ce qui s'appelle,
Ce qui s'appelle agir en chevalier français !

Je vous remercie bien de la note sur les présents ; elle sera ma règle. Je voudrais savoir s'il n'y a rien de plus pour les chefs de la chambre, et de la bouche et du gobelet, ou plutôt, en langage vulgaire, la *cuisine* et la *cave*. La Reine ayant donné chez moi 4,000 livres sterlings, *one thousand pounds*, ce qui a paru très-large à tous, je crois qu'il est de meilleur goût de ma part de répéter ce qu'elle a fait chez moi, en prenant l'empereur Nicolas pour mon type, et donnant comme lui *deux mille livres sterlings*. Cependant, après tout pour les gens, l'argent est l'argent, et je ne peux pas oublier que si nous disons qu'*un homme a une fortune de tant*, on dit en Angleterre que *that man is worth so much*, que cet homme vaut tant. Donnez-moi donc votre bon conseil, et je le suivrai.

Je suis horriblement pressé. J'embrasse ma bonne Louise, vos chers enfants et vous-même du meilleur de

mon cœur, et je suis de même pour la vie, mon très-cher frère, votre bien dévoué frère, beau-père et fidèle ami.

LOUIS-PHILIPPE.

AU MÊME.

Saint-Cloud, dimanche
1^{er} décembre 1844.

Mon très-cher frère et excellent ami,

Hier, quand j'ai reçu votre lettre, j'étais enfermé avec le Maréchal; et comme je savais que ce travail me mènerait plus loin que l'heure de la poste, j'ai dû me borner à vous faire accuser réception par mon excellente Reine. J'ai communiqué votre lettre à Guizot, qui m'a demandé le Conseil, et nous sommes convenus que j'irai le tenir mardi aux Tuileries.

En attendant, je m'empresse de vous remettre votre lettre de Guizot, que je vous remercie de m'avoir communiquée, et qui me paraît fort bonne. Nous verrons comment cela ira mardi. Vous pouvez compter sur mon désir de mener l'affaire à une bonne conclusion; mais quel que soit aussi mon désir de vous revoir, vous pouvez être certain que je partage votre opinion quant à la convenance de vous tenir en dehors du dé mêlé de la négociation, tant qu'il dure. J'espère seulement que quand il sera terminé, vous nous donnerez la satisfaction de vous posséder ici avec notre bonne Louise, aussitôt que vos affaires vous le permettront. Je déballe les miennes autant que je le puis, mais c'est une rude tâche, en attendant celles qui vont m'échoir pendant la session. Ce qui est pour moi une véritable satisfaction, c'est de pouvoir m'applaudir d'avoir secoué toutes les timidités qui s'inquiétaient de ma résolution de faire le voyage d'Angleterre, voyage pour lequel j'ai reçu de vous une assistance que j'apprécie bien cordialement. Tout le monde ici s'accorde à trouver non-seulement que l'effet est immense, mais qu'il s'accroît encore chaque jour. C'est le traitement le plus efficace contre ces préjugés si heureusement battus en Angleterre, et si funestes pour le bien-être des deux pays et la prospérité du monde. J'espère et je crois que nous sommes ici en bons progrès à cet égard, et j'ai tout lieu de me flatter que si notre excellente petite reine Victoria, son sage et bon Albert et ses sages ministres continuent ce qui est en si bon train, nous viendrons à bout de gagner les convictions des deux nations et de consolider tout à fait cette précieuse entente cordiale qui est dans l'intérêt bien entendu de tous, et qui n'a de dangers pour personne.

Permettez que j'embrasse ici ma bonne Louise et nos chers enfants, et que je me dise toujours pour la vie, avec la plus sincère et la plus inviolable amitié, mon très-cher frère, votre bien dévoué frère, beau-père et fidèle ami.

LOUIS-PHILIPPE.

AU MÊME.

Paris, 14 janvier 1845.

Mon très-cher frère et excellent ami,

Comme il me paraît nécessaire que vous ayez une connaissance exacte de la communication que le général Goblet vient de faire tout à fait *ex abrupto* à M. de Rumigny, j'ai fait copier le passage de sa dépêche où il en rend compte à mon gouvernement, et je vous en remets la copie ci-jointe. Vous verrez que Rumigny s'est borné à recevoir cette singulière notification, et le désaveu non moins singulier de la négociation du... juillet, dont le comte Goblet a pourtant connaissance, puisqu'il n'y a que la date qui ait échappé à sa mémoire. Guizot étant absorbé dans ses tempêtes parlementaires, je n'ai pas encore eu l'occasion de causer avec lui de cette bizarre déclaration, et j'incline assez à ce que nous ne nous en occupions point, et que nous nous abstenions de prendre aucune part à cette espèce de plainte d'un ministre contre son souverain. Au surplus, si vous désirez autre chose de ma part, veuillez me le dire en toute confiance.

Je suis dans votre dette pour deux excellentes lettres qui m'ont fait grand plaisir, et auxquelles je regrette de ne pouvoir pas encore vous répondre avec autant de détails que je le voudrais (il est presque cinq heures, et je suis absorbé); et je me bornerai donc à vous dire que tout va bien, et que je ne crois pas qu'il y ait lieu à avoir aucune inquiétude sur la stabilité du ministère.

Vous savez combien je vous aime, mon cher frère, ect.

LOUIS-PHILIPPE.

EXTRAIT D'UNE DÉPÊCHE DE M. LE
MARQUIS DE RUMIGNY.

Bruxelles, le 11 janvier 1845.

Dans ces derniers jours, le général Goblet m'a parlé de certains articles de journaux français qui annonçaient qu'une nouvelle négociation commerciale avait lieu entre les deux cabinets. « Je ne sais, m'a-t-il dit, « d'où viennent tous ces bruits. C'est de la même manière qu'a été divulguée la négociation du ... juillet « dernier, à laquelle, vous le savez, le ministère belge « est resté étranger. J'ignore s'il s'est fait quelque « chose dans ce genre, lors du dernier séjour du Roi « à Paris. Sa Majesté voudrait obtenir quelques avances pour le commerce belge; c'est une pensée fixe « qui le travaille, mais le cabinet n'en sait rien. Nous « désirons, nous, que l'on laisse dormir toute cette « affaire. Quoi qu'il arrive, le traité du 16 juillet 1842 « fera son temps: il a encore dix-huit mois à parcourir; d'ici là, nous verrons venir les événements. « Quant à présent, nous ne demandons absolument

« rien à la France ; nous avons d'autres négociations
« à suivre : elles nous absorbent assez, pour que nous
« préférerions rester dans la situation où nous nous trou-
« vons. »

Je n'ai rien répondu, parce que je ne sais pas si ef-
fectivement le Roi a demandé quelque nouvelle faveur
à la France ; mais le langage du général Goblet, qui
est venu sans aucune provocation de ma part, m'a sur-
pris, je ne le cache pas, d'autant que, peu de temps
auparavant, il m'avait dit qu'il espérait bien qu'on
maintiendrait le *statu quo*, assuré par la convention
de 1842.

AU MÊME.

Paris, jeudi, 20 février 1845.

Mon très-cher frère et excellent ami,

Pendant que la Chambre des Députés se livre au
débat des fonds secrets du ministère de l'Intérieur, je
viens de lire la longue dépêche que M. de Bois le
Comte a adressée à M. Guizot, par suite des communi-
cations *verbales* que nous lui avons faites, lui et moi, de
ce que vous m'aviez mandé sur son compte. Cette dé-
pêche est bien longue sans doute, mais elle m'a paru si
claire, si convaincante, que je m'empresse de vous l'en-
voyer ci-jointe, ayant la confiance que cette lecture
laissera dans votre esprit la même impression qu'elle
a faite sur le mien. Il me tardera de savoir s'il en est
ainsi. Croyez bien, au surplus, que jamais personne,
ni aucune puissance, ni à Berlin, ni ailleurs, n'a eu ni
ne peut avoir le moindre doute sur notre système po-
litique avec la Belgique. Nous y répudions toute es-
pèce d'ingérence intérieure, et personne ne pourrait
en témoigner mieux que vous, si aucun témoignage
pouvait être nécessaire à cet égard ; mais nous avons
adopté sur elle la devise de Napoléon sur la couronne
de fer :

« *Guai a qui la tocca!* »

Ou « *Gare à qui la touche!* »

parce que la puissance de la France sera toujours prête
à se déployer pour l'empêcher. Ainsi, peu importe que
les uns n'aient que cinq ou six mille hommes, et les
autres plus ou moins pour la menacer, puisque en dé-
finitive ce sera toujours avec nous qu'il faudra com-
pter sur cela.

Depuis que j'ai reçu votre lettre du 12 février, j'en
ai reçu une charmante de la reine Victoria, que m'a
apportée Winterhalter, avec sa délicieuse toile du
grand salon de Windsor, sur laquelle il y a déjà des
portraits charmants et des ressemblances frappantes.

Mais voilà une audience qui m'arrive avec des si-
gnatures, et pour ne pas manquer la poste j'en reste
là pour aujourd'hui, en vous embrassant de tout mon
cœur, ainsi que ma bonne Louise et vos chers enfants,

qu'il me tarde bien de revoir, et je suis pour la vie,
mon très-cher frère, votre bien dévoué frère et fidèle
ami.

LOUIS-PHILIPPE.

AU MÊME.

Paris, samedi 29 mars 1845.

Mon très-cher frère et excellent ami,

Je commence par vous remercier de votre bonne
lettre du 25, qui m'a fait grand plaisir ; et au milieu
de la presse où je vis, je vais tâcher d'y répondre.

Je crois que vos bons offices, relativement à la mi-
sion du duc de Broglie, ne peuvent, *quant à présent*,
s'appliquer qu'à des généralités. Nous ne songeons
qu'à mettre un éteignoir sur notre clameur nationale
contre le mode établi par les traités, qui autorise *the*
reciprocal right of search!... Il paraît qu'en Angle-
terre les *saints* eux-mêmes désirent un autre mode de
répression de la traite des nègres. Voilà la généralité
bien établie ; mais quel est le mode à y substituer ?
Voilà la question que nous adressons de bonne foi au
Gouvernement anglais, et c'est pour faire cette recher-
che que nous avons nommé le duc de Broglie et le doc-
teur Lushington, et ni l'un ni l'autre n'ayant encore
d'opinion sur la matière, ils ont demandé à entendre
les officiers des deux nations, qui ont commandé sur
les côtes d'Afrique. On en est là, et nous attendons les
avis ou les *schemes* qui sortiront de l'audition de ces
messieurs. On en entendra trois de chaque côté, et il
n'y en a encore que quatre de désignés. Du côté an-
glais, les capitaines Frotter et Denman ; du côté fran-
çais, les capitaines de Langle et Bouet, et le dernier,
loin d'offusquer, a été désiré par lord Aberdeen.

Quant à la session de nos Chambres, je crois que
les gros orages sont passés, et que le ministère la tra-
versera sans encombre ; mais là, comme chez vous,
outre beaucoup de passions, il y a des ignorances qui
exigent des concessions souvent fâcheuses ; trop heurtes
quand elles ne sont qu'absurdes ! Mais la diplomatie,
à de telles tribunes, est toujours un gros embarras, et
même un gros danger. Si vous avez lu le discours de
Guizot sur l'affaire belge, vous verrez qu'il eût été dif-
ficile de s'en mieux tirer, et je dois dire, dans mon
opinion, de s'en tirer aussi bien. Vous verrez par ce
qui se passe aujourd'hui sur le traité sarde, qu'il était
impossible de ne pas laisser à la Chambre la faculté
d'émettre son vote d'approbation ou de négation avant
une prolongation au-delà de l'expiration des traités ac-
tuels ; et encore a-t-il fallu exiger et obtenir de la Sar-
daigne une abréviation de deux années sur les six qui
avaient été stipulées. A présent, pour ce qui vous
concerne, l'état actuel est garanti jusqu'au 10 août 1846 ;
mais à présent, pour qu'il n'y ait pas d'interrup-

Dans l'opération du traité actuel, il faut que nous en ayons signé un nouveau dans le courant de cette année 1845, et que nous ayons obtenu le vote législatif qui en autorise l'exécution dans la session prochaine. Mon gouvernement y est tout disposé, et Guizot vous en écrira ou va vous en écrire immédiatement. C'est à vous à voir et à discuter, avec votre monde, le plus tôt possible (car le temps s'écoule bien vite, et nous n'en avons pas à perdre), ce que vous croirez devoir nous recommander et pouvoir nous accorder... (1)

LOUIS-PHILIPPE.

P. S. J'apprends avec plaisir, par la Reine, que vous êtes satisfait du discours de Guizot. Je vais le lui dire, et je suis sûr qu'il y sera très-sensible.

A S. M. LA REINE DES BELGES.

Neuilly, 12 mai 1845.

Ma chère bonne Louise, je n'ai pas pu te remercier plus tôt de ta bonne lettre du 4^{er} mai; tu remercieras bien aussi tes chers enfants; s'ils se font une fête de venir ici, moi je m'en fais une de les y avoir; mais la question, à présent, est de savoir *quand*; et, à cet égard, j'ai besoin de connaître un peu les intentions de ton excellent roi. Veut-il ou ne veut-il pas renouveler notre traité, ou enfin en arranger un avec nous? S'il ne le veut pas, alors l'époque de sa venue est indifférente, car, pour nous, il sera toujours le très-bien venu, en quelque moment qu'il arrive, et nous ne parlerons de traité qu'autant qu'il lui conviendrait à lui-même d'en parler. Il faut absolument ne pas oublier que, d'après le dernier vote de la Chambre, le traité actuel expire forcément le 16 juillet 1846, s'il n'a pas été renouvelé, ou si un nouveau traité n'a pas été conclu d'ici là. La session de nos Chambres durera jusqu'à la mi-juillet environ; mais comme les dernières semaines ne sont plus que de la *routine business*, le mois de juillet serait certainement l'époque la mieux choisie, et je dirais presque l'unique, pour mener à bien une négociation; car nos ministres se dispersent au 1^{er} d'août inévitablement, et particulièrement Guizot, qui, vu son état de santé, veut deux mois de repos; et je tiens autant que lui à ce qu'il les prenne, afin de l'avoir bien remis pour la session prochaine. Il ne faut pas se le dissimuler, ce qui n'aura pas été fait en juillet, sera bien plus difficile en octobre ou en novembre, et probablement impossible à cette époque déjà rapprochée de l'ouverture. Je sais bien qu'avec votre course en Angleterre, vous ne pouvez guère nous arriver que dans la dernière quinzaine de juillet; mais s'il entre dans les vues de ton roi de nouer la négociation, ne pourrait-il pas envoyer ici, pendant qu'il

(1) La copie s'arrête ici.

serait en Angleterre, soit Van Praët, qui est et sera toujours le meilleur en tout sens, soit, si Van Praët offusque vos chicaneurs, quelqu'un avec lui, ou enfin tels autres négociateurs; ce qui aurait peut-être l'avantage de dissimuler l'action du roi, dont on se montre toujours jaloux, et cependant de lui donner le temps d'arriver pour le *finishing stroke* dans la dernière quinzaine de juillet. Voilà toutes mes idées sur cela, ma chère amie, et tu les soumettras, vaillent que vaillent, à ton excellent roi, comme si je les lui avais écrites directement.

Quant à nos mouvements, ils sont d'abord subordonnés à ce qui conviendra à ton roi, dont nous ne voulons, à aucun prix, gêner, manquer ou abrégier la visite, ainsi que la tienne et celle de tes chers enfants. Nous les réglerons donc d'après ce que tu me manderas.

Second point. — *La gravitanze!!!* Les calculs de Clémentine la portent du 10 au 13 d'août, et je voudrais qu'elle se décidât à faire son affaire à Eu, où Moreau irait comme Évrat a été à Twickenham (*Orléans house*, on ne dit plus *Pocock*), et cela vaudrait mieux pour tout, d'abord parce que, très-probablement, nous pourrions y rester avec elle jusqu'au 1^{er} d'octobre (*or thereabouts*, car nous n'en sommes partis l'année dernière que le 24 d'octobre), tandis que si elle accouche ici, elle devra y rester seule de la famille; ensuite, je l'avoue, cet accouchement ici retardera mon départ pour Eu jusqu'à la fin d'août, et me privera de mes pauvres vacances pendant un mois, seul temps où on me laisse respirer. Je ne sais pas encore si cela me sera accordé, car on s'afflige des pratiques de Moreau. *Never mind!* Enfin si cela s'arrange, et que cela convint à toutes vos considérations et arrangements personnels et politiques, nous pourrions peut-être avoir votre bonne visite à Eu, et les logements s'y combineraient aisément. Vous auriez, le roi et vous, votre appartement ordinaire, et Clémentine serait dans une partie de ceux des ministres, où elle serait beaucoup mieux que dans ces cabinets au-dessus de moi, à Neuilly; vos enfants y seraient très-bien casés dans de nouvelles chambres charmantes que tu ne connais pas, quoiqu'elles fussent déjà terminées de construction pendant le séjour de notre chère petite reine (*god bless her majesty*), et ils auraient, si cela convenait, l'amusement des bains de mer au Tréport.

Au surplus, je le répète, tout ce qui conviendra le mieux est d'avance ratifié par moi. Si nous sommes à Neuilly quand vous viendrez, l'arrangement pour vous et vos chers enfants sera le même que la dernière fois. Vous ne serez pas mieux, à mon grand regret; vous serez de même avec le pavillon de Wurtemberg et le petit jardin des chers enfants, et nous y resterons de grand cœur et sans regret pour Eu, aussi longtemps et pour tout le temps que vous pourrez nous accorder.

Quant aux projets, ou plutôt aux mouvements de la reine Victoria, je vois bien que pour cette année *We are completely out of the question*, et quoique j'en éprouve un vif regret, je m'efforce de répéter à *tutti quanti*, et surtout à ceux toujours trop nombreux qui ont le détestable penchant de prendre tout en mauvaise part, que rien n'est plus naturel ni plus juste que cette visite à la famille de son époux, d'autant plus qu'elle a fait envers moi un acte aussi éclatant par cette visite au château d'Eu, avant même d'en faire une au roi de Prusse, qui pourtant lui en avait fait une à Londres. Je trouve donc tout cela très-juste et très-correct; et, outre mon regret personnel de ne pas la voir cette année, parce que j'aime beaucoup cette petite souveraine, et que j'espère que c'est réciproque, c'est que je suis certain qu'en nous voyant souvent, l'accord des deux gouvernements est consolidé, et qu'il faut se voir souvent pour extirper toutes ces petites graines de discordes qui se répandent et finissent toujours par germer quand on ne les arrache pas à temps. D'ailleurs, les dispositions ici s'améliorent de plus en plus; j'espère que notre arrangement sur la répression de la traite va se conclure et fera un grand effet en France. Ce moment eût été certainement favorable pour une visite, et il y aura sans doute désappointement de ce qu'elle n'a pas lieu; mais, d'un autre côté, il vaut peut-être mieux pour la position des ministres anglais chez eux, que cette visite n'ait pas lieu immédiatement, afin d'éviter cette accusation banale et même stupide d'être à notre remorque, comme on nous ac-

cuse, nous, d'être à la leur. Enfin, ce que je désire ardemment, c'est que tout s'arrange de manière à ce que nous puissions nous donner des *calls* réciproques, *on both sides of the channel*. Je crois, outre mon penchant et ma satisfaction personnelle, que c'est éminemment utile aux deux gouvernements et à la paix du monde; et à ce sujet je te dirai encore que j'ai été fâché qu'on ait dit au parlement que ces visites avaient été très-dispendieuses: car cela tend à les rendre plus difficiles et plus rares. Je voudrais même que pendant le séjour que tu vas faire auprès de cette excellente Victoria, tu puisses voir avec elle à ce qui diminuerait la dépense de ces visites. Nous pourrions établir qu'après nos deux visites, les présents d'étiquette et autres dépenses de ce genre ne seraient plus renouvelés; enfin, je voudrais que tu cherchasses avec elle tout ce qui pourrait rendre ces visites moins chères, et par conséquent plus faciles. N'oubliez pas aussi qu'en les rendant plus fréquentes, on les rend moins marquantes, et qu'ainsi on en atténue, si même on n'en efface, la couleur politique, sans cependant en perdre les heureuses conséquences.

Tout cela a coulé de ma plume en t'écrivant, ma bonne Louise; et c'est pourtant à ton bon roi que j'aurais dû l'écrire; mais c'est la même chose, et c'est à lui que je me recommande également en lui faisant toutes mes amitiés, en embrassant bien tendrement tes chers enfants, et toi aussi, ma bonne Louise, comme je t'aime du meilleur de mon cœur.

LOUIS-PHILIPPE.

MÉLANGES.

V.

SECRETARIAT DES COMMANDEMENTS DE S. A. R.
MONSIEUR LE PRINCE DE JOINVILLE.

A M. le baron Fain.

Neuilly, 17 juin 1847.

Mon cher baron,

L'évêque de Quimper a été plus exact et plus expéditif que celui de Nantes, et il vient de m'envoyer la traduction en langue bretonne du rescrit pontifical relatif à la chapelle de Careilh. Je vous adresse cette traduction ci-jointe, afin que vous la remettiez au Roi, qui m'en paraissait fort pressé il y a huit ou dix jours, et qui sans doute n'y pense plus aujourd'hui. Je vous transmets en même temps la lettre de l'évêque: il m'y parle d'une chose qui a bien peu d'importance, mais qui m'est tout à fait étrangère, et dont peut-être vous aurez eu quelque connaissance.

Il est décidé que nous n'irons pas vous rejoindre. Pour le plaisir que je trouverais personnellement à Eu, je m'en console sans beaucoup de peine; mais je

ne me console pas aussi aisément du froissement pénible que causera au Roi, aussi bien qu'à la Reine et à Madame Adélaïde, cette détermination de mon prince, que sa santé ne légitime pas, car il est vraiment très-bien. Son foie est malade, et réclame les soins les plus urgents et les plus sérieux; mais le fonds de sa santé, loin d'en être altéré comme il le devrait être, a l'apparence la plus satisfaisante. Vous le trouverez plutôt engraisé, quand vous le verrez vendredi prochain. Et c'est là ce qui rendra moins explicable à ses parents le parti qu'il a pris. J'en suis très-peiné.

La besogne de mes notices va gagner à cette vie de solitude. J'y travaille avec une assiduité sans charme, et pourtant sans mérite. Comment vous trouveriez-vous de ce séjour d'Eu, qui vous fait veiller un peu plus que de coutume, et vous en offre peu de dédommagement? Pas trop mal, je l'espère.

Mais en voilà assez pour votre temps et pour mes yeux. Bonjour et mille amitiés.

A. TROGNON.

REVUE RÉTROSPECTIVE

N° 35.

ON NE REÇOIT PAS D'ABONNEMENT. — CHAQUE NUMÉRO SE VEND SÉPARÉMENT. — PRIX : 50 CENT.

En payant six livraisons d'avance, on les recevra à domicile.

Paris. — PAULIN, éditeur, rue Richelieu, 60.

MORT DU DUC D'ORLÉANS (1).

I.

AU ROI.

Paris, ce 14 juillet 1842.

Sire,

Je me suis présenté hier à Neuilly, mais seulement pour y écrire mon nom et celui de mon frère, tous les deux dévoués à Votre Majesté et à son auguste maison. Le Roi ne recevait pas.

Que Dieu vous garde votre courage royal ! vous en avez besoin ; et nous aussi !

La perte est grande et douloureuse ; elle est vivement sentie ! mais les factions sont impitoyables. Empêchons-les d'en tirer parti.

Je serai toujours heureux de prouver au Roi qu'il peut compter sur moi, comme sur un fidèle ami, en tout temps et en toute occasion.

Nous avons prononcé ici, bien des fois, ma femme et moi, le nom de notre excellente Reine !... Que de vertu amèrement éprouvée, grand Dieu !

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-respectueux et fidèle serviteur.

DUPIN.

(1) Voir précédemment pages 241 et suiv.

AU ROI.

Port-en-Bessin, le 14 juillet 1842.

Sire,

J'apprécie trop l'étendue de la perte cruelle que vous venez de faire, pour pouvoir différer un instant à vous exprimer combien je m'associe à vos douleurs et à celles de votre auguste famille. Frappé comme vous l'êtes, Sire, dans l'un des objets les plus chers à vos royales affections, la France est vouée à un long deuil, en voyant si prématurément descendre dans la tombe un prince qui eût été le digne héritier de vos vertus, et dont les éminentes qualités et les talents militaires lui promettaient un règne glorieux et prospère.

Daignez croire, Sire, qu'il n'est point de Français qui partage plus complètement que je ne le fais, les amers sentiments auxquels vous condamne la tribulation que vient de vous départir la Providence.

Je suis avec respect, Sire, de Votre Majesté, le très-fidèle sujet.

LE MARÉCHAL MARQUIS DE GROUCHY.

A M. LE COMTE MOLÉ (1).

Neuilly, le dimanche 17 juillet 1842.

Monsieur le Comte,

Par la grandeur de la perte que fait le Roi, vous pouvez trop bien juger de sa douleur pour être étonné que Sa Majesté ne vous écrive pas elle-même. Elle en avait cependant le désir et l'intention au moment où votre lettre lui a été remise; mais les préoccupations et les soins pénibles l'ont entraînée. Sa Majesté veut au moins, monsieur le Comte, que vous sachiez combien elle est touchée de la part que vous avez prise à sa profonde affliction, et des sentiments que vous lui avez exprimés. Elle me charge de vous le dire, monsieur le Comte; elle vous le dirait elle-même, si étant à Paris, ou devant prochainement y revenir, vous vouliez bien vous présenter à Neuilly demain ou quelque autre jour, sur les huit heures du soir.

La Reine et madame la Princesse Adélaïde, à qui le Roi a fait lire votre lettre, se joignent à Sa Majesté pour vous en remercier.

Veuillez agréer, monsieur le Comte, l'hommage de ma haute considération et les assurances de mon respect.

Le Secrétaire du Cabinet.

CAMILLE FAÏN.

A M. LE BARON FAÏN.

Paris, dimanche 17 juillet 1842.

Monsieur le Baron,

Il m'eût été impossible de m'éloigner de Paris, même pour un jour, avant d'avoir eu la consolation de voir le Roi, la Reine et toute leur famille, et de leur exprimer moi-même tous les sentiments dont mon cœur est pénétré. Je profiterai donc demain, avec autant de reconnaissance que d'empressement, de la permission qui m'est donnée, et sur les huit heures du soir, comme vous voulez bien me l'indiquer.

Agrérez, monsieur le Baron, toutes les assurances de mes sentiments les plus distingués.

MOLÉ.

A M. LE BARON FAÏN.

Paris, samedi matin 16 juillet.

Mon cher ami, je vais m'occuper pieusement de l'acquisition de la petite maison où s'est accompli le malheur affreux qui nous désespère.

(1) Réponse à la lettre imprimée page 241.

J'aurais grand besoin de voir M. Lefranc, tecté; je te prie de me dire s'il est à Neuilly, et ce cas, de me l'envoyer. S'il n'est pas chez pourrait y mettre un mot qu'il trouverait à son de Dreux.

Tout à toi de cœur.

MONTALIVET.

AU MÊME.

Paris, 17 juillet, neuf heures et demie du soir.

Mon cher ami, j'ai vu à cinq heures et demie mentier et sa mère, propriétaires du terrain de reuse mémoire; tout est convenu entre nous conditions que le Roi connaît. Sa Majesté aura tout entier. Demain, à neuf heures un quart MM. Dentend et Rousseau, les deux notaires, signature du contrat.

Les gens du service de jeudi seront tous en

Tout à toi de cœur

MONTALIVET.

A M. LE COMTE DE MONTALIVET

19 juillet

Mon cher Comte,

Je t'envoie la liste des douze sujets choisis Reine pour les vitraux de la chapelle à ériger marqueras que le nom qui est le premier dans sée, celui de Ferdinand, ne figure pas sur cette c'est qu'il figure avant tous les autres, par la r tation de la statue couchée.

Sujets pour les douze vitraux de la chapelle

Saint Philippe, apôtre.

Saint Louis, roi.

Saint Henri, empereur.

Saint Charles Borromée.

Saint François d'Assise.

Saint Antoine de Padoue.

Saint Raphaël, archange (1).

Saint Clément, pape et martyr.

Sainte Amélie, reine.

Sainte Hélène, impératrice.]

Sainte Adélaïde, impératrice.

Sainte Rosalie, patronne de Palerme.

Mille amitiés.

C. FAÏN.

(1) A la place de saint Raphaël, archange, on dés Robert, évêque de Worms. (Note de M. Faïn.)

A M. LE BARON FAIN.

Paris, mardi matin 19 juillet.

cher ami, j'étais retiré dans ma chambre hier le bonne heure, et on a eu la sottise de ne pas quand ta lettre est arrivée. Je ne l'ai donc eue matin : sans cela, je t'aurais répondu immédia-

Hier, à six heures du soir, n'ayant pas reçu elles de notre acquisition, j'ai fait écrire à on, notaire du vendeur. Je t'envoie sa réponse ra la situation des choses. Dès que la signature e me sera connue, je te l'écrirai, ou j'irai l-an-moi-même au Roi. Je crois qu'il y a Conseil lui à Neuilly. Dis-moi à quelle heure il vaut que j'y aille. Est-ce de onze heures à midi,

Conseil, ou après, de quatre à six heures? De-le, si tu le peux, à madame Adélaïde. Voici, en-its, ma question : A quelle heure de la journée a soirée dois-je aller voir le Roi, pour que ma- puisse le distraire (hélas! si c'est possible), et commoder?

amitiés de cœur.

MONTALIVET.

A M. LE COMTE DE MONTALIVET.

Monsieur,

si pas trouvé le troisième vendeur chez lui; je- aissé un mot pour l'engager à venir signer ce- demain matin. S'il n'est pas dans mon cabinet- à neuf heures, je retournerai chez lui. Il n'est- tant que nous ne l'ayons pas trouvé : c'est un- ouvrier qui fête le lundi; j'aurai donc sa signa- main matin, je n'en doute pas.

Votre très-dévoûé serviteur.

TROYON.

A M. LE BARON FAIN.

Paris, deux heures et quart. Mardi.

cher ami, enfin j'ai pu terminer la pieuse né- n dont le Roi m'avait chargé. La dernière si- vient d'être reçue. Bien que je doive me ren- ssalement à Neuilly, je n'ai pas voulu attendre- l'annoncer, dans le cas où Sa Majesté t'en re- t.

à toi de cœur.

MONTALIVET.

A M. LE DUC DE POIX (1).

Neuilly, le 19 juillet 1842.

Monsieur le Duc,

ettre que vous avez écrite au Roi lui a été re- pponse à la lettre imprimée, page 241.

mise. Sa Majesté, sous le coup de l'affreux malheur qui l'a frappée, en est encore trop accablée pour vous répondre elle-même; mais elle me charge de vous dire, monsieur le Duc, combien elle a été touchée de la part que vous avez prise à sa profonde affliction, et des sentiments que vous lui avez témoignés dans une circonstance aussi douloureuse. La Reine et la famille Royale se joignent au Roi pour vous en remercier.

Veuillez agréer, monsieur le Duc, les assurances de ma haute considération.

Le Secrétaire du Cabinet du Roi.

C. FAIN.

AU ROI.

Abbaye d'Einsiedeln, le 24 juillet 1842.

Sire,

Permettez que d'humbles religieux viennent, du fond de la Suisse, vous exprimer aussi leur condoléance et la sincère douleur dont ils se sentent pénétrés à la vue de l'immense sacrifice que la divine Providence est venue imposer à votre cœur de père et de Roi, à cette auguste et admirable famille dont vous êtes le chef, et à toute cette belle France que Votre Majesté gouverne avec autant de force que de douceur.

C'est un devoir sacré que nous remplissons, Sire, devoir que nous impose la reconnaissance et un des plus touchants souvenirs dont notre abbaye puisse se glorifier de nos jours. Votre Majesté doit en être informée; ce sera, nous l'espérons, une consolation de plus pour elle. Un jour, ce fut le 6 juillet 1835, un jeune voyageur voulut bien voir notre maison et les particularités qu'elle renferme. Nous fûmes ravis de ses manières aimables, de sa dignité, des connaissances profondes qu'il nous révélait, des signes de foi dont il nous rendit témoins : circonstances que, depuis, nous n'avons cessé de répéter à ceux qui ont pu les apprécier. Une année après, S. A. R. monseigneur le duc d'Orléans nous adressait un précieux cadeau, accompagné d'une charmante lettre, écrite de sa main, en langue allemande, qui devait rappeler, à de pauvres religieux en extase, la visite de l'illustre jeune voyageur. Ce beau monument, Sire, digne de figurer dans une bibliothèque royale, nous rappelait sans cesse l'aimable prince dont nous fûmes jusqu'à ce jour les plus zélés panégyristes; depuis peu, hélas! nous n'osons le regarder que les larmes aux yeux, la douleur dans le cœur et la prière sur les lèvres.

Mais notre reconnaissance à la mémoire du prince serait bien stérile, si elle ne se bornait qu'à ces sentiments. Il lui faut une expression publique, et c'est un besoin de nos cœurs de la rendre aussi solennelle que possible. Nous avons destiné, dans cette intention, le 5 septembre prochain, jour mémorable qui commença cette belle

vie, qui devait être close avant qu'elle n'ait pu remplir de si brillantes destinées !... Ce jour, surtout, sera pour nous un jour de prières, de sacrifices, de bonnes œuvres, toutes consacrées au prince que nous avons eu le bonheur de voir, d'admirer et d'aimer ; elles plairont, nous osons l'espérer, sa cause devant Dieu, par l'entremise de la divine Marie, protectrice de la France. Puis, Sire, nos vœux monteront au ciel, plus ardents que jamais, pour supplier le souverain arbitre des destinées humaines de bénir et de prolonger à de longues années les précieux jours du Roi des Français, et d'accorder aux sublimes résignations de la Reine les ineffables consolations de la foi, qu'il n'appartient qu'à lui seul de faire goûter à son cœur de mère, après de si grandes et inexprimables douleurs dont il vient d'être inondé.

Veillez agréer, Sire, ces expressions, aussi simples que sincères, qu'osent vous présenter, avec tous les hommages dus à votre auguste personne, Sire, de Votre Majesté, les très-humbles serviteurs.

CÉLESTIN,
abbé princ. et ses religieux.

A M. LE BARON FAIN.

Aix-la-Chapelle, 26 juillet 1842.

Monsieur le Baron,

Un scrupule déplacé m'a privé de l'honneur de mettre directement aux pieds du Roi l'hommage de ma douleur, en apprenant la désespérante catastrophe qui a ravi S. A. R. le Prince royal à la France. Je pensais que, privé de fonctions actives, il ne m'appartenait pas d'écrire au Roi dans un si cruel et si solennel moment.

Je vois, par les journaux, que je me trompais, et quoique j'aie prié M. le ministre de la marine d'être l'interprète de mes sentiments près du Roi, je répare ma faute autant que possible en joignant ici une lettre pour Sa Majesté. Ayez la bonté de la remettre à sa destination, si vous pensez qu'elle soit encore opportune. Elle le sera toujours, si le Roi daigne mettre quelque prix à des sentiments d'admiration, d'amour, de reconnaissance et de dévouement qui ne s'épuiseront qu'avec la vie de votre affectionné serviteur.

BARON ROUSSIN.

P. S. — Une assez grave indisposition m'avait fait conseiller d'aller prendre les eaux d'Aix-la-Chapelle, et j'étais en route pour m'y rendre, quand j'ai appris le funeste événement ; mon mal s'est aggravé et ma famille a usé de son influence sur moi pour me retenir ; mais je suis bien mieux, et je serai à Paris le 5 ou le 6 août.

A. M. LE BARON FAIN.

Paris, 28 juillet 1842.

Monsieur le Baron,

M. le chevalier de Koss, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté danoise, est dans un grand embarras ; son souverain voyage en Jutland, sa souveraine est restée à Copenhague. Dès que cette princesse a appris l'horrible événement de la mort de Monseigneur le duc d'Orléans, elle a écrit une lettre autographe à la Reine. M. le chevalier de Koss, par respect pour les douleurs de notre Reine, n'ose pas solliciter une audience pour remettre la lettre dont il est chargé. Voici donc la lettre que le ministre des affaires étrangères me charge de vous remettre, et si Sa Majesté juge convenable de recevoir le ministre danois, elle donnera l'ordre de lui écrire. M. de Koss a-t-il bien fait ?

Vous savez, monsieur, quels sont tous mes sentiments pour vous.

FEUILLET DE CONCHES.

N. B. — Soyez assez bon pour me dire si le Roi juge convenable qu'il soit fait mention au *Moniteur* de la remise de cette lettre.

M. le baron de Kœnneritz a remis une lettre de la même nature à la Reine. Faut-il l'annoncer aussi au *Moniteur* ?

(De la main de la Reine.) — Je prie M. Fain de répondre que M. de Koss a très-bien fait d'envoyer la lettre, la Reine ne recevant personne, et étant fort touchée de cette marque d'intérêt de la Reine de Danemarck.

AU ROI.

Saint-Pétersbourg, le 18-30 juillet 1842.

Sire,

Au milieu de ce cri général de douleur qu'a excité partout le malheur affreux qui vient de frapper votre auguste famille et la France, me serait-il permis, à moi, étranger de nation, mais à qui rien de ce qui touche à la prospérité de ce beau pays ne saurait être indifférent, d'élever une faible voix jusqu'à Votre Majesté pour mêler mon affliction à de si justes et de si amers regrets, et déposer aux pieds de Votre Majesté mes respectueuses condoléances ? Le coup qui vous a frappé, Sire, a retenti dans bien des cœurs, et rien ne fait mieux l'éloge des vertus de monseigneur le prince royal que la consternation unanime causée par le malheureux accident qui l'a enlevé à son auguste famille. Pour moi, Sire, les bontés continuelles dont Son Altesse Royale m'avait honoré, les souvenirs de mon enfance passée avec lui sur les bancs du même collège, la part

illante qu'il a prise à la rentrée de ma femme en
e, toutes ces considérations me font ressentir plus
dément qu'à tout autre, cette perte cruelle, et
rviront d'excuse auprès de Votre Majesté, si je
rouvrir une blessure encore saignante.

DÉMIDOFF.

A M. LE BARON FAIN.

Saint-Pétersbourg, le 18-30 juillet 1842.

Monsieur le Baron,

trême bienveillance que vous m'avez montrée
érentes occasions, me fait espérer que vous vou-
ien vous charger de remettre en mains propres
s Majestés le Roi et la Reine, et à S. A. R. ma-
a duchesse d'Orléans, les trois lettres de condo-
que ma femme et moi prenons la liberté de leur
r à l'occasion de l'irréparable malheur qui vient
oper cette auguste famille dans ses affections, et
ice dans ses destinées.

l'espoir que vous vous acquitterez, monsieur
on, de la mission que j'ose confier à votre obli-
, et en vous priant de vouloir bien m'accuser la
on des lettres ci-incluses, je vous offre à l'avance
es remerciements et vous réitère ici l'assurance
sentiments les plus distingués.

DÉMIDOFF;

105, rue Saint-Dominique-Saint-Germain.

A M. LE COMTE DÉMIDOFF.

AOÛT 1842.

Monsieur le Comte.

e suis empressé de mettre sous les yeux du Roi,
e que vous lui avez écrite, à la nouvelle de l'af-
événement qui a jeté le deuil dans la famille

Sa Majesté, sans cesse occupée depuis ce fatal
it, de graves intérêts et de soins pénibles, me
de vous remercier, monsieur, des sentiments
us lui avez témoignés dans une circonstance
ouloureuse. Elle a été particulièrement touchée
venirs qui vous font prendre une part plus in-
t, pour ainsi dire, plus personnelle, à sa pro-
ffliction.

Illex agréer, monsieur le Comte, etc.

C. FAIN.

A M. LE MARÉCHAL COMTE GÉRARD.

Neuilly, 31 juillet 1842.

Mon cher Maréchal, si mon cœur déchiré pouvait
trouver quelque adoucissement au malheur qui m'ac-
cable, ce serait l'attitude de la garde nationale, de
l'armée et de la population dans la douloureuse jour-
née d'hier; j'aime à m'adresser à vous, mon cher Ma-
réchal, pour faire connaître à tous combien j'en
suis pénétré, vous que vos anciens sentiments pour
moi et pour le fils chéri que nous pleurons, avaient
amené sur le lieu même où ce terrible coup m'a
frappé.

Mon cher Maréchal, votre affectionné.

LOUIS-PHILIPPE.

AU ROI.

Jeandheurs.

Sire,

Brisé depuis six semaines par suite d'un accident
analogue à celui dont la France déplore aujourd'hui le
résultat, je ne puis aller porter au pied du trône mes
regrets personnels et profonds pour une perte irrépa-
rable et que je voudrais racheter au prix le plus cher;
mais j'ose espérer que Votre Majesté accueillera ici
l'hommage de ma douleur et de celle de ma famille.

J'ai l'honneur d'être, de Votre Majesté, Sire, le très-
dévoué et fidèle sujet.

MARÉCHAL DUC DE REGGIO.

A M. FONTAINE, ARCHITECTE DU ROI.

Paris, ce 27 octobre 1842.

Monsieur,

Je ne puis mettre aucun prix à la cession du terrain
dont je suis propriétaire.

J'en attacherai un très-réal à pouvoir l'offrir res-
pectueusement à Leurs Majestés à titre d'hommage de
piété, pour le joindre au monument religieux destiné
à perpétuer un souvenir si douloureux.

Le terrain est donc à la disposition de Leurs Ma-
jestés.

Je serai à vous tous les matins, de midi à deux heu-
res.

J'ai l'honneur d'être, avec des sentiments très-dis-
tingués, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant
serviteur.

D'ALIGRE.

ÉVÉNEMENTS DES 12 ET 13 MAI 1839 (1).

II.

FAITS PARTICULIERS A CHAQUE COMMANDEMENT.

Lieutenant général Darriule, commandant de place.

M. le lieutenant général commandant la place, bien que n'ayant pas le commandement des troupes embri-gadées, ayant constamment concouru à assurer l'exécution de toutes les dispositions prises soit par les officiers de son état-major, soit en se portant de sa personne sur les points occupés par les insurgés, signale dans son rapport les faits suivants, qui établissent que toutes les portions de corps s'étaient mises également en mesure de repousser toute agression.

Les Sous-Officiers Vétérans, renfermés dans leur caserne, s'étaient préparés à la défense et s'éclairaient par des patrouilles.

Le Train des Equipages, à Bercy, placé sous les ordres du capitaine Lavertu, avait organisé tous ses moyens de défense, en envoyant chercher des munitions à Vincennes, en se mettant en rapport avec la garde nationale de Bercy, et en communication par des reconnaissances avec les troupes stationnées à l'hôtel de ville. Il tenait en même temps ses chevaux et ses hommes prêts à marcher au premier ordre.

Sur la demande de cet officier, le bataillon provisoire des Chasseurs envoyait un détachement de trente hommes au magasin à fourrages pour assurer sa conservation.

La Gendarmerie de la Seine, casernée aux Francs-Bourgeois, secourait la mairie du VII^e Arrondissement, en attendant l'arrivée des troupes de ligne.

La Garde Municipale, abandonnée dans le commencement à ses propres forces, combattait seule et partout, en déployant constamment un courage et une intelligence au-dessus de tout éloge.

Le 12, vers huit heures du soir, le lieutenant général commandant la place, informé qu'une barricade s'élevait à l'entrée de la rue du Roule, s'y rend d'après les ordres du lieutenant général commandant la 1^{re} division, conduisant deux compagnies d'élite du 15^e de ligne, et, renversant cet obstacle, qui dans ce moment se trouvait sans défenseurs; il arrive rue de l'Arbre-Sec, et gagnant le marché des Innocents, débouche

(1) Voir la première partie de ce Rapport, pages 372 et suivantes.

dans la rue Saint-Denis, près de l'église Saint-Leu, où se trouvait une compagnie du 14^e de ligne, qui, dans l'obscurité, ne reconnaissant pas d'abord les troupes, envoie quelques coups de fusil, qui n'ont d'ailleurs aucune conséquence fâcheuse.

Remontant jusqu'à la porte Saint-Denis, en détruisant les barricades abandonnées qu'il rencontre devant lui, M. le lieutenant général Darriule rentre à l'état-major à dix heures et demie.

Dans la matinée du 13, aussitôt que le lieutenant général Darriule est informé que le désordre semble renaître, il expédie des officiers aux différents corps de troupe, avec ordre de reprendre leur position de la veille.

Enfin le soir, vers sept heures, le lieutenant général Darriule, à la tête d'une colonne de garde nationale d'infanterie et de sapeurs, parcourt toutes les rues où les factieux s'étaient montrés, communique avec les généraux commandant les troupes, et rentre à l'état-major général à dix heures du soir, annonçant que la tranquillité est complète.

Cet officier général termine son rapport en signalant le zèle et le dévouement de tous les instants, dont ont fait preuve dans cette circonstance les officiers de son état-major, constamment employés à mettre les troupes en mouvement, à les conduire, à faire des reconnaissances, à porter des ordres, avec une ardeur qui ne s'est pas démentie un seul instant.

Il fait remarquer avec raison que ces missions ne sont ni les moins difficiles ni les moins périlleuses. Enfin, il termine en disant qu'il ne pourrait citer personne sans injustice, tous ayant également bien fait.

Lieutenant général Trézel commandant à l'hôtel de ville.

M. le lieutenant général Trézel est arrivé à l'hôtel de ville à cinq heures.

A six heures, le maire du VII^e Arrondissement lui ayant fait connaître qu'il avait des inquiétudes pour la sûreté des armes déposées à la Mairie, il ordonne à un détachement de partir avec une voiture, de se rendre sur ce point, de faire charger les armes sur cette voiture, et fait ainsi transporter cent cinquante fusils à la Préfecture de Police.

Prévenu à neuf heures par un sieur Poirier, garçon de magasin, demeurant rue des Marais-Saint-Germain,

n° 6, qu'un rassemblement d'émeutiers armés s'est installé rue Sainte-Avoye et vers la Rotonde du Temple, il ordonne au capitaine Terreville, du 55^e, de marcher sur ces points avec sa compagnie. Cet officier, guidé par le jeune Poirier, qui dans cette occasion a fait preuve de résolution et de dévouement, s'avance vers ce rassemblement, et trouve en effet plusieurs hommes chez un marchand de vin, qui le couchent en joue et l'auraient inmanquablement tué, si leurs fusils n'avaient point raté deux fois de suite. Quatre de ces hommes sont arrêtés les armes à la main et déposés à la mairie du VII^e Arrondissement, à la disposition de M. le commissaire de police Loyaux.

Le lieutenant général Trézel appelle tout l'intérêt du Gouvernement sur le sieur Poirier, qui s'est offert spontanément pour diriger la troupe sur les points occupés par les groupes d'insurgés, et qui eût été infailliblement tué comme le capitaine, si les armes n'eussent pas raté. Il se loue beaucoup des rapports pleins d'obligeance qu'il a eus avec M. le Préfet de la Seine. Il désigne également M. Vassal, commissaire de police du quartier de l'hôtel de ville, comme s'étant fait remarquer par une grande activité et une entente parfaite de ses fonctions. Enfin, il déclare qu'il n'a eu qu'à se louer du zèle des troupes et de leurs chefs, dans lesquels il a constamment trouvé un concours des plus louables.

Le général Trézel ayant repris de nouveau son commandement le 15, vers onze heures du matin, s'établit avec les troupes sous ses ordres; il prend les mêmes dispositions que la veille, faisant successivement évacuer par la population la place de l'hôtel de ville, maintenant toutefois la circulation sur le quai, et supprimant celle sur le pont d'Arcole.

Quelques tentatives sont faites par les factieux pour exciter la population contre les patrouilles de la garde nationale et de la troupe de ligne, chargées de parcourir les rues étroites et sinuuses qui avoisinent ce quartier; et, par suite, une vingtaine d'individus sont arrêtés et conduits à la Préfecture.

Un poste du 18^e léger, placé chez un marchand de vin, au coin des rues des Arcis et Jean-Pain-Mollet, a trouvé, cachée dans un poêle une grande quantité de cartouches faites avec de la poudre de chasse.

Par les soins attentifs de M. le Préfet de la Seine, les troupes placées sur ce point reçurent à six heures du soir une demi-ration de pain et une de vin, puis, à neuf heures, du vin pour leur bivouac. Plus tard, arrivèrent, par les soins de l'administration militaire, les fourgons de vivres de réserve destinés à ces mêmes troupes.

Le lieutenant général Trézel fait connaître qu'en rentrant chez lui ils'est aperçu que le bout d'un poinçon d'acier avait été enfoncé dans le quartier gauche de sa selle, l'avait percé de part en part, et s'y était

brisé sur la boucle de l'étrivière. Il suppose que ce coup a pu être porté lorsque, traversant la foule sur les quais, il se rendait le matin à l'hôtel de ville.

Lieutenant général Bugeaud, commandant les brigades Lascours et Rumigny.

Le lieutenant général Bugeaud transmet au lieutenant général commandant la 1^{re} division militaire les rapports de MM. les généraux Lascours et Rumigny; il en confirme le contenu.

Brigade Lascours à la porte Saint-Denis.

Le général Lascours s'étant rendu sur le boulevard Saint-Denis, y trouva le 9^e de ligne, un bataillon du 28^e, commandé par le colonel, et qui était établi à la porte Saint-Martin, occupant en outre la mairie du VI^e Arrondissement, aux environs de laquelle il avait déjà enlevé plusieurs barricades élevées dans les rues Grenétat et Guérin-Boisseau. (Ces faits se trouveront détaillés dans le rapport de M. le général Rumigny.)

Vers sept heures et demie, ces détachements tirailèrent rue Saint-Denis contre des insurgés retranchés contre des barricades élevées à la hauteur de la rue Mauconseil, pendant que d'autres tiraient des fenêtres de plusieurs maisons voisines.

Le général Lascours, voulant faire cesser promptement cet échange de coups de fusil, fait appeler un bataillon du 14^e de ligne, avec un détachement de la 6^e légion de la garde nationale, commandé par le chef de bataillon Legrand, et se porte rapidement sur ces barricades. En même temps, le colonel du 55^e de ligne, qui avait été dirigé du Carrousel avec quatre compagnies d'élite de son régiment, sur le marché des Innocents, attaquait à revers les barricades, qui furent enlevées facilement par ces attaques simultanées. C'est là que le colonel Ballon, du 55^e, a été blessé, ainsi que plusieurs sous-officiers et soldats de son régiment; qu'un officier du 7^e de ligne, M. Jonquoy, a été tué; que le lieutenant-colonel du 55^e a eu son cheval blessé, et qu'enfin un certain nombre d'insurgés a été tué ou blessé, et que plusieurs ont été faits prisonniers.

Ces barricades franchies et détruites, le général Lascours pousse jusqu'à la place du Châtelet pour se mettre en communication avec l'hôtel de ville. Il établit le colonel du 14^e de ligne, avec un bataillon, au marché des Innocents, avec ordre de faire reconnaître les environs de sa position. Il savait que des barricades étaient élevées à la pointe Saint-Eustache et sur plusieurs points des halles. Ce colonel les fait successivement enlever. A neuf heures et demie du soir, tout étant terminé dans ces quartiers, le général retourne au boulevard Saint-Denis, d'où, pendant la nuit, il fait partir de fortes reconnaissances pour se tenir en rapport avec l'hôtel de ville, le marché des Innocents, et observer ainsi toute cette portion de la capitale, com-

prise entre les rues Saint-Martin, Montmartre et le boulevard. Des insurgés furent arrêtés, pendant la nuit, sur divers points.

Le 13, à la pointe du jour, il va lui-même reconnaître les positions de la mairie du VI^e Arrondissement, du marché des Innocents et de la place du Châtelet.

Cet officier général se plaît à dire qu'il ne saurait rendre un trop bon témoignage de la conduite des troupes qui ont agi sous ses yeux. Il cite particulièrement M. le colonel Ballon, du 53^e, qui a donné de nouvelles preuves de son courage et de son dévouement, et le colonel Rachis, du 14^e. Il se plaît également à rendre justice à M. Marcel, colonel du 15^e, au chef de bataillon Léon, du 14^e, occupant, le premier, le marché des Innocents, le second, la pointe Saint-Eustache, et qui avaient pris d'excellentes dispositions. Il fait connaître également que M. Delarche, lieutenant-colonel du 14^e, auquel il avait accordé une permission et qui devait partir le dimanche, ayant su qu'il y avait de l'agitation dans Paris, a renoncé à en jouir, et s'est trouvé des premiers à son poste. Les chefs de corps lui ont désigné comme s'étant distingués, dans le 14^e de ligne, MM. Jollivet, adjudant-major, les capitaines Levreux et Leroy, le capitaine d'état-major Ulrich, et le chirurgien-major Cazeneuve. Dans le 53^e, MM. le chef de bataillon Olivet, le capitaine de grenadiers Guillaume, le sous-lieutenant Porret, Robinet, tambour-major, Fabry, Zette et Vinet, sergents; Perrin, fourrier; les grenadiers Piedfer, Cognasselle et Garnier; le voltigeur Lhéral, presque tous blessés. Le sieur Fabry, ancien militaire décoré, a reçu une blessure qui laisse peu d'espoir de le conserver au corps. Dans le 15^e de ligne, le sergent Perrault qui, avec un détachement de quinze hommes, a concouru, avec un détachement de la 3^e légion, à l'enlèvement d'une barricade. Dans le 7^e de ligne, les nommés Magny, Bian et Charles, grenadiers; Seydert, tambour. Le général Lascours signale M. le capitaine de Bouglon, son aide de camp, pour s'être conduit avec distinction à l'attaque et à l'enlèvement des barricades.

Le général ne signale aucun fait pour la journée du 13 au 14.

Brigade Rumigny à la place de la Bastille.

Le général Rumigny s'est transporté à la caserne du 9^e de ligne, dès qu'il a eu connaissance du désordre qui se manifestait, a fait charger les armes, a dirigé chacun des bataillons du régiment sur les points assignés par l'ordre de la place, et est allé prendre position à la place de la Bastille, où était déjà arrivé le 28^e, qui s'était mis en marche sur la réquisition du commissaire de police du quartier Saint-Martin.

Le 4^e de hussards vint peu de temps après l'y rejoindre. Informé vers huit heures que des barricades

se formaient dans la rue de l'Oseille, il y envoya 130 hommes du 21^e, sous le commandement du chef de bataillon Templier. Ces barricades sont enlevées avec résolution et promptitude. La plus forte était au coin de la rue Planche-Mibray. Dans cette action le chef de bataillon Templier a été blessé d'une violente contusion à la poitrine; un sergent-major à la cuisse; un sergent de voltigeurs tué; un fourrier blessé de trois coups de feu; trois grenadiers blessés, deux voltigeurs tués, six fusiliers blessés: total trois tués et douze blessés.

Indépendamment de ce nombre, le 21^e a à regretter la perte de M. Drouineau, lieutenant, tué étant de garde au poste du Palais de Justice. Le fils du commandant Templier se trouve au nombre des blessés.

Sur la réquisition du commissaire de police, annonçant que la mairie de la rue Saint-Martin était sérieusement menacée, une section de grenadiers est envoyée par le commandant Gauchet, du côté de la rue Grénétat, où venait de se former une barricade. Elle est enlevée au pas de course et plusieurs insurgés y sont tués ou blessés. Un peloton de la garde municipale, se joignant à cette section, poursuit les autres insurgés qui fuyaient en faisant feu.

Deux autres compagnies étaient envoyées en même temps dans la rue Guérin-Boisseau, où elles enlevaient une seconde barricade. Le 28^e a eu deux blessés dans ces deux rencontres.

Le général Rumigny cite comme s'étant fait remarquer dans le 21^e, MM. le chef de bataillon Templier, le capitaine de grenadiers Archias, le sous-lieutenant Chavannes de Chastel, commandant la section d'avant-garde des voltigeurs, le fourrier de grenadiers Sirlot, qui, blessé de trois coups de feu, n'a pas voulu quitter sa compagnie et disait bravement à son capitaine, à chaque balle qu'il recevait: Capitaine, UNE! DEUX! TROIS! La deuxième de ces balles lui traversa le bras et l'épaule.

Dans le 28^e, MM. le capitaine Brady, le sous-lieutenant Le Maïgat, le lieutenant Delon.

Le 9^e de ligne n'a point été engagé.

Le général Rumigny rend hommage à la conduite de toutes les troupes sous ses ordres, qui ont dans cette occasion rempli toutes parfaitement leur devoir.

Pendant la journée du 13, l'ordre n'a pas été sérieusement troublé dans le faubourg Saint-Antoine, bien que des barricades aient été commencées dans la rue de Charonne. Ces tentatives ont été déjouées par le concours de quelques habitants qui soutenaient les troupes et les nombreuses patrouilles qui ont constamment parcouru ce quartier dans tous les sens.

Le 2^e bataillon du 28^e, sous les ordres du lieutenant-colonel Lebas, a eu un léger engagement au coin de la rue du Temple et de la rue des Vieilles-Audriettes. Il a échangé quelques coups de fusil avec les insurgés qui ont eu deux hommes tués ou blessés. Le colonel

signale de nouveau le capitaine de grenadiers Brady qui a continué à montrer une vigueur et une énergie rares ; il signale également la conduite vigoureuse du chef de bataillon Ferrière.

Les 7^e et 9^e de ligne n'ont point été engagés dans cette journée, et ont été employés exclusivement à des patrouilles et des reconnaissances.

Le général Rumigny recommande spécialement à la bienveillance du ministre le sergent de grenadiers au 21^e, Haiman, vieux soldat de 28 ans de service, nommé chevalier de la légion d'Honneur, pour sa bravoure lors de l'insurrection de Lyon. Ce brave sous-officier s'est exposé pendant ces deux jours aux plus grands dangers, en arrêtant plusieurs insurgés.

Cet officier général le désigne enfin comme un sous-officier modèle.

Faits particuliers.

Général Duchand. — A trois heures et demie, le 12, le poste du Palais de Justice avait été enlevé, et l'officier qui le commandait odieusement assassiné ; les insurgés, chassés par un détachement de la garde municipale, avaient repassé sur la rive droite, se dirigeant vers la Grève. Une vive fusillade s'était engagée entre eux et la garde municipale. En ce moment, le général d'artillerie Duchand, passant fortuitement dans ce quartier, profite de ce qu'il est reconnu par l'officier commandant le détachement de la Garde Municipale, se jette sur le cheval d'un garde qui venait d'être blessé, et s'élançe à la tête des gardes à pied et à cheval vers la place de Grève, enlève et détruit la barricade de l'hôtel de ville. Dans cet engagement, un factieux reste sur la place ; plusieurs avaient été emportés. Le général évalue à cent hommes, à peu près, armés ou non armés, le nombre des insurgés. La vigueur avec laquelle il les avait poursuivis les avait dispersés dans toutes les directions. Le général Duchand rend un éclatant hommage à la résolution, au sang-froid et à la modération des gardes municipaux et de leur brave officier. Il signale surtout le maréchal-des-logis à pied Germain, dont le zèle intrépide l'a frappé.

Dès le commencement des troubles, beaucoup d'habitants de toutes les classes se sont empressés de donner à l'autorité militaire des renseignements sur la marche des événements. Des militaires de tous grades, la plupart en congé, ou du moins étrangers à la garnison de Paris, se sont mis avec le plus louable empressement à la disposition de l'autorité militaire. Le lieutenant-général commandant la première division, regarde comme un devoir de donner l'état nominatif de ceux qui se sont fait inscrire. Il en est beaucoup qui ne l'ont point fait et il a le regret de ne pouvoir les signaler.

Le général comte Durocheret fait connaître, d'après un rapport de M. Tisserand, lieutenant de la Garde Municipale, le fait suivant : le nommé Rigaud, tambour-

maître au 55^e, se trouvait à la mairie du sixième arrondissement, rue Saint-Martin, au moment où les insurgés se disposaient à attaquer ; il demande une arme, se joint au détachement de la Garde Municipale et est toujours des premiers à s'élançe sur les barricades des rues aux Ours, Grénétat et Bourg-Labbé.

Le lieutenant-général commandant la première division militaire est heureux d'avoir à ajouter son témoignage à celui de MM. les officiers-généraux sur l'excellent esprit dont les troupes de toutes armes ont fait preuve. Leur zèle, leur calme, leur énergie sont au-dessus de tout éloge. Sur tous les points l'harmonie la plus parfaite a existé entre les troupes et la garde nationale. Il n'y avait de rivalité que dans les efforts qui avaient pour objet la répression des désordres et la dispersion des malfaiteurs.

Le lieutenant-général s'est fait un devoir de signaler les officiers, sous-officiers et soldats qui lui ont été désignés comme s'étant fait remarquer par leur énergie dans l'accomplissement d'un pénible devoir. Il a mentionné les témoignages honorables rendus par MM. les généraux au dévouement et à la manière de servir de leurs officiers d'état-major. Il n'a pas eu moins à se louer de ceux qui composent l'état-major général. Ils ont parfaitement répondu à sa confiance, et lui ont prouvé qu'à une parfaite aptitude à leurs fonctions, autant variées qu'importantes, ils joignaient le zèle et l'activité qui rendent faciles les missions les plus délicates et en assurent le succès.

Le lieutenant-général croit devoir terminer ce rapport par le relevé général des pertes éprouvées par les troupes pendant les deux journées des 12 et 13.

	TUÉS.		BLESSÉS.	
	Officiers.	Troupe.	Officiers.	Trop e.
7 ^e de ligne	1	»	—	5
21 ^e id.	1	6	—	18
28 ^e id.	»	5	—	8
55 ^e id.	»	»	—	5
7 ^e Dragons	»	»	—	1
10 ^e id.	»	»	—	2
Garde Municipale.	»	4	—	20
	2	15	5	57
	15		62	

Officiers tués.

MM. Drouineau, lieutenant au 21^e de ligne.
Jonquoi, sous-lieutenant au 7^e id.

Officiers blessés.

MM. Ballon, colonel du 55^e de ligne.
Templier, chef de bataillon au 21^e id.
Post, lieutenant de la Garde Municipale.
Tisserand, id.
Leblond, id.

Au quartier général de la 1^{re} division militaire, le 17 mai 1839.

*Le lieutenant général, pair de France,
commandant la 1^{re} division militaire.*

PAJOL.

LETTRES DE LOUIS-PHILIPPE A S. M. LE ROI DES BELGES ⁽¹⁾.

III.

A S. M. LE ROI DES BELGES.

Aux Tuileries, jeudi 12 juin 1845.

Mon très-cher frère et excellent ami,

C'est sur la table du Conseil qui vient de finir, que je répons à votre bonne lettre du 9 qui m'a fait grand plaisir, en me donnant la douce espérance de vous posséder ici au mois de juillet. Je viens de m'assurer avec mes ministres de leurs projets d'absence, afin de vous donner exactement les chances pour traiter avec eux.

Guizot vous a déjà demandé Van Praet pour le 25 juin: il est probable que la Chambre des Députés finira le 28 juin et celle des Pairs quinze jours après. Aucun ministre ne bougera jusqu'au 15 juillet. C'est donc entre le 25 juin et le 15 juillet, qu'il faut bâcler notre affaire, ou la voir remise à l'automne, époque que je crois défavorable, quoique quelques personnes semblent en douter. Je crains que ce ne soit l'opinion de faux frères qui se consoleraient que l'affaire manquât. Quoi qu'il en soit, Duchâtel partira avec vélocité, dès que la Chambre des Députés aura fini, et s'en ira à Eins, jusqu'à la fin de juillet, et alors Guizot qui restera ici le mois de juillet, partira pour au moins six semaines. Mais il sera ici, si vous pouvez nous arriver, vers le 15 juillet. Cependant, il faudrait toujours que Van Praet pût avoir fini pour le 15, car les deux ministres dont il aura le plus de besoin (Cunin et Lavache-Laplagne) partiront du 15 au 20 juillet, l'un pour Vichy, l'autre pour Contrexeville. Guizot ne pourrait rien conclure sans eux. Ils désirent que l'arrivée de Van Praet ici soit annoncée dans vos gazettes, sans ostentation de mission.

Avec ces données, mon cher frère, vous pouvez régler votre bonne visite comme vous l'entendrez: pour nous, elle nous sera chère et précieuse partout, à Neuilly, à Saint-Cloud, à Eu. Vos chers enfants trouveront un jardin, et leur vieux grand-père n'aura d'autre désir, que de vous garder ainsi qu'eux, le plus longtemps qu'il pourra.

Quant à notre excellente Victoria *regina*, je crois que ses projets sont très-arrêtés, qu'elle va à Bruxelles, à Stolzenfeld et à Cobourg, d'où elle reviendra le plus

rapidement qu'elle pourra, de manière à n'être mois hors de son royaume. Il ne faut pas la prévenir ici. Tout ce que je crains, c'est qu'elle trouve trop exigeant, tandis qu'au contraire j'en suis non-seulement pleinement satisfait, et même vivement et surtout attaché à elle de cœur et d'âme. D'ailleurs, je ne trouverais rien de si déraisonnable si injuste, que de ne pas comprendre combien la course à Cobourg est naturelle, et combien elle lui est agréable. Mes craintes à cet égard n'ont d'autre cause que celle de la manière aigre, de la stupidité, dont je ne suis que trop habitué à voir dire les choses chez moi, quand on ne saisit pas pour les leur faire prendre dans le vrai sens. Cela, je craignais que d'autres n'en profitassent pour faire que ces apparitions abruptes et inattendues donnassent au voyage de la Reine une couleur que que nul ne sait mieux que moi qu'il n'a pas.

C'était pour éviter cet inconvénient que j'ai pensé au crochet de Compiègne *sans Paris*, par lequel j'y voyais à tout hasard un contre-poids à tout ce que nous n'en parlons plus. Cela n'a pas pris, et si on y avait tenu, cela aurait l'air d'exigence, de déliance, ce qui est, j'ose le dire, mes antipodes. Arrangez vos affaires pour l'année prochaine, et *wind and weather permitting, i trust i will have my interview* avec cette petite Majesté que j'aime beaucoup.

Dans un sens, elle trouvera des embellissements, mais ils ne seront pas terminés cette année à Versailles.

A présent, faites-moi part de vos idées et précisez tous les points; le reste de ma réponse viendra plus tard. Salvandy est venu me prendre tout mon temps et il ne m'en reste plus que pour vous embrasser de ma bonne Louise et vos chers enfants, de leur part de mon cœur, et pour me dire, etc.

LOUIS-PHILIPPE

AU MÊME.

Neuilly, samedi 14 juin 1845.

Mon très-cher frère et excellent ami,

Je n'ai pas pu vous écrire hier, comme je me le proposais, parce que j'ai écrit à Nemours pour répondre à ce que Victoria et Albert lui avaient dit sur la

(1) Voir les quatre premiers articles, pages 327, 347, 359, et 379.

« si bonne affaire pour nous, au sujet de notre entrevue. La Reine me dit l'avoir mandé à Louise, et je ne répète donc pas. Assurément, j'aurais été bien heureux que cette entrevue pût avoir lieu ; et je me serais reté de grand cœur à tout ce qui aurait pu la faciliter ; mais je n'aurais voulu pour rien au monde les exposer à des embarras quelconques pour arriver à cette satisfaction, et par conséquent je me résigne, à mon grand regret, à la remise à l'année prochaine, espérant bien alors que rien ne surviendra pour la déranger. Je regrette d'autant plus qu'une simple entrevue n'importe où, n'ait pas eu lieu cette année, qu'elle aurait été une garantie certaine contre l'effet de tout ce qu'on pourra faire d'ici là pour envenimer les esprits, et gêner la disposition actuelle, qui est bonne jusqu'à m'étonner. La Chambre des Députés, de son côté, est convenue que l'Angleterre ait fait avec nous une convention aussi satisfaisante, et elle en est enchantée, et, malgré l'accompagnement obligé du *bombast*, ils ont très-pacifiquement au moins dans leurs desirs.

Je veux aussi vous demander si le résultat de vos élections ne décourage pas notre ami Van Praet ; j'espère et je désire bien vivement que cela ne soit pas. Il est presque certain que la Chambre des Députés aura fini le samedi 28, car ils sont très-pressés de s'en aller ; n'arrivant le 25, ce sera le moment de commencer *à quiet way*, et je serai bien content si cela peut être terminé le 15 juillet, à notre commune satisfaction. Si vous réalisez votre bonne intention de nous arriver dans la dernière quinzaine de juillet, et toujours le plus tôt sera le mieux, nous resterons à Neuilly, d'abord pour tout le temps que vous pourrez nous accorder, et ensuite en tout cas jusqu'à quelques jours après les couches de Clémentine, qui sont calculées pour la première quinzaine d'août, quoique je me flatte qu'elles auront lieu avant.

Je regrette vivement que les arrangements du camp de Bordeaux (Saint-Médard) ne permettent pas à Nemours et à Victoire de profiter de l'intention si aimable d'Albert et de Victoria d'aller à Cobourg. Cela m'aurait convenu sous tous les rapports politiques et aussi comme une manière de célébrer et de cimenter l'union de nos deux familles. Je vous prie de leur bien dire de ma part et à tous vos bons parents.

Quant à l'Espagne, il faudrait de longs détails pour vous développer ma manière d'envisager la situation de ce malheureux pays. La position de la reine Christine a été décolorée d'une manière qui m'afflige et qui m'inquiète. J'ignore encore l'effet de l'abdication de Don Carlos et du manifeste de son fils (1). Tout cela ne se développera bien entre nous qu'en causant. Les reines sont à Barcelone pour six semaines ; cela nous donnera du temps. Mais voilà Fain qui me demande

ma lettre pour la poste ; je n'ai plus que le temps de vous embrasser ainsi que ma bonne Louise et vos chers enfants, et de me dire pour la vie, mon très-cher frère, votre bien dévoué frère, beau-père et fidèle ami.

LOUIS-PHILIPPE.

P. S. — J'apprends à l'instant qu'il n'y a point eu d'opposition à la loi du traité (*slava trade repression*) dans les bureaux, et les neuf membres de la commission sont tous favorables.

AU MÊME.

Saint-Cloud, dimanche 14 décembre 1845.

Mon très-cher frère et excellent ami,

Je veux d'abord vous offrir mes bons souhaits à l'occasion de votre jour de naissance ; vous savez que ceux que je forme pour vous sont de tous les jours et qu'ils me sont inspirés par l'affection la plus vive et l'amitié la plus sincère.

J'ai aussi à me féliciter avec vous de la conclusion de notre convention et de la signature d'hier. C'est une bonne affaire, et il était temps d'en finir ; mais à présent qu'elle est signée, il importe plus encore de cesser la complainte des petites choses et de défendre rondement son acte. Je connais un peu tout notre monde ; c'est à la fois le meilleur moyen d'étouffer les critiques et de se préparer un meilleur avenir, en étouffant ces irritations et ces aigreurs qui, quoique souvent factices, sont toujours le grand levier des adversaires, et le moyen dont ils se servent pour tout entraver et amener des ruptures qui sont toujours leur but.

Nous en faisons une cruelle expérience en Angleterre par les déplorables dissidences qui ont eu lieu dans le Cabinet sur ces malheureuses *corn laws*, et dans ma manière de voir, quels qu'eussent pu être les inconvénients des concessions mutuelles qu'il eût fallu se faire pour éviter la crise d'une dissolution du Cabinet, ils seraient moindres que ceux que cette cruelle mesure doit occasionner. Je sais trop bien ce que sont les crises ministérielles, n'importe où, pour ne pas être profondément affligé de celle-ci, sous tous les rapports, et d'abord pour vos si bons et si précieux neveu et nièce, en qui pourtant git mon espoir, pour en prévenir ou en atténuer les dangers. Leurs dispositions personnelles sont trop bonnes, pour qu'il soit nécessaire de s'occuper de les améliorer. Vous contribuerez à soutenir leur courage, et je ferai de mon mieux pour y contribuer aussi... Bénissons le ciel qu'il se soit établi entre nous tous, cette confiance personnelle et cette affection mutuelle qui résisteront à tous les tiraillements qui pourront surgir, et qui seront toujours un puissant auxiliaire pour maintenir et

(1) Voir précédemment page 207.

défendre cette *entente cordiale*, véritable base du repos du monde et de la prospérité de nos pays. Je regrette donc bien vivement la retraite de sir Robert Peel, et celle de cet excellent lord Aberdeen. Des rapports personnels que j'ai eus avec lui à Eu, m'ont laissé une bien haute opinion de son caractère, et une impression qui ne s'effacera jamais. J'espère que nous trouverons dans les nouveaux ministres de bonnes dispositions pour entretenir l'*entente cordiale*, et vous savez bien qu'ici nous ferons de notre mieux pour les cultiver. La plus grande difficulté ne sera peut-être pas à Londres, et ce sont toujours les agents extérieurs que je redoute le plus.

J'embrasse ma bonne Louise, et vos chers enfants, et je suis pour la vie, mon très-cher frère, votre tout dévoué frère et fidèle ami.

LOUIS-PHILIPPE.

AU MÊME.

Paris, jeudi, 5 février 1846.

Mon très-cher frère et excellent ami,

Je suis bien fâché de venir ajouter l'ennui de cette lettre à ceux que vous cause votre crise ministérielle dont je vous souhaite vivement une prompte et satisfaisante solution : mais j'ai besoin de vous entretenir de celui que je ressens par suite du projet de voyage d'Auguste (1) en Algérie. Je remonte à la source.

Le duc d'Aumale ayant eu le désir fort naturel et même fort louable de faire une tournée en Algérie, d'aller revoir ses compagnons d'armes et d'être revu par eux, j'y ai accédé avec grand plaisir, avec l'assentiment des ministres et même celui du maréchal Bugeaud qui en avait même témoigné le désir. Il était parfaitement entendu qu'Aumale n'y allait qu'en simple visiteur, et que, dans le cas où, pendant cette visite, il y aurait une expédition à laquelle il pourrait prendre une part temporaire, ce ne serait que d'accord avec le maréchal Bugeaud et sous ses ordres. Ce cas ne se présentera probablement pas, puisque Bugeaud écrit qu'il ne compte pas faire d'expédition dans cette saison.

C'est quand ce voyage d'Aumale a été résolu qu'Auguste est venu me témoigner le désir de l'accompagner, et me dire que, si j'y consentais, il commencerait par s'assurer si cela convenait à Aumale (car vous devez savoir qu'Aumale ne l'y avait pas engagé, et que ce n'est que quand il lui a fait part de ce projet qu'Aumale lui a dit qu'il ne demandait pas mieux) et qu'ensuite il écrirait au duc Ferdinand pour obtenir

(1) Auguste-Louis-Victor, duc de Saxe-Cobourg-Gotha, mari de la princesse Clémentine.

l'assentiment paternel. Je lui ai répondu que je trouvais son désir naturel, que c'était de l'aveu et même avec le désir de ses parents que je l'avais déclaré membre de ma famille par ordonnance royale, qu'il me paraissait d'autant plus simple que mon gendre accompagnât un de ses beaux-frères, qu'il ne s'agissait ici, ni de prendre du service, ni de rien de semblable, mais d'un simple voyage ou même d'une visite telle que celle que le grand-duc Constantin va faire à Alger. Qu'au surplus, Auguste devait entendre que je ne voulais en rien influencer sur sa détermination, et que je lui disais seulement que je lui laisserais faire ce voyage, pourvu que ce fût avec l'agrément et la permission du duc Ferdinand.

Auguste me paraît fort embarrassé de la réponse qu'il a reçue de son père, dans laquelle il trouve du pour et du contre. Je n'ai pas vu cette réponse et je ne désire pas la voir, parce qu'il ne me convient nullement de m'en faire le commentateur, ni de donner aucun conseil sur ce point. Tout ce que je veux, c'est que mon gendre n'encoure pas le déplaisir de son père, et de ne pas m'exposer à donner mon assentiment et mon concours à ce qui n'aurait pas obtenu les siens. C'est dans cet embarras que je viens vous demander conseil sur ce que j'ai à faire.

Vous sentez que je suis au pied du mur. Aumale doit partir dans les premiers jours de la semaine prochaine, je crois mardi. Veuillez donc me répondre le plus promptement que vous pourrez et me donner la précieuse assistance de votre avis sur cette question. Dois-je retenir Auguste, ou l'autoriser à partir ?

Nous vivons toujours dans le désir et dans l'espérance de vous revoir ici le plus tôt et le plus longtemps possible.

L'affaire du traité belge est en bon train, et je crois que nous aurons le rapport à la fin de la semaine prochaine.

J'embrasse bien tendrement ma bonne Louise et vos chers enfants, et je suis toujours pour la vie, mon très-cher frère, votre bien dévoué frère, beau-père et fidèle ami.

LOUIS-PHILIPPE.

AU MÊME.

Paris, ce mercredi des Cendres,
25 février, à 4 heures.

Mon très-cher frère et excellent ami,

Quelque pressé que je sois de répondre à votre bonne lettre, le siège que j'ai subi depuis ce matin a été tel, que ce n'est qu'à quatre heures du soir que je puis me mettre à vous écrire.

Premier point. — Bois-le-Comte ! Comment un de

mes agents s'occuperait ou irait prêcher chez vous une restauration? Cela passe l'imagination, puisque assurément il ne peut ignorer que c'est l'antipode de notre politique, que c'est là le point à la fois le plus arrêté, mais le plus hautement proclamé, le plus nettement établi par un acte extérieur, le seul sur lequel nous vous jeté le gant de guerre à l'Europe, si elle avait voulu le ramasser, ce qu'elle s'est gardée de faire très-heureusement pour elle et aussi pour nous. Toute la terre sait que l'indépendance et la neutralité de la Belgique ont, pour nous, des *sine quâ non*, et Bois-le-Comte ne peut pas l'ignorer plus que le roi des Pays-Bas lui-même. Mais enfin, ce que je vous demande, c'est d'être informé avec précision et détail de tout ce que vous savez à cet égard, et de vouloir bien m'en faire le récit le plus circonstancié que vous pourrez par le télégraphe Van Praet, et me l'envoyer le plus tôt possible. J'ai montré votre lettre à Guizot, et je l'ai trouvée, comme je n'en doutais pas, au même diapason que moi.

Deuxième point. — Je suis, comme vous le croyez bien, enchanté du passage du discours de notre excellente Reine Victoria relativement à mon voyage. Cette bonne Reine connaît bien, je l'espère, tous mes sentiments pour elle, mais je désire qu'elle sache combien je suis touché de la nouvelle marque qu'elle vient de m'en donner.

Je ne crois pas que le coup (*illisible*) doive mettre obstacle à son voyage (de la Reine chez nous), et même, dans mon opinion personnelle, c'est une raison de plus pour l'entreprendre. L'opinion est bien plus modérée et a fait des progrès favorables; et par exemple, avant-hier, en entrant à mon spectacle, je disais à un groupe de députés: « Et croyez bien, messieurs, qu'il n'y a de cordialité pour nous que là, et que ce n'est qu'autour de la Reine Victoria qu'on ne trouve pas d'antipathie et de sentiments hostiles pour nous, pour moi, pour ma famille. — Oh! que c'est vrai, s'écria l'un d'eux... » Un autre dit: « Oui, nous n'avons d'amis que là, il faut le reconnaître. » Et tout le groupe faisait des signes de tête approbatifs. Voulez-vous une autre indice plus trivial, mais assez bon? Hier, j'ai reçu la société du *Bœuf gras*, et le chef des bouchers m'a demandé la permission d'envoyer un quartier de ce malheureux animal à la Reine Victoria, « parce que, » a-t-il dit, « elle vous aime bien, et il est juste d'avoir cette attention-là pour elle. » Je lui ai dit que cela me faisait le plus grand plaisir, et que j'étais sûr que la Reine apprécierait son attention.

Mais si je crois que le voyage de la Reine serait un coup de parti, je crois aussi qu'il serait bien malheureux qu'elle allât à Cobourg avant d'être venue à Saint-Cloud. Mon cher frère, prenez bien garde à cela, je vous en conjure; je conçois, et rien n'est plus naturel que le désir de la Reine d'aller à Cobourg. Cela serait une absence d'Angleterre qui pourrait y paraître trop

et soulever la question de régence qu'il convient sûrement de ne pas faire naître. Je crois cependant qu'en faisant cela de proche en proche, il serait possible de tout concilier, et d'y parvenir. Voici quel serait mon projet. La Reine viendrait d'abord au château d'Eu, de là je la mènerais coucher à Bizy, et le lendemain, par le chemin de fer, à Saint-Cloud (deux heures et demie de route); trois à quatre jours à Saint-Cloud suffiraient pour Versailles et Paris, puis je la mènerais à Compiègne (seul jour de repos), et de là, si vous m'en accordez la permission gracieuse, je vous la mènerais à Bruxelles, d'où je reviendrais à Eu pendant que le chemin de fer de Cologne mènerait la Reine à Cobourg et à Gotha, et vous la ramènerait rapidement retrouver son yacht à Ostende.

De la sorte, vingt à vingt-cinq jours, trente tout au plus suffiraient pour accomplir ce voyage et rendre la Reine saine et sauve à ses États. Vous concevez combien ce plan me conviendrait, et ce qui me comblerait serait que vous pussiez venir avec Louise recevoir la Reine au château d'Eu, et faire ensuite tout le trajet jusqu'à Ostende.

Il est clair au surplus que tout cela ne pourrait se faire qu'au mois d'août ou de septembre; mais voici Fain qui me crie qu'il est très-tard et que je n'ai que le temps, etc...

LOUIS-PHILIPPE.

AU MÊME.

Paris, samedi, 9 mai 1846.

Mon très-cher frère et excellent ami,

C'est au moment de partir pour aller enfin m'établir à Neuilly que je réponds à votre excellente lettre qui me dépeint si bien l'état moral et politique de la Belgique. Si vous parvenez à venir bientôt nous voir, nous en causerons et nous arriverons au fond; ce qui est impossible par lettres.

Ce qui gêne toutes nos affaires, c'est qu'en général nos hommes politiques ont une surabondance de courage et d'audace quand ils sont dans l'opposition, tandis que dans le ministère ils sont *feigherzig* et toujours prêts à tout lâcher, en disant au Roi: *Tire-t'en, Pierre, mon ami*, comme dans la chanson. Il faut trouver un Guizot pour obvier à ces maux, un homme qui sache tenir tête à ses adversaires, et qui sache aussi secouer ses amis, quand ils s'effraient et qu'ils viennent le tirer par les basques de son habit pour le faire tomber à la renverse, quand les adversaires n'ont pas réussi à le faire tomber sur le nez, et c'est parce que Guizot a eu le nerf de résister à tous ces ébranlements qu'il a déjà six ans de ministère passés et une jolie perspective d'avenir. Je conviens que la denrée est rare; cependant

il me semble qu'il doit surgir chez vous quelque homme d'étoffe auquel notre exemple montre le chemin. Si vous trouvez cela, tout s'accommodera. Je voudrais que M. de Theux fût cet homme-là, car vous ne le trouverez pas dans les rangs des démolisseurs de tout ordre et de tout gouvernement; s'il ne l'est pas encore, il est peut être susceptible de le devenir; le fer ne devient acier que quand la main de l'homme l'a trempé.

Pour en venir à la partie pratique, il est très-certain que nous ne tolérerons ici ni l'établissement de la république, ni celui de l'orangisme; mais là est et doit être notre limite, et nous ne devons ni ne voulons nous immiscer dans vos affaires intérieures. Nous sommes tout prêts à dire au Roi des Pays-Bas que nous ne souffrirons pas qu'il se querelle avec vous, et qu'il faut que son démêlé actuel s'arrange à l'amiable. Mais pour tenir ce langage, il faut aussi que vous nous ayiez officiellement informés de son refus de traiter, et que vous nous ayiez fait, comme on dit en anglais, *a clear case for our interference*.

Mais nous ne sommes encore nullement dans ce cas,

et au contraire, puisque votre gouvernement que nous nous tenions à l'écart de la négociation qui nous convient aussi tant qu'il n'y a pas de hostile.

Quant aux menées intérieures des agents et des consuls hollandais, il y a pour vous trois vertes pour les atteindre: 1° le retrait de l'èze 2° l'expulsion du pays; 3° les poursuites judiciaires.

Voilà pour aujourd'hui, mon cher frère, tout j'ai le temps de vous répondre, mais non tout j'aimerais à vous dire.

Je voulais aussi vous informer que notre traité est aujourd'hui rapporté à la Chambre des Représentants qu'il sera certainement très-prompement voté. Je suis bon que cette affaire ne fût pas différée davantage.

C'est pour la vie et avec la plus sincère amitié suis toujours, etc.

LOUIS-PHILIPPE.

(La fin à un prochain numéro.)

MÉLANGES.

IV.

[La lettre qu'on va lire, et qui nous a paru intéressante par le jugement qui y est porté sur l'état de la société anglaise, était adressée à M. Muret (de Bort) qui l'envoya en communication à M. Guizot, à l'ambassade de Londres.]

A M. MURET (DE BORT.)

17 février (1840).

Vous recevrez, mon cher ami, dans quelques jours, le projet de bail de la Madrolle: je le donne à Antoine pour qu'il le mette dans le panier hebdomadaire.

Je suis bien fâché d'apprendre la maladie de votre belle-mère et les indispositions de votre femme: la vie n'est pleine que de vicissitudes dans les familles. Nous sommes sans cesse avertis par tout ce qui se passe autour de nous, et nous sommes sans cesse étonnés des coups qui nous frappent. Au fond, c'est un bien; la prévoyance des maux qu'on ne peut empêcher est inutile.

Vous voilà enfin reconnu financier par la Chambre: commissaire pour la rente, commissaire pour l'affaire de la Banque. Je suis bien aise qu'on vous regarde comme spécial en finances, mais je ne voudrais pas que vous ne fussiez que spécial.

Quand part M. Guizot? Sa nomination grand des postes politiques m'a un peu ri avec le pouvoir.

Par un hasard assez singulier, j'ai entendu Talleyrand parler de son ambassade anglaise ment, à fond, sans réticence, et avec une confiance qu'il ne prenait pas la peine de cacher. Dans une pièce de tête-à-tête, soit que le vieux diplomate passer pour bonhomme, soit que sa vanité fût il raconta des choses assez curieuses.

Il jugeait tout peu favorablement, et faisait un bon marché des hommes et des affaires des hommes. « J'avais, disait-il, mes amitiés chez les torys et les intérêts chez les wighs, et cela m'a mis, moi, en position de les connaître tous. Je fais plusieurs portraits, il en fit un de lord Brougham n'était pas flatté! Il lui imputait les plus mesquines cédés et une grande déloyauté envers le roi et lord Grey. Pour moi qui avais toujours

un comme le Dupin anglais, j'accueillais avec sympathie les traits acérés du vieillard.

Aussi une comparaison juste et piquante de l'Angleterre anglaise avec l'aristocratie française. Il en est à la peinture des mœurs anglaises des particularités d'intérêt et des aperçus politiques d'une portée.

Malgré toutefois que l'impression qui m'est restée de cette conversation, n'a pas entièrement rempli mon

Je reconnus un homme infiniment habile et délié, capable d'être trompeur que trompé, mais montrant l'absence de convictions personnelles, et par conséquent l'adresse dans les affaires, beaucoup de finesse, qu'elle ne vaudrait rien.

Il n'a voulu rencontrer un homme d'État imbu de ses idées, certains, élevés, et montrant ensuite des ressources il avait mises au service de ces principes pour les faire prévaloir.

Il va nous voir comment M. Guizot marquera sa position. Le négociateur est à la hauteur de sa situation.

Le pressentiment et l'espoir que cette grande œuvre réussira. Il ne s'agit de rien moins pour nous que de consolider au dehors un gouvernement nouveau, après avoir tant contribué à le consolider dans.

Les difficultés ne manquent pas, elles sont graves. Mais on les connaît mieux que personne, mais personne n'a aussi ne convenait mieux que lui pour les ap-

Il connaît mieux que lui connaît le caractère, les mœurs, les habitudes des hommes avec lesquels il va se trouver en

En ce pays de précédents et de formes, il connaît les précédents comme un légiste et les précédents comme les lois des Communes.

Il se rapproche de ce pays parlementaire, ses habitudes, ses goûts, ses ouvrages.

Il a tout ce qu'il a écrit sur l'Angleterre, sa pensée et son style sont imprégnés d'une forte teinte an-

Le sentiment religieux qui l'anime, avec sa couleur de puritanisme, la simplicité de ses mœurs, la pureté de sa vie, lui attireront le respect, dans un pays où les croyances sont encore vivantes.

Il se rapproche par ses antécédents, son origine et la noblesse même de sa grandeur, il se conciliera les

Il se rapproche par l'élevation de son esprit, la hauteur de ses sentiments, et, dit-on, la distinction de ses manières, il se conciliera les autres.

Il semble aussi, que M. Guizot présenté, comme le représentant d'une pensée et d'un système gouvernemental on ne devie pas, doit singulièrement

agréer à une aristocratie dont la fixité et la perpétuité dans les vues sont le caractère marqué.

Je ne sais, mon cher ami, si je me trompe, et si je ne prends pas trop au sérieux les affaires humaines, mais il me semble que la diplomatie ne peut être, entre des hommes très-éclairés, que l'art de bien connaître les intérêts des nations, et de les concilier.

La grandeur de l'Angleterre peut être utile à la grandeur de la France. Et, s'il n'en était pas ainsi, l'art ne serait-il pas d'élever simultanément les deux nations? Ne serait-il pas temps, ne serait-il pas digne des hommes éminents qui, dans les deux pays, peuvent influencer sur les affaires, d'assigner un but utile à tous deux, utile au monde civilisé, et d'y tendre constamment?

Mais la raison ne domine guère dans les affaires de ce monde. Les hommes agissent souvent contre leur intérêt; l'ignorance et la passion les détournent.

Je connais peu la constitution anglaise; je crois qu'en France on est généralement assez ignorant de ce qui existe chez nos voisins. Il n'en est pas là comme chez nous où la constitution se lit dans un livre, article par article, d'une seule haleine et jusqu'au bout. Chez nous, elle est tout entière dans notre livre, et malheureusement fort peu dans nos mœurs et dans nos esprits.

Cependant, sans bien connaître ce pays, que j'ai toute ma vie désiré étudier, et que probablement je ne verrai jamais, je crois discerner comme un fait bien certain que le sentiment aristocratique y domine.

Les choses y paraissent classées, le pouvoir est encore à la sommité.

Toutefois, ce pouvoir y semble menacé de loin. Les idées démocratiques du siècle, l'amour des nouveautés, et les instincts révolutionnaires de la France ont pénétré partout. L'aristocratie de ce pays doit apercevoir le danger.

Les vieux moyens ne suffisent plus.

Depuis longtemps elle a ouvert ses rangs aux illusions. Comme elle ne pouvait recevoir dans son sein tout ce qui avait une valeur, elle a détourné l'activité des esprits en lui livrant le monde entier; puis elle a attaché à la fortune publique, au moyen d'une dette démesurée, une multitude de fortunes privées, et elle a ainsi fait graviter autour d'elle d'immenses existences et d'immenses intérêts.

Elle doit comprendre néanmoins qu'elle laisse en dehors de son influence et de ses intérêts, une classe d'hommes nombreuse, qui s'élève, qui se fortifie chaque jour, et dont la mission est de saper les bases du vieil édifice.

Chaque mouvement révolutionnaire fortifiera cette classe d'hommes; chaque secousse sur le sol français se fera ressentir en Angleterre.

M. Canning nous menaçait autrefois de laisser échapper de sa main et de lâcher sur nous la tempête révolutionnaire. Mais cette tempête, aujourd'hui partie de

son pays, s'y rabattrait peut-être, et chaque commotion qui ébranlerait en France des bases nouvelles, pourrait bien faire trembler l'Angleterre sur ses vieux fondements.

Voilà, je crois, des vérités salutaires à inculquer dans l'esprit des gouvernants anglais. Jamais, à aucune époque, l'Angleterre n'a eu plus d'intérêt à l'établissement d'un gouvernement modéré en France.

Je crois bien qu'il est difficile de faire pénétrer ces vérités dans l'esprit d'une aristocratie fière, puissante, et au fond irritée contre notre dernière révolution.

L'aristocratie anglaise a probablement les défauts communs à toutes les aristocraties, et en première ligne à l'orgueil. Cependant, chez elle, l'esprit des affaires et le sentiment de son intérêt doivent balancer cet orgueil ; car, à la différence des aristocraties du continent, elle est éclairée et façonnée de longue main au gouvernement des hommes.

L'Angleterre nous considère sans doute comme le pays d'où vient le mal qu'elle redoute. Elle peut aussi considérer la France comme n'étant pas définitivement organisée, comme n'étant pas assise ; et en vérité elle le pourrait croire en voyant la classe moyenne succédant dans le gouvernement du pays à une autre classe, et déjà menacée elle-même avant d'être constituée.

Mais jamais un pays n'a plus de puissance pour révolutionner un autre pays, que quand lui-même est en révolution.

Ce sera un beau rôle pour le représentant de la nation française de montrer sa patrie en tête de la civilisation du monde et du mouvement des esprits, cherchant à coordonner, à diriger, à régler chez elle ce grand et irrésistible mouvement.

Ce sera sa gloire de montrer le sort des autres peuples attachés à son sort ; de montrer les peuples agités, si l'agitation tourmente la France ; la tempête élevée ou apaisée par elle : réglant ainsi par son mouvement le mouvement du monde.

Et telle est la vérité.

Nous avons ouvert la carrière.

Si par la modération, si par la sagesse, nous pouvons allier la paix et l'ordre avec la liberté, nous pouvons être utiles à l'humanité.

Si nous ne savons pas nous modérer, ou si, par no-

tre lâcheté, nous laissons le champ libre aux désorganisatrices et aux intérêts illicites, nous nous être funestes à la civilisation du monde.

J'en suis donc convaincu, l'intérêt le plus, le plus vrai de l'Angleterre, est de nous aider à diriger notre gouvernement, à le fonder grandement au dehors, à la face de tous, afin que, res- dehors, il soit fort et respecté au dedans.

Je ne sais si je m'abuse, mais je crois que les servateurs modérés, et à leur tête M. Peel, ne pas éloignés de goûter ces idées.

M. Peel est, je crois, l'Anglais qui ressemble à M. Guizot ; et, bien que son parti se soit peu montré peu bienveillant envers nous, je crois même ne partage guère les vieux préjugés et les antipathies dont nous avons été l'objet.

Je persiste à penser que la mission de M. envisagée d'une manière générale, sera couronnée de succès.

Quant à sa mission, envisagée d'une manière restreinte et plus spéciale, en ce qu'elle a pour la question d'Orient, le succès me paraît plus encore.

Quoi qu'on puisse dire, les deux intérêts les plus posés sont l'intérêt russe et l'intérêt anglais ; et les intérêts les plus voisins sont l'intérêt français et anglais.

Or, jamais on ne joindra des choses diamétralement opposées, et jamais on ne séparera des choses naturellement unies.

Soyez bien persuadé que le succès de la négociation est certain, et que tout sur ce point s'arrangera à la satisfaction des deux puissances.

M. Guizot attachera son nom à la solution de cette importante question, et il reviendra de sa place au premier rang des hommes de notre pays, comme il est déjà placé au premier rang des hommes d'État de notre politique intérieure.

Telles sont mes réflexions, qui peuvent bien paraître peu fondées ; elles sont celles d'un homme dans une position peu propre, je vous l'assure, à l'esprit et à agrandir la pensée.

Votre ami.

P. D.

REVUE RÉTROSPECTIVE

N° 26.

NE REÇOIT PAS D'ABONNEMENT. — CHAQUE NUMÉRO SE VEND SÉPARÉMENT. — PRIX : 50 CENT.

En payant six livraisons d'avance, on les recevra à domicile.

Paris. — PAULIN, éditeur, rue Richelieu, 60.

LETTRES DE LOUIS-PHILIPPE A S. M. LE ROI DES BELGES ⁽¹⁾.

I.

A S. M. LE ROI DES BELGES.

Paris, jeudi 14 mai 1846.

Mon très-cher frère et excellent ami,

est sur la table du Conseil que je vous écris. Vos es et tout ce que je recueille d'informations sur la tion de la Belgique fermentent dans ma tête, sur ods de ma vieille expérience et des orages révolutionnaires qui ont passé sous mes yeux. C'est surtout assemblée de délégués des associations belges, qui e réunir à Bruxelles, qui me préoccupe. Elle ne rappelle rien moins que la Commune de Paris de 2, dictant de l'Hôtel-de-Ville à la Convention nationale aux Tuileries (après la disparition de la royauté), ce qu'il lui plaisait de lui imposer, et parvenant à envoyer à sa barre des députations audacieuses qui lui faisaient rapporter le lendemain les décrets elle avait prononcés la veille. ignore le moyen que peut fournir la législation

(1) Voir les cinq premiers articles de cette correspondance, nous donnons aujourd'hui la fin, pages 527, 547, 539, et 594.

belge pour paralyser, frapper et anéantir cette audacieuse réunion, si elle ne permet pas de la prévenir, ce qui serait toujours préférable. On dit que la constitution belge autorise les associations ; mais je ne sais pas jusqu'où s'étend cette autorisation, et je doute qu'elle puisse s'étendre, même en droit, jusqu'à autoriser la formation d'une assemblée de délégués, élue sans autorité légale, délibérant, prenant des arrêtés, des résolutions, à côté des Chambres légalement élues, et exerçant les pouvoirs constitutionnels dont elles sont investies par la Constitution et la loi du pays. Ce n'est rien moins à mes yeux qu'une *Convention nationale révolutionnairement constituée*, puisqu'elle le serait en dehors de toutes les lois et de l'autorité constitutionnelle de la royauté, et même probablement sans rapport avec le gouvernement légal du pays.

J'en ai entretenu tout à l'heure mes ministres, et il n'y a eu parmi eux qu'un cri sur l'incompatibilité d'un tel état de choses avec l'existence du gouvernement légal et constitutionnel du pays. Grâce à Dieu, cet état de choses n'existe pas encore, au moins dans ce développement ; mais n'oubliez pas que c'est précisément de l'absence de toute règle légale dans leur création, que les assemblées révolutionnaires tirent la force de

détruire les institutions légales, et que ces dernières se laissent intimider par l'audace effrénée des autres.

Nous ne sommes nullement disposés à laisser arriver la crise belge à de telles extrémités; mais nous ne le sommes pas davantage à sortir des limites que nous tracent les traités et notre respect pour l'indépendance et la neutralité du royaume belge.

En voyant devant nous la possibilité de pareils événements, j'éprouve le besoin de connaître votre opinion :

1° Sur ce que vous croyez pouvoir faire pour le prévenir ;

2° Sur ce que, le cas échéant où votre gouvernement se trouverait impuissant, et encore celui où il serait débordé (*overpowered*), vous croiriez devoir et pouvoir nous demander. Nous ne devons ni ne voulons rien faire que par votre initiative; mais il faut prévoir à l'avance et concerter ce que des orages rapides peuvent inopinément exiger.

L'heure de la poste ne me permet pas de vous écrire plus longuement. Gardez bien votre ministère actuel; soutenez-le le plus vigoureusement que vous pourrez; rien ne serait plus propre à tout ébranler qu'une crise ministérielle, et surtout que l'entrée au ministère des délégués, de leurs adhérents, et de ceux de leur couleur politique.

Je remercie ma bonne Louise de sa lettre. Je l'embrasse, ainsi que vos chers enfants, et je suis toujours, pour la vie, mon très-cher frère, votre bien affectionné frère et fidèle ami.

LOUIS-PHILIPPE.

AU MÊME.

Neuilly, dimanche 25 juillet,
trois heures et demie.

Mon très-cher frère et excellent ami,

Je reçois à l'instant votre lettre d'avant-hier, et je vais m'empresse de transcrire à Guizot ce que vous me dites au sujet des laines. *It is a bad business*, qui va mettre en action les mauvaises volontés, et intimider les bonnes. Pardon, si je vous le dis trop crûment, mais il est déplorable que cela ait été fait sans m'en rien dire, sans aucun préconcert, comme nous l'avions fait avec vous en autre cas du même genre. Je ne conçois pas que cela fût aussi pressant que de le proposer, l'adopter et le signer en trois jours. Je ferai ce qui dépendra de moi, et de tout mon cœur, pour que le mal soit le moindre possible, et pour faire valoir les explications que vous me donnez. Il me paraît en outre nécessaire que votre gouvernement charge le prince de Ligne d'expliquer au mien comment vous ne croyez pas que le commerce français soit lésé par cette muta-

tion dans le tarif. Je ferai de mon mieux pour que ces explications soient trouvées satisfaisantes; mais si elles ne l'étaient pas, les représailles commenceraient de notre part, et Dieu sait où cela nous mènerait. C'est avoir joué un gros jeu pour bien peu de chose!

Je vous devais une réponse pour une lettre dont j'ai été bien touché, mon très-cher frère. Je le suis notamment de tout ce que vous avez fait pour désabuser à Londres ceux qui croient indélicat ce qu'il leur convient de croire pour se consoler, en dépit de l'évidence la plus frappante. Je vois que vous avez plaidé ma cause beaucoup mieux que je ne la plaiderais moi-même; car je suis tellement froissé de ce débordement d'injustice et d'absurdité, que je préfère ne plus rien dire et n'opposer que le dédain à ces crédulités volontaires. La dernière fois que j'en ai parlé à lord Cowley, il s'est contenté de me répondre: *Your majesty always said so*, et cela m'a fait prendre la résolution de ne plus rabâcher sur tout cela.

L'heure, qui me presse, ne me laisse que le temps de vous dire encore combien je suis sensible à vos bons efforts, et combien je regrette de ne pouvoir pas causer avec vous, ce que les lettres ne remplacent jamais.

J'embrasse ma bonne Louise et vos chers enfants de tout mon cœur, et je suis pour la vie, avec la plus tendre amitié, mon très-cher frère, votre bien dévoué frère, beau-père et fidèle ami.

LOUIS-PHILIPPE.

P. S. Joinville est arrivé à Brest hier 22, à midi, avec la princesse, en très-bonne santé, et part après-demain 25 pour Paris.

AU MÊME.

Neuilly, samedi soir 25 juillet 1846.

Mon très-cher frère et excellent ami,

Vous savez que quand je ne vous écris pas, c'est que je ne le peux pas, et pour le pouvoir ce soir, je commence à minuit et demi, et je désire vous entretenir de tant de points que je ne sais par où commencer; c'est impossible.

J'ai reçu de Victoria les lettres les plus aimables, les plus rassurantes sur le maintien de notre précieuse entente cordiale. Sa jeunesse et sa droiture le croient; elle ne peut douter des assertions qu'on lui donne; ma vieillesse, sans être moins droite, n'a pas la même confiance, et de là l'incertitude que j'ai dû lui faire entrevoir sur ma visite du mois d'octobre, qu'elle veut bien désirer avec cet affectueux empressement dont je suis bien touché, et que je partage de tout mon cœur, car il n'y a rien de plus doux pour moi que de la voir souvent et de resserrer toujours une liaison qui m'est si chère; mais comme la mienne, votre vieille expé-

reconnait que, pour que ma visite soit possible, il faut qu'il n'y ait pas de refroidissement entre nos deux gouvernements. Victoria le désire que moi, et nous y travaillerons avec le même zèle et mes ministres en feront autant; je suis persuadé qu'une grande partie de ceux de Victoria feront aussi; mais je n'ai pas la même confiance dans leur unanimité, et c'est là ce qui me préoc-

cupait à trois ou quatre jours, qu'un Espagnol revint huit ou dix jours de Madrid où il a été un moment ministre en remplacement de Narvaez, et qui m'a dit il y a cinq ans ambassadeur ici, Miraflores vint le soir dans mon salon, et me demandant par quelle voie, il me dit qu'il savait positivement qu'un ministre anglais, qui avait traversé Paris, portait de telles instructions de lord Palmerston à Bulwer, qui substituaient à celles de lord Aberdeen un retour à la même politique suivie en Espagne pendant l'administration de lord Palmerston et l'ambassade de lord Clarendon, avec l'injonction de donner tout l'appui que l'Angleterre aux progressistes, c'est-à-dire aux libéraux, etc.

Je ne montrai incrédule à la nouvelle, et je lui dis que j'avais au contraire tout lieu de croire que lord Palmerston se proposait de suivre en Espagne la même politique que lord Aberdeen. Il me répéta qu'il avait la nouvelle de source certaine et que je serais bientôt désabusé; je le suis en effet à présent, et je ne regrette rien; mais je le crus si peu alors, que, rentrant dans mon salon où je trouvais lord Cowley, je ne lui en dis rien d'une parole (1).

Le lendemain est ce que ce matin, en recevant le paquet de lettres (qui est toujours au Val-Richer, près Lisieux, à quatre-vingt lieues de Paris), que j'ai reconnu la vérité de la nouvelle de Miraflores, puisque j'y ai trouvé la lettre de lord Palmerston qui rend compte de la communication que lord Palmerston lui a faite, et qui transmet la copie qui lui a été remise par ce ministre des nouvelles instructions adressées à Bulwer. Ces instructions sont entièrement dans le sens que m'avait indiqué Miraflores, et sont si fâcheuses encore que je ne pouvais l'imaginer, et qui ont été la cause de la violence des attaques (quoique sans les nommer) dirigées contre le règne de Christine, sur les actes du gouvernement de lord Palmerston, sur Narvaez, que lord Palmerston a nommé ministre à Madrid. Jarnac lui a demandé si c'était à Espartero qu'il faisait allusion, et enfin (ceci est pour nous, et je crois que cela sera pour vous) une attaque violente sur la manière dont le système de la quadruple alliance avait été et était exécuté en Espagne. On pourra demander à lord Palmerston s'il est plus content des résultats obtenus en Espagne; s'il trouve que le système constitution-

nel y a été mieux maintenu, la loi mieux observée, le gouvernement mieux obéi ou plus respecté, enfin, le trône plus stable et plus consolidé. Quant à moi, avec l'état actuel du Portugal et de telles instructions envoyées en Espagne par l'Angleterre, je suis très-effrayé de l'avenir. Nous, la seule puissance qui tiennent continuellement à la Péninsule, nous ne nous associerons jamais à de telles allures; nous n'en désirons rien, nous n'y voulons ni conquête ni agrandissement quelconque. J'en ai refusé les deux trônes pour mes enfants avec une inébranlable loyauté, et, je peux le dire de l'Espagne, en résistant à des vœux dont la vivacité et l'unanimité étaient sans exemple, comme ma constance à ne pas m'y laisser entraîner. Je l'ai fait, parce que, malgré les demandes dont j'étais honoré, j'ai cru que mes enfants n'étaient, pas plus que le prince votre neveu, ce qu'il fallait à l'Espagne pour consolider son trône et sa monarchie, ni pour les véritables intérêts de la France, ni pour ceux de l'Angleterre, ni enfin pour le maintien de la paix du monde, premier besoin et premier intérêt de toutes les puissances. Ce que nous devons tous vouloir pour la Péninsule, c'est le maintien des deux trônes et des deux monarchies d'Espagne et de Portugal; et si les progressistes y prennent le dessus, la Péninsule nous présentera bientôt les bouleversements anarchiques et sans terme de l'Amérique espagnole. Le meilleur préservatif contre cet énorme malheur, c'est une entente loyale et cordiale entre la France et l'Angleterre, et il ne faut pas se dissimuler qu'avec la voie dans laquelle s'engage lord Palmerston elle sera frappée de refroidissement et d'une sorte de paralysie, comme elle l'a été en 1856, quand le premier ministre de Thiers a été dissous et l'intervention en Espagne empêchée, paralysée, qui a été *crescendo* jusqu'en 1840, où la guerre générale était imminente sans la seconde chute du même ministère. Tâchons donc de conjurer le renouvellement de pareils dangers, et, pour cela, qu'on sente bien les conséquences de jouer ainsi avec des charbons ardents.

Lord Cowley, que j'ai vu ce soir, a voulu me dire que les instructions de lord Palmerston ne seraient pas suivies d'exécution (*would not be acted upon*), que c'était seulement une espèce de manifeste qu'il avait fait dans la vue de pouvoir dire au Parlement qu'il disait toujours la même chose, etc... Je lui ai dit: « C'est bien généreux à vous de me l'expliquer ainsi; mais cela n'est guère croyable! mais sur toutes choses qu'on ne se mette pas sur la table du Parlement! (1) »

Mon cher frère, il est trois heures et demie du matin, et pourtant mon sac est loin d'être vidé; si je crois nécessaire d'entrer dans de nouveaux développements, j'enverrai ma lettre pour vous à Jarnac par courrier, avec injonction de vous la remettre en mains propres.

(1) Voir pages 182 et suivantes, la lettre de M. Guizot à Louis-Philippe.

(1) Voir page 187, la lettre de Louis-Philippe à M. Guizot.

Veillez seulement lui faire savoir comment il pourra le faire, s'il y a lieu. Je désire traiter à fond avec vous la question du mariage de la Reine. Ma conviction est que, si elle n'épouse pas un prince qui ait du sang espagnol dans les veines, elle ne se soutiendra pas, et le trône sera brisé. C'est pour cela que les révolutionnaires, et ceux qui les appuient, travaillent à les écarter, comme Trapani, au moyen de son prétendu jésuitisme, mais aussi parce qu'il est petit-fils de Charles III et de Philippe V. Dans nos têtes modernes, on trouve toujours l'alliage des vieilles idées monarchiques avec le jargon républicain, et quand on nous menaçait en France, bien plus *modernisée* que l'Espagne, du prince d'Orange et du prince Louis de Prusse, il n'y avait aucun doute qu'ils pussent jamais se maintenir sur le trône, même quand ils y seraient montés. Mais ceci me mène trop loin. Bonsoir, mon cher frère, embrassez ma bonne Louise pour moi, et croyez-moi, pour la vie, avec ma vieille et tendre amitié, mon très-cher frère, votre bien dévoué frère, beau-père et fidèle ami.

LOUIS-PHILIPPE.

AU MÊME.

Eu, 2 août 1846.

Mon très-cher frère et excellent ami,

Je ne veux pas laisser repartir le courrier qui m'a apporté toutes mes lettres de Londres, sans vous remercier de votre bonne lettre et vous dire combien j'en suis touché. Dieu veuille qu'on puisse parvenir à faire remonter ceci jusqu'aux instigateurs dont je crois toujours que les misérables sont les émissaires ! C'est fort difficile par trois raisons : le vice ou plutôt l'imperfection de notre législation sur les complots, la mollesse ou la peur de la plupart de nos autorités *the scantiness of our police means or resources*. Nul doute que la Cour des Pairs ne fasse tout ce qu'il lui sera possible pour tout découvrir, et d'autant plus que le cri de l'indignation publique va au-delà de tout ce que vous pouvez vous figurer, mais pourtant je doute fort qu'on y parvienne. Pendant le concert qui a suivi la *pétarade* (1), le public attendait impatiemment l'intervalle des morceaux de musique, pour recommencer les cris de *vive le Roi!* avec une espèce de fureur. Sur toute la route de Paris ici, et particulièrement à Beauvais, où la population remplissait les rues, c'était la même chose. Rien n'est sans doute plus touchant et plus satisfaisant pour moi, mais néanmoins il ne faut pas se dissimuler le côté faible de l'affaire, qui est, qu'avec la tactique des journaux et tous les passeports qu'ils savent bien se donner, ils reproduisent tous

(1) Le coup de pistolet tiré par Henri.

les sophismes et feront des dupes comme auparavant, en trompant les uns et en intimidant les autres; il n'y a que le temps, la droiture et la loyauté de la résistance qu'on oppose à ces fléaux, qui puissent en préserver les peuples. Mais il faut qu'ils croient que leurs gouvernements n'ont pas d'autre but. S'ils croient au contraire qu'on veut profiter de leur horreur de ces excès pour les soumettre à l'absolutisme des cours, des nobles, des favoris, et de ce qu'ils appellent les sangsues publiques, ils briseront les gouvernements plutôt que de s'y soumettre, et se précipiteront dans l'abîme des révolutions.

Vous connaissez, mon cher frère, la tendre amitié avec laquelle je suis pour la vie, mon cher frère et excellent ami, votre bien dévoué frère.

LOUIS-PHILIPPE.

A S. M. LA REINE DES BELGES.

La Ferté Vidame, jeudi, 17 septembre 1845.

Ma chère bonne Louise, quand j'ai commencé à l'écrire la lettre (1) dont tu trouveras ci-joint la mise au net, d'une autre écriture que la mienne, je ne prévoyais pas qu'elle atteindrait une telle longueur, et ce serait pour moi un énorme travail que celui de la transcrire de ma main. C'est déjà beaucoup pour mon pauvre temps si surchargé, que de l'avoir composée tout entière; mais j'avais tant à cœur qu'elle fût faite, que j'y ai consacré d'arrache-pied et sans regret trois nuits jusqu'à quatre heures du matin, et malgré les cris de la Reine, de ma sœur et de toute la famille qui prétendaient que je me tuais. Il n'en est rien, et, quoique bien plus fatigué que je ne l'ai été depuis longtemps, je me porte à merveille, et je me serais soumis volontiers à encore plus de fatigue, s'il l'avait fallu, pour achever ce travail, tant a été profonde la peine que j'ai ressentie de la lettre de la reine Victoria, et de l'injuste préjugé dont je l'ai vue animée dans cette affaire. *Now the case is fully explained*, et tu peux le soumettre à son impartialité et à l'amitié dont elle m'avait donné tant de preuves bien chères à mon cœur.

Je t'embrasse, ma bonne Louise, ainsi que Clémentine et tes chers enfants, du meilleur de mon cœur.

LOUIS-PHILIPPE.

A S. M. LE ROI DES BELGES.

Saint-Cloud, lundi, 4^{er} novembre 1846.

Mon très-cher frère et excellent ami,

Quelle que puisse devenir l'issue de vos bons efforts

(1) La longue lettre imprimée précédemment pages 17 et suivantes.

pour amener la reine Victoria à une appréciation plus saine et plus équitable de toute la transaction, je suis pressé de vous en remercier et de vous dire combien j'y suis sensible. Je vous remercie aussi de nous confirmer l'espoir de vous revoir vers Noël, avec notre bonne Louise. Le jour de votre arrivée est toujours un jour de fête pour nous.

Je suis vivement affligé des nouvelles du Portugal, et aussi étonné que désolé de cette déclaration de *pouvoir absolu*. Il faut le voir pour le croire. Je crains que la faute ne soit irréparable, mais si un replâtrage est encore possible, je voudrais bien que la Reine s'y résignât. On dit que sa décision est en sens contraire, et qu'elle et le Roi quitteront le pays plutôt que de s'y soumettre. Si j'étais dans le cas de lui donner un conseil, je lui donnerais celui que j'ai donné à Lille à Louis XVIII en 1815 quand je lui représentais qu'il lui était facile de se retirer à Dunkerque et d'y rester aussi longtemps qu'il le voudrait avec la libre communication de la mer, en s'y rendant par Calais. « J'irai plus sûrement, me dit-il, en passant en dehors de la frontière. — Alors, Sire, lui dis-je, Votre Majesté n'ira pas du tout ; car les frontières sont un Rubicon qu'on ne repasse plus une fois qu'on l'a franchi ! » J'en dis autant pour nos Majestés portugaises ; si une fois elles quittent le Portugal, le sort en sera jeté, et d'autant plus qu'il serait chimérique de se flatter d'une armée anglaise pour les y réintégrer, même quand ce moyen leur conviendrait. L'établissement d'une régence, si elle se forme autour du prince royal, présentera encore moins de chances que celle du Brésil, lorsque don Pèdre a repoussé les conditions qui lui étaient faites, et que je ne prévois que trop que les partis s'entredéchireront au milieu d'une épouvantable anarchie et de la plus affreuse misère.

Veillez embrasser pour moi ma bonne Louise et vos chers enfants que j'aime tant, et me croire toujours,

pour la vie, mon très-cher frère, votre bien dévoué frère et fidèle ami.

LOUIS-PHILIPPE.

AU MÊME.

Paris, mardi gras, 16 février 1847.

Mon très-cher frère et excellent ami,

En lisant la longue lettre si affectueuse que je viens de recevoir de vous, j'ai doublement regretté de ne pas être à portée de m'en entretenir de vive voix avec vous, car d'abord le temps manquerait pour vous répondre en détail, et ensuite vous savez bien qu'on ne peut pas écrire tout ce qu'on pourrait dire à un ami tel que vous. D'ailleurs, il n'y a rien à faire avec nous sur toutes ces questions-là qui ne concernent que l'Espagne ; et, sous tous les points de vue, surtout après le mode de langage et de conduite qu'on a adopté à notre égard, il nous importe *to keep us off* et d'éviter tout ce qui pourrait paraître nous immiscer dans ses affaires intérieures. J'ai toujours soin de ne jamais faire de prophéties, et, par conséquent, je ne dis jamais que ce qui me paraît impossible dans le moment présent ne deviendra pas possible plus tard, même quand je ne crois pas à cette chance. Aussi, tout ce que je veux vous dire actuellement sur les points dont il est question dans votre lettre, c'est que, quant à présent, je ne leur vois aucune chance de succès, et que, quant à nous, nous ne pourrions que décliner toute communication ou toute ouverture qui s'y rattacherait. Quelque longues qu'aient été récemment nos conversations, je suis loin de les trouver épuisées, et chaque jour m'en fait sentir plus vivement la privation ; mais, quel que soit le besoin que j'éprouve de les reprendre et mon impatience de vous revoir ainsi que ma bonne Louise, j'aimerais mieux..... (1)

LOUIS-PHILIPPE.

DOTS ET DOTATIONS.

II.

[Nous avons imprimé, pages 63 et suivantes, le sommaire d'une opinion de M. Guizot, émise dans le Conseil des ministres, le 28 mai 1845, sur une nouvelle tentative à faire auprès de la Chambre en faveur de la dotation de M. le duc de Nemours. — Dans sa *Table des matières de la session de 1844*, pages 140 et suivantes, M. Lingay faisait figurer la présentation de ce projet de loi au nombre des travaux de la session dont

(1) La copie de M. Fain s'arrête ici.

il dressait le programme. — Le 30 juin 1844, *le Moniteur Universel* renfermait un article sur le même sujet, dans le but d'empêcher les ajournements, jugés nécessaires, de prescrire contre l'idée royale. — Le 1^{er} juillet Louis-Philippe écrivait à M. Guizot au sujet du bon effet qu'il attendait de cet article et qu'il croyait déjà pouvoir constater. Il recommandait à son ministre de tenir *les fers au feu*.

Nous trouvons dans les portefeuilles des Tuileries le Mémoire suivant. Il est écrit en entier texte et notes, de la main d'un employé du cabinet. Cette copie n'étant pas accompagnée du manuscrit original, nous ne pouvons savoir quel est l'auteur de ce traité sur la matière. L'œuvre était-elle destinée au *Moniteur*? Les circonstances auront-elles fait ajourner, puis abandonner son insertion? Ce sont des conjectures que nos lecteurs apprécieront.

Quant aux notes critiques qui accompagnent ce Mémoire, elles ne peuvent être évidemment que du Roi.]

La question des dots et dotations des princes et princesses de la famille royale a été nettement posée dans *le Moniteur* du 30 juin dernier.

On a prouvé aux lecteurs sincères qu'un double droit était ouvert à Leurs Altesses Royales, par l'exécution de l'article 4 de la loi du 15 janvier 1825 et par les termes de l'article 21 de la loi du 2 mars 1832.

La loi du 15 janvier 1825, qui restituait l'apanage de la maison d'Orléans, en prescrivait le retour à la couronne, en cas d'avènement au trône du prince apanagé. Elle consacrait en même temps une condition inhérente à ce retour, celle d'un recours des princes et princesses, fils et filles, frères et sœurs du prince devenu roi, sur le domaine de la Couronne pour obtenir une compensation de leur part des successions dans l'apanage (1).

L'avènement et le retour ont eu lieu en 1830. Le domaine de la Couronne qui, par la nouvelle constitution de la liste civile, n'est qu'une émanation du domaine de l'État (2), est devenu en conséquence solidaire des obligations imposées à l'apanage, et notamment de celle d'assurer une légitime aux fils et frères, une dot aux filles et sœurs du prince couronné (3).

La loi du 2 mars 1832, a frappé d'une condition nouvelle ce droit à des dots et dotations créé par la loi du 15 janvier 1825, en exigeant la preuve de l'insuf-

fisance du domaine privé, pour motiver le recours des princes et princesses. C'était une addition tardive et contestable peut-être, au droit préexistant; elle a été acceptée; on est prêt à faire la preuve. Si cette nouvelle condition est remplie, (et elle le sera comme la première) le droit n'en sera donc que mieux établi, et plus irrécusable.

Il ne s'agit donc plus aujourd'hui que d'une question de fait, non pas sur l'exécution de la loi de 1825, qui a été complète, et qui constituait à elle seule un droit certain, mais sur l'application de la loi de 1832, qui constitue un nouveau titre, un double droit.

Le domaine privé est-il insuffisant à pourvoir les princes et princesses de la famille royale, d'un établissement convenable qui les dédommage de leur part perdue dans l'apanage de leur maison?

C'est sur ce point que l'article du *Moniteur* a fait un appel large et libre à une discussion franche et complète.

C'était un hommage rendu au gouvernement représentatif et à la liberté de la presse. Peu s'en est fallu cependant qu'on n'imputât à crime aux ministres de ce gouvernement, une démarche si constitutionnelle. Était-ce aux prétendus organes de l'opinion à se plaindre d'un appel fait à la publicité? Qui donc ici redoute la lumière? La liberté de la presse serait-elle le monopole de l'erreur?

Soyons justes; après une première émotion, on a senti qu'on aurait mauvaise grâce à éviter cette controverse; que la colère était l'aveu d'un tort, et une preuve d'impuissance; et que les amis de la vérité et de la liberté se rangeraient bien vite du côté de ceux qui offraient la discussion contre ceux qui la refusaient. Tout le monde s'est ravisé, et la question s'agit.

Nous en avons suivi le progrès, ou plutôt le mouvement, car il n'y a pas progrès dans la répétition de sophismes cent fois réfutés, de chiffres systématiquement erronés et de calomnies aussitôt renaissantes que détruites. Un caractère officiel avait seul manqué aux démentis; *le Moniteur* n'hésite pas à le leur donner. Il a ouvert la discussion; il ne la laissera pas se fermer sur des mensonges; il la suivra jusqu'au triomphe de la vérité.

(1) Oui, dans l'ancienne législation, le recours des Princes était sur le domaine de la Couronne, tel qu'il était alors composé et constitué, puisque tous les revenus de l'État étaient compris dans cette dénomination; mais aujourd'hui, il faut prendre garde de ne pas confondre l'ancien domaine de la Couronne avec le nouveau, et bien établir au contraire que l'État ayant mis l'ancien domaine de la Couronne sous sa main, c'est l'État qui est tenu de supporter les charges et obligations qui afférait à ce domaine, et particulièrement les recours que les Princes avaient droit d'exercer quand ce domaine était le patrimoine de leur famille (*Note du Roi.*)

(2) Disons donc sur l'État, et modifions dans ce sens le paragraphe suivant, qui doit être refait de manière à éviter toute équivoque à cet égard. (*Note du Roi.*)

(3) Prince couronné, expression à changer. (*Note du Roi.*)

Replaçons les termes du débat.

Il est déjà établi que le roi régnant n'ayant trouvé dans la succession de son père, que moins de seize millions de valeurs, en présence de plus de trente et un millions de dettes, avait consacré les revenus de ses biens apanagés et une partie du revenu de son domaine privé à la liquidation de cet héritage onéreux, et d'un autre côté, que des valeurs sur canaux, faisant partie de son domaine privé, avaient été engagées par Sa Majesté, pour parfaire la liquidation des dettes que le Régent avait contractées dans l'entreprise de ces grands travaux d'utilité publique (1).

(1) Ce paragraphe, malgré la bonne intention qui l'a dicté, contient des inexactitudes qu'il importe de rectifier.

En 1814, le Roi, alors *Duc d'Orléans*, reprit seul possession des biens non vendus de l'apanage de sa branche, puisque la Princesse sa sœur (et par conséquent *cohéritière* avec lui du feu Duc d'Orléans leur père) était par son sexe, inhabile à succéder à l'apanage et aux biens dont il avait été composé. Mais ils se déclarèrent conjointement cohéritiers (sous bénéfice d'inventaire) des biens patrimoniaux de leur père, et ils en recueillirent ainsi les débris non aliénés par l'État, et c'est ce qu'ils appelèrent la *succession paternelle bénéficiaire*.

Ce sont ces débris, vendus aux criées judiciaires de par le Roi, la loi et justice, dont le produit ne s'est pas élevé à seize millions, tandis que le passif dont ces débris étaient le gage, se composait d'une masse de dettes excédant trente et un millions de francs.

Celles des actions, représentant la propriété des canaux d'Orléans et de Loing, qui n'avaient pas été aliénés par l'État, furent restituées au Duc d'Orléans et à la Princesse sa sœur; mais elles faisaient partie de la succession bénéficiaire de leur père, puisqu'il avait hérité de ces canaux, non à titre d'apanage, mais à titre privé et purement patrimonial; et cela n'était ni ne pouvait être autrement, puisque c'était à ses frais et de ses deniers que le Duc d'Orléans Régent avait fait construire ces canaux. Il est au surplus très-exact, que dans les trente et un millions de dettes qui pesaient sur cette succession, il se trouvait une partie de celles que le Régent avait contractées pour les construire.

Ainsi de 1814 à 1821, le Duc d'Orléans n'a possédé que deux espèces de biens : Les biens provenant de l'apanage, qu'il possédait seul, et les biens de la succession bénéficiaire paternelle qu'il possédait en commun et par moitié avec la Princesse sa sœur. Il était alors, ni ne pouvait être question de *Domaine privé*, et loin que les actions des canaux fissent partie de rien de semblable, elles faisaient partie de l'actif de la succession bénéficiaire paternelle, et, comme telles, vendues aux criées judiciaires où le Duc d'Orléans et sa sœur les ont rachetées et soldées avec les créances que le Duc d'Orléans rachetait à fur et mesure, autant qu'il le pouvait, avec les revenus de ses biens apanagés.

Ce ne fut qu'en 1821, que la mort de la Princesse leur mère appela le Duc d'Orléans et sa sœur à recueillir son héritage.

En 1822, la mort de Madame la Duchesse de Bourbon, ouvrit sa succession, où il ne se trouva qu'une créance, devenue une non-valeur, sur la succession de Monsieur le Duc

Il a été déclaré que la totalité de la part attribuée à M. le duc d'Orléans, dans l'indemnité réduite entre ses mains, après la vente des inscriptions, à 5 millions de francs, avait été consacrée intégralement par Son Altesse Royale aux réparations et embellissements du Palais-Royal qui fait aujourd'hui partie du domaine de la Couronne (2).

Enfin, on a exposé que les charges et dépenses de la liste civile, administrée cependant avec une grande sagesse, et l'entretien d'une famille qui s'aggrandit de jour en jour, avaient grevé la fortune royale de dettes qui s'étendent jusqu'au domaine privé, unique patrimoine des princes, depuis le retour de l'apanage qui leur eût appartenu si leur père fût resté duc d'Orléans (3).

de Bourbon son mari, et son hôtel de la rue de Varennes qu'elle a légué à Madame la Princesse Adélaïde, sa nièce.

Ainsi, soit comme Roi, soit comme Duc d'Orléans, le Roi n'a recueilli d'autre héritage que ceux de son père et de sa mère; des deux successions des Princesses ses tantes, l'une n'a valu que l'hôtel, à Madame Adélaïde, et l'autre ne lui a valu, comme il est dit, que des devoirs à remplir, et des pensions à payer.

Il faut être sobre, dans l'emploi de ces renseignements, et il semble préférable de ne pas entrer dans ces détails. (*Note du Roi.*)

(2) Le Duc d'Orléans n'a reçu d'indemnité que du chef de sa succession maternelle. Il pouvait en disposer librement et en faire tel emploi qu'il aurait jugé à propos. Il semblait même naturel, et cela aurait été sans doute plus conforme à l'esprit du père de famille, d'employer cette indemnité à réparer, au profit de ses enfants, la diminution que les ventes nationales avaient opérée dans leur fortune patrimoniale. Mais le Duc d'Orléans a cru voir pour lui un devoir public de donner au Palais-Royal toute la splendeur correspondante au rang que lui et sa famille devaient occuper dans l'État, et que son apanage était destiné à soutenir. Il a donc consacré, comme il est dit, les cinq millions de son indemnité à embellir et même à achever le Palais-Royal, et il en a ajouté cinq autres pris sur ses revenus personnels, sans y comprendre les dépenses de l'énorme mobilier et de tous les objets d'art qu'il y avait réunis. (*Note du Roi.*)

(3) Ici, il y a à rectifier un point très-important. Les revenus de la Couronne, soit liste civile, soit domaine ou forêts, et les revenus du domaine privé, sont les *revenus du Roi*, quelle que soit la différence de leur origine, et par conséquent, il n'y a pas lieu d'examiner si c'est la liste civile qui assiste le domaine privé, ou si c'est le domaine privé qui assiste la liste civile. Mais le fait incontestable, c'est que, par la nature des deux origines, la liste civile ne pouvant pas avoir de dettes, c'est le domaine privé qui est seul responsable de tous les paiements que la liste civile n'effectue pas, et de toutes les dettes que le Roi contracte dans l'une ou dans l'autre de ses intendances. Ainsi, tous les emprunts que le Roi a faits ont toujours été faits par l'administration du domaine privé, qui pouvait seul donner des garanties et des hypothèques aux prêteurs. Ainsi, ce serait encore le domaine privé qui devrait supporter, après la mort du Roi, le fardeau d'acquitter tous les

C'est contre ces assertions, contre ces faits, que s'élevaient les doutes, les dénégations des journaux qui ont essayé de répondre au *Moniteur*. Confirmons-les par des chiffres en nous expliquant sur tous les points de la question, tels que nos contradicteurs les ont posés eux-mêmes.

La presse a tenté, sans y réussir, de prouver la suffisance du domaine privé; prouvons à notre tour, et sur pièces, son insuffisance (1).

comptes-courants de sa maison, et généralement tous les paiements qui n'auraient pas été effectués de son vivant, et toutes les dettes qu'il aurait laissées, car c'est là ce qui résulte de la mesure législative qui fait cesser les paiements du Trésor, pour la liste civile, au moment même où le Roi rend le dernier soupir. (*Note du Roi.*)

(1) En disant que nous prouverions l'insuffisance du domaine privé, il convient de supprimer le mot *et sur pièces*. Ce que nous pouvons démontrer surabondamment, c'est que la somme des produits annuels réunis de la liste civile, du domaine de la Couronne et du domaine privé, est inférieure à la somme des dépenses que le Roi fait annuellement pour lui-même, pour sa famille, pour les charges des domaines et de l'administration, pour les services de sa maison et ceux de sa famille, pour les voyages, les libéralités, les bâtimens, les mobiliers, les manufactures royales, les objets d'art, enfin pour toutes les dépenses que le Roi juge nécessaires, utiles ou convenables au digne support de sa position royale. On pourrait objecter néanmoins qu'une telle investigation est contraire au texte formel autant qu'à l'esprit de l'institution de la liste civile et du domaine de la Couronne, qui interdit toute recherche et tout examen de l'emploi que le Roi juge à propos d'en faire. Néanmoins, comme la loi qui a prononcé cette interdiction, a prescrit en même temps que ce n'est qu'en cas d'insuffisance du domaine privé que l'État est appelé forcément à fournir des dotations aux princes et princesses de la maison royale, il est clair que lorsque les Chambres ne sont pas convaincues de cette insuffisance, elles ont le droit, avant de voter les dotations, de demander toutes les explications nécessaires. Mais ici on doit répéter ce qu'on a dit plus haut, c'est-à-dire que rien n'est plus facile que de prouver que la somme totale des revenus du Roi est, depuis longues années, de plus en plus inférieure chaque année à la somme totale de ses dépenses, d'où il découle nécessairement qu'on ne peut pas séparer l'appréciation de l'insuffisance du domaine privé pour fournir des dotations suffisantes à la famille royale, de celle de la suffisance des revenus de la liste civile et du domaine de la Couronne pour subvenir aux dépenses du Roi. Car il n'y a plus à rien prélever sur le domaine privé, lorsque ses revenus sont absorbés par les besoins de la Couronne. Il est donc incontestable, que pour que ces recherches eussent un résultat, on devrait se livrer à l'appréciation de la convenance, de la nature et de la valeur de toutes les dépenses du Roi. Sans doute, il ne résulterait pas de ces recherches la découverte d'aucune de ces prodigalités ou de ces honteuses dépenses qui ont trop souvent attiré l'animadversion publique sur les Rois et sur les princes; mais les uns trouveraient que le Roi a trop bâti, qu'il n'avait que faire de dépenser tant de millions sur Versailles, etc.; d'autres diraient qu'il aurait pu

Elle a composé à son gré un domaine privé fantastique; décomposons le domaine réel.

Elle a exagéré les héritages et l'indemnité échus à la maison d'Orléans; rétablissons les chiffres authentiques.

Elle a composé, à l'aide de fictions, l'ancienne liste civile et la nouvelle; mettons en regard les recettes et les dépenses de l'une et de l'autre.

Enfin, elle a maladroitement opposé la situation des princes de la branche aînée à celle des princes de la branche régnante; acceptons ce rapprochement sur ces bases vraies, car il est décisif.

Voilà les points principaux de la discussion, relevés de cent articles de journaux; le reste échappe à un examen sérieux.

Rendons-nous compte d'abord de la situation et de la valeur du domaine privé.

Nous avons entendu l'Opposition supputer la valeur en capital du domaine privé et du domaine de la Couronne réunis, et s'écrier avec emphase: « Cela vaut 571 millions! » (2)

Il y a là d'abord une confusion absurde; et, dans tous les cas, que fait dans cette question la valeur des biens en capital? Ce capital, vous le savez bien, n'est disponible pour personne.

Le domaine de la Couronne appartient à l'État. Est-il loisible au Roi d'aliéner une parcelle du fonds pour doter ses enfants? L'État seul pourrait le faire; et l'État a-t-il besoin de recourir à cette aliénation?

Le domaine privé appartient en nu-propriété aux enfants du Roi, qui ne s'en est réservé que l'usufruit. L'usufruitier peut-il disposer du fonds? A quoi bon dès lors cette capitalisation des biens composant ce domaine, puisqu'ils sont inaliénables? Ce calcul ajoutait-il un centime au revenu dont le Roi peut disposer seulement?

Ce capital prouve-t-il même un revenu relatif, fût-ce de 2 p. 0/0? Non sans doute; car la plus grande partie des deux domaines se compose de propriétés

ne pas faire tant de dépenses en objets d'art, que la 1,500,000 francs que lui a coûtés la galerie espagnole auraient été mieux employés à payer une dot à une de ses filles, au lieu de faire des dettes pour y subvenir. On examinerait jusqu'aux comptes de sa table et de son écurie, pour s'assurer qu'il n'y a pas de réformes ou d'économie à faire sur ces dépenses. Quand on trouverait que la somme totale des gages et appointemens payés annuellement excède quatre millions, on refuserait d'y croire, et quand on produirait les registres avec les émargemens des parties prenantes, on crierait à l'abus, on blâmerait la dépense; mais on ne trouverait pas le moyen de la réduire, au moins sensiblement. (*Note du Roi.*)

(2) Le domaine privé vaut, dit-on, 571,000,000 francs. On peut affirmer qu'il n'a jamais été fait aucune estimation du domaine privé, et que celle-ci est un mensonge extravagant dénué de toute base. (*Note du Roi.*)

onéreuses et non productives. Que produisent les châteaux royaux, si ce n'est des dépenses ? (1)

On ne veut donc qu'éblouir les yeux par cette fantasmagorie de gros chiffres qui ne prouvent rien.

C'est le même procédé qu'on suit à l'égard de la liste civile. On dit : « Le Roi reçoit 12 millions par an ; cela fait, pour quatorze ans, 168 millions. » Eh bien ! que veut dire cela ? La branche aînée recevait 56 millions ; cela fait, pour quinze ans de règne, 840 millions (2). Qu'en concluez-vous ? Que signifie cette façon de compter ? cela prouve-t-il que chaque année ait été plus courte d'un jour, le revenu annuel plus considérable, les dépenses et les charges moins impérieuses ? C'est un artifice dont personne n'est sérieusement dupe.

La question, quoi qu'on en dise, n'est donc que dans la suffisance ou l'insuffisance du revenu du domaine privé, puisque le capital est inaliénable. Si la loi n'a pas prononcé le mot *revenu*, c'est que la loi évite de dire ce qui est inutile ; et, du reste, elle n'a pas prononcé davantage le mot *capital*. Ne parlons donc que du *revenu* (3).

On l'avait évalué en 1856 à 2,596,767 francs. Ce chiffre était le résultat du produit brut moyen du domaine privé, durant les cinq années de 1850 à 1854, les seules qui pussent être vérifiées à cette époque. Le même produit brut indiqué aujourd'hui sur la moyenne des dix dernières années de 1854 à 1845, s'élève au chiffre de 5,144,419 francs. La valeur des propriétés foncières s'est accrue, et des renouvellements de baux ont procuré de meilleurs prix (4).

De ce revenu brut, il faut déduire, pour dégager le solde effectif, à peu près 1,500,000 francs pour impôts et frais d'administration et de régie, pour frais d'entretien des châteaux et bâtiments attenants aux forêts,

(1) Il vaudrait donc mieux ne pas parler de 2 p. 0/0, et, en tout, cette discussion a besoin d'être revue. (*Note du Roi.*)

(2) Les rois Louis XVIII et Charles X recevaient 25 millions ; cela fait, pour quinze ans de règne, 375 millions. (*Note du Roi.*)

(3) La question, quoi qu'on en dise, n'est que dans la suffisance ou l'insuffisance du *revenu annuel* du domaine privé : ne parlons donc que de ce revenu.

N. B. On croit qu'il vaut mieux éviter la dissertation sur le capital, et en particulier sur l'inaliénabilité du domaine privé. Il est évident que la loi de 1852 n'a pu parler que du *revenu*, et il est préférable de s'en tenir à cette évidence.

Le produit brut du domaine privé, calculé sur la moyenne de dix années, de 1854 à 1845, s'élève au chiffre de 5,144,419 francs.

Pour apprécier maintenant le *revenu net* du domaine privé, il faut déduire de ce *revenu brut* 1,500,000 francs environ, pour impôts et frais d'administration et de régie. (*Note du Roi.*)

(4) Ne pas parler des baux. (*Note du Roi.*)

et pour charges de succession, secours et pensions à d'anciens serviteurs ; ce qui réduit le *revenu net* à 1,644,419 francs.

Et ce solde même de 1,644,419 francs, au lieu d'être encaissé ou disponible pour des usages personnels aux membres de la famille royale, est grevé, d'abord de 500,000 francs d'intérêts environ, pour le service des emprunts que le domaine privé a été forcé de contracter, et le reste est employé en partie à des actes de bienfaisance et d'utilité en faveur des populations qui avoisinent les biens du domaine privé. Plus de 200,000 francs sont absorbés annuellement en allocations sollicitées par les communes riveraines, pour réparations de routes, ponts, écoles et autres établissements publics. Chaque année aussi, dans la saison rigoureuse, le Roi fait ouvrir sur ses domaines des ateliers de charité, dont l'objet principal est de procurer des secours à la classe indigente ; et les sommes employées à ces travaux ont atteint, depuis 1850, une moyenne annuelle de 150,000 francs. Enfin, indépendamment des travaux d'entretien, le Roi a entrepris dans quelques domaines des constructions coûteuses, mais nécessaires, notamment dans les châteaux d'Eu et d'Amboise (5).

Au reste, comment n'a-t-on pas réfléchi, avant de se livrer à de vagues déclamations, à des évaluations

(5) Enfin, plus de 200,000 francs sont absorbés annuellement en allocations sollicitées par les communes riveraines, pour réparations de routes, ponts, écoles et autres établissements publics, et pour ateliers de charité destinés à procurer des secours à la classe indigente.

Le *revenu net* du domaine privé ne peut donc être évalué qu'à un million, à peine. (Et ce million, s'il existe même dans les meilleures années, est-il suffisant pour doter les princes et les princesses de la famille royale, dût-on encore négliger tous les devoirs d'un usufruitier père de famille, en cessant d'entretenir et d'améliorer la nu-propriété dont on est dépositaire, et d'augmenter de précieuses collections.)

N. B. On penche à supprimer tout le passage suivant, comme exprimant un fait qui sera exposé et discuté plus tard avec plus d'étendue et de force :

« Au reste, comment n'a-t-on pas réfléchi, avant de se livrer à de vagues déclamations, à des évaluations arbitraires, que les revenus fonciers du domaine privé se composent de coupes de bois vendues en adjudication publique, rien n'était plus facile que de vérifier les chiffres sur les lieux mêmes où les ventes sont effectuées, et qu'il n'était pas moins facile de connaître, année par année, les revenus des actions des canaux d'Orléans et de Loing. Les commissions des Chambres, les Chambres elles-mêmes recevraient à cet égard toutes les explications, si la question était portée devant elles. Tout le monde, en attendant, peut faire les vérifications nécessaires.

« Mais, dit-on, le domaine privé doit posséder d'autres capitaux mobiliers accumulés à son profit, qui se composeraient, suivant quelques feuilles de l'Opposition, des indemnités... »

(*Note du Roi.*)

arbitraires, que les revenus fonciers du domaine privé se composant de coupes de bois vendues en adjudication publique, rien n'était plus facile que de vérifier les chiffres sur les lieux mêmes où les ventes sont effectuées? Les commissions des Chambres, les Chambres elles-mêmes recevraient à cet égard toutes les explications, si la question était portée devant elles. Tout le monde, en attendant, peut faire les vérifications dans les études des localités.

Le portefeuille du domaine privé se compose en outre de cinq cent quatre-vingt-onze actions des canaux d'Orléans et de Loing, possédées à divers titres par la maison d'Orléans, à titre définitif ou provisoire, personnelles ou indivises, et sur lesquelles trois cent cinquante-quatre sont engagées à la caisse des consignations, en même temps qu'une hypothèque de 3,650,000 francs a été consentie sur la forêt de Breteuil pour gages d'emprunts contractés par le domaine privé, soit aux époques où le Roi a dû parfaire les dots de deux princesses ses filles, soit à mesure des besoins occasionnés à la liste civile par l'insuffisance de ses revenus (1).

Voilà le compte du revenu foncier du domaine privé. Un solde de 8 à 900 mille francs, s'il existe même dans les meilleures années, est-il suffisant pour doter deux princesses et huit princes, dût-on encore négliger tous les devoirs d'un usufruitier père de famille, en cessant d'entretenir, d'améliorer, d'enrichir la nu-proprieté dont on est dépositaire, d'augmenter de précieuses collections, et de ménager une réserve toujours indispensable dans une bonne gestion!

Passons au compte des *capitaux* accumulés au profit du domaine privé, et qui se composeraient, selon l'Opposition, des indemnités touchées par droit de succession sur le fonds créé par la loi du 27 avril 1825, et des économies faites sur les revenus de la liste civile; deux illusions qui disparaissent devant des chiffres authentiques.

Le Roi, comme duc d'Orléans, et madame Adélaïde, sa sœur, ont recueilli, dit-on, trois successions (2):

1° Celle du feu duc d'Orléans, leur père;

2° Celle de la duchesse de Bourbon, sa sœur et leur tante;

3° Celle de la princesse de Conti, née Modène, sœur de la duchesse de Penthièvre, leur grand-mère maternelle, et petite-fille du Régent, leur grand-tante.

Ces successions ont dû leur valoir des indemnités

(1) Il faut avoir soin de supprimer tout cet alinéa, parce qu'il semblerait que le revenu des actions des canaux sont en dehors des 3,144,419 francs, revenu brut du domaine privé; les revenus mobiliers y ont été intégralement compris, aussi bien que les revenus fonciers. (Note du Roi.)

(2) Outre la succession maternelle. (Note du Roi.)

qu'il faut porter en compte. La réponse à ces insinuations est bien simple.

L'état de la succession du prince leur père est constaté par des documents publics que l'on peut consulter.

On y voit ressortir un déficit de 58,985,559 fr., par suite de l'existence d'un passif de 45,718,402 fr., contre un actif de 4,752,865 fr. La liquidation des indemnités en conséquence de la loi du 27 avril 1825, n'a donc rien produit au Roi ni à la princesse sa sœur.

Quant à la succession de madame la duchesse de Bourbon, cette princesse n'a laissé qu'un hôtel à Paris, et elle l'a légué à madame Adélaïde, à la charge d'entretenir l'hospice qu'elle avait établi dans les dépendances de cet hôtel, d'où madame Adélaïde l'a transféré à la maison d'Enghien, rue Picpus, maison qu'elle a achetée à cet effet, en l'augmentant par des constructions nouvelles.

Enfin, la princesse de Conti n'a légué que le soin d'acquitter quelques pensions, par affection pour sa mémoire.

Ni l'une ni l'autre de ces deux successions ne donnait lieu à une liquidation d'indemnité; et, par conséquent, elles n'ont laissé au Roi et à la princesse sa sœur que de pieux devoirs à remplir.

Une seule liquidation, dont on a exagéré le chiffre, à l'aide d'une confusion préméditée entre les successions paternelle et maternelle, a été faite au profit de M. le duc d'Orléans et de sa sœur, celle de la succession de la duchesse d'Orléans, sa mère, dont l'actif, pour les vingt-et-un départements où les biens étaient situés, a été fixé à 15,751,467 fr. 4 cent.; mais comme il existait en regard un passif de 5,544,272 fr., il n'est resté net de cette succession que 10,188,195 fr. 4 cent. qui ont été reçus par les cohéritiers en inscriptions de rente 5 p. 100, lesquelles inscriptions, vendues au cours de la Bourse, ont produit une somme totale de 7,618,986 fr. 94 c., dont les deux tiers revenant au Roi, alors duc d'Orléans, de 5,079,324 fr. 65 cent., et l'autre tiers revenant à madame Adélaïde, de 2,539,662 fr. 31 c.

On le voit, l'indemnité de 1825 n'a donc valu au Roi que 5,079,324 fr.

Les états des indemnités sont dans les archives publiques. Les Chambres pourront les consulter en temps utile.

Or, ces cinq millions, loin de se trouver dans les mains du Roi, en 1850, avaient aidé, depuis 1826, à la dépense des nouvelles constructions du Palais-Royal, notamment de la belle galerie d'Orléans. Ces constructions, qui ont coûté 10 millions environ, ont considérablement embelli le Palais-Royal, qui a fait retour à l'État, comme provenant de l'ancien apanage. C'est donc l'État qui profite en définitive, de la seule part qui soit échue au Roi dans l'indemnité.

Quant aux prétendues économies (1), opérées sur le revenu de la liste civile, on va juger, par l'exposé de ses charges, de ses dépenses et de ses dettes, si le domaine privé a pu lui emprunter des ressources, ou plutôt, si les hypothèques dont il est frappé, et les dépôts de valeurs qu'il a été obligé d'engager, n'ont pas eu pour objet de venir au secours de la liste civile, et de couvrir, pour satisfaire à des exigences pressantes, l'insuffisance des revenus de la Couronne.

(La fin au prochain numéro.)

(1) Quant aux prétendues économies opérées sur le revenu de la liste civile, on va juger, par l'exposé de ses dépenses et de ses charges, si le domaine privé a pu lui emprunter des

ressources, ou plutôt, si de l'insuffisance même des revenus de la couronne il ne résulte pas, pour le domaine privé, une situation obérée qui ne fera que s'aggraver chaque jour davantage. En effet, le domaine de la couronne ne pouvant servir de gage hypothécaire, le domaine privé a pu et pourra seul être engagé hypothécairement, comme cela a déjà eu lieu pour une portion de la forêt de Breteuil, et pour la plus grande partie des actions des canaux d'Orléans et de Loing. On sait, en outre, que la loi du 2 mars 1852 (article 26) a donné le domaine privé pour gage aux créanciers de la liste civile. Si donc il est prouvé que les dépenses de la liste civile dépassent annuellement ses recettes, le domaine privé, loin de s'accroître, éprouvera chaque année une notable diminution, que nous n'avons cependant pas fait entrer en ligne de compte, quand nous avons calculé le revenu de ce domaine. (Note du Roi.)

UN CANDIDAT ET UN ÉLU DE PARIS EN 1848.

III.

[Les élections de Paris en 1848 ont amené des résultats fort contrastants et donné ouverture à des procédés que nul candidat n'avait jusqu'ici pratiqués. Mais notre cadre ne comporte pas une histoire de cette gigantesque lutte électorale ; et tout ce que nous avons à faire voir, au contraire, c'est d'abord que si elle a produit des élus disparates, elle en a donné aussi de parfaitement ressemblants entre eux ; et ensuite que si certains moyens électoraux ont paru neufs et hardis, ils venaient d'un candidat qui n'en était pas à son coup d'essai.

Établissons en premier lieu qu'il y a dans les élus de la Seine des représentants d'une raison égale, et que par exemple, sous ce rapport, M. Pierre Leroux et M. Raspail ne font qu'un. Pour établir la comparaison, il nous faut d'abord reproduire les deux derniers articles d'un projet de *Constitution* que M. Pierre Leroux a fait imprimer, et qu'il propose à ses collègues d'adopter. Nous voudrions bien que l'étendue de cette feuille nous permit de donner ici le préambule et les cent articles dont cette Constitution se compose ; mais, du moins, les articles 99 et 100 permettront aux lecteurs de s'en faire une juste idée :

« Art. 99 — Le drapeau national est indivisiblement blanc, or, azur et pourpre. Le corps de la représentation nationale, dans l'exercice de ses fonctions, se partagera ainsi ces couleurs : la gérance ou l'unité aura pour couleur le blanc ; le corps scientifique aura l'or ; le corps législatif l'azur ; le corps exécutif le pourpre. Ces trois corps, les sections qui les composent et les comités entre lesquels ces sections se partagent, trouveront dans ces couleurs et dans leurs combinaisons simples le moyen facile de se distinguer dans l'exercice de leurs fonctions. Hors de l'exercice de leurs fonctions, les citoyens n'arboreront aucune couleur séparément des autres, tous les citoyens devant être indistinctement réunis sous l'étendard national.

« Enfin, quant au signe soit linéaire, soit à trois dimensions, nos pères avaient adopté pour emblème le peuplier, dont la structure exprime le mieux, parmi les végétaux, la similitude des parties et leur égalité ; ce qui a fait que son nom antique est en même temps le nom de la multitude ou du peuple. L'Assemblée nationale conserve cet emblème ; mais, conformément au mystère des antiques religions, elle y ajoute les trois corps ou solides de révolution, le cylindre, le cône et la sphère.

« En conséquence elle décrète :

« Art. 100. — Des peupliers seront plantés et entretenus avec soin dans toutes les communes de la République. L'État aura pour sceau un autel cylindrique, surmonté d'un cône surmonté d'une sphère rayonnante. Ce sceau de l'État sera remis aux mains de la gérance nationale, pour être appliqué en relief de cire sur tous les

traités avec les nations étrangères, et sur l'original de toutes les lois. Chacun des trois corps de la Représentation aura pour sceau un des trois solides de révolution dont l'unité compose le sceau de l'État. Le corps exécutif aura pour sceau le cylindre ou son profil cubique; le corps législatif le cône ou son profil le triangle équilatéral; le corps scientifique la sphère rayonnante ou son profil le cercle entouré de rayons; le sceau de chacun des trois corps de la Représentation nationale sera remis aux mains de ce corps, pour être appliqué sur les actes du corps.»

Voici maintenant un document inédit qui émane de M. F.-V. Raspail. C'est une pétition à la Chambre des Députés, et l'original autographe se trouve aux Archives de l'Assemblée nationale. Elle est du 25 décembre 1839. La Chambre, le 18 février suivant, sur le rapport qui lui en fut fait, passa à l'ordre du jour. N'était-elle pas folle?]

A M. le Président et à MM. les Membres de la Chambre des Députés,

RASPAIL (FRANÇOIS-VINCENT), demeurant rue Neuve-d'Orléans, n° 64, Petit-Montrouge (banlieue de Paris).

Messieurs les Députés,

D'après l'esprit de notre Constitution et les dispositions formelles de notre jurisprudence, nul pouvoir ne saurait être considéré comme légal en France, s'il s'exerce d'une manière occulte et sans être astreint à la responsabilité.

Je viens vous dénoncer l'existence et les méfaits d'un pouvoir semblable, et porter plainte contre lui, auprès de vous, Messieurs les Députés. Je ne sache pas d'autre magistrature que la vôtre, qui soit compétente à instruire sur ce sujet.

La loi a établi une police générale et des polices municipales dont les agents, nommés par des ministres responsables, sont chargés à leur tour, sous leur responsabilité personnelle, de veiller sur la sécurité et la moralité publiques.

Il existe néanmoins, au sein de la France, et tout à fait en dehors de ces institutions légales, une police indépendante du contrôle ministériel, exempte de toute espèce de responsabilité, et qui pourtant absorbe à elle seule la puissance d'action de toutes les autres polices, en paralyse en certains cas l'influence, et déjoue alors tous leurs plans et leurs moyens ordinaires de surveillance et d'action.

Les fonds secrets, que vous avez le malheur de voter chaque année, sans vous réserver le droit d'en contrôler la destination, sont dévorés par cette organisation occulte.

Il n'est pas, au moment où je vous écris, un seul ministre qui soit en état de vous en présenter la dépense.

Pourriez-vous me dire à quel ordre de magistrat je devrais m'adresser, et par la filière de quelle procédure je devrais passer pour obtenir, en mon propre et

privé nom, et en celui de la cause nationale, satisfaction des méfaits et abus d'autorité, ou plutôt des usurpations d'autorité de la police connue sous le nom de *Police du Château*?

On nous répondrait d'abord, avec une imperturbable assurance, qu'il n'existe pas de police de ce nom.

Et cependant, vous savez tous qu'il en existe une de ce nom dans ces régions élevées.

On se retrancherait ensuite sur ce que cette police, s'il en existe une de ce genre, n'est qu'une police d'intérieur, une police domestique, qui veille, ainsi que chaque citoyen a le droit de le faire, dans son domicile, sur la sécurité de la famille, et n'étend pas sa sphère d'action au delà de la porte de l'habitation et de la grille du jardin.

Et pourtant vous savez tous qu'en certaines circonstances devenues historiques, elle a poussé plus loin les prétentions de sa juridiction.

Le prétexte qu'elle affiche est de veiller plus spécialement à la défense personnelle du Roi que vous avez élu, prétention insultante envers les polices municipales.

Son but réel, au contraire, est d'impatroniser en France un système gouvernemental et des opinions politiques que pas un d'entre vous, si dépendant qu'il soit du gouvernement, n'oserait avouer et professer d'une manière patente.

Les moyens qu'elle emploie pour arriver au but, sont la corruption et le cortège d'immoralité que la corruption traîne à sa suite, et puis enfin la division haineuse des citoyens, qu'on ne saurait semer et entretenir qu'avec l'or de la corruption.

En conséquence, c'est une conspiration organisée d'en haut contre l'opinion publique, et qui s'alimente

fonds que vous lui prodiguez pour un autre but rais de chacun de nous.

une police politique et systématique; c'est la e la Venise du moyen âge, transplantée à Paris, a révolution de Juillet, ou plutôt depuis le mi-Decazes d'odieuse mémoire, et qui fonctionne 'hui la tête haute, avec les mêmes hommes et es moyens d'action qu'en 1820.

is loin sans doute à vos yeux, et cependant je e ici dans une extrême réserve et dans les réti- que commande ce sujet.

t à vous, Messieurs les Députés, vous avez en ouvoir un moyen de découvrir si ma dénoncia- fondée sur des illusions et des chimères ou sur aissance profonde que je possède par devers l'existence de cette flagrante violation de la tion et de l'infâme emploi (je maintiens l'épi- fâme) que l'on fait en certains lieux de l'argent tribuables.

itez une enquête, mais une enquête franche- ganisée et entreprise sur une échelle assez large, e rien ne puisse lui échapper, et qui offre aux des garanties suffisantes pour n'avoir pas à e de devenir victimes de leur véracité.

Messieurs, et à l'aide d'une procédure dirigée nnipotence parlementaire, je me fais fort de montrer que le plus grand nombre des troubles s par la presse gouvernementale aux divers et que les partis indignés de la calomnie ont si rejetés sur les provocations de la police muni- que ces troubles, dis-je, étaient l'œuvre téné- de la *Police du Château*.

outes ces sortes de circonstances, la police mu- n'a eu que le tort grave de ne pas révéler tout le avait découvert, et de se justifier par un dé- au lieu de le faire en signalant à la justice les iteurs de ces désordres.

est pas un préfet de police qui n'ait eu vingt oc- de se plaindre de ces sortes de mystifications.

qu'il en soit, et pour en revenir à l'objet spécial plainte, *j'aurai, en ce qui me concerne person- nt, à vous dévoiler la main de cette police illé- rturant depuis bien des années, je ne dirai pas istence, mais celle de tout ce qui m'appartient. cinq ans surtout, et alors que réfugié dans le de la solitude et des travaux studieux, je ne des porter le moindre ombrage à la sombre poli- ont je me flatte d'avoir déjoué depuis neuf ans mauvais vouloirs, il s'est passé autour des miens e les miens, des choses si étranges, qu'il a fallu r une belle dose de résignation pour les subir ce, et qu'il faut se sentir une plus forte dose en- courage pour les dénoncer aujourd'hui à la et à vous.*

vols faits en plein jour, au milieu de la rue, à

mon préjudice, et cela avec un cynisme qui semblait insulter à la puissance de nos lois et accuser de connivence la police municipale, qui pourtant ne s'en doutait nullement, j'en suis convaincu;

Vols de mes effets et du vestiaire de mes enfants, exactions pécuniaires, destruction préméditée de mes papiers, de mes notes scientifiques, de mes croquis et dessins d'histoire naturelle, de mes livres enfin, etc.;

Guet-apens et tentatives d'assassinats, ourdis pendant six mois entiers contre ma famille, souvent en plein jour, et sous les yeux d'un assez grand nombre de témoins, et sans provocation aucune de notre part;

Insultes, voies de fait dirigées en mon absence contre les miens par des misérables que nous expédiait chaque jour un établissement appartenant à la liste civile, etc.

Voilà, en partie, l'une des catégories de faits que votre enquête aura pour résultat de constater de la manière la plus irrécusable.

Mais il est une réserve que je dois prendre dès à présent; je ne saurais me soumettre aux conditions d'une semblable enquête, que dans le cas où toutes ces révélations seraient destinées à être débattues en public. Je ne consentirai jamais, en effet, au huis-clos d'une commission, qu'en tant que moyen d'instruction préparatoire.

De toutes ces choses je vous parle de sang-froid; je le fais six mois après que, grâce à des moyens redoutés par ses stipendiés de bas étage, et sans avoir recours à la lenteur de la procédure criminelle, j'ai fini par mettre à la raison ces instruments subalternes et les dégoûter du métier qui leur était imposé d'en haut.

Les attaques violentes ont cessé; mais les tracasse- ries ruineuses ont pris leur place.

On n'a pas réussi, par le premier moyen, à me faire sortir de mon caractère d'une manière odieuse ou ridicule; on espère y arriver par une autre méthode, en ruinant mon avoir, et me spoliant pièce à pièce du produit de mes travaux.

Ce n'est pas assez que la contrefaçon belge, sous les auspices de la royauté de Léopold, nous ravisse chaque jour le fruit de nos œuvres scientifiques (1);

Ce n'est pas assez qu'il existe en France des moyens de contrefaçon qui échappent, tout aussi bien qu'en Belgique, à la surveillance, si mal organisée du reste, de la direction de la librairie;

(1) En calculant d'après la teneur des contrats passés avec mes éditeurs, sur deux ouvrages seulement, le *Nouveau Système de Physiologie végétale* et le *Nouveau Système de Chimie organique*, les pertes que m'occasionne la contrefaçon belge seulement, représentent pour moi une valeur nette de 75,000 francs. En effet, il a été tiré en Belgique une édition de six mille exemplaires du premier ouvrage, et douze mille exemplaires du second (ceci est de notoriété publique). Or, en France, chaque édition du premier à deux mille exem- plaires, me vaut 5,000 francs, et chaque édition de l'autre

Mais, je vous en constitue juges, que voulez-vous que nous espérons de nos travaux industriels et scientifiques, en présence d'un pouvoir hostile et organisé de manière à favoriser les dociles et ruiner les hommes indépendants de lui ; qui a par-devers lui tous les moyens de découvrir nos débouchés et nos dépositaires, de travailler nos associés en intimidant les hommes probes ; en gagnant les faibles et les malintentionnés par l'assurance de l'impunité ou par l'appât de la vénalité ; en présence enfin d'une organisation occulte, ayant droit de récompenser l'astuce qui nous trahit, et de punir la fidélité qui nous assiste ?

Il n'est pas d'homme, si laborieux que vous le supposiez, si estimé du public qu'il le devienne par le mérite de ses œuvres, qui ne doive s'attendre à se voir précipiter, par de telles menées, dans une ruine complète.

Si c'est là une victoire, j'avoue hautement me trouver vaincu ; mais je vous laisserai, Messieurs, le soin de choisir, parmi les couronnes, celle qui revient sous ce rapport au vainqueur.

Dans un État où le vol, la trahison et la mauvaise foi sont dans le cas de prendre rang au nombre des ressources gouvernementales, il faut désespérer de la moralité publique, et jeter un voile sur la statue de la Liberté.

Il n'y a pas de raison d'État au monde qui puisse excuser de semblables moyens de politique.

On concevrait à la rigueur la logique de la Bastille et de la question judiciaire ; je ne saurais concevoir la logique de la démoralisation.

Messieurs les Députés,

Je ne partage nullement, vous le savez, vos opinions politiques ; je les respecte néanmoins en tant que pro-

fessés de bonne foi par le plus grand nombre d'entre vous.

Je n'attends de vous, pour les miennes, aucune espèce d'indulgence.

Mais en ma qualité de citoyen français, j'ai droit à la protection des lois, et la loi, aujourd'hui, est devenue un vain mot, quand ce sont certains hommes qui l'invoquent contre certains autres hommes.

C'est à vous, et à vous seuls, qu'est réservée la puissance de dépouiller l'illégalité de ce privilège insultant pour la nation française.

Si vous tardez de mettre la main à l'œuvre, vous vous en constituerez malgré vous les complices.

A l'aide de vos fonds secrets, on achèvera, il est vrai, la ruine de certains particuliers, mais en même temps on démoralisera complètement la France industrielle et commerciale.

Nous n'avons pas mission de vous adresser, à cet égard, autre chose que des remontrances.

Seulement, vous ne trouverez pas mauvais que les auteurs indépendants viennent un jour aux portes de votre Assemblée vous demander pour eux et pour leurs familles, jetées à la rue, une compensation à tant de spoliations, et une entrée de faveur dans un dépôt de mendicité, où, pendant que tant de gens se réjouiront le verre en main de notre ruine, qui sera l'ouvrage de leur impunité, nous pourrons, nous, lever librement les yeux vers un avenir plus digne de l'humanité, et faire des vœux pour la régénération de la morale publique en France.

Nous confierons ensuite à l'histoire la mission de vous en remercier.

Fait à Paris le 23 décembre 1839.

F. V. RASPAIL.

[On a vu, aux élections de septembre, un ingénieur candi lat inonder Paris de professions de foi qu'il avait eu le soin de faire tirer par les quatre-vingts imprimeries de la capitale, dans l'espoir d'obtenir les suffrages des quatre-vingts ateliers ; — on l'a vu faire apposer, sur tous les murs, des affiches recommandant aux électeurs trois noms, dont les deux derniers variaient et étaient, selon les goûts, légitimistes, orléanistes, républicains ou communistes, mais dont le premier était invariablement le sien ; — on a vu un ballon s'élever au-dessus de Paris ayant pour lest un amas de ses bulletins que les compagnons de route de l'aréonaute ont lancés sur la ville électorale ; — enfin, les personnes que, dans les jours de scrutin, la nécessité a conduites dans ces lieux où ne va pas la feuille de rose, mais où va la feuille de papier, ont remarqué avec admiration que, par une substitution ingénieuse, les bulletins de l'inévitable candidat leur étaient offerts.

à deux mille exemplaires également, doit me rapporter 40,000 francs.

$$5,000 \text{ f.} \times \frac{6,000 \text{ ex.}}{2,000 \text{ ex.}} = 15,000 \text{ fr.}; 10,000 \text{ f.} \times \frac{42,000 \text{ ex.}}{2,000 \text{ ex.}} = 60,000 \text{ fr.}$$

Un tel vol réduit mes bénéfices à zéro pendant dix ans, et au

bout de ce laps de temps, ce ne sera plus une simple réimpression que j'aurai à publier, ce sera un nouvel ouvrage qu'il me faudra refondre et rédiger, car d'ici là la science aura marché de pair avec notre ruine. (Note du pétitionnaire.)

Nous devons dire, pour être historien exact, que M. Benjamin Delessert n'en était pas à sa première candidature. Il n'y a qu'un an, le co-candidat de M. Raspail, de M. Louis Bonaparte, de M. Adam, de M. Roger (du Nord), de M. Fould, de M. Bugeaud, se présentait aux suffrages des électeurs de Florac. La lettre suivante, que nous trouvons dans les papiers de M. Génie, nous apprend que *le Conservateur* dut peut-être sa fondation au premier mouvement d'ambition électorale. L'auteur de cette lettre et le candidat, son fils, jouent le premier rôle dans tout le dossier du *Conservateur*. Ils provoquent les souscriptions d'actions; ils s'inscrivent en tête des souscripteurs. Le jour de l'élection approchait.

M. GUIZOT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Lundi matin, 19 juillet 1847..

Mon cher ami, je suis venu pour causer avec vous de l'affaire du journal qui continue à marcher assez bien en quant aux souscriptions d'actions. Cependant, on est encore loin d'avoir le chiffre auquel il faut arriver. Les autres messieurs les pairs sont très en arrière. Ensuite, la

grande et la plus difficile question sera celle de la rédaction.

Je prends la liberté de vous rappeler que vous avez promis d'écrire à M. Boissier, sous-préfet de Béziers, pour l'élection de mon fils; cela est urgent. Les nouvelles continuent à être très-bonnes; mais la lutte sera vive, à cause des engagements qui étaient déjà pris. Il faudra faire usage de toutes ses forces.

Tout à vous,

F. DELESSERT.

MÉLANGES.

IV.

LETTRE DU ROI AU DUC DE NEMOURS.

15 juin 1845 (1).

Mon très-cher et excellent Nemours,

Je veux l'exprimer combien je suis touché de l'empressement que la reine et son excellent Albert ont mis à rechercher tous les moyens, même gênants pour eux, de combiner notre entrevue. Avant tout, qu'ils soient bien persuadés que je suis trop satisfait de ce qu'ils ont déjà fait pour moi sur ce point, pour ne pas écarter les changements incommodes que mon désir de les revoir viendrait apporter à leurs projets. Écarte bien surtout de leur pensée toute idée que j'attribue à la privation que je dois supporter cette année à aucune considération politique. Je me serais cru injuste et même ingrat, si j'avais jugé ainsi. Ce que j'ai craint, c'est que ceux qui ne voient pas de bon œil la cordiale amitié de nos relations, ne cherchent à dénaturer les

apparences. Je pourrais très-bien aller à Eu, après le triste anniversaire du 15 juillet, et de même après le 1^{er} août; et d'Eu, je pourrais également aller soit à Boulogne, soit à Calais, pour y recevoir la reine, et cette route et ce trajet ne présentent aucun embarras. Mais il y aurait l'embarras des auberges, et je souffrirais de faire un tel arrangement pour la réception de la reine. Cependant, je préférerais infiniment Boulogne ou Calais à Lille ou à Valenciennes; et cela rapprocherait bien plus la reine du chemin de fer belge, qui serait rejoint.

Je crains qu'à mon grand regret il ne faille remettre à l'année prochaine notre entrevue, et j'ai une grande confiance qu'il n'y aura plus rien alors qui nous empêche de la bien combiner. — L'effet de la nouvelle convention sur la répression de la traite surpasse mon attente, et je crois que le débat de la Chambre des Députés va le prouver. Tout ce que j'entends me montre un progrès favorable; dis-le de ma part à l'excellente reine et à Albert (1).

LOUIS-PHILIPPE.

(1) Cette lettre n'est pas datée dans la copie de M. Fain, mais la lettre de Louis-Philippe au roi Léopold, du 14 juin 1845, qu'on a lue page 394, nous permet de lui restituer sa date.

(1) La copie de M. Fain s'arrête ici.

AU ROI.

Paris, 6 juillet 1843.

Sire,

Je suis désespéré d'être une cause d'embaras pour le gouvernement de Votre Majesté. Je le prévoyais déjà quand, au mois de février dernier, appelé par sa confiance à siéger dans son Conseil, j'ai osé décliner cet honneur, présentant ma prochaine impuissance à le servir. Mon dévouement à sa personne l'a emporté, et j'ai été heureux un moment de lui avoir obéi.

Mais, Sire, mes forces ont trahi mon courage; le poids des affaires m'a accablé. Les médecins, d'abord indécis sur mon état, ne le sont plus; ils partagent les inquiétudes de ma famille, et je suis moi-même convaincu qu'il ne m'est plus possible de servir Votre Majesté comme elle doit être servie.

Dans cette situation, mon devoir m'ordonne de lui en faire l'aveu, de déposer ma démission à ses pieds, et de la supplier de l'accepter, pour me borner désormais à faire, pour le bonheur et la gloire du Roi et de son auguste famille, des vœux, dernier tribut des sentiments d'admiration, de respectueux dévouement et de reconnaissance qui ne cesseront qu'avec ma vie.

Je suis, Sire, de Votre Majesté, le très-humb obéissant et très-fidèle serviteur.

L'AMIRAL ROUSS

A M. L'AMIRAL ROUSSIN.

Neuilly, vendredi 7 juillet 1843

Mon cher amiral, j'ai reçu avec bien du plaisir votre lettre que vous m'avez adressée hier au soir. Vous voyez combien j'apprécie vos services et le dévouement avec lequel vous vous y êtes consacré; mais plus je vous en suis redevable et moins je voudrais exiger de vous ce qui pourrait nuire à votre santé et entraver son rétablissement. Je conférerai avec vos collègues, aussitôt que cela sera possible, sur la marche à tenir pour satisfaire vos justes désirs. En attendant, je vous demande de vous bien ménager sur les fatigues d'esprit et de repos, et, pour me servir d'une expression vulgaire qui rend bien ma pensée, de *n'en prendre qu'à l'aise*, sur tous les points, jusqu'à ce que nous ayons bien saisi le moment de combiner ce que vous désirez.

Vous connaissez, mon cher amiral, tous mes sentiments pour vous, et vous me trouverez toujours pressé de vous en renouveler les assurances.

LOUIS-PHILIPPE

Réponse à un Avocat et à un Prévenu.

On a lu dans le compte rendu par le *Journal des Débats* et par la *Gazette des Tribunaux*, du procès de M. de Pontécoulant, une explication du prévenu et un moyen de défense de son avocat, que nous voulons reproduire :

« M. LE PRÉSIDENT : Les papiers qui ont été trouvés chez vous étaient, à ce qu'il paraît, destinés à être publiés par le journal *le Drapeau républicain*.

« M. DE PONTÉCOULANT. : Je voulais paralyser, par leur publication, l'effet produit par la *Revue rétrospective* de M. Taschereau; j'ai ensuite changé d'avis. »

Nous ne répondrons que ceci : M. de Pontécoulant a proposé à M. Paulin de nous fournir des matériaux pour la *Revue rétrospective*. Nous n'avons pas accepté son offre.

Le rédacteur du compte-rendu judiciaire analyse ainsi un passage de la plaidoirie de M. Blanesque :

« Le défenseur explique que les quelques pièces gardées par M. de Pontécoulant, ou étaient sans valeur, ou bien qu'il les conserva pour répondre par une publication à la publication de M. Taschereau, qui incriminait souvent les intentions du caractère du prince de Joinville. »

La défense a ses licences, mais... nous mettons l'avocat au défi de prouver son dire. Nos lecteurs savent, il ne renferme qu'une imputation sans fondement, que, si nous ne tenions compte des exigences de la défense, nous traiterions de calomnieux.

REVUE RÉTROSPECTIVE

N° 37.

NE REÇOIT PAS D'ABONNEMENT. — CHAQUE NUMÉRO SE VEND SÉPARÉMENT. — PRIX : 50 CENT.

En payant six livraisons d'avance, on les recevra à domicile.

Paris. — PAULIN, éditeur, rue Richelieu, 60.

FONDS SECRETS.

I.

Presque au début de cette publication nous avons imprimé les états de dépenses secrètes que renfermaient les portefeuilles des Tuileries pour les départements de la Guerre (page 25) et des Affaires étrangères (page 35). A cette époque, nous avons pris, quant à la publication des *Fonds secrets* du département de l'Intérieur, un engagement que nous venons remplir aujourd'hui.

La collection des comptes rendus qui nous ont été confiés commence au 7 septembre 1836, et va jusqu'au 13 avril 1847. Mais, dans cette série, manquent les listes des parties prenantes en 1837 (les neuf derniers mois), 1838, 1839, 1840 (les dix premiers mois), 1841 et 1846. Évidemment ces listes ont été détournées. Nous devons à une communication particulière de pouvoir imprimer en tête de ces documents la liste des allocations ordonnancées du 22 février 1836 au 6 septembre suivant, qui ne nous a pas, comme les autres, été remise par M. le procureur général Portalis ; elle avait été distraite des portefeuilles avant leur dépôt entre ses mains. Ce qui nous en donne la conviction, c'est que, comme les autres, c'est une copie faite par M. Fain sur l'original présenté par le ministre, et qui lui était rendu approuvé par le Roi.

On nous avait permis d'espérer que nous serions mis à même de remplacer, par les noms propres auxquels elles sont substituées, les mentions *au Porteur*, suivies, soit de majuscules initiales ou le plus souvent conventionnelles, soit de numéros qu'on rencontre assez souvent dans le principe, mais qui deviennent bien autrement fréquents à mesure qu'on avance. Force nous a été de renoncer à cet espoir. La commission de l'Assemblée Nationale, chargée de l'examen d'une demande de crédit de ce genre faite par la commission du Pouvoir exécutif, n'a pas été plus favorisée que nous dans l'enquête à laquelle elle a voulu se livrer (1).

(1) Voici comment cette commission s'exprime par l'organe de son rapporteur, M. Théodore Ducos :

« Sous l'administration de M. Duchâtel, deux registres étaient ouverts à l'emploi des dépenses secrètes. L'un demeurait ouvert dans les mains du ministre, et nul n'en recevait communication : c'est sur celui-là que se trouvait établie l'affectation détaillée de chaque payement.

« L'autre appartenait au caissier, et paraît plus particulièrement destiné à la tenue de la comptabilité.

« Le premier de ces registres a disparu, et n'a pas été retrouvé le 24 février.

« Le second ne pouvait nous fournir que des éléments d'appréciation fort incomplète, parce que la majeure partie des

Pour donner à nos lecteurs une idée de ces tableaux tels qu'ils sont dressés, avec leurs mentions de bons au porteur, nous reproduisons complètement ceux de l'exercice 1836-37; mais ensuite, pour chacun des autres états, nous réunirons tous ces bons en un seul article dont nous donnerons le total.

Ici, comme dans les quelques lignes dont nous avons fait précéder les *Fonds secrets* des Affaires étrangères (1), nous devons prévenir nos lecteurs qu'ils ont à distinguer dans ces dépenses, du prix de services peu avouables, celui de services dont le ministre aurait dû inscrire la rémunération sur le budget ordinaire. On y trouve souvent aussi des dépenses remboursées à des préfets, à des généraux chargés de commandements à la frontière; des compléments de traitement à des commissaires de police, à des employés; des paiements effectués à des libraires pour achat de livres; à des offices de correspondance pour abonnements de journaux; à des loueurs de voitures pour location; au chef du matériel du ministère pour entretien du mobilier. Rien ne prouve mieux que cette publication l'inutilité et le danger des trois quarts au moins de ces allocations, par l'emploi qu'on va voir en faire.]

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

EXERCICE 1836. — DU 22 FÉVRIER AU 6 SEPTEMBRE 1836.

M. DE MONTALIVET, MINISTRE.

[Les crédits ordinaire et extraordinaire montaient à	2,465,500 »
M. Thiers avait rendu compte au Roi, le 21 février 1836, de sa gestion jus-	
qu'au dit jour; sa dépense avait été de	158,097 13
M. de Montalivet rendait compte, à son tour, d'une dépense de 1,499,884 70	1,657,981 83
M. de Montalivet laisse donc libre sur le crédit, pour faire face aux exigences du	
surplus de l'exercice.	807,518 17

payements n'y est justifiée que par des mandats au porteur, revêtue de la seule signature du ministre.

« Quoi qu'il en soit, à l'aide de ce simple document, nous avons pu recueillir quelques indications précieuses qu'il est de notre devoir de soumettre à l'Assemblée, ne fût-ce qu'à titre de renseignement historique.

« Au nombre des articles compris dans le chapitre général des fonds secrets, il en est un ainsi intitulé : *Traitements et indemnités pour services secrets et particuliers*; il en est un autre qui porte : *Dépenses imprévues pour le maintien de l'ordre public*.

« Parmi les allocations consignées dans ces deux articles, nous avons rencontré souvent des sommes d'une véritable importance, puisqu'elles atteignent, chaque mois, les chiffres de 500, 600, 750, 1,000, 1,500 et 2,000 francs.

« Ces sommes s'appliquent, tantôt à des hommes de lettres qui avaient acquis une certaine célébrité dans la presse ministérielle; tantôt à des fonctionnaires de l'ordre le plus élevé, dont on escomptait ainsi la démission pour satisfaire à des impatiences parlementaires devenues pressantes; tantôt, enfin, à des députés qui révélaient à ces feuilles secrètes le tarif de leur conscience. On y voit des suppléments de traitements refusés par les Chambres; des traitements entiers pour des fonctions qui n'avaient pas été consenties par le parlement; des indemnités pour des logements supprimés, pour des équipages affectés toute l'année à tels ou tels employés supérieurs, dont la dignité avait sans doute besoin d'être relevée; pour des femmes tristement célèbres, pour des auteurs complaisants, et pour une multitude d'agents administratifs ou littéraires qui grossissaient à l'envi la cour ministérielle.

« En parcourant successivement les registres des huit dernières années, nous avons été frappés de la diminution progressive des mandats nominatifs, et de l'accroissement régulier des mandats au porteur. Ainsi, à mesure que le système de corruption s'est pratiqué davantage et a semblé se développer avec le temps, les traces des allocations ont disparu presque complètement; et, quand nous arrivons au 23 février, nous trouvons qu'il a été dépensé, dans la matinée seulement, une somme de 121,000 francs, en trois ou quatre mandats au porteur, sans qu'il soit possible à la Comptabilité de fournir aucune autre justification que celle de la signature du ministre ordonnateur.

(1) Page 55. Puisque nous avons occasion de parler de la réserve que nous avons faite à cette époque, nous profiterons pour ajouter que sur ces états figurait M. Guarnier, ancien secrétaire de la mission française à Sainte-Hélène, et que nous ne connaissons pas de plus honorables services que ceux qu'a rendus ce diplomate. Nous ajouterons encore que le dernier article de l'exercice 1847 des *Fonds secrets* des Affaires étrangères étant : « Colonel Gaertner, frais de correspondance, 2,000 fr. », nous avons reçu de lui une lettre du 12 août, du colonel Charles Gaertner, qui, quoique son nom fût différent du nom porté sur les états, nous devait nous écrire, pour que la confusion ne fut possible que si ce soit : « Si on a voulu désigner ma personne, je m'en assure, n'ayant jamais correspondu avec l'ancien gouvernement français, je n'en ai pu recevoir aucune rétribution; et je repousserais donc cette inculpation comme un abus de mon nom indignement exploité. »

la répartition, présentée par le ministre, de cette somme de 1,499,884 fr. 70 c. entre les différentes dépenses :

Salaires de police de la Préfecture de police.	168,000	»
Salaires de police des fonctionnaires publics dans les départements.	147,504	68
Salaires de la police militaire et de la police judiciaire.	54,333	34
Indemnités ou indemnités pour services secrets ou particuliers.	224,306	81
Indemnités des employés attachés au service des fonds spéciaux.	41,359	82
Secours accordés à divers titres.	48,947	99
Secours aux gens de lettres, savants, artistes ou à leurs veuves.	41,071	34
Dépenses extraordinaires imprévues pour le maintien de l'ordre public.	774,300	72
	1,499,884	70

Quant à ces dernières dépenses *extraordinaires et imprévues*, passées au compte du *maintien de l'ordre public*, un bon nombre seraient assez embarrassées de prouver ce qu'elles peuvent avoir de commun avec lui, ces dépenses dont le détail était fourni par le ministre au Roi. Voici l'emploi de ces 774,300 fr. 72 c.]

PARTIES PRENANTES.

Le commandant à Ham	1,283	40	Le préfet de Seine-et-Oise	1,000	»
M. A.	4,000	»	Au porteur S. K.	200	»
M. A.	2,000	»	Ducoroy	176	04
M. D.	2,000	»	Dupont	296	»
M.	573	»	Au porteur.	6,000	»
M. D.	3,600	»	Le commandant à Ham.	1,369	40
M. K.	2,000	»	Au porteur M.	4,000	»
M. F.	1,000	»	Lingay (1).	1,000	»
M. C.-i.	500	»	Duguet.	490	»
M. ère.	200	»	Divers agents (Duguet).	733	»
M. e.	100	»	Gabourd.	333	35
Le commandant général comte Harispe.	1,016	»	Olivier.	150	»
.	50	»	Rivoire	300	»
.	1,500	»	Au porteur F.	2,000	»
.	1,000	»	Au porteur Sar.	13,000	»
.	1,000	»	Prévost.	1,000	»
.	1,000	»	Prévost	200	»
.	200	»	Bonnaire.	1,000	»
.	150	»	Au porteur Dd.	1,000	»
Le président de la Chambre des Pairs.	2,050	»	Au porteur M L N E.	1,000	»
.	5,100	»	Le Jollivet.	1,000	»
.	1,000	»	Toussenet	300	»
.	1,500	»	Divers	800	»
.	4,000	»	Boullay Bonneville.	200	»
.	1,250	»	Le sous-préfet de Gex.	340	»
.	1,000	»	Le préfet des Landes.	200	»
.	9,500	»	Divers.	430	»
M. Pillet (Presse du gouvernement).. . . .	200	»	Le caissier de la Préfecture de police.	712	95
M. de la Loire-Inférieure.	150	»	<i>Id.</i>	415	06
M. de la Lozère.	150	»	Boullanger	500	»
M. de Maine-et-Loire.	729	»	Au porteur.	20	»
M. des Basses-Pyrénées.	40	»	<i>Id.</i>	27	»
M. de la Haute-Vienne.	100	»	<i>Id.</i>	49	»
M. le commandant général de police à Bayonne	688	11	<i>Id.</i>	60	»
M. le commandant de police à Ham	570	10	<i>Id.</i>	22	»
.	150	»	<i>Id.</i>	720	»
M. le directeur (Fourniture d'exemplaires des de la Presse, 1 vol. in-8°, par part)	240	»	Au porteur R.	15,000	»
M.	150	»	Au porteur M. R. N.	1,000	»
M. le commandant de police à Alençon.	250	»			

(1) Voir le même nom aux *Fonds secrets de la Guerre* et aux *Fonds secrets des Affaires étrangères*.

Au porteur D. Z.	2,100	»	Delambre.	300
Au porteur F.	500	»	Chassaigne.	100
Au porteur J. G.	500	»	Dominique.	3,000
G. de Wailly (complément de traitement de chef du cabinet du ministre).	500	»	Au porteur K.	1,000
Divers.	27,675	»	Au porteur D. Z.	500
Le préfet des Ardennes.	100	»	Au porteur F.	50
<i>Id.</i>	24	»	Au porteur C. G.	30
Le préfet du Rhône.	350	»	Au porteur R.	33,000
Le maire du Havre.	103	»	Au porteur L. T. P.	40
Le commandant de Ham.	641	»	L. Vidal.	50
Au porteur L. T. P.	500	»	Olivier.	15
Veuve Souchois et Cie.	250	»	Bréau.	7
Au porteur.	11,200	»	Prévost.	1,00
Senilhes.	2,000	»	Le Jollivet.	1,00
Senilhes.	2,000	»	Prévost.	20
La baronne de Féruillac (1).	500	»	Malo.	2
Houdin.	720	»	Veuve Agasse (<i>Moniteur</i>).	32
Le préfet du Cantal.	50	»	Gastaldi.	20
— de la Loire-Inférieure.	7,906	»	Divers.	1,31
— du Morbihan.	150	»	L'agent comptable des postes.	39
— des Basses-Pyrénées.	1,291	25	Au porteur M. N.	1,00
Divers commissaires de police.	550	»	Lechevalier.	80
Le caissier de la Préfecture de police.	3,500	»	Lingay.	1,00
Au porteur D. Z.	2,500	»	Au porteur P.	15,00
Au porteur B.	3,000	»	Terrien.	5
Léon Pillet (Presse du gouvernement)	9,500	»	Lassalle.	17
Dirat.	300	»	Divers.	10,81
Terrien.	50	»	Le préfet du Rhône.	1,00
Au porteur J. de F.	1,000	»	Le préfet de la Vienne.	45
Au porteur J. de F.	1,000	»	Le commissaire de police à Poitiers.	20
Au porteur L. S.	2,000	»	Ponge.	11
Cutard.	895	05	Le commandant à Ham.	7
Janety.	1,000	»	L'inspecteur général de police à Bayonne.	51
Au porteur T.	300	»	Le secrétaire du gouvernement civil à Alger.	41
Le préfet des Basses-Pyrénées.	500	»	Au porteur L. P. T.	21
Le préfet de Seine-et-Oise.	120	»	Ducoroy.	5
Le lieutenant général comte Harispe.	1,128	»	Le préfet de la Loire-Inférieure.	1,1
Au porteur B. Z.	30,000	»	Le préfet de la Gironde.	2,21
Au porteur B., etc.	10,000	»	Le préfet des Basses-Pyrénées.	1,51
Cuynat.	1,000	»	Abel.	11
Labrière.	300	»	Passot.	5
Au porteur Arn ^d	5,000	»	Le caissier de la Préfecture de police.	1
Au préfet de la Corrèze.	204	»	Trouessart.	3
Au préfet de la Haute-Garonne.	1,749	»	Berlin.	31
Au préfet d'Ille-et-Villaine.	150	»	Le caissier de la Préfecture de police.	8
Au préfet des Basses-Pyrénées.	52	»	Au porteur J.	4,0
Le commandant à Ham.	1,326	40	Palluy.	2
Au porteur M L N E.	1,000	»	Le préfet du Gard.	2
Ducoroy.	415	65	Le préfet du Bas-Rhin.	3
Duguet.	477	20	Le préfet de la Seine-Inférieure.	7
Divers agents.	685	»	<i>id.</i>	1,0
Au porteur J. L.	4,000	»	<i>id.</i>	5
Au porteur M.	4,000	»	Au porteur W.	5
Au porteur D ^d	1,000	»	L'agent comptable de la guerre.	7,5
Au porteur J. D. F.	1,000	»	AVRIL. — Léon Pillet (Presse du gouv.).	9,5
Gabourd.	335	33	Le préfet des Basses-Pyrénées.	1
			Le lieutenant général comte Harispe.	1,1
			Le sous-préfet de Gex.	3
			Le commandant à Ham.	1,3
			Au porteur M ^{on}	10,0
			Au porteur L ^c	4

(1) Cet article aurait dû figurer dans le chapitre *Secours aux gens de lettres, savants, artistes ou à leurs veuves.*

. P. Sois	3,000	»	Duguet	498	»
T.	1,000	»	Gabourd.	333	53
.	333	33	Au porteur M.	4,000	»
.	497	50	Au porteur A. D. R.	2,500	»
S.	690	»	Au porteur M ⁿ	1,000	»
.	100	»	Au porteur M L N E.	500	»
M L N E.	1,000	»	Chassigne.	100	»
M.	4,000	»	Au porteur D ^d	1,000	»
.	150	»	Au porteur D ^d J. de F.	1,000	»
D ^d J. de F.	1,000	»	Au porteur D ^m	500	»
D ^d	1,000	»	Au porteur D ^m Lond.	500	»
.	75	»	Chéli.	450	»
.	1,000	»	Lamarle.	150	»
.	200	»	Lassime.	4,151	»
.	1,000	»	Au porteur K.	1,000	»
.	400	»	Au porteur F.	500	»
S.	500	»	Au porteur D. Z.	500	»
D. C.	500	»	Gannal.	1,000	»
F.	500	»	Le préfet des Bouches-du-Rhône.	1,000	»
G.	1,000	»	Le commandant à Ham.	354	40
.	500	»	Au porteur.	2,000	»
A. N.	1,000	»	Au porteur J.	692	»
.	1,000	»	Au porteur J. G.	500	»
.	150	»	Au porteur E.	1,500	»
H.	6,000	»	Au porteur G ¹ All.	855	»
.	11,000	»	Delambre.	500	»
.	10,567	05	Noell.	803	»
Bas-Rhin.	500	»	Gautier.	525	»
Rhône.	800	»	Crosnier.	150	»
Int à Ham.	478	30	Terrien	50	»
.	50	»	Au porteur Y.	2,000	»
.	800	»	Au porteur L. S.	1,000	»
.	400	»	Le directeur de la Monnaie des Médailles.	1,154	21
.	5,000	»	Le préfet de l'Ardèche.	500	»
G.	600	»	Le préfet de la Dordogne.	150	»
.	15,000	»	Le commiss. de police en chef de Grenoble.	100	»
D. D. M.	2,000	»	Au porteur.	1,100	»
Y.	500	»	Prévost.	1,000	»
.	150	»	Prévost.	200	»
Ital.	55	»	Le Jollivet.	1,000	»
Gironde.	1,600	»	Olivier.	150	»
Hérault.	280	»	Bréau.	75	»
Haut-Rhin.	1,000	»	Bonnefonds.	200	»
.	1,000	»	Génie.	2,000	»
Bouches-du-Rhône.	1,200	»	De Saint-Esteben.	5,000	»
Isère.	50	»	Divers.	1,000	»
Basses-Pyrénées.	81	»	M. Deslandes.	166	67
Intenant général comte Harispe.	972	»	Rolland.	695	60
L.	4,000	»	Au porteur J.	4,000	»
Presse du gouvernement).	9,500	»	Desbordes.	150	»
.	500	»	Laplace.	500	»
Haute-Garonne.	60	»	Salle.	100	»
Puy-de-Dôme.	400	»	Le préfet de la Haute-Garonne.	1,500	»
Intendant de police à Ham.	576	45	Le préfet des Pyrénées-Orientales.	2,000	»
Intendants de police.	550	»	Divers.	14,505	85
.	150	»	Cardonne	200	»
.	650	»	Ducoroy.	855	65
Int à Ham.	1,326	40	Le sous préfet de Gex.	275	»
.	75	»	Le préfet de la Gironde.	529	90
.	680	»	Le lieutenant général comte Harispe.	968	»

Le Chevalier.	200	»	Le préfet de la Haute-Vienne.	30	»
Au porteur D ^{is} à Lond.	500	»	Le préfet du Doubs	160	»
Au porteur.	1,600	»	Le préfet de Maine-et-Loire	50	»
Vaissié.	150	»	Le sous-préfet de Ruffec.	1,000	»
Le caissier de la Préfecture de police.	2,433	33	Le commandant à Ham.	184	»
Le préfet de l'Isère.	1,200	»	Madame Pujol	1,470	»
Le préfet du Jura.	1,200	»	Le lieutenant général comte Harispe	1,087	»
Le commissaire de police à Amiens.	200	»	Tronche.	15	»
Marin Bourgeois.	1,000	»	Au porteur S. Y.	300	»
Au porteur P. H.	3,800	»	JUILLET. — Léon Pillet (Presse du gouverne- ment).	9,500	»
Au porteur J.	4,000	»	Au porteur J.	765	»
JUIN. — Léon Pillet (Presse du gouvernem.).	9,500	»	De Geslin.	600	»
Le préfet des Basses-Pyrénées.	44	»	Ducoroy.	705	»
Le sous-préfet de Toulon.	100	»	Au porteur L. S.	600	»
Le sous-préfet de Boulogne.	150	»	Dargence.	200	»
Le commandant à Ham.	1,369	40	Révoil de Servance.	150	»
Rey-Dusseuil.	75	»	Au porteur M ₇	600	»
Bothlingk	330	»	Le caissier de la Préfecture de police.	439	03
Gabourd.	333	33	Edmond Blanc.	500	»
Divers agents	765	»	Au porteur M. T.	1,500	»
Duguet	595	»	Janety.	400	»
Au porteur M ⁿ	1,000	»	Le préfet des Basses-Pyrénées	95	»
Au porteur K. R.	150	»	Le préfet de la Seine-Inférieure.	501	80
Au porteur W.	50	»	Artus.	150	»
Au porteur K. R.	300	»	Le commandant à Ham.	1,569	40
Calvi.	409	05	Rey-Dusseuil.	75	»
Au porteur M L N E.	500	»	Gabourd.	333	33
Au porteur M.	4,000	»	Au porteur K.	2,000	»
Au porteur K.	1,000	»	Au porteur L. T. P.	200	»
Au porteur F.	500	»	Le préfet de l'Arriège.	200	»
Au porteur D. Z.	500	»	Le commissaire de police à Châlons-sur- Saône.	200	»
Le colonel Conti.	150	»	Au porteur D ^d	1,000	»
Le préfet de la Vienne.	250	»	Au porteur D ^d . J. de F.	1,000	»
Au porteur D ^d . J. de F.	1,000	»	Divers agents.	200	»
Au porteur D ^d	1,000	»	Gerbod.	1,932	»
Tagnard.	400	»	Divers agents.	743	»
Masson.	120	»	Duguet.	496	»
Le Jollivet.	1,000	»	Delambre.	300	»
Cochon et Rab.	120	»	Alexandre.	100	»
Dargence.	150	»	Au porteur R. D. M.	4,000	»
Hemet.	100	»	Au porteur M ⁿ	1,000	»
Ducroc.	200	»	Au porteur K.	1,000	»
Au porteur J. G.	300	»	Au porteur D. Z.	500	»
Au porteur L. T. P.	200	»	Au porteur M L N E.	500	»
Bréau.	75	»	Au porteur K.	300	»
Au porteur.	11,000	»	Au porteur J. P.	1,000	»
La comtesse O'Donnell.	1,000	»	Au porteur A. D. R.	2,500	»
Au porteur L.	150	»	Au porteur	2,000	»
Delambre.	300	»	Au porteur R P M M.	1,000	»
Terrien	50	»	Au porteur J.	200	»
Olivier.	150	»	De la Roche Arnauld.	»	»
Au porteur F.	2,000	»	Merlin.	»	»
Fain.	1,617	05	Duguerre.	»	»
Le caissier du Ministère de la Guerre.	9,281	29	Delambre.	»	»
Au porteur D ^{is} , à Londres.	500	»	L'agent comptable	»	»
Mallevault.	400	»	Barrère de Vieusa	»	»
Hermann.	1,000	»	Picquée.	»	»
Bruno.	25	»	G. de Wailly (e	»	»
Divers.	12,464	05			
Le préfet de Maine-et-Loire	38	»			

F.	4,000	»	Divers.	300	»
.	4,000	»	Au porteur J. G.	300	»
rd.	1,500	»	Au porteur Chap.	300	»
.	238	»	Au porteur Alle.	1,000	»
.	140	»	Le caissier central du Trésor public.	11,386	24
.	300	»	Le même	12,172	65
.	130	»	Divers.	12,576	85
.	75	»	Toussenel	400	»
F. Y.	6,000	»	Le préfet de l'Aisne	12	»
.	3,000	»	Le préfet de Loir-et-Cher	616	»
M.	4,000	»	Le préfet de l'Oise.	1,000	»
F.	3,000	»	Le préfet de la Vienne	100	»
M. B.	3,000	»	Le commandant à Ham.	163	95
.	2,000	»	Godon.	130	»
.	2,000	»	Wennet	300	»
. S.	300	»	Cluis	130	»
.	1,000	»	Gomis.	500	»
L.	208	»	Mercœur.	100	»
.	250	»	Sophie Doin	25	»
.	90	»	Billiard	500	»
B. S. G.	2,000	»	Chassigne.	130	»
.	300	»	Ducorroy.	1,848	10
.	1,000	»			
.	110	20			
			TOTAL.	774,300	72

EXERCICE 1836. — DU 7 SEPTEMBRE 1836 AU 18 MARS 1837.

M. DE GASPARIN, MINISTRE.

Montalivet avait laissé libre sur l'exercice 807,518 francs 17 centimes. M. de Gasparin rend compte de cette somme, dans laquelle l'imprévu et extraordinaire pour le maintien de l'ordre public se monte à 6,832 francs 15 centimes :

de police de la Préfecture de police.	96,000	»
de police des fonctionnaires publics dans les départements	76,311	89
de la police militaire et de la police judiciaire.	31,666	66
pour indemnités ou services secrets ou particuliers.	103,630	95
pour les employés attachés au service des fonds spéciaux.	27,571	67
pour les pensions accordées à divers titres.	29,746	51
pour les secours accordés aux gens de lettres, savants, artistes ou à leurs veuves.	23,758	34
pour les dépenses extraordinaires et imprévues pour le maintien de l'ordre public.	416,832	15
	807,518	17

département de ce dernier article] :

PARTIES PRENANTES.					
.	200	»	Tugnot de Lanoye	1,300	»
.	150	»	Septavaux.	150	»
M. R.	11,000	»	Nouguier	3,000	»
.	300	»	Charre	2,000	»
de police à Marseille	1,000	»	L. Pillet (Presse du gouvernement)	9,500	»
K.	800	»	Le préfet de l'Isère	223	»
.	50	»	Ducrot	100	»
de la Préfecture de police.	26	»	Au porteur	1,300	»
d. T.	200	»	Le préfet de l'Isère	300	»
Seine-et-Oise.	300	»	Le sous-préfet de Montargis	230	»
Ille-et-Vilaine	150	»	Le préfet des Basses-Pyrénées	72	»
			Le préfet du Var	150	»
			Le maire de Calais.	22	90

Le lieutenant-général comte Harispe	1,125	»	Au porteur J.	685
Roqueplan (Presse du gouvernement).	9,000	»	Le commandant à Ham	435
Génie	500	»	Le préfet de l'Indre	27
Cerfberr.	150	»	Le préfet du Morbihan	100
Henry	230	»	Les préfets de l'Oise et de la Vienne	229
Le commandant à Ham	1,526	40	Le caissier central du Trésor public	2,254
Rey-Dusseuil.	75	»	Divers préfets et autres	12,066
Divers agents	972	20	Billiard	750
De Rigny	1,500	»	Lepelletier-Bourgois.	2,400
Le comte de Montlosier.	500	»	V ^e Agasse (impressions)	49
Gabourd	191	67	Au porteur M ^{on}	10,000
Duguet	485	25	Au porteur	10,000
Au porteur L. T. P.	200	»	Au porteur F. X.	1,800
Au porteur K.	300	»	Fauvel	400
Au porteur D. Z.	300	»	Bisson d'Angreville	200
Au porteur K.	1,000	»	Le caissier de la Préfecture de police.	2,517
Bohain	500	»	Au porteur M. B.	200
Etchard.	150	»	Au porteur C. R. C.	500
Le sous-préfet de Gex.	392	»	Au porteur	160
Le préfet du Calvados	300	»	Le préfet de la Haute-Garonne.	1,500
Le préfet du Gard.	50	»	Le préfet des Basses-Pyrénées.	154
Le préfet de Maine-et-Loire	685	»	Le préfet du Rhône.	300
Le commissaire de police à Ham	575	80	Jolivet, commissaire de police à Lyon	200
Au porteur G. B.	1,000	»	Le général comte Harispe.	1,063
Au porteur M L N E.	500	»	Le sous-préfet de Bayonne.	1,620
Au porteur D. J. de F.	1,000	»	Fontan	1,500
Au porteur D ^a	1,000	»	Au porteur L.	1,000
Au porteur	11,000	»	Bothlingk	350
Au porteur L. S.	500	»	Au porteur.	24
Ollivier.	150	»	Le commandant à Ham.	1,560
Bréau	75	»	Rey-Dusseuil.	75
Flaugergues	416	65	Divers agents.	735
Au porteur P.	500	»	Duguet	487
Au porteur D. R.	500	»	De Rigny	1,500
Au porteur B ^a	100	»	Le comte de Montlosier.	500
Au porteur P.	1,000	»	Gabourd.	191
Le Jollivet	1,000	»	Le Jollivet.	1,000
Au porteur L.	2,000	»	Joly.	380
Au porteur G. C.	500	»	Au porteur K.	1,000
Au porteur B.	200	»	Au porteur F.	500
Everat	494	»	Au porteur D. C. Z.	500
Legras	416	65	Au porteur Kr.	300
Rivoire	500	»	Au porteur L. T. P.	200
Le caissier de la Préfecture de police.	1,710	95	Au porteur D.	4,000
Riga	372	»	Nicolle	150
Vassal.	800	»	Malitourne (Presse du gouvernement).	300
Divers.	320	»	Plaugergues.	416
Terrien	50	»	Olivier.	150
Allart.	1,500	»	Bréau	75
Letellier	300	»	Au porteur D ^a . J. d. F.	1,000
Mauger	200	»	Au porteur D ^a	1,000
Au porteur D.	1,000	»	L. Pillet (Presse du gouvernement).	1,000
Au porteur C. R.	500	»	Conti	130
Ducoroy.	582	65	Ponge.	150
Adèle Boury (1).	1,500	»	O'Donnell.	553
Au porteur M. de P.	500	»	Au porteur	11,000
Calvi	300	»	Au porteur L. S.	500
			Au porteur P. J.	4,000
			Roqueplan (Presse du gouvernement).	1
			Roqueplan (Id.).	

(1) L'héroïne du coup de pistolet du Pont-Royal, affaire Bergeron.

.....	1,000	»	O'Donnell.	333	33
.....	300	»	Toussenet.	200	»
.....	416	65	Olivier.	150	»
.....	847	20	Bréau.	75	»
.....	150	»	Au porteur.	140	»
.....	7,000	»	Au porteur P. J.	4,000	»
oselle.	300	»	Au porteur.	1,000	»
.....	800	»	De Rigny.	1,500	»
énées-Orientales.	361	65	Veuve Agasse (Impressions).	125	»
luse.	1,950	»	Le Jollivet.	1,000	»
res de police.	300	»	Le préfet de Seine-et-Oise.	200	»
.....	800	»	Le lieutenant général Voirol.	500	»
Ham.	479	55	Au porteur.	11,000	»
.....	1,000	»	Au porteur L. S.	500	»
.....	3,000	»	Au porteur C. R. C.	500	»
.....	50	»	Au porteur K. R.	300	»
.....	500	»	Au porteur L. T. P.	200	»
.....	1,000	»	Au porteur M. B.	200	»
e P.	500	»	Au porteur J. Y.	814	»
.....	1,000	»	Au porteur D ^d	1,000	»
.....	1,000	»	Au porteur D ^d . J. de F.	1,000	»
.....	120	»	Au porteur.	900	»
utres.	10,997	45	Lucas.	100	»
.....	500	»	Gerhod.	624	50
.....	2,800	»	Léon Pillet (Presse du gouvernement).	1,000	»
le police à Gaillac.	100	»	Au porteur C.	150	»
is.	855	»	Au porteur R. de S.	40	»
ses-Pyrénées.	165	»	Au porteur M. d. P.	500	»
.....	2,000	»	Au porteur M. d. P.	160	»
e du gouvernement).	9,000	»	Mallac (complément de traitement).	1,066	66
.....	150	»	Legras.	416	65
.....	500	»	Bourniquel.	300	»
. C.	500	»	Au porteur V.	500	»
.....	3,000	»	Veuve Flaugergues.	416	67
nistère de la Guerre.	5,125	»	Morin.	150	»
.....	105	25	Au porteur P.	4,000	»
.....	200	»	Au porteur U.	500	»
.....	125	»	Au porteur.	174	10
.....	300	»	Le préfet du Haut-Rhin.	2,050	»
.....	142	»	Le sous-préfet de Lorient.	1,102	45
ches-du-Rhône.	59	50	Le sous-préfet de Boulogne.	500	»
l.	72	25	Robin.	650	»
e Gex.	149	»	Au porteur D. D. E.	4,000	»
e police à Beauvoisin.	400	»	Ducoroy.	207	50
Harispe.	1,087	»	Au porteur.	100	»
t Ham.	918	20	Terrien.	50	»
.....	75	»	Au porteur C. G.	1,500	»
losier.	500	»	Le préfet de la Seine-Inférieure.	3,000	»
.....	191	67	Divers préfets et autres.	12,572	45
.....	700	»	Le commandant à Ham.	1,954	45
.....	488	»	Le préfet des Basses-Pyrénées.	100	»
.....	200	»	Le préfet de la Somme.	722	50
.....	25	»	Le maire de Calais.	225	»
e du gouvernement).	500	»	Le lieutenant général comte Harispe.	1,125	»
e police à Ham.	722	»	Le caissier de la Préfecture de police.	4,500	»
.....	500	»	Le commissaire de police à Gap.	100	»
.....	500	»	Le préfet de l'Indre.	65	»
.....	560	»	Le préfet d'Indre-et-Loire.	30	»
.....	1,000	»	Roqueplan (Presse du gouvernement).	9,000	»
.....	1,000	»	Au porteur D. G.	500	»

Le commissaire de police à Senlis	400	»	Le baron d'Ormschwille	300
Le préfet des Basses-Pyrénées	409	»	Badets	80
Le préfet de Saône-et-Loire	300	«	Le préfet du Gers	50
Le préfet de la Haute-Vienne	500	»	Le préfet des Hautes-Pyrénées	1,286
Au porteur A. D. R.	2,500	»	Au porteur C.	200
Au porteur V. L.	4,000	»	Lucas	109
Rey-Dusseuil	75	»	Le préfet de la Seine-Inférieure	6,000
Au porteur P. J.	4,000	»	Baumes	353
Au porteur K.	4,000	»	Au porteur Strom	200
Au porteur F.	500	»	De Bligny	200
Au porteur D. Z.	500	»	Au porteur P.	4,000
Au porteur D. C.	500	»	Mévil	549
Cuynat.	1,217	»	Le Jolivet	4,000
Cuynat.	4,000	»	Au porteur Bern	200
Thiboulot.	400	»	Barthélemy	4,000
Divers	800	»	O'Donnell	353
Gabourd.	600	»	Olivier	150
Gabourd.	141	67	Esteban	4,500
Duguet	479	70	Souty	125
Divers agents	690	»	Lepelletier-Bourgoin	45
Mallac.	500	»	Au porteur G.	4,600
Malitourne	500	»	Divers	350
Chaze	550	»	Divers préfets et autres	12,422
Au porteur L.	4,000	»	Le préfet de Maine-et-Loire	24
Au porteur F. de P. S.	2,000	»	Le préfet de la Drôme	100
Revoil	50	»	Le sous-préfet de Fontainebleau	450
V ^e Flaugergues	416	67	Legras	416
Divers agents	700	»	Au porteur	194
Au porteur Kr.	500	»	Wast	200
Au porteur L. T. P.	200	»	Gerbod	3,700
Au porteur D ^d . J. de F.	4,000	»	Le caissier de la Préfecture de police	774
Au porteur D ^d	4,000	»	Le préfet des Basses-Pyrénées	56
Au porteur M. D. P.	500	»	Le sous-préfet de Gex	106
Joly	4,000	»	Le maire de Calais	842
Au porteur J.	785	»	Le même	35
Au porteur B.	4,000	»	Winter	47
De Rigny	4,500	»	V ^e Malavois	300
Au porteur D.	42,000	»	Divers employés	600
Au porteur C. G.	6,000	»	Divers employés	4,400
Au porteur	3,500	»	Divers gens de service	2,690
Au porteur	4,500	»	De Salager	100
Léon Pillet	4,000	»	Préfet de la Vienne	54
Bréau	75	»	Terrien	50
Le comte de Montlosier	500	»	Divers	490
Le caissier de la Préfecture de police	748	67	Ducoroy	85
Le préfet du Jura	400	»		
				416,853

DOTS ET DOTATIONS (1).

II.

Puisque, du côté même où l'on devait le plus soigneusement éviter toute comparaison entre l'ancienne

liste civile et la nouvelle, on a imprudemment élevé des rapprochements fondés sur des chiffres erronés en recettes et en dépenses, acceptons le débat et sous les chiffres exacts.

(1) Voir le premier article, p. 405 et suiv.

Commençons par les recettes.

La liste civile du roi Charles X était de 25 millions, celle du roi Louis-Philippe n'est que de 12.

Les princes et les princesses de la famille qui avaient reçu en dotation annuelle, pour leur tenir lieu d'apanage, de 1814 à 1816, huit millions, de 1816 à 1825 neuf millions, recevaient de 1825 à 1830 sept millions. Les princes et princesses de la branche régnante ne reçoivent aujourd'hui que le million affecté de droit spécial à l'héritier du trône ; 300,000 francs de douaire stipulé pour madame la duchesse d'Orléans, et 50,000 francs représentant l'intérêt du million de dot, voté cinq ans après le mariage de madame la princesse Louise d'Orléans, reine des Belges, quand on avait voté en 1816, pour le duc de Berry, qui ne contractait pas un mariage royal et une alliance politique, un million de dot annuelle, et 1,500,000 francs de frais de noces.

Le revenu brut des forêts, domaines et manufactures était, année moyenne, de 1825 à 1829, de 4,406,781 francs (1) ; il s'est élevé, depuis, en 1830, par suite de la réunion de l'apanage d'Orléans au domaine de la Couronne, année moyenne, de 1832 à 1843, à 6,761,883 francs ; mais revenu net à 4,500,000 francs. Ajoutez-y le revenu net du domaine privé, 1,000,000 au plus.

L'ancienne liste civile percevait sur le produit des jeux, une redevance annuelle de 390,000 francs, et l'on voit figurer également dans les comptes 300,000 francs de recettes diverses. Ces deux sommes n'existent pas pour la liste civile actuelle qui, sur les revenus de la Couronne, paye au contraire 286,000 francs d'impositions locales (2) dont la liste civile de ses prédécesseurs était exempte.

Ainsi, en résumant ce qui précède, on trouve d'un côté, pour la liste civile de Charles X et de sa famille (3), 36,796,781 francs (et nous ne parlons pas du subside fourni par le département de la guerre, pour l'entretien de la maison militaire du Roi) de l'autre, pour la liste civile de la branche régnante, 18,850,000 francs (déduction faite des impôts).

Voilà les recettes des deux listes civiles, telles que les constatent les comptes officiels.

Examinons maintenant les dépenses.

On remarquera d'abord (4) que la nouvelle liste ci-

(1) Mais, revenu net, à 2,873,241 francs. (Note du Roi.)

(2) Plus de 300,000 francs. (Note du Roi.)

(3) 33,563,241 francs. (Note du Roi.)

(4) On remarquera d'abord que la nouvelle liste civile supporte les dépenses des princes et des princesses pour lesquelles un budget spécial de sept millions était attribué à l'ancienne ; et la famille royale est beaucoup plus nombreuse que celle du roi Charles X. Le roi Louis-Philippe a dépensé, en 1843, plus de 4,250,000 francs pour l'entretien de ses augustes enfants, non compris les frais de la vie commune de

vile doit supporter les dépenses des maisons des princes et princesses pour lesquels un budget spécial de 7 millions était attribué à l'ancienne ; et la famille de la branche régnante est beaucoup plus nombreuse que celle de la branche aînée. Le roi Louis-Philippe a dépensé pour ses enfants, en 1843 par exemple, 2,345,446 francs. C'est donc une dépense de près de 2 millions et demi en plus pour le Roi régnant, là où le roi Charles X avait en plus une recette de 7 millions. Cela constitue donc une première différence d'environ 9 millions et demi entre les deux listes civiles, différence qui, jointe à celle de 17,936,781 francs, résultant de la comparaison des deux chiffres totaux, produit un désavantage de 26,446,781 francs pour la liste civile actuelle, comparativement à la précédente.

Dans ces dépenses pour la maison des princes et princesses, nous ne comprenons pas les deux dots des princesses Marie et Clémentine que le Roi a payées provisoirement, et qui ont excédé, chacune dans l'année du mariage, le revenu du domaine privé, non plus que 318,767 francs d'intérêts de la dot de la Reine des Belges, mariée en 1832, et dont la dot, en effet, n'a été votée par les Chambres qu'en 1837 (5).

Passons aux dépenses générales.

C'est ici que nos contradicteurs ont fait preuve d'imagination plus que d'adresse peut-être. Ils ont énuméré tous les services de la maison du roi Charles X ; ils en ont élevé le chiffre à plus de 22 millions, et, sous prétexte que chacun de ces services n'était plus présidé par quelque homme de cour (6) richement appointé, ils se sont écrié : « Ces services n'existent plus ; « voilà donc 22 millions de dépenses que supportait le roi « Charles X, et dont le roi Louis-Philippe est exempt ! » Comme s'il n'y avait plus de dépenses d'Hôtel, parce qu'il n'y a plus un Grand-Maitre, de dépenses de Chambres, parce qu'il n'y a plus de Gentilshommes, de dépenses de garde-meubles, parce qu'il n'y a plus d'In-

Leurs Majestés, avec Leurs Altesses Royales, Madame la Duchesse d'Orléans et Messeigneurs le Comte de Paris et le Duc de Chartres, qui pourvoient d'ailleurs au surplus de leurs dépenses au moyen du million annuellement alloué au Prince Royal, héritier du trône, et des 300,000 francs, douaire de l'auguste veuve de Monseigneur le Duc d'Orléans. (Note du Roi.)

(5) Donné comme renseignement, mais non pour en faire usage actuellement :

C'est ici le lieu de faire remarquer quelle réserve a présidé à la fixation de ces dots, dont les deux dernières sont dues encore à la Couronne, qui en a fait l'avance. On se rappelle, en effet, qu'aux diverses époques de la Monarchie Française, l'usage constant de l'État, a été de doter de cent mille francs de rente au moins les princesses les plus rapprochées du trône, et de cinquante mille francs seulement les princesses des branches puînées. (Note du Roi.)

(6) Par quelque personnage... (Note du Roi.)

tendant des Menus-Plaisirs, de dépenses de Musées d'arts, de Cérémonies (1), parce qu'il n'y a plus de seigneurs placés à la tête de ces services, et qui absorbent une partie des fonds qui leur sont nécessaires ! Tel est l'artifice des calculs qu'on ose élever avec une assurance vraiment surprenante. Il faut pour les réfuter, pour y répondre, avoir pris le parti d'avoir trop raison, car, ici, toute discussion semble surabondante.

Ce qui est vrai, ce que les documents officiels prouvent avec luxe, c'est que chaque service utile est au contraire plus magnifiquement doté que jamais, par une liste civile moindre de moitié que la précédente (2). Les rapprochements sont faciles; indiquons-en quelques-uns.

S'agit-il des châteaux et bâtiments royaux, faisant partie de la dotation de la Couronne, et dont le Roi, par la nouvelle constitution de la liste civile, n'est censé qu'usufruitier? Nous voyons que l'ancienne liste civile évaluait la dépense annuelle du gouvernement et du matériel des châteaux, à 1,868,000 francs. Or, le roi Louis-Philippe a consacré à cet article de dépense, en onze ans, 40,402,795 francs (les registres sont là pour en donner le détail); ce qui produit une moyenne de 3 millions, 6 à 700,000 francs par année, et comme on n'impute pas sur ce fonds des traitements excessifs de gouverneurs et d'état-major, c'est une somme presque double que le Roi régnant consacre aux réparations et aux embellissements des résidences royales. Nous ne comprenons pas, dans cette évaluation, 8,014,857 francs que le Roi, alors duc d'Orléans, avait dépensés pour constructions et em-

(1) Parce qu'il y a eu suppression de quelques grandes charges, qui absorbent une partie des fonds nécessaires aux services eux-mêmes. (*Note du Roi.*)

(2) S'agit-il des palais et bâtiments royaux faisant partie de la dotation de la Couronne? On sait dans quel état d'entretien incomplet ou même de délabrement, le roi Louis-Philippe les a reçus. Qui ne sait aussi quelles restaurations intelligentes et magnifiques les a sauvés d'une ruine souvent imminente? Qui ne sait que Versailles, Fontainebleau, Saint-Cloud, Pau, etc., ont repris une existence nouvelle, sans rien perdre de leur ancien et précieux caractère. Le roi Louis-Philippe a consacré à cet article de dépense, en onze ans, la somme de 40,402,795 francs, c'est-à-dire, en moyenne, trois millions six à sept cent mille francs par année.

S'agit-il du mobilier de la Couronne? D'après les inventaires arrêtés par M. le ministre des Finances et dressés conformément à la loi du 2 mars 1852, le mobilier remis au Roi s'élevait à la somme de 9,176,111 francs; au 1^{er} janvier 1844, les inventaires constatent une valeur de mobilier de plus de 16,400,000 francs. Il y a donc eu un accroissement de 7,223,889 francs, au moins.

Il n'est pas inutile de faire remarquer que les inventaires dressés dans l'intérêt de l'État, avaient été mis à la charge de la liste civile nouvelle par la loi du 2 mars 1832, et qu'ils ont coûté au Roi plus de 420,000 francs. (*Note du Roi.*)

bellissements au Palais-Royal, de 1814 à 1830 (il existe un inventaire officiel de ces dépenses), ni 669,800 francs consacrés à la chapelle de Dreux avant l'avènement de Sa Majesté.

Quant aux frais de conservation et d'accroissement du mobilier de la Couronne, nous trouvons inscrites dans les états sans contrôle qu'on nous oppose, au nom de l'ancienne liste civile, une somme annuelle de 1,272,000 francs; nous l'acceptons comme probable, et nous n'opposerons des chiffres vérifiés.

L'inventaire du mobilier de la Couronne en 1830, était de 9,176,111 francs. L'inventaire dressé en janvier 1844, conformément à la loi du 2 mars 1832, a constaté une valeur de plus de 16,400,000 francs. Il y a donc eu accroissement de 7,223,889 francs.

Le simple entretien du mobilier de la Couronne, s'est élevé pour onze années, à 2,438,878 francs. Les additions aux divers services en matières se divisent ainsi: 1,052,336 francs ajoutés aux valeurs en linges; 486,319 francs aux valeurs en argenterie; 324,150 francs aux valeurs en batterie de cuisine et objets d'office; 47,792 francs aux valeurs en cristaux; 887,270 francs aux valeurs en porcelaine. Les acquisitions aux expositions de 1834 et 1839, se sont élevées à 254,160 francs; celles à l'exposition de 1844, dépasseront 150,000 francs (3). Les commandes aux manufactures de Lyon, d'Amiens, de Tours, d'Abbeville, etc., ont atteint de 1835 à 1843, le chiffre de 1,076,032 francs; les achats de tableaux espagnols, de 1835 à 1837, montent à 1,414,864 francs; les dépenses d'art et de mobilier pour Versailles et Trianon (indépendamment des dépenses de bâtiments qui s'élèvent à 15,621,356 francs), sont de 5,988,660 francs. Établissez la proportion, vous voyez où est l'avantage (4).

Les dépenses des musées royaux, de 1835 à 1845, ont suivi la même progression. Dans les évaluations les plus complaisantes pour l'ancienne liste civile, on les porte pour les quatre années du règne de Charles X (1826 à 1829 inclusivement) à 2,691,511 francs, ce qui établit une moyenne de 672,500 francs environ. Onze années du règne de Louis-Philippe, font ressortir une moyenne de 1,120,647 francs seulement pour les musées français, indépendamment des acquisitions de tableaux espagnols que nous avons portés plus haut. La moyenne du même chapitre de dépense sous l'Empire était de 500,000 francs. Cette dépense se décompose ainsi. Les commandes et acquisitions de tableaux, qui, de 1820 à 1829, ne s'étaient élevées qu'à 2,100,000 francs, ont dépassé, de 1835 à 1845, 5,700,000 francs. Les commandes de peintures et

(3) Atteignent 500,000 francs. (*Note du Roi.*)

(4) Indépendamment de toutes les dépenses de bâtiments qui ont eu lieu dans ces deux palais. (*Note du Roi.*)

es en cours d'exécution s'élèvent à 4,600,000 francs. Les acquisitions faites pour le complément des collections du Louvre, montent à 550,000 francs. Les acquisitions faites à la suite des expositions, à 600,000 francs. Enfin, les simples acquisitions de peintures et de sculptures et entremonuments d'art des palais royaux ont coûté, en 1845, 1,100,000 francs.

Les dépenses des manufactures royales des Gobelins, des tapisseries, de Beauvais et de Sévres, qui sous Louis XVI étaient de 570,000 francs, et sous la Restauration de 695,000 francs, ont atteint, sous le règne de Louis XVIII, 860,000 francs.

Les dépenses de l'État des appointements, gages, indemnités et pensions pour le service du Roi et de la Reine, non compris les services des maisons des princes et princesses, sont plus que ceux de l'administration du domaine privé, dépasse, par année, 4,290,000 francs, et, comme on le sait, au lieu d'être concentrés sur les hauts titulaires, sont répartis entre de nombreux employés, choisis en grande partie parmi d'anciens officiers, recommandés avant tout par les services rendus à l'État.

Quant à ce qui, en outre, par suite de ces sacrifices, tous faits à des usages aussi nationaux que royaux, la Couronne, ayant excédé ses ressources, ait recouru à son domaine privé qu'elle a obéré de onze millions; et qu'elle ait aussi contracté pour sa part, 9,749,625 francs de dettes, justifiées par des états réguliers de travaux et de fournitures qui profitent à l'accroissement du domaine de la Couronne, on le concevra facilement (1). Le *Moniteur* ne comporte pas de développements à cet égard; mais aucun renseignement ne paraît aux Chambres.

Quant à ce qui, avec répugnance, répétons-le, que nous avons vu dans ce rapprochement entre les deux listes civiles, l'ancienne et nouvelle, entre les deux familles, l'une royale, l'autre régnante; mais il le fallait. L'impossibilité des chiffres était flagrante. Et encore, nous n'avons pas rappelé 50 millions donnés à la branche aînée de la Couronne, pour payer les dettes de l'exil passé, dettes dont une partie était encore poursuivie sur elle dans l'année 1845, ni les six millions alloués sans compter les vaines cérémonies du sacre; ni tant de sacrifices imposés au pays par deux restaurations, pour lesquelles la France a payé deux fois sa rançon. Quant au tort de ces souvenirs et de ces rapprochements faits tout entier sur ceux qui les ont provoqués. Quant à avoir comparé les deux listes civiles, comparé

la rédaction proposée: — « Maintenant que, par suite de ces sacrifices, qui tous ont été accomplis dans l'intérêt bien réel de la Couronne et de l'État, la liste civile ait excédé les ressources, et que le domaine privé se soit trouvé gravement obéré, on le conçoit facilement. (*Note du Roi.*)

rons la position des princes et princesses des deux familles dans leurs rapports avec l'État; car c'est là le fonds de la question.

Quelle était la situation financière des princes de la branche aînée?

Dès 1814, l'article 25 de la loi du 8 novembre avait ainsi constitué leur dotation:

« Il sera payé annuellement par le Trésor royal, une somme de huit millions pour les princes et princesses de la famille royale pour leur tenir lieu d'apanage. Le Roi en fera la répartition. »

Ainsi, une liste civile princière (2) de huit millions était attribuée à titre de dotation, tenant lieu d'apanage, aux membres de la famille royale, par la même loi dont l'article 1^{er} fixait la liste civile royale à 25 millions.

Et le Roi régnant avait la libre disposition de cette somme, qu'il répartissait à son gré entre les princes et princesses frère, neveu et nièce. Le Roi n'avait pas d'héritier direct, et, à cette époque, la famille royale ne se composait que de quatre membres, ce qui attribuait en moyenne à chaque prince et princesse, deux millions de dotation.

Ajoutons que depuis 1825, le roi Charles X, en vertu du droit de répartition qui lui était confié par la loi, attribuait sur cette dotation, dix-huit cent mille fr. à sa liste civile, pour la contribution collective des membres de la famille, dans les dépenses de la vie commune qui leur était assurée au château (5). Or, le

(2) Une somme annuelle, au lieu d'une liste civile princière. (*Note du Roi.*)

(5) Dans le palais du Roi. Or le roi Louis-Philippe, trouvant à peine dans le revenu de son domaine privé, dont le solde définitif, toutes charges payées, peut être porté à un million environ, la moitié de la somme qui était jugée nécessaire pour représenter les dépenses de la vie commune d'une famille royale bien moins nombreuse que la sienne. Les autres dépenses des princes et des princesses se sont élevées en 1845 à la somme de 2,479,592 francs, en sus de toutes les dépenses que le Roi fait en nature pour sa famille, en sorte que l'insuffisance du domaine privé peut et doit être traduite, pour l'année 1845, dans les chiffres suivants:

Dépenses de la vie commune (a) . . .	1,800,000 fr.
Autres dépenses des princes et princesses (b) . . .	2,479,592
<hr/>	
Total des dépenses des princes et des princesses, 1845	4,279,592 fr.
Revenu net du domaine privé	1,000,000
<hr/>	
Insuffisance	3,279,592 fr.

Et pour tout dire, sur ce chiffre de l'insuffisance du domaine

(a) Les dépenses de la vie commune sont: les dépenses des bâtiments, de mobilier, de nourriture, de chauffage, d'éclairage, de blanchissage, etc. (*Note du Roi.*)

(b) Les autres dépenses sont: les pensions, les services d'honneur, les services personnels, les écuries, les voyages, les présents, les encouragements, et les dons de bienfaisance, etc., accordés par les princes. (*Note du Roi.*)

Roi actuel trouve-t-il dans le revenu du domaine privé, dont le solde définitif, toutes charges payées, n'est pas d'un million, une somme suffisante, non pas même pour doter, mais seulement pour entretenir une famille deux fois plus nombreuse, dont la dépense s'est élevée en 1843, par exemple, année du voyage de M. le duc de Nemours en France, à 2,345,446 francs? Proportionnellement aux princes de la branche aînée, on voit ce que coûterait à l'Etat l'exécution stricte des lois de 1825 et de 1852. Toutefois il ne s'agit pas d'établir une proportion, qui, même exacte, serait exagérée. Il ne sera jamais question que de consacrer un principe, en atténuant, pour la liste civile, des sacrifices devenus ruineux, et que l'Etat s'est engagé par deux fois à lui épargner.

Mais nous n'avons pas tout dit sur les dotations de la branche aînée.

En 1816, deux ans après le vote de cet apanage pécuniaire de huit millions, une loi du 28 mars accrut encore le chiffre des dotations princières, à l'occasion du mariage du duc de Berry, qui n'était que le troisième des princes dans l'ordre éventuel de la succession au trône.

« Il sera payé annuellement par le Trésor royal, une somme d'un million de francs, pour être ajoutée à celle qui, en vertu de l'article 23 de la loi du 8 novembre 1814, est destinée à tenir lieu d'apanage aux princes et princesses de la famille royale.

« Le budget des Affaires étrangères sera augmenté pour la présente année, de la somme d'un million cinq cent mille francs, qui doivent être affectés, tant aux dépenses du mariage et de l'établissement de notre cher neveu le duc de Berry, qu'à celles des présents qui seront faits dans cette circonstance, et au prix des bijoux et diamants qui ont été stipulés dans le contrat. »

privé en 1843, faisons remarquer qu'il serait plus élevé et surtout plus vrai, si, pour calculer les dépenses de la vie commune, nous avions établi, comme nous aurions peut-être dû le faire, une proportion entre le nombre des princes et des princesses de la famille du roi Charles X, et le nombre des princes et des princesses de la famille royale; faisons remarquer enfin que ce chiffre est un *minimum*, si l'on considère que chaque année la famille du Roi est destinée à croître et à s'agrandir par l'âge et par le nombre, et que par conséquent les dépenses de toute nature augmentent chaque année pour le Roi.

En résumé, la loi du 2 mars 1852, est méconnue dans l'une de ses dispositions les plus importantes et les plus précises: il n'est pas un esprit droit et sincère qui puisse se refuser à en convenir.

Nous ne saurions donc trop insister sur l'injustice d'une inexécution qui fait peser sur la liste civile et sur le domaine privé des sacrifices devenus ruineux, et que l'Etat s'est engagé par deux fois à lui épargner. (Note du Roi.)

Remarquons de plus que trois ans après, MONSIEUR, comte d'Artois, qui avait un domaine privé et qui pouvait prévoir son avènement au trône, fit à son fils, le duc de Berry, une donation dont il se réserva l'usufruit. On retrouve la trace authentique de cet acte dans l'article 3 de la loi du 8 avril 1834, sur l'ancienne liste civile.

« L'usufruit réservé par Charles X, dans la donation du 9 novembre 1819, par lui consentie à son fils le feu duc de Berry, ne fait point partie du domaine de l'Etat. En conséquence, l'administration des domaines comptera à qui de droit des revenus perçus par elle. »

De son côté, M. le duc d'Angoulême, outre sa part et celle de la princesse, son épouse, dans la dotation de huit millions, possédait un domaine privé considérable, qu'il avait su mettre d'avance à l'abri des lois de retour.

Telle était donc la situation des princes et princesses de la branche aînée.

Quelle est celle des princes et princesses de la branche régnante?

La fille aînée du Roi, mariée à un roi, a reçu des Chambres une dot d'un million.

M. le duc de Nemours, aujourd'hui chef de la branche cadette, s'est marié, sans que l'Etat ait pris part à son mariage par aucun vote. On a éludé deux fois la discussion à ce sujet.

Ce prince et ses trois frères ne reçoivent de l'Etat, que le traitement de leur grade, qu'ils ont tous loyalement gagné, en combattant avec courage et avec succès, et leur existence princière ne repose que sur un domaine privé, leur seul patrimoine en expectative, dont le revenu est absorbé, en grande partie, par des charges permanentes.

L'Etat n'est pas intervenu davantage dans le mariage de madame la princesse Clémentine.

La sœur du Roi, madame Adélaïde, est présumée en possession d'une assez grande fortune. Depuis 1830, elle a dû aliéner des biens pour une valeur de 4,783,782 francs.

Le prince royal a seul hérité, et à ce titre, du bénéfice spécial de la loi de 1832.

Voilà quelle position est faite à des princes qui ont bien mérité du pays (l'armée entière le proclame).

Est-ce là sincèrement le vœu des deux lois de 1825 et de 1852? Est-ce conforme aux principes fondamentaux de la monarchie constitutionnelle?

Chose étrange! Que semble-t-on remettre en question? ce qui a été décidé, non-seulement en droit, mais en fait, et à deux reprises, par les deux Chambres, quand elles ont voté à une majorité considérable, la première fois le doublement de la dotation du feu prince royal, à l'époque de son mariage, et la seconde fois la dot de la reine des Belges. Lisez les rapports et

sion. Ces votes ont préjugé, ont déclaré l'in-
 du domaine privé, d'après les explications
 par les ministres et malgré les vifs efforts
 sition.

au sort des deux projets de lois relatifs à
 de Nemours, il n'était pas décisif, car il n'y
 de discussion. La première fois, un change-
 ministère a emporté la question; la seconde
 est refusé à toute délibération, et un vote de
 , il faut le dire, a été enlevé dans la double
 silence et du scrutin secret.

s'agissait aujourd'hui, dans cet article en ré-
 divers journaux (1), que de produire des
 qui sont de puissantes raisons dans une ques-
 ce genre, non pas que nous renoncions à faire
 raisons plus hautes qui frapperaient, n'en dou-
 , les esprits élevés. Cette partie de la discus-
 a son tour. Mais il fallait avant tout dégager
 de cette fantasmagorie de millions qu'on accu-
 pour écraser le droit et la vérité. Le droit, nous
 revendiqué au nom de deux lois; la vérité, nous
 raduite en chiffres, évidents pour tout le monde.
 où vont les revenus de la liste civile et du do-
 rivé : partout où il s'agit d'encourager des ta-
 de favoriser l'industrie, d'honorer la gloire
 e, de soulager des malheurs et de consacrer
 venirs nationaux.

ci prouve bien, comme nous l'avons dit en commen-
 ce Mémoire était destiné au *Moniteur*.

*Sommaire d'un projet d'addition proposé par le Roi,
 écrit de sa main*

Que nous pouvions d'autant moins nous attendre à
 un semblable résultat, que l'ancienne législation fran-
 çaise, en vertu de laquelle l'apanage d'une branche de
 la maison royale se trouvait réuni au domaine de la
 Couronne par l'avènement au trône du prince apana-
 giste, établissait en même temps pour ses fils et ses
 frères cadets le droit d'obtenir des apanages pour cha-
 cun d'eux et pour leur descendance masculine, par
 cette provision si souvent citée dans l'ouvrage de
 M. Dupin sur les apanages :

« Doit le Roi, apanage à messieurs ses frères et fils,
 « mariage à mesdames ses filles et sœurs. »

Or, en convertissant l'ancien domaine de la couronne
 en domaine de l'Etat, ou tout au moins en l'y réunis-
 sant, il est incontestable que l'Etat a contracté l'obli-
 gation de subvenir aux charges dont le domaine de la
 Couronne était grevé. Cependant, par la direction nou-
 vellement donnée à la législation, les princes cadets de
 la branche d'Orléans se trouvent frustrés, sans aucune
 compensation, du droit de succession éventuelle à l'a-
 panage d'Orléans qui leur était acquis, tant par l'an-
 cienne législation que par la loi de 1826, et cet apana-
 ge même n'étant plus dans la possession du Roi,
 qu'en vertu d'un titre viager (voyez la loi du 2 mars
 1852), la succession éventuelle à cet apanage est
 pareillement enlevée au prince fils aîné du Roi, et
 la spoliation de ce patrimoine de tous les princes de la
 branche d'Orléans se trouve ainsi consommée, ce qu'on
 était loin de prévoir à l'époque de la donation de 1850.

MÉLANGES.

III.

Question d'étiquette.

NOTE POUR LE ROI.

Le 3 mars 1847.

jamais été d'usage, en aucun temps, sous au-
 gne, que le roi ne signât point de sa main ses
 aux cardinaux. Les griffes et contre-calques
 g royal ont toujours été réservés pour les actes
 rs.

En Espagne, par exemple, où les griffes royales sont
 fort usitées, elles ne le sont jamais dans les correspon-
 dances qui vont à l'étranger.

Presque tous les souverains français ont eu des *se-
 crétaires de la main*, c'est-à-dire chargés d'imiter l'é-
 criture du roi. Henri IV avait Lallier, sieur du Pin ;
 Louis XIV avait Bartet, puis le président Rose ; mais
 jamais ces princes n'ont délégué leur signature, même
 pour l'intérieur, à plus forte raison pour l'étranger.
 Aussi Louis XIV, arrivé à la fin de sa carrière, a-t-il

toujours signé de sa main ses réponses aux princes romains. Louis XVIII, dont la main tremblante s'épargnait, à la fin de son règne, tant de signatures, a toujours signé lui-même les correspondances, quelles qu'elles fussent, destinées pour l'étranger. Il n'avait délégué sa signature que pour les *de par le roi*, c'est-à-dire les actes de l'administration intérieure.

Les archives possèdent une foule de ces actes où la signature royale n'était pas même figurée; comme dans les ampliations d'ordonnance, le contre-seing faisait foi. Mais on n'a pas encore un seul exemple de pareil usage pour des actes des relations extérieures.

— 36 —

Affaires du Maroc (1).

AUX LORDS DE L'AMIRAUTÉ.

Foreign office, le 10 juillet 1844.

Mylords,

En me référant à ma lettre du 2 de ce mois, relative au renfort apporté à l'escadre de Sa Majesté à Gibraltar, j'ai à signifier à Vos Seigneuries que la Reine a ordonné d'envoyer à l'officier qui commande cette escadre des instructions qui lui prescrivent de prendre un soin tout particulier pour faire connaître aux autorités maures, qu'en envoyant cette force sur les côtes du Maroc, le gouvernement de Sa Majesté n'entend appuyer en aucune façon le gouvernement marocain dans son opposition aux demandes justes et modérées de la France, si malheureusement une pareille opposition avait lieu.

Pour prévenir tout malentendu, il faudrait expliquer clairement que la protection des intérêts anglais doit être le premier objet de l'escadre; mais que le gouvernement de Sa Majesté verrait aussi avec plaisir son influence employée à seconder les propositions raisonnables qui ont été faites par les autorités françaises pour terminer les différends entre la France et le Maroc.

Je suis, etc.

ABERDEEN.

EXTRAIT D'UNE LETTRE PARTICULIÈRE DE LORD ABERDEEN.

Londres, le 17 juillet 1844.

Je suppose que vous aurez envoyé l'amiral de Barcelone à Gibraltar; mais vous n'aurez pas su, à cette époque, que nous avons expédié deux vaisseaux de guerre d'Angleterre. Au cas où le prince de Joinville aura été renforcé par quelques vaisseaux de ligne, no-

(1) Traduit de l'anglais.

tre escadre restera telle qu'elle est; mais si l'on n'a que ses trois vaisseaux de ligne, j'ai donné ordre de faire rebrousser immédiatement chemin à nos navires, soit que l'amiral s'en retourne à Malte, soit que l'un des vaisseaux envoyés d'Angleterre s'en retourne à Tago. Il ne serait pas convenable dans les circonstances actuelles de demeurer, avec une force égale à la nôtre, en présence de l'escadre française.

AU VICE-AMIRAL SIR ÉDOUARD OWEN

Du vaisseau de Sa Majesté le *Warspite*
devant Mogador, le 17 août 1844.

Monsieur,

Je n'ai qu'un moment pour vous transmettre à votre gouverneur, les copies d'une correspondance que j'ai eue aujourd'hui avec Son Altesse Royale le prince de Joinville.

Par mes dépêches datées des 14 et 15 du courant, expédiées par l'*Hecla*, vous aurez vu que le prince maure ne pouvait être amené à nous rendre visite; que le vice-consul M. Willshire, ni sa femme, ni son fils, ni mille d'un sieur Robertson.

Cependant, Dieu merci, je les ai maintenant tous réunis sur le *Warspite*, grâce à la bonne intervention de votre gouverneur, qui, avec la plus grande humanité, a envoyé qu'un de ses prisonniers maures dire à leurs consuls que si l'on faisait tomber un cheveu de la tête d'un d'eux, il immolerait tous les Maures qu'il avait sous son pouvoir.

Les personnes nommées ci-dessus ont été hier matin enlevées ce matin du rivage par un bateau anglais, et envoyées à bord du *Warspite*, par ordre de Son Altesse Royale, sur le steamer *le Rubis*.

Je n'ai à faire aucun commentaire sur les événements qui se passent autour de moi. Je n'ai pas le temps d'ajouter que je continue à recevoir des nouvelles franches, nettes, directes et précises à toutes les occasions que je crois nécessaire d'adresser à Son Altesse Royale.

La canonnade n'a pas cessé durant la nuit de ce mois; elle a été interrompue après le départ de l'*Hecla*, et reprise le 16, où les bâtiments français continuèrent à lancer bombes et boulets sur la ville de Mogador jusqu'à cinq heures du soir. Les Français sont maintenant tranquilles possesseurs de Mogador.

Les Maures ont déserté la ville de Mogador pillée par les tribus sauvages de l'intérieur.

J'ai l'honneur, etc.

Le capitaine WALTON

REVUE RÉTROSPECTIVE

N° 38.

ON NE REÇOIT PAS D'ABONNEMENT. — CHAQUE NUMÉRO SE VEND SÉPARÉMENT. — PRIX : 50 CENT

En payant six livraisons d'avance, on les recevra à domicile.

Paris. — PAULIN, éditeur, rue Richelieu, 60.

PROJETS DE DISCOURS,

Par M. Guizot.

I.

[Nous avons déjà donné des sommaires de discours prononcés, et parfois seulement projetés, par M. Guizot (1). Voici les notes préparées par lui pour la grande lutte parlementaire de janvier et de février 1848, ses arguments à développer contre les accusations de corruption, contre les attaques soulevées par l'*Affaire Petit*, et contre les protestations auxquelles donnait lieu l'interdiction du Banquet, ce nuage des Bancs duquel est partie la foudre.]

CORRUPTION DANS LE GOUVERNEMENT ET LES CHAMBRES.

(JANVIER 1848.)

I. — Deux résolutions :

1° Répondre comme si on me parlait convenablement. Condamné à entendre, non à imiter ce langage.

2° Aller au fond de la situation. — Mensonge immense jeté sur le pays. — Rappeler le mot de Lafayette, menacé de toutes sortes d'accusations.

II. — Accusation incessante contre nous. — La corruption fait les élections, la majorité le gouvernement.

Faux ! complètement faux !

1° Méconnaissance complète de l'état du pays, de ses dispositions et de leurs causes. Quand aucun des prétextes à votre accusation de corruption ne subsisterait, les choses seraient ce qu'elles sont.

Ce qui a fait les élections, la majorité, la politique du gouvernement, le parti conservateur, c'est la lutte, et l'expérience politique.

(1) Voir précédemment, pages 63 et 353.

Ce qui forme, maintient, recrute le parti conservateur et sa politique, c'est l'opposition, sa conduite, et le spectacle qu'elle donne.

2° Mouvement constant et naturel de la gauche au centre de la Chambre dans tous les esprits politiques. — Progrès et salut de la France. — Élévation progressive du public à l'intelligence et à la fermeté politiques.

3° Ducos dit que bien des hommes quitteraient le parti conservateur et iraient au centre gauche, s'ils osaient. Il y en a bien davantage qui quitteraient l'opposition. Ils espèrent, en y restant, qu'elle ne triomphera pas.

Nous ne redouterions pas du tout que le fond des cœurs se révélât subitement partout.

Ce n'est pas la corruption qui détermine un tel état, un tel mouvement des esprits : c'est l'empire de la vérité.

III. — L'accusation de corruption prend une autre forme. — Nous gouvernons par les intérêts matériels. — Ils font seuls la force du gouvernement et de la majorité.

Écarter d'abord le mensonge que j'ai dit : *Enrichissez-vous*.

1° Qu'appellez-vous intérêts matériels ? sont-ce les intérêts de la propriété, de la famille, de la sécurité des personnes et des affaires ?

Intérêts légitimes, bases providentielles de l'ordre social. —

Oui, nous y faisons appel, nous y prenons appui contre la folie des prétentions et des spéculations de la fantaisie humaine.

Noble empire des idées. — Folle confiance et ruine de l'orgueil d'esprit.

Mais, indépendamment de ces intérêts sociaux, le gouvernement et le parti conservateur puisent leur principale force dans les intérêts et les sentiments moraux qui redoutent le triomphe de l'opposition.

Grande immoralité qui s'attache au désordre social. — Nulle force de résistance dans l'opposition. —

Alarmes prévoyantes des grands intérêts moraux, notre plus ferme appui.

IV. — Voilà ce qui se passe dans les classes politiques ; voilà comment le parti conservateur s'y est formé et s'y maintient. — Les idées et les sentiments moraux sont sa force et son drapeau. —

Voyons ce qui touche à la moralité des classes ouvrières.

Inconcevable confusion et fausseté :

Que fait le gouvernement ?

1° Ordre et liberté pour le travail ;

2° Habitudes d'économie ;

3° Instruction primaire. •

Que fait l'opposition ?

Elle fait appel aux intérêts les plus matériels, aux

passions les plus brutales de ces classes, et elle : cela des intérêts moraux.

Éternels tentateurs et corrupteurs !

Déplorer la misère morale et les périls moraux de ces classes.

V. — Toutes ces accusations sont fausses, c'est aux faits réels et généraux.

Qu'y a-t-il derrière tout cela ?

1° Une grande tentative de diffamation contre les pouvoirs publics, Chambres, majorités, gouvernements, administration, personnes...

2° Une grande tentative d'intimidation sur les pouvoirs publics eux-mêmes, pour les énerver et les trahir.

VI. — Cette tentative réussira-t-elle ?

Cela dépend des pouvoirs publics, de leur honnêteté et de leur fermeté.

S'ils tiennent bon, et en appellent aux faits, le pays verra la vérité. Ces tentatives de diffamation et d'intimidation seront déjouées, comme d'autres, je l'espère.

On dit que je suis optimiste. J'attends peu de vous, et je leur demande moins encore ; mais j'ai confiance dans notre cause, nos institutions, notre honneur à ce point, que je la conserverais malgré les mauvais jours.

La réaction viendrait.

J'ai vu la vérité voilée, éclipmée. Elle continuait à courir derrière les nuages ; à un jour marqué elle retrouverait plus haute et plus brillante.

Cela lui arriverait encore aujourd'hui.

DE LA MAJORITÉ PARLEMENTAIRE ET DE LA CORRUPTION.

(JANVIER 1848.)

I. — *Rapports de la majorité avec l'opposition*

Au moins on ne peut lui reprocher d'être égoïste et illibérale. Elle laisse tout dire comme elle-même : —

Trop dire selon quelques-uns ; — non, à elle-même. Il lui convient de se montrer ainsi confiante dans sa cause et dans sa force, dans la vérité et dans la justice. Mais pourquoi, du moins, ne pas répondre à tout ? Cela vaudrait mieux. Je le regrette.

1° On se lasse d'avoir à répondre toujours sur les mêmes choses aux mêmes choses.

2° Tout le monde n'a pas le goût de l'esprit en déclamations rebattues, en personnalités injurieuses, tantôt facétieuses. Cela ne vaut pas beaucoup à la considération de l'assemblée que celle de celui qui parle. — On peut lire cela, à son feu, en articles de journaux, et même en

l'écouter gravement ici, dans cette solennelle enceinte, et y répondre gravement, cela n'est pas digne de vous, sérieux ; d'autant moins digne, que, pour y répondre, il en faudrait faire autant.

Ainsi, Ducos exposait sa galerie parlementaire au centre même où deux membres passaient dans l'opposition. Qu'aurait-on dit si, pour lui répondre, nous nous sommes recherchés les motifs de cette métamorphose, et nous sommes cherchés dans des intérêts ou des passions personnelles ?

Cela est inconvenant et subalterne. — La bonne foi et la droiture des intentions, sont toujours présumées en votre faveur.

Ces faits capitaux que Ducos méconnaît, et qui contiennent toutes ses petites biographies et malices :

L'expérience, la connaissance des faits, la discussion du progrès de l'intelligence et de la vie politique, ont entraîné les hommes de la gauche au centre, de l'opposition au parti conservateur. — C'est le mouvement naturel et constant depuis 1830. — Il continuera, car c'est là le progrès et le salut de la France. — Prédire qu'il s'arrêtera ou qu'il arrivera successivement dans l'avenir à cette fin, est absurde.

Ducos a représenté la majorité comme divisée, ne contenant des hommes qui ne demanderaient rien de mieux que de passer au centre gauche.

Il ne sait pas que l'opposition contient bien plus d'hommes qui ne demanderaient pas mieux que d'être du parti conservateur, qui ne sont retenus dans l'opposition que bien malgré leur jugement et leur désir, et qui seraient bien fâchés, qui la quitteraient peut-être, s'ils n'espéraient bien qu'elle ne triomphera pas.

Nous ne craignons pas la descente au fond de tous ces débats, et nous sommes convaincus que la majorité s'accroîtra.

— *Rapports de la majorité avec le Cabinet.*

Elle est, dit-on, le fruit de la corruption. Inconvenance, et inintelligence des faits et de ce qui se passe sous vos yeux depuis dix-huit ans.

Qui a formé le parti conservateur, la majorité contraire, c'est la lutte politique. Les grands intérêts de l'État, l'ordre, la paix, les lois, les libertés légales, ont été compromis par ce que demandait et voulait l'opposition. — La majorité s'est formée pour les défendre. — Elle s'est aguerrie, maintenue, grossie, par le spectacle et les nécessités de la lutte.

Qui a formé le parti conservateur, c'est vous, l'opposition ; c'est vous qui le maintenez, qui le recrutez, qui le défendez par le spectacle de ce que vous êtes et de ce que vous feriez, si vous veniez à prévaloir.

Changez-vous, réformez-vous vous-mêmes, n'insistez pas par les perspectives que vous faites entre-

voir, par vos violences, vos imprévoyances, et vous verrez si la corruption réussira à former contre vous un grand parti.

2° La majorité est appuyée, dit-on, par les intérêts matériels contre les intérêts moraux.

Autre fausseté révoltante, autre oubli étrange des faits. — Qu'appellez-vous intérêts matériels ? Est-ce que les intérêts de la propriété, de la famille, de la sécurité des personnes et du travail, sont des intérêts matériels ? Ce sont les intérêts légitimes que Dieu a donnés pour base à l'ordre social. Une politique qui ne se fonde pas essentiellement sur ces intérêts est anarchique et immorale.

Oui, nous y faisons appel, nous y prenons appui contre la folie des prétentions et des spéculations humaines.

L'homme peut faire de grandes choses au nom de ses idées ; mais qu'il s'abandonne à ses idées, à l'orgueil de son esprit ; que, sur la foi de ce guide, il s'écarte des grandes bases posées, des grandes routes tracées par la Providence, il s'égare bientôt, et entraîne toutes choses, et l'ordre social lui-même dans la ruine de ses écarts.

C'est ce que nous avons vu, et ce que nous ne voulons pas revoir.

Mais ne croyez pas que, même ces intérêts matériels si légitimes, si sacrés, soient la seule base de la formation et de la force du parti conservateur. Il y en a une autre, la plus grande peut-être dans les intérêts moraux eux-mêmes ; car ces intérêts, la morale, la liberté, la religion, redoutent, par-dessus tout, le triomphe de l'opposition et de tout ce qu'elle a derrière elle.

Souvenirs récents de l'immoralité effroyable qui s'attache au désordre social.

Et nous savons par expérience que l'opposition n'est pas en état de rien arrêter, de rien réprimer de ce qui est avec elle ou derrière elle, pas plus le désordre moral que le désordre matériel.

Oui, ce sont les alarmes prévoyantes des grands intérêts moraux qui font la principale force du parti conservateur, dans sa lutte contre l'opposition.

Que chacun se représente ce qui arriverait dans son arrondissement si l'opposition y triomphait ? Seraient-ce les intérêts moraux, la moralité locale, qui prévaudraient ?

3° On parle, au nom des intérêts moraux, des classes ouvrières ? On demande tout ce qui peut développer la moralité. — On accuse le gouvernement de ne pas s'en inquiéter.

Inconvenance, confusion et fausseté !

Que fait le gouvernement pour les classes ouvrières ? trois choses :

1° L'ordre et la liberté pour le travail ;

2° Favoriser l'économie ;

3° Propager l'instruction primaire ;

Que fait l'opposition ?

Elle s'appesantit sur la misère de ces classes, sur l'inégale répartition des biens sociaux, sur l'injuste condition de la plupart des hommes, etc.

Est-ce que, par hasard, on croit s'adresser par là aux intérêts moraux ? On s'adresse aux intérêts matériels les plus grossiers, aux passions matérielles les plus violentes.

Ne parlez pas de tentation, de corruption sur ces classes. — Vous êtes les plus assidus tentateurs, les plus acharnés corrupteurs. — Vous portez incessamment le désordre dans leurs idées et le feu dans leurs passions. — On déplore leur misère matérielle. Je déplore au moins autant leur misère morale et les périls auxquels elles sont en proie par votre fait, et par le fait de tout ce qui est à votre suite.

SUR LA CORRUPTION.

(JANVIER 1848.)

I. — Nécessité d'aller au fond et de rétablir enfin la vérité des faits et des situations.

Rappeler ce que dit Lafayette : « Nous pourrions nous dire enfin ce que nous avons sur le cœur les uns envers les autres depuis trente ans. »

On abuse de notre modération et de notre respect pour la dignité de tout le monde, y compris l'opposition.

II. — Absurdité de croire que ce sont uniquement les intérêts matériels qui font notre force et celle du parti conservateur.

Oui, nous avons pour nous les intérêts matériels légitimes de propriété, de famille, d'ordre. — Mais nous avons surtout les intérêts moraux qui redoutent le triomphe de l'opposition et de tout ce qu'elle a derrière elle.

Souvenir de l'immoralité effroyable qui s'attache au désordre social.

Et l'opposition n'est pas en état de rien arrêter, de rien réprimer de ce qui est avec elle ou derrière elle, pas plus le désordre moral que le désordre matériel. — Elle n'a ni vertu ni vigueur.

III. — Quoi de plus étrange que d'entendre l'opposition parler des intérêts moraux ? — C'est aux intérêts matériels les plus ardents, aux passions matérielles les plus grossières de la multitude qu'elle s'adresse.

Vous êtes les corrupteurs, les tentateurs quotidiens du peuple.

On plaint sa misère. Je déplore autant sa misère morale qui l'expose à vos corruptions.

IV. — M. Barrot dit plus vrai qu'il ne croit, quand il dit que nous ne nous entendons pas, même en morale. Oui, certainement, nous avons en morale des idées bien différentes des siennes.

V. — Nous n'avons jamais hésité à deux choses :
1° A reconnaître le mal ; — point de mensonge
2° A porter le remède ; — point d'hésitation
moins les procès et les projets de loi.

SUR LA CORRUPTION.

(JANVIER 1848.)

I. — Givré a dit : « Cherchez et vous trouvez ; frappez et l'on vous ouvrira. »

L'opposition suit ce conseil ; elle frappe à toutes les portes, tantôt entre la majorité et le ministère, tantôt en amadouant la majorité et imputant le mal au Cabinet seul, tantôt sur la majorité elle-même pour la décrier et la diviser.

II. — Tout ceci n'est que :

1° Une grande tentative de diffamation contre les pouvoirs publics, Chambres, gouvernements, administration, pour les décrier ;

2° Une grande tentative d'intimidation aux pouvoirs publics eux-mêmes, pour les énerver et les désunir.

III. — Cette double tentative échouera. La vérité des choses, le bon sens du pays et la fermeté des pouvoirs publics. On dit que je suis optimiste ; j'ai confiance dans la vérité et dans son empire. La bonne cause et son succès ; oui, je crois que le fond est clair et pur, il n'y a pas moyen de tromper longtemps la surface.

Je le crois tellement, que lors même qu'à la suite de tous les concours de toutes les faiblesses exploitées par vos tentatives, vous réussiriez un moment à convaincre qu'il se ferait bientôt une réaction contre vous, et que tout, hommes et choses, rentrerait bientôt dans la vérité.

Nos institutions sont très-périlleuses et elles condamnent la vérité à des luttes et à des combats continuelles ; mais, en définitive, elles la feront triompher.

IV. — Opposer le spectacle des deux camps : le gouvernement et de l'opposition, dans toutes les circonstances scandaleuses.

1° Le Gouvernement reconnaît sincèrement le mal et même à ses dépens, et travaille à le réformer.

2° L'opposition le nie, quand cela lui coûte, et ne travaille qu'à l'exploiter.

V. — Mon parti pris de rester calme au milieu de toutes ces violences, et de répondre comme un homme qui parle poliment et convenablement. — C'est que l'indignation ne naît pas à chaque instant dans l'âme, mais je la réprime ; ce serait abaisser le niveau de ces débats et la mienne au niveau des in-

CONDAMNATION DU GOUVERNEMENT DE 1850.

cevable iniquité. — Inconcevable jugement su-

acceptée par le gouvernement de 1850, le
mète, le plus sensé des gouvernements.

sur tous les grands intérêts moraux comme
les intérêts sociaux légitimes.

puissant que les crimes et les folies du passé, et
ères de l'avenir.

réussi en France. Ordre, liberté, paix; oui
au sein de nos débats, et prouvés par nos débats

réussi en Europe. — Révolutions contenues. —
réformes et civilisation favorisées. — Espa-
Italie. — Allemagne.

pour expliquer les faits, vous n'avez que deux

EGOÏSME,
CORRUPTION.

! faux! — Démenti par les faits et par la con-
de l'Europe.

ai a produit notre gouvernement, notre majo-
voici :

e politique, la vérité qui sort des luttes politi-

POLITIQUE EXTÉRIEURE.

toutes les questions de politique extérieure,
ous pour nous :

droit,

la bonne politique, la prudence.

adversaires ont :

chimère,

la révolution;

es fausses théories et les moyens violents.

oins les affaires de Suisse et d'Italie.

A L'OPPOSITION.

ment, vous avez bonne grâce de parler de la
de ces différends! — C'est vous qui faites cette

, — qui envenimez les faits les plus insigni-

nd je dis que c'est vous, j'ai tort. — Je vous de-
pardon; je le reconnais, ce n'est pas vous; vous

es pas cela de vous-mêmes, vous subissez l'in-
extérieure des factions, de la prétendue popu-
etc.

deux choses que je combattrai toujours :

Les iniquités,

Les chimères.

2. Notre politique est la seule bonne,

Pour l'ordre,

— la liberté,

— la paix,

— le progrès.

La politique de l'opposition est fatale à ces quatre
intérêts supérieurs des sociétés.

Le parti révolutionnaire est encore plus fatal à la li-
berté qu'à l'ordre; car il tue la liberté, non-seulement
sous son propre règne, mais aussi sous le règne de ses
successeurs. C'est le régime révolutionnaire qui a fait
le despotisme de l'Empire.

Qu'y a-t-il derrière tout ce bruit, tous ces nuages?
Quel vrai travail cachent toutes ces exagérations et ces
mensonges? — Trois choses :

1° Le travail des factions ennemies de notre gouver-
nement, et qui veulent le détruire, sacrifiant tout à ce
but, même la force et la considération, la puissance et
l'honneur de notre pays en Europe.

2° Le travail des rêveurs insensés qui veulent bou-
leverser la société. — Classes excitées les unes contre
les autres, les travailleurs contre les oisifs, les pauvres
contre les riches.

Quel moment pour de pareilles assertions!

Compassion que m'inspirent les classes livrées à de
telles tentations! — Dureté de leur sort. — Périls mo-
raux.

3° Travail des partis politiques opposés à la politique
qui prévaut depuis sept ans.

Détruire notre gouvernement. — Bouleverser la so-
ciété sous prétexte de la réformer.

Changer la politique de conservation pour y substi-
tuer la politique de l'opposition.

Voilà ce qu'il y a de réel et de sérieux derrière tout
ce fracas menteur.

Cela nous trace notre devoir. — Nous l'accomplirons
selon les lois et dans les limites de nos institutions. —
Nous soutiendrons, sans faiblesse et sans duperie ab-
surde, la politique que nous croyons bonne, tant que
la confiance de la Couronne et de la majorité des Cham-
bres ne nous manquera pas. Nous ferons certainement
triumpher cette politique. Il n'y a point de travail,
point de mensonge, qui puisse résister au mouvement
régulier des forces constitutionnelles.

Si la confiance des grands pouvoirs constitutionnels
nous faisait défaut, si elle n'était pas tout ce qu'elle doit
être, pour que nous puissions accomplir notre œuvre,
nous nous retirerions à l'instant, avec un seul regret,
un seul, celui de n'avoir pas réussi à préserver notre
pays d'une nouvelle épreuve de la mauvaise politique.

RÉPLIQUE SUR L'AFFAIRE PETIT.

Je n'ai point repris et je ne reprendrai point la parole sur l'incident que la Chambre avait vidé, et qu'ont ramené plusieurs orateurs. Mais je ne veux pas que la Chambre se trompe sur le sentiment qui me décide au silence.

Comme j'ai déjà eu l'honneur de le dire, quand cet incident a été élevé, je me suis promis deux choses : une grande réserve en ce qui touche les autres ; une grande sincérité en ce qui me touche moi-même. J'ai fait ce que je m'étais promis. Quelques motifs que j'en puisse avoir, je ne changerai pas de conduite. Je crois que celle-là est seule conforme à mon devoir et à ma dignité. Je remercie ceux de mes honorables amis qui m'ont défendu. Je remercie également ceux qui ont pensé et dit que je n'avais pas besoin d'être défendu sur la question même qui vous est adressée par l'amendement, la question de savoir si mes exemples et ma vie ont contribué à altérer la moralité publique et privée ; je suis tranquille. Je m'en rapporte au sentiment général de mon pays, et au sentiment intime de chacun de vous, à la voix publique et au fond des cœurs. Je repousse l'amendement comme faux, inique et injurieux.

SUR LES BANQUETS.

(FÉVRIER 1848.)

I. — Parler très-modérément. — Soins de la dignité de la Chambre. — Chacun en juge pour soi ; mais, pour mon compte, je n'y porterai aucune atteinte.

II. — Quelques mots sur mon opinion de 1830. — Je n'ai pas la prétention de n'avoir rien appris. Bien des choses que j'avais crues possibles se sont trouvées impossibles ; — elles peuvent redevenir possibles. — Je ne m'asservis pas au passé. — J'agis dans le présent. — L'avenir reste ouvert.

III. — Deux choses émeuvent l'opposition, 1° les mots du discours ; 2° l'interdiction d'un banquet.

1° Sur les mots du discours, les bien adapter aux faits. — Sont-ils vrais ? — Passions *ennemies* se sont étalées. — *Aveugles*. — Il faut choisir : complicité, pusillanimité, ou aveuglement. — Cette dernière est la plus modérée et aussi la plus vraie.

Est-ce dépasser la mesure de la liberté réciproque ? Rappeler tout ce qu'on dit de nous et de la majorité.

Soyons larges en fait de liberté mutuelle. — plaignons pas aisément.

2° Sur l'interdiction du banquet. Réduire l'extension de droit à sa juste valeur. — Point de motif qui consacre ce droit ni qui l'interdise. — aux citoyens de se réunir. — Faculté au Gouverneur de l'interdire, sous sa responsabilité, quand il est nécessaire à l'ordre public. — Voilà le droit et la pratique constants. — Sous la Restauration a souvent permis, souvent interdit.

Avons-nous été bien difficiles depuis un an ? nous avons laissé faire, sans calcul, par égard pour la liberté.

Mais les Chambres une fois réunies,

1° Plus de nécessité pour la libre manifestation de l'opposition ;

2° Danger de deux tribunes opposées ;

3° Inconvénients actuels des banquets.

Nous faisons notre devoir, nous le faisons avec honneur, sous notre responsabilité ;

Épuisez tous les moyens d'opposition ;

1° Dans les Chambres ;

2° Devant les tribunaux ;

Ayons mutuellement confiance dans nos instincts, dans leur sincérité et leur efficacité.

Point d'appel à la force brutale.

Deux caractères essentiels du bon citoyen dans un pays libre :

1° Savoir respecter et supporter la liberté d'autrui ;

2° Savoir se servir de sa propre liberté.

L'opposition ne sait ni l'un ni l'autre.

1° Son intolérance tyrannique envers la liberté d'autrui.

Elle trouve une injure dans *passions ennemies* et *aveugles*.

2° Son irrégularité violente, en usant de sa liberté. Elle n'en sait pas user sans sortir de l'ordre.

Fidélité aux traditions révolutionnaires :

1° Opprimer la liberté de ses adversaires par le despotisme ;

2° Pousser la sienne jusqu'à l'anarchie.

On reprochait aux émigrés de n'avoir rien appris.

Je n'applique à la gauche que la moitié de ce qu'on reprochait à la droite. — Elle a tout oublié et rien appris.

Il faut faire le contraire. — Ne rien oublier, tout apprendre.

FONDS SECRETS ⁽¹⁾.

II.

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR.

EXERCICE 1837. — DU 1^{er} JANVIER AU 15 AVRIL 1837.

M. DE GASPARIN, MINISTRE.

ordinaire se montait à 1,265,000 francs. M. de Gasparin rend compte de 737,227 francs 56 centimes, dans lesquels les *Dépenses extraordinaires et imprévues* figurent pour 429,979 francs 72 centimes :

Police de la Préfecture de police.	72,000	»
Police des fonctionnaires publics dans les départements	71,198	»
Police militaire et de la police judiciaire.	23,500	»
Indemnités ou indemnités pour services secrets ou particuliers.	90,222	41
Salaires des employés attachés au service des fonds spéciaux.	12,054	02
Salaires accordés à divers titres.	20,473	41
Salaires de gens de lettres, savants, artistes ou à leurs veuves.	17,800	»
<i>Extraordinaires et imprévues pour le maintien de l'ordre public.</i>	429,979	72
	737,227	56

PARTIES PRENANTES.

Divers agents.	680	»
Duguet	465	»
Bréau.	75	»
Au porteur.	180	»
Divers, sur l'acquit de M. Ducroy.	95	»
Au porteur V. L.	200	»
Au porteur M. D. P.	500	»
Au porteur.	1,000	»
Au porteur J. Y.	805	»
Au porteur D. Z.	500	»
Au porteur F.	500	»
Au porteur K.	1,000	»
Bessin.	100	»
Edmond Blanc.	727	»
Antoine.	300	»
Au porteur P. D. P.	5,000	»
Au porteur Hy. B.	300	»
Au porteur J. de F. Ron. X.	500	»
Au porteur D. J. D. F.	1,000	»
Au porteur D ^d	1,000	»
Au porteur B. R.	10,000	»
Au porteur G. D. C.	500	»
Au porteur K. R.	500	»
Au porteur L. T. P.	200	»
Robert	200	»
Guizard.	1,187	50
Malitourne (Presse du gouvernement)	1,000	»
Le Jollivet.	1,000	»
Olivier.	400	»

Le premier article des *Fonds secrets* de l'Intérieur, relatifs aux dépenses extraordinaires. Nous avons annoncé que, pour cet exercice, nous n'énumérerions plus les bons au détail, mais nous nous bornerions à les totaliser. Des lecteurs nous ont demandé la reproduction exacte de ce tableau, et nous avons, malgré les lettres initiales, à décharger quelquefois l'inconnu.

De Gérando.	203	25	Duguet.	4
Terrien.	100	»	Malitourne (Presse du gouvernement.) . . .	1,00
Au porteur C.	200	»	Au porteur C. G.	2,00
Au porteur.	14,000	»	Au porteur J.	84
Au porteur L. S.	500	»	Au porteur	20
Mévil.	200	»	Au porteur V. L.	20
Simon Bloch.	30	»	Olivier.	10
Legras.	416	63	Au porteur Da.	1,00
Farey.	50	»	Au porteur D. J. D. F.	1,00
Le caissier de la Préfecture de police. . . .	430	»	Au porteur F. X.	25
Divers, sur l'acquit de M. Ducoroy	75	»	Au porteur K. R.	30
Au porteur A.	2,500	»	Au porteur L. T. P.	200
Au porteur J. D. L.	1,500	»	Au porteur M. de P.	50
Rousseau	600	»	Au porteur	11,000
Au porteur M. B.	250	»	Au porteur L. S.	500
Au porteur A.	2,500	»	Mévil.	200
Au porteur H. B. A.	200	»	Legras.	416
Le préfet de l'Ardèche.	800	»	Au porteur C.	200
Le commissaire de police à Yssengeaux . . .	100	»	Le Jollivet.	1,000
Le préfet de la Loire-Inférieure.	10,092	50	Au porteur	147
Le préfet du Loiret.	48	»	Lamarle.	300
Le préfet du Bas-Rhin	100	»	Chattard	500
Deux commissaires de police à Strasbourg.	600	»	Toussenet.	250
Le préfet de Seine-et-Oise.	1,200	»	Au porteur Ce.	500
Le commissaire de police à Argelès.	200	»	Au porteur.	50
Le lieutenant général comte Harispe. . . .	2,000	»	Au porteur.	180
Le préfet de la Seine-Inférieure.	6,000	»	Lepelletier.	459
Saint-Esteben.	1,500	»	Jcannin.	200
Léon Pillet (Presse du gouvernement.) . . .	1,000	»	Au porteur A.	5,000
Wust.	200	»	Au porteur.	150
Au porteur D.	6,000	»	Léon Pillet (Presse du gouvernement.) . . .	1,000
Au porteur P. X.	3,000	»	Terrien.	50
Terrien.	50	»	Au porteur	574
Divers.	1,953	39	Roqueplan (Presse du gouvernement.) . . .	9,000
Au porteur.	100	»	Le caissier du ministère de la Guerre. . . .	1,692
Divers préfets et autres.	12,963	90	Rivoire.	6,000
Couture.	300	»	Au porteur	500
Debaq.	250	»	Divers préfets et autres.	14,569
Au porteur L. D. M.	500	»	Le préfet de la Sarthe.	150
Le préfet de l'Ain.	160	»	Le lieutenant général comte Harispe. . . .	2,167
Le préfet de l'Arriège.	103	77	Le sous-préfet de Bayonne.	91
Le préfet de Maine-et-Loire.	150	»	Le sous-préfet d'Embrun.	50
Le préfet des Basses-Pyrénées.	91	»	Le maire de Calais.	9
Le préfet de Seine-et-Oise.	1,517	»	Aimont	150
Le maire de Calais.	24	50	Le Jollivet.	300
Wust.	150	»	Au porteur R.	15
Le caissier de la Préfecture de police. . . .	36	»	Le préfet de l'Isère	1,200
id. id.	148	94	Ducoroy.	84
id. id.	1,000	»	Au porteur E. S.	10
Guizard.	1,187	50	Au porteur P. X.	3,000
Roqueplan (Presse du gouvernement.) . . .	9,000	»	Au porteur D.	6,000
Roqueplan. id.	1,000	»	Le caissier de la Préfecture de police . . .	1,600
Bréau.	75	»	Le caissier de la Préfecture de police. . . .	6
Au porteur L.	1,000	»	Le caissier de la Préfecture de police. . . .	1,46
Au porteur D. Z.	500	»	Au porteur V. L.	20
Au porteur F.	500	»	Au porteur A. U.	50
Au porteur K.	1,000	»	Au porteur C. G.	5,000
Le préfet de Seine-et-Marne.	63	»	Le préfet de Loir-et-Cher.	2,40
Le commissaire de police à Avignon.	150	»	Le préfet des Bouches-du-Rhône.	4
Divers agents.	690	»	Le préfet du Gers.	6

et-Villaine.	447	20	Le préfet du Loiret	737	»
ine-et-Oise.	150	»	Azévédo	500	»
le Gex.	135	»	Ducoroy.	315	75
.	463	12	Au porteur du Pa ^l P. F.	900	»
néral comte Harispe	1,150	»	Au porteur G. C.	500	»
.	150	»	Au porteur C. P.	7,000	»
.	100	»	Au porteur C. R.	5,500	»
.	1,000	»	Au porteur C.	5,000	»
.	735	»	Au porteur L. S.	4,500	»
.	1,000	»	Au porteur C. A.	6,000	»
.	500	»	Au porteur R. F.	3,500	»
.	500	»	Mévil	200	»
.	634	»	Thiboust	100	»
.	2,500	»	Cazalet.	50	»
.	260	»	Talon.	100	»
.	300	»	Au porteur P. S.	6,000	»
.	80	»	Au porteur S. E. R. P.	6,600	»
T. P.	200	»	Au porteur S. P.	5,400	»
B. A.	200	»	Au porteur R. A. P.	2,500	»
L.	500	»	Au porteur J. S.	3,500	»
.	1,000	»	Au porteur X. P.	6,400	»
nt à Ham.	1,000	»	Au porteur J. P. A.	5,600	»
.	11,000	»	Au porteur K.	2,000	»
.	500	»	Au porteur B.	2,000	»
.	6,000	»	Au porteur C. S.	600	»
. X.	3,000	»	Au porteur D. L.	6,250	»
.	1,500	»	Au porteur Cert.	180	»
.	1,000	»	Terrien	50	»
l. de F.	1,000	»	Olivier.	50	»
.	250	»	Lemoine	300	»
. P.	580	»	Au porteur L. V.	560	»
.	200	»	Le préfet de l'Isère	150	»
se du gouvernement)	1,000	»	Le préfet du Bas-Rhin.	1,875	»
.	490	30	Le préfet de la Moselle.	720	»
.	732	»	Divers préfets et autres.	15,988	»
.	1,187	50	Le préfet de Calvados.	200	»
.	95	65	Le préfet de la Haute-Garonne.	1,500	»
.	5,100	»	Le commissaire de police à Lons-le-Saulnier.	150	»
.	416	65	Le maire de Calais	61	25
se du gouvernement). . . .	9,000	»	Divers	600	»
1). (Liste civile dévoilée). . .	2,000	»	Divers.	90	»
.	275	»	Léon Pillet (Presse du gouvernement). . . .	1,000	»
.	75	»	Tournemine	150	»
.	300	»	Desprez	100	»
.	750	»	Granier.	300	»
.	1,350	»	Gerbod.	614	»
Préfecture de police. . . .	100	»	Le préfet des Basses-Pyrénées	138	»
.	250	»	Le caissier de la Préfecture de police. . . .	857	»
ntal.	200	»	Le même	40	75
asses-Pyrénées.	207	»	Le même	617	70
ône.	800	»	Terre	100	»
Vienne.	30	25	Gérard Auvity.	400	»
vados	124	30	Guizard.	1,187	50
			Justin	150	»
			Le caissier de la Préfecture de police. . . .	850	»
			Lefèvre	300	»
			TOTAL	429,979	72

La Liste civile dévoilée, pamphlet en réponse à Cormenin, est M. Lingay, dont le nom figure sur les *Fonds secrets* de la Guerre, des Colonies et de l'Intérieur.

[Cet exercice, depuis l'avènement du ministère du 15 avril, manque].

EXERCICE 1838. — DU 1^{er} JANVIER 1838 AU 31 MARS 1839.

M. DE MONTALIVET, MINISTRE.

Frais de police de la Préfecture de police.	290,000	»
Frais de police des fonctionnaires publics dans les départements.	261,433	01
Frais de la police militaire et de la police judiciaire.	88,000	»
Traitements ou indemnités pour services secrets ou particuliers.	380,078	08
Traitements des employés attachés au service des fonds spéciaux.	63,369	57
Secours accordés à divers titres.	82,826	67
Secours aux gens de lettres, savants, artistes ou à leurs veuves.	71,016	66
Dépenses extraordinaires et imprévues pour le maintien de l'ordre public.	528,778	01
	1,765,500	»

[La liste des parties prenantes manque. — Les listes de 1839 et des dix premiers mois de 1840 (ministère du 13 mai et du 1^{er} mars) manquent également].

EXERCICE 1840. — DU 30 OCTOBRE 1840 AU 15 MAI 1841.

M. DUCHATEL, MINISTRE.

Frais de police de la Préfecture de police.	45,000	»
Frais de police des fonctionnaires publics dans les départements.	(Mémoire.)	
Frais de la police militaire et de la police judiciaire.	13,333	33
Traitements ou indemnités pour services secrets ou particuliers.	84,600	93
Dépenses extraordinaires et imprévues pour le maintien de l'ordre public.	162,503	58
	305,456	84

[Voici l'emploi de ce dernier article] :

PARTIES PRENANTES.				
Au porteur A.	6,000	»	Le préfet du Morbihan.	400
Au porteur B. J.	1,000	»	Le sous-préfet de Toulon.	99
Le préfet des Ardennes.	740	»	Durand	500
Le préfet du Cher	6,000	»	Au porteur.	150
Nicolle	350	»	Au porteur D'A.	1,000
Lamarque	3,000	»	Le préfet du Cher	7,500
Le commandant du château de Ham	923	72	Le préfet de Maine-et-Loire	208
Le caissier de la Préfecture de police.	60	39	Le préfet du Morbihan	50
Le même	277	05	Le préfet de Lot-et-Garonne.	300
Terrien	20	»	Maurin.	150
Cadiot.	500	»	Le caissier de la Préfecture de police.	1,066
Au porteur E. Le B.	600	»	La duchesse de Rovigo	1,000
Charles Maurice.	2,000	»	Au porteur	1,500
Au porteur R.	1,800	»	Cerferr.	100
Le sous-préfet de Gex.	502	»	De Nujac	125
Le préfet de la Somme.	324	50	Lingay.	1,000
Le commandant de Ham.	692	70	Moirand.	100
Le préfet de l'Aude	1,500	»	Mahul	958
Gallot	150	»	Preneron	100
Au porteur	300	»	Le préfet de la Somme.	1,000
Au porteur M. P. L.	500	»	Le préfet des Ardennes.	530
Au porteur M. T.	500	»	Le préfet de Seine-et-Oise	1,000
Au porteur.	200	»	Divers employés.	615
			Divers agents.	1,265
			Le sous-préfet de Gien	1,000

.....	2,600	»	Vicomtesse de Fontange	1,000	»
Da	500	»	V ^e Baptiste	100	»
L. T. P.	1,000	»	Leclere	200	»
Lgic.	200	»	Id.	200	»
X.	2,000	»	V ^e Brunet	210	»
.....	500	»	Divers agents.	1,340	»
.....	5,000	»	Veillot	500	»
.....	2,000	»	Vidal	505	35
.....	100	»	Lingay.	1,000	»
dant du château de Ham	913	»	Baudouin.	2,250	»
Lav.	500	»	Cerfberr	100	»
.....	333	33	Harel	250	»
D. Z.	500	»	Harel.	250	»
G. D. C.	500	»	Preneron.	100	»
.....	500	»	Moirand.	100	»
.....	500	»	Piquée	750	»
de la Préfecture de police.	500	»	Taguard.	175	»
obrenel	500	»	Au porteur D ^e	1,000	»
.....	500	»	De Nujac.	125	»
ustave)	1,500	»	Malitourne (Presse du gouvernement).	500	»
.....	250	»	Au porteur G. D. C.	500	»
central du Trésor public	500	»	Doussy	1,000	»
M. P.	883	45	Divers employés.	667	10
(Presse du gouvernement).	500	»	Au porteur H. à B.	500	»
ld.).	5,000	»	Le préfet du Jura	90	»
le Beauplan.	500	»	Le sous-préfet de Toulon.	245	»
ongrais	300	»	Delaire.	1,500	»
le Maine-et-Loire	120	»	Mallac.	533	33
le l'Arriège.	1,000	»	Au porteur D. Z.	500	»
ndant du château de Ham.	248	40	Au porteur L. T. P.	200	»
saires de police à Aubigny.	100	»	Au porteur	500	»
.....	3,500	»	Au porteur M.	1,000	»
.....	500	»	Le commissaire de police à Poitiers.	200	»
saires de police à Fontainebleau.	100	»	Grün.	250	»
saires de police à Melun	100	»	Le caissier de la Préfecture de police.	69	80
econci	100	»	Le préfet de l'Indre.	585	»
de la Préfecture de police.	4,066	66	Le commandant du château de Ham	975	10
.....	600	»	Dubois (Gustave).	1,500	»
r P. de Pr.	500	»	Muard.	180	»
les Ardennes.	265	»	Ducoroy	719	50
.....	257	»	Pellerin Dobremel.	500	»
saires de police à St.-Cloud.	70	»	Au porteur	2,000	»
.....	439	80	Au porteur S. à l'f.	300	»
.....	1,000	»	Saint-Esteben.	500	»
r Brind	500	»	Au porteur.	500	»
.....	2,000	»	Au porteur J. à la d ^e	500	»
r J. l'A.	1,000	»	Au porteur M. G.	500	»
.....	500	»	Au porteur.	1,000	»
r P. H. à Bays.	1,000	»	Lignières.	5,585	35
r Ki.	1,500	»	Au porteur.	500	»
r L. de B.	1,000	»	Bedoch	500	»
.....	4,000	»	Le commissaire de police à Poitiers	57	50
ssaires de police à Ham	55	»	Divers.	1,989	70
ssaires de police à Gray et à Luxeuil	300	»	Le caissier de la Préfecture de police.	1,226	67
ssaires de police à Tours.	200	»	Pailhan.	200	»
.....	229	17	Divers employés.	2,100	»
de la Préfecture de police.	658	65	Le commissaire de police à Saint-Brieuc.	400	»
ar.	805	25	Le préfet du Bas-Rhin.	800	»
			Le sous-préfet de Gex.	507	»
			Le préfet d'Ille-et-Vilaine.	525	50

Le maire de Calais	821	38	Labot.	600	»
Cavé	550	»	Gerbod.	2,024	81
Divers agents.	600	»	Le caissier central du Trésor public.	272	80
Divers gens de service.	225	»	Divers employés.	357	40
id id.	3,350	»	Le caissier central du Trésor public	2,194	01
Divers employés	6,410	»	Le même.. . . .	853	70
Le caissier de la Préfecture de police.	96	35			
Le préfet des Ardennes	90	»	TOTAL	162,502	51
Le préfet de la Moselle.	500	»			

LES FILS DE L'INFANT DON FRANÇOIS ET LA REINE ISABELLE.

III.

NOTE ENVOYÉE A M. GUIZOT PAR M. LINGAY.

Paris, le 29 novembre 1843.

L'Infant don François de Paule a signé, au mois de novembre 1839, un contrat par lequel il s'est engagé à payer une somme de 1,200,000 fr. à MM. de Tastet, négociants à Paris, Mauguin, membre de la Chambre des Députés, et Palet, natif de Majorque, si ces messieurs contribuaient par leurs efforts et leurs bons services au mariage de l'un de ses fils avec la reine Isabelle. Ce contrat, passé devant un notaire de Paris, dont j'ai oublié le nom, contient une clause qui porte que si, au 31 décembre 1843, ces messieurs n'ont pas rempli l'engagement dont il s'agit, l'acte sera déclaré nul.

Voilà pourquoi M. Mauguin est allé à Madrid. C'est M. de Tastet, à qui l'Infant doit une somme considérable, qui a fourni les fonds nécessaires pour subvenir aux frais du voyage de M. Mauguin.

Voilà aussi pourquoi le comte de Parsent se trouve actuellement à Paris, où il attend le jour où l'Infant se trouvera délié de son engagement pour demander l'annulation du contrat. M. de Parsent s'est expliqué là-dessus avec M. le chargé d'affaires d'Espagne, qui a rendu compte de cette affaire à son gouvernement par le courrier qu'il a expédié hier à Madrid.

Le parti modéré se montre secrètement hostile à M. Olozoga. M. Isturitz a écrit, en date du 18, à un de ses amis à Paris, une lettre dans laquelle se trouve mot pour mot la phrase suivante : « M. Olozoga doit former un ministère. Cette fois-ci il est pris dans ses propres filets. Cela lui coûte beaucoup, car il est poltron. Il s'usera vite, et après lui le pouvoir est à nous. Il ne nous échappera pas aujourd'hui en s'abritant derrière son poste de Paris. »

Le parti modéré doit être surtout très-contraire à la nomination, au ministère de l'intérieur, de M. Domech, avocat de Barcelone, dont les antécédents sont tout ce qu'il y a de plus révolutionnaire.

Le gouvernement espagnol s'attend à une démonstration dans les provinces de l'Aragon, de la Catalogne et de la Galice, contre le projet d'alliance de la reine Isabelle avec un prince de la famille de Naples. C'est dans ces provinces que l'Infant don François a le plus de partisans pour le mariage de son fils avec la Reine.

Le comte de Parsent a parlé à M. le chevalier Hernandez de la mission du prince Carini à Madrid, en des termes qui montrent toute la colère et le désespoir que lui cause le rapprochement qui est sur le point de s'accomplir entre les cours de Naples et d'Espagne.

DON ENRIQUE A LA REINE D'ESPAGNE (1).

Bayonne, le 25 juin 1846.

Le moment est arrivé où il ne m'est plus possible de tolérer davantage, avec résignation et en silence, les vexations et les traitements indignes dont je suis depuis longtemps l'objet. Quand même je ne serais pas lié à Votre Majesté par les liens qui nous unissent ; quand même j'oublierais les titres que me donne ma qualité de prince pour exiger qu'on me traite avec égards et avec respect, comme citoyen espagnol, je croirais avoir le droit, je dis plus, le devoir d'élever ma voix vers la reine d'une nation si magnanime et si digne d'un meilleur sort, non-seulement pour obtenir la réparation des offenses et des injustices qui font le scap-

(1) Traduit de l'espagnol.

Je de cette époque, mais encore pour que Votre Majesté sache jusqu'à quel point on abuse de son respectable nom, et pour soutenir les intérêts du trône, que compromettent ceux qui, hypocritement et faussement, disent ses défenseurs.

Je n'ignore pas, Madame, les dangers auxquels je m'expose : ceux qui m'ont expulsé de ma patrie parce que je m'étais permis, dans un document que l'histoire jugera comme il le mérite, alors qu'on voyait à leur tête l'exclusivisme, les ambitions les plus inqualifiables, et la corruption la plus effrénée, ces hommes, si-je, ne se feront pas faute de me représenter comme un dyscole (1), un ambitieux, un ennemi de Votre Majesté, et s'efforceront de faire tomber sur ma tête tout le poids de son mécontentement et de sa colère. Ils ventiront, Madame, en me dépeignant ainsi, et Votre Majesté ne pourrait les croire sans oublier l'insigne loyauté de mes illustres parents, leurs éminents services, ainsi que l'adhésion intime et sincère à la cause de Votre Majesté et à son auguste personne, qu'ils surent inspirer à leurs enfants dès le berceau, et à laquelle nous n'avons jamais manqué. Ils ne craindront pas d'appeler dyscole celui qui, élevé dans l'adversité, et victime avec sa famille d'injustes persécutions, a souffert sans se plaindre jusqu'à ce jour les vexations dont le réitérera le cœur de Votre Majesté, si elle daigne en rendre lecture. Ils ne craindront pas de qualifier ambitieux celui qui n'a pas hésité à renoncer au grade élevé de capitaine général dont il était investi, pour celui de simple garde dans la marine, qui n'a aspiré et n'aspire qu'à servir son pays, satisfait de mériter son estime et son approbation ! Ils ne craindront pas de taxer d'ennemi de Votre Majesté, Madame, l'homme qui doit l'existence à ceux qui contribuèrent en première ligne à poser sur la tête de Votre Majesté la couronne que la nation saura y maintenir, et qui auraient sacrifié leur vie, si cela eût été nécessaire, comme l'ont fait tant d'autres Espagnols, pour la défense des droits de Votre Majesté, si respectables, et par leur origine, et par la sanction qu'ils ont reçue de vos peuples ! Non, Madame, les dyscoles sont ceux qui ont habitués à sacrifier à la satisfaction de leurs désirs jusqu'à l'honneur et à la dignité du trône ; les ambitieux, ceux qui, nés dans la poussière, et qui, sans avoir rendu des services propres à les en tirer, se sont levés et grandis d'une manière aussi scandaleuse que surprenante ; les ennemis du trône, ceux qui, sous l'apparence de son service, défendent uniquement leurs propres intérêts, et font tourner au seul avantage de leur sordide avarice l'amour et le respect de vos peuples, seul soutien dans l'état actuel de l'Europe, d'une

(1) J.-J. Rousseau s'est servi de ce mot, équivalent d'insoluble, difficile, dédaigneux, inquiet, indocile, etc. En espagnol, *discolo*.

institution si nécessaire et si importante. Mais jamais un prince ne pourra passer pour un dyscole, un ambitieux, un ennemi de Votre Majesté, parce qu'il aura invoqué les titres de la parenté qui le lie à sa Reine, et d'une des premières dignités de l'État, pour se plaindre des injustices dont il a été la victime, et auxquelles il est juste et urgent qu'il soit mis un terme ; jamais on ne pourra voir un dyscole, un ambitieux, un ennemi de Votre Majesté dans le citoyen espagnol qui recourt à sa Reine pour lui dénoncer les abus qui se commettent en son nom et pour lui demander justice. La plus grande preuve de loyauté qu'on puisse donner à un Souverain, est de provoquer le courroux de ses ministres en signalant leurs égarements et leurs iniquités.

Amené à la nécessité à la fois pénible et honorable de faire cette démarche, je me sens triste, Madame ; car, comment un bon Espagnol (et je crois mériter ce nom) ne le serait-il pas au moment de rendre plus public encore qu'il ne l'est déjà par malheur, le spectacle de nos misères ; mais je me sens honoré aussi ; car j'aime mieux que ce soit moi qu'un autre qui se compromette en démasquant la tyrannie ; et si mes énergiques réclamations réussissent à la détruire et à délivrer Votre Majesté et l'Espagne de sa funeste influence, ce sera un des plus puissants titres que je pourrai présenter à l'estime de ma Souveraine et de ma patrie.

L'écrit du 31 décembre, Madame, que la postérité, je le répète, pourra seule juger impartialement, et que des circonstances impérieuses me forceront de publier (1), frappa mortellement la faction qui, regardant l'État comme son patrimoine, n'aspire qu'à commander et à s'enrichir, et avait cru pendant un moment me faire l'instrument de ses ignobles vues et de ses projets d'ambition. Il était nécessaire, indispensable, Madame, que l'Espagne, que l'Europe entière, sussent que l'Infant don Enrique n'était pas le complice de pareils excès, et qu'il n'était en aucune façon disposé à appuyer une domination dont le mobile et l'objet n'étaient pas le bien et la félicité du pays, la gloire et la splendeur du trône, que Votre Majesté doit surtout à ses nobles efforts et à ses généreux sacrifices. Les espérances conçues dans un délire insensé ayant été déçues, on a déchainé toute sa rage contre moi ; et telle est l'origine des insultes réitérées, des affronts impardonnables et des violences sans nombre que j'ai eus à souffrir à partir de ce moment.

Vainement j'ai proclamé, dans l'écrit dont je parle, les règles inflexibles auxquelles les princes doivent toujours soumettre leur conduite dans le royaume, et surtout dans les temps de discordes civiles, comme ceux que nous avons le malheur de traverser. Également

(1) Voir cette pièce précédemment, page 299.

éloigné de tous les partis, étranger à leurs exigences exagérées comme à leurs égarements, libre de leurs haines et de leurs animosités, vainement j'ai dit que les hommes de bien de tous les partis, que ceux qui voulaient le bien-être du pays et non la satisfaction de leurs propres intérêts, méritaient ma considération et mon estime ; ce n'était pas là ce qu'on désirait ; on voulait me compter au nombre des affiliés, et, pour n'y avoir pas réussi, on s'est décidé à me persécuter et à m'humilier.

Il n'entre pas dans mes intentions d'occuper l'attention de Votre Majesté par l'exposé des projets conçus, des moyens peu honorables employés pour m'épier, et des accusations dont je fus l'objet. Quant aux projets, il me suffit d'être certain de leur existence, sans vouloir les révéler. Les moyens ont été si odieux et si indignes, que mon honneur me défend de les retracer ; et les organes de l'opinion publique qui crurent devoir m'accuser sont si respectables à mes yeux, que je n'entreprendrai ni maintenant, ni jamais, soit de les contester, soit de les démentir, autrement que par ma conduite. D'ailleurs, j'importunerais Votre Majesté, rien qu'en lui rapportant les actes du gouvernement, dans lesquels on a manqué à tout, et dont il est impossible que Votre Majesté ait parfaitement connaissance, bien que, pour les rendre, on ait invoqué son auguste nom, et fait intervenir son autorité, toujours digne de vénération et d'attachement. La Reine des Espagnes, qui, dès les premières années de son existence, a été l'emblème de leur liberté et de leurs droits, n'a pas pu approuver les injustices qui ont été commises ; on l'on a scandaleusement abusé de sa confiance ; ou, à l'aide d'indignes calomnies, l'on a arraché son consentement, et, dans l'un comme dans l'autre cas, il est de la plus haute importance que les plaintes et les réclamations de la partie lésée arrivent à ses oreilles.

La première violence dont j'ai été l'objet, Madame, fut l'ordre que, sans s'arrêter à la royale autorisation qui m'avait été accordée de rester auprès de mes chers parents, on me signifia, le 4 janvier, de sortir de Madrid dans le délai de quarante-huit heures, et de me rendre au Ferrol pour prendre le commandement de la corvette *la Ville de Bilbao*, qui n'arriva dans ce port que dans les derniers jours d'avril, et ce commandement ne me fut conféré que pour m'éloigner du sol de la patrie, et pour me condamner politiquement à l'ostracisme, en m'envoyant dans des îles lointaines. On enleva à la même époque de mes côtés, avec ignominie, le brave capitaine don José de Aienza y Aguado, mon secrétaire, parce qu'en parfait chevalier et en digne et vieux militaire, il ne s'était pas prêté à jouer auprès de moi le rôle d'espion et de délateur, qu'on lui demandait de remplir. On rejeta, et même l'on accueillit malhonnêtement et d'une manière méprisante, la présentation que je fis de trois officiers pour le rem-

placer ; et les indications que je donnai pour la composition du personnel de la corvette que je devais commander, bien qu'elles ne portassent que sur des personnes dont le choix était approuvé par le capitaine général de l'escadre, don Ramon Romay, furent méprisées jusqu'au point de ne pas nommer le chirurgien que j'avais proposé, parce qu'il avait navigué avec moi de décembre 1842 à novembre 1843 sur la frégate *la Christine* et le brigantin *le Manzanarès*, et qu'il connaissait par conséquent mes souffrances et leurs causes.

Soumis et résigné, malgré des offenses aussi répétées, j'entrepris mon voyage, parce que j'ai toujours considéré comme le premier de mes devoirs d'obéir à ma Reine, et je suis toujours prêt à tout sacrifier à ce qui lui plaira. Tant à la Corogne qu'au Ferrol, je fus traité sans égards, et même avec cruauté. On épiait toutes mes actions ; on interdit, comme si l'on m'en jugeait indigne, les manifestations d'estime que les Espagnols ne manquent jamais de prodiguer aux fils de leurs rois ; on me priva des consolations de l'amitié, en considérant et même en poursuivant comme suspects ceux qui me témoignaient de tels sentiments, et l'on me tint dans une sorte d'emprisonnement d'autant plus humiliante qu'on prétendait la dissimuler. Péniblement éprouvé. Madame, de ce que je ne jouissais pas de la confiance du gouvernement, et ayant ma santé péniblement affectée à la suite de tout ce que j'avais à souffrir, je donnai, le 10 février, ma démission du commandement de la corvette, et l'ordre royal du 7 mars qui acceptait cette démission fut une nouvelle insulte faite à ma dignité, et me fournit la preuve la plus convaincante des préventions avec lesquelles j'étais vu. On me reléguait dans le département du Ferrol, où l'on m'obligeait de rester ; on me refusa l'autorisation que je sollicitais d'aller prendre les bains, Votre Majesté se réservant (me dit-on) de me l'accorder plus tard, et je fus, dès ce moment, si assidûment et si indécument épié, non-seulement par les autorités, mais jusque par des sbires et par les agents les plus subalternes, que je pouvais me considérer, et que je me crus en effet retenu dans une prison rigoureuse.

Je souffrais, Madame, toute cette humiliation en silence, et, confiant dans la droiture de Votre Majesté comme en mon innocence, j'attendais tranquillement la fin d'une persécution aussi imméritée, quand, dans la matinée du 23 mars, l'on m'intima un ordre du capitaine général du département, me prescrivant de me présenter devant le général Villalonga, qui commandait le district, et dictée en vertu d'une communication de celui-ci, qui l'exigeait ainsi, en menaçant son égal le général Baldasano de la responsabilité de l'inexécution de son ordre dans des termes qui, dans le cas seulement où l'on parlerait à un inférieur, pourraient peut-être n'être pas coupables. La coercition, Madame, que l'on mit à exiger cela fut telle, qu'elle me plaça dans la

ture alternative, ou d'affronter une rude tempête qu'il avait précisément, et qui, s'opposant à la sortie du Ferrol, créait au voyage par mer un obstacle incroyable; ou d'aller par terre à la Corogne, par un chemin long de huit à neuf lieues, étroit, escarpé, presque impraticable, lequel, dans les temps de pluie, sert de canal aux eaux qui descendent des montagnes, et que ne fréquentent que des voituriers avec de tristes montures, et cela au prix de mille dangers et de mille fatigues.

Il était impossible que je me prêtasse à tout cela, quelque imprudence qu'on mit à l'exiger. J'attendis en conséquence que le temps s'améliorât; et saisissant, dès le lendemain 23, la première occasion favorable, je me transportai à la Corogne, où devait se consommer la plus grande des injustices, dont j'étais condamné à devenir la victime. A peine arrivé, je rendis visite au général Villalonga, pour qu'il me donnât des explications que le soin de mon honneur me faisait un devoir d'exiger; après m'avoir solennellement déclaré qu'il était Suisse, pour m'inspirer toute confiance, il m'intima l'ordre, expédié par le ministre de la guerre et président du conseil d'alors, pour que je sortisse du royaume dans les quarante-huit heures, sans admettre aucune cause de retard, même le cas de maladie, si justifié qu'il pût se trouver. Il me remit aussi une communication écrite et signée par le général Pezuela, ministre de la marine, dans laquelle j'étais prévenu de choisir dans le royaume voisin de France, et jusqu'à ce que la reine prit une nouvelle résolution, une résidence dont on me défendait sévèrement de m'absenter, me donnant à entendre que si cela arrivait, je serais privé de tous les honneurs et de toutes les distinctions qui m'étaient dus comme infant d'Espagne, et poursuivi même devant les tribunaux si j'enfreignais la volonté souveraine de Votre Majesté, et rentrais sur le territoire espagnol.

Cet ordre aussi dur que violent fut accompagné de circonstances et de vexations inouïes; on me fit indirectement des menaces grossières et injustifiables; on déclara à ceux qui m'accompagnaient qu'ils répondaient de ma personne sur leur tête; on exigea du capitaine de navire qui devait me transporter un reçu, comme s'il se fût agi d'un criminel coupable des plus graves méfaits. On donna les instructions les plus sévères, dont la rigueur allait au point de défendre de toucher aucun point du territoire espagnol; en sorte, Madame, que le général Villalonga m'aurait embarqué moribond; et si j'avais succombé durant la navigation, on aurait refusé quelques pouces de terre à mon cadavre dans mon pays natal, là où j'ai toutes mes affections et toutes mes sympathies: les abîmes de l'Océan auraient été ma tombe.

Et pourquoi, profanant ainsi le nom sacré de la reine, agissait-on avec une cruauté aussi inhumaine que barbare? Le général Narvaes, chef du Cabinet qui dic-

taut des mesures aussi atroces, dans une audience qu'à son arrivée en cette ville il eut l'audace de me demander, et que j'eus la générosité de lui accorder, me déclara, en balbutiant et tourmenté par les remords, que sa conduite ne pouvait manquer de lui causer, que c'était dans mon intérêt seul et par affection qu'on m'avait fait sortir de la Péninsule, et pour éviter que, dans le cas d'un mouvement populaire, les masses ne se fissent fortes de mon nom et ne me compromissent contre ma volonté. Cela peut-il être écouté sans indignation? Votre Majesté frémira sans doute d'horreur en apprenant que, dans mon intérêt et pour m'épargner un mal que rien ne devait faire craindre, et dont en tout cas je pouvais me préserver sans aucune aide étranger, j'ai été persécuté de la manière la plus indigne, dégradé à un point inimaginable, condamné à l'expatriation et traité comme un malfaiteur ou comme un bandit. Et n'y avait-il donc pas d'autres moyens plus convenables pour me garantir du danger dont on suppose que j'étais menacé, et qui auraient été plus en harmonie avec l'intérêt et l'affection qui a poussé les ministres à agir comme ils l'ont fait? Je ne viens pas, Madame, invoquer contre leurs excès les droits que l'on doit reconnaître aux princes dans les pays de monarchie; je demande justice comme Espagnol uniquement. Il existe heureusement une loi qui promet et garantit à tous la protection qu'ils peuvent réclamer; cette loi me suffit pour obtenir la complète réparation des injures dont la conviction de l'inutilité de la résignation m'a obligé à formuler mes justes plaintes. Ces plaintes sont si justes, Madame, que les auteurs mêmes des violences et des illégalités qui les provoquent ont porté l'impudence jusqu'à me condamner à garder le silence sur les illégalités que l'on commettait à mon égard, jusqu'à prescrire à leurs agents de le garder également et d'accréditer que je sortais du royaume spontanément et par l'effet de ma volonté. Ils avaient tellement la conscience de l'injustice avec laquelle ils agissaient envers moi, qu'ils employaient tout leur pouvoir et la basse servilité avec laquelle ils étaient obéis, pour couvrir d'un voile, Madame, ce que je n'hésite pas à appeler leurs crimes.

Le respect dû à Votre Majesté, et non leurs menaces, m'ont fait taire jusqu'à ce jour. Je répondis aux ordres en vertu desquels j'étais traité si injustement et si indignement de la manière suivante (il faut que je consigne cette réponse ici pour qu'elle vienne à la connaissance de Votre Majesté, car tout me fait présumer qu'on la lui a cachée). « Madame (écrivis-je le 31 mars à deux heures de l'après-midi, et à bord du brigantin *la Constitution*, qui devait m'emmener), « aussitôt que « j'ai entendu le nom de Votre Majesté, si sacré pour « moi, j'ai exécuté la volonté de Votre Majesté en loyal « Espagnol; et aujourd'hui, avant l'expiration des « quarante-huit heures que Votre Majesté a bien voulu

« m'accorder, et malgré le mauvais état de ma santé et
« la douleur que j'éprouve naturellement d'abandonner
« le sol fertile et béni sur lequel je suis né, je pars
« pour l'étranger, demandant au ciel qu'il conserve
« pendant de longues et d'heureuses années la vie de
« Votre Majesté. »

C'est dans cet état que je quittai l'Espagne, non sans avoir souffert encore, dans les derniers moments, l'humiliation de voir la principale autorité militaire de la Corogne refuser que l'on me rendit les honneurs dus à mon rang. Je les réclamai, Madame, non par une vaine ostentation qui fut toujours étrangère à mon éducation et à mon caractère, mais bien pour sortir de ma patrie comme un prince sans tache, et non comme un criminel qui se cache, et qui désire n'être point vu, parce qu'il porte sur son front le sceau de l'infamie. Je

les exigeai, parce que quand on essayait de me dégrader, il y avait obligation pour moi de résister et de faire tomber en plein sur ceux qui voulaient à tout prix ma dégradation, le reproche d'un aussi odieux projet. Les forcer à avouer que le gouvernement de Votre Majesté s'était permis de défendre qu'on me rendit les honneurs que j'ai le droit incontestable d'exiger en ma qualité de prince espagnol, était tout ce que je désirais, et j'y réussis promptement. Quoique cela paraisse à peine croyable, Madame, cela est arrivé; et c'est jusqu'à de pareilles extrémités qu'on a poussé l'abus du nom de Votre Majesté et de la confiance qu'elle a cru convenable de mettre dans des hommes plus funestes encore pour le trône, que pour qui que ce soit.

(La fin au prochain numéro.)



RÉCLAMATION ET RÉPLIQUE.

Nous avons reçu la lettre suivante à l'occasion de la note de la page 416 :

« Paris, 15 octobre.

« Monsieur,

« Le N° 26 de la *Revue rétrospective*, qui vient de paraître, contient un passage qui me concerne, et que je ne puis laisser passer sans réponse.

« J'aurais, suivant vous, imputé à votre publication d'incriminer fréquemment le caractère et les intentions du prince de Joinville; et, à ce propos, vous dites que, si vous ne teniez compte des exigences et des besoins de la défense, vous traiteriez cette imputation de calomnieuse.

« Je regrette, Monsieur, que vous ayez puisé vos renseignements dans un compte-rendu inexact. J'ai pu dire que M. de Pontécoulant voulait paralyser l'effet d'une publication hostile, par sa nature, à la famille déchue; mais je n'ai jamais dit un mot qui pût faire soupçonner que vous incriminiez le caractère ou les intentions du prince de Joinville. C'est donc bien à tort que vous traitez, sauf les besoins de la défense, mon imputation de calomnieuse.

« Je ne puis pas non plus partager vos théories, plus ou moins sérieuses, sur les privilèges de la défense. La calomnie n'est pas moins odieuse dans la bouche de l'avocat que dans la bouche de l'écrivain, et je vous prie de croire, Monsieur,

« que si, par nécessité, j'accuse quelquefois, je ne calomnie jamais.

« J'espère que votre impartialité vous fera un devoir d'insérer cette lettre dans votre plus prochain numéro, et je vous en offre à l'avance tous mes remerciements.

« Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

« BLOT-LEQUESNE, avocat. »

M. Blot-Lequesne comprendra que nous ne pouvons puiser nos renseignements sur des plaidoiries que dans les journaux judiciaires, et que nous sommes autorisés à considérer ceux-ci comme exacts quand les défenseurs ne réclament pas contre leurs comptes-rendus. C'est donc à son silence et non à nous qu'il doit s'en prendre.

Quant à M. de Pontécoulant, il était inexact de dire qu'il voulait paralyser l'effet d'une publication hostile à la famille déchue. M. de Pontécoulant s'est offert à devenir le fournisseur de matière de cette feuille : ce n'est donc que pour le besoin de la défense qu'on a mis en avant cette allégation sans fondement. On dit aujourd'hui la *Revue rétrospective* hostile à la famille déchue; la *Réforme* et le *Spectateur républicain* ont insinué, au contraire, qu'elle était publiée dans l'intérêt de la famille d'Orléans. La vérité est entre ces deux assertions contradictoires : la *Revue* est publiée uniquement dans l'intérêt de l'histoire, sans intention de servir tel ou tel intérêt, et encore moins d'insulter au malheur.

ERRATA.

Dans quelques exemplaires du N° 27, page 432, on a imprimé à tort :

Ligne 2 de la première colonne : Louis XIII, au lieu de Louis XVIII;

Ligne 40 de la même colonne : 17 juillet 1814, au lieu de 17 juillet 1844.

REVUE RÉTROSPECTIVE

N° 29.

REÇOIT PAS D'ABONNEMENT. — CHAQUE NUMÉRO SE VEND SÉPARÉMENT. — PRIX : 50 CENT

En payant six livraisons d'avance, on les recevra à domicile.

Paris. — PAULIN, éditeur, rue Richelieu, 60.

UNE VICTOIRE DE L'ARMÉE CARLISTE EN ESPAGNE.

I.

récit, dont une copie faite très-rapidement par M. Fain, se trouvait dans les papiers de Louis-Philippe. Ce récit était sans doute adressé au ministre de la guerre. Le copiste n'aura pas pris le temps de reproduire la signature et le protocole final.

M. de Senilhes, aujourd'hui officier général, était alors chef de bataillon d'état-major. Il fut envoyé une première fois en mission en Espagne le 11 avril 1836. Nommé lieutenant-colonel le 30 mai 1837, il fut rapatrié l'année suivante de la Péninsule, et mis en disponibilité le 15 mai 1838.

Le 15 septembre 1839, M. de Senilhes reçut une seconde mission en Espagne. Il en revint en novembre 1840, et fut nommé, le mois suivant, colonel de la 2^e légion étrangère.]

Saint-Sébastien, 17 mars 1837.

Les sommes rentrés hier au soir, de sept à huit heures, à Saint-Sébastien, dans le plus épouvantable combat, après la plus complète et la plus monstrueuse défaite. Voici le récit des faits. Je le prends à la suite de ce que je vous ai fait en dernier lieu.

Après avoir bivouaqué sur les hauteurs qui flanquent à gauche le mamelon de ce nom. Hier, à sept heures, elle s'est ébranlée pour se porter vers le nord. D'après tout ce que j'avais observé pendant le combat de la veille, je m'attendais, ainsi que je l'ai dit, à ce que nous entrerions dans cette pe-

titive place sans coup férir. A peine étais-je arrivé sur les hauteurs, au petit point du jour, que j'ai changé d'opinion. Devant nous, sur le premier contrefort à droite d'Hernani, et au-dessous de la Ermita de Santa-Barbara, était une redoute armée de deux pièces de canon. Sur les prolongements inférieurs de crête de la Ermita, des deux mêmes côtés, et dans les replis du terrain qui forme des débouchés assez spacieux, on voyait des masses profondes, parmi lesquelles on distinguait quelque cavalerie. Une deuxième redoute se remarquait à l'extrémité du bourg au-dessus des murs du couvent de religieuses, et le jardin même de ce couvent avait été disposé pour faire une bonne défense. Il y avait trois canons dans cette dernière redoute, et leurs projectiles

enfilaient la vallée perpendiculairement à la rivière, tandis que ceux de la première enfilaient la route et les débouchés qui sont parallèles; enfin, toute la hauteur qui nous était opposée à distance de mousqueterie était garnie de nombreux tirailleurs. Après que notre artillerie, à nous, eût pris position, c'est-à-dire vers sept heures du matin, l'affaire s'est engagée; la brigade de Chichester et la division de Rendon formaient notre gauche. Ces troupes devaient marcher par Astigarraga, et déboucher ensuite sur Hernani, par le centre de la vallée. Les carlistes n'avaient pas coupé le pont. La droite, aux ordres de Janceguy, toute composée de troupes espagnoles, devait menacer la Ermita sur son revers nord-ouest, en face de l'une des masses carlistes dont j'ai parlé, tandis que notre centre, où étaient la brigade de Santa-Cruz et toutes les troupes anglaises, moins la brigade Chichester, devait marcher droit sur Hernani en descendant des hauteurs situées au pied de la Venta. Telles sont du moins les dispositions que j'ai supposées d'après ces mouvements.

Comme les jours précédents, quatre bonnes heures se sont écoulées en tiraillements inutiles, sans qu'on ait fait de part et d'autre aucun progrès sensible. Tout à coup, me trouvant alors sur la ligne des tirailleurs qui plongeait au débouché de la vallée en face d'Astigarraga, j'ai entendu le feu de notre gauche se rapprocher de nous sur le versant opposé, ce qui m'a fait présumer que Randon et Chichester avaient poussé l'ennemi et étaient près du village. Des officiers d'état-major carlistes traversaient la vallée à bride abattue, se dirigeant sur Hernani, ce qui me confirmait dans ma supposition. Mais bientôt des hauteurs au-dessus de la première redoute et des replis du terrain qui cachaient la profondeur des masses carlistes dont j'avais aperçu dès le principe les têtes de colonnes, de ce point, dis-je, que je vous ai signalé, et sans que la portion de troupes massées qui était visible fit un mouvement, j'ai aperçu une longue colonne carliste, que j'ai évaluée à quatre bataillons, s'élançant vers la vallée au pas de course. Elle traversa le pont, et courut avec une rapidité toujours croissante vers le village d'Astigarraga, sans que de notre côté on se mit en peine de faire une diversion, ou de secourir et d'appuyer notre gauche, dont on entendait le feu et les hourras triomphateurs. J'ai quitté en ce moment la position où je me trouvais pour aller avertir Evans, que j'avais laissé en arrière, vers la Venta; je ne l'ai pas trouvé, et personne n'a pu m'indiquer positivement la direction qu'il avait prise. Nos troupes étaient partout assises dans la plus complète indifférence, s'en reposant du combat sur les tirailleurs. Janceguy, à qui j'ai parlé, ne s'est pas mis en émoi; Santa-Cruz m'a dit qu'il était en sous-ordre. Je dus alors revenir au point d'où j'étais parti, et sur lequel était dirigé spécialement le feu du canon carliste pour empêcher un

mouvement auxiliaire de celui de notre gauche déjà celle-ci avait été contenue et repoussée, queques-uns de ses fuyards étaient arrivés jusqu'annonçant qu'on était battu.

Bientôt le désordre de la colonne Chichester venu visible à tous les yeux, et l'on a aperçu en même temps les troupes de Randon, à la tête accourir vers nos tirailleurs. La brigade Godfr bataillon espagnol occupaient le mamelon vers se dirigeaient les fuyards. La figure de tous était dès ce premier moment peu de fermeté. Ils étaient en cet état, lorsque la réserve carliste mités de la première redoute et celle qui flanquait une direction opposée la Ermita de Santa Ba sont mises en mouvement au pas de charge, et les autres, fortes chacune d'environ deux bataillons et menaçant, la première, notre centre, la droite de notre droite. Presqu'au même instant la brigade carliste, victorieuse dans la vallée, détachait une portion pour attaquer la brigade Godfrey, et gravissait le mamelon sur lequel elle était établie, montait avec grande résolution et poussant des cris frénétiques *Viva Carlos VI* A peine ces premières batailles sont-elles faites que les troupes anglaises, que le bataillon a plié, entraînant l'autre avec lui, et se précipitant dans sa fuite sur le bataillon espagnol rompu et mis dans un désordre semblable à celui des autres. Alors cette multitude mêlée et courroucée s'est mise à courir vers la Venta, portant l'effroi tout sur son passage, effroi que les troupes anglaises étaient menacées par les deux colonnes carlistes qui parlaient et qui se rapprochaient de plus en plus. Les tirailleurs se sont repliés; les bataillons n'avaient pas tiré un coup de fusil ont éprouvé un mouvement de fluctuation qui précède le désastre en même temps lâché pied, le 2^e léger en tête l'exception d'un bataillon de la marine royale qui est restée immobile, couvrant les fuyards véritablement l'armée d'une imminente destruction. Je dis imminente destruction, car en tous les corps anglais et espagnols ont été dans un inexprimable pêle-mêle, et se sont précipités sur le défilé au tournant de la Venta, où un affreux à voir et impossible à rendre s'est passé. Je me suis tiré assez heureusement de la mêlée; j'ai tâché de rallier quelque monde sur un point avoisinant de la route en face de la Venta, Saint Sebastien. Deux ou trois officiers anglais et un seul officier espagnol, sont venus m'aider. Avec leurs soins, de cris et de coups, nous avons pu former un peloton, et sur ce noyau, nous avons réuni un couple de bataillons, de tous les corps éparpillés. On a eu ainsi quelque ombre de régularité pour présenter à l'ennemi, qui, trompé par la ruse

ailon de marine et par notre fantôme de résolution, pas poursuivi ses succès avec les masses qu'il avait à la main, et qui seraient entrées en même temps nous à Saint-Sébastien, si elles avaient profité de cette situation désespérée. On est resté ainsi derrière à côté de la Venta, tiraillant pendant quelques jours, à l'abri des marins anglais, pour se donner le temps de sauver l'artillerie et les blessés. Il a fallu aller à évacuer la Venta qui ne pouvait se défendre seule, et à regagner la position d'où l'on était parti six jours auparavant. La retraite devenait d'autant plus urgente, que les carlistes nous tournaient sur le flanc, vers la vallée de Loyola et Amezugana, et cherchaient de nous couper la retraite. Nous n'avions

pas une compagnie à leur opposer. On s'est mis en mouvement enfin, et c'est alors qu'a recommencé le désordre dont nous avons naguère été témoins. C'est impossible à décrire. Le soldat était si démoralisé qu'il se laissait frapper, blesser, tuer même par les officiers, plutôt que de montrer le visage à l'ennemi. J'ai fui ce spectacle après des efforts impuissants, et je me suis placé auprès du bataillon de marine, pour rentrer à Saint-Sébastien où 1500 blessés étaient arrivés avant moi.

Je vous dirai demain d'autres détails; il faut que je ferme cette lettre, pour profiter du départ du bateau.

DE SÉNILHES.

FONDS SECRETS ⁽¹⁾.

II.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

EXERCICE 1841. — DU 1^{er} JANVIER 1841 AU 15 AVRIL 1842.

M. DE GASPARIN, MINISTRE.

Frais de police de la Préfecture de police.	270,000	»
Frais de police des fonctionnaires publics dans les départements	188,952	50
Frais de la police militaire et de la police judiciaire.	79,000	»
Traitements ou indemnités pour services secrets ou particuliers.	450,763	19
<i>Dépenses extraordinaires et imprévues pour le maintien de l'ordre public.</i>	943,284	31
Dépenses de police secrète et extraordinaire.	380,000	»
	2,232,000	»

[La liste des parties prenantes manque.]

EXERCICE 1842. — DU 1^{er} JANVIER 1842 AU 3 AVRIL 1843.

M. DUCHATEL, MINISTRE.

Les crédits ordinaire et extraordinaire se montaient à 1,932.000 fr. Voici d'abord la répartition de cette somme totale entre les différents services. On trouvera ensuite la liste des parties prenantes du dernier article.]

Frais de police de la Préfecture de police.	270,000	»
Frais de police des fonctionnaires publics dans les départements.	210,262	»
Frais de la police militaire et de la police judiciaire.	79,633	50
Traitements ou indemnités pour services secrets ou particuliers.	407,601	»
<i>Dépenses extraordinaires et imprévues pour le maintien de l'ordre public.</i>	964,503	70
	1,932,000	»

1) Voir précédemment, pour les Fonds secrets du ministère de l'Intérieur, pages 417 et 439.

PARTIES PRENANTES.			
Divers employés	520	Vidal	12
Grün	250	Divers agents	1,27
Labot	500	Au porteur D ^d	1,00
Au porteur 126	2,120	Au porteur 134	3,00
Boilay	500	De Brunetière	20
Id.	500	Mallac	33
Durangel	250	Au porteur K.	54
Id.	1,000	Au porteur K.. . . .	2
Moreau Christophe	500	Au porteur Lav.	2
Le sous-préfet de Gex.	292	Au porteur L. T. P.	2
Hudelot	100	Au porteur 133.	3,0
Le préfet de Seine-et-Oise.	80	Le sous-préfet d'Oleron	3
Ducoroy	615	Le préfet du Lot	4
Id.	904	Le préfet du Cher	3,1
Au porteur 127	1,500	Le préfet des Bouches-du-Rhône	1
Au porteur 128.	2,000	Baudouin	2,
Au porteur 129	1,500	Brindeau (Presse du gouvernement.)	7,
Barrère	1,000	Id. id.	
Le préfet de Seine-et Oise.	500	Guillelard	2,
— du Morbihan.	95	Guinaud	
Au porteur 130	1,000	Au porteur.	
Le commissaire de police à Angoulême	60	Au porteur 133 L. G.	1.
Ganglaff.	150	Au porteur 136	2,
Au porteur 131	1,000	Ducasse	
Au porteur	400	Pellerin Dobremel	
Le caissier du Ministère de la Marine	600	Frédéric Thomas.	
Sacreste, lieutenant de gendarmerie.	500	Rocheport	
Le préfet de l'Hérault.	100	Alfred de Romand (Traitement d'inspecteur général adjoint des établissements de bien- faisance).	
Le sous-préfet de Thionville	1,000	Le caissier de la Préfecture de police.	
Le préfet des Basses-Pyrénées.	8,500	Le même	
Le caissier de la Préfecture de police.	1,066	Le même	
Hieroltzer	125	Labot.	66
Devaux	100	Grün	
Lingay	1,000	Badouis	
Pernot	200	Le même	
Au porteur.	200	Le même.	
Au porteur 132.	2,500	Boilay.	
Au porteur Card ^e	250	Delaunay	
Au porteur	1,173	Dubois Gustave	1
Au porteur.	578	Malitourne (Presse du gouvernement.)	28
Le préfet de la Haute-Saône	75	Maurice.	
Aimont	200	Divers employés	
Le préfet de la Haute-Saône	50	Le préfet du Finistère	
Le commandant du Mont-Saint-Michel	183	Moreau Christophe	
Le caissier central du Trésor.	75	Au porteur 137.	33
Cerfherr.	100	Au porteur 138.	
Delaire.	2,000	Au porteur 139	
Id.	1,739	Charles Gosselin (Fournitures d'exemplaires de la <i>Question coloniale</i> , par M. Guérout, in-8.	
Id.	100	Le caissier de la Préfecture de police	
De Nujac	75	Le caissier du Ministère de la Guerre.	
Gérard.	200	Au porteur L. Loyer.	
Jocas.	100	Ancelot (Virginie).	
Leclerc.	200	Au porteur C. D. L.. . . .	
Morrand	25	Au porteur.	
Preneron	100	Au porteur 140	
Sibille.	250	Au porteur 141	
Veuillet	500		

	1,000	»	Dubois (Gustave).	1,500	»
	300	»	Frédéric Thomas.	150	»
	250	»	Guinaud.	200	»
	500	»	Moreau Christophe.	500	»
	100	»	Au porteur C. D. L.	500	»
	150	»	Au porteur L. F. P.	200	»
	541	»	Au porteur	300	»
	100	»	Au porteur 149	2,000	»
	250	»	Niel.	1,000	»
	1,000	»	Le préfet de la Côte-d'Or.	1,000	»
	1,755	»	Ducoroy.	617	60
Préfecture de police.	1,126	67	<i>Id.</i>	604	70
	100	»	Grémillet	100	»
	100	»	Au porteur 150	1,000	»
	1,265	»	Grün	250	»
du gouvernement.)	7,971	70	Au porteur.	500	»
	100	»	Au porteur R Y.	500	»
	2,000	»	Le sous-préfet de Gex.	320	»
	100	»	Le préfet des Basses-Alpes.	500	»
	125	»	Le préfet du Var	194	»
	200	»	Malitourne (Presse du gouvernement)	500	»
	500	»	Veuve MARRIGUES.	400	»
	200	»	Maurice	250	»
	1,000	»	Au porteur 151	2,000	»
	175	»	Au porteur 152.	2,000	»
	250	»	Au porteur	500	»
	1,000	»	Corlieu.	100	»
	500	»	Au porteur	200	»
	1,000	»	Le préfet du Gers	1,800	»
	3,800	»	Au porteur 153	1,000	»
	6,000	»	Au porteur 154	1,000	»
	200	»	Au porteur.	850	»
	2,250	»	Arnaud	100	»
	100	»	Au porteur 155	1,500	»
	133	30	Le caissier de la Préfecture de police.	1,171	66
	25	»	<i>Id.</i> <i>id.</i>	819	10
	100	»	<i>Id.</i> <i>id.</i>	106	92
	250	»	<i>Id.</i> <i>id.</i>	1,000	»
	500	»	Lingay	1,000	»
	250	»	Divers employés et agents	1,240	»
	1,650	»	Letellier.	200	»
	300	»	Cerfberr	100	»
	1,000	»	Delaire	2,000	»
	250	»	<i>Id.</i>	100	»
	500	»	Gérard	200	»
	1,500	»	Leclerc	200	»
	1,500	»	Preneron	100	»
	7,825	»	Sibille	250	»
	815	»	Vidal (Jules)	175	»
Sédan	140	»	Au porteur Dd.	1,000	»
	6,000	»	Au porteur Card*.	250	»
des Pyrénées	1,000	»	Au porteur L. T. P.	200	»
des Pyrénées-Orientales	350	»	<i>Id.</i> <i>id.</i>	500	»
	670	»	Au porteur 156.	5,200	»
	500	»	Au porteur 158	2,000	»
	200	»	Le préfet de la Gironde	4,000	»
	500	»	Divers commissaires de police	500	»
ad (traitement d'inspecteur des établissements de bien-			Veuve Picard	100	»
			Malitourne (Presse du gouvernement).	500	»
	333	30	Moirand.	25	»

Veuillot	500	»	Au porteur 170.	1,000
Jocas	100	»	Au porteur	700
Ducasse	125	»	Le caissier de la Préfecture de police.	2,510
Au porteur Lavé	250	»	<i>Id.</i>	1,000
Baudouin	2,250	»	Durangel.	1,000
Bedoch	500	»	<i>Id.</i>	250
Collas	200	»	Dufour	1,200
Fissoat	200	»	Soldino	100
Frédéric Thomas	150	»	Le caissier de la Préfecture de police.	2,044
Mallac	333	30	Lemesle	500
Badouis	125	»	Au porteur D ^{el}	2,180
Le même	125	»	Au porteur	300
Guinand	200	»	Au porteur	300
Brindeau (Presse du gouvernement)	7,763	70	Au porteur	1,500
De Brunetière	200	»	Le commissaire de police à Parthenay.	150
Au porteur 159	1,500	»	Le préfet du Jura	40
Au porteur 160.	4,000	»	Le préfet du Morbihan.	1,500
Au porteur	100	»	Au porteur R.	500
Divers employés	670	»	Au porteur 173.	6,700
De Barrère	666	65	Au porteur	1,020
Pellerin Dobremel	500	»	Lingay	1,000
Au porteur C. D. L.	500	»	Blanc	100
Au porteur 161.	2,000	»	Le préfet des Deux-Sèvres	240
Le caissier de la Préfecture de police.	2,275	75	Divers agents.	1,320
Perdassan Mezin	666	65	Bachelier	200
Boilay	500	»	Cerlherr.	100
Delaunay	500	»	Chevrel.	300
Maurice	250	»	De Nujac	75
Moreau Christophe.	500	»	Ducasse	200
Au porteur	500	»	Gérard.	200
Au porteur 162	5,000	»	Leclerc.	200
Au porteur 163	1,000	»	Moirand	25
Au porteur.	400	»	Preneron.	100
Le caissier de la Préfecture de police.	1,655	»	Sibille.	250
Dubois (Gustave).	1,500	»	Vidal (Jules).	175
Labot	500	»	Au porteur.	400
Alfred de Romand (Établ. de bienfaisance).	333	50	Au porteur 174	600
Bomier	400	»	Au porteur Cardé.	250
Le préfet du Cher	5,000	»	Au porteur D ^d	1,000
Au porteur 164.	1,000	»	Au porteur K.	500
Au porteur 165	1,200	»	Au porteur K.	250
Au porteur 166.	1,000	»	Au porteur L.	250
Berthier	300	»	Parduillan Mézin.	333
Rochefort	100	»	Le préfet du Cher.	5,000
Grün	250	»	Le préfet de la Lozère.	1,500
Ducoroy	937	90	Le sous-préfet de Ségre.	500
<i>Id.</i>	500	»	Delaire.	100
Au porteur 167	4,000	»	<i>Id.</i>	2,000
Au porteur D ^d	500	»	De Barrère.	333
Au porteur, préf. Aube	500	»	De Brunetière.	200
Le caissier de la Préfecture de police.	1,400	65	Brindeau (Presse du gouvernement).	7,250
Tailhau	100	»	Veuillot	500
Le préfet de l'Hérault	1,000	»	Au porteur C. D. L.	500
Le sous-préfet de Sédan.	120	»	Au porteur L. T. P.	200
Le commandant du château de Ham	183	90	Jocas	100
Divers employés.	500	»	Labot	500
Lemaire	550	»	Mallac	333
Triomphe	100	»	Au porteur 175	4,000
Au porteur 167.	1,500	»	Au porteur.	1,000
Au porteur 168.	2,400	»	Baudouin.	2,200

nas.	150	»	Ducasse.	200	»
.	200	»	Durangel.	1,000	»
resse du gouvernement).	500	«	Durangel.	250	»
tophe.	500	»	Frédéric Thomas.	150	»
emel.	500	»	Gérard.	200	»
. Y.	500	»	Guinaud.	200	»
.	300	»	Mallac.	333	30
Établ. de bienfaisance).	333	30	Moirand	25	»
.	500	»	Sibille	250	»
.	500	»	Au porteur L. T. P.	200	»
ive)	1,500	»	Au porteur R.	500	»
.	250	»	Le préfet d' Eure-et-Loir.	463	»
.	250	»	Pardailhan-Mézin.	333	30
6	4,000	»	Lingay.	1,000	»
.	1,158	60	Grün.	250	»
la Préfecture de police.	50	»	De Barrère	333	30
és.	670	»	Pellerin-Dobremel.	500	»
ils	300	»	Brindeau (Presse du gouvernement).	6,049	»
.	1,000	»	Jocas.	100	»
.	250	»	Au porteur C. D. L.	500	»
.	643	20	Le préfet de l'Aisne.	93	»
.	100	»	Le préfet du Cher.	5,000	»
.	500	»	Au porteur.	1,000	»
Ministère de la Guerre.	10,000	»	Nickees	291	»
Haute-Saône.	40	»	Moreau Christophe.	500	»
Seine-Inférieure	3,512	88	De Brunetière.	200	»
de Gex.	304	»	Maitourne (Presse du gouvernement).	500	»
.	1,241	»	Maurice	250	»
.	2,500	»	Delannay.	500	»
.	300	»	Au porteur 183.	4,260	»
.	300	»	Le préfet de l'Allier.	54	05
8.	6,072	»	Le préfet de la Charente-Inférieure	163	60
Oise	332	90	Divers employés.	720	»
ire-et-Loire.	100	»	Boilay.	500	»
a Haute-Vienne	859	»	De Ronand (Inspecteur géuér. des établiiss. de bienfaisance).	553	30
77.	1,000	»	Au porteur.	1,000	»
.	180	»	Au porteur 182.	3,000	»
e de police près les résidences	1,000	»	Brindeau (Presse du gouvernement)	148	»
la Préfecture de police.	1,276	07	Brindeau <i>Id.</i>	263	»
ers.	1,200	»	Le préfet d'Eure-et-Loir.	500	»
'Isère	747	»	Au porteur 183.	1,000	»
eine-et-Oise.	1,000	»	Au porteur 186.	9,000	»
.	150	»	Ducorroy.	1,308	53
0.	3,000	»	Ruinet et Villemet.	250	»
.	250	»	Badouis.	123	»
rd'.	250	»	<i>Id.</i>	123	»
.	1,563	»	Lahot.	500	»
.	2,250	»	Vigier.	100	»
.	100	»	Au porteur	500	»
.	200	»	Au porteur 187	600	»
.	100	»	Le préfet de l'Hérault.	1,500	»
.	500	»	Le préfet de Seine-et-Oise	50	»
.	173	»	Le préfet du Tarn.	463	83
l	1,000	»	Bouzenot.	200	»
.	500	»	Le colonel de la 1 ^{re} légion de gendarmerie	78	»
.	250	»	Au porteur	300	»
v.	2,000	»	Le préfet de la Haute-Garonne.	4,436	»
4.	2,000	»	Gaultron.	500	»
.	100	»	Le caissier de la Préfecture de police.	1,146	07

<i>Id.</i>	1,852	57	Pellerin-Dobremel	500
Dubois (Gustave).	1,500	»	Au porteur C. D. L.	500
Rochefort.	100	»	Au porteur.	200
Au porteur	1,800	»	Au porteur L. T. P.	200
<i>Id.</i>	500	»	Pardailhan-Mézin	355
Combin.	100	»	Le préfet du Calvados.	500
Beaulieu	400	»	Le préfet du Cher	4,000
Letellier.	200	»	Le commissaire en chef de police de Nantes.	1,000
Nancy.	500	»	Le préfet de la Haute-Saône.	384
Picquet	172	»	Le préfet de la Somme.	1,050
Le préfet de l'Ardèche.	192	»	Bothlingk.	350
Le préfet du Nord.	2,540	»	Frédéric Thomas	150
Au porteur 188	400	»	Delaunay.	500
Au porteur	200	»	Malitourne (Presse du gouvernement). . . .	500
Au porteur 190.	1,000	»	Moreau-Christophe	500
Au porteur	2,000	»	Boilay.	500
<i>Id.</i>	272	»	Grün.	250
<i>Id.</i>	350	»	Granier.	230
<i>Id.</i>	350	»	Boulant.	50
Bachelier	100	»	Le sous-préfet de Sedan	120
Guérin.	100	»	Cavé.	888
Pepin Malherbe.	100	»	Ducoroy.	1,354
Divers agents.	1,240	»	Durangel.	250
Cerfberr.	100	»	<i>Id.</i>	1,000
Delaire	2,000	»	Au porteur Dd.	200
<i>Id.</i>	100	»	Au porteur D Y.	300
Dubois (Gustave).	1,500	»	Au porteur M.	1,000
Ducasse.	200	»	Au porteur R.	500
Dulin.	800	»	Au porteur.	1,084
Gérard	200	»	Au porteur 204.	2,000
Jocas.	100	»	Au porteur 205.	3,000
Leclerc.	200	»	Au porteur 206.	1,000
Lingay.	1,000	»	Au porteur 207.	1,000
Mallac.	333	50	Au porteur 208.	1,000
Moirand.	25	»	Au porteur 209.	600
Preneron	100	»	Divers employés.	1,800
Alfred de Romand (Inspecteur général des établissements de bienfaisance).	353	30	Triomphe.	100
Sibille	250	»	Préfet de la Manche.	900
Veillot.	500	»	Préfet de l'Yonne.	795
Vidal (Jules).	175	»	Le sous-préfet de Gex.	319
Au porteur.	300	»	Labot.	500
Au porteur Card ^e	250	»	Boizard et Hierzoltzer.	200
Au porteur D ^d	1,000	»	Calbris.	50
Au porteur K.	1,000	»	Divers employés.	720
Au porteur K.	500	»	Le caissier de la Préfecture de police. . . .	1,066
Au porteur Lav.	250	»	Divers agents.	1,290
Au porteur.	150	»	De Brunetière.	200
Au porteur 200.	2,000	»	Cerfberr.	100
Au porteur 201.	2,000	»	Delaire.	2,000
Au porteur 202.	500	»	Delaire.	100
Au porteur 189	1,000	»	Frédéric Thomas.	150
Maurice.	250	»	Gérard.	200
Brindeau (Presse du gouvernement).	7,214	35	Lingay.	1,000
<i>Id.</i> <i>id.</i>	400	»	Mallac.	333
De Barrès.	333	30	De Nujac.	75
De Brunetière.	200	»	Sibille.	250
Goinand.	200	»	Veillot.	1
Vigier.	100	»	Vidal (Jules).	
Baudouin.	2,200	»	Au porteur Card ^e	
			Au porteur D ^d	

.....	250	»	<i>Idem.</i>	10,235	58
and (inspecteur général des ts de bienfaisance)	333	30	L'agent comptable de l'administr. des postes.	52	30
e)	1,500	»	Au porteur 216.	1,200	»
.....	200	»	Au porteur K.	1,000	»
.....	25	»	<i>Idem.</i>	500	»
.....	333	30	Le préfet du Jura.	80	»
.....	150	»	Le préfet de la Sarthe.	488	90
n.	333	30	Divers agents.	1,240	»
nel.	500	»	Parison-Dampierre.	100	»
.....	100	»	Cerfberr.	100	»
.....	300	»	Delaire.	2,000	»
D. L.	500	»	<i>Idem.</i>	100	»
T. P.	200	»	Ducasse.	200	»
is.	720	»	Frédéric Thomas.	150	»
.....	200	»	Girard.	200	»
.....	250	»	Jocas.	150	»
.....	200	»	Leclerc.	333	»
esse du gouvernement).	500	»	Lingay.	1,000	»
(.....	500	»	Preneron.	100	»
-G ^{ne}	500	»	Sibille.	250	»
.....	3,000	»	Veillot (Louis).	500	»
l.-d'Augt.	100	»	Vidal.	175	»
.....	500	»	Au porteur Cardé.	250	»
.....	500	»	Au porteur D ^d	1,000	»
.....	250	»	Laverge.	250	»
.....	1,000	»	Baudouin.	2,250	»
.....	250	»	Grün.	250	»
.....	200	»	Malitourne (Presse du gouvernement).	500	»
.....	2,000	»	Moirand.	25	»
ille.	100	»	Brindeau (Presse du gouvernement).	5,523	25
.....	2,250	»	Au porteur 217.	6,000	»
se du gouvernement).	5,517	»	Au porteur.	500	»
.....	1,756	40	Au porteur 218.	2,000	»
.....	785	60	Divers employés.	750	»
.....	500	»	De Barrère.	333	30
.....	250	»	Boilay.	500	»
.....	2,200	»	Labot.	500	»
.....	300	»	Bories.	300	»
her.	5,500	»	Au porteur.	400	»
Vendée.	200	»	Badouis.	125	»
.....	100	»	De Brunetière.	200	»
.....	100	»	Maurice.	250	»
.....	119	50	Pellerin-Dobremel.	500	»
.....	1,000	»	Guinaud.	200	»
.....	300	»	Pardailhan-Mézin.	333	30
.....	3,000	»	Alfred de Romand (inspecteur général des établissements de bienfaisance).	333	30
.....	400	»	Au porteur.	300	»
.....	166	40	Au porteur C. D. L.	500	»
.....	125	»	Au porteur L. T. P.	200	»
.....	1,000	»	Au porteur R.	500	»
.....	125	»	Le préfet des Ardennes.	120	»
.....	500	»	Au porteur 219.	1,500	»
.....	4,000	»	Nicolle.	350	»
.....	600	»	Dubois (Gustave).	1,500	»
.....	4,000	»	Durangel.	1,000	»
.....	300	»	<i>Idem.</i>	250	»
.....	4,000	»	Au porteur Dur ^{al}	800	»
ministère de la Guerre.	7,945	»	Au porteur Bar ^d	150	»
Préfecture de police.	1,126	67	Au porteur.	100	»

Au porteur R Y.	500	»	Au porteur L. T P.	300
Au porteur 220.	5,000	»	Brindeau (Presse du gouvernement).	5,700
Le sous-préfet de Gex.	313	»	Pardailhan-Mezin.	333
Le préfet du Cher.	4,000	»	De Barrère.	333
Ducoroy.	866	25	Baudouin.	2,370
Saint-Esteben.	250	»	Durangel.	1,000
Au porteur 221.	500	»	Durangel.	250
Au porteur 222.	500	»	Labot.	500
Au porteur 223.	1,000	»	Pellerin-Dobremel.	500
Au porteur 224.	1,000	»	Alfred de Romand (Inspecteur des établisse- ments de bienfaisance)	353
Le préfet de Maine-et-Loire	600	»	Badouis.	113
Au porteur 225.	3,000	»	Dubois (Gustave).	1,300
Le préfet de Maine-et-Loire.	60	»	Au porteur	230
Le sous-préfet de Toulon.	88	»	Au porteur R.	500
Le commissaire de police à Versailles.	800	»	Au porteur 235.	3,000
Le caissier de l'administration des postes.	67	80	Le préfet des Basses-Pyrénées.	4,250
Au porteur D ^{cl}	200	»	Boilay.	500
Au porteur B.	600	»	Grün.	230
Mallac.	333	30	Au porteur	763
Au porteur 226.	1,000	»	Id.	500
Au porteur 227.	3,000	»	Au porteur D ^d	300
Au porteur 227 bis.	2,200	»	Au porteur 233.	3,000
Au porteur 228.	1,769	70	Au porteur 236.	1,650
Le caissier de la Préfecture de police.	1,066	67	Au porteur 238.	1,000
Labrière.	166	»	Le caissier de la Préfecture de police.	300
Maurice (Charles).	2,000	»	Id.	284
Chasles (Philarète).	3,000	»	Rochefort.	100
Schoen	100	»	Au porteur 234.	2,500
Letellier.	200	»	Le préfet de la Haute-Loire.	200
Au porteur.	173	»	Maurice (B.).	250
Au porteur.	456	»	Au porteur	300
Au porteur.	983	33	Au porteur (Aube).	500
Au porteur Cardé	250	»	Burlion.	100
Au porteur Seb. Am ^{de}	100	»	Boulay-Bonneville.	100
Le préfet de la Haute-Garonne	400	»	Ducoroy.	347
Divers agents	1,290	»	Le préfet de la Loire-Inférieure	130
Cerfberr.	100	»	Larcher.	200
Delaire.	2,000	»	Mallac.	333
Id.	100	»	Au porteur.	500
Ducasse	200	»	Id.	1,700
Frédéric Thomas.	150	»	Id.	1,300
Gérard.	200	»	Id.	1,366
Leclere (Edmond).	333	30	Le caissier de la Préfecture de police.	200
Lingay.	1,000	»	Le préfet du Morbihan.	313
Preneron.	100	»	Le caissier de la Préfecture de police.	537
Sibille.	250	»	Id.	1,663
Vidal (Jules).	173	»	Id.	500
Au porteur Da.	1,000	»	Au porteur K.	1,250
Au porteur 232.	1,500	»	Au porteur 241.	200
Guinaud.	200	»	Au porteur.	1,000
Moirand.	25	»	Tissot.	100
Veuillet.	500	»	Le commissaire spécial de police à Ham.	500
Au porteur Lavé.	250	»	Le préfet de la Moselle.	117
Le préfet du Cher.	6,000	»	Divers	180
Le préfet de Lot-et-Garonne.	500	»	Le concierge de la prison de Saint-Cloud.	1,277
Divers employés.	750	»	Au porteur.	167
De Brunetière.	200	»	Id.	230
Jecas.	150	»	Au porteur Cardé.	500
Malitourne (Presse du gouvernement).	500	»	Au porteur R. Y.	500
Au porteur C. D. L.	500	»	Au porteur T ^{cl}	500

leur Jur. et Cher.	43,500	»	Le sous-préfet de Ribérac.	300	»
.	1,000	»	Le préfet de l'Allier.	200	»
missaire de police de l'Argentièrè. .	102	35	Badouis	128	»
et de l'Isère.	100	»	Au porteur K.	280	»
agents.	1,275	»	Au porteur.	300	»
rtèur Da.	1,000	»	Au porteur 4	2,000	»
.	200	»	Au porteur 5	1,000	»
r	100	»	Le caissier de la Préfecture de police. . . .	67	40-
.	200	»	Le préfet du Cher.	7,000	»
.	200	»	Le préfet de la Gironde.	300	»
as.	150	»	Jourdan.	200	»
(Edmond)	333	50	Le préfet des Côtes-du-Nord	80	»
jac.	75	»	Divers employés	2,500	»
.	200	»	Gérard	200	»
.	250	»	Divers agents.	600	»
(Jules).	175	»	Chevreil	100	»
.	250	»	Ducoroy	296	»
teur	300	»	Le caissier du Ministère de la Guerre	8,162	65
teur X.	1,200	»	Le caissier de la Préfecture de police	1,040	80
teur 1.	2,500	»	Au porteur	300	»
rère.	333	33	Au porteur Lavé.	300	»
el.	1,000	»	Au porteur	1,000	»
.	250	»	<i>Id.</i>	500	»
c Thomas.	150	»	<i>Id.</i>	300	»
.	333	50	Le préfet de l'Hérault.	120	»
teur Lavé.	250	»	Thomas Baptiste	478	80
r.	200	»	Creteil	100	»
.	2,000	»	Vousgère	200	»
.	100	»	Veuve Bertin	500	»
d.	200	»	Ducoroy	400	»
.	500	»	Au porteur	270	»
l.	25	»	<i>Id.</i>	11,000	19
-Dobremel	500	»	Diverses ordonnances	225	»
.	1,236	10	Cavé.	184	50
employés.	730	»	Letellier	200	»
han-Mézin.	353	35	Le caissier de la Préfecture de police. . . .	1,166	67
.	250	»	<i>Id.</i>	48	49
leur.	250	»	Au porteur K.	280	»
teur C. D. L.	500	»	Au porteur	127	35
teur L. T. P.	200	»	Le préfet de l'Ardèche.	300	»
(Gustave).	1,500	»	Le préfet de la Charente	50	»
a (Presse du gouvernement).	6,876	»	Le préfet des Hautes-Pyrénées.	304	»
teur 2.	3,000	»	Le maire de Calais.	912	96
-préfet de Sedan	120	»	Au porteur Cardé.	250	»
de Romand (inspecteur général des			Au porteur K	500	»
issements de bienfaisance)	333	50	Au porteur R.	500	»
l.	500	»	Au porteur 242	1,000	»
leur	500	»	Cerfber	100	»
teur 3.	1,000	»	Delaire	2,000	»
erne (Presse du gouvernement)	500	»	<i>Id.</i>	100	»
.	500	»	Ducasse	200	»
metière	200	»	Durangel	1,000	»
-préfet de Gex.	309	»	<i>Id.</i>	250	»
nt du Rhône	2,500	»	Frédéric Thomas	150	»
nt de l'Aube.	1,500	»	Gérard.	200	»
.	200	»	Jocas	150	»
.	100	»	Lingay	1,000	»
t de l'Ardèche.	300	»	Preneron	100	»
missaire spécial de police à Ham . .	366	80	Sibille	250	»
(B)	250	»	Vidal (Jules).	175	»

Au porteur D ^d	1,000	»	Au porteur 13.	2,00
Au porteur Lav ^e	100	»	Le caissier de la Préfecture de police . . .	1,25
Au porteur L. L ^{ier}	200	»	Trouessart	1,00
Au porteur	781	»	Le caissier de la Préfecture de police . . .	50
Niel	1,000	»	Au porteur R. Y	50
Divers agents	1,315	»	Le commandant du Mont-Saint-Michel . . .	60
Le préfet du Cher.	2,440	»	Le préfet de Lot-et-Garonne.	40
Le commandant du château de Ham	150	»	Beaulieu.	10
Redoch	500	»	Le commissaire de police à Cette.	15
Malitourne (Presse du gouvernement). . .	500	»	Le sous-préfet de Sedan	12
Rosman	1,000	»	Au porteur 15	1,25
Au porteur.	250	»	Au porteur Card ^e	25
Au porteur C. D. L.	500	»	Lingay	1,00
Au porteur L. T. P.	200	»	Mallac	55
Au porteur	200	»	Divers agents	1,250
Au porteur 7.	2,400	»	Divers	500
Brindeau (Presse du gouvernement). . . .	496	»	Au porteur	965
<i>id.</i>	7,487	35	Au porteur K	500
De Barrère	333	30	<i>Id</i>	250
Leclerc (Edmond)	333	30	Leclerc (Edmond)	333
De Brunetière	200	»	Cerfberr.	100
Le caissier de l'administration des Postes. .	22	12	Delaire	2,000
Au porteur 10.	1,500	»	<i>Id.</i>	100
Labot	500	»	Ducasse	200
Moirand	25	»	Durangel	1,000
Pellerin-Dobremel	500	»	<i>Id.</i>	250
Au porteur 8.	3,000	»	Gérard	200
Le préfet des Côtes-du-Nord	350	»	Frédéric Thomas.	150
— de l'Hérault.	150	»	Jocas	150
— du Tarn	1,000	»	Preneron	100
Le commissaire de police de Compiègne. . .	200	»	Sibille.	250
Fayel-Deslongrais	300	»	Vidal (Jules)	175
Boilay.	500	»	Au porteur D ^d	1,000
Dubois (Gustave)	1,250	»	Au porteur Lav ^e	100
Guinaud.	200	»	Au porteur L ^{ier}	200
Alfred de Romand (inspecteur général des établissements de bienfaisance).	333	30	Au porteur 14.	1,500
Au porteur 9	2,000	»	De Barrère.	8
Le sous-préfet de Thionville	1,000	»	Grün.	25
Thomas	100	»	Labot	50
Le préfet de Lot-et-Garonne	300	»	Veillot	5
Divers employés	770	»	Moiraud.	5
Mallac.	333	30	Au porteur 216	5
Triomphe	200	»	Badouis	7
Au porteur 11	4,500	»	Brindeau (Presse du gouvernement)	7
Grün	250	»	De Brunetière.	
Maurice	250	»	Gninaud.	
Boyer	575	»	Au porteur	
Divers huissiers	800	»	Au porteur L. T. P.	
Ducoroy.	300	»	Au porteur C. D. R.	
Le caissier de la Préfecture de police. . . .	60	»	Badouis	
Veillot (Louis).	500	»	Letellier.	
Le préfet du Cher	5,000	»	Pellerin-Dobremel.	
Le préfet de Seine-et-Oise.	60	»	Au porteur R.	
Hudetot	100	»	Au porteur 17.	
Ducoroy.	1,040	50	Divers employés	
Au porteur	300	»	<i>Id.</i>	
Au porteur 12	2,700	»	Dubois (Gustave).	
Au porteur R.	500	»	Au porteur,	
			TOTAL.	96

LES FILS DE L'INFANT DON FRANÇOIS ET LA REINE ISABELLE (1).

III.

ENRIQUE A LA REINE D'ESPAGNE.

(SUITE).

accueil aimable et digne que je reçus en France, Madame, l'amertume et les regrets que les événements précédents m'avaient occasionnés. Toutes les autorités se sont empressées de me présenter leurs respects ; on m'a rendu les honneurs dus à un prince ; on a eu de zèle, qu'il m'a fallu de très-grands efforts pour faire cesser. Le président du Conseil des ministres, à peine sut-il mon arrivée, s'empressa de m'assumer le nom du roi des Français, mon auguste oncle, et je recevais dans tout le royaume l'accueil amical que j'ai le droit d'attendre ; que des ordres avaient été envoyés à toutes les autorités pour qu'on me traitât d'une manière conforme à mon rang et à ma dignité, et que, si je me proposais de venir à Paris, Sa Majesté me ferait le plus grand plaisir. Quel contraste ! on m'arrivait avec ignominie de ma patrie ; de ma patrie, où ma naissance m'a fait occuper une place au-dessus du trône ; de ma patrie, au service de laquelle je me suis consacré dès mes premières années, et où je me suis vu un simple enfant du peuple, et sans tenir aucun compte de mon rang de prince ; de cette patrie que j'aime, dont la gloire et la splendeur est mon unique honneur ; et, dans un pays étranger, où je ne puis invoquer d'autres titres que ceux de l'hospitalité et celui de parenté, si l'on veut, avec son auguste et respectable monarque, bien plus éloignée que celle qui m'unit à la reine d'Espagne, je rencontre les égards dont on m'a privé dans mon pays, les attentions qu'on m'a refusées dans le mien, la cordialité sur laquelle j'avais coutume de compter dans mon pays, plus que nulle autre. Je comprends, Madame, que j'afflige le cœur de Sa Majesté, en insistant davantage là-dessus : sa sagesse ne pénètre pas, et découvre tout ce que la prudence conseille de taire ; et, dans cette occasion plus qu'en toute autre, le silence est opportun et éloquent. Mais jusque sur ce sol, qui pour son bonheur n'est soumis à la fatalité qui pèse aujourd'hui sur l'Espagne, on a cherché à me faire sentir son joug insupportable. L'accouchement de ma sœur résidant à

Bruxelles fit naître en moi le désir de la visiter et de passer quelques jours auprès d'elle. Je demandai la permission qui m'était nécessaire, et on me l'accorda. Mais comment, Madame ? en me traçant mon itinéraire comme on aurait pu le faire pour une personne suspecte, et dont tous les pas auraient dû être surveillés par les autorités ; sans compter que cette nouvelle humiliation que l'on m'infligeait, toujours honteuse et indigne, devenait une irrévérence impardonnable dans un royaume étranger, où, par respect, le gouvernement aurait dû chercher à ne pas donner de publicité aux passions mesquines qui lui avaient fait oublier ses devoirs et manquer aux égards qui lui étaient prescrits.

Non content de cela, quand déjà je me trouvais sur le point de partir, quand déjà j'avais adopté toutes les mesures nécessaires pour mon voyage, et entre autres celle d'avoir averti notre auguste oncle le roi des Français, à qui je me proposais, pour répondre à son invitation, de présenter mes respects en personne et de donner l'assurance de mon attachement, don Cosmo Velarde, lieutenant de vaisseau, que j'avais auprès de moi en qualité d'aide de camp, reçut l'ordre de retourner immédiatement, et par le chemin le plus court, au Ferrol, me laissant ainsi sans autre suite que celle d'un valet de chambre et d'une autre personne, et par conséquent dans l'impossibilité de faire mon voyage projeté. Ce n'est pas là la première fois, Madame, que votre ministre de la Marine actuel oublie que le capitaine de frégate don Enrique Maria de Bourbon est prince et cousin germain de sa reine : ma prudence et mon extrême réserve ont peut-être été la cause de ce coupable oubli ainsi réitéré. Il écrivait dans son ordre célèbre « que voyageant comme un prince, et non comme officier de marine, l'aide de camp qui m'accompagnait auparavant ne m'était plus nécessaire. » Votre Majesté peut voir par là à quoi se portent ceux qui ont l'habitude d'invoquer son auguste nom uniquement pour le violer. Oser dire qu'un aide de camp m'était inutile parce que je voyageais comme un prince ! Et qui donc, Madame, recevrait les personnes qui désireraient me présenter leurs respects ! Qui m'accompagnera pour faire les visites que j'aurai à rendre ? Est-ce donc, par hasard, de deux serviteurs que doit se composer le cortège avec lequel un prince espagnol doit se présenter dans des cours comme celles

(1) Voir précédemment pages 444 et suivantes.

de France et de Bruxelles, où je veux me rendre ? Ce qu'on cherche, Madame, c'est de me dégrader et de m'avilir ; et moi j'apprécie fort le caractère de prince dont je suis investi, et le nom d'Espagnol que je porte avec orgueil. Il ne m'était pas possible de voyager en un aussi piteux état, et je restai ici en informant mon auguste oncle de ce retard involontaire, ainsi que des causes qui l'occasionnaient. Cet incident désagréable, que Sa Majesté m'a témoigné sentir très-vivement, a fourni aux autorités françaises l'occasion de me faire des offres et de me prodiguer de nouvelles attentions dont je ne pourrai jamais me montrer assez pénétré, mais que, par respect pour mon pays, je n'ai pas cru devoir accepter. Un prince espagnol, voyageant avec un aide de camp français, serait une accusation contre ma patrie ; mon devoir est de préférer la vie obscure que je mène à ce qui pourrait la couvrir d'une pareille tache, sans qu'il y eût de sa faute. Toujours respectueux et soumis, je m'adressai, le 2 juin, au président de votre Conseil des ministres, non pour me plaindre de la mesure prise récemment par le ministre de la Marine (cela aurait été inutile assurément), mais pour le prier de faire accorder des passeports à don Manuel Martin Melgar, ancien employé de la maison de mes parents, qui jouit de toute ma confiance, et dont je désirais être accompagné dans mon voyage, afin d'en recevoir les services qui me sont indispensables dans ma position.

Outre les titres qui me donnent le droit incontestable d'exiger cela, j'invoquai encore le titre que me donne ma disgrâce. Pourrait-il être juste, en effet, qu'aux peines de mon expatriation imméritée on joignît celle de me priver d'une personne dont la société contribuerait à les rendre moins amères ? Quand j'espérais, madame, qu'on aurait accédé à une demande aussi fondée que modeste, on me répondit, sous la date du 7, que Votre Majesté, pénétrée des raisons que j'avais exposées, réglerait avec mon auguste père ce qu'il conviendrait de faire dans la circonstance.

Cette résolution, conciliatrice en apparence, me fit connaître surabondamment l'avenir qu'on me préparait, et que, loin de renoncer au projet de me mortifier, on pensait, au contraire, à le pousser aux dernières extrémités. Je compris aussitôt, madame, qu'on refusait ses passeports à Don Manuel Martin Melgar pour qu'il vint me retrouver, et qu'il s'agissait de m'imposer contre ma volonté quelque compagnon pour le choix duquel on ne consulterait ni mon goût ni ma position, et en me causant la vexation la plus pénible qui pût m'être suscitée. Le moment était peut-être venu où j'aurais dû faire la démarche à laquelle on m'a enfin poussé ; mais, désirant ardemment l'éviter, je me décidai, à grand'peine, il est vrai, à écrire une seconde fois au président de votre Conseil des ministres, et j'employai un langage énergique et résolu, qui devait faire con-

naître que ce que je souffrais n'était plus tolérable, et qu'il fallait me faire justice, si l'on voulait éviter le scandale qui autrement ne pouvait manquer d'avoir lieu.

Dans cette dernière lettre, en date du 10 de ce mois, je dis que le respect dû à Votre Majesté, et auquel je ne faillirai jamais, ne pouvait, en aucune circonstance, m'obliger à admettre dans mon intimité des personnes qui ne seraient pas de mon goût et qui n'auraient pu toute ma confiance, mais bien moins encore quand je me trouvais victime d'une des plus grandes injustices que l'abus du nom de Votre Majesté a couvertes pendant la funeste période que nous traversons ; je dis encore que, comme infant d'Espagne, comme chef militaire, me trouvant très-près de ma majorité, et ayant été arraché ignominieusement de ma patrie, je croyais avoir le droit, sanctionné tout à la fois par les lois et par l'humanité, de choisir celui qui devait être mon compagnon dans mon infortune, et que rien au monde ne pouvait m'obliger ni à vivre complètement isolé sur la terre étrangère, ni à ouvrir mon cœur, à confier mes pensées à qui n'aurait pas mes sympathies, et que je n'en croirais pas digne ; qu'on compterait en vain sur l'extrême bonté de mon cher père, en insistant auprès de lui pour qu'il interposât son autorité, toujours si respectable pour moi, afin de me faire accepter la personne qu'on avait le projet de placer à mes côtés, parce que j'attendais de sa tendre affection qu'il ne se prêterait point à se rendre l'instrument d'une violence que son noble cœur ne pourrait s'empêcher de condamner, et que si, par malheur, cela devait même arriver, mes humbles observations et mes prières le feraient bien vite revenir sur cette détermination ; qu'en conséquence, j'insistais pour qu'on délivrât ses passeports à Don Manuel Martin Melgar, déclarant que je n'admettrais personne autre à sa place, et que, si le Gouvernement, faisant sienne la cause de celui qui l'avait précédé, et des excès et des illégalités duquel j'étais une des nombreuses victimes, jugeait ne pas devoir prêter l'oreille à ma juste exigence, je choisissais un compagnon à mon goût et à tout risque, ou bien j'accepterais l'offre qui m'avait été faite de me procurer des aides-de-camp français, rejetant les conséquences que pourrait entraîner l'une ou l'autre de ces résolutions sur ceux qui me mettaient dans la dure nécessité de repousser avec dignité et énergie les violences et les injustices répétées que j'avais souffertes jusque là avec résignation et en silence.

Mes pressentiments se sont malheureusement réalisés : non-seulement, Madame, on n'a pas donné à Don Manuel Martin Melgar le passeport que j'avais demandé pour lui, mais les ministres de Votre Majesté n'ont même pas daigné répondre à ma dernière communication, ajoutant ainsi aux injustices, aux illégalités et aux violences qu'ils ont ou commises ou consenties,

impolitesse et le dédain. Le Gouvernement donne à entendre « que, considérant la question que j'ai soulevée comme une question de famille, il s'abstient de la décider, l'abandonnant uniquement et exclusivement à la résolution de Votre Majesté comme chef de la famille. » Et pourquoi ne pas me communiquer ce singulier subterfuge auquel on recourt, dans toute possibilité, sans doute, de refuser ouvertement ce que j'ai demandé avec tant de justice? Si ce procédé détestable rend manifestes la faiblesse et l'impuissance de ceux qui se disent le Gouvernement de l'État, leur silence, leur défaut de réponse à ma dernière lettre tendent à connaître leur inexcusable impolitesse.

Oui, Madame, je dis procédé misérable! C'est la seule constitutionnelle qui m'a expulsé de Madrid, et tard d'Espagne; on a du moins mis son nom en avant pour le faire, comme on l'a invoqué aussi pour remettre les autres vexations dont je trace ici une brève esquisse. N'est-ce pas la Reine constitutionnelle qui doit les réparer? Est-ce le chef de la famille des Espagnols qui doit résoudre les difficultés et les graves compromis dans lesquels ses ministres ont compromis la Reine? Cette théorie, erronée et dangereuse, Madame, rendrait ma condition pire que celle du dernier Espagnol; et, parce que je suis prince, je ne dois pas renoncer aux droits que nous avons tous acquis au prix de tant de sacrifices. Je m'adresse donc à la Reine constitutionnelle, parce que de sa justice seule et de son respect pour les lois j'attends et je dois réclamer la réparation des injures et des illégalités que j'ai souffertes.

Et quels résultats donnerait d'ailleurs cette invocation qu'on fait maintenant des respects et des droits de famille si bien oubliés quand il s'est agi de me persécuter? Sommes-nous par hasard dans ces temps où en invoquant également, on commettait des excès qu'il ne m'appartient pas, à moi prince, de rappeler, mais qui sont malheureusement trop connus? Votre Majesté qui règne au dix-neuvième siècle ne se proposera certainement pas d'imiter les modèles qu'on ira chercher peut-être dans des temps de triste souvenir; sa haute intelligence comprendra que, bien que princes, nous sommes Espagnols, qu'il est juste que nous jouissions des droits acquis par tous à un si grand prix, que nous sommes des hommes aussi, et qu'on ne peut ni nous refuser les avantages et les consolations que dicte l'humanité.

Telle est ma triste histoire, Madame, pendant les premiers mois de la présente année. Si Votre Majesté éprouve de l'indignation en l'entendant, qu'elle s'adresse à ses ministres pour leur demander des excuses sur tant de graves événements; et s'ils se refusaient à dire la vérité, ils auraient nécessairement à avouer que non-seulement ils ont manqué à la justice et enfreint la constitution, mais qu'ils ont ou-

blé scandaleusement toutes les considérations qu'il était de leur devoir de respecter, et qu'ils ont foulé aux pieds jusqu'aux lois de la morale, qu'on ne viole jamais impunément. Qu'avez-vous fait, pourrait leur dire alors Votre Majesté, de la loi, dont je vous ai confié la garde? Où sont la justice, la modération, la conciliation et l'équité, que ma volonté était de faire briller dès le commencement de mon règne? Est-ce pour l'enfreindre et vous en railler que vous avez réformé la constitution que le pays s'était donnée? Est-ce ainsi que se renforce et se recommande le principe monarchique, dont je vous croyais les apôtres, et que vous dégradez par une semblable conduite? Et sont-ce là les moyens que vous avez employés pour éviter les révolutions contre lesquelles vous déclamez tant, tandis que vous les provoquez par vos abus et vos excès? L'indignation de Votre Majesté serait juste, Madame; ses reproches seraient très-justes; parce qu'il n'y a pas de crime qui puisse se comparer à celui d'abuser de la confiance d'un monarque qui réunit, comme Votre Majesté, tout ce qui commande le respect de la part des hommes qui savent ce que c'est que la probité et qui ont une âme honorable, noble et généreuse.

Je termine, Madame, en disant à Votre Majesté qu'il s'est écoulé vingt-quatre jours depuis que j'ai averti le Gouvernement que je me trouvais dans ce pays sans autre suite qu'un valet de chambre et un cuisinier; qu'il s'en est écoulé seize depuis que je lui ai communiqué ma résolution dernière et définitive, sans avoir obtenu de réponse. Il m'est impossible de demeurer plus longtemps dans une situation aussi honteuse et aussi humiliante, sans manquer à mon honneur et sans qu'on puisse taxer ma conduite de faible et de peu digne. Il est de mon devoir de porter à la connaissance de Votre Majesté le parti que j'ai adopté, ainsi que les raisons que j'ai eues pour le prendre; en les réunissant dans cet écrit et en appelant sur elles l'attention de Votre Majesté, je me propose de donner une nouvelle preuve de mon profond respect pour son auguste personne, et de les soumettre au jugement du pays et de l'Europe, parce que, prince libéral, je reconnais l'empire de l'opinion dans le siècle où nous vivons, et, sûr de la justice de ma cause, je désire en obtenir un arrêt favorable. Je me suis décidé en conséquence à entreprendre mon voyage, parce que ma parole engagée envers mon auguste oncle le roi des Français, le désir qui m'anime de lui exprimer personnellement ma reconnaissance pour les prévenances qu'il a eues pour moi, et le désir de voir ma chère sœur, ne me permettent pas de renoncer à le faire. J'ai choisi parmi les Espagnols auxquels le gouvernement de Votre Majesté a permis de voyager à l'étranger, et qui résident accidentellement ici, j'ai choisi pour m'accompagner en qualité de secrétaire particulier, l'ex-député aux cortès Don Manuel Calvet, que j'ai trouvé,

comme les autres, disposé à m'offrir les services et les conseils dont j'ai tant besoin dans ma position actuelle, et qui, en sincère ami du pays, unira sans doute ses vœux aux miens, et priera Dieu avec moi pour la vie de

Votre Majesté, et pour l'indépendance, la lib prospérité de notre patrie.

Madame, je me mets aux pieds de Votre Ma

ENRIQUE MARIA DE BOU

(La fin au prochain numéro.)

MÉLANGES.

IV.

Naissance du duc d'Alençon.

Paris, ce 16 août 1844.

L'ambassadeur d'Angleterre a l'honneur de présenter ses compliments à Monsieur l'aide de camp de service près Sa Majesté le Roi, et de lui envoyer la lettre ci-jointe, à l'adresse de Sa Majesté, qu'il n'a pas reçu l'ordre de présenter à Sa Majesté en personne.

L'ambassadeur prie Monsieur l'aide de camp de service d'agréer l'assurance de sa très-haute considération.

A SA MAJESTÉ LE ROI DES FRANCAIS (1).

Windsor Castle, 12 août 1844.

Monsieur mon frère,

J'ai reçu la lettre de Votre Majesté du 12 juillet,

(1) Traduit de l'anglais.

A M. TROGNON,

Secrétaire des Commandements de S. A. R. le prince de Joinville (1).

Quimper, le 14 juin 1847.

Monsieur et digne ami,

Je vous envoie la traduction en langue bretonne du petit rescrit qui accorde des indulgences aux fidèles qui visiteront la chapelle de Carheil.

J'en ai donné la date, 1° en chiffres, 2° en toutes lettres : le choix sera libre.

Pour ne pas mériter le reproche d'un purisme exagéré, j'ai conservé deux expressions devenues usuelles et difficiles à remplacer : *indulgence* et *chapelle*.

Puisque l'occasion s'en présente, je vous dirai que j'ai peut-être à me reprocher une inconvenance ou un manque de procédés envers le Roi. Voici comment : Quand j'eus l'honneur de dîner à Saint-Cloud, en novembre 1845, Sa Majesté, en me parlant de son petit-fils le duc de Penthièvre, fit la remarque qu'aucune ville, terre, château, bourgade, ne portait le nom de

m'annonçant que son Altesse Royale la Duchesse de Nemours était heureusement accouchée le même jour d'un Prince, qui a reçu au baptême les noms de Louis-Philippe-Marie, et à qui Votre Majesté a donné le titre de Duc d'Alençon. Cette heureuse nouvelle m'a causé le plus sincère plaisir ; et je m'empresse à Votre Majesté mes félicitations cordiales pour le titre qui réjouit à si juste titre Votre Majesté, auquel les liens de parenté qui unissent nos familles peuvent que me faire prendre un intérêt plus grand que le vôtre.

Je profite de cette circonstance pour renouveler à Votre Majesté les assurances de l'invariable attachement et de la haute estime avec lesquels je suis, Monsieur mon frère, de Votre Majesté, l'affectionné frère

ALBERT.

Penthièvre, dont elle ignorait la signification. Mais j'ai l'opinion que c'était là sans doute un mot breton. J'en essayai l'interprétation ; sur quoi le Roi me dit : « Donnez-moi cela par écrit. »

J'étais au moment de mon départ, et je n'avais sous la main aucun secours ou renseignement ; je remis donc ce petit travail à mon retour à Quimper, et vers la fin de décembre, j'adressai à Sa Majesté le résultat de mes réflexions, encore plus que de mes recherches. J'ignore si cette pièce lui est parvenue ; je doute qu'Elle ait trouvé le moment de parcourir un factum qui n'avait pas moins de trois grandes pages ; mais je me suis reproché de l'avoir adressé au Ministre, au lieu de recourir à M. le Garde des Sceaux ou telle autre personne éminente, comme bien intermédiaire. Si, en effet, ma manière d'adresser est jugée peu respectueuse, le Roi voudra bien l'excuser et l'attribuer uniquement à ma simplicité tonnelle.

Veuillez agréer, Monsieur et digne ami, l'assurance de mon respectueux et bien sincère attachement

+ J^h M., évêque de Quimper

(1) Cette lettre est celle dont parle M. Trognon dans sa lettre à M. Fain, imprimée page 384.

REVUE RÉTROSPECTIVE

N° 30.

REÇOIT PAS D'ABONNEMENT. — CHAQUE NUMÉRO SE VEND SÉPARÉMENT. — PRIX : 50 CENT.

En payant six livraisons d'avance, on les recevra à domicile.

Paris. — PAULIN, éditeur, rue Richelieu, 60.

LES FILS DE L'INFANT DON FRANÇOIS ET LA REINE ISABELLE ⁽¹⁾.

I.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

A M. LE BARON FAIN.

Paris, le 6 septembre 1847.

Monsieur,

J'honneur de vous envoyer le texte espagnol de la lettre du prince don Enrique ; pour gagner du temps, j'ai point fait faire de copie. Soyez assez bon pour dire au Roi, et veuillez prier Sa Majesté de renvoyer cette pièce dès qu'Elle en aura fait

Je prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments de haute considération.

A. GÉNIE.

A S. M. LA REINE D'ESPAGNE (2).

Bagnères-de-Luchon, 10 août 1847.

Madame,

Il m'est arrivé quelquefois de m'adresser en partie à Votre Majesté, contrairement à son désir, mais

voir précédemment pages 444 et 461.
Traduit de l'espagnol.

toujours quand cela a été utile et nécessaire. Aujourd'hui que j'écris dans un même ordre d'idées à mon frère, je me hasarde à occuper également le royal esprit de Votre Majesté. J'ai plus d'un titre et plus d'un motif pour agir ainsi, guidé par ma loyauté et inspiré par l'amour de la patrie, que développe dans l'âme d'un bon Espagnol l'imminence du danger, et parce que Votre Majesté m'ordonna, dans une certaine occasion, de dire toujours la vérité. J'ose espérer que l'intrigue n'osera pas cacher cette expression de mes sentiments, que ceux qui travaillent à la ruine de Votre Majesté en la flattant, ont calomniés dans de méchants desseins. Cette lettre réduira les ennemis de la patrie à mieux cacher leur infamie, ou à jeter le masque et à mesurer leurs forces à ciel découvert.

On m'a accusé, on m'accuse même encore d'être ambitieux, moi qui pus changer la face de l'Espagne, moi qui ai préféré le martyr à la toute-puissance que Votre Majesté ne doit pas ignorer qu'on m'a offerte, mais à une condition humiliante et au prix de mon honneur. L'ambitieux guette l'occasion, il se joue de tout ce qu'il y a de plus sacré, et, pour lui, il n'existe point de moyen vil.

Au retour d'un injuste bannissement, suivi des circonstances les plus désagréables, dépourvu de toute ambition, sans haine et innocent, et pourtant l'esprit

abattu par les mille calomnies et fausses accusations dirigées contre moi, j'adressai, le 19 décembre, la supplique suivante à Votre Majesté : « Madame, ayant eu l'extrême honneur de réitérer à Votre Majesté l'expression de mes fidèles sentiments, et ayant eu la consolation d'embrasser ma famille, je prie Votre Majesté de vouloir bien m'accorder sa permission royale de m'établir dans le département de Cadix, qui convient à ma santé par la bonté de son climat. » Cette prière, Votre Majesté daigna la jeter au feu, et, me comblant d'honneur, elle voulut bien employer les supplications et les instances de mon frère, de mon père et de ma famille, pour me détourner de mon projet. Résolu alors, comme Votre Majesté le sait, à renoncer à tout, et même à retourner à l'étranger si l'on me retenait plus longtemps à Madrid, le hasard offrit une circonstance dans laquelle je devais être utile, et je cédai uniquement à la nécessité. Plus d'une fois, Votre Majesté, de son propre mouvement, m'assura de son estime et de sa constante protection, et je lui dis qu'il n'était pas prudent de confier son destin aux cours, puisque, rien qu'en y disant la vérité, sans céder à aucune mauvaise passion, on était sûr de s'en attirer les colères, les haines et les vengeances. Pendant la nuit du bal des costumes provinciaux, je dis à Votre Majesté que les princes devaient méditer leurs actions et peser leurs paroles. Malgré mille protestations, le visage royal de Votre Majesté révéla l'impression douloureuse que produit la vérité, particulièrement à l'oreille qui n'en perçoit le son qu'une seule fois, par un phénomène extraordinaire, comme un bruit vague et un faible écho, qui se perd promptement. Ce propos et d'autres mystères innombrables de cette nuit amenèrent la formation d'un ministère qui accepta la clause expresse et jura de m'expulser du royaume. On me retint pendant plus d'un mois dans une position des plus critiques; on remua dans l'intervalle ciel et terre, on inventa mille ruses; à quoi cependant tout cela pouvait-il servir, puisque je n'avais commis aucune faute? Néanmoins, ma position empirait chaque jour, et les soucis de ma vie ne faisaient qu'accroître; à la fin, je me vis assiégé, resserré et réduit à la plus violente extrémité, et les circonstances prirent dès lors un caractère très-grave; c'est alors que s'offrit mon mariage qu'on saisit comme le plus heureux des prétextes, et l'on m'arracha de l'Espagne, s'inquiétant peu, ou plutôt ne s'inquiétant en aucune façon de ternir l'honneur de la Couronne, ce qu'on faisait en violant sa parole et ses promesses; mais surtout parce qu'on dégradait, par ces odieux moyens, la dignité de la première personne de l'État, la victime étant du même sang qu'elle.

A peine s'est-il écoulé quelques mois depuis cet outrage inouï, et Votre Majesté doit en avoir conservé le souvenir. On le comunit sans réflexion, Madame, sans penser aux importantes révélations qui le suivraient un

jour, et sans apprécier ses grands résultats. La dence, dans ses profonds jugements, et voulant sur la terre, a su inspirer à mon âme une deotions vives et vraies qui l'élèvent, me préparant l'accomplissement d'une œuvre éminente; et où les circonstances m'y obligeront, et l'exiger coupé un mal à sa racine, je reproduirai jour, en y joignant d'autres documents, la le j'adressai, le 16 mai, de Toulon, à mon frère qu'il la communiquât en particulier à Votre Enfin, plein de constance, armé d'une volonté et voulant donner au monde la preuve que sa n'empêche pas un prince de se conduire en valier et de se montrer fidèle aux lois de l' j'accomplis mon mariage malgré les plus grandes et les secrets empêchements. On en revient la Pragmatique, et on me l'appliquerait inconsciemment si la nation, usant de son droit, et exige de tant de sacrifices consommés pour être les lois de ce siècle et abolir l'ancien régime déclaré tous ses fruits bâtards. Si l'humanité élisation se soulèvent contre quelques dispositions tenues dans un contrat, il est difficile que les articles se maintiennent: un seul n'étant plus ble, le plan général tombe avec lui, et la loi cément être refondue tout entière, comme cel pour un édifice qui a perdu son arc-boutant. exigeant le concours des Cortès, l'œuvre d'un seul, qui était à la fois législateur, juge, tribunal et exécuteur, sans autre loi supérieure qu'onté, cette œuvre est nulle.

Sous le régime et les principes de ce temps-là, Votre Majesté n'aurait occupé le trône, et, ce reine et le régime constitutionnel sont bien compris de Charles III. Les ministres auraient de preuve glorieuse et de profondes vénération régime représentatif, qui est la volonté civilis siècle, en laissant la Pragmatique couverte de dormir en paix dans les archives, et en souven ce sujet, un projet de loi aux délibérations de Quand même cette loi eût été contraire à mes je l'aurais saluée avec enthousiasme et gratitude qu'elle aurait été l'ouvrage des représentants qui l'auraient rendue pour le bien de la patrie livrée à elle-même, Votre Majesté fit une réflexion l'honneur grandement. Non contente d'agir consciencieusement, elle voulut agir avec justice, puisque la Pragmatique il existait une loi de l'infiniment devant qui s'agenouillait Charles III. C'est le l'honneur; et ayant un cousin demeuré fidèle à ceptes, pourrait-on lui appliquer la loi des hommes qui il faudrait infliger un châtement pour l'inconstance de la divine Pragmatique! Par ces tions, Votre Majesté donne au monde un grand de justice et de haut savoir, lequel rappelle

dit aux Pharisiens : « Que celui de vous qui pécha jamais lance la première pierre ; » et ils dirent, un à un, absolument comme disparaîtraient les pharisiens civilisés de notre époque.

Après avoir occupé Votre Majesté de quelques faits de ce genre, madame, mais qui offrent leur utilité, confiant dans l'excellent caractère, je vais accomplir le devoir de l'homme d'honneur qui s'adresse au cœur d'un prince pour son bien.

La justice, madame, est l'arme la plus puissante et le meilleur bouclier d'un gouvernement moral. Pour que le règne puisse être appelé glorieux, il est indispensable qu'il ait été juste ; malheureusement, de nos jours, on travaille dans des intérêts privés, et la justice est, entre les mains des favoris, qu'un instrument destiné à servir leur ambition ; par contre, on poursuit la calomnie ignominieusement un Infant d'Espagne, un prince inoffensif, qui a été la sauvegarde de Votre Majesté pendant qu'il se trouvait à ses côtés pour parer des coups empoisonnés ; par contre, on outrage et on expulse de la demeure de ses aïeux, de la demeure du vertueux Charles III, le beau-père de Votre Majesté, lequel n'est regardé ni un étranger ni un paria, et peu après on ferme les portes du palais au Roi, et on l'oblige à retourner en Espagne. Pour s'enivrer du triomphe de misérables affectations, on forge les monstruosité les plus horribles et les plus répugnantes, et l'on semble bannir toute idée de justice... Si un Infant d'Espagne, aussi proche parent de Votre Majesté, se voit forcé de prendre des bains, pourquoi le ministère ne donnerait-il pas une preuve de droiture en délivrant une commission qui le fasse passer du royaume, à celui que son prédécesseur voudrait éloigner, en accomplissement de devoirs sacrés envers la nation et envers le trône ? Je me demande quelle que pour me donner une commission scientifique on appela les baïonnettes et on doubla les gardes ; quelle que de la légalité, je verrais avec horreur se répéter ces actes de ce genre, par lesquels un gouvernement impie perd le renom d'un pays et la gloire de la couronne. Les ministres actuels, s'ils connaissent la justice et leurs devoirs, s'ils sont moraux, entendus et de vrais Espagnols, sont obligés de mettre à exécution le projet de leurs prédécesseurs, maintenant qu'il n'y a point de danger et qu'on ne peut alléguer qu'un volcan d'amour patriotique, sortant des veines d'un sénateur, doive se communiquer à tout le sénat.

La personne à qui je fais allusion ignorait tout et consultait la presse étrangère, pour l'honneur de son pays, de toutes les personnes qui sont placées sur les degrés du trône, et pour son propre honneur et sa bonne renommée, elle partirait immédiatement pour le pôle, et de prendre part à la nouvelle expédition. Si, sa vanité se plaisant à le calomnier, celui auquel je fais allusion agissait différemment, outre qu'il serait un mauvais chevalier et un pire Espagnol, il commettrait

l'action la plus infâme que pût commettre un véritable impie. Quelle preuve moins équivoque pourrait demander Votre Majesté pour voir en lui son plus grand ennemi vendu à l'étranger et un des ressorts de l'infamale intrigue ? Que Votre Majesté agisse donc rigoureusement par les moyens légaux que lui offre sa position élevée ; on doit espérer que Serrano obéira aux lois que prescrit l'honneur, sans faire pour cela aucun acte méritoire aux yeux de personne ; mais il remplira son devoir.

Un gouvernement doit s'éclairer par les événements, choisir sa marche et agir énergiquement, patriotiquement et moralement ; il doit parer les coups et détruire certaines vulgarités qui, bien qu'on les dédaigne, nuisent néanmoins et ruinent les édifices les plus solides. Les obligations d'un ministre sont plus élevées et plus difficiles que de porter orgueilleusement le portefeuille sous son bras. Il peut se rencontrer, malgré cela, quelqu'un qui dise : Personne ne remplit ses obligations ; on méconnaît la justice ; on commet mille irrévérences ; ceux qui enfreignent les lois, qui calomnient et qui tyrannisent, reçoivent des félicitations empressees ; il n'y a pas de gouvernement, et il est impossible de définir si ce qui existe est monarchie ou république, chose extravagante, ou anarchie rare ; la patrie est une mine que peu se refusent d'exploiter, et une proie sur laquelle beaucoup se lancent, qu'ils dépècent et dévorent. Prétend-on avoir rempli toutes ses obligations, parce qu'on se fait traiter d'Excellence ? Que signifie cette conduite impertinente et équivoque dans des moments critiques ? — Une nullité patente ou la plus insigne perfidie. Dans le premier cas, c'est une faute grave d'occuper le pouvoir, à cause des maux qu'on occasionne au pays ; dans le second, c'est un crime qui mérite un châtiment exemplaire : car le gouvernement doit s'attirer des lauriers, et non les malédictions du peuple. Ceci ne peut pas s'appliquer au gouvernement actuel, merveilleux prodige d'illustration, et qui brille de tant de lumières, qu'il éclipsa l'éclat des Cortès, et n'a nul besoin de se laisser guider par elles.

Je connais très-bien le Président du Conseil, ainsi que Votre Majesté le sait. Sans aucun tact pour le choix du moment, il songe à être immortel, et, se trompant de route, il a pris, dans son somnambulisme, le théâtre des misères humaines et un recoin obscur pour le temple de la Gloire ; à son aspect et grâce à ses hauts-faits, l'État a atteint l'apogée de la félicité et jouit du bel idéal vers lequel tendent toujours tous les peuples. Chamarré de décorations, imposant dans son maintien comme les immortels, il n'attend que l'encens des dieux.

On peut surprendre le ministre de la Guerre dans une posture moins majestueuse. Que Votre Majesté le voie contemplant avec impatience le portrait du cé-

lèbre marin le général Mazarredo, se mordant les lèvres, s'efforçant de l'atteindre, et luttant contre l'envie. Que Votre Majesté poursuive, et elle verra dans le ministre des Finances, non un Dieu, ni un mortel illustre, altéré de gloire ou rongé par l'ambition, mais un homme hors de lui et dévoré par une forte fièvre. De son esprit découlent et sortent de source une infinité de projets et d'actes qui font tous profiter la patrie du fruit de ses rêves, qui passent par le creuset de son cœur, où sont gravées deux vertus qui ont la même consonnance : *la Probité, la Moralité*. Dès la première opération, Votre Majesté verra venir par milliers de quintaux la matière brute, se fondre comme en un haut-fourneau, et produire de l'ouvrage parfait. Tant qu'il n'y aura personne qui s'exprime avec franchise, loyauté et patriotisme, Votre Majesté pourra bien croire que ses ministres sont des hommes comme les autres; mais elle n'en tirera pas plus de parti qu'elle n'en tirerait, dans une visite au Musée, d'un marbre impassible; et tandis que ces momies, qui s'appellent le gouvernement, délirent, il s'en faut beaucoup que l'Espagne soit heureuse et riche, et, au lieu de gloire, elle n'attend que des scènes dignes des ténèbres.

Madame, il y a des dangers éminents à ce que le Roi reste si longtemps à chasser, et les interprétations que l'on fait de cette circonstance si simple et si naturelle sont très-funestes. La nation, qui prévoit, parce que depuis longues années elle souffre, une série non interrompue de malheurs et de calamités, prend le deuil, en voyant Votre Majesté séparée d'un si digne époux, à qui, parce qu'il était le seul prince acceptable en ces moments, Votre Majesté, en bonne Espagnole, se décida, spontanément et librement, à donner sa royale main. Répondant aux vœux du peuple, connaissant la gravité de la situation, j'ai écrit à ceux qui peuvent faire le bien et qui le désirent, et ils ne m'ont pas répondu, prouvant, par ce silence tenace et par des perfidies, qu'il existe des puissances occultes, des manèges pernicieux, qui ne reculeraient même pas devant un crime. Les ministres répondront de leurs actes, je le répéterai toujours, et ils exposent leur vie, si la nation les déclare convaincus d'indifférence pour sa ruine et celle du trône.

Votre Majesté s'indignera en apprenant qu'on a dit que son choix n'avait pas été libre, quand un jour peut prouver le contraire, et que la voix du peuple, qui désignait un autre candidat, et même l'imposait, représentait Votre Majesté comme dans le plus grand conflit et la privait de sa liberté; c'est ainsi que Votre Majesté daigna approuver la ligne de conduite que se proposait de suivre l'auteur du manifeste du 31 décembre, en respectant sa volonté, et que, dès-lors, elle respira sans oppression.

Votre Majesté ne trouvera pas de moyen d'étouffer sa légitime indignation, en apprenant la calomnie,

avorton de l'enfer, que dirigent contre elle des monstres insignes, quand, justement confiante dans les vertus et dans le profond amour du peuple espagnol, elle ne voyait aucun inconvénient ni la moindre apparence de danger à fréquenter, avec une suite peu nombreuse et à des heures avancées, les promenades de Madrid, où, à la faveur de l'obscurité, quelque acémile aurait été le plus faisable. Votre Majesté, en promenant partout sans précautions, a pu se convaincre par elle-même que ces dangers étaient illusoire, et bien plus encore dans son royal palais; elle comprendra qu'on les forgeait uniquement en vue d'établir un témoin de faits honteux et des scènes désagréables qui se préparent en Espagne, et qui produiront pour bien longtemps la plus scandaleuse et la plus triste impression sur le monde entier.

Votre Majesté sentira son amour conjugal blessé de ce qu'il a de plus profond; et elle respirera une noble et juste vengeance, quand elle saura encore que ses ennemis infatigables et ceux du pays ont osé prononcer le mot de divorce, et même de dissolution de mariage, qui est le point extrême et le plus criminel que puisse atteindre leur immoralité. Pour l'amour et la fidélité si fortement blessés, pour son honneur, que l'on a prétendu ternir, Votre Majesté agira énergiquement et apportera un prompt remède à la situation actuelle et à l'épouvantable chaos dans lequel autrement le pays se verrait plongé, chaos qui ne laisserait subsister ni sympathie ni institutions. Telle que le volcan qui bouleverse les entrailles de la terre, ou l'inondation qui répand au loin la dévastation et la mort, l'Espagne sera le théâtre du désordre, du pillage, de l'anarchie, et des horreurs les plus sanglantes; enfin, son cadavre mutilé deviendra l'héritage de la voracité étrangère.

Pour sauver la patrie et se sauver, que Votre Majesté agisse conformément aux obligations sacrées que lui impose sa position, suivant l'intérêt de ses peuples; qu'elle le fasse par gratitude, car des milliers de braves versèrent leur sang, perdirent héroïquement leur vie, et la nation souffrit toute espèce de désastres pour placer la couronne sur la tête de Votre Majesté.

Il est ordinaire de régner sans gloire, et de remplir l'histoire de faits obscurs. Votre Majesté, avertie de tant de dangers, et pour mériter l'immortalité, ne voudra pas que ses ennemis écrivent dans l'histoire, en caractères qui ne s'effacent jamais, que si Isabelle de Castille et la Catholique, après s'être emparée du dernier étendard du More, et avoir délivré l'Espagne de son joug honteux, ajouta un nouveau monde au noble orgueil d'une nation victorieuse et indépendante, au XIX^e siècle et sous le règne d'Isabelle II, s'accomplit la ruine de cette nation, et le noble et antique nom de Bourbon se perdit et s'anéantit sans même offrir la consolation et la vaine gloire de répéter les célèbres rôles du prisonnier de Pavie.

Plût à Dieu que ceux qui entourent Votre Majesté lassent ce langage de la vérité! Plût à Dieu que quelques membres de ma famille, mieux placés que moi, rougissant de leur coupable indolence, ne manussent pas de cœur pour unir leurs efforts aux miens pour sauver Votre Majesté avec le pays! La famille ferait bénir et en recevrait plus de force. Que Votre Majesté considère qu'il ne reste que peu de membres de sa famille, et qu'il est facile de les exterminer. Les hommes sont sujets aux mêmes lois: le malin ne reconnaît et ne respecte aucune classe, et les pèpe toutes avec la même vigueur. Mais si cela doit arriver, succombons du moins avec l'honneur, qui est tri des nobles âmes.

Après avoir longuement abusé de l'indulgence de Votre Majesté, je terminerai par ce que j'eus l'honneur de lui dire dans une des soirées qui suivit mon arrivée à Ma-

drid. Que Votre Majesté ne s'occupe point de moi et ne se souviennne pas avec faveur des événements de ma vie. Le nom de l'Infant don Enrique, tant prôné par le cri national, a vu déjà le temps qui détruit tout ne pas laisser un seul écho de cette imposante clameur. Votre Majesté ne doit voir en moi qu'un loyal Espagnol, prêt à verser la dernière goutte de son sang pour la défense de la patrie et du trône.

Je prie Votre Majesté de recevoir cette lettre comme l'expression la plus sincère des sentiments de son très-humble cousin.

ENRIQUE MARIA DE BOURBON.

Pour copie conforme :

Le Consul de France (à St-Sébastien),
TASTU.

FONDS SECRETS ⁽¹⁾.

II.

EXERCICE 1843. — DU 1^{er} JANVIER 1843 AU 6 AVRIL 1844.

M. DUCHATEL, MINISTRE.

Les crédits ordinaire et extraordinaire se montaient à 1,932,000 fr. Voici d'abord la répartition de cette somme totale entre les différents services. On trouvera ensuite la liste des *parties prenantes* du dernier article.]

Frais de police de la Préfecture de police.	270,000	»
Frais de police des fonctionnaires publics dans les départements.	203,337	»
Frais de la police militaire et de la police judiciaire.	77,000	»
Traitements ou indemnités pour services secrets ou particuliers.	404,882	50
<i>Dépenses extraordinaires et imprévues pour le maintien de l'ordre public.</i>	976,780	50
	<hr/>	
	1,932,000	»

) Voir précédemment, pour les *Fonds secrets* du ministère de l'Intérieur, pages 417, 439 et 451.

À tête de la première des listes des fonds secrets de l'Intérieur, nous avons eu le soin, pages 417 et 418, de faire certaines réserves pour prémunir les lecteurs contre de fâcheuses confusions quant aux services dont ces fonds étaient parfois la destination. Aussi cette précaution a-t-elle paru satisfaisante à des chefs de service et à des employés auxquels des éléments de traitements étaient accordés sur ces crédits, et les noms figurent sur ces états.

Ces personnes qui ne se trouvaient pas dans cette situation, qui n'avaient à aucun titre aucun rapport avec le mi-

nistère de l'Intérieur, se sont émus d'être les homonymes de parties prenantes de ces listes. C'est ainsi que le nom de *Taxile de Lort* figurant sur la liste de 1836 (page 423, première colonne), nous avons reçu une lettre de M. Taxile Delord, qui proteste contre toute confusion à cet égard. « En 1836, M. Taxile Delord entra à peine dans sa vingtième année, et n'habitait pas encore Paris. » — M. Duguet, ancien sous-préfet et ancien banquier, a adressé aux rédacteurs du *National*, dont il est personnellement connu, une lettre également dans le but de bien établir que c'est un homonyme et non pas lui, qui est porté à la page 421, et à plusieurs dates ultérieures.

PARTIES PRENANTES.				
Delaporte.	100		Au porteur Lier	20
Gerbod.	1,984	71	Au porteur Lav ^e	100
Malitourne (Presse du gouvernement).	500		De Barrère.	8
Boilay.	500		Guinaud.	20
Alfred de Romand (inspecteur général des établissements de bienfaisance).	333	30	Moirand.	2
Maurice.	250		Dieudonné.	10
Ducoroy.	950	60	Durangel.	1,42
Au porteur	500		Letellier.	20
Le préfet du Rhône.	2,000		Au porteur D ^d	1,00
Boyer.	625		» Au porteur 24.	2,50
Au porteur 18.	3,000		Bastard.	20
Au porteur 19.	1,000		» Salvat.	10
Au porteur.	200		» Dubois (Gustave).	1,25
Id.	500		» Mallac.	55
Au porteur 20.	3,950		» Au porteur K.	25
Au porteur 24.	2,000		» Au porteur	46
Le préfet du Gard.	500		» Au porteur.	5,00
Le préfet d'Ille-et-Vilaine.	366	40	» Au porteur 25.	1,00
Au porteur.	500		» Au porteur	20
Le caissier de la Préfecture de police.	1,091	66	» De Nujac	7
Jourdan	100		» Frédéric Thomas.	15
Au porteur 21 bis.	1,000		» Labot	50
Villars.	100		» Pellerin Dobremel	50
Aycard.	500		Au porteur C. D. L.	50
De La Périgne.	300		» Au porteur L. T. P.	20
Au porteur M.	1,000		» Divers employés.	87
Au porteur.	1,800		» Pierret.	15
Id.	200		» Pinel.	5
Le préfet de la Loire.	200		» Sous-préfet de Boulogne	50
Commissaire de police de Carcassonne.	500		» Grün	25
Au porteur 22.	1,000		» Brindeau (Presse du gouvernement.)	7,57
Au porteur	550		» Au porteur 26.	1,00
Id.	250		» Boilay.	50
Au porteur Card ^e	250		» Maurice.	25
Au porteur K.	500		» Au porteur D ^d	5,00
Burlion.	100		» L'agent comptable du ministre de la Guerre	8,57
Lingay.	1,000		» Malitourne (Presse du gouvernement)	50
Turquetil.	100		» Au porteur 28.	5,00
Divers agents	1,240		» Langlois fils.	50
Bernard.	100		» Alfred de Romand (inspecteur général des établissements de bienfaisance).	55
Créteil.	150		» Le caissier de la Préfecture de police.	62
De Brunetière	200		» Au porteur 30.	5,00
Cerfber	100		» Au porteur 29.	1,00
Delaire.	2,000		» Au porteur.	50
Id.	1,705	85	» Préfet des Landes.	150
Id.	100		» Préfet des Basses-Pyrénées.	50
Ducasse	200		» Préfet du Cher	6,00
Durangel.	1,000		Ducoroy.	82
Durangel.	250		» Au porteur Lav ^e	50
Gérard	200		» Mallac.	1,215
Jocas	150		» Au porteur 32.	1,00
Leclerc	333	50	» Au porteur	60
Preneron	100		» Au porteur	150
Rosman.	500		» Id.	50
Sibille	250		» Jourdan.	100
Vidal (Jules)	175		» Préfet de la Vendée	60
			» Leroy.	100
			» Ducoroy.	905
			» Au porteur.	100

.....	100	»	Au porteur L. T. P.	200	»
ix-Sèvres.	200	»	Au porteur G. de V.	1,000	»
.....	450	»	Au porteur 41.	3,000	»
.....	200	»	Le préfet de la Sarthe.	150	»
.....	400	»	Au porteur.	800	»
la Préfecture de police.	1,151	67	Au porteur 29.	3,100	»
.....	907	38	Au porteur 35.	1,900	»
rage à part de discours pronon-	1,805	»	Au porteur 36.	1,000	»
ombres)	1,576	50	Au porteur 37.	2,000	»
id.	300	»	Au porteur 38.	1,500	»
.....	1,589	»	Au porteur 40.	1,000	»
.....	500	»	Boilay.	500	»
.....	1,505	»	An porteur R.	500	»
.....	83	30	Au porteur C. D. L.	500	»
.....	100	»	Au porteur.	200	»
.....	2,000	»	Chaftan.	200	»
.....	100	»	Gaudin.	100	»
.....	1,000	»	Alfred de Romand (inspecteur général des		
.....	250	»	établissements de bienfaisance).	333	30
.....	150	»	D'Abrantès.	1,000	»
ias.	200	»	Tissot.	1,000	»
.....	150	»	Dubois (Gustave).	1,250	»
.....	1,000	»	Moirand.	25	»
.....	100	»	Ducoroy.	871	70
.....	500	»	Bonissent.	700	»
.....	250	»	D'Hemard.	600	»
.....	175	»	Au porteur 42.	1,500	»
ird ^e	250	»	Au porteur 49.	1,500	»
.....	1,000	»	Waizenegger.	100	»
.....	500	»	Le commissaire de police de Cuers.	200	»
.....	250	»	Divers.	2,106	»
Lier.	260	»	Le caissier de la Préfecture de police.	115	90
Y.	500	»	Alfred de Romand (inspecteur général des		
.....	3,000	»	établissements de bienfaisance).	666	70
.....	125	»	Tournefort.	150	»
.....	3,500	»	Labot.	300	»
ine.	500	»	Au porteur 44.	1,000	»
.....	250	»	Au porteur.	300	»
.....	553	30	Au porteur 45.	8,000	»
.....	500	»	Au porteur 46.	2,800	»
.....	500	»	Au porteur 47.	2,000	»
.....	100	»	Au porteur 48.	2,000	»
ier.	120	»	Le caissier de la Préfecture de police.	1,091	67
Sédan.	200	»	Id.	138	»
.....	100	»	Badouis.	125	»
.....	200	»	Alexandre.	100	»
.....	200	»	Cerfberr.	100	»
.....	200	»	Jocas.	150	»
mel.	500	»	Delaire.	2,000	»
.....	773	60	Id.	160	»
.....	200	»	Ducasse.	200	»
.....	200	»	Gérard.	250	»
.....	353	30	Leclerc.	333	30
ic du gouvernement.)	7,576	68	Lherminier.	200	»
.....	200	»	Moirand.	25	»
.....	2,000	»	Preneron.	100	»
a Préfecture de police.	300	»	Sibille.	250	»
is.	870	»	Vidal (Jules).	179	»
.....	250	»	Au porteur Cardo.	250	»
.....	250	»	Au porteur D ^d	2,900	»

Au porteur K.	500	»	Préfet du Var.	50
Au porteur K.	250	»	Le commissaire de police de Nîmes. . . .	500
Au porteur Lave.	100	»	Au porteur.	250
Au porteur Lavr.	100	»	<i>Idem.</i>	500
Au porteur	200	»	Au porteur 55.	2,000
Marigues.	200	»	Au porteur 56.	1,000
Divers agents.	1,263	»	Larcher.	200
Bothlinghk.	350	»	Au porteur	500
Cadiot.	200	»	Préfet du Gard.	1,000
Brindeau (Presse du gouvernement). . . .	7,363	63	Davy.	150
De Barrère.	83	50	Poultier.	1,500
Durangel	1,000	»	Au porteur 57.	6,000
<i>Id.</i>	250	»	Au porteur 58.	3,250
Frédéric Thomas	150	»	Le caissier de la Préfecture de police. . . .	1,091
Guinaud.	200	»	<i>Id.</i>	100
Mallac.	333	50	<i>Id.</i>	118
Au porteur.	250	»	Le commissaire de police près les résidences	
Au porteur L. T. P.	200	»	royales.	1,000
<i>Id.</i>	760	»	Lingay.	1,000
Le préfet du Cantal.	120	»	Le préfet du Doubs.	110
Le préfet du Rhône.	1,500	»	Le sous-préfet de Sédan	120
Le sous-préfet de Gex.	339	»	Le sous-préfet d'Oleron	200
Rosman.	500	»	Au porteur.	1,099
Lingay.	1,000	»	Divers agents	1,285
De Brunetière.	200	»	De Brunetière	100
Au porteur C. D. L.	500	»	Cavé.	329
Au porteur 49.	1,000	»	Cerfberr.	100
Divers employés.	870	»	Leclerc (Edmond)	353
Le caissier de la Préfecture de Police. . . .	106	40	Letellier.	200
Malitourne (Presse du gouvernement). . . .	500	»	Lherminier.	200
Pellerin-Dobremel	500	»	De Nujac.	75
Kirwan E. J.	150	»	Preneron	100
Letellier.	200	»	Vidal (Jules).	175
Boilay.	500	»	Au porteur Dd.	1,000
Au porteur 50.	1,500	»	Au porteur K.	500
Au porteur 51.	1,000	»	Au porteur K.	250
Grün.	250	»	Au porteur R.	500
Miroir.	100	»	Au porteur 60.	2,000
Le préfet de l'Ain.	50	»	De Barrère.	85
Le préfet du Cher.	6,000	»	Brindeau (Presse du gouvernement). . . .	5,530
Le préfet du Finistère.	91	23	Delaire	2,000
Le commandant supérieur de la ville de Ham.	20	»	<i>Id.</i>	1,099
Badouis	425	»	<i>Id.</i>	200
Jocas	500	»	Ducasse.	100
Au porteur R.	500	»	Frédéric Thomas.	150
<i>Id.</i>	200	»	Gérard	250
Au porteur 52.	700	»	De Jocas	150
Labot.	500	»	Rosman	500
Maurice.	250	»	Sibille.	250
Ducoroy.	704	60	Au porteur L.	100
Au porteur	300	»	Au porteur 61	1,524
Au porteur 53.	1,000	»	Labot	500
Au porteur 54.	3,000	»	Mallac	333
Au porteur.	100	»	Moirand	25
Au porteur.	37	»	Au porteur	500
Le préfet du Var.	32	40	Au porteur 62.	2,000
Divers commissaires de police	220	»	Au porteur.	1,500
Au porteur.	1,483	»	<i>Idem.</i>	500
Le préfet de la Côte-d'Or.	26	30	D'Ulin.	500
Divers préfets.	80	»	Divers employés.	870

.....	1,000	»	Au porteur.	250	»
ur C. D. L.	250	»	Au porteur L.	100	»
ur Baptiste.	500	»	Au porteur.	616	15
.....	4,000	»	Le sous-préfet de Gex.	243	»
.....	500	»	Le préfet de la Haute-Saône.	100	»
.....	100	»	De Barrère.	83	33
.....	200	»	Brindeau (Presse du gouvernement).	7,183	33
.....	500	»	Delaire.	2,000	»
Dobremel.	500	»	<i>Id.</i>	100	»
.....	250	»	Guinaud.	200	»
ur.	250	»	Jocas.	150	»
ur L. T. P.	200	»	Letellier.	200	»
ur 63.	1,600	»	Moirand.	23	»
ur.	100	»	De Brunetière.	200	»
.....	500	»	Au porteur 69.	1,000	»
préfet de Maine-et-Loire.	800	»	Durangel.	1,000	»
ie (Presse du gouvernement).	500	»	<i>Id.</i>	250	»
.....	200	»	Frédéric Thomas.	150	»
ur.	300	»	Labot.	500	»
er de la Préfecture de police.	50	»	Mallac.	333	30
.....	150	»	Au porteur 70.	1,500	»
(Gustave).	1,250	»	Au porteur 72.	2,000	»
.....	1,250	»	Badouis.	123	»
du Cher.	4,000	»	<i>Id.</i>	123	»
omptable du ministère de la Guerre	8,518	34	Pellerin-Dobremel.	500	»
.....	150	»	Au porteur.	2,000	»
ur 64.	1,000	»	<i>Id.</i>	250	»
ur 65.	1,000	»	Au porteur C. D. L.	500	»
ur 66.	1,000	»	Au porteur L. T. P.	200	»
.....	1,186	20	Le caissier de la Préfecture de police.	80	»
ur R.	500	»	Bothlinghk.	300	»
.....	300	»	Vasse.	100	»
la Charente-Inférieure.	2,723	24	Le préfet de Lot-et-Garonne.	30	»
du Finistère.	144	»	Le préfet du Morbihan.	100	»
.....	150	»	Maurice.	200	»
omptable des postes.	30	»	Grün.	250	»
ur 63.	3,000	»	Malitourne (Presse du gouvernement).	500	»
ur 67.	600	»	Au porteur 71.	2,500	»
ur 68.	1,500	»	Au porteur 73.	8,000	»
ur.	460	»	Le préfet du Cher.	3,500	»
.....	500	»	Le préfet du Rhône.	120	»
er de la Préfecture de police.	1,241	67	Le sous-préfet de Bayonne.	1,350	»
.....	1,317	30	Au porteur 74.	7,500	»
préfet de Sedan.	60	»	Au porteur 74 bis.	3,000	»
des Deux-Sèvres.	1,000	»	Au porteur 75.	3,000	»
de Lussat.	300	»	Au porteur 75 bis.	2,100	»
ents.	1,290	»	Au porteur 76.	1,000	»
ur.	300	»	Ducoroy.	668	75
.....	100	»	Divers.	150	»
(Gustave).	1,250	»	Au porteur 78.	4,000	»
.....	200	»	Divers employés.	870	»
.....	250	»	Le préfet du Calvados.	250	»
(Edmond).	333	30	Le préfet du Morbihan.	120	»
er.	200	»	Le préfet du Nord.	40,000	»
.....	1,000	»	Marchand.	100	»
.....	100	»	Au porteur R.	500	»
.....	250	»	Lassabathie.	300	»
(les).	175	»	Au porteur.	300	»
ur D ^d	1,000	»	Le caissier de l'état-major de la garde nationale.	131	90
ur K.	500	»			

Divers agents.	4,165	«	Le caissier de la Préfecture de police.	1,001
Nicolle	100	»	Divers agents.	1,165
Au porteur D ^d	1,000	»	Le baron Pinoteau.	500
Au porteur K.	250	»	Au porteur D.	1,000
Au porteur K.	800	»	Au porteur K.	500
Au porteur R.	100	»	Au porteur K.	250
Au porteur R. Y.	500	»	Au porteur R.	1,000
Au porteur	1,000	»	Au porteur 90.	5,000
Id.	500	»	Au porteur L.	100
Id.	300	»	Au porteur R.	500
Divers employés.	250	»	Brindeau (Presse du gouvernement)	6,500
Au porteur	250	»	Delaire	1,611
Au porteur C. D. L.	500	»	Au porteur.	250
Au porteur L. T. P.	200	»	Au porteur C. D. L.	500
Au porteur M.	1,000	»	Au porteur L. T. P.	200
Id.	500	»	Mazeau.	100
Au porteur 79.	1,000	»	Au porteur 78 bis	5,000
Au porteur 80.	1,000	»	Au porteur	500
Joseph de Croze.	100	»	Divers employés.	900
Préfet de Maine-et-Loire.	350	»	Le caissier de la Préfecture de police.	11,457
Préfet du Morbihan.	300	»	Au porteur	1,340
Préfet de l'Orne.	600	»	Id.	1,500
Le caissier de la Préfecture de police.	3,174	12	Au porteur 93.	1,000
Id.	1,531	13	Au porteur 94	2,000
Id.	1,091	67	L'agent comptable du Ministère de la Guerre.	8,578
Vallette.	100	»	Divers	10,975
Au porteur 81.	5,000	»	Au porteur 95.	5,000
Au porteur 82.	2,000	»	Id.	2,000
Au porteur.	250	»	Ducoroy	511
Durangel	6,500	»	Duperrel.	225
Au porteur 83.	1,500	»	Quetier	150
Au porteur 84.	2,000	»	Le préfet de la Manche	20
Boilay.	500	»	Le sous-préfet de Gex.	502
Préfet du Cher.	3,500	»	Germain.	500
Sous-préfet de Toulon.	62	»	Le caissier de la Préfecture de police.	1,151
Au porteur R.	500	»	Id.	58
Au porteur 85.	4,000	»	Id.	58
Au porteur 86	1,000	»	Pernot.	250
Au porteur 87.	1,000	»	Paillet.	500
Ducoroy.	921	88	Le préfet de l'Isère	500
Au porteur.	500	»	Divers agents.	1,165
Id.	500	»	Le sous-préfet de Joigny.	1,500
Au porteur 88.	600	»	Beaulieu.	250
Divers.	10,799	90	Au porteur D ^d	1,000
Divers employés.	850	»	Au porteur K.	500
Au porteur.	109	»	Au porteur K.	250
Au porteur 90.	1,500	»	Au porteur	50
Au porteur 91.	2,500	»	Au porteur	100
Au porteur 92.	1,000	»	Au porteur L.	100
Triomphe	100	»	Au porteur L. T. P.	200
Préfet de l'Aube.	500	»	Au porteur R. Y.	500
Préfet de la Haute-Loire.	100	»	Au porteur R ^a	1,000
Préfet de la Somme	350	»	Au porteur	250
Préfet de la Sarthe.	154	»	Au porteur Cardé.	250
Préfet de Seine-et-Oise.	30	»	Au porteur.	226
Le commissaire de police de Pont-l'Abbé.	150	»	Id.	600
Le commissaire de police de Vannes.	200	»	Id.	750
Damaschino	600	»	Id.	5,000
Letellier.	200	»	Au porteur 96.	5,000
Au porteur 89 ¹	4,500	»	Au porteur 98.	5,800
		»	Au porteur 99	500
		»	Au porteur C. D. L.	

ur 101.	1,000	»	Au porteur.	500	»
.	6,800	»	Le caissier de la Préfecture de police.	1,250	»
Duval.	150	»	Vallée.	100	»
mployés.	1,000	»	Divers commissaires de police.	1,200	»
er de la Préfecture de police.	100	»	Lys.	100	»
.	350	»	Au porteur 115.	10,000	»
rt.	150	»	Au porteur 116.	1,000	»
de l'Hérault.	4,500	»	Thomas Baptiste.	1,890	»
ar R.	500	»	Le préfet du Cher.	4,500	»
ur.	100	»	Le préfet de Lot-et-Garonne.	500	»
ur 100.	600	»	Le préfet du Morbihan.	1,118	65
ur 102.	1,500	»	Le préfet de Seine-et-Oise.	206	75
ur.	100	»	Divers.	11,150	»
ur 97.	1,000	»	Au porteur 113 bis.	500	»
ur 103.	5,500	»	Au porteur 117.	4,000	»
ur 104.	1,000	»	Le sous-préfet de Thionville.	1,000	»
ur 105.	1,000	»	Ducoroy.	913	35
.	425	53	Le préfet des Basses-Pyrénées.	6,000	»
.	100	»	Triomphe.	150	»
de l'Isère.	200	»	Pellier (Amédée).	200	»
de Seine-et-Oise.	1,000	»	Parison.	100	»
ke (impressions).	532	50	Muars.	151	»
r de la Préfecture de police.	1,342	90	Le caissier de la Préfecture de police.	991	66
.	1,176	67	Au porteur.	1,000	»
Charles).	2,000	»	Au porteur 118.	2,250	»
ur 106.	1,500	»	Au porteur 119.	1,500	»
ur 107.	3,000	»	Id.	859	04
.	100	»	Id.	350	»
l de la 1 ^{re} légion de gendarmerie.	120	»	Au porteur D ^d	1,000	»
ur.	500	»	Au porteur 120.	3,000	»
.	500	»	Au porteur.	8,500	»
.	300	»	Divers agents.	1,200	»
.	11,150	»	Au porteur L.	100	»
du Cher.	5,000	»	Au porteur R.	500	»
de l'Hérault.	834	»	Au porteur R. Ron.	1,000	»
réfet de Gex.	545	»	Au porteur R. Y.	500	»
.	250	»	Au porteur 121.	1,000	»
.	250	»	Au porteur 122.	4,000	»
ur D. D.	1,000	»	Au porteur 123.	2,000	»
ur K.	500	»	Osmin Laporte. (Traitement de disponibilité de sous-préfet.).	1,000	»
ur K.	250	»	Au porteur L. T P.	200	»
ur L.	100	»	Le préfet du Cher.	2,390	»
ur R.	1,000	»	Le préfet de la Corrèze.	150	»
ur 108.	8,000	»	Le préfet du Lot.	200	»
ur 109.	10,000	»	Le préfet du Morbihan.	80	»
ur 111.	3,500	»	Bournoz.	150	»
ur 112.	1,100	»	Au porteur C. D. L.	500	»
ur 113.	3,000	»	Au porteur K.	500	»
nts.	1,150	»	Au porteur 124.	4,000	»
.	250	»	Delaire.	1,258	40
ur C. D. L.	500	»	Brindeau (Presse du gouvernement)	6,500	»
ur L. T. P.	200	»	Divers employés.	950	»
ur R.	500	»	Cramatte.	1,000	»
.	200	»	Au porteur 125.	10,000	»
Presse du gouvernement).	6,500	»	Brindeau (Presse du gouvernement).	448	»
.	2,000	»	Au porteur K.	250	»
ur 114.	2,000	»	Au porteur 123.	3,000	»
mployés.	950	»	Divers.	11,225	»
ges.	1,500	»	Au porteur Cardé.	200	»
.	500	»			

L'agent comptable du Ministère de la Guerre.	9,760	86	<i>Id.</i>	590
Au porteur	400	»	Le sous-préfet de Gex.	275
Au porteur 126.	2,100	»	Le sous-préfet de Reims	500
Le commandant supérieur du château de Ham	150	»	Au porteur	2,400
Le commissaire spécial de police à Ham.	324	60	<i>Id.</i>	4,500
Le maire de Calais.	854	20	Au porteur 136	1,250
Le préfet du Cantal.	150	»	Au porteur 138	1,500
Letellier.	200	»	Au porteur 139.	600
Au porteur 127.	1,524	»	Au porteur 140	2,000
Au porteur.	500	»	Divers.	225
Guet	500	»	Divers.	800
Le préfet du Cher.	4,000	»	Cadiot.	200
Le préfet du Rhône.	2,000	»	Au porteur	1,500
Au porteur.	350	»	<i>Id.</i>	500
<i>Id.</i>	500	»	Le préfet du Cher.	3,500
Ducoroy	814	45	Le préfet du Finistère	144
Bothlinghk	500	»	Le préfet de la Haute-Loire.	150
Le caissier de la Préfecture de police.	1,501	15	Le préfet de Tarn-et-Garonne.	100
<i>Id.</i>	1,441	67	Au porteur 141.	1,000
<i>Id.</i>	33	81	Le caissier de la Préfecture de police.	991
Le préfet d'Ille-et-Vilaine.	454	40	Ducoroy.	620
Au porteur.	12,453	»	Cluys aîné.	500
Morthon Lavalette.	100	»	Raynal	100
Au porteur.	3,000	»	Au porteur	500
<i>Id.</i>	1,500	»	<i>Id.</i>	1,210
<i>Id.</i>	2,000	»	Au porteur C. D. L.	500
Divers agents	1,175	»	Au porteur D ^d	1,000
<i>Id.</i>	450	»	Au porteur L.	100
Siméon.	200	»	Au porteur R.	500
Au porteur	500	»	Au porteur R. Y	500
Au porteur 130.	1,500	»	Au porteur 142	4,000
Au porteur 132.	3,000	»	Divers agents	1,115
Au porteur D ^d	1,000	»	Au porteur	150
Au porteur K.	500	»	Au porteur 144.	6,300
<i>Id.</i>	250	»	Au porteur 145.	2,540
Au porteur L.	100	»	Au porteur	500
Au porteur R Re ⁿ	1,335	35	Le caissier de la Préfecture de police.	96
Au porteur Bon Caën.	300	»	Le commissaire de police à Bordeaux.	200
Au porteur C. D. L.	500	»	Brindeau (Presse du gouvernement).	7,000
Au porteur D.	200	»	Au porteur	150
Au porteur 133	4,000	»	<i>Id.</i>	400
Boyer	166	65	Au porteur 145.	1,000
Brindeau (Presse du gouvernement)	7,000	»	Divers employés	925
Au porteur 134.	1,000	»	Divers	11,150
Au porteur 135.	3,000	»	Au porteur K	500
Au porteur.	500	»	Au porteur K	250
Le préfet de l'Hérault.	80	»	Ducorroy.	405
Le préfet de la Moselle.	300	»	Le préfet du Tarn.	1,000
Divers employés	950	»	Au porteur	750
Au porteur L. T. P.	200	»	Le caissier de la Préfecture de police.	1,610
Au porteur R.	500	»	<i>Id.</i>	891
Lépine.	900	»	Le préfet de l'Indre.	1,070
Letellier.	200	»	Le préfet du Morbihan.	60
Divers.	11,150	»	Le préfet du Cher.	4,000
Ducoroy.	814	60	Le préfet du Jura.	50
Au porteur.	3,400	»	Le sous-préfet de Thionville.	1,000
Au porteur 137.	2,000	»	Aimont	200
Au porteur	600	»	Au porteur L. T. P.	»
<i>Id.</i>	200	»	Au porteur 146	»
			Ducoroy.	»

Brindeau (Presse du gouvernement)	7,000	»	Le préfet du Rhône	2,000	»
Le caissier de la Préfecture de police	1,046	67	Le sous-préfet de Gex.	270	»
Le caissier de la Préfecture de police. . . .	458	»	Le commandant du château de Ham	15	»
Ducoroy	1,056	45	Lazare	100	»
Au porteur 14.	1,400	»	Au porteur 30.	1,000	»
Le préfet du Nord	8,000	»	Au porteur 31.	1,500	»
Divers.	11,025	»	Au porteur 32.	1,000	»
Le préfet du Cher	3,500	»	Au porteur 33.	1,000	»
Au porteur 16.	1,000	»	Au porteur 34.	4,000	»
Au porteur.	200	»	Au porteur	12,000	»
Au porteur 17.	2,000	»	Bernard.	100	»
Au porteur 18.	2,000	»	Ducoroy.	1,275	29
Au porteur 19.	1,000	»	Tissot	1,000	»
Le caissier de la Préfecture de police. . . .	991	67	Le caissier de la Préfecture de police. . . .	460	»
Le caissier de la Préfecture de police. . . .	4,500	»	Le caissier de la Préfecture de police	104	»
Bonnissent.	700	»	Le préfet du Cher	3,000	»
De Joncières.	500	»	Le préfet des Deux-Sèvres.	1,000	»
Au porteur	500	»	Le préfet de la Haute-Loire	200	»
Au porteur 20.	3,000	»	Le caissier de la Préfecture de police. . . .	1,056	66
Le préfet du Tarn.	100	»	Le caissier de la Préfecture de police	1,851	65
Ducoroy.	847	65	Au porteur 36.	1,200	»
Lambert	218	45	Au porteur 38.	2,000	»
De Royon.	200	»	Divers.	11,025	»
De Tournefort.	150	»	Divers employés.	995	»
Au porteur	500	»	Cadiot.	200	»
Bessin.	150	»	Le maire de Saint-Jean-de-Paracol.	250	»
Divers employés.	995	»	Le commandant supérieur du château de		
Le caissier de la Préfecture de police. . . .	50	»	Ham	52	»
Damaschino	600	»	Au porteur	420	»
Latourette	1,560	»	Au porteur	1,251	70
Au porteur	240	»	Au porteur	500	»
Au porteur.	2,670	60	Au porteur	650	»
Divers agents	1,180	»	Le préfet de la Manche.	1,000	»
Au porteur C. D. L.	500	»	Au porteur R.	500	»
Au porteur D.	1,000	»	Au porteur Rv.	500	»
Au porteur K.	250	»	Au porteur D.	1,000	»
Au porteur K.	500	»	Au porteur G. B. R.	500	»
Au porteur L.	100	»	Letellier	250	»
Letellier.	200	»	Quatrevaux.	60	»
Au porteur 22.	1,775	»	Au porteur	620	»
Au porteur 25.	1,000	»	Au porteur	500	»
Au porteur 24.	1,000	»	Au porteur 57.	1,000	»
Au porteur 25.	500	»	Au porteur 39.	1,000	»
Au porteur L. T. P.	200	»	Au porteur 40.	600	»
Au porteur.	500	»	Au porteur 42.	1,000	»
Langlois fils	500	»	Divers agents	1,250	»
Le préfet de la Loire.	1,050	»	Le préfet du Calvados.	1,800	»
Au porteur 26.	2,000	»	Le préfet de l'Hérault	750	»
Au porteur 27.	25,000	»	Brindeau (Presse du gouvernement). . . .	7,000	»
Vousgères.	200	»	Au porteur C. D. L.	500	»
Au porteur R.	500	»	Au porteur K.	250	»
Au porteur M.	1,000	»	Au porteur K.	500	»
Au porteur 21.	3,100	»	Au porteur L. T. P.	200	»
Courbée.	200	»	Au porteur 43.	1,000	»
Au porteur	100	»	Au porteur 44.	1,000	»
Au porteur 28.	4,000	»	Delaire	1,847	55
Au porteur 29.	1,250	»	Jeannin	125	»
Le préfet d'Indre-et-Loire	43	83	Bothlingk.	350	»
Brindeau (Presse du gouvernement)	7,000	»	Ducoroy.	1,571	65
Le caissier de la Préfecture de police. . . .	156	»	Au porteur	600	»

ur 45.	2,500	»	Au porteur	1,000	»
ur 46.	4,000	»	Au porteur	500	»
.	50	»	Au porteur 51.	2,500	»
du Morbihan.	120	»	Au porteur	300	»
ur 46.	500	»	Bertin.	300	»
ur.	350	»	Grimont	100	»
(lorace).	100	»	Au porteur	300	»
ployés.	975	»	Au porteur	300	»
ur 48	1,000	»	Au porteur	150	»
omptable du Ministère de la Guerre.	8,587	»	Au porteur	1,000	»
de la Haute-Garonne.	3,000	»	Au porteur	1,000	»
du Cher.	3,000	»	Au porteur	2,558	»
de la Lozère.	200	»	Au porteur 47	1,250	»
ssaire de police à Bordeaux. . . .	200	»	Au porteur 49	3,000	»

(La fin au prochain numéro.)

MÉLANGES.

III.

Prise de possession des îles O-Tahiti.

Document qu'on va lire est particulièrement curieux. Il prouve que M. du Petit-Thouars avait réellement sans instructions en prenant possession des États de la reine Pounaré, et que son désaveu, qu'il fût mal entendu, n'était pas du moins une lâche contradiction de la part du Cabinet du 29 octobre, ni une à laquelle l'amiral n'eût pu se prêter sans compromettre la considération dont il jouissait.]

LE MARÉCHAL DUC DE DALMATIE,
PRÉSIDENT DU CONSEIL.

Paris, 8 mars 1843.

Monsieur le Maréchal,

Une communication étrange que je reçois comment par un négociant qui promet de la tenir jusqu'à nouvel ordre. Je ne l'ai reçue d'autre source et je n'ai nul moyen de l'expliquer. Le Petit-Thouars aurait tout à fait pris l'initiative décidée.

Je vous prie, Monsieur le Maréchal, l'hommage haute et respectueuse considération.

B^{on} ROUSSIN.

A M. CHAUCHEPRAT.

Monsieur,

Je vous prie de m'adresser, à l'instant, par voie de Lima et de Londres,

des lettres de Valparaiso, 30 octobre, et Lima, 14 novembre. Elles contiennent des nouvelles fort importantes et que M. le Ministre de la Marine sera probablement content, sinon d'apprendre, du moins de savoir.

L'amiral du Petit-Thouars était arrivé le 29 octobre des îles Marquises; outre ces îles, il avait pris possession des îles O-Tahiti. Il paraît avoir été entraîné à cette mesure par l'avis qu'il avait reçu que d'autres devaient s'en emparer.

L'amiral du Petit-Thouars préparait de nombreuses dépêches pour le Gouvernement, et elles ont dû partir par le navire *le Vicomte de Chateaubriand*.

Ma correspondance de Lima, qui m'est parvenue par Panama, a devancé ce navire.

Je comprends toute l'importance de la nouvelle que je vous transmets; et, si nul autre que moi ne l'a reçue, vous pouvez assurer M. l'amiral Roussin que je ne la communiquerai à nulle autre personne qu'à vous.

Recevez, etc., etc.

ROUX DE CLAUSEY.

A S. M. LA REINE DES FRANÇAIS.

Gotha, le 5 mai 1838.

Ma très-chère mère,

Nous sommes à la veille de notre départ ; demain, à huit heures, nous nous mettons en route. Marie se porte parfaitement ; le médecin a été aujourd'hui la voir, et il a dit que la route ne pouvait faire aucun mal. Ce qui est fort heureux, c'est que le temps est, depuis plusieurs jours, très-doux : cela facilitera beaucoup le long voyage que nous avons à faire. Votre Majesté peut être persuadée que je mettrai tous les soins possibles à ce que Marie ne se fatigue pas. Nos journées

de route ne sont pas très-longues, et j'espère que Marie continuera à se porter aussi bien qu'à présent. Ma sœur et mon frère, le duc et tout le monde ici regrettent le départ de Marie : elle emporte avec elle l'amour et les regrets de tous.

Je crois que cette lettre sera la dernière que j'aie le bonheur d'adresser à Votre Majesté ; cependant elle me permettra de lui écrire quelques mots de Munich et de Bade pour lui donner des nouvelles de Marie et de notre voyage. Je prie Votre Majesté de me mettre aux pieds du Roi et de toute la famille royale, et de croire avec lesquels j'ai l'honneur d'être, de Votre Majesté, le plus humble serviteur et fils.

ALEXANDRE DE WURTEMBERG.

Lettre du général de Bréa.

[La lettre qu'on va lire a été écrite par le brave général de Bréa, une heure à peine avant qu'il tombât sous les coups des meurtriers. Ce noble soldat, auquel un commandement avait été confié la veille, se montre dans cette lettre, plein de reconnaissance, de bonheur, d'expansion. Dans ces dispositions, son cœur n'était accessible qu'à la confiance et aux sentiments généreux ; il a cru avoir devant lui des frères égarés ; il s'est lié à eux : c'étaient des assassins.

Cette pièce est la seule d'une date postérieure à la révolution de Février, que nous ayons publiée. L'exception nous sera pardonnée aisément.]

A MONSIEUR LE GÉNÉRAL DE DIVISION,
CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF.

Paris, le 25 juin 1848.

Mon général,

Quand cette lettre vous sera remise, votre autorité sera reconnue dans tout mon arrondissement : nous serons maîtres du quartier, et nous occuperons les barrières de Fontainebleau, d'Arcueil et d'Enfer.

Si des barricades doivent encore être enlevées, elles le seront, n'en doutez pas, aux cris mille fois répétés de *Vive la République ! Vive le général Cavaignac !*

Je vous remercie, mon général, de m'avoir mis ainsi à même de remplir vos intentions, en m'en facilitant les moyens.

Hier, vous avez été proclamé chef du Pouvoir exécutif ; hier, vous m'avez enfin fourni l'occasion de me faire connaître de vous : c'était le jour de ma fête ; qu'on dise encore que je n'ai pas de chance !

Agrérez, mon général, l'hommage de mon respect et de mon entier dévouement.

Le général de brigade,

B^{te} DE BRÉA.

P. S. — Vous trouverez ci-joint les dispositions que j'ai prises : je désire qu'elles aient votre assentiment. Dans tous les cas, je me conformerai exactement et ponctuellement aux ordres qu'il vous plaira de me faire donner.

G^{al} B^{te} DE BRÉA.

AVIS. — La trente-et-unième livraison clora la publication de la *Revue rétrospective*. Outre la matière ordinaire, elle contiendra titre, faux-titre, table des matières et couverture pour le volume.

REVUE RÉTROSPECTIVE

N. 31.

ON NE REÇOIT PAS D'ABONNEMENT. — CHAQUE NUMÉRO SE VEND SÉPARÉMENT. — PRIX : 50 CENT.

En payant six livraisons d'avance, on les recevra à domicile.

Paris. — PAULIN, éditeur, rue Richelieu, 60.

LETTRE DU PRINCE DE JOINVILLE AU DUC DE NEMOURS.

I.

[L'original de la lettre qu'on va lire a été enlevé, aux Tuileries, du cabinet de M. le duc de Nemours, par un homme sur lequel la saisie en a été opérée depuis, et qui a été condamné pour détournement de papiers et d'objets de prix. Le document est au parquet de M. le procureur général.]

Un journal, qui s'imprime à Alger, a publié cette lettre sur une copie inexacte et incomplète. Plusieurs journaux de Paris l'ont reproduite d'après lui, c'est-à-dire avec les mêmes inexactitudes et les mêmes suppressions. Nous la donnons complète aujourd'hui.

Quelques explications sont indispensables. La lettre, dans le texte qu'on a déjà lu, commençait par : *Mon cher bon*, cela se comprenait aisément, mais cela était inexact. Elle commence réellement par ces mots : *Mon cher TAN*. *Tan* est le surnom donné, dans l'intimité de la famille, au duc de Nemours, comme *Hadji* était celui du prince de Joinville. Nous devons ajouter, pour l'intelligence d'un des alinéa retranchés dans la première copie, et que nous rétablissons ici, que *le Cuisire* est le sobriquet que les princes avaient donné à M. Guérard, leur professeur de mathématiques.

Il y a, dans le *post-scriptum*, un mot souligné, que nous avons reproduit exactement, sans le comprendre.]

Le Souverain, à Spezzia, 7 novembre 1847.

Mon cher Tan,

Je t'écris un mot, parce que je suis troublé par tous les événements que je vois s'accumuler de tous côtés. **Il commence à m'alarmer sérieusement**; et, dans ces moments-là, on aime à causer avec ceux en qui on a

confiance. La mort de Bresson m'a *funesté*, et je pense qu'elle t'a fait le même effet. Je laisse de côté le triste effet produit à Naples, où les lois sur le suicide sont si sévères; ce qui me touche, c'est la recherche des causes qui ont pu amener ce malheur. Bresson n'était pas malade : il a exécuté son plan avec le sang-froid d'un homme résolu. J'ai reçu des lettres de Naples, de Montessuy, et d'autres, qui ne me laissent guère de

doute. Il était ulcéré contre le Père. Il avait tenu à Florence d'étranges propos sur lui : le roi est inflexible, il n'écoute plus aucun avis ; il faut que sa volonté l'emporte sur tout, etc., etc. On ne manquera pas de répéter tout cela, et on relèvera, ce que je regarde comme notre grand danger, l'action que le Père exerce sur tout, cette action si inflexible, que lorsqu'un homme d'État, compromis avec nous, ne peut la vaincre, il n'a plus d'autre ressource que le suicide. Il me paraît difficile que cette année, à la Chambre, le débat ne vienne pas sur cette situation anormale, qui a effacé la fiction constitutionnelle, et a mis le Roi en cause sur toutes les questions. Il n'y a plus de ministres, leur responsabilité est nulle, tout remonte au Roi. Le Roi est arrivé à un âge auquel on n'accepte plus les observations : il est habitué à gouverner, il aime à montrer que c'est lui qui gouverne ; son immense expérience, son courage, et toutes ses grandes qualités, font qu'il affronte le danger audacieusement ; mais le danger n'en existe pas moins. On relèvera, je le crois, cette année plus que jamais, cette fausse position : on dira que le gouvernement constitutionnel est particulièrement établi pour éviter ces alternatives de rois trop jeunes ou trop vieux, pour calmer ce que les souverains ont de trop ardent, ou suppléer à ce qui leur manque. Dans le cas actuel, nous aurions besoin des deux choses ; mais ces deux choses nous manquent.

Notre situation n'est pas bonne. A l'intérieur, l'état de nos finances, après dix-sept ans de paix, n'est pas brillant. A l'extérieur, où nous aurions pu chercher quelques-unes de ces satisfactions d'amour-propre si chères à notre pays, et avec lesquelles on détourne son attention de maux plus sérieux, nous ne brillons pas non plus.

L'éveillement de Palmerston, en éveillant les défiances passionnées du Roi, nous a fait faire la campagne espagnole, et nous a revêtus d'une déplorable réputation de mauvaise foi. Séparés de l'Angleterre au moment où les affaires d'Italie arrivaient, nous n'avons pas pu y prendre une part active, qui aurait séduit notre pays et été d'accord avec des principes que nous ne pouvons abandonner ; car c'est par eux que nous sommes. Nous n'avons pas osé nous tourner contre l'Autriche, de peur de voir l'Angleterre reconstituer immédiatement contre nous une nouvelle sainte-alliance. Nous arrivons devant les Chambres avec une détestable situation intérieure ; et, à l'extérieur, une situation qui n'est pas meilleure. Tout cela est l'œuvre du Roi seul, le résultat de la vieillesse d'un Roi qui veut gouverner, mais à qui les forces manquent pour prendre une résolution virile.

Le pis est que je ne vois pas de remède. Chez nous, que faire et que dire, lorsqu'on montrera notre mauvaise situation pécuniaire ? Au dehors, que faire pour relever notre situation, et suivre une ligne de conduite

qui soit du goût de notre pays ? Ce n'est certes pas en faisant en Suisse une intervention austro-française, qui serait pour nous ce que la campagne de 1823 a été pour la Restauration. J'avais espéré que l'Italie pourrait nous fournir ce dérivatif, ce révulsif, dont nous avons tant besoin ; mais il est trop tard, la bataille est perdue ici. Nous n'y pouvons rien sans le concours des Anglais ; et, chaque jour, en leur faisant gagner du terrain, nous rejette forcément dans le camp opposé. Nous ne pouvons plus maintenant faire autre chose ici que nous en aller, parce que, en restant, nous serions forcément conduits à faire cause commune avec le parti rétrograde ; ce qui serait, en France, d'un effet désastreux. Ces malheureux mariages espagnols ! nous n'avons pas encore épuisé le réservoir d'amertume qu'ils contiennent.

Je me résume : En France, les finances délabrées ; au dehors, placés entre une amende honorable à Palmerston au sujet de l'Espagne, ou cause commune avec l'Autriche pour faire le gendarme en Suisse, et lutter en Italie contre nos principes et nos alliés naturels. Tout cela rapporté au Roi, au Roi seul, qui a faussé nos institutions constitutionnelles. Je trouve tout cela très-sérieux, parce que je crains que les questions de ministre et de portefeuille ne soient laissées de côté, et c'est un grave danger, quand, en face d'une mauvaise situation, une assemblée populaire se met à discuter des questions de principes. Si encore on pouvait trouver quelque événement, quelque affaire à conduire vivement, et qui pût, par son succès, rallier un peu notre monde, il y aurait encore des chances de gagner la bataille ; mais je ne vois rien.

Tu me pardonneras cette épître ; mais nous avons besoin de nous sentir les coudes. Tu me pardonneras ce que je dis du Père ; c'est à toi seul que je le dis. Tu connais mon respect et mon affection pour lui ; mais il m'est impossible de ne pas regarder dans l'avenir, et il m'effraye un peu.

Pour ce qui est de moi, je m'ennuie mortellement ici, où je n'ai rien à faire qu'à avaler des désagréments. Je soupire après le retour.

J'espère que ta santé est meilleure et que tu t'amuses un peu à Paris. Je voudrais bien y être avec toi ; car j'ai bien assez de mon eau salée pour le moment. — Que devient le *Cuistre* ? J'attends avec impatience le numéro du *Journal des Chasseurs* de novembre pour avoir de ses nouvelles.

Sur ce, mille amitiés à Vic (1), et tout à toi.

F. V'O.

Dieu nous préserve d'un voyage en Espagne des *Piah*. Les mariages espagnols sont mon cauchemar.

(1) Madame la duchesse de Nemours, Victoire de Cobourg.

FONDS SECRETS (1).

II.

SUITE DE L'EXERCICE 1844. — DU 1^{er} JANVIER 1844 AU 15 MAI 1845.

M. DUCHATEL, MINISTRE.

PARTIES PRENANTES (suite).				
			Au porteur Dd.	1,000
			Gallot.	250 »
la Préfecture de police.	156	»	Au porteur 56.	1,700 »
.....	1,000	»	Au porteur 57	2,000 »
.....	75	»	Au porteur 58	1,000 »
.....	1,204	59	Au porteur.	500 »
.....	1,101	67	Au porteur	500 »
t de Gex.	513	»	Au porteur.	500 »
arn.	200	»	Ducoroy.	1,110 93
.....	500	»	Gaubert.	600 »
.....	500	»	Brindeau (Presse du gouvernement).	7,000 »
.....	150	»	Au porteur K.	500 »
Basses-Alpes.	20	»	Au porteur K.	250 »
Pyrénées-Orientales	50	»	Au porteur L. T. P.	200 »
Seine-et-Oise	100	»	Au porteur 55	2,000 »
.....	11,100	»	Au porteur 59	2,000 »
.....	150	»	Au porteur 60	1,000 »
.....	150	»	Au porteur	200 »
.....	1,466	57	Le préfet d'Indre-et-Loire	199 45
.....	1,200	»	Le préfet de l'Isère.	150 »
.....	200	»	Au porteur	300 »
ène).	750	»	Au porteur R.	500 »
i. D. L	500	»	Lombard	300 »

précédemment, pour les *Fonds secrets* du ministère, pages 417, 439, 451 et 469.

faits complémentaires que nous publions aujourd'hui ont porté le nom de M. Sainte-Beuve. On n'a qu'une correspondance insérée dans le *Journal* et dans le *Constitutionnel* a révélé qu'un officieux, l'intérêt qui s'attache naturellement au caractère de M. Sainte-Beuve, l'avait représenté à M. Duchatel, étant dans le besoin, et avait obtenu de ce ministre, sur ces fonds, des secours pour l'académicien, sur ces fonds, qui sont demeurés, en effet, très-secrets. Sainte-Beuve; car l'officieux, lui épargnant toute même toute reconnaissance, ne lui en dit jamais pour lui et garda l'argent.

Cerfberr (E.), on trouvera encore dans ces états les précédents, le nom de *Cerfberr* sans initiale pour des allocations de 100 fr. chacune. M. Ferrier nous écrit qu'il est attaché depuis bien des années au ministère de l'Intérieur, en qualité de sous-secrétaire faisant fonctions de rédacteur, à l'administration départementale. C'est par suite

de l'insuffisance du crédit accordé pour ce service, qu'il était payé sur les fonds secrets d'un traitement de 1,200 fr.

M. Mallac, ancien chef du cabinet du ministre de l'Intérieur, sous les ministères des 6 septembre 1836, 12 mai 1839 et 29 octobre 1840, nous écrit pour nous faire remarquer que les 335 fr. 55 c. mensuels pour lesquels il est porté sur ces états jusqu'à l'époque où il fut nommé préfet, étaient une indemnité accordée au chef du cabinet pour une voiture consacrée au service, et que cette même allocation figure au compte de ses prédécesseurs comme à celui de ses successeurs. Notre avis préliminaire avait d'avance garanti les lecteurs contre la confusion que redoute M. Mallac, dont les services n'ont jamais été occultes, pas plus que sa fidélité au malheur.

M. Moreau Christophe nous écrit, de son côté, que les fonds pour lesquels il se trouve sur ces mêmes états sont des subventions pour un journal qu'il a publié, intitulé: *le Travail, journal des intérêts moraux et matériels des classes ouvrières*, et pour des voyages entrepris en Angleterre, en Écosse, en Suisse, en Belgique et en Allemagne, en vue d'étudier le système pénitentiaire.

Divers employés	450	»	Le préfet de la Somme	1
Moirand	100	»	Sacreste	1
Sainte-Beuve	100	»	De L'Hopital	1
Divers employés	975	»	Chazal	1
Le commissaire de police près les résidences royales	1,000	»	Le caissier de la Préfecture de police	1
Le préfet du Cher	4,000	»	<i>Idem.</i>	1
Le préfet de l'Allier	50	»	Le caissier du Ministère de la Marine	1,2
Divers	10,888	30	Au porteur	6
Au porteur 54	2,000	»	Divers agents	1,2
Au porteur C. D. L.	500	»	Le préfet de l'Hérault	1,50
Le caissier de la Préfecture de police	1,146	67	Au porteur C. D. L.	50
<i>Id.</i>	1,396	47	Au porteur D ^d	1,00
Le préfet de la Dordogne	200	»	Au porteur G. D. L.	500
Le caissier de la Préfecture de police	445	50	Au porteur K.	500
<i>Idem.</i>	100	»	Au porteur K.	250
Cavé	574	85	Au porteur R.	500
Au porteur 61	1,500	»	Letellier	100
Divers agents	1,285	»	Jeannin	125
Cadiot	150	»	Au porteur L. T. P.	200
Letellier	100	»	Delaire	1,899
Larcher	200	»	Brindeau (Presse du gouvernement)	7,000
Au porteur	2,000	»	Le préfet de la Vienne	150
Au porteur D ^s	1,000	»	Au porteur	200
Au porteur G. D. L.	500	»	Au porteur	500
Au porteur K	500	»	Cadiot	150
Au porteur K	250	»	Ducoroy	698
Au porteur R ^y	500	»	Au porteur 68	5,000
Au porteur R	500	»	Au porteur 69	1,500
Au porteur	800	»	Au porteur 71	1,000
Au porteur 62	8,000	»	Au porteur	100
Au porteur C. D. L.	500	»	Le préfet du Cher	5,500
Ruinet et Willemet	200	»	L'agent comptable du Ministère de la Guerre	8,627
Brindeau	7,000	»	Au porteur 70	4,000
Le préfet du Loiret	1,108	»	Au porteur	500
Le préfet de Maine-et-Loire	560	»	Au porteur	300
Au porteur L. T. P.	200	»	Au porteur 72	4,000
Au porteur	140	»	Au porteur 75	1,500
Au porteur	500	»	Au porteur 74	2,500
Au porteur	1,000	»	Au porteur 75	2,000
Au porteur	300	»	Au porteur 76	2,000
Le préfet des Hautes-Pyrénées	600	»	Voungère	150
L'agent comptable de l'administrat. des Postes	5,500	»	Divers employés	975
Au porteur	500	»	Divers	10,554
Au porteur 65	2,500	»	L'agent comptable de l'admin. des Postes	8
Au porteur 64	500	»	<i>Id.</i>	12
Divers	10,358	50	<i>Id.</i>	7
Au porteur	1,150	90	<i>Id.</i>	28
Bothlingk	300	»	Le caissier de la Préfecture de police	1,54
Bournoz	150	»	<i>Id.</i>	88
Au porteur 63	1,000	»	<i>Id.</i>	50
Au porteur	1,000	»	<i>Id.</i>	5
Divers employés	975	»	Saladini	10
J. Thierry	200	»	Au porteur 77	80
Au porteur 66	1,000	»	Au porteur	20
Au porteur 67	2,000	»	Au porteur	1,78
Ducoroy	888	55	Le préfet de l'Aude	5
Le préfet de l'Allier	500	»	Le préfet d'Indre-et-Loire	19
Le préfet du Cher	4,000	»	Divers agents	1,37
Le préfet du Rhône	2,000	»	Au porteur 78	1,00
			Au porteur 79	5,06

	300	»	Au porteur	340	»
D. L.	500	»	Au porteur	200	»
d.	1,000	»	Brindeau (Presse du gouvernement).	7,000	»
D. L.	500	»	Le préfet de la Haute-Saône	40	»
.	500	»	Le préfet du Tarn	600	»
.	250	»	Davanne.	100	»
.	500	»	Trouchon	1,865	»
.	500	»	Paris.	100	»
.	100	»	Le préfet des Basses-Pyrénées	6,000	»
se du gouvernement.)	7,000	»	Au porteur.	1,000	»
.	150	»	Divers employés	1,016	66
mpressions)	1,008	»	Au porteur	500	»
.	100	»	Au porteur 91.	2,000	»
.	350	»	Larrard.	100	»
.	2,100	»	Au porteur 93.	1,000	»
.	1,124	»	Au porteur 94.	3,000	»
.	150	»	Au porteur 95.	1,000	»
.	369	»	Au porteur.	4,000	»
2.	1,500	»	Maurice (Charles).	2,000	»
.	4,000	»	Le préfet de l'Aube	25	»
.	4,000	»	Le préfet du Cher.	3,500	»
T. P.	200	»	Le préfet de la Loire-Inférieure	45	»
.	450	»	Divers	10,400	»
.	2,500	»	Au porteur.	550	»
.	6,000	»	Letellier.	100	»
.	200	»	Lemesle	500	»
.	250	»	Au porteur 96.	5,000	»
la Préfecture de police.	4,180	»	Le commissaire spécial de police à Ham.	200	»
.	6,424	06	Le commissaire de police à Amiens	500	»
Loiret.	505	»	Ducoroy	448	10
.	10,275	»	Au porteur 97.	2,500	»
.	543	30	Le préfet de Maine-et-Loire.	120	»
Cher.	4,000	»	Au porteur 98.	2,000	»
rés.	1,016	66	Le concierge de la prison de Saint-Cloud.	150	»
.	1,950	»	Le caissier de la Préfecture de police.	991	66
7.	600	»	<i>Id.</i>	1,047	50
.	100	»	Cerfherr.	100	»
a Vienne.	28	»	Au porteur 100.	500	»
Pyrénées-Orientales.	480	»	Au porteur 101.	1,000	»
.	150	»	Au porteur 102.	2,000	»
la Préfecture de police.	250	»	Au porteur	650	»
.	991	67	Au porteur	500	»
.	1,500	»	Au porteur 103.	1,000	»
.	300	»	Au porteur	1,500	»
.	100	»	Au porteur 99	1,000	»
.	300	»	Au porteur	4,000	»
.	1,000	»	Divers agents.	1,425	»
.	1,285	»	Jeannin	125	»
.	600	»	Letellier.	100	»
D. L.	500	»	Saladini	100	»
de L.	500	»	Au porteur C. D. L.	500	»
.	250	»	Au porteur D ^d	1,000	»
.	500	»	Au porteur D ^d	500	»
8.	1,500	»	Au porteur G. D. L.	500	»
.	300	»	Au porteur K.	500	»
id.	1,000	»	Au porteur K.	250	»
T. P.	200	»	Au porteur R ^v	500	»
.	500	»	Au porteur 106	1,500	»
9.	2,000	»	Au porteur 107	5,150	»
0.	1,500	»	Brindeau.	7,000	»

Les maires des VIII ^e , X ^e et XII ^e arrondis.	300	»	3 ordonnances.	225
Au porteur 120	2,000	»	4 huissiers.	800
Alissan de Chazet	575	»	Divers agents.	1,375
Delaire.	1,594	75	Au porteur D ⁴	1,000
Au porteur 108	4,000	»	Au porteur G. D. L.	500
Le préfet de l'Aude	100	»	Au porteur K.	500
Le préfet du Cher.	1,440	»	Au porteur K.	250
Le préfet du Rhône.	2,000	»	Au porteur R.	500
Thomas Baptiste.	1,672	20	Au porteur	2,500
Gerbod.	2,184	95	Au porteur 133.	1,000
Ducoroy.	598	»	Au porteur 154.	2,000
Au porteur 121	1,500	»	Au porteur 135.	1,500
Le commissaire de police près les résidences royales	1,000	»	Au porteur 137	3,000
Au porteur 122.	1,000	»	Au porteur 158.	5,000
Au porteur 123	3,000	»	Au porteur	120
Au porteur 124	6,260	»	Nicolle	100
Au porteur	2,800	»	Letellier.	200
Au porteur.	500	»	Au porteur C. D. L.	500
L'agent comptable au Ministère de la Guerre.	8,628	»	Au porteur 136.	1,000
Au porteur L. T. P.	200	»	Au porteur 139.	1,000
Au porteur 126	1,000	»	Au porteur 141	2,500
Au porteur R.	500	»	Le commandant supérieur du château de Ham.	150
Au porteur M.	1,000	»	Divers agents.	450
Au porteur 127.	1,000	»	Brindeau (Presse du gouvernement)	7,000
Le préfet d'Ille-et-Vilaine.	569	70	Au porteur 140.	4,000
Le préfet de la Moselle.	500	»	Au porteur.	1,200
Le préfet de Seine-et-Oise.	145	25	Aimont	200
Le maire de Calais	956	96	Divers	10,150
Le commissaire de police à Ham.	546	80	Au porteur	500
Lefrançois.	100	»	Au porteur.	500
Le sous-préfet d'Oléron	500	»	Ducoroy.	770
Le préfet de Lot-et-Garonne.	566	»	Ducoroy.	1,108
Nickées	111	»	Robert.	100
Cerfberr.	100	»	Le commissaire de police de Senlis.	450
Le caissier de la Préfecture de police.	53	»	Cerfberr.	100
Id.	991	67	An porteur 143	200
Davanne.	100	»	Le commissaire de police de Saint-Brieuc.	300
Au porteur 128.	4,000	»	Au porteur L. T. P.	200
Au porteur 129.	2,000	»	Au porteur 143.	1,000
Bedoch	5,000	»	Au porteur 146.	2,000
Le préfet du Cher.	4,000	»	Au porteur	200
Le préfet de l'Isère.	100	»	Au porteur.	200
Au porteur.	11,255	»	Au porteur.	150
Divers.	10,475	»	Au porteur.	500
Divers employés	1,016	66	Au porteur 144	1,000
Cavé.	591	40	Pernot.	200
Drevet.	100	»	Le commissaire de police à Vannes.	500
Au porteur	1,500	»	Davanne	100
Au porteur	5,000	»	Lagravère	100
Au porteur.	5,000	»	Le préfet de la Corse.	150
Au porteur	1,591	05	Le préfet d'Indre-et-Loire	200
Au porteur.	150	»	Au porteur	782
Le caissier de la Préfecture de police.	104	60	Au porteur	500
Le préfet du Morbihan.	400	»	Le caissier de la Préfecture de police.	1,191
Saladini	100	»	Rochefort.	100
Le caissier de la Préfecture de police.	116	88	Le préfet des Bouches-du-Rhône.	na
Id.	51	66	Le préfet du Cher	
Au porteur	2,550	»	Au porteur 147	
Au porteur.	4,000	»	Au porteur 148	

500 »	Au porteur 170.	3,000 »
réfecture de police. 586 90	Au porteur 180.	1,060 »
1,375 »	Le caissier de la Préfecture de police.	1,091 66
L. 500 »	Davanne.	100 »
1,000 »	Divers employés.	991 66
L. 500 »	Divers employés.	1,031 66
500 »	Gastaldi (Achille)	100 »
250 »	Lombard	500 »
500 »	Au porteur	500 »
500 »	Au porteur 171.	1,500 »
200 »	Au porteur	355 75
300 »	Au porteur	2,260 50
1,000 »	Le préfet d'Indre-et-Loire.	200 »
P. 200 »	Le préfet de l'Aube	500 »
300 »	Le préfet de Seine-et-Oise.	150 »
et-Oise. 1,000 »	Divers agents	1,375 »
et-Oise. 1,000 »	Jeannin	125 »
1,000 »	Delaporte.	100 »
1,000 »	Letellier.	200 »
1,000 »	De Montigny.	358 35
1,000 »	Au porteur C. D. L.	500 »
1,700 »	Au porteur D ^d	1,000 »
1,000 »	Au porteur G. D. L.	500 »
ager 7,000 »	Au porteur K.	500 »
10,150 »	Au porteur K.	250 »
200 »	Au porteur R.	500 »
200 »	Au porteur.	3,000 »
100 »	Au porteur 182.	3,000 »
100 »	Saladini.	100 »
100 »	Au porteur 185.	1,500 »
500 »	Au porteur 184.	3,000 »
5,000 »	Le préfet du Tarn.	1,500 »
1,000 »	Le préfet du Morbihan.	500 »
1,500 »	Brindeau (Presse du gouvernement).	7,000 »
is. 2,000 »	Delaire.	2,002 »
3,000 »	Au porteur 185.	5,000 »
1,223 »	Au porteur	200 »
788 »	Ducoroy.	1,154 55
3,000 »	Au porteur.	857 05
125 »	Au porteur	65 »
770 »		
1,000 »		
	TOTAL.	<u>972,428 »</u>

EXERCICE 1845. — DU 1^{er} JANVIER 1845 AU 3 AVRIL 1846.

M. DUCHATEL, MINISTRE.

olice de la Préfecture de police.	270,000 »
olice des fonctionnaires publics dans les départements.	192,362 »
olice militaire et de la police judiciaire.	77,000 »
ou indemnités pour services secrets ou particuliers.	422,693 30
traordinaires et imprévues pour le maintien de l'ordre public.	969,944 70
	<u>1,932,000 »</u>

PARTIES PRENANTES.				
Au porteur L. T. P.	200	»	Au porteur 198.	1,000
Au porteur 187.	2,000	»	Brindeau (Presse du gouvernement).	7,000
Au porteur.	700	»	Au porteur 1.	2,000
Id.	500	»	Le préfet d'Indre-et-Loire.	200
Au porteur 186.	1,000	»	Divers employés	961
Au porteur 190 bis.	1,000	»	Au porteur 199.	5,500
Au porteur 190.	2,500	»	Au porteur 2.	5,000
Au porteur 189.	2,000	»	Au porteur 2 bis.	7,500
Au porteur.	500	»	Au porteur 4.	2,200
Id.	500	»	Au porteur.	500
Au porteur 188.	5,000	»	Id.	800
Au porteur 191.	3,052	50	Bonnissent.	700
Au porteur 192.	1,500	»	Deux commissaires de police à Toulouse.	800
Au porteur 193.	2,500	»	Le sous-préfet de Boulogne.	500
Au porteur 194.	2,000	»	Divers.	10,150
Au porteur 195.	5,000	»	Au porteur.	525
Au porteur 196.	1,000	»	Au porteur L. T. P.	200
L'agent comptable du Ministère de la Guerre.	8,599	26	Au porteur.	1,000
Divers.	10,225	»	Ducoroy	643
Divers employés	1,014	66	Id.	842
Azais.	200	»	Le maire d'Angers.	660
Le commissaire de police à Annonay.	200	»	Le sous-préfet de Florac.	500
Le commissaire de police à Auch.	120	»	Boniface.	100
Nyckées, etc.	2,925	»	Desse	100
Dumontier.	81	»	Au porteur 5.	1,500
Le préfet du Cher.	5,000	»	Au porteur K.	250
Chauvin.	150	»	Au porteur.	500
Villars.	100	»	Le préfet du Cher.	5,500
Au porteur 197.	2,000	»	Le sous-préfet de Gex.	581
Id.	500	»	Le caissier de la Préfecture de police.	1,246
Ducrot.	50	»	Id.	246
Au porteur.	250	»	Le commissaire de police à Bourbon-	
Id.	400	»	Vendée	290
Id.	400	»	Au porteur.	500
Le caissier de la Préfecture de police.	1,211	67	Id.	5,031
Id.	467	»	Id.	5,589
Davanne.	100	»	Id.	500
Le préfet de l'Isère.	50	»	Id.	500
Le préfet du Morbihan.	40	»	Id.	200
Au porteur.	500	»	Au porteur C.	1,000
Chabert et Meurice.	5,494	52	Davy.	1,200
Bournoz.	150	»	Au porteur 7.	1,425
Le caissier de la Préfecture de police.	2,597	49	Divers agents.	200
Saladini.	100	»	Letellier.	500
Boncour (inspecteur des établissements de			Au porteur C. D. L.	1,000
bienfaisance).	1,000	»	Au porteur D ^d	500
Divers agents	1,375	»	Au porteur G. D. L.	500
De Montigny.	250	»	Au porteur K.	250
Letellier.	200	»	Au porteur K.	2,000
Au porteur C. D. L.	500	»	Au porteur 8.	50
An porteur D.	1,000	»	Au porteur.	7,000
Au porteur G. D. L.	500	»	Brindeau.	1,200
Au porteur K.	500	»	Au porteur 9.	1,000
Au porteur R.	500	»	Au porteur 10.	1,000
Au porteur R. Y.	500	»	Au porteur.	1,000
Au porteur.	100	»	Au porteur 11.	1,000
Id.	500	»	Bothlingk.	2,000
			Au porteur 13.	1,000
			Au porteur 13 bis.	200
			Le préfet d'Indre-et-Loire.	200

employés	961	66	Delaire	1,731	40
igney	250	»	Au porteur L. T. P.	200	»
ur R	500	»	Au porteur 21.	2,000	»
ur 14.	2,000	»	Au porteur 22.	500	»
ur 16.	1,000	»	Au porteur 34.	1,000	»
ur L. T. P	200	»	Au porteur.	650	»
.	10,150	»	Id	500	»
ur 8.	1,000	»	Au porteur	1,000	»
.	100	»	Le préfet du Calvados.	100	»
.	100	»	Le préfet de la Haute-Marne.	151	»
.	1,197	70	Le commissaire de police de Saint Germain.	200	»
ur 15.	5,000	»	Le commissaire de police à Lodève.	590	»
des Landes.	300	»	Labrière.	100	»
Cher.	3,000	»	Au porteur R.	500	»
ur	500	»	Le préfet du Cher.	4,000	»
.	387	45	Le préfet des Pyrénées-Orientales.	60	»
.	500	»	Divers.	10,291	65
.	400	»	Divers employés.	986	66
ur 17.	1,000	»	Au porteur	400	»
ur 18.	2,000	»	Au porteur X.	5,000	»
ur 19.	1,000	»	Cavé.	505	25
t de Folleville.	100	»	Laumier	500	»
la Haute-Loire.	200	»	Bothlingk	350	»
de la Préfecture de police.	1,346	66	Le commiss. de pol. près les résidences roy.	1,000	»
.	1,850	74	Le caissier de la Préfecture de police.	75	»
.	2,500	»	Id.	1,156	67
.	100	»	Id.	1,531	95
.	150	»	Vulpian.	100	»
.	100	»	Au porteur	150	»
ur 20.	500	»	Divers agents.	1,425	»
ur.	160	»	Letellier.	200	»
ur.	500	»	Ducrot	100	»
.	200	»	Au porteur C. D. L.	500	»
.	250	»	Au porteur D ^d	1,000	»
ents.	1,425	»	Au porteur G. D. L.	500	»
.	125	»	Au porteur K	500	»
.	200	»	Au porteur 35.	5,000	»
ur C. D. L.	500	»	Brindeau (Presse du gouvernement)	7,000	»
ur D ^d	1,000	»	Texier	2,000	»
ur G. D. L.	500	»	Le préfet d'Ille-et-Vilaine	100	»
ur K	500	»	Zoubre	312	»
ur K.	250	»	Id.	312	»
ur R. Y.	500	»	Au porteur L. T. P.	200	»
.	500	»	Larcher.	100	»
.	500	»	Villemet et Ruinet	200	»
.	2,000	»	Au porteur R.	500	»
ur 24.	2,000	»	Id.	500	»
ur 25.	500	»	Au porteur 37.	1,500	»
ur 29.	5,000	»	Berlion	1,000	»
.	1,565	70	Thomas Baptiste.	1,598	»
ur 26.	1,200	»	Au porteur 36.	5,000	»
Presse du gouvernement).	7,000	»	Divers.	10,216	65
ptable du Ministère de la Guerre.	8,301	10	Nicolle	100	»
.	500	»	Au porteur 38.	1,000	»
.	500	»	Au porteur 39.	2,000	»
ur 23.	3,000	»	Bonnemain.	100	»
ur 27.	2,000	»	Au porteur 41.	5,000	»
ur 30.	3,000	»	Au porteur.	500	»
ur 31	3,000	»	Ducoroy.	1,111	15
ur 33.	6,000	»	Chabert et Meurice.	312	65

<i>Id.</i>	333	72	Divers employés.	991	01
Au porteur	500	»	Le préfet du Var.	300	»
Au porteur 40.	2,000	»	Au porteur 51.	1,000	»
Au porteur 42.	2,000	»	<i>Id.</i>	150	»
Au porteur	500	»	<i>Id.</i>	300	»
<i>Id.</i>	120	»	<i>Id.</i>	2,196	95
<i>Id.</i>	220	»	Le caissier de la Préfecture de police.	98	71
Le préfet de la Somme.	740	»	<i>Id.</i>	991	01
Divers employés.	986	66	Au porteur.	500	»
Le préfet du Cher	2,500	»	Jeannin.	125	»
Au porteur.	5,438	75	Letellier.	100	»
De Juneman	100	»	Au porteur C. D. L.	500	»
Gerbod	3,962	»	Au porteur D ^d	1,000	»
Le caissier de la Préfecture de police	1,091	67	Au porteur G. D. L.	500	»
<i>Id.</i>	2,746	64	Au porteur K	500	»
Le sous-préfet de Toulon	165	»	Au porteur K.	250	»
Beauvalet fils	100	»	Au porteur K.	250	»
Le préfet de l'Eure.	3,000	»	Au porteur L. T. P.	200	»
Au porteur.	650	»	Au porteur 52	2,000	»
Au porteur 44	2,000	»	Au porteur 53	2,000	»
Le préfet des Basses-Pyrénées.	1,200	»	Au porteur 54	5,000	»
De Royon	200	»	Le maire de Canet.	200	»
Au porteur 43.	2,000	»	Divers agents.	1,400	»
<i>Id.</i>	82	10	Au porteur 56	2,000	»
Divers agents.	1,400	»	Au porteur K	250	»
Letellier	100	»	Divers employés.	991	01
Au porteur D ^d	1,000	»	Brindeau (Presse du gouvernement)	7,000	»
Au porteur G. D. L.	500	»	Au porteur 55	5,500	»
Au porteur K.	500	»	Le préfet du Cher.	4,000	»
Au porteur Rv.	500	»	Le préfet de la Gironde.	5,880	80
Au porteur 45.	9,000	»	Au porteur R	500	»
Au porteur C. D. L.	500	»	<i>Id.</i>	2,147	15
Au porteur L. T. P.	200	»	Le caissier de la Préfecture de police.	1,151	67
Au porteur	200	»	<i>Id.</i>	11,242	01
Au porteur 46.	4,250	»	Ducoroy.	777	90
Jourdan.	4,000	»	L'agent comptable du Ministère de la Guerre	8,539	75
Au porteur 47.	5,000	»	Au porteur 57	1,000	»
Au porteur R.	500	»	Au porteur 58	3,000	»
Au porteur 48.	1,000	»	Au porteur	700	»
Brindeau (Presse du gouvernement).	7,000	»	<i>Id.</i>	500	»
Le caissier de la Préfecture de police.	182	85	<i>Id.</i>	431	»
Au porteur	100	»	Le caissier de la Préfecture de police.	2,856	»
<i>Id.</i>	1,150	62	Lemaire	200	»
Au porteur 49.	5,150	»	Ducrot.	100	»
Ducoroy.	987	80	Leroy-Chambry	100	»
Ducrot	400	»	Le préfet de la Corse.	500	»
Nicolle et Boniface	200	»	Divers.	10,291	65
Au porteur 50	1,000	»	Le préfet des Pyrénées-Orientales.	200	»
Le caissier de la Préfecture de police.	5,857	10	Au porteur	500	»
Bertin	300	»	Guenot.	100	»
Gallot.	100	»	Le préfet d'Indre-et-Loire.	200	»
Miroir et Martel	200	»	Le préfet de la Haute-Loire	200	»
Le préfet d'Indre-et-Loire	200	»	Le préfet de Seine-et-Oise.	243	25
Bothlingk	300	»	Au porteur	1,000	»
Le préfet des Deux-Sèvres.	1,000	»	De Chassenon	375	»
Au porteur	150	»	Charles Maurice.	2,000	»
Le préfet du Cher.	3,000	»	Divers agents	1,575	»
Le préfet de la Haute-Loire	200	»	Amyot.	500	»
Le commissaire de police à Montréal.	100	»	Letellier.	100	»
Divers	10,216	65	Au porteur C. D. L.	500	»

teur D ₄	1,000	»	Au porteur	200	»
eur G. D. L.	500	»	<i>Id.</i>	500	»
eur K.	500	»	Au porteur 79.	3,000	»
eur K.	250	»	Le préfet de la Haute-Marne.	21	»
eur R.	500	»	Le commissaire de police de Senlis.	150	»
eur R. Y.	500	»	Divers agents	1,575	»
eur 58.	1,000	»	Letellier.	100	»
eur 60.	1,000	»	Au porteur C. D. L.	500	»
t de l'Allier	100	»	Au porteur D ⁴	1,000	»
préfet de Gex.	50	»	Au porteur G. D. L.	500	»
(Presse du gouvernement).	7,000	»	Au porteur K.	250	»
eur L. T. P.	200	»	Au porteur K.	500	»
.	100	»	Au porteur R.	500	»
.	1,000	»	Ducrot.	100	»
Maine-et-Loire.	350	»	Au porteur.	300	»
eur	1,500	»	<i>Id.</i>	1,000	»
eur 59.	4,000	»	Divers employés.	991	66
eur 61.	6,000	»	Brindeau	7,000	»
eur 62.	1,500	»	Au porteur L. T. P.	200	»
eur 64.	2,000	»	<i>Id.</i>	500	»
eur 65.	2,000	»	Au porteur 82.	1,750	»
eur 66.	4,000	»	Au porteur 85.	5,200	»
t de Loir-et-Cher.	1,928	»	Au porteur 84.	2,250	»
u Morbihan.	621	»	Le préfet de la Corse.	300	»
eur 69.	1,000	»	Au porteur	1,000	»
eur 70.	1,360	»	<i>Id.</i>	60	»
eur 72.	2,600	»	Divers.	10,116	65
eur 73.	2,000	»	Le préfet du Gard.	80	»
.	300	»	Le préfet du Morbihan.	375	»
.	10,216	65	Le préfet des Basses-Pyrénées	6,000	»
mployés.	991	66	Guenot	100	»
.	688	90	Au porteur 85.	1,000	»
.	180	»	Au porteur 86.	5,000	»
.	350	»	Au porteur 87.	3,500	»
eur 70.	600	»	Au porteur Cad ^r	375	»
de la Haute-Loire.	340	»	Au porteur 89.	2,000	»
t du Cher.	2,500	»	Ducroy.	908	30
eur 74.	2,000	»	Le commissaire de police à Arles sur Tech.	200	»
.	600	»	Au porteur 88.	2,500	»
nges.	1,500	»	Lemesle.	500	»
eur 75.	3,000	»	Au porteur Jonzac.	400	»
eur 77.	600	»	Au porteur.	300	»
eur 78.	2,000	»	Au porteur 90.	3,000	»
.	100	»	Au porteur 91.	1,000	»
eur	500	»	Le préfet du Cher.	3,000	»
.	250	»	Le préfet de la Gironde.	3,000	»
er de la Préfecture de police.	1,095	51	Bonneau.	100	»
.	991	67	Cubillier-Guéard	2,550	»
.	100	»	Au porteur.	2,000	»
.	100	»	Cerfbeer (E.).	500	»
ur.	500	»	Au porteur 95.	1,000	»
er de la Préfecture de police.	1,269	58	Le préfet de la Gironde	598	»
.	86	80	Le préfet du Gers	100	»
.	300	»	Leroy-Chamby.	100	»
ur 80.	2,000	»	Bessin.	150	»
ur 81.	2,000	»	Lasalle.	165	»
issaire de police de Quimper	200	»	Au porteur	682	»
.	100	»	Au porteur Jura.	600	»
.	100	»	Au porteur 95.	11,600	»
.	100	»	Au porteur 96.	8,000	»

Au porteur 97.	7,500	»	Au porteur.	480
Le préfet de l'Ain	100	»	Le préfet du Cher.	5,500
Le caissier de la Préfecture de police	1,071	66	Bertin	500
Au porteur 94.	10,000	»	Ducoroy.	981
Au porteur.	1,527	25	Au porteur.	358
Au porteur 98.	1,000	»	<i>Id.</i>	500
Au porteur Ch.	350	»	Au porteur 107.	600
Parcien	100	»	Au porteur 110.	3,000
Divers agents	1,425	»	Au porteur 111	2,000
Jeannin	125	»	Au porteur 115.	3,000
Letellier	100	»	Au porteur	300
Au porteur C. D. L.	500	»	Le préfet d'Indre-et-Loire	200
Au porteur D ^d	4,000	»	Au porteur X.	5,000
Au porteur G. D. L.	500	»	Au porteur X.	3,500
Au porteur K	500	»	Au porteur X	4,000
Au porteur K.	250	»	Au porteur X.	4,500
Au porteur L. T. P.	200	»	Au porteur X.	5,000
Au porteur R.	500	»	Divers agents	1,405
Au porteur Ry.	500	»	Letellier.	260
Au porteur	500	»	Au porteur D ^d	1,000
Au porteur 99	4,000	»	Au porteur K	500
Le préfet de Seine-et-Oise	1,350	»	Au porteur K	250
Le préfet du Loiret	655	10	Au porteur 118	5,000
Brindeau.	7,000	»	Au porteur 119.	1,850
Au porteur.	2,000	»	Au porteur 209.	1,000
Au porteur 100	1,500	»	Le préfet de Maine-et-Loire.	500
Divers employés	991	66	Au porteur C. D. L.	500
Poultier	500	»	Au porteur L. T. P.	200
Delaire.	1,656	50	Au porteur 115.	5,000
Le caissier du Ministère de la Guerre.	8,529	70	Au porteur 116.	2,000
Au porteur 102	625	»	Au porteur 117	3,000
Au porteur Jonzac.	500	»	Au porteur 118.	5,370
Au porteur 104	4,000	»	Au porteur.	500
Le préfet de Saône-et-Loire	100	»	Au porteur M	1,000
Le commiss. de pol. près les résidences roy	1,000	»	Le préfet du Tarn.	1,000
Au porteur D ^d	500	»	Bedoch 119	500
Au porteur 105	5,000	»	Au porteur 114.	1,500
Le commissaire spécial de police à Ham.	568	»	Au porteur R.	500
Le préfet de la Moselle	500	»	Bournoz.	150
Divers.	10,191	65	Brindeau (Presse du gouvernement.)	7,000
Le concierge de la prison de Saint-Cloud	150	»	Ducoroy.	1,512
Au porteur 106	1,500	»	Divers.	10,141
Au porteur 103.	2,200	»	Au porteur.	100
Au porteur 108	1,525	»	Divers employés	991
Le préfet de Calais	888	64	Au porteur G. D. L.	500
Le caissier de la Préfecture de police	1,051	67	<i>Id.</i>	800
<i>Id.</i>	437	98	Au porteur	800
<i>Id.</i>	100	»	Au porteur 121.	4,000
<i>Id.</i>	21	06	Au porteur 120	5,100
Le commissaire de police à Saint-Brieuc.	600	»	Au porteur	1,000
Divers agents	450	»	Au porteur	64
Le préfet de l'Aube.	1,000	»	Le préfet d'Ille-et-Vilaine.	85
Au porteur Gouly.	12,900	»	Le préfet du Cher	15
<i>Id.</i>	290	»	Le commissaire de police à Auch.	2,000
Divers huissiers du cabinet.	800	»	Renée.	5,000
Diverses ordonnances.	225	»	Au porteur 122	5,000
Divers frotteurs	120	»	Au porteur 123.	6,000
Au porteur	185	50	Au porteur X	85
<i>Id.</i>	100	»	Au porteur.	20
Morlhon Lavalette.	100	»	<i>Id.</i>	2,58
			Gerbod.	

.....	100	»	Au porteur.	200	»
.....	785	»	Au porteur.	86	28
.....	1,350	»	Au porteur X.	3,000	»
.....	4,000	»	Le caissier de la Préfecture de police.	1,151	67
.....	557	25	Le commissaire de police à Chartres.	200	»
.....	500	»	Le secrét. de la mairie d'Entre-deux-Guiers	200	»
onde.	3,000	»	Divers agents.	1,375	»
me.	300	»	Letellier.	200	»
he.	360	»	Au porteur C. D. L.	500	»
aint-Malo.	100	»	Au porteur Dd.	1,000	»
.....	200	»	Au porteur G. D. L.	500	»
.....	1,000	»	Au porteur K.	250	»
le la caisse des Postes. .	1,647	»	Au porteur K.	500	»
e.	200	»	Au porteur L. T. P.	200	»
.....	100	»	Au porteur R.	500	»
eron.	500	»	Au porteur R7.	500	»
.....	3,600	»	Au porteur 132.	2,500	»
.....	3,400	»	Au porteur.	1,000	»
.....	500	»	Bréau.	400	»
.....	1,000	»	Au porteur.	100	»
.....	1,000	»	Ducoroy.	846	»
.....	10,000	»	Au porteur.	1,448	»
.....	1,000	»	<i>Id.</i>	- 871	»
.....	2,000	»			
.....	200	»			
			TOTAL.	969,944	70

EXERCICE 1846. — DU 1^{er} JANVIER 1846 AU 13 AVRIL 1847.

M. DUCHATEL, MINISTRE.

ice de la Préfecture de police.	270,000	»
ce des fonctionnaires publics dans les départements	195,262	»
olice militaire et de la police judiciaire.	72,000	»
ou indemnités pour services secrets ou particuliers.	429,207	65
traordinaires et imprévues pour le maintien de l'ordre public.	967,530	35
	1,932,000	»

e des Parties prenantes.

IZOT et le succès de l'HISTOIRE DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE.

III.

miers volumes de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* parurent en mars 1845, et obtinrent, on, un succès d'enthousiasme que quatre autres volumes sont depuis venus justifier. Il paraît archiver de M. Génie, que les courtisans de M. Guizot rendaient à cet homme d'État assez peu voire que le moyen de le flatter était de se montrer bien grossièrement injuste envers M. Thiers us ne pouvons, à cause des sujets intimes qui y sont traités, publier une lettre du 25 mars 1845,

signée par une des parties prenantes des *bons* du ministre des Affaires étrangères ; mais en voici le *post-scriptum* :

« Je viens d'achever la lecture des trois volumes de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, un crayon et une loupe à la main. J'ai de fières démangeaisons d'écrire mes impressions de *femme d'État* sur cette collection bureaucratique... Mais, pour me rincer la bouche, je me suis mis à relire l'*Histoire d'Angleterre et Washington*. »

Nous trouvons, en outre, dans les mêmes papiers, une relation de l'assassinat de Paul I^{er}, qui n'est pas sur le ton du *post-scriptum*, mais qui a la prétention d'être plus exacte que le récit de M. Thiers. Nous avons pensé qu'il pouvait n'être pas sans intérêt de conserver cette autre version. La voici :]

Les détails du meurtre de Paul I^{er}, que j'ai recueillis, diffèrent du récit de M. Thiers en certains points ; ce sont peut-être les plus essentiels. Je vais d'abord indiquer la source dans laquelle M. Thiers semble avoir puisé. En parlant d'un émigré français qui aurait lu les *Mémoires du comte de Bennigsen*, M. Thiers veut sans doute parler de M. d'Aragon, qui, vers l'année 1812, s'était lié, par un concours de circonstances fortuites, avec le général de Bennigsen. M. d'Aragon a lu les *Mémoires* du général, il les a même eus pendant quelques jours à sa disposition. Il devient dès lors probable qu'il a copié l'article ayant trait à la mort de Paul I^{er}. Ce qui le ferait admettre, c'est que le récit de M. Thiers se trouve, d'après les souvenirs des personnes de ce pays qui ont lu ces *Mémoires*, entièrement conforme au récit consigné dans les papiers de M. de Bennigsen ; mais le général de Bennigsen n'a pas écrit la vérité. On comprend qu'il n'ait pas voulu avouer qu'il avait participé matériellement à la mort de l'empereur, et qu'il ait cherché à défigurer un fait, que les résultats, quelque heureux qu'ils aient pu être, ne peuvent néanmoins justifier. M. de Bennigsen, d'origine hanovrienne, s'était retiré dans le Hanovre, et plus d'une fois il s'est laissé aller à des communications de nature à démentir ce qui se trouvait consigné dans les *Mémoires* lus par M. d'Aragon.

Après une lutte assez violente dans laquelle Paul I^{er}, déjà blessé, fut renversé par terre, Plato-Suboff, courbé sur l'empereur, se retourna vers Bennigsen et dit : « Bennigsen ! l'écharpe ! » M. de Bennigsen remit alors son écharpe à Suboff, et ajouta ces paroles : « Achevez-le ! » Ce fut au moyen de cette écharpe, aux couleurs de la Russie, que l'infortuné Paul fut étranglé. D'après les récits qui m'ont été faits, M. de Bennigsen aurait

assisté jusqu'à la fin à ce drame horrible, et ce serait lui qui, à diverses reprises, aurait, pendant l'accomplissement du crime, soutenu la résolution des conjurés, dont la plupart venait de puiser le courage dans les fumées de l'orgie. Le comte de Bennigsen et le comte Pahlen étaient les seuls qui eussent conservé leur raison entière. Je tiens le récit qui précède de quelques hommes actuellement haut placés, qui ont été fort liés avec le général de Bennigsen, pendant les dernières années de sa vie. L'un de ces messieurs, auprès duquel j'insistais pour obtenir des éclaircissements, et auquel j'objectais le récit de M. Thiers, me répondit : « Il me semble voir le froid et impassible Bennigsen prononcer ces paroles : — *Achevez-le !* — Ces mots peignent son caractère. »

La version que je viens de donner est déjà connue : elle est reproduite partiellement, il est vrai, dans plusieurs historiens allemands. Il est probable que les sources dans lesquelles ces écrivains ont puisé ne sont autres que les indiscrétions échappées dans le temps aux amis et confidents de M. de Bennigsen et de ses complices.

Il ne sera peut-être pas sans intérêt de savoir ce que sont devenus les *Mémoires* de M. de Bennigsen. A la mort de ce général, M. de Schroder, ministre de Russie près les cours de Dresde et de Hanovre, s'est rendu à Hanovre, et il a obtenu de la veuve la remise des manuscrits en échange d'une pension de 6,000 roubles, reversible sur les enfants.

Suivant M. de Hormayer, une copie aurait toutefois été conservée par la famille Bennigsen. Le peu de considération accordée à cet écrivain permet d'envisager ce fait au moins comme douteux.

MÉLANGES.

IV.

Faits relatifs à la position des Princes dans l'armée.

Note ci-après, trouvée dans les papiers du cabinet de M. Génie, fut évidemment remise à M. Guizot, occasion où les reproches, souvent adressés au pouvoir par *le National*, sur la situation faite aux princes armés de terre et de mer, furent portés à la tribune.]

LE DUC D'ORLÉANS et **M. LE DUC DE NEMOURS** colonels, commandant des régiments, avant la fin de 1830. Leur position, leur avancement ont été complètement réguliers devant la loi, et par les campagnes d'Anvers, de Mascara, de Tine, du Teniah.

PRINCE DE JOINVILLE a débuté par le grade d'élève de deuxième classe, comme tous les princes qui sortent de l'École navale, après avoir obtenu le diplôme de sortie de l'École. Il a passé par tous les grades en vertu d'ordonnance du Roi, sans autre exception que la règle générale que le temps passé dans un grade, et toujours après un commandement et une épreuve complète dans chacun de ces

Il a commandé la corvette *la Créole* avant d'être fait capitaine de vaisseau, et ce grade a été pour lui la conséquence de l'assaut de la Vera-Cruz.

Il a commandé la frégate *la Belle-Poule* et fait la campagne de Sainte-Hélène avant d'être nommé contre-amiral. Il a été nommé vice-amiral après son commandement en chef dans la campagne de Tanger et de Maroc.

DUC D'AUMALE a débuté comme sous-lieutenant, fait ensuite capitaine dans un régiment où

il a également servi comme chef de bataillon. Il a fait une campagne en Afrique en 1840, dans ce grade, comme officier d'ordonnance de son frère, le duc d'Orléans, après laquelle il a été fait lieutenant-colonel. Il a fait une seconde campagne en 1841, comme lieutenant-colonel du 24^e de ligne, à la suite de laquelle il a été nommé colonel du 17^e léger. Le prince a été fait maréchal de camp en 1842. Il a commandé en cette qualité la province de Médéah, et une brigade active, à la tête de laquelle il a obtenu le beau succès de la prise de la Smalah d'Abd-el-Kader. Nommé lieutenant général après ce beau fait d'armes, il a commandé la province de Constantine, et plus tard le camp de Bordeaux.

M. LE DUC DE MONTPENSIER est entré comme sous-lieutenant dans l'artillerie. Après avoir subi à Vincennes, en présence d'un nombreux auditoire, composé d'officiers et sous-officiers de l'armée, l'examen de sortie de l'École Polytechnique, il a passé successivement par tous les grades, après avoir fait deux campagnes en Afrique, la première dans le grade de capitaine, la seconde dans celui de lieutenant-colonel.

Le jeune prince a été blessé dès son début à l'assaut du rocher de Mechouniah.

Arrêté de la Magistrature.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Cabinet particulier.

LE MARÉCHAL DUC DE DALMATIE.

Paris, le 19 novembre 1835.

Monsieur le Maréchal,

Je vous communique une lettre du général Brunet, qui exprime le désir de ne pas voir élever

à la présidence vacante à la cour de Riom le conseiller Godemel, dont l'esprit d'opposition est notoire. Le général exprime au contraire le désir de voir nommer M. Capin. Je m'empresse de vous annoncer qu'une ordonnance rendue depuis plusieurs jours a satisfait à l'avance aux vœux exprimés dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer.

Recevez, je vous prie, monsieur le Maréchal et cher collègue, l'expression de ma haute considération.

BARTHE.

P. S. — L'ordonnance est du 13 novembre.

POSTFACE.



Nous arrêtons ici ce recueil, commencé le 31 mars dernier, un mois après la révolution de Février, par la publication des fameuses déclarations attribuées à M. Blanqui.

Nous avons publié ce qu'il y avait de curieux parmi les documents historiques que la révolution révolutionnaire avait jetés entre nos mains. Nous sommes bien loin, au contraire, d'avoir épuisé toutes les correspondances politiques et morales dont le succès de ce recueil nous a mis en possession. Mais, les intérêts de l'histoire complètement satisfaits, nous ne croyons pas tenu aux mêmes obligations envers la chronique. Qu'il soit bien entendu, du moins que nous saurons reprendre la parole quand nous verrons, pour le pays ou pour la liberté, un intérêt à puiser dans nos archives.

Gens du pays fameux par ses gâteaux,
S'il est des trous à vos manteaux,
Cachez-les bien; votre compatriote
Vous observe et de tout prend note;
Et puis, ma foi, le jour viendra
Où tout s'imprimera.

Traduit de Burns.

FIN.

REVUE RÉTROSPECTIVE

N^{os} 32 et 33.

APPENDICE.

Paris. — PAULIN, éditeur, rue Richelieu, 60.

Plusieurs journaux ont publié il y a peu de temps la note suivante :

Le cabinet de Louis-Philippe aux Tuileries, les archives de ce palais dont l'entrée était placée sous le guichet de la rue de Rivoli, en face de l'entrée du chef de l'état-major de la garde nationale, renfermaient un grand nombre de documents et de pièces dont beaucoup offraient un immense intérêt pour notre histoire contemporaine.

Des liasses, des dossiers qui étaient déposés dans ces deux endroits, plusieurs furent dispersés ou enlevés au février ou à la suite de cette journée ; mais des portefeuilles remplis de correspondances d'un haut intérêt furent mis, on le croyait, en sûreté, et une commission avait été instituée pour classer tous ces documents et de la part de ce qui devait être rendu à l'ancienne famille royale, comme papiers purement intimes, et de ce qui devait être déposé aux Archives générales de la République, comme offrant un intérêt historique. Cette commission, présidée par M. de Broglie, était composée de M. l'amiral Cécille, de M. Vavin et de plusieurs autres représentants.

Si nous sommes bien informés, et nous avons toute raison de croire l'être parfaitement, cette commission se serait mise dans l'impossibilité d'accomplir la tâche qui lui avait été confiée. Après avoir recueilli ce qui pouvait se trouver encore aux Tuileries, elle a écrit à M. Portalis, ancien procureur général près la cour d'appel de Paris, pour lui demander la remise des portefeuilles qui avaient été déposés entre ses mains. Après quelques jours, Portalis a répondu à M. le président de la commission qu'au reçu de sa lettre il avait cru devoir consulter le président de la République sur la question de savoir entre quelles mains il devait remettre le dépôt qui lui avait été confié, et qu'il avait été invité à en opérer la remise à l'Élysée. »

Ces faits qui semblent devoir déshériter les Archives générales de la République de documents précieux, nous ont fait une loi de compléter, autant que nous le pouvons, la *Revue rétrospective* qui sera tout ce qui restera de documents historiques importants qu'on s'est déterminé à placer sous une sorte de séquestre. Quelques pièces intéressantes en avaient été détournées avant la communication que nous en obtînmes. Elles ont été publiées depuis, quelques-unes dans des feuilles de Paris, les autres dans des feuilles des départements. Nous avons cru devoir les classer à la suite du Recueil que nous avons édité et qu'a accueilli la curiosité historique. — Nous imprimons ces précieux documents dans leur ordre chronologique.]

AU ROI.

Paris, 6 août 1837.

Sire,

Je reçois à l'instant une lettre de Votre Majesté dont l'étendue seule suffirait pour me pénétrer de reconnaissance. Le Roi, j'en suis bien sûr, préfère le cabinet actuel, y compris son chef, à tous ceux qui pourraient le remplacer. C'est sur les moyens de prolonger utilement et dignement son existence que les avis se partagent. Je me trouve tout étonné de mon *ambition* de durée.

C'est le Roi qui me l'a donnée, en me rendant si doux de le servir. Tous ses ordres seront fidèlement exécutés. Rosamel partira ce soir; moi, jeudi. Je ne partirai que le soir, parce que j'avais prié pour ce jour-là vingt personnes à dîner, et que les *dépriés* feraient peut-être soupçonner que de graves préoccupations m'ont attiré auprès du Roi sans que je l'eusse préalablement prévu.

Je me fais, dans tous les cas, une fête de passer au moins une journée dans ce beau et historique château d'Eu avec le Roi, la Reine et toute leur famille.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant serviteur et fidèle sujet.

MOLÉ.

AU ROI.

Lundi 7 août 1837.

Sire,

Les lettres du Roi me prouvent chaque jour davantage combien son voyage et celui du prince royal, son fils, tournent à sa satisfaction. Au plaisir bien sensible et bien vif que j'en ressens, se joint cependant un chagrin vif aussi, celui de me sentir en dissidence avec lui sur une question si importante.

Le Journal de Paris et les doctrinaires, mes implacables ennemis, sont les seuls adversaires irréconciliables de la dissolution. Les journaux tels que *le National*, *le Bon Sens*, *le Siècle*, *le Courrier Français*, ont tous imprimé que la dissolution, cette année, était à la vérité le moyen d'affermir le cabinet, mais que comme ils se soucient fort peu du cabinet, ils n'hésitaient pas à souhaiter qu'elle n'eût lieu que l'année prochaine.

Tous les partis, Sire, soyez-en sûr, qui veulent le changement du cabinet, redoutent la dissolution. *Le Journal de Paris*, ce matin, me représente comme la voulant seul, et cherche à me séparer de Montalivet, que les députés doctrinaires entourent et caressent aussi depuis quelque temps. Je parle au Roi ici avec une pleine liberté d'esprit et ouverture de cœur. Je compte

fermement sur la loyauté et la droiture de tous mes collègues, et si je ne parviens pas à les ramener à mon opinion, je ne leur rendrai pas moins justice et n'attribuerai notre dissidence qu'à des convictions aussi sincères et désintéressées que la mienne.

Le Roi me connaît l'habitude de lui montrer mes lettres particulières quand elles peuvent l'intéresser. En voilà une de Foudras assez curieuse, abstraction faite des compliments qu'il me fait. M. de Gasparin nous paie en *bonne monnaie* de sa plaque de grand-officier et de tous nos bons procédés pour lui. Fulchiron est un sectaire de la doctrine. Le duc de Broglie conserve son même caractère d'intègre impartialité. Enfin, Sire, la dissolution m'apparaît comme la conséquence logique nécessaire de tout ce que nous avons fait depuis le 15 avril, et reculer devant elle me paraît ouvrir la porte à M. Guizot après avoir débarrassé le terrain de tous les obstacles qui le rendaient impossible.

Mais, Sire, s'il est possible en conservant la Chambre, il ne cesse pas d'être dangereux. Je le dis à Votre Majesté du fond de ma conscience, et si elle arrive à croire moins périlleux de le rappeler que de dissoudre, personne plus que moi ne forme des vœux pour que le Roi et la France se trouvent bien de l'expérience qui aura été tentée.

Je joins à ma lettre un nouveau rapport de Klindworth, fort curieux. Il est certain qu'il nous donne des informations que nul ne nous donne que lui; je savais cette mauvaise disposition du comte de Médem et j'en savais la cause.

Ce matin même je l'ai fait cesser. Je raconterai au Roi ce qui s'est passé entre lui et moi, cela n'a pas beaucoup d'importance, mais prouve le soin qu'il est besoin d'apporter dans tous nos rapports avec l'étranger. Il n'échappera pas à Votre Majesté que le comte de Médem, qui reçoit toutes ses impressions ici de deux belles dames, penche constamment pour M. Thiers *quand même*. — Le Roi semble incliner à ce que je laisse Klindworth faire son voyage en Autriche, il n'a pas oublié, je pense, qu'il y serait peut-être rejoint et même attendu par M. Thiers.

J'ai reçu tout à l'heure des lettres d'Alger du général Danrémont et de M. Bresson. Le premier espère toujours qu'Achmet traitera. Bresson écrit que la pout porte les meilleurs fruits dans la province d'Oran, que tous les moyens de succès sont réunis pour l'expédition de Constantine, que néanmoins tout le monde à Alger en est plus préoccupé qu'enthousiaste, et que la saison du mois de septembre est jugée la plus mauvaise.

Je n'ai rien de plus à mander au Roi; la tranquillité la plus profonde règne ici.

Le mot, *on n'a jamais été si bien depuis sept ans* est dans toutes les bouches. — Je supplée de moi-même à l'absence de tous les ministres, mais je serais

, qu'ils reprennent leur part du fardeau. Dès ce nombreux dîner que je regrette, je me recueille pour rejoindre le Roi et me retrouver dans le sein de sa famille, qui m'accueille toujours avec une bonté de bon père. J'espère arriver vendredi, vers midi, et si le Roi me le permet, je ne repartirai que le lendemain matin.

Je n'ai pas fait connaître encore le jour qui sera fixé pour son départ, mais je me suis figuré

une lettre que cela pourrait être dimanche soir ou lundi matin. C'est demain que j'attends MM. Barthe et M. de Montalivet.

Avec le plus profond respect, Sire, de Votre très-humble, très-obéissant serviteur et fidèle sujet.

MOLÉ.

Je vous prie de lire ma lettre pour dire au Roi que le choléra n'était rien qu'une fausse alerte. Une lettre du Roi ne laisse aucun doute à cet égard.

AU ROI.

Paris, 9 août 1837.

Sire,

La lettre si pleine de bonté que je reçois de Votre Majesté, elle me suppose une préoccupation qui s'est approché de mon esprit, personne n'est plus que moi du désir qu'a le Roi de conserver son cabinet actuel. Et, en effet, où le roi en trouverait-il un autre soit plus personnellement dévoué, dont tous les membres soient plus unis entre eux, enfin dont les opinions aient été, jusqu'ici du moins, suivies de plus de loyauté quant au chef de ce cabinet, le Roi me permet de vous ajouter qu'il n'en eut et n'en aura jamais, sans doute, un plus habile ou plus éloquent, dont le cœur lui soit plus acquis et dont l'esprit soit plus personnellement dévoué, dont tous les membres soient plus naturellement d'accord avec le Roi. Cette malheureuse question, sur laquelle en ce moment il y a une distance qui m'est si pénible se révèle, dans une de celles où le point de vue du Roi ne peut être absolument le même que celui des ministres. Je viens d'avoir avec M. de Montalivet une bonne et franche conversation dont il rendra compte certainement à Votre Majesté. Je lui ai déduit toutes les considérations qui déterminent en moi une conviction si forte. M. Barthe lui a succédé, et l'entretien s'est prolongé. Je crois, je dois l'avouer au Roi, avoir agi avec un bon esprit. J'ai confiance dans le pays et dans l'état de l'opinion publique, état tel qu'il ne s'est pas vu depuis sept ans.

Je vais mettre en ordre tous les matériaux qui sont rassembles. — J'éprouve un peu d'échauffement d'excitation nerveuse au cœur qui me font

désirer ne pas passer la nuit en voiture. Je partirai donc vendredi vers sept heures du matin; j'arriverai après que le Roi et la Reine se seront retirés; et le lendemain au lever du Roi je serai à ses ordres, heureux, bien heureux de me retrouver auprès de lui et de pouvoir l'entendre sur tout ce qui l'occupe.

Sa Majesté se trouve si bien à Eu que je me ferai scrupule d'en hâter son retour sans une véritable nécessité. Je lui soumettrai à cet égard mes idées qui me paraissent s'accorder avec celles de mes collègues. Avant de fermer ma lettre, je dirai au Roi que je remarque des symptômes de rapprochement de la part des doctrinaires, en cas de dissolution. M. Janvier est venu ce matin me faire une déclaration formelle d'adhésion et d'alliance fondée sur la connaissance qu'il avait, disait-il, de mes principes, et sur la nécessité de s'entendre avec nous dans les élections et dans une Chambre nouvelle où chacun aurait recouvré sa liberté.

J'ai vu hier madame de Lieven, elle arrive avec la ferme volonté de s'établir à Paris et d'y rester. Elle m'a donné quelques détails assez curieux sur la position des partis à Londres et les sentiments à notre égard. Il paraît que le comte Orloff n'approuve pas plus qu'elle tout ce qui se fait à Saint-Pétersbourg.

Le Roi aura sans doute remarqué la dépêche télégraphique par laquelle M. de Tallenay annonce qu'à Naples on s'est relâché des mesures inouïes qu'on avait prises à l'égard de nos bâtiments à vapeur.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant serviteur et fidèle sujet.

MOLÉ.

AU ROI.

Paris, 15 août, cinq heures du soir.

Sire,

Je regrette que Votre Majesté se soit décidée si subitement à assister en personne à la distribution des prix. Jamais, je le crois, on n'a vu le Roi à une cérémonie de cette nature et à laquelle n'assiste ou ne participe aucun des grands corps de l'État. Le Roi ne craint-il pas aussi de prendre par cette démarche une sorte d'engagement pour les autres années? Lorsqu'il n'ira pas on en cherchera la cause, et, si les jeunes princes ses fils n'ont que des *accessits* ou n'obtiennent rien, l'absence du Roi viendra-t-elle punir toute la jeunesse et tous les maîtres? — M. de Montalivet et M. Barthe m'ont prié de soumettre au Roi ces observations. J'en ajouterai une dernière, c'est que la police aura bien de la peine à exercer sa surveillance dans ce quartier, dont les rues sont si étroites, et qui est le repaire de tout ce qui y a d'ardent et de mal intentionné dans

la jeunesse. Autant la présence de la Reine et des princesses ses filles nous a paru n'offrir qu'avantage et opportunité, autant la présence du Roi nous a suggéré des réflexions qu'il était de notre devoir de lui soumettre. — M. de Salvandy, malgré tout ce que nous nous lui avons insinué et formellement représenté, malgré ce que le Roi lui a dit au Conseil devant nous, s'apprête à revêtir la pompeuse hermine qu'on voit déjà étalée dans ses appartements. Comme tout importe et mérite d'être considéré dans une solennité où la famille royale assiste, nous avons résolu de demander à M. de Salvandy communication de son discours, et je viens de lui écrire que nous l'attendions chez moi à quatre heures.

J'ai trouvé ici le général Pozzo. Il m'a confirmé ce que je savais déjà, le mauvais vouloir de lord Palmerston pour moi personnellement. Tout le ministère anglais appelle M. Thiers de ses vœux et le proclame l'homme nécessaire et le seul qui, par son talent et sa popularité, puisse durer devant les Chambres. En tout cas les intrigues des deux côtés sont fort actives, et nous donnerons à cet égard plusieurs détails au Roi.

Un fait triste, c'est que nous sommes percés à jour. Mes conversations avec le roi à Eu et particulièrement sur ROME, étaient sues et même défigurées à l'ambassade russe, avant même que je ne fusse de retour à Paris. Il faut qu'on les ait envoyées jour par jour. Le Roi remarquera aussi, dans les deux rapports que je lui envoie, ce qui est dit sur le prince d'Anglouta et le décou-

ragement de Comparano. De nouveau, on s'inquiète ici de la marche des affaires en Espagne. — Quant à la prétention qu'aurait M. de Metternich de nous faire des représentations contre la dissolution, je lui crois asser de bon sens et de tact pour ne pas le soupçonner d'une telle inconvenance. M. Hugel me donne sans s'en douter une raison de plus pour la demander au Roi. — Ce qui est plus grave, c'est qu'il y a chance pour que M. Thiers passe à Paris le mois de septembre. — Le général Pozzo, qui ne fait que passer ici en allant à Aix, a le plus grand désir de faire sa cour au roi et m'a prié de prendre les ordres de Sa Majesté sur le moment où il pourrait être admis auprès d'elle. — Je mets sous les yeux du Roi une lettre de Bresson, qui vient à l'appui de tout ce que j'ai appris de Londres.

Je suis désolé de voir s'abrèger le séjour du Roi à Eu. Jamais Sa Majesté ne m'avait semblé si bien portante, ni si satisfaite. Je n'avais rien épargné pour le prolonger. Mais puisque la chose est décidée, je dois lui dire que les affaires gagnent beaucoup à sa présence. Je crois qu'il serait très-utile qu'elle réunît son Conseil jeudi. Tout a un peu sommeillé depuis qu'elle est absente. Je la conjure de m'aider à obtenir de mes collègues leur programme pour la session.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant serviteur et fidèle sujet.

MOLÉ.

TESTAMENT DU DUC D'ORLÉANS,

D'après l'original trouvé aux Tuileries dans le sac du château

le 24 février 1848. (1)

II.

Toulon (Var), 9 avril 1840.

Si le devoir sacré que je vais remplir doit être le dernier d'une carrière sans éclat, mais sans tache, je suis certain que toute ma famille ne verra dans l'expression de mes derniers vœux qu'une manière de plus de lui témoigner l'affection et la reconnaissance dont je suis pénétré, en fournissant à tous les miens, lorsque je ne serai plus au milieu d'eux, le moyen de réaliser quelques-unes des pensées que j'aurais emportées avec

moi. Mais avant d'indiquer ces vœux, que je ne consigne peut-être pas ici dans une forme légale, sachant qu'entre nous cette précaution est inutile, j'éprouve le besoin de faire agréer ma respectueuse reconnaissance au Roi, qui a toujours été si bon pour moi, à la Reine, à qui je dois tant, et à ma tante, qui m'a toujours traité comme un fils.

Quoique je sois certain que ma famille, dont je connais l'union indissoluble, fera pour moi ce que j'aurais fait en pareil cas pour chacun de ses membres, et se regardera comme associé intimement à toute mon affection pour ma chère Hélène, cependant j'ose croire

(1) Extrait du journal *l'Événement*.

qu'en recommandant de nouveau au Roi, à la Reine, à mon frère Nemours, à ma tante et à tous mes frères et sœurs, celle qui m'a rendu si heureux, j'établirai encore un lien de plus entre elle et ma famille, dont je me flatte qu'elle partagera en tous points les destinées.

J'ai la confiance que lors même que ses devoirs vis-à-vis les enfants que je lui ai laissés ne l'enchaîneraient plus au sort de ma famille, le souvenir de celui qui l'a aimée plus que tout au monde l'associerait à toutes les chances diverses de notre avenir et à la cause que nous servons. Hélène connaît mes idées ardentes et absolues à cet égard, et sait ce que j'aurais à souffrir de la savoir dans un autre camp que celui où sont mes sympathies, où furent mes devoirs. C'est cette confiance si pleinement justifiée jusqu'à présent par le noble caractère, l'esprit élevé et les facultés de dévouement d'Hélène, qui me font désirer qu'elle demeure, sans contestation, exclusivement chargée de l'éducation de nos enfants.

Mais je me hâte d'ajouter que si, par malheur, l'autorité du Roi ne pouvait veiller sur mon fils aîné jusqu'à sa majorité, Hélène devrait empêcher que son nom fût prononcé pour la régence, et désavouer hautement toute tentative qui se couvrirait de ce dangereux prétexte pour enlever la régence à mon frère Nemours, ou, à son défaut, à l'aîné de mes frères.

En laissant, comme c'est son devoir et son intérêt, tous les soins du Gouvernement à des mains viriles et habituées à manier l'épée, Hélène se dévouerait tout entière à l'éducation de nos enfants, comme elle s'est dévouée à moi.

C'est une grande et difficile tâche que de préparer le comte de Paris à la destinée qui l'attend; car personne ne peut savoir dès à présent ce que sera cet enfant lorsqu'il s'agira de reconstruire sur de nouvelles bases une société qui ne repose aujourd'hui que sur des débris mutilés et mal assortis de ses organisations précédentes. Mais, que le comte de Paris soit un de ces instruments brisés avant qu'ils n'aient servi, ou qu'il devienne l'un des ouvriers de cette régénération sociale qu'on n'entrevoit encore qu'à travers de grands obstacles, et peut-être des flots de sang; qu'il soit Roi, ou qu'il demeure défenseur inconnu et obscur d'une cause à laquelle nous appartenons tous, il faut qu'il soit, avant tout, un homme de son temps et de la nation; qu'il soit catholique et serviteur passionné, exclusif, de la France et de la Révolution.

Je suis certain que, tout en restant personnellement fidèle à ses convictions religieuses, Hélène élèvera scrupuleusement nos enfants dans la religion de leur père, dans cette religion qui fut de tous les temps celle que la France a professée et défendue, et dont le principe est si parfaitement d'accord avec les idées sociales nouvelles, au triomphe desquelles mon fils doit se consacrer.

Sans vouloir ni pouvoir tracer d'avance un plan d'é-

ducation pour mon fils, j'indiquerai ici quelques points principaux dans la route qu'il suivra. Je tiens à ce qu'il commence de bonne heure l'étude des langues étrangères, et plus tard celle de l'histoire, qu'il faudra lui faire sérieusement approfondir.

Les talents d'agrément ne devront l'occuper que très-accessoirement, surtout pendant qu'il partagera l'éducation publique de ses contemporains. J'espère que d'ici là une réforme sérieuse de l'enseignement universitaire l'aura mis plus en harmonie avec les besoins de la société. Mais, quoi qu'il en soit, je demande formellement que mon fils soit soumis à cette épreuve de l'instruction publique, qui peut seule, dans un siècle où il n'y a pas d'autre hiérarchie possible que celle de l'intelligence et de l'énergie, assurer en lui le développement complet de ces deux facultés. Je désire même, sans vouloir faire entrer mon fils à l'École polytechnique, qu'il subisse l'examen public d'admission à cette école. Lorsqu'il commencera sa carrière et ses travaux militaires, que ses premiers services soient dans l'infanterie, dans cette arme nationale des Français, depuis tant de siècles, et dans les rangs de laquelle le peuple tout entier devra entrer, le jour où l'on tentera d'exécuter contre la France, contre les idées et la dynastie, la sentence rendue depuis longtemps contre ces illustres contumaces.

Mais ce que je recommande surtout à ma chère Hélène, ce pour quoi j'ose compter aussi beaucoup sur la Reine, c'est la direction morale à donner à l'éducation de mon fils, ce sont les impressions qu'il ne trouvera ni dans les livres, ni dans les leçons de ses maîtres, ce que l'on ne saurait lui donner de trop bonne heure.

Hélène sait que ma foi politique m'est encore plus chère que mon drapeau religieux: mes convictions étant, après mes affections, ce que j'ai de plus cher au monde, je tiens à les léguer à mon fils, non pas par le sot orgueil de me croire infaillible, mais par un sentiment profond et raisonné de fidélité; c'est d'ailleurs le seul héritage que je puisse laisser à mon fils, n'ayant à lui transmettre ni fortune, ni un nom que je me sois fait, ni une épée dont je me sois servi. Mais je lui léguerai mieux que cela, je lui laisserai ce qui doit le plus tenter une âme élevée: de grands devoirs à remplir et d'immenses obstacles à surmonter pour les accomplir.

En lui léguant la défense d'un pays et d'un principe menacé, je dois lui léguer en même temps la foi dans leur bon droit et leur triomphe final. Que ces pensées et ce dévouement, morts en moi sans avoir été appliqués, germent dans le cœur de mon fils; que, dans son affection pour la France, il sache toujours être son complice et jamais son gardien; qu'il ne pense à ses aïeux que pour sentir combien la grandeur de sa race ajoute encore à l'étendue de ses devoirs; qu'il n'apprenne qu'il n'est de la première famille du monde que

pour être fier et digne de tenir un jour dans ses mains les destinées de la cause la plus belle qui, depuis le christianisme, ait été plaidée devant le genre humain ; qu'il soit l'apôtre de cette cause, et au besoin son martyr.

Voilà ce qu'Hélène répétera encore à mon second fils, si c'est un fils auquel elle doit bientôt donner le jour ; s'il en est ainsi, sans exprimer un vœu arrêté, je dois dire que j'ai quelquefois songé à donner à cet enfant le nom de *Robert-Philippe*, et à prier le Roi de lui accorder le titre de prince d'Alger. Si, au contraire, je devenais père d'une fille, je désire qu'elle porte les noms de *Marie-Amélie-Auguste-Hélène*, et que le jour de sa naissance elle reçoive le livre d'heures que j'ai fait faire, et auquel il n'y aurait qu'à ajouter les armes dans les écussons.

J'arrive maintenant à la disposition de ce qui m'appartient. Je n'ai ni dettes ni économies ; ne possédant que ma dotation, qui est viagère, je n'ai pas de fortune à laisser à mes enfants ; les seules choses dont je puisse disposer sont des objets mobiliers ; je laisserai tous mes tableaux, armes et objets d'art au comte de Paris, sauf les exceptions indiquées dans cet écrit. Si, après avoir liquidé mes comptes, il se trouvait quelques louis dans ma caisse, je désire que cette somme, quelle qu'elle soit, soit employée à acheter une rente à Hélène. Je sais qu'elle tiendra compte, non de la valeur, mais de l'intention. S'il devenait nécessaire de vendre une partie de mes chevaux et de mes voitures, le produit de cette vente sera également ajouté au capital que je voudrais laisser à ma chère Hélène.

Quant au haras de Meudon, dont le roi m'avait donné la jouissance, il serait désirable que cet établissement, vraiment beau et utile, pût être conservé ; et la meilleure manière me paraîtrait être que le Roi, en prenant la moyenne des dépenses des six dernières années, affectât une subvention annuelle à l'entretien du haras, en en confiant la gestion à mon frère Nemours ; il s'y entend fort bien, administre avec beaucoup d'ordre, et je lui conseillerai de garder comme directeur du haras M. de Cambis, qui a toutes les traditions, et qui s'est occupé avec soin de cet établissement, qu'on ne peut pas laisser périr. Comme j'y ai fait de grandes dépenses, que j'ai renouvelé la presque totalité des animaux, peut-être serait-il juste que la nouvelle administration payât, à ma succession, une somme pour la plus-value ; cette somme serait, comme tout ce que j'aurais d'argent comptant, ajoutée au capital que je voudrais laisser à Hélène.

L'état de ma fortune ne me permettant pas de faire des pensions aux personnes qui m'ont été attachées, je ne saurais trop les recommander au Roi, à la Reine et à toute ma famille, pour que leur avenir ne souffre pas de mon absence d'au milieu d'eux. Je compte d'ailleurs qu'Hélène fera tout ce qui dépendra d'elle pour en conserver le plus possible autour de mon fils ;

il ne peut avoir d'amis plus éprouvés que les officiers qui m'ont été attachés, et M. de Boismilon, qui m'a élevé. Quoique je désire qu'un souvenir de moi, au choix d'Hélène, soit laissé à chacun d'eux, c'est à-dire au général Baudrand, au général Marbot, au colonel Gérard, à MM. de Montguyon, de Chabaud la Tour, d'Elchingen, Bertin de Vaux, Munster, Pasquier, de Cambis, de Boismilon, je recommande cependant particulièrement à ma famille MM. de Chabaud la Tour et d'Elchingen, comme étant, parmi les hommes auxquels je tiens à exprimer ici ma reconnaissance, ceux avec lesquels je suis le plus étroitement lié.

Je ne puis du reste indiquer ce qu'il y a à faire pour chacun d'eux ; mais je m'en rapporte entièrement au cœur de tous les miens pour récompenser des dévouements dont chacun de nous a pu apprécier la sécurité et la constance.

Je recommande Holder et Elcover, qui m'ont servi fidèlement en toutes circonstances, et Holder surtout, avec un courageux attachement.

Si je n'avais pas écrit aussi à la hâte cette note, que je n'aurai pas le temps de recopier, j'aurais dû, avant de parler de qui que ce soit, dire que n'ayant rien à laisser au Roi et à la Reine, je les prie de choisir dans tout ce qui m'aura appartenu, sans exception, même des objets auxquels j'aurais donné une autre destination, le souvenir de moi qui leur plaira le mieux ; je désire qu'ils veuillent bien le garder.

Quant à tous les autres membres de ma famille, à qui j'éprouve le besoin de léguer un gage quelconque de mon dévouement sans bornes pour eux, je charge Hélène de désigner dans ce qui m'aura appartenu, ce qui pourra le mieux convenir à chacun d'eux, et je ne les nommerai ici que pour leur dire adieu du fond de mon cœur, et leur répéter encore combien leur destinée m'est chère. Je commence par Nemours, parce qu'il sera le chef de la jeune famille ; je l'ai aimé encore plus que l'on aime un frère : c'est avec la confiance que m'inspire son loyal caractère, que je le vois chargé d'un avenir aussi grand que celui qui s'ouvre devant lui, et je sais qu'il justifiera la devise :

Uno avulso, non deficit alter.

Je remercie encore ma tante de toutes ses bontés et de son affection pour moi, et je ne doute pas qu'elle ne les reporte sur Hélène et sur nos enfants.

Je dis adieu à ma sœur Louise, qui a toujours été une amie si tendre et si pure pour moi, et je lègue à son fils Philippe, mon filleul, le petit monument que m'a sculpté Triqueti ;

A ma sœur Clémentine, si digne d'être heureuse, et qui trouvera dans mes frères l'appui qu'elle eût eu en moi ;

A mon frère Joinville, à qui je recommande de se-

de l'esprit de travail et de suite aux nobles qui me l'ont rendu si cher ;

mon frère Aumale, qui, s'il développe par des trajectifs et élevés tout ce dont il a le germe en lui, rendra de bien grands services à la France ;

mon frère Montpensier, qui doit aussi se rendre service commun de la famille ;

mon beau-frère le duc de Wurtemberg, que j'aime au bonheur qu'il a donné à ma sœur Marie (et à l'occasion je dirai que je tiens à la continuation de ce que je faisais à mon neveu Philippe de Wurtemberg ; je le demande à Hélène).

Adieu à l'excellente grande-duchesse, que j'aime beaucoup, et je laisse à Hélène le soin de dire adieu à la confiance qu'elle m'a témoignée en tant sa fille. Je demande à toute la famille, si la grande-duchesse voulait s'établir en France, de l'admettre comme un des nôtres.

La princesse Victoire est au milieu de la famille, et je le souhaite pour le bonheur de mon frère ; je lui dis aussi adieu, et je désire que le premier jour de cette union que j'ai tant désirée, reçoive de sa part une marque de l'affection que je lui aurais

commandée à tous mes frères et sœurs de tout honneur mutuellement à la conservation de l'union qui règne entre nous, et que j'aurais tant cherché à maintenir. Que tout soit commun entre eux, et que

leurs pensées, émotions de tout genre ; qu'ils ne voient que les membres d'un même corps, animé par le même âme. Que leur principe soit : « Tout pour un, tout pour tous, » et qu'ils ne songent plus désormais à rien pour remplacer ce que la famille aura perdu, en ajoutant à leur valeur individuelle par leur travail et leur honorable conduite.

Adieu aux membres de ma famille que je viens de quitter, et aux personnes qui ont contribué au mariage et au bonheur de ma vie.

Sais-je si je dois prononcer ici le nom du Roi, à qui je suis personnellement attaché ? Hélène jugera ce qui est le plus convenable. Mais je nommerai MM. le prince de Saxe-Cobourg-Gotha, de Schilden, de Rantzau, madame de Wittgenstein, de Bautens, M. Fleuris, qui a entamé la négociation ; le comte Bresson, que je regarde comme un homme éclairé ; le duc de Broglie, qui a pris aussi part à la négociation, et le comte Molé qui l'a conclue. Comme je ne puis dire adieu à mon beau-frère qui m'a marié, qui a reçu mon fils aîné à sa

naissance, comme il a attaché à mon mariage LE GRAND ACTE DE L'AMNISTIE, CE PREMIER PAS VERS LA FUSION DE TOUS LES FRANÇAIS PAR L'OUBLI DU PASSÉ ET UN INTÉRÊT COMMUN DANS L'AVENIR, je veux lui léguer un témoignage spécial de mes sentiments, et je le prie d'accepter les deux tableaux de Mignon de mon ami Scheffer, et qui sont, parmi ceux de ma galerie, ceux que j'aime le mieux.

Je désire qu'Hélène donne un souvenir de moi à M. Scheffer, à MM. Guilhem, Leroy, Bocher, à M. et madame de Flahaut, au duc de Coigny, à M. Asseline, qui m'a rendu de grands et réels services, et qui sera à mon fils, et à madame d'Audenarde, qui, depuis onze ans, a été pour moi une amie vraie, et qui m'a toujours donné les meilleurs conseils.

Si, dans cet écrit rédigé à la hâte, j'oubliais quelques personnes auxquelles j'eusse voulu laisser un souvenir, Hélène, qui connaît toutes mes relations d'amitié, suppléerait à cette omission.

Je serais bien aise que le maréchal Soult, qui a toujours été si bon pour moi, que les maréchaux Clausel et Valée, sous les ordres desquels j'ai eu le bonheur de servir, voulussent bien accepter un souvenir de moi.

Je joins à cette note une lettre cachetée pour Nemours ; elle lui sera remise avec un coffre-fort qu'Older connaît, et avec toutes les enveloppes cachetées qui pourraient se trouver dans mes affaires.

Je désire que toutes les notes et mémoires que j'ai rédigés soient, autant que possible, détruits et brûlés. Enfin, puisqu'il faut arriver à dire un mot de moi, je désire que mon enterrement ait lieu sans pompe.

J'ai évité pendant ma vie, autant que j'ai pu, les comédies, et je ne voudrais pas ennuyer le monde après ma mort, ni surtout faire servir mon cadavre à une mascarade posthume dont le résultat serait de faire bâiller les indifférents et amuser les curieux.

Mes vrais amis sauront bien où me trouver.

La dernière ligne de cet écrit sera pour demander pardon aux personnes que j'aurais pu offenser, pour dire encore adieu à ma famille, à laquelle je lègue mon esprit d'union, trésor précieux qui les mènera bien loin, s'ils savent s'en servir, pour exprimer mes vœux ardents pour le triomphe de la cause française dans le monde.

Mon dernier mot sera pour mes enfants et pour ma chère Hélène.

FERDINAND-PHILIPPE D'ORLÉANS.

**Correspondance de la Famille royale avec M. le prince de Joinville,
et Journal tenu pour ce prince, pendant son voyage à Sainte-
Hélène. ⁽¹⁾**

1839 — 1840.

III.

LA PRINCESSE CLÉMENTINE AU PRINCE DE
JOINVILLE.

27 juin 1839.

Un bâtiment part, dit-on, aujourd'hui, mon cher Hadji (2), portant les instructions du gouvernement à l'amiral Lalande, j'en profite pour t'écrire.

La guerre est commencée en Orient; mais un secret instinct me dit toujours que ce ne sera rien encore pour cette fois. Le ministère que nous possédons n'en est pas moins déplorable (3); en pareil cas il est incapable d'oser prendre aucune résolution décisive; il arrivera toujours trop tard.

Nous sommes fort tranquilles à Paris, on a tâché de jeter beaucoup d'inquiétude pour le temps de la durée du procès (4); les étrangers se sont hâtés de quitter Paris; mais je crois qu'il n'y aura rien du tout. Hier était un des jours annoncés par la police comme devant amener du trouble à cause de la transfération des prisonniers de la Conciergerie au Luxembourg. Jamais Paris n'a été plus tranquille et jamais même on n'avait vu moins de *gouapeurs* dehors. Delessert, craignant qu'on n'enlevât ou n'insultât les petits, avait demandé qu'ils n'allassent pas au collège; ils y sont allés et n'ont rien éprouvé d'extraordinaire. J'ai donc une ferme confiance que tout se passera bien. J'ai remarqué que ce n'est jamais lorsque la police donne des avis qu'il y a des troubles.

Nous avons toujours d'excellentes nouvelles de Tan (5), qui se trouvant à Cadix au moment du départ du vapeur *le Guadalquivir*, n'a pas résisté à la tentation d'y

(1) Publié par *l'Ére nouvelle* des 26, 27, 28 octobre, 2, 3, 4, 8, 9, 10 novembre, 26, 27, 28, 29 et 30 décembre 1848. Ce journal a fait précéder cette publication de la note suivante :

« Nous avons considéré comme un devoir d'honneur de retrancher, dans les pièces qui nous ont été communiquées, tout ce qui a trait à l'intimité des personnes et à la vie de famille. Nous ne publierons que ce qui a quelque intérêt historique. Du reste, nous ne changeons pas un mot, seulement pour certains noms propres nous ne laisserons que les initiales. »

(2) M. le prince de Joinville.

(3) Le ministère du 12 mai 1839.

(4) Le procès de l'affaire du 12 mai.

(5) M. le duc de Nemours.

aller, et il a bien fait. En sortant de Tanger, devant faire un très-long trajet en canot la nuit pour rejoindre le bâtiment, il y a eu un fort coup de vent; le canot disparaissait dans les lames, tous les matelots durent ramer avec force pour résister au vent; Tan a été mis au gouvernail et n'a pas été fâché d'arriver à bord. Il est au reste ravi de l'habileté, de la légèreté, de la hardiesse de nos marins.

Je ne te parlerai pas de la discussion des Chambres; elles ont été lâches et le ministère n'a même pas retrouvé le courage de défendre Baudin, qui avait cependant parfaitement agi.

A propos, le *Constitutionnel* fait ton éloge. . .

LETTRE DU DUC D'ORLÉANS AU PRINCE DE
JOINVILLE.

Saint-Cloud, 26 juillet 1839.

J'apprends à l'instant, mon cher ami, que l'amiral Duperré va envoyer un bateau à vapeur dans le Levant, par suite de la dépêche télégraphique que l'on a reçue ce matin, et qui annonce que le jeune sultan a nommé Méhémet-Ali généralissime de toutes les forces turques.

— Quoique par la négligence que l'on a mise à me prévenir, je n'aie qu'une demi-heure pour t'écrire avant que l'amiral ne vienne chercher les lettres, je ne puis cependant manquer cette occasion de t'envoyer quelques lignes à ma façon avec toutes mes amitiés.

Tu sais quel intérêt j'ai toujours attaché à la question d'Orient. De l'existence ou de la chute de l'empire turc dépend la pondération de toutes les influences européennes, et tout le droit public sur lequel repose aujourd'hui l'Europe. Selon la manière dont la France se conduira dans cette crise, sa puissance et sa force grandiront ou diminueront, car il est certain qu'elle n'en sortira pas comme elle y est entrée. Aussi, dans mon ardent amour pour mon pays, dans ma passion pour lui voir occuper dans le monde la place qui lui doit revenir, tu comprendras à quel point les affaires du Levant me tiennent au cœur, et combien j'aspire à voir la France y jouer un rôle digne d'elle.

Bien des omissions ont eu lieu, selon moi ; je n'ai ni le temps ni le goût de les récapituler ici ; mais de l'ensemble de toutes les fautes passées, il résulte pour moi deux conséquences également fâcheuses ; la première, c'est que les événements ont pris sur nous une avance que l'on ne peut plus regagner que par un effort énergique ; la seconde, c'est que nous ne jouons plus à jeu égal avec nos adversaires ; car, outre tous les avantages de localité et de détail qu'ils ont sur nous, je crains qu'ils n'aient l'immense supériorité que donne la volonté bien arrêtée de faire la guerre dans certains cas, sur l'hésitation, la mollesse et la pensée secrète de ne jamais faire la guerre dans aucun cas. Le pis est que chacun nous suppose cette secrète pensée. Selon moi, il faut, à tout prix, nous replacer dans la situation où la France doit être, c'est-à-dire qu'il faut : 1° tâcher de sauver l'empire turc sans ou malgré les Russes, et en conservant l'Égypte grande et forte ; 2° si nous ne pouvons plus faire vivre la Turquie, nous arranger pour pouvoir, le jour où elle tombera définitivement, acquérir sur nos frontières des améliorations et des corrections à l'œuvre hostile et antifrançaise de 1845. Pour cela il faut aujourd'hui prévoir les cas les plus extrêmes, les regarder en face, prendre son parti résolument, bien réfléchir dans quel cas on fera un appel aux armes ; une fois qu'on aura fixé ces cas, ne plus reculer la limite de la paix devant le flot des circonstances, car si les instructions que l'on donne à nos agents diplomatiques et maritimes ne prévoient pas ces cas extrêmes ; si l'on se bouche les yeux plutôt que de voir ce que l'on ne veut pas voir, non-seulement l'on ne regagnera jamais l'avance de plus d'un mois que les événements ont sur nous, mais on aliénera même au profit de nos adversaires politiques l'initiative de toutes les mesures d'ensemble et de détail.

Je parle par sentences, parce que le temps que j'ai me force à être bref et concis ; ne crois pas que ce soit par pédanterie ou par suffisance.

Je pense qu'il faut dès à présent prévoir le cas de l'arrivée des Russes à Constantinople, avec ou sans la demande des Turcs, et prendre des mesures non-seulement pour que nous y allions en même temps et aussitôt qu'eux, mais pour que nous puissions occuper promptement la presqu'île de Saros, avec des forces suffisantes pour la défendre contre une attaque par terre. Ces forces devraient être en partie à bord de l'escadre du Levant, en partie prêtes à être embarquées en Provence, en Corse et en Afrique ; tous les bateaux à vapeur disponibles devraient à cet effet être réunis dans la Méditerranée, de manière à pouvoir immédiatement transporter les troupes ; cela devrait être complètement préparé : hommes, organisation, munitions, vivres, tout devrait être prêt ; les vaisseaux ne devraient avoir à leur bord dès à présent que le monde nécessaire pour occuper un ou deux ports importants ;

s'y tenir renfermés sur la défensive, sous la protection de la flotte, jusqu'à l'arrivée des troupes que les bateaux à vapeur apporteraient. Selon moi, cela devrait être ordonné aujourd'hui ; mais je doute qu'il en soit ainsi. Il y a des choses qu'on ne veut pas voir, comme si dans la vie il n'y avait de vrai que ce que l'on désire ! En même temps que ces mesures seraient prises, je voudrais que l'on fit rentrer immédiatement la flotte turque dans les Dardanelles ou partout ailleurs, sous le canon des vaisseaux français ; car après la faute incroyable que l'amiral Lalande a commise de laisser passer la flotte sans une observation, sans une réflexion, s'endormant en plein dans le panneau qu'on lui tendait, je tremble d'apprendre chaque matin que ce ne soient les Anglais seuls qui ont pris cette flotte, l'aurent peut-être détruite, et aurent ainsi porté encore un coup à ce qui doit être l'intérêt et la conduite de la France dans le Levant.

Quant à l'espèce d'omnipotence que le Sultan a accordée à Méhémet-Ali, j'en suis enchanté, contrairement à ce que les gros bonnets en pensent ici. Je suis sûr que rien n'arrêtera davantage la Russie, et cela seul est déjà un symptôme favorable ; ensuite je suis convaincu que Méhémet-Ali seul peut être l'arbitre de l'Orient aujourd'hui ; car il a la seule force qui existe aujourd'hui, et il n'y a de vrai que la force, sous quelque forme qu'elle se produise. Je souhaite même que Méhémet-Ali aille à Constantinople, mais je crains les Anglais, et c'est là que, selon moi, la politique de la France doit lui être propre et doit l'affranchir de toute autre considération que celle de l'intérêt de la France. Du reste, cet événement sera probablement accompli lorsque ma lettre arrivera, et si je ne veux pas, en ne m'occupant que du passé, imiter ce que je critique ici, lorsque je vois qu'on ne s'occupe que de donner des instructions pour des faits accomplis sans songer ou sans vouloir songer à l'avenir, cela m'attriste beaucoup ; car je voyais la grandeur de la France dans le maintien, malgré la Russie, de l'empire turc, malgré l'Angleterre, de l'empire égyptien ; et enfin j'entrevois la solution de la *grande question des limites de la France* dans le remaniement européen que nous devons exiger le jour où les circonstances, plus puissantes que nos efforts, auront mis fin à l'empire ottoman ! Déjà maintenant il ne peut plus exister que par Méhémet-Ali, et il faut au sultan un maire du palais comme aux rois de la première race. La bataille de Nézib a détruit la dernière armée turque possible. Comme militaire français, je me réjouis de la victoire remportée par une armée disciplinée à la française, organisée dans le système et l'esprit français, par des officiers français sur des troupes farcies d'Allemands et d'Anglais, et pour lesquelles les plans de campagne les plus savants avaient été combinés par tous les états-majors de l'Europe. Mais je crains aujourd'hui que les

Anglais ne laissent pas arriver Méhémet-Ali à Constantinople, pour y répondre à l'appel du Sultan et qu'ils n'interceptent la mer, et je crains que les Russes n'excitent des révoltes pour avoir un prétexte de venir au Bosphore à la place du vice-roi, seul sauveur possible de la Turquie. Je crains aussi que, par suite de la faute incroyable de l'amiral Lalande, qui n'a pas escorté la flotte turque, et que l'amiral Roussin laisse à la porte des Dardanelles pour garder une cage dans laquelle il n'y a plus d'oiseau, les Anglais ne s'emparent de la flotte turque et ne la reconduisent à Constantinople ! Mais Dieu est grand : il faut attendre, et je me consolerais de cette faute, qui ne peut avoir qu'une influence secondaire sur les événements, si pour l'avenir nous prenons l'initiative au lieu d'être à la remorque ; mais !... En tous cas, dans ces délicates circonstances, n'oublie pas, crois-en le conseil d'un frère et d'un ami dévoué, n'oublie pas que ton rôle est purement militaire, et renferme-toi dans la spécialité de soldat et de marin. Ce sera encore rendre service à la France et te ménager pour l'avenir, et l'avenir est bien chargé !

Ici, nous allons tout doucement : *Tan* est revenu hier à notre grande satisfaction, joyeux et bien portant, et je vais probablement déraiper dans quinze jours pour Bordeaux, le midi et Algèze, où je serai le 10 septembre. Il me tarde de me rapprocher de l'armée. Comme tu le dis très-bien dans ton journal, que j'ai trouvé bien clair et bien intéressant, c'est dans les armées que se réfugie l'esprit national : c'est là notre place, mon cher ami, à nous qui devons être et qui saurons toujours être les apôtres et les ministres de cette religion des cœurs généreux.

Adieu, mon cher ami, tout à toi de cœur ; je pense bien souvent à toi, quoique je ne t'écrive guère ; mais nous nous comprenons sans cela. Porte-toi bien, soigne-toi bien et je te souhaite ce que je me souhaite à moi-même ; ce qui seul peut nous faire plaisir et bien, c'est que la France occupe dans ce grand drame la place qui lui revient.

Hélène te dit mille amitiés.

P. S. Ce n'est pas mal employer trois quarts d'heure que de griffonner six pages. Excuse le décousu de mes idées et de mon style.

LETTRE DE LA PRINCESSE CLÉMENTINE AU
PRINCE DE JOINVILLE.

Château des Tuileries, ce 28 décembre 1839.

Je ne crois pas la guerre générale imminente ; mais je crains que si elle arrivait nous ne serions guère en état de la soutenir, grâce aux basses économies de la Chambre et aux intrigues des bureaux de la guerre ;

l'affaire d'Afrique ne nous dégarnira pas ; on a levé 25,000 hommes et rappelé tous les semestriers. Ce qui est dans un état déplorable, c'est notre cavalerie ; les régiments vont s'affaiblissant chaque jour ; nous manquons absolument de chevaux. Politiquement, nous sommes pas mal ; la Chambre se montre favorable, les élections du bureau sont bonnes, mais c'est un chaos où toutes les opinions sont bouleversées. Tandis que M. D..... vote pour Jacques Lefebvre, Thiers s'unit à Molé, veut se faire le chef des 224, et fait nommer Martin (du Nord) vice-président. Dans quel temps bizarre nous vivons !

On a en effet découvert un complot bonapartiste, républicain, légitimiste, dont il n'a pas encore percé grand' chose ; on dit que notre *bon ami* l'empereur Nicolas y est fortement compromis, qu'on y a retrouvé plusieurs lettres de lui signées GEORGES. Je voudrais que cela fût bien prouvé et qu'on le publiât partout. — Il s'est, dit-on, tout à fait brouillé avec son gendre, le duc de Leuchtenberg, parce que celui-ci se promenait dans le palais de Pétersbourg en robe de chambre, une cigarette à la bouche ; ils vont se séparer, et le Leuchtenberg a déclaré qu'au printemps il retournerait en Allemagne avec sa femme : beau mariage qu'ils ont fait là ! — En fait de mariage princier, il y a celui de la fameuse princesse de Wurtemberg, fille du roi ; elle épouse le comte de Neyperg, chambellan de l'empereur d'Autriche, beau-fils de Marie-Louise ; elle n'en portera pas le nom, mais ses enfants s'appelleront tous Neyperg. C'était bien la peine de faire tant la fière et la dédaigneuse dans ses jeunes années ! — Le duc de Bordeaux tient cour plénière à Rome, les carlistes s'y rendent en procession, et on s'arrache dans le faubourg Saint-Germain le passeport avec lequel il est entré en Italie sous le nom de Louis Boulot, valet de chambre du duc de Levis ! Il est petit, extrêmement gras comme ses cousins de Naples, une assez jolie figure, et pensant plus à son plaisir qu'à la politique.

As-tu été content de l'archiduc Frédéric ? mène-t-il son bâtiment ? On le dit un bon et aimable garçon. — J'ai été outrée de l'affaire de l'île Maurice ; j'espère qu'on en demandera satisfaction ; mais j'ai peur que Sébastiani ne le fasse mollement. Nos officiers français se sont parfaitement conduits.

Je t'embrasse de tout mon cœur.

Toute à toi.

LA REINE AU PRINCE DE JOINVILLE.

Paris, 13 janvier 1840.

Voici ce qui s'est passé hier : 250 gardes nationaux de la 4^e et de la 5^e légion, ayant à leur tête quatre

pitaines, se sont réunis à la place de la Bourse où ils ont recruté à peu près 300 de ces blouses et émeutiers, les ont mis au milieu d'eux et sont allés chez M. Lafitte le complimenter sur les efforts qu'il faisait pour la réforme électorale. M. Lafitte les a reçus en robe de chambre, a laissé les blouses dans la cour et a fait monter les gardes nationaux, les a remerciés de leurs démonstrations et leur a dit que c'était le moment pour le peuple de reconquérir les fruits de la victoire de juillet, etc., etc. De là, ils sont allés complimenter, pour le même objet, M. Martin (de Strasbourg) et M. Dupont (de l'Eure), et enfin à l'Observatoire chez M. Arago. La troupe s'étant grossie en route, en arrivant là, ils étaient à peu près 4,100. Arago leur a fait ouvrir les grilles pour les recevoir, et les a complimentés sur cette démonstration, en leur disant que c'était avec de pareilles démonstrations qu'ils avaient obtenu le renoncement aux forts détachés, l'abolition de l'hérédité de la pairie, et qu'ils obtiendraient également la réforme électorale; mais que le moment n'était pas encore arrivé. Après ces explications, ils se sont dispersés sans bruit. Mais ce que je trouve de très-fâcheux en cela, c'est la garde nationale agissant avec les émeutiers, et se permettant des démonstrations pareilles. — On s'attend aujourd'hui à une séance chaude à la Chambre; il paraît que Thiers veut attaquer le ministère sur l'Orient et sur l'alliance anglaise. Nous avons eu hier beaucoup de députés à dîner. Ils croient tous que l'adresse sera votée après-demain....

JOURNAL TENU POUR M. LE PRINCE DE JOINVILLE
DURANT SON VOYAGE A SAINTE-HÉLÈNE.

... *Septembre.* Il a (le roi), outre des conseils presque journaliers, ce qu'il appelle les *babinettes* (1) avec M. le duc d'Orléans, Thiers et le ministre de la guerre. La fortification de Paris semble convenue, et l'on commencerait, dit-on, avant l'ouverture des Chambres. On conciliera l'enceinte continue avec les forts détachés au moyen d'un système mixte, beaucoup plus coûteux, mais aussi beaucoup plus redoutable. Le Roi, un peu malgré lui, a accédé à ce nouveau plan.

C'est un sergent de la compagnie autrefois commandée par le duc d'Aumale et reconnu par lui à cette époque, qui a si bravement défendu le poste de la rue Mauconseil. On lui a d'abord enlevé son factionnaire, et quelques-uns des assaillants sont même entrés dans le corps-de-garde. Mais il a couché le premier par terre d'un coup de baïonnette, fermant ensuite la porte du

(1) Les ministres étaient appelés *BABAS*, de là *babinettes*, réunions, petits conseils des ministres. (Note de l'Ère nouvelle.)

corps-de-garde, il a fait charger les armes et a immédiatement repris l'offensive. Les communistes, chargés si vigoureusement, ont relâché leur prisonnier et se sont dispersés. Ils étaient, dit-on, cinquante armés de poignards; le poste ne comptait que quatorze hommes.

Jeudi, 10 septembre. — On dit que M. Guizot est bien mou à Londres. Le voisinage de sa grande amie, la comtesse de Lieven, qui est allée, depuis deux mois, en Angleterre, fait mauvais effet. Il en résulte que les intérêts de notre politique ne sont pas défendus là, comme ils devraient l'être.

Hier M. le duc d'Orléans n'a pas dîné ici. Il a eu à Paris un dîner préparatoire de la grande babinette d'aujourd'hui. MM. Thiers et Rémusat en étaient. Pour le sérieux des affaires, c'est le dernier dont il fait le plus de cas.

Vendredi 11, samedi 12 septembre. — Le calme est tout à fait rétabli à Paris. Mais l'inquiétude des esprits est extrême, relativement à la guerre. Tout le monde sent que les sommations du commodore Napier, les saisies des bâtiments égyptiens, et tous les autres procédés iniques de la diplomatie anglaise peuvent amener d'un instant à l'autre une collision dans le Levant et, par suite, la guerre sur le Rhin. Aussi, les fonds descendent avec une effrayante rapidité: depuis six semaines, il y a *seize* francs de baisse sur le trois pour cent, et *dix-huit* sur le cinq.

M. le duc de Nemours a mené sa jeune épouse, ainsi que la princesse Clémentine, à la reprise de *Stradella*. Marié chantait; l'exécution de cet opéra est, à mon avis, fort médiocre.

L'attention publique est vivement excitée par le procès de madame Laffarge, dont vous aurez très-certainement entendu parler avant votre départ. Madame Laffarge, les affaires d'Orient, la paix ou la guerre, voilà ce qui préoccupe exclusivement l'opinion publique. Ce procès épouvantable marche d'ailleurs de péripéties en péripéties; les experts de Brives ont trouvé de l'arsenic dans le corps du défunt, ceux de Limoges n'y en ont point vu. Une nouvelle commission, composée des uns et des autres avec adjonction de deux pharmaciens de Tulle, a fait exhumer et a examiné le corps, mais n'a rien trouvé non plus. M. Orfila, appelé aujourd'hui, va peut-être changer une fois de plus la face de l'affaire. L'accusée, fort peu intéressante, mais pâle et, à chaque audience, ayant l'air de mourir, exerce un certain prestige parisien sur les intelligences limousines.

M^e Paillet, un des avocats distingués de Paris, lui prête l'appui de son talent, et lutte avantageusement contre la médiocrité vulgaire d'un avocat général maladroît et passionné. Les apparences sont toutes en ce moment pour l'acquiescement, à moins que M. Orfila ne signale le poison dans les débris du cadavre qu'il expérimentera. Vous savez l'intérêt que prend votre

tante à toute cette famille Collard ; aussi, à Saint-Cloud, comme partout, à Paris et en France, ce procès est-il le sujet de toutes les causeries et même de grandes discussions et de disputes. Celui d'Élicabide, qui vient de commencer, passe inaperçu.

M. de Flahaut est venu prendre congé du Roi ; il s'en va en Angleterre, pendant le procès de Louis Bonaparte qui va commencer. Vous savez les raisons qui l'empêchent d'y siéger comme juge.

Dimanche 13, lundi 14 septembre. — J'ai reçu le dernier paquet d'Hernoux, de Sainte-Croix de Ténériffe ! Quelle étrange chose de penser que vous naviguez tranquille, croyant que dans notre vieille Europe tout suit son train accoutumé, et qu'an contraire les événements s'y accumulent avec une rapidité effrayante. La Reine était tout épouvantée de cette idée. Cette translation en France des cendres de Napoléon, qui un moment a passionné si vivement l'esprit public, est aujourd'hui oubliée ; l'expédition de Buenos-Ayres oubliée ; Louis Bonaparte oublié ; le quasi-nauffrage de Calais oublié ; les affaires d'Espagne même, avec leur terrible gravité, aujourd'hui qu'Espartero dispute la régence à la reine Christine et va peut-être la détrôner, passent presque inaperçus. Je me suis livré à ces réflexions, faute d'événements à mentionner ici. Quelle dévorante action que celle du temps !

Mardi, 15 septembre. — On est un peu inquiet de votre pauvre petit neveu le comte de Paris. Les accidents de la dentition prennent une gravité et une durée qui troublent les médecins. La Reine commence à entrevoir la possibilité d'un grand malheur que Dieu, j'espère, nous épargnera.

. . . . Je reviens aux affaires d'Orient. La mise à exécution des mesures coercitives et les prétentions de l'Angleterre à posséder le passage de Suez sont hypocritement déguisées, mais devinées de tous. Voilà de son côté Méhémet-Ali qui jusqu'au bout veut mettre de son côté les apparences de l'équité et de la modération, et qui offre de se contenter de la possession viagère de la Syrie. Il rend Adana, Candie, les villes saintes. Livrée à elle-même, la Porte accepterait ; mais ses deux ambitieuses conseillères, l'Angleterre et la Russie, lui permettront-elles de le faire ?

Le procès de madame Laffarge a encore eu une nouvelle péripétie. M. Orfila a trouvé l'arsenic partout, et néanmoins bien des gens se refusent encore à croire l'accusée coupable.

. . . . Le duc d'Aumale va se rendre à Saint-Omer où il formera un des régiments d'infanterie. Le casernement des troupes n'étant que pour 30,000 hommes, et l'effectif dépassant de beaucoup ce nombre, on logera beaucoup de soldats dans des baraques. — On parle d'en distribuer ainsi plusieurs milliers autour de Paris et de les faire travailler aux fortifications. Le Roi

est allé dimanche à cheval reconnaître les ports de Neuilly et du bois de Boulogne qu'il qui entreront dans la nouvelle enceinte fortifiée ajoutant la partie du bois de Vincennes dont également abandon, ce seront deux lieues de qu'il sacrifie à l'intérêt public. Vous savez que nouvelle enceinte n'aura pas de la sorte moins de lieues.

Triste nouvelle ! le pauvre Aug. Albert a été en trois jours, à Alger, par une fièvre pernicieuse. Le malheureux Castres doit avoir cessé de vivre ce moment. — M. Dupart est mort d'un accès de remontée.

M. Thiron, que bien vous connaissez, un de vos à-vis de l'Opéra, a fait un trou à la lune. On dit qu'il a perdu trop tôt la tête, que ses affaires auraient pu s'arranger. — Berthon est revenu d'Afrique, sans avoir pu rien faire, grâce à l'opiniâtre mauvais vouloir du maréchal. — Madame Laffarge est condamnée à mort, et ses vœux forcés à perpétuité avec exposition.

Mardi 22, mercredi 23, jeudi 24. — Le pauvre Castres est mort lundi à 11 heures du soir, comme l'annonçait ; il a pu faire venir à son lit de mort deux notaires, et ensuite son notaire. La grande affaire aujourd'hui est de faire agréer aux puissances signataires de la convention de Londres les propositions de Méhémet-Ali, qui offre de se contenter de la possession viagère de la Syrie. Le Roi est fort occupé de ce soin ; le roi des Belges, aujourd'hui à Wiesbaden, y travaille de concert avec lui. On doute que le gouvernement anglais acquiesce à cette révision du fameux traité. — En Espagne, l'anarchie est au comble. La Reine paie bien cher son fatal voyage de Barcelonne. La Junte de Madrid prétend être aujourd'hui le souverain et refuse de traiter avec la régente. On vient de nommer président du conseil l'imbécille et vaniteux Espartero qui a, dit-on, accepté. Malheur au pays ! Ce sont les intrigues britanniques qui l'ont replongé dans la confusion. Notre bon ami M. de Castres est pour beaucoup là-dedans. — Mercredi on a vu *Diable amoureux*, qui a réussi.

Vendredi 25, samedi 26 septembre. — Il n'y a même point d'arrêt dans nos affaires, même de nouvelles. — On attend le résultat des négociations ouvertes au sujet des propositions de Méhémet-Ali. Le Roi paraît croire que ce résultat est peut-être favorable. — En attendant, on marche activement à la grande affaire des fortifications de Paris ; les préparations ont commencé ; on embarrasse les troupes, on abat des arbres. Dans quinze jours, les travaux seront en pleine voie d'exécution.

Il y a quelques jours, lorsqu'on en vint au point de prendre de ce grand projet, le général Dodu dirige l'exécution, s'éleva contre l'enceinte de Paris, qui, disait-il, augmente énormément les dépenses.

d'un avantage réel; « et le Roi, ajouta-t-il, est comme moi contraire à cette enceinte. — Non, mon Général, je suis pour. — Mais enfin, il y a quelques années, le Roi s'est très-fortement prononcé contre ce projet. — Mon avis n'a pas changé, mon Général; mais comme dès que j'ai une opinion personnelle, je suis sûr de la voir combattre, j'en ai fait ici le sacrifice dans l'intérêt public. Ce qu'on dit de ce qu'on pense de moi m'est fort indifférent. Il y a longtemps que je suis aguerri aux outrages de la presse; mais ce qui m'importe, c'est de laisser après moi Paris fortifié. » Cette petite allocution devant les Chambres a produit un très-grand effet, à ce que dit le duc d'Orléans.

Le maréchal Macdonald vient de mourir; autre nom à ajouter au nécrologe de ce mois.

Dimanche 27, lundi 28 septembre. — Votre frère le duc d'Aumale n'ira que plus tard à Saint-Omer; il va d'abord s'établir à Vincennes pour y organiser l'école de tir. Il a là sa maison, et il y restera jusqu'à ce que l'école soit en pleine activité. On porte à 12 le nombre des bataillons de tirailleurs. Je crois l'intention de M. le duc d'Orléans est d'en créer dans lequel n'entreront que des Corses.

On a enterré aux Invalides le général Fririon.

J'ai assisté à l'ouverture des débats du procès de Napoléon Bonaparte devant la cour des Pairs. Cela a été terriblement ennuyeux. Le principal accusé est un homme assez bien de figure, mais sans expression, ayant d'assez bonnes manières, ne s'exprimant mal, mais avec tout cela portant un triste cachet de insignifiance. Il a lu d'une voix ferme et bien accentuée une petite allocution sur la légitimité impériale, qui n'a produit aucun effet, et puis il n'a pas su tenir parole qu'il s'était donné dans cette allocution, celui qui vaincu n'acceptant pas les vainqueurs pour juges. On semblait d'abord décidé à laisser sans réponses les objections qui lui étaient faites, et même, après s'être levé deux fois comme pour parler, il s'est assis de nouveau sans rien dire; il a fini cependant par répondre plus ou moins et tant bien que mal au chancelier. En somme, il a inspiré un triste sentiment de pitié. Pauvre Napoléon, pour porter en des temps comme ceux-ci la couronne de France! Ses coaccusés sont ou de jeunes gens à bec ou de vieux soudards usés, râpés, et de la plus misérable apparence (1). Le général Montholon est le mieux de cette catégorie des vieillards; dans celle des jeunes, il y a un petit intrigant nommé Fores...

Nous ne changeons pas un mot, nous reproduisons textuellement les expressions du journal tenu pour le prince de la ville. C'est là l'impression produite sur les diverses personnes de la cour de Louis-Philippe par le héros de Boulogne devant la cour des pairs. Pour le journal, comme pour les autres, nous livrons à l'imprimerie une copie prise par nous sur les originaux. (Note de l'Ère nouvelle.)

agent du prince auprès du Capitole (1), M. Fores... est très-bien de figure et a un air ouvert et déterminé; on remarque aussi le lieutenant Aladénize, décoré de juillet, déserteur de son drapeau pour aller embaucher les soldats à la caserne; il a d'assez bonnes façons. En somme, cet ensemble de pauvres conspirateurs n'excite aucun intérêt, pas même de curiosité; le public parisien se montre peu empressé à suivre le procès et il n'y aura plus personne aux séances dans trois ou quatre jours. L'affaire se jugera pour ainsi dire à huis clos.

M. le duc d'Orléans a gagné cette année tous les prix des courses de septembre.

Mardi 29, mercredi 30 septembre, jeudi 1^{er} octobre.

— Le fameux conseil de cabinet qui devait prononcer sur les propositions de Méhémet-Ali, s'est tenu à Londres. Mais tous les ministres n'ayant pu arriver à temps de la campagne pour s'y trouver, il a été remis à hier jeudi, et l'on n'en a point encore de nouvelles. Du reste, on ne s'attend pas à ce que ces nouvelles soient bonnes. Déchirer le traité du 15 juillet pour complaire à la France serait un énorme pas rétrograde que le cabinet anglais ne fera pas. Chez nous, il doit y avoir quelque chose qui cloche, je crains que l'union ministérielle ait cessé d'exister; ce serait un grand danger aujourd'hui. Thiers seul a assez de popularité pour aider le Roi à porter le fardeau dans les circonstances graves où nous sommes.

La grande promotion de la marine nécessitée par l'accroissement des cadres, paraît demain vendredi dans *le Moniteur*; elle ne vous satisfera guère. L'amiral Roussin, sur les vingt places de capitaine de vaisseau, en donne seize aux vieux capitaines de frégate restés à la queue de la liste, et, par conséquent, les moins capables de ce grade. Ce n'est pas là ce qu'on appelle renforcer les cadres,

(Addition datée du 5 octobre). Amende honorable de mon erreur! On mettra à la retraite au mois de janvier toute la portion invalide de cette promotion.

Vendredi 2 octobre, samedi 3, dimanche 4. — Les événements marchent; l'exécution de la convention du 15 juillet a commencé. On ne sait pas bien encore les détails du fait, mais ce qui est certain, c'est que le 20 septembre Beyrouth, bombardée par l'escadre alliée, c'est-à-dire par les vaisseaux anglais, l'escadrille autrichienne et ce qu'a pu y joindre la marine ruinée du Sultan, a été évacuée par l'armée égyptienne et occupée par les forces turques. On porte ces forces à 7 ou 8,000 hommes. Et, chose remarquable! ceci s'accomplissait le 20, et c'est le 21 seulement qu'on notifiât à Méhémet-Ali le commencement des hostilités. Toujours la foi britannique. Aussitôt après cette notification, les

(1) Journal napoléonien rédigé par M. Charles Durand, ancien rédacteur du journal russe de Francfort, et l'un des intermédiaires entre le tzar et le prétendant impérialiste. (Note de l'Ère nouvelle.)

quatre consuls des grandes puissances ont abaissé leur pavillon, et se sont retirés à bord des bâtiments de leur nation. Le blocus d'Alexandrie a été ainsi déclaré. Nous ne savons encore tout ceci que par de vagues dépêches télégraphiques. Des dépêches subséquentes ajoutent que, le 24, Ibrahim avait réuni cinquante mille hommes sous ses ordres, et que ses avant-postes étaient aux portes de Beyrouth et qu'il allait attaquer les troupes débarquées. On a même des nouvelles transmises par le commandant du *Dante* qui annoncent, sur la foi de lettres particulières, que les troupes alliées ont été rejetées à la mer avec perte de deux mille hommes; mais rien jusqu'ici ne confirme ce bruit, que le Roi veut à toute force que l'on croie être fondé. Les gens pratiques du Levant, l'amiral Lalande en particulier, sont convaincus que cela a dû arriver ainsi. Ce dernier ne doute même pas que tout ce qu'il y aura de Turcs en face des armées de Méhémet-Ali ne passe de son côté. Pendant ce temps, notre escadre, éloignée du théâtre des événements pour éviter toute collision, était à l'ancre à Navarin.

Je vous laisse à penser l'effet produit à Paris par ces nouvelles. Baisse des fonds, irritation extrême de l'opinion, articles foudroyants dans les journaux de la gauche. Ils crient la guerre sur tous les tons, et pendant ce temps la confusion règne aux alentours du cabinet. Les ministres se réunissent par groupes et tiennent conseils sur conseils. Ils ne savent plus ce qu'ils ont à faire, et ne savent se décider pour rien. On voulait d'abord convoquer les Chambres; grâce à Dieu on y a renoncé. Certains voulaient que l'on prit dans le Levant une attitude menaçante, que l'on s'emparât de quelque point militaire, et que notre flotte allât couvrir Alexandrie! Ces velléités guerrières, ces caprices de dignité n'ont pas eu un grand succès auprès de ceux qui dirigent. Voici tout ce qu'on fera, et pas autre chose. Vous trouverez sans doute que c'est bien peu. On passera au gouvernement anglais une note dans laquelle on représentera que lord Ponsomby et M. Sturmer ont singulièrement excédé la portée de la convention du 15 juillet, en allant siéger au Divan, pour y faire prononcer la déchéance de Méhémet-Ali.

Voilà notre campagne. Qu'en dites-vous?

Rémusat, dans le conseil d'hier, a vivement insisté pour que l'on insérât dans cette note une déclaration de *casus belli*, c'est-à-dire qu'on fixât la limite au delà de laquelle la France regarderait la guerre comme déclarée. Le Roi a vivement combattu cette clause, et son avis a entraîné le Conseil. Cependant Thiers, je ne sais sous l'influence de quelle pensée, a offert au Roi de se retirer. Le Roi s'est encore énergiquement opposé à cette résolution, lui représentant tout l'affaiblissement que nous causerait une nouvelle crise ministérielle, après tant d'autres. Il l'a senti, et n'a pas insisté; mais ses journaux, pendant ce temps, jouent un singulier

jeu, ils insinuent qu'il est en dissentiment avec le Roi, qu'il défend inutilement les intérêts nationaux contre le système de la paix à tout prix, et mette désormais leur assistance à la condition d'une déclaration de guerre. Tout ceci ne me présage rien de bon, Dieu veuille que je me trompe! la conduite de l'affaire d'Espagne en 1836. Thiers, qui sait toute la responsabilité dont la guerre le chargerait ouvertement la poser comme question de cabinet, cependant il ne serait pas fâché de sauver sa responsabilité en rejetant sur le Roi les sages résolutions qui ont été prises. Cette opinion violente de la presse exaltée traite de l'homme. Ceci n'est qu'un soupçon, et je me garderais bien d'affirmer. Mais je crains qu'une crise ministérielle vienne bientôt me donner raison. Nous sommes, en ce moment, au point même de la crise: Dieu veuille nous assister!

J'ai rencontré aujourd'hui à Paris l'amiral Lalande. Il croit qu'il faut garder une expectative de plus en plus forte et redoutable, et laisser faire, pour intervenir au jour où se brouilleront les nouveaux amis. L'amiral Lalande ne voit pas l'affaire de Beyrouth comme grave; cela ne signifie, selon lui, que l'intention n'est pas de laisser le traité n'être qu'une lettre morte. Il croit qu'on n'ira pas plus loin, et que Méhémet aura tout pour lui.

J'ai vu Laguerre ce matin; il est désolé de ne pas sur la liste des promus, et veut voir la Reine qu'elle se porte héritière de vos bonnes intentions pour lui.

Voilà Espartero forcé en Espagne de partager la dictature avec la junte de Madrid; ils ont fait un ministère mixte. Pitié, honte et misère sur ce malheureux pays.

J'allais oublier de mentionner le singulier incident de l'abdication du roi de Hollande. Il est à la fois faible et incapable de faire désormais prédominer sa volonté dans le gouvernement; peu soucieux d'engager une lutte dont il sait les dangers, il se jette fardeau aux épaules de son fils. Vous savez aussi que les projets de mariage avec la comtesse d'Outremont sont tombés par le vœu national. Rien ne les gênera désormais dans son opulente retraite, il n'aura rien à démêler avec la grande crise qui gronde aujourd'hui sur notre pays.

Lundi 4, mardi 5 octobre. — En deux jours nous avons fait un grand et triste chemin. Les journaux soufflent partout le feu révolutionnaire et appellent la guerre à grands cris. Une partie considérable de la population se laisse enivrer par ces fumées éphémères; l'autre s'alarme et s'abandonne à une panique. Avant-hier soir, à l'Opéra, il y a eu une scène dont Marrast a été, dit-on, le principal acteur. On a voulu forcer l'orchestre à jouer *la Marseillaise*. L'autorité est intervenue; on a arrêté deux ou trois

as bruyants perturbateurs, et la représentation s'est levée sans grand tumulte. Mais aujourd'hui l'administration de l'Opéra, spéculant jusque sur les chances du bruit, annonce *Guillaume Tell*, qui a fourni déjà l'occasion du tapage d'avant-hier soir. On s'attend donc, si l'affiche n'est point changée, au renouvellement des mêmes scènes avec un plus énergique ensemble. — Aujourd'hui va avoir lieu une démonstration d'un autre genre : le maréchal Gérard va recevoir une ovation de la garde nationale qui lui demandera d'être organisée et exercée militairement. Enfin, de tous côtés, se déclare une opinion belliqueuse, quelque peu factice, avec laquelle on prétend pousser le gouvernement, et le pousser si bien, dans la pensée des auteurs de ce mouvement, qu'il sera renversé. On a dit à M. le duc d'Orléans ce mot : *Qu'il vaut mieux tomber dans le Rhin que dans le ruisseau*. A merveille, si, en allant chercher le Rhin, on n'en devenait pas plus sûr de rencontrer le ruisseau.

La note adressée au gouvernement anglais, à propos de la déchéance de Méhémet-Ali, est, à ce qu'il paraît, rédigée dans des termes très-nets et très-fermes, mais sans rien qui équivalle à une déclaration de guerre. Le gouvernement prussien a fait des représentations dans le même sens. Il a été le plus raisonnable et le plus modéré de tous en cette affaire ; et l'on voudrait que nous nous jetassions sur ses provinces rhénanes pour nous venger de l'Angleterre ! C'est un assez singulier raisonnement. — On ne parle plus de la flotte de Cronstedt qui se rendait, dit-on, dans la Méditerranée. Il paraît cependant que, dans la prévision d'une collision possible, l'Angleterre, alarmée des chances que nous nous montrons supérieures sur elle dans le Levant, fera venir cette flotte à son aide. On s'y attend. Les événements de Beyrouth remplissent les journaux d'hier ; les Anglais se sont conduits là, comme dans toutes leurs opérations de guerre, avec une dureté impitoyable et une horrible déloyauté. L'avantage que l'on avait resté aux troupes d'Ibrahim ne s'est point du tout confirmé.

En somme, nous voilà dans un moment de crise le plus grave que nous ayons eu à traverser depuis dix ans, et je commence à m'inquiéter et me peiner de ne pas savoir si loin. Au dedans, l'opinion est en émoi, chez les uns excitation révolutionnaire, alarme chez les autres, et à nos portes la guerre étrangère, la guerre contre toute l'Europe. Dieu seul peut nous sauver.

Mercrèdi 7 octobre. — On n'a pas joué *Guillaume Tell*, et la démonstration de la garde nationale auprès du maréchal Gérard et du Ministre de l'Intérieur n'a pas eu lieu. On avait prévenu les visiteurs que leur marche était illégale, et qu'ils ne seraient point reçus. Aujourd'hui le Roi a signé l'ordonnance de convocation des Chambres pour le 28 courant. Le minist-

ère, avec raison, a longtemps résisté à cette mesure. Elle est devenue nécessaire pour empêcher les égarements de l'opinion d'aller plus loin. Les alarmés craindront moins d'être poussés follement dans la guerre, et les impatients redouteront moins qu'on ne fasse bon marché de l'honneur et de la sûreté nationale, maintenant qu'ils sont assurés les uns et les autres que tout va se produire au grand jour de la discussion. Et si d'ici là, comme il est probable, il nous arrive des côtes de Syrie d'autres nouvelles faites pour ébranler l'opinion, la prochaine réunion des Chambres amortira le coup. Seulement, ce n'est pas commode pour le ministère. M. Chevandier disait au Roi : « Mais le Roi ne veut pas la guerre. — Non-seulement je ne la veux pas, mais je fais tout ce qui dépend de moi pour l'éviter. — C'est que je puis assurer au Roi qu'elle n'est pas populaire en France. — S'il faut la faire, elle sera populaire. » — La réponse du Roi fut très-approuvée de M. le duc de Nemours, selon qui « ce serait une folie de jouer son va-tout sans nécessité. »

La Reine a vu et calmé un peu le malheureux Laguerre. Parseval est à Paris ; je le verrai demain.

Jeudi 8, vendredi 9 octobre. — Comme on devait s'y attendre, la convocation des Chambres a ramené beaucoup de calme dans les esprits ; il semble que chacun ajourne à ce terme ou ses alarmes ou ses impatiences. Comme la démonstration de la garde nationale annoncée pour mercredi était remise à demain dimanche, le maréchal Gérard a publié un ordre du jour *très-ferme* (le mot vous étonnera) pour prévenir ce scandale de la délibération d'un corps armé. *Le National* en écume de rage ; mais tout rend probable que le projet restera sans exécution, et que ç'aura été un vain coup d'épée dans l'eau.

Rien de nouveau des côtes de Syrie. Le gouvernement anglais recule devant la proclamation de la déchéance de Méhémet-Ali ; il sent que ce serait aller trop loin. Thiers a rédigé une sorte de manifeste en réponse au mémorandum du 31 août de lord Palmerston. Il y fait, sur les pièces officielles, une histoire de cette grande affaire du Levant depuis son origine et de la conduite que la France y a tenue. Il paraît que c'est un chef-d'œuvre de lumière et de raison. Le Roi, qui a entendu jeudi la lecture de ce document, en a été ému jusqu'aux larmes ; c'est la plus noble apologie de la politique française devant l'Europe.

J'ai vu Parseval hier ; sa santé est bien améliorée. Il a donné un coup d'épaule à Laguerre, qui a chance de passer à la prochaine promotion. Il paraît qu'on va mettre en retraite les vice-amiraux Jacob, Halgan, Bergeret et Jurieu, nommer à leur place MM. Hugon et Lalande, et point d'autres pour le moment. M. Duval-d'Ailly et deux autres que j'ignore sont nommés contre-amiraux (M. Du Petit-Thouars, je soupçonne). De cette façon, il y aura trois places de capitaine de vaisseau,

dont une pour Laguerre. Parseval est très-affligé de la distribution des commandements des vaisseaux et frégates en ce moment; presque tout a été donné à des officiers incapables.

Samedi 10, dimanche 11, lundi 12 octobre. — Rien de nouveau; les esprits sont fort calmes; la rente a beaucoup remonté; on attend l'ouverture des Chambres. Il y aura là un grand jeu d'intrigues dirigé contre le ministère, et Dieu sait comment on s'en tirera. J'ai lu la dépêche en réponse au memorandum de lord Palmerston; c'est un document où la vérité est mise dans son jour le plus clair, qui rehausse la politique de la France, en oppose la droiture et la persévérance aux variations calculées de la politique anglo-russe, et qui doit enfin satisfaire le pays par la dignité et la fermeté, en même temps qu'il nous conciliera l'opinion européenne par la modération du langage. Il sera probablement rendu public demain.

Le télégraphe a transmis des nouvelles d'Alexandrie du 26 septembre; on n'y savait rien de Beyrouth au delà du 26, où s'arrêtaient les précédentes informations. Il importe que d'ici à l'ouverture de la session rien ne vienne agiter l'opinion qui s'apaise; autrement nous pourrions avoir, avant cette époque même, une crise ministérielle. L'insignifiance des nouvelles de Syrie n'est donc pas aujourd'hui le moins du monde à regretter.

Mardi 13, mercredi 14 octobre. — Le télégraphe a transmis des nouvelles d'Alexandrie jusqu'au 3 courant, mais sans grand détail. Soliman-Pacha était en possession de Beyrouth; mais l'avait-il occupé sans coup férir? ou bien était-ce après un combat? La dépêche n'en dit rien. Il paraît que la flotte alliée a promené le bombardement tout le long de la côte; Jaïd, Sour, Kaïfa, Jaffa, ont été successivement foudroyés et occupés: on en dit autant de Tripoli, mais rien de Jean-d'Acre. Les populations du Liban sont demeurées immobiles; on espère sans doute insurger celles de l'ancienne Phénicie et de la Palestine. Alexandrie allait être bloquée, mais on ne dit pas encore attaquée.

Le memorandum de M. Thiers a été publié dans nos journaux, et a produit une grande sensation. Il doit en produire autant et plus peut-être en Europe. On dit lord Palmerston plus traitable et revenant un peu de ses outreucidantes prétentions. Le parti de la paix dans le cabinet anglais se croit assuré de la maintenir. En attendant, les puissances allemandes ne laissent point sortir de leurs frontières les chevaux que nous achetions chez elles; sur trente-neuf mille, il en est entré quinze cents; on parle de nouveaux achats à essayer en Danemark.

Laguerre a été nommé capitaine de vaisseau. La Reine, qui m'a donné l'ordre de lui transmettre en toute hâte cette nouvelle, n'a pu me dire les circonstances de sa nomination. Je crois tout simplement

que M. Duval-d'Ailly a pris la place de M. Lecoupé, et Laguerre celle de M. Duval-d'Ailly.

Parseval est venu me faire ses adieux. Il m'a confirmé la nomination de l'amiral Lalande au commandement de l'escadre de réserve; il aura sous ses ordres *l'Océan, le Souverain, le Marengo, le Trident, la Ville de Marseille, la Minerve, la Médée, l'Érigone*, et je crois *l'Iphigénie*. Il serait déjà à Toulon, sans des clous dont il souffre et qui le retiennent à Paris. L'amiral Duperré vient d'arriver et se dispose à aller prendre possession du commandement général des deux escadres.

Jeudi 15 octobre, vendredi 16, samedi 17. — Il est dit, mon pauvre ami, que pendant cette campagne de Sainte-Hélène s'entasseront les événements les plus faits pour exciter votre anxiété, si vous les apprenez au dehors.

Hier soir a eu lieu un nouvel attentat contre la personne du Roi. Il y avait huit jours qu'il n'était point allé à Paris; tout naturellement il y était resté plus longtemps que de coutume, et avait quitté les Tuileries un peu après six heures moins un quart. Un homme fumait depuis quelque temps accroupi contre le poteau placé en arrière du corps-de-garde au bout du quai des Tuileries; à l'instant où passe la voiture du Roi, il s'agenouille, met en joue une carabine raccourcie de manière à pouvoir être cachée sous sa redingote, et tire. L'arme, chargée de huit chevrotines et de cinq balles, éclate, lui emporte la main gauche. Deux des projectiles vont légèrement effleurer la jambe d'Auguste, un des valets de pied de votre tante, et la main d'un des gardes nationaux d'escorte; du reste personne d'atteint, à peine quelques traces sur la voiture. Le Roi poursuit sa route jusqu'à Saint-Cloud. Pendant ce temps, le poste se précipitait à la poursuite de l'assassin, et lui, ne pouvant songer à fuir, et d'ailleurs surpris par l'explosion qui l'avait blessé, allait comme s'offrir à ceux qui le cherchaient. Les journaux que vous envoie vous donneront sur ce misérable les détails les plus circonstanciés. Il avait sur lui deux pistolets et un poignard, un écrit sur la conspiration de Malherbe et une autre brochure. Il a déclaré avoir eu l'intention de tuer le Roi, parce que celui-ci ne voulait pas faire la guerre aux Anglais. Le fait est que depuis quinze jours la violence incendiaire de la presse radicale avait passé toute mesure; *le National* était rempli de provocations les plus directes et les plus menaçantes à la révolte; M. de Lamennais avait lâché une brochure véritable hurlement d'une bête enragée, impatient de se jeter sur tout l'ordre social; enfin tout le monde attendait une émeute: on a eu à la place une quatrième tentative de régicide. Il est vrai, à la suite de cette nouvelle a consterné Paris; le parti de l'opposition a eu lui-même un instant de stupeur, qui a fermé la bouche. Mais avec la déplorable faiblesse

voir qui regarde tout passer en se croisant les bras, ce sera pas long, et avant deux jours nos ennemis ont repris toute leur audace. Je ne vous parle pas l'intérieur de votre famille; vous devinez sans peine qui s'y est passé. Le Roi est d'une profonde tristesse; voir se rouvrir une carrière de crime qu'on avait fermée! être ainsi frappé d'impuissance et nommé devant l'étranger, quand ce ne serait pas de tout l'ascendant que pourrait avoir la France et calme! Je vous le répète, pour ce motif et d'autres que vous savez mieux que moi, le Roi est navré au fond du cœur. La pauvre Reine fait pitié; elle a eu des accents de reconnaissance pour remercier le Roi de cette nouvelle marque de la protection dont il l'a entourée les jours du Roi. Mais cette pieuse effusion ne peut plus être aujourd'hui le sentiment dominant de son âme; le serrement douloureux qui l'opprime et qui l'empêche sans cesse les larmes au bord de ses paupières est visible à tous les regards. Elle n'a plus de sommeil; les plus sombres réflexions l'obsèdent... Elle est venue à plaindre. Je ne vous parle point du reste de sa famille; vous supposez sans peine leurs tristes conditions. Il y a eu, comme on devait s'y attendre, une influence énorme à Saint-Cloud, mais avec des sentiments, croyez-le, qui ne sont point de parade. Outre l'intérêt qui s'attache au Roi, et qui est sincère dans quelques âmes, il y a de bien profondes alarmes sur l'avenir de la société, et c'était à qui les exprimerait. Où irons-nous? Chacun se le demande, et la seule réponse que chacun puisse faire, c'est que jamais nous n'avons eu de si malades depuis dix ans. Je coupe court à ces réflexions que vous n'aimez pas, et qui probablement auront acquis qu'un plus triste caractère de vérité, quand vous les lirez dans quelques semaines.

On sait d'une manière plus précise ce qui s'est passé sur les côtes de Syrie. Toute la côte, depuis Tripoli jusqu'à Jaffa, est occupée par la flotte anglaise, sauf Beyrouth, où l'on a seulement jeté quelques bombes, et Saint-Jean-d'Acre, contre laquelle on n'a rien essayé. Ibrahim et Soliman occupent tous les passages des montagnes, et les distributions d'armes, faites à quelques paysans syriens, n'ont encore déterminé aucun mouvement d'insurrection. On répand des bruits fortiers sur les dispositions de Méhémet-Ali; les uns le ont tout prêt à racheter, au prix de la Syrie, la position de l'Égypte, dont le sultan l'a dépouillé; d'autres récits le représentent comme très-empressé de passer les choses à l'extrême; enfin, il y en a, et c'est la version la plus probable, qui le montrent résolu, mais modéré et calme, et se fiant aux mesures prudentes qu'il a ordonnées en Syrie et aux coups de vent de l'ouest qui commenceront en novembre. Du reste, une rencontre entre les troupes débarquées et les Égyptiens.

J'ai oublié de vous dire la triste mort du jeune Ar-

thur de Mortemart, qui, en rentrant chez lui à la campagne, a été jeté à bas de son tilbury, et n'a survécu qu'une heure. Il avait vingt-huit ans. Quelle fin inattendue et déplorable! — M. C. de Sainte-Aldegonde rentre dans l'armée comme colonel de je ne sais plus quel régiment d'infanterie.

Dimanche 18 octobre. — Voilà le triomphe de l'anarchie complet en Espagne. Espartero, après quelques mois d'hésitations, a pactisé avec la junte insurrectionnelle de Madrid. On a voulu imposer à la régente quatre collègues dans l'exercice du pouvoir qu'elle tient du testament de Ferdinand VII, et, par un manifeste en date du 42, elle a signifié son abdication à la nation espagnole. Nous verrons ce qui va sortir de ce gâchis effroyable.

On dit que Thiers renonce à faire une question de cabinet de la nomination d'Odilon Barrot à la présidence de la Chambre des députés. Il a raison; car il y succomberait. Le discours de la couronne, autre champ de bataille, n'est pas encore mis en discussion au Conseil. Toutes les nouvelles sont à la paix; ce qui n'empêche pas que hier, dans une conversation moitié plaisante, moitié sérieuse, Thiers disait à d'Houdetot, en frappant sur son épée: « Nous pourrions bien avoir bientôt besoin de cela. »

Lundi 19, mardi 20. — La reine Christine est arrivée à Port-Vendres; elle se rend à Marseille, d'où elle s'embarquera pour Naples. Le roi lui a envoyé d'Houdetot pour être à sa disposition tout le temps qu'elle sera en France. Avec quelle effrayante rapidité les événements se précipitent! que de choses en trois mois! L'amiral Lalande est venu hier prendre congé; il part demain avec le titre de chef d'état-major général de l'escadre. L'amiral Duperré le suivra de quelques jours. On a rappelé tous les vaisseaux sous le commandement de l'amiral Hugon: leur situation n'était pas tenable dans le Levant, presque à portée du canon anglais, dont il leur fallait entendre le bruit sans rien dire. Tout cela va être réuni aux îles d'Hyères, et l'on va faire des évolutions et des exercices de tout genre en attendant les événements et ce qu'ils ordonneront de faire.

On a saisi et déféré devant la cour d'assises l'écrit incendiaire de M. de Lamennais, et plusieurs autres publications radicales qui excédaient la mesure, non de la liberté, mais de la licence.

Mercredi 21, jeudi 22 octobre. — Quelle effrayante marche que celle des événements dans leur rapidité! Ce que je craignais vient d'arriver. Le discours de la couronne est devenu le signal de la dissolution du cabinet. Lundi soir, Thiers et Rémusat avaient apporté au Roi le texte de ce discours, tel que les ministres l'avaient arrêté entre eux. Le ton, tout près de la menace, qui y régnait, et surtout le commentaire oral qu'on y ajouta, ne permirent pas au Roi de l'accepter tel

qu'on le lui présentait. Il rédigea une espèce de *contre-projet* où était amendée la phrase principale, et mercredi soir le débat s'ouvrit, débat d'une triste solennité, et dont l'issue était attendue dans le salon par votre famille avec une pénible impatience. La dé-livération dura jusqu'à près de minuit sans pouvoir amener de concessions réciproques; les ministres voulaient qu'après avoir demandé la régularisation des crédits ouverts pour les dépenses déjà faites dans l'intérêt de la défense nationale, on annonçât la demande d'une nouvelle levée de cent cinquante mille hommes, le départ de la flotte française pour se joindre à celle du vice-roi à Alexandrie; en un mot, qu'on substituât à l'armement de précaution l'armement complet de guerre.

C'était, disaient-ils, de la diplomatie armée, de l'intimidation pour les grandes puissances, c'était le plus sûr moyen d'écarter la guerre au dehors et d'exciter les sympathies publiques au dedans. Thiers fut très-modéré dans cette discussion; au fond il était plus de l'avis du Roi que de celui de ses collègues. Rémusat se montra très-vif, Jaubert passionné jusqu'à l'absurde, Vivien emporté jusqu'à l'inconvenance. Les réponses du Roi étaient que l'on avait déjà 483,000 soldats et plus de 30,000 matelots sous les armes; que, comme armement de première nécessité, c'était bien suffisant; que lever davantage équivaldrait à une déclaration de guerre et la provoquerait très-certainement de la part des puissances qui s'empresseraient de prendre les devants, pour ne point nous laisser achever notre organisation; que, pour lui, lorsqu'il n'y avait point de nécessité véritable et que la dignité de la France ne l'exigeait pas, sa conscience et la foi de son serment ne lui permettaient point de lancer une déclaration si impolitique et si dangereuse; que rien ne l'obligeait de lier la fortune de la France à celle du pacha d'Egypte; que d'ailleurs Alexandrie n'était nullement menacée; que l'Autriche et la Prusse protestaient formellement contre la déchéance prononcée de Méhémet-Ali, et que l'Angleterre était amenée à en faire autant; que ce ton menaçant, ces hostiles provocations n'étaient point d'accord avec les deux memorandum du cabinet français, lesquels avaient concilié l'opinion de l'Europe et donné ouverture à de nouvelles négociations; qu'une proposition faite par le gouvernement prussien allait peut-être arranger tout le monde; qu'enfin rien ne conseillait une démarche aussi précipitée, lorsque les affaires de la flotte anglaise et de ses alliés allaient fort mal en Syrie, ainsi que le disent les dernières nouvelles. Je ne vous rapporte là que la moindre partie des raisons émises de part et d'autre: le résultat fut de ne point s'entendre, et le cabinet donna tout entier sa démission, quoiqu'il ne fût pas tout entier contraire à l'opinion du Roi.

Je n'ai pas besoin de vous dire les alarmes causées

par ce triste événement. En l'état où sont les esprits, jugez quel fatal antagonisme que celui du Roi d'un côté, partisan de la paix à tout prix, de Thiers de l'autre, défenseur de la dignité et de l'honneur national. On frémit à l'idée de ce que peuvent amener les égarements de l'opinion. Encore une fois cependant Thiers subit, plutôt qu'il n'exploite cette situation. Quelques personnes y voient l'espoir d'un rapprochement possible. Je le paierais de tout ce que j'ai; mais je n'ose y croire. Thiers n'est pas assez maître de ses collègues, ni assez indépendant de la presse de la gauche, pour se charger de faire triompher des idées que sa haute intelligence des affaires lui montre comme les seules vraies, les seules pratiques, les seules raisonnables. Il est venu voir le Roi le matin, et est reparti fort triste, au bout d'un quart d'heure. Il sent tout ce qu'à de menaçant la crise actuelle; et puis je suis sûr qu'au fond du cœur il souffre dans son honneur en entendant supposer qu'il a voulu faire naître une mauvaise querelle, afin de se retirer tout à son aise et de ne point tomber devant les Chambres. Cette opinion, que je ne crois point vraie à son égard, non plus qu'à l'égard d'une partie de ses collègues, est dominante parmi les conservateurs, et les mots de lâcheté, de désertion, ne lui sont point épargnés. L'état dans lequel il laisse la royauté en face du pays donne malheureusement à ce reproche une triste vraisemblance. Cependant le maréchal Soult est venu chez le Roi; on a appelé de Londres M. Guizot, de Bordeaux M. Dufaure. On va essayer une édition revue et corrigée du ministère du 12 mai. Je crains qu'on ne se flatte d'un succès trop prompt et trop facile. Et les Chambres qu'il va falloir proroger! Je ne veux point m'abandonner à toutes mes appréhensions; mais nous sommes bien malades, et aujourd'hui je crois tout possible. Si la Reine ou vos frères et sœurs écrivaient aujourd'hui, vous les trouveriez tout aussi noirs que moi.

Pour surcroît de *gai*, on a grand'peur de ne point conserver le pauvre petit comte de Paris; son état empire visiblement; et sa pauvre mère si près de ses couches! quelle douloureuse coïncidence! La grande-duchesse de Mecklembourg arrive aujourd'hui; elle sera bien nécessaire à l'âme souffrante de sa malheureuse fille.

Vendredi 23, samedi 24 octobre. — Le pauvre petit prince est un peu mieux. Le voilà entre les mains du docteur Donné qui le nourrit de lait de femme et essaie sur lui ce moyen de véritable résurrection qui lui a réussi l'an dernier sur l'enfant de Saint-Marc-Girardin, atteint au même âge de la même maladie.

L'état de l'opinion est ici vraiment déplorable et donne tout à craindre, si par malheur la crise se prolonge. La conduite loyale et consciencieuse du Roi n'est comprise par personne. On eût voulu qu'il jouât au fin avec ses ministres et qu'en feignant d'adopter

leur politique provocatrice, il les envoyât tomber avec elle devant les Chambres. C'eût été là de la rouerie; le caractère du Roi ne la comportait pas. Mais c'est ce que le sentiment public ne veut point entendre. Les gens les plus opposés à la guerre lui reprochent d'en avoir trop peur, d'humilier la France devant l'étranger : les habiles accusent sa maladresse de placer ainsi Thiers sur un piédestal, au lieu de le laisser choir dans l'ornière. En somme, le mécontentement et l'alarme sont partout : tout le monde s'attend à la plus redoutable émeute que nous ayons vue encore, si la durée de l'inter-règne ministériel laisse quelques jours encore le roi à découvert. Dufaure et Passy sont arrivés; on n'attend pas avant demain lundi M. Guizot.

La commission de la Chambre des pairs, chargée de l'instruction du procès de Darmès, a trouvé des preuves manifestes de son affiliation à la société des *Communistes*. Elle voudrait aller plus loin dans ses investigations, et, avec l'assassin, trouver ceux qui se sont associés à l'exécution et même à la pensée du crime. Elle voudrait, s'il est possible, atteindre toute cette fabrique de complots et d'émeutes. M. Mérilhou nous donnait hier soir, sur ce qu'elle avait déjà saisi d'indices et même de preuves, les plus curieux détails; mais il y a eu bien de la négligence dans les agents de l'administration depuis plusieurs mois, et il est à craindre que bien des moyens de découvrir la vérité soient maintenant hors de portée. Tel était du moins le sens de ses paroles.

Dimanche 23, lundi 26, mardi 27, mercredi 28, jeudi 29 octobre. — Je ne vous raconterai pas les détails de la crise ministérielle. Dieu merci ! elle a peu duré. A partir de cette époque, je vous envoie tous les journaux, et si vous en avez le goût, vous trouverez abondance de détails. La marche du Roi a été parfaitement simple en cette affaire, et l'a dégagé de l'ennui et du tripotage de la matière ministérielle. Il a demandé une seule chose, qu'on fit un discours qui ne fût point provocant devant l'étranger, un discours où la France parlât dignement sans rien d'agressif. Une fois les bases de ce discours arrêtées, il a laissé tout le menu de la cuisine au Maréchal. Passy voulait faire partie du cabinet, il a fait tout son possible pour décider Dufaure à y entrer. Le refus de celui-ci a entraîné le sien; je les crois du reste disposés à appuyer la nouvelle administration. Je sais bien qu'en lisant ceci votre humeur guerroyante ne m'approuvera qu'à moitié; mais vous êtes loin, mon cher ami, et vous n'avez pas vu quels redoutables progrès les passions anarchiques ont faits depuis trois mois. Avoir au dehors le danger de la guerre et au dedans être menacé par le déchaînement de l'esprit révolutionnaire, c'était trop à la fois pour la France.

Nous aurons déjà assez de peine à soutenir la lutte contre l'esprit d'anarchie, à mon sens bien plus

redoutable qu'il ne l'était, il y a neuf ans, quand Casimir Périer entra aux affaires. Au reste, les ministres actuels sentent tout le danger de la situation; ils parlent comme gens qui savent que leur vie et leur fortune sont l'enjeu de la partie qu'ils vont jouer. Dieu veuille les assister ! Car après eux c'est la gauche et tout ce qui s'ensuit. — L'amiral Duperré n'était pas trop d'avis de signer immédiatement la nomination de M. Roussin à la dignité d'amiral. Le Roi l'a exigé, et, tout de suite, Heymès est allé à minuit porter cette nouvelle à ce brave homme, qui était couché et endormi. Son émotion a été incroyable, tout près de la folie.

M. le duc d'Orléans est parti ce matin pour Saint-Omer, où il va passer trois jours, jusqu'à l'ouverture des Chambres, qui a été remise au 5 novembre.

L'amélioration se soutient dans la santé du comte de Paris.

Vendredi 30 octobre, samedi 31, dimanche et lundi 1^{er} et 2 novembre. — Rien de nouveau. Assemblée de la gauche chez M. Barrot, où l'on se décide à reprendre contre le nouveau cabinet l'ancienne guerre de l'opposition. En dehors des Chambres, formidable opinion déclarée contre cette administration que *le National* appelle celle de l'étranger. On nous menace, à la première occasion, d'une émeute dans Paris plus terrible qu'aucune de celles que nous ayons jamais vues. On cite à ce sujet des propos de M. de Rémusat qui s'en va, de M. Duchâtel qui arrive, et même du préfet de police. On dit les sociétés secrètes organisées plus fortes que jamais, recrutées de plusieurs milliers d'ouvriers mécontents, ayant mis dans la main de Cabet une sorte de dictature. Il faut que *le National* craigne bien l'ardeur de ses amis, puisqu'il les supplie de ne pas donner dans les pièges de la police, qui veut les entraîner à l'émeute. Le fait est que l'alarme est dans Paris; les promenades bruyantes des chanteurs de *la Marseillaise*, qui ont recommencé hier, sont fort propres à l'entretenir. — Les nouvelles de Syrie, comme vous le verrez, sont mauvaises. L'émir Beschir a trahi Méhémet-Ali et est parti sur un paquebot anglais pour Londres. La Syrie est insurgée contre l'armée égyptienne. Cela ne facilite pas la tâche du ministère. En somme la situation n'est pas très-commode.

Dimanche arrivent vos lettres de Bahia. Joie dans votre famille. La Reine s'est occupée d'appeler l'attention du ministère sur votre expédition et votre retour un peu oubliés. — Grand concert le soir au sujet de la Toussaint. Dans un des entr'actes, grand scandale de Bergeron venant souffleter Émile de Girardin. Celui-ci l'avait désigné dans *la Presse* comme un des rédacteurs du *Siècle*, journal de M. Thiers, et cela à propos de l'attentat de Darmès. Provocation en duel de la part de Bergeron; refus de Girardin. L'autre alors prend occasion de cette grande réunion publique, se

fait ouvrir une loge à côté, et par derrière applique à Girardin un soufflet, en lui criant : « Je suis Bergeron. » Girardin se retourne pour lui lancer un coup de canne; il était trop tard. Sa femme, tout échevelée, se jette sur lui pour l'empêcher de sortir, et lui crie : « Ne vous battez pas avec lui, c'est un assassin. » Comme de raison, grand émoi du public. Fleury, qui était dans une loge avec sa femme, se lève en criant : « C'est scandaleux ! » On le crie avec lui du parterre, et on l'applaudit. Par suite, grand bruit dans les couloirs, provocation de journalistes de la gauche et d'amis de Girardin; on parlait de deux duels dont il ne paraît pas qu'aucun ait eu lieu. Le seul fait qui ait suivi, est une plainte déposée au parquet par Girardin : il y a deux lignes de lui dans les journaux et une lettre de Bergeron. J'allais oublier de vous dire que le duc de Montpensier, qui était à l'Opéra, a vu une partie de cette scène.

Mardi 3, mercredi 4 novembre. — On a encore arrêté quelques bruyants chanteurs de *Marseillaise*; mais rien du reste n'annonce de trouble pour l'ouverture des Chambres. Les deux guet-apens dont ont été victimes deux gardes municipaux (le pauvre maréchal-des-logis Lafontaine en est mort), ont répandu dans ce corps une exaspération qui serait redoutable pour les émeutiers, au cas où ils descendraient dans la rue. Mais on espère que tout se réduira à une bataille parlementaire qui sera très-chaude. Thiers est venu hier soir déclarer au Roi qu'il ne se portait pas à la présidence de la Chambre des députés, se sentant impropre à en remplir les fonctions. Avant-hier, pour la première fois, a paru au salon le soir M. de Lamartine; il est venu apporter son adhésion en des jours qu'il croit des jours de danger. Tout le monde l'a fort bien reçu; le Roi a été en coquetterie d'esprit et de grâce avec lui.

Les nouvelles du comte de Paris sont définitivement très-bonnes. M. le duc d'Orléans lui-même est pleinement rassuré.

Judi 5, vendredi 6 novembre. — L'ouverture des Chambres s'est bien passée. Les précautions militaires avaient été prises de manière à reléguer le public à une telle distance, que toute pensée de crime était réduite à l'impuissance. Sur la route, dans les rangs de la garde nationale, il y a eu pour le Roi silence ou acclamations, suivant les différentes légions qui bordaient la haie. A son entrée dans la Chambre, cris de : *Vive le Roi!* très-énergiques et très-prolongés sur les bancs où siègent les pairs et les députés du centre; à gauche et au centre gauche, attitude immobile et silencieuse.

Le Roi est plus ému que de coutume, en lisant son discours; faible mouvement d'approbation parmi les conservateurs, après le paragraphe relatif à la grande question de la paix en Europe. On s'accorde généralement à trouver ici le langage de la couronne un peu trop terne; il semble que les mêmes choses au-

raient pu se dire en satisfaisant un peu plus le sentiment national. Lorsque, dans les dernières paroles, le Roi a parlé de l'attentat récemment dirigé contre lui, son émotion s'est accrue, sa voix s'est brisée, et le sentiment qu'il éprouvait a gagné l'assemblée. Ici quelques voix de la gauche se sont mêlées à celles du reste de l'assemblée, et les acclamations se sont soutenues plusieurs minutes avec une bruyante énergie. Elles ont recommencé au départ du Roi très-vivement encore, et en somme, c'a été une journée satisfaisante.

Celle du lendemain a témoigné avec plus d'évidence de la recomposition du parti du gouvernement. Sauzet a été renommé président contre Barrot à 66 voix de majorité; les quatre vice-présidents portés par les conservateurs, Bignon, Dufaure, Jacqueminot et Salvandy, ont passé tous au premier tour de scrutin; les présidents et secrétaires des bureaux ont été pour le gouvernement dans la proportion de 44 contre 7; voilà donc provisoirement le pouvoir reconstitué. C'est à lui maintenant de se fortifier habilement dans cette position reconquise.

Il y a d'effrayantes nouvelles de la vallée du Rhône et de la Saône; les débordements qui couvrent Lyon y ont emporté une quantité considérable de maisons, de ponts, des villages tout entiers dans la campagne; villes affamées, Vienne et Valence entre autres; plus de courriers de Marseille depuis cinq jours, — immense calamité. Vous en verrez les détails dans les journaux.

M. le duc de Nemours part demain pour Lunéville. Il a promené dans les spectacles, pendant toute cette dernière quinzaine, sa jeune épouse, qui est bien triste de le voir partir et qui va être sevrée pour longtemps de plaisirs de ce genre.

J'ai reçu une lettre de Desfossés; il est arrivé à Brest le 4^e de ce mois, après soixante-cinq jours de navigation. J'espère que vous serez un peu moins long que lui à faire cette traversée de Sainte-Hélène, dont les ennuis ont à cette heure commencé pour vous. Desfossés revient bien fatigué et même souffrant de cette campagne.

Samedi 7, dimanche 8 novembre. — J'ai oublié de vous dire que M. de Sainte-Aldegonde rentrait dans l'armée avec son ancien grade de colonel; on lui donne le commandement et l'organisation du 22^e léger.

Vous verrez à votre retour un nouvel officier d'ordonnance, M. Saab, blessé de Constantine, qui est vraiment très-bien de toute manière.

Les nouvelles de Syrie dont l'arrivée a été retardée par les inondations (déjà 150 millions de désastres! et combien de malheureux qui ont perdu la vie), ces nouvelles viennent de nous parvenir. — Définitivement la domination égyptienne croule de toute part; la trahison de l'émir Beschir, l'insurrection de la montagne, la défaite de ses troupes partout où elles ont rencontré

l'ennemi, ont forcé Ibrahim de se retirer sur Balbeck. On ne sait plus ce qu'est devenue cette armée de cent mille hommes qu'il avait, dit-on, sous ses ordres. A demain la suite, quand j'en saurai davantage.

Mardi 40, mercredi 41 novembre. — Le salon rouge de M. le duc d'Orléans a été plein toute la journée d'hier, c'était un mouvement incroyable, à ce qu'on prétend. Votre royal neveu a reçu les noms de Robert-Philippe, duc de Chartres. Grand empressement de la Chambre des députés, qui vient de se constituer, à apporter au Roi des félicitations. En vérité, parmi nos amis, cet événement a produit plus d'effet que je ne m'y attendais. L'opinion se raffermi singulièrement dans Paris; on craint moins l'émeute, depuis qu'on voit le gouvernement prendre plus de consistance et s'appuyer sur les Chambres. La commission de l'Adresse a sept membres sur neuf déclarés pour le ministère. Toutefois, comme le discours de la couronne a été trouvé généralement un peu pâle, il faut s'attendre que la Chambre élective, qui n'a pas les mêmes ménagements à garder que le gouvernement, répondra d'un ton plus ferme et plus décidé.

Bergeron a été arrêté à cause de son incartade à l'Opéra. Procès au *National*; je crains que l'on n'ait pas bien choisi l'occasion de poursuivre ce journal qui, depuis un mois et plus, a tout fait pour appeler sur lui les sévérités de la loi. Quelque brutale insolence qu'il mette à attaquer vos frères, à cause de leur influence dans l'armée, ce n'est pas là une cause facile à gagner devant le jury. — Ces jours derniers, arrestation au parvis Notre-Dame, entre 9 et 10 heures du soir, de neuf communistes réunis je ne sais dans quelle intention. On les a trouvés armés de poinçons ou de couteaux-poignards, et plusieurs listes saisies sur plusieurs d'entre eux ont donné lieu, dit-on, à d'autres arrestations plus importantes que la leur.

Le Roi disait hier avoir reçu de meilleures nouvelles de Syrie. Les alliés ne veulent pas se frotter à Saint-Jean-d'Acre, à ce qu'il paraît; de plus, l'insurrection du Liban n'a point du tout la portée que lui prêtent les correspondances anglaises et autrichiennes, et Ibrahim-Pacha a encore sous ses ordres 30,000 hommes prêts à agir.

Mardi 42 à mercredi 48 novembre. — Les choses ont si bien repris leur train ordinaire que, depuis six jours, il ne m'est pas venu dans l'esprit de mettre la main à ce journal.

Voilà la royale demeure remise de l'émoi momentané causé par le baptême de votre jeune neveu, le duc de Chartres. Cela s'est passé à la chapelle aussi solennellement que possible, le samedi 14, et puis après grandissime dîner de 444 personnes. M. le duc de Nemours était parrain, un peu embarrassé de ce rôle, et votre tante, souffrante depuis quelques jours, s'est traînée péniblement pour remplir les fonctions de mar-

rain. Dimanche 15, grande chasse de vos frères où M. le duc d'Aumale a fait son début, le fusil à la main, en tuant vingt-six pièces. Hier mardi, M. le duc de Nemours a repris la route de Lunéville par un horrible temps d'ouragan; il s'est arrêté à dîner à Vincennes; la Reine y est allée déjeuner ce matin avec les deux jeunes princesses.

Il est intervenu une note de lord Palmerston, en réponse à celle de M. Thiers, du 8 octobre, dont la forme passablement ironique, et le fond très-hostile au pacha d'Égypte, ont recommencé d'agiter ici l'opinion. Les rentes en ont baissé depuis trois jours; l'Adresse de la Chambre des pairs en a pris un ton plus décidé; celle de la Chambre des députés sera, dit-on, fort vive. Dupin en a été nommé le rédacteur; il est, comme vous savez, au fond très-pacifique et très-aigre contre Thiers; mais il devra servir d'organe à une commission assez animée, et qui tiendra à se laver du reproche que lui font les journaux de l'opposition de vouloir la paix à tout prix. Le bruit court dans la diplomatie que le gouvernement russe, après nous avoir brouillés avec l'Angleterre, tendrait à se rapprocher du nôtre. On cite quelques menus faits à l'appui de cette assertion, que je ne puis croire fondée. Quoi qu'il en soit, c'est lundi ou mardi prochain la grande bataille parlementaire; on dit que Thiers ouvrira la discussion, et que M. Guizot lui répondra immédiatement. Ce sera fort curieux; mais quel résultat en attendre, dès qu'on est sûr à l'avance que le ministère n'y succombera pas?

Les nouvelles de Syrie sont toujours les mêmes; l'insurrection est en progrès dans la montagne; mais ce n'est pas au profit du sultan qu'elle se fait. Les tribus entendent bien retourner à cette bonne anarchie despotiquement comprimée par Méhémet-Ali. Au départ du dernier paquebot, Ibrahim, avec quinze mille hommes seulement, était en présence de douze mille Turcs et quinze cents Anglais; on s'attendait à une affaire décisive. J'ai grand peur, du mauvais train qu'ont pris les choses pour lui et son père, qu'il ne soit battu. On n'a fait encore qu'une démonstration insignifiante devant Saint-Jean-d'Acre, qui est très-bien fortifié et défendu. La flotte française vient de rentrer à Toulon. Elle est certes mieux là qu'à Salamine, d'où elle semblait entendre le canon anglais pour n'y pas répondre.

Promotion de lieutenants généraux et maréchaux de camp; M. Athalin est un des premiers. Sauf les généraux Garraube et Lafontaine, j'entends dire que les dix-sept maréchaux de camp sont très-bien choisis.

Samedi, départ du Roi pour Fontainebleau, où il va recevoir la reine Christine, qui, pendant quinze jours prisonnière des eaux à Marseille, a pu enfin se mettre en route. On dit toujours qu'elle vient faire ici une très-courte visite, mais en même temps on s'attend que cette visite durera tout l'hiver. Elle a envoyé son trop célèbre favori en Italie, et vient, sans dame, avec

un chambellan et un trésorier. On dit que, grâce au ciel, elle a beaucoup d'argent. Je crois vous avoir déjà mentionné qu'elle habitera au Palais-Royal. Il y a eu je ne sais quels tripotages politiques du comte Parsent qui ont un moment inspiré au ministère l'idée de l'expulser de France; on a reculé devant l'éclat et le peu de profit de cette mesure. Le pauvre infant a fait des démarches pour obtenir la tutelle de sa royale nièce, qui ont été accueillies à Madrid avec mépris. On ne sait comment s'accueilleront réciproquement les deux sœurs. Dona Luisa voulait aller à Fontainebleau, mais il paraît que l'on a jugé plus convenable de les laisser se revoir *intra muros*. Jusqu'ici du moins il est arrêté qu'elle ne sera pas du voyage.

Jeudi 19, vendredi 20, samedi 21 novembre. — M. Guizot a fait à la Chambre des pairs un discours qui a eu beaucoup de retentissement d'un côté comme de l'autre. Le parti belliqueux lui jette l'anathème pour vouloir la paix à tout prix; le parti pacifique lui sait gré d'avoir courageusement combattu toutes les erreurs et les déclamations passionnées en vertu desquelles on prétendait faire à la France une fausse nécessité de la guerre. Dans la même séance, M. le duc d'Orléans a pris la parole pour défendre la formation de douze bataillons de chasseurs; il s'est exprimé à merveille et a battu le général de Sparre à plate couture.

Vendredi départ du Roi pour Fontainebleau. M. le duc d'Orléans enragé contre les ministres qui, pour ne pas laisser Paris sans un des membres importants de la famille royale, en cas d'émeute, le retiennent prisonnier. Il voulait aller en toute hâte saluer la reine Christine, et puis s'en revenir de même. On l'a mis aux arrêts, selon son expression, et il en est furieux.

On reçoit vos dernières nouvelles de Bahia. La Reine apprend, je présume, par les Affaires Étrangères, la petite avanie que vous avez essuyée et la satisfaction que l'on vous a faite. J'en reçois de mon côté les détails par la lettre de Philippe à sa sœur. Dieu merci, cela ne paraît pas devoir transpirer dans les journaux; car ils donnent aujourd'hui même des nouvelles de Bahia jusqu'au 29 septembre, et il n'en est pas question.

Dimanche 22, lundi 23, mardi 24 novembre. — Arrivée de la reine Christine. Elle vient sans dames; le service près de sa personne devra être fait par la duchesse de Berwick, une de ses dames aux jours de sa puissance, et au défaut de celle-ci par la vieille duchesse de San-Carlos et madame de Miraflores. En fait d'hommes, elle amène son chambellan, le jeune comte de Requenha, fils du duc de la Dona, grand d'Espagne, jeune homme qui a des cheveux blonds et un faux air du duc d'Aumale, et qui, à vingt ans, est colonel aux gardes. Il a quitté Espartero, dont il était aide de camp, pour suivre la reine. À sa suite sont encore venus les señores Gavéria, Castilla, Paradella et une camériste noble, qui l'habille et dine avec elle, mais ne peut se

montrer avec elle dans le monde. Elle a toujours une figure charmante, une vivacité et une mobilité de regard extraordinaires; mais, sans affecter les formes éléphantiques de sa sœur l'infante, elle est d'une taille dans le genre de madame de Praslin. Le Roi est allé la conduire au Palais-Royal et lui en faire les honneurs; elle était attendue par vos frères, le maréchal et M. Guizot, la diplomatie de famille, etc. À cinq heures, sa sœur l'est venue voir; je crois vous avoir dit les intrigues de Parsent qui ont eu une grande part dans l'insurrection des juntes. En conséquence, la reine Christine a laissé l'infante arriver jusqu'à elle sans la regarder, et alors leurs embrassements ont été très-froids. Elle a reçu très-mal le chambellan de l'infant, Villabriga, qui, après être allé porter l'adhésion de son triste maître à la révolution de Madrid, venait pour baiser la main à la régente déchu. Votre famille vous racontera, bien mieux que moi, toute la faveur qui entoure cette royale exilée à qui l'on fait avec toute la grâce possible les honneurs de la France. Le Roi la soigne beaucoup, M. le duc d'Orléans davantage encore. Je ne vous dis rien, comme de raison, de tous les plaisirs qu'on lui procure ou qu'on lui destine; cela vous intéresserait fort peu. Elle est, dit-on, extrêmement riche. On varie beaucoup sur le chiffre de sa fortune; mais ce qui est sûr, c'est qu'en cas de son établissement définitif en France, elle a les moyens d'y vivre très-noblement sans rien coûter à notre malheureuse liste civile. Le jeune comte de Raquenha portait le capital de son avoir, héritage laissé par Ferdinand VII à elle et à ses filles, à deux mille millions de réaux. Ce doit être une forfanterie castillane. Mais en divisant par 10 ou même par 20, il resterait encore une assez jolie somme. Elle doit partir le 3 décembre; le Roi met à sa disposition un des bateaux à vapeur de l'État pour se rendre à Naples, où elle doit voir sa mère et son frère; elle ira de là à Florence voir la grande-duchesse de Toscane; et puis reviendra à Marseille. Son projet était de s'y établir; mais la parfaite bonté qu'elle a trouvée chez le Roi la décide, à ce qu'on prétend, à vivre à Paris. M. de Léa le désire; il espère que de bons exemples de famille et le frein de l'opinion publique la détermineront à renoncer aux tristes errements de sa vie de Madrid.

Comme il y avait lieu de s'y attendre, le prince de Capoue est arrivé à Londres pour fondre sur sa sœur et lui demander de l'argent, tout à fait comme le vautour attiré par l'odeur d'une proie à dévorer. Il en a été, à ce qu'il paraît, assez fraîchement reçu; le malheureux est tellement tombé sous l'empire de la Pénélope, qu'il refuse les plus généreuses conditions que lui offre son frère, dont la conduite est parfaite à son égard. Il lui faut pour ses enfants le titre de princes de la famille royale, avec le droit éventuel de succession à la couronne. Il a vu également la Reine qui, je crois, a ré-

isté à ses obsessions. Enfin il a eu hier une audience au Roi, dont j'ignore et dois ignorer le résultat.

Autre royal mendiant ! ne voilà-t-il pas que l'infant est venu prier le Roi de lui prêter cent mille francs ! lefcs péremptoire du Roi, qui lui a répondu que si, au lieu de dépenser son argent à intriguer à Madrid et à solder à Paris d'infâmes journaux, il eût vécu avec une sage économie, huit cent mille francs lui eussent plus que suffi.

Mercredi 25 à dimanche 29 novembre. — Discussion de l'Adresse. Elle absorbe l'attention publique. La prise de Saint-Jean-d'Acrc, qui s'est rendue comme Saint-Jean-d'Ulloa, après trois ou quatre heures de bombardement, achève pour Méhémet-Ali la perte de la Syrie, et donne à cette discussion, si merveilleuse pour le talent qu'on y déploie, la triste apparence de vouloir pourvoir à un passé désormais irréparable. Thiers a parlé deux fois avec une habileté et souvent une éloquence rares ; il a eu de grands succès, parfois aux dépens de la vérité. M. Guizot lui a répondu trois fois avec égalité de talent et supériorité de raison, mais avec l'inévitable désavantage de heurter les passions populaires que l'autre excite en sa faveur. Passy et Dufaure sont venus en aide au ministère avec loyauté et talent ; le dernier surtout a porté hier de rudes coups. Barrot, a lourdement pataugé, et Villemain a fait une triste chute. Voilà l'histoire de quatre jours de discussion. Le résultat en est très-certainement d'accroître la majorité ministérielle. Mais ce qui est douloureux, c'est de voir tous les secrets de notre diplomatie, les lettres même les plus confidentielles, ainsi traduits au grand jour d'une publicité prématurée. Comment faire désormais les affaires, et quel négociateur ne se sentira pas la main trembler en écrivant telle ou telle note, avec la perspective de la voir comparaitre à la tribune et dans les journaux !

.

LA PRINCESSE CLÉMENTINE AU PRINCE DE JOINVILLE.

Tuileries, ce 4^{me} décembre 1840.

Je ne sais pourquoi, mon cher enfant, je me figure que tu arriveras plus tôt qu'on ne croit ; peut-être est-ce l'extrême désir que j'en ai ! En tout cas j'aime mieux t'écrire trop tôt que trop tard ; et puis, cela me fait du bien de songer que je t'adresse une lettre en France, que je vais bientôt te revoir ! Les dernières nouvelles que nous ayons de toi sont du 44 septembre, c'est long ! Merci de ta bonne lettre de Bahia. Que d'événements, mon cher ami, depuis que tu nous as quittés : *brouille*

avec toute l'Europe ; bruits et rumeurs de guerre la Syrie enlevée au pacha par les flottes anglaises et autrichiennes ; Beyrouth et Saint-Jean-d'Acrc bombardés ; Paris fortifié, l'armée portée à 500,000 hommes, Tau à Lunéville chargé de l'organisation de trois régiments de Hussards ; Chartres à Saint-Omer, Aumal à Vincennes ; un attentat, Dermès a tiré presque à bout portant sur le roi et ne l'a heureusement pas atteint personne n'a été blessé ; Auguste, valet de pied de ma tante, a eu une chevrotine à la jambe, mais qui n'a pas pénétré ; un commencement d'émeute, 12,000 ouvriers réunis et refusant de travailler ; Louis-Napoléon débarquant à Boulogne ; un naufrage, dix-sept heures de navigation, une tempête effroyable comme de toute sa vie Roussin n'en avait vu une semblable ; toutes les vagues passant par-dessus le pont ; les ancres, les canots brisés, une partie de l'amont emportée, le gouvernail ne pouvant plus marcher, la machine détraquée ; moi malade à la mort, ainsi que bien d'autres ; tous les passagers renversés, jetés par terre, roués de coups ; le tout terminé par un échouage sur la jetée de Calais avec des craquements et des talonnements affreux ; on croit le bâtiment prêt à sombrer ; on met un canot à la mer, il est chaviré ; sauvetage en escaladant le bastingage sur une planche mobile posée sur des pieux cassés, par un vent effroyable et les vagues arrivant jusqu'à notre figure. Enfin, par la miséricorde de Dieu, nous nous en sommes tous tirés.

Une révolution en Espagne, Christine obligée d'abdiquer ; elle est à Paris, et j'en raffole, elle est charmante, parfaitement bonne, aimable, gracieuse, un grand désir de plaisir, les plus jolis yeux du monde ; un peu trop forte, mais cependant loin de valoir sa soeur (1), qui intrigue maintenant tant qu'elle peut pour être rappelée en Espagne, et pour que l'infant soit nommé régent, ce dont le pauvre homme n'a nulle envie. Capoue (2), sa femme et ses enfants à Paris, feront le supplice particulier de la Reine et de Christine.

Un changement de ministère, Thiers dégommé et dans la plus vive opposition ; Soult président du Conseil et Guizot aux Affaires Étrangères.

Une pitoyable discussion d'adresse, qui n'est que le résultat de faits pitoyables ; un neveu qui l'est né, Robert duc de Chartres ; il se porte bien, mais Hélène a de la peine à se remettre ; des inondations comme on n'en avait jamais vu de pareilles, tout le Midi sous l'eau, un quartier de Lyon démoli, tous les ponts emportés, des villages engloutis, toutes les communications ne se faisant plus qu'en bateaux ; un tremblement de terre, voilà, mon cher ami, le sommaire de ce que nous avons eu pendant ces cinq mois.

(1) Dona Carlotta, femme de l'infant don Francisco.

(2) Frère du roi de Naples.

Tu vois qu'ils ont été fertiles en événements et que nous avons vécu vite. En Afrique, les affaires vont assez bien. Dans la province d'Oran, Lamoricière a fait quelques razzias très-heureuses. Médéah et Milianah sont ravitaillées pour jusqu'au mois de mai. Je ne te parle point du traité du 15 juillet, de ses conséquences, des succès des Anglo-Turcs-Autrichiens en Syrie; tout cela est trop irritant et j'en ai été malade. Notre escadre est rentrée à Toulon, et quelquefois j'ai été jusqu'à remercier Dieu que tu fusses au loin. Dans la famille tout va bien au physique comme au moral; les santés sont très-bonnes. Le petit Paris a été à la mort, mais il est beaucoup mieux.

Adieu, mon cher ami; un peu plus à un autre jour. En attendant je t'embrasse du meilleur de mon cœur. Toute à toi.

LA MÊME AU MÊME.

Tuileries, ce 2 décembre 1840.

Quel bonheur, mon cher Hadji, de pouvoir de nouveau t'écrire tous les jours, de te savoir si près de nous! Ta mission est terminée, et très-bien terminée. Tu nous trouveras ici dans une triste situation politique à l'intérieur comme à l'extérieur; mais au point où en sont venues les choses, il n'y a plus rien à faire qu'à attendre et à se taire, à se hâter de terminer d'une manière ou d'une autre cette affaire d'Orient, d'où il ne peut sortir que du mal pour nous, à nous fortifier à l'intérieur le plus que nous pourrons, afin de tirer profit de l'isolement complet dans lequel nous sommes en Europe. Ce que je demande en grâce, c'est de ne pas t'agiter, te tourmenter, de ne pas t'emporter, et surtout de ne pas tenir au père des propos trop vifs sur des faits maintenant accomplis; ce serait mettre inutilement le feu aux poudres. — La garde nationale de Carcassonne avait imaginé d'élire *Barbès* pour son chef de bataillon; elle vient d'être dissoute; on ne pouvait pas tolérer une pareille élection, qui n'est pas même légale, car *Barbès* étant condamné aux travaux forcés, est mort civilement.

Depuis le départ de Tan il n'est plus question de spectacles pour nous, et nous sommes rentrées dans notre réclusion, Victoire et moi. Elle t'offre ses hommages et me charge de te témoigner toute sa joie de ton retour. Hélène en fait autant, ainsi que Madame la grande-duchesse (1), qui est aussi ici. Quant à Christine, tu n'en auras pas le *sight*; elle part lundi ou mardi; j'en suis fâchée, je suis sûre qu'elle t'aurait plu beaucoup; c'est bien ton genre. Nous devons aller aujourd'hui avec elle à Sèvres et à Saint-Cloud; mais comme il fait un horrible brouillard, j'espère que la course sera ajournée. En attendant, mon bien cher en-

(1) De Mecklembourg.

fant, j'en reste là en t'embrassant de tout mon cœur. Toute à toi.

P. S. — Christine n'a pas de dames; elle a avec elle une camériste qui fait les fonctions de dame et de femme de chambre, Maria Alvarès. Elle a une ressemblance étonnante avec A...; tout le monde en est frappé. Elle a de plus avec elle le marquis de Requenha, colonel de trois régiments, exempt des gardes, âgé de vingt et un ans et ressemblant assez à Aumale, plus une foule d'Espagnols noirs, à l'aspect de faquini napolitains.

C'est donc fixé au 15, mon cher enfant, si la rivière le permet. J'espère dans treize jours au plus tard que nous le reverrons; ces cinq mois de séparation m'ont paru bien longs; nous avons eu si peu de nouvelles.

Tan gèle à Lunéville; il me paraît s'y ennuyer assez, d'autant que tout marche avec une lenteur et une négligence extrême. Il ne peut rien obtenir du ministre de la guerre, ce qui l'outré. Le ménage va bien, et Victoire est vraiment parfaitement bonne, aimable et gentille.

LA MÊME AU MÊME.

Tuileries, ce 3 décembre 1840.

Merci mille fois, mon bien cher Hadji, de ta bonne et aimable lettre du 1^{er} décembre, que je viens de recevoir, ainsi que ton intéressant journal que j'ai lu avec le plus grand intérêt et envie; quand pourrions-nous faire de semblables voyages ensemble sur ton bâtiment! Je désire beaucoup te voir et t'embrasser avant la pompe des Invalides. On travaille à force aux Champs-Élysées pour préparer tous les ornements pour l'arrivée des glorieuses dépouilles. Le rapport de police porte que ton rapport a fait le meilleur effet; tout le monde le lit, tout le monde en parle, les vieux de l'Empire en pleurent.

Je n'étais pas dans la voiture lors de l'attentat de Darmès; il n'y avait que la Reine et ma tante. — Je viens de rencontrer, rue de Richelieu, M. de Chailly que tu connais sans doute. Je ne l'avais pas vu depuis notre échouage et notre sauvetage; cela m'a bien rappelé le *Vélocé*! Comme je vais te raconter cette tempête à ton retour! Tu dois savoir qu'entre nous, nous en radorons. — Je n'ai plus à craindre de *tourbunnades* en arrivant ici, le temps en est tout à fait passé; au contraire, la famille est dans l'état le plus pacifique et le plus satisfaisant; le pauvre père est attristé, mais d'une tristesse douce et qui le porte à chercher l'affection de ses enfants. Le *club* (1) est plus animé que jamais; Charles bien bon et bien brillant, et ta présence nous y rendra tous bien heureux (2)! As-tu pensé à moi à Sainte-Hélène, à mes fleurs et à mes feuilles séchées? Je les

(1) La Chambre des députés. (Note de l'Ère nouvelle.)

(2) Nous sommes forcés de reproduire ainsi cette phrase qui a dû être altérée.

impatiemment. Si tu en as de Bahia, tu me les
aussi. Puissé-je faire quelque chose pour toi
pendant ton arrivée? Dis-le-moi. — L'opéra de
l'ite, qu'on a donné hier, a un grand succès;
Donizetti; il paraît que c'est fort beau comme
et comme mise en scène, mais affreux comme
ous irons ensemble dans quinze jours.

puis te répéter combien je jouis de cette pensée
ous reviens et pour longtemps! car, la guerre,
et plus question et elle est même impossible
moment. Combien je partage ton sentiment sur
is; chaque jour je les hais davantage, je suis
prendre sur moi pour être même polie vis-à-
.—Je n'ai pas encore vu Hernoux; il n'a paru
on ce matin, et tu sais que je n'y fais pas de
Le temps est beau; j'espère que tu en jouiras
urg. Je vois d'ici ce port et cette rade où nous
un si gros temps et où cependant je serais bien
d'être pour m'y établir sur ta *Belle-Poule*.
re de la promenade classique sur les boulevards.
oursuivie, rue de la Paix, par une espèce de
ux qui parlait de la police, des crimes, des
; des folies à dérailler! le tout avec gestes et
oces. Piat et Saint-Ange étaient peu rassurés.
mon chérissime enfant, je t'embrasse de tout
r.

à toi.

et Victoire t'offrent leurs plus tendres.

PRE DU DUC D'AUMALE AU PRINCE DE
JOINVILLE.

Vincennes, ce 3 décembre 1840.

ois à l'instant ta bonne lettre, mon cher ami,
liste d'une journée où j'ai un peu de liberté

pour t'en remercier et t'offrir mes félicitations sur ton
heureux retour; j'aurais voulu t'écrire tout de suite,
lorsque j'en ai reçu la nouvelle inattendue, mais j'ai
été tellement accablé de besogne ces jours-ci, que j'ai
dû attendre ce premier moment de répit pour causer
un peu avec toi.

Hélas! mon vieux, tes compliments sur ma campagne
d'Afrique m'ont percé le cœur, vu que je n'ai quitté
Paris, depuis ton départ, que pour aller à Eu et pour pas-
ser enfin ces deux derniers mois dans la très-séduisante
garnison de Vincennes. En un mot, quand les Anglais
et compagnie ont commencé toutes leurs insolences,
on a cru à la guerre; les projets de campagne en Afri-
que pour Tan et moi sont allés à vau-l'eau. On a porté
le nombre des régiments d'infanterie à cent; on a tran-
ché par ordonnance la fameuse question des fortifica-
tions de Paris. Nemours a été chargé d'organiser quatre
régiments de cavalerie, et à cet effet il est à Lunéville.
Chartres a l'organisation des dix bataillons de chas-
seurs, et à cet effet, il est à Saint-Omer. Enfin, ton
serviteur a eu, pour sa petite part, la direction d'une
école de tir qui touche à sa fin. Les bruits de guerre
sont passés; les organisations nous restent avec un
soufflet de plus. En ce moment, les députés piaillent;
ce qui est la fin ordinaire de toutes choses dans notre
pauvre pays.

J'aurai encore de la besogne cet hiver; peut-être
m'enverra-t-on à Saint-Omer, et toutefois j'aurai, je
l'espère, quelques bonnes journées à passer avec toi,
et je m'en fais une fête.....

Le temps me presse, vieux croque-mort. A revoir
bientôt. Encore une fois, merci de ta bonne lettre.

Tout à toi.

TABLE DES MATIÈRES DE L'APPENDICE.



Lettres de M. Molé à Louis-Philippe..	Pag. 498
Testament du duc d'Orléans, d'après l'original trouvé aux Tuileries dans le sac du château le 24 février.....	502
Correspondance de la famille royale avec M. le prince de Joinville, et journal tenu pour ce prince, pendant son voyage à Sainte-Hélène.....	508



Vertical line of text or markings, possibly a page number or index.



CHEZ LE MÊME ÉDITEUR :

DE
LA PROPRIÉTÉ

PAR
M. A. THIERS

UN VOLUME IN-8, 184 PAGES, 1848

DU DROIT DE PROPRIÉTÉ
DU COMMUNISME — DU SOCIALISME — DE L'IMPÔT.

PRIX : 3 FR.

DISCOURS
DE M. THIERS
PRONONCÉS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE
DANS LA DISCUSSION DE LA CONSTITUTION

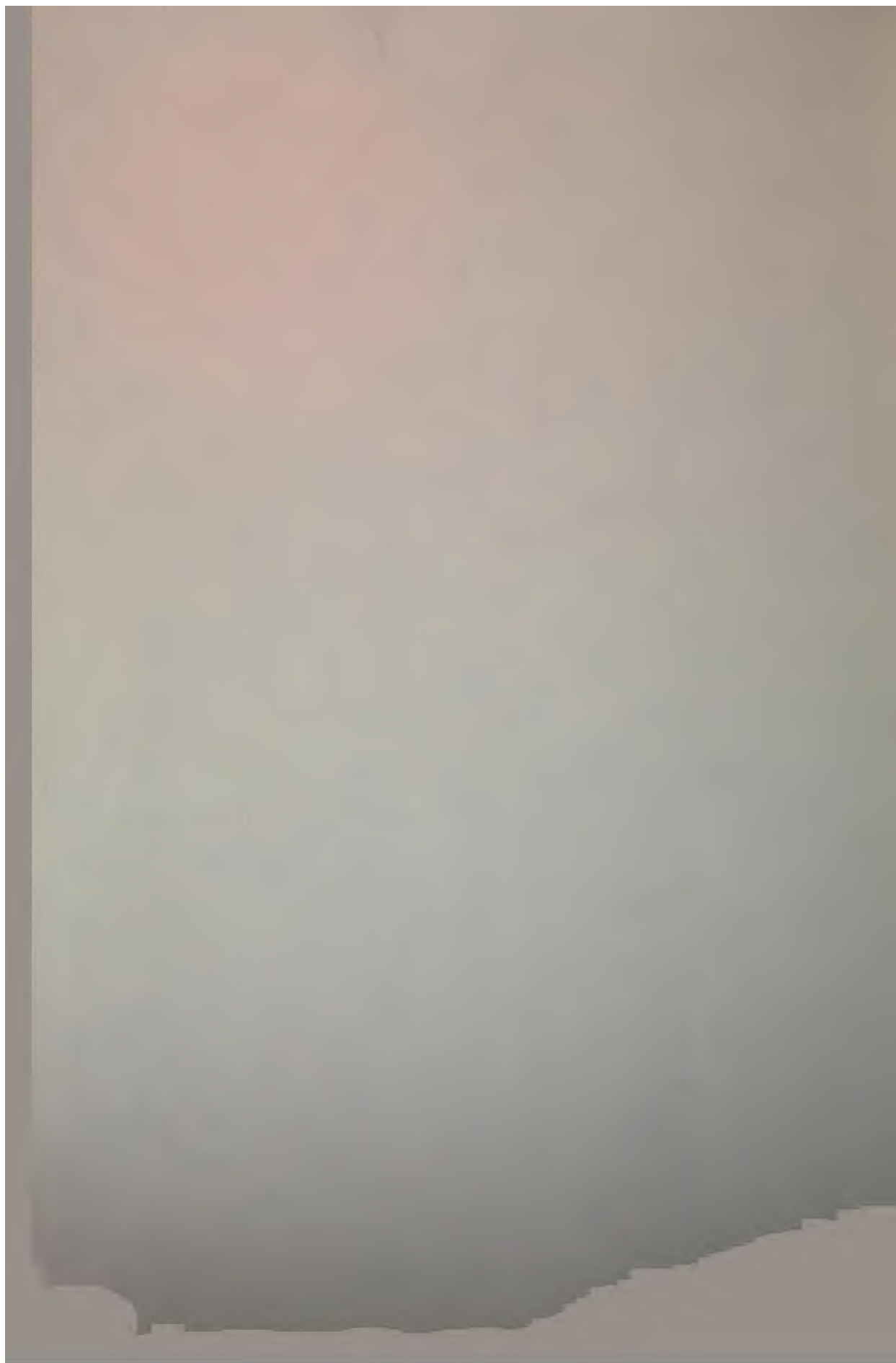
(SEPTEMBRE ET OCTOBRE 1848)

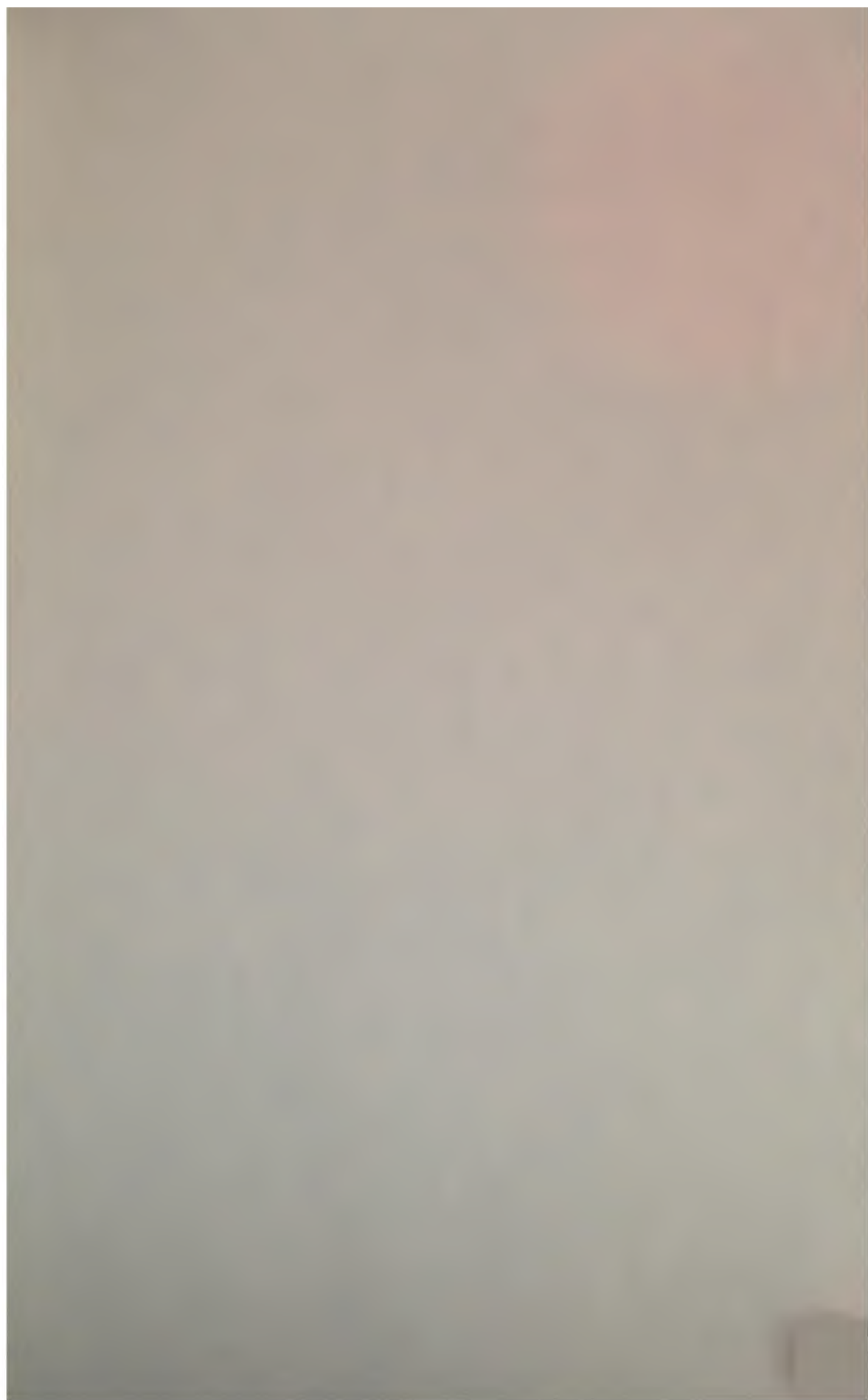
**I. DROIT AU TRAVAIL — II. PAPIER-MONNAIE
III. REMPLACEMENT MILITAIRE.**

Un volume papier, même impression que l'ouvrage DE LA PROPRIÉTÉ.

PRIX : 1 FR. 50 C.


Vertical line of text or markings on the left side of the page.

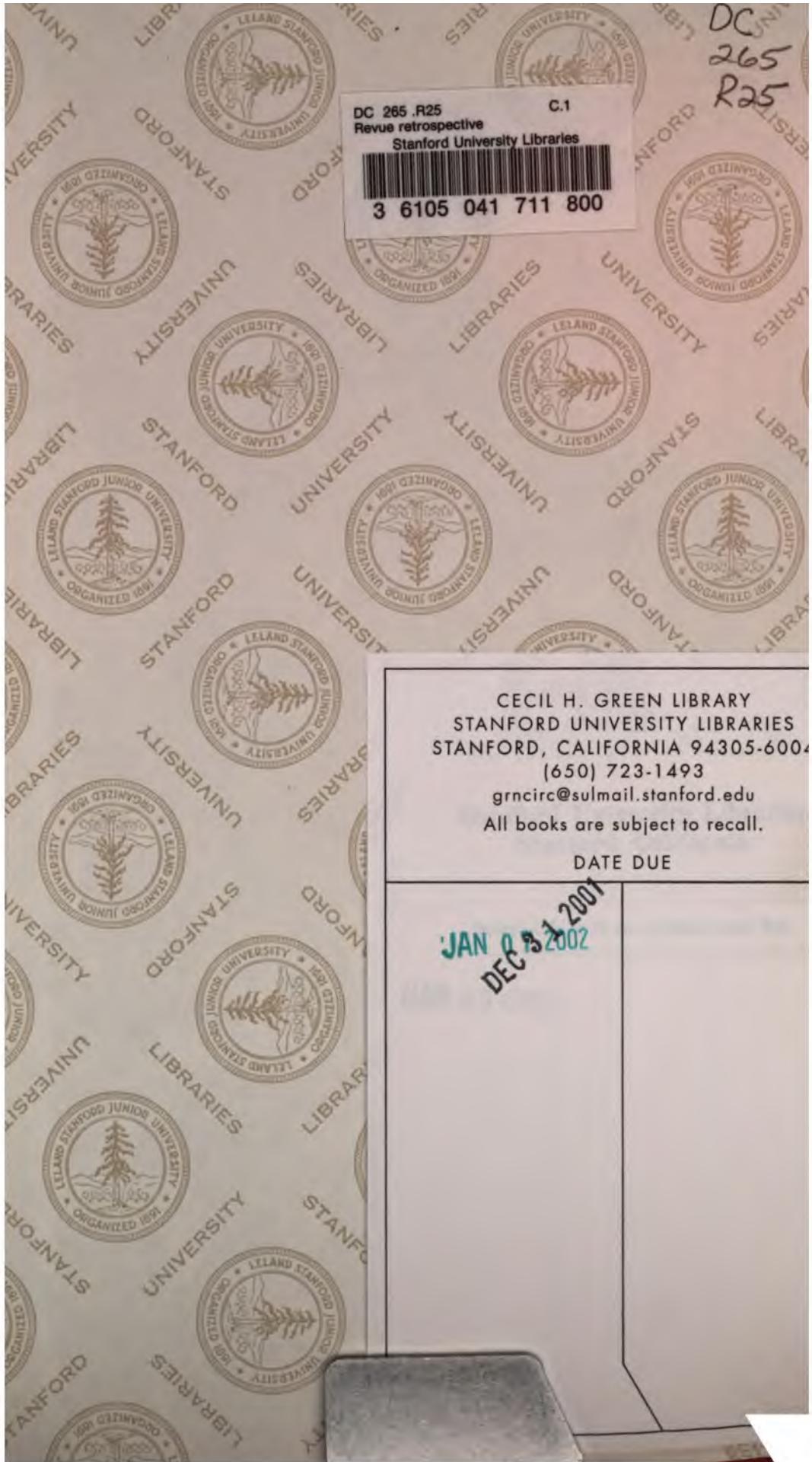






DC
265
R25

DC 265 .R25 C.1
Revue retrospective
Stanford University Libraries

3 6105 041 711 800



CECIL H. GREEN LIBRARY
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004
(650) 723-1493
grncirc@sulmail.stanford.edu
All books are subject to recall.

DATE DUE

JAN 03 2002
DEC 31 2001

